image not available

Digitized by Google

Enc. Dictionnaire
250 n (18

Digitized by Google

<36627456080014

<36627456080014

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USEULLES.

Digitized by Google

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

PARIS, IMPRIMERIE DE BETHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XVIII.

PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 15.

MDCCCXXXV.

G. n. 2883

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS

C

COURAGE. Ce mot est appliqué à des actes bien différents, et reçoit diverses interprétations. Néanmoins, dans ces différentes applications, l'on attache toujours à l'idée de *courage* celle d'une disposition dans un individu à agir d'une manière hardie et difficile, à braver les dangers et les obstacles. Nous allons examiner la source de toute action courageuse, et par cet examen nous espérons pouvoir faire comprendre à quoi tiennent ces différentes interprétations. Le courage civil et le courage militaire, le courage de l'étourdi et le courage de la peur, ainsi que toute autre manière de prouver ou de manifester le courage, ne seront regardés par nous que comme des phénomènes physiologiques. — Rien de plus commun que d'entendre dire à quelqu'un : « Ayez du courage! » « Il faut avoir du courage; » « Vous auriez dû avoir du courage, » Pour nous, c'est à peu près comme si l'on disait : « Il faut avoir une bonne vue; il faut avoir un bon odorat. » La nature a donné aux hommes et aux animaux des facultés, des aptitudes déterminées, et ne les a rendues possibles qu'au moyen d'une organisation cérébrale particulière. Croire que l'ame de chaque individu puisse manifester les mêmes facultés, les mêmes penchants, et au même degré, indépendamment de l'organisation, c'est croire *à l'absurde*, c'est croire à ce que l'observation journalière dément positivement. Ainsi, il est certain qu'il n'y aura jamais d'institutions sociales, jamais de discipline, jamais de lois capables de faire des soldats également courageux ou des hommes également tenaces au parti qu'ils ont pris. Il en est de ce sentiment comme des talents ou des facultés intellectuelles particulières : on trouve des individus qui possèdent le courage à un très haut degré, et d'autres à un degré excessivement faible; et entre ces extrémités il y a une infinité de nuances en force et en activité. — Pour se persuader que le *courage* et la *bravoure* résultent d'une disposition innée, et qu'elle n'est pas une faculté acquise, il n'y a qu'à examiner les enfants des gens du peuple, ou les hommes même de cette classe, lorsqu'ils sont entre eux; on verra qu'il y en a qui provoquent partout des disputes et des rixes, qui aiment le danger et cherchent continuellement à faire preuve de leur courage, et qu'il y en a d'autres qui sont pacifiques, timides,

Digitized by Google

qui fuient le danger et sont regardés avec mépris par les premiers, qui les appellent des *poltrons*. Là, ce n'est ni l'éducation, ni l'influence des circonstances extérieures qui ont fait cette différence de caractères. De pareils hommes sont tels que la nature les a faits; chaque individu s'abandonne sans réserve à ses penchants; et toutes ses actions portent l'empreinte de son organisation. Ce fut par un examen de cette nature, et en comparant l'organisation cérébrale de ces deux classes d'hommes *braves* et *poltrons*, que Gall découvrit que les premiers ont la tête, immédiatement derrière et au niveau des oreilles, beaucoup plus large que les poltrons. Dans toutes les circonstances j'ai constaté et confirmé les observations de Gall. Un de mes amis, qui a l'organisation indiquée, n'a d'autre passion que celle de faire des armes. Je connais une autre personne, un combattant, un blessé de juillet, qui s'est battu en *amateur*, uniquement *pour le plaisir de se battre*: c'est là sa passion. Je connais aussi une très jolie dame qui frappe ses domestiques sans sujet, ou pour des riens, et qui provoque souvent les hommes à se battre avec elle; et elle a l'organe du courage très développé. La faculté qui prédispose les individus aux actes de courage et l'organe qui représente cette faculté sont deux des vérités les mieux démontrées en phrénologie. — On demande quel a pu être le but de la nature en donnant aux hommes le penchant à la rixe? Est-ce là une faculté générale, primitive et fondamentale de l'homme? En cherchant la solution de ces questions, on a trouvé que la faculté fondamentale n'est pas le penchant à se battre, mais simplement un instinct à la défense de soi-même et de sa propriété. En effet, la nature ne pouvait pas laisser les hommes et les animaux individuellement exposés à toute sorte d'attaques de la part des êtres qui les environnent, sans leur donner l'instinct de la défense. C'est là une faculté commune et générale; mais lorsque l'organe qui sert à la manifestation de cette faculté est très développé et très actif, alors on ne se contente pas seulement de se défendre, on sent le besoin d'exercer cette même faculté, et l'on va jusqu'à chercher querelle et à provoquer les autres.—L'instinct de sa propre défense est commun aux hommes et aux animaux. On accuse certains animaux, dit Gall, de manquer de courage, parce qu'ils se montrent craintifs dans des cas où ils se voient assaillis par une force supérieure. Dans cette manière de voir, il n'existerait en général que de la témérité, et nulle part du véritable courage. Parmi les *carnassiers*, le chien est, sans contredit, l'un des plus courageux. Tant qu'il n'a point éprouvé la supériorité du lion, du tigre et du bison, il les attaque sans balancer; mais, échappé à ce combat inégal, qui l'expose à une mort presque certaine, il fuit à l'approche de ces redoutables animaux. Le lièvre, le pigeon et d'autres animaux ne sont nullement craintifs, comme on le croit. Voyez-les se battre les uns contre les autres; ils se blessent, ils s'arrachent des lambeaux de peau; leur combat est quelquefois très acharné. Les animaux carnassiers n'ont pas plus de courage que les frugivores. Les chasseurs n'ignorent pas que le loup, à moins qu'il ne soit excité par la faim, prend la fuite à l'approche du moindre danger. Le tigre, qui est d'une force incroyable, armé de dents et de griffes, à l'attaque inopinée duquel rien ne résiste, manque d'un courage soutenu. A peine un troupeau de buffles le voit-il arriver à pas de loup que le taureau chef de la famille se détache, présente le combat au tigre, et d'ordinaire en est vainqueur. Le courage du chamois et du bouquetin sont connus; les chasseurs en sont souvent victimes. Si les animaux de proie, armés comme ils le sont, de griffes et de dents, étaient doués encore d'un courage téméraire, rien ne pourrait leur résister; mais il n'y a d'ordinaire que la faim qui puisse leur faire risquer quelque coup hardi. — L'instinct de la propre défense est donc un instinct commun à tous les animaux; mais il n'est pas également actif dans toutes les espèces. Cer-

taines espèces vivent en paix et en société ; d'autres, au contraire, non contentes de repousser les attaques, sont en guerre éternelle avec leur propre espèce et avec les autres. — Les individus de toutes les espèces, dit encore Gall, diffèrent entre eux relativement au courage, selon que l'organe de la défense de soi-même et de sa propriété est plus ou moins développé chez eux. Il y a de gros et de petits chiens qui évitent tous les combats ; il y en a d'autres qui ne demandent qu'à se battre, et qui attaquent avec audace le sanglier écumant de rage et le taureau furieux. Il y a des oiseaux très courageux et querelleurs ; il y en a d'autres qui sont très timides. Le milan prend la fuite lorsqu'il se voit aux prises avec quelque corbeau. Parmi les *rongeurs*, il n'y en a pas qui égale le hamster pour le courage et même pour la témérité, tandis que le cochon d'Inde, qui est de la même taille, est très pacifique et très craintif. — Une telle différence de mœurs chez les animaux ne peut s'expliquer que par une disposition innée, et conséquemment que par l'organisation. C'est un fait positif que l'on ne peut dresser pour le combat un chien d'un naturel poltron. Un jeune chien inexpérimenté peut bien, semblable à un conscrit, témoigner d'abord de la crainte ; mais à peine sera-t-il familiarisé avec le danger que ce sera un chien de combat tout formé. Lorsqu'un troupeau d'animaux sauvages se trouve menacé de quelque danger, c'est toujours le plus entreprenant qui se met à la tête ; c'est toujours le mâle le plus courageux qui est le conducteur des troupeaux de bisons et de chevaux sauvages. — Les mêmes différences ont lieu dans l'espèce humaine. Le penchant pour les rixes et les combats se manifeste souvent dès l'âge le plus tendre, indépendamment de l'influence de l'éducation. Il n'y a qu'à s'informer de ce qui se passe dans les familles nombreuses, ou dans les pensions où il y a beaucoup d'enfants, et l'on verra la différence qui existe entre eux sous ce rapport. Il y a des enfants qui attaquent et battent continuellement leurs camarades ; il y en a d'autres qui sont timides, se sauvent et vont pleurer auprès de leurs parents ou de leurs maîtres. — Nous devons faire observer ici, cependant, que l'influence des circonstances extérieures peuvent produire, spécialement sur l'homme, des résultats qui ne sont pas en rapport direct avec les prédispositions des individus. Les actes chez l'homme ne sont jamais l'effet d'une seule faculté mise en action, de l'activité d'un seul organe ; mais elles sont le résultat de l'influence réciproque de toutes ses facultés. Ainsi, un organe naturellement très faible peut être excité à une action plus énergique par des boissons stimulantes, par l'exemple, par l'espoir des distinctions, par l'amour de la gloire, par la nécessité même de se tirer d'un danger imminent. Mais, malgré cela, il y aura toujours une différence notable entre les individus *naturellement* courageux et ceux qui ne le sont que *par circonstance*. — L'instinct de la propre défense peut se trouver surexcité dans un individu indépendamment de toutes les autres facultés, et cette excitation peut dégénérer en monomanie. Les exemples de cette espèce d'aliénation mentale sont malheureusement très fréquents ; il n'y a pas de maison d'aliénés qui n'en contienne quelqu'un. J'ai vu des individus d'un caractère très pacifique devenir tout à coup querelleurs et disposés à se battre contre tout le monde. J'ai donné des soins à une dame qui avait cette monomanie par accès qui duraient de 15 à 20 jours chaque fois. A l'approche de l'accès, elle devenait excessivement bavarde, puis elle sentait qu'elle ne pouvait plus résister à la tentation de frapper sa propre fille, son mari et les personnes qui l'environnaient. On était obligé de l'enfermer et de la soigner tout le temps que durait l'accès, à la suite duquel elle rentrait dans un état paisible. Des faits pareils à ceux que je viens de citer prouvent que l'instinct de la propre défense peut devenir du courage, du penchant à la rixe, ou donner lieu à la monomanie, selon qu'il est plus

ou moins excité ; et toutes ces différences de phénomènes psychologiques ne peuvent s'expliquer qu'en admettant un *organe* particulier et indépendant pour ce même instinct. — Nous sommes conduit maintenant à faire une autre réflexion, également applicable à tous les autres penchants primitifs que la nature a donnés à l'homme. Tel individu qui, avec un développement médiocre de l'organe du courage, se fût borné à se défendre, attaquera du moment où l'organe sera plus développé ou plus vivement excité. Le simple *penchant* peut ainsi dégénérer en *désir*, en *besoin*, en *passion*. Ce désir et cette passion n'ont rien de commun avec la passion de l'amour, de la philogéniture, de l'attachement, qui ont aussi leur siége dans des organes du cerveau. Les phrénologistes n'admettent donc pas un *organe propre* pour les penchants, pour les désirs, pour les besoins, pour les passions : ils regardent toutes ces qualités comme des attributs généraux, comme une modification, une manière d'être particulière de chaque organe, et conséquemment il peut y avoir autant de penchants, de désirs ou de passions différentes qu'il y a d'organes différents. — Si le penchant à la rixe et au combat est la suite d'une forte activité de l'organe de la propre défense, comme nous l'avons démontré, il s'ensuit que tant que la nature produira des hommes avec des cerveaux très développés dans la partie postérieure de la tête, il y aura des rixes et des combats parmi les hommes. Voilà pourquoi jusqu'ici ni aucune religion ni aucune forme de gouvernement n'ont pu empêcher la guerre parmi les hommes. Ainsi, nous sommes fondé à croire que les projets et les plans des philanthropes, des moralistes et des législateurs pour une paix universelle seront toujours une chimère, louable en elle-même, en ce qu'elle prouve les bonnes intentions et l'humanité de ceux qui les poursuivent, mais impossible à se réaliser aux yeux du naturaliste, qui est forcé de considérer l'homme tel qu'il est, et non tel qu'il pourrait être. Toutefois, les institutions sociales, l'instruction et les bonnes lois contribuent beaucoup à modérer et à maîtriser en quelque manière ce malheureux penchant au combat. — Il y a des peuples qui sont plus portés aux combats et à la guerre que d'autres. Cette différence est due au climat, et surtout à l'organisation particulière des habitants du pays. Nous nous dispensons de citer des exemples. — Ceux qui admettent l'influence du physique sur le moral croient encore généralement que c'est à la vigueur et au développement du cœur que l'homme et les animaux doivent leurs prédispositions au courage. D'autres pensent que le courage naît du sentiment de la force. Le cœur est un muscle destiné à la fonction principale de la circulation du sang ; les observations récentes ont prouvé qu'il n'est pas vrai que les espèces timides et faibles aient un cœur plus petit que les espèces courageuses. Le cœur du lièvre est beaucoup plus volumineux que le cœur du chat. Que si, dans nos vives affections, les fonctions du cœur se trouvent troublées, il en est de même de la couleur du visage et de la force des jambes, et l'on ne s'est pas avisé de placer dans la couleur du visage ou dans la vigueur des jambes le siége du courage. — Quant au sentiment de la force, c'est encore une opinion démentie par les faits. Il y a des hommes très forts, et qui sont non seulement pacifiques, mais très craintifs ; et l'on voit, au contraire, des hommes très grêles et très faibles qui sont excessivement querelleurs et courageux. — Le penchant au combat et le courage ne sont pas la même chose que le penchant à la cruauté et au meurtre. Duguesclin, Turenne et Napoléon même furent courageux, mais ne furent point cruels. Les lâches et les poltrons sont ordinairement cruels, si le hasard les rend victorieux et leur donne la force dans les mains. Sans aller demander aux anciens des exemples de ce que nous avançons ici, n'avons-nous pas vu de nos jours des hommes placés au faîte du pouvoir se montrer excessivement poltrons et très

sanguinaires? — Le courage qui résulte de l'activité de l'organe de la propre défense est celui qui fait le bon militaire. Ce courage se manifestera d'autant plus facilement que l'individu manquera de circonspection, qualité qui résulte également d'un organe particulier qui est dans le cerveau. Les étourdis courageux sont les plus propres à monter à l'assaut, ou à engager un combat; ils s'exposent sans calculer le danger et sans en tenir compte. Ce sont eux aussi qui engagent les premiers le combat dans une émeute ou dans les révolutions. — La *peur* est une affection, un saisissement de l'organe de la propre défense. On peut être habituellement courageux et ressentir, éprouver de la peur, si le danger paraît évident. La *poltronerie*, au contraire, est une disposition permanente dans un individu. Le poltron a peur quand même il reconnaît qu'il n'y a point de danger imminent pour lui. — Il y a un genre de courage, le *courage civil*, beaucoup plus rare malheureusement que le *courage militaire*, qui ne vient pas de l'instinct de la propre défense, mais qui a sa source dans la fermeté du caractère. Les phrénologistes ont reconnu que le caractère de l'homme, la fermeté, la persévérance dans une entreprise ou dans une opinion adoptée, résultent d'une organisation particulière du cerveau. C'est cette qualité qui engendre les martyrs politiques et religieux. Des hommes ainsi organisés sont inébranlables dans leurs opinions et dans leurs résolutions : on les appelle *courageux;* ils sacrifient tout, la vie même, plutôt que de se plier à la volonté des autres. Cette qualité forme les grands hommes ou les grands criminels, selon que les idées, les opinions ou les actions se portent sur des choses bonnes ou mauvaises, justes ou injustes, et souvent aussi selon le résultat bon ou mauvais que l'on en obtient.—Nous regrettons de ne pouvoir pas donner plus de développements aux pensées que ce sujet nous fournit, sujet très fécond en applications utiles à la connaissance de l'homme moral et intellectuel, considéré sous l'influence des circonstances qui l'environnent. Mais nous espérons que plusieurs mots de ce *Dictionnaire* nous fourniront l'occasion de revenir sur une question qui doit intéresser tous les lecteurs.

FOSSATI.

COURANT (géographie physique). Pris dans son acception la plus générale, le mot *courant* exprime le transport ou mouvement progressif d'un fluide quelconque suivant une direction droite ou courbe. Les fluides sont soumis à des lois constantes d'équilibre, et quand, par une cause accidentelle ou régulière, leurs molécules ont été écartées de cette position normale, elles tendent sans cesse à y revenir. Les courants peuvent donc être produits, ou par une force perturbatrice de ces lois d'équilibre, ou par celle qui les maintient : ainsi, l'attraction du soleil et de la lune détermine le phénomène des marées, qui sont réellement l'effet d'un courant; un abaissement ou une élévation considérable de température en un point de l'atmosphère occasionne les vents; enfin, c'est la gravité qui fait glisser les eaux des sources sur les terrains inclinés, les réunit en rivières, en fleuves, et les conduit jusqu'à la mer. Quand une partie d'un fluide se trouve sous l'influence de forces qui n'agissent pas sur toute sa masse, il s'établit un courant partiel, comme on en rencontre souvent dans l'Océan : ce sont surtout ces courants de la mer que nous nous proposons de faire connaître. —Voici d'abord l'énoncé des principaux phénomènes qui ont révélé l'existence de ces courants : les navires qui se rendent d'Europe aux Antilles ou au Brésil, en se tenant sous la zône, où soufflent les vents alizés, se trouvent toujours en avant de leur estime, comme si un courant équinoxial d'orient en occident, contraire au mouvement de rotation de la terre, ajoutait son effet à la vitesse du vent pour leur faire parcourir plus rapidement leur route. Si ces navires traversent l'archipel des Caraïbes et pénètrent dans le golfe du Mexique par la baie de Honduras, puis sortent par le

canal de la Floride et celui de Bahama pour retourner dans l'Océan, ils sont en effet entraînés par un rapide courant qui suit les contours des terres comme un immense fleuve, remonte jusqu'à la hauteur du banc de Terre-Neuve, et se perd enfin au milieu de l'océan Atlantique. Dans la mer des Indes, on trouve aussi des courants qui, pendant six mois de l'année, portent à l'ouest, et à l'est pendant les six autres mois. Enfin, dans toutes les parties des deux océans, sur les côtes, dans les détroits, on a pu observer de ces mouvements progressifs de la mer, et les physiciens en ont cherché les causes. — De la raison bien connue des marées, on a voulu conclure d'abord que l'attraction des astres pouvait produire tous les courants de la mer; puis, quand de nouvelles expériences éclairèrent la science et démontrèrent l'insuffisance et la fausseté de cette explication, on les attribua à la même cause qui engendre les vents, je veux dire la dilatation des fluides sous les feux du soleil; enfin, de savants géomètres crurent la voir principalement dans le mouvement de rotation de la terre, qui laissait en arrière, suivant une direction tangentielle, les eaux de sa surface. Alors, on répugnait à l'idée que le vent, qui n'est autre chose qu'un mouvement d'une partie de l'atmosphère, pût agir avec assez de force pour transporter au loin une masse aussi considérable d'eau; on croyait qu'il ne pouvait produire sur la surface de la mer que des ondulations sans transport de vagues, ainsi qu'un archet fait vibrer les cordes d'un violon. Les mathématiques, qui, dans leur application à la physique, démontrent tout ce qu'on veut, parce que les bases qu'on leur donne sont aussi flexibles que la volonté de l'homme, les mathématiques vinrent appuyer ce système et le rendirent presque général. — Sans entrer dans de plus grands détails sur les explications qu'on a données des courants de la mer, je vais énumérer les causes qu'on reconnaît aujourd'hui comme pouvant agir efficacement. 1° Une attraction ou impulsion extérieure; 2° la fonte périodique des glaces des pôles; 3° une différence de température et de salure; 4° l'inégalité d'évaporation sous diverses latitudes. De toutes les causes que nous venons d'énoncer et dont l'influence peut avoir lieu simultanément ou séparément, nous considérons les deux premières comme les plus puissantes, l'action des autres n'étant que secondaire et à peine constatée : elles suffisent en effet à expliquer presque tous les phénomènes. Les effets de l'attraction seront traités au mot *marée*. Il est certain que l'impulsion de l'air peut produire un transport considérable des eaux de la mer, car on remarque dans toutes les rades un abaissement ou une élévation très sensible de niveau, toutes les fois qu'il a régné un vent fort sur la côte. Le soleil, dans son oscillation annuelle entre les deux tropiques, détermine sous la zone torride et à plusieurs degrés au delà des vents d'est connus sous le nom d'*alizés* : l'action de ces vents est constante et opère sur l'immense étendue d'eau qui sépare l'Afrique de l'Amérique; elle amoncelle sur les côtes orientales de ce dernier continent une énorme quantité de vagues, qui, cherchant à se mettre en équilibre d'après la loi des fluides, suivent les contours de la côte du Brésil et du Darien, et vont s'entasser dans la baie de Honduras, d'où elles se précipitent dans le golfe du Mexique, par le petit détroit qui sépare l'Yucatan de l'île de Cuba. Là, réunies à l'immense colonne d'eau que versent chaque année dans ce golfe les grands fleuves de l'Amérique du nord, elles débouchent par le canal de la Floride, contournent la pointe méridionale de cette terre, remontent par le nouveau canal de Bahama, en suivant les inflexions de la côte, et, s'inclinant à l'est à la hauteur du banc de Terre-Neuve, se dirigent vers les côtes de l'Europe. Ce courant, connu sous le nom de Gulf-Stream (courant du golfe), paraît se bifurquer à la hauteur des Açores; l'une des branches descend vers le sud, côtoie les rivages de l'Afrique, après avoir fourni les eaux nécessaires à l'alimentation de la

Méditerranée, et va rejoindre le courant équinoxial. On a calculé qu'une molécule d'eau mettrait 2 ans et 8 mois à parcourir cet espace. L'autre branche semble se diriger vers le nord en baignant le côtes de France, entre dans la Manche, remonte dans la Baltique et la mer du Nord, et quelquefois dépose sur les rives de l'Islande et de la Norwége des productions du Brésil et des Antilles, ou des débris de navires naufragés sur les écueils du golfe de Gascogne et de l'Amérique. Un courant équinoxial analogue existe aussi dans la mer Pacifique, mais il n'a pas encore été constaté d'une manière aussi certaine. — L'impulsion du vent explique encore très bien les courants qu'on a trouvés dans la mer des Indes, car ils suivent dans toutes leurs variations la même loi que les *moussons* (*v.*). Près des plages où de grands fleuves déversent leurs eaux, les vagues de l'Océan se trouvent refoulées, et il s'établit des courants partiels d'eau douce qui s'étendent plus ou moins loin dans la mer : ainsi, sur les rivages de la Louisiane, le Mississipi, l'Orénoque, et la rivière des Amazones, le long des côtes du Brésil, produisent des courants que l'on peut reconnaître, à plusieurs lieues au large, par les troncs d'arbres ou autres débris de végétation qu'ils entraînent dans leur course. — Enfin, la fonte des glaces donne une raison satisfaisante des courants polaires ; car ce changement d'état partiel de la mer accumule près des pôles une masse d'eau fort considérable ; il y a donc inégalité de pression et nécessité d'écoulement dans le fluide. C'est surtout dans les mers australes que l'on peut reconnaître ces courants ; là les énormes glaçons qu'ils charrient ne sont pas arrêtés par les terres, comme près du pôle arctique. — Quand on examine une rivière ou un fleuve, on distingue aisément que la vitesse de ses eaux n'est pas la même dans toute sa largeur, elle est plus grande au milieu, ou, comme l'on dit, dans le lit du courant que près des bords. Les molécules liquides, en heurtant les rives, perdent une partie de leur mouvement et changent de direction en ricochant les unes contre les autres ; alors on voit se former une multitude de petits tournoiements ou tourbillons, et en quelques endroits plus circonscrits, l'eau reste presque en repos. Le même effet a lieu dans les courants de la mer ; la vitesse des molécules est plus grande dans le fil de l'eau que sur les bords, car ici le choc des particules en mouvement contre celles qui sont en repos occasionne une perte de vitesse et un changement de direction. Le Gulf-Stream présente ce phénomène à un haut degré : dans le nouveau canal de Bahama, où sa vitesse est très-grande, la mer est clapoteuse sur ses bords, blanche et couverte d'écume, comme si elle brisait sur des rescifs. C'est ainsi que très souvent, à une certaine distance des côtes, les marins reconnaissent des lits de courant. — Le seul moyen qu'on ait de bien constater l'existence des courants en pleine mer, c'est de comparer les observations astronomiques avec l'estime de la marche du navire, et l'on sait combien cette méthode est imparfaite ; toutes les idées que les physiciens ont émises pour en déterminer la direction et la vitesse sont inapplicables : il est fâcheux pour la navigation que l'on ne soit pas plus éclairé à cet égard. Le Gulf-Stream est sans contredit de tous ces courants celui qu'on a le mieux étudié, et qui est le mieux connu aujourd'hui, et cependant chaque jour il arrive des faits qui déconcertent le navigateur le plus expérimenté. Ainsi, au mois d'août 1821, le *Colosse* et la *Galatée*, sous les ordres de l'amiral J**, avaient quitté la Havane et voulaient sortir du canal de la Floride : l'amiral, qui se défiait du pilote, ayant trouvé petit fond à la sonde, fit jeter l'ancre à tout hasard pendant la nuit. Le lendemain, à leur grande surprise, ils se trouvèrent au milieu des roches qui hérissent la côte de la Foride ; ils n'avaient échappé que par miracle. En 1832, le navire de commerce *la Flore* rapportait en France les marins du brick de guerre *le Faune*, naufragé sur les côtes du Mexique : pris de calme à l'en-

Digitized by Google

trée du canal de la Floride, le courant leur fit faire à leur insu plus de 100 milles (33 lieues) par 24 heures, et ils s'aperçurent au bout de trois jours, avec épouvante, qu'ils étaient égarés au milieu des écueils dont le grand banc de Bahama est semé. — L'étude de ce courant a fait naître l'idée d'une nouvelle navigation par le thermomètre. Les eaux échauffées par le soleil des tropiques conservent long-temps une température supérieure à celle de l'Océan, au milieu duquel coule ce courant comme un vaste fleuve d'eau chaude; on a donc proposé de déterminer la position du navire quand il se trouve dans le courant, par la différence observée de la chaleur des eaux et de celle de l'air ambiant; mais il ne faut se servir de ce moyen qu'à défaut d'autres. Du reste, la connaissance que nous avons de ses limites n'est guère fondée que sur des indices; on n'en retrouve plus la trace quand il s'est élargi au milieu de l'Océan. Qu'on juge d'après cela de la valeur de l'opinion d'un de nos géologues les plus distingués, qui attribue en partie la différence des températures de l'Europe et de l'Amérique sous des latitudes égales à la chaleur communiquée aux côtes de l'Europe par les eaux de ce courant. Je le répète, on n'a pas encore constaté exactement l'étendue de sa course, on ne la connaît guère que par induction, d'après les débris de végétation américaine trouvés sur les côtes de l'Europe et de l'Afrique. C'est ainsi qu'on a expliqué la découverte sur le rivage de l'Écosse d'une partie de la carcasse du vaisseau anglais le *Tilbury*, incendié près de la Jamaïque. On prétend aussi que c'est la vue de productions étrangères et de deux cadavres indiens apportés par ce courant qui a révélé à Christophe Colomb l'existence d'un nouveau monde. Nous rapportons cette opinion sans y ajouter foi. — Quelquefois des courants contraires existent l'un à côté de l'autre, et semblent se frotter : ainsi, à droite et à gauche du Gulf-Stream, on trouve un courant opposé qui porte vers le canal de Bahama. On dit encore qu'il règne des courants sous-marins dans certains parages, et c'est par ce moyen que l'on a voulu expliquer le niveau constant de la Méditerranée, malgré la quantité d'eau que lui verse l'Océan, comme si l'évaporation ne suffisait pas à le maintenir. On peut en démontrer théoriquement l'existence; ils donnent même une raison de la basse température des eaux profondes de la zone torride; mais tout ce que l'on sait à leur égard est basé sur ce fait, qu'on a cru retrouver sur les côtes de France les débris d'un navire naufragé et coulé bas près de l'Afrique.

THÉOGÈNE PAGE.

COURANT ÉLECTRIQUE (*v.* ÉLECTRICITÉ.)

COURBARIL (Bois de). (*V.* l'article Bois, tom. VII, p. 7.)

COURBATURE. Les pathologistes désignent sous ce nom un sentiment de lassitude douloureuse dans tout le corps, qui porte à désirer le repos pour réparer les forces. La courbature n'est le plus souvent qu'une indisposition de peu de durée; dans quelques cas, elle est le prélude d'une autre maladie plus ou moins grave. Considérée comme simple indisposition, elle a pour causes les plus ordinaires des excès de tout genre, des veilles, des passions vives, un exercice violent, des écarts de régime, l'exposition subite au froid ou au chaud. L'invasion est ordinairement prompte ou même immédiate. Les symptômes sont : fatigue générale, malaise et brisement dans tout le corps, souvent mal de tête, difficulté des mouvements, une sorte de paresse physique et morale, insomnie ou sommeil agité, perte de l'appétit, sécheresse, quelquefois amertume de la bouche, accélération passagère et plénitude du pouls, répartition inégale de la chaleur, couleur foncée de l'urine, quelquefois aussi nausées et vomissements. Ce sont les douleurs sourdes dans les bras, les jambes, le dos, et dans tous les organes musculaires de l'appareil locomoteur, qui font naître l'idée que ces parties souffrent comme si elles avaient été brisées, contuses et frappées à coup de bâton, et qui forcent les malades à

éviter le mouvement, à garder le repos le plus absolu, les membres étant fléchis sur eux-mêmes, et sur le tronc, recourbé lui-même en avant.—C'est à cette courbure générale de tout le corps (*curvatura*) que les étymologistes ont attribué l'origine du mot *courbature*. La durée de cette indisposition est ordinairement de douze à vingt-quatre heures, rarement de deux ou trois jours. Quelques heures de sommeil suffisent souvent pour dissiper tous les symptômes. La diète et le repos, l'usage de boissons rafraîchissantes ou légèrement diaphorétiques, suivant les saisons, la température convenable de la chambre, sont les seuls moyens qu'on doive prescrire. On pourrait cependant être obligé de recourir à des saignées, soit générales, soit locales, chez les individus jeunes et adultes des deux sexes, d'une constitution robuste, pléthorique, surtout si les maladies régnantes avaient un caractère inflammatoire grave. Quelquefois un bain tiède pris avec précaution achève la guérison. LAURENT.

COURBE. Les mathématiciens distinguent deux sortes de lignes principales, les lignes *droites* et les lignes *courbes*. Il est évident qu'il ne peut y avoir qu'une seule espèce de ligne droite; mais on conçoit qu'il est possible de tracer des courbes différentes à l'infini. Parmi les lignes de cette dernière espèce, on distingue les courbes régulières, et celles dont le tracé n'est pas basé sur une méthode dépendante d'un seul principe. — La circonférence du cercle est la plus simple, la plus parfaite des courbes régulières : on la décrit d'un mouvement continu; l'ellipse, la parabole, l'hyperbole, qui ont des rapports avec la circonférence du cercle, se tracent par points, ou à l'aide d'instruments assez compliqués. — Parmi les courbes régulières, on peut compter la *spirale*, l'*hélice* cylindrique et conique, la *cycloïde*, la *chaînette*... (*v.* ces mots). — En architecture, on trace un grand nombre de courbes différentes, par des procédés plus ou moins compliqués; la plus singulière est la volute du chapiteau ionique; les voûtes plus ou moins surbaissées, les arcades des ponts, les arcs en ogive, se tracent au moyen de plusieurs centres, et avec des rayons différents. Enfin, une voûte qui rencontre obliquement une surface plane, ou une autre voûte, détermine des courbes que l'architecte doit calculer d'avance, pour faire tailler en conséquence les voussoirs (pierres en coins tronqués) de ces voûtes, etc. — Les courbes à *double courbure* sont celles qui sont pliées en deux sens : découpez un demi-cercle sur le côté d'une feuille de papier, roulez ensuite la feuille en cylindre de manière que l'échancrure se trouve sur l'un de ses bouts, l'arc du demi-cercle représentera une courbe à double courbure.— En termes d'architecte et de charpentier, on appelle *courbes* des assemblages de pièces de bois courbées en arc. T.

COURBEMENT DES BOIS. Vers le milieu du dernier siècle, un carrossier français, voulant remédier à la rareté des bois propres à faire des brancards, des jantes, etc., lesquels sont courbés sur pied par la nature, conçut le projet de faire des roues d'une seule jante, en courbant artificiellement des bois droits d'une longueur suffisante; le procédé réussit. On vit donc des roues d'une seule jante, ou pour mieux dire des roues d'une seule pièce de bois contournée en cercle; cependant l'invention de notre compatriote (Mugueron, en 1783) n'eut pas tout le succès qu'elle méritait: quoique citée dans l'*Encyclopédie méthodique*, avec les éloges qui lui étaient dus, elle fut complètement délaissée, ou à peu près, jusqu'au commencement de ce siècle. Des Anglais la reprirent, et ce sont des Anglais qui l'exploitent en France depuis une quinzaine d'années! — Le procédé du *courbement* des bois est basé sur le principe que la grande chaleur fait fondre ou amollit les matières résineuses qui sont interposées entre les fibres du bois; en second lieu, cette même chaleur écarte, disjoint les unes des autres les fibres d'un même morceau de bois : aussi est-il digne de remarque que des

bois tenus pendant quelque temps dans de l'eau bouillante, et mieux encore dans de la vapeur d'eau, acquièrent une souplesse extraordinaire : on peut les tourner alors, sans qu'ils rompent, comme de la cire molle. — Pour courber en cercle, par exemple, une pièce rectiligne de bois, on expose celle-ci dans un bain de vapeur d'eau; après quoi on la fait entrer de force dans une sorte de rigole ou de moule circulaire; on la retire quand on juge qu'elle est suffisamment sèche; alors elle conserve la forme qu'on lui a fait prendre : on fait ainsi des roues de carrosse d'une seule jante. — Les Anglais pratiquent depuis longt-emps une méthode fort simple pour faire prendre au bois telle ou telle courbure; ils choisissent un jeune arbre, le courbent sur pied, et le maintiennent dans cette position jusqu'à ce qu'il ait acquis une grosseur convenable. Si ce procédé est simple, il faut avouer que le résultat se fait attendre un peu trop long-temps. TEYSSÈDRE.

COURBER, du latin *curvare*, dérivé lui-même du grec *kurtos* ou *kurpos*; action de plier une chose en l'arrondissant, en la disposant en voûte, action qui s'opère naturellement dans les végétaux :

Et le chêne *courbé* sous l'amas de ses glands,
DESAINTAGON.

et qui s'applique aussi à l'homme dont l'âge ou les infirmités font dévier la taille en voûtant son corps.

Tandis que, libre encor, malgré les destinées,
Mon corps n'est point *courbé* sous le faix des années.
BOILEAU.

— Il s'emploie, au figuré, dans la forme neutre ou dans la forme réfléchie, pour indiquer l'action de plier sous un poids moral quelconque, d'être affaissé sous le chagrin, sous la douleur, de céder à la force, à la violence, d'obéir à la volonté d'autrui :

. . . . . Et moi, pour mon partage,
Blanchi dans les dangers, *courbé* sous le harnais,
VOLTAIRE.

L'insolent devant moi ne se *courba* jamais.
RACINE.

— COURBÉ, en termes de blason, s'emploie pour marquer la situation des dauphins et des bars ou barbeaux (poissons), qui ne s'exprime pas, parce que c'est leur posture propre et naturelle. On le dit des falces un peu voûtées en arc. — *Dérivés :* COURBATURE (*v.*) COURBATU, qui se dit d'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre, et qui s'applique également aux personnes; on lui a substitué de nos jours, dans ce dernier cas, le mot COURBATURÉ, qui ne se trouve encore dans aucun dictionnaire; COURBE (*v.*) COURBEMENT, action de *courber*; COURBET, partie du fût d'un bât de mulet, grande serpe à l'usage des jardiniers, et surtout des bûcherons; COURBETTE (*v.*); COURBURE (*v.*); COURGE et CUCURBITACÉES (*v.*); CUCURBITAIN, espèce de ver ou de *tænia* qui a la forme d'un pepin de *courge*; CUCURBITE, espèce de vaisseau en forme de gourde, partie la plus inférieure de l'alambic, dans laquelle on met les substances que l'on veut distiller; CURVATEUR, muscle du *coccyx* (*v.*), autrement nommé *coccygien antérieur*; CURVATIF, terme de botanique employé pour indiquer les parties d'une plante qui sont légèrement *courbées*; les feuilles *curvatives* sont celles dont le roulement est à peine sensible à cause de leur peu de longueur; CURVATURE ou CURVITÉ, synonyme de *courbure* (*v.*); CURVILIGNE (de *curvus* et de *linea*, ligne), figure, angle formé par des lignes courbes; CURVINERVÉ, terme de botanique (de *curvus* et de *nervus*, nerf); les feuilles *curvinervées* sont celles qui ont des nervures prolongées en une ligne courbe, telles que celles de l'hémérocalle du Japon (*plantago medica*); CURVIROSTRE (de *curvus* et de *rostrum*, bec), terme d'ornithologie, épithète des oiseaux dont le bec est courbé vers la pointe, tel que celui des perroquets; INCURVATION, action de *courber*, d'arquer une chose; en termes de médecine, courbure non naturelle des os; RECOURBER, action de *courber* une chose en rond par le bout; RECOURBÉ, courbé en dehors. Enfin le mot GOURDE, nom donné à une espèce de bouteille faite d'une *courge* séchée et vidée, dont les soldats, les pélerins, etc., se servent pour porter de l'eau ou du vin. E. H.

COURBETTE, terme de manége. La *courbette* est un mouvement que fait le cheval en levant également ses jambes et les rabattant aussitôt. C'est une espèce de saut en l'air et un peu en devant, dans lequel le cheval lève en même temps ses deux jambes de devant en les avançant également, et dès qu'il les baisse, il élève celles de derrière, en les avançant toujours également en devant, de sorte que ses quatre pieds sont en l'air en même temps. Les chevaux qui ont trop de feu et ceux qui n'en ont pas assez ne valent rien pour les *courbettes*, ce saut étant le plus difficile, et demandant beaucoup de jugement dans le cavalier et de patience dans le cheval. On dit *mettre un cheval à l'air des courbettes*, *cheval qui fait des courbettes*, qui *manie à courbettes*, qui se *présente de lui-même à courbettes*. Un cheval bat la poudre à *courbettes* quand il les hâte trop, et qu'elles sont basses. Il est à craindre que les *jardons* (tumeurs calleuses qui naissent aux jambes d'un cheval et sont placées hors du jarret) ne viennent aux chevaux qu'on fait *manier à courbettes* avec excès. *Rabattre la courbette*, *terminer la courbette*, c'est poser à terre les deux pieds de derrière à la fois. La *demi-courbette* est une espèce de petite *courbette* dans laquelle le cheval ne s'élève pas autant qu'à la *courbette*. On dit qu'un cheval *fait la croix à courbette*, quand il exécute ce saut tout d'une haleine, en avant, en arrière, aux côtés, comme une figure de croix. — Outre les *courbettes équestres*, nous avons aussi les *courbettes humaines*. L'homme, dont l'industrie emprunte à tous et partout, a emprunté au cheval l'art de faire des *courbettes*. Donner une définition exacte de ce qu'on entend par les *courbettes* comme savent les faire certains personnages, serait chose assez difficile. Cependant, je crois que je serais compris en disant que *faire la courbette*, c'est s'incliner devant quelqu'un d'une manière vile et rampante. De nos jours, il se trouve des épines dorsales qui sont merveilleusement aptes à faire la *courbette*, tant est grande la flexibilité dont dame nature les a douées. Les individus qui jouissent de cette heureuse faculté la poussent d'ordinaire extrêmement loin; ils se tirent on ne peut mieux de ce que nous avons appelé *la croix à courbette* : ils en remontreraient sur ce point au cheval de manége le mieux dressé : au reste, cela leur réussit, car, une chose déplorable, mais vraie, c'est que les hommes les plus haut placés sont, en général, ceux qui ont su faire souvent et à propos la *courbette*. Pour eux spécialement a semblé se réaliser cette parabole de l'Evangile : Plus ils se sont abaissés, plus on les a élevés. Il est tel administrateur, tel savant, tel homme de lettres même (il faut le dire à la honte du corps) qui doit la haute position qu'il occupe, la renommée, la considération qui l'environne, à son talent.... pour la *courbette*.—On confond quelquefois, mais à grand tort, le *salut* avec la *courbette*. Le SALUT, dit l'abbé Roubaud, est une démonstration extérieure de civilité, d'amitié, de respect, faite aux personnes qu'on rencontre, qu'on aborde, qu'on visite. La COURBETTE est le témoignage d'une soumission sans bornes. Le *salut* fait ou rendu indique un homme bien élevé, la *courbette* accuse l'homme sans cœur. Celui qui ne rougit point de descendre jusqu'à faire des *courbettes* renonce volontairement au noble privilége que Dieu n'a accordé qu'à l'homme :

> Os homini sublime dedit, cœlum tuer;
> Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

EDOUARD LEMOINE.

COURBURE, en latin *curvatura*, *curvamen*, *curvatio*. Ce mot, dans les arts, peut être considéré comme synonyme de *profil*. On dit la *courbure* d'un arc, d'une voûte, des arcades d'un pont, de l'extérieur d'un dôme, etc. La courbure de la coupole de St-Pierre de Rome passe pour un chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. T.

On désigne sous le nom de COURBURE, dans les sciences médicales et naturelles, soit les inflexions naturelles des diverses parties des corps organisés, soit les déviations accidentelles de celles qui sont

naturellement droites. Nous aurons si fréquemment occasion d'indiquer les diverses sortes de courbures d'un très grand nombre d'organes (*v.* Déviations, Flexuosité, Inflexions, etc.), que nous nous croyons dispensé d'en donner ici des exemples. L—T.

On appelle Courbure des branches, en termes de jardinage, l'opération qui consiste à *courber* vers la terre les branches verticales dans lesquelles la sève se porte davantage, et qui sont disposées à former des *gourmands*. On arrête par-là le mouvement de la sève, qui, circulant moins librement et n'étant plus attirée par la direction verticale, se reporte dans les autres branches. La courbure des branches s'emploie surtout avec succès dans les sujets vigoureux pour assurer la *réussite du fruit;* mais cette pratique ne doit être employée qu'avec ménagement et seulement sur le bois qui est destiné à être abattu l'année suivante. Z.

COUREUR. Ce mot, à différentes époques, a eu différentes significations. Nicot, dans son *Trésor de la langue française*, etc. (Paris, 1606; in-fol.) dit: « *Coureur* est celuy qui court (*cursor*); mais le Françoys en use en blasme, disant d'ung qui ne s'arrête où il doibt et à son mesnage et besongne : c'est un coureur, et conreuse d'une femme qui le fait ainsi (*cursitator, cursitatrix*), qui vont çà et là errer et vaucrer perdant le temps. Mais, au pluriel, *coureurs* sont les gens de cheval, armez à légère, qui se partent d'une armée pour faire courses, pilleries et dégasts au pays, à l'ennemy (*excursores*). » Nicolles Gilles a écrit dans la *Vie du roy Philippe de Valois* : « Tandis que le roy d'Angleterre estoit à Poissy et son fils à St-Germain-en-Laye, où ils furent par six jours, leurs *coureurs* gattèrent et brûlèrent tout le pays, etc., et ne sont pas les mêmes que *avant-coureurs*, car ceux-ci devancent l'armée qui marche.... On dit aussi *coureur de poste* celuy qu'on nomme communément *courrier*.... On dit pareillement *coureur de bénéfices*, ce qu'on fait sonner en mauvaise part. » — Telles sont en effet toutes les acceptions dans lesquelles fut pris ce mot jusqu'au XVIIe siècle, et presque toutes nous sont restées, comme on le voit ici, en même temps qu'il en a été créé de nouvelles, comme on le verra plus loin à l'article Courrier (*v.* p. 23). — Le mot coureur n'était pas encore en usage au commencement du XVIIe siècle pour désigner ces domestiques tout chamarrés d'or, de rubans et de plumes, que les grands seigneurs du XVIIIe siècle étalaient derrière leurs voitures et employaient à porter leurs messages. On prétend que nous sommes redevables de cette mode à l'Italie, et que Marie de Médicis et Mazarin sont les premiers qui introduisirent en France ce luxe nouveau. Malheureusement, la richesse du costume des *coureurs* et ses couleurs claires et brillantes convenaient mal à nos rues sales et à notre climat pluvieux; aussi les *coureurs* ont-ils complètement disparu à la révolution de 1789, pour faire place aux *chasseurs* (*v.* tom. XIII. p. 355).

Le Roux de Lincy.

COURE-VITE (*cursorius* ou *tachydromus*). On nomme ainsi un oiseau de la famille des *échassiers* pressirostres, dont le bec, grêle et conique, est arqué, sans sillon et médiocrement fendu; ses ailes sont courtes, et ses jambes, assez petites, se terminent par trois doigts sans palmures; elles n'ont point de pouce. — Cet oiseau, qui vit dans le nord de l'Afrique, est fauve-clair, avec le ventre blanchâtre : c'est le *charadrius gallicus* de Gmelin; on l'a vu quelquefois en Europe, et particulièrement en France, aux environs de Paris. Ses mœurs sont tout-à-fait inconnues, ainsi que celles du *charadrius coromandelicus*, qu'on lui a associé comme congénère; ce dernier a été trouvé aux Indes. P. Gervais.

COURGE, *cucurbita;* genre de plantes de la famille des cucurbitacées (*v.*), qui contient un grand nombre d'espèces et de variétés; elles se multiplient de graines, que l'on fait lever sur des couches ou sur des plates-bandes garnies de terreau, et exposées au midi, pour en

repiquer ensuite le plant en pleine terre, à une bonne exposition. On peut aussi les semer en pleine terre dans des trous garnis de fumier et de terreau, et lorsque le plant est levé, on n'y laisse que la tige la plus forte. En résumé, ces plantes demandent de la chaleur, une bonne terre franche et légère et de fréquents arrosages. Elles se multiplient de graines. Z.

COURIER. (*V.* Courrier.)

COURIER (Paul-Louis), né le 4 janvier 1772, mort assassiné le 10 avril 1825, était fils d'un propriétaire en Touraine. Il fut élevé sous les yeux de son père et fit de bonnes études. Courier, se destinant à la carrière militaire, entra en 1792 à l'école d'artillerie de Châlons, où il eut pour condisciples les généraux Charbonnel, Haxo, Ruty, Vallée, etc., qu'avaient précédés immédiatement dans la même carrière et à la même école les généraux Duroc, Foy, Demarçay, etc. Il sortit de l'école avec le grade de lieutenant d'artillerie à cheval, et il resta au service jusqu'en 1810. Dans le cours de ses campagnes, le hasard conduisit en Italie le corps d'armée dont il faisait partie, et son régiment fut désigné pour l'occupation. La beauté du climat le séduisit. Le repos dont une grande tranquillité le laissa jouir, en lui permettant de se livrer à l'étude, le retint dans ce pays, et, loin de solliciter un avancement auquel un service plus actif lui eût donné des droits, satisfait du grade de chef d'escadron qu'il avait obtenu, il ne chercha qu'à faire oublier ses studieux loisirs. Ce fut dans une des bibliothèques de Florence qu'il découvrit un manuscrit de Longus, contenant un fragment de *Daphnis et Chloé* que l'on croyait perdu. Courier le restitua en grec et en français, et révéla à l'Europe un helléniste distingué. — Cette découverte excita l'envie de quelques savants italiens, entre autres du bibliothécaire Furia, qui avait le manuscrit sous sa garde, et qui l'avait décrit sans s'apercevoir qu'il était complet. Une tache d'encre, faite par mégarde sur le précieux manuscrit, fut l'occasion ou le prétexte de plaintes graves portées contre le jeune officier français. Alors commencèrent contre lui les premières persécutions du pouvoir, qui, bien qu'étranger à cette affaire, désirait sans doute faire sentir son action à Courier. Celui-ci d'ailleurs la bravait hautement chaque jour et jusque là avec impunité. Un exemple entre mille prouvera cette assertion. Courier avait été témoin oculaire du peu de bravoure d'un officier général français pendant une affaire en Calabre : c'était César Berthier. Quelques jours après, dans un convoi, il rencontra un caisson du général, recouvert en toile peinte, et portant écrit en grandes lettres le nom de son propriétaire. Courier approche du caisson, enlève avec son sabre le mot *César*, et, s'adressant au conducteur étonné : « Tu diras à ton maître que Courier veut bien qu'il continue à s'appeler Berthier, mais pour *César*, il le lui défend. » On conçoit qu'après une telle avanie, faite publiquement au frère du ministre de la guerre, Courier devait attendre tout autre chose que de l'avancement. — Le premier ouvrage qu'ait publié Courier est un éloge d'Hélène, d'après Isocrate, traduction ou plutôt imitation que l'auteur dédia, en 1800 et sans se nommer, à Mme Constance Pipiet, depuis princesse de Salm. Parurent ensuite la traduction du fragment de Longus, et la lettre à M. Renouard, libraire, sur la discussion relative à la tache du manuscrit. C'est un modèle de satire et de polémique. L'*Hippiatrique de Xénophon*, ouvrage qu'un officier de cavalerie seul pouvait convenablement traduire, fut publié vers 1807, peu de temps avant que Courier quittât le service militaire. — Depuis longtemps, il avait conçu le projet d'abandonner cette carrière. Il voulut cependant servir dans une armée commandée par le grand capitaine qui était parvenu à changer la face de l'Europe. Ce n'était point un sentiment d'admiration, mais bien plutôt le désir d'observer qui lui fit souhaiter de voir de près les opérations et le système stratégique de Napoléon.

Courier l'accusait d'avoir détruit l'esprit de l'armée en remplaçant l'élan patriotique et généreux des vieilles troupes républicaines par l'appât effréné des décorations et des grades. La peinture qu'il se plaisait à faire dès lors de ces nouveaux courtisans, qui quittaient le corps-de-garde pour peupler les vestibules des Tuileries ou du palais de Naples, était de la plus grande vérité comique. Il composa sur ce sujet plusieurs dialogues pour la comtesse d'Albani, qu'il nous a confiés quelques instants, et qui n'ont point été imprimés. Dans le temps, leur publication eût été impossible, et Courier aurait regardé comme une lâcheté inutile de les faire connaître quand il n'y avait aucun danger à le faire et que le ridicule qu'ils signalaient était disparu. Un de ces dialogues, sur la gloire militaire, et où elle est réduite à sa juste valeur, est un chef-d'œuvre de logique et d'excellente plaisanterie. — En 1809, époque où les hostilités reprirent tout à coup en Allemagne, Courier, alors en congé à Paris, demanda et obtint de se transporter activement sur le théâtre de la guerre. Il fit la campagne de Wagram en militaire expérimenté et profond. A la paix qui suivit, il donna sa démission et revint à Paris, avec l'intention de s'y livrer exclusivement à l'étude. Ce fut alors, et après avoir vu de ses propres yeux la tactique adoptée par l'homme qui passait pour le premier capitaine de son temps, que Courier nous confirma ce qu'il avait avancé déjà plusieurs fois : que ce héros n'était qu'un chef d'invasion, qui avait su persuader à 500 mille hommes armés de marcher sur un seul point, comme s'ils n'eussent été qu'un seul. « Avec de semblables masses, disait Courier en 1810, on avance, mais on ne peut pas reculer. Une défaite, et l'ennemi est à Paris.—Quoiqu'il ne pensât pas sans doute que sa triste prédiction se réaliserait si facilement, son amour de l'indépendance, sa passion pour l'étude, un patriotisme généreux et éclairé, l'éloignèrent des rangs de l'armée, qu'il regardait comme solidaire et responsable des malheurs que l'ambition de son chef accumulait sur la France. Des rapports de goûts et d'études l'avaient lié avec M. Clavier, savant helléniste lui-même et honnête homme. Courier épousa sa fille aînée, et se retira à Verets en Touraine, quelque temps après la mort de son beau-père. — A la restauration, Courier, pour nous servir de ses propres expressions, *donna en plein dans la charte*, qui nous promettait plus de libertés que nous n'en avions eu jusque là, et un gouvernement basé sur les lois. La réaction de 1815, qui se fit sentir en province plus encore qu'à Paris, inspira à Courier son premier écrit politique : la pétition aux chambres, au nom des habitants de Luynes.— En retrouvant le fragment de *Daphnis et Chloé*, Courier voulut le traduire; mais il n'existe qu'une seule traduction de cette charmante pastorale : elle est d'Amyot, le traducteur de Plutarque, et par conséquent écrite en vieux français. Pour que la partie restituée fût en harmonie avec le reste de l'ouvrage, Courier étudia le langage d'Amyot et celui des auteurs contemporains, et avec cette conscience qui faisait le fond de son caractère, il reproduisit le passage inconnu d'Amyot avec tout le charme et la grâce naïve qu'aurait pu y mettre l'homme de la cour de François Ier. — Ce travail lui fit découvrir une facilité jusqu'alors ignorée de lui-même pour traduire les auteurs grecs. Il ne se trouva plus forcé de chercher des équivalents, de torturer les périphrases simples de l'antiquité pour en faire passer le sens naturel dans notre langue dédaigneuse. Il trouva dans ce vieux français une certaine énergie que n'affaiblit point l'abondance élégante de la période grecque; il lui sembla enfin que ce langage gaulois conservait le milieu entre la sécheresse et le verbiage, qui de jour en jour devient pour nous plus difficile à garder. Il adopta ce principe pour traduire l'*Ane* de Lucius. La simplicité presque primitive de notre vieux langage lui sembla propre surtout à interpréter la simplicité également primitive du style d'Hérodote, et il entre-

prit une traduction de cet historien, dont il n'a publié qu'un fragment en forme de prospectus. Il travaillait encore à cet ouvrage, pour lequel il avait une sorte de prédilection, quand la mort la plus affreuse et la moins attendue est venue le surprendre. — C'est l'étude approfondie des anciens auteurs français et l'habitude qu'il avait contractée d'écrire dans leur langage qui donnèrent à son style un aspect particulier, dont l'originalité contribua puissamment au succès des pamphlets politiques qu'il publia depuis. L'arbitraire et l'abus du pouvoir, contre lesquels la générosité de son ame se soulevait presque involontairement, l'engagèrent à prendre fait et cause contre des exactions qui ne le froissaient point personnellement. Il irrita ainsi quelques puissances subalternes, qui bientôt lui fournirent l'occasion de parler pour son propre compte, et le *Simple discours* à l'occasion de la souscription de Chambord fut le *prétexte* dont se servit l'autorité pour obtenir une condamnation de deux mois de prison devant la cour d'assises de la Seine. Ce jugement donna lieu à une histoire du procès de Paul-Louis Courier, vigneron, etc., qu'on pourrait croire écrite par Molière. — Et cependant la gaîté maligne de Courier ne put supporter l'épreuve de la captivité qu'il subit. Convaincu de l'innocence de ses opinions, amant passionné de la liberté, qu'il n'avait jamais soumise, même aux impérieux devoirs de l'état militaire, l'injustice de cette courte détention lui causa le plus violent chagrin. Dans une visite que je lui fis à Ste-Pélagie, n'ayant pas le courage de l'en plaisanter, je ne pus que déplorer l'usage qu'il faisait de son talent à produire des opuscules piquants, mais fugitifs, et dont il ne pouvait supporter les conséquences : je l'engageai à poursuivre ses travaux commencés, plus sérieux et plus durables. Il me répondit par écrit : « Vous avez bien raison ; les querelles de politique n'ont pas le sens commun, non plus que les autres querelles : tout cela fait pitié ! Vos conseils me semblent fort sages et ne seront pas perdus. J'envoie au diable les ultras et les jacobins, la droite, la gauche et le centre. Dans le fait, je sais par expérience qu'il ne faut pas se mettre sur le pied de dire au public ce que chacun pense et dit publiquement : la vérité n'est bonne à rien. Ainsi, prenez-y-garde vous-même, car mieux vous la direz et plus elle vous nuira. » Courier n'en continua pas moins à publier de nouveaux pamphlets, dont l'un le fit encore remettre en jugement. Acquitté cette fois (il en serait mort), Courier devint plus prudent, et ses derniers écrits politiques furent imprimés clandestinement. — Du reste, la vie entière de Courier fut une suite d'actions qui pourraient paraître contradictoires entre elles à qui n'aurait pas une connaissance intime de son caractère, ardent à saisir toutes les impressions, et qui l'a rendu l'un des hommes les plus souvent trompés qui aient existé; mais sa loyale franchise exprimait bientôt d'autres sentiments. C'est ainsi qu'il postula une place à l'académie, qu'il tourna en ridicule dans le plus piquant peut-être de ses écrits ; c'est ainsi que, l'opposition ayant cru pouvoir le compter dans ses rangs, Courier, étranger à tout parti, prouva qu'il n'en adoptait qu'un, celui de sa conscience, et nous l'entendîmes tourner en moqueric « tel qui le matin, après avoir bravé les potentats, le soir, devant un coryphée du parti, s'inclinait profondément, n'osait s'asseoir dans le salon d'un autre qui lui frappait sur l'épaule en l'appelant *mon cher*...— Courier travaillait beaucoup ses moindres ouvrages. Il recopiait sa propre correspondance, et l'on doit lui en savoir gré, car c'est sur ses brouillons qu'on l'a publiée en 2 vol., 1828. Il poussait la pureté du langage jusqu'au purisme, et il m'écrivit de Veretz, en 1820 : « Je voudrais bien savoir pourquoi vous écrivez Fénélon avec deux accents, et non pas Fénelon, comme je le trouve écrit dans les vieilles éditions, et comme prononçait ma grand'mère ? Ne vous moquez pas de cette autorité : Cicéron cite sa grand'tante, et Platon a remarqué que de son

temps, à Athènes, les dames d'un certain âge, qu'il appelle grossièrement vieilles femmes, conservaient seules la pureté du langage attique.» — Cet écrivain, qui maniait si habilement le sarcasme, sous la plume duquel la satire était mordante et souvent cruelle, devenait l'homme le plus doux dans la discussion, le plus accessible à la raison, le plus tolérant dès qu'il avait reconnu le principe d'une opinion, quand bien même il n'en eût pas admis les conséquences. La bonne foi était sa vertu. Apte à tous les sentiments vrais, il les respectait tous dans autrui : sa haine pour le mensonge et la tyrannie était seule implacable. — Tourmenté par les résultats fâcheux peut-être d'une exploitation agricole, par des chagrins domestiques, Courier avait résolu de se fixer à Paris, de s'y occuper exclusivement de travaux littéraires et de l'éducation d'un fils qu'il chérissait. Il faisait à Veretz un dernier voyage, lorsque, atteint par une main obscure, il meurt au moment d'ajouter de nouveaux titres vraiment glorieux à sa réputation, au moment où ses amis espéraient jouir pour la première fois sans de longs intervalles de la conversation spirituelle, animée, instructive, d'un homme au cœur droit, riche d'études nombreuses et variées, d'observations fines et justes; où ils se promettaient enfin de cultiver sans interruption une amitié précieuse, parce qu'elle n'était pas prodiguée, pleine de charmes, et dont le triste souvenir est encore le seul adoucissement à leurs profonds regrets. VIOLLET-LEDUC.

COURLANDE, ancien duché dont jadis dépendait aussi la Semigalle : aujourd'hui ces 2 provinces forment le gouvernement russe de Mittau, contenant 509 milles carrés et 581,300 habitants, dont 361,160 luthériens, avec 141 églises. Les autres confessions en comptent 19. Des 692 métairies réparties sur le sol de la Courlande, 162 appartiennent à la couronne. La Courlande est riveraine de la Baltique. Le sol en est entièrement plat; les deux cinquièmes du territoire se composent de forêts; 23 milles carrés ne contiennent que des marécages, outre 300 lacs et 118 cours d'eau, dont 42 se déchargent dans l'Aa, 35 dans le Windau, 6 dans la Duna, fleuve de la frontière occidentale, et 35, au nombre desquels on compte l'Aa, le Windau, le Liebau, dans la mer. Le surplus du sol est occupé par des steppes et des landes. Le climat est âpre, mais sain; on exporte par mer des grains, du lin, du chanvre, et des linettes qu'il suffit seulement de faire dessécher, pour n'avoir pas à craindre qu'elles se gâtent dans le transport. La Courlande possède des chasses importantes; à la moindre pluie, les rivières débordent. La culture des abeilles, l'éducation des bestiaux, y sont florissantes. On peut comparer à tous égards la Courlande au Holstein, seulement les hivers sont plus rigoureux en Courlande. Elle possède des mines de fer et des tourbières. Ses habitants sont allemands, livoniens, polonais et juifs; la langue dominante est l'allemand. A l'exception des distilleries, on y trouve peu de fabriques. Le centre principal du commerce est à Lieban et à Windau. — *Mittau*, ancienne résidence ducale, est le siége du gouvernement. Là, comme en Livonie, régnait jadis l'ordre teutonique, qui avait fondé dans ces deux pays la grande propriété avec la servitude personnelle. Aussi long-temps que dura l'aristocratie de l'ordre, elle prit les plus grands soins pour que le paysan possédât une propriété, sans être assujetti à des servitudes trop onéreuses, mais aussi pour qu'il ne pût jamais l'aliéner ni la faire sortir de sa famille. Ce fut seulement après la destruction ou la décadence de l'ordre, qui amena celle de la grande propriété, dont les ducs étaient les représentants supérieurs, que dans les domaines de la noblesse on vit les terres occupées par divers paysans s'agglomérer en un tout pour être exploitées en grande culture sous une seule et même dépendance. Les magnats de Courlande réglèrent toujours leurs rapports avec les paysans, d'après les usages et les lois de la Pologne. — Le dernier grand-maître de l'ordre,

Gotthard-Kettled, plaça, en 1561, la Courlande sous le vasselage de la Pologne pour s'en faire un rempart contre la puissance toujours croissante de la Russie, à la condition que la province de Livonie ne paierait plus de tribut à la Pologne; sa postérité règna en Courlande jusqu'au 18e siècle. En 1710, Frédéric-Guillaume, 6e duc de Courlande, épousa la princesse russe Anne, et mourut en 1711. — Depuis cette époque, la Russie exerça la plus grande influence sur le choix des souverains de la Courlande. Anne, fille du tsar Ivan, mort avant son frère, Pierre-le-Grand, resta encore long-temps régente sous la protection de son oncle Pierre. Il est vrai que Ferdinand, oncle de son mari, le remplaça sur le trône, mais comme il vécut toujours à l'étranger, son règne fut purement nominal. Ce prince ayant cependant empiété législativement sur les priviléges de la noblesse courlandaise, la cour suprême des fiefs polonaise, établit une commission administrative pour régir le pays, en l'absence de Ferdinand, qui, n'avait point d'enfant. Comme la politique de cette commission était d'unir étroitement la Courlande avec la république polonaise, les états et les conseillers supérieurs du duché ne tardèrent pas à témoigner leur mécontentement. Malgré la défense de la commission, les états tinrent une diète en 1726, et décidèrent que Maurice de Saxe, fils naturel du roi de Pologne, succéderait au duc Ferdinand de Courlande. Cette élection inconstitutionnelle n'eut pas de suite. Anne, veuve du précédent duc, étant parvenue au trône de Russie, en 1730, après le mort de Pierre II, fit occuper militairement la Courlande, et déclara à la cour de Pologne qu'elle voulait que cette province, quoique fief de la république, fût à l'avenir gouvernée par un duc protégé par la Russie. — Après la mort de Ferdinand, l'impératrice choisit pour duc de Courlande le comte Ernest-Jean de Biron ou Biren, son favori et son grand chambellan: il était lui-même Courlandais de naissance. Anne mourut en 1740, et Biren, qui était haï en Russie, fut exilé en Sibérie. Les états de Courlande élurent en 1741 le beau-frère de la grande duchesse de Russie régente, le duc Louis-Ernest de Brunswick. L'assentiment des grands propriétaires de fiefs, ayant manqué pour la validation de cette élection, les états reportèrent leur choix sur le prince Charles de Pologne et de Saxe, au profit duquel l'impératrice Élisabeth renonça à toute espèce de prétentions. Ce fut seulement en 1759 que ce prince reçut l'hommage et le serment de ses sujets. Mais l'empereur Pierre III, ayant rappelé le duc Biren de la Sibérie, l'impératrice Catherine II le reintégra dans son duché, et le duc Charles dut s'éloigner.—Après la restauration du duc Ernest-Jean, les Polonais le reconnurent de nouveau et l'investirent une seconde fois du duché de Courlande; mais, en 1769, il en abandonna le gouvernement à son fils Pierre. La noblesse et la bourgeoisie courlandaise entrèrent alors en hostilité ouverte, et les deux partis s'adressèrent chacun de leur côté à la cour de Russie, en invoquant aussi la protection de la Pologne. Le duc Pierre en fit autant, moins pour se réconcilier avec ses sujets mécontents que pour affermir son autorité sur les deux partis. — Une révolution ayant éclaté en 1792 en Pologne, il y eut aussi, par contre-coup, en Courlande, une insurrection contre les prérogatives de la noblesse. Les propriétaires de fiefs invoquèrent alors la protection de l'impératrice Catherine, et, le 18 mars 1795, se soumirent sans réserve au sceptre de la Russie. Une députation des états vint notifier cette résolution au duc, qui séjournait alors à Pétersbourg, et obtint son adhésion. Le duc n'eut aucun héritier mâle, mais seulement quatre princesses : l'aînée obtint en Silésie la principauté de Sagan, sous la suzeraineté du roi de Prusse, et en Bohème la seigneurie de Rachod. Le duc signa

l'acte de sa renonciation à Pétersbourg, le 28 mars 1795. La ligne descendante du frère du dernier duc de Courlande abdiqua toutes ses prétentions à ce duché, moyennant une rente annuelle de 36,000 thalers; elle réside encore aujourd'hui en Silésie, dans la seigneurie de Wartenberg. En 1818, l'empereur Alexandre, par son ukase du 25 août 1817, consolida la situation politique de la Courlande; il affranchit les paysans de la servitude, et régla leurs rapports avec les propriétaires de fiefs. C. L.

COURLIS (*numenius*, Cuvier), genre d'oiseau, appartenant à l'ordre des *échassiers*, qui ont le bec arqué comme les ibis, mais plus grêle, rond sur toute sa longueur; le bout de la mandibule supérieure dépasse l'inférieure; la tête et le cou sont entièrement garnis de plumes; il y a quatre doigts, trois antérieurs, palmés à la base, et un postérieur qui ne touche à terre que par le bout. Ces oiseaux vivent sur les bords de la mer et des fleuves, dans les marais, les prairies, et s'avancent aussi dans l'intérieur des terres: ils se nourrissent de vers, d'insectes et de mollusques. Leur démarche est grave et mesurée; leur vol est soutenu et très élevé, mais ils ne se perchent pas. Ils vivent par grandes troupes, hors le temps des amours, où ils s'isolent par couples; ils nichent sur le sable ou dans les herbes, et les petits quittent leur nid dès leur naissance pour aller chercher eux-mêmes leur nourriture. Nous en avons deux espèces en Europe, dont nous allons parler.

Le Courlis commun, long de deux pieds et plus, y compris le bec, qui a six pouces, brun, avec le bord de toutes les plumes blanchâtres, le croupion blanc, la queue rayée de blanc et de brun. C'est un gibier médiocre, qui s'arrête peu dans l'intérieur des terres, mais qui est commun le long de nos côtes, et en particulier dans les pays qu'arrose la Loire. Il se retrouve dans tout le nord de l'Europe et aussi en Italie, en Grèce et en Egypte.

Le Petit Courlis ou Corlieu d'Europe, de moitié moindre que le précédent, mais à peu près de même plumage. Il est fort rare en France; cependant il se trouve quelquefois sur nos côtes aux mois d'avril et de mai, époque à laquelle il se rend dans le Nord. Il est plus commun dans le même temps en Angleterre et en Hollande. D—L.

COURONNE (en latin *corona*, en grec *koronê*), marque de dignité, ornement que les grands mettent sur leur tête pour marquer leur pouvoir, et qu'on regarde aussi comme un symbole de la victoire, de la joie et du plaisir. — L'antiquité la plus reculée ne déféra les couronnes qu'à la Divinité. Bacchus, si l'on en croit Pline, s'en para le premier, après la conquête des Indes. Phérécyde, cité par Tertullien, rapporte l'origine des couronnes à Saturne; Diodore de Sicile l'attribue à Jupiter, après sa victoire sur les Titans; Fabius Pictor à Janus, et dit que cet ancien roi d'Italie s'en servit le premier dans les sacrifices; Léon l'*Égyptien*, assure qu'Isis se couronna la première d'épis de blé, parce qu'elle avait appris aux hommes l'art de le semer et de le cultiver. — La plupart des auteurs conviennent que la couronne était dans son origine plutôt un ornement du sacerdoce que de la royauté; les souverains la prirent ensuite, parce qu'alors ces deux dignités du sacerdoce et de l'empire étaient réunies. — Les premières couronnes ne furent qu'une *bandelette*, nommée *diadème*, dont on se ceignait la tête, et qu'on liait par derrière, comme on le voit aux têtes de Jupiter, des Ptolémées et des rois de Syrie, sur les médailles. — Quelquefois on les faisait de deux bandelettes; ensuite on prit des rameaux de différents arbres, auxquels on ajouta des fleurs. — Tertullien dit, d'après Claudius Saturninus, qu'il n'y avait aucune plante dont on n'eût fait des couronnes: celle de Jupiter, était de fleurs; elle est souvent de laurier sur les médailles; celle de Junon était de vigne; celle de Bacchus, de pampre et de raisin, de branches de

lierre chargées de fleurs et de fruits; celles de Castor, de Pollux et des Fleuves, de roseaux; celle d'Apollon, de roseaux ou de laurier; celle de Saturne, de figues nouvelles; celle d'Hercule, de peuplier; celle de Pan, de pin ou d'hyèble; celle de Lucine, de dictame; celle des Heures, de fruits propres à chaque saison; celle des Grâces, de branches d'olivier, aussi bien que celle de Minerve; celle de Vénus, de roses; celle de Cérès, d'épis, aussi bien que celle d'Isis; celle des Lares, de noyer ou de romarin, en quoi l'on suivait l'opinion commune dans le paganisme, que ces arbres ou plantes étaient particulièrement consacrés à ces divinités.— On offrait aussi des couronnes d'or aux dieux, comme celle qu'Attale, roi de Pergame, envoya à Rome pour mettre dans le Capitole, laquelle pesait 240 livres d'or, et celle que Philippe, roi de Syrie, y fit porter par ses ambassadeurs, qui était du poids de cent livres d'or. Les prêtres et les sacrificateurs étaient couronnés pendant les cérémonies du sacrifice. Leurs couronnes étaient d'or ou de branches d'olivier; mais celles des Flamines étaient de laurier. On couronnait même les victimes de branches de cyprès ou de pin. Dans les funérailles, on mettait sur les sépulcres des couronnes qui étaient faites de branches de laurier ou d'olivier, et quelquefois de lys. Cette coutume passa de Lacédémone à Athènes, et d'Athènes à Rome; les magistrats, dans les jours de cérémonies, portaient des couronnes d'olivier ou de myrthe; les ambassadeurs, de verveine ou d'olivier.— Dans les festins, on composait les couronnes de fleurs, d'herbes, et de branches qui avaient la vertu de rafraîchir ou de fortifier le cerveau, comme de roses, de pouliot, de quintefeuille, de lierre, d'if, de feuilles d'olivier, etc. Les conviés portaient trois couronnes, l'une qu'ils plaçaient d'abord sur le haut de la tête; l'autre dont ils se ceignaient le front, et la troisième, qu'ils se mettaient autour du col. Pline rapporte que ce fut la bouquetière Glycère, aimée du peintre Pausanias, qui inventa les nuances et les liaisons des fleurs pour augmenter leur odeur et leur beauté, par cet assemblage industrieux. Il dit aussi que P. Claudius Pulcher, consul, l'an de Rome 569, et avant J.-C. 185, introduisit la coutume de dorer le cercle de la couronne, convrant de feuilles d'or la branche de tilleul ou le jonc auquel on attachait les fleurs. On y ajouta ensuite des rubans qui pendaient sur les épaules, et qui étaient quelquefois de laine ou de lin, quelquefois tissus d'or ou brodés. Dans la cérémonie des noces, l'époux portait une couronne; l'épouse en avait deux, l'une de fleurs naturelles, lorsqu'on la conduisait dans la maison de l'époux, et l'autre de fleurs artificielles, représentées en or et enrichies de diamants.— Il serait trop long de rapporter ici toutes les sortes de couronnes dont les anciens se sont servis et leurs différents usages. Mais il est bon de parler des couronnes militaires, qui étaient données au mérite, c.-à-d. aux généraux d'armée, aux capitaines ou aux soldats pour récompense de leurs belles actions. — La couronne *triomphale* était pour celui qui triomphait après quelque illustre victoire. D'abord, elle fut de laurier; puis on la fit d'or, et ensuite on en porta un grand nombre faites de ce même métal devant le char du triomphateur. Tite-Live nous apprend qu'on porta 234 couronnes d'or dans le triomphe de Scipion l'Asiatique, l'an de Rome 564, avant J.-C. 190; et Appien en compte 2822 dans celui de César. On représentait autour de ces couronnes les principaux exploits du triomphateur.—La couronne *ovale*, que portaient ceux qui recevaient l'honneur du petit triomphe appelé *ovation*, était de myrthe ou quelquefois de laurier.— La couronne *obsidionale* était présentée par les assiégés au capitaine ou gouverneur qui avait fait lever le siége; elle était faite avec de l'herbe verte, cueillie dans la ville assiégée. — La couronne *civique* se donnait par le général d'armée à un citoyen qui avait conservé la vie à un autre citoyen en tuant son

ennemi ; elle était de feuilles de chêne avec les glands. — La couronne *murale* était pour celui qui avait été le premier à l'escalade, et qui avait monté sur les murs d'une ville assiégée, ou était entré par la brèche ; elle était d'or, et son cercle était élevé en forme de créneaux de murailles. — La couronne *castrense* ou *vallaire* se donnait à celui qui était entré le premier dans les retranchements des ennemis. Sa figure représentait en or une palissade forcée. — La couronne *navale* était donnée à celui qui était monté le premier à bord du vaisseau ennemi dans un combat naval. Elle était d'or, et environnée de petits éperons et de proues de navires, le tout du même métal. — Dans les jeux de la Grèce, on couronnait pareillement les vainqueurs : aux jeux olympiques, dédiés à Jupiter, la couronne était d'olivier sauvage ; aux jeux Pythiens, en l'honneur d'Apollon, pour avoir défait le serpent Python, elle était de laurier ; aux jeux Isthmiens, en l'honneur de Palémon, qui se donnaient en l'isthme, ou détroit de Corinthe, lequel sépare le Peloponèse de la terre ferme, la couronne était faite de branches de pin ; et aux jeux Néméens, institués pour le jeune Archémore, on donnait une couronne d'ache, ce qui est justifié par ces quatre vers latins d'Alciat, traduits sur le grec d'Archias :

Sacra per argivas certamina quatuor urbes
Sunt ; duo facta viris, et duo sæticolis.
Ut Jovis et Phœbi, Melicertæque Archèmoriqne
Præmia sunt pinus, poma, apium atque olea.

—On donnait aussi aux gladiateurs qu'on mettait en liberté une couronne de laine.—Nous avons dit plus haut que, dans les festins et réjouissances publiques, on se couronnait de lierre, de roses et d'autres fleurs naturelles et artificielles. Pline nous dit qu'on n'avait point l'usage de ces couronnes ou chapeaux de fleurs, et qu'il était réservé aux statues des dieux du ciel ; mais l'on voit le contraire dans les historiens grecs et romains, et dans leurs poètes. Menestus et Callimaque, tous deux médecins, écrivirent contre l'usage des couronnes de fleurs dans les festins, prétendant qu'elles étaient nuisibles au cerveau ; mais un autre médecin, Typhon, et Ariston le péripatéticien, ont soutenu le contraire, disant que les fleurs peuvent ouvrir les pores du cerveau, et donner par ce moyen un libre passage aux fumées des viandes et du vin. On sait que les modernes s'appuient sur des faits concluants pour donner raison aux premiers. On trouve sur les médailles quatre sortes de couronnes propres aux empereurs romains : 1° une couronne de laurier ; 2° une couronne rayonnée ; 3° une couronne ornée de perles, et quelquefois de pierreries ; 4° une espèce de bonnet, tel que les princes de l'empire le mettent sur leur écu. — Jules César obtint la permission du sénat de porter la première, à cause, dit-on, qu'il était chauve ; ses successeurs l'imitèrent. La couronne *radiale* n'était accordée aux princes qu'après leur mort ; mais Néron la prit de son vivant. On les voit sur les médailles avec la couronne *perlée*. Justinien est le premier qui ait porté celle de la quatrième espèce, que Du Cange nomme *camelancium*, et qu'on a confondue avec le mantelet, qu'on appelle camail, à cause de la ressemblance de ce mot, quoique l'un soit fait pour couvrir les épaules, et l'autre pour couvrir la tête. E.

Aux premiers jours des temps modernes, quand le Christ, pour avoir prêché la plus simple comme la plus douce des religions, fut abreuvé d'outrages par ses adversaires ; quand, par une amère dérision, on lui eut posé sur le front la *couronne d'épines*, les ministres de cette religion, bientôt triomphante, adoptèrent la couronne en mémoire de ce que l'homme Dieu avait souffert. Plusieurs pères et docteurs de l'église expliquent ainsi l'origine de la tonsure ecclésiastique ; et nous lisons qu'aux premiers siècles du christianisme la couronne ou tonsure des prêtres embrassait tout le haut de la tête (*v.* Tonsure). — Les empereurs romains, de la famille de César, ne portèrent pas de diadème ; on les représente souvent avec une couronne de

laurier. Ce fut Hélagabale qui porta le premier un rang de perles sur la tête. Cette espèce de diadème a été fort en usage, surtout depuis le temps de Constantin. « On le voit souvent exprimé sur les médailles, dit Du Cange, mais avec cette différence que quelquefois il est composé d'un double rang de perles; quelquefois il est entremêlé de pierres précieuses enchâssées dans l'or. » Quand les peuples du Nord eurent détruit la ville éternelle, et que l'Occident resta seul à la dignité impériale, qui fut considérée comme la première des souverainetés temporelles de l'Europe, les empereurs se servirent d'une couronne en usage à Constantinople, et que le bibliothécaire Anastase appelait *spanoclista*, c.-à-d. couverte par le haut. Cette couronne, qui se terminait par un cercle d'or, est celle dont un auteur latin du moyen âge disait : « La couronne impériale est le cercle de la terre, elle désigne la puissance universelle. » Et pourtant cette puissance universelle était revendiquée par un autre souverain, qui, pendant plusieurs siècles, fut en effet le maître du monde civilisé et chrétien. Les papes, comme on le sait, portaient la triple couronne, et voici comment s'exprime à ce sujet le *Cérémonial romain* : « Les pontifes portent la tiare, aussi nommée règne; elle est ornée de trois couronnes, qui signifient que les papes réunissent la puissance ecclésiastique et impériale. » Et le même livre nous fournit encore ce passage : « La couronne impériale diffère des autres; elle est surmontée d'une mitre semblable à celle des évêques, plus petite cependant, plus large et moins pointue; son ouverture est au front; au-dessus d'un cercle d'or est placée une petite croix. » Mais cette couronne était celle que les papes donnait aux empereurs : car nous lisons que ces premiers dignitaires laïques de l'Europe, au moyen âge, portaient trois couronnes : une d'argent à Aix-la-Chapelle, comme roi d'Allemagne, une de fer à Milan, comme roi de Lombardie; une d'or à Rome, comme empereur (*v.* le *Glossaire* de Du Cange, au mot *corona*). — Vers le xe siècle, quand les états féodaux se formèrent, les rois, les ducs, les marquis, les comtes, prirent la couronne; elle consistait alors en un cercle d'or; du moins, nous trouvons ces couronnes ainsi désignées dans les poèmes du xiie siècle, dans *Garin de Lorraine* (Garin le Loherain), et dans le *Brut* d'Angleterre : « Prens ceste dame, est-il dit dans le premier de ces poèmes, il n'y en a pas de plus belle. »

Sire seras de treslot cest pays
Le *cercle d'or* tenras et chief assis.

Le cercle d'or entraînait la puissance absolue, la royauté, avec un simple hommage de reconnaissance au suzerain : car, dans un passage du poème de *Brut*, nous voyons deux frères ayant partagé le états de leur père; le plus jeune demande à porter le diadème; son aîné est près de lui accorder ce qu'il désire, quand il cède aux larmes de son neveu, qui lui représente qu'il n'y a jamais eu en ce pays qu'un *roi couronné*, et refuse, ce qui cause une longue et terrible guerre. — Si nous cherchons quelles ont été les couronnes en usage aux différentes époques de notre monarchie française, voici ce que nous trouvons dans un excellent mémoire que Du Cange nous a laissé sur ce sujet. Les rois de la première race portèrent des couronnes de quatre sortes; la première était un diadème de perles fait en forme de *bandeau*, avec les bandelettes qui pendent derrière la tête. La seconde, celle que portaient les empereurs au moyen âge, et dont nous avons parlé plus haut. La troisième avait la forme d'un *mortier*, comme celui des présidents aux parlements de France. La dernière enfin était en forme de chapeau pyramidal, qui finissait en une pointe surmontée d'une grosse perle. Quant aux rois de la seconde race, les monnaies de cette époque nous les représentent avec la tête ceinte d'un double rang de perles; quelquefois nous les voyons avec une couronne de lauriers; leurs sceaux ou cachets surtout nous les représentent ainsi. N'ou-

blions pas que ces cachets étaient souvent une pierre antique, avec l'image d'un empereur romain, autour de laquelle ces souverains faisaient graver leurs noms. Ils portaient aussi une mitre impériale surmontée d'une croix.—Pour ceux de la troisième race, au contraire, les monnaies et les sceaux ne nous font connaître qu'une seule espèce de couronne composée d'un cercle d'or, enrichie de pierreries, et rehaussée de fleurs de lys. On a plusieurs exemples de couronne fermée par le sommet, avant le règne de François Ier, qui, dit-on, adopta cette forme pour ne le céder en rien à Charles-Quint. Aux fêtes célébrées en 1498, à l'entrée de Louis XII dans Paris, on voyait une *couronne timbrée en forme d'empereur* sur l'échafaud royal. Cette dernière espèce resta celle en usage, et nous la voyons encore adoptée aujourd'hui. — Plus haut, nous avons dit que les princes féodaux portaient la couronne : nous voyons en France les douze pairs assister au sacre du roi ayant le cercle d'or sur la tête. Charles-le-Chauve accorda aux ducs le privilége de porter la couronne; et plus tard, la féodalité croissant toujours en puissance, en étendue, chacun de ses membres, roi dans son domaine, porta la couronne. (*V.* pour plus de détails la *dissertation* 24e *sur l'histoire de saint Louis*, par Du Cange.) Le Roux de Lincy.

Les sciences médicales et naturelles ont dû recourir fréquemment à ce nom du langage usuel. En botanique, l'appendice qui, dans quelques fleurs, surmonte la gorge de la corolle ou du périanthe simple a été appelé *couronne*. Les bractées qui surmontent les fleurs (fritillaire, *vulgò* couronne impériale), les feuilles ramassées en rose au haut de la tige ou des rameaux (palmiers), sont dites *couronnantes*. Le nectaire qui surmonte l'ovaire est *couronnant* dans les ombellifères. *Couronne royale* est un nom vulgaire du mélilot, et *couronne de terre*, du lierre terrestre. *Coronille* (coronilla), diminutif de couronne, est le nom d'un genre de plantes de la famille des légumineuses.—En anatomie, *couronne des dents* signifie la partie de la dent qui fait saillie hors de la gencive. Ce nom est évidemment plus applicable aux dents molaires ou mâchelières, qui sont plus ou moins arrondies, qu'aux canines, aux incisives et aux molaires tranchantes et aplaties. — *Couronne des glands* est le nom donné aux bourrelets arrondis et presque circulaires qui forment la limite entre les corps caverneux et l'extrémité de certains organes excitateurs. *Couronne ciliaire*, se dit quefois pour *cercle ciliaire* (*v.* Œil). Les noms *coronal* (*v.* Frontal), *coronaire* (*v.* Cardiaque et Gastrique), donnés à un os et à des artères, sont évidemment dérivés de *corona*, couronne. Ce sont les diverses allusions à l'idée d'une couronne qui ont déterminé l'adoption de ces termes.—En chirurgie, une espèce de cylindre ou de cône tronqué creux, terminé à l'une de ces extrémités par des dents formant une scie circulaire, est appelée *couronne de trépan*.—En pathologie, on désigne sous le nom de *couronne de Vénus* (corona Veneris) des pustules dues à la siphilis constitutionnelle, dont le siége est au front et aux tempes.—Dans la pratique des accouchements, on dit que la tête de l'enfant est au *couronnement* lorsqu'elle est arrivée au pourtour de l'orifice vaginal de l'utérus ou matrice.—Dans l'art vétérinaire, le mot *couronne* est pris dans deux acceptions, et signifie : 1° la partie la plus basse du paturon du cheval, qui se distingue par le poil prolongé sur le haut du sabot; 2° une marque qui reste aux genoux du cheval, lorsque après une chute les poils de cette partie n'ont pas repoussé. Les chevaux offrant ces marques sont dits *couronnés*. C'est en se frottant contre l'auge ou la muraille, ou en faisant des chutes fréquentes sur les genoux, occasionnées par la faiblesse des jambes, que les chevaux se couronnent, c.-à-d. se font aux genoux des excoriations qui les privent de poils dans cette partie.—En zoologie, *coronule* (coronula), autre diminutif de couronne, est le nom d'un genre de

mollusques dont la coquille est composée de plusieurs valves rassemblées en cercle au sommet, et qui vivent sur la peau des baleines. En entomologie, la couronne ou demi-couronne qui garnit le sommet du tibia ou du cubitus de quelques insectes a été aussi appelée *coronule*. LAURENT.

On greffe *en couronne*, on taille les arbres fruitiers *en couronne;* on entend par arbre *couronné* celui dont les branches de la cime sont mortes. Il est à remarquer que l'arbre qui *se couronne* par sa cime se couronne aussi par ses racines. L'arbre, dans cette position, ne croît plus en hauteur, quoiqu'il puisse croître encore en grosseur; mais le bois s'altère beaucoup. Cette altération, qui a lieu dans le cœur de l'arbre, se nomme d'abord *échauffement*, quand elle est peu apparente. Cette maladie fait de rapides progrès: lorsque le bois est tellement altéré qu'on peut le déchirer avec l'ongle, c'est la *carie sèche* (*v*); enfin, lorsqu'il y a *gouttière*, c.-à-d. que la sève et les pluies ont creusé, fendu l'arbre, c'est un *ulcère*. Un arbre *couronné* est donc arrivé à la caducité, et il est temps de l'abattre. On ne peut fixer le terme auquel chaque espèce d'arbre arrive à la caducité, cela dépend du terrain. On peut donc en retarder le moment par des engrais, car il est reconnu que c'est l'épuisement du sol qui produit le *couronnement*. On a remarqué que le chêne placé dans un même terrain que l'orme ne se couronne qu'à un âge double de ce dernier. L'arbre venu naturellement *se couronne* plus tard que celui qui a repoussé sur souche. On voit aussi dans les forêts une autre espèce de *couronnement*, principalement sur les jeunes baliveaux; il ne dure qu'nn an: les boutons inférieurs produisent de nouvelles branches. On attribue cet effet à ce que les arbres forestiers, ayant le pied presque toujours humide, poussent beaucoup de racines à la surface de la terre, qui y est plus productive, et que ces racines se dessèchent lorsque les arbres environnants ont été coupés: cela fait mourir les petites branches les plus élevées. Z.

COURONNE IMPÉRIALE. (*V.* IMPÉRIALE.)

COURONNEMENT (architecture). Généralement, on désigne par ce mot tout ce qui termine en dessus un mur, une colonne, un dôme, un comble, etc.: ainsi, la corniche couronne l'entablement, qui lui-même couronne le mur, la colonnade qui le soutient. Un quadrige de bronze couronne l'arc de triomphe du Carrousel; les dômes des Invalides, du Panthéon, du Val-de-Grâce, sont couronnés par des lanternes; la statue de Napoléon couronne la colonne de la place Vendôme. Une pomme de pin en bronze couronnait le mausolée d'Adrien. T.

COURONNEMENT, action de *couronner* les souverains; cérémonie qui se pratique en ces occasions (*v.* SACRE).

COURRIER (mot dérivé du latin, *cursor*, *veredarius*), ainsi que COUREUR, (*cursor*, *stadiodromus*), viennent de *currere*, courir, ou courre. Mais ce qui distingue principalement le *courrier* du *coureur*, c'est que celui-ci court toujours à pied, et que l'autre ne court qu'à cheval ou en voiture. — L'usage des courriers est fort ancien: Hérodote dit qu'il y en avait en Perse, et qu'ils étaient forts prompts. Xénophon attribue leur établissement à Cyrus, qui, ayant examiné ce qu'un cheval pouvait faire de chemin dans un jour, plaça des relais à la distance de chaque journée de cheval. En arrivant à un de ces relais, le courrier remettait son paquet à un autre, qui, monté sur un cheval frais, portait les dépêches à une journée de là, où un nouveau cavalier s'en chargeait, et ainsi de relai en relai jusqu'à la cour. Comme Hérodote dit la même chose des Perses en général, les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, s'imaginant que ces cavaliers ne couraient pas, puisqu'ils ne changeaient de cheval que le soir, ont eu tort d'avancer que c'étaient des messagers plutôt que des courriers. Mais on sait pertinemment aujourd'hui que de tout temps les coursiers persans et arabes ont fait 20 à 25 lieues par jour, aussi facilement que nos chevaux peuvent faire un relai de cinq à six lieues au

plus. — Les Grecs avaient des courriers à pied nommés *hemerodromi* (courriers d'un jour), c'étaient les *diarii cursores* des Romains, lesquels, suivant *Cornelius Nepos* et les *Commentaires de César*, faisaient 20, 30, et jusqu'à 40 lieues par jour dans le Cirque pour gagner le prix. Il y avait aussi à Rome des courriers qui changeaient de chevaux, comme Tite-Live et César le rapportent de Gracchus et de Vibullius. On les nommait *viatores*, et on les envoyait partout où il y avait des ordres, des lettres, des avis, des nouvelles à porter ou à recevoir. Mais les Romains pas plus que les Grecs ne paraissent avoir eu de postes réglées jusqu'au temps de l'empereur Auguste, qui en établit seulement pour des chars. On ne sait point précisément à quelle époque commencèrent les courriers à cheval dans l'empire romain. On voit par l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate qu'il y eut des relais pour ce service, et il parle d'un Palladius qui, sous le règne de Théodose, allait en trois jours de Constantinople aux frontières de Perse, et revenait de même, faisant ainsi 80 lieues environ par jour. Sous l'empire d'Orient, ces courriers étaient appelés *cursores*. — Dans le moyen âge, on nommait *courriers* ou *coureurs* des gens qu'on envoyait devant soi, pour reconnaître si les chemins étaient praticables et sûrs. De là vinrent les laquais ou valets de pied, nommés *coureurs*, dont la mode passa d'Italie en France, au commencement du XVIIe siècle, mais dont le service avait fini par se borner à n'être que les *Mercures* des messages galants ou libertins de leurs maîtres. — L'institution des *courriers* en France date de l'établissement de celui des postes par Louis XI, dans le XVe siècle, mais ces courriers, ne servant d'abord que pour les affaires du roi et du pape, étaient une charge pour l'état. Long-temps il n'y eut pour les lettres que des messagers qui allaient fort lentement, et ne partaient que lorsqu'ils avaient un certain nombre de paquets. L'établissement des courriers, si simple, si commode, si utile pour les particuliers, et qui est devenu l'une des principales branches des revenus de l'état, ne date que de 1630. On appelle *courrier* tout homme qui fait métier de courir la poste, soit à cheval, soit en voiture, précédé ou conduit par un postillon. Il y a plusieurs sortes de courriers à cheval : les *courriers ordinaires* payés par l'administration pour porter les lettres dans les diverses villes qui ne sont pas situées sur les lignes de poste ; les *courriers extraordinaires* expédiés par de riches particuliers pour annoncer un mariage, un décès, un héritage, ou par des banquiers, par des négociants, pour donner avis de la conclusion d'une affaire, de l'arrivée d'un navire ; pour porter des ordres d'achat de vente, informer du cours des effets publics, ou de telle ou telle marchandise ; ils deviennent alors agents subalternes et passifs de l'agiotage ; mais les courriers extraordinaires sont plus souvent dépêchés par des généraux, des gouverneurs, des préfets, des magistrats, pour annoncer plus promptement la nouvelle d'une victoire, d'une défaite, d'une révolte, d'un arrêt, ou de tout autre événement important. On appelle *courriers de cabinet* ceux qui portent les dépêches du roi et de ses ministres à des fonctionnaires civils et militaires, à des ambassadeurs. Ils sont appointés à l'année, et sous les ordres d'un maître des courriers. Mais il y a aussi des courriers qui, dans des circonstances importantes, ou pour des missions secrètes et délicates, sont choisis dans les hautes classes de la société ; on dit alors : *Monsieur A..., le comte C... sont partis en courriers* pour Londres, pour Vienne, etc. Ces courriers ne voyagent pas à franc-étrier, mais dans de bonnes chaises de poste. — De tous les courriers en voiture, les plus connus, les plus utiles, sont les *courriers de la malle*, qui font le service ordinaire de la poste aux lettres, tant en France que dans tous les états de l'Europe, pour toutes les villes situées sur les principales routes de communication. Leur nom vient de ce qu'autre-

fois ils étaient entassés pêle-mêle avec leurs paquets de dépêches, dans le fond de leur voiture, grossièrement construite, et couverte en cuir, en forme de malle. Depuis environ 25 ans, ces malles-postes sont des berlines fort commodes pour les voyageurs. Le courrier se place dans le coupé de devant, et les lettres sont dans un coffre derrière la voiture. Ces courriers passent une moitié de leur vie dans leur malle-poste, se réveillent à chaque relai, à chaque bureau de poste, et l'autre moitié dans la ville qui est le terme de leur voyage, où ils se reposent comme s'ils n'avaient pas dormi en route. Leur existence d'ailleurs est assez agréable sous le rapport physique : bien nourris par les voyageurs et par les citadins pour lesquels ils font des commissions, ils achètent et revendent pour leur propre compte les poulardes du Mans, de la Bresse et de Caen, les pâtés d'Amiens et de Strasbourg, les saumons et les sardines de Bretagne, le thon et les ortolans de Provence, les truffes du Périgord, etc. Ils deviennent gros et gras, et font ordinairement fortune, quand ils ont de l'ordre et de l'économie. Si, habitués à vivre avec les chevaux et les postillons, ils sont, généralement parlant, un peu dénués des formes de la politesse et de l'urbanité; ils méritent du moins entière confiance, car il est fort rare que quelqu'un d'entre eux ait manqué à la probité. Les *courriers à cheval* ont plus de fatigues et de maux à supporter, et ne peuvent point exercer de petit commerce en voyageant ; mais ils sont plus largement rétribués. Les uns et les autres sont exposés à de graves dangers, de la part des insurgés et des bandits, qui en veulent quelquefois à leurs dépêches, et plus souvent à leur argent.— Les courriers de la Porte-Othomane sont des Tatars qui parcourent à franc-étrier les provinces de l'empire, changeant de cheval dans les villes où ils en trouvent à leur disposition, et, à défaut, permutant de gré ou de force leur monture fatiguée contre celle toute fraîche du premier voyageur qu'ils rencontrent. — Dans divers pays, on s'est servi et on se sert encore pour courriers de certains animaux, tels que les chiens, les hirondelles, et surtout les pigeons, si utilement employés en Syrie, depuis le règne du sultan Nour-Eddyn, au XIIe siècle, et dont on a renouvelé l'expérience, il y a peu d'années, de Paris à Anvers. On trouverait difficilement des courriers plus diligents, plus fidèles, plus désintéressés et plus économiques que ces intéressants oiseaux lorsqu'il ne s'agit que de les charger d'une lettre attachée sous une de leurs ailes. Le télégraphe seul transmet les nouvelles avec plus de promptitude, mais le mécanisme borné de ses signaux ne peut en exprimer les détails. — Les *courriers apostoliques* sont les messagers de la cour de Rome. Ils ont remplacé les courriers qui, dans les premiers siècles de l'église, et dans les temps de persécutions, étaient chargés par les évêques d'informer les fidèles du lieu et de l'heure où ils devaient se réunir pour célébrer l'office divin. Les courriers apostoliques convoquent les cardinaux, les princes et les ambassadeurs de la part du pape, pour assister à ses consistoires, à ses cavalcades et à ses chapelles. Ils convoquent aussi le sacré collége pour l'élection d'un souverain pontife, et pour les obsèques d'un pape ou d'un cardinal. Ils affichent les bulles, les décrets, les constitutions du saint-siége, aux portes de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Pierre de Rome, du palais de l'inquisition, de la chancellerie apostolique, et du champ de Flore. Vêtus d'une robe violette, ils portent un bâton d'épine quand ils sont en mission, et une masse d'argent lorsqu'ils assistent aux cavalcades du pape, dont ils entourent la litière. Ils sont au nombre de 19, et l'un d'eux remplit tour à tour pendant trois mois les fonctions de maître : c'est à lui seul que sont adressées les commissions signées par le souverain pontife et par le cardinal-préfet. Les cardinaux sont tenus de donner prompte audience, debout et tête nue, au courrier apostolique, qui met un genou en terre devant eux. — Dans quelques or-

dres monastiques, le *courrier* ou célerier était un religieux chargé de courir pour les affaires temporelles de la communauté, tandis que ses confrères célébraient les offices. A la Grande-Chartreuse, le courrier était proprement le procureur de la maison. Chez les évêques et archevêques, le *courrier* était autrefois un officier considérable, chargé de faire exécuter leurs ordres et leurs mandements. Il avait part au gouvernement, et tenait lieu de bailli : il était l'intendant, le procureur des prélats, des abbés et des prieurs. A Vienne, en Dauphiné, le courrier était tout à la fois le second magistrat de la ville, le lieutenant et le vicaire-général de l'archevêque, dont il émanait, mais sa juridiction n'embrassait que les matières laïques et temporelles ; il remplissait quelquefois les fonctions de juge, et même de procureur fiscal. Le courrier de l'évêque de Grenoble avait en outre le privilége de convoquer, au nom du prélat, l'arrière-ban, les milices, et de faire mettre les habitants sous les armes. Parmi les officiers de l'archevêque et du chapitre de Lyon, il y avait un *courrier* dont la charge était souvent exercée par un gentilhomme.—Les princes laïcs, les seigneurs même, avaient aussi des lieutenants qu'on appelait *courriers*. — Enfin, jusqu'à la révolution, on a vu figurer au parlement et à la chambre des comptes un *courrier* qui servait de guide dans les cérémonies publiques. — Le mot *courrier* s'emploie au neutre, pour signifier tout à la fois les lettres qui partent et arrivent par la poste, ainsi que le jour et l'heure du départ et de l'arrivée: *c'est demain jour de courrier ; le courrier est arrivé; le courrier va partir ; je vous ai écrit par le dernier courrier ; pressé par le courrier, je finis ma lettre ; j'attends de vos nouvelles par le prochain courrier ; deux courriers sont en retard.* — Plusieurs journaux, à diverses époques ont pris le titre de *courrier*, pour exprimer sans doute la promptitude avec laquelle ils voulaient porter au loin les nouvelles. Il y a eu le *Courrier de l'Europe*, le *Courrier d'Avignon ;* le *Courrier des spectacles ;* le *Courrier des salons*, le *Courrier des tribunaux*. Nous avons encore le *Courrier français*, et peut-être d'autres courriers qui nous sont inconnus. H. Audiffret.

COURROIE (du latin *corium*, cuir), bande plus ou moins large de cuir simple ou composée de plusieurs pièces ; on en fait usage dans la sellerie, la carrosserie, etc. — Courroie sans fin : le cuir ayant de la souplesse et beaucoup de tenacité, les mécaniciens tirent un excellent parti des *courroies fermées* ou *sans fin* (dont les bouts sont cousus ensemble), pour transmettre le mouvement d'une roue à des poulies sans gorge, des bobines ; ils préfèrent ce mode à l'emploi de chaînes ou de cordes, parce que les courroies, ayant beaucoup de largeur, glissent moins sur les surfaces, durent plus long-temps que les cordes, et coutent moins cher que les chaînes. T.

COURROUX, sentiment tantôt impétueux, tantôt concentré, et qui est le résultat d'une irritation violente. On peut dire que le *courroux* forme la partie la plus élevée de la colère; aussi cette expression n'est-elle employée que du supérieur à l'inférieur : un soldat tiendra tête à la colère d'un autre soldat ; il tremblera à la pensée de la colère de son chef, parce que, dans ce dernier cas, la volonté de nuire est appuyée sur l'autorité. La colère du peuple est terrible, mais oublieuse ; le courroux d'un homme qui commande se contraint en général ; il a de la patience et du coup d'œil, il ne retarde le coup que pour frapper mieux et plus fort. On dira la *colère* d'une femme, et non pas son *courroux*, à moins qu'elle n'exerce le commandement suprême, comme une souveraine dans un état despotique.—Les enfants gâtés n'ont le temps d'avoir ni colère, ni courroux ; on prévient tous leurs désirs, ils ont des emportements si on ne leur donne pas assez vite ce qu'ils exigent.—L'éducation seule ne suffit pas pour guérir du courroux; le meilleur remède, c'est de se mêler aux affaires, c'est de vivre confondu avec toutes les classes de la société : on

voit alors tant de faiblesses mêlées à tant de vices que l'on a trop de pitié pour conserver encore du courroux ; c'est la jeunesse riche, noble et ardente, qui cède à ce sentiment ; elle déteste les obstacles ; elle a quelquefois horreur des bassesses ; c'est donc facilement qu'elle s'indigne et punit si la force publique est entre ses mains. Dans le style soutenu, poètes et prosateurs se servent de *courroux* comme de synonyme de *colère ;* mais il n'en est pas de même dans la précision du style moral ou métaphysique.

SAINT-PROSPER.

COURS D'EAU, *aqua currens*. C'est l'*eau courante* considérée par opposition à *l'eau dormante* ou *stagnante*. Les cours d'eau proviennent de cette mobilité naturelle à l'eau qui cherche toujours un niveau constant. Si des obstacles matériels suffisants existent de toutes parts pour empêcher les épanchements, l'eau captive sans issue forme les *mares*, les *marais*, les *étangs naturels* et les *lacs ;* alors elle s'incorpore avec le fonds de terre dont elle fait partie intégrante ; comme lui elle est susceptible de propriété publique ou privée, et se trouve soumise aux mêmes règles ; elle n'est plus qu'un accessoire qui suit le sort du principal. Mais lorsque l'eau, sans cesse renouvelée par des courants constants ou périodiques, parvient à se frayer partout un passage, alors elle échappe à la domination de l'homme, qui peut bien en user ou en jouir, mais qui ne peut plus cependant s'en dire le maître ; alors naissent les *ruisseaux*, *les rivières* et *les fleuves*, qui, roulant des montagnes où ils puisent sans cesse une force nouvelle, courent dans toutes les directions à travers toutes les terres, jusqu'à ce qu'ils aillent perdre leurs ondes passagères dans l'océan universel, ce grand réservoir de toutes les eaux courantes du globe. — L'eau, toujours mobile, agit sans cesse par son action plus ou moins lente ; elle tend à détruire ou dissoudre tous les corps, en même temps qu'elle leur échappe par l'*évaporation :* ainsi, l'eau même la plus captive retourne toujours à son cours ; elle s'imbibe dans les terres, elle s'infiltre dans les rochers pour se réunir à une masse courante, ou surgir de toutes parts sous la forme de *source*, et elle s'évapore dans les airs pour retomber bientôt en *rosées*, en *pluies* et en *neiges ;* de là ce courant perpétuel qui ramène constamment les eaux de la source d'un fleuve à leur embouchure et de son embouchure à sa source. — C'est l'eau qui forme ainsi l'agent le plus puissant de la nature ; c'est l'eau qui fait la vie d'un globe, tellement que si par quelque accident imprévu, ou seulement par l'effet naturel de cette loi éternelle de dépérissement et de destruction qui est la loi générale de toute création, un globe vient à perdre sa part du fluide, ce globe est mort, et, lancé désormais dans l'espace, il ne remplira plus d'autre fonction que celle d'un corps inerte forcé d'obéir aux règles de la *gravitation*. — Les cours d'eau peuvent donc être considérés comme remplissant à l'égard de la terre les mêmes fonctions que remplit dans le corps humain la circulation du sang. Aussi n'est-il point douteux qu'il existe des *cours d'eau souterrains ;* peut-être même est-ce là une loi générale dont l'appréciation échappe à nos investigations parce que nous pouvons à peine effleurer la première écorce du globe que nous habitons. — Il ne nous est donc donné de connaître que les *cours d'eau apparents ;* encore ignorons-nous comment ils se forment, comment ils s'entretiennent, comment ils se perpétuent ; nous n'avons à cet égard que des données vagues, à l'aide desquelles on peut bien établir une théorie générale qui rende un compte satisfaisant du phémomène, mais dont il n'est pas permis de saisir facilement les applications diverses. — Si nous ne pouvons pas apprécier d'une manière certaine les cours d'eau apparents dans leurs causes, nous devons au moins les apprécier dans leurs effets. Ils se divisent d'abord en deux classes à raison de leur importance, les *cours d'eau navigables* et les *cours d'eau non navigables*, suivant qu'ils

peuvent ou non servir à la navigation et donner un débouché au commerce. A cet égard, les cours d'eau ont dû être considérés comme établissant les premiers moyens de communication : ce sont les premiers chemins publics dont il ait été fait usage, et déjà sous ce rapport, ils ne pouvaient pas, quelle que fût leur peu d'importance, tomber dans le domaine privé. D'une autre part, il n'était pas possible non plus d'admettre que l'une des choses les plus indispensables à l'économie agricole et domestique fût possédée privativement par un seul, à l'exclusion de tous : aussi croyons-nous qu'en principe l'eau courante n'est jamais susceptible de propriété privée. — Cependant, lorsqu'on arrive à considérer dans chaque législation particulière l'application qui a pu être faite du principe de propriété, on voit qu'en général on déclare que les cours d'eau naissants sont réputés la dépendance du fonds dans lequel ils surgissent ; mais notre législation elle-même, qui proclame ce principe, admet aussi que le cours d'eau doit être rendu à sa direction naturelle si les propriétaires inférieures ont acquis le droit de s'en servir ; et comme le législateur a eu soin de réserver expressément tous les droits d'utilité ou de nécessité publique, tels que l'obligation d'assurer à une communauté d'habitants l'eau qui leur est indispensable, il en résulte que le droit de propriété énoncé par la loi est plutôt encore un droit d'usage plein et entier qu'un droit de propriété véritable. Aussi le premier principe en cette matière est-il que toutes les fois que cela est jugé avantageux ou nécessaire, il devra être procédé par un *réglement administratif* à la distribution des eaux : c'est là ce que l'on nomme les *réglements d'eau*. — Ces réglements peuvent être arrêtés dans toutes les circonstances, nonobstant même les droits acquis, non pas qu'on puisse les méconnaître légèrement, puis qu'il n'y a lieu à réglement d'eau qu'en cas de nécessité publique, bien constatée, mais parce que jamais les droits acquis, en fait de possession de cours d'eau, ne peuvent être considérés comme absolus et définitifs. Seulement, l'administration doit s'efforcer de concilier à la fois, dans la distribution qu'elle fait des eaux, tous les droits antérieurement exercés, en tant qu'ils peuvent se coordonner avec les besoins nouveaux. Il y a là sans doute une grande difficulté à résoudre, et c'est pour cela que l'administration n'ose toucher à ces matières qu'avec une extrême réserve ; mais il en résulte aussi que rien n'est précisé, et que toutes les fois que des contestations sérieuses s'élèvent sur les droits des riverains sur les cours d'eau, on se trouve dans le plus grand embarras pour les résoudre. Cependant s'il existe un réglement administratif, la loi est faite, et c'est dans les dispositions de ce réglement qu'elle se trouve écrite. — Dans un assez grand nombre de localités, et pour quelques cours d'eau sur lesquels sont plus particulièrement établies des usines, ces sortes de réglements existent ; et comme ils ne doivent être régulièrement arrêtés qu'après discussion, et lorsque toutes les parties intéressées ont fait leurs observations, ils forment pour ainsi dire un pacte commun auquel tout le monde a souscrit, et contre lequel il ne peut pas s'élever de réclamation sérieuse. Toujours fait-il une loi irrévocable dans toutes les contestations qui peuvent s'élever, sauf les modifications que lui-même peut subir, suivant les circonstances de temps et de lieu. Il est même une foule de cas où le réglement administratif n'est que l'homologation faite par l'autorité d'une transaction volontaire passée entre toutes les parties intéressées à la jouissance des eaux. — Mais lorsque ces réglements n'existent pas, il ne faut pas moins que les droits de chacun soient bien déterminés, et c'est alors que la contestation, en cas de débats, devient purement judiciaire : c'est aux tribunaux à faire alors, sur la demande des parties, ce que l'administration n'a pas voulu faire d'office, et ici se retrouve encore l'exercice de ce pouvoir souverain, qui ne reconnaît pas de droit irrévocablement acquis, en

présence d'une utilité publique bien constatée ; il faut qu'en prononçant, les juges s'efforcent de concilier l'intérêt de l'agriculture avec le respect dû à la propriété, et qu'ils s'attachent surtout à faire observer les réglements particuliers et locaux sur le cours et l'usage des eaux. Ainsi, les tribunaux sont appelés à faire eux-mêmes un véritable réglement judiciaire, mais il y a toujours cette différence entre le réglement administratif et le réglement judiciaire, que le premier est seul définitif et obligatoire pour tous, tandis que le second n'est en quelque sorte que provisoire, et n'a d'ailleurs de force qu'à l'égard des parties en cause, en présence desquelles il a été arrêté ; que le premier crée des droits nouveaux pour l'avenir, tandis que le second ne doit porter que sur l'appréciation des droits existant au moment où il est arrêté, les tribunaux ne pouvant, dans aucune circonstance, prononcer par voie de disposition générale et réglementaire. — Toutes les fois donc que l'administration ne juge pas un cours d'eau assez important pour être l'objet d'un réglement public, la possession exclusive en est abandonnée aux propriétaires riverains, qui acquièrent des droits plus ou moins étendus, suivant la disposition des lieux et les faits apparents de possession auxquels ils se livrent. Tous ceux de ces faits qui ne laissent point de trace sont réputés précaires ; ceux qui sont justifiés par des ouvrages extérieurs sont susceptibles de constituer des servitudes au profit du fonds auquel ils s'appliquent. Ainsi, une dérivation faite pour l'arrosement et manifestée par une œuvre de main d'homme constitue un droit acquis à la dérivation. — Il en est de même de l'établissement d'une usine sur un cours d'eau, il y a là une prise de possession qui ne permet plus aux propriétaires supérieurs de faire des dérivations nouvelles assez importantes pour nuire, d'une manière notable, à la marche de l'usine. On sait au reste que, même en l'absence de tout réglement administratif, le propriétaire d'une usine ne doit pas arrêter comme il lui plaît son point de repaire, qui ne peut être régulièrement fixé que par l'administration. Par la même raison que les propriétaires supérieurs ne doivent pas chercher à le priver des eaux qui lui sont nécessaires, lui aussi ne peut pas les retenir au préjudice des propriétaires inférieurs, qui en ont également besoin, soit pour l'irrigation de leurs terres, soit pour l'exploitation de leurs usines. — Si les prises d'eau sur un même cours se multiplient en trop grand nombre, si des établissements nombreux se forment, tous les intérêts, se trouvant à la fois lésés, réclament nécessairement, et c'est alors qu'un réglement administratif devient indispensable. Ainsi, tant que ce réglement n'existe pas, c'est que l'abondance du cours d'eau suffit à toutes les exigences, sans qu'il y ait entre les parties intéressées de conflit bien sérieux. — Il est cependant certaines circonstances où un cours d'eau, même important, peut devenir en quelque sorte propriété privée, c'est lorsqu'il est entièrement artificiel, c.-à-d. que son lit est le résultat d'un travail dû à la main de l'homme, ainsi que cela a lieu pour les *canaux* (*v.* ce mot) ; le cours d'eau n'est plus alors qu'un accessoire, qui devient une dépendance de la propriété du canal lui-même ; c'est une dérivation plus ou moins importante qui est faite dans un objet déterminé, mais cette dérivation elle-même est toujours soumise aux mêmes principes ; car elle ne peut être maintenue qu'autant que l'état naturel des lieux et les raisons de nécessité publique le permettent. Ainsi, le droit de propriété relativement aux cours d'eau qui alimentent le canal n'est pas entier et absolu, bien que ce droit sur tout ce qui constitue le canal en lui-même soit irrévocable. — C'est d'après ces mêmes principes qu'il faut considérer le droit de propriété relativement aux *cours d'eau non navigables* : on suppose aujourd'hui que les propriétaires riverains ont la propriété du fonds même du cours d'eau, par compensation des chances qu'ils ont à

courir à raison même de son voisinage, soit que l'eau vienne diminuer l'étendue de leur champ, soit qu'elle vienne y ajouter par *alluvion*. Les principes du système féodal étaient à cet égard plus rationnels : ils considéraient tous les cours d'eau sans distinction comme dépendance du domaine public, et le seigneur haut justicier était le maître des cours d'eau non navigables, qui demeuraient inséparables de la haute justice; mais bientôt l'abus se trouva dans les ventes que ces seigneurs firent de tous les cours d'eau, sous le titre de *concessions;* car s'ils pouvaient en concéder l'usage, il ne leur était pas permis d'en aliéner la propriété; à cet égard, les cours d'eau, étant placés par la législation féodale sur la même ligne que les chemins publics, devaient être comme eux inaliénables. Aujourd'hui, le principe contraire a prévalu, en ce sens que tout propriétaire riverain a la disposition exclusive du cours d'eau non navigable, mais ce n'est qu'autant que les besoins du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, n'en réclament pas l'usage; et déjà dans tous les pays où se fait le commerce de bois on distingue dans les cours d'eau non navigables tous ceux qui peuvent servir au *flottage*, et que pour cette raison on nomme des cours d'eau *flottables;* à cet égard, c'est à l'administration encore à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les propriétaires riverains ne puissent mettre aucun obstacle au flottage des bois : ce sera encore là l'objet d'un réglement administratif! En sorte qu'il faut bien reconnaître que tous les droits des propriétaires riverains sur les cours d'eau non navigables sont toujours subordonnés aux mesures d'utilité publique et d'intérêt général que l'administration croit devoir établir. — Aussi est-ce l'administration qui fixe par des déclarations publiques quels sont les cours d'eau non navigables, quels sont les cours d'eau navigables, et quel est le point précis où le cours d'eau non navigable devient un *cours d'eau navigable*. — Pour ces derniers, il n'y a plus de difficultés, parce qu'ils sont incorporés au domaine public, et ils en font tellement partie intégrante qu'ils ne peuvent pas en être distraits. Tout ce qui est dépendance des cours d'eau non navigables est absolument inaliénable, et ce n'est que par abus que des entreprises peuvent être faites sur ces cours d'eau ; quel que soit le laps de temps écoulé depuis l'entreprise, il n'y aura pas même à chercher à concilier, comme pour les cours d'eau non navigable, les droits existants avec les mesures qu'exigera l'intérêt public. C'est à l'administration de veiller sans cesse, non pas seulement pour la sûreté de la navigation, mais pour que la partie du domaine publique confiée à sa garde demeure sans atteinte. Des réglements généraux destinés à assurer la libre circulation nécessaire à la navigation existent bien, mais généralement ils ne sont pas observés : le curage des rivières, ou ne se fait point du tout, ou ne se fait pas avec soin; les chemins de ballage, qui la plupart du temps ne sont pas entretenus, se trouvent à chaque instant coupés par des constructions particulières ou des plantations qu'on laisse asseoir jusque dans le lit du fleuve. Mais les lois défendent toutes ces entreprises, contraires à l'intérêt public; et si cependant elles subsistent, c'est à la négligence de l'administration que l'on doit en imputer la faute, car elle a tous les pouvoirs nécessaires pour porter remède au mal. TEULET, a.

COURS DE LA BOURSE. (*V.* BOURSE DE PARIS, t. VII, p. 204).

COURS PUBLICS ET GRATUITS. En style universitaire, on donne le nom de cours à la durée du temps employé, soit par un professeur à enseigner publiquement par ses discours ou à démontrer par ses expériences les principes et les avantages d'une science, d'un art, d'une branche quelconque de la littérature, soit par un élève à étudier ces principes, et à s'y perfectionner : ainsi, l'on dit que tel professeur *a fait son cours* avec distinction, que *son cours a été brillant*, ou a été *peu suivi;* qu'un élève a fait avec

succès au collége ses *cours d'humanités, de rhétorique, de philosophie;* qu'un jeune homme a *terminé* à l'université *son cours de théologie, de droit*, ou *de médecine*, selon qu'il veut être ecclésiastique, avocat ou médecin. On dit encore qu'on a *assisté à tel cours;* qu'on a *suivi le cours* de tel ou tel professeur.—On appelle aussi cours les livres et ouvrages imprimés qui expliquent et développent les éléments des sciences, des belles-lettres et des arts, et qui présentent ce qu'il importe le plus d'en savoir, soit que ces ouvrages aient été composés dans un but spécial, soit qu'ils contiennent le résumé ou l'exposé d'un cours fait en public : ainsi l'on dit, le *Cours de mathématiques* de Bezout, le *Cours d'études* de Condillac, le *Cours de chimie* de Chaptal, le *Cours de littérature* de La Harpe, etc.—L'origine des *cours scientifiques et littéraires* pourrait bien remonter jusqu'à Homère, qui tenait, dit-on, son école sur un rocher de l'île de Chio. Plus tard, Pythagore, dans les diverses villes où il résida pendant ses longs voyages, Platon à l'Académie et sur le cap Sunium, Aristote, en se promenant dans le Lycée, instruisaient leurs disciples et propageaient leur doctrine. Jésus-Christ lui-même n'enseigna la morale dans les environs de Jérusalem que sous la forme de cours publics. A son exemple, les théologiens, tant orthodoxes qu'hérétiques, employèrent long-temps cette manière toute naturelle d'instruire, de persuader un plus grand nombre de prosélytes. Comme la théologie fut la première science qu'on enseigna dans les écoles universitaires du moyen âge, elle dut s'y présenter aussi sous la forme de *cours*, et l'on adopta depuis cette méthode pour toutes les autres sciences. Le *cours de théologie* était précédé par celui de philosophie, subdivisé en *cours de logique, de métaphysique, de morale* et *de mathématiques*. L'adjonction de cette dernière science, où tout est positif, aux trois autres, et surtout aux deux premières, où tout est plus ou moins arbitraire et systématique, s'est perpétuée jusqu'à nos jours, malgré son anomalie et son absurdité. Aussi, dès le XVIIe siècle, Saint-Evremond avait remarqué qu'on n'apprenait dans les cours de théologie et de philosophie qu'à s'exercer à la dispute. Il aurait pu en dire autant de l'étude du droit, qui n'a produit que trop d'argumentateurs et de chicaneurs, plaidant tour à tour, suivant leur caprice ou leur intérêt, le pour et le contre, et habituant ainsi leur jugement et leur éloquence à cette flexibilité, à cette versatilité que nous avons vu se manifester jusque dans les fonctions législatives. Quant aux médecins, Molière, à la même époque, sut fort bien signaler leur ignorance, leur charlatanisme et la barbarie du langage qu'on parlait à leurs cours. Plus instruits aujourd'hui sous le rapport des connaissances générales et de la science médicale, mais trop livrés peut-être aux plaisirs de la société, où ils figurent avec autant d'agrément que de distinction, les médecins sont-ils véritablement plus habiles dans l'art de guérir? Et chaque cours de la faculté de médecine ne serait-il pas une école particulière, où le professeur, jaloux de passer pour novateur, enseigne un système qui, adopté aveuglément par la mode, est ensuite soumis à tous ses caprices? Quoique Hippocrate, le père de la médecine, ne l'ait probablement pas apprise en suivant les cours, je suis loin de blâmer ceux qu'on a successivement établis : les diverses sciences qui se rattachent à celle du médecin, l'anatomie, la botanique, la chimie, la pharmacie, la physique, la chirurgie, etc., exigent tant d'expériences, de démonstrations, de recherches, d'appareils, d'instruments et de frais, qu'elles rebuteraient le zèle et la patience de la plupart des aspirants, et dépasseraient les bornes de leur fortune, s'ils n'étaient aidés par les leçons de leurs anciens, et par les secours du gouvernement. Mais pour cela les cours des facultés de médecine de Paris, de Montpellier, de Strasbourg et de Toulouse, des écoles de pharmacie des mêmes villes, du muséum d'histoire naturelle de Paris, de l'amphi-

théâtre d'anatomie, et ceux que l'on fait dans les hôpitaux, sont plus que suffisants, s'il est vrai qu'il y ait plus de médecins que de malades. — On pourrait dire aussi qu'il y a autant d'avocats que de procès, grâce aux cours de la faculté de droit de Paris et à ceux des huit facultés des départements; et pourtant le barreau est une des nécessités de la France, pays populeux, où les ressources manquent à la jeunesse; pays démoralisé, où la mauvaise foi et la cupidité en progrès fournissent matière à tant de débats, à tant de crimes. — La théologie catholique a ses cours aux facultés de Paris, d'Aix, de Bordeaux, de Lyon, de Rouen et de Toulouse. Il y a de plus dans cette dernière ville une faculté de théologie calviniste, et Strasbourg en a une pour la théologie luthérienne. Ces cours et ceux des séminaires satisfont aux besoins des cultes religieux, à une époque où l'état ecclésiastique en France, n'étant pas comme autrefois, une carrière de fortune et d'immenses priviléges, ne se recrutent guère que dans les classes pauvres de la société. — Les sciences, les lettres, les arts, sont enseignés dans des cours publics à la Sorbonne et au Collége royal. Les langues orientales sont professées au Collége de France, à la Bibliothèque royale, surtout au collége de Louis-le-Grand, pépinière d'interprètes et et de chanceliers consulaires dans le Levant. — Il y a des cours de sciences, de lettres et d'arts indispensablement annexés à diverses institutions spéciales, telles que l'école polytechnique, les écoles militaires de la Flèche, de Saint-Cyr et de Saumur, l'école d'application du corps d'état-major, l'école des mines, l'école des ponts-et-chaussées, l'école des ingénieurs-géographes, l'école du génie maritime à Brest, l'école d'artillerie et de génie à Metz, l'école forestière à Nancy, l'école des mineurs à Saint-Étienne, les écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, le muséum d'histoire naturelle au Jardin-des-Plantes, le cours d'astronomie à l'Observatoire, le conservatoire des arts et métiers, les écoles d'arts et métiers de Châlons et d'Angers, les institutions des sourds-muets et des jeunes aveugles, l'école de commerce et d'industrie, l'école gratuite de mathématiques appliquées au dessin, l'école des beaux-arts, l'école de dessin pour les demoiselles, le conservatoire ou école de musique et de déclamation, l'institution de musique religieuse, qui peut-être n'existe plus depuis la mort de Choron; enfin, les nombreux colléges de Paris et des départements. Si à cette longue nomenclature d'établissements salariés par la nation, on ajoute le collége de France, sept facultés de sciences et six de lettres, y comprises celles de Paris, l'école des chartes, les écoles de langues orientales, on jugera qu'en France on a choyé les hautes études et l'instruction secondaire, tant pour les connaissances utiles en tout genre que pour les arts d'agrément, mais qu'on y a trop négligé l'instruction primaire, bien plus nécessaire et bien moins coûteuse. Pour subvenir aux frais de l'instruction de la classe pauvre, ne pourrait-on point réduire un peu les dépenses et le luxe des cours fréquentés par les classes opulentes et aisées, dont un grand nombre de familles rétribuées par le gouvernement, obtiennent les *bourses* (*v.*), autrefois réservées aux fils de parents sans fortune. H. Audiffret.

COURSE. En langage usuel, ce nom signifie, 1° action de courir, assaut de vitesse, mouvement d'un animal qui court; on dit dans ce sens : *course légère*, *prendre les lièvres à la course*; *course des chevaux* (*v.* ci-après), *des chariots*; lieu pour les exercices de la course, course de bagues; 2° ce qu'on donne à un courrier, à un commissionnaire pour sa peine, pour les frais de son voyage; 3° acte d'hostilité en courant les mers ou en entrant dans un pays ennemi : *faire des courses* dans le pays ennemi; *vaisseau armé en course, qui fait la course, qui est en course*, c.-à-d. vaisseau expédié par un gouvernement pour *courir* sur les ennemis de l'état et capturer leurs bâtiments de commerce; 4° voyage que l'on fait pour quelqu'un, pour quelque affaire; 5° figu

rément, le *cours* d'un emploi, d'un travail ou la durée de la vie ; *finir, terminer sa course* (et non *la course de sa vie*, tandis qu'on peut dire *le cours de sa vie*); 6° poétiquement *la course du soleil, de la lune*. (On ne doit point dire la *course des plaisirs*, pour le *cours des plaisirs*). — Ce nom, ainsi que le mot COURS (*v.*), vient du latin *cursus*, qui est employé dans ces deux acceptions. *Cursus* est dérivé du verbe *currere*, sur l'étymologie duquel les philologues latins, ont émis des opinions hasardées. Ils en ont aussi attribué l'origine au bruit que l'on fait en courant. — Les dérivés du mot *course*, sont : 1° COURSIER (*v.*), qui est employé en plusieurs sens, savoir : *a.* cheval de haute taille, propre à la course ; ou bien, en poésie, pour cheval quel qu'il soit ; *b.* COURSIER ou COURSIE, passage de la poupe à la proue d'une galère entre les bancs des forçats ; *c.* grosse pièce d'artillerie qui se met ordinairement sur l'avant d'un vaisseau ou d'une galère ; *d.* dans l'hydraulique, chemin entre deux rangs de pilotis ou de planches, par où l'eau arrive aux aubes de la roue d'un moulin, et qu'on ferme à volonté avec une vanne ; 2° COURSIVE, terme de marine, sous lequel on désigne en général tout passage étroit pratiqué quelque part pour la commodité du service, et plus particulièrement pour le transport des poudres pendant le combat ou pour circuler sur le pont d'un navire, du gaillard d'avant au gaillard d'arrière ; 3° COURSIÈRE, pont-levis qui ferme la course. — En physiologie, on entend par COURSE un mode de progression accélérée, composé de la marche et du saut parabolique, par lequel les animaux pourvus de membres se transportent plus ou moins rapidement d'un point de l'espace à un autre, à la surface d'un sol ou terrain. Ainsi définie, la course ne peut être confondue ni avec l'action de grimper, de voler, de nager ou de ramper rapidement, ni avec celle de glisser à la surface d'une nappe d'eau avec une excessive vitesse. — Le docteur Mouton (*Dict. des sc. méd.*) admet pour l'homme trois sortes de *courses*, savoir : 1° *la course en fauchant*, dans laquelle on lance en avant les membres inférieurs en rasant à peine le sol ; 2° *la course en sautillant* : dans celle-ci, les pas ne sont pas plus grands que dans la marche ordinaire, mais ils sont plus rapides ou plus nombreux dans un temps donné ; cette course a lieu par petits sauts sur la pointe des pieds, c.-à-d. que la base de sustentation de tout le corps ne porte que sur les phalanges des orteils et sur l'extrémité antérieure du métatarse, tandis que, dans la marche ordinaire et dans la course en fauchant, la totalité de la plante du pied est en contact avec le sol ; 3° *la course en sautant*, qui n'est, comme son nom l'indique, qu'une succession de sauts et de bonds. Ces trois sortes de course peuvent s'exécuter sur un sol plus ou moins égal et uni, ou inégal et raboteux, plus ou moins élastique ou inflexible, dont le plan peut être horizontal, ascendant ou descendant. En ayant égard, 1° à toutes ces modifications des lieux situés à diverses hauteurs au-dessus du niveau de la mer, et 2° à toutes les circonstances atmosphériques, suivant les climats, les saisons et l'époque de la journée, on pourra facilement apprécier tous les effets physiologiques de la course sur l'organisme animal, envisagé dans la série zoologique et dans la succession des âges. Ces effets, si généralement connus, sont l'accélération du cours du sang, qui, n'étant point portée trop loin, permet encore le passage de ce fluide à travers les poumons (la course peut alors être soutenue plus ou moins long-temps), mais qui, devenue très rapide, produit l'engorgement du poumon, l'anhélation (agitation des poumons), l'essoufflement, la suffocation, et finit par déterminer une sorte d'apoplexie pulmonaire. Les explications sur le mécanisme de la course exigent une longue énumération de tous les mouvements musculaires, et des actions nombreuses et très complexes des leviers et de leurs jointures, qui, étudiées dans toute la série des animaux, forment un sujet immense, dont les principaux détails pourront être indiqués aux articles LOCOMOTION, MARCHE, MOUVEMENT, PROGRESSION, SAUT. — En

hygiène, la *course* plus ou moins rapide, avec des alternatives de repos, est considérée comme un exercice favorable à la santé des personnes d'une constitution forte, dont la poitrine est bien développée ; elle est défendue dans tous les cas où les organes thoraciques, le cœur et les poumons, sont atteints ou menacés de maladies ; elle est aussi très nuisible aux individus affectés de phlegmasies du foie, des intestins, aux femmes enceintes, à celles qui ont des maladies de la matrice ; elle est impossible aux personnes attaquées d'anévrismes du cœur et des gros vaisseaux, dont les secousses violentes provoqueraient la rupture et amèneraient une mort très prompte. — En zoologie, l'aptitude à la *course* a été considérée comme un caractère très valable pour différencier des familles. Celle des lièvres, dans l'ordre des *rongeurs*, a été bien définie par M. de Blainville, sous le nom de *coureurs*, qui les distingue des animaux du même ordre, subdivisés en *grimpeurs* (écureuils), en *fouisseurs* (rats) et en *marcheurs* (cabiais) (*v.* ces différents mots). Dans la classe des oiseaux, le même naturaliste nous paraît avoir très heureusement caractérisé la famille des autruches sous l'épithète de *cursores* ou *coureurs*, en les intercalant entre les oiseaux marcheurs ou *gradatores*, et les échassiers ou *grallatores*. On a donné le nom de *coureurs*, 1° à certaines araignées qui sont vagabondes et ne filent pas de toile ; 2° à une famille d'insectes orthoptères, dont les pieds postérieurs, ainsi que les autres, sont uniquement propres à la course ; 3° à une famille de *crustacés* (*v.*), qui se font remarquer par leur agilité, et dont tous les pieds sont destinés à l'usage de la course.

LAURENT.

COURSE EN MER. (*V.* CORSAIRE.)

COURSES DE CHEVAUX. L'origine des courses de chevaux remonte à l'antiquité la plus haute ; elles illustrèrent l'ancienne Grèce, furent chantées par ses poètes, et firent l'objet principal de ses fêtes. Les courses de chevaux formaient une partie essentielle de l'athlétique, de l'éducation du gymnase et des jeux olympiques. C'est par les courses que les Thessaliens se formèrent à l'exercice du cheval, et que les Lapithes, habitants d'une partie de cette même Thessalie, acquirent leur habileté si vantée à manier ces animaux. Le goût de ces exercices ne se montra pas chez les seuls habitants de la Grèce, les Romains furent aussi dominés par lui. Les fêtes de la Rome des empereurs lui durent une partie de leur éclat, et les luttes brillantes de l'hippodrome, transportées des bords du Tibre sur ceux du Bosphore, ne trouvèrent un terme que dans la chute de l'empire grec. On se tromperait toutefois si l'on voyait dans ces exercices une institution créée en vue d'améliorer l'espèce chevaline ; pour les anciens, ces jeux n'étaient qu'un moyen de développer le courage, la force, l'adresse et l'agilité de leurs lutteurs et de leurs guerriers. En imitant ces antiques luttes, les Anglais n'eurent au contraire qu'un but d'utilité ; ils voulurent les faire servir à l'amélioration et à la conservation de leurs espèces chevalines. Napoléon obéit à la même pensée, lorsqu'en 1807, il institua les courses publiques de chevaux qui existent aujourd'hui en France. Voici la liste de ces courses, l'ordre chronologique dans lequel elles ont lieu, la désignation de l'espèce de chevaux qui peuvent disputer chacune d'elles, et le montant de chacun des prix qui leur est affecté. — *Limoges* (Haute-Vienne), 2 prix locaux de 600 f. chacun pour les chevaux de 4 ans, nés et élevés dans le département ; 4 prix de 1,200 f. chacun pour les chevaux et juments de 4 ans et de 5 ans ; 1 prix dit principal de 2,000 f. — *Aurillac* (Cantal), 4 prix de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans ; 1 prix principal de 2,000 f. ; plus un prix de 3,500 f. appelé prix royal du Midi. — *Tarbes* (Hautes-Pyrénées), 2 prix locaux de 600 f. chacun pour chevaux et juments de 4 et 5 ans, nés et élevés dans le département ; 4 prix de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans, et 1 prix principal de 2,000 f. — *Bordeaux* (Gironde), 4 prix

de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans, et 1 prix principal de 2,000 f. — *Saint-Brieuc* (Côtes-du-Nord), 2 prix locaux de 800 f. chacun pour les chevaux de 3 et 4 ans, nés et élevés dans le département; 2 prix de 1,200 f. chacun pour poulains et pouliches de 3 ans; 1 prix aussi de 1,200 pour chevaux et juments de 4 ans; enfin, 1 prix principal de 2,000 f. — *Le Pin* (Orne), 2 prix locaux de 900 f. chacun pour poulains et pouliches de 3 ans; 1 autre prix local aussi de 900 f. pour chevaux et juments de 4 ans; 4 prix de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 4 et de 5 ans; 1 prix principal de 2,000 f. — *Nancy* (Meurthe), 2 prix de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 3 ans; 2 autres prix de 1,200 f. pour chevaux et juments de 4 ans; 1 prix principal de 2,000 f.—*Paris* (Seine), 2 prix de 1,200 f. chacun pour chevaux et juments de 3 ans; 2 autres prix de 1,200 f. pour chevaux et juments de 4 ans; 1 prix principal de 2,000 f.; 2 prix dits royaux, l'un de 5,000 f. et l'autre de 6,000 f.; 1 prix dit du roi, d'une valeur de 6,000 f.; enfin, 1 dernier prix dit du prince royal de 3,000 f. — Le tableau des courses qui ont eu lieu en 1829 a présenté les résultats suivants : ces courses, y compris celles faites par suite d'engagements entre particuliers, étaient au nombre de 62; 25 avaient été gagnées par des produits de *sang arabe;* les vainqueurs des 37 autres étaient de *sang anglais*. Il ressortait en outre de ce relevé de courses : que chacune des deux races arabe et anglaise se partageaient à cette époque la France chevaline, et que l'une et l'autre y produisaient des résultats également satisfaisants; que presque tous les chevaux vainqueurs sur nos hippodromes du Midi, c.-à-d. à Limoges, Aurillac, Tarbes et Bordeaux, appartenaient à la race arabe; que ceux qui avaient remporté les prix sur nos hippodromes du Nord, c.-à-d. à Nancy, au Pin et à Paris, appartenaient au contraire à la race anglaise; que la Bretagne seule présentait en nombre à peu près égal des produits issus de ces deux races, et que *Vesta*, l'ornement des courses de cette année, était anglaise par son père, et arabe par sa mère. Enfin, il y avait eu augmentation de vitesse sur les courses faites l'année précédente, et les chevaux de demi-sang l'avaient en général emporté en vélocité sur ceux de pur sang. La course la plus rapide avait été faite par *Vesta*, jument appartenant à M. le baron de La Bastide, de Limoges; elle n'avait mis que 5 min. 1 sec. 4/5 à franchir une distance de 4,000 mètres. Le tableau des luttes faites en 1830 présente 57 courses. Des chevaux qui ont remporté ces 57 prix, 34 étaient de *sang anglais*, 22 de *sang arabe* et 1 d'espèce *bretonne*. Toutefois, il résultait des courses de 1830 que le sang anglais faisait une invasion marquée dans nos provinces du Midi. Il y avait eu également augmentation de vitesse sur 1829 : *Capitaine*, cheval de 4 ans, appartenant encore à M. de La Bastide, avait franchi la distance de 4,000 mètres en 4 m. 58 sec. — Notre système de courses nous paraît mieux entendu que celui des Anglais : ces derniers admettent à ces luttes de trop jeunes chevaux, et l'habitude où ils sont de ne pas mesurer le temps leur ôte tout moyen de comparaison pour les courses faites dans des années et sur des lices différentes, ainsi que pour la vitesse des chevaux qui ne luttent pas ensemble. Il y a, au reste, dissemblance complète entre les courses des deux nations. En Angleterre, une course remue toute la population d'un comté; en France, c'est à peine si une solennité de ce genre réunit une partie des habitants de la ville où elle a lieu. En Angleterre, les courses sont une institution nationale que soutient le public, et dont il fait volontairement et largement les frais; chez nous, les courses ont lieu *par ordre*, et la dépense en est prise sur les fonds de l'état. Une seule course en Angleterre suffit pour élever ou détruire des fortunes; en France, c'est à peine si de rares parieurs y échangent quelques pièces de 5 f. Pour réunir quelques centaines de spectateurs, nos préfets sont obligés de fixer ces lut-

tes au dimanche; en Angleterre, elles attirent de toutes les parties du royaume une telle affluence que l'amateur éloigné qui veut s'y assurer un gîte est obligé de le payer au poids de l'or, et de le retenir long-temps à l'avance. Chez les Anglais, l'avidité pour les courses semble en raison directe des pertes et des dépenses qu'entraînent ces réunions; en France, le peuple et les oisifs s'y portent, surtout parce que c'est un spectacle gratuit. Une course, chez nous, n'est en quelque sorte qu'un but de promenade; la masse des assistants y est calme, presqu'indifférente; à Paris, quelques rafraîchissements pris dans l'intervalle de chaque lutte, dans les provinces quelques divertissements peu coûteux à la fin de la journée, voilà toutes les dépenses que fait naître chez nous ce spectacle. C'est précisément cette absence de toutes pensées de jeu, de toute habitude de paris, qui conserve à nos courses leur caractère d'utilité. Aussi doit-on désirer de les voir se multiplier sur tous les points du royaume; elles exciteraient la paresse routinière, et l'amour-propre de la masse des éleveurs, qui, pouvant espérer, honneur et récompense, produiraient plus et mieux. Les abus et les maux réels qu'elles entraînent aujourd'hui en Angleterre ne sont point à craindre; notre population, assise sur un sol qui lui appartient, a peu de goût pour les opérations hasardeuses; la chance des spéculations la tente peu; sous ce rapport, les mœurs de la France sont à celles de l'Angleterre comme les habitudes d'un petit propriétaire actif et rangé sont aux habitudes d'un riche capitaliste saturé de plaisirs et dévoré d'ennuis. En un mot, l'extrême division du territoire, division que nos lois civiles étendent chaque jour, garantit pour longtemps nos courses de la révolution fâcheuse que ces luttes ont subies chez nos voisins d'outre manche. — Courses de chevaux en Angleterre. Les principales courses de ce royaume se font à Newmarket, Epsom, Ascot, Duncaster, Saint-Alban, Leeds, Chester, Hambleton, etc. Il n'est pas de jeu de hasard plus extravagant que celui que présentent aujourd'hui les courses de chevaux en Angleterre; ce n'est guère que sous ce point de vue, comme nous l'avons dit, qu'elles y inspirent de l'intérêt, et il est peu de producteurs, sans en excepter même ceux des classes les plus élevées, qui soient guidés dans leurs travaux par une émulation étrangère à cette fureur de paris. La symétrie ainsi que la régularité des formes et de la marche, la netteté des os, la souplesse et la beauté, ne sont plus les qualités que recherche le producteur anglais. La plus grande vitesse possible est la seule chose qu'il ambitionne: cela se conçoit, puisque quelques pouces de distance décident souvent du gain ou de la perte des sommes les plus considérables. Les prix, comme les paris, sont énormes: à Duncaster, la course de Saint-Léger avait pour prix en 1827 une somme de 2,575 guinées (66,950 f.), fruit d'une souscription ouverte entre les joueurs. Cette direction actuelle des courses anglaises est fatale aux jeunes chevaux: on les fait courir à l'âge de 2 et 3 ans, et souvent ils se trouvent engagés, même avant de naître; ces luttes prématurées épuisent de bonne heure leurs forces. Sans égard pour leur âge, on met en œuvre tous les moyens factices imaginables pour les exciter; bien peu arrivent, par suite, à leur entier développement, et la plus grande partie se déforme promptement et dépérit. Ainsi, sur un total de 125 chevaux qui coururent dans une seule réunion d'automne à Duncaster, on compta 30 chevaux de 2 ans, 63 de 3 ans, et seulement 24 de 4 ans, 7 de 5 ans et 1 de 6 ans. Ce furent les chevaux de 2 et de 3 ans qui gagnèrent toutes les courses. Du 2 au 5 octobre 1826, 109 chevaux coururent à Newmarket: on ne vit figurer parmi eux que 2 chevaux de 5 ans et 1 de 6 ans, qui, tous les trois, furent constamment battus. Cette méthode de faire courir les jeunes chevaux n'a pas de propagateurs et de prôneurs plus zélés que les *entraîneurs*. Ces industriels, qui *entraînent* (1) les chevaux pour la course,

(1) *Entraîner* un cheval, c'est le *préparer* à courir.

exercent une grande influence sur toutes les opérations de ce grand jeu du hasard : ils sont ordinairement établis près des hippodromes de quelqu'importance, et dans le voisinage des lieux où l'on élève le plus de chevaux de pur sang. Leur intérêt est le moteur qui les porte à vouloir traiter des poulains de 18 mois, par exemple, plutôt que des chevaux plus âgés ; il est facile, en effet, de concevoir qu'exigeant un prix exorbitant pour la pension mensuelle des animaux qui leur sont confiés, les chevaux encore jeunes leur assurent un bénéfice plus long et plus considérable qu'ils ne l'auraient avec des chevaux d'un âge plus avancé. On a calculé que ces frais d'*entraînement* montaient habituellement pour chaque cheval engagé à près de 3,000 f. Les détails qui vont suivre pourront donner une idée générale des courses de chevaux telles qu'on les voit aujourd'hui en Angleterre. Il s'agit d'une des courses appelées *courses de Saint-Léger*, qui se font à Duncaster. *Belzoni* était le cheval favori de cette lutte : à part sa tête laide et d'une grosseur disproportionnée, *Belzoni* paraissait réunir toutes les qualités qui font le cheval rare. Les entraîneurs et la plus grande partie des amateurs que cette course avait fait accourir des comtés les plus éloignés, proclamaient les qualités de *Belzoni* comme uniques en Angleterre. La veille même de cette lutte, son propriétaire, M. Watt, en avait refusé 10,000 guinées (260,000 f.), qui lui étaient offertes, non par un éleveur, mais par un spéculateur de courses. Les paris étaient énormes ; plus d'une grande fortune s'y trouvait engagée. Depuis plusieurs jours tous les objets nécessaires aux besoins de la vie avaient quadruplé de prix, et la ville ainsi que ses environs étaient encombrés d'une foule de femmes de plaisir venues de Londres, et d'un nombre immense de chevaliers d'industrie, de joueurs, de boxeurs, de jongleurs et de voleurs accourus de toutes parts. Dès le matin, ce monde de curieux et d'industriels se pressait autour de la lice. De toutes les bouches on entendait sortir le nom de *Belzoni ;* des paris s'engageaient sur tous les points, et chacun témoignait par ses gestes ou par ses cris l'impatience qu'il avait de voir réaliser ses craintes et ses espérances. Enfin, *Belzoni* parut ; de longs applaudissements accueillirent son arrivée ; pendant quelques instants, un tumulte et une agitation difficiles à décrire régnèrent dans toute cette masse ; mais lorsqu'à un signal donné, *Belzoni* et ses rivaux vinrent à s'élancer dans l'arène, tout se tut, et au bruit succéda le plus profond silence. L'innombrable quantité de joueurs qui se trouvaient intéressés dans la lutte montraient cette attention inquiète et profonde que fait naître l'attente d'un débat où des fortunes entières se trouvent compromises. Tous les yeux étaient fixement attachés sur les coursiers ; on suivait chacun de leurs mouvements ; on observait avec inquiétude leur *placement*, leurs progrès ou leurs retards ; l'anxiété devint plus générale et plus vive à mesure qu'ils approchèrent du but ; enfin la fortune se décida, et transforma le favori du pays en l'un des plus malheureux coureurs qui eussent paru depuis long-temps.

Quand un cheval doit figurer dans une course, on le soumet, plusieurs semaines à l'avance, à un régime particulier de nourriture et d'exercices. La nature et la durée de cette espèce de médication varient selon l'âge, la force et le tempérament des individus. Deux principes dominent dans l'*entraînement :* augmenter la vigueur de l'animal en exaltant au plus haut point toutes ses facultés et toutes ses forces, puis lui donner le plus grande légèreté possible en le débarrassant de toutes les chairs inutiles. Ses aliments sont choisis de manière à contenir la somme de nourriture qui lui est nécessaire sous un très petit volume. A mesure qu'avance le jour fixé pour la lutte, on augmente l'énergie et la durée de ses exercices ; on étudie son fonds, sa vélocité, et de la connaissance parfaite de ses moyens dépend la conduite du jockey chargé de le monter ; car il est des chevaux qu'il faut *pousser* dès le départ, tandis que d'autres veulent être ménagés au commencement de la course, et ne doivent être *poussés* qu'à une certaine distance du but. Quand le trop de chair des chevaux *entraînés* ne cède pas au régime adopté pour la nourriture, on combat cet embarras du poids par de violents galops, qui sont appelés *sudes*. — L'*entraînement* est toute une science ; de la bonté de cette préparation dépend souvent le succès d'un cheval de course ; aussi les bons *entraîneurs* sont-ils fort rares et très recherchés. — En Angleterre l'*entraînement* des chevaux de course est une industrie qui compte de nombreux et riches établissements ; en France et dans presque tout le reste de l'Europe, les chevaux de course ont pour *entraîneurs* habituels les jockeys mêmes qui doivent les monter.

Belzoni fut vaincu. Toutes les différences de caractère et de tempérament qui existent dans les diverses classes de l'espèce humaine se montrèrent alors dans toute leur énergie. A côté d'un groupe d'individus, dont le seul jeu de physionomie exprimait le violent désappointement ou le désespoir, se trouvait un autre groupe faisant retentir l'air d'exclamations de colère ou d'imprécations. Cependant, il était facile de remarquer que les gagnants étaient en général beaucoup plus bruyants que leurs adversaires. Dans le premier moment, *Belzoni* fut proclamé la rosse la plus épouvantable qui eût encore figuré sur un champ de course; son maître le prit en tel mépris qu'un entraîneur lui en ayant immédiatement offert 800 guinées (20,800 f.), il s'empressa de le lui céder pour ce prix; un engagement gagné par *Belzoni*, deux jours après, rendit sa possession très peu coûteuse au nouvel acquéreur. Si *Belzoni* avait été vainqueur dans la course que nous venons de décrire, il aurait assuré pour toujours la réputation de sa famille; la saillie de son père, *Blacklock*, aurait été augmentée de 10 guinées (260 f.) par jument, et lui-même, bien qu'entièrement ruiné, selon toute apparence, par les efforts prodigieux de ses jarrets et de ses paturons, aurait certainement sailli au prix de 25 guinées (670 f.) par jument. — De toutes les classes qui prennent une part active aux courses, il en est trois surtout pour qui elles sont profitables : les hôteliers, les entraîneurs et les jockeys. Ce sont les maîtres d'hôtels et d'auberges qui fournissent le plus aux souscriptions; ils donnent depuis la coupe d'or (*gold cup*) de 210 souverains (5,250 f.), jusqu'au plus mince *town plate* (vase donné par une ville). Cet argent, comme on peut le croire, leur est rendu au décuple : ainsi, un seul *Champaign stake* (poule de vin de Champagne), leur fait toujours vendre douze douzaines de bouteilles de vin de Champagne, que le vainqueur est obligé de donner pour abreuver le *jockey club* de l'endroit. — Nous avons dit l'intérêt des entraîneurs à maintenir cette fièvre de courses qui agite le peuple anglais. Quant aux jockeys, leur rôle dans ces luttes explique tout naturellement la ferveur de leur apostolat. Il est peu de contrées où l'on vise autant qu'en Angleterre à obtenir de grandes et fortes espèces; les taureaux, les chevaux de trait, les chiens, les coqs, y sont d'une taille et d'une vigueur peu communes; les boxeurs des trois royaumes ont des formes herculéennes : par un singulier contraste, rien n'est chétif et frêle comme l'organisation de leurs jockeys de course. Dès l'âge le plus tendre, ces malheureux mettent en usage toutes les ressources de l'hygiène et de la médecine pour arrêter leur croissance, et pour se conserver légers de poids. Si la nature, plus forte que la science, leur impose quelques pouces et quelques livres de chair de plus que ne le comporte leur profession, chaque année, alors, ils cherchent à combattre cet excédant de forces par une abstinence et par des sudorifiques capables de *momifier* l'homme le plus robuste. Les plus habiles ou les plus heureux se retirent fort riches et très considérés. Ils jouissent dans ce pays du respect et de l'estime dont on entoure dans d'autres contrées les artistes de l'ordre le plus élevé. — Cheval de course anglais. Nous avons dit, à l'article *cheval*, que la conservation attentive et la propagation raisonnée du *pur sang*, une méthode excellente de nourriture, et les courses elles-mêmes, telles qu'elles furent d'abord conçues, étaient les causes qui avaient fondé la réputation méritée dont ont joui si long-temps les chevaux de l'Angleterre. Mais, depuis 40 ans, les choses ont bien changé. L'élève et l'éducation chevalines ne sont plus, comme autrefois, dans les mains des éleveurs proprement dits. A l'époque que nous rappelons, le producteur anglais ne faisait pas courir les juments qu'il destinait à la reproduction; il se gardait bien, surtout, d'engager dans des paris ruineux les poulains qui n'étaient encore que dans le ventre de leur mère. Le nombre de ceux qui en-

tretenaient des chevaux de course n'était pas alors de moitié aussi considérable qu'aujourd'hui. D'un autre côté, la plus grande partie de ceux qui possèdent actuellement des chevaux de courses ne sont ni éleveurs, ni même connaisseurs en chevaux : ce sont simplement des *joueurs* qui, confiant à un propriétaire, ou à un fermier leur *thorough bred mare* (jument de pur sang), la font couvrir par un des vainqueurs des *Derby* ou *Saint-Leger-Stakes*, quelle que soit, d'ailleurs, la conformation de cet étalon ; ils engagent ensuite la production qu'ils en espèrent aussi haut que possible ; puis, quand elle est née, et qu'elle a atteint l'âge de 18 mois, ils la livrent à l'entraîneur. C'est à cette manière de procéder qu'il faut attribuer la dégénérescence que l'on remarque aujourd'hui dans les races supérieures de l'Angleterre ; cette dégénérescence y est si marquée que l'on voit peu de chevaux de course qui à l'encolure de cerf ne joignent pas une croupe avalée, de la roideur dans les jarrets, et qui ne soient point plus bas devant que derrière. Des tares nombreuses et héréditaires sont, en outre, le résultat habituel des efforts prématurés qu'on leur impose. Les chevaux de course anglais ne se montent guère ; ils servent à la reproduction. Quel est le cavalier, en effet, qui aimerait à se trouver assis sur un corps élevé, étroit, et jeté en avant, et qui, si l'on n'avait pas la précaution de se pencher dans la même direction que lui, vous ferait courir le risque d'être lancé à plusieurs toises de distance ? La position du cavalier serait d'autant plus dangereuse qu'il y a dans ces animaux une raideur extrême et un manque absolu de souplesse. Quelques chevaux de course se vendent à des prix très élevés : on a vu la somme offerte pour *Belzoni* la veille de la course que nous avons décrite ; dans les premiers mois de 1831, lord Chesterfield acheta du jockey Chifney le cheval *Priam*, qu'il paya 3,000 guinées (75,000 f.) ; il est vrai que *Priam* avait rapporté à son ancien propriétaire, qui le montait lui-même dans les courses, au-delà de 10,000 l. st. (250,000 f.). Ce gain, toutefois, n'avait rien d'extraordinaire, car, dans la seule année 1829, lord Exeter a gagné en prix et en paris au-delà de 25,000 liv. sterl. (625,000 f.). — Plusieurs fois dans la semaine, surtout lors de la saison des courses, les journaux anglais donnent le cours des paris ouverts sur les chevaux engagés dans les principales luttes du royaume. Ces paris sont cotés comme les fonds publics ; ils subissent les mêmes variations ; un jour, tel coureur qui a dîné de bon appétit et s'est convenablement comporté dans un exercice, voit le taux des paris engagés en sa faveur augmenter du double ; tel autre, au contraire, dont la digestion a été laborieuse, voit les siens diminuer de moitié. Que l'on ne croie pas que ces singulières annonces n'aient d'intérêt que pour un petit nombre de lecteurs ! Il est telle baisse et telle hausse, en ce genre, qui met plus d'émoi dans la classe riche et oisive de la Grande-Bretagne que n'en cause parmi les petits rentiers de Paris une différence de 3 ou 4 f. dans le cours des rentes de Naples ou d'Espagne. — Les possessions des Anglais dans l'Inde ont aussi leurs courses de chevaux. Les principales ont lieu à Madras, à Calcutta et à Bombay ; on y voit paraître des chevaux importés de la métropole, et des chevaux de race arabe, nés ou élevés dans le pays. — Depuis 1814, le goût de ces luttes s'est répandu dans toute l'Europe. Après avoir traversé l'Allemagne et la Hongrie, il a pénétré jusque dans l'empire russe. L'Autriche, la Prusse, le Hanôvre, le Mecklembourg, comptent aujourd'hui de nombreux hippodromes ; les courses y sont à peu près ce qu'on les voit en France ; elles n'ont également qu'un but, l'amélioration des races. Les courses qui se font en Russie se ressentent de la nature à demi sauvage des races de chevaux de cet empire, et de l'immense étendue du sol qui lui est soumis : les chevaux tatars, kalmouks et cosaques que l'on y voit figurer ne se bornent pas, comme dans le reste de l'Eu-

rope, à franchir une distance de quelques mille mètres : ce sont des lieues qu'ils leur font parcourir. Le 15 novembre 1827, une course fut proposée sur les rives du Don, par l'hetman comte Platoff; 67 verstes (19 lieues environ) séparaient le but du point de départ. 25 chevaux se présentèrent; tous partirent, montés par de jeunes Tatars; 10 arrivèrent; le reste tomba mort en route ou près du but. Les 19 lieues avaient été franchies par le vainqueur en 2 heures 5 minutes. ACH. DE VAULABELLE.

COURSIER, « grand cheval de belle taille (dit l'Académie), propre pour les batailles et les tournois » (*equus bellator*). On ne se sert guère de ce terme que dans la poésie ou dans le style élevé et sévère. CHEVAL (*v.*) est le nom simple de l'espèce, sans aucune autre idée accessoire; son synonyme COURSIER présente l'idée d'un cheval courageux et brillant, et celui de SOSSE (terme bas et vulgaire), celle d'un cheval vieux et usé, ou d'une nature chétive. Ces deux derniers termes emportent avec eux leurs épithètes, le mot *cheval* ne peut s'en passer, et c'est par des qualificatifs divers qu'on distingue un cheval d'un autre. La poésie, qui a pour but de peindre la belle nature, emploiera de préférence le terme de *coursier* pour parler d'un cheval de monture ou des chevaux d'un char. Boileau dit, en parlant du premier :

> Son *coursier*, écumant sous un maître intrépide,
> Marche tout orgueilleux de la main qui le guide.

Et, en parlant des seconds :

> Aussitôt Phaéton prend les rênes en main ;
> Les *coursiers* du Soleil à sa voix sont dociles.

Nous remarquons les vers suivants dans la peinture que fait Delille de la conquête de l'homme sur le cheval :

> Le *coursier*, libre enfin, s'élance et prend l'essor;
> Sur lui, l'ardent chasseur part comme la tempête,
> Se penche sur ses cris, se suspend sur sa tête...

Ailleurs, en parlant des chevaux spécialement propres à la course, le même dit :

> On fait ces d'un *coursier* qui, fier et plein de cœur,
> Fait paraître en courant sa bouillante vigueur.

Enfin, La Fontaine, dans l'*Ane chargé d'éponges et l'Ane chargé de sel* (liv. II, fab. 10), se sert de l'expression pittoresque et comique de *coursier à longues oreilles* pour caractériser les deux principaux personnages de sa fable :

> Un âne, son sceptre à la main,
> Menait, en empereur romain,
> Deux *coursiers à longues oreilles*.

Il n'aurait pas dit *cheval à longues oreilles*, comme l'a fort bien observé Rivarol : « *Cheval* et *coursier* ne sont donc pas toujours synonymes. » E. H.

COURSIER DE MOULIN, synonyme de *chenal* (*v.*), est le *courant d'eau* pris à une chute de ce liquide, et qui est amené entre deux murs ou entre des planches ou madriers disposés à cet effet, jusque sur les aubes d'une roue hydraulique, qui fait mouvoir le moulin. Ce coursier peut varier de forme et de dimensions, tant en largeur qu'en profondeur. Le plus souvent il est construit en pierres jointes à ciment de chaux et de briques, de strass, de pouzzolane, etc., ou bien on établit sur deux lignes des rangs de pilotis qui supportent le coursier, formé de fortes planches ou madriers de chêne. A l'origine du coursier, il y a une *vanne*, qu'on abaisse à volonté, ou qu'on relève pour défendre ou permettre l'entrée de l'eau dans le chenal. Il faut que le coursier atteigne jusqu'aux aubes de la roue, sans quoi toute l'action du liquide, avec toute sa vitesse, ne serait pas utilement employée. PELOUZE père.

COURTAUD, individu dont la taille ramassée manque de souplesse et d'élégance. Par extension, on a donné le nom de *courtaud* aux garçons de boutique et de magasin, nouveaux débarqués dans le commerce, et dont la tournure et les manières ont quelque chose de lourd et d'épais. Dans l'ancienne société, où, en naissant, on était irrévocablement destiné à telle ou telle carrière, chaque profession avait une physionomie pour ainsi dire ineffaçable; il suffisait d'être vu pour être classé : alors les *courtauds* formaient une véritable *corporation*. Aujourd'hui, il n'en est plus tout-à-fait de même, non pas que les métiers, comme les diverses positions qui se prolongent dans la

vie, n'aient des attitudes, des poses, des mouvements, que ne reconnaisse un œil parfaitement exercé; mais maintenant on change si souvent de métier comme de situation qu'on est plutôt un mélange de toutes choses que l'expression complète d'une seule. Ajoutons que, pour se donner de l'importance, chacun singe les habitudes et simule l'extérieur de ce qui est au-dessus de lui; on peut donc se tromper et prendre quelquefois les gens du nouveau grand monde pour des courtauds de l'ancien.—Quant aux courtauds en eux-mêmes, les provinces leur envoient de continuelles recrues, qui perpétueront encore long-temps l'honneur de l'espèce à Paris : ce sont de jeunes garçons qui, après avoir reçu dans leur village les premiers éléments d'une éducation vulgaire, viennent chercher fortune dans la capitale, moyennant quelques sacrifices que s'impose leur famille. Ces sacrifices ne mènent pas loin; les pauvres jeunes gens déploient alors une ardeur et une persévérance de travail qui les absorbent tout entiers. Réduits à subir les plus pénibles privations, ils conservent dans leurs vêtements, ainsi que dans toutes leurs habitudes, leur allure primitive, et, arrivés courtauds à Paris, ils y restent toujours tels. Seulement, comme il est impossible de ne pas tenir à son siècle par un côté ou par un autre, les courtauds, jusqu'à 26 ou 28 ans, *adorent* la liberté et l'égalité. Il en est ainsi jusqu'au jour où ils parviennent à s'établir. Dès ce moment, une grande révolution s'opère : l'œil invariablement fixé sur son carnet d'échéance, le courtaud ne vit et ne respire plus que pour payer ou se faire payer Et comme il sait qu'à la moindre agitation politique l'argent ne circule plus, le courtaud est en proie au *fanatisme de l'ordre ;* toute forme de gouvernement lui paraît excellente s'il place sa marchandise. Incorporé de droit dans la milice citoyenne, il est le premier à courir aux armes pour défendre son magasin, ce centre vivant de son patriotisme. Une fois sa fortune bien consolidée, le courtaud cède à l'ambition, il intrigue afin de devenir capitaine de sa compagnie. Ce premier vœu réalisé, il devient *philanthrope* pour tâcher de se faire élire dans le corps municipal : c'est la première pierre d'attente pour être député ; et quand on en est là, en France, on peut prétendre à tout, car enfin le ressort décisif parmi nous, c'est l'élection. En définitive, les prétentions du courtaud sont peut-être mieux fondées que celles de bien d'autres. Le commerce en détail dans la capitale a pris des développements si prodigieux qu'il est tel magasin où la vente s'élève jusqu'à 15,000 francs par jour, c.-à-d. 4,680,000 francs par année. De simples commis *intéressés* ont des parts qui dépassent 30,000 francs. On peut citer tel établissement, toujours de détail, où quatre propriétaires, en se succédant dans l'espace de 20 années, ont fait fortune à rouler équipage. A Boulogne, village à une lieue de Paris, il est une simple MAISON de nouveautés où les recettes quotidiennes dépassent 1,000 francs par jour : tout cela est exploité, vivifié, fécondé par des *courtauds*, de *vrais courtauds* de race pure. Mais s'ils restent les mêmes à l'extérieur, leurs idées s'agrandissent avec leurs opérations, et l'on trouve parmi eux quelques hommes qui, en dépit des apparences, parlent avec facilité et ont une large intelligence des affaires. Le règne des courtauds approche donc; dominants dans la capitale, ils seront bientôt les maîtres du reste du pays. Le pouvoir, après avoir appartenu à l'église, à l'armée, à la magistrature, arrivera au commerce en détail : les hommes en seront-ils mieux? je n'en sais rien ; mais ils seront autrement ; et, pour eux, changer c'est déjà un commencement de bonheur.

SAINT PROSPER.

COURTIERS. Ce sont des officiers dont le ministère consiste principalement à s'entremettre près des commerçants, pour faciliter leurs opérations, en leur faisant respectivement connaître leurs besoins réciproques. Ce ministère, étant une des nécessités du commerce des villes populeuses, a dû de tout temps s'y exer-

cer. L'antiquité elle-même a connu les courtiers sous le nom de *proxénètes*. Montaigne désirait leur institution avant qu'elle eût lieu en titre d'office ; mais déjà ils existaient, sauf l'investiture, qui ne tarda pas à leur être donnée, et l'une des premières places dans lesquelles des charges de cette nature furent créées fut précisément l'industrieuse cité dont le philosophe avait été maire. L'étymologie, fort apparente, du nom des courtiers indique assez le genre de leurs travaux. Il leur faut *courir* d'un négociant chez l'autre, pour recevoir et rapporter les propositions et les réponses. De là, par une dérivation plus énergique qu'élégante, l'appellation de *couratier*, *couretiers*, dont nous avons enfin fait *courtiers*. Leurs offices, comme tous les autres, furent supprimés à l'époque de l'effervescence révolutionnaire : suppression prononcée au nom de la liberté de l'industrie. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que cette liberté illimitée, désirable en théorie, était impossible en pratique. Le *courtage* tomba aux mains d'hommes sans moralité, qui en firent un instrument de fraude et de spoliation. Mis forcément par leur position dans la confidence des négociants, obligés, pour économiser le temps, à recourir à leur intermédiaire, ils prévenaient les rapprochements qu'ils avaient promis d'effectuer, écartaient les vendeurs des acheteurs, en les trompant sur leurs désirs respectifs ; et, instruits des besoins de chacun, faisaient pour leur propre compte les opérations qu'ils s'étaient chargés de procurer. Aussi le commerce élevait-il déjà depuis longtemps des réclamations unanimes, lorsque les titres de courtiers furent rétablis en l'an IX par une loi, suivie bientôt de plusieurs arrêtés du gouvernement consulaire sur la matière. Par-là, les négociants retrouvèrent les garanties qu'on leur avait si imprudemment ôtées, la vérification de la capacité et de la moralité des sujets, le contrôle de la compagnie sur chacun de ses membres, et plus que tout cela la certitude pour chaque officier muni désormais d'un privilége réduisant la concurrence à des limites raisonnables, de pouvoir vivre avec aisance en exerçant avec honnêteté, certitude qui est l'ame de la probité de tous les titulaires de charges, et l'*ultima ratio* de leur privilége. — Comme il y a diverses espèces d'industries, il y a aussi différentes classes de courtiers. Au premier rang, la loi place ceux de marchandises, mot qui dispense de toute définition touchant les objets de leur entremise. Après eux viennent les *courtiers d'assurances*, dont les fonctions ont pour but principal de négocier les conventions des commerçants qui, faisant des envois par terre ou par eau, veulent garantir leurs expéditions des risques du voyage. — Ensuite, paraissent les courtiers conducteurs de navires, qui tiennent lieu d'interprètes et de conseils aux capitaines de bâtiments étrangers arrivant dans nos ports, leur indiquent la nécessité et leur facilitent l'accomplissement des formalités qu'ils ont à remplir, traduisent pour eux les pièces qui doivent être mises en notre langue, et font, soit pour les étrangers, soit pour les nationaux, le courtage des affrétements, c.-à-d. la préparation des locations de navires. — Enfin, en dernier lieu, se trouvent les courtiers de transports par terre ou par eau, appelés à négocier les marchés à faire avec les entrepreneurs de roulage et les bateliers sur rivière. Mais ces dernières charges, qui ne feraient pas vivre leurs titulaires, ne sont jamais exercées, et n'existent que pour mémoire. Une attribution remarquable des courtiers en général, c'est la faculté de rédiger l'acte des conventions qu'ils sont chargés de préparer : pour cette raison, on les appelle métaphoriquement les *notaires du commerce*. Ils ont en outre le privilége exclusif de constater le cours du prix des jours de marchés affectés à chacune de leurs classes : par exemple, en cas de contestation sur le prix d'une marchandise vendue au cours de tel jour, le tribunal ne pourra s'en rapporter qu'au certificat d'un courtier de marchandises, et ainsi des autres. — Parmi

les commerçants, dont les courtiers sont les auxiliaires, et au nombre desquels on les comprend assez volontiers dans le monde, ces officiers ont une physionomie à part. Autant les manières des premiers sont sévères et rudes, autant celles des seconds sont douces et insinuantes. Le courtier est empressé, serviable, d'un caractère facile et de mœurs joyeuses; il s'est muni, avant d'exercer, d'une bonhomie acquise, qui est sa denrée à lui, et qu'il exploite d'ordinaire très fructueusement. Aussi est-il devenu un personnage du petit comique, dont la scène secondaire et le roman des classes inférieures se sont emparés quelquefois avec assez de succès. JAMET.

COURTIERS MARRONS. (*V.* BOURSE DE PARIS, p. 203.)

COURTILLE, vieux mot, qui, ainsi que *courtil*, son homonyme masculin, signifie petite cour, enclos, jardin champêtre, qui n'est point fermé de murs, mais seulement de haies, de palissades ou de fossés : on le dit aussi des basses-cours, des ménageries de campagne. Ces deux mots dérivent du latin *cohors*, et *hortus* (basse-cour, et jardin), d'où sont venus les mots *cortina*, *cortis* et *cortile*, son diminutif, qui signifie basse-cour, métairie). *Courtille* et *courtil* ne sont plus en usage que dans quelques provinces, parmi les gens de la campagne. *Courtille* se trouve dans les anciens titres, et s'est conservé dans quelques lieux qui ont été bâtis depuis. Les courtilles de Saint-Martin, les courtilles du Temple, étaient autrefois, près de ces deux quartiers de Paris, des marais, des jardins potagers, tels que ceux que l'on voit encore aujourd'hui dans le voisinage du cimetière du père Lachaise; c'est dans ce même sens que le mot *courtille* est toujours employé en Picardie. — Ce nom a été particulièrement donné à un village bâti sur une partie de la Courtille du Temple, et qui, par suite des agrandissements de Paris, se trouve maintenant compris dans l'enceinte de la capitale, et dans le quartier qu'on appelle improprement *faubourg du Temple*. L'expression proverbiale, *vin de la Courtille* ou *de Courtille*, en parlant de mauvais vin, a pu venir originairement de ce que les treilles des jardins ou *courtilles* n'en produisent jamais de bon, mais elle a fait plus particulièrement allusion depuis au vin qu'on débitait dans les cabarets de la Courtille. Ce nom, ainsi que ceux de la *Râpée*, des *Porcherons*, du *Gros-Caillou*, sont bien moins connus, depuis que les lieux qui les portent, n'étant plus hors des barrières de Paris, ne sont plus fréquentés par la même affluence d'ouvriers, qui venaient le dimanche s'y divertir, et noyer, dans des flots de vin à bon marché, leurs chagrins, leur misère, et le gain modique de la semaine. La Courtille tenait le premier rang parmi les lieux consacrés à la débauche et à l'ivrognerie. Elle dut sa réputation au fameux Ramponneau, qui, vers le milieu du dernier siècle, y attira la foule, et acquit une fortune considérable en débitant du vin à 3 sous et demi la pinte. Ce vin était-il bon? c'est ce dont il est permis de douter; mais il faut dire aussi qu'il fut le plus honnête cabaretier de son temps; que son établissement, successivement agrandi, était visité par les grands seigneurs, par les princes; qu'il fut l'honneur de la Courtille, et que si une des barrières du faubourg du Temple rappelle encore le nom de la *Courtille*, celui de Ramponneau sera transmis d'âge en âge par une autre barrière dans le quartier de la chaussée d'Antin, où il avait porté son industrie et sa gloire. H. AUDIFFRET.

COURTILLIÈRES, insectes appartenant à la famille des *orthoptères grilloïdes* ou *grilliformes*. On les connaît aussi sous le nom de TAUPES-GRILLONS, *grillo-talpa* en latin. Ils se font remarquer par leur tête alongée, leur corselet assez semblable à celui des écrevisses, et leurs ailes courtes, atteignant à peine la moitié de l'abdomen; l'extrémité postérieure de leur corps est garnie de deux petits appendices, ou filets coniques, et, ce qui fait leur principal caractère, leurs jambes et aussi leur tarse des pattes de devant sont excessivement aplaties et

élargies, celui-ci ayant plusieurs dentelures en scie, et rappelant par sa forme les mains des taupes (de là le nom de *taupes-grillons* donnés à ces petits animaux). Les courtillières existent sur plusieurs points de la terre : on les trouve dans presque toute l'Europe et aussi dans l'Afrique ; nous en avons vu qui provenaient du Sénégal ; elles sont de couleur brune, et n'ont guère qu'un pouce et quelques lignes de longueur. Elles se tiennent dans les champs cultivés, dans les jardins, et recherchent les terrains gras et humides, parce qu'elles peuvent y fouir plus aisément. Elles sillonnent la surface de la terre pour aller chercher les racines des végétaux, et creusent aussi pour se faire de petits terriers ; comme elles sont très nuisibles aux cultivateurs, on a indiqué plusieurs moyens pour les détruire ; l'un des plus simples consiste à verser dans leurs trous un peu d'huile, qui les baigne et les a bientôt asphyxiées.—Suivant quelques étymologistes, le nom des *courtillières* vient du vieux mot français *courtil* ou *courtille*, qui signifie jardin ; en Anjou, ces insectes s'appellent, en effet, *jardinières*. GERVAIS.

COURTINE, mot dérivé du diminutif latin *cortina*, enceinte, cour, lieu fermé de murs. La courtine des forteresses d'ancien système était une muraille arrondie et entre-coupée de cours. — Maintenant on appelle *courtine* une des parties d'une face d'une forteresse ou d'une citadelle ; la courtine est la liaison de deux bastions. — Les courtines sont ordinairement rectilignes : cependant il y a des courtines brisées, ou à ressaut ; il y en a à angles saillants, il y en a de concaves et de convexes ; celles qui sont rectilignes sont rasées par les feux de flancs fichants ; une guérite est établie vers leur milieu. — Une courtine doit être garantie de tout commandement d'enfilade ; elle est quelquefois fortifiée d'une fausse braie, quelquefois précédée d'un moineau, d'un ouvrage à cornes, etc. — Certaines courtines ont une de leur partie nommée *flanc-oblique*. — Conformément aux lois du tracé, la courtine forme côté intérieur et se prolonge imaginairement le long des demi-gorges, de manière à répondre au point nommé *centre de bastion*. — La longueur de la courtine est calculée à raison de la petite portée du fusil : ainsi, la ligne de défense est de 180 mètres au plus, 80 mètres au moins, afin que les tireurs des angles flanquants puissent défendre les angles flanqués, nettoyer le fossé, et résister à l'attaque du chemin couvert. — Si la courtine est à fossé sec, il n'est pas indispensable que son fossé soit aussi creux que devant les bastions.—Quelquefois les extrémités de la courtine forment *oreillon*, et les bastions y sont unis, *à brisures*, *à casemates*, etc. — Quelquefois les courtines sont à *tenaille*, c.-à-d. qu'elles ont deux côtés unis en *angle rentrant*. — Il y a des courtines renforcées, c.-à-d. qu'elles sont rendues plus fortes au moyen de flancs. — Les casernes sont peu distantes des courtines, afin que les troupes puissent se porter rapidement à leur défense. — Quelquefois, en avant du milieu des courtines, le chemin couvert forme un angle saillant. Quelquefois la courtine est liée à une caponnière ; quelquefois elle est précédée d'un éperon ; elle est couverte par un dehors, tel qu'une contre-queue d'yronde, un bonnet de prêtre, une corne de fortification, une corne à double flanc, etc. — Les demi-lunes ou ravelins, les portes de forteresse, les ponts dormants, correspondent ordinairement au milieu des courtines, parce que cette partie du corps de la place est regardée comme le mieux défendue ; aussi n'est-ce pas la courtine que l'ennemi attaque, et où il plante des échelles d'escalade ; quelquefois pourtant il y fait brèche, à l'aide de batteries par camarades, et il parvient à les prendre à revers, par les batteries à ricochets.

Gal BARDIN.

COURTINE a signifié long-temps aussi les rideaux d'un lit, le tour d'un lit (*lecti velum*). Il était employé surtout en poésie. On le trouve souvent dans Clément

Marot. Voltaire (1750) s'en est servi dans ces vers d'une *Épître à Desmahis* (LXXIII):

Vos jeunes mains cueillent des fleurs,
Dont je n'ai plus que les épines ;
Vous dormez dessous les *courtines*,
Et des Grâces et des Neuf Sœurs.

Et l'auteur du *Génie de l'homme*, Chênedollé, l'a employé dans la haute poésie, en disant :

. . . .Les noirs soucis agitent quelquefois
Les *courtines* de pourpre où sommeillent les rois.

E. H.

COURTISAN. (*V.* COUR.)

COURTISANE, n'est point grammaticalement le féminin du mot COURTISAN ; mais, moralement parlant, une *courtisane* est bien réellement, comme on l'a dit, la *femelle du courtisan*. Dans l'une et dans l'autre même banalité de sentiments, même égoïsme caché sous l'apparence de l'amour et du dévouement, etc. Cependant, comme

Ainsi que la vertu le *vice* a ses degrés,

le mot *courtisane*, tout en indiquant une femme livrée à la débauche publique, suppose qu'elle exerce son métier avec une sorte d'agrément et de décence, et qu'elle sait donner au libertinage l'attrait que la prostitution lui ôte presque toujours. Ainsi, la qualification de *courtisane* n'entraîne pas l'ignoble idée d'une prostituée de bas étage, d'une fille de joie. Je trouve dans un lexique que le mot *courtisane* marquait autrefois « une personne de qualité qui fréquentait la cour, et qui avait des galanteries avec quelques seigneurs »; puis, à ce propos, on cite ce vers de Régnier :

Se déguise et se masque, et devient *courtisane*.

Cette définition ne me semble pas juste, ou du moins on ne l'appliquerait plus ainsi aujourd'hui. Il paraît que jadis il ne manquait pas de femmes de la cour qui vivaient en vraies *courtisanes*, témoin celles dont parle Saint-Evremond : « Pour une bonne partie des femmes, dit-il, personne ne disconvient de leur fragilité. Tout leur est bon, jeune, vieux, homme de qualité, bourgeois et le reste : telle honore même de ses faveurs le maître et le valet. Mais elles sont excusables. Comment pourraient-elles subvenir à leur jeu, si elles ne prenaient dans toutes les bourses? Après avoir ruiné leur mari, il est bien juste qu'elles ruinent leurs amants. » — Quelque galante, quelque facile que puisse être une femme, on ne lui donne aujourd'hui la qualification de *courtisane* qu'autant qu'elle met un prix à ses faveurs, et qu'elle n'a pas dans le monde l'état de femme mariée. — Les *courtisanes* semblent avoir été plus en honneur chez les Romains que chez les modernes, et chez les Grecs que chez les Romains. Cela s'explique d'abord par le culte que les *courtisanes* étaient censées rendre à Vénus et à l'Amour; en second lieu, dans la Grèce, les femmes légitimes vivant renfermées dans le *gynécée* (*v.*), et séparées des hommes, il en résultait que la fréquentation des *courtisanes* était presqu'une nécessité sociale pour les jeunes gens. On en voit la preuve dans les comédies grecques, tant d'Aristophane que de Plaute et de Térence, car ces deux derniers n'ont fait que copier les Grecs, sans doute en hommes de génie pour le style, mais en respectant servilement les mœurs et la conduite des pièces originales. — A tous les grands événements de l'histoire grecque, on trouve mêlées des *courtisanes*. Une *courtisane* contribue à établir la tyrannie de Pisistrate. C'est cette bouquetière de je ne sais quel bourg de l'Attique qu'il fit revêtir du costume de Minerve, et qu'il associa à son cortége pour détourner les superstitieux Athéniens de mettre obstacle à la marche conquérante de l'usurpateur vers Athènes. La *courtisane* Leæna conspire avec Harmodius et Aristogiton pour renverser les Pisistratides. Digne amante de ces héros de la liberté, elle sut se taire dans les tortures, et mourir avec eux. Athènes reconnaissante lui érige une statue sous les traits d'une lionne privée de sa langue. Les guerres sanglantes de Mégare et du Péloponèse eurent pour cause un enlèvement de *courtisanes*. Au milieu d'une orgie, des jeunes gens d'Athènes vantent

les charmes de la *courtisane* Simœthe : ils volent à Mégare, ils l'enlèvent. Irrités, les habitants de cette ville usent de représailles, et enlevent deux femmes d'Aspasie, courtisane qui, sous les auspices de Périclès, tenait école de philosophie et de volupté : alliance plus naturelle qu'on ne pense aux yeux de l'homme qui comprend l'état social tout matériel des anciens. « Alors, Périclès tonne, dit P. Chaussard, dans son *Introduction* aux *Fêtes et courtisanes de la Grèce :* Voilà tout le Péloponèse en feu. Il lança des décrets dont le style ressemblait à des chansons. S'il le pouvait, Mégare s'écroulerait de fond en comble pour satisfaire quelques *courtisanes.* » — Pendant les guerres médiques, les *courtisanes* de Corinthe se rendent au temple de Vénus, et, les cheveux épars, élevant vers le ciel leurs yeux et leurs bras consacrés à la volupté, elles implorent la déesse dont elles sont les prêtresses, lui consacrent leurs chevelures, et lui demandent à genoux la liberté de la patrie. La Grèce triomphe dans la lutte contre le maître énervé des sérails de l'Asie, et, l'image des *courtisanes* de Corinthe est, au nom de la patrie reproduite par le pinceau à l'instar des vainqueurs de Marathon.— Du théâtre de l'héroïsme, descendons aux écoles de la philosophie. Aspasie l'enseigne à Socrate, qui pour elle oublie un instant Alcibiade. Dans son école, la *courtisane* Hipparète tient le compas d'Euclide, la *courtisane* Léontium trace avec Épicure le code des voluptés. — Laïs embellit Corinthe, sa ville natale, d'édifices magnifiques; c'est cette *courtisane* dont le philosophe Aristippe, qui entendait passablement la vie, disait : « Je possède Laïs, mais Laïs ne me possède point. » Phryné ne désira la plus belle statue de Praxitèle que pour en faire hommage à Thèbes, sa patrie. Elle proposa de rebâtir Thèbes à ses dépens et d'y placer cette inscription :

ALEXANDRE DÉTRUISIT THÈBES,
PHRYNÉ L'A REBATIE.

C'est elle encore qui donne une statue d'or massif au temple de Jupiter, avec une légende qui attestait qu'un pareil *ex voto* provenait de ses complaisances pour les Grecs.— « Il y a *courtisane* et *courtisane* » dit Saint-Evremond ; de même il ne faut pas confondre les deux Phrynés. Je viens de parler de celle qui savait garder pour le dépenser avec une noble munificence les trésors qu'elle amassait sans trop de peine ; l'autre, bien différente, fut surnommée *crible*, parce qu'elle ruinait tous ses amants sans en être plus riche, à peu près comme les Phrynés d'aujourd'hui.—Phryné la riche fut accusée d'impiété à Athènes ; et son avocat, se défiant de sa propre éloquence, y substitua un plaidoyer bien plus énergique : il arracha le voile qui couvrait les charmes de sa cliente. Les juges, sur-le-champ, proclamèrent son innocence. Cette manière de justifier une accusée n'est point encore abolie : seulement la scène se passe en tête-à-tête chez le juge, et non point au tribunal. — Comparez ces *courtisanes* de la Grèce avec les nôtres, quelle différence ! Pourquoi ? Dans l'état d'isolement et presque d'esclavage où les Grecs, les Athéniens surtout, tenaient leurs épouses, celles-ci, uniquement livrées aux soins domestiques, ne quittant leur maison que pour assister silencieusement aux cérémonies religieuses, étaient tout-à-fait dépourvues de ce charme séduisant que donnent la culture de l'esprit et l'usage du monde. Les *courtisanes*, au contraire, cultivaient toutes les sciences avec autant d'ardeur que celle d'embellir par des plaisirs faciles le court espace qui nous sépare de la mort. Ainsi admises, ainsi placées haut dans la société des Grecs, les *courtisanes* s'attachaient à justifier la considération qui ne leur était pas refusée, à la mériter, sinon par les vertus de la femme légitime, du moins par le brillant, par la solidité de leur esprit, et quelquefois, comme Aspasie, comme Leontium, par la sûreté de leur commerce. Elles étaient en général ce que chez les modernes Ninon de L'Enclos a été par exception.—Dans plusieurs villes de la Grèce, à Corinthe, à Ephèse,

il y avait des temples érigés à Vénus terrestre. Les *courtisanes* n'y étaient pas seulement tolérées, mais honorées comme prêtresses de cette divinité complaisante. C'est ce qui a fait dire à Montesquieu, en parlant de Corinthe : « La religion acheva de corrompre ce que son opulence lui avait laissé de mœurs. Elle érigea un temple à Vénus, où plus de mille *courtisanes* furent consacrées. C'est de ce séminaire que sortirent la plupart de ces beautés célèbres dont Athénée a osé écrire l'histoire. (*Esprit des lois*). » — Ce n'est pas que la législation ait été plus favorable en Grèce, et particulièrement à Athènes, aux *courtisanes* que dans les autres pays. Une loi de Solon dispensait les enfants nés d'une *courtisane* de l'obligation de nourrir leur père. La loi considérait dans ce cas que le père, se trouvant incertain, avait rendu précaire son obligation naturelle. (Montesquieu, *ibid.*) — En Égypte, en Syrie, en Babylonie, les *courtisanes* paraissent avoir été privilégiées. Qui ne connaît cette fameuse Rhodope, qui bâtit une pyramide du fruit de ses faveurs vénales? Selon quelques auteurs, la fameuse reine Sémiramis, fille de la *courtisane* Derceto, exerça d'abord la profession maternelle. — A Rome, les *courtisanes* furent long-temps moins en honneur qu'en Grèce; cependant, on voit dans Tite-Live qu'une *courtisane* qui révéla au sénat les infâmes mystères des Bacchanales fut richement récompensée. Dans les derniers temps de la république, des patriciennes se livraient avec éclat au métier de *courtisane*. Souvent on voit leur nom mêlé aux événements politiques. « Toutes les *courtisanes*, dit Saint-Evremond, n'ont pas été également portées contre leur pays, témoin Fulvia, du temps de Cicéron, qui découvrit à ce consul la conjuration de Catilina. » — Sous les empereurs, si l'on ne voit pas tous les maîtres du monde épouser des *courtisanes*, on voit du moins presque toutes les princesses et impératrices romaines se conduire en *courtisanes* dans le palais de César. Mais, laissons là Suétone et Juvenal :

Qu'aux portefaix de Rome ils vendent Messalina!

Je passe au moyen âge, et après avoir nommé Théodora, l'épouse de Justinien, Antonina, l'épouse de *Bélisaire* (*v.* ce nom, t. v, p. 233), *courtisanes* qui méritent assurément une mention, j'arrive à Marozia, qui, à Rome, faisait et défaisait des papes. Les *courtisanes* romaines, grâce au grand nombre de riches et puissants célibataires qu'entretient la cour du saint-père, ont constamment joué un brillant rôle dans la ville aux sept collines. C'est de l'une d'elles que La Fontaine a dit :

Elle était fière et bizarre surtout.
. . . . . .
Mettre à ses pieds la mitre avec la crosse,
C'était trop peu : les simples monseigneurs
N'étaient d'un rang digne de ses faveurs ;
Il lui fallait un homme du conclave,
Et des premiers, si qui fût son esclave :
Et même encore, il y profitait peu,
A moins que d'être un cardinal neveu.
Le pape enfin, s'il se fût piqué d'elle,
N'aurait été trop bon pour la donzelle.

Montesquieu nous apprend qu'à Venise, les *courtisanes* jouissaient seules du privilége de dépenser beaucoup. Je lis dans le *Dictionnaire de Trévoux* : « Venise est le lieu du monde où il y a le plus de *courtisanes*; on dit même qu'il y a 250 ans, le sénat, qui les avait chassées, fut obligé de les faire revenir, afin de pourvoir à la sûreté des femmes d'honneur, et d'occuper la noblesse, de peur qu'elle ne méditât des nouveautés contre l'état. » — En France, dans le moyen âge, les *courtisanes* ont été l'objet de fréquentes lois somptuaires. Ce sont elles qui ont donné lieu au proverbe connu, *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. Mais, à l'exception d'un petit nombre, pourrait-on, d'après notre définition du mot *courtisane*, accorder ce titre aux malheureuses qui furent ainsi l'objet des sévérités de notre vieille législation? L'auteur des *Fêtes et courtisanes de la Grèce* pense qu'en France trois femmes de cette classe sont les seules qui aient rappelé quelques traits des *courtisanes* de l'antiquité. « Telles furent, dit-il, la tendre Gaussin, comédienne, Louise

Labbé, poète, et Ninon, philosophe. » A ces noms n'aurait-il pas pu ajouter l'altière Marion de Lorme, l'Aspasie de la place Royale? — En descendant au règne de Louis XV et de Louis XVI, nous pouvons mettre au nombre des *courtisanes* les Parabère, les Phalaris, qui amusaient le régent et ses *roués;* la comtesse Du Barry, qui, sans doute, avait commencé par être moins qu'une *courtisane.*— Du temps de Saint-Evremond, les *courtisanes* de bonne compagnie s'appelaient des *femmes naturelles*. Dans les divers mémoires secrets du temps de Louis XV, on les appelle sans façon des *impures*. La marquise de Langeac, maîtresse de La Vrillière, la Camargo, la Clairon, la Raucour, les demoiselles Quinault, la Duthé, et vingt autres, dont les noms m'échappent, peuvent, après Ninon, continuer la liste des *courtisanes*.— En 1782, au moment où l'on espérait que les vertus de Louis XVI allaient opérer une réaction en faveur de la morale, le luxe insolent des *impures* inspira à Palissot *La Courtisane* ou *l'École des mœurs*, comédie qui ne se soutient que par le mérite du style, comme toutes les pièces de cet auteur. La *Correspondance de Grimm* nous apprend que le jour de la première représentation, Mlles Arnould, Raucour, D'Hervieu, Duthé, affectèrent de se placer en grande toilette au balcon, et d'applaudir aux traits les plus vifs. — Pendant nos longues révolutions, depuis 89, lorsque l'écume de la société surgissait à la surface, il n'est pas étonnant que des *courtisanes* aient joué un grand rôle. Après la fameuse Théroigne de Méricourt, qui mourut folle à la Salpétrière, nous pourrions citer quelques noms fameux. Mais ce serait troubler la retraite religieuse des unes, et remuer la cendre encore tiède des autres. Je me rapelle cependant, que de méchantes langues ont appelé Mme de Genlis, *la Phryné* du *Palais-Egalité*. Vraie Araminthe en littérature, après avoir publié, disent-elles, presque autant de volumes qu'elle avait eu d'amants, elle a fini par mourir en état d'hypocrisie finale.— Montesquieu, commettant dans le *Temple de Gnide* un anachronisme en morale, pour s'armer de toute la prudhommie moderne, a flétri le culte vénal que les *courtisanes* rendent à la mère des Amours; et dans son imitation en vers le poète Léonard a fort bien rendu a prose du philosophe :

> Pléon de ses amants, riche de leurs débris,
> Des murs de Nocretis vient une *courtisane* :
> Quel faste était le sien! de sa flamme profane
> Avec un front superbe elle étaleit le prix :
> « Crois-tu, lui dit Vénus, honorer ma puissance?
> Ton cœur ressemble au fer; dans ton indifférence,
> Mon fils même, mon fils, ne saurait t'enchaîner.
> Au lâche qui t'appelle, et va t'abandonner
> D'un charme séducteur tu montres l'apparence :
> Ta beauté, dont tu vends la froide jouissance,
> Promet bien le bonheur, mais ne peut le donner...
> Fuis, porte loin de moi ton culte qui m'offense. »

En poésie, les noms de *Laïs*, de *Phryné*, etc., sont synonymes de *courtisanes :*

> Aux temps les plus féconds en *Phrynés*, en *Laïs*,
> Plus d'une Pénélope honora son pays.
>
> BOILEAU (*Satire* x.)

> Là règne des *Laïs* la cohorte efféminée,
> Honte du célibat, fléau de l'hyménée.
>
> DELILLE (*L'Homme des Champs.*)

Un dernier mot, en résumant tout cet article, formulera la définition du mot qui en fait le sujet : parmi les *prostituées*, les *courtisanes* sont l'aristocratie; le proverbe dit : *N'est pas femme de bien qui veut;* de même : *N'est pas courtisane qui veut.* CH. DU ROZOIR.

COURTOISIE. De même que la *civilité*, l'*urbanité*, la *politesse*, la COURTOISIE peut se définir le *costume de la morale publique*. C'est une certaine convenance de ton et de manières, nécessaire à la société pour maintenir sous le couvert et faire disparaître des relations habituelles les deux plus fortes passions de l'homme social, la jalousie et la vanité, ou, si l'on veut une explication plus formelle, c'est le réglement des séances publiques et particulières des membres d'une société.—Quoique ces quatre mots, *courtoisie*, *civilité*, *urbanité*, *politesse*, offrent une grande analogie, il ne faudrait cependant pas les confondre ni les tenir pour synonymes. Les trois derniers indiquent en général les rapports d'honnêteté convenus parmi les citoyens d'une même ville; la courtoisie comprend plus

spécialement l'étiquette des courtisans entre eux et envers leurs suzerains. La courtoisie est donc une politesse plus relevée, une civilité patricienne. — Aujourd'hui que nous n'avons plus ni cour ni noblesse, il n'y a plus de courtoisie. Cela est si vrai, que quand nous employons ce mot, c'est toujours pour signaler une sorte de politesse ou d'honnêteté chevaleresque qui depuis longtemps a disparu de nos mœurs. Aussi n'est-ce pas parmi nous qu'il faut chercher le sens réel de cette expression et les obligations qu'elle renferme, c'est dans nos chroniques monarchiques, et même dans les plus reculées. Déjà du temps de Charron, il est trop tard pour en retrouver la moindre trace ; la cour a corrompu toutes ses institutions : « La courtoisie, dit-il, est un marché et complot fait ensemble de se mocquer, mentir et piper les uns les autres. » Cela devait être ainsi du temps des Médicis ; mais plus anciennement, à des époques plus rudes en apparence, la courtoisie s'était montrée précisément ce qu'elle devait être, c.-à-d. un hommage constant rendu par la force au rang et à la vertu. Alors cette politesse des nobles brillait elle-même pure et vertueuse, et devenait souvent le châtiment le plus redouté de ceux qui avaient forfait à l'honneur. Dans les rapports qu'elle établissait entre les chevaliers et les dames, par exemple, la courtoisie allait parfois jusqu'à faire rendre justice dans le détail de la société aux femmes qui avaient meilleure renommée, pour leur donner la préférence sur celles jugées moins méritantes. — A ce sujet, nous voulons citer un extrait du chevalier de la Tour. Son autorité seule servira de preuve à notre assertion, en faveur de laquelle, au reste, toute l'histoire rend témoignage. — « Le temps de lors, dit le bon chroniqueur, en parlant de sa jeunesse, le temps de lors estoit en paix, et l'on demenoit grand festes et grand joyeusetés ; et toutes manières de chevalerie de dames et damoiselles se assembloient là ou ils sçavoient les festes qui estoient faictes menu et souvent. Et là venoient par grand honneur de bons chevaliers de celuy temps. Mais s'il advenoit par aucune advanture que dame ne damoiselle que eust mauvais renom, ne qui fust blasmée de son honheur, se mist avant une bonne dame ou damoiselle de bonne renommée, combien qu'elle feust plus gentille femme, ou eust plus noble et plus riche mary, tantost ces bons chevaliers, de leurs droits, n'avoient point de honte de venir à elles devant tous, et de prendre les bonnes et les mettre au-dessus des blasmées, et leur disoient devant tous : « Dame, ne vous desplaise se ceste dame ou damoiselle va devant ; car combien qu'elle ne soit pas si noble ou si riche comme vous, elle n'est point blamée, ains est mise au compte des bonnes, et ainsi l'on ne dit pas de vous, dont il me desplaist ; mais l'en fera honneur à qui l'a desservi, et ne vous en mereveillez pas. » — Ainsi parloient les bons chevaliers, et mettoient les bonnes et de bonne renommée les premières, dont elles remercioient Dieu en leur cueur de elles estre tenues nettement, par quoy elles estoient honorées et mises devant. Et les autres se prenoient au nez et baissoient le visaige, et recevoient de grant vergognes. Et pour ce estoit bon exemple à toutes gentilz femmes ; car, pour la honte qu'elles oyoient dire des autres femmes, elles doubtoient et craignoient à faire mal à point. Mais, Dieu mercy, aujourd'hui on porte aussi bien honneur aux blasmées comme aux bonnes, dont maintes y prennent mal exemple, et dient que c'est tout ung, et que se l'on porte aussi grant honneur à celles qui sont blasmées et diffamées comme l'en fait aux bonnes, il n'y a force à mal faire ; mais toutefois c'est mal dit et mal pensé ; car en bonne foy combien que, en leur présence on leur fasse honneur et courtoysie, quant l'en est parti d'elles, l'en s'en bourde. Mais je pense que c'est mal fait, et qu'il vaulsoit encores mieux devant tous leur montrer leurs faultes et leurs folies, comme on faisoit en celuy temps dont je vous ai parlé. Et vous diray encore plus,

comme j'ai ouy raconter à plusieurs chevaliers qui virent celuy messire Geoffroy, qui disoit que quant il chevauchoit par les champs, et il veoit le chasteau ou manoir de quelque dame, il demandoit toujours à qui il estoit; et quant on luy disoit, il est à celle; se la dame estoit blamée de son honneur, il se fust avant tort d'une demie lieue qu'il ne fust venu jusques devant la porte; et là prenoit ung petit de croye qu'il portoit et notoit cette porte, et y fesoit ung signe et l'en venoit; et anssi au contraire quant il passoit devant l'ostel de dame ou damoiselle de bonne renommée, se il n'avoit trop grant haste, il la venoit voir et huchoit : « Ma bonne amye ou ma bonne dame ou damoiselle, je prie à Dieu que en ce bien et en cest honneur, il vous veuille maintenir au nombre des bonnes; car bien devez estre louée et honorée. » Et par celle voye les bonnes se craignoient et se tenoient plus fermes de faire chose dont elles peussent perdre leur honneur et leur estat. Si vouldroye que celuy temps fust revenu, car je pense qu'il n'en seroit pas tant de blasmées comme il est à présent. » — Ainsi soit-il.

G. Oliviaa.

COURTRAI, formé du latin *Cortracum*, *Curteriacum*; et du flamand *Cortryk* ou *Kortryk*, chef-lieu d'arrondissement, dans la Flandre-Occidentale, sur la Lys, à 5 lieues de Tournai, et à 18 de Bruxelles (et non pas 6, comme dit le *Dictionnaire économique* de Mme Aragon, lequel fourmille de fautes pareilles et de plus graves encore). Elle tenait autrefois, avec sa châtellenie, le quatrième rang entre les villes de Flandre. Sa route de communication avec Gand fut achevée en 1722, et celle avec Tournai en 1728.—Courtrai semble avoir eu, dès le viie siècle, le titre de ville municipale, comme Gand et Bruges, car saint Ouen, l'historien de saint Éloi, qui prêcha l'Évangile dans ces contrées en 650, dit que ces trois villes, qu'il désigne sous le nom de *municipiorum*, furent confiées à la garde du saint. Courtrai est appelé *Curtricisium* dans les capitulaires de Charles-le-Chauve de 859, et des monnaies de ce roi portent pour légende *Curtriaco*. Il fut fortifié en 880 par les Normands, qui, après avoir détruit Tournai, et tous les monastères situés sur l'Escaut, y construisirent un château, ou des retranchements (*castrum*) pour y passer l'hiver. En 988, un seigneur, nommé Eilbode, qui la gouvernait, s'arrogea le titre de comte; mais, après sa mort, Courtrai rentra sous la domination de Baudouin IV, comte de Flandre. L'église collégiale de Notre-Dame fut fondée par Baudouin de Constantinople l'an 1203, et la paroissiale de Saint-Martin, suivant l'opinion commune, par saint Éloi.—La ville de Courtrai obtint, en 1323, du comte Louis de Crécy, des priviléges étendus que Louis de Malte, successeur, révoqua dès qu'il en trouva l'occasion. Mais la comtesse Marguerite, et le duc Philippe-le-Hardi, son époux, les lui rendirent en 1385, en y ajoutant cependant des restrictions. C'est sous les murs de Courtrai que se livra, le 11 juillet 1302, la bataille dite *des éperons d'or*, et que les Flamands défirent complètement les Français (*v.* ci-après). Cet événement, mal connu, a été l'objet des recherches assidues de M. Gœthals-Vercruisse de Courtrai, qui possède une bibliothèque digne de l'attention des voyageurs. Il a communiqué son travail à M. Voisin, qui l'a traduit en Français et l'a publié avec des additions, rectifications et un plan de la bataille, dans le *Messager des sciences et des arts* (1834, 3e livraison, pp. 317-370). Ce morceau, extrêmement curieux, a été aussi tiré à part. Les Français prirent leur revanche, sous Charles VI, à la bataille de Rosebeck, village voisin de Courtrai : cette ville tomba entre leurs mains en 1643, et le maréchal de Gassion y fit construire, l'an 1647, une citadelle du côté de la porte de Gand. Le roi d'Espagne reprit la place en 1645; mais elle retourna l'année suivante aux Français, commandés par Gaston, duc d'Orléans. L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, la reprit par assaut l'an 1648, le 19 avril;

la citadelle se rendit deux jours après. En 1667, le roi Louis XIV la fit assiéger par le maréchal d'Humières. Le roi d'Espagne la céda à la France par le traité d'Aix-la-Chapelle, et elle ne fut restituée à l'Espagne qu'en 1678. L'an 1683, les Français la prirent, ainsi que la citadelle, qu'ils démantelèrent en 1684; et puis, s'en étant emparés de nouveau, ils la rendirent, l'an 1697, par la paix de Ryswyck, avec toute sa châtellenie, excepté la ville de Menin et son ressort. Enfin, l'an 1744, la guerre s'étant allumée entre la France et l'impératrice-reine, Louis XV commença par se rendre maître de Courtrai, qui était alors sans garnison.—Cette ville est renommée dans toute l'Europe pour ses toiles fines et les belles nappes et serviettes qu'on y fabrique (*v.* Damassé). On y fait en outre des siamoises, des cotonnettes, du fil d'épreuve, des dentelles point-de-Valenciennes, de la faïence dans le genre anglais. Les autres objets d'industrie et de commerce sont des amidonneries, blanchisseries, raffineries de sucre et de sel, savonneries, brasseries, colzat, tabac, grains, lin, filatures de coton.—Courtrai a eu, très anciennement, trois *chambres de rhétorique* (*v.*), appelées des *Barberiani*, des *Antoniani-Fontanenses* et des *Cruciani*.—Avant la révolution de 1830, il concourait à la nomination des états de la Flandre-Occidentale pour quatre membres. Maintenant, son district nomme trois représentants et deux sénateurs. Le cens électoral y est de 50 florins, tandis qu'il ne monte qu'à 30 dans les campagnes de la même province. —Sa population, au 1er janv. 1831, était de 19,036 ames. M. Dewez ne la portait, en 1819, qu'à 15,800. Une bulle du pape Eugène, de l'an 1434, établit qu'alors le nombre des habitants surpassait le chiffre de 25,000. Gramaye dit qu'en 1464, il s'y trouvait 6,000 tisserands, et qu'un incendie, arrivé du temps de Maximilien, y consuma environ 3,000 maisons. — Courtrai est la patrie du célèbre musicien-compositeur André Pevernage, négligé par la *Biographie universelle*, malgré sa renommée et son mérite. Il fut maître de chapelle à Anvers, au xvie siècle, où il mourut le 30 juillet 1589.

De Reiffenberg.

Bataille de Courtrai. — Le roi de France Philippe IV avait nommé gouverneur de la Flandre Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, qui traita cette province en pays conquis. Une insurrection populaire éclata à Bruges (1302), et Guillaume de Juliers (petit-fils, par sa mère, du vieux Gui de Dampierre, comte de Flandre, que Philippe retenait prisonnier à Paris), n'hésita pas à se mettre à la tête des Flamands. En peu de temps, il soumit des villes importantes à la commune de Bruges. Son oncle, Gui le jeune, l'un des fils du comte de Flandre, vint alors le joindre. Les Flamands redoublèrent d'ardeur en voyant à leur tête un de leurs princes héréditaires : quinze mille hommes de milice à pied se mirent sous les ordres de Gui : ils marchèrent sur Courtrai, dont ils se rendirent maîtres, à la réserve du château; ils laissèrent un corps d'observation pour l'assiéger. Ils soumirent encore quelques places, et ils étaient venus assiéger Cassel, lorqu'au mois de juillet, Robert, comte d'Artois, entra en Flandre avec l'armée formidable qu'il avait été occupé à rassembler dès le commencement de la rébellion, et qui, au dire de Villani, alors résidant en Flandre, se composait de 7,500 cavaliers, tous gentilshommes; 10,000 archers et 30,000 fantassins, fournis par les milices des communes de France.—Le jeune Gui de Flandre était revenu à Courtrai avec le gros de l'armée, et Guillaume de Juliers assiégeait Cassel, lorsque ces deux seigneurs apprirent que Robert d'Artois était entré en Flandre par la route de Tournai. Guillaume leva le siége de Cassel, et vint rejoindre son parent devant Courtrai. Ils ne pouvaient cependant soutenir un siége dans cette ville, dont le château était toujours entre les mains des Français : ils ne pouvaient non plus reculer devant une armée si puissante en cavalerie sans s'exposer à être envelop-

pés et détruits dans ces vastes plaines. Ils prirent donc le parti d'attendre le choc des Français, et de se ranger en bataille dans la plaine en avant de Courtrai, derrière un canal peu large, que l'ennemi n'avait pas même remarqué, et qui porte dans la Lys les eaux de ces campagnes. Les gentishommes flamands, qui seuls avaient des chevaux, mirent pied à terre pour partager la fortune des bourgeois. Ceux-ci, au nombre de vingt mille environ, armés de pieux ferrés, qu'ils nommaient *gutentag*, dont ils appuyaient le bout sur le sol, formaient des phalanges serrées et hérissées de fer. Des prêtres avaient célébré la messe devant eux; mais, au lieu de s'approcher pour recevoir la communion, chaque soldat, sans sortir de son rang, s'était baissé, avait pris à ses pieds un peu de terre qu'il avait portée à sa bouche, et s'était ainsi voué en silence, pour la défense de son pays, à une mort qui paraissait presque certaine. Gui de Flandre, cependant, et Guillaume de Juliers, parcouraient les rangs, rappelant à ces hardis bourgeois que la victoire seule les déroberait aux supplices que leur préparaient leurs ennemis; en même temps, ils affectaient une grande confiance, et en tête des divers bataillons, ils accordèrent l'ordre de chevalerie à Pierre Konig, chef de l'insurrection de Bruges, et à quarante de ses compagnons, comme lui chefs de métiers. — Robert d'Artois avait divisé son armée en dix colonnes: elles étaient commandées par les dix seigneurs qui lui avaient amené le plus grand nombre de chevaliers et de soldats. L'un d'eux, le connétable Raoul de Nesle, lui proposa une manœuvre par laquelle il aurait séparé les Flamands de Courtrai, et les aurait immanquablement mis en déroute. « Est-ce que vous avez peur de ces lapins, connétable, ou bien vous-même avez-vous de leur poil? » lui dit le comte d'Artois. De Nesle, qui comprit qu'on voulait jeter sur lui un soupçon de trahison, parce qu'il avait épousé une fille de Guillaume de Flandre, répondit avec indignation : « Sire, si vous venez où j'irai, vous viendrez bien avant. » En même temps il se mit à la tête de son escadron, et il commanda la charge avec impétuosité. C'était le 11 juillet; la campagne était brûlée par le soleil, et de Nesle fut bientôt enveloppé par un nuage de poussière. Cependant, chaque escadron à son tour était parti pour le suivre, et l'armée entière marchant sur une même colonne, les derniers poussaient les premiers de toutes leurs forces, sans soupçonner ce qui se passait à la tête. Là le connétable avait trouvé le canal qui couvrait les Flamands, et qui, n'étant indiqué par aucune inclinaison de terrain, dans cette plaine toute de niveau, n'était aperçu que quand on était dessus. Il n'avait que cinq brasses de largeur et trois de profondeur; mais c'en était assez pour qu'on ne pût pas le franchir sans pont, d'autant plus que ses bords étaient taillés presque à angle droit. La colonne pressant toujours les premiers rangs, il fut cependant bientôt comblé de chevaux et de cavaliers. Comme le fossé formait une demi-lune, il n'y avait aucun moyen, pour ceux qui arrivaient à la tête, de s'écouler par les côtés, et les chevaux, quand on voulait les pousser sur ce monceau de cadavres, se cabraient, renversaient leurs cavaliers, et augmentaient la confusion. La colonne française, arrêtée au front et sur les côtés, pressée en queue par les nouveaux arrivants, et resserrée au point de ne pouvoir se mouvoir, était jetée par les chevaux furieux dans le dernier degré de confusion. Ce fut le moment que saisirent Gui de Flandre et Guillaume de Juliers pour l'attaquer : ils commandaient aux deux ailes, et ils passèrent en même temps le fossé de l'un et de l'autre côté, en arrière du point sur lequel se précipitaient les Français, qu'ils vinrent ensuite prendre par les 2 flancs. La résistance était déjà devenue impossible; les chevaliers, tout bardés de fer comme ils étaient, devaient attendre la mort que leur donnait sans danger un fantassin presque nu, et qu'ils étaient accoutumés à mépriser. — Il y avait bien long-temps

que la France n'avait éprouvé une aussi sanglante défaite ; surtout, l'on ne se souvenait d'aucune où la noblesse eût autant souffert. Robert, comte d'Artois, y périt, percé de plus de trente blessures. Jacques de Châtillon, frère du comte de Saint-Paul, et lieutenant du roi en Flandre; le connétable de Nesle, Gui de Nesle, son frère, maréchal de France ; le chancelier Pierre-Flotte, Godefroy, duc de Brabant, avec le seigneur de Vierzon, son fils ; les comtes d'Eu, d'Aumale, de Dammartin, de Dreux et de Soissons; Jean, fils du comte de Hainaut ; le comte de Tancarville, grand chambellan ; Renaud de Trie, Henri de Ligny, Albéric de Longueval, le comte de Vienne et Simon de Melun, maréchal de France, furent au nombre des morts, avec deux cents autres seigneurs de marque, et six mille cavaliers. Louis de Clermont, ancêtre de la maison de Bourbon ; le comte Gui de Saint-Paul, et le duc de Bourgogne, n'échappèrent au massacre univerversel que parce qu'ils se dérobèrent au combat dès qu'ils virent que la fortune devenait contraire. *Mais dès lors*, dit Villani, *ils portèrent toujours grande honte et reproche en France.* A. Savagner.

COUSIN. Ce mot, dont nous ignorons la véritable origine (*v.* ci-après), et qui n'est peut-être qu'un corruption de *consanguin*, s'applique à divers degrés de parenté, en ligne collatérale, et désigne tous les membres d'une même famille qui sont issus de frères et de sœurs : tous sont unis entre eux par un lien de parenté ; ils sont des *cousins* à des degrés plus ou moins rapprochés, suivant le plus ou moins d'éloignement de la souche commune, jusqu'à ce qu'enfin les traces d'un même sang échappent entièrement à l'appréciation de la loi civile.— Les limites tracées actuellement par la législation, en France, ont porté la reconnaissance de la parenté jusqu'au onzième degré, d'un cousin à l'autre, en passant par une souche commune, où se trouve l'aïeul commun aux deux cousins : au-delà, il n'y a plus de parenté civile.—La première division entre les cousins se fait en *cousins paternels* et *cousins maternels*, suivant que l'on considère la parenté, soit dans la *ligne paternelle*, soit dans la *ligne maternelle*, en remontant à la souche par le père ou par la mère de celui dont on cherche la parenté (*v.* le mot Ligne). — Les cousins les plus rapprochés en degrés, qui sont directement issus de frères et de sœurs, et qui sont ainsi parents au 4e degré, prennent la dénomination de *cousins germains*, leurs enfants sont des *cousins issus de germains*, et parents entre eux au 6e degré ; on emploie aussi quelquefois pour la génération suivante, qui donne des parents au 8e degré, l'expression de *cousins arrière-issus de germains ;* à la génération suivante, qui donne des parents au 10e deg., on se sert d'une autre locution, qu'il est nécessaire de bien comprendre, parce qu'elle peut s'appliquer à tous les cousins en général, et qu'elle est de nature à entraîner dans de graves erreurs ; on dit alors des deux parents qu'ils sont *cousins* au 4e degré, parce qu'il n'y a en effet que quatre degrés à compter pour chacun, afin de remonter au frère ou à la sœur qui établissent le *cousinage*. Sous ce rapport, les *cousins germains* sont cousins au 1er degré, les *cousins issus de germains* le sont au 2e, et les *cousins arrière-issus de germains* au 3e ; mais, pour avoir le degré réel de parenté, il ne suffit pas, comme on pourrait le croire au premier aperçu, de doubler le chiffre qui exprime le degré de cousinage, il faut encore ajouter les deux degrés nécessaires pour unir, soit les deux frères, soit les deux sœurs, soit le frère à la sœur, en sorte que des cousins au 3e degré ne sont parents qu'au 8e, en remontant à la souche commune. — Si l'on compare entre eux des cousins qui soient inégaux en degrés relativement à la souche commune, de sorte que l'un soit au 3e degré de cette souche et l'autre au 4e, on dit que le premier, qui est le plus rapproché de la souche, *a le germain sur l'autre*. La coutume de Bretagne lui donnait dans ce cas une dénomination particulière : elle le considérait comme tenant, à l'égard du

cousin en degré inférieur, la place d'oncle ou de tante ; de là cette locution d'*oncle* ou de *tante à la mode de Bretagne*, que l'on a généralement employée pour exprimer la même idée. Cette locution a servi dans la suite à désigner des parentés douteuses ou suspectes, parce qu'en effet il est toujours assez difficile de vérifier une parenté aussi éloignée, et l'on pouvait prendre le titre d'oncle ou de tante à la mode de Bretagne, sans conséquence, comme on prend encore celui de *cousin*, *cousine*, qui exprime d'ailleurs des relations de familiarité : c'est dans ce sens que l'on dit de deux personnes qui sont mal ensemble, qu'*elles ne sont pas cousins*.—Du mot *cousin* et de son corrélatif *cousinage*, on a fait le verbe *cousiner*, qui a le sens de *hanter* ou *fréquenter*, mais qui ne se prend plus qu'en mauvaise part.—Dans quelques circonstances, la dénomination de *cousin* n'est considérée que comme un titre d'honneur : c'est ainsi que les souverains l'emploient à l'égard des princes. Les grands de la terre, ceux qui ont en leurs mains la force et la puissance, ne prétendent former qu'une seule famille, dont la destinée est d'exploiter le genre humain à leur profit : toutes les têtes couronnées se disent *frères*, et elles donnent le nom de *cousins* à tous les princes, à tous les hauts dignitaires qui les entourent, et qui se liguent pour leur assurer un triomphe certain, jusqu'à ce que la grande famille humaine se souvienne elle-même que tous les hommes sont frères. TSULET, a.

Nous croyons qu'on peut trouver l'étymologie du mot COUSIN dans le qualificatif latin *congenitus* (né de la même famille), dont les Italiens ont fait leur *cugino*. Les rois se traitent entre eux de *cousins* : autrefois ils n'adressaient ce titre qu'à ceux qui étaient en effet leurs parents. Ils traitent de *très cher et fidèle ami* les pairs, les grands-officiers de la couronne et les cardinaux. Ce ne fut que sous François Ier (environ l'an 1540) qu'ils commencèrent à faire des *cousins* de la plupart des grands constitués en dignité. Henri II est le premier de nos rois qui ait décoré les maréchaux et les ducs et pairs de ce titre d'honneur.—Du mot COUSIN a été fait, comme on l'a dit ci-dessus, le mot COUSINAGE, par lequel on entend la parenté qui existe entre cousins, et par extension une assemblée de famille; le verbe COUSINER, qui s'applique à l'appellation de *cousin* et à l'action du parasite, qui considère les étrangers comme des parents, comme des *cousins*, des personnes enfin avec lesquelles on peut agir sans se gêner; enfin le subst. COUSINIÈRE, qui sign. *parenté nombreuse et à charge*.

COUSIN, en latin *culex*. Les cousins forment un genre très intéressant, que les entomologistes placent parmi les *diptères*, dans une petite famille, appelée des *cuculides* ; ils ont le corps et les pieds fort alongés et velus, les antennes très garnies de poil, et qui forment un panache dans les mâles ; les yeux sont grands, très rapprochés, et les palpes avancés filiformes et velus, de la longueur de la trompe, laquelle est composée d'un tube membraneux, cylindrique, et d'un suçoir de cinq filets écailleux, produisant l'effet d'un aiguillon ; leurs ailes sont au nombre de deux, comme chez tous les *diptères* (*v.* ce mot), et couchées horizontalement l'une sur l'autre au-dessus du corps. — On sait combien ces insectes sont importuns, combien leur piqûre est douloureuse, et leur opiniâtreté à nous poursuivre insupportable. Comme ils sont très communs, il a été facile de les étudier, et on connaît aujourd'hui presque toutes les particularités de leurs habitudes ; nous allons essayer d'en retracer quelques-unes des plus intéressantes.—Les cousins sont des insectes à métamorphoses, dont les larves vivent dans l'eau, et qui, pour cette raison, sont plus abondants dans les lieux aquatiques, et surtout les marais, que partout ailleurs. Dans les premiers temps de leur vie, ce sont de petits êtres assez semblables aux têtards, et que l'on trouve en grande abondance dans les moindres flaques d'eau : pendant cet état, qui est l'état de larve, ils sont privés de pattes ; leur tête est grosse

et séparée, par un petit étranglement en forme de cou, d'avec le corps, qui est alongé. Ils sont alors d'nne vivacité singulière, nagent dans le liquide en s'agitant brusqnement, et viennent le plus sonvent à la surface ponr respirer, ce qu'ils font au moyen d'un petit tuyau évasé en entonnoir à son extrémité, et qui se trouve à l'éxtrémité postérieure de lenr abdomen. Dès que l'on remue l'eau ou même qu'on s'en approche, on voit toutes ces petites larves se précipiter au fond avec la plus grande promptitude; mais elles sont bientôt obligées de venir respirer, et si l'on reste quelques instants sans bouger, on ne tarde pas à les voir reparaître. Toutes ont antour de la bouche plusieurs barbillons garnis de poils; elles les font jouer continuellement avec beancoup de vitesse, de manière à imprimer an liquide de petits conrants qui portent vers leur bouche les aliments dont elles doivent se nourrir. Ces larves, de même que celles des autres insectes, changent plusieurs fois de peau; elles en prennent au moins trois dans l'espace d'une quinzaine de jours; après ce temps, elles revêtent la forme de nymphes, qu'elles ne gardent que huit ou dix jours au plus, et ensuite elles arrivent à l'état parfait. Elles quittent alors les eaux et prennent l'air pour habitation. Cette dernière métamorphose se fait très promptement, et s'accompagne de circonstances vraiment curieuses. La nymphe, placée à la surface de l'eau, sort du liquide une partie de son corps, et fait crever son enveloppe. La tête du cousin apparaît d'abord, puis ensuite son thorax, son abdomen, et en dernier lieu ses pattes; c'est alors un moment des plus périlleux, il n'a pour se soutenir que son enveloppe de nymphe, légère embarcation que le moindre zéphyr, le moindre souffle, peut faire chavirer; l'animal est la voile et le mât de ce petit navire, il s'élève peu à peu au-dessus, prenant sur lui son point d'appui, et aussi sur le liquide, qui offre à ses pattes assez de résistance pour lui permettre de les y appuyer; après qu'il s'est contracté à plusieurs reprises, et qu'il est parvenu à sortir toutes ses parties les unes après les antres, il doit chercher à s'envoler le plus tôt possible. Une vie nouvelle commence alors ponr lui: il va chercher une nourriture d'un nouvean genre, et s'occuper de perpétuer son espèce. La manière dont se fait l'accouplement est encore peu connue; on sait senlement que cet acte dure peu de temps, et qne les mâles se tiennent par troupes nombreuses élevées dans les airs; qnelques femelles s'approchent de ces troupes, s'y mêlent, et ont bientôt choisi un compagnon; elles s'unissent à lni, volent quelques instants ensemble loin de la troupe, et bientôt après s'en séparent.—Lors qnelles ont été fécondées, elles se préparent à pondre lenrs œufs, et vont les déposer à la surface de l'ean. —Les œufs doivent être à proximité du liqnide, mais ils ne doivent point être submergés; autrement, ils ne pourraient éclore et se pourriraient bientôt: les femelles les disposent en forme de petits bateaux qu'elles déposent à la surface, où ils restent quelque temps. Ces œufs sont d'abord blancs, mais ils deviennent bientôt gris, et ensuite d'nn brun verdâtre; les larves en sortent au bont de denx ou trois jours; elles les percent par leur extrémité inférieure, et se trouvent en les quittant dans l'élément qui doit les nourrir. — Chaque femelle pond environ trois cents œufs, et les petits qui en sortent ont snbi toutes leurs métamorphoses dans l'espace de trois ou quatre semaines: aussi ces insectes produisent-ils plusieurs générations dans la même année; ils sont d'ailleurs assez vivaces, et peuvent snpporter les plus grands froids. — Les cousins sont très avides de notre sang; ils nous poursuivent avec une opiniâtreté singulière, et s'introduisent jusque dans nos demeures; leur aiguillon est l'instrument avec leqnel ils nons tourmentent; ils le font sortir de la trompe qui lui sert d'étui, et l'enfoncent de plus en plus dans nos chairs, en même temps qn'ils distillent dans la plaie une liqueur venéneuse, qui est la cause de l'irritation et de

l'enflure qui s'ensuivent. On a observé que les femelles sont les seules qui nous inquiètent. Les cousins sont connus en Amérique sous le nom de MASINGOUINS et de MOUSTIQUES : on est obligé, dans certaines contrées, si l'on veut se préserver de leurs atteintes, de s'envelopper ou d'envelopper sa couche d'une gaze appelée *cousinière*. Les Lapons les éloignent avec le feu et en se frottant les parties nues du corps avec de la graisse. Ces insectes se montrent surtout en plus grande quantité le soir et pendant les belles nuits de l'été; ils poursuivent les animaux pour se nourrir de leur sang, et recherchent aussi le suc des fleurs. — Le genre *culex* a été établi par Linné : il renferme un nombre immense d'espèces répandues sur tous les points de la terre; les auteurs le subdivisent généralement en trois sous-genres, qui sont les suivants : 1° *cousins* proprement dits, 2° *anophèles*, 3° *œdès*. Le cousin commun est l'espèce la plus répandue chez nous; il appartient au groupe des cousins proprements dits, c'est le *culex pipiens*. — Les étymologistes font venir le mot cousin (insecte) du latin *culex*, dont on a fait, par des altérations successives, *culcinus*, *coucin* et enfin *cousin*. Il n'a d'autre dérivé que le mot *cousinière*, que nous avons déjà cité, et par lequel on désigne une sorte de voile en gaze ou en mousseline dont on enveloppe les lits, dans les contrées où les cousins sont trop abondants. P. GERVAIS.

COUSIN-JACQUES. (*V.* BERRAOY DE REIGNY.)

COUSIN (JEAN), qui vivait dans le XVIe siècle, est le premier de notre école qui se soit fait une réputation comme peintre d'histoire. C'est à Soucy, près de Sens, qu'il reçut le jour : la date de sa naissance est inconnue, ainsi que l'époque de sa mort : on sait seulement qu'il a vu les règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III.—Jean Cousin doit principalement la popularité de son nom dans les arts aux traités qu'il a publiés sur les sciences accessoires du dessin, dont il avait fait une étude spéciale; ses leçons de géométrie, de perspective, et son petit livre des proportions du corps humain, ont été long-temps le guide classique des élèves dans la peinture et la sculpture, qu'il cultiva lui-même avec un égal succès. Lorsque Jean Cousin parut, la peinture sur verre était en grande faveur pour la décoration des églises, et le clergé d'alors était presque le seul corps, vu ses immenses richesses, en état d'exploiter utilement et convenablement le génie d'un homme de mérite. C'est surtout à ce genre de travail que Cousin eut l'occasion d'occuper son savant pinceau. Plusieurs chapelles de Sens et des environs de cette ville épiscopale s'enrichirent ainsi de compositions remarquables par l'éclat des couleurs autant que par des contours, ayant quelque chose des écoles florentine et romaine, quoique empreints parfois du caractère modifié de certaines œuvres gothiques des devanciers du peintre-vitrier; c'est un mélange dont on peut se faire une idée en se rappelant que n'étant pas allé visiter l'Italie, Cousin a eu cependant sous les yeux les tableaux que François Ier avait déjà fait venir de cette mère-patrie des beaux-arts. Les vitraux du chœur de Saint-Gervais, à Paris, représentant *le Martyre de St.-Laurent*, *la Samaritaine* et *le Paralytique*, offrent ce goût complexe dans les belles parties que l'on y rencontre. Un portrait en pied de François Ier, deux sujets tirés de l'Apocalypse, les grisailles provenant du château d'Anet, que Henri II fit bâtir pour la célèbre Diane de Poitiers, sont tracés d'une main hardie et habile : ces productions sur verre ont attiré l'attention des connaisseurs alors qu'elles ornaient ce riche musée, dispersé maintenant, où les siècles écoulés de l'ère française se résumaient dans les monuments authentiques qui s'y trouvaient réunis : le modelé de ces peintures expressives est le résultat de hachures largement disposées, ainsi que dans les cartons dessinés par les grands maîtres de l'école italienne, pour servir à la confection de

leurs fresques.—Quelques historiographes ont cru devoir conserver à Jean Cousin le surnom de Michel-Ange français, qu'il reçut de son vivant. Si l'on veut exprimer par cette qualification la supériorité que notre peintre eut sur ses rivaux contemporains, la postérité ne peut que ratifier ce titre brillant; mais si la comparaison repose uniquement sur l'appréciation respective des conceptions des deux artistes, il faut avouer que l'Italien est supérieur à celui qui lui fut opposé. Que l'on mette seulement en parallèle cette scène étonnante par la prodigieuse fécondité des épisodes, cette gigantesque et sublime représentation du dernier jour de l'humanité tout entière, de ce jugement universel, où Michel-Ange épouvante et glace d'effroi le chrétien coupable, avec le même sujet à l'huile, où, dans un espace resserré, Cousin a tenté de retracer aussi ce moment terrible de la justice divine envers les nations ressuscitées, on ne pourra plus constater d'autre analogie que des rapports de parité relative dans une carrière semblable.—Comme Michel-Ange, Cousin a été bon architecte, et son mausolée de l'amiral Chabot atteste qu'en qualité de sculpteur, il peut tenir une place honorable auprès de Jean Gonjon, son émule et son ami. La figure de l'amiral, armé de toutes pièces, est couchée; son attitude calme et majestueuse présente de la noblesse et ce recueillement propre à inviter l'ame du spectateur à reporter ses pensées au souvenir du héros qui n'est plus. Cette statue, l'une des plus estimées qui soient sorties d'un ciseau de notre pays, est d'un style sévère, d'un dessin correct et d'une exécution ferme et grande. Deux figures du même maître et de proportion demi-nature, que l'on a pu voir également au musée des monuments français, sont naïvement posées, et, sans accuser autant de correction que la précédente, montrent un faire élégant et gracieux, malgré le jeu trop maniéré des draperies, ajustées dans le goût de celles de Germain Pilon. — Cousin a produit peu de tableaux à l'huile : on cite parmi ses portraits celui de sa fille Marie, et celui du chanoine Jean Bouvier. — On retrouve aisément dans les œuvres de Cousin l'observation des sciences dont il a donné les préceptes : son coloris est éclatant, mais médiocre, dans les vitraux de sa main, et qui se sont conservés jusqu'à nous; c'est un colorlage éblouissant par la vigueur et la netteté des tons, que rehausse encore le jeu de la lumière qui les traverse. Son dessin participe souvent de celui de l'école de Michel-Ange, mais il a cette sécheresse que nécessite le genre auquel il s'est plus particulièrement livré : ses compositions à l'huile ont plus d'harmonie, et nous devons dire à cette occasion que c'est Cousin qui, avant tout autre en France, s'est servi de ce procédé. Des expressions animées, des pensées hautes, de la facilité, de la fermeté, distinguent le talent de cet artiste, qui n'a point fait d'élève. — Pierre de Jode, a gravé de même grandeur, 1 mètre 46 centimètres, sur 1 mètre 42 centimètres, le jugement dernier de Jean Cousin, que possède actuellement la galerie du Louvre.

J.-B. Delestre.

COUSSIN. On trouve dans quelques auteurs de la basse latinité *cussinus* et *cussinum*, pour exprimer le mot français *coussin*; les savants ne sont pas d'accord sur son origine; de toutes les opinions qu'ils ont émises, celle qui paraît se rapprocher davantage de la vérité, c'est l'opinion de Ménage, qui dit que l'italien *cossino* et le français *coussin* ont été faits de l'allemand *kussen*. L'usage des coussins sur les meubles ne remonte pas chez nous à une époque très reculée; ce n'est qu'au XVIe siècle qu'on en voit communément figurer dans les miniatures ou tableaux; jadis, nos Français s'asseyaient sur des chaises en bois, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous; souvent on en garnissait le siége d'une pièce de tapisserie. Nous trouvons cependant quelques rares exemples des coussins employés sur les siéges dans les premiers temps de la monarchie : ainsi, nous li-

sons dans le *Moine de Saint-Gal*, historien de Charlemagne, la description d'un repas que donna un évêque à deux officiers de ce prince, dont il voulait capter la bienveillance. Les convives étaient assis sur des siéges garnis de *coussins* en plumes, mais ce luxe était inaccoutumé, et l'escabeau ou banquette en bois furent seuls d'un commun usage. Il y avait encore une habitude très répandue au moyen âge, et que les croisades en Orient avaient probablement établie en Europe, c'était de s'asseoir par terre sur un quarel de nattes ou de tapisserie; parfois, quand ces meubles manquaient, ou s'ils étaient de bois, pour qu'ils fussent moins durs, on détachait son manteau, que l'on pliait en forme de coussin. Dans un roman composé au plus tard au milieu du XIIIe siècle, dans *Aimery de Narbonne*, les chevaliers français envoyés à la cour du roi de Palerme pour lui demander sa fille en mariage sont introduits auprès de la princesse. Tous, en s'asseyant, se font un coussin de leurs riches manteaux; puis l'un d'eux se lève pour retourner vers son maître lui annoncer les dispositions bienveillantes de la princesse à son égard; dans son empressement, il oublie son manteau; un serviteur du palais court après lui pour l'en prévenir. Ami, répond le chevalier, ce n'est pas mon usage d'emporter avec moi le *quarel* où je m'assieds; garde-le pour toi. Le valet rentre et fait admirer à sa maîtresse la grandeur d'un tel prince, dont les chevaliers sont si généreux. Pareille aventure advint à un marchand de Valenciennes, un siècle plus tard à peu près. Ce bourgeois se nommait Jean Party: riche et vaniteux, il se présenta à la cour du roi de France, couvert d'un manteau chamarré d'or et de perles. Personne ne s'avança pour lui offrir un coussin ou quarel de tapis en usage à cette époque; mais lui, détachant son manteau, le plia et s'en fit un coussin; puis, quand il voulut partir, il l'abandonna dédaigneusement aux valets en disant: « que ce n'était pas la coutume de son pays d'emporter son quarreau quant et soy. » Depuis le XVIe siècle, l'usage des coussins est très répandu; c'est aujourd'hui un meuble usuel et journalier, et Boileau a dit dans le *Lutrin* (chant Ier), en faisant le portrait du prélat chez qui la Discorde descend:

> La jeunesse en sa fleur brille sur son visage;
> Son menton sur son sein descend à double étage,
> Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
> Fait gémir les *coussins* sous sa molle épaisseur.

E. Leroux de Lincy.

COUSSINETS, *empoèses*, *colliers*, pièce de mécanique et machines, demi-cylindres en métal ou en bois très dur. C'est entre ces pièces que sont maintenus et tournent les tourillons ou collets d'un axe de machine. Les pierres dures sont aussi de très bons coussinets. Dans tous les cas, pour conserver les coussinets et éviter un frottement nuisible à l'effet des machines, il convient d'y entretenir de la graisse non oxydable, de l'huile d'olive ou de pied de bœuf. Une graisse très bonne dans ce cas consiste en un mélange de trois parties de saindoux et une partie de plombagine finement porphyrisée. Pelouze père.

COUSTOU (Nicolas), statuaire, est né à Lyon, le 9 janvier 1658. A l'âge de 18 ans, il vint à Paris continuer, sous la direction de son oncle Coysevox, ses études, que son père, sculpteur en bois, n'était pas en état de pousser plus loin. Il fit de rapides progrès à cette nouvelle école, et ce fut à 23 ans que, ayant remporté le grand prix de sculpture à l'académie, il alla consulter à Rome les ouvrages des anciens, et surtout ceux de Michel-Ange et de l'Algarde, qu'il comprenait mieux. C'est à cette époque qu'il sculpta la copie de l'*Hercule-Commode*, conservée à Versailles, et dont l'exécution accuse une liberté de modelé ne rendant pas toujours fidèlement l'original. A son retour de l'Italie, où il ne resta que trois années, Coustou travailla pour les jardins de ces maisons royales que la magnificence du chef de l'état se plaisait à décorer de toutes les richesses que les beaux-arts pouvaient offrir alors. Une réputation justement acquise lui ouvrit, en 1693

les portes de l'académie, à laquelle il présenta pour morceau de réception un bas-relief exprimant la joie des Français à l'occasion du rétablissement de la santé de Louis XIV. Le groupe de la *Seine* et de la *Marne*, figures de 9 pieds de proportion, autour desquelles on voit des enfants chargés des attributs de ces deux rivières, qui se joignent, est une production remarquable par la manière large et habile dont elle est traitée. Le jardin des Tuileries, où se trouve cette œuvre capitale, possède également quatre autres statues de Nicolas Coustou : le *Jules César*, deux *Vénus*, l'une tenant en main une colombe, et l'autre tirant une flèche du carquois de son fils, qui se tient auprès d'elle ; enfin un chasseur assis sur un tronc d'arbre et ayant son chien à ses pieds. Ces marbres, où l'on voudrait moins de lourdeur dans les formes, n'ont pas toute la noblesse désirable, mais ils sont empreints d'un grand caractère de vérité, et de cette beauté de travail que l'on observe généralement dans les sculptures du siècle de Louis XIV. Le groupe des tritons de la cascade de Versailles atteste la facilité du talent fécond de cet artiste ; mais c'est principalement dans sa *Descente de croix*, ornant le fond du chœur de Notre-Dame, à Paris, que brille tout l'éclat du ciseau de Couston : cette riche composition, connue sous la dénomination du *Vœu de Louis XIII*, est d'un ensemble grandiose, qui émeut par la force et la diversité d'expressions caractérisant chaque acteur de cette scène majestueuse. La même église renferme un *Saint Denys* et un crucifix que l'on doit au même auteur. On cite encore, parmi les travaux de Nicolas Coustou, le tombeau du prince de Conti, une figure en bronze de la *Saône*, de 10 pieds de stature, et le *Passage du Rhin*, bas-relief qu'il était près d'achever, lorsque la mort vint le frapper en 1733, le 1er jour de mai.—Le monarque français, qui mettait sa gloire à récompenser le mérite, même étranger, n'oublia pas l'homme qui contribuait si puissamment à illustrer son règne : il lui fit donner d'abord une pension de 2,000 livres, à laquelle on réunit plus tard celle de 4,000 liv., que Coysevox recevait pendant sa vie. La ville de Lyon s'empressa de payer un modeste tribut à celui qu'elle avait vu naître, et les 500 liv. qu'elle lui faisait remettre chaque année, à titre d'encouragement, sont une preuve de toute sa sollicitude pour lui. — Le style de Coustou est agréable plutôt que grandiose et simple, ainsi que celui des chefs-d'œuvre antiques : il y a un certain laisser-aller dans les ouvrages du sculpteur moderne. Ses formes, tout en ayant une sorte de pureté, manquent souvent d'élégance ; mais il n'est guère possible de mieux travailler le marbre que cet artiste ne l'a fait, et s'il n'eût pas accordé tant de concessions au goût dominant de son époque, il se fût élevé bien plus haut encore dans l'estime des amis du beau.

Coustou (Guillaume), frère de Nicolas, naquit en 1678, à Lyon, et suivit les leçons de Coysevox, ainsi que son aîné, qu'il a dépassé dans la carrière semblable que tous les deux ont suivie. Appelé par concours à jouir de la pension de Rome, il ne rencontra que déboires et misères dans cette ville, et fut obligé, pour y vivre, de travailler pour le compte du statuaire Legros, qui s'y trouvait occupé. Quand Guillaume revint en France, l'académie le reçut au nombre de ses membres. Il était d'usage en entrant dans ce corps que chaque élu offrît un ouvrage comme titre de réception : l'*Hercule sur le bûcher* fut son offrande. On retrouve d'heureuses inspirations de l'Atalante antique dans la figure de *Daphné*, qui faisait pendant à celle d'*Hippomène* dans les délicieux jardins de Marly, que déjà Coustou avait enrichis d'un groupe de l'*Océan* et de la *Méditerranée*, conception tout à la fois recommandable par la disposition et l'exécution de ses diverses parties. La ville de Lyon montre avec orgueil une statue du *Rhône*, en bronze, et de dix pieds de proportion, ornant le vestibule de l'hôtel-de-ville, et faite par celui dont elle a vu la naissance et les débuts. Son *Bacchus* et son bas-relief re-

présentant Jésus-Christ dans le temple au milieu des docteurs, tous deux placés à Versailles, sont d'une facture aisée et large. L'hôtel des Invalides possédait anciennement, en outre des figures de *Mars*, de *Minerve*, d'*Hercule* et de *Pallas*, un beau bas-relief de la main de Coustou, et qui décorait l'une de ses portes : on y voyait Louis XIV à cheval et deux Vertus assises à ses côtés. La simplicité de la composition, le mouvement des figures, et les oppositions résultant de l'effet général, y faisaient heureusement ressortir tout le génie de l'auteur. Le fronton du château d'eau, vis-à-vis le Palais-Royal; *Louis XV entre la Justice et la Vérité*, dans la grand'chambre du palais de justice; les statues de *Louis XIII* et du *Cardinal Dubois*, sont cités parmi les productions les plus estimées de Guillaume; mais ce qui lui assure à jamais un haut rang dans l'histoire des sculpteurs de notre pays, ce sont ces deux groupes admirables placés à l'entrée des Champs-Elysées : un cheval qui se cabre et un écuyer qui le retient, tel est le thème de chacun de ces deux pendants, pleins de goût et de vie. Le bonheur avec lequel il a vaincu la difficulté d'une répétition fait le plus grand honneur à l'esprit ainsi qu'au jugement de Coustou : l'action des chevaux et des cavaliers cherchant à les maintenir est parfaitement rendue par la disposition des figures et l'expression bien sentie qui caractérise les efforts antagonistes des hommes et des animaux. Ces belles compositions avaient été commandées pour l'abreuvoir de la terrasse de Marly : c'est de cet endroit qu'elles ont été tirées pour occuper la place où elles sont maintenant. Guillaume Coustou a produit beaucoup d'ouvrages, qui se distinguent par une grande recherche de la nature et la suavité d'un habile ciseau. On a peine à concevoir une existence aussi laborieuse, lorsque l'on songe que cet artiste a, dans les premiers temps de sa jeunesse, employé pour d'autres son fertile talent, et que les fonctions de directeur de l'académie de peinture et de sculpture, qu'il exerça plus tard, durent nécessairement lui enlever encore une partie des moments que ses inclinations natives le portaient à consacrer exclusivement aux beaux-arts. Guillaume Coustou a terminé sa brillante carrière à Paris, le 22 février 1746.

Coustou (Guillaume), fils du précédent, est né à Paris en 1716. Moins renommé que son père, il a néanmoins laissé des preuves d'un mérite d'autant plus recommandable qu'il a dû subir plus impérieusement encore que ses prédécesseurs l'influence du mauvais goût qui commençait à s'introduire dans les arts du dessin : il n'avait que 19 ans lorsqu'il obtint le premier prix de sculpture, et passa à Rome en qualité de pensionnaire du roi. De retour en France, il aida son père; et plusieurs travaux personnels lui ayant valu quelque célébrité, l'académie l'admit dans son sein en 1742, sur la présentation d'un *Vulcain attendant les ordres de Vénus pour forger les armes d'Enée*. En 1746, il fut élu professeur de l'école, puis recteur, et enfin trésorier de la compagnie à laquelle il appartenait. L'*Apothéose de saint Xavier*, pour les jésuites de Bordeaux, les statues de *Mars* et de *Vénus*, que le roi de Prusse lui commanda, et surtout le mausolée du dauphin, qu'il exécuta pour la ville de Sens, montrent tout ce que l'on était en droit d'attendre de Guillaume Coustou, s'il n'eût écouté que les dispositions rares qu'il avait reçues de la nature; mais, peu persévérant dans sa marche, il s'abandonnait trop aisément à la paresse, et confiait presque constamment la confection en marbre de ses modèles à des sculpteurs peu favorisés de la fortune, et n'apportant pas dans leur travail la chaleur que l'inventeur y aurait fait passer. Ainsi, c'est un nommé Dupré qui a presque entièrement sculpté le fronton de Ste-Geneviève, entrepris par Coustou. Un bas-relief en bronze de la *Visitation*, dans la chapelle de Versailles, ainsi que la figure de saint Roch, dans l'église de ce nom à Paris, sont dus au ciseau de Coustou, qui mourut le 13 juil-

let 1777, quelque temps après que le roi lui eut envoyé le cordon de St-Michel.

J.-B. Delestre.

COUT, substantif du verbe *coûter*. Le mot *coût* est un terme de pratique et ne s'emploie qu'au palais. Le *coût d'un acte* exprime la dépense qu'il faut faire pour se le procurer, c'est le montant de ce qu'il *coûte*; mais ce terme ne s'applique rigoureusement qu'aux déboursés d'absolue nécessité, tels que le papier timbré, frais d'expédition, droit d'enregistrement: il ne comprend pas les honoraires. Ainsi, le *coût* d'une sentence, d'un arrêt, et en général de tous actes, est la somme qu'il faut de toute nécessité payer pour l'avoir en main : c'est ce que l'on exprime plus spécialement encore par l'expression de *loyaux-coûts*. Cette dernière locution est consacrée pour déterminer le montant des remboursements qui sont à faire dans divers cas de *subrogation légale* (*v.* ce mot). La partie qui se fait subroger dans les droits d'un tiers, même malgré lui (comme cela avait lieu autrefois dans toutes les actions en retrait, et comme cela se pratique encore pour le *retrait successoral* et le *retrait litigieux* [*v.* ces mots], qui ont survécu à l'abolition de tous les autres retraits), en prenant à son profit le contrat fait au profit d'un tiers, est obligée de rembourser à ce dernier la totalité de ce qu'il a déboursé pour le contrat, mais elle ne doit que ce qui était rigoureusement exigible : elle rembourse les *loyaux-coûts* seulement.

T., a.

COUTEAU (du latin *culter*). Il y en a de toutes sortes ; les plus simples sont à lame fixe : ce sont des espèces de poignards qu'on ne peut porter sur soi qu'en mettant la lame dans un fourreau. Les couteaux à lame mobile ont un manche formé le plus souvent de plusieurs pièces, assemblées avec des clous rivés, et qui laissent entre elles une rainure ou fente dans laquelle se loge le tranchant de la lame, quand on ferme le couteau. — Les balanciers appellent couteaux les chevilles d'acier qui sont fixées, à angle droit, au milieu et vers les extrémités d'un fléau, sur les arêtes desquelles sont suspendus les plateaux de la balance : l'instrument oscille sur le couteau du milieu.—Les horlogers appellent *suspension à couteau* le système dans lequel le pendule qui règle une horloge oscille sur l'arête d'une pièce semblable aux couteaux d'une balance : cette pièce est fixée vers l'extrémité supérieure de la tige qui soutient la lentille du *pendule* (*v.* ce mot et l'art. Coutalier, ci-après). T.

Dans les sacrifices, le *couteau*, qui a joué un si grand rôle chez les anciens, était un instrument pointu ou tranchant sans pointe, dont les victimaires se servaient pour égorger ou dépouiller les victimes : ils en avaient de plusieurs espèces.—Le plus connu était le *secespita*, glaive aigu et tranchant, qu'ils plongeaient dans la gorge des animaux, et dont la figure, suivant la description de Festus, approchait de celle d'un poignard.—La seconde espèce était le couteau à écorcher les victimes (*culter excoriatorius*), qui était tranchant, mais arrondi par le haut en quart de cercle. On faisait ceux-ci d'airain, comme l'étaient presque tous les autres instruments des sacrifices ; les côtés du manche en étaient plats, et à son extrémité était un trou qui servait à y passer un cordon, afin que le victimaire pût le porter plus aisément à sa ceinture. — La dissection ou partage des membres de la victime se faisait avec une troisième espèce de couteaux, plus forts que les premiers, et emmanchés comme nos couperets : c'est ce qu'ils appelaient *dolabra* et *scena*. On en voit sur les médailles des empereurs, où cet instrument est un symbole de leur dignité de grand pontife; les cabinets des antiquaires en conservent encore quelques-uns.

E.

COUTEL (Antoine), né à Paris, en 1622, mort à Blois en 1693. Cet auteur n'est connu que par une pièce de vers qui fait partie d'un recueil intitulé *Promenades de messire Antoine Coutel, chevalier, seigneur de Monteaux, des Ruez, Fouynais*, etc., imprimé à Blois, sans date. Cette pièce de vers, *Sur l'Indo-*

lence offre un tel degré de ressemblance avec l'idylle *Les Moutons* de Mme Deshoulières qu'il est de toute évidence que l'une a été calquée sur l'autre. La pièce de Coutel est coupée en quatrains de vers alexandrins, celle de Mme Deshoulières est en vers libres et sans divisions; mais, pensées, expressions, rimes, et vers entiers souvent, sont précisément les mêmes. La question est de savoir quel est celui des deux poètes qui a volé l'autre. Mme Deshoulières est de 16 années plus jeune que Coutel; le style de celui-ci d'ailleurs est plus vieux et beaucoup moins pur. Les ouvrages de Mme Deshoulières ont été imprimés pour la première fois en 1687, et postérieurement, tout porte à le croire, au livre de Coutel. L'idylle *Les Moutons* est infiniment supérieure par sa forme aux vers sur *l'Indolence*, et il est peu vraisemblable qu'un auteur gâte volontairement les ouvrages qu'il s'approprie. Tels sont les motifs qui militent en faveur de la priorité que l'on est tenté d'accorder à Coutel. D'un autre côté, bien que les vers *sur l'Indolence* soient de même style et paraissent être de la même main que celle qui a écrit les *Promenades*, il faut avouer que les pensées de celle-ci ont une délicatesse qu'il serait bien difficile de retrouver dans une autre pièce du même auteur : en les relisant toutes attentivement, j'ai reconnu dans la 4e chanson, qu'il donne comme de lui, plus que des réminiscences des stances célèbres de Bertaud : *Félicité passée*, etc., ce qui paraîtrait indiquer que le bon Coutel mettait peu de scrupule à s'emparer des pensées d'autrui. La question reste donc encore indécise pour moi; et, quoi qu'il en soit, il reste à Mme Deshoulières assez de titres pour se passer de ceux qu'elle devait à son idylle des *Moutons*. V.-L.

COUTELIER, ouvrier qui fabrique et vend des couteaux. Cette profession, qui, chez les modernes, et surtout de nos jours, a acquis un grand développement, dut se borner chez les anciens et pendant le moyen âge à la confection de *couteaux* (*v.*) simples, souvent grossiers et de mauvaise qualité, alors que les métaux, l'acier surtout, étaient rares. — Aujourd'hui, les artisans qui exercent cette profession fabriquent des couteaux, des rasoirs, des canifs, des ciseaux, etc. Tous ces produits sont en général de bonne qualité, surtout depuis que l'acier fondu est devenu commun; l'acier ordinaire est aussi moins imparfait et à plus bas prix qu'il ne l'était autrefois. — Parmi les ouvrages les plus intéressants de la coutellerie, on doit distinguer les instruments de chirurgie, dont plusieurs sont très compliqués, ceux, par exemple, dont on fait usage pour briser la pierre dans la vessie. Les ouvriers qui exécutent ces instruments sont de véritables mécaniciens en fin. — Le coutelier se fait quelquefois bijoutier : il taille, polit, soude les métaux précieux; il ciselle des ornements sur la nacre de perle, l'ivoire. — Les outils du coutelier sont, à peu d'exceptions près, les mêmes que ceux d'autres professions qui travaillent les métaux : ils ont des étaux, des marteaux, des limes, des forets, une forge, un soufflet, etc. Leur enclume porte une éminence demi-cylindrique, sur laquelle ils forgent les lames des rasoirs. — Quand une pièce est ajustée et trempée, on lui donne le dernier fini sur la meule. Les taillandiers blanchissent et aiguisent les outils qu'ils fabriquent sur des meules d'un grand diamètre, dont le bas baigne constamment dans l'eau. Les meules des couteliers sont petites. Mises en mouvement par une grande roue, elles tournent avec tant de rapidité qu'elles volent quelquefois spontanément en éclats. Ces meules ne baignent point dans l'eau, mais l'ouvrier qui aiguise un outil trempe de temps en temps celui-ci dans une auge placée tout près, et qui contient de l'eau. Il est bon de savoir que le coutelier aiguiseur est couché à plat-ventre sur un banc incliné, de sorte que sa tête est à peu près au-dessus de la meule. Cette position n'est pas sans danger : il y a eu des couteliers dont la tête a été fracassée par les éclats de la meule. — Pour donner le dernier poli à leurs ouvrages,

les couteliers se servent de roues ou meules de bois de noyer, d'acajou, sur lesquelles ils répandent de la poudre d'émeri délayée dans de l'huile. On donne le dernier lustre sur des meules appelées *polissoires* : elles sont entourées d'une bande de cuir, sur laquelle on répand des poudres minérales très fines.—Dans ces derniers temps, plusieurs couteliers se sont occupés du perfectionnement de la fabrication des sabres, poignards, etc. : il y en a qui prétendent avoir retrouvé le secret de la forge et de la trempe des fameux sabres qui sortaient autrefois des fabriques de Damas (*v.* Damas, Trempe, etc.). Teyssèdre.

COUTHON (Georges), naquit en 1756, à Orsay, aux environs de Clermont en Auvergne. Avocat avant la révolution près le tribunal du district de cette ville, il fut nommé en 1789 président au même tribunal, puis en 1791 député par ses concitoyens à l'assemblée nationale législative. Dès l'âge de vingt ans, il avait perdu l'usage de ses jambes : un soir qu'il se rendait près de sa maîtresse, il s'enfonça jusqu'à mi-corps dans un bourbier, et depuis resta affligé d'une paralysie qui ne le quitta plus. Malgré cette grave infirmité et la faiblesse de sa constitution, il déploya une activité surprenante dans le cours de sa carrière politique. Dès son entrée à l'assemblée législative, il prit rang parmi les ennemis les plus acharnés de la monarchie, et fut le premier qui osa porter la main sur ce que la constituante avait laissé au trône de majesté et de priviléges. Dans la séance du 5 octobre 1791, il demanda qu'il fût permis aux membres de l'assemblée de s'asseoir devant le roi, disant qu'observer l'ancien cérémonial, c'était ressembler à des *automates* qui se meuvent par la volonté d'un homme ; il proposa aussi un décret qui abolît les noms de *sire* et de *majesté*, pour ne laisser subsister que le titre de *roi des Français*. Son idée dominante dès le principe fut d'écraser la royauté, c'est ainsi qu'on le voit sans cesse s'efforcer d'affranchir les lois de la sanction du roi ; c'est ainsi que, dans les séances des 4 et 7 janvier 1792, il proposait que les décrets rendus pour compléter l'organisation de la haute cour nationale fussent exceptés de la sanction royale; que, le 28 avril, il demande l'ordre du jour sur la proposition de Torné, tendant à ce qu'on prononçât la suppression de la corporation civile du clergé, comme n'étant pas assez expressément indiquée dans le décret de la suppression des ordres : « *Le clergé* est détruit, disait-il, et si le roi venait à frapper votre nouveau décret d'un *veto*, les prêtres croiraient qu'ils existent encore et reprendraient leurs forces. » C'est toujours par le même motif que, dans la séance du 29, il demande le licenciement de la garde du roi, *comme mesure de police générale*, exclusivement confiée au corps législatif; qu'enfin, le 21 juin, pour que le décret ne soit pas arrêté par le fatal *veto*, il propose que tous les décrets de circonstance soient affranchis de la sanction. C'était frapper la monarchie au cœur, c'était préparer le 10 août et le 21 janvier.—Comme on le voit, Couthon vint à l'assemblée législative avec le projet bien arrêté de renverser tout ce que la constituante avait laissé debout. La constituante, tout en suspendant les prêtres réfractaires, leur avait laissé une pension ; dès le 7 octobre 1791 Couthon se déchaîna contre les prêtres réfractaires, traça à l'assemblée un tableau énergique des vexations qu'ils faisaient éprouver aux prêtres assermentés; puis, plus tard, demanda la suppression de leur traitement et finit par réclamer contre eux des poursuites rigoureuses. La constituante avait gardé le silence sur le sort des émigrés qui ne rentreraient pas. Couthon, dans la séance du 8 novembre, proposa un amendement d'après lequel seraient poursuivis comme conspirateurs ceux qui ne seraient pas rentrés au 1er janvier 1792. Dans la séance du 20 octobre, il proposa la déchéance de Monsieur aux droits de la régence. Aux yeux des républicains, la constituante n'était qu'un parti aristocrate : aussi Couthon s'oppose-t-il fortement, dans la séance du 18

octobre 1791, au projet de frapper une médaille en l'honneur des anciens membres de cette assemblée. Quelque temps avant, soit par l'effet d'une haine mesquine ou d'une aversion déclarée pour tout ce qui ressemblait à un privilége, il avait obtenu qu'on ne leur réserverait plus de tribunes dans l'assemblée législative. Le 19 décembre, il propose la mise en accusation de tous les princes français. — Vers le milieu de 1792, Couthon quitta Paris dans l'espoir de rétablir sa santé. Il était à St-Amand à l'époque du 10 août et ne put voir de ses yeux la chute du trône, dont il avait sapé les fondements avec tant d'acharnement et d'énergie. Mais, en revanche, il siégeait à la convention nationale le 16 janvier 1793, et consomma l'œuvre à laquelle il travaillait depuis si long-temps : il vota la mort de Capet sans sursis. L'œuvre accomplie, Couthon n'avait pas prévu au-delà. Dans la convention tous les partis voulaient le salut de la patrie, mais ils différaient d'opinion sur les moyens de l'assurer. Couthon sembla hésiter un instant : se joindra-t-il aux dantonistes ? mais il désapprouvait les massacres du 2 septembre, auxquels il n'avait point pris part. Alors il parut vouloir se rapprocher des girondins, et fit acte de modérantisme en réclamant avec force contre la pétition insolente du faubourg St-Antoine. Son modérantisme fut court. Pressentant la ruine de la Gironde et le triomphe de Robespierre, il se voua corps et ame à cette idole, qui plus tard devait l'écraser de sa chute. Son choix fait, il se fanatisa bientôt pour une cause qu'il avait embrassée par calcul, et poursuivit son système avec une horrible constance. Le 2 juin 1793, il demande l'arrestation de ces mêmes girondins auxquels naguère il avait été sur le point de s'unir ; puis, dans un élan de générosité, veut être envoyé comme otage à Bordeaux pour répondre du traitement qu'éprouveront les députés mis en arrestation. Adjoint le 27 mai au comité de salut public, il y entre comme membre le 10 juillet, et le 11 lit à la convention nationale un rapport sur la révolte de Lyon, s'opposant toutefois à ce que la ville soit déclarée en état de rébellion, parce que, dit-il, « les bons citoyens pourraient être confondus avec les mauvais. » On vit plus tard comment il mit en pratique cette maxime de clémence et de justice. Organe du comité de salut public, Couthon semble se multiplier et vient sans cesse à la tribune proposer de nouveaux décrets : le 5 août, il demande que tous les grains soient mis à la disposition de la nation, et que les tragédies de *Brutus*, *Caius Gracchus* et *Guillaume Tell* soient représentées trois fois par semaine, une fois aux frais de l'état ; le 8, il fait décréter que Pitt est l'ennemi de l'espèce humaine ; quelque temps auparavant, il avait proposé qu'on poursuivît ceux qui refuseraient des assignats, et qu'on déclarât traîtres à la patrie ceux qui auraient placé des fonds sur les banques des pays en guerre avec la France. — Par ces mesures énergiques et par les déclamations dont il semait ses discours toujours vivement applaudis, Couthon s'était fait adorer à la montagne et au club des jacobins. Par un décret du 21 août, il fut adjoint aux représentants envoyés à Lyon avec Château-Neuf, Randon et Maignet ; le 25 septembre il écrivait à la convention pour lui rendre compte de ses opérations. Entre autres crimes qu'il reproche aux Lyonnais dans cette lettre : « Les mémorables journées des 31 mai, 1er et 2 juin, ajoute-t-il, n'avaient pas été *agréables* à ces messieurs. » (Couthon avait fait déclarer par la convention que ces fameuses journées avaient sauvé la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la république.) « Nos maisons nationales, continue-t-il, regorgent de malveillants, *elles auront besoin d'être purifiées à la paix ;* j'ai fait abattre les châteaux-forts, tours et donjons. Je ne conserve que les bâtiments nécessaires aux exploitations. » Puis, plus loin : « J'établis des caisses de bienfaisance destinées à recevoir ce que des citoyens restés sur leurs foyers viendront y verser pour soulager les femmes et les enfants de ceux qui ont marché

contre les rebelles. » Dans une lettre du 13 octobre : « Ceux qui ont échappé au sabre de nos soldats, dit-il, tombent tous les jours sous la hache des lois. » Dans une autre lettre, datée de Ville-Affranchie, le 16 octobre, il félicite la convention du nom qu'elle a donné par décret à la ville de Lyon, et ajoute qu'entre toutes les mesures vigoureuses « que le comité de salut public avait à prendre au sujet de la ville rebelle, une seule lui avait échappé, c'était la destruction totale. » —De retour à Paris, Couthon poursuit avec une nouvelle activité ses travaux de membre du comité de salut public. Il reparaît de nouveau à la tribune et présente chaque jour de nouvelles motions : le 30 frimaire an II (20 décembre 1793), il veut qu'on exclue du Panthéon les restes du général Dampierre pour y porter les cendres de Chalier ; le 2 pluviose (21 janvier 1794), il demande qu'une députation de l'assemblée soit envoyée au pied de l'arbre de la liberté pour prendre part à la fête célébrée par les jacobins pour l'anniversaire de la mort du tyran, et que par un mouvement spontané la convention nationale exprime *cette idée terrible pour les tyrans, consolatrice pour les patriotes : mort aux tyrans! paix aux chaumières* (tous les membres répètent ce cri avec enthousiasme)! Le même jour, dans la séance aux Jacobins, il propose « que la société nomme deux commissaires chargés de rédiger l'acte d'accusation des rois ; que cet acte soit envoyé par les jacobins au tribunal de l'opinion publique de tous les pays, afin qu'il n'y ait plus un roi qui puisse trouver un ciel qui veuille l'éclairer, une terre qui veuille le porter. » Le 7 pluviose (27 janvier 1794), il demande que les biens des condamnés soient séquestrés; le 20 pluviose, il entre furieux à la convention, tenant un long écrit de Javoques, dans lequel ce député l'accuse d'être l'ennemi du peuple et du pauvre : « L'ennemi du peuple et du pauvre! s'écrie Couthon indigné, moi! qui depuis que je me connais, n'ai parlé, pensé, agi et senti que pour lui ; moi! qui ai déjà perdu à son service la moitié de mon corps, et qui lui sacrifie tous les jours avec tant de plaisir l'autre moitié! O le plus infâme des calomniateurs, être aussi vil que féroce, puisque tu veux que je sois l'ennemi de mon pays, articule ce que j'ai fait contre, ou plutôt dis ce que je n'ai pas fait pour lui. » Le 1er floréal (20 avril), Couthon et Javoques s'embrassaient en présence de la convention nationale, craignant tous deux que leurs discordes ne les perdît l'un ou l'autre dans l'esprit des jacobins. Le 16 germinal (5 avril), il établit la preuve de la conspiration de Danton, exécuté le 4 avec Hébert et Ronsin ; dans la même séance, il s'écrie au milieu des applaudissements de l'assemblée : « Oui, citoyens, rendons tous un compte moral de notre conduite; faisons connaître au peuple ce que nous avons été avant la révolution et ce que nous sommes devenus ; quelle a été notre profession, quelle a été notre fortune, si nous l'avons augmentée, et par quels moyens, ou si nous ne sommes devenus plus riches qu'en vertus. » Puis, répondant aux bruits injurieux qui circulaient contre le comité de salut public : « Nous, dictateurs et décemvirs!... nous abhorrons toute puissance qui s'éloigne du principe sacré de la puissance du peuple. » A la séance du 18 floréal, Couthon, prosélyte toujours plus fanatique de Robespierre, propose que le discours sur la fête à l'Etre-Suprême soit traduit dans toutes les langues et envoyé à tout l'univers, et le 26 il vient au nom des jacobins remercier la convention « et la bénir d'avoir consacré par son décret cette vérité sainte que le juste retrouve toujours dans son cœur : que le peuple français reconnaît l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. Oh! ajoute-t-il, qu'ils savaient bien, les monstres qui ont prêché l'athéisme et le matérialisme, qu'ils savaient bien que le moyen le plus sûr de tuer la révolution était d'enlever aux hommes toute idée d'une vie future et de les désespérer par celle du néant. » Dans tous les actes politiques de Couthon, nous le voyons sans cesse accélérer

sa marche, sans s'écarter un instant de la route où il s'est une fois précipité. Dès son entrée à la législative, il sape le trône et va redoublant ses coups jusqu'à ce que la monarchie se soit écroulée. Après le 21 janvier, il se jette dans le parti de Robespierre, et suit son guide dans toutes les périodes de son despotisme. Il abat les girondins, puis Hébert et Danton ; enfin, pour couronner le système de la terreur, il propose cet horrible décret qui donna lieu à la loi du 22 prairial : « Les défenseurs naturels et les amis nécessaires des patriotes accusés sont les jurés patriotes : les conspirateurs n'en doivent pas trouver : » décret de sang, le seul peut-être que dans ces temps de crise on ne puisse excuser par l'exaltation du patriotisme ou le péril de la république.—Couthon devait tomber avec Robespierre : comme St-Just, il avait été son organe et son ministre, et c'est par sa bouche que le comité de salut public avait transmis à la convention ses projets les plus sanguinaires. Sa physionomie, quoique assez douce dans ses moments de calme, prenait à la tribune un aspect sauvage et atroce, en rapport avec la mission qu'il remplissait. Actif et désintéressé, il parvint au triumvirat sans s'apercevoir de la tyrannie qu'il exerçait sous Robespierre ; et, déjà méprisé dans la convention comme un vil agent du *dictateur*, il se croyait encore libre et partisan de la souveraineté du peuple. Le 26 juillet, il est mis hors la loi, arrêté et envoyé à Port-Libre. La commune, indignée « qu'une poignée de factieux (dit-elle) opprime Robespierre, St-Just et *Couthon, ce citoyen vertueux, qui n'a de vivants que la tête et le cœur, mais qui les a brûlants de patriotisme* », la commune défend au concierge d'ouvrir les prisons. Couthon est porté à l'Hôtel-de-Ville ; puis, repris par les soldats de la convention, il est transféré sur un brancard à la Conciergerie, et le 10 thermidor (28 juillet), il est conduit à l'échafaud, étendu dans la fatale charrette, et foulé aux pieds par les compagnons de sa puissance et de sa ruine. T. Toussenel.

COUTIL, tissu très serré en fils de chanvre, dont on fait des enveloppes pour traversins, lits de plumes, etc. Il y a des coutils dont la chaîne est en fils de chanvre et la trame en fils de coton.—On ne connaît pas la véritable étymologie de ce mot ; on sait seulement que dans la basse latinité on appelait ces sortes de tissus *culcita*, d'où a bien pu être fait notre mot *coutil*. T.

Vigenère, dans ses *Commentaires sur César*, dit que *coutil* se dit en latin *cadurcum*, parce qu'anciennement on en fabriquait de fort bons à Cahors, ville du Quercy (aujourd'hui dép. de Lot-et-Garonne). E.

COUTRAS (Bataille de), petite ville de France (Gironde), en 1587. L'accord conclu, par les soins du baron de Rosny, entre les rois de France et de Navarre contre le parti de la ligue venait d'être rompu par les artifices de Catherine de Médicis. La guerre recommença avec vigueur entre les catholiques et les protestants. Le duc de Joyeuse, favori de Henri III, s'avança en Guienne contre les religionnaires, à la tête d'une brillante armée et d'une noblesse d'élite. Le roi de Navarre avait rassemblé à la hâte des forces pour conjurer l'orage qui le menaçait. Trop faible pour tenir la campagne et pour tenter sa jonction avec l'armée que les états protestants d'Allemagne envoyaient à son secours, il s'attacha principalement à jeter des garnisons dans les villes de son obéissance, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi en le fatiguant à faire des siéges. Ce prince avait combattu avec désavantage pendant une partie de l'été, lorsque l'absence de Joyeuse, que la crainte de perdre la faveur du roi ramenait à la cour, permit au prince de Condé, au sire de la Trémoïlle et au vicomte de Turenne de se joindre au roi de Navarre, et facilita la défection du comte de Soissons et du prince de Conty, qui prirent parti pour lui, quoique catholiques. Cette réunion égalisant les forces des deux partis, le roi de Navarre ne songea plus qu'à s'ouvrir un chemin par la Guienne, le Langue-

doc et le Lyonnais vers la source de la Loire, où il comptait rencontrer les troupes auxiliaires d'Allemagne. Cependant Joyeuse, triomphant de ses rivaux de cour, était venu reprendre le commandement de son armée. Pour s'opposer au dessein de son adversaire, il crut devoir sur-le-champ livrer bataille, sans attendre un renfort de troupes que le maréchal de Matignon lui amenait. A cet effet, il détacha Lavardin pour s'emparer du poste de Coutras, situé au confluent des rivières d'Ille et de Dronne, sur les confins du Périgord ; mais la Trémoïlle, plus diligent, l'avait prévenu, et il s'y maintint après une assez vive escarmouche. Pendant la nuit, le roi de Navarre fit passer à ses troupes la Dronne, qui le séparait de celles de l'ennemi, et le lendemain, 20 octobre, les deux armées étaient en présence. Celle de Joyeuse, où un grand nombre de jeunes gentilshommes, pleins de bravoure, mais sans discipline, servaient comme volontaires, resplendissait d'armes éclatantes et de riches uniformes ; les vieux soldats du roi de Navarre n'avaient pour toute parure que du fer rouillé par la pluie; mais ils présentaient un front serré à leurs ennemis, qui gardaient mal leurs rangs. L'infanterie était à peu près égale des deux côtés : celle du duc était de 5,000 hommes, et celle du roi de 4,500 ; mais les protestants n'avaient que 1,200 chevaux, et la cavalerie des catholiques était deux fois plus nombreuse, et beaucoup mieux équipée. Après avoir rangé son armée en bataille, le roi de Navarre lui fit cette harangue : « Mes amis, voici une curée qui se présente bien autre que les butins passés; c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage en ses coffres ; toute l'élite des courtisans est avec lui. » Puis, s'adressant aux princes de Condé, de Conti et de Soissons : « Souvenez-vous, leur dit-il, que vous êtes du sang de Bourbon, et, vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. » « Et nous, lui répondirent-ils, nous vous montrerons que vous ayez de bons cadets. » La bataille s'engagea à neuf heures du matin ; elle commença à l'avantage des catholiques. Lavardin et le capitaine Mercure, à la tête des chevau-légers et des Albanais, fondirent avec impétuosité sur les chevau-légers protestants, commandés par La Trémoïlle, et les mirent en déroute. Dans le même moment, Montigny venait prendre en flanc l'escadron des cuirassiers du vicomte de Turenne, qui commandait l'aile gauche, et l'ayant ouvert d'un bout à l'autre, il poussa à toute bride jusqu'à Coutras, où était le bagage de l'ennemi. La Trémoïlle et Turenne se replièrent sur l'escadron du prince de Condé. Le duc de Joyeuse, voulant profiter de la déroute de la cavalerie ennemie, s'avança avec ses gendarmes divisés en trois corps pour assaillir en même temps les escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, qui commandait au centre. Les catholiques commençaient à crier victoire, et la bataille eût été perdue en effet pour les protestants si l'artillerie, qui venait d'être placée sur une éminence que le roi avait indiquée, n'eût commencé un feu terrible et si bien dirigé que chaque coup enlevait douze, quinze, et quelquefois jusqu'à vingt-cinq hommes; celle de Joyeuse, mal placée, ne tua, dit-on, qu'un gentilhomme du prince de Condé. Une charge vigoureuse, exécutée alors par le roi de Navarre et les deux princes, acheva de mettre le désordre dans les rangs ennemis. Les capitaines Montgommery, Belsunce et Charbonnière, qui commandaient la gauche et la droite de l'infanterie protestante, avaient mis en fuite les régiments de Tiercelin et de Picardie, et n'avaient pu empêcher leurs soldats d'en massacrer la plus grande partie par représailles de la défaite de Saint-Éloi, où deux régiments du roi de Navarre avaient été mis en pièces, sans qu'on voulût leur donner quartier. En moins d'une heure, trois mille hommes de pied, beaucoup de cavalerie, et plus de quatre cents gentilshommes périrent du côté des catholiques. Du côté des protes-

tants, cinq gentilshommes seulement et deux cents soldats restèrent sur le champ de bataille. Joyeuse venait de rendre son épée à un capitaine nommé La Vignole, avec promesse d'une rançon de cent mille écus, lorsque La Mothe Saint-Héray, survenu en ce moment, le tua d'un coup de pistolet. Le roi de Navarre fit preuve de la plus grande habileté avant la bataille, par les dispositions qu'il prit pour poster avantageusement ses troupes et son artillerie. Il montra beaucoup de courage pendant l'action, et de générosité après la victoire. Pour se faire remarquer de ses soldats, il avait mis sur son casque un panache de plumes blanches; quelques-uns de ceux qui l'entouraient se mirent devant lui pour couvrir sa personne : « A quartier! leur cria-t-il, ne m'offusquez pas, je veux paraître. » Il fit plusieurs prisonniers de sa main; il saisit, entre autres, Châteaurenard, qu'il tenait embrassé en lui criant : Rends-toi, Philistin! » Un gendarme, venu au secours de ce dernier, le frappa rudement du tronçon de sa lance; mais le capitaine Constant délivra le roi en tuant le gendarme. Il renvoya presque tous les prisonniers sans rançon, et fit des présents à quelques-uns des principaux. Cependant cette victoire ne produisit aucun résultat pour les calvinistes. Abandonné de Condé et de Turenne, qui firent la guerre pour leur compte en Saintonge et en Périgord, le roi n'ayant pu marcher à la rencontre des troupes auxiliaires, se rendit en Béarn, pour mettre aux pieds de la comtesse de Guiche les drapeaux qu'il avait pris sur l'ennemi. Les Allemands, totalement défaits à Auneau par le duc de Guise, prirent parti dans les troupes de la ligue, et le roi de Navarre ne retira d'autre fruit de la bataille de Coutras que l'honneur d'avoir remporté la première victoire à la tête d'un parti toujours battu jusque là dans les actions générales, sous l'amiral de Coligni et le prince de Condé. J. Lainé.

COUTRE (de *culter*, couteau, *v.* ci-dessus). C'est le nom d'une sorte de *coutelas*, qu'on adapte à l'*âge* (la flèche) d'une charrue (*v.*), pour fendre la terre, couper les herbes, les racines, etc. La direction du coutre est verticale; son plan est parallèle à la ligne de traction de la charrue (celle de la flèche). Le coutre se place un peu en avant de la pointe du soc. Il y a des charrues qui ont plusieurs coutres, dont un précède la pointe du soc, et les autres sont fixés ou à droite ou à gauche; quelquefois la charrue à plusieurs coutres n'en a que d'un côté du soc. On ne fait usage de coutres que dans les terres fortes, tenaces, ou qu'on défriche pour la première fois; dans les terres légères, sablonneuses, pierreuses, ils sont au moins inutiles. Le tranchant des coutres est d'acier trempé; le manche par lequel ils tiennent à la charrue est en fer. Il est prouvé par un passage de Pline que le coutre était connu des anciens. T.

COUTUME (jurisprudence), du latin *consuetudo*. Les jurisconsultes romains, dont les doctrines ont été converties en lois par l'empereur Justinien, entendaient par ce mot un droit nouveau introduit par la tradition, et qui modifiait en tout ou en partie une loi, l'abrogeait ou lui était substituée.—*Optima legum interpres consuetudo*. Cette définition manque d'exactitude, la *coutume* était plus qu'un avertissement au législateur de réformer son ouvrage, puisque sans son intervention elle se substituait à la loi qu'il avait faite, et qui ne pouvait être exécutée telle qu'il l'avait formulée. La *coutume*, chez les Romains, obtenait l'autorité de la loi sans en avoir le caractère; elle était l'œuvre de la *jurisprudence de l'opinion*, comme dans d'autres cas les modifications aux lois sont l'œuvre de la jurisprudence des arrêts. Les *coutumes* romaines n'ont donc de commun que le nom avec celles qui, depuis la chute du grand empire, ont régi, et régissent encore la plupart des états de l'Europe. Celles-ci ont pour base des conventions formelles authentiques. La sanction du prince, et l'assentiment de la nation, ce sont des lois, dans la véritable acception de ce mot.

Coustumes de France.

Origine. — Des documents d'histoire et de législation dont l'authenticité ne peut être contestée attestent qu'il y avait des *coutumes* en France, sous la première et sous la deuxième race : c'est un fait hors de toute controverse ; il se trouve confirmé dans la préface des *Formules* de Marculfe, écrivain du VIIe siècle, et dans plusieurs parties de la loi des Lombards. — On y cite en termes formels la *coutume du lieu*, l'*usage ancien*, la *coutume*, etc. Quelques publicistes du XVIIIe siècle ont exploré les origines de notre droit public et privé, mais sous l'influence d'un système qu'ils s'étaient créé d'avance ; ils ont trouvé des *coutumes* avant le VIIIe et après le XIIe siècle, et ils en ont conclu que l'ancien système de législation politique et privée n'avait pas cessé d'exister. — La Gaule était divisée en une foule d'états indépendants les uns des autres, ayant chacun un gouverneur particulier. — Leur législation subit de notables modifications : sous la domination romaine, des conventions nouvelles intervinrent entre les Gaulois et les colonies armées parties du nord de l'Europe, et qui vinrent s'y établir par le droit de conquête. — Les vainqueurs et les vaincus conservèrent leurs *coutumes* en tout ce qui n'était pas contraire aux prérogatives de suprématie qu'exigèrent les peuplades conquérantes, mais l'hérédité des *bénéfices* (*v.* ce mot), en fondant les premiers éléments du régime féodal, changea, ou plutôt abrogea de fait toutes les *coutumes* établies. — Dès que l'usurpation fut consommée, et que les bénéficiaires se furent constitués maîtres absolus, et seigneurs des pays dont ils n'avaient été originairement que les premiers magistrats temporaires et révocables, il n'y eut plus de loi que leurs volontés. — Ils exerçaient toutes les prérogatives de l'autorité royale, dont ils n'avaient été que les délégués, et il suffit de lire la nomenclature des droits qu'ils s'arrogèrent pour se convaincre que ces droits n'ont pas été établis du consentement des vassaux. Le caractère essentiel d'une *coutume* est le concours de l'autorité supérieure et des populations. Or, on ne peut comprendre que le droit de prélibation, ce droit infâme, réprouvé par les mœurs et par la religion, et cependant imposé au nom et au profit de tous les seigneurs laïcs et ecclésiastiques, ait été consenti par les chefs de famille. Il n'y eut donc pendant la longue anarchie féodale que des maîtres et des esclaves. L'origine des *coutumes* ne date que de l'affranchissement des communes ; elles en sont la conséquence nécessaire et rationnelle ; mais, en dehors des prestations personnelles, ou payables en nature ou en argent, et qui seules intéressaient les seigneurs, étaient les transactions civiles, la transmission des biens, etc., et, à défaut de contrats, de titres écrits, les affaires de famille et d'intérêt privé se réglaient d'après la tradition, l'usage : l'exemple des antécédents tenait lieu des lois écrites, et ainsi, même sous le régime féodal, on avait pu donner à cette tradition des antécédents le nom de *coutumes*, « Et c'est un caractère particulier de l'usage, de produire sans cesse des usages nouveaux. » « Ce fut, ajoute l'auteur de *la Monarchie française et de ses lois*, liv. 8, chap. IVe, le grand inconvénient de la féodalité, que la balance de la justice fut souvent dans des mains qui la dirigèrent, non pas suivant les lois tombées dans l'oubli, mais suivant des lumières, des intérêts et des motifs tout particuliers ; aussi, des *coutumes* sans principes et sans nombre s'étaient formées de la jurisprudence. » — Les abus résultants de cet état d'anarchie étaient également nuisibles à la royauté, aux droits, au bien-être des populations. Des statuts nouveaux, rédigés en forme authentique, ayant l'autorité et tous les effets d'un pacte social librement consenti, étaient l'unique moyen de réhabiliter le roi dans la pleine jouissance de son pouvoir, et les peuples dans leurs droits. — Ces statuts sont ce qu'on appelait *le Coutumier*. L'affranchissement des communes, l'octroi des coutumes, ont eu et ne pouvaient

avoir que la même origine ; les titres qui les constatent sont les mêmes. L'anarchie féodale s'épuisait par ses propres excès. Les seigneurs, appauvris par leurs guerres domestiques, leur défaut d'économie, et la misère dans laquelle la dureté de leur gouvernement fit tomber leurs vassaux, n'avaient point imaginé d'autres ressources pour subsister et se soutenir que d'entrer à main armée sur les terres de leurs voisins, d'en piller les habitants, ou d'exercer une sorte de piraterie sur les grands chemins, en mettant les passants à contribution. Les seigneurs dont le territoire avait été violé n'avaient point tardé à user de représailles, et sous prétexte de venger leurs vassaux, ils avaient à leur tour pillé ceux de leurs agresseurs (Mably, *Obs. sur l'hist. de France*). Ces brigandages de grands chemins étaient en quelque sorte devenus un droit seigneurial ; les domaines du roi n'étaient pas plus respectés que ceux des seigneurs. Tour à tour vainqueurs ou vaincus dans ces guerres incessantes, tous sentaient la nécessité du repos et d'une sécurité commune. Philippe Ier et Louis-le-Gros prirent l'initiative en affranchissant les serfs du domaine royal, et en s'alliant aux populations affranchies par des traités. — De nouvelles *coutumes* furent convenues. — Les seigneurs, dont les finances étaient épuisées par les guerres, vendirent à leurs vassaux les droits dont ils les avaient dépouillés. Cette révolution, provoquée dans l'intérêt du trône, était l'ouvrage de Suger et des frères Garlande, ministres des rois Philippe et Louis-le-Gros. — L'histoire des *coutumes* se divise en plusieurs époques : la première comprend celles des chartes originaires et des premières compilations des jurisconsultes, et commence au XIIe siècle ; la seconde, les siècles suivants, jusqu'à la suppression des *coutumes*, à la fin du XVIIIe siècle (*v.* ASSEMBLÉE CONSTITUANTE).

1re *époque*. Dès le commencement du XIIe siècle, un grand nombre de villes avaient payé leur affranchissement, ou s'étaient affranchies elles-mêmes. Elles avaient fixé par leurs coutumes la nature et le mode d'exercice de leurs priviléges. Deux événements simultanés concoururent à hâter et consolider cette révolution : 1° la découverte des Pandectes à Amalfi, en 1237 ; 2° les croisades. Les villes avaient acquis le droit de se garder elles-mêmes, de choisir leurs magistrats. Les seigneurs ne disposaient plus des milices, ils avaient abandonné leur pouvoir judiciaire, et presque tous les magistrats avaient été tirés de la classe des vassaux. Ils apprirent à introduire plus de régularité dans les titres, plus de lumières dans leur appréciation, et à poser les premières bases de la jurisprudence coutumière. — Ce n'était qu'un premier pas vers la civilisation ; mais l'impulsion était donnée, et les populations affranchies avaient recouvré la libre disposition de leurs personnes, de leurs biens et des produits de leur industrie. Les rois et la plupart des seigneurs, appauvris par les voyages d'outre-mer, consentirent à de nouvelles concessions ; les chartes des coutumes se multiplièrent ; l'éloignement des seigneurs en favorisa l'exécution. Des praticiens, car on ne peut donner le nom de *jurisconsultes* aux premiers compilateurs, travaillèrent avec autant de zèle que de succès à colliger les coutumes ; et vers le milieu du XIIIe siècle De Fontaine publia les *Coutumes de Vermandois*, *de la Picardie*, *de la Normandie* ; de presque, toutes les provinces du Nord. Les auteurs des *Etablissements de saint Louis* donnèrent plus d'étendue aux laborieux essais de De Fontaine, et l'on vit successivement paraître le livre des *Coutumes de Beauvoisis*, par Beaumanoir, le *Grand Coutumier de Normandie*, le cahier des *Anciens usages de l'Artois* ; le *Recueil des coutumes de Champagne*, connu sous le nom du *roi Thibaut*. — Philippe-le-Bel avait annoncé la résolution de députer des commissaires pour l'examen et la rédaction des coutumes des bailliages et des sénéchaussées. Ces coutumes n'étaient que locales : il importait à la commune défense de la royauté et des populations que cet isolement cessât ;

il fallait réunir les cités par un lien commun, et Philippe IV dit *le Bel*, appela le tiers-état à l'assemblée des états-généraux. La sûreté individuelle n'était pas suffisamment protégée par les coutumes; on ne connaissait alors que le droit de la force, et c'est à la force que Philippe fait un appel dans la charte aux manants (habitants) de St-Jean-d'Angely : « Il leur permet, leur ordonne même d'employer toutes forces contre quelques personnes que ce soit. » On lit dans celle de la ville de Roye : « Que si quelque étranger, soit noble ou roturier, cause quelques dommages à la cité et refuse d'obéir à la sommation du maire de réparer le dommage, le maire, à la tête des habitants, ira détruire l'habitation du coupable, et si c'est un lieu trop fort le roi lui-même s'engage à les secourir : *quæ sit adeò fortis ut vi burgensium dirui non possit, ad eam diruendam vim et auxilium conferemus.* » Le tiers-état devint le plus solide appui du trône; Philippe-le-Bel, abandonné par le clergé et la noblesse dans sa déplorable lutte contre le pape *Boniface VIII* (*v.* ce mot), qui avait osé mettre la France en interdit, ne fut soutenu que par le tiers-état. On devait s'attendre que pour mieux garantir son avenir, et resserrer les liens qui l'unissaient à la nation, il réaliserait sa promesse de faire procéder, par des commissaires délégués dans les provinces, à la rédaction générale des coutumes. Mais, loin de là, il ne respecta pas même les chartes établies; il n'épargna pas plus les nobles et le clergé que les communes. Un cri général d'indignation s'éleva dans les provinces; les villes étaient d'autant plus attachées à la jouissance des *priviléges* qu'elles tenaient des coutumes que les sacrifices qu'elles leur avaient coûté étaient récents. Des associations se formèrent contre les envahissements de Philippe-le-Bel et ses atteintes aux stipulations des coutumes. Ces chartes d'associations se rattachent essentiellement à l'histoire des coutumes. On en compte huit de cette espèce, ce sont les derniers titres de notre droit public pendant cette orageuse époque.— Je n'extrairai de celle de Champagne, Vermandois, Corbie, Beauvoisis, etc., que le passage suivant : « Sachent que comme très excellent et très puissant prince, notre très cher et redoubté sire Philippe, par la grâce de Dieu roi de France, ayt faict et relevé plusieurs tailles, subventions, exactions non dues, changements de monnoyes et plusieurs autres choses qui hont été faictes, par quoy li nobles et li communs ont été moult grévés et appauvris, et à moult grand meschief pour les choses de dessus dictes, qui encore sont, et il n'appert pas qu'ils soient tournés en l'honneur et proufit du roy ne du royaulme, et en deffension dou proufit commun; desquels griefs nous avons soubvent requis et supplié humblement et dévotement ledit sire li roy que ces choses voulsist défaire et délaisser, de quoy rien n'en a faict et encore en ceste présente année courant pour l'an 1314, ledit roy a faict imposition non duement sur li nobles et li communs du royaulme, et subventions lesquelles il s'est efforcé de lever; laquelle chose ne pouvons souffrir ne soutenir en bonne conscience, car ainsy perdrions nos honneurs, franchises et libertés, nous et cis qui après nous venront, etc. » Suivent les serments et engagements des confédérés. Ces chartes d'associations pour la défense des coutumes sont de novembre 1314. Les autres pays confédérés sont la Bourgogne, l'Auxerrois, l'Artois, le Forez, etc. Louis-le-Hutin, fils et successeur de Philippe-le-Bel, fut contraint de céder. La condamnation ou plutôt l'assassinat juridique d'Enguerrand de Marigny n'avait été que le prélude des désastres de son règne. Le trésor était vide; l'indignation générale se manifestait encore sur tous les points du royaume. Les ressources qu'avaient offertes les extorsions de tout genre et le rappel des juifs se trouvaient épuisées. Le mécontentement des peuples était unanime, l'impôt était partout refusé. Poirier, conseiller au parlement de Paris, proposa une ordonnance pour généraliser les affranchissements et la concession des cou-

tumes : « Attendu, dit l'ordonnance, que le royaume est dict des Francs, que tout homme naît libre et ne peut être tombé en servitude que par mauvais usage ou par le méfait des prédécesseurs. » Des commissaires furent envoyés dans toutes les provinces pour affranchir tous les serfs. La conduite de ces commissaires révéla la véritable cause de cette ordonnance. Ce n'était qu'un expédient imaginé pour *faire ressource* ; les commissaires exigèrent des sommes considérables; il fallut employer la force pour contraindre les paysans à se laisser affranchir. La plupart tenaient plus à leur argent qu'à la liberté. On pouvait leur reprendre cette émancipation qu'on leur vendait sans garantie pour l'avenir, et leur répugnance était justifiée par les événements dont ils étaient les témoins et les victimes. Les pays qui s'étaient ligués contre le roi son père et contre lui obtinrent d'utiles concessions : les deux *chartes aux Normands*, d'autres à la noblesse et au clergé du duché de Bourgogne, du Forez, des diocèses de Langres, d'Autun, de Châlons, aux bailliages d'Amiens, d'Auvergne, de Vermandois, à la Champagne. Alors furent aussi publiés plusieurs recueils des coutumes : à Paris, celles de cette capitale et de la banlieue, le *Style du parlement*, par Guillaume du Breuil ; en Bretagne le *Petit volume* et *la Très ancienne Coutume*, etc. En 1311, Charles de Valois ne se borna point à confirmer les chartes et les coutumes de Philippe-Auguste, il en étendit les dispositions sans exiger aucune rétribution pour les nouvelles concessions de droits. Je regrette de ne pouvoir transcrire tout le préambule de ces coutumes du comté de Valois, qui se termine ainsi : « Nous, meus de pitié, pour le remède et salut de notre ame et pour considération de humanité et de commun proufit, donnons... très plénière franchise et liberté perpétuelle à toutes personnes.... de notre comté de Valois.... demourront franchement en la paix sans main-morte et formariage (*v.* Droits-Féodaux) ou aultre espèce de servitude quelle qu'elle soit... en ladicte comté et ressort, et au royaume de France et ses appartenances et hors du royaume, etc. (*Bibliot. des Cout*, V° *Valois*, t. XII, p. 387.) » Toutes les coutumes octroyées jusqu'alors n'étaient que locales. Quelques-unes n'existaient que par tradition orale. Charles VI avait ordonné qu'elles fussent toutes colligées et écrites. Ce prince, tombé en démence, n'eut plus que des intermittences de raison. La rédaction ne fut plus qu'un essai presque sans résultats.

2e *époque.—Rédaction générale des Coutumes.* — Charles VII, qui ne fut, suivant le président Hénault, que le témoin des grands événements de son règne, fut plus heureux que son prédécesseur. Les compilations faites jusqu'alors ne pouvaient être considérées que comme d'utiles documents, mais sans caractère authentique. Charles VII ordonna « que tous les coustumiers et praticiens du royaume rédigeassent par escript les usages, styles et coustumes de chaque province. » Il défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir ou proposer autres coutumes, usages et styles que ceux accordés ou décrétés, et enjoignit aux juges de corriger et punir ceux qui feraient le contraire. Cette ordonnance n'eut pour résultat que la rédaction des seules coutumes de la Touraine et du Poitou. L'autorité du roi était nulle dans plusieurs grandes provinces. Les états de Bourgogne insistèrent auprès du duc Philippe-le-Bon, et en 1459 le duché et le comté de Bourgogne eurent leurs coutumes réunies en corps de lois. Louis XI ne fit rédiger que les coutumes de Troyes et du Berri. Charles VIII fut mal secondé par les commissaires qu'il délégua dans les provinces. Ce ne fut que sous le règne de Louis XII que fut assurée la prospérité de vingt provinces, dont il fit colliger et améliorer les Coutumes. Les pays d'état se trouvaient plus avantageusement constitués pour la rédaction de leurs coutumes, et cependant les états de Bretagne ne commencèrent cet important travail qu'en 1575, et ne la terminèrent que cinq ans après. — Je ne suivrai pas

de règne en règne l'histoire des rédactions définitives des Coutumes. Cette opération, commencée depuis le XIIe siècle, était encore incomplète à la fin du XVIIIe.—Le défaut de lumières et d'expérience en économie politique explique ces lenteurs pour la première époque; Mais d'autres obstacles en ont paralysé les développements depuis l'établissement des grands corps judiciaires. Les commissaires réviseurs, toujours choisis dans la magistrature, tenaient plus aux prérogatives de *la robe* qu'aux intérêts de leurs justiciables. — Les coutumes originaires comprenaient les droits civils et politiques, les attributions administratives et judiciaires. Ce double pouvoir était réuni dans les mains des magistrats municipaux, tels que les avait faits les chartes d'affranchissements et les coutumes. Mais les parlements s'étaient arrogé exclusivement la haute administration civile et judiciaire; ils s'étaient constitués législateurs de leur ressort par ce qu'ils appelaient *arrêts* et réglements, et suivaient pour règle suprême de leurs décisions la jurisprudence de leurs précédents. Telle fut la cause principale des retards qu'éprouva la rédaction générale et définitive de toutes les Coutumes de France.

Division des coutumes.

Elles se partageaient en deux classes, les *coutumes générales* et les *coutumes locales*. On évaluait le nombre des premières à 140, et les secondes à 360; mais ces évaluations ne peuvent être d'une rigoureuse exactitude. On pourrait dire qu'il n'y avait en *fait* que des *coutumes locales*. Il n'est pas une seule de ces *coutumes générales*, créées pour toute une province ou pour un espace de pays moins étendu, qui ne se vît modifier dans ses dispositions, dans la plupart des localités, par des coutumes particulières. Il y a plus, les villes jadis divisées en divers fiefs avaient plusieurs coutumes, et même des juridictions différentes : la loi d'un quartier n'était pas la loi du quartier voisin : « En sorte, dit un de nos anciens historiens, que de cinq personnes qui se trouvaient ensemble il n'était pas rare de n'en pouvoir rencontrer deux qui vécussent sous la même loi. » (Agobert, *Rec. des anciens hist. de France.*) — Montesquieu a consacré à peine quelques pages à l'examen des coutumes : il s'est borné à considérer leur rapport avec les lois romaines : « Du temps du roi Pépin, dit-il, les coutumes qui s'étaient formées avaient moins de force que les lois; mais bientôt les coutumes détruisirent les lois : et comme les nouveaux réglements sont toujours des remèdes qui indiquent un mal présent, on peut croire que du temps de Pépin on commençait déjà à préférer les coutumes aux lois. » (*Esp. des lois*, liv. XXVIII, chap. 12.) Montesquieu, après avoir signalé sommairement l'esprit et le caractère spécial des coutumes, s'arrête devant l'importance et l'étendue de cet immense travail : « Il aurait fallu, ajoute-t-il, que, entrant dans de plus grands détails, j'eusse suivi tous les changements insensibles qui, depuis l'ouverture des appels (les grands bailliages établis par Louis IX), ont formé le grand corps de notre jurisprudence française; mais j'aurais mis un grand ouvrage dans un grand ouvrage. Je suis comme cet antiquaire qui partit de son pays, arriva en Egypte, jeta un coup d'œil sur les pyramides et s'en retourna. » (Même livre, chap. 45.) Ainsi, Montesquieu explique, mais ne justifie pas la lacune que l'on remarque dans son *Esprit des lois*. Ce qu'il n'a pas fait, un savant et judicieux magistrat l'a entrepris et l'a exécuté avec autant de bonheur que de talent; mais le livre *De la Monarchie française et de ses lois*, par Chabrit, n'a été publié qu'en 1785 : c'est le complément nécessaire de l'*Esprit des lois* pour la partie la plus importante et la moins connue de notre législation politique et civile; et cependant ce livre ne fut pas apprécié. L'opinion était alors préoccupée par les grands événements de l'époque; et une révolution de réforme radicale dans toutes les parties de l'administration publique était imminente : l'ouvrage de Chabrit passa presque inaperçu. — C'est dans les cou-

tumes qu'il faut étudier l'histoire des mœurs et des institutions du moyen âge; c'est dans cet immense répertoire, si varié, si riche, mais si compliqué, que se révèlent toutes les phases de la civilisation : il faut plus que du courage pour braver les fatigues et l'ennui de ces longues, pénibles, mais indispensables investigations : quelques rayons de lumière éclairent cette longue nuit de plusieurs siècles. L'ouvrage de Chabrit n'est qu'une table de matières; mais ce résumé est clair, précis et substantiel. De Lanrière, dans son *Traité des criées*, a donné une nomenclature chronologique des coutumes.— On a beaucoup trop négligé l'étude de nos anciennes institutions. On ne fera pas ce reproche à notre âge : les études historiques sont mieux appréciées, plus suivies que jamais. On croirait, en parcourant les sommaires des chapitres des mille in-folio de commentaires sur les coutumes, qu'elles n'intéressaient que les transactions purement civiles; mais il n'en est pas une seule qui n'ait pour objet principal l'administration publique : elles constatent de la manière la plus authentique et la plus évidente le principe d'élection populaire pour toutes les fonctions municipales, les droits des cités, sous les noms de *priviléges* et d'*immunités*. Je pourrais citer une longue nomenclature de chartes des communes où ce principe est établi; qu'il me suffise de signaler l'un des rares ouvrages où ces monuments des droits des cités et des citoyens sont exposés dans toute leur simplicité originelle, le *Traité des offices*, par Loiseau, qui a sur celui de Dumoulin l'avantage d'être écrit en français (*v.* Commune, Municipalité, Droit coutumier). Il s'en faut que les coutumes aient été respectées par le pouvoir : elles ont reçu souvent de funestes atteintes. Quelques-unes ont été mutilées ou tout-à-fait abrogées par les ordonnances des rois; d'autres, et c'est le plus grand nombre, ont été dénaturées par les fausses interprétations des juges. Tandis que tous les arts et toutes les sciences suivaient la marche progressive de la civilisation, les lois, qui doivent protéger les personnes et les propriétés, n'offraient qu'un effrayant chaos. Chaque localité formait une peuplade à part : la loi d'un lieu n'était plus la loi d'un autre. Le besoin d'un code uniforme se faisait généralement sentir, et l'esprit des trois classes de citoyens qui divisaient la France ancienne s'était manifesté par les cahiers des assemblées des bailliages pour les derniers états-généraux. Les représentants de la noblesse et du clergé se bornèrent à demander une seule coutume spéciale pour chaque province ou pour chaque ressort de parlement; ceux du tiers-état une seule coutume ou, en d'autres termes, un seul code pour toute la France, et le principe d'égalité devant la loi, partout et pour tous, fut proclamé. Les coutumes anciennes n'appartiennent plus qu'à l'histoire nationale : elles n'ont brisé que le premier chaînon de la féodalité. L'affranchissement des personnes était déjà un grand succès et la garantie de succès plus grands encore, mais qui se firent long-temps attendre. Les nomenclatures des droits féodaux qui pesaient encore sur la France bourgeoise et plébéienne en 1789 excédaient le nombre de 300. Le reproche le plus grave que l'on puisse adresser aux rédacteurs des *Nouvelles coutumes* est de n'avoir établi aucune règle fixe pour la conservation, la tenue des états-généraux; d'avoir, par une inextricable complication de formes, perpétué à l'infini les procédures; enfin, d'avoir, par des considérations de caste ou d'esprit de coterie, rejeté ou admis des corps entiers d'anciennes coutumes. « Il y eut donc sur la terre un peuple chez qui les lois du gouvernement, les droits établis pour les familles, les règles prescrites aux juges, en un mot, tous les systèmes de la propriété publique, n'ont été qu'une confusion épouvantable de 200 mille pièces, écrites indifféremment en langue vivante, morte ou étrangère, authentiques ou informes, connues ou ignorées du grand nombre. Si ce peuple a été bon, juste, ami de l'ordre et heureux..... ce peuple a trompé tous les

principes reçus : son histoire mérite bien qu'on l'approfondisse et qu'on la suive jusqu'au bout : il est le prodige de tous les peuples ! » Ainsi s'exprimait, en 1785, l'homme qui a le mieux connu et fait connaître nos lois de tous les genres et de toutes les époqnes : ces mots résument toute l'histoire de notre ancienne législation et des coutumes.

DUPEY (de l'Yonne).

COUTUME DE PARIS. Entre toutes les coutumes qni formaient le droit ancien de la France, et constituaient cette législation antique, plutôt basée sur un usage immémorial que sur des textes écrits, se faisait remarquer la *Coutume de Paris*. — Son origine, comme celle de toutes les autres coutumes locales, se perd dans la nuit des temps. Quelles relations pouvait-elle avoir avec les anciens capitulaires des rois des deux premières races? quelles relations avec le droit romain? c'est ce qu'une étude consciencieuse indiquerait sans doute, car elle était à la fois le résultat de la combinaison commune de ces législations diverses, qui se trouvaient mêlées, dans chaque province, à d'autres dispositions communément reçues, par cela seul qu'elles étaient passées en usage, c.-à-d. en *coutume*. — Toutes ces législations locales, conservées d'abord dans la mémoire des anciens du pays, devaient être nécessairement très incomplètes, et la Coutume de Paris n'a acquis sur les autres une prépondérance incontestée qu'à raison de l'importance que Paris avait acquise ; car jusque là, cette coutume n'avait pas plus d'autorité que tout autre, et elle n'était pas plus complète. Elle ne se trouve pas même la première en date entre celles qui furent rédigées par écrit. La première coutume écrite fut celle de Ponthieu, qui a été rédigée en 1453; quant à celle de Paris, sa première rédaction ne remonte qu'à l'année 1510 seulement, sous Louis XII ; mais cette coutume que nous connaissons n'est pas identiquement la même que la *vieille Coutume de Paris*, c'est seulement la *Coutume réformée*. En général, nous ne possédons aujourd'hui d'autres coutumes que les coutumes réformées, qui constituaient, au moment où elles ont été écrites, la législation nouvelle de chaque localité. En fixant chaque coutume par écrit, on n'eut pas en effet pour objet de consigner les usages anciens afin d'en maintenir l'observation, mais au contraire d'approprier ces règles anciennes aux besoins nouveaux qui s'étaient créés, en sorte que les dispositions antérieures furent modifiées ou changées, suivant que cela parut nécessaire ou utile aux *états des provinces*. — Cette coutume première de Paris a elle-même été réformée de nouveau en 1580, c'est la *Coutume nouvelle réformée* qui a conservé sa force jusqu'à l'abolition de toutes les coutumes par la révolution. Cette nécessité d'une nouvelle réforme s'est fait sentir alors, parce que déjà les dispositions adoptées en 1510 n'étaient plus en harmonie avec l'état des mœurs. Dès la fin du XVIe siècle, des lettres-royaux avaient ordonné que dans diverses provinces les états seraient appelés à réformer les coutumes, et c'est en conséquence de l'une de ces décisions que la coutume de Paris fut définitivement adoptée en 1580. — Ainsi, la législation particulière au pays que l'on nommait, avant la révolution, *prévôté et vicomté de Paris*, comprend trois phases bien distinctes : la première, époque antérieure à 1510, c'est la *Coutume de Paris non écrite*, qui fait la loi; de 1510 à 1580, c'est la *Coutume de Paris ancienne réformée ;* de 1580 à la promulgation du code civil, c'est la *Coutume nouvelle réformée*, sauf les graves atteintes qu'elle avait reçues depuis 1789. — La plus intéressante de ces trois époques, la première, est précisément celle que nous ne connaissons pas : le droit coutumier étant alors un droit non écrit, il n'est point parvenu jusqu'à nos jours; et l'on ne peut que regretter de voir que les manuscrits constatant ces anciens usages locaux ont été entièrement perdus pour nous. Les anciens usages de Paris, bien qu'ils dussent être plus répandus que les autres usages locaux, n'ont pas

échappé cependant à la perte générale, et nous en sommes réduits, pour connaître quelque chose de cette législation première, à réunir des présomptions et des inductions qui ne sont que trop incertaines. Un savant jurisconsulte de nos jours, M. Pardessus, en attirant sur cette partie de notre histoire l'attention de tous ceux qui peuvent se livrer à une semblable étude, a lui-même jeté les premiers jalons, et dans un mémoire très remarquable sur l'origine du droit coutumier en France, et sur son état jusqu'au XIIIe siècle, il a fort bien démontré que l'on devait rechercher les dispositions des coutumes primitives, d'abord dans les chartes des communes, qui avaient dû consigner les usages anciens bien plus que des modifications nouvelles; puis dans les deux monuments de législation qui avaient un rapport naturel et nécessaire avec le droit fondé sur l'usage, *les Établissements de Saint-Louis* et les *Assises de Jérusalem*. — Ces deux monuments appartiennent en effet à la législation coutumière, et l'on doit présumer que c'est surtout à la Coutume de Paris non écrite que les dispositions qu'ils renferment ont été empruntées, Paris ayant déjà obtenu à cette époque sur toutes les autres villes la suprématie qu'il n'a pas cessé de conserver depuis. Les Établissements de Saint-Louis avaient plutôt pour objet de fixer par écrit la législation existante que d'en introduire une nouvelle, et quant aux Assises de Jérusalem, il résulte bien positivement des documents historiques qui les accompagnent que le seul but que s'était proposé le duc de Bouillon, premier roi du nouveau royaume chrétien de Jérusalem, avait été de rappeler les règles de législation coutumière en usage en France, pour en faire l'application à tous les chrétiens devenus ses sujets; et peut-être ne serait-on pas éloigné de la vérité en supposant que ces assises sont la reproduction la plus exacte que l'on puisse espérer de la coutume originaire de Paris. On sait, du reste, qu'il n'y a point eu pour la ville de Paris de charte de commune qui puisse renfermer des renseignements plus précis. — L'intérêt que pouvait offrir la première coutume réformé de 1510 se trouve entièrement effacé par celle de 1580, qui présente une législation plus complète, bien qu'elle fût loin de comprendre toutes les matières; mais on suppléait aux lacunes, soit par des ordonnances royaux, soit par des arrêts de réglement qui avaient force de loi. Les parlements participaient alors de la puissance souveraine, et ils exerçaient ainsi dans tous les cas non prévus leur part du pouvoir constituant. — Les occasions pour exercer ce pouvoir ne lui manquaient pas, comme il est facile de s'en assurer en parcourant seulement les titres de la Coutume de Paris, qui était cependant la plus complète de toutes. Ces titres étaient au nombre de 16, contenant 362 articles : ils traitaient des *fiefs ou droit féodal*, des *censives*, des *meubles*, de la *complainte*, des *actions personnelles et hypothécaires*, de la *prescription*, du *retrait lignager*, des *arrêts*, *exécutions et gagerie*, des *servitudes et rapports des jurez*, de la *communauté de biens*, du *douaire*, de la *garde noble et bourgeoise*, des *donations et dons mutuels*, des *testaments*, des *successions*, et enfin des *criées*. Voilà tout ce qu'offrait la législation. — Toutefois, ces dispositions constituaient la législation générale de la France, en ce sens du moins qu'il était reconnu en principe que la Coutume de Paris formait le complément nécessaire de toutes les autres coutumes locales, et qu'elle étendait son autorité, à la différence des autres coutumes, partout où ne se trouvait pas une disposition législative contraire. Cette décision, qui remonte à une époque assez ancienne, avait déjà contribué à préparer les esprits à attendre une législation uniforme; mais le nombre des coutumes était si immense, l'autorité des usages qu'elles consacraient était tellement invétérée, et la puissance du droit romain, qui revendiquait la moitié de la France, était si bien établie qu'il a fallu pour arriver à ce résultat une révolution so-

ciale qui a emporté avec elle, au milieu d'innombrables débris, et le droit romain, et les petites coutumes et la coutume de Paris. TEULET, a.

COUVENT. On disait autrefois *convent* (de *conventus*), comme on le prononce dans ses dérivés, *conventuel*, *conventicule*, etc. Sous Louis XIV, dans quelques auteurs, et dans tous les actes authentiques, on écrivait encore *convent*, mais on prononçait *couvent*. L'on sait que *couvent* signifie une maison religieuse de l'un ou de l'autre sexe. Déjà, dans notre article CLOÎTRE (t. XIV, p. 535), nous avons établi la différence qui existe entre la signification de *cloître* et celles de *couvent* et de *monastère*. De cette distinction, il résulte que *couvent* ne présente pas une idée tout-à-fait aussi austère que les deux autres mots. Nous établirons à l'article *Moine* que, dans l'origine, les communautés renfermées dans les *couvents* étaient composées de laïques.— « Avant 1789, la France était couverte de *couvents* : il y en avait à Paris 42 d'hommes et 68 de femmes. La plupart des jeunes personnes étaient élevées au *couvent*. Beaucoup de veuves s'y retiraient. Les femmes séparées n'avaient pas de demeure plus honnête. Celles qui se comportaient mal pouvaient y être renfermées à la demande de leurs maris, par autorité de justice. Les juges et officiers de police, les commis des fermes, étaient en droit de faire la visite dans les *couvents*, quand ils le jugeaient à propos (*Dict. abrégé de la France monarchique*, par Gueroult)«.—Aujourd'hui encore, il y a en France, moins sous l'autorité que sous la tolérance éclairée du gouvernement et des lois, un assez grand nombre de *couvents* d'hommes, et une foule de *couvents* de femmes. Les religieuses qui habitent ces asiles se consacrent la plupart aux soins des malades, à l'éducation des jeunes filles. C'est le petit nombre des *couvents* de femmes qui se livrent à la vie ascétique et contemplative. Quant aux *couvents* d'hommes, la plupart appartiennent à l'ordre des chartreux et des capucins, et leurs habitants se livrent spécialement aux travaux manuels. Personne n'ignore qu'aujourd'hui un père, un mari, peut, s'il a de justes griefs, faire cloîtrer sa fille ou sa femme au *couvent* des dames de St-Michel à Paris. Le *couvent* des dames anglaises de la rue des Fossés-St-Victor jouit d'une réputation méritée comme pensionnat. — Le *couvent* dit *de l'Abbaye-au-Bois* est, on peut le dire, le plus à la mode pour la retraite des grandes dames, qui ont le bon esprit de quitter le monde avant que le monde ne les quitte ; telle cellule de l'Abbaye-au-Bois réunit, dit-on, chaque semaine, quelques-unes des notabilités littéraires les plus en vogue. Rousseau, dans son *Émile* (l. v), préfère, sous le rapport physique, les *couvents* à la maison paternelle pour l'éducation des filles : « En ceci, dit-il, les *couvents*, où les pensionnaires ont une nourriture grossière, mais beaucoup d'ébats, de courses, de jeux en plein air et dans des jardins, sont à préférer à la maison paternelle, où une fille, délicatement nourrie, toujours flattée ou tancée, toujours assise sous les yeux de sa mère dans une chambre bien close, n'ose se lever, ni marcher, ni parler, ni souffler, et n'a pas un moment de liberté pour jouer, sauter, courir, crier, se livrer à la pétulance naturelle à son âge : toujours, ou relâchement dangereux, ou sévérité mal entendue ; jamais rien selon la raison. Voilà comment on ruine le corps et le cœur de la jeunesse. » Ailleurs, sous le rapport moral, il flétrit les *couvents* comme de véritables écoles de coquetterie : « Non, dit-il, de cette coquetterie honnête dont j'ai parlé, mais de celle qui produit tous les travers des femmes et fait les plus extravagantes des petites-maîtresses. En sortant de là pour entrer tout d'un coup dans des sociétés brillantes, de jeunes femmes s'y sentent tout d'abord à leur place : elles ont été élevées pour y vivre : faut-il s'étonner qu'elles s'y trouvent bien?... Il me semble qu'en général, dans les pays protestants, il y a plus d'attachement de famille, de plus dignes épouses et de plus tendres mères que dans les pays catholiques ; et,

si cela est, on ne peut douter que cette différence ne soit due en partie à l'éducation des *couvents* (*ibid*). » Je n'examine point si en ceci on ne pourrait pas adresser à Rousseau le compliment ironique que Montesquieu a fait à Voltaire : *Il écrit pour son couvent.* Le temps n'est plus, Dieu merci! où un père pour forcer sa fille à se marier contre son gré, ne lui laissait que l'alternative du *couvent.* C'est un trait de mœurs effacé des nôtres. Aussi est-ce pour nous de l'histoire ancienne quand nous entendons Henriette des *Femmes savantes* dire d'une manière si touchante :

Ah! souffrez qu'un *couvent* dans les austérités
Use les tristes jours que le ciel m'a comptés.

La Fontaine, dans une épître tout-à-fait anacréontique, qu'il adresse à certaine abbesse de haut lignage, mais, à ce qu'il paraît, de mœurs peu sévères, s'exprime ainsi :

Il fut conclu par votre parentage
Qu'on vous ferait un *couvent* épouser :
Deux ans après se fit le mariage.

« Il faut que le couvent soit le choix du cœur et non pas une nécessité (St-Evremond). » Si, comme l'a dit, dans son style austère et pittoresque, un écrivain de Port-Royal : « Les *couvents* sont autant de citadelles où la pudeur trouvera un asile contre le dérèglement et la corruption du siècle, » il est vrai d'ajouter que la contrainte qui les peuplait jadis, faisait de bien mauvaises religieuses. Les passions du siècle couvaient plus furieuses sous le cilice. Les livres sont pleins d'aventures romanesques, mais malheureusement trop vraies, où l'on voit mainte recluse secouer sans scrupule la contrainte du *couvent.* — Du temps de Louis XIII et de Louis XIV, la mode entraînait au *couvent* de grandes dames qui voulaient faire leur salut avec éclat. C'était une dévotion mêlée de bel air et de galanterie, une hypocrisie de bon ton, une humilité de cour. Saint-Évremond fait un portrait fort piquant d'une de ces dévotes de qualité, dont la restauration nous avait rendu quelques modèles : « Telle femme, dit-il, croit avoir aussi beaucoup de dévotion, parce qu'elle s'est retirée dans un *couvent*, où elle reçoit des visites, même d'où elle sort quand il lui plaît pour être en partie avec des femmes mondaines, qui ne se piquent pas d'une vertu bien austère. Quand elle est fatiguée de plaisirs, elle retourne dans sa retraite pour se délasser. Son occupation est d'embellir son oratoire ; tout y brille : sa dévotion serait blessée d'un livre spirituel qui ne serait pas d'une reliure exquise ; le crucifix devant lequel elle prie est d'ivoire ; sa bibliothèque est toute composée de tablettes de bois de cèdre. Son logement est un appartement de plusieurs chambres bien exposées et bien percées, où il ne manque aucune commodité, pas même le cabinet des bains. Elle se promène tous les jours dans un jardin qu'elle a soin d'embellir des plus belles fleurs de la saison. La moindre incommodité la blesse : on a peine à lui donner un mets qui accommode sa délicatesse ; un petit mal est *horrible* ; elle a passé une nuit *effroyable*, et cependant *Clénice* est dévote, et a bien enjoint à ses héritiers de la faire enterrer en habit de religieuse. » — Couvent signifie aussi le corps ou la communauté des religieux ou religieuses qui habitent ces maisons, *religiosa familia.* Tout le *couvent* est assemblé capitulairement au son de la cloche. Les procès s'intentaient au nom des religieux, prieur et *couvent.* — Entrer au *couvent*, sortir du *couvent*, c'est prendre ou quitter l'habit du *couvent.* — Il fallait au moins trois religieux pour établir un *couvent*, mais un seul conservait le droit et le titre de *couvent.* — Couvent, dans l'ordre de Malte était la résidence du grand-maître ou de son lieutenant ; là se trouvaient l'église, l'infirmerie et les auberges, ou les huit langues. Ch. Du Rozoir.

COUVER, COUVÉE (de *cubare*, être couché). La manière dont les femelles des oiseaux couvent les œufs est connue de tout le monde. Les autruches et certains reptiles, tels que les crocodiles, les tortues, enterrent leurs œufs dans le sable, et ce sont les rayons du soleil qui

sont développer les germes, éclore les petits, etc. — Il y a des oiseaux qui couvent volontiers, non seulement des œufs pondus par d'autres oiseaux de leur espèce, mais encore ceux qui appartiennent à des oiseaux d'une espèce différente : la poule couve sans difficulté des œufs de cane, et, qui plus est, elle manifeste un grand attachement pour les canetons qui proviennent de sa couvée. Enfin, on est parvenu à faire couver des œufs à des coqs, des dindons, des chapons, et à leur faire conduire les petits. — Les hommes ayant observé, ce qui était facile, que dans l'acte de l'incubation, tout se réduit, de la part des couveuses, à maintenir les œufs à un certain degré de température, on imita la nature en faisant couver des œufs artificiellement. Les Égyptiens furent les premiers qui firent éclore des poulets dans des fours construits exprès pour cet usage, qui s'est conservé dans le pays jusqu'à nos jours. Des savants ont avancé, d'après quelques passages d'auteurs anciens, tronqués probablement, ou qu'ils avaient mal compris, que les Egyptiens firent d'abord couver les œufs dans du fumier, étant, en cela, de grossiers imitateurs du crocodile ou de l'autruche. Réaumur, ayant répété cette expérience, ne put obtenir quelques faibles résultats qu'en isolant les œufs des influences chimiques que le fumier en contact immédiat exerce naturellement sur eux. Pline fait mention de fours à couver qui existaient de son temps, sans dire précisément dans quel pays ; suivant le même auteur, Livie, d'abord femme de Tibérius-Nérou, puis d'Auguste, étant enceinte de Tibère, fit couver un œuf dans son sein, dans l'espoir de connaître d'avance le sexe de l'enfant qu'elle portait par celui du poulet qui sortirait de l'œuf. Une de ses femmes l'aidait dans cette opération, en prenant l'œuf de temps en temps. L'événement répondit à son attente. Suétone, qui rapporte le même fait, dit que l'œuf produisit un petit coq avec une jolie crête. Les Chinois connaissent et pratiquent, depuis un grand nombre de siècles, l'art de faire éclore des poussins artificiellement : on prétend que leurs procédés diffèrent de ceux que suivent les Égyptiens, dont voici une idée, d'après la *Description de l'Egypte*, publiée aux frais du gouvernement. — Les Égyptiens appellent les fours dans lesquels ils font éclore des poulets au moyen d'une chaleur artificielle, *ma'mal el-katakt* ou *el-farroug*. Ces établissements se composent ordinairement d'un bâtiment principal, dont le plan est un rectangle plus ou moins alongé ; il est divisé, dans toute sa longueur, par un corridor, sur lequel s'ouvrent, de chaque côté, deux rangées de petites cellules, dont le nombre total varie depuis 4 jusqu'à 24 et même 30. Chaque cellule a environ 3 mètres de long, autant de haut, sur 2 mètres et demi de large. Un plancher recouvert de briques divise chacune de ces petites pièces en deux capacités, une supérieure et l'autre inférieure ; celle-ci est le *couvoir* proprement dit : car c'est sur son plancher qu'on place les œufs qui doivent produire des poulets ; l'étage supérieur, couvert d'une voûte en briques, sert de four ; le plancher qui sépare les deux pièces est percé vers son milieu d'une trappe d'une grandeur suffisante pour qu'un homme puisse passer d'une pièce dans l'autre ; les deux chambrettes ont chacune une porte de même grandeur qui ouvre sur le corridor. Des ouvertures pratiquées dans les cloisons latérales font communiquer tous les fours d'une même file. Enfin, la voûte de chaque four est percée d'une petite ouverture qui livre passage à la fumée ; on la ferme et on l'ouvre à volonté. Le corridor est éclairé par des trous circulaires pratiqués dans sa voûte. Avant d'entrer dans le *ma'mal*, on trouve trois ou quatre chambres à la suite les unes des autres ; dans la première logent les ouvriers chargés de la conduite des fours ; dans la suivante, on fait brûler le combustible appelé *gelleh* ; ce sont ordinairement des mottes formées de fiente de chameau et de paille hachée pétries ensemble. La braise qui provient de ces mottes, à demi consumées et purifiées

en quelque sorte par le feu, est portée dans les fours pour y entretenir une température qu'il est facile de régler à volonté. La chambre qui suit est une sorte d'étuve dans laquelle on dépose les poulets quelques heures après qu'ils sont éclos. On établit les *ma'mals* dans des masures, ou bien on les adosse à des monticules de sable; ce qui a fait croire à quelques voyageurs qu'ils étaient à demi enterrés; les matériaux dont on les construit sont la brique cuite ou simplement séchée au soleil. Les fours à poussins ne donnent des produits en Égypte que pendant trois mois de l'année; la température de l'hiver et les chaleurs excessives de l'été nuisent au succès de l'opération. Dans la Haute-Égypte, on met les fours en activité au commencement de février; au Kaire et dans le Delta on les allume un mois plus tard. Quand le moment favorable est arrivé, le propriétaire d'un four engage deux ou trois conducteurs de couvées. Ces hommes forment en Égypte une sorte de classe à part; ils n'instruisent dans l'art qu'ils professent que leurs enfants et leurs parents. Au reste, ils ont acquis par la pratique un tact si sûr et si délicat qu'ils conduisent les couvoirs sans le secours du thermomètre; ils saisissent avec une précision admirable le moment où il convient de renouveler, activer, ralentir le feu, ouvrir ou fermer les ouvertures des fours, retourner les œufs, etc. Pendant que les uns réparent les bâtiments, les autres reçoivent les œufs qu'on apporte des villages voisins, inscrivent les noms des propriétaires et s'engagent à remettre 60 poussins environ pour chaque cent d'œufs qui leur sont confiés. On a reconnu par expérience qu'il y avait de l'avantage à ne charger d'abord que la moitié des fours: c.-à-d. que s'il y en a 12 on met des œufs dans le 1er, le 3e, le 5e....., le 11e, puis on inscrit sur chacun la date du jour où il a reçu les œufs.—Le plancher du couvoir est couvert de nattes, de paille ou d'étoupes. Les œufs sont distribués en trois rangs superposés; chaque couvoir en contient de 4 à 5,000: sur le milieu du plancher, on laisse un espace vide sur lequel les ouvriers posent les pieds quand ils entrent dans une cellule. Sur le plancher du four ou de l'étage supérieur on pratique des cavités, tout autour de la trappe, dans lesquelles on place la braise destinée à échauffer le couvoir; les bords de la trappe sont entourés d'une petite élévation afin que les cendres ne tombent pas sur les œufs. Ces derniers sont triés avec soin: on rejette tous ceux qui n'ont pas été fécondés ou qui commencent à se gâter; le huitième jour après qu'ils ont été exposés à la chaleur du couvoir, on les examine, un à un, à la clarté d'une lampe; c'est le triage définitif. Quand on a mis de la braise dans le four, on en ferme la porte ainsi que celle du couvoir; un moment après, on bouche aussi l'ouverture par où s'échappent les vapeurs qui s'exhalent du combustible, on renouvelle celui-ci, toujours avec les mêmes précautions, 4 ou 5 fois en 24 heures, et 2 ou 3 fois par jour on retourne les œufs, on les change de place, mettant dessus ceux qui étaient dessous, etc. Le dixième jour, on garnit les couvoirs vides; cette opération doit se faire en moins de trois heures; après quoi on porte une partie des œufs des premiers couvoirs sur le plancher de leurs fours, dans lesquels on cesse de faire du feu. Ces œufs à demi couvés, étant ainsi distribués, sont plus faciles à retourner. Les feux qu'on entretient dans les fours du second ordre échauffent tout l'établissement, dont voici la température constante à peu de chose près.

Extérieur, 24 deg. (Réaum.)	30 centig.
Chambres avancées, 24 deg.	*id.*
Corridor, 26 deg.	32,5.
Couvoirs pendant les 10 premiers jours: 32,5 (Réaum.)	42,5.
Couvoirs du premier ordre pendant les 10 derniers jours, le feu étant éteint: 30,5 (Réaum.)	39,5.

Le 20e jour, des poussins commencent à éclore; mais c'est ordinairement le 21e que la foule brise les prisons qui l'enve-

loppaient. Il y a des établissements qui produisent ce jour-là jusqu'à 60,000 poussins. On laisse encore dans le couvoir, pendant 2 ou 3 jours, les œufs qui n'ont pas donné de produits, afin que les poussins tardifs aient le temps de prendre tout leur accroissement. Les poussins bien portants sont mis dans la chambre qui leur est destinée ; on laisse ceux qui sont faibles dans le corridor. On offre à ces petits animaux de la farine et des miettes de pain. Les œufs improductifs sont ordinairement le sixième du nombre total ; rarement la perte s'élève plus haut, et jamais il n'y a de couvée qui manque entièrement. Un jour après que les poussins sont éclos, les propriétaires se présentent à l'établissement pour recevoir ceux qui leur reviennent suivant les conventions arrêtées précédemment. Des marchands se présentent aussi pour acheter ceux du propriétaire du four, qui les vend au cent. En 1800, on les payait 80 médins (un peu moins de 3 fr.). Enfin, il y a des propriétaires de fours qui se font payer en argent et rendent tous les poulets viables à ceux qui leur ont confié les œufs. Les poussins éclos, les couvoirs reçoivent de nouveaux œufs, de sorte que pendant trois mois consécutifs on a tous les dix jours de nouveaux poulets.— On estime qu'au commencement du siècle il y avait en Egypte 200 *ma'mals*, produisant 30,000,000 de poulets par an.— Quand les poussins sont sortis des fours, des femmes sont chargées de les élever ; elles en prennent chacune 400 au plus ; pendant le jour, on le sconduit sur un terrain sec couvert de déblais. On les nourrit de blé, de riz, de millet concassés; de l'eau pure forme leur boisson ; ils passent la nuit dans l'intérieur des maisons, sous de petites grottes en terre, où ils sont à l'abri des animaux qui pourraient les détruire et des influences de l'air extérieur. Cette espèce d'éducation dure 25 ou 30 jours. A partir de là, les poussins vont chercher leur nourriture avec les poules. Les poulets égyptiens, moins gros et plus petits que les nôtres, sont de fort bon goût ; les habitants en mangent la chair avec délices. — L'art de faire couver des œufs artificiellement était connu en Europe dans le moyen âge. André de la Vigne, secrétaire d'Anne de Bretagne, reine de France, ayant accompagné Charles VIII dans son expédition de Naples (1494), fit la relation de son voyage, en prose mêlée de vers, dans laquelle il dit en décrivant la ménagerie royale de Naples :

> Aussi y a un four à œufs couver
> Dont l'on pourrait sans geline (*poule*) esclever
> Mille poussins, qui en aurait affaire,
> Voire dix mil qui en voudrait tant faire.

Un duc de Florence fit venir d'Egypte un conducteur de couvées. On dit que cet homme obtint de bons résultats. François Ier fit faire dans le même but des tentatives, qui, dit-on, eurent du succès, et cependant cette industrie fut abandonnée. — Ce fut vers 1720, sous la régence du duc d'Orléans, protecteur éclairé des arts, que le célèbre physicien de Réaumur entreprit de faire jouir la France des procédés que les Égyptiens emploient pour faire éclore des poulets artificiellement. M. Lemaire, consul de France au Kaire, reçut ordre de prendre connaissance de la méthode des Égyptiens. Le consul s'acquitta soigneusement de la commission ; il envoya un mémoire rédigé par le savant missionnaire Sicard, jésuite, qui contenait toutes les instructions désirables. Le consul offrait de plus d'envoyer en France un de ces hommes dont la profession est de conduire des ma'mals ; mais le régent étant mort, ce projet n'eut pas de suite. — Néanmoins, de Réaumur ayant lu dans plusieurs auteurs qu'il est possible de faire éclore des œufs par la chaleur du fumier, il essaya de ce moyen et il obtint des résultats satisfaisants après environ un an d'expériences répétées sans interruption. — Ce fut en 1747 qu'il lut à l'Académie des sciences un mémoire contenant les succès qu'il avait obtenus. — Deux ans après, il lui vint l'idée d'utiliser la chaleur des fours des boulangers, pâtissiers, etc. — Enfin, parut en deux volumes le recueil de toutes les

méthodes que cet habile expérimentateur avait découvertes. L'ouvrage eut deux éditions; il fut traduit en plusieurs langues; on répéta les expériences qu'il indiquait, et toutefois, personne ne parvint à établir des fours à poulets d'un produit satisfaisant.— Les choses en restèrent là, et ce ne fut que 30 ans après que l'abbé Copineau entreprit de perfectionner les méthodes de Réaumur. Il n'obtint que des succès incomplets, comme il l'avoue dans un ouvrage fort bien fait qu'il publia en 1780 sur cette matière. — M. Bonnemain fonda au commencement de ce siècle des fours à poulets qui donnaient de bons produits. M. N***, il y a quelques années seulement, avait établi à Auteuil, près Paris, des étuves chauffées par la vapeur d'eau dans lesquelles il faisait éclore des poulets; aucun de ces établissements n'a pu se soutenir.—Enfin, le savant M. d'Arcet, s'étant occupé de la manière dont le germe d'un œuf se développe par l'effet d'une chaleur artificielle, a porté cet art à sa dernière perfection. La méthode qu'il suit et qu'il a bien voulu nous communiquer est d'une étonnante simplicité : voici les principes sur lesquels elle est basée : 1° pour qu'un œuf donne un poulet, il est de toute nécessité qu'il ait été fécondé par le coq : or, les poules pondent des œufs qui n'ont pas cette qualité, de sorte que si l'on expose des œufs de cette espèce à la chaleur d'un couvoir, ils se corrompent en pure perte; 2° la coquille des œufs étant poreuse, il arrive que les fluides qu'elle renferme s'évaporent assez rapidement par l'effet de la chaleur pour que le poulet soit tout-à-fait desséché avant d'être entièrement formé. — Pour distinguer les œufs germés de ceux qui ne le sont pas, on les expose tous à une chaleur constante de 40 degrés centigrades, et le quatrième jour on les examine à l'aide d'un *mégascope* (*v.*) : les œufs non fécondés sont *clairs* (n'ont pas de tache); on les retire du couvoir, et l'on peut les renvoyer au marché sans inconvénient. — Les œufs germés restent dans le couvoir, dont la température, à partir de cette époque, peut descendre à 30 degrés plus ou moins, sans qu'on ait rien à craindre pour le succès de l'opération. — Afin de remplacer les fluides qui s'évaporent au travers de la coquille des œufs, M. Darcet introduit de la vapeur d'eau dans le couvoir. — Rapportons deux expériences que cet habile observateur a faites. Il existe dans la petite ville de Chaudes-Aigues (Cantal) des sources d'eau thermales dont la température est d'environ 75 degrés cent.; les habitants de la ville font couler ces eaux sous les dalles qui forment le pavé de leurs maisons, et ils obtiennent ainsi des étuves, des cabinets de bains dont la température plus ou moins élevée ne coûte rien. — Au mois de juillet 1827, M. Darcet fit exprès le voyage de la Haute-Auvergne pour enseigner à M. Felgères, propriétaire à Chaudes-Aigues de plusieurs sources thermales l'art de faire éclore artificiellement des poulets dans une étuve; l'expérience eut le plus heureux succès. On prit un panier contenant de la paille sur laquelle on plaça quelques œufs, on suspendit le tout dans un cabinet dont la température était d'environ 40 degrés centigrades; et pour que de la vapeur pût se répandre dans ce local, on écorna une des dalles de son pavé, on ferma les ouvertures, et le vingtième jour on eut autant de poulets qu'on avait mis d'œufs dans le panier. Grâce aux bonnes instructions qu'il reçut de M. d'Arcet, l'établissement de M. Felgères est en état de produire des poulets en toute saison. En effet, l'année suivante, le savant chimiste s'étant transporté à Chaudes-Aigues, on lui servit six plats étiquetés, *poulet d'un, deux..., six mois*. — Une autre expérience de M. d'Arcet est extrêmement simple : ayant de l'eau chaude à sa disposition, il se procura une grosse bouteille de grès, en cassa le goulot, mit de la paille au fond et des œufs sur celle-ci; le tout fut placé dans une cuve pleine d'eau chaude qui se renouvelait et dont la température (40 degrés) était invariable. — La bouteille était couverte d'un

bout de planche portant un thermomètre dont la boule pendait au-dessus des œufs. Comme l'ouverture du vase était dentelée, il s'introduisait assez de vapeur d'eau dans l'intérieur de l'appareil pour restituer aux œufs les pertes qu'ils faisaient par l'effet de l'évaporation. — Il est de la plus grande importance que la vapeur d'eau ne contienne pas de fluides pernicieux à la vie des poulets ; de l'eau pure doit être préférée. — On trouvera à l'article Poulet la manière de les élever. (*v.* aussi Incubation et OEuf). Teyssèdre.

COUVERT. C'est le nom collectif qu'on a donné à tous les meubles nécessaires au repas. Cette expression ne s'appliquait aux xvie siècle qu'aux tables préparées pour les princes ou rois : « *Couvert*, a dit Nicot en son *Trésor de la langue française*, tantost est participe, tantost est substantif, et signifie or une contrée pleine darbres... or lappareil de la table des rois et des princes pour leur dîner ou soupper. » Cet appareil, comme on le pense, a varié, et pour ne nous occuper ici que des peuples modernes, nous lisons dans Possidonius, dans Strabon, dans Tacite et plusieurs autres écrivains, que le *couvert* des Celtes et des autres nations barbares ne consistait que dans une peau de bête fauve étendue à terre, sur laquelle ils plaçaient quelques vases d'argile ou d'airain qui contenaient les viandes par eux apprêtées. Leurs dents et un petit couteau qu'ils portaient à la ceinture étaient les seuls instruments à leur usage, et pour boire ils préféraient à tout la *corne* (*v.*) des bêtes sauvages qu'ils tuaient à la chasse. Leurs conquêtes en Europe, leurs fréquents rapports avec les Romains et les Grecs du Bas-Empire, furent cause qu'ils adoptèrent certains usages communs à ces nations, et, suivant le même Strabon, les Belges, après César, mangeaient presque tous à des tables et couchés sur des lits. — Ces premiers meubles une fois en usage, leur forme varia beaucoup : on s'appliqua principalement à orner le dessus des tables, à le polir, car tout d'abord on ne se servit pas de nappes. Charlemagne, au rapport d'Éginart, l'historien de sa vie, fit faire trois tables d'argent, qui se recommandaient plus encore par leur travail que par leur matière : la première représentait Rome, la seconde Constantinople, la troisième les régions de l'univers alors connues ; il en avait une autre en or. Ce luxe de table se trouve encore chez plusieurs autres princes ecclésiastiques et séculiers. — Cependant, l'usage de les *couvrir* avec des nappes, la plus part de toile (bien qu'on ait quelques exemples de nappes en cuir et même en parchemin) ne tarda pas à s'introduire. Sous Louis-le-Débonnaire, elles étaient velues et pelucbées, au rapport d'Ermold Le Noir, poète contemporain. On les nommait *doubliers* au xiie et au xiiie siècle, parce qu'elles étaient doubles comme celles de nos jours ; au moins est-ce l'interprétation assez probable que donnent à ce mot MM. Legrand d'Aussy et Roquefort. — Les serviettes, si l'on en croit Montaigne, ne furent en usage que depuis son temps, c.-à-d. à la fin du xvie siècle ; avant leur introduction, on s'essuyait avec la nappe, comme on le fait encore en Angleterre. Ceci fait comprendre pourquoi on avait un si grand besoin de se laver les mains avant et après le repas. — Si du linge nous passons aux autres meubles, nous voyons que la vaisselle d'un simple bourgeois de notre époque eût été d'un grand luxe : il y a peu de temps encore, il n'était permis qu'aux très grands seigneurs d'étaler sur leur table des *nefs* plus ou moins riches. On appelait ainsi un meuble d'argent en forme de navire, et qui contenait, outre des épices, les objets nécessaires au *couvert* de chacun. Ces nefs étaient souvent de la plus grande beauté, et les inventaires particuliers de nos rois en citent plusieurs dont la valeur était remarquable. Il ne faut pas oublier que dès le xive siècle, et avant même, les gens riches, quelle que fût d'ailleurs leur condition, mettaient beaucoup de luxe dans la vaisselle de table, et le poète Eustache Deschamps, mort en 1420, parlant de tous les inconvénients attachés au mariage, dit : Il vous

fandra *pintes*, *pots*, *aiguières*, dressoir avec beaucoup de vaisselle, sinon d'argent, au moins de plomb et d'étain. D'ailleurs, dans le commun usage de la vie, on ne servait pas, ainsi que de nos jours, plusieurs plats à la fois, mais un seul, auquel chacun puisait à son tour. Quant aux vases qui contenaient le vin ou tout autre boisson, ils étaient communément étalés sur le meuble nommé anciennement *dressoir*, *crédence*, au XVIe siècle, et de nos jours *buffet* (*v.* ces mots). — Au XIVe siècle, chez les souverains et les riches seigneurs, au milieu de la table s'élevait une *fontaine jaillissante*. Elle fournissait pendant le repas le vin, l'hippocras et les autres liqueurs. Ordinairement il en coulait aussi de l'eau odoriférante qui parfumait la salle : quant aux gobelets ou vases à boire, ils variaient beaucoup. Les cornes d'animaux sauvages, dont nous avons parlé plus haut, furent long-temps connus chez les peuples du Nord ; et sur les tapisseries de Mathilde, faites au XIe siècle, nous voyons encore ce meuble employé par les Normands. Nous trouvons ensuite les coupes de différentes formes et de divers métaux : le *hanap*, qui différait de la coupe, en ce qu'il était monté sur un pied plus élevé ; enfin la verroterie, qui au XVIe siècle fut travaillée d'une manière si merveilleuse (*v.* COUPE et VERRE). Les gobelets de cuivre et de bois et les *gourdes* surtout étaient encore d'un commun usage parmi le peuple. — *Couteaux*, *cuillères* et *fourchettes*. Nous avons déjà dit que les Celtes et les Germains séparaient leur viande avec un petit couteau qu'ils portaient toujours à la ceinture. Ce meuble continua à être fort commun, et nous voyons plusieurs villes de France célèbres pour leur fabrique en ce genre : Périgueux, Beauvais, furent très connues dès le XIIe et le XIIIe siècle, et nous lisons dans la *Chronique Normande* que le duc Robert récompensa richement un coutelier de Beauvais, qui lui avait offert un chef-d'œuvre de son art. — Quant aux cuillères, Fortunat, qui écrivait dans le XIIe siècle, met au nombre des charités de la reine Radegonde l'action de cette reine, qui offrait à manger aux aveugles avec *une cuillère;* et dans le testament de saint Remy il est parlé de *cuillères tant grandes que petites*. — Dans le roman de *Partenopex de Blois*, composé vers la fin du même siècle, on lit :

> Tables mises et doubliers,
> *Couteaux*, *sallières*, et *cuillers*,
> Coupes, hanas et escuelles
> D'or et d'argent.

Mais il n'est pas question de *fourchettes*. Ce n'est que dans un inventaire que le roi Charles V fit faire de son argenterie, en 1379, que l'on trouve ce meuble mentionné. A cette époque, il était fort petit et n'avait que deux branches, et on le faisait encore ainsi au XVIe siècle. Ce fut aussi dans ce même siècle que de grands changements eurent lieu dans les meubles de table. La *faïence* (*v.*), qui fut découverte et dont l'usage fut porté si loin par le fameux Bernard de Palissy, remplaça bientôt l'étain, le fer et même l'argent. Sa fabrique, devenue aisée, rendit son prix assez modique. Il n'en fut pas de même de la *porcelaine* (*v.*), qui, transportée d'Asie en Europe vers la fin du même siècle, fut pendant long-temps très chère et d'une fabrication inconnue chez nous. C'est au XVIIe siècle que le baron de Boëttcher, chimiste saxon, en découvrit le secret et le naturalisa en Europe (*v.* son article). — Les lecteurs qui désireraient de plus longs détails sur ce sujet, que nous n'avons dû considérer ici que dans ses rapports généraux avec nos usages anciens et modernes, peuvent consulter le tom. III de la *Vie privée des Français*, par Legrand d'Aussy, et le livre de C. Muret : *Dissertation sur les festins des anciens Grecs et Romains* (La Haie, 1715). LE ROUX DE LINCY.

COUVERTE. L'antiquaire et l'amateur doivent également s'attacher à l'examen de *la couverte*, soit qu'ils étudient les antiques productions de l'Égypte et de la Grèce, ou que, cédant à l'influence du goût nouveau, ils recherchent dans un but de luxe et de décoration les bizarres et gracieuses porcelaines de la Chine

et du Japon. L'usage de la couverte est le produit du perfectionnement dans la fabrication de la poterie, et tous les peuples l'ont connue et différemment employée. L'Égypte en couvrait les scarabées d'argile; la couleur de la couverte était alors grise, violette, brune, verte, blanche ou bleu de turquoise. La Grèce appliquait *la couverte ou l'émail* de ses vases après les avoir cuits très légèrement, pour obtenir ce que nous appelons le *biscuit*. Appliquée dans tout autre moment, la couverte se serait incorporée pour ainsi dire avec la terre, et aurait empêché d'exécuter avec une aussi grande délicatesse d'outil les desseins dont ces ouvrages sont ornés; tandis qu'il est aisé de l'enlever lorsqu'elle n'a reçu qu'une légère cuisson, ou plutôt de la découper sans qu'elle laisse la trace la plus légère. Cette couverte était faite avec une terre *bolaire*, la même qui est employée aujourd'hui pour la faïence, et que l'on désigne sous le nom de maganèse, ou *maganesia vitriariorum*. Cette matière était préparée et broyée parfaitement pour la mettre en état de s'étendre et de couler au pinceau, comme les émaux. Mais avant de mettre cette couverte noire sur leurs vases, les ouvriers étrusques avaient soin de tremper leurs ouvrages, ou de leur donner une couleur rougeâtre, claire et fort approchante de celle de notre terre cuite. Ils prenaient cette précaution pour corriger la teinte naturelle et blanchâtre de leurs terres, qui ne produisait pas l'effet qu'ils aimaient à réaliser dans leurs plus beaux ouvrages; et le peintre ou le dessinateur ne commençait son travail que lorsque cette couverte rouge ou noire était entièrement sèche.—Quant aux porcelaines qui nous viennent d'Asie, on les reconnaît encore à la couverte. Ainsi, par exemple, la porcelaine dite *truitée* (ainsi désignée sans doute à cause de sa ressemblance avec les écailles de la truite), et qui est la plus ancienne de la Chine, se reconnaît à sa couverte gercée en mille manières, et à sa pâte fort grise. C'est ce genre de porcelaine que le comte de Lauraguais parvint à imiter parfaitement vers 1766, et l'on assure que la solidité de la couverte qu'il employait ne le cédait en rien à celle des Chinois. Les beaux produits en porcelaine de la Chine sont très difficiles à distinguer de ceux du Japon, et la couverte sert encore à les faire reconnaître. La porcelaine du Japon a une couverte plus blanche et moins bleuâtre que celle de la Chine; il y a aussi moins de profusion d'ornements, et les bleus y sont plus éclatants. La porcelaine de la Chine, outre qu'elle est plus chargée de couleurs et ornée de dessins plus bizarres, a encore une couverte plus bleuâtre. La couverte glacée blanche et très belle annonce la porcelaine dite *Chine moderne;* celle qui est en véritable émail blanc distingue le *Japon chiné*. Toutes les couleurs, à l'exception de l'azur, s'appliquent sur la couverte. Une manière particulière et assez familière aux Chinois de peindre la porcelaine, c'est de colorer la couverte tout entière, et il se fait des choses de fantaisie très extraordinaires en ce genre. Ceux qui fabriquent des porcelaines doivent donc s'attacher surtout à avoir de belles couvertes, puisque de son plus ou moins grand degré de solidité et de la belle application dépend souvent la belle exécution des ornements et des peintures.

CHAMPOLLION-FIGEAC.

COUVERTURE (terme de bâtiment). Toute matière imperméable à l'eau est propre à couvrir les maisons, les édifices publics, etc. Il y a donc des couvertures en gazon, chaume, planches de bois, ardoise, tuile, plomb, zinc, cuivre, tôle de fer, dalles de pierre et même en carton (*v.* ARDOISES FACTICES). Depuis quelques années on voit des couvertures en bitume : ce sont des planchers un peu en pente, recouvert d'un côté d'une couche de bitume. Ce genre de couverture est fort économique: en l'adoptant, on a la faculté de former les toits en terrasse; cependant, il n'a pas eu jusqu'ici beaucoup de succès, par la raison que la couche bitumineuse se liquéfie quand il fait chaud, tandis qu'elle

se gerce et se fend par un temps froid.— Dans les pays chauds, on couvre les habitations avec de larges feuilles d'arbres qui croissent dans ces contrées; il y a de ces feuilles qui ont plusieurs mètres en longueur et en largeur.—La matière dont on veut faire une couverture détermine en général la pente qu'il convient de donner au toit destiné à la porter ; cette pente est la plus grande pour les couvertures en gazon; les toits couverts en chaume exigent plus de pente que ceux qui sont couverts en ardoise, tuile, plomb. Dans les climats humides, les toits doivent avoir plus de pente que dans les climats où l'air est ordinairement sec (*v.* les mots Ardoise, Comble, Cuivre, Tuile, etc.) T.

COUVRE-FEU, *courfeu*, *carfou*, (*ignitegium*); usage fort ancien. « Nous avons, dit Pasquier, deux sons de cloche extraordinaires en plusieurs villes, l'un à midi, auquel les bonnes gens se ramentevoient à Dieu par un *pater noster* et *ave Maria*, l'autre en hiver, sur les sept heures du soir, que l'on dit, *sonnez le carfou* ; quant au premier, il fut introduit par Louis XI, « afin que pour avoir la paix, le peuple par cest advertissement adressât la salutation angélique à la Vierge Marie, en laquelle il avait grande confiance. » (*Rech. sur l'Hist. de France*, liv. IV, p. 212, *verso*). Il invoque à cet égard le témoignage du chroniqueur Robert Gaguin ; quant au second, il en attribue l'origine aux magistrats des villes. « C'était un advertissement, que dans les temps de troubles, on donnait au peuple de ne vaguer plus dans les rues, ains de se renfermer dans sa maison jusqu'au lendemain. » L'historien Polydore Virgile affirme que cet usage, comme mesure de police, fut introduit en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant. Il fut défendu de sortir des maisons sous des peines très rigoureuses; d'autres historiens, adoptant l'opinion de Pasquier, ne font remonter l'origine du couvre-feu à sept heures du soir qu'à l'époque des troubles causés par les factions d'Orléans et de Bourgogne; mais des documents authentiques démontrent que cet usage était antérieur à cette époque. Dans quelques villes du Midi, on appelait le couvre-feu *chasse-ribaud*, parce qu'à ce signal, les cabarets, les maisons de débauche, devaient être fermés. — On appelait aussi *couvre-feu* le signal de retraite pour les troupes en garnison, sans doute parce que ce signal était le même, et sonné à la même heure que pour les habitants. —*Couvre-feu* (*jus ignitegicum*) ; droit féodal honorifique. — Le béfroi du château sonnait chaque soir pendant tout le temps que le seigneur habitait son noble manoir. — Les évêques s'étaient arrogé les mêmes honneurs quand ils résidaient dans leur ville épiscopale. Quelques auteurs ont soutenu que l'usage du couvre-feu, considéré, soit comme moyen de police intérieure pour les communes, soit comme droit honorifique des seigneurs et des prélats, avait été introduit en France, dans le XVe siècle, par les Anglais, lorsque la reine Isabeau de Bavière eut livré le trône et sa fille Catherine à Henry V, roi d'Angleterre, qui prit, ainsi qu'Henry VI son fils, le titre de roi de France; mais le traité de Troye, où cette usurpation fut stipulée, est de l'année 1420 (21 mai), et l'usage du couvre-feu existait en France longtemps avant cette époque. Cet usage est rappelé comme préexistant dans un registre des chanoines du chapitre de la cathédrale d'Auxerre à leur évêque, Michel de Cresnay, et datée du 10 décembre 1398... *Dictus tenens sacristiam... tenetur et ignitegio quotiès Dominus episcopus jacet in civitate, pro quo matricularius qui grossam campanam vocatam* amatre *pulsat....* (*Mém. sur l'Hist. d'Auxerre* de l'ab. Le Bœuf ; t. II, p. 132 ; *des Preuves*). Ce n'était pas une innovation, mais un rappel d'un usage déjà établi : *Quod cum in eâdem ecclesiâ sic fuerit* (*ib.*). Dufey (de l'Yonne.)

COUVREUR. On donne spécialement ce nom à l'ouvrier qui fixe sur les toits des ardoises, des tuiles ; quand la *couverture* est métallique elle est exé-

cutée par des plombiers, si elle est en plomb ou zinc ; ou par des chaudronniers, si elle est en cuivre, parce que les feuilles de ce métal, qui sont destinées à former la couverture d'un édifice, sont préalablement étamées d'un côté. — Les outils du couvreur se composent d'une sorte de hachette tranchante d'un côté, pointue de l'autre, d'une tranche, etc. Dans les pays pauvres, où l'on fixe l'ardoise avec des chevilles de bois de chêne, le couvreur se munit d'une petite tarrière. T.

COVENANT (*conventus*, convention). L'année 1588 venait de s'ouvrir; Philippe II, poussé par le zèle superstitieux qui le portait à vouloir maintenir toute l'Europe sous le joug de la religion romaine, avait résolu la conquête de l'hérétique Angleterre. Pendant 3 ans, il avait employé toute la puissance de ses domaines d'Europe, et épuisé tous les trésors des Indes en immenses préparatifs de guerre. L'*armada* était réunie. Ce menaçant orage n'intimida pas la souveraine qui occupait alors le trône de la Grande-Bretagne : Élisabeth conçut et exécuta avec toute la sagesse et la vigueur qui ont caractérisé son long règne les mesures nécessaires à la sûreté de son royaume. Toutefois, un de ses premiers soins fut de s'assurer de l'amitié du roi d'Écosse, Jacques VI : ce prince, qu'une foi commune unissait à la reine d'Angleterre, fit alliance avec celle-ci, leva des troupes et se tint également prêt à repousser l'invasion des Espagnols. Le zèle religieux du peuple écossais ne le céda point à celui de son roi. La Bible était alors dans toutes les mains ; elle montrait les Israélites s'engageant par des pactes solennels à la défense de leur religion, chaque fois qu'ils étaient frappés par quelque événement extraordinaire, ou alarmés par un danger public. Les Écossais regardèrent cet usage des Juifs comme un exemple sacré qu'ils devaient imiter. Roi, clergé, nobles, bourgeois et paysans, tous, en face du péril qui menaçait la réforme, s'empressèrent de signer une déclaration contenant : une profession de foi protestante, une renonciation particulière aux erreurs de la religion romaine, et la promesse solennelle de se tenir inséparablement unis les uns aux autres pour soutenir leur foi religieuse, et combattre le papisme de toutes leurs forces. Ce pacte de défense mutuelle fut appelé *covenant*, c.-à-d. *convention*. La destruction complète de l'invincible *armada* rendit cet acte sans objet durant tout le règne de Jacques, et pendant une partie de celui de son fils, Charles Ier ; mais la manie de ce dernier prince, de vouloir soumettre à son pouvoir toutes les institutions d'ordre religieux ou d'ordre privé ; son culte exagéré pour les droits qu'il croyait attachés à ses prérogatives de roi, vinrent au commencement de 1637 réveiller les alarmes religieuses et la résistance de l'Écosse. L'église anglicane avait conservé l'ancienne hiérarchie ; l'organisation de son clergé laissait la nomination des bénéfices et des dignitaires, évêques et archevêques, à la discrétion de la couronne ; enfin, les pompes et la forme de ses cérémonies étaient encore en partie celles de la religion romaine. L'église d'Écosse, au contraire, avait adopté, presque tout entière, dans sa discipline, le rigorisme et la simplicité presbytérienne : indépendance complète du pouvoir temporel, et parfaite égalité entre tous ses membres, tels étaient ses premiers dogmes. Charles, dont cette organisation blessait les préjugés, voulut introduire dans l'ancien royaume de ses ancêtres le rituel anglican, et rendit un édit dit de *conformité*. Les Écossais regardèrent les cérémonies imposées par cette liturgie comme une messe déguisée, et comme une mesure préparatoire à la prochaine introduction dans le pays de toutes les abominations du papisme. Le 23 juillet 1637, le doyen de l'église cathédrale d'Édimbourg ayant essayé d'officier d'après les formes prescrites par le nouvel édit, un tumulte effroyable s'éleva parmi les assistants, et le peuple furieux chassa du temple le doyen, l'évêque et tous les membres de son conseil ; cette colère

survécut à la tentative qui l'avait fait naître; pendant plusieurs jours, les magistrats ou les membres du haut clergé soupçonnés de tolérance pour l'abomination nouvelle furent insultés et poursuivis. De la capitale, cette sainte indignation se répandit dans les provinces; bientôt presque toutes les chaires retentirent d'imprécations contre l'antechrist, le papisme et le nouveau rituel, toutes choses que les pieux orateurs présentaient comme identiques. Charles ne tint aucun compte de cette manifestation religieuse; il maintint son œuvre. Cette impolitique persistance mit le comble à l'indignation du peuple écossais; tout le pays se souleva, et quatre tables ou conseils, composés de la haute noblesse, de la noblesse inférieure, des ministres ecclésiastiques et des bourgeois, s'assemblèrent tumultueusement à Édimbourg. Le premier acte de ce parlement improvisé fut de renouveler le *covenant*. Des flots d'Écossais de tout rang, de tout sexe et de tout âge s'empressèrent d'adhérer à cette ligue; bientôt 60,000 hommes se trouvèrent réunis aux environs d'Édimbourg, prêts à soutenir par les armes les décisions des quatre conseils; dans son exaltation religieuse, cette armée proclama qu'elle renoncerait au baptême plutôt qu'à l'acte qui venait d'être signé. Charles était sans troupes réglées dans l'un et dans l'autre royaume; il essaya d'entrer en composition avec les covenantaires, et leur fit proposer par le marquis d'Hamilton, son commissaire en Écosse, de convoquer une assemblée ecclésiastique et un parlement où ces difficultés seraient contradictoirement débattues. L'offre fut acceptée. Le mode de nomination des députés, déterminé par un édit spécial des quatre conseils, amena dans cette assemblée une majorité de covenantaires. Les premiers actes émanés de ce parlement furent: l'abolition complète de l'épiscopat en Écosse, le rejet absolu de la discipline et de la liturgie anglicane, et un ordre formel à tous les citoyens de signer le *covenant*, sous peine d'excommunication. Charles vit dans ces décisions une véritable déclaration de guerre. Faisant appel à toutes les ressources que pouvait lui fournir son influence comme roi et comme chef d'une aristocratie encore puissante, il dirigea contre l'Écosse une armée d'environ 30,000 hommes. Les Écossais ne se montrèrent nullement effrayés; grâce à l'ardeur religieuse qui enflammait toute la nation, quelques jours leur suffirent pour jeter sur la frontière une armée égale en nombre à celle qui s'avançait contre eux. Les deux partis se rencontrèrent près de Berwick; quelque temps ils restèrent à s'observer. Charles, toujours très prompt à concevoir un projet, était souvent l'homme de son royaume le plus irrésolu lorsqu'il s'agissait d'exécution: cette fois encore l'indécision de son caractère l'emporta sur la nécessité de soutenir avec énergie la lutte que lui-même avait volontairement engagée. Son armée était compacte, assez bien disposée; tout à coup il propose aux Écossais un projet de pacification, puis, sans attendre le complet résultat de cette transaction, il licencie ses troupes et revient à Londres. Les Écossais se montrèrent moins faciles; leur parlement regarda les articles proposés comme non avenus, et ses décrets sur l'épiscopat, la liturgie et le *covenant* continuèrent à recevoir exécution. Cette conduite était facile à prévoir; aussi Charles en fut-il seul étonné. Cédant à la mobilité de ses impressions, une seconde fois il résolut d'aller soumettre les Écossais à ses prescriptions liturgiques. Cette détermination irréfléchie ouvrit la série de luttes et de malheurs qui conduisit ce prince sur l'échafaud. Charles n'avait plus d'armée; son trésor était épuisé; les impôts ordinaires suffisaient à peine aux profusions de sa cour et aux dépenses courantes de l'état; la nation assemblée pouvait seule lui donner des subsides nécessaires aux frais d'une nouvelle expédition; il convoqua un parlement. Il y avait 11 ans que les deux chambres des lords et des communes n'avaient été réunies; leurs membres arrivèrent mécontents; ils se montrè-

rent favorables aux covenantaires, et refusèrent les subsides demandés. Charles, irrité, prononça la dissolution de l'assemblée, puis, ayant obtenu de son clergé d'assez fortes avances, et emprunté de grosses sommes à ses ministres et à ses courtisans, il parvint à réunir environ 22,000 hommes, avec lesquels il marcha de nouveau sur l'Écosse. L'esprit d'opposition et de découragement qui régnait dans la nation anglaise s'était glissé dans les rangs de ces soldats : battus dans une première rencontre, à Newborn, ils se débandèrent et laissèrent Charles sans autre alternative, pour arrêter la marche victorieuse des Écossais, que d'ouvrir immédiatement à Rippon des conférences que chacun des deux partis sembla prendre à tâche de traîner en longueur. Pendant ce temps, des mouvements se manifestèrent sur plusieurs points de l'Angleterre ; le peu de troupes restées autour du roi, mal payées et livrées aux caprices de quelques chefs trop sévères, montraient une indiscipline qui plus d'une fois alla jusqu'à la sédition ; de Londres et des principales villes arrivaient des demandes pour la convocation d'un nouveau parlement ; en face de pareils embarras, Charles se vit obligé de recourir au remède qui lui répugnait le plus : le parlement anglais fut encore une fois réuni. Ce fut le 3 décembre 1640 qu'ouvrit cette assemblée qui 9 ans plus tard devait livrer la tête de ce prince au bourreau. L'année qui suivit fut tout entière occupée par la lutte qui s'éleva entre Charles et la chambre des communes, lutte dans laquelle l'autorité royale reçut plus d'une atteinte, et où périt le comte de Strafford. Les Écossais restèrent simples spectateurs ; leur position offrit cependant cette singularité, que, restés maîtres de quelques villes du nord de l'Angleterre, Charles fut obligé de leur payer une solde très forte, ainsi qu'une indemnité considérable, et que dans le traité qui mit momentanément fin à la querelle, il fut forcé de les déclarer *sujets fidèles*, et de qualifier leur expédition militaire « d'entreprise faite pour l'honneur et l'avantage de sa majesté. » Le parlement anglais ayant consenti à subir une prorogation de quelques mois, Charles, au mois d'août 1641, put visiter l'Écosse. Ce voyage offrit une preuve bien frappante de l'abaissement politique où ce prince était déjà tombé. L'orage qui venait de détruire une partie de son autorité et d'abattre la tête de son premier ministre avait été soulevé par son inconcevable attachement pour la juridiction épiscopale. Pendant tout son séjour en Écosse, Charles se soumit au culte presbytérien et ne fit pas difficulté d'assister fort gravement aux longues prières et aux prédications encore plus longues que les ministres covenantaires semblaient prendre plaisir d'imposer à sa patience. Toutes les décisions du parlement écossais ayant alors été approuvées par lui, l'église presbytérienne se trouva légalement établie dans ce royaume. De retour en Angleterre, Charles se vit de nouveau en présence du long parlement, dont le terme de prorogation venait d'expirer ; la lutte recommença plus vive et plus acharnée ; des deux côtés on courut aux armes ; le roi, retiré à York, eut ses troupes ; le parlement, protégé par le peuple de Londres, eut les siennes ; on se battit avec des chances de succès diverses. Toutefois, la fortune semblait devenir contraire aux communes, lorsque ses membres les plus habiles s'avisèrent de recourir à la médiation du parlement d'Écosse, alors réuni. Des commissaires de cette dernière assemblée se transportèrent au quartier royal d'Oxford ; ils avaient, entre autres instructions, l'ordre de recommander à Charles l'usage exclusif pour l'Angleterre de la liturgie et de la discipline écossaises. Charles déclina formellement cette dernière demande. Les commissaires revinrent mécontents, et le parlement écossais, irrité par ce refus, écouta les propositions d'alliance politique et religieuse que lui firent alors les communes anglaises. Dans les derniers jours de juin 1643, une ligue solennelle, ou nouveau *covenant*, fut conclue entre

les parlements des deux nations; mais cet acte, plus étendu dans ses formules que les précédents, ne renfermait pas seulement l'engagement d'une mutuelle défense contre toute espèce d'opposition, il imposait, en outre, aux signataires l'obligation d'employer tous leurs efforts à l'extirpation du papisme, de la prélature, de la superstition, de l'hérésie, du schisme et des usages profanes; à maintenir intacts les droits et les priviléges de l'un et l'autre parlement, et à livrer à la justice tous les incendiaires et les mal intentionnés. Les deux chambres anglaises ayant ratifié ce pacte, et l'ayant déclaré loi de l'état, l'église anglicane se trouva passagèrement abolie et remplacée par le presbytérianisme écossais. Peu de jours après (le 17 septembre), toute l'Écosse célébra, avec de grandes marques de joie, « l'heureux jour qui l'avait fait servir d'instrument pour étendre le royaume de Christ, et pour dissiper les épaisses ténèbres où ses voisins se trouvaient ensevelis. » Dans la chaleur de son zèle, le parlement de cette nation ordonna que l'observation du nouveau *covenant* serait jurée sous peine de confiscation, sans préjudice des châtiments corporels qu'il plairait à l'assemblée d'infliger aux réfractaires, comme ennemis déclarés de Dieu et du pays. La levée d'une armée de 20,000 hommes suivit de près ce pacte d'alliance. Une troisième fois, les Écossais entrèrent en Angleterre, prirent d'assaut la ville de Newcastle, s'établirent dans les provinces du nord de ce royaume, et tinrent en échec une partie des troupes du roi Charles. Toutefois, on dut croire un instant que les succès du jeune et brillant Montrose contre les troupes covenantaires restées en Écosse, obligeraient les régiments détachés en Angleterre de repasser la frontière. Montrose, à la tête d'une poignée d'Irlandais et de montagnards écossais, avait successivement détruit toutes les forces dirigées contre lui : doué d'une grande audace de génie et d'une bravoure peu commune, ce général était à la veille de faire rentrer toute l'Écosse sous la nomination du roi Charles, lorsque, battu le 15 septembre 1645, à Philiphaugh, dans le comté de Twedale, il se vit forcé d'abandonner le fruit de ses nombreuses victoires, et de chercher une retraite dans les montagnes du nord de l'Écosse. Cette victoire des covenantaires écossais fut fatale à la cause de Charles; le parti qui le soutenait en Angleterre se découragea. Attaqué et défait sur tous les points, réduit à quelques milliers d'hommes désunis, mécontents et mal payés, bloqué pour ainsi dire dans la seule place importante qui lui restât, la ville d'Oxford, sans espérance de secours intérieur ou étranger, ce prince prit le parti de confier sa fortune et sa vie à l'armée covenantaire d'Écosse. Une espèce de révolution s'était, en effet, opérée dans la position politique et religieuse des alliés. Les Écossais avaient cru s'apercevoir qu'à mesure que leur assistance devenait moins nécessaire, le parlement anglais attachait moins de prix à leurs services. Ils étaient fort alarmés du progrès de la secte des *indépendants*, secte à la tête de laquelle était Olivier Cromwell, et qui dominait alors dans la chambre des communes et dans l'armée; ils se montraient surtout fort scandalisés de voir que de jour en jour leur cher *covenant* était traité avec moins d'égard et de vénération; ainsi la chambre des communes avait eu l'audace d'accueillir par un refus la proposition de déclarer le presbytérianisme comme étant une institution de droit divin! D'un autre côté, les indépendants proclamaient à haute voix leurs projets de république; les covenantaires, intraitables sur le chapitre des prélatures, se montraient moins opposés à l'autorité royale. Charles savait, en outre, que dans toutes les discussions relatives aux articles d'accommodement, qui dans le cours de cette longue lutte lui avaient été plusieurs fois soumis, les Écossais avaient toujours embrassé le parti le plus humain, et s'étaient efforcés d'adoucir la rigueur du parlement d'Angleterre. Il s'échappa donc d'Oxford, à l'aide d'un déguisement, suivi seule-

ment de deux serviteurs; puis, après quelques jours d'une marche pénible, il arriva au camp de l'armée écossaise, alors assis devant le bourg de Newark. Cette soudaine apparition du roi jeta les chefs écossais dans le plus grand embarras; leur armée était à la solde de la chambre des communes anglaises et un énorme arriéré lui était dû. Les amendes, les confiscations qui pesaient depuis plusieurs années sur le parti royaliste, donnaient au parlement anglais le moyen de s'acquitter; Charles, au contraire, était pauvre; sa cause était désespérée. L'abandon de ce prince fut résolu. Mais il s'agissait de trouver un moyen d'arriver à ce résultat sans paraître fouler aux pieds toutes les lois de l'honneur et de la loyauté la plus commune. Le double fanatisme des ministres presbytériens et du roi vinrent trancher la difficulté. Charles fut reçu avec tous les témoignages extérieurs de respect qui étaient dus à sa dignité. Des conditions d'accommodement lui furent soumises; elles étaient telles qu'un captif réduit au dernier abaissement pouvait les attendre d'un vainqueur inexorable. Charles se montra prêt à tout accepter, moins toutefois les articles relatifs à la juridiction épiscopale. Les prédicateurs jetèrent aussitôt les hauts cris; ils s'emportèrent contre la mollesse des chefs, qui, dociles à ces clameurs religieuses, livrèrent Charles aux Anglais, après stipulation de 400,000 liv. sterl., pour solde de l'armée, dont moitié était payable sur-le-champ, et le reste dans le délai d'une année. La honte de cet infâme marché fit une si vive impression sur le parlement d'Écosse qu'il déclara que le roi serait protégé et sa liberté demandée à tout prix. Mais l'assemblée générale du clergé presbytérien ayant prononcé bientôt après, que Charles, en rejettant obstinément le *covenant*, s'était rendu indigne de l'intérêt et de la pitié des amis du ciel, le parlement fut obligé de retirer sa déclaration. Les Écossais ne furent pas long-temps, toutefois, à se repentir de cette lâcheté. Les indépendants, maîtres de la personne du roi, ne tardèrent pas à froisser l'irascible amour-propre des covenantaires. En pleine chambre des communes, plusieurs membres donnèrent au *covenant* le nom profane d'*almanach hors de date*, et pas une voix ne s'éleva contre cette monstrueuse impiété! Au lieu de régler et d'établir l'orthodoxie par l'épée et par de vigoureux statuts, l'armée de Cromwell demandait cette absolue liberté de conscience que les presbytériens avaient en horreur; il n'était pas jusqu'aux violences exercées contre le roi, que les Écossais ne regardassent alors comme une violation du *covenant*. Cette disposition des esprits parut favorable aux partisans de Charles pour tenter d'arracher ce prince des mains du long parlement; ils agirent si puissamment sur la partie modérée du parlement écossais que, sous prétexte de défendre les intérêts de la religion, une armée de 40,000 hommes fut confiée au marquis d'Hamilton, qui, au mois d'août 1648, franchit les frontières anglaises. Ce général, dévoué à la cause de Charles, bien que chaud covenantaire, devait être appuyé par des corps nombreux de royalistes anglais; mais tel était l'esprit de l'époque qu'à peine réunis à ces auxiliaires, les Écossais voulurent leur faire adopter le *covenant*; les royalistes ayant refusé, les troupes d'Hamilton repoussèrent tout contact avec ces profanes. On vit alors les deux troupes, armées pour la même cause, marcher de front, mais toujours à une certaine distance l'une de l'autre, et sans vouloir combiner leurs mouvements ni s'entr'aider. Cromwell sut mettre à profit cette désunion: il attaqua chaque corps d'armée séparément, les battit tour à tour, puis, pénétrant en Écosse, remit tous les pouvoirs entre les mains des covenantaires les plus exaltés. Le vainqueur, rappelé par le besoin de préparer et d'assurer la condamnation du roi Charles, ne tarda pas à rentrer en Angleterre, laissant le *covenant* et ses plus chauds apôtres régir sans partage l'Écosse politique et religieuse. Cette domination du parti le plus opposé aux intérêts et aux doctrines royalistes se

maintint rigide et exclusive jusqu'à la fin de 1649. La tête de Charles Ier venait alors de tomber. Immédiatement après cette exécution, le parlement anglais avait invité les chefs de l'Écosse à soumettre également leur pays à la forme républicaine. Les covenantaires refusèrent, et comme un article du pacte saint les obligeait à défendre et à maintenir la monarchie, Charles Ier mort, ils proclamèrent Charles II, son fils, pour successeur, mais à condition « qu'il tiendrait une sage conduite, qu'il observerait le *covenant*, et qu'il ne souffrirait autour de lui que des personnes bien disposées et fidèles à la même obligation. » Le nouveau roi ne vit dans cet acte qu'un commencement de soumission à ses droits, qu'une demande indirecte de merci et de pardon; pour lui, toute l'Écosse était redevenue royaliste, et le moindre effort devait suffire pour renverser le double établissement covenantaire et presbytérien. Montrose sollicitait alors dans différentes cours de l'Europe les moyens d'alimenter son ardeur de guerre et de batailles; il reçut l'ordre de Charles II de s'embarquer pour l'Écosse, de s'y mettre à la tête des vieux royalistes et de déblayer cette contrée de toutes les indignités égalitaires et semi-républicaines qui faisaient obstacle au retour du roi comme souverain, ne voulant relever que de Dieu. Montrose obéit, et débarqua dans les îles Orcades avec moins de 500 hommes; il s'avança ensuite dans l'intérieur de l'Écosse, mais il fut peu secondé; le pays était las, accablé; chacun avait besoin de repos. Battu à différentes reprises par les troupes covenantaires, il fut bientôt pris, puis conduit devant le parlement, condamné à mort et décapité. Cette fatale tentative éclaira Charles II; il se soumit et s'embarqua lui-même pour l'Écosse, escorté par sept vaisseaux de guerre hollandais, destinés à protéger la pêche du hareng. Entré dans le golfe de Coventry, on ne lui permit toutefois de débarquer (1650) que lorsqu'il eut signé de sa main le *covenant*, et écouté quantité de sermons et de lectures dans lesquelles on l'exhortait à se montrer toujours fidèle à la sainte confédération. Le chef de la république anglaise ne pouvait laisser le fils de Charles Ier s'établir et se fortifier tranquillement aussi près de lui : il réunit à la hâte quelques corps de troupes et marcha sur l'Écosse; Charles se mit en défense, et établit son camp à Torwood, forte et bonne position, qui le mettait à même d'arrêter la marche des Anglais, sans cependant pouvoir être forcé de courir les chances d'une bataille. Cromwell, par un mouvement plein d'audace et d'une rare habileté, fit passer le détroit de Fife à ses troupes, et, s'établissant derrière le camp royal, mit Charles dans l'impossibilité de tenir plus longtemps son poste. Le désespoir fit alors prendre à ce jeune prince une résolution digne du haut et noble but qu'il poursuivait. Le mouvement de l'armée républicaine lui laissait toutes les routes d'Angleterre ouvertes; il s'y jeta, suivi de 14,000 hommes, et en appelant à lui ses amis des comtés du Nord. Cromwell, d'abord étonné par cette hardie et brillante manœuvre, ne perdit pas de temps pour se mettre à la poursuite de l'armée écossaise; il la défit dans une première rencontre à Dunbar, puis, aidé par environ 30,000 hommes de milices, qu'il avait levés dans les comtés du centre, il réussit à enfermer Charles dans Worcester; il attaqua ensuite cette ville, la prit d'assaut et passa au fils de l'épée la plus grande partie des soldats qui s'y étaient renfermés. Charles fut assez heureux pour se sauver et pour pouvoir s'embarquer, à près de deux mois de là, sur un petit bâtiment de commerce qui le déposa dans le port de Fécamp. L'Écosse fut immédiatement envahie par le général Monck, qui, après s'être rendu maître de la capitale et de la plus grande partie des places fortes, obtint des représentants de tous les comtés et de toutes les villes une résolution qui unissait l'Écosse à l'Angleterre, et faisait de ces deux royaumes une seule et même république. A dater de cette époque (1651), l'histoire ne fait plus mention du *covenant* que dans des circonstances

bien différentes : la première, en 1661, pour consigner l'abolition solennelle du *covenant*, pour un parlement écossais assemblé d'après les ordres de Charles II ; la deuxième fois, en 1679, pour enregistrer une tentative faite en vue de rétablir dans toute sa pureté et sa rigidité primitives cet acte de piense confédération. Cette tentative, que termina le combat connu sous le nom de *bataille du pont de Bothwell*, vit périr les derniers covenantaires : c'est elle qui a fourni à Walter-Scott le sujet de son roman de *Old mortality* (Les Puritains).

ACH. DE VAULABELLE.

COWLEY. La vie et la mort de Cowley indiquent également un homme faible, fragile comme ces petites fleurs qui brillent sur les eaux tant que le ciel est calme et disparaissent au moindre souffle des vents. Malheureusement, c'est à travers une révolution qu'il devait parcourir sa carrière. — Abraham Cowley naquit en 1618. Son père, commerçant de bas étage, étant mort avant que lui fût né, sa mère se trouva seule chargée du soin de son éducation, et le fit entrer au collége de Westminster; mais les maîtres du jeune Cowley ne trouvèrent en lui qu'un fort mauvais écolier. La lecture de *La reine fée* de Spenser avait décidé de son goût pour la poésie, et déjà la grammaire lui semblait trop aride. « Tels sont, dit un de ses biographes, les incidents qui déterminent certaines facultés de l'esprit, certaines dispositions à un exercice, à un art, dispositions qu'on nomme communément génie; car le génie n'est autre chose qu'une puissante énergie de l'ame, dirigée accidentellement vers un objet préférablement à un autre. » — Comme Pope et Milton, Cowley bégaya des vers dès l'enfance. Il n'avait que 13 ans quand on imprima un volume de ses poésies, qui contenaient, entre autres sujets : *Les amours de Pyrame et Thisbé*, écrits à dix ans; puis *Constantin et Philétas*, composés à douze. C'est encore au collége qu'il fit sa comédie pastorale intitulée : *Énigme de l'amour*. — Sorti de Cambridge en 1636, Cowley se trouva immédiatement mêlé aux intrigues politiques qui commençaient d'agiter l'Angleterre. Aussi voyons-nous dans son biographe, que dès cette époque il crut nécessaire de se défendre d'avoir en rien contribué autrement que par le plan à la pièce intitulée *Le Gardien*, pièce représentée devant le prince royal. Sept ans plus tard, devenu maître des arts, il fut forcé, par le triomphe des parlementaires, de quitter Cambridge, et publia une satire intitulée *Le puritain* et *le papiste*. Il partit après pour Paris ; mais, rappelé en Angleterre par ses affaires et ses relations, il fut mis en prison par le nouveau gouvernement, et n'en sortit que sous le cautionnement du docteur Sarboroug. A partir de ce moment, il plia presque sous le nouveau parti, et fit même une pièce de vers sur la *mort de Cromwell*. Au retour du parti royaliste, il tenta tout ce qu'il put pour obtenir des récompenses. Ayant échoué, il écrivit une ode intitulée *La complainte*, et comme cette pièce ne lui valut que des satires et des mortifications, il se retira dans le comté de Surrey ; mais il n'avait pas une âme faite pour la solitude, et ne la supporta pas long-temps. Il mourut en 1667, dans sa 49me année. — Il est facile de juger, et dans les œuvres de Cowley, et dans ses préfaces, et surtout dans ses lettres recueillies et publiées par Brown, que ce n'était pas un esprit de premier ordre ; quant à sa vie, nous en avons l'histoire écrite par le docteur Speal. Mais l'amitié a fait de cet ouvrage plutôt une oraison funèbre qu'une véritable biographie.

G. OLIVIER.

COYPEL (NOËL), naquit à Paris, le 25 déc. 1628, et suivit les conseils d'un élève de Vouet; très jeune encore, il fut employé à la décoration des maisons royales : le Louvre, l'Oratoire, la chambre du roi, l'appartement du cardinal de Mazarin et celui de la reine, la salle des machines du palais des Tuileries et le château de Fontainebleau, fournirent à Noël l'occasion de faire apprécier ses connaissances et la grâce de son pinceau.

En 1663, l'académie royale de peinture le reçut parmi ses membres, sur la présentation d'un tableau remarquable, la *Mort d'Abel*. Nommé directeur de l'académie de France à Rome, Coypel s'occupa de donner une grande impulsion à cette école, pour laquelle il obtint un palais spacieux, où il rassembla un grand nombre de plâtres moulés d'après l'antique. Peu de peintres ont donné plus de preuves d'une extrême facilité que Noël: à l'âge de 77 ans, il peignit encore avec succès deux grandes compositions pour l'hôtel des Invalides; tout ce qui est sorti de sa palette offre un coloris très brillant; mais son dessin est souvent incorrect: Coypel rappelle trop dans ses poses les attitudes théâtrales que lui inspirait son goût pour la scène. Instruit dans la perspective et l'anatomie, cet habile artiste n'a pas négligé la théorie de son art. L'on a publié, en 1741, un volume des discours qu'il a lus à l'Académie, et parmi lesquels on distingue particulièrement celui sur le coloris. Plusieurs graveurs ont reproduit quelques-unes des nombreuses et grandes compositions de Coypel, mort à Paris le 2 déc. 1707.

Coypel (Antoine), fils aîné du précédent, est né à Paris en 1661: élève de son père, qu'il suivit à Rome, le jeune Antoine s'attacha trop exclusivement à cultiver le Bernin, dont il aimait la manière et le goût. A 18 ans, de retour à Paris, Antoine Coypel fit une *Assomption de la Vierge* pour l'église de Notre-Dame; deux ans après, il obtint le titre de peintre de Monsieur, et enfin celui de peintre du roi en 1715. Homme de cour, Antoine a répandu dans ses œuvres l'afféterie et le maniéré des gens qui la fréquentaient alors; son coloris est éclatant sans harmonie, et toutes ses têtes se ressentent de la minauderie qu'il avait sous les yeux. Les 14 sujets de l'*Enéide*, qu'il peignit pour la galerie du Palais-Royal, offrent toutes ces qualités, qui ont puissamment contribué à égarer l'esprit de ses successeurs. Son *Jésus-Christ dans le temple avec les docteurs*, le *Jugement de Salomon* et l'*Athalie*, que l'on cite parmi ses travaux, ont été gravés par Gérard et Jules Audran; lui-même a multiplié par des gravures à l'eau forte très estimées son *Démocrite* et son *Ecce homo*. Coypel a laissé, de plus, des écrits recommandables sur la peinture, entre autres, son *Épître à son fils*, et 20 discours sur cette matière, publiés, en 1721 (in-4°). Il est mort le 7 janv. 1722.

Coypel (Charles-Antoine), fils du précédent, et petit-fils de Noël, est né en 1694 à Paris; il est resté fort au-dessous du talent de son père, dont il fut l'élève, et c'est bien plus à la faveur qu'à son propre mérite qu'il dut l'emploi de peintre du roi; son peu de succès dans le genre de l'*histoire* l'y fit renoncer pour s'occuper de *bambochades*, sans pouvoir mieux réussir. Le théâtre lui présentant plus de chances d'avenir, il composa un grand nombre de pièces, dont 2 tragédies, qui jouirent d'une certaine vogue alors, quoique bien médiocres en général.

Coypel (Noël-Nicolas), fils de Noël, et oncle de celui dont nous venons de nous entretenir, est né le 7 janv. 1684 à Paris. Élève de son père, il acquit de bonne heure une réputation méritée par ses deux tableaux de la *Manne* et de *Moyse frappant le rocher*, qu'il exécuta dans sa 21e année. L'*Enlèvement d'Europe*, la *coupole de la chapelle de la Vierge*, à Saint-Sauveur, brillent par la richesse de la composition, l'harmonie et l'intelligence du clair-obscur, ainsi que par la correction du dessin, où l'on retrouve d'heureuses inspirations des maîtres de l'école d'Italie. La grâce de son pinceau ressemble parfois à celle du Corrége, et dans tout ce qu'il a produit on remarque une grande fraîcheur et beaucoup de légèreté dans la touche. Ses portraits à l'huile et au pastel sont rendus avec esprit et un sentiment vrai de la nature. Noël-Nicolas est mort à Paris, le 24 déc. 1734, à la suite d'un coup violent qu'il reçut à la tête. J.-B. Delestre.

COYSEVOX (Antoine), est originaire d'Espagne; il naquit à Lyon en 1640. A 27 ans, il alla décorer en Alsace le

palais de Saverne du duc de Furstemberg, dont l'attention s'était fixée sur le jeune sculpteur, estimé déjà pour une statue de la *Vierge*, exécutée dans sa ville natale, et d'autres travaux faits à Paris. De retour, après 4 ans d'absence, dans cette capitale, il fut chargé de deux statues de Louis XIV, l'une pédestre pour l'hôtel-de-ville de Paris, l'autre équestre, commandée pour les états de Bretagne, et d'une proportion de 15 pieds. Les *chevaux ailés* des Tuileries, le *Flûteur*, la *Flore* et l'*Hamadryade*, que l'on voit dans le même jardin, attestent la grande facilité, comme aussi la grâce et la naïveté de son ciseau. Le tombeau du cardinal Mazariu, le monument de Charles Lebrun et le mausolée de Colbert montrent que Coysevox savait communiquer à ses ouvrages le caractère propre du genre dans lequel ils étaient conçus. La plus grande partie des figures en marbre dont il a doté les maisons royales ont été détruites. Coysevox a fait beaucoup de portraits remarquables par l'animation et la finesse de l'expression, ce qui lui a mérité le surnom de *Van Dick* de la sculpture : ceux de Lenôtre, de Lebrun, de Colbert et de Louis XIV sont d'une grande beauté. Coysevox a été pendant 44 ans membre de l'académie, professeur, et peu de temps chancelier. C'est le 10 octobre 1720 qu'il a terminé son honorable carrière. J.-B. Delestre.

CRABBE (Georges), poète célèbre anglais, est né à Aldborough, la veille de Noël, en 1754. Le village qui lui donna naissance est sur le bord de la mer; la population en est entièrement maritime. Plusieurs de ses frères devinrent marins; quant à lui, il fut mis en apprentissage chez un médecin de campagne : il n'était pas fait pour cette profession. Son père, qui avait une petite place de receveur des droits qui se perçoivent sur le sel, se livrait en outre à une industrie très bornée; mais c'était un homme doué d'un esprit remarquable, et qui avait appris, dans sa chaumière, à son fils Georges à se plaire à la lecture de Shakspeare et de Milton. Georges, qui était d'un caractère doux et paisible, se plaisait à de tranquilles études. Quand il eut fini, tant bien que mal, son éducation médicale, il revint s'établir à Aldborough, mais sa profession ne lui rapportait pas son pain quotidien : elle opprimait en outre une rare et brillante imagination. Ses essais poétiques avaient été approuvés par quelques amis; une jeune fille, qu'il aimait, miss Elmy, leur avait souri. Georges prit le parti de se rendre à Londres, et d'y tenter la vie littéraire : il y subit tous les tourments de la misère. En vain s'adressa-t-il à des libraires en renom; en vain implora-t-il l'aide de grands seigneurs : le sort de Chatterton(*v.*)semblait l'attendre. Mais celui-ci s'était adressé à Walpole, tandis que Crabbe mit son espoir dans Burke. Il lui écrivit une lettre pleine de noblesse et de sensibilité. Burke était sans doute à cette époque le premier homme de l'Angleterre; il se trouvait à la tête d'une opposition que n'avait pas encore divisée la révolution française, et il régnait sur la littérature, et par sa bienveillance pour les hommes de lettres, et par son goût pur et éclairé. Georges Crabbe entra chez Burke pauvre, désespéré, près de mourir; il en sortit un homme à l'aise et un littérateur respecté. En effet, Burke dit à l'Angleterre qu'elle avait un écrivain distingué de plus, et l'Angleterre le crut. Par ses liaisons avec les grands seigneurs whigs, il put faciliter à Crabbe l'entrée à des emplois qui l'enrichirent. Il l'introduisit aussi dans cette admirable société dont il était l'ame, et où l'on respirait, pour ainsi dire, la bonté, la vertu et le génie. Georges vécut avec Fox, avec sir Joshua Reynolds, et son esprit s'éleva par le contact de pareils esprits. Son poème *La Bibliothèque*, apostillé par Burke, devait aller à la postérité : les libraires se hâtèrent de le faire imprimer. Georges Crabbe entra dans les ordres. Il fut d'abord nommé vicaire à Aldborough, puis la noble famille de Rutland le choisit pour chapelain. Ce fut dans le château de lord Rutland, dans une de ces belles retraites rurales où

l'aristocratie anglaise se plaît à étaler sa puissante et généreuse bienfaisance, que Crabbe composa son poème le *Village*. James Johnson en fit l'éloge; il en corrigea même quelques vers. Ce poème ayant été bien reçu, Crabbe alla trouver le chancelier lord Sharlow, qui jura, selon son usage, et lui donna trois petites sinécures ecclésiastiques. En 1783, Crabbe épousa cette jeune personne, miss Elmy, qui l'avait aimé dans l'infortune. Pen d'années après, il publia *Le Papier-Nouvelle*. Pendant les débats qui s'élevèrent dans le sein du parlement d'Angleterre, lorsqu'éclata la révolution française, tout en cultivant l'amitié de son bienfaiteur, il ne se laissa pas entraîner par les mêmes principes. Il ne partagea pas cet effroi éloquent que Burke manifesta en présence de la liberté française, et il resta l'ami de Fox. En 1805, un de ses poèmes, *Le Registre de la paroisse*, fut présenté par lui à ce grand homme, et obtint son suffrage; il eut même la gloire d'avoir fait le dernier ouvrage de poésie qui plût à Charles Fox. Plus tard, il publia *Le Bourg*, et les contes en vers. Ce poète, qui était entré dans le monde littéraire sous le patronage de Burke, fut aimé et admiré de Walter-Scott. — La mort de miss Crabbe plongea le poète dans une mélancolie durable : elle lui inspira ses *Tales of the Hall*, qui obtinrent un grand succès. Ce fut en 1817 qu'il reparut dans le monde. Cet ami de Fox et de Burke revit une société nouvelle, qui le salua comme un ami de ceux dont on admirait et chérissait la mémoire. On a conservé le journal qu'il écrivit, lorsqu'en 1780 il manquait de pain à Londres, et celui qu'il écrivit en 1817, quand il reparut à Londres. La comparaison en est curieuse. Quelle société brillante avait, en 1817, remplacé celle qui l'avait accueilli avec bienveillance! Si Burke n'était plus, Crabbe pouvait causer avec Brougham; si Fox avait suivi dans la tombe celui qu'il aima tout en le combattant, notre auteur fut accueilli par lord Holland. C'est Murray qui, en 1819, publia *The Tales of the Hall*.—Georges Crabbe est mort en 1832. Sa poésie est ferme, claire et vigoureuse. Elle a de la puissance, parce qu'elle s'attache au réel, et cherche surtout à être vraie et exacte. Il n'avait pas le talent pittoresque de Scott et la magnifique imagination de Byron : ce n'est pas un grand poète, c'est un bon poète. Son esprit est sage, sa pensée est ferme. Il ne faut pas le lire si on ne cherche que des émotions; mais si on croit que les vers peuvent instruire, si l'on pense que la justesse des images, l'harmonie du style, peuvent donner de la force à des idées morales et à des pensées philosophiques, on se plaira avec Crabbe. E. Desclozeaux.

CRABE. Ce nom est dérivé du latin *carabus*, ou du grec *carabos*, ou bien encore du flamand *krab*, ou du teuton *krebs*. Il appartient au langage vulgaire. On s'en sert pour désigner, disent nos lexiques, une écrevisse de mer, *crustacée*, amphibie de mer, et armée de pinces. Mais, dans l'histoire naturelle des animaux crustacés (*v.* Crustacés), on donne tantôt à ce nom une acception très générale, en l'appliquant à un très grand nombre de ces animaux, et c'est ce qui a lieu dans la classification de Linné; tantôt aussi on en restreint la signification, et le mot *crabe* est alors le nom d'un genre dont les caractères sont, *carapace* (*v.* ce mot, t. xi, p. 21) plus large que longue, dont le bord antérieur présente des dents en scie, ou de larges crénelures qui se confondent presque avec les rides du test; d'autres fois des crénelures nombreuses au bord d'un test uni, et souvent enfin des dentelures elles-mêmes subdivisées. Abdomen divisé en sept articles, chez les femelles, et seulement en cinq chez les mâles; yeux rapprochés, portés sur un pédicule court; antennes au nombre de quatre, les externes petites, sétacées, les internes repliées sur elles-mêmes, et le plus souvent cachées dans deux fossettes ordinairement transverses. Ce genre d'animaux appartient, dans la classification de Latreille, à la famille des *brachiures* (du grec *brachus*, court, et de *oura*, queue), et à l'ordre

des *decapodes* (de *deca*, dix, et *pous, podos*, pied). Les crabes sont très communs sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Ils abondent encore plus dans les mers des pays chauds. Ils se nourrissent indistinctement de toutes sortes de chairs des animaux morts qu'ils trouvent dans la mer. Ils sont craintifs, habitent les lieux solitaires ou peu fréquentes, se cachent dans les fentes des rochers, et ne vont à la recherche de leur nourriture que la nuit. D'après les observations de M. Risso, faites dans la mer de Nice, chaque ponte est de quatre à six cents œufs; et les individus qui en proviennent ne sont bien développés qu'au bout d'un an. Quelques espèces du genre crabe sont bonnes à manger. On estime la chair du *crabe poupart* ou *tourteau*, qui est une des espèces les plus grandes de nos côtes, et acquiert quelquefois jusqu'à dix pouces de longueur, et pèse jusqu'à cinq livres.—En médecine, on emploie le mot CRABE : 1° *Au féminin* pour désigner une maladie de la panne des mains et de la plante des pieds, qui se couvrent de callosités, suivies de gonflements et d'excoriations. On en distingue deux variétés, la *crabe sèche* et la *crabe verte*. Ce genre de désorganisation de la peau est regardé comme un symptôme de la siphilis. 2° *Au masculin*, pour nommer de très petits crustacés qui vivant une partie de l'année dans les moules, font enfler et devenir rouges ceux qui en mangent. Ces petits crustacés, qui n'appartiennent pas au genre crabe indiqué ci-dessus, sont les *pinnothères*.—On donne le nom de CRABIERS à quelques espèces de mammifères et d'oiseaux qui se nourrissent de crabes. Les crustacés fossiles étaient appelés anciennement CRABITES. LAURENT.

CRABETH (THIERRY et GAUTIER). Il paraît que ces deux célèbres peintres sur verre étaient fils de Claude Crabeth de Gouda, ainsi qu'Adrien-Pierre-Crabeth, élève de Jean Zwart, qu'il surpassa en peu de temps. C'est du moins le sentiment d'Almeloveen. Gautier visita la France et l'Italie. Son usage, à ce que raconte Descamps, dont toutes les anecdotes sont loin d'être sûres, son usage était de laisser un carreau de vitre peint de sa main dans chaque ville ou il passait. Les connaisseurs conviennent tous que Gautier était supérieur à son frère Thierry sous le rapport de la couleur et du dessin, mais que Thierry avait plus de vigueur. Au reste, ils étaient tous deux fort habiles, et réussissaient dans les grandes comme dans les petites compositions, avec une promptitude extraordinaire. Leurs chefs-d'œuvre servent encore de témoignage à leur réputation dans l'église de Saint-Jean de Gouda. Gautier y travailla de 1557 à 1564, et Thierry de 1555 à 1572. Ces vitraux ont été décrits d'une manière circonstanciée en vers et en prose par Théodore-Gerards Hopkoper et Thierry Vermy, Gouda, 1681, in-4°, ainsi que par Walvis dans son tableau de Gouda en hollandais. Ils l'ont été également en français, et cette description a été réimprimée plusieurs fois. Enfin, pour comble de gloire, ils ont inspiré au poète Vondel de beaux vers que cite le comte G.-K. de Hogendorp dans ses *Mélanges politiques* sur le royaume des Pays-Bas, et que l'auteur du poème des *Belges* n'a certes pas effacés. — Quoique ces deux frères fussent amis, dit encore Descamps, ils se faisaient mystère des procédés qu'ils employaient. Celui qui recevait la visite de l'autre couvrait son ouvrage. Il arriva, suivant la tradition, que l'un ayant demandé à son frère comment il s'y prenait pour triompher d'une certaine difficulté, il ne put avoir d'autre réponse que celle-ci : *Jai trouvé par le travail, cherchez et vous trouverez de même*. Ils finirent par vivre éloignés. Ils eurent pourtant le même sort. Leurs talents ne purent les préserver de l'indigence, et, pour échapper au besoin, ils se virent obligés d'exercer la profession de simples vitriers.— Thierry ne se maria point, mais Gautier épousa une fille de la famille de Proyen, dont il eut un fils qui devint bourguemestre. Daniel van Tombergen de Gouda prétend

BIBLIOTH. REG. 7. MONACENSIS

qu'à la mort de ces deux frères on a perdu le secret de la peinture sur verre. Ce préjugé vulgaire a été également accrédité par Houbraken. Les moyens mécaniques de l'art ne sont pas ignorés, mais l'art lui-même, faute d'applications grandes et solennelles, se néglige et s'altère. Que le génie qui, au moyen âge, a couvert l'Europe d'imposantes basiliques, de somptueux hôtels-de-ville, et d'autres monuments populaires, se réveille, et l'alliance mystique de la gothique architecture et de la peinture sur verre enfantera comme autrefois d'admirables tableaux. Van Tombergen était aussi peintre sur verre, mais peintre médiocre : il eut pour maître Westerhout d'Utrecht. On le chargea de réparer les vitraux de Gouda, qui avaient été fortement endommagés par un orage en 1574. A leur médiocrité, il est aisé de reconnaître son dessin et sa couleur parmi les beautés qui restent de nos deux peintres. Il mourut en 1678. — Un *François* Crabeth, décédé à Malines en 1548, peignait en détrempe avec autant de force que s'il eût peint à l'huile. Tous ses ouvrages, excepté les têtes, qu'il faisait dans le goût de Quintin-Metsis, sont dans la manière de Lucas de Leyde. On trouvera de plus amples détails à l'article Peinture sur verre.) De Reiffenberg.

CRAC ou **CRAQUE** et **CRAQUER**. Ces deux expressions populaires, employées pour exprimer un mensonge évident, une exagération, une hablerie, ainsi que l'action de celui qui se les permet, sont très anciennes, et le beau langage n'en saurait remplacer l'énergie naïve. Elles ont fait donner en 1789 le nom d'*arbre de Cracovie* (*v.* ci-ap.), à un arbre du jardin des Tuileries, sous l'ombrage duquel se rassemblaient les nouvellistes de profession. Le bon Collin d'Harleville a écrit une petite pièce de carnaval d'un comique franc et naturel, intitulée *M. de Crac en son petit castel*, où le penchant des habitans des bords de la Garonne pour la fiction est retracé d'une manière aussi vive que plaisante. Mais ce travers est loin d'être particulier aux Gascons. Que de *craqueurs* en effet depuis le ministre qui vante sa popularité dans les journaux jusqu'au *bizet* qui énumère des exploits de corps-de-garde ; depuis le dramaturge qui annonce la dixième édition de sa *Trilogie*, jusqu'au gazetier qui communique bénévolement au public sa correspondance particulière de Pétersbourg ou de Constantinople ! Vouloir réfuter ces mensonges qui sautent aux yeux, mettre au jour ces tromperies qui ne dupent plus personne, ce serait vraiment trop de simplicité et de candeur. La Fontaine nous a enseigné sur ce point ce qu'il fallait faire.

..... dispute avint entre deux voyageurs.
L'un d'eux était de ces conteurs
Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope ;
Tout est géant chez eux ; écoutez-les, l'Europe,
Comme l'Afrique, aura des monstres à foison.
Celui-ci, se croyait l'hyperbole permise :
J'ai vu, dit-il, un chou plus grand qu'une maison.
Et moi, dit l'autre, un pot aussi grand qu'une église.
Le premier se moquant, l'autre reprit : tout doux !
On le fit pour cuire vos choux.
L'homme au pot fut plaisant.....
Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir par raison combattre son erreur :
Enchérir est plus court, sans s'échauffer la bile.
Le Dépositaire infidèle, liv. IX, f. 1.

— Le mot *crac* n'a pas d'étymologie probable. En voici pourtant une très savante que nous soumettons aux lecteurs, non pas qu'elle nous satisfasse, il s'en faut, mais pour ôter, après nous, l'envie de la présenter comme une découverte, si elle tombait dans la tête de quelqu'un. On sait que l'on a cru long-temps à l'existence d'un monstre hyperboréen, qui, long de plusieurs milliers de mètres, étendu comme un banc de sable, semblable à un amas de roches, colorant l'eau salée, attirant sa proie par le liquide abondant que répandaient ses pores, s'agitant en polype gigantesque, et relevant des bras nombreux comme autant de mâts démesurés, agissait de même qu'un volcan sous-marin, et entr'ouvrait, disait-on, son large dos pour engloutir, ainsi que dans un abîme, des légions de poissons et de mollusques. Or, ce monstre, que des pêcheurs effrayés avaient nommé *kraken*, a été rejeté parmi les fables, et c'est de son nom qu'on aura désigné les récits gigantesques on

merveilleux comme lui. — On voit qu'il n'est pas toujours si difficile d'expliquer ce qui est inexplicable. De Reiffenberg.

CRACOVIE, république et ville de Pologne, dans la Gallicie occidentale, située dans une vaste plaine au confluent de la Roudawa et de la Vistule, où convergent plusieurs routes commerciales d'une haute importance (long. 37 d. 35 m., lat. 50 d. 3 m.). Elle est éloignée de 70 lieues S.-S.-O. de Varsovie, 90 N.-E. de Vienne, et 300 E. de Paris. C'était autrefois la capitale de toute la Pologne; puis, lorsque Sigismond III, qui régna depuis 1587 jusqu'en 1632, fixa la résidence des rois à Varsovie, elle resta encore jusqu'en 1764 la ville où se célébrait le couronnement. Elle renferme à peu près 26,000 habitants, parmi lesquels on compte beaucoup d'Allemands et une certaine quantité de Juifs; elle se compose de la ville de Cracovie proprement dite, ou l'ancienne ville, qui est environnée de murs, de remparts et de fossés, des faubourgs de Stradom et de Klepars, sur la rive gauche de la vieille Vistule, et du faubourg de Casimir, sur la rive droite de ce même fleuve. Quand on aperçoit dans le lointain le nombre infini de ses antiques clochers, de ses vastes tours fortifiées, son orgueilleux château, dominant la masse compacte de maisons qui l'entourent au loin, on s'attend à voir une ville remarquable par sa magnificence. Mais, en approchant, on ne trouve plus qu'un labyrinthe de rues sinueuses et sales, environné de ruines qui témoignent de la splendeur des temps anciens. Cracovie est le siége d'un évêché, qui portait autrefois le titre de duc de Severies. L'eglise du château, magnifique édifice gothique, et la plus riche de la Gallicie, renferme les tombeaux de plusieurs rois de Pologne, entre autres ceux du fameux Sobieski, de Joseph Poniatowski, de Kosciusko et de Dombrowski. Les autres églises, au nombre de 72, sont remarquables aussi par divers monuments d'antiquité. Dans celle de Sainte-Anne, on voit le tombeau en marbre de Copernic, ouvrage d'un artiste de Cracovie. Sur l'une des trois collines qui entourent Cracovie, se trouve le monument de Kosciusko, qui a 120 pieds de hauteur. On dit que Cracovie fut bâtie en l'an 700 par un prince nommé Cracus. Un fait plus avéré, c'est que depuis 1257 elle se conforme au droit de Magdebourg. Dès cette époque, elle faisait un commerce important. Elle a une université pourvue d'un observatoire, construit en 1817. Lors du partage de la Pologne en 1795, Cracovie échut à l'Autriche, qui avait déjà obtenu d'avance le faubourg de Casimir. En 1809, elle fit, ainsi que toute la Gallicie occidentale, partie du duché de Varsovie. D'après les actes du congrès de Vienne, elle fut érigée en république neutre, avec un territoire de 23 milles carrés et une population de 110,000 habitants, dont 7,300 juifs et 1,500 luthériens. D'après la constitution de 1805, cette république est gouvernée par un sénat composé de douze sénateurs et d'un président, qui présente chaque année à la chambre des représentants les comptes et le budget. Tous les habitants jouissent des mêmes droits et sont égaux devant la loi; la puissance législative réside dans un corps composé des députés élus par chaque communauté, de trois membres du sénat, dont un préside l'assemblée, de trois chanoines et du chapitre de la cathédrale, de trois docteurs des facultés nommés par l'université, et de six juges des tribunaux. Tous les cultes y sont tolérés; mais la majeure partie des habitants professent la religion catholique. La république a une milice qui veille à la sûreté de la capitale, et un corps de gendarmerie qui fait le même service dans la campagne. Les contributions ont éprouvé des diminutions considérables; une partie des dettes est payée, et des constructions utiles ont été entreprises. Les trois puissances protectrices, l'Autriche, la Russie et la Prusse, ont confirmé, le 5 octobre 1826, le nouveau réglement des études pour l'université, c'est-à-dire pour les établissements d'instruction publique. Les Polonais des provinces voisines peuvent venir étudier

à Cracovie. En 1821, les revenus publics se sont montés à 333,120 florins, et la dette à 25,000 florins. — Autrefois très florisante et très peuplée, Cracovie a beaucoup souffert des guerres civiles et du séjour des Suédois au commencement du XVIe siècle. Elle se rendit à ces derniers en 1703. Il s'y établit une confédération en 1768. Mais les confédérés y furent assiégés par les Russes, qui prirent la ville d'assaut, et les firent tous prisonniers. Ce fut à Cracovie que Kosciusko, la nuit du 24 mars 1794, se déclara général des troupes polonaises. C. L.

Le Cracovien (en polonais *Krakus* ou *Krakoviak*), se distingue, entre tous les Polonais, par son attachement aux anciennes coutumes et traditions de son pays, par sa fidélité à suivre les mœurs de ses ancêtres, par son ardent patriotisme et par la haine profonde qu'il porte aux oppresseurs de son pays. Le Cracovien est robuste et bien fait; son air est gai et martial. Il porte une capote blanche et courte, un bonnet rouge carré, de longues bottes, qui lui chaussent les pieds jusqu'aux genoux; ses reins sont ceints d'une ceinture de cuir, garnie de boutons de cuivre jaune : cette ceinture lui sert aussi de poche, où il met son couteau, son briquet, et sa pierre à briquet. Le Cracovien est franc dans son langage, hospitalier envers les étrangers. Comme tous les Polonais, il met la liberté et l'indépendance au-dessus de tous les biens. Aussi, dans ses chants populaires, on retrouve cet esprit d'indépendance, qui tantôt se plaît à retracer le tableau de l'ancienne splendeur de sa patrie, tantôt la gloire et la vaillance des Polonais, et tantôt, gémissant sur la déchéance de la Pologne, exprime sa haine et son mépris pour ses ennemis. Le Cracovien saisit avec ardeur la première occasion qui se présente pour déployer l'étendard de l'affranchissement : aussitôt qu'un cri de liberté retentit sur le sol de la Pologne, il est le premier à saisir la faux, à sauter sur son petit cheval svelte et léger, et à voler, la lance en arrêt, contre l'ennemi. Dans toutes les guerres que la Pologne a eu à soutenir pour son indépendance, les Cracoviens se sont rendus célèbres par la vivacité avec laquelle ils attaquent l'ennemi, et par leur intrépidité dans les combats. Comme tout Polonais, ils montent bien à cheval, et manient parfaitement la lance ou la faux.—Dans la dernière guerre polonaise, plusieurs régiments de cavalerie et de faucheurs, composés en entier de Cracoviens, se sont montrés fidèles à leur ancienne renommée de patriotisme et de bravoure. Ils attaquaient toujours les Russes en entonnant le chant national : « Non, tu ne périras pas, ô Pologne chérie, tant que nous vivrons! » Et l'ennemi ne pouvait jamais résister à l'impétuosité de leur premier choc. Ils se sont tellement fait craindre de lui dans la dernière guerre qu'il suffisait qu'ils se montrassent pour ébranler les régiments russes, et souvent même pour les mettre en fuite. La valeur du Cracovien est devenue proverbiale en Pologne, et leur nom était la terreur des Russes.—Aussi, ces derniers se vengeaient-ils cruellement sur les braves soldats qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains. Déjà, sous l'immortel Kosciuszko, les Cracoviens avaient signalé leur vaillance et leur attachement à la liberté et à la gloire de la patrie. Les champs de Ractowice et de Szczekociny, qui ont été témoins de leurs efforts et de leurs combats, les raconteront à la postérité.—Le Cracovien exprime toutes ses sensations, toutes les passions qui agitent son ame par ses chants. Dans la tristesse comme dans la joie, dans la guerre comme pendant la paix, il a toujours des chants qui peignent par des paroles simples et naïves les impressions qu'il éprouve. Placé auprès des montagnes, au milieu de grandes forêts, sur les bords d'une rivière célèbre, il s'inspire de tout ce qui l'entoure: la richesse de la nature lui fait éprouver des sensations diverses; les chants des oiseaux le charment par leur harmonie; le souffle des forêts lui parle un langage mystique, et les ondes limpides de la Vistule emportent sa mélancolique rêve-

rie dans un lointain fantastique. Sa poésie simple, ses chants, ses souvenirs, ont quelque chose de doux et de rêveur. Quand il parle à sa maîtresse, quand il pleure sur la tombe de son père, quand il admire la beauté de la nature, son langage est naïf et pénétrant; mais quand l'amour de la patrie vient gonfler sa poitrine, un cri de guerre s'en échappe: alors, sa parole devient rauque et menaçante; elle éclate et tonne comme le canon dans la mêlée. Souvent, le Cracovien se laisse aller dans ses chants à une raillerie moqueuse, dont il accable l'ennemi comme s'il se sentait trop supérieur pour se compromettre jusqu'à faire gronder contre lui sa colère.— Dans les relations de la vie domestique et sociale, le Cracovien est d'une humeur enjouée: il aime la musique et la danse. La cracovienne (*krakowiak*) est sa danse favorite, celle qu'il danse de préférence dans ses parties de plaisir en s'accompagnant de chants et en frappant de ses bottes ferrées et armées d'éperons l'une contre l'autre. Un des traits caractéristiques de l'esprit cracovien est d'improviser en dansant. Qnand le premier couple a fait un tour à la ronde, il s'arrête; les autres couples qui le suivaient l'imitent; le violon ou la cornemuse, qui est son orchestre ordinaire, se tait, et le danseur poète se laisse alors aller à toute la chaleur de l'improvisation; ses paroles ont souvent de la verve et de la finesse, surtout quand il fait allusion aux personnes qui assistent à la fête: les quolibets et les bons mots naissent et circulent alors avec profusion, et répandent la gaîté parmi les convives. Ce don de l'improvisation est ordinaire chez les Cracoviens. Quand l'improvisation est finie, la danse recommence, jusqu'à ce qu'un nouvel improvisateur se présente pour égayer et animer à son tour les esprits. S. Z.

Cracovie (Arbre de). Dans le jardin du Palais-Royal, tel qu'il existait avant la construction des arcades en 1783, se trouvait un arbre antique, sous l'ombrage duquel se réunissaient les nouvellistes de ce temps. Un nommé Métra, qui avait alors une grande renommée en ce genre, était le président de ce congrès de gobemouches. C'était là que l'un vous traçait sur le sable, avec sa canne, la marche des armées russes, et s'emparait de Constantinople, au profit de Catherine II; que les partisans respectifs de l'Angleterre et des États-Unis d'Amérique, en guerre à cette époque, se livraient, loin du théâtre des combats sanglants, des batailles pacifiques. La quantité de fausses nouvelles, et, en langage populaire, de *craques*, qui se débitaient sous cet arbre, lui fit donner, dans le même style, le nom d'*arbre de Cracovie*. La curiosité amenait en ce lieu des personnages de la plus haute classe, et l'on raconte qu'un jour, Métra, ayant voulu expulser un domestique en livrée du groupe réuni autour de lui, ce dernier réclama, en annonçant qu'il n'était là que pour garder la place de son maître, M. le comte de ....— Le jardin du Luxembourg, autre rendez-vous de nonvellistes, avait aussi son arbre de Cracovie. Sous celui-ci, l'orateur habituel était un certain abbé, que l'on avait nommé l'*abbé Trente mille hommes*, parce que son éternel refrain était: « Donnez-moi seulement 30,000 hommes, et je prends cette ville, ou, je gagne cette bataille. » Un de ses auditeurs affiliés, enchanté de cette éloquence militaire, le fit héritier de sa petite fortune; et, n'ayant jamais su son nom de famille, il écrivit dans son testament: « Je laisse une somme de 20,000 fr. à *M. l'abbé Trente mille hommes.* » Des collatéraux voulurent attaquer ce legs; mais il fut confirmé par les tribunaux, d'après le témoignage des honnêtes gobemouches du faubourg Saint-Germain, qui attestèrent qne l'on n'appelait point autrement l'ecclésiastique nouvelliste.— Aujonrd'hui, l'*arbre de Cracovie* a disparu, mais les *Cracoviens* existent toujours; seulement, ce n'est plus dans des jardins, mais dans un palais qu'ils se réunissent; et les débitants de nouvelles de la Bourse sont loin d'y mettre la même bonne foi que le fameux Métra et l'*abbé Trente mille hommes*. Ourry.

CRAIE (minéralogie, géologie, technologie). On nomme ainsi dans les arts des substances pierreuses blanches, assez tendres pour être employées comme crayons sur du bois et même sur des étoffes, en y déposant une trace pulvérulente, qui peut être enlevée très facilement. Ce mot vient du latin *creta*, comme l'atteste l'adjectif *crétacé* (de craie, ou de nature crayeuse). Il ne faut pas croire cependant que ce soit la matière terreuse indiquée dans les *Géorgiques* de Virgile pour consolider l'aire d'une grange : celle-ci ne peut être qu'une *argile*, et les *craies* des modernes ne sont nullement propres au même usage. On en distingue deux espèces : l'une, beaucoup plus usitée, et que l'on voit entre les mains des professeurs qui ont des figures, des caractères, des calculs à tracer sur un tableau ; et l'autre, qui sert plus spécialement aux tailleurs d'habits, pour tracer les lignes qui doivent diriger les ciseaux ou l'aiguille. Dans les classifications minéralogiques, ces deux substances ne peuvent être rapprochées l'une de l'autre, en raison de l'analogie d'emploi que certains arts leur ont assigné, et la géologie les sépare encore davantage, en indiquant pour chacune une origine et un mode de formation qui n'ont rien de commun. La première de ces substances est incomparablement plus abondante et plus répandue que l'autre : c'est un *carbonate de chaux terreux* (*v.* Carbonate), ordinairement mêlé de silice dans l'état de sable, et d'une très petite quantité d'*alumine:* le lavage, après une pulvérisation préalable, en sépare le sable, et la craie ainsi lavée est ce que l'on nomme assez mal à propos *blanc d'Espagne*. On peut voir entre Paris et Meudon des fabriques de cette sorte de *blanc*. Ce *calcaire terreux* est la craie des minéralogistes; il caractérise le sol d'une partie du bassin de la Seine, qui forme à peu près la moitié de l'ancienne province de Champagne, et se trouve répandu abondamment en France, dans les terrains d'*alluvion*, tantôt à la surface, et tantôt interposé entre des couches de calcaire plus dur. Il est évidemment une formation des eaux, comme le témoignent les débris de corps organisés, marins ou d'eau douce, qu'il contient, soit en fragments trop atténués pour être reconnaissables, soit dans un état de conservation qui permet de les classer, d'assigner leurs analogues vivants, etc. Les terrains de cette nature, quoique d'une origine récente, en comparaison de quelques autres, dont on ne peut reconnaître ni l'époque ni le mode de formation, sont ceux qui fournissent le plus de faits à la *géologie* (*v.* ce mot et l'article Géognosie). — La craie des tailleurs d'habits porte le nom vulgaire de *craie de Briançon*, parce qu'elle vient des environs de cette ville, région alpine, dont le terrain est de formation très ancienne, où rien n'indique un séjour prolongé des eaux salées ou non. Cette substance est une *stéatite* (*v.*), pierre silico-magnésienne, lamelleuse, dont quelques variétés sont assez tendres pour servir à peu près au même usage que la craie proprement dite. Quoique la silice y soit la matière dominante, c'est à la magnésie que cette matière *graphique* doit ses propriétés caractéristiques et usuelles. Ferry.

CRAINTE (médecine). Ce mot désigne la sensation pénible que l'approche ou la menace, soit d'un danger, soit d'un mal, fait éprouver à l'homme ainsi qu'à plusieurs animaux : c'est dans le cerveau que l'idée du péril auquel on se croit exposé, naît par l'intermédiaire des sens, comme aussi par l'imagination : toutefois, elle peut provenir encore d'un des points de l'organisme; car, la douleur, nous avertissant qu'une lésion est survenue sur quelque partie, peut nous alarmer; l'état morbide des viscères peut encore suggérer et entretenir des pressentiments sinistres, et telle est l'*hypochondrie*. Cette idée, une fois produite, détermine diverses perturbations dans l'action normale des organes. — L'affection qui résulte de cette opération cérébrale, excitée directement ou indirectement, étant considérée dans son acception générale, présente, sous le rapport

de l'intensité, des nuances tellement marquées qu'on les désigne par des dénominations spéciales qui sont encore modifiées par d'autres noms : ainsi, le mot *crainte* est appliqué à la nuance la plus modérée ; on nomme *peur* celle qui est plus prononcée, et on appelle *terreur* celle qui est extrême. Nous esquisserons ces trois nuances dans un même tableau en raison de leur connexité, comme aussi pour épargner des renvois aux lecteurs de ce livre. — Aussitôt que l'idée d'un mal menaçant est perçue et jugée par l'action du cerveau, une constriction pénible se manifeste vers l'épigastre, autrement dit le *creux de l'estomac*, et on reconnaît évidemment l'intimité des rapports existants entre ces deux parties, écho fécond en renseignements pour les physiologistes, et trop méconnu des moralistes. Les fonctions sont promptement entravées : la respiration arrache des soupirs ; la circulation est ralentie ; la digestion se trouble, ainsi que tous les autres actes qui en dérivent ; la peau pâlit et se sèche ; les extrémités inférieures fléchissent sous le corps, qui est tremblant. Une grande perturbation se révèle en général dans tout l'organisme, à moins que l'intelligence ne soit assez forte pour faire taire ce retentissement. Si cet état de trouble est prolongé pendant quelque temps, la santé ne tarde pas à être notablement altérée, comme les maladies à s'aggraver par sa co-existence : sous ces rapports, la crainte se rallie au *chagrin* et à la *tristesse*. La *timidité* est le premier degré de cette affection, exerçant une influence souvent défavorable sur les actions de l'homme en état de santé, mais qui n'est pas morbifère. — Quand la crainte s'élève au degré de la PEUR, les résultats de l'impression cérébrale sont plus saillants : la contraction du diaphragme, muscle qui concourt puissamment à la respiration, force à faire des inspirations grandes et involontaires, tandis que les expirations sont entravées ; alors on suffoque ; le sang étant retenu dans les poumons ainsi que dans les cavités du cœur, qui palpite au lieu de battre librement, la respiration devient convulsive et les syncopes surviennent fréquemment ; la gêne de la circulation cause en même temps un refroidissement du corps tel qu'il amène le frisson. — L'influence de la crainte et de la peur sur les mouvements du cœur est si évidente que l'on considère vulgairement cet organe comme le siége du courage, et qu'on dit en parlant d'un homme habituellement dominé par cette force, qu'il est pusillanime, poltron, lâche, *sans cœur* ; si, stimulé par la honte ou par le besoin de se défendre, il fait meilleure contenance, on ajoute que *le cœur lui revient au ventre*. Aux troubles de la circulation et de la respiration se joignent les suivants : la peau se cripse et se couvre d'une sueur froide ; des larmes jaillissent soudainement des yeux, des excrétions sont effectuées involontairement par la contraction de la vessie et celle des intestins, mais non par leur relâchement comme on le croit trop communément ; l'action du cerveau éclate surtout sur ces derniers organes. Tandis que des excrétions sont ainsi provoquées, des flux habituels ou accidentels se suppriment ; la salive se tarit dans la bouche ; les plaies en suppuration se dessèchent, etc. ; l'évacuation mensuelle est fréquemment tarie par cette cause. La jaunisse est encore un effet commun de la peur. — D'autres fois le cerveau triomphe de cette émotion générale et réagit avec assez d'énergie pour que la volonté recouvre son empire. Alors on emploie toutes ses ressources pour se soustraire au mal ou pour le combattre. A cet effet, on a souvent recours à la fuite : l'*ame* en ce cas *descend dans les jambes*, suivant l'expression d'Homère. En cet état, on peut commettre les actions les plus ridicules, s'effrayer de son ombre et de tout ce qui nous environne ; tel fut le cas de Démosthène qui, fuyant un champ de bataille, rendit, dit-on, ses armes à un buisson auquel ses vêtements s'étaient accrochés. Les animaux, même les insectes les plus chétifs, quand ils craignent des ennemis, ont aussi recours à la fuite ou emploient des ruses qui excitent

l'admiration par l'intelligence qu'elles exigent : quelquefois, par exemple, ils se laissent tomber comme morts ; est-ce un état de stupeur? est-ce un expédient? Quelquefois la peur procure des guérisons extraordinaires : on cite des malades perclus depuis long-temps qui ont quitté leur lit étant menacés par le feu et ont recouvré l'usage de leurs membres. On a vu un goutteux soudainement guéri par un boulet qui passa près de lui durant un siége, etc... Ces faits ont suggéré l'idée d'employer la peur pour guérir des mouvements épileptiformes qui se propageaient chez des enfants par l'imitation, force qui nous porte à bâiller, à pleurer, à rire en voyant ces actes ; force qui propage la manie du suicide, dont tant d'exemples affligeants s'offrent aujourd'hui. Cet entraînement transmet rapidement la peur parmi les hommes réunis en masse. Dans ce cas, les anciens l'avaient surnommée *panique* (du grec *pan*, qui signifie *tout*). On l'observe souvent à la suite des batailles, comme aussi durant les épidémies : dans cette dernière occurrence, elle est très funeste, parce qu'elle favorise l'infection des miasmes. D'après de tels effets, il n'est point étonnant qu'on ait élevé des autels à la Peur, et que l'idée seule de cette affection suffise pour produire un mal. La peur qui affecte à l'improviste et qui dure peu se nomme *frayeur*, et la situation dans laquelle on se trouve est appelée *effroi*. Si la crainte s'élève au degré extrême de la TERREUR, l'homme demeure immobile : ses sens sont comme perclus; la voix lui manque, sa bouche se dessèche ; ses oreilles s'abaissent ; ses poils et ses cheveux se hérissent, tant la contraction de la peau est forte ; quelquefois ils blanchissent subitement, ou se dessèchent et tombent; l'intelligence l'abandonne, et il demeure stupéfié, état qu'on nomme *épouvante*. La folie, la démence, la paralysie, l'épilepsie, sont souvent des résultats fréquents de cette violente émotion ; la vie peut même s'éteindre plus ou moins promptement. — Bien que cette affection soit formidable sous les rapports que nous avons indiqués, et qu'elle corrompe le moral de l'homme au point de le rendre cruel, avaricieux etc..., elle n'en présente pas moins, comme toutes les choses d'ici-bas, quelques avantages qui en compensent le mal : elle est un frein salutaire qui nous astreint à la modération en toutes choses ; et on peut dire qu'elle est la base principale de la civilisation, car sans la crainte du code pénal que deviendrions-nous ? — Elle est favorisée par une éducation efféminée, par l'ignorance, par l'insuffisance des stimulus qui entretiennent la vie, par certains états morbides : dans l'hydrophobie, par exemple, des accès de terreur excités sans cause extérieure sont les préludes des horribles accidents qui composent cette maladie. — L'art thérapeutique offre peu de moyens pour guérir de la peur : il se réduit à en rechercher, à en approfondir les causes ; à faire luire ensuite l'expérience, qui trompe d'autant plus les hommes qu'elle les flatte. On peut aussi avoir recours aux stimulants matériels, tels que le vin, les liqueurs, comme encore aux excitants spirituels. Napoléon a fait de ces derniers un emploi exemplaire par des croix et des proclamations.—La difficulté qu'on éprouve à guérir de la peur doit engager à la prévenir autant que possible : à cet effet, il ne faut pas élever les enfants avec une sévérité qui, entretenant une crainte continuelle, les habitue à la timidité et à la pusillanimité ; on doit les accoutumer à ne point redouter l'obscurité ni la solitude. Il est de la plus grande importance surtout de ne point impressionner leurs jeunes imaginations par des récits dangereux et la représentation intellectuelle des êtres fantastiques qu'on appelle *revenants*. On doit aussi les habituer à ne point redouter les animaux inoffensifs. On doit également limiter en eux la crainte du tonnerre en leur enseignant les préservatifs que nous pouvons lui opposer et en leur montrant que la foudre n'est point lancée par le bras d'un dieu façonné à l'instar de Jupiter. Il est encore prudent de ne point effrayer les en-

fants et les personnes d'un caractère faible par des tableaux de l'enfer. Quand il s'agit de relever le courage des malades que l'idée de la mort épouvante, tous les moyens sont bons ; le charlatanisme est alors excusable, car *la fin justifie les moyens*. CHARBONNIER.

CRAMBÉ ou **CHOU MARIN**, *crambe maritima*, plante potagère, cultivée en Angleterre, et surtout en Écosse, depuis long-temps, et mentionnée pour la première fois en France comme plante économique, il y a une trentaine d'années, dans les *Annales du Muséum*, par le professeur André Thouin, et dans mon *Traité des végétaux*; c'est une *crucifère* voisine des choux, dont elle réunit plusieurs qualités, circonstances qui, jointes à l'observation des lieux où elle croit naturellement, et qui sont les bords de la mer, dans des sables salins, où on la voit presque seule, si ce n'est accompagnée de quelques liliacées, du tamarisc et du rhammoïde, lui ont valu, à bon droit, le nom de *chou marin* qu'elle porte. — Avant que l'on considérât en France le chou marin comme une plante comestible importante, on le voyait comme objet d'ornement dans les parcs et dans les jardins d'agrément, parce que cette plante a une physionomie curieuse et des feuilles d'une couleur glauque fort pittoresque. — Le chou marin est vivace, et ce sont les feuilles qu'il produit chaque printemps qu'on mange après les avoir enveloppées de terre, et soumis ainsi à un procédé de culture à peu près pareil à celui qu'on emploie pour blanchir le céleri, et néanmoins modifié, en ce sens que le céleri s'emploie en cuisine dans l'année même qu'on le sème, tandis que le chou marin n'a été considéré jusqu'à ce moment comme étant mangeable que la seconde année de sa semaison, quoiqu'il soit évident qu'on peut le manger plus tendre et plus délicat dès la première année.—Le chou marin, étant une plante rustique et d'une grande longévité, produit de longues et grosses racines, qui ont d'abord servi à le multiplier, coupées par tronçons de trois pouces, et mises en pleine terre, en rigoles assez profondes pour que ces fragments puissent être reconverts de deux à trois pouces de terre : ces rigoles doivent être espacées de dix à douze pouces, afin de pouvoir butter les feuilles des choux marins qui naissent de ces fragments, et qui sont la partie mangeable de cette plante. — Si, au lieu de planter des fragments ou tronçons de racines de chou marin en pleine terre, on les plante sur couche ou dans une serre chaude, on peut en manger en toute saison, et même les manger plus tendres. — Si, et c'est l'usage actuellement qu'on a abondamment des graines de chou marin, au lieu de planter des tronçons de racines, on sème les graines de cette plante en rigoles, on obtient ce légume plus facilement, en buttant le produit de cette semaison, comme on a butté le produit des tronçons de racines ; mais on fera bien de ne procéder au buttage des plants de semis que la deuxième année. Il est évident que si cette semaison se fait sous châssis ou en serre chaude, on aura des choux marins en toutes saisons, et même en hiver. — Le chou marin est tellement vivace et peu délicat qu'une fois établi dans le potager on le multipliera autant qu'on voudra, soit par tronçons de racines, soit par ses graines, qu'il ne donne abondamment que la seconde et même la troisième année. J'ai semé un grand carré de chou marin il y a six ans, qui produit abondamment des graines, et fournit des tronçons de racines avec une égale abondance, en même temps qu'on en butte une partie pour la consommation. Cette semaison a été faite dans un terrein entièrement composé d'un sable doux et vierge, obtenu d'un puits qui a été fait dans le potager. — Les feuilles de chou marin, nées, soit de tronçons, soit de semences en pleine terre, ou sous les vitraux d'un châssis, d'une serre chaude ou d'une bâche, attendries et blanchies par le buttage, sont envoyées à la cuisine et accommodées comme les choufleurs et les brocolis, etc. C'est un mets délicat, et qui occupera un jour une place aussi grande dans les potagers que

l'asperge et l'artichaut. J'ai dit qu'on mangeait les feuilles du chou marin : ce ne sont pas les feuilles entières qu'on mange, mais bien les pétioles des feuilles et la nervure moyenne de ces feuilles, connues vulgairement sous les noms de *queues et de côtes* dans la plante qui nous occupe, ainsi que dans le céleri, les cardes, le cardon et les diverses rhubarbes, dont on mange également le pétiole et la nervure moyenne, le pétiole, surtout, toutes plantes qui, au reste, doivent se cultiver à peu près de même. Mais, je le répète, je ne serais pas surpris qu'on vît un jour un carré de chou marin dans chaque potager, comme on y voit en ce moment un carré de cardons, d'asperges et d'artichauts, car ces quatre plantes me paraissent devoir être considérées comme les herbages légumiers les plus substantiels et les plus alimentaires. C. Tollard aîné.

CRAMPE (médecine). On appelle ainsi une contraction involontaire et très douloureuse de plusieurs muscles, principalement de ceux qui forment le mollet. C'est une affection nerveuse, ou une *névrose*, ordinairement d'une courte durée, mais qui peut récidiver : souvent, le moindre effort suffit pour la déterminer chez quelques individus. Ces contractions pénibles ont pour cause l'irritation des centres nerveux produite par l'action exagérée des divers excitants : ainsi agissent les contentions d'esprit fortes et prolongées, les excès de boissons alcooliques, le café, des substances vénéneuses, les vers intestinaux, qui irritent secondairement le cerveau. En général, l'inflammation des viscères cause des crampes, et c'est pour cela qu'elles sont si fréquentes et si violentes dans le cours du choléra asiatique ou indigène et des fièvres graves. C'est pourquoi aussi on les observe ordinairement dans le cours de la grossesse, où l'utérus, organe dont les sympathies sont très étendues, éprouve des changements considérables dans son irritabilité comme dans ses rapports. Elles surviennent fréquemment à l'époque de la puberté, et durant la croissance. On peut dire aussi que les tiraillements spontanés et involontaires des muscles qui se manifestent au début d'un grand nombre de maladies, et qu'on appelle *pandiculations*, sont une nuance très légère de cette affection. — On donne vulgairement le nom de *crampe* à une constriction très douloureuse qui se fait sentir au creux de l'estomac : cette dénomination n'est pas plausible, parce qu'elle suppose une simple contraction musculaire du principal organe de la digestion, qui n'est pas suffisamment démontrée, et qui est plus évidemment un symptôme commun de la *gastrite*. — Les crampes qu'on éprouve accidentellement et sans récidives fréquentes méritent peu d'attention ; elles proviennent d'une cause passagère, et souvent fort peu appréciable. Elles ne sont vraiment à redouter en ce cas que pour ceux qui se livrent à l'exercice de la natation, car elles les condamnent à une impuissance de mouvement qui a causé la perte de plusieurs nageurs. Aussi ceux qui sont sujets à ces contractions fortuites doivent-ils éviter d'entrer dans les eaux profondes, surtout étant seuls. — Si les crampes se succèdent à des intervalles rapprochés, elles doivent éveiller l'attention et faire supposer un foyer d'irritation sur quelques points de l'organisme, qu'on ne saurait trop s'empresser d'éteindre. Dans les maladies graves, les crampes se confondent avec d'autres accidents qui motivent l'intervention d'un médecin. — Le traitement de ces affections dépend des causes. Celles qui sont passagères et rares n'exigent que des moyens bornés à la durée de l'affection : aussitôt qu'on commence à les ressentir, il faut étendre le membre affecté autant que possible ; si on est couché, et que les membres inférieurs soient le siége de ces contractions, il faut se lever rapidement. On applique aussi avantageusement des corps froids sur le siége de la contraction ; il est également utile de frictionner la partie avec la main, soit nue, soit couverte d'une étoffe de laine, ou avec une brosse. Quand les crampes récidivent souvent, il est nécessaire de s'abstenir des diverses exci-

tations morales ou physiques que nous avons indiquées, et de se soumettre enfin sévèrement aux préceptes de l'hygiène. Si cette retenue ne suffit pas, il faut alors consulter ceux qui peuvent découvrir l'origine du mal avec les lumières de l'anatomie et de la physiologie. Lorsqu'on éprouve la douleur d'estomac que nous avons dit être indûment appelée *crampe d'estomac*, il faut se borner à une diète adoucissante, prendre souvent de l'eau froide et même des morceaux de glace, couvrir la région de l'estomac par des topiques émollients, et invoquer le secours d'un médecin. Ces conseils diffèrent beaucoup de ceux qui sont consignés dans différents livres de médecine, livres qui ne sont plus au niveau de l'état actuel des sciences médicales. D'après des préjugés erronés, et dont on commence à faire justice, les auteurs de ces ouvrages conseillent d'employer l'éther, la liqueur d'Hoffman, le café, le vin de Madère, le fer, l'opium, un médicament appelé oxyde blanc de bismuth, etc. Ces agents, qui produisent quelquefois une amélioration momentanée, finissent par devenir funestes, parce qu'ils attisent des gastrites chroniques au point d'allumer des maladies graves qui absorbent tellement l'attention qu'on perd de vue le brandon qui a causé l'incendie. Les moyens simples et rationnels qu'on indique ici ont une efficacité constatée par des faits nombreux, et s'ils sont impuissants sans le concours de médications antiphlogistiques plus énergiques, du moins peut-on assurer qu'ils ne causeront aucun dommage, et ne détruiront jamais les autres ressources de l'art.

CHARBONNIER.

CRANE. On entend par *crâne* la boîte osseuse qui renferme l'*encéphale* (*v.*). A l'article CERVEAU, nous avons dit qu'à aucune époque les anatomistes et les physiologistes ne s'étaient occupés de l'étude de ce viscère, comme on l'a fait depuis les découvertes de Gall sur sa structure et ses fonctions. Il en est de même par rapport au *crâne*. Cette partie du système osseux n'avait jamais été jusqu'à lui le sujet de recherches et d'études sérieuses, comme il l'est devenu depuis. Le crâne a acquis d'autant plus d'importance que son nom même a fini par servir de radical à plusieurs autres mots, introduits et adoptés très improprement dans la science qui traite des fonctions du cerveau, tels que CRANIOLOGIE, CRANIOSCOPIE, CRANIOLOGUE, CRANOLOGISTE, etc. Nous ferons connaître plus bas la signification, la valeur et l'importance de ces différents mots, et nous avons l'espoir qu'au fur et à mesure que l'étude de la physiologie du cerveau sera plus répandue et mieux cultivée par la généralité des savants, le langage employé par eux sera plus conforme à la science et plus philosophique. Le mot CRANIOLOGIE, inventé primitivement par les journalistes allemands, avant même que Gall eût encore rien publié sur ses découvertes (*v.* CÉPHALALOGIE), a contribué considérablement à brouiller toutes les idées que l'on se formait ou que l'on devait avoir sur la physiologie du cerveau, et il s'est prêté admirablement à la mordante critique des journalistes et de ces *niais* scientifiques (que l'on me passe le mot), qui trouvent plus commode de se moquer des choses qui ne sont pas à la portée de leur intelligence que de les approfondir par l'étude et le travail. — Procédons maintenant selon notre habitude, et venons à l'exposition des faits; examinons la formation du crâne, les changements dont il est passible dans les différents âges et dans les maladies : les principes et les conséquences physiologiques en découleront naturellement. — Les anatomistes considèrent huit os dans la composition du crâne, savoir : le *basilaire*, le *frontal*, qui est encore divisé en deux parties au moment de la naissance; les *deux temporaux*, l'*occipital*, les *deux pariétaux* et l'*os criblé*. Ces os, joints ensemble par des sutures différentes, constituent la cavité cérébrale, entièrement remplie par l'encéphale, qui touche partout sa surface interne. Entre le cerveau et le crâne, il n'y a que les *méninges*, c-à-d. la *membrane vasculaire* (ou pie-mère), l'*arachnoïde*, très mince, et la

dure-mère. Nous renverrons les lecteurs à chacun des articles consacrés dans notre *Dictionnaire* à l'exposition de tout ce qui a rapport à la forme de ces parties, à leur dénomination, etc.; quant à nous, notre intention ne peut-être que d'envisager ici le crâne seulement sous le rapport physiologique.

Formation du crâne.

Dans le fœtus, le cerveau existe avant qu'il y ait un crâne : il y a seulement en dehors des méninges une membrane cartilagineuse, destinée à être changée en os. Dans la septième ou huitième semaine de la conception, il se forme dans cette membrane autant de points d'ossification qu'il existe d'os du crâne; ces points s'étendent ensuite en forme de rayons par la juxta-position de nouvelles molécules osseuses, jusqu'à ce qu'il en résulte des os solides, dont les extrémités s'engrainent entre elles et forment les *sutures*. Il faut distinguer dans la structure du crâne deux lames osseuses compactes, une extérieure et une intérieure, et une substance spongieuse (le *diploe*), qui les sépare, mais d'une manière un peu inégale, ce qui fait qu'il n'y a pas de parallélisme absolu entre ces mêmes lames. Suivons maintenant la formation du crâne, et remarquons que la déposition de la substance osseuse, en s'effectuant sur la membrane cartilagineuse dont nous avons parlé, et celle-ci étant moulée sur le cerveau, il faut de toute nécessité que le crâne soit moulé sur ce viscère : c'est donc la masse du cerveau qui détermine l'*étendue* du crâne, et c'est le développement de ses différentes parties qui en détermine la *forme*.—Cette forme varie depuis l'enfance jusqu'à la décrépitude, et suit les changements qui se succèdent dans le cerveau. C'est une chose bien démontrée, et sur laquelle il ne peut y avoir de doute, que, dans le fœtus, les formes futures de l'individu, ou pour mieux dire la tendance aux formes que les parties adopteront par la suite, sont déterminées dans le moment même de la conception. Aussi, non seulement les formes des différentes parties du corps varient originairement d'un enfant à l'autre, comme les physionomies, la taille, etc., mais la forme future de la tête même lui est originairement empreinte par la tendance naturelle du développement différent des diverses parties cérébrales.—On a prétendu que, dans les accouchements difficiles, et par l'application des instruments, on pouvait faire varier la forme du crâne. Il est facile de se convaincre que de pareilles objections ne sont pas fondées, si on réfléchit que les changements de la forme des têtes des enfants nouveau-nés n'existent ordinairement que pour les parties molles (pour les enveloppes du crâne). Mais quand même les parties osseuses et le cerveau auraient été obligés de céder momentanément à une compression violente, leur élasticité réagit aussitôt que la pression cesse, et les parties reprennent, au bout d'un certain temps, leur forme naturelle. Si le rétablissement des os comprimés n'a pas pu avoir lieu, on verra que les fonctions du cerveau seront proportionnellement altérées. Nous avons répété les expériences de Gall et d'autres physiologistes sur ce sujet, et nous nous sommes convaincu de l'exactitude de leurs observations. Il n'est donc pas donné à un accoucheur, comme on l'a prétendu, de varier la forme des têtes que nous apportons en naissant, pas plus que de changer la ressemblance de nos physionomies.

Du crâne dans l'âge adulte.

Quand les os, après la naissance, ont acquis de la consistance, et que tous les intervalles membraneux ont été ossifiés, c'est encore l'encéphale qui imprime sa forme au crâne. Le cerveau d'un enfant de huit ans est plus volumineux que le cerveau d'un enfant nouveau-né, et le cerveau d'un adulte est plus volumineux que celui d'un enfant de huit ans. Or, de quelle manière le cerveau aurait-il pu être contenu dans la cavité cérébrale, si celle-ci n'avait pas cédé en proportion du développement de ce viscère? Si l'on observe la surface interne du crâne d'un adulte, on verra distinctement l'impres-

sion des vaisseaux sanguins et l'impression des circonvolutions cérébrales, particulièrement sur le plancher orbitaire, dans les parties inférieure et antérieure du frontal et dans les temporaux. — Il ne faut pas croire, comme certains physiologistes l'ont pensé, que l'extension du crâne a lieu par une sorte de pression que le cerveau exercerait contre sa surface interne. Il se passe ici la même chose que pour toutes les autres parties du corps : usure, sécrétion, nutrition, décomposition et recomposition. Les molécules osseuses sont absorbées, et d'autres sont sécrétées et déposées à leur place, mais avec les modifications déterminées par la croissance du cerveau. Il paraît prouvé que, par une action permanente d'un corps dur et inflexible, on peut changer avec le temps la forme naturelle du crâne, comme on l'observe particulièrement chez les Caraïbes; mais, outre que ce déplacement forcé des parties cérébrales peut altérer plus ou moins profondément les fonctions du cerveau, on doit regarder ces cas, par rapport à la crânioscopie, comme des cas pathologiques, dans lesquels on ne peut pas appliquer les principes que nous admettons pour l'état physiologique du crâne et du cerveau. Ce qu'on observe pour la totalité du crâne, relativement au développement du cerveau, a lieu pour ses différentes parties en particulier. Le front d'un enfant nouveau-né est petit; au bout de trois mois, il commence à se bomber, et continue à garder ses formes jusqu'à l'âge de huit à dix ans, époque à laquelle les autres parties du cerveau commencent, à leur tour, à se développer davantage, et le front à perdre sa convexité. Les mêmes variations s'opèrent pour les différentes parties du cerveau, et le crâne se modifie de même. A l'âge indiqué, le crâne n'a pas plus d'une ligne d'épaisseur, et on peut avec certitude reconnaître la forme du cerveau par la forme extérieure du crâne. Quoique les deux lames du crâne ne soient pas exactement parallèles, et qu'on ne puisse pas, à la rigueur, déterminer, par l'inspection extérieure du crâne, les nuances les plus minutieuses qui peuvent exister dans les circonvolutions du cerveau, il est certain cependant que cette circonstance n'est pas un obstacle qui empêche d'observer et de juger convenablement le développement marqué des différentes parties cérébrales. Ceux qui ont l'habitude de faire de pareilles observations ne sont point sujets à errer sur ce point.

Du crâne dans la vieillesse.

Au déclin de l'âge, les nerfs se rapetissent, le cerveau diminue, et les circonvolutions cérébrales s'affaissent. Dans cette circonstance, la substance osseuse du crâne vient à remplacer les parties du cerveau qui disparaissent, et le crâne entier devient, dans la plupart des cas, épais, léger et spongieux : c'est la lame interne seule qui s'écarte d'ordinaire de la lame externe, et fait que la cavité crânienne, dans la décrépitude, est beaucoup plus petite que dans l'âge adulte. Dans certains cas, les fosses occipitales et celles des lobes moyens disparaissent, les sinus frontaux s'élargissent, et la lame supérieure du plancher orbitaire se sépare considérablement de sa lame inférieure. Tous ces faits prouvent jusqu'à l'évidence l'énorme diminution de la masse cérébrale dans l'âge le plus avancé, et nous amènent à faire l'observation que, sur de pareils individus, on ne peut plus juger avec précision de l'état de la masse du cerveau et de ses différentes parties par l'examen de la forme extérieure du crâne, et conséquemment de l'état actuel de leurs facultés morales et intellectuelles. Faisons une autre réflexion : c'est que rien ne pourra empêcher qu'avec la croissance de l'âge il n'y ait diminution et affaiblissement des penchants et des facultés intellectuelles. L'ame de l'homme est donc encore ici subordonnée à l'état de son cerveau.

Du crâne dans les maladies.

Les maladies, soit du crâne, soit des méninges ou du cerveau, produisent des changements plus ou moins sensibles dans la forme extérieure du crâne. Une exostose, une fracture ou une altération ac-

cidentelle du crâne ne seront pas confondues, par les praticiens, avec les protubérances produites par un développement partiel des organes cérébraux, parce que les élévations que ceux-ci produisent dans le crâne se font insensiblement avec la croissance de l'individu, et on les trouve des deux côtés en même temps, s'ils ne sont pas sur la ligne médiane. Les élévations dans le crâne, causées par maladie, se font plus ou moins rapidement et sont accompagnées des symptômes propres à la maladie qui les produit. Un cerveau originairement défectueux laisse le crâne dans un état incomplet de développement, comme on l'observe chez les enfants *acéphales* ou chez certains idiots. On a vu, cependant, des acéphales chez lesquels le crâne était rempli d'eau; mais ils n'ont vécu que fort peu de temps. — Dans l'*hydrocéphale*, le crâne au contraire cède peu à peu à l'épanchement d'eau qui se fait dans les cavités des hémisphères du cerveau, et quelquefois il acquiert un volume considérable. Il y a des têtes très volumineuses que l'on prendrait pour celles de personnes douées d'une grande capacité, si l'on ne savait pas que, dans la cavité du crâne, à la place du cerveau, il y a une quantité plus ou moins considérable d'eau. — Un autre genre d'altération a lieu dans les maladies mentales. Quand l'aliénation est récente, on ne trouve encore aucun changement dans le crâne; mais, quand elle a été de longue durée, le cerveau d'ordinaire s'affaisse, et le crâne, comme dans la vieillesse, remplit le vide que la diminution de la masse cérébrale y laisse, avec cette différence, pourtant, que dans ce cas, au lieu d'être léger et spongieux, il devient épais, dur, compacte, pesant comme l'ivoire. Dans le suicide, quand il est le résultat d'un penchant intérieur, existant depuis longtemps, le crâne présente les mêmes altérations que chez les maniaques; il est ordinairement dense, pesant, épais; ce qui prouve que la tendance à se détruire est, en général, une véritable maladie du cerveau. — Il y a des naturalistes et des physiologistes, adversaires de la crânioscopie, qui croient pouvoir expliquer les formes différentes des crânes en les attribuant non pas au développement du cerveau, mais à une sorte de tiraillement que les muscles exerceraient selon eux sur les parties osseuses auxquelles ils sont attachés. Toutes les suppositions et toutes les hypothèses de la nature de celle-ci sont démenties par les faits, qui leur sont en opposition directe, et personne aujourd'hui ne serait admis à s'en appuyer sérieusement dans la discussion.

Du crâne chez les animaux.

L'étude de l'anatomie et de la physiologie comparées a été d'un grand secours pour établir les principes de la physiologie du cerveau chez l'homme. Il est vrai que le crâne des animaux exige une étude toute particulière de la structure des têtes des différentes espèces, mais il existe des lois générales de conformation qui frappent l'esprit le plus superficiel, pour peu qu'il soit disposé à l'observation. C'est ainsi, par exemple, qu'on voit constamment des crânes très larges sur les côtés chez tous les animaux carnassiers, soit mammifères, soit oiseaux, tandis qu'au contraire les crânes des animaux non carnassiers sont très étroits. Que l'on compare le crâne d'un loup avec celui d'un mouton, le crâne d'une belette avec celui d'un lièvre, le crâne d'un aigle avec celui d'un cygne, et ainsi de suite, et l'on sera bientôt convaincu de leurs différences essentielles, quoique les masses des cerveaux comparés soient à peu près les mêmes. Chez beaucoup d'animaux, on ne peut pas déterminer la forme du cerveau par la configuration extérieure du crâne. Les sinus frontaux s'étendent chez les uns aux vastes cellules existantes entre les deux lames osseuses du crâne, et qui se prolongent même dans tout le crâne; chez les autres, il n'y a pas de sinus frontaux. Chez certaines espèces, les muscles couvrent presque tout le crâne; chez d'autres, il n'y en a pas plus que chez l'homme. Le cervelet des oiseaux n'occupe que la ligne médiane de l'occipital; chez certains animaux, au

contraire, le cervelet est recouvert par les lobes postérieurs du cerveau, et chez d'autres il est placé à découvert derrière les lobes. On ne peut donc pas établir de règle générale sur la forme du crâne des animaux; mais, cependant, si l'on compare les crânes provenant d'animaux de la même espèce, et appartenant à des sujets que l'on aura étudiés pendant leur vie, sous le rapport de leurs instincts et de leurs penchants déterminés, on reconnaîtra aisément que la grande différence qui a existé entre un individu et un autre est due à des dispositions organiques cérébrales, et non pas à des causes accidentelles. — Par tout ce que nous avons exposé jusqu'ici, nous pouvons regarder comme démontré le principe physiologique, que la surface interne et externe du crâne offre, dans l'état ordinaire, chez l'homme, l'empreinte fidèle de la surface extérieure du cerveau.

Crâniologie, crânioscopie.

Les notions que nous venons de donner, et les faits que nous avons exposés ci-dessus, nous mettent à même de faire connaître à présent ce que l'on doit entendre par *crâniologie* et *crânioscopie*, et quelle est, au juste, l'importance qu'il faut attribuer à cette partie de la physiologie du cerveau. Nous avons prouvé, à l'article Cerveau, qu'il est exclusivement l'organe destiné à la manifestation des facultés morales et intellectuelles. Nous avons promis de prouver dans d'autres articles que les *dispositions* aux facultés sont *innées;* que le cerveau est composé de plusieurs organes, destinés chacun à des fonctions essentiellement différentes; de montrer quelles sont les facultés qui reconnaissent un organe particulier, ainsi que le siége de ces mêmes organes. Les observations physiologiques nous prouvent également que, dans des circonstances égales, plus un organe cérébral a de masse ou de volume, et plus il y a de tendance et de prédisposition dans l'individu à exercer énergiquement la faculté qui en dépend. — Ceci posé, l'on comprendra facilement que le crâne par lui-même ne peut aucunement être considéré comme une partie du corps destinée à la manifestation des facultés de l'ame : il est passif, et dans sa formation, et dans sa configuration; il est subordonné à la croissance, à la décroissance et aux modifications qui ont lieu dans le cerveau; il n'a et ne peut avoir que les fonctions propres au système osseux. Nous ne devons donc le considérer que comme un moyen, suffisamment exact, pour juger du développement de la masse du cerveau, pris dans sa totalité ou dans ses différentes parties. C'est ce moyen, tout-à-fait empirique, qui a été mis en usage par Gall, et qui lui a valu les découvertes admirables qu'il a faites sur les fonctions du cerveau et des organes spéciaux dont il est composé. Il le dit lui-même dans ses ouvrages, et voici comment il s'exprime à ce sujet, dans l'introduction de son 2e volume : « J'ai constamment déclaré que les recherches sur les crânes et sur les têtes avaient été nécessaires pour arriver par la voie d'observation à la connaissance des fonctions des diverses parties cérébrales. C'est cette partie de ma doctrine qui doit être désignée sous le nom de *crânioscopie.* » Et plus bas : « C'est pourtant à cette *crânioscopie*, à ses recherches si pénibles, si multipliées et si coûteuses, que vous devez enfin une physiologie, et par conséquent la partie la plus essentielle de la pathologie du cerveau! Il n'existe pas d'autre moyen possible pour découvrir les fonctions des parties cérébrales; tous les autres moyens servent tout au plus à constater ce qui a été trouvé par l'inspection des crânes et des têtes. » — Le public continue à ne vouloir connaître et voir dans les travaux de Gall et des physiologistes qui ont adopté ses doctrines que ce qui a rapport à la crânioscopie, et les savants, en général, affectent d'ignorer les vérités physiologiques et les doctrines philosophiques qui résultent des recherches faites sur la nature et l'importance des fonctions du cerveau. Certainement, ils y arriveront plus tard, parce qu'il est dans la nature

des choses, qu'une fois qu'une vérité est découverte, quoi que l'on fasse pour l'étouffer et la faire disparaître, elle finit toujours par triompher. — Les adversaires de la physiologie du cerveau nient les vérités de la crânioscopie et attaquent les phrénologistes, spécialement dans les applications qu'ils en font. N'est-ce pas là, en effet, la partie la plus étonnante de cette nouvelle science? Quoi de plus admirable que de pouvoir reconnaître par l'examen de la forme d'une tête quels sont les penchants, les talents et les facultés intellectuelles d'un individu? Il y a bien là de quoi faire grand nombre d'incrédules! Et c'est précisément à cause de la nouveauté de cet art et des résultats merveilleux qu'il nous promet, que la crânioscopie pique la curiosité du public, à tel point qu'un phrénologiste, reconnu comme tel, ne peut paraître dans une société sans qu'hommes et femmes ne viennent immédiatement lui présenter leur tête pour savoir quelles sont les protubérances que l'on y découvre.— Mais, comme nous l'avons dit, dans nos *Observations crânioscopiques* insérées dans le *Journal de la société phrénologique de Paris*, et sur lesquelles nous insistons, si cette partie de la phrénologie est si pleine d'intérêt, ne croyons pas qu'elle soit d'une application facile. Il faut une longue habitude de la part de l'observateur avant qu'il puisse saisir les différentes formes de tête, et reconnaître, dans leur développement partiel, quelles parties correspondantes du cerveau elles représentent, et conséquemment quelles facultés elles annoncent. Les méprises et les erreurs en pareille matière sont trop faciles, et il y aurait une longue énumération à faire, si l'on devait citer les mécomptes auxquels se sont exposés de soi-disant phrénologistes. Beaucoup de personnes croient qu'il suffit d'avoir suivi un cours de phrénologie, et de savoir, au moyen d'une tête dessinée, où sont placées les différents organes du cerveau, pour être à même de prononcer des jugements sur les différents individus qu'elles examinent : elles se trompent. Il faut être, au contraire, très circonspect avant d'avancer un jugement quelconque : mille circonstances, mille accidents propres à induire en erreur peuvent se présenter ici, et nous égarer complètement dans nos jugemens. Il a fallu, au dire de Gall lui-même, quelques années à Spurzheim, avant qu'il ait pu se prononcer franchement sur les différents organes, et il m'en a fallu aussi à moi quelques-unes.—La pratique de la crânioscopie, comme on peut le voir, est toute remplie de difficultés; cependant, elle est fondée sur des faits positifs, sur des principes physiologiques de la dernière évidence : elle est donc praticable. Si la nature de cet ouvrage le comportait, nous pourrions citer à l'appui de notre assertion des preuves et des exemples sans nombre, que nous puiserions dans nos propres observations, et dans les ouvrages de Gall et des autres écrivains qui se sont occupés de phrénologie. Il nous suffira donc ici de résumer en peu de mots les conclusions principales qui résultent des observations crânioscopiques, savoir : que chaque fois que le cerveau n'est pas assez développé, il y a imbécillité, idiotie plus ou moins complète; que lorsqu'il y a seulement défectuosité dans le développement de certaines parties cérébrales, il y a imperfection ou impossibilité à la manifestation de certaines facultés; que, pour le contraire, lorsqu'il y a un fort développement de quelque partie du cerveau, il y a, non seulement possibilité, mais disposition à l'exercice très actif et très énergique de la faculté correspondante; que, finalement, lorsque toutes les parties du cerveau sont très développées, il y a aptitude ou prédisposition à exercer toutes les facultés morales et intellectuelles d'une manière très énergique. Ainsi donc la crânioscopie doit être regardée comme un art fondé sur des bases certaines : elle peut très bien être regardée comme un véritable livre rempli d'instruction, d'agrément et d'avertissements utiles pour ceux qui savent le déchiffrer. Elle diffère de la physiognomonie ou de la pathognomonie, en

ce que celles-ci se bornent à vous dévoiler l'expression des facultés en état d'activité, c.-à-d. l'expression des passions et des affections humaines, que l'on peut, par l'habitude et l'exercice, contrefaire et simuler, comme font les acteurs; tandis que la crânioscopie vous fait connaître les dispositions innées d'un individu, son aptitude pour les différentes facultés propres à notre espèce, ainsi que la portée de notre intelligence. Que si l'on peut affecter sur sa figure la colère ou la joie, la bienveillance ou l'amour, l'on ne pourra jamais vous en imposer par une forme de tête différente de celle que l'on a, et conséquemment, l'étourdi ne pourra pas vous inspirer confiance pour sa prudence, ni l'homme vain et de courte intelligence pour son génie, comme l'homme juste, l'homme bienveillant, l'ami sincère, n'auront pas besoin de phrases pour vous faire croire à la vérité de leurs sentiments. Lorsque la phrénologie sera plus généralement étudiée, le livre de la crânioscopie ne sera plus une énigme à deviner; son interprétation ne sera plus un privilége réservé aux élus de l'école phrénologique, et chacun reconnaîtra avec admiration la vérité et l'utilité de cette science. — Le lecteur s'attendait peut-être dans cet article à trouver l'exposition des diverses facultés cérébrales, et l'indication du siége des organes sur le crâne: cette partie de la phrénologie sera spécialement traitée à l'article ORGANOLOGIE. Si je n'ai pas parlé aussi des différents moyens proposés pour mesurer le crâne et la tête, c'est que je les crois encore ou imparfaits ou d'une utilité pratique bien douteuse, capables plutôt d'égarer parfois les observateurs dans leurs jugements. La pratique bien entendue de la crânioscopie ne peut être que le partage d'esprits eux-mêmes bien organisés pour cela. FOSSATI.

CRAPAUD. C'est le nom d'un genre de reptiles appartenant à l'ordre des *batraciens* (*v.*), qui ont le corps ventru, couvert de verrues ou papilles, un gros bourrelet percé de pores derrière l'oreille, lequel exprime une humeur laiteuse et fétide; leurs mâchoires sont dépourvues de dents; les pattes de derrière sont, en général, peu alongées. Ils sautent mal et se tiennent communément plus éloignés de l'eau que les grenouilles. Les mâles sont presque toujours privés de ces poches qui renforcent la voix et que l'on remarque dans les *grenouilles* proprement dites, et dans les *rainettes*. Ce sont des animaux d'une forme hideuse, d'un aspect dégoûtant, que l'on accuse mal à propos d'être venimeux par leur salive, leur morsure, leur urine, et même par l'humeur qu'ils transpirent. C'est pendant la nuit et à la suite des pluies chaudes de l'été qu'ils sortent de leurs retraites, et alors on en voit souvent paraître tout à coup un très grand nombre à la fois, ce qui a fait croire à l'existence de *pluies de crapauds*. Il leur faut quelques années avant de pouvoir se reproduire; ce n'est qu'à la quatrième année qu'ils jouissent de cette faculté, et qu'on leur en voit faire usage; la durée de leur vie n'est pas exactement connue, mais ils vivent probablement fort long-temps. Quelque grossiers et peu intelligents que paraissent ces animaux, ils sont susceptibles d'être apprivoisés jusqu'à un certain point. On en a vu qui venaient à un signal donné, ou à une certaine heure, chercher la nourriture qu'on avait l'habitude de leur jeter. Ils meurent promptement quand on les saupoudre de sel ou de tabac. Nous allons parler de ceux qu'on rencontre communément en France.

Le CRAPAUD COMMUN, dont la taille varie de deux à cinq pouces: il est gris-roussâtre ou gris-brun, quelquefois olivâtre ou noirâtre; il a le dos couvert de beaucoup de tubercules arrondis, gros comme des lentilles, le ventre garni de tubercules plus petits et plus serrés, les pieds de derrière demi-palmés. Il se tient dans les lieux obscurs et étouffés, et passe l'hiver dans des trous qu'il se creuse. Son accouplement se fait dans l'eau, en mars et avril, ou, lorsqu'il a lieu sur la terre, la femelle se traîne à l'eau en portant son mâle. Elle produit

des œufs petits et innombrables, réunis par une gelée transparente en deux cordons, souvent longs de vingt à trente pieds, que le mâle tire avec ses pattes de derrière. Le têtard est noirâtre, et, de tous ceux de notre pays, c'est celui qui est encore le plus petit quand il prend des pieds et perd sa queue. Le cri de cette espèce a quelque rapport avec l'aboiement d'un chien.

Le CRAPAUD DES JONCS, long de deux à trois pouces, olivâtre, a des tubercules comme le précédent avec de moindres bourrelets derrière les oreilles; une ligne jaune longitudinale sur l'épine, une autre rougeâtre dentelée sur le flanc; les pieds de derrière sans aucune membrane. Il répand une odeur empestée de poudre à canon, vit à terre, ne saute point du tout, mais court assez vite, grimpe aux murs pour se retirer dans leurs fentes, et a pour cet usage deux petits tubercules osseux sous la paume des mains; il ne va à l'eau que pour l'accouplement au mois de juin, et pond deux cordons d'œufs comme le crapaud commun; le mâle crie comme celui de la rainette et a de même une poche sous la gorge.

Le CRAPAUD BRUN est long de deux pouces environ, brun clair, marbré de brun foncé ou de noirâtre; les tubercules du dos peu nombreux ont la grosseur de lentilles; son ventre est lisse; ses pieds de derrière présentent des doigts alongés et entièrement palmés. Il saute assez bien, se tient de préférence près des eaux, et répand une forte odeur d'ail lorsqu'il est inquiété. Ses œufs sortent de son corps en un seul cordon très épais. Son *têtard* tarde plus que les autres de ce pays-ci à passer à l'état parfait, et est déjà fort grand, qu'il a encore sa queue, et que ses pieds de devant ne sont pas sortis: il a même l'air de rapetisser, lorsqu'il perd tout-à-fait son enveloppe de têtard. On le mange en quelques lieux comme si c'était un poisson.

Le CRAPAUD ACCOUCHEUR, petit (n'ayant qu'un pouce à un pouce et demi tout au plus), gris en dessus, blanchâtre en dessous, avec des points noirâtres sur le dos, et blanchâtres sur les côtés. Le mâle aide la femelle à se délivrer de ses œufs, qui sont assez grands, et se les attache en paquets sur les deux cuisses, au moyen de quelques fils d'une matière glutineuse. Il les porte jusqu'à ce qu'on distingue au travers de leur enveloppe les yeux du tetard qu'ils contiennent. Lorsque ceux-ci doivent éclore, les crapauds cherchent quelque eau dormante pour les y déposer. Ils ne tardent pas à se fendre, et le têtard, qui est fort petit, en sort et nage aussitôt. Cette espèce est commune dans les lieux pierreux des environs de Paris.

Le CRAPAUD SONNANT OU PLUVIAL (crapaud à ventre jaune de Cuvier), le plus petit et le plus aquatique de nos crapauds, long d'un pouce environ, est grisâtre ou brun en dessus, bleu-noir avec des taches orangées en dessous, les pieds de derrière complètement palmés et presque aussi alongés que ceux des grenouilles: aussi saute-t-il presqu'aussi bien qu'elles. Il se tient dans les marais et s'accouple au mois de juin; les œufs sont en petits pelotons et plus grands que ceux des espèces précédentes. Lorsque l'accouplement a lieu, il jette un gémissement lugubre, et pendant le reste de la belle saison, il fait entendre, surtout le soir après la pluie, un *coassement* d'une monotonie fatigante, que l'on a comparé au son d'une cloche agitée dans l'éloignement.

Le CRAPAUD DE ROESEL, verdâtre, parsemé de verrues noirâtres en dessus, cendré-verdâtre en dessous, les pattes antérieures demi-palmées, les postérieures entièrement palmées; taille de deux pouces et demi environ. Il est répandu communément dans les mares et les bois d'Europe. Au printemps, on le trouve en abondance à la mare d'Auteuil, située dans le bois de Boulogne près Paris. On en fait dans ce lieu une pêche assez productive; on le coupe par le milieu du corps, et on en vend les cuisses sur les marchés de Paris pour des cuisses de grenouilles (il est bien reconnu qu'on

y vend aussi souvent pour l'usage de la table des cuisses de crapauds que des cuisses de grenouilles). Ces cuisses, d'ailleurs, selon Bosc, sont aussi saines et aussi bonnes, quoique peut-être un peu plus dures que celles de grenouilles, surtout lorsqu'elles appartiennent aux crapauds qui vivent ordinairement dans l'eau. DEMEZIL.

CRAPAUDINE, pièce de métal, fixée, d'une manière quelconque, sur un dé de pierre, une pièce de bois, de fer, horizontale, dans laquelle on pratique une cavité destinée à recevoir le pivot de l'arbre qui porte et fait tourner une meule de moulin, et, en général, le pivot de tout arbre vertical. T.

CRASSE. Cest le nom que l'on donne à certaine ordure qui se forme ou s'attache, soit sur la peau de l'homme et des animaux, soit même sur des objets inanimés. Les enfants sont plus sujets que d'autres à avoir de la crasse sur la tête; on a cru pendant long-temps qu'il fallait bien se donner de garde de chercher à la leur ôter, dans la crainte de nnire à leur santé. On sent tout le ridicule d'un pareil préjugé, qui commence aujourd'hui à se dissiper. Les mères soigneuses savent bien maintenant que la propreté n'est jamais nuisible, et nous offririons à celles qui pourraient en douter encore l'exemple des animaux, qui ne lèchent si souvent leurs petits que pour enlever la crasse que la transpiration occasionne en se mêlant avec la poussière ou antres impuretés. Les étrilles et les brosses servent à enlever la crasse qui s'amasse sur la peau des chevaux et empêcherait leur poil d'être brillant et lustré.—Lorsque l'on fait fondre les métaux, il se forme à la superficie une espèce de CRASSE composée de matières étrangères, mêlées à quelques parties de métal oxydé. — On donne aussi le nom de CRASSE aux petites paillettes qui se forment sur le fer rouge tandis qu'on le forge. — La CRASSE se trouvant plus abondamment sur ceux qui prennent peu de soin de leur personne, ou bien qui se livrent à des travaux grossiers, on l'a considérée comme un des attributs, un des inconvénients ordinaires des gens du peuple. On dit aussi, par analogie, d'un homme sans aucune instruction, qu'il est d'une *ignorance crasse* (de *crassus*, lourd, épais, grossier), et de celui qui vit d'une manière pauvre et malheureuse, qu'il vit *dans la crasse*; enfin on dit, en termes vulgaires, de celui qui est d'une avarice sordide, que c'est un *crasseux*.—Le mot CRASSE, dans les arts, est employé pour désigner le mélange de poussière et de fumée qui s'incorpore avec le vernis sur la superficie des tableaux, et rend nécessaire de les nettoyer avant de les revernir. Quand un ancien tableau est ainsi couvert d'un voile roussâtre plus ou moins épais, on dit qu'il est *sous crasse*; souvent celui qui veut le restaurer avec trop de précipitation ou avec maladresse enlève quelques glacis, et même des parties de peinture, ce qui nécessite des restaurations ou des *repeints* et détériore beaucoup un tableau. DUCHESNE, aîné.

CRASSULACÉES, ou mieux CRASSULÉES, *C. sempervivæ*; famille de plantes dicotylédones polypétales, à pétales et à étamines insérés au calice, à laquelle on donne vulgairement le nom de JOUBARBES (*v.*), et qui renferme un genre, la CRASSULE (*crassula*), dont les espèces nombreuses, presque toutes originaires du cap de Bonne-Espérance, sont cultivées chez nous comme plantes d'ornement. Z.

CRATÈRE (géographie physique), bouche *ignivome* d'un volcan en activité, ou cavité par laquelle sortirent autrefois les flammes et les courants de laves d'un volcan éteint (*v.* VOLCAN). Les anciens avaient cru reconnaître la forme d'une coupe dans celle de ces cavités volcaniques, et de là vient le nom qu'il leur donnèrent et qui a passé dans notre langue; mais ces comparaisons peuvent se passer d'une grande justesse, et les observatenrs attentifs ne les feront point. Il n'y a point d'uniformité dans les cratères des volcans éteints; depuis tant de siècles qu'ils éprouvent l'action des agents atmosphériques, il n'en reste plus que

des ruines qui ne peuvent servir à retrouver ce qui est détruit. L'Etna même, quoique son activité n'ait pas cessé, n'a plus aujourd'hui son ancien cratère, dont une partie a roulé sur les flancs de la montagne et une autre est retombée dans les abîmes d'où elle était sortie. Ce n'est donc que par application aux *jeunes volcans* que le cratère peut justifier le nom qu'il porte; le Vésuve, dont les éruptions le plus anciennement connues ne remontent guère au-delà de 3,000 ans, est encore dans sa jeunesse, et sa bouche paraît avoir conservé sa forme primitive. C'est par la direction des courants de lave qu'on peut retrouver l'emplacement des cratères de volcans éteints; ceux de l'ancienne province d'Auvergne, du bassin du Rhin, etc., ont été reconnus en suivant ces indications. Quant aux volcans en ignition, le cratère n'est pas toujours au sommet de la montagne qui livre le passage aux feux souterrains; l'effort des fluides élastiques renfermés et comprimés dans l'intérieur de la terre suit toujours la *ligne de moindre résistance;* et pour l'Etna, cette ligne traverse la montagne vers la base, et non par le sommet. Fsary.

CRATÈS, philosophe cynique, descendait d'une riche famille de Thèbes. On croit qu'il suivit d'abord la doctrine de Pythagore. On a débité plusieurs contes sur la manière dont il s'attacha à l'école cynique(*v.*): selon les uns, il vendit tous ses biens pour en distribuer le prix à ses concitoyens; selon d'autres, il plaça cet argent chez un commerçant pour le restituer à ses fils, s'ils n'étaient pas assez sensés pour s'en passer; selon d'autres enfin, il laissa ses terres en friche pour la pâture des bestiaux, et jeta son argent dans la mer. Il vivait encore 47 ans après la prise de Thèbes par Alexandre: mais, comme ses maisons avaient été détruites et pillées, et ses esclaves vendus par le vainqueur, il se rendit à Athènes, et, d'après les conseils de Diogène, prit le manteau de cynique, sous lequel il put mendier honnêtement. Comme lui, il brava l'opinion publique dans les petites circonstances de la vie; mais on vantait sa probité et sa discrétion, et on se plaisait à le prendre pour arbitre dans les différends privés. Il appaisa Démétrius Poliorcètes lorsqu'en 288 avant J.-C. ce prince vint assiéger Athènes. On cite de lui beaucoup de bons-mots. Il était bossu et contrefait, et cependant il inspira de l'amour à une jeune fille nommée Hipparchia, qui l'épousa malgré toutes les représentations qu'on put lui faire. Les anciens ont donné sur ce mariage des détails indécents qui ne paraissent pas vraisemblables. Cratès mourut à un âge très avancé, laissant plusieurs ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. — Il ne faut point le confondre avec un autre Cratès, philosophe stoïcien, et grammairien célèbre, qui jouit d'une grande considération à Pergame, et qui fut envoyé en ambassade à Rome l'an 156 avant J.-C., par le roi Attale. Ce Cratès rivalisa avec Aristarque pour la correction et l'explication des poèmes d'Homère; pendant son séjour à Rome, il donna des leçons de littérature, qui furent suivies par beaucoup de Romains. A. S—r.

CRAVATE (hygiène), sorte de vêtement en usage chez toutes les nations de l'Europe, fait de divers tissus ordinairement appropriés aux saisons et aux climats, disposé sous forme de ceinture ou de bande, qu'on met autour de la région cervicale du tronc, et dont les deux bouts s'attachent et pendent par devant. Parmi les divers objets employés pour envelopper et pour orner le cou chez les personnes des deux sexes, les cravates appartiennent au genre de ceux qui sont propres aux hommes depuis l'enfance jusque dans l'âge le plus avancé. Nous ferons remarquer ici que les cravates et les cols (*v.* Col et Collerettes) sont des vêtements isolés des autres parties de l'habillement, ce qui permet de les disposer et de les retirer à son gré, suivant les diverses sensations pénibles qu'on éprouve sous l'influence des circonstances extérieures ou pendant l'exercice des fonctions des diverses organes du cou. Si l'on fait abstraction de la diversité de leurs

formes extérieures et de celle de la nature de leurs tissus plus ou moins riches, tour à tour mis en vogue et abandonnés par les caprices de la mode, on ne peut se dispenser de constater en hygiène les avantages nombreux des cravates, lorsqu'elles sont adaptées sous tous les rapports et avec discernement à leur usage. Indépendamment de leur utilité contre l'action du froid humide et toutes les vicissitudes du chaud au froid, les cravates défendent le cou contre le choc des corps vulnérants; quelques exemples des cas où des militaires ont été préservés de blessures graves par des cravates très volumineuses ont été cités par Percy. Ce célèbre chirurgien d'armée s'est aussi attaché à bien décrire les graves inconvénients de la mode des énormes cravates dans lesquelles le cou et la moitié de la tête étaient enfouis. Quelles que soient les dimensions de cette sorte de vêtement, il est facile de reconnaître que du moment où il gêne par sa constriction les mouvement du cou et de la tête, l'action des organes vocaux et de ceux de la déglutition, et la libre circulation du sang dans la tête, les mêmes inconvénients attribués aux très grandes cravates sont produits. -- L'industrie de la mode, qui, de nos jours, devient raisonnable, est parvenue à confectionner des cols-cravates qui réunissent l'économie ou le luxe, la commodité, l'élégance et la propreté. Les avantages nombreux de ces cols imitant la cravate consistent : 1° dans une forme qui s'adapte en haut à celle de la mâchoire, et en bas aux contours du buste; 2° dans le choix des tissus qui ne nécessitent point toujours le blanchissage; 3° dans la confection du nœud et des pendants, qui dispense d'un soin que le jong de la mode rendait pénible, en absorbant un temps toujours mieux employé; 4° dans la combinaison judicieuse des substances élastiques et des étoffes souples qui se prêtent le mieux à revêtir et à orner le cou, sans gêner en aucune manière toutes ces fonctions. Les cravates ordinaires sont des carrés pliés triangulairement ou des triangles de tissus de soie, de laine, de coton, de toile de batiste. On les plie en cachant le sommet du triangle; on leur donne une largeur en rapport avec la longueur du cou; le milieu est appliqué le plus ordinairement sur la gorge, et les deux bouts, se croisant à la nuque, sont ramenés en avant, où on les noue, soit au milieu, soit un peu à côté; d'autres fois, les bouts sont engagés dans une agrafe ou dans une bague, et ramenés de nouveau en arrière, où on les noue négligemment; d'autres fois encore, les bouts, ramenés en avant, sont fixés avec des épingles-bijoux et croisés sur la poitrine. Chez les personnes dont le cou est décharné, il faut multiplier le nombre des cravates pour garantir le haut des côtés du cou, ou recourir à des cols élastiques échancrés sous le menton et relevés sur les côtés, sur lesquels la cravate est pliée régulièrement. — Pendant la saison des chaleurs, le villageois, endimanché, ne croise point sa cravate, dont le milieu est à la nuque, et la noue négligemment, en faisant une rosette qui tombe sur la poitrine. — Toutes les personnes atteintes d'affections aiguës ou chroniques des organes de la voix et de la respiration doivent consulter les médecins sur le choix de leurs cravates, sur la convenance de les garder même dans le lit, et se conformer à toutes les précautions qui leur sont prescrites à cet égard. Il faut se hâter de remédier aux plus légers obstacles à la circulation du sang dans le cou et dans la tête, qui sont produits par les cravates, surtout chez les individus sujets aux coups de sang, au cauchemar, chez les asthmatiques, et encore plus chez ceux qui sont atteints de lésions organiques du cœur et des gros vaisseaux. LAURENT.

CRAVATE DE DRAPEAU. Qui nous expliquera ce que c'est qu'une *cravate*? Audouin est le seul auteur qui en parle, et ce qu'il en dit est inexact. Le nom de *cravate* ou *cravatte*, considérée comme ornement du cou, vient, suivant Furetière, d'une mode des *Croates;* mais l'assertion est hypothétique, ou au moins bien incomplète. Si l'on en croit ce que Ménage dit au mot RISTE, *cravate* serait

une corruption de *carabate*, ce qui semblerait autoriser à croire que c'était un collet à l'usage des carabins, comme le riste était un collet à l'usage des reitres; mais nous n'oserions prononcer si la cravate qui accompagnait le juste-au-corps a donné son nom à l'écharpe des étendards, ou si l'habitude qu'avaient les croates, les carabins, les reitres, d'attacher une écharpe à leurs enseignes ou leur enseigne par une écharpe, fit, par allusion, appeler *carabate* ou *cravate* l'étoffe qui se porte autour du cou. Furetière affirme que la cravate d'habillement est d'invention allemande, et date de 1636. L'autre genre de cravate est plus moderne: il n'y a pas beaucoup plus de 100 ans que son nom est en usage; mais s'il n'y avait pas nominalement de cravate d'enseigne, il y en avait par le fait, et leur histoire ne peut s'éclaircir que par celle des écharpes.—Dans le xve et le xvie siècle, quand l'écharpe était un accompagnement de l'habit militaire, il était d'usage dans la cavalerie que les porte-cornette, à l'instant d'une action, attachassent à leur buste, avec une écharpe de taffetas, leur cornette, afin d'en être inséparables, de combattre plus commodément, de la défendre mieux. Les grands et ridicules drapeaux que l'infanterie adopta étaient une imitation des petites cornettes de la cavalerie. Ce mot *drapeau* était naissant en 1583, comme le déclare et s'en plaint Henri-Estienne. Les porte-drapeau eurent l'écharpe à double fin, comme les porte-cornette.—Les colonels-généraux, et non le gouvernement ou l'officier porte-enseigne, faisaient la dépense de l'écharpe, parce que ces grands dignitaires regardaient comme à eux l'enseigne, et comme leur mandataire le porte-enseigne. Ils donnaient blanche cette écharpe, parce que le blanc était couleur de colonel-général. — Audouin prétend qu'en 1668 Louvois distribua, au nom du roi, les premières *cravates* aux corps d'infanterie; mais ce ne furent pas les *premières cravates*, ce furent les *dernières écharpes*. Louis XIV venait d'abolir la charge de colonel-général de l'infanterie, s'en attribuait personnellement les fonctions et les prérogatives, en adoptait militairement les couleurs, et s'appliquait à faire disparaître les insignes d'une autorité qu'il n'était plus d'humeur à partager; c'était comme si le monarque eût dit: « Ce n'est qu'à moi qu'obéiront à l'avenir mes drapeaux, et ce n'est plus à un colonel-général. » L'écharpe que les officiers portaient comme signe distinctif ayant été abolie au commencement du xviie siècle, le porte-enseigne cessa, en même temps que ses camarades, de la porter; mais il attacha la sienne, ou plutôt celle que le roi lui avait confiée, à la lance du drapeau, dont elle devint inséparable; et c'est depuis lors que le mot *écharpe* tombant en oubli, le mot *cravate* lui succéda. — Les ordonnances de 1767 et 1779 chargeaient les colonels des corps de la fourniture des cravates. —En 1790, l'émigration emporta le plus qu'elle put de cravates, parce que le préjugé militaire, ou des souvenirs dont on se rendait mal compte, faisaient considérer cet insigne comme un palladium ou une relique. C'eût été l'instant d'en abolir l'usage, parce que sa broderie, ses franges, son cordon, ses glands, ses flocs, son nœud bouffant, sont une dépense en pure perte, alourdissent un drapeau déjà trop lourd, et contrarient les opérations de l'alignement; mais, quoique ces chiffons ne rappelassent que des idées de galanterie ou de féodalité, qui avaient donné naissance aux écharpes, les cravates furent conservées à une époque de tant de sages réformes: la puissance des habitudes l'emporta; personne ne se doutait d'où venait et à quoi servait la cravate, tant sont fugitifs les souvenirs qu'aucune publicité n'enregistre. — Ce respect pour les choses inutiles nous remet en mémoire l'anecdote que voici: un poste de la garnison de Metz avait pour consigne de ne laisser passer personne près d'une barrière; un gouverneur nouveau, arrivant au commandement de la place, voulut savoir la cause de cette défense; aucun des vétérans de l'état-major ne put la lui dire; mais, en

fouillant les registres d'ordres, on découvrit que cette barrière ayant été repeinte, il y avait environ un siècle, les sentinelles de l'époque avaient reçu ordre d'empêcher qu'on s'en approchât, de peur qu'on ne s'y salît.—L'ordonnance de 1790 ordonnait que les cravates seraient tricolores; et pourtant, que signifiait sur un drapeau aux couleurs nationales une cravate de même nuance?— Un décret de 1791 dispensa les colonels de faire les frais des cravates. — La restauration rattacha aux insignes la cravate blanche; la mesure était conséquente au système du temps : c'était la résurrection des cravates emportées en 1790. L'année 1830 a renouvelé les cravates tricolores : c'était aussi peu plausible qu'en 1790. Gal Bardin.

CRAYON. Ce nom a été fait du mot craie (*v.* ci-dessus), parce qu'en effet c'est avec cette matière terreuse, blanche et friable que l'on a fait les premiers crayons avec lesquels il est facile de tracer sur toute matière, et dont on peut enlever la trace sans qu'il en reste d'apparence sur les objets. Jadis, lorsque, dans certains cas, on établissait à la hâte une contribution de guerre, ou que l'on désignait des logements dans une ville, ceux qui l'ordonnaient faisaient une trace de craie sur la porte de l'habitation des personnes imposées; de là est venue cette expression, *il a été marqué à la craie.* On fait encore usage de craie dans les écoles publiques pour les démonstrations. Plusieurs ouvriers se servent aussi de craie pour tracer le plan de leur ouvrage; d'autres emploient de la *pierre noire* et de la *sanguine.* Mais ces trois matières, dans leur état naturel, ne se présentent pas toujours fermes ou onctueuses au point convenable pour le dessinateur: on a mis en poudre ces diverses substances, et, en les mêlant avec de la gomme ou avec d'autres matières, on a fait des crayons plus ou moins tendres. On fait aussi des crayons avec un minéral désigné sous les noms de *mine de plomb* et de *plombagine*, dans lequel pourtant le plomb n'entre pour rien, puis que, mieux analysé, il a été reconnu pour du *carbure de fer.* Les meilleures qualités de ces crayons viennent d'Angleterre; ceux d'Allemagne sont inférieurs. On trouve aussi la même matière en France, près de Marseille, de Dijon et de Morlaix. Les meilleurs crayons de mine de plomb sont sciés avec soin en filets très minces, et introduits dans une petite rainure tracée au milieu d'un demi-cylindre en bois de cèdre; on la recouvre ensuite avec l'autre partie du cylindre, et on les fixe avec de la colle de Flandre. Les mines de moindre qualité, surtout en Allemagne, sont introduites dans des cylindres de bois blanc. On fait des crayons de toute couleur, et on les vend sous le nom de *pastels.* — Il y a quarante ans, on ne se servait encore que de crayons rouges dans les écoles de dessin : la pierre noire et la pierre d'Italie n'étaient employées que par quelques artistes, surtout pour les études de paysages; mais, au commencement de ce siècle, M. Conté, s'étant beaucoup occupé de l'amélioration des crayons, en a fait des noirs d'excellente qualité et à très bas prix. On se sert aussi, pour faire des esquisses, de quelques menus brins de fusain mis en charbon; mais, bien qu'ils servent comme crayons, on leur conserve le nom de *fusain.* Le savon entre pour quelque chose dans la composition des crayons lithographiques, et ils se détériorent plus au moins promptement, suivant les influences atmosphériques. — Quelques artistes ont fait des dessins sur papier gris, en mêlant l'emploi du crayon noir et du crayon rouge, pour les parties ombrées, et le crayon blanc pour les clairs. Ces *dessins aux trois crayons* sont maintenant peu en usage. Le peintre Du Moustier et d'autres artistes vivant à la fin du xvie siècle, ainsi que le graveur Nanteuil, ont dessiné au crayon un grand nombre de portraits fort estimés. Alors on ne disait pas, comme aujourd'hui: avez-vous vu le *portrait* du cardinal, mais: Avez-vous vu son *crayon*?— Cette manière de parler n'est plus d'usage maintenant; cependant on dit eu-

core que tel artiste a un bon *crayon*, qu'il a un *crayon moelleux*, ou que son *crayon est sec*. DUCHESNE aîné.

CRÉANCE, du verbe latin *credere*, confier, prêter. Celui qui confie ou qui prête ce qui lui appartient à autrui acquiert, pour en obtenir la restitution, un droit de créance qu'il peut exercer en se conformant à la disposition de la loi civile (*v.* CRÉANCIER). Par assimilation, toute action qui est autorisée par la loi civile repose sur un droit de créance préexistant; celui qui a une action à exercer est toujours réputé, soit avoir confié, soit avoir prêté la chose dont il ne peut être dépouillé, parce qu'il en est le légitime propriétaire. Il est considéré comme en ayant toujours la saisine légale, alors même qu'il n'en a jamais eu la possession, qu'il n'a jamais donné son consentement à la possession d'autrui, et qu'au contraire cette possession n'est que l'effet de la violence. Il faut bien se garder de confondre ici le *fait* et le *droit* : la créance appartient toujours à celui qui a le droit pour lui, quelle que soit l'objet auquel cette créance s'applique. — Si la créance est justifiée par un acte écrit, soit sous seing privé, soit authentique, on dit que cet acte est le *titre de la créance*. Toutes les créances se divisent d'ailleurs et se subdivisent de mille manières différentes, suivant la nature du titre et l'objet auquel elles s'appliquent : tantôt elles sont *chirographaires* ou *hypothécaires*, tantôt *personnelles* ou *réelles* (*v.* ces mots divers).—Le mot CRÉANCE a aussi une autre acception qui a vieilli ; il était autrefois synonyme d'*assurance*, de *croyance*, et c'est encore la signification qui lui est propre dans cette locution, *lettres de créance*. Ces lettres ont pour objet d'assurer un fait et d'engager celui à qui elles sont adressées à donner toute croyance à celui qui en est porteur : c'est par des *lettres de créance* qu'un ambassadeur est *accrédité* à l'étranger, qu'il y prend *crédit*. —Les *lettres de créance* qui se donnent dans le commerce, bien qu'elles puissent constituer de véritables titres de créance, n'ont pas une autre origine : au reste, ces lettres se confondent entièrement, sous ce rapport, avec les *lettres de crédit* (*v.* le mot CRÉDIT). Les mots *créance* et *crédit* ont d'ailleurs absolument la même origine : tous deux viennent du verbe *credere*. T. a.

CRÉANCIER. Celui qui est nanti d'une *créance*, qui a des droits à exercer contre un tiers, désigné sous la dénomination de *débiteur* (*v.*). Tout créancier a contre son débiteur une action autorisée par la loi civile, et il n'y a de créancier que celui qui a cette action ; du reste, c'est dans les dispositions de la loi qu'il faut chercher quelles sont les formalités que tout créancier doit remplir pour parvenir à réaliser sa créance, et ces formalités peuvent varier à l'infini, suivant les circonstances et la nature particulière du droit ; il nous suffira à cet égard de rappeler quelques principes généraux. — La première de toutes les règles est que l'action soit ouverte, non pas seulement par un texte de loi positif, ce qui est toujours indispensable, mais par l'échéance du terme stipulé pour l'obligation : jusque là le droit du créancier existe bien en principe, mais il demeure en suspens en vertu même de la convention. Il faut ensuite que la créance soit justifiée et qu'elle repose sur un titre exécutoire ; tant que le créancier n'est pas porteur de ce titre, il n'a autre chose à faire qu'à se pourvoir pour se le procurer, en s'adressant aux juges du pays. Dans toute législation bien ordonnée, il est de règle que nul ne peut se faire justice à soi-même ; il faut donc que le créancier ait soin de se munir d'abord d'un jugement ou de tout autre acte exécutoire ; et cela même ne lui suffit pas, car, pour arriver à une exécution complète, il doit se soumettre à des formalités nouvelles, et il ne peut agir contre son débiteur qu'en requérant l'assistance de la force publique et d'un officier ministériel, expressément institué pour ces sortes d'exécution, sous le titre d'*huissier* (*v.*). Il n'est même pas permis d'en venir immédiatement aux dernières voies

de rigueur, qui sont la *saisie* et la *vente* des biens du débiteur, ou *l'emprisonnement* de sa personne, sans remplir au préalable certaines formalités essentielles ; c'est ainsi qu'il ne peut être procédé à aucune exécution, même en vertu de jugement définitif, qu'après *commandement* (*v.*). Mais lorsque ce dernier avertissement a eu lieu, et qu'il n'a point été satisfait à l'injonction faite au nom de justice, il faut bien que force reste à la loi, et le créancier peut user de tous les droits qui lui sont accordés. — Dans l'origine, on avait pu admettre que le créancier qui ne se trouvait pas désintéressé par la saisie et la vente des biens de son débiteur devenait maître absolu de sa personne, non pas seulement, comme nous le tolérons encore dans certaines circonstances, pour le priver de sa liberté, mais pour le réduire en esclavage ; on a même été jusqu'à penser que quelques législations avaient permis aux créanciers de mettre le débiteur à mort et de le couper en morceaux. Cette dernière décision, que l'on attribuait à la loi des douze tables, provient sans doute d'une fausse intelligence des termes de la loi, qui, par métaphore, identifiant le débiteur avec ses biens, dit de la personne ce qui cependant ne devait s'appliquer qu'aux biens seulement. Il est donc probable que cette expression hardie, qui d'ailleurs est bien dans le génie des langues anciennes, ne signifiait rien de plus que ce que nous entendons aujourd'hui par la *cession de biens*, ou toute autre distribution de deniers entre créanciers par voie de contribution. — Outre le droit d'exécution, le créancier qui ne veut pas en venir à cette dernière extrémité peut faire tout *acte conservatoire* (*v.* le mot CONSERVATOIRE [*Acte*]), soit en formant des *oppositions*, soit en prenant toute autre sûreté. Du reste, il est saisi, non seulement de la créance en elle-même, mais de tout ce qui en est l'accessoire nécessaire ; et à ce seul titre de créancier, il a un droit de contrôle et de surveillance sur toutes les actions de son débiteur, de telle sorte qu'il peut s'identifier avec lui et intervenir dans tous les actes qu'il pourrait croire de nature à compromettre ses droits ; il peut même exercer toutes les actions qui appartiennent à son débiteur, et que celui-ci n'aurait aucun intérêt à faire valoir, parce qu'elles ne profiteraient qu'à ses créanciers. Il n'y a d'exception à cet égard que pour l'exercice des droits et actions exclusivement attachés à la personne du débiteur, parce qu'en effet l'identification n'est pas tellement complète qu'elle puisse aller jusque là. — Mais aussi tout ce que fait le débiteur peut être opposé à ses créanciers, et ceux-ci n'ont d'autre droit que d'attaquer ceux de ces actes qui auraient été consommés dans la seule vue de leur enlever leur gage, c.-à-d. les actes faits en fraude de leurs créances. Pour tous les actes consommés de bonne foi, l'intérêt des créanciers est toujours réputé confondu avec celui des débiteurs, leurs personnes s'identifient, et les créanciers sont bien forcés d'accepter les conséquences de toutes les obligations contractées. Les créanciers d'un même débiteur, considérés dans les rapports qu'ils peuvent avoir ensemble, ont les mêmes droits à exercer ; mais chacun d'eux pouvant exiger son remboursement sur la totalité des mêmes biens, il s'ensuit que s'il y a insuffisance ils deviennent tous les *copropriétaires* de la masse commune, qui doit comprendre tous les biens du débiteur. En effet, ces biens appartiennent avant tout aux créanciers, si ce n'est à titre de propriété exclusive et privée, au moins à titre de gage : c'est l'application de la maxime *nulla sunt bona nisi deducto ære alieno* (il n'y a pas de biens tant que l'on n'a pas fait distraction des dettes). Lorsque le débiteur se trouve ainsi dans l'impossibilité de satisfaire à ses créanciers, ceux-ci sont mis en possession des biens, qu'ils se partagent au *prorata* de leurs droits, à moins qu'il n'existe entre eux des causes légitimes de préférence. A cet égard, les créanciers se divisent en trois classes, les *créanciers privilégiés*, les *créanciers*

hypothécaires et les *créanciers chirographaires*, ou *créanciers ordinaires*. Nous avons déjà expliqué sous le mot *chirographaire* quels étaient les droits de ces derniers créanciers, et nous devons également renvoyer pour les autres aux mots *privilégiés* et *hypothécaires*; il nous suffira de rappeler que les créanciers *privilégiés* sont ceux qui, à raison de la nature particulière de leur créance, ont le privilége d'être payés intégralement avant tous les autres; que les créanciers *hypothécaires* sont ceux qui, à raison d'un droit d'hypothèque dont ils sont investis, ont le privilége d'être payés intégralement sur le prix spécial d'un immeuble déterminé, et que tous les créanciers qui ne sont ni privilégiés ni hypothécaires, sont des créanciers chirographaires, ce qui n'empêche pas les créanciers privilégiés et les créanciers hypothécaires d'être également des créanciers chirographaires et de venir exercer les mêmes droits que ces derniers. — La qualité de créancier se perd en même temps que la créance s'éteint, soit par le paiement, soit par la prescription : du moment que l'obligation civile n'existe plus, il ne peut plus y avoir ni débiteur ni créancier. TEULET, a.

CRÉATION, CRÉATURE et CRÉATEUR sont les relations d'un même principe, de celui par lequel toutes choses ont été formées, et tirées du néant. Le terme *créer* (*creare*) paraît moins dériver de *ktisis* ou *ktisma*, ou *ktistê*, des Grecs, que de *kréas*, chair, parce que l'on a considéré la création comme une génération, une production de la chair; de là vient que le nom de *créature* se prend, soit en bonne part, pour désigner les diverses productions du globe, soit en mauvaise part, pour des personnes dégradées ou prostituées. — Le terme *création* s'applique également aux productions intellectuelles, aux inventions du *génie*, qui, étant considéré avec raison comme une faculté génératrice de l'esprit, émet des vérités nouvelles ou des œuvres originales dans les sciences, les lettres et les arts. C'est pourquoi l'on appelle *auteur* celui duquel émanent ces productions, bien que l'on ait trop souvent prodigué ou même profané ce titre, qui ne devrait appartenir qu'aux vrais créateurs ou inventeurs. — Cependant, la philosophie a contesté l'existence d'un pouvoir créateur, qui de rien tirerait quelque chose; on a dit :

Ex nihilo nil, et in nihilum nil posse reverti.

Tel fut surtout l'adage des épicuriens et atomistes. La plupart même des anciens philosophes (sans en excepter Anaxagore, dit *l'esprit*, parce qu'il reconnut la nécessité d'une intelligence organisatrice du monde), admettaient bien l'intervention de puissances directrices, distributrices, coordonnatrices des éléments et de tous les êtres, ou le hasard, ou une aveugle fatalité, présidant à toutes les formations spontanées; cependant, ces philosophes supposaient toujours que des matériaux préexistaient dans une sorte de chaos, ou en particules atomiques, ou en éléments épars, sans ordre, dans l'immensité et de toute éternité, par leur propre essence, leur nature indestructible. Ils aimaient mieux supposer dans ces matériaux tout bruts et informes un instinct organisateur, une sorte d'ame, ou nature secrète et intérieure, capable de se développer, de se constituer convenablement selon les circonstances, de soi-même, comme les herbes, les insectes, qui paraissent naître spontanément dans les campagnes, que de recourir originairement à une intelligence suprême, à cette sagesse ineffable, qui éclate dans tous les rapports de la structure des êtres, avec une incompréhensible prévoyance. Plusieurs modernes ont soutenu pareillement cette opinion, en sorte qu'on s'est même étayé du texte de la *Genèse*, dans les questions théologico-philosophiques, pour soutenir la co-existence de la matière durant l'éternité profonde du passé, en même temps que celle de Dieu. Alors, il n'y aurait eu aucune création réelle, mais bien un arrangement ou des modifications d'ordre et d'harmonie dans les éléments primitifs. Cependant, les premiers mots de la *Genèse* expriment une idée toute différente,

celle de la production des choses tirées du néant, dans ces belles paroles : *Dieu dit que la lumière soit, et elle fut.*— Il s'agit donc d'examiner, par les seuls principes de la philosophie naturelle, si la création de quelque substance réelle, avec rien (ce qui constitue la vraie création), est dans les attributs d'une puissance divine, telle qu'il nous est permis de la concevoir. Tel fut le sentiment de Pythagore et des platoniciens, qui reçurent, sans doute, leur philosophie de l'Orient, ou même des Indes.— En effet, dans l'opinion antique de la doctrine brahmanique, établie par les védas et autres livres sacrés, la Divinité ou Brahma existait seule à l'origine des choses, constituait seule le temps, l'espace, l'être unique, éternel, infini, sans corps, sans parties. Brahma voulut réaliser son existence, ou révéler le monde (qui était une conception de sa suprême sagesse dans son intelligence pure, immatérielle), par des êtres matériels émanés d'elle, empreints de sa volonté et du sceau de sa toute-puissance. Les pandits hindous ou les savants donnent l'idée de cette réalisation de la pensée de Brahma par l'exemple de ces nuages qui apparaissent peu à peu au milieu d'un ciel pur et serein, puis enfin se développent jusqu'à former des masses considérables, jusqu'à offusquer le soleil. Ainsi, Dieu s'est voilé sous le nuage épais de la matière, qui nous dérobe l'éblouissante lumière de sa toute-puissance : nos faibles yeux n'en pourraient pas supporter la clarté.— C'est par le même système de philosophie que Platon nous dépeint le suprême auteur de la nature, le *Demiourgos*, concevant dans sa pensée les *idées archétypes de l'univers*, tel qu'un artisan de génie, un architecte habile, se crée d'abord l'image intérieure d'un vaste édifice, d'une machine très compliquée, puis il la réalise par sa volonté, en sorte que l'édifice, la machine, n'existe que par cette intelligence puissante qui les a créés. De même, le monde n'offre que la représentation de la pensée de Dieu : il le soutient par sa seule volonté. Sans cette toute-puissance divine, conservatrice autant que créatrice, sans ce souffle de vie, qui entretient et perpétue toutes les générations, et s'il venait à défaillir, toutes choses retomberaient dans le néant primitif, d'où sa féconde parole les a tirées. De là ces expressions fréquentes chez les platoniciens, du *Logos* créateur ou du *Verbe*, qui se retrouvent chez plusieurs anciens Pères de l'église et dans saint Jean, lorsqu'il dit que *le Verbe s'est fait chair*, comme dans les théogonies de l'Inde il y a des incarnations successives de la Divinité; les transmigrations des ames, ou les métempsychoses, sont également des incarnations, ou plutôt des manifestations de ces intelligences (émanées d'une source divine), créant successivement des formes corporelles, jusqu'à l'époque à laquelle elles termineront ce long pélerinage pour rentrer dans le sein de la Divinité ou de Brahma. — Suivant cette hypothèse, nulle création, nulle génération, n'a lieu qu'au moyen d'une intelligence formatrice ou d'une ame, émanation de l'intelligence universelle. C'est encore le développement de ces belles pensées si bien exprimées par Virgile :

> Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
> Lucentemque globum lunæ, titaniaque astra,
> Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus
> Mens agitat molem et magno se corpore miscet.
> Indè hominum pecudumque genus, etc.

En effet, le monde n'est que le tabernacle de la Divinité, une enveloppe mystérieuse, changeante, périssable, comme notre corps, qui n'est pas nous, mais un cadavre sans cette partie insaisissable qui constitue notre être réel. De même, la seule Divinité est la vraie substance. Le monde physique ou phénoménal, tombant sous nos sens, n'est qu'une sorte de panorama, un spectacle d'illusion, comme ces ombres fantastiques qui se jouent de notre crédulité dans nos songes. De même, telle qualité de l'ame organise un corps en rapport avec ses dispositions, en sorte que ce corps n'est que l'image de la puissance secrète qui préside à sa vie. Renfermée dans cette prison corporelle, comme dans une obscure caverne, notre ame ne peut contempler les vérités

éternelles qu'à travers le prisme grossier des organes qui nous dérobent les beautés divines et éternelles des œuvres du Créateur. Les anciens philosophes se représentaient la Divinité comme un feu, une lumière (Dupuis, dans son *Origine des cultes*, rapporte tout au soleil). De là encore ces vers du même poète, interprétatifs de la même philosophie :

Igneus est ollis vigor et cœlestis origo
Seminibus, quantùm non noxia corpora tardant,
Terrenique hebetant artus, moribundaque membra.

Parmi les modernes, Newton a pensé que l'impénétrabilité étant l'attribut essentiel de la matière, Dieu avait pu donner cette propriété à une partie circonscrite de l'espace, et créer ainsi le phénomène de la matérialité. En effet, s'il est vrai de dire que nous ne connaissons rien que par la sensation ; si l'univers n'existe, à notre égard que par ce que nos impressions nous en manifestent, tout pourrait être illusion de nos sens, ou simple apparence, comme dans un songe permanent, ainsi que l'a soutenu Berkley (*Entretiens d'Hylas et de Philonoüs*).—Que l'univers ait été tiré du néant, ou que la matière soit éternelle et coexistante avec la puissance qui la modifie ; que, selon Spinosa et les autres matérialistes, il n'existe qu'une substance unique, un *Dieu matière*, constituant seul le *pan*, le grand tout ; que ces profondes et ténébreuses hypothèses, où se perd une abstruse métaphysique, soient admises ou rejetées, elles ne changent rien à l'observation et à l'étude des faits naturels. C'est à l'aide de ceux-ci que nous pourrons exposer quelques principes certains pour pénétrer dans la science des êtres *créés*. — Car ici s'élève la plus grande des questions. Ces êtres que nous contemplons, ces ouvrages merveilleux que nous présente la nature, l'arrangement même des cieux ou des astres, les révolutions de tant de globes, avec une précision et une harmonie si étonnante qu'on prédit leurs retours durant des siècles à une minute près d'exactitude, et, sur cette terre, la vie des animaux, la végétation des plantes, leur structure si extraordinaire de sagesse et d'intelligence, la cristallisation géométrique et mathématique de tant de minéraux, leurs combinaisons savantes de chimie, sont-ils seulement le résultat de circonstances fortuites, le mélange du hasard, des éléments, suite d'une infinité de chances plus ou moins parfaites ? Le tout, enfin, est-il ainsi parvenu, comme le soutiennent les atomistes, les épicuriens, à cet état aujourd'hui permanent, régulier à tant d'égards (quoiqu'il y ait encore beaucoup de monstruosités et d'imperfections), par une série nécessaire d'événements dans le mouvement éternel et spontané de la matière ? — Admettez, disent-ils, qu'à l'origine des choses (s'il y a eu quelque origine) la matière, douée de mouvements divers et des propriétés que nous lui connaissons, s'est trouvée répandue dans des espaces infinis. Cette matière, soit en molécules, soit en masses, encore dans un chaos informe, si vous le supposez, jouissant essentiellement de la faculté de se mouvoir, comme on l'observe dans le feu, la lumière, etc., opèrera diverses agrégations, bizarres sans doute, des combinaisons hasardeuses, téméraires, sans but, sans dessein, par sa seule activité, quoique aveugle et désordonnée. Mais, parmi les milliards d'arrangements résultant de tant de jets perpétuels, de constructions et de destructions, il s'en formera nécessairement de plus réguliers, de plus solides, et par conséquent de plus constants les uns que les autres. Ainsi, par la seule persévérance du mouvement dans les particules de la matière, il arrivera que les agrégats, ou corps qui se seront trouvés fortuitement composés de telle manière qu'ils puissent subsister d'eux-mêmes, se conserveront ; les autres, mal ébauchés, périront comme des essais malheureux. Il est évident, ajoutent encore les épicuriens, que des animaux qui se seraient d'abord produits sans bouche, sans viscères, ou sans membres, ne pourraient pas subsister, incapables qu'ils seraient de chercher, de prendre leur nourriture. Peu à peu, dans l'infinité des siè-

cles, toutes les chances possibles de combinaisons ayant eu lieu, toutes les créatures dont la permanence était possible d'après la structure que le concours de tant de hasards heureux leur avait donnée, ont été formées; ces créatures spontanées se sont maintenues, perpétuées. Aujourd'hui, nous ne voyons plus guère que les résultats des chances heureuses ou favorables, que des êtres plus ou moins compliqués et perfectionnés. Ce qui était hasard et désordre dans le principe est devenu ordre, régularité, succession; et l'on attribue, ajoutent ces mêmes philosophes, à une intelligence suprême, à une sagesse incompréhensible, mais à tort, ce qui n'est que l'éternel résultat de l'activité de la matière et une suite inévitable de tant de mouvements. Ainsi, quand l'œil eut été fait par un concours de ces hasards merveilleux, et que l'animal s'en fut servi pour voir, on en a conclu que cet organe, résultat de tant de circonstances fortuites, était la production intelligente d'une sagesse consommée; on a supposé des causes finales, un but, un dessein prémédité à chaque chose. On a cherché du miracle à tout; on a dit que si les citrouilles n'étaient pas suspendues aux arbres, c'était de peur d'écraser de leur chute le nez des hommes qui s'endorment sous leur ombrage (*voy.* la fable de La Fontaine, liv. 9, intitulée le *Gland et la Citrouille*). — Mais il y a d'irréfragables témoignages de la sagesse créatrice dans l'organisation de tous les êtres vivants surtout, et dans leurs rapports manifestes. Il ne faut qu'une légère étude de l'anatomie humaine, ou autre, pour être forcé de convenir que l'œil, l'oreille, les dents, l'estomac, enfin toutes les pièces de la structure du plus chétif insecte même, sont coordonnés avec une intelligence si merveilleuse, si incompréhensible, qu'aucun homme doué de raison ne saurait douter de la nécessité de cette puissance souverainement sage, présidant à la formation de toutes les créatures. Nous en renvoyons les preuves à l'article Formation des êtres. J.-J. Virey.

Création (selon Moyse.) Il est naturel à l'homme de vouloir remonter à l'origine du monde qu'il habite, d'examiner toutes les parties qui le composent, d'étudier toutes les lois qui le régissent : il est chez lui; il veut connaître son domaine. Qu'il pénètre donc, s'il le désire, dans les entrailles de la terre pour en distinguer les éléments constitutifs, pour en compter les différentes couches, pour se rendre raison des révolutions qui en ont changé la surface; qu'il parcoure l'étendue des mers; qu'il en jauge la profondeur pour en reconnaître l'immensité; qu'il cherche la nature, le poids, le volume de l'air qu'il respire, de l'atmosphère qui l'environne; qu'il s'élève jusqu'au milieu des astres pour en mesurer l'orbite, en fixer les distances, en suivre les mouvements, en calculer le nombre; après cela, qu'il travaille à deviner le secret du Très-Haut, qu'il établisse des systèmes, qu'il fasse, pour ainsi dire, son monde, il ne le construira jamais de telle sorte que d'autres après lui ne trouvent le moyen de faire aussi le leur, et je doute que, s'il avait à recommencer, le Créateur adoptât un seul de ces plans. Mais si ces laborieuses recherches ne sont pas toujours heureuses, elles ne sont pas entièrement vaines : il en reste toujours quelques vérités utiles dont l'expérience sait tirer un parti avantageux. Travaillez donc avec persévérance : « Dieu a livré le monde à votre examen (*Eccl.* 3, 11) »; mais prenez garde que le désir de savoir ne vous emporte au-delà des limites du bon sens, jusque dans ces régions nébuleuses où l'on ne rencontre plus que confusion, qu'aveuglement et que folie. Ecoutons ce nouveau *fabricateur* : il saurait à peine comment se construire une cabane, mais il sait bâtir l'univers; lui seul a la clé de la nature : il a présidé à la création; il en a suivi toutes les époques; il a même su, peut-être, se passer d'un Créateur. Ne lui parlez pas d'expérience, de raison, il vous regarderait en pitié; la raison! est-ce-là le langage d'un savant?

Parlez-lui encore moins de Moyse : cet écrivain n'a-t-il pas eu le très grand tort de ne pouvoir s'accorder avec les cent et un systèmes contradictoires inventés de nos jours, et d'où nous sont venus les mondes de verre et les hommes poissons? Ne lui dites pas que d'autres plus habiles que lui se sont égarés dans de semblables théories : est-ce qu'avant lui il y avait de la science? « Eh! qui es-tu? pourrait lui dire le Créateur, toi qui prétends donner comme des sentences les rêveries de ton imagination? où étais-tu, quand je posais les fondements de la terre? et dis-moi, si tu le sais, sur quoi j'en ai consolidé les bases (*Job.*,38,IV).» — Plus simple, et par conséquent plus vrai, Moyse nous raconte la naissance du monde d'une manière peu scientifique peut-être, mais qui ne choque ni les lois de la nature, ni les leçons de l'expérience. Un seul principe qui donne à tout l'être et la vie, qui coordonne toutes les parties de son ouvrage, pour les faire concourir au même but, c'est là tout son système. Il ne va pas, pour satisfaire une vaine curiosité, nous conduire dans les autres mondes, et nous y faire suivre les progrès de la création; il se contente de nous rappeler ce qui doit nous intéresser le plus, ce qui se fait chez nous et pour nous. Il ne s'enfonce pas dans les profondeurs de la science, il en dédaigne même le langage; il emprunte nos idées les plus communes; il se fait, en quelque façon, populaire, pour se mettre au niveau de toutes les intelligences. Il ne veut pas faire de nous des savants, des physiciens; il veut nous pénétrer d'admiration et de reconnaissance pour ce Dieu qui d'une parole sait tout animer, et dont la bonté prévient tous nos besoins, en mettant tout à nos pieds.—Six jours sont employés à ce grand ouvrage. Celui à la voix duquel tout sort du néant eût bien pu, sans doute, d'un seul acte de sa volonté former et réunir toutes les parties de l'univers; mais sa sagesse, qui n'agit point d'après les lois d'une aveugle nécessité, préférait les produire successivement, et se donner le loisir de les admirer en détail. Que si vous me demandez quelle était la durée de ces jours, s'ils étaient consécutifs?..... saint Augustin n'en savait rien; ce n'est pas pour que je le décide. Nous autres ignorants en géologie, nous adoptons tout bonnement le sens littéral, qui nous paraît le plus naturel; mais si quelque savant venait, avec des preuves évidentes, nous dire qu'il faut remonter à une plus haute antiquité, et admettre plus d'intervalle entre les *jours* de la création, nous pourrions, sans que rien nous en empêche, considérer ces jours comme autant d'époques dont la durée n'est pas déterminée. En attendant, je le répète, nous conservons l'opinion contraire, qui est à peu près générale; mais suivons dans ses détails le récit de Moyse. «Au commencement, dit-il, Dieu créa le ciel et la terre; mais cette terre était stérile et déserte. (*Gen.*, 1, 1) ». Ce n'était en quelque sorte qu'une masse informe, entièrement noyée sous les eaux, enveloppée de ténèbres, au milieu d'un ciel sans lumière. C'est le chaos; mais c'est la matière de toute la création, les éléments dont Dieu va tirer tout ce qu'il a dessein de produire. Je laisse à messieurs de la science le soin d'expliquer l'effet de ces eaux sur notre globe; qu'elles y soient pour en former, en arrondir la surface, pour en affermir, en consolider les bases, pour en arranger, en féconder les terres; ce n'est pas à moi de le décider. Il me suffit de savoir que la présence primordiale de ces eaux est attestée par un grand nombre de géologues, d'après une longue suite d'expériences, et conformément aux plus anciennes traditions; c'est une raison de plus pour moi de m'attacher au récit de Moyse.

Ier Jour. « Dieu dit : que la lumière soit, et la lumière fut. (*Gen.*, 1, 3.) » En même temps, commencent les révolutions qui, divisant la lumière et les ténèbres, devront marquer la séparation des jours et des nuits. Mais quelle est cette lumière préexistante au soleil? Serait-ce, comme on l'a dit, une masse ignée, destinée à former les astres? Est-ce plutôt

un vaste fluide répandu de toutes parts? Un savant expliquerait tout cela beaucoup mieux que moi, qui n'entends rien aux systèmes. Ce que je sais, c'est que je puis concevoir la lumière indépendante du soleil, comme je conçois la chaleur; elle peut avoir besoin, pour briller, d'un corps qui la mette en mouvement; mais elle n'est pas plus ce corps que le son n'est la cloche qui le produit. Ce que je sais, c'est que je la retrouve dans l'étincelle du caillou, dans le feu du flambeau, dans les corps qui se décomposent, dans les phosphores, dans l'électricité, etc. Ce que je sais, c'est que cette préexistence n'a rien qui répugne aux principes de la physique; je n'en demande pas davantage.

IIe Jour. Il est temps que la terre soit dégagée des eaux qui la couvrent. « Dieu dit : Qu'il y ait un firmament (en hébreu *étendue*), pour séparer les eaux. » Et aussitôt des masses d'eaux volatilisées s'élèvent dans les régions supérieures, et s'y déploient comme un immense pavillon. L'air, vaste ceinture, vient envelopper le globe, et former cette atmosphère qui, soutenant les eaux, les empêche de se précipiter sur la terre, et y puise ce qu'il lui faudra d'humidité pour entretenir partout la fraîcheur et la vie. Que le firmament soit l'atmosphère, qui, pressant la terre de son poids, semble en effet l'*affermir*, ou bien qu'il soit tout autre espace, ce n'est point là la question; il s'agit de l'existence de ces eaux raréfiées que l'expérience nous démontre chaque jour, que nous retrouvons dans l'évaporation continuelle de la mer, et dont la surabondance amène les nuées et les pluies, alimente les fontaines et les fleuves. Newton a bien vu de l'eau dans la queue des comètes; et nous, malgré l'expérience, nous n'en pourrions voir au-dessus de nos têtes?

IIIe Jour. Les eaux terrestres, quoique diminuées, couvrent encore la surface du globe. Dieu commande : un immense bassin se creuse; les eaux s'y précipitent, et deviennent la mer, vaste récipient des rivières et des fleuves « Tu viendras jusqu'ici, lui dit le Créateur en traçant ses limites; tu n'iras pas plus loin; c'est là que tu briseras l'orgueil de tes flots (*Job*, 38, 11). » Enfin, la terre a paru. A la voix de Dieu, elle se revêt d'un tapis de verdure; les plantes sortent de son sein comme par milliers, et reçoivent en naissant la vertu de perpétuer leur espèce par la semence qu'elles renferment; les coteaux se couronnent de bois; les vallées deviennent de riantes prairies, et cette surface, qui n'était tout à l'heure qu'un amas de boue, se transforme subitement en un séjour enchanteur.

IVe Jour. La lumière est faite, mais elle n'est point en activité; le firmament existe, mais il est sans ornement et sans éclat; les plantes sont créées, mais rien ne les vivifie : « Qu'il y ait des luminaires, pour partager le jour et la nuit, pour marquer les mois, les jours et les années (*Gen.*, 1, 14). » Et le soleil, allumant ses feux, vient colorer le magnifique tableau du monde, faire sentir le bienfait de la lumière, l'influence de la chaleur. Les fleurs, qui, pour s'épanouir, n'attendaient que l'aurore, commencent à étaler les plus vives couleurs, à embaumer l'air des parfums les plus doux. Tout s'éveille, tout s'anime en présence de ce *roi du jour*. Il s'éloigne : le miroir de la lune vient en réfléchir les rayons sur les contrées qu'il n'éclaire plus; les étoiles, comme le grain qui s'échappe de la main du semeur, sont jetées dans les cieux, et deviennent autant de diamants qui en décorent la voûte. Que dans la suite des temps, l'homme, ébloui par l'éclat du soleil, adresse son encens à cet astre, dont il admire l'influence; qu'il le regarde comme l'ame de la nature, la cause de la lumière, le principe des plantes, le père de tout ce qui respire, « l'histoire même de la création lui rappelle que ce n'est qu'un nouveau-venu dans le monde, moins ancien que le jour, moins âgé qu'une fleur, moins nécessaire qu'aucun des effets qu'on lui attribue (*Duguet. Explicat. littér. de l'ouv. des 6 jours*) ». — Mais si tous les astres, ou au moins les planètes, sont au-

tant de globes habités, voilà des mondes créés avec bien de la précipitation. — Je le dis encore une fois, Moyse s'intéresse peu de ce qui se passe ailleurs que chez nous : que ce soient des mondes, des planètes, des étoiles, il vous en abandonne l'examen, il vous laisse même la liberté de supposer que tous ces globes sont aussi anciens que le ciel qui les renferme, qu'ils ont été créés en même temps que la terre, qu'ils en ont subi toutes les vicissitudes; mais il vous dira que ce n'est que le quatrième jour qu'ils ont reçu le don d'éclairer les cieux, qu'ils sont devenus des luminaires. — Quelle simplicité d'appeler le soleil et la lune les plus grands astres! Tandis qu'il est reconnu que la lune n'est point un astre, qu'il y a des étoiles aussi grandes que le soleil, que presque toutes sont plus grandes que la lune. — D'abord, Moyse ne décide point si la lune est un astre ou un corps opaque; il ne dit point si c'est d'elle-même ou d'un autre corps qu'elle tire son éclat; il l'appelle simplement un *luminaire;* et j'avoue que j'ai la simplicité d'être de son avis. Il nous présente le soleil et la lune tels qu'ils paraissent à nos yeux, tels qu'ils sont appropriés à nos besoins; il laisse au savant le plaisir d'en mesurer et d'en découvrir le véritable diamètre. Demandez au premier venu, philosophe ou paysan : de tous les astres qui brillent aux cieux, quels sont pour nous les deux plus *grands luminaires*? l'un et l'autre vous répondront : le soleil et la lune. Que si vous blâmez Moyse de s'être ainsi accommodé à nos erreurs, donnez donc aussi une bonne leçon à ce Bureau des longitudes, qui ne manque pas, chaque année, de nous dire à quelle heure le soleil doit se lever ou se coucher, à quelle époque il doit entrer dans tel ou tel signe; quoiqu'il sache fort bien que le soleil ne bouge pas.

Ve Jour. Dieu contemple ce qu'il a fait, il l'admire : l'émail des fleurs, la verdure des bois, l'étendue des mers, l'éclat des astres, les feux du soleil, l'azur des cieux, tout est digne de son auteur; mais il ne voit encore qu'une belle solitude. Il dit, et, au milieu des mers, commencent à s'agiter, sous autant de formes et de grandeurs diverses, des myriades d'êtres animés; et des nuées de volatiles, s'élançant dans les airs, semblent y essayer leurs ailes, et préluder par des chants d'amour aux plaisirs de la reproduction.

VIe Jour. Comme l'air, la mer, les fleuves, la terre produit les animaux qui doivent l'habiter : les uns, farouches et sauvages, se retirent dans les rochers, dans les forêts; les autres, plus doux et plus sociables, paissent ou bondissent dans les plaines en attendant un maître. Car il manque encore un témoin de tant de merveilles qui puisse les apprécier, les utiliser, et devenir l'interprète de la nature reconnaissante. « Les cieux peuvent bien publier la gloire de Dieu, le jour l'annoncer au jour, les oiseaux la chanter à leur manière; mais, dans cette multitude d'êtres, aucun n'est capable de connaître et de bénir son auteur; aucun n'a reçu le don de l'aimer (*Psalm.*, 18, 1). » Dieu ne commande plus, il semble réfléchir et tenir conseil en lui-même; on sent qu'il va produire son chef-d'œuvre. « Faisons l'homme, dit-il, à notre image et ressemblance (*Gen.*, 1, 26). » Je trouve en moi je ne sais quoi de divin : je sens mon existence; je comprends ma pensée, j'éprouve le sentiment de l'amour; il n'est aucun des attributs de la Divinité que je ne voie comme réfléchi en moi... J'en demande en vain la raison à la philosophie; Moyse seul me l'apprend : Je suis l'image de Dieu! Et si, fier d'un tel titre, je sens s'élever en moi quelque sentiment d'orgueil, une autre pensée me rappelle bientôt à moi-même : je ne suis qu'un peu de boue sur laquelle Dieu souffla la vie! — Un seul homme, principe de tous les autres; une seule femme, portion de lui-même, pour partager ses travaux, distraire ses ennuis, répondre à son amour, embellir son existence; couple intéressant, autour duquel viendront se grouper les enfants sortis de leur union; théorie du berceau de la société

mille fois plus consolante que celle qui va chercher dans les cheveux, dans la couleur du nègre ou de l'Indien, des motifs de briser les liens de la grande famille ! « Croissez et multipliez, dit le Créateur à ces nouveau-venus; remplissez le monde, et soumettez-le à vos lois; commandez aux poissons, aux oiseaux, aux animaux qui se meuvent sur la terre (*Gen.*, 1, 28). » En vertu de cette investiture, l'homme prend possession de son empire; partout il commande, partout il donne des lois; lui n'en reçoit que de Dieu. La terre lui ouvre son sein, lui abandonne ses trésors pour élever et orner sa demeure; les plantes lui offrent des fruits pour couvrir sa table, du bois pour ses différents besoins; il demande aux animaux leur toison pour ses vêtements, leur chair pour sa nourriture; quelle que soit leur force ou leur agilité, quelque fiers, quelque sauvages qu'ils paraissent, quelque résistance qu'ils lui opposent, il saura les atteindre au milieu des airs, au sein des mers, au fond des forêts; ils tomberont sous ses coups, ou subiront le joug qu'il lui plaît de leur imposer. Si parfois, en les combattant, il succombe victime de son imprudence, il ne sera pas plus vaincu par ces terribles adversaires qu'il ne le serait par les eaux qui l'engloutissent, ou par l'édifice qui l'écrase dans sa chute.

VIIe Jour. Tous les êtres se meuvent, ou se développent, ou se reproduisent selon les lois qui leur ont été prescrites; tout, dans ces lois, a été prévu, jusqu'à l'exception qui peut en suspendre le cours; tout est terminé : Dieu est rentré dans le repos, pour diriger et conserver son œuvre. Que déjà quelques-unes des races primitives se soient perdues : pour l'assurer, il faudrait être sûr de connaître toutes celles qui existent; mais de nouvelles ne se présenteront plus. Au moyen de plus ou moins de culture, une plante pourra dégénérer ou s'améliorer; mais de ce changement résultera tout au plus une variété qui rappellera toujours le type original. Parmi les animaux, des espèces voisines s'uniront, se croiseront; il en naîtra parfois des individus inféconds qui ne formeront point une race, et qui n'étendront pas plus loin ce genre d'abâtardissement : l'espèce modèle subsistera toujours. L'homme, pour son étude, ou pour ses besoins, saura combiner, amalgamer des natures existantes; il n'en produira pas de nouvelles. Qu'il cherche, qu'il médite, qu'il s'épuise en efforts pour former de nouveaux êtres; peines perdues, travaux inutiles : la création est complète, il ne reste plus qu'à entonner l'hymne de la reconnaissance.

L'abbé C. Bandeville.

CRÉBILLON (Prosper Jolyot de), poète dramatique, né à Dijon le 13 févr. 1674, mort à Paris le 17 juin 1762, reçu à l'académie française au mois de sept. 1731, a composé neuf tragédies en cinq actes : *Idoménée*, représentée le 29 déc. 1705; *Atrée* et *Thyeste*, le 14 mars 1707; *Électre*, le 14 déc. 1709; *Rhadamiste* et *Zénobie*, le 23 janv. 1711; *Xercès*, le 7 fév. 1714; *Sémiramis*, le 10 avril 1717; *Pyrrhus*, le 29 avril 1726; *Catilina*, le 12 déc. 1748; le *Triumvirat*, le 25 déc. 1754. — Je ne m'étais jamais clairement expliqué ce que Despréaux avait voulu dire dans ces deux vers :

> Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
> Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Cet axiome est devenu parfaitement clair pour moi en relisant Crébillon, que j'avais laissé là depuis le collége. Oui, j'ai admiré, même dans ses plus faibles tragédies, l'homme de génie assez peu soucieux de la grammaire; le tragique sublime, terrible, mais presque toujours inculte, obscur, incorrect. Arrière, pour Crébillon, l'examen d'un rival bassement jaloux comme Voltaire, ou l'analyse microscopique de La Harpe, à la fois le plus froid et le plus passionné des rhéteurs! Pour apprécier le théâtre de Crébillon, il faut, non point épiloguer sur le régime ou sur la virgule, mais s'abandonner bonnement à la terreur, à la passion profonde, dont presque chaque scène de ses tragédies offre l'expression. Je dis plus, il faut suivre jusque dans le sanctuaire

de ses méditations le tragédien qui, s'étant fait une manière de travailler et de produire toute à lui (*v.*l'article qui suit, p. 136), apportait dans sa tête aux comédiens étonnés une tragédie tout entière. Était-elle reçue? alors il daignait la confier au papier; c'est ce qu'il fit pour celle de Catilina à 76 ans. Composant ainsi de mémoire, il se corrigeait de même, et l'endroit critiqué s'effaçait totalement de sa tête, lorsque, chose assez rare, il acceptait quelqu'observation, car il faut bien le dire, Crébillon n'était rien moins que docile à la censure : on voit par ses préfaces qu'il ne craint point d'en appeler à lui-même du jugement du public. Quant aux fautes de style, il refusa toujours de les faire disparaître. A cet égard, il avait un système que n'admettaient pas ses contemporains, mais qui aujourd'hui ne compromettrait pas autant l'éclat de ses succès. Tous les littérateurs du XVIIe siècle, sans en excepter Voltaire, étaient esclaves de la forme; Crébillon tenait essentiellement au fond des idées. Il savait par expérience, et l'on en trouverait mille exemples dans ses tragédies, que les plus beaux vers, les vers frappés, les vers faits pour enlever tout un parterre, et pour devenir maximes, sont les enfants de la pensée et non point l'œuvre d'une habile et correcte versification. De là les beautés de détail qui empêcheront de périr même ses plus médiocres ouvrages. — Tandis que La Grange-Chancel et Campistron rapetissaient la tragédie en composant leurs pièces sous l'influence des intrigues et de la mode du jour, vint un homme vraiment digne de « ramasser le poignard de Melpomène. La terreur entendit sa voix et monta sur la scène. » C'est en ces termes, ou à peu près, que l'abbé de Voisenon, successeur de Crébillon au fauteuil académique, annonce le début de l'auteur de *Rhadamiste*. En effet, loin de brûler ses ailes, ainsi que ses faibles, mais brillants émules, aux bougies de la cour, son génie mâle, indépendant, sauvage, se concentra, se replia en lui-même, et Crébillon fut au moins un tragique original.—Ce fut par l'étude poudreuse d'un procureur que passa le nouvel Eschyle, avant de chausser le cothurne. Son père, Melchior Jolyot, greffier de la cour des comptes de Dijon, quoique très fier d'une assez vieille noblesse, eût été charmé que son fils devînt homme de loi, parce que la loi nourrit grassement ceux qui se consacrent à son culte équivoque. Mais, mieux encore que les mariages, les vocations sont écrites au ciel; et ce fut précisément l'homme choisi pour initier Crébillon aux secrets de la chicane qui guida les premiers pas de sa muse tragique. Ce bon maître Prieur était de ces amis désintéressés des lettres, qui chez nos pères composaient ce parterre français, juge si impartial, si judicieux et si redouté : frappé des traits de génie qui dans la conversation échappaient à son élève, il l'engagea à se consacrer à la scène. Crébillon, qui n'avait d'autre garant de son talent que quelques chansons, se récria d'abord contre cette pensée. Prieur insista : le jeune clerc céda à la vocation et composa les *Enfants de Brutus*, que les comédiens français refusèrent, et dont long-temps après l'auteur brûla le manuscrit. Soutenu, pressé par Prieur, Crébillon se décida enfin à recommencer une tragédie. Ce fut *Idoménée*, dont les défauts comme les beautés annonçaient ce que l'auteur devait être un jour. On y respire déjà cette sombre terreur qui caractérisa depuis toutes les tragédies de Crébillon. Le 5e acte ne fut point goûté à la première représentation. Crébillon en refit un autre, qui fut composé, appris et joué en cinq jours. *Atrée* parut ensuite, *Atrée*, l'une des pièces les plus remarquables du théâtre moderne, et dont l'effet sur la scène fut terrible. A la première représentation, Prieur, transporté malade dans une loge, embrassa le poète en disant : « Je meurs content, j'ai donné un homme à la France. » Que l'on compare à cette scène vraiment patriarcale les bouffonneries de Voltaire à la première représentation de son *Œdipe*, et l'on aura le type et le point de départ de la vie de ces deux grands hommes : celle de Crébillon, sé-

rieuse, simple et mélancolique; celle de Voltaire, bouffonne, agitée, inconséquente. Après un succès si peu contesté du public, Crébillon se vit en butte à des attaques personnelles : on mettait charitablement sur le compte de son cœur les sombres inventions de son drame. Dans une préface qui n'est pas humble assurément, mais qui est pleine de raison, il crut devoir se défendre de ce reproche d'être « un homme noir, avec qui il n'est pas sûr de vivre. » Voltaire, comme on sait, a refait plusieurs des pièces de Crébillon; mais, quand il voulut refaire *Atrée*, il paya bien cher cette usurpation presque criminelle d'un sujet déjà traité par un autre, et dont les défauts sont au moins pour le copiste un utile avertissement. Il suffirait des *Pélopides* pour venger Crébillon de toutes les critiques de Voltaire. « Que signifient, dit-il, avec sa légèreté froudeuse, ce sang, ce poison, ces vengeances, toutes ces horreurs gratuites que Crébillon entasse à plaisir? » D'abord, Crébillon avait répliqué péremptoirement dans sa préface : « Je n'ai rien à répondre, si ce n'est que je n'en suis pas l'inventeur. » Et Voltaire ne veut pas voir que ce ne sont plus là des passions ordinaires, que ce n'est plus l'amour, l'ambition, l'orgueil, mais la haine, passion dévorante, que personne avant Crébillon n'avait mise sur le théâtre, et qui cependant en valait bien la peine. La haine et surtout la terreur, voilà Crébillon tout entier. Dans *Atrée*, point de trève, point de relâche à ces deux sentiments. La terreur va toujours croissant jusqu'à ce vers terrible du dénoûment :

ATRÉE.

Reconnais-tu ce sang?

THYESTE.

Je reconnais mon frère.

Que Voltaire se moque du dernier vers d'Atrée :

Et je jouis en paix du prix de mes forfaits!

« Permis à lui, disait, il y a quelques mois, un habile et ingénieux professeur (M. de Saint-Marc-Girardin); mais toutes ces petites piqûres n'empêcheront pas l'œuvre de Crébillon de rester encore un modèle en son genre. » — Après *Atrée* vint *Electre*, sujet dont la source est une tragédie de Sophocle, traduite *ligne pour ligne* en rimes naïves par Baïf, puis imitée par Pradon. Depuis Crébillon, Longepierrre, un baron de Walef, Voltaire enfin, sous le titre d'*Oreste*, ont exploité ce drame. L'*Electre* de Crébillon n'a point succombé sous les efforts de tant de rivales. On peut lui reprocher trop de complication, de la prolixité, quelques déclamations; mais le personnage d'Électre est intéressant, celui d'Oreste, qui s'ignore long-temps lui-même, a dû paraître neuf au théâtre. Celui de Palamède, absolument d'invention, est marqué au génie de l'auteur. Rien encore de plus touchant que la reconnaissance d'Électre et de son frère; enfin même après Racine, Crébillon a pu peindre les fureurs d'Oreste. — Voltaire a fait une critique amère de cet ouvrage dans son libelle hypocritement intitulé : *Eloge de M. de Crébillon*. Il condamne surtout les amours d'Électre et d'Itys, et ceux d'Iphianasse et de Tydée, que plaisamment on appela dans le temps *la Partie carrée*. Crébillon se justifie dans sa préface par des raisons ingénieuses; et cependant il ne s'attache pas à la principale : c'est qu'à l'époque où fut représentée *Electre*, les auteurs étaient obligés de payer ce tribut au goût de leurs contemporains. Voltaire, moins que tout autre, devait l'ignorer, lui qui, dix ans plus tard, ne put faire passer sa tragédie *d'OEdipe* qu'à l'aide du ridicule amour de Philoctète pour Jocaste. Enfin, à en croire le témoignage de vieillards qui ont vu jouer les deux tragédies rivales, dans ce qu'ils appellent les beaux temps de la scène française, l'*Oreste* de Voltaire, bien plus rapproché de la manière antique et plus purement écrit que l'*Electre*, ne lui était pas supérieur par l'effet dramatique. — *Rhadamiste*, joué en 1711, mit le comble au succès et à la gloire de Crébillon. Obligé de convenir que c'est la meilleure pièce de ce tragique, Voltaire prétend, et après lui La Harpe répète que : « L'intri-

gue est tirée tout entière du 2e tom. d'un roman ignoré de Segrais intitulé *Bérénice.* » Peu nous importe que Crébillon ait puisé là ou dans Tacite sa 1re donnée ; tant de bons romans ont été mis *en pièces* et en mauvaises pièces, quand l'imitateur était dépourvu de génie! On reproche avec raison à *Rhadamiste* une exposition lente et assez obscure; mais, après les deux premières scènes, quelle œuvre de génie! Notre siècle est à portée d'y reconnaître des beautés dont nos pères tenaient peu de compte : d'abord, la couleur locale du style, ensuite, le type exceptionnel du caractère principal. Un homme jeté sur terre sans amis, sans parents, sans famille, seul en face de ses passions, « et dans cette ame aride et desséchée, où toute vertu, toute affection est morte, une seule fleurit encore, comme le palmier au désert, l'amour de Rhadamiste pour Zénobie (Saint-Marc-Girardin). » La scène de reconnaissance des deux amants, une des plus belles du théâtre français, est pleine de pensées énergiques et brûlantes. Ce n'est point là, en un mot, une tragédie du second rang; ce n'est pas seulement le chef-d'œuvre de Crébillon, c'est un des chefs-d'œuvre de notre théâtre. En huit jours, il parut deux éditions de *Rhadamiste :* on raconte que, comme il travaillait à cette pièce, Crébillon, qui cherchait la solitude, avait obtenu de Duverney, célèbre anatomiste, une clé des petits enclos du Jardin du Roi. Croyant n'être vu de personne, le poète avait mis habit bas ; et, possédé de sa verve, il marchait à pas précipités en poussant des cris effroyables, Le jardinier, le prenant pour un fou, courut avertir Duverney, qui, ainsi que Crébillon, rit beaucoup de la méprise. — *Xerxès*, qui fut représenté trois ans après *Rhadamiste*, n'eut aucun succès, et cela devait être : cette tragédie, par les mêmes motifs qui lui concilieraient les suffrages aujourd'hui, épouvanta nos pères. Il y a dans cette pièce un rôle de la plus grande beauté, celui d'Artaban. Les contemporains de Crébillon trouvaient trop profondément perverses les maximes de ce ministre conspirateur. Grâce aux événements extraordinaires qui ont métamorphosé l'Europe depuis un demi-siècle, tant d'hommes politiques se sont dessinés à nos yeux sous de sombres couleurs qu'aujourd'hui un tel rôle serait compris, goûté du spectateur. Ni La Harpe, ni même Voltaire, n'oseraient plus qualifier de *galimathias*, d'*exagération de la méchanceté*, d'*hyperboles aussi froides qu'atroces* des traits tels que ceux-ci :

Il n'est loi ni serment qui puissent retenir
Un cœur débarrassé du soin de l'avenir.
. . . . . .
Un cœur comme le mien est au-dessus des lois ;
La crainte fit les dieux, l'audace fit les rois.
(Act. 1er, sc. 1re.)

Louis XV admirait, dit-on, ce dernier vers, bien moins connu, mais supérieur, suivant moi, à ce trait un peu déclamatoire de Voltaire :

Le premier qui fut roi, etc.

Dans le IVe acte de *Xerxès* se trouvent encore ces vers que la critique musquée du XVIIIe siècle déclarait abominables, et que notre parterre applaudirait aujourd'hui, à part même toute application :

Le sceptre absout toujours la main la plus coupable ;
. . . . . .
Le crime n'est forfait que pour les malheureux.
. . . . . .
Tout va trembler, frémir, et moi, je vois régner.
Vertu! c'est à ce prix qu'on peut te dédaigner.

— *Xerxès* disparut de la scène, et *Sémiramis*, qui lui succéda en 1717, fut tant critiquée que l'auteur la retira à la 7e représentation. On a reproché à *Sémiramis* l'amour que cette reine conserve à Ninias, son fils, même après l'avoir reconnu. C'était faire un crime à Crébillon d'avoir trop bien suivi l'histoire. Des maximes analogues à celles qui avaient fait scandale dans la bouche d'Artaban essuyèrent le même blâme. Notre siècle positif n'y verrait après tout que de fortes vérités exprimées en vers énergiques. Voltaire a refait une *Sémiramis* bien supérieure à l'autre pour la conduite comme pour le style. — Après un silence de neuf ans, Crébillon donna *Pyrrhus*, où il a voulu prouver, en ne mettant en jeu que de nobles passions, qu'il pouvait

comme un autre régner sur la scène sans l'ensanglanter. Il y a beaucoup de noblesse dans les caractères de Pyrrhus et de Glaucias; mais la pièce est froide. Crébillon sans la terreur n'était plus lui-même. — Il demeura ensuite vingt-deux ans éloigné du théâtre; dans l'intervalle, il fut reçu à l'académie française, à la place de La Faye. Par une innovation qui n'a point eu d'imitateurs, l'auteur d'*Electre* fit son discours de réception en vers. — On disait de lui : « Il a fait, il fait, il fera toute sa vie *Catilina* »; on répétait avec Cicéron : *Jusques à quand*, etc.? Enfin, les bienfaits de Mme de Pompadour vinrent tirer de l'indigence et de sa léthargie la Muse qui avait inspiré *Rhadamiste*, et *Catilina* parut en 1749. La pièce fut montée avec magnificence; le roi fit les frais de tous les costumes; en vain pouvait-on trouver quelque faiblesse dans l'ouvrage; rien ne prévalut contre l'heureuse disposition du public, qui, en cela, d'accord avec la cour, voulait ranimer un vieillard septuagénaire, dont il plaignait la longue retraite. Après vingt représentations la pièce fut imprimée, et la rigueur succéda à l'indulgence. Crébillon, qui s'était plus inspiré de Salluste que des *catilinaires* de Cicéron, avait tout sacrifié à la grandeur du rôle de Catilina. Il avait fait de Cicéron, comme père, un Cassandre complaisant pour les amours de sa fille; comme consul, un peureux :

Et je laisse la peur au sein de Cicéron.

Si c'était ici le lieu de discuter l'histoire, peut-être sous ce dernier rapport pourrait-on justifier Crébillon; mais un auteur dramatique a toujours tort de heurter de front certains préjugés historiques. Lorsqu'il refit *Catilina*, Voltaire s'est donné beau jeu en traçant d'une manière si large le caractère convenu de Cicéron. Dans le *Catilina* de Crébillon, la dégradation du sénat de Rome est peinte de main de maître. Quel beau trait que celui où Catilina dit en parlant de Sylla qu'il

Abdique insolemment le pouvoir souverain.

— Je me hâte d'arriver au *Triumvirat*, que Crébillon composa à 76 ans, et qu'il fit jouer à 81 ans. Il voulait réparer, disait-il, le tort qu'il avait fait à Cicéron. En effet, ce Romain parle, agit, avec une grandeur d'âme qu'il n'avait pas manifestée dans *Catilina*. Le caractère d'Octave est heureusement développé; celui de Tullie offre toute la fierté d'une Romaine. En un mot, pour un octogénaire, le *Triumvirat* était un assez beau chant du cygne. Combien les *Pélopides* et l'*Olympie*, que Voltaire fit à peu près au même âge, sont loin de valoir cet adieu de Crébillon au public! — Telle est l'histoire dramatique de ce grand poète. Dans l'intervalle qui s'était écoulé entre la tragédie de *Xerxès* et celle de *Sémiramis*, il avait entrepris de mettre Cromwell sur la scène; mais il reçut une défense de continuer sa pièce; et cette défense, à laquelle il se soumit, dut accroître l'aversion de ce génie fier et indépendant pour l'arbitraire. — Crébillon vécut et mourut pauvre; et, dans la notice que son fils a donnée sur lui, il est aisé de voir que l'auteur de *Rhadamiste* n'était pas facile à enrichir. Cependant on ne peut pas dire que le sort lui ait été contraire. Les bénéfices de ses premières tragédies furent considérables; ses amis lui avaient fait réaliser d'immenses profits dans les spéculations de la rue Quincampoix. Le régent, le duc de Bourbon, les financiers Paris, etc., lui firent de grandes libéralités. De 1715 à 1721, il eut un emploi de finances : le comte de Clermont lui donna un logement au Petit-Luxembourg. En 1735, il était à la fois censeur royal et censeur de la police. Mais, il aimait les plaisirs, la table, les beaux meubles, les beaux habits. De là, ce trait dans les couplets attribués à Rousseau :

Quel bel habit, Crébillon, etc.

Joignez à cela une paresse, une incurie, qui lui faisait négliger les affaires les plus essentielles, et vous ne serez pas étonné que Crébillon ait passé sa vie dans la pénurie. — Le désordre fut au comble quand il eut le malheur de perdre sa femme. En butte à ses créanciers,

il obtint contre eux un arrêt du conseil qui déclarait insaisissables les productions de l'esprit. Devenu vieux, trop fier pour mendier des secours, lui qui voyait dans sa vocation dramatique une haute dignité, il se séquestra du monde, fuyant les hommes et vivant entouré d'animaux. Nous avons vu qu'un caprice de Mme de Pompadour le tira de son isolement, moins par intérêt pour l'illustre vieillard que pour punir Voltaire de quelques épigrammes. De là cette haine active de l'auteur de *Zaïre* contre le père de *Rhadamiste ;* de là les jugements iniques de Grimm et de La Harpe, qui tous deux s'identifièrent avec les enthousiasmes et les aversions de Voltaire, leur idole. Crébillon eut pour lui les éloges judicieux de l'*Année littéraire ;* mais personne ne lui a rendu une justice plus éclatante que Montesquieu et d'Alembert. « Nous n'avons pas, dit le premier, d'auteur tragique qui donne à l'ame de plus grands mouvements que Crébillon, qui nous arrache plus à nous-mêmes, qui nous remplisse plus de la vapeur du dieu qui l'agite. Il vous fait entrer dans le transport des bacchantes. On ne saurait juger son ouvrage, parce qu'il commence par troubler cette partie de l'ame qui réfléchit. C'est le seul tragique de nos jours qui sache bien exciter la véritable passion de la tragédie, la terreur. » Faisant ensuite allusion aux pièces de Crébillon, refaites par Voltaire, Montesquieu ajoute : « Un ouvrage original en fait toujours construire cinq ou six cents autres ; les derniers se servent des premiers, à peu près comme les géomètres se servent des formules. » D'Alembert, dont l'esprit robuste et élevé était digne de comprendre Crébillon, lui sait gré d'avoir su peindre l'homme sans offrir le tableau d'aucune nation particulière. « Si Crébillon, dit-il, est quelquefois noir jusqu'à l'horreur, il n'est pas du moins ce que tant d'autres ont été depuis, noir et froid, dernier degré de la médiocrité dramatique, et la plus triste preuve qu'un poète puisse donner de la nullité de talent la plus incurable. On peut comparer les malheureuses productions de cette espèce à ces jours affligeants de l'hiver, où un brouillard épais, joint à une gelée pénétrante, semble à la fois engourdir et contrister tous les êtres vivants. » Ch. Du Rozoir.

CRÉBILLON (fils). S'il fut jamais une réputation oubliée, c'est celle de Crébillon le fils. Écrivain d'une époque et surtout d'une morale en décadence, il s'est éteint tout à coup sous les ruines du boudoir. Vouloir restaurer aujourd'hui cette renommée décrépite, remettre à sa joue le fard et les mouches, et à sa main l'éventail rose, et à sa taille les paniers ornés de dentelles, ce serait folie. Il faudrait un grand talent de soubrette pour nous rendre encore amoureux des costumes si élégants de nos grand'mères : les paniers et les mouches, vous aurez beau les placer, même sur une jeune taille, même sur un jeune visage, emporteront toujours avec eux une idée de vieillesse qui nuira à leur succès. C'est donc un des malheurs de Crébillon fils d'avoir tellement pris le costume de son temps qu'on ne puisse l'en débarrasser ; malheur d'autant plus grand que c'est un des costumes sous lesquels la cour et la ville se livrèrent avec plus d'emportement à deux choses qui ne durent qu'un jour, le vice sans passion et l'imprévoyance sans contrepoids. — Il est donc fort embarrassant de revenir littérairement sur ces mœurs évanouies dans les angoisses d'une révolution ; c'est peut-être chose misérable de déblayer tant de ruines sanglantes pour retrouver sous ces ruines de petites marquises en déshabillé du matin, de jeunes comtesses qui causent en se couchant le soir. Quel courage ! Passer à travers toute l'assemblée constituante pour aller à la cour du roi Tanzaï, heurter Mirabeau pour voir de plus près M. Clitandre, dépasser Marie-Antoinette et madame Roland pour aller ramasser le mouchoir de Mlle Cidalise ! C'est pourtant là ce que j'ai tenté, moi frivole ! Que voulez-vous ? A chacun son humeur et à chacun son héros. Dans un magasin d'antiquaire, il y en

a qui tombent avidement sur les vieilles armures, d'autres en veulent aux meubles gothiques, quelques-uns aux portraits de famille : ne blâmez pas celui qui s'amuse à faire une collection de magots. — Il y eut un moment de l'histoire de France où, dans les arts et dans les mœurs, et dans le pouvoir, les magots jouèrent un très grand rôle. Cela arriva à la seconde majorité de Louis XV, quand il fut délivré du cardinal de Fleury, et quand il eut bien pu juger par toutes sortes d'expériences qu'un roi absolu a beau être timide, il n'est rien dans le monde qu'il ne puisse oser. A cette étrange époque de décomposition sociale, où le pouvoir était dans toute sa force; à cette étrange époque de décadence littéraire, où la pensée humaine arrivait au dernier degré de puissance, il se forma dans ce monde social et dans ce monde littéraire une société à part, une littérature à part, faibles et minimes, et impuissantes au premier abord toutes deux, et qui finirent par tout entraîner; assemblée de courtisans voluptueux et de femmes perdues par le luxe et l'oisiveté, littérature de ruelle, société toute brodée, qui traversa, sans s'inquiéter, cette nation philosophique du XVIIIe siècle; littérature de petits contes et de petits vers, qui coudoya insolemment J.-J. Rousseau, Voltaire et Montesquieu; petit monde perdu dans le grand monde, petite littérature perdue dans la grande littérature, dont Crébillon le fils a fait l'histoire dans ses romans, que le XVIIIe siècle a dévorés, et que le nôtre ne lira pas, même comme histoire des mœurs! — Eh bien! soyons braves, faisons-la cette histoire de la petite société vicieuse du XVIIIe siècle. Montons en chaise à porteurs ou en *vis-à-vis*, et, comme Angola ou quelque autre héros du temps, allons souper chez quelque belle marquise, ou médire chez Céliane. Venez, préparez votre manteau couleur de muraille, donnez congé à votre valet de chambre jusqu'à deux heures du matin; venez, la table est mise, le surtout est dressé, la maîtresse du logis est en peignoir; venez, et si vous voulez lui plaire, ayez bien soin de déchirer à belles dents ses bonnes amies, et de caresser son petit chien. — Je sens que vous êtes grave; c'est trop naturel, vous avez vingt ans déjà. Vous ne voudrez pas venir avec nous autres vieillards de la régence; vous n'oserez jamais vous battre contre le guet, ou monter au balcon par l'échelle de cordes; vous ne consentirez jamais à mettre des manchettes de dentelles; vous tenez à votre habit noir et à votre bonne renommée; vous êtes un gentilhomme constitutionnel, et en cette qualité, vous méprisez les bougies de la petite maison et vous ne soupez pas. Pauvre jeune homme! Il serait assis sur le sopha de Crébillon avec Zéphira ou Zulica pendant trois heures, qu'après trois heures le sopha n'aurait rien à raconter : pauvre jeune homme! — Disons pourtant, pour excuser quelque peu le jeune homme de notre époque, que la faute n'en est pas à lui tout entière. Depuis Crébillon le fils, les femmes ont changé si fort! Elles ont banni les hommes de leur ruelle, elles ont muré la porte du boudoir; l'oratoire est désert; il n'y a plus de longues toilettes du matin, plus de chaises longues à midi et le soir. S'il y a encore une loge à l'Opéra, une loge par hasard, les femmes y vont tout simplement pour écouter; puis elles rentrent, et à minuit tout repose chez elles. Dans un pareil état de vie, je désespère en vérité de vous faire comprendre Crébillon le fils! — Car le mérite de cet écrivain est une espèce de mérite qui échappe à tous les instincts, à toutes les passions, à toutes les oisivetés modernes. Son style n'est d'aucune école; sa langue est une langue à part; son monde est un monde qui a vécu un jour : monde de luxe, de sommeil, de caquets, de mœurs vives et molles, de petits abbés et de petits chiens, et de petits marquis et de petites-maîtresses, et de colonels dorés et de laquais hauts de six pieds; c'est une île inconnue, une lagune, une tache, si vous voulez, sur le velours du XVIIIe siècle. Parler de cela lit-

térairement, je ne saurais; en parler historiquement, les dates manquent; biographiquement, je ne sais rien de plus sur Crébillon fils que nos enfants n'en sauront peut-être sur moi-même qui ai l'honneur de vous parler. — Je ferai comme je pourrai, je dirai ce que je sais. J'irai terre à terre et de sopha en sopha, et de comtesses en duchesses. Fontenelle et Lamotte, héritiers du XVIIe siècle, comme les capitaines d'Alexandre furent les héritiers de la monarchie universelle, s'étaient renforcés en chemin de Crébillon, l'auteur de *Rhadamiste*. Crébillon, en attendant que Voltaire se mît à refaire toutes ses tragédies, faisait encore de la tragédie. Ce n'est pas mon affaire de vous parler de ce cœur singulier qui trouva *Rhadamiste* et qui a fait un *Catilina* que je trouve superbe, malgré La Harpe. Cet homme, cet auteur du *Rhadamiste*, qui mourut pauvre, gentilhomme qui fut censeur dans un temps où la place de censeur était une place comme une autre, a donné le jour à *Claude-Prosper* Jolyot de Crébillon. Cet enfant, qui, toute sa vie, a parlé d'ambre, et de soie, et de femmes, naquit, et grandit, et s'éleva au milieu d'une épaisse atmosphère de tabac, dans un grenier, esclave soumis aux chats criards, aux chiens estropiés, et aux corbeaux de son père. — Cet enfant, qui fut toute sa vie Crébillon fils, entendit dès le berceau la Muse tragique de la maison d'Atrée mugir à ses oreilles; il vit son honnête homme de père distiller le poison dans la coupe tragique, fouiller les entrailles sanglantes avec le poignard; il assista à ces luttes terribles et corps à corps avec Melpomène, comme on appelait encore la Muse de la tragédie. Son père lui raconta en courant toutes ces fureurs; il prépara devant lui, et tout en dînant, les poisons les plus aigus. Jolyot de Crébillon, voyez-vous, c'était un bonhomme, qui rêvait tout haut, qui se démenait à ses heures, qui écrivait comme un barbare, qui pensait comme Eschyle, qui était sale et enfumé, et qui, tout sale et enfumé qu'il était, allait se rouler sur l'ottomane de madame de Pompadour, qui l'embrassait pour l'amour du grec; c'était aussi un rêveur, un amoureux insatiable de gros romans : il les lisait et il les relisait, et quand les romans lui manquaient, il s'amusait à s'en faire à lui-même de très longs et de très sanglants : c'est peut-être la raison pour laquelle son fils en a fait de très musqués et de très courts. — Le fils s'est élevé ainsi, et tout seul, au milieu de tous les débordements de l'imagination de son père. A cette époque, un poète tragique était une chose si élevée qu'elle faisait peur : Crébillon fils eut peur, sans doute, de son père. Dans tout autre temps, cinquante ans plus tôt, il aurait fait de la pastorale; sous la maîtresse régnante, il fit des contes, de petits contes bien jolis, bien fous, bien mignards, des contes de fées galantes, des contes de petits-maîtres, des contes de sultan imbécille, sans avoir peur de la Bastille, tant il savait Louis XV homme d'esprit! Ces petits livres, à peine fabriqués, allaient se poser sur les toilettes de la belle dame, et dans l'antichambre des caméristes; on lisait cela comme cela avait été fait, nonchalamment. C'est ainsi que les ames efféminées de ce siècle se reposaient dans ce vice à fleur de peau des brûlantes et galvaniques secousses, produites dans les ames par l'*Héloïse* ou la *Religieuse*, singuliers contre-poisons, qui, au besoin, auraient empoisonné un peuple encore plus corrompu! — Comment ces petits contes d'hommes et de femmes qui se livrent à une mollesse plus qu'orientale s'introduisirent-ils en France? Cela vint à la France d'un conte de Voltaire, de *Candide*, et d'un passage de *Candide* encore, le passage où Candide rattache la jarretière d'une belle dame pour un diamant; ce passage frappa tellement les femmes d'alors que toutes elles voulurent se faire rattacher leur jarretière, et voilà pourquoi dans les mœurs, dans les livres et dans les gravures du temps, vous trouvez toujours des femmes dans la posture de femmes qui ont perdu leur jarretière, et des hommes qui

sont occupés à la rattacher, et qui se hâtent lentement. La plus spirituelle était celle qui perdait sa jarretière le plus souvent; le plus heureux était celui qui en rattachait le plus. — Misérable occupation, à laquelle le roi Louis XV a perdu la plus belle monarchie de l'univers! — Crébillon fils, le plus fécond historien de ces mesquins accidents de la société, a laissé plusieurs romans qu'il ne signait pas, qu'on datait de La Haie, d'Amsterdam, de Londres, de Maëstricht, de toutes les capitales de la littérature défendue. Aussi le nombre et le titre de ces romans ne sont-ils pas bien certains. Toutefois, voici combien j'ai compté de romans dans les œuvres complètes de notre auteur, imprimées à Maëstricht, chez Jean-Edme Dufour et Philippe Roux : *Lettres de la Marquise de *** au comte de **** 2 vol. in-12.—*Tanzaï et Néaadarné*, 2 vol. in-12.—*Les Égarements du cœur et de l'esprit*, 3 parties in-12.—*Le Sopha*, 2 vol. in-12.—*Les amours de Zéokinisul, roi des Kofirans*, 1 vol. in-12—*Lettres athéniennes*, 4 vol. in-12.—*Ah! quel conte!* 2 vol. in-12.—*Les heureux orphelins*, 2 vol. in 12. — *La nuit et le moment*, 1 vol. in-12. — *Le hasard du coin du feu*, 1 vol. in-12— *Lettres de la duchesse de ****, etc., 2 vol. in-12. Quelques-uns lui attribuent les *Lettres de Ninon de Lenclos;* mais il nous semble qu'il n'y a à cela aucune nécessité. — Les romans de Crébillon fils peuvent se diviser en deux classes bien distinctes, les romans proprement dits et les gravelures. Dans le nombre des romans proprement dits, il faut ranger *les Heureux orphelins*. C'est une histoire comme toutes les histoires romanesques. En 1688, un Anglais, nommé le chevalier Rutland, rencontre dans son parc deux jeunes enfants orphelins, frère et sœur, qu'il élève avec une sollicitude toute paternelle. Sa pupille se nomme Lucie; elle est si belle à seize ans que le chevalier en devient éperdument amoureux. Lucie a peur de cet amour, et elle s'enfuit la nuit dans la ville de Londres, où elle rencontre autant de dangers pour son innocence que Tom Jones en trouva pour la sienne. Le roman est entremêlé par les aventures d'un jeune lord très fat et très corrompu, à la mode des grands seigneurs français. Si Crébillon fils n'avait fait que ce genre de romans, nous ne nous en occuperions pas si longtemps.— Ce que j'appelle ses *gravelures* est frappé à un coin plus intéressant et plus neuf. *Le Hasard du coin du feu*, par exemple, est établi dès les premières pages comme une comédie de Molière. La scène est à Paris, chez Clélie, et l'action se passe presque toute dans une de ces petites pièces reculées que l'on nomme *boudoirs*. A l'ouverture de la scène, Clélie paraît couchée sur une chaise longue, sous des couvre-pieds d'édredon. Elle est en négligé, mais avec toute la parure et toute la recherche dont le négligé peut être susceptible. La marquise est auprès du feu, un grand écran devant elle, et brodant au tambour. — INTERLOCUTEURS. — Clélie, la Marquise, le Duc, Latour, valet de chambre de Clélie. — Je ne sais si je me trompe, mais voilà plusieurs détails qui sont précieux pour l'histoire des mœurs. Le boudoir, la chaise longue et l'édredon, le négligé paré, le *grand* écran, le duc et le valet de chambre de madame; et puis cela commence par *un grand soupir*, autre détail de costume. Je ne crois pas que de nos jours il y ait une conversation à quatre personnes qui commence par un soupir.—Clélie a boudé la veille un homme qu'elle regrette, et voilà pourquoi elle est couchée sur sa chaise longue, et elle s'entretient avec un ami de ses chagrins d'amour. Tout à coup entre le duc de Clevel, l'amant boudé. (*Il salue la marquise et lui baise fort tendrement la main*). Après quoi il s'assied, et il raconte qu'il vient de Versailles, qu'il faisait un *pavé affreux*, et que *ses chevaux se sont abattus vingt fois;* disant cela, il s'approche du feu, puis il raconte une infidélité de madame de Valsy en faveur du petit *Frécourt*. — « *La marquise*. Mais ce petit Frécourt *avait quelqu'un*, ce me semble. — *Le duc :*

Oui, une certaine madame Despré, cette grande femme qui n'a à faire nulle part, et que l'on trouve partout. » — Du petit Frécourt et de la grande Despré, on passe à *la petite marquise*, qui est désespérée d'avoir perdu *Plessac*, Plessac, qui a pris *la grosse comtesse*. A ces nouvelles, la marquise a dit au duc : « Est-ce là tout ce qui est arrivé en inconstances? »—A quoi le duc répond : « J'ai vu des semaines qui rapportaient bien davantage ; que voulez-vous? tout dépérit. » — *Latour* apporte une lettre de *la maréchale* : c'est la maréchale qui est souffrante, et qui a fait appeler la marquise; la marquise est si bonne! Elle sort sur-le-champ ; Clélie et le duc restent seuls quand on a *raccommodé* le lit.—Alors la conversation recommence sur de nouvelles galanteries. Le duc raconte à Clélie plusieurs de ses plus riantes aventures. D'abord, avec madame d'Obray, *un masque de doguin bien ignoble* ; et puis cela est arrivé par la raison *qu'il y a de très grands généraux qui s'amusent à prendre des bicoques*. — « *Clélie*. Et après madame d'Obray, je cherche à me souvenir quelle femme vous occupait?— *Le duc*. Tout ce que je me souviens, c'est que je faisais quelque chose, mais jaurais peine à vous dire tout d'un coup ce que c'était. » — Tout en parlant il arrive tant de distractions aux interlocuteurs, et des distractions si étranges, que je ne saurais les dire. A la fin, Clélie s'emporte tout de bon contre le duc, et elle l'appelle *monstre* ; à quoi le duc répond : « Si ces sortes de familiarités n'étaient, comme vous le dites, permises qu'à l'amour, à quoi donc *servirait l'amitié?* » —Et en effet tout le roman n'a pas d'autre but que de prouver catégoriquement tous les droits de l'amitié, et le duc pousse la démonstration aussi loin que possible. « Tout se passe des deux parts avec une cordialité sans exemple. Ensuite on vient annoncer à Clélie qu'on a servi. Les propos du souper ne devant rien avoir de bien piquant, ce n'est pas la peine de transporter nos lecteurs dans la salle à manger ; après le souper, ils repassent dans le boudoir. »—Ainsi finit cette histoire, que je vous ai racontée aussi brièvement que possible, pour vous donner une idée de cette vie oisive, paresseuse, bavarde et gourmande, que les beaux et les belles de ce temps-là menaient à Paris, après avoir fait leur cour à Versailles le matin. — C'était à Paris que se trouvait toute la liberté du temps : le roi Louis XV avait beau avoir des maîtresses et en changer souvent, la majesté royale portait avec elle une autorité qui allait jusqu'aux mœurs, en dépit de la conduite du monarque. Mais à Paris on était libre de toute censure, à la campagne encore plus qu'à Paris : il faut lire dans les *Confessions* de J.-J. Rousseau et dans les lettres du temps, quelle vie on menait à Montmorency, et cette foule de monde qui venait chez la maîtresse du lieu, appelée et retenue par le plaisir. Dans les mémoires de Diderot, récemment publiés, et auxquels on a fait trop peu d'attention, Diderot raconte à une femme charmante les joyeux passe-temps de la campagne, les vives exclamations de la bonne madame d'Aine, les tours sans fin joués au petit abbé, ces admirables indigestions, ces longs sommeils, cette infernale musique sur l'épinette, cette infatigable opposition au pouvoir et à l'église. Eh bien! ces détails de la vie de campagne ne nous seraient pas parvenus (dans les mémoires du temps, et peu s'en est fallu que nous n'eussions pas les mémoires de Diderot) que nous les retrouverions encore mot à mot dans un très joli roman de Crébillon, intitulé *la Nuit et le moment*. La scène se passe à la campagne chez la comtesse Cidalise. La comtesse vient de se mettre au lit ; il est une heure du matin ; du reste, la compagnie est couchée, j'imagine. Ducs, marquis, chevaliers et comtesses, chacun s'est séparé après le brelan et le souper. Tout à coup, Cidalise voit entrer Clitandre en robe de chambre. — « *Cidalise* : Ah! bon Dieu! Clitandre, quoi! c'est vous!» A cette exclamation de Cidalise, vous croyez qu'elle s'étonne de l'heure, du moment et du costume où elle voit entrer

Clitandre? Pas du tout; vous n'y êtes pas: ce qui l'étonne, c'est que ce soit Clitandre qui entre et non pas un autre: aussi le lui dit-elle franchement: « Je croyais avoir quelque raison de penser, Clitandre, que si vous vouliez bien aujourd'hui veiller avec quelqu'un, ce ne serait pas avec moi; et, d'après les idées que j'avais, votre présence m'a étonnée. »— Cependant, Clitandre, après un léger compliment, s'assied dans un fauteuil auprès du lit. Cidalise reprend la conversation: « Quoi! réellement, Clitandre, vous n'avez de rendez-vous avec personne? » Ce qui prouve évidemment que rien n'était passé en usage dans ces maisons-là comme le rendez-vous. Alors recommence à peu près la même conversation que tout à l'heure, dans le roman qui précède. Clitandre et Cidalise se parlent de leurs bonnes fortunes; ils appellent Araminte cette *espèce;* ils parlent de Valère, d'Eraste, de Clélie, d'Oronte; puis, comme Justine la soubrette est restée là, Clitandre se sert de ce prétexte pour se pencher à l'oreille de Cidalise: il s'approche de si près et il parle si bas que Cidalise renvoie Justine.— « *Justine:* A quelle heure madame veut-elle qu'on entre demain? — *Cidalise, embarrassée:* Mais voilà une singulière question! A l'heure ordinaire apparemment. »—Vous n'imagineriez jamais la réponse de Justine. — Justine sort. — La conversation continue; l'absence de Justine a rendu Clitandre encore plus galant. Le madrigal est poussé dès l'abord un peu loin: c'est toujours à propos d'Araminte. Il paraît que cette malheureuse marquise ou comtesse Araminte a été fort en avant dans les bonnes grâces de Clitandre; il en parle d'une manière assez leste, et même ce qu'il en dit exprime assez bien toute la galanterie du temps.—« Elle ne me touche pas, dit-il, mais elle me tente; je lui dis des choses très libres, elle les prend pour des galanteries. — *Cidalise, l'interrompant:* Ah! grand Dieu! comment donc, Clitandre! les faits sont-ils bien tels que vous me les racontez? —*Clitandre:* Ils sont si simples que je m'étonne que vous y trouviez de quoi faire une histoire. »—Cette dernière phrase pourrait servir de préface à tous les romans de Crébillon fils: ce qui s'y passe est d'une simplicité si nue qu'on s'étonne que cela devienne une histoire. Les hommes triomphent si vite, et les femmes se rendent sitôt dans ces romans, que toutes les idées reçues jusqu'alors sur la galanterie française et sur le roman français en sont étrangement dérangées. Qui aurait dit que nous viendrions des romans de la Table-Ronde, ou seulement des romans de La Calprenède ou de Mlle Scudéri, à ces conversations en robe de chambre de taffetas, de ces passions éternelles à ces amusements d'un jour? —Oh! s'il s'agissait ici d'une passion ordinaire, d'une licence ordinaire, et des peintures accoutumées de la passion quand elle est jeune, je me garderais bien de vous parler, même en coupant mon récit comme je fais, de toutes ces aventures. Toutes les fois qu'il y a passion véritable et bien sentie, toutes les fois qu'il y a amour quelque part, ce n'est pas affaire de critique de venir relever des expressions qui se sentent et qui ne s'expliquent pas, de venir détailler un drame qui marche tout droit et tout seul à son but. Mais ici, si je vous arrête sur ces obscénités rendues plus obscènes par la gaze qui les couvre, c'est pour m'indigner avec vous de ce vice à froid et sans excuse qui fut un instant la joie et le délassement du XVIIIe siècle; c'est pour m'indigner avec vous contre ces femmes sans passion et sans amour, qui ont gâté même le vice; c'est pour marquer d'un fer chaud ces élégants marquis, vieillards de 18 ans, aussi inhabiles à porter le nom de leurs pères qu'à se montrer leurs rivaux en gloire et en amour; c'est pour vous faire remarquer quelle distance il y a, pour le bonheur des empires, entre une femme et une autre femme, entre Mlle de la Vallière ou Mme de Montespan et la jolie prostituée qui amusait les dernières années du roi Louis. Pourtant, il y a peu de différence au 1er abord: c'est un amant royal et une maî-

tresse royale, mais quelle différence, grand Dieu ! Le premier aimait avec passion des femmes dignes de lui, et il rencontre Racine pour célébrer ses amours ; le second aime avec vice et sans décence une femme vicieuse et sans cœur; et tout à coup voilà une littérature corrompue, énervée ; voilà de la très petite prose et de très petits vers ; voilà d'infâmes livres vendus sous le manteau ; voilà les livres du marquis de Sade pour les grandes dames, et les romans de Crébillon fils pour les jeunes mariées ; livres obscènes également, qui surgissent tout à coup au milieu de la nation française, comme un commentaire nécessaire aux amours de son roi. La nation française se dégrade ; elle s'en va, le sein haletant de luxure, à travers toutes les exagérations du luxe ; pour lui plaire, les plus nobles esprits descendent à des témérités indignes de gens d'honneur et de goût. Voltaire, dans un poème étincelant de tout son génie et de tout son esprit, traîne dans la boue la pucelle d'Orléans, la noble fille ; Diderot, le bon philosophe, enthousiaste si bien fait pour la vertu, honnête homme d'un cœur si tendre, s'abaisse jusqu'à écrire les *Bijoux indiscrets*, stupide polissonnerie, indigne d'un écolier de quatrième élevé par les jésuites. Il n'y a pas jusqu'au grand président de Montesquieu lui-même, cette haute vertu, ce grand génie, cet immortel philosophe, qui a compris tant de choses dans notre histoire si peu comprise, qui ne se soit amusé à écrire le *Temple de Gnide* et autres fadaises, où il y a des Amours tout nus, et des Plaisirs qui sont éternels et qui volent avec des ailes. Aussi, la nation française l'a chèrement payé ce moment de rut moral qui l'a saisie tout à coup. La politique la trouva tout ébranlée par le vice. Quand l'heure fut venue, le marquis de Sade avait ouvert une large voie à Danton, et quand la royauté aux abois demanda secours à Mirabeau, Mirabeau, dévoré par le vice, succomba au moment où il allait sauver la royauté.—Il n'y a pas de grande nation possible avec les petits hommes, comme il n'y a pas de grands hommes assez grands pour lutter contre les petits écrits, quoi qu'en dise Beaumarchais.—Intrépide historien des petits vices de cette époque, Crébillon n'a pas su saisir une seule de ses beautés. De toutes ces femmes qui s'agitaient dans ce monde frivole, assistant en souriant à la chute de cette monarchie si bien faite pour les femmes, et qui ne leur sera jamais rendue, Crébillon n'a vu que les plus perverses. Les femmes sans mœurs l'ont occupé exclusivement, les chastes et les honnêtes femmes lui ont échappé. A le lire, à lire J.-J. Rousseau lui-même, à lire Voltaire, à lire Diderot, à les lire tous, on dirait que le XVIIIe siècle tout entier était un siècle de courtisanes. Il est impossible de flétrir les femmes comme ces gens-là les ont flétries sans le vouloir. Pourtant, quelque chose nous dit à nous qu'il y avait parmi ces femmes de grandes et généreuses vertus. Comme elles sont mortes, ces femmes, quand la Terreur est venue les surprendre au milieu de leurs grandeurs ! comme elles sont tombées chastement, arrangeant leur robe avec décence, et rougissant jusqu'au blanc des yeux de montrer leur cou nu au bourreau ! Comment tout à coup, et d'un jour à l'autre, tant d'héroïsme aurait-il remplacé des mœurs si lâches ? comment tant de vertus se seraient-elles fait jour parmi tant de vices ? comment, si en effet la vieille aristocratie de France eût été aussi souillée que vous le dites dans vos romans et dans vos drames, cette aristocratie, surtout les femmes, se serait-elle trouvée tout de suite et sans effort au niveau de son ancienne gloire ? Non, non, non ! cela n'est pas possible : le vice n'était pas aussi général que vous le faites. Les héroïnes de ces romans ne sont que des exceptions effrontées à la règle générale : votre vice est trop nu et trop insipide pour que nous y croyions. D'ailleurs, auriez-vous dit vrai, 93 et ses cachots infects suffiraient encore pour absoudre le règne de Louis XV et ses boudoirs parfumés.—Une seule fois, et dans un livre qui pouvait être un beau livre, mais qu'il a manqué comme tout

ce qu'il a fait, Crébillon a tenté de nous représenter une jeune et jolie personne de la société d'autrefois. Elégante, jolie, bien faite, spirituelle, rieuse, pleine de noblesse, héritière d'un grand nom, et pure comme une jeune fille du XVIIe siècle, cette aimable personne s'appelle Mlle de Théville : c'est un nom que je n'ai jamais oublié, tant celle qui le porte fait un charmant contraste avec tous les personnages des autres romans. Le héros du livre est partagé entre Mlle de Théville et Mlle de Lursay. Son cœur s'égare avec l'une, sa raison avec l'autre : elles sont aimables et bonnes toutes deux, Mlle de Théville plus que Mlle de Lursay.—Si l'on me demandait quel est le roman le plus raisonnable de Crébillon fils, je répondrais sans hésiter : *Les Egarements du cœur et de l'esprit.*—Il est vrai que personne ne songera à me l'adresser, cette oiseuse question, par les romans qui courent. A quoi bon relire les vieux romans, quand chaque jour en voit éclore de nouveaux? c'est bien assez que vous soyez revenu un instant avec moi vers les amours qui ne sont plus. Ainsi donc, et pour n'y plus revenir, achevons notre galante entreprise. Parcourons jusqu'au dernier recoin de nos boudoirs. Un jour de plaisir et d'aimable philosophie en peignoir et en robe de chambre, ce sera autant de pris sur l'ennemi.—Au temps où écrivait Crébillon fils, c'était la mode en France, c.-à-d. à Paris, qui était toute la France, de jurer beaucoup par la Grèce. Voltaire s'était avisé de nous comparer à des Athéniens; il n'était pas de jeune courtisan qui ne se crût un Alcibiade, et qui ne prit sa maîtresse pour Aspasie. Jamais époque moins savante ne fit un plus grand abus de l'antiquité grecque. C'était quelque chose de si ravissant, à les entendre, que cette société de l'Attique, où les courtisanes jouaient le grand rôle, gardant pour elles la politique, la poésie et le plaisir, laissant le reste aux autres femmes! Un instant donc Aspasie fut aussi fort à la mode que Mme de Pompadour elle-même; Alcibiade balança le duc de Richelieu. Insigne honneur pour Alcibiade! — C'est donc à cette grave étude de l'antiquité grecque, considérée sous ce chaste et noble aspect, que nous devons les *Lettres athéniennes* de Crébillon fils. Il y a quelque part, dans Shakspeare, un *duc d'Athènes*. Alcibiade, dans le roman dont je parle, est tout-à-fait ce *duc d'Athènes*. Le roman est encore un roman par lettres; Alcibiade est le héros de ce livre. Alcibiade, qui fut pendant vingt ans le type d'un élégant Parisien; Alcibiade, dont nos grandes dames avaient fait un mousquetaire tout au moins, Crébillon fils s'est chargé de l'habiller et de le faire parler à la dernière mode. C'était bien la peine, ô mon jeune héros, de couper la belle queue de votre chien pour qu'on ne parlât pas de vous! — Alcibiade a vu au bras de Périclès sans doute, ou dans quelque salon d'Athènes, assise sur un *sopha*, la belle et célèbre Aspasie. Il a été à sa toilette, il l'a conduite à l'Opéra, il a fait pour lui plaire tout ce que faisait Clitandre tout à l'heure pour plaire à sa belle marquise. Que va devenir la passion d'Alcibiade? Grande question, qui n'inquiète pas un instant son véridique historien, Crébillon fils. — Sans doute, il y a loin du roman français à la passion grecque; mais cela n'est pas sans intérêt de voir une passion grecque vêtue à la mode de Louis XV; mais on n'est pas fâché de savoir où en sont venues les études sévères du XVIIe siècle. Faisons cet essai si vous voulez; nous nous trouverons peut-être moins ignorants après cela. — D'ailleurs, je vous épargne tous les préliminaires. Entrons tout de suite dans la vie intérieure d'Alcibiade. Il fait un grand commerce de chiens, de femmes et de chevaux; il vend ses chevaux à Callicrate son ami; il donne pour rien sa maîtresse Diotime à Axiochus son ami: c'est un homme qui connaît le prix des choses. « Il y a plus d'un mois, lui écrit Axiochus, que vous m'aviez promis de me céder Diotime; je l'ai attaquée en conséquence, et à présent voilà que vous la gardez pour vous; Alcibiade, vous auriez bien dû me sauver l'humiliation de

soupirer pour elle si infructueusement.» Les plaintes du *comte* Axiochus sont très longues, à quoi le *duc* Alcibiade répond en parfait logicien : « Autrefois, je croyais qu'il n'y allait pas moins de mon honneur à quitter toutes les femmes qu'à les soumettre; mais depuis, mieux éclairé sur mes propres intérêts; je ménage leur amour-propre, tant je sais jusqu'à quel point elles peuvent influer sur notre réputation ! » Toute la lettre est sur le même ton, et, bien qu'elle n'ait pas de date, on peut juger, à la gravité du style, que le héros entrait dans l'âge de raison, entre 17 et 18 ans, pour le moins. « En revanche, ajoute-t-il, je vous abandonne Némée. » Et sous le même pli, en effet, Alcibiade écrit à Némée : « Ma chère Némée, il m'est impossible de souper avec vous ce soir. Mais, en revanche, veuillez agréer qu'un de mes plus intimes amis aille vous dédommager de mon absence. Armez vos charmes de tout ce que la parure peut offrir de plus séduisant; vous me verrez aussi reconnaissant de tout ce que vous ferez pour lui que si vous le faisiez pour moi-même. Adieu. » A quoi Némée répond (elle est si bonne Némée !) : « Qu'il vienne donc cet Axiochus ne craignez rien pour lui de mes rigueurs ! Je vous envoie des parfums que je viens de recevoir du satrape de Phrygie ; vous verrez, en les essayant, que je puis me passer des vôtres. » Axiochus, qui a porté la lettre à Némée, et apporté les parfums du satrape à Alcibiade, redemande toujours Diotime. Alcibiade consent enfin à lui donner aussi Diotime. En conséquence, à son dernier rendez-vous au Céramique, il a fort mal traité Diotime. « Elle était si désespérée, et même (ce qui me donne pour vous les plus grandes espérances) si humiliée à aimer un homme si peu fait pour son cœur que je ne doute pas qu'elle n'ait formé la résolution de ne me revoir jamais. » Puis Alcibiade ajoute plus bas une maxime que je recommande aux amoureux : *Que les femmes fières sont commodes pour les inconstants*; et le soir même, comme la nuit est peu avancée, et que notre héros veut se distraire : « Il était de si bonne humeur, dit-il, que, pour égayer le reste de la nuit, j'ai envoyé prier Ampélès de venir au Céramique ; et effectivement elle n'a pas fait plus de façon pour s'y rendre que je n'en faisais pour l'y inviter. C'est une femme charmante ! Figurez-vous qu'auprès d'elle Glycère même a des mœurs ! Tout en soupant avec moi, Ampélès m'a dit avec tant d'ardeur qu'elle trouve Thragylle fort aimable que j'ai été obligé d'envoyer chercher Thragylle pour souper avec nous ! » — Ainsi donc, non content de donner Némée et Diotime à Axiochus, voilà Alcibiade qui donne son ami Thragylle à sa maîtresse Ampélès : on n'est pas plus accommodant que notre héros. — Poursuivons. Et si vous me demandez pourquoi je me complais à entamer de pareilles citations, je vous prierai d'être tranquille ; ceci est une étude historique, et non pas une distraction malséante. Je veux arriver, à la suite de ces citations, à une conclusion morale qui me les fera toutes pardonner. Poursuivons donc. — Quand il a bien fait les affaires de ses amis, Alcibiade pense à faire les siennes. Il écrit à Périclès après avoir écrit à Axiochus; il discute avec Aspasie après avoir soupé avec Ampélès; rien n'est amusant comme la prétention politique de cette époque d'affaires et de plaisir. En ce temps-là, on courait avec la même ardeur le pouvoir et l'amour ; on aimait presqu'autant enlever un ministère qu'une femme ; on faisait assaut de bonnes fortunes de boudoir et d'antichambre. A un de ces assauts de ministère, Périclès est vaincu; *le peuple le dépose*, comme il dit. Alors Alcibiade écrit au grand homme *déposé* : « J'ai donné l'ordre à Timagènes, mon intendant, de vous fournir tout l'argent dont vous aurez besoin. » — Et voilà comment nous comprenions alors la politique et les amours des Athéniens ! — A peine Périclès *a-t-il succombé* qu'Alcibiade se présente pour le remplacer. Les partis balancent long-temps entre Alcibia-

de et Cléon. A la fin Cléon l'emporte, Cléon est nommé chef de la république. « L'unique ressource qui me reste actuellement, dit Alcibiade, est de lui susciter dans son administration le plus de traverses qu'il me sera possible. » Admirablement conclu ! Voilà Crébillon fils qui devine d'un seul coup, et à cent ans de distance, les plus fortes finesses du gouvernement constitutionnel. — Cependant sa correspondance avec Némée continue ; son ambition ne nuit pas à son amour ; ses déceptions politiques n'ôtent rien à ses bonnes fortunes. Il aime Théophanie, il aime Psannis, il rend Cléon amoureux de Némée pour se venger de Cléon, qui l'a emporté sur lui dans le gouvernement des affaires. Némée, pour faire plaisir à Alcibiade, consent à recevoir Cléon, comme elle a consenti à recevoir Axiochus. Et en effet, cet imbécille de Cléon se rend chez Némée. Némée dérobe à Cléon tous ses secrets, puis elle le congédie brusquement. Cléon, furieux, fait un procès à Némée, l'accusant d'avoir outragé les dieux! Némée comparaît devant les juges ; elle comparaît elle-même ; elle montre les lettres de Cléon, Cléon est confondu. Némée revient triomphante chez elle. A présent Alcibiade n'a plus qu'à se mettre à la place de Cléon, qui est perdu dans l'opinion publique. Il paraît qu'on parlait déjà de l'opinion publique sous Mme de Pompadour ! — Certainement, s'il ne s'agissait ici que d'un roman purement grec, j'aurais tort de vous arrêter si longtemps. Mais quand on songe qu'il s'agit en effet de la société française, de l'aristocratie française, des grands seigneurs et des grandes dames de Paris, et des intrigues de la cour de Versailles ; quand on songe que le plus important royaume de l'Europe a été gouverné pendant trente ans au milieu de cette dissolution dans les mœurs et de cette frivolité dans les esprits ; quand on sait qu'il y avait, pour ainsi dire, sur le trône de France des femmes qui ne valaient pas Némée, et des hommes moins grands politiques que l'Alcibiade de Crébillon fils, chacune des circonstances les plus puériles de ce roman frivole acquiert aux yeux du critique une grande importance et un intérêt tout-à-fait historique. — Cependant Alcibiade porte toujours la même dissipation dans les affaires et dans les plaisirs. Il gouverne la république du milieu des banquets, il est plus que jamais occupé de femmes et de festins ; aussi les affaires vont-elles en empirant. « Nous venons de perdre, écrit-il dans ses dernières lettres, une place forte et un bon citoyen, Amphipolis et Thucydide ; le peuple est malheureux et se plaint ; les Lacédémoniens deviennent inquiétants de jour en jour. Notre général Brasidas a été battu par Euclès, le général ennemi ; l'ingrate Némée me quitte pour Cléophon ; l'ennui me tue, le désordre tue la république : elle et moi nous sommes en butte aux créanciers. » — Ainsi finissent les *Lettres athéniennes*. Aux noms près, vous croyez lire l'histoire de France. Singulière destinée de la Grèce en France. Sous Louis XIV, la Grèce sert à faire le *Télémaque*, innocent et mauvais roman politique qui alluma la colère du grand roi; sous Louis XV, la Grèce inspire les *Lettres athéniennes*, roman politique aussi, roman frondeur à force de naïveté dans les détails, roman cruel qui met à nu, sans le vouloir et sans le savoir, les plaies honteuses de cette société perdue ; et cependant l'ombrageux Louis XV ne s'effarouche pas des *Lettres athéniennes*. Personne, dans le monde d'alors, n'y comprend un seul mot, pas même l'auteur qui les a faites. Bien plus, toute cette jeune noblesse s'en va dans la ville, redressant son manteau et disant à qui veut l'entendre : *Regardez comme nous sommes Athéniens* ! —Ainsi donc, Crébillon fils a fait un roman politique! Qui l'aurait dit?—Crébillon fils raconte quelque part une histoire qui aurait bien terminé son roman : Cléon s'en va sur la place publique ; le peuple est assemblé pour délibérer sur la paix ou sur la guerre. « Athéniens, dit-il, nous devions aujourd'hui nous entretenir des affaires de la répu-

blique ; mais j'avais oublié que je donnais à dîner aujourd'hui à quelques amis. Mon repas est prêt, le vin est tiré et dans la glace ; mon repas et mon vin ne peuvent pas attendre, remettons les affaires sérieuses à demain ! » — Et l'assemblée d'applaudir ! — Louis XV n'eût pas mieux dit, et la France n'a pas fait autrement. Pauvre France ! — Ici finit ma tâche. Crébillon fils a fait d'autres livres dont je ne veux pas parler, moins encore par respect pour le lecteur que parce que la chose est inutile. Nous avons trouvé assez de détails de mœurs dans ces romans ; nous avons recueilli assez de modes bizarres, assez de jargon prétentieux et sentimental, assez de couleur rose et fade, pour composer un portrait quelque peu ressemblant de cette immorale société. Elle est assez nue comme cela à nos yeux, nous ne voulons pas en voir davantage. Nous ne voulons pas arracher la dernière gaze qui couvre cette littérature fardée : c'est une mode passée et finie aujourd'hui ; les laquais eux-mêmes ne lisent plus les livres obscènes, c'est une littérature morte heureusement, et qui a porté de tristes fruits ! — Nous ne parlerons donc pas du *Sopha*, dont la donnée n'est guère plus mauvaise que celle d'un autre roman intitulé : *Ah ! quel Conte ! Le Sopha* est un livre de beaucoup de réputation. De tous les romans de Crébillon fils c'est celui dont on parle le plus, sans l'avoir lu plus que les autres. *Ah ! quel Conte !* est un roman en deux volumes, que je préfère de beaucoup au *Sopha*. Le récit est vif, animé, spirituel. Le héros du livre est un sultan imbécille qui jase avec ses femmes, héros voluptueux et flaneur qui aime avant tout les histoires et le repos, et dont Louis XV ne s'est pas du tout offensé, tant c'était un roi d'esprit. — Cependant, pour éviter à notre auteur des reproches plus graves que ceux que je lui adresse ici, je dois dire que la licence de ses livres est la faute de son époque et non pas la sienne. Malgré les citations que vous avez lues, et malgré tout ce que j'ai passé sous silence, les romans de Crébillon fils sont les romans les plus chastes de leur époque. Ce qui s'est fabriqué et ce qui s'est consommé de livres immondes dans ce temps-là fait frémir ! La langue, le goût, les mœurs, l'esprit public, le respect du jeune âge, le cœur et l'ame de la nation, par la prose, par les vers, par les romans, par la gravure, par l'allusion, par tous les moyens que le vice blasé puisse imaginer, ont été outragés indignement à cette époque. A cette époque, les plus beaux esprits se faisaient un jeu de l'immoralité. A cette époque, il y avait à la Bastille des hommes d'un grand nom et d'une grande puissance, hélas ! tous nus, livrés aux assauts de la passion brutale, mordant leur table de travail, dévorés par le sang, qui écrivaient des livres infâmes. Ces livres étaient vendus aux libraires par le lieutenant de police lui-même, qui en faisait passer le prix aux auteurs. Napoléon lui-même tint enfermé à Bicêtre jusqu'à sa mort un fameux marquis de ce temps-là, l'ingrat qu'il était ! sans se douter que ce marquis avait contribué pour une bonne part d'immoralité et d'infamie à le faire empereur (le m^is de Sade). — L'histoire de ces livres serait longue à faire et bien digne d'intérêt ; mais pour cela il faudrait un tact que je n'ai pas, et une science que je serais bien honteux d'avoir. C'est déjà trop, à mon sens, des livres que fait lire le nom de leurs auteurs, Voltaire, Diderot, Montesquieu, J.-J. Rousseau. Le moyen de ne pas lire des livres qui portent de pareils signatures ! Et quand on les a lus, ces livres, le moyen encore de passer sous silence ce qu'on sait de cette littérature à part que vous retrouvez partout malgré vous, chez tous les peuples et dans tous les temps ; chez les Romains, chez les Grecs, dans la Bible, dans une églogue de Virgile, dans une ode d'Horace, dans un dialogue de Théocrite. Singulier besoin des peuples enfants, ou des peuples blasés, de parler à outrance le langage des sens ! — Heureusement cette espèce de littérature est de peu de durée. Si le peuple est enfant,

l'enfant devient homme et père de famille, et il ne songe plus aux emportements de sa jeunesse. Si le peuple est blasé, le vieillard succombe bientôt sous le dernier débris de ses sens. La France a succombé sous les petits livres, bien mieux encore qu'elle n'a succombé sous les dissertations de ses philosophes. — Pourtant il fut un jour où la littérature pervertie reçut en France un avertissement bien singulier et bien étrange ! On jouait depuis long-temps avec les vieilles mœurs; on attaquait de toutes parts, et par mille voix indirectes, la chasteté des femmes, la vertu des jeunes filles, la pudeur des hommes; un écrivain d'un caractère bilieux et d'une énergie terrible se mit à prendre au sérieux tous ces petits livres. Il voulut faire peur à cette société pervertie, il tint le miroir devant elle; il écrivit les *Liaisons dangereuses*. Quel livre, grand Dieu ! quelle femme atroce! quelle petite fille ignorante ! quel roué dangereux et froid ! quelle mère imbécille ! quel monde ! quel luxe ! quel dédain pour l'espèce intermédiaire ! quel horrible commentaire de tous ces contes voluptueux, de tous ces petits romans gazés, de toutes ces esquisses sentimentales ! c'était horrible à voir ! Je ne sais pas ce qu'eût fait la société de cette époque si elle eût pu se regarder et se reconnaître dans ce miroir fidèle. Mais elle n'eut pas le temps de s'y regarder, elle était sur le bord d'un abîme; elle y tomba, et ils tombèrent tous ensemble : trône, autel, grands seigneurs, pouvoir et croyances, la duchesse et la fille d'Opéra, toute cette espèce à part pour laquelle la vie était un culte, et le respect extérieur une adoration, elle périt le même jour ! Tout le vieux monde, le monde en dentelles et en habits brodés, le monde à part, qui vivait sans travail, qui naissait heureux et riche, le monde né tout exprès pour les arts, pour l'amour, pour la bonne chère, pour le pouvoir, pour la gloire des armes, pour les femmes, tout cela est mort en un jour, mort tout cela, hélas ! et sans retour ! — Pour achever ce que j'avais à dire de Crébillon fils, je dois ajouter que cet homme, si léger dans ses écrits, fut pourtant de mœurs sévères dans sa vie, et d'une conduite irréprochable. Sa conduite envers son père fut touchante jusqu'aux derniers moments de l'auteur de *Rhadamiste*. Quand le vieillard, battu par l'âge et le chagrin, vit sa haute stature se courber vers la terre, il trouva pour s'appuyer le bras de son fils. Son fils ne le quitta pas une heure, également soumis à son père qu'il aimait, et au poète qu'il admirait. Crébillon fils conduisit son père chez madame de Pompadour (ne lui en veuillez pas, cela était dans les mœurs); même je trouve la scène touchante et belle. Quand il entra chez la maîtresse régnante, le noble vieillard, madame de Pompadour était retenue au lit par cette jolie migraine qu'elle avait mise à la mode. Elle fit signe à Crébillon d'avancer près d'elle. Elle fut touchée de le voir si tremblant et si pauvre, cet homme célèbre, tout chargé de ces palmes tragiques tant respectées alors, et dont la France a fait depuis un si étrange abus. Alors elle le fit asseoir sur son lit, la charmante femme; elle lui dit de ces paroles caressantes qu'elle disait d'une voix si douce et avec un sourire si aimable ! le vieillard était enchanté et pleurait de joie. Tout à coup entre le roi. Crébillon, tout tremblant se lève : *Ah ! mon Dieu ! madame*, s'écrie-t-il, *nous sommes perdus ! le roi m'a vu sur votre lit !* — Crébillon père eut une pension de mille écus sur *le Mercure de France*, et ses œuvres eurent les honneurs de l'imprimerie du Louvre. Quant à son fils, il lui arriva un bonheur qu'il n'avait pas imaginé, même dans ses romans. Il était en proie à toutes les inquiétudes matérielles qui donnèrent tant de charmes à la vie littéraire de ce temps-là, quand, un matin, une jeune Anglaise fit demander à le voir : c'était une jeune personne jolie, riche et de bonne maison, qui s'était prise de belle passion pour *les Egarements du cœur et de l'esprit*. Elle donna sa main et sa fortune à Jolyot de Crébillon fils, et lorsque vint 93, il eut le bonheur de sauver sa femme, sa

fortune, et de se sauver lui-même. J'imagine cependant qu'il a dû trembler quelque peu s'il a vu passer madame Dubarry dans le tombereau fatal. — Madame Dubarry ! la dernière expression sérieuse des romans de Crébillon fils. — Admirez toutefois la différence des fortunes, et dites-nous-en la cause, si vous pouvez ! Une chaste fille anglaise passe le détroit tout exprès pour épouser le frivole auteur de quelques romans licencieux ; à la même époque, un des plus puissants génies de la France, le cœur le plus chaud et l'âme la plus vive qui se soient manifestés au dehors par le langage et la passion, J.-J. Rousseau, rebuté par cinq ou six femmes qui adoraient des freluquets, ne trouve pour compagne de sa noble vie qu'une ignoble servante qui le fait mourir de chagrin, et qui le remplace par un palfrenier quand il est mort ! JULES JANIN.

CRÈCHE, mot fait de la basse latinité *greppia*, corruption de *præsepe*, *præsepium*, mangeoire des animaux. Saint Luc raconte que la sainte Vierge et saint Joseph, n'ayant pu trouver place dans une hôtellerie publique, furent obligés de se retirer dans l'étable où la sainte Vierge mit au monde Jésus-Christ, et, l'ayant emmailloté, le coucha dans une *crèche*. Les anciens Pères qui parlent du lieu de la naissance du Sauveur marquent toujours qu'il naquit dans une caverne creusée dans le roc. Saint Justin et Eusèbe disent que ce lieu n'est pas dans la ville de Béthléem, mais à la campagne, près de la ville. Ils en devaient être mieux informés que d'autres, puisque saint Justin était du pays, et qu'Eusèbe y avait sa demeure. Saint Jérôme met cette caverne à l'extrémité de la ville de Béthléem, vers le midi. — La sainte Vierge fut obligée de mettre l'enfant Jésus, nouveau-né, dans la crèche de l'étable où elle était, parce qu'elle n'avait point de berceau ni d'autre lieu où le placer. La crèche était apparemment ménagée dans le rocher, et il pouvait y avoir au-dedans de la crèche de pierre une auge de bois, où l'enfant Jésus fut couché. La crèche que l'on conserve à Rome est de bois. Un auteur latin, cité dans Baronius sous le nom de saint Chrysostôme, dit que la crèche où Jésus-Christ fut mis était de terre, et qu'on l'avait ôtée pour mettre en sa place une crèche d'argent. — Les peintres ont accoutumé de représenter auprès de la crèche du Sauveur un bœuf et un âne. On cite pour ce sentiment le passage d'Isaïe : *Le bœuf a reconnu son maître, et l'âne la crèche de son Seigneur;* et ces autres d'Habacuc : *Vous serez connu au milieu de deux animaux ;* et plusieurs Pères disent que Jésus-Christ dans la crèche a été reconnu par le bœuf et par l'âne. L'auteur du *Symposium*, poème attribué à Lactance, se déclare pour ce sentiment, aussi bien que l'auteur du livre des *Promesses*, cité sous le nom de saint Prosper; mais, nonobstant ces autorités, plusieurs critiques doutent que le bœuf et l'âne aient été dans l'étable de Béthléem, ni l'Evangile ni les anciens Pères ne l'ayant point remarqué ; et les passages d'Isaïe et d'Habacuc, que l'on cite pour le prouver, ne le marquant pas non plus distinctement. E.

CRÉCY (BATAILLE DE). — 1° *Faits antérieurs à la bataille, et nécessaires pour en comprendre le récit.* — Au commencement de l'année 1346, le roi d'Angleterre Edouard III s'embarqua dans le port de Southampton, avec une nombreuse armée, pour venir envahir le territoire français, et secourir ainsi ses fidèles serviteurs, qui se défendaient courageusement contre les troupes du roi Philippe de Valois. Il débarqua en Normandie, et s'avança hardiment, sans rencontrer de résistance. Barfleur, Valognes, Cherbourg, Montebourg, Carentan, Saint-Lô, tombèrent successivement en son pouvoir. Il pillait chacune des villes qu'il traversait, et le plus souvent il forçait tous les habitants à monter sur ses vaisseaux, pour ne laisser derrière lui personne qui pût se tourner contre lui. Il arriva, le 26 juillet, devant Caen, qui était alors une des plus riches et des plus populeuses villes de France. Elle fut prise par les Anglais et pillée. — Encoura-

gé par ces succès, Edouard résolut de pénétrer jusqu'au cœur de la France, et de menacer Paris : il s'approcha de la Seine, prit Louviers, brûla Vernon, Verneuil, le Pont-de-l'Arche ; sur l'autre rive de la Seine, les Français coupaient d'avance tous les ponts, et rendaient toute communication impossible. Edouard fit enfin choix de Poissy pour y construire un nouveau pont : il y arrêta son armée, et envoya des partis pousser leurs ravages jusqu'aux portes de Paris. Ses maréchaux brûlèrent alors Saint-Germain, Montjoie, Saint-Cloud, Boulogne et Bourg-la-Reine. — Philippe ne s'était point attendu à être attaqué ainsi au centre de ses états ; il était incapable de résister par ses seules forces. Il crut devoir recourir à ses alliés d'Allemagne, au roi de Bohême, aux comtes de Salm, de Saarbruck, de Namur, au sire Jean de Hainaut, qui lui étaient tous dévoués. Mais sa politique perfide avait, alors même, allumé un grand incendie en Allemagne, et il ne pouvait attendre de cette contrée l'assistance qu'il en aurait obtenue s'il l'avait laissée en paix. — L'arrivée à St-Denys de l'empereur Charles IV et de Jean, roi de Bohême, du duc de Lorraine et d'un grand nombre de seigneurs allemands, releva le courage de Philippe de Valois et de ses hommes. Pourtant les bourgeois de Paris étaient mécontents de ce que le roi avait attiré la guerre jusqu'à leurs portes. Philippe ayant ordonné de démolir les maisons bâties le long des murs d'enceinte, qui pouvaient nuire à la défense, il y eut un soulèvement qui menaçait de devenir général : ce n'était pas le moment de s'exposer à une querelle avec le peuple : le roi de Bohême fit révoquer l'ordre. — Le départ du roi pour St-Denys donna lieu à une espèce d'émeute. Plusieurs bourgeois vinrent à lui, « en eux jetant à genoux, et dirent : Ah ! cher sire et noble roi ! que voulez-vous faire ? Voulez-vous ainsi laisser et guerpir la bonne cité de Paris ? et si vos ennemis sont à deux lieues près, tantôt seront en cette ville, quand ils sauront que vous en serez parti ; et nous n'avons ni n'aurons qui nous défendra contre eux (*Froissard*, ch. 273). » Toutefois, Philippe sentait que le moment était venu de combattre pour l'honneur de la France. Les provinces qui, jusqu'à son temps, étaient demeurées à l'abri de toute insulte ennemie, étaient, sous ses yeux, cruellement ravagées, et les milices qu'il appelait sous ses étendards, en marchant pour le joindre, tombaient dans les embûches des Anglais. C'est ainsi que les bourgeois d'Amiens rencontrèrent, dans le Beauvoisis, Godefroy ou Geoffroi de Harcourt, Français félon, qui conduisait l'avant-garde anglaise, et furent défaits avec perte de 1,200 hommes. — A en juger par les apparences, Philippe allait triompher. Tant qu'Edouard n'avait trouvé aucun obstacle, il s'était avancé en abîmant le pays ; mais il lui fallut songer à la retraite aussitôt que Philippe parut, de même que le loup (dit Méserai), après avoir fait grand carnage dans une bergerie, entendant aboyer les mâtins, ne tâche qu'à se retirer dans les bois. La retraite n'était pas facile. Edouard n'avait osé se jeter sur une ville comme Paris, appuyée d'une armée de 100,000 hommes. Retourner en arrière ? il eût été aussitôt poursuivi sur un sol mis à nu. Tenir au projet qu'il avait d'abord formé de se cantonner dans le Ponthieu ? la Seine, dont les ponts étaient rompus, barrait le chemin au prince anglais ; et même, quand il l'aurait passée, il se trouverait renfermé entre les eaux de cette rivière, celles de l'Oise, le cours de la Somme et l'armée française à St-Denys. C'était pourtant le seul plan qui présentât quelque chance de succès : il en tenta l'exécution. Le 16 août, un pont qu'il avait fait jeter sur la Seine fut achevé, et il traversa cette rivière ; mais, pour arriver dans le Ponthieu, à travers la Picardie, il avait encore à continuer une marche de flanc, en présence de l'armée française, et ensuite à passer la Somme. Il passa devant Beauvais sans vouloir l'attaquer, et établit ensuite ses quartier à Airaines, où il demeura trois jours,

tandis que ses maréchaux étaient occupés à reconnaître tous les bords de la Somme, pour y surprendre un pont qui ne fût pas gardé, on y découvrir un gué.—«Là (dit M. de Châteaubriand dans ses *Etudes*), auraient dû finir ses succès et commencer ses expiations : Philippe, accouru à marches forcées, était prêt à paraître à la tête de 100,000 hommes, animés, comme leur roi, de la plus juste vengeance. Les Anglais n'avaient guère plus de 30,000 combattants ; ils étaient fatigués d'une longue route, et embarrassés de leur butin : traqués entre la mer, l'armée française et la rivière de Somme, dont les ponts étaient rompus ou gardés, ils croyaient toucher au moment de leur perte... Le roi d'Angleterre, se repentant de ses triomphes, envoya proposer une suspension d'armes ; il offrait de rendre ce qu'il avait pris ; mais pouvait-il rendre la vie aux laboureurs, aux bourgeois paisibles, aux familles innocentes immolées à son ambition ? Tant de calamités devaient-elles être regardées comme jeux de rois, qui ne laissent plus de traces quand il plaît à ces rois de les interrompre ? » Philippe refusa tout ; l'événement lui donna tort ; mais avait-il tort en effet ? — Chaque jour il lui arrivait des renforts ; aussi ne se pressait-il point de livrer bataille. Il voulait enfermer Edouard dans un pays ennemi, le harasser, l'affamer, et ne l'attaquer ensuite que lorsqu'il l'aurait affaibli par l'inquiétude et la misère. Il avait fait fortifier les ponts de Remy, de Long en Ponthieu, et de Pecquigny, sur la Somme, et couper tous les autres. Il avait enfin chargé Godemar du Fay de garder, avec 1,000 hommes d'armes et 5,000 fantassins, le passage de la Blanche-Tache, au-dessous d'Abbeville, où la rivière, déjà près de son embouchure, est guéable deux fois par jour, pendant le reflux de la mer. Ce fut vers ce passage, qui lui avait été indiqué par un de ses prisonniers, qu'Édouard se dirigea. Il partit d'Airaines le 23 août, au matin, pour Oisemont, où il coucha, et, le même jour, Philippe entra à Airaines, où il trouva les tables de ses ennemis encore dressées et couvertes de provisions. Persuadé qu'Édouard ne pouvait point passer la Somme, il ne le poursuivit pas plus loin ce jour-là — Édouard se trouva, le 24 août, à l'aube du jour, à Blanche-Tache, sur le bord de la rivière, attendant avec impatience que le flux se fût écoulé. Les eaux étaient encore trop hautes pour qu'il pût s'engager dans le lit du fleuve, quand il vit paraître sur l'autre bord Godemar du Fay avec sa troupe, qu'il avait renforcée de 2,000 bourgeois de Tournai et de 4,000 d'Abbeville. « Mais le roi d'Angleterre (dit Froissard) ne laissa mie à passer pour ce: ains commanda à ses maréchaux tantôt férir en l'eau, et ses archers traire (*tirer*) fortement aux Français, qui étaient en l'eau et sur le rivage. Lors firent les deux maréchaux d'Angleterre chevaucher leurs bannières au nom de Dieu et de saint Georges, et eux après : si se férirent en l'eau de plein élan, les plus bachelereux et les mieux montés devant. Là eut en la rivière fait mainte jouste, et maint homme renversé d'une part et d'autre. Là commença un fort hutin, car messire Godemar et les siens défendaient vaillamment le passage. » Ils furent enfin enfoncés ; les Anglais passèrent ; Godemar et ses gendarmes trouvèrent un refuge dans les murailles d'Abbeville ; mais la plupart des fantassins furent tués ou pris. A peine, cependant, les Anglais avaient-ils atteint la rive droite de la Somme que les coureurs français, ceux du roi de Bohême et du roi des Romains, parurent sur la rive gauche. Philippe les suivait de près ; mais avant qu'il fût parvenu jusqu'à la Somme, le flux avait recommencé à couler, et il n'était plus possible de passer le gué. — « L'ennemi allait entrer dans des plaines ouvertes où les Français ne manqueraient pas de l'atteindre ; il ne pouvait vivre que de pillage, et ce pillage retardait sa marche. Si Edouard pressait sa retraite avec une armée harassée, devant des troupes fraîches et supérieures en nombre, cette retraite ne tarderait pas à devenir une fuite ; il savait que les communes de Flandre lui envoyaient un

secours de 30,000 hommes : ces diverses considérations le déterminèrent à ne rien précipiter, à choisir seulement de fortes positions pour se mettre à l'abri de Philippe, ou le combattre avec avantage. Dans cette résolution, qui annonçait les vues et les talents d'un capitaine, il désigna à son premier campement une hauteur qui domine Crécy, village à jamais fameux, au bord de la petite rivière de Maye. Le comté de Ponthieu avait été donné en dot à Isabelle, fille de Philippe-le-Bel, et mère d'Édouard : le roi d'Angleterre prit à bon augure de se défendre, s'il était attaqué, sur une terre maternelle, qui semblait devoir l'aimer : les hommes se trouvent plus forts quand ils peuvent s'autoriser de quelque chose qui ressemble à la justice.—Philippe, qui craignait de voir encore échapper l'ennemi, ne fit prendre aucun repos à ses troupes ; elles défilèrent sur le pont d'Abbeville. Logé à l'abbaye de Saint-Pierre de cette ville, le roi donna à souper aux princes, dont la plupart firent alors ce que les martyrs chrétiens appelaient le *repas libre*, le dernier repas avant d'aller mourir. Le 25 août 1346, au lever de l'aurore, l'armée française tout entière avait passé la Somme. A sa tête étaient quatre rois, Philippe-le-Fortuné, roi de France ; Jean-l'Aveugle, roi de Bohême; Charles son fils, élu empereur, dit roi des Romains, et le roi détrôné de Majorque. On y voyait encore le comte d'Alençon, frère du roi, qui fut cause de la perte de la bataille ; le comte de Blois, son neveu ; Louis, comte de Flandre, et son jeune fils ; les comtes de Sancerre, d'Auxerre ; Jean de Hainaut, comte de Beaumont ; les ducs de Lorraine et de Savoie ; toute la noblesse qui n'était pas au siége d'Aiguillon, et, parmi les écuyers et chevaliers, Harcourt, frère aîné du transfuge Geoffroy de Harcourt (Châteaubriand, *Études*). »—Trompé par un faux rapport en sortant d'Abbeville, Philippe crut que les Anglais avaient abandonné Crécy : il avait déjà fait deux lieues sur une route opposée, lorsqu'il apprit qu'Édouard gardait ses premières positions. Il fallut faire halte, changer de chemin, et envoyer reconnaître l'ennemi.

2° *Disposition de l'armée d'Édouard.*

Jamais (dit M. Mazas, *Vies des grands capitaines*, etc.), jamais position militaire n'a été mieux indiquée par la nature que celle de Crécy, surtout pour une époque où l'artillerie ne jouait point de rôle dans les batailles ; Crécy, à trois lieues nord d'Abbeville, était un gros bourg que les comtes de Ponthieu aimaient beaucoup ; il se trouvait au fond d'une vallée entre deux éminences ; celle de gauche offrait l'aspect d'une simple colline unie, mais celle de droite était formée de trois terrasses placées l'une sur l'autre en escalier ; la première terrasse avait deux cents pieds de large, huit d'épaisseur en s'amincissant fortement par le centre ; le second escalier, moins épais, était plus large ; enfin, le troisième, beaucoup plus étendu dans toutes ses proportions que les deux premiers, s'unissait à la plaine par son centre, mais les rebords étaient encore fort sensibles sur les côtés : ces trois terrasses couvertes d'herbes se fondaient de loin à la vue, de sorte qu'on aurait cru pouvoir monter par une pente insensible au sommet du plateau, dont une tour isolée occupait le milieu ; elle servait de belvédère aux comtes de Ponthieu ; de ce point on distinguait une grande étendue de pays, et l'œil plongeait dans tous les replis de la vallée de Froyelle, qui serpentait autour de la position, et conduisait par la droite à la plaine de Wadicourt : cette vallée, qui prend le nom *des Clayres* en approchant de Crécy, servait admirablement les Anglais, en ce qu'elle rendait un de leurs côtés inattaquable de front, mais elle pouvait leur devenir fatale en ce qu'elle montrait la route qu'il fallait tenir pour tourner la position, car on arrivait au plateau par derrière sans aucune difficulté. Afin d'obvier à cet inconvénient, les Anglais placèrent au fond de cette vallée, et dans le but d'opposer un obstacle à la cavalerie, tous les chariots qu'ils purent réunir, ainsi que des quartiers de pierre et des arbres brisés.

La petite rivière de la Maye, qui coule dans la vallée où se trouve Crécy, compliquait les moyens de défense. En face du plateau, un rideau de collines bornait la vue à 2,000 toises. L'aspect des lieux n'a point changé, les trois terrasses existent encore, et les traditions attestent qu'elles ne sont point de nouvelle création; la tour est debout; tout y porte le cachet de la vétusté; on l'appelle la tour d'Édouard, parce que ce prince y monta pour voir arriver les Français, et qu'il suspendit aux créneaux le grand étendard d'Angleterre. Le monarque fit occuper la ville par une forte division, et embarrassa le chemin qui conduit à Crécy par une quantité d'arbres coupés; il mit également beaucoup de monde sur la colline de gauche, et fit travailler toute la nuit ses soldats à palissader cette position, la plus accessible de toutes. Édouard rangea le gros de son armée sur les terrasses; il avait amené d'Angleterre 40 mille hommes; mais des pertes et les fatigues des longues marches avaient réduit cette armée à 30 ou 32,000 combattants. Il est certain qu'à cette époque l'usage de l'infanterie était devenu plus général que celui de la cavalerie; la noblesse, appauvrie par des expéditions lointaines, se vit obligée de combattre à pied. Aussi les armées avaient-elles subi à cet égard de grands changements depuis la bataille de Bouvines; celle d'Edouard avait peu de cavalerie. D'ailleurs, dans la position de Crécy, cette arme lui aurait été de peu d'utilité. Le roi mit sur les hauts côtés des terrasses les archers, la troupe la plus redoutable de l'Europe, composée de vieux soldats gallois, irlandais et gascons, qui avaient souvent fait la guerre sous les yeux d'Édouard, en Écosse et en d'autres lieux; ces archers formaient près de la moitié de l'armée; le reste de l'armée se composait de hauts barons, de chevaliers et de petits nobles; les uns et les autres furent massés sur les trois escaliers. Ces préparatifs se firent de grand matin, car le maréchal d'Angleterre, ayant battu la campagne au lever du soleil avec une forte garde, y trouva quatre chevaliers français, les fit prisonniers et les amena à Crécy: ces chevaliers, partis du camp dans la nuit, avaient été envoyés par Philippe de Valois pour examiner de près la position des Anglais; le roi voulait en être instruit avant de se mettre en route; ces chevaliers ne purent cacher à Édouard que leur prince était arrivé à Abbeville avec son armée, et qu'il devait attaquer les Anglais le 26 de très bonne heure. Après avoir recueilli ces renseignements, Édouard fit sonner les trompettes et prit ses dernières dispositions: il confia le commandement de la première division, ou plutôt la troisième, à son fils aîné, le prince de Galles, âgé de 15 ans, qu'il investit lui-même du commandement suprême pour ce jour-là; il le fit revêtir d'une armure *noire* faite en fer bruni, dont le jeune Édouard garda le surnom depuis cette époque. Quant au roi, il ne mit ni cuirasse ni casque; il portait un chaperon et un pourpoint en velours vert, tressé en or; il tenait un bâton blanc à la main; Geoffroy d'Harcourt fut désigné pour servir de lieutenant au prince de Galles avec le comte de Warwick, Jean Chandos et Holland; la seconde division, chargée de soutenir la troisième, eut pour chef le comte d'Arundel, Jean de Beauchamp, un des seigneurs les plus considérables et les plus expérimentés de l'Angleterre; il avait avec lui Mortimer, Miles Stapleton et Jean Grey, lord Willoughby. Edouard prit pour lui le commandement de la dernière, qui devait servir de réserve. Les deux premières terrasses étaient occupées en entier par les archers, qui avaient leur arc enfermé dans un étui de bois très léger; la disposition de l'armée anglaise annonçait qu'Edouard avait l'intention de rester tranquille dans son camp sans chercher à engager la bataille; aussi défendit-il, sous peine de la vie, de quitter les rangs; il commanda à ses soldats de ne faire quartier à aucun chevalier, ordre barbare, et qui violait tous les usages reçus de la guerre. Les Anglais s'assirent à terre, sur la place même qu'ils occupaient dans l'ordre de bataille, firent un

copieux repas, et attendirent l'ennemi avec beaucoup de confiance. Édouard parcourait les rangs : maître de lui-même, il savait dissimuler l'inquiétude qui l'agitait intérieurement; sa figure rayonnante respirait la confiance; l'enthousiasme éclatait sur son passage: *Point de cris ! point de tumulte !* disait-il ; il recommanda surtout à ses officiers de ne point laisser ouvrir les lignes partiellement, et de ne point sortir des terrasses, quelles que fussent les provocations de l'ennemi. Après avoir excité ainsi l'ardeur de ses soldats, il alla se placer sur le sommet de la montagne ; de là il pouvait tout découvrir, présider à l'action par sa présence, et animer d'un même sentiment l'armée rangée à ses pieds.

3° *Armée de Philippe de Valois. Elle attaque les Anglais.*

Philippe, moins heureux, moins habile que son adversaire, n'était pas aussi bien obéi, et n'exerçait pas un empire absolu sur les troupes qu'il menait avec lui ; son armée, forte de 70,000 hommes, se composait de troupes nationales et étrangères, celles-ci venues de Gênes sous les ordres de Grimaldi et de Jean Doria, qui conduisait 15,000 de leurs compatriotes armés d'arbalètes ; le gros de la *puissance* de Philippe était de soldats irréguliers levés à la hâte, dont la majeure partie n'avait point fait la guerre ; on y remarquait un grand nombre de paysans que la frayeur avait chassés des campagnes, et beaucoup de gens attirés par l'espoir de partager le riche butin que l'on croyait faire sur les Anglais, chargés eux-mêmes des dépouilles de la Normandie : ces gens-là pouvaient bien contribuer à piller un ennemi vaincu, mais nullement aider à le vaincre. A la tête de cette multitude, on voyait de hauts barons aveuglés par le désir de se venger des dévastations faites sur leurs domaines ; on y voyait aussi, comme nous l'avons dit, des princes étrangers. L'armée française, étant arrivée trop tard dans ses bivouacs, ne put en partir le lendemain qu'au milieu de la journée. Les 15,000 Génois étaient campés à une lieue en arrière d'Abbeville : ce furent précisément eux que l'on plaça à l'avant-garde, de sorte qu'il fallut leur faire doubler le pas, et leur faire traverser les autres corps campés à La Chapelle, à Milfort et à la Bouvaque ; tous les récits s'accordent sur ce point, que l'armée se partagea en trois grandes divisions ou *trois batailles*, et qu'elles marchèrent long-temps déployées en ligne, en suivant la direction d'Hesdin : et comme la grande chaussée qui conduit à cette ville n'existait pas alors, le terrain était beaucoup plus uni : le premier corps marchait sous les ordres du comte de Savoie, de Doria et de Grimaldi ; le second avait à sa tête le comte d'Alençon ; le roi commandait en personne le troisième, ayant avec lui Jean de Luxembourg, qui était aveugle, les autres princes étrangers, Pierre, duc de Bourbon, et Jacques de la Marche son frère.— On avança ainsi, tandis que Philippe de Valois envoya de nouveau reconnaître l'ennemi, et chargea de cette mission Miles Desnoyers, porte-oriflamme, les seigneurs de Beaujeu, d'Aubigny et de Basèle, dit *le moine*. Ils trouvèrent l'ennemi assis dans la position que nous avons indiquée. Lorsque les quatre chevaliers revinrent, Philippe leur cria : « Quelles nouvelles? » Ils se regardèrent les uns les autres sans répondre ; aucun n'osait prendre la parole : Philippe ordonna au moine de Basèle de s'expliquer. Ce chevalier, suisse ou champenois, était au service du roi de Bohême, et passait pour un des capitaines les plus expérimentés de l'armée. « Sire, dit-il, nous avons chevauché ; si nous avons vu et considéré le convenant des Anglais. Si conseille, ma partie, et sauf toujours le meilleur conseil, que vous laissiez toutes vos gens ici arrêter sur les champs et loger pour cette journée. Car ainçois (avant) que les derniers puissent venir, et vos batailles soyent ordonnées, il sera tard ; si seront vos gens lassés et travaillés et sans arroy, et trouveriez vos ennemis frais et nouveaux. Si pouvez le

matin vos batailles ordonner plus mûrement et mieux, et par plus grand loisir adviser vos ennemis, et par quel côté on les pourra combattre; car soyez sûr qu'ils vous attendront.» Jamais avis plus salutaire n'avait été donné : depuis plusieurs jours l'armée faisait des marches forcées; elle avait passé la nuit à défiler dans Abbeville; elle venait de faire six lieues au trot de la cavalerie; elle était hors d'haleine, accablée de fatigue et de chaleur; elle n'avait pris aucune nourriture; enfin, un orage qui grondait encore avait trempé hommes et chevaux, mouillé les armes, et rendu les arcs des Génois presque inutiles.—Philippe sentit la sagesse de ce conseil : il ordonna de suspendre la marche de l'armée; les deux maréchaux de Montmorency et de Saint-Venant coururent partout, criant: *Bannières, arrêtez! au nom de Dieu et de saint Denys.* — Les Génois s'arrêtèrent, déposèrent leurs arbalètes, et commencèrent à préparer leurs étapes; mais le comte d'Alençon, qui les suivait avec sa cavalerie, ou n'entendit point l'ordre, on ne voulut point y obéir. La jeunesse qui l'entourait se regardait comme insultée, parce que les Génois devaient découvrir l'ennemi avant elle; elle jura qu'elle ne ferait halte que quand les pieds de derrière de ses chevaux tomberaient dans les pas des étrangers qui faisaient la tête de la colonne. Le comte d'Alençon, trouvant les Génois occupés de leur nourriture, les traite de lâches et les force de continuer leur chemin. Les derniers corps de l'armée ne veulent point rester en demeure; un mouvement général entraîne le roi et les maréchaux, malgré leurs efforts. Les communiers, dont tous les champs étaient couverts entre Abbeville et Crécy, entendant la voix des chefs, et voyant se hâter la cavalerie, croient que l'on en est venu aux mains : ils brandissent leurs diverses armes, et crient tous à la fois : *A la mort! à la mort!* Chaque seigneur se précipite avec ses vassaux pour arriver le premier. Une éclipse frappe l'imagination; un orage augmente le désordre, et l'on arrive au milieu des torrents de pluie, au bruit du tonnerre, au cri répété *à la mort! à la mort!* en face de l'ennemi. — Les Anglais se lèvent en silence : les archers, placés à la première ligne, font seuls un pas en avant : l'infanterie irlandaise et galloise, au second rang, tire sa large et courte épée, et les hommes d'armes, au troisième rang, dressent tous leurs lances *si droites qu'elles semblaient un petit bois.* — « Quand le roi Philippe (dit Froissard) vint jusque sur la place où les Anglais étaient de là arrêtés et ordonnés, et il les vit, le sang lui mua, car il les haïssait..., et dit à ses maréchaux : *Faites passer nos Génois devant, et commencer la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint-Denys!* »

4° *Circonstances et issue de la bataille.*

Quoiqu'il fût déjà trois heures de l'après-midi (26 août 1346), le signal est donné aux arbalétriers génois de commencer l'attaque. « Ils eussent eu (dit Froissard) aussi cher que néant de commencer adonc la bataille; car ils étaient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six lieues, tous armés, et de leurs arbalètes porter; et dirent adonc à leurs connétables qu'ils n'étaient mie adonc ordonnés de faire nul grand exploit de bataille. » Ces paroles volèrent jusqu'au comte d'Alençon, qui en fut durement courroucé, et dit : *On se doit bien charger de telle ribaudaille qui faillit au besoin.* Malgré leurs représentations, les Génois eurent derechef ordre d'attaquer, et ils le firent avec beaucoup de résolution, en poussant de grands cris; mais les Anglais, qui les avaient attendus en silence, tirèrent leurs arcs de leurs étuis, et firent bientôt voir la supériorité de leurs archers. Les Génois tombaient en foule sous la grêle de flèches qui les accablait; d'ailleurs, Villani nous apprend qu'Édouard avait entremêlé à ses archers « des *bombardes*, qui, avec du feu, lançaient de petites balles de fer, pour effrayer et détruire les chevaux; et que les coups de ces *bombardes* causèrent tant de tremble-

ment et de bruit qu'il semblait que Dieu tonnait, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. Les Génois perdirent alors courage, et voulurent fuir : « Mais une haie de gendarmes français (dit Froissard), montés et parés fort richement, leur fermait le chemin. Le roi de France, par grand mutalent, quand il vit leur pauvre arroi, et qu'ils se déconfissaient, ainsi commanda et dit : *Or tôt, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la voie sans raison.* Là vissiez gendarmes de tous côtés entre eux férir et frapper sur eux, et les plusieurs trébucher et cheoir parmi eux, qui oncques puis ne se relevèrent; et toujours traioient (tiroient) les Anglais en la plus grande presse, qui rien ne perdoient de leurs traits, car ils empalloient et féroient parmi le corps ou parmi les membres gens et chevaux, qui là chéoient et trébuchoient à grand méchef. »—Le propos atroce de Philippe n'était pas seulement une explosion de colère, ce fut un ordre exprès, qui, par son exécution, décida la perte de la bataille. On rapporta au roi Jean de Bohême, qui, tout aveugle qu'il était, se tenait armé à cheval au milieu de sa troupe, « que tous les Génois sont déconfits, et a commandé le roi à eux tous tuer, et toutefois entre nos gens et eux a si grand tonllis que merveilles, car ils chéent et trébuchent l'un sur l'autre, et nous empêchent trop grandement (*Froissart*). » Le roi de Bohême, qui comprit dans quel danger se trouvait l'armée, s'adressa alors à ses compagnons : *Je vous prie et requiers très spécialement*, leur dit-il, *que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée.* En effet, ses chevaliers lièrent les freins de leurs chevaux au sien, et tous ensemble se précipitèrent sur leurs ennemis, frappant devant eux en aveugles. Ils allèrent si avant qu'ils furent tous tués, et qu'on les retrouva le lendemain autour de leur seigneur, avec leurs chevaux tous liés ensemble. Le fils de Jean, Charles, roi des Romains, ne montra pas autant de résolution. Dès qu'il vit le désordre croissant, il tourna bride et se mit en sûreté. Les princes français qui avaient engagé la bataille par leur imprudence, et surtout les comtes d'Alençon, de Blois, de Harcourt, d'Aumale, d'Auxerre, de Sancerre, de Saint-Pol, payèrent bravement de leur personne. Ils se précipitèrent sur les Anglais; la plupart traversèrent les archers disposés en échiquier, et vinrent frapper contre la ligne des gens d'armes, que commandait le prince de Galles. La seconde division, commandée par les comtes de Northampton et d'Arundel, vint le soutenir. Il y eut un moment où l'effort des Français parut si redoutable au comte de Warwick, qui se tenait auprès du jeune prince, qu'il envoya solliciter Édouard d'avancer aussi avec la troisième division; mais celui-ci, qui, de la tour ou il était placé, jugeait mieux de l'ensemble de la bataille, ne voulut pas faire donner sa réserve. Il répondit *qu'il voulait laisser à l'enfant gagner ses éperons, et que l'honneur de la journée fût sien.* — En effet, bientôt il devint évident que la bataille était perdue pour les Français. Les grands seigneurs, qui, à la tête de la chevalerie, s'étaient acharnés sur les Anglais, et qui n'avaient point été suivis par le gros des gens d'armes, tombaient rapidement les uns après les autres; « car trop grand foison de gendarmes, richement armés et parés, et bien montés, ainsi que on se montait adonc, furent déconfits et perdus par les Génois, qui trébuchaient parmi eux, et s'entoulloient (embarrassaient) tellement qu'ils ne se pouvoient lever ni ravoir. Et là, entre les Anglois, avoit pillards et ribauds, Gallois et Cornouaillois, qui poursuivoient gendarmes et archers qui portoient grandes coustilles (couteaux), et venaient entre leurs gendarmes et leurs archers, qui leur faisoient vole, et trouvoient ces gens en ce danger, comtes, barons, chevaliers et écuyers; si les occioient sans merci, comme grands sires qu'ils fussent (*Froissart*). » Pendant cette déconfiture, Philippe de Valois avait persisté à se tenir à portée de trait; son che-

val avait même été tué sous lui. Les sires Jean de Hainaut, de Montmorency, de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault, étaient seuls restés autour de lui avec soixante cavaliers. Si les Anglais avaient fait un mouvement en avant à la poursuite des fuyards, ils l'auraient pris inévitablement; mais, étonnés d'avoir remporté la victoire sur une si grande multitude, ils ne bougèrent pas de leur place. Jean de Hainaut, prenant enfin la bride du cheval de Philippe, l'entraîna loin du champ de bataille. — La nuit pluvieuse et obscure favorisa la retraite du roi. Ce prince arriva au château de Broye; les portes en étaient fermées. On appela le commandant; celui-ci vint sur les créneaux, et dit: *Qui est-ce là qui appelle à cette heure?* Le roi répondit: *Ouvrez! c'est la fortune de la France.* Du château de Broye, Philippe se rendit à Amiens. — Il y avait déjà deux heures qu'il faisait nuit; les Anglais ne se tenaient pas encore assurés du triomphe; ils n'apprirent toute leur victoire que par le silence qu'elle répandit sur le champ de bataille. Inquiets de ne plus rien entendre, ils allumèrent des falots, et entrevirent à cette pâle lueur les immenses funérailles dont ils étaient entourés. Quelques mouvements muets indiquaient des restes d'une vie sans intelligence; quelques blessés, sans parole et sans cri, élevaient la tête et les bras au-dessus des régions de la mort: scène indéfinie et formidable entre la résurrection et le néant.—Édouard, qui, pendant toute cette journée n'avait pas même mis son casque, descendit alors de la colline vers le prince de Galles, et lui dit, en le serrant dans ses bras: *Dieu vous doins* (donne) *persévérance! vous êtes mon fils.* Le prince s'inclina et s'humilia en honorant son père. Les luminaires élevés par les soldats éclairaient ces embrassements au milieu de tant de jeunes hommes privés pour jamais des caresses paternelles....— Quand vint le jour, il faisait un brouillard si épais qu'on voyait à peine à quelques pas devant soi. Les communes de Rouen et de Beauvais, une autre troupe commandée par les délégués de l'archevêque de Rouen et du grand-prieur de France, mille lances conduites par le duc de Lorraine, ignorant ce qui s'était passé, s'avançaient au secours de Philippe. Les Anglais plantèrent sur un lieu élevé les bannières tombées entre leurs mains. Attirés par ces enseignes de la patrie, les Français venaient se ranger autour d'elles, et ils étaient égorgés. Le duc de Lorraine, l'archevêque de Rouen et le grand-prieur de France périrent avec leurs gens. — Édouard voulut connaître l'étendue de son succès: Regnault de Cobham et Richard de Stanfort furent dépêchés pour compter les morts, avec trois hérauts pour reconnaître les armoiries, et deux clercs pour écrire les noms: ils revinrent le soir apportant le rôle funèbre. — Dans ces fastes de l'honneur, on trouvait inscrits, selon Froissart, 1,100 chefs de princes, 80 bannerets, 1,200 chevaliers d'un écu (servant de leur seule personne), et 30,000 hommes d'autres gens. Quelques historiens disent qu'il périt 30,000 hommes le jour de la bataille, et 60,000 le lendemain; exagération visible.... Une lettre de Michel Northburgh, témoin oculaire, nous a été conservée par Robert d'Avesbury, dans son histoire d'Édouard III. Cette lettre réduit le nombre des hommes d'armes tués le jour de la bataille à quinze-cent quarante-deux, sans y comprendre *communes et pédailles* (gens de pied), et le lendemain, à deux mille et plus. Northburgh nomme ainsi qu'il suit les principaux chefs tués dans les diverses actions: « Furent morts le roi de Bohème, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, le comte de Flandre, le comte d'Harcourt et ses deux fils, le comte d'Aumale, le comte de Nevers et son frère, le seigneur de Thouard, l'archevêque de Sens, l'archevêque de Nîmes, le haut-prieur de l'Hôpital de France, le comte de Savoie, le seigneur de Morles, le seigneur de Guyes, le sire de Saint-Venant (maréchal), le sire de Rosingburgh, six comtes d'Allemagne, et tout plein d'autres comtes et

barons ; et autres gens et seigneurs dont on ne peut encore savoir les noms. Et Philippe de Valois, et le marquis qui est appelé l'élu des Romains (*Charles de Luxembourg, elu roi des Romains*), échappèrent navrés (*blessés*). » Cette lettre est datée devant Calais, le 4e jour de septembre, neuf jours seulement après la bataille. — A ces illustres morts il faut ajouter le roi de Majorque, le comte de Blois, neveu du roi de France, les comtes de Sancerre et d'Auxerre, le duc de Bourbon et les deux chefs des Génois, Grimaldi et Doria. — Les corps de ces seigneurs ayant été relevés par ordre d'Édouard, il les fit inhumer en terre sainte, au monastère de Mainteney, près Crécy. Knighton et Walsingham assurent que les Anglais ne perdirent qu'un écuyer, trois chevaliers, et très peu de soldats : « La victoire ne compte pas ses morts : qui triomphe n'a rien perdu (Châteaubriand, *Études*). » Ce n'a pas été sans peine que nous sommes parvenu à trouver un récit quelque peu suivi, et assez peu contradictoire dans ses diverses parties, de cette journée désastreuse Sans parler des auteurs originaux ni des sources auxquelles on pourrait recourir, nous prions nos lecteurs de comparer le récit des principaux historiens modernes : ils se feront une idée des difficultés que nous avons dû rencontrer pour réduire tant de faits en un si petit nombre de colonnes. Quant aux *résultats* et à *l'influence* de la *bataille de Crécy*, *voy.* les articles Édouard, France, Philippe de Valois. A. Savagner.

CRÉDENCE (de *credo*, je confie). Les Italiens appellent de ce nom le meuble ou plutôt la chambre dans laquelle on serre l'argenterie, des comestibles, et en général tout ce qui dépend de la table ; c'est enfin le *buffet* ou l'*office* (*v.* ces mots) des Français. — Dans les églises, on appelle crédence la table ou les tables qui sont auprès d'un autel, et sur lesquelles on pose les chandeliers, les burettes etc. T.

CRÉDEVILLE, nom d'un personnage imaginaire. (*V.* l'article Aroot.)

CRÉDIT. C'est la faculté qu'un homme, une association, une nation, ont de trouver des prêteurs. — Le crédit se fonde sur la persuasion où sont les prêteurs que les *valeurs* qu'ils prêtent leur seront rendues, et que les conditions du marché seront fidèlement exécutées. — Le crédit ne multiplie pas les *capitaux*, c'est-à-dire que si la personne qui emprunte pour employer productivement la valeur empruntée acquiert par-là l'usage d'un capital, d'un autre côté la personne qui prête se prive de l'usage de ce même capital. Mais le crédit en général est bon en ce qu'il facilite l'emploi de tous les capitaux, et les fait sortir des mains où ils chôment pour passer dans celles qui les font fructifier. Cela est vrai, surtout du crédit des particuliers, qui attire les capitaux vers l'industrie où ils se perpétuent, tandis qu'ils sont ordinairement anéantis quand ils sont prêtés à l'état. — Il y a plus de confiance, plus de disposition à prêter là où les entreprises industrielles ont plus de chances de succès. Le déclin de l'industrie entraîne le déclin du crédit.

Fr. J.-B. Say.

Crédit (Système de). Le crédit n'est autre chose, comme on vient de le voir, que la confiance accordée par le capitaliste à l'industriel, à l'acheteur par le vendeur, au consommateur par le producteur, plus généralement aux travailleurs par les possesseurs des instruments de travail. Dans l'enfance des sociétés, lorsque le crédit était nul et les relations difficiles, rares et bornées entre les hommes, aucun échange ne se faisait que par tradition manuelle d'un objet contre un autre : c'était l'absence de tout crédit, puisque des deux parties contractantes aucune n'avait assez de confiance en l'autre pour se dessaisir autrement qu'à la condition de l'échange immédiat de l'objet désiré par elle contre l'objet qu'elle livrait elle-même. L'invention de la monnaie fut un pas immense dans la voie du crédit : l'échange au moyen du numéraire ne suppose pas encore une confiance bien étendue, puisque c'est tou-

jours un échange de valeurs purement matérielles, puisque l'on ne se dessaisit d'une denrée qu'à la condition de recevoir immédiatement une autre denrée de prix égal ; mais cependant la transaction faite à cette condition et de cette manière suppose toujours foi dans les conventions établies ; confisnce que tout homme accordera au numéraire reçu le prix que vous lui accordez vous-même, conviction que dans l'état social où la transaction a lieu le développement de la production est assez considérable et assez régulièrement certain pour que l'approvisionnement des choses nécesssires à la vie soit en harmonie avec les besoins de la consommation : en effet, tous ceux qui recoivent du nnméraire ne le font que dans la croyance qn'ils ponrront à volonté l'échanger contre des habits, de la nourriture, du logement, etc., etc. — Remarquons en passant, et pour faire comprendre tout de suite à quelles conditions se développe le crédit, que la monnaie doit la facilité de sa circulation et la confiance que chacun lui accorde à la réunion des circonstances suivantes : 1° les parties du métal qui la composent sont parfaitement similaires : 2° les moyens de vérifier la valeur réelle de chaque pièce sont peu coûteux, faciles à pratiquer, à la portée de tout consommateur ; 3° la société tout entière se porte garant de la valeur intrinsèque de chaqne pièce de monnaie, et imprime sur chacune, d'une manière intelligible à tous, le signe de cette garantie et l'expression de cette valeur. — Le jour où furent inventés la lettre de change et le billet, le crédit fit un grand progrès : car ce jour-là nn homme ent assez de confiance dans un autre pour lni abandonner une richesse présente, matérielle, en échange d'une promesse écrite de remboursement, de restitution, de paiement futur. C'est même en cela que consiste le crédit proprement dit. Tous les hommes qui peuvent et veulent travailler ne possèdent point les instruments nécessaires à leur travail : d'un autre côté, tous ceux qui possèdent des terres, des nsines, ou le capital avec lequel on se procure les matières premières du travail, ne peuvent on ne veulent pas toujours se servir par eux-mêmes de tons leurs instruments : si donc ces derniers n'avaient pas assez de confiance dans les premiers pour leur prêter snr simple promesse tout ou partie de leurs instruments de travail, il arriverait qu'un grand nombre d'hommes actifs, industrieux, seraient forcés à l'inaction, ou du moins à des travaux plus difficiles et moins productifs, en même temps qu'un grand nombre d'instruments de travail demeureraient inemployés, ou du moins employés moins productivement qn'ils n'auraient pu l'être : la société serait d'autant moins riche et prospère. Or, comme il y a toujonrs quelques risques à courir en livrant ainsi ses instruments de travail en échange de la promesse écrite d'un homme qui peut mourir, tromper ou faire de mauvaises affaires, indépendamment du prix exigé ponr le loyer de l'instrument, le prêteur prélève encore une prime d'assurance, plus ou moins forte, selon les risques plns ou moins grands qu'il consent à courir. Le moyen direct de perfectionner le crédit, d'augmenter et de rendre moins coûteuse la circulation utile des instruments de travail, consiste donc à diminuer le plus possible cette prime d'assurance : elle disparaîtrait entièrement, parce qu'elle deviendrait d'une complète inutilité, si les relations des emprunteurs avec les prêteurs étaient telles que, dans aucun cas, ces derniers n'eussent à subir de perte ; en d'autres termes, si chaque emprunteur avait le moyen d'assurer à sa promesse une valenr telle que le prêteur eût en elle parfaite confiance, et la reçût avec autant de sécurité qu'il reçoit aujourd'hui du numéraire, la perfection du crédit serait atteinte : tel est donc le but idéal vers lequel doit tendre tout perfectionnement du système de crédit : qnant aux moyens, ils doivent être analogues à ceux par lesquels on est parvenu à faire jouir d'une confiance entière et générale l'usage de la monnaie. Nul industriel, quels que

soient les avantages de sa position, ne pourra donner cette pleine et entière garantie aussi long-temps que les industriels ne seront pas associés : tout industriel, si inférieure que soit sa position, pourrait donner cette assurance si tous les industriels formaient une grande association solidaire. Cette association des industriels existe en germe et se développe chaque jour dans les banques, les compagnies d'assurance, etc. Pour nous résumer, le système du crédit ne peut reposer que sur ces deux bases : le travail, l'association des travailleurs. Tout individu qui ne présente point de gage matériel ne peut mériter ni obtenir une confiance entière si ses promesses n'ont pour garantie un travail lucratif, assuré et solidaire. Favoriser le travail et les travailleurs, rendre plus faciles, plus accessibles, moins coûteuses, les conditions et les facultés du premier, moins chanceuses, moins embarrassées, plus confiantes, les relations des seconds entre eux et avec les possesseurs des instruments dont ils ont besoin, tel est en deux mots l'objet que doit se proposer tout système de crédit; le moyen, c'est de généraliser et de socialiser les garanties individuelles que déjà les hommes se donnent entre eux.—Quoique, dans ce qui précède, nous ayons traité du crédit en général, nous avons cependant parlé plus spécialement des conditions du *crédit privé* : le *crédit public* ou la confiance que les gouvernements inspirent à ceux qui leur prêtent de l'argent, ou leur font des fournitures, ne peut ni ne doit avoir d'autre base réelle que le *crédit privé*. L'amortissement et les autres jongleries financières dont les gouvernements ont voulu jusqu'à présent étayer de prétendus systèmes de crédit ont fait leur temps : on ne prête en définitive à un gouvernement volontiers et à bon marché que lorsqu'on pense qu'il fera bien ses affaires : jusqu'ici, bien faire ses affaires pour un gouvernement, ç'à été disposer d'une force matérielle suffisante pour assurer la rentrée des impôts, sur le montant desquels il assignait le remboursement de ses emprunts ou le paiement des intérêts. Cette garantie peut devenir mauvaise en deux occurrences : si le gouvernement aggravait l'impôt au-delà de la somme que peuvent fournir les contribuables sans porter une atteinte extraordinaire à l'industrie, source de toute richesse; si le gouvernement, perdant la confiance de la nation, se trouvait impuissant à faire rentrer même un impôt tolérable. La plupart des gouvernements de l'Europe sont écrasés par une dette qui va chaque jour s'accroissant; ils ne peuvent sortir des embarras financiers dans lesquels nous les voyons depuis long-temps se perdre et s'enfoncer qu'en établissant le crédit public sur les bases que nous avons données au crédit en général, le travail et l'association des travailleurs. Il faut que les gouvernements tournent à un emploi reproductif les forces, les capitaux, les administrations dont ils disposent; il faut qu'en tout et partout ils se montrent zélés fauteurs de l'industrie : alors la paix, qu'on peut déjà regarder comme acquise, sera définitive en Europe; l'accroissement de la richesse nationale rendra le fardeau des impôts nécessaires moins lourd à porter, et le bas prix auquel les gouvernements trouveront alors à contracter des emprunts sera l'irrécusable témoignage de la bonté du système de crédit qu'ils auront adopté.

CH. LEMONNIER.

CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE, CRÉDIT EXTRAORDINAIRE. — On entend par ces mots, dans le langage parlementaire et financier de la France, l'acte par lequel le ministère demande et le pouvoir législatif accorde les fonds nécessaires pour faire face à une dépense qui n'a pas été prévue, ou qui n'a pas été assez largement dotée lors du vote du budget annuel; en un mot, c'est un *budget additionnel* (*v.* BUDGET). — Les *crédits additionnels* sont de deux natures, les uns sont *supplémentaires* ou *complémentaires*, les autres sont *extraordinaires*. — Les *crédits supplémentaires* s'appliquent aux dépenses prévues dans le budget, mais pour les-

quelles il n'a pas été, n'importe pour quelles causes, alloué des fonds suffisants. Certains ministres ont voulu faire une classe de crédits *complémentaires*, et une classe de crédits *supplémentaires*, mais les chambres législatives ont fait justice de cette argutie, qui, sans doute, avait un but peu en harmonie avec les lois de finances. Le mot *complémentaire*, réduit à figurer dans le seul langage ministériel, est donc complètement banni du style législatif, qui a adopté exclusivement, pour la rédaction des rapports et des lois, l'expression *supplémentaire*. — Le *crédit extraordinaire*, qui ne peut exister que dans des cas *extraordinaires et urgents* (loi du 25 mars 1817) a pour but de faire face à des dépenses nécessitées, après le vote du budget, par des circonstances nouvelles et imprévues. Il doit donc avoir pour objet, ou la création d'un service nouveau, ou l'extension d'un service inscrit dans la loi de finance, au-delà des bornes déterminées par cette loi. — Lorsque Ferdinand VII, roi d'Espagne, mourut, lorsque le gouvernement prit la résolution d'envoyer une commission en Afrique pour procéder à une enquête relative à la conservation d'Alger, il y eut dans le premier cas, par l'augmentation que reçut l'effectif de l'armée, et par la nécessité de former un corps d'observation sur les Pyrénées, extension d'un service; dans le second cas, un service nouveau fut créé : les dépenses qui en résultèrent furent l'objet de *crédits extraordinaires*. A peu près à la même époque, et dans le cours de la même année financière (1833), les fonds votés pour les frais de justice criminelle, ceux alloués pour encouragement aux pêches maritimes, furent insuffisants; le ministre des finances demanda des crédits additionnels : ces crédits étaient *supplémentaires*. — Pendant la discussion d'un budget, des circonstances ont quelquefois fait reconnaître la nécessité d'une allocation plus forte que celle qui avait été primitivement demandée. Le ministère a dans ce cas sollicité un supplément de crédit avant la clôture de la session. Ce crédit, soit qu'il fût supplémentaire, soit qu'il fût extraordinaire, a été alors qualifié simplement d'*additionnel*. La session de 1834 offre un exemple de ce genre. Le budget de 1835 fut adopté le 10 mai, et le 13 on vota un crédit *additionnel* pour augmenter l'effectif de l'armée. Les tentatives républicaines de Lyon et de Paris furent les motifs sur lesquels on basa cette demande de crédit. — L'histoire des crédits supplémentaires est un épisode assez intéressant de nos fastes constitutionnels; pendant plusieurs années, on vit le pouvoir ministériel se servir adroitement des crédits supplémentaires pour franchir impunément les limites du budget, et forcer ainsi la main des législateurs; ceux-ci, de leur côté, cherchaient à mettre fin à un abus qui rendait leur vote illusoire. Depuis la révolution de juillet, les crédits supplémentaires se sont beaucoup multipliés, et les différents partis qui nous divisent se sont habilement servis de cette circonstance pour attaquer le gouvernement; il y a quelques vérités dans ce qui a été dit; mais que de mensonges! que d'injustices! L'augmentation du nombre des crédits supplémentaires est, comme nous l'expliquerons tout à l'heure, une preuve de retour à la légalité, et on n'aurait pas dû oublier que c'est un ministre (M. Humann) qui, le premier, signala aux chambres les abus qui pouvaient résulter de la législation qui régissait la matière. — Les premières années du gouvernement représentatif, en France, furent livrées à l'inexpérience. On ne tarda pas cependant à reconnaître que les crédits supplémentaires étaient la conséquence nécessaire du système financier établi par la charte, mais quelques législateurs signalèrent en même temps l'abus que les ministres en pouvaient faire — La question fut vivement agitée en 1817; MM. Roy et Beugnot firent des rapports lumineux sur les propositions soumises au pouvoir législatif, et le 25 mars, on inséra dans la loi des finances, que les ministres ne pourraient, « sous leur res-

ponsabilité, dépenser au-delà du crédit en masse ouvert à chacun d'eux, et que le ministre des finances ne pourrait sous sa responsabilité autoriser les paiements excédants que dans des cas extraordinaires et urgents, et en vertu des ordonnances du roi, converties en loi à la plus prochaine session des chambres (art, 151 et 152). » — Deux ans après, pour rendre la responsabilité plus positive, plus directe, un nouvel article fut proposé par la commission de finances, et le 27 juin 1819, on inséra dans la loi des comptes que, « dans les cas prévus par la loi du 25 mars 1817, les ordonnances de crédits extraordinaires seraient présentées en formes de loi, à la plus prochaine session des chambres, *par chacun des ministres dans le département duquel la dépense aurait été faite.* » — La confiance aveugle de la chambre des 300, et l'omnipotence financière que M. de Villèle sut se créer, suspendirent pendant quelques années la surveillance et la susceptibilité que l'abus des crédits supplémentaires avait fait naître au sein des chambres. La loi de 1817 fut en partie éludée, à l'aide d'une ordonnance du 1er septembre 1827, et les ministres purent tranquillement violer la loi de finances sans compromettre leur responsabilité. — Après la révolution de juillet, tant d'abus étaient à réformer que ceux qui résultaient de cette ordonnance, perdus dans la foule, échappèrent d'abord à l'investigation de nos législateurs; on les laissa subsister, et on se borna (loi des comptes du 29 janvier 1831) à rendre applicables à *chaque chapitre* du budget la disposition de la loi de 1817, qui défendait seulement d'excéder le crédit *en masse* accordé à chaque ministre. — La législation des crédits supplémentaires était dans cet état d'imperfection, lorsqu'un ministre vint en signaler les vices à la tribune de la chambre des députés. Voici comment s'exprima M. Humann dans la séance du 10 janvier 1833. — « Il entre, messieurs, dans la formation d'un budget des évaluations dont les unes sont établies sur des faits antérieurs qui peuvent ne pas se reproduire; d'autres portent sur des services soumis à des éventualités qu'il est impossible de bien apprécier; de là il résulte que, même dans les temps ordinaires, des services n'ont pas été suffisamment dotés, et que d'autres n'ayant pas été prévus, se trouvent sans allocations. Lorsque ces circonstances se produisent, les paiements qui excèdent les crédits portés au budget doivent, aux termes des articles 151 et 152 de la loi du 25 mars 1817, et de l'article 21 de la loi du 27 juin 1819, être autorisés par des ordonnances que le gouvernement est tenu de soumettre aux chambres, *à leur plus prochaine session, pour être converties en loi.* Ces dernières expressions sont empruntées au texte même de la loi: je les rapporte pour que l'on juge si l'obligation qu'elle consacre peut se concilier avec les restrictions admises, et sur lesquelles il est nécessaire que les chambres se prononcent. Une distinction a été faite entre les ordonnances qui se rattachaient à des services portés au budget avec des allocations insuffisantes, et celles qui avaient pour objet de pourvoir à des dépenses extraordinaires et imprévues. On a pensé qu'à celles-ci seulement s'appliquait la disposition de l'art. 152 de la loi de 1817, et qu'à l'égard des autres, il suffisait de soumettre aux chambres, par la loi des comptes, les modifications qu'elles apportaient à la fixation primitive des crédits. Dans ce système, qui ne s'appuie que sur une ordonnance du 1er septembre 1827, la dépense est consommée avant le vote législatif, et les chambres se trouvent alors dans l'alternative également fâcheuse, ou d'accuser le ministre dont la responsabilité est engagée, ou de consacrer des dépenses, qu'averties à temps, elles eussent peut-être arrêtées dans leur développement. Si la distinction que nous venons de signaler était énoncée dans la loi, il n'y aurait aucune incertitude sur les devoirs imposés au gouvernement; mais en se reportant à la législation, on n'y trouve

aucun texte positif qui autorise l'exception établie pour les crédits complémentaires; car le § 2 de l'art. 151 de la loi du 25 mars 1817 interdit aux ministres ordonnateurs toute dépense excédant la somme portée au budget; et l'art. 152, qui prévoit pourtant le cas des dépenses extraordinaires et imprévues, impose l'obligation de déférer aux chambres, à la plus prochaine session, tous les paiements excédant les crédits votés. Or, les deux articles se rattachant nécessairement l'un à l'autre, on doit en inférer que cette dernière obligation est absolne et ne comporte pas les restrictions qu'y ont apportées les réglements interprétatifs. L'application de la loi de 1817 aux crédits supplémentaires avait peu d'importance à une époque où les ministres pouvaient transporter les allocations de leur budget d'un chapitre à un autre, sans recourir à l'intervention législative; il leur était possible alors de couvrir par des réductions de dépense les mécomptes sur quelques autres services. Mais, dans le système actuel de spécialité, toute économie obtenue sur un chapitre donnant lieu à une annulation de crédit, il devient indispensable de demander des suppléments pour tous les excédants que d'autres chapitres du même budget peuvent faire ressortir. On ne doit donc pas s'étonner si ces demandes deviennent plus fréquentes : elles sont la conséquence d'un régime plus sévère, qni a mis en lumière toutes les déviations aux votes législatifs, et qui a voulu que chacune d'elles devînt l'objet d'un contrôle et d'un vote spécial. De tout ceci, résulte, messienrs, la nécessité de tracer aux ministres des règles claires et précises, qui ne laissent aucun doute sur les conditions de leur responsabilité en matière d'excédants de dépenses et de suppléments de crédits ». — Le 24 avril, la chambre répondit aux intentions du ministre des finances; elle établit qu'à l'avenir, « les ordonnances de crédits supplémentaires ou extraordinaires rendues en l'absence des chambres ne seraient exécutoires pour le ministre des finances qu'autant qu'elles auraient été rendues sur l'avis du conseil des ministres; que les ordonnances de crédits supplémentaires seraient présentées aux chambres à l'ouverture de la session, comme celles des crédits extraordinaires; qu'elles le seraient par le ministre des finances en un seul projet de loi; que les crédits supplémentaires seraient votés et justifiés, non seulement par chapitre, mais par article; enfin, que tout crédit extraordinaire formerait un chapitre particulier dans la loi du réglement dn budget. » — Il était difficile de multiplier davantage les précautions; cependant, le pouvoir législatif pensa qu'il n'avait pas encore assez de garanties. Dans la session de 1834, la commission des finances déclara que la législation des crédits supplémentaires n'était pas complète, et elle voulut circonscrire dans des limites mieux tracées la faculté d'accroître par ordonnance les dépenses de l'état, ou, en d'autres termes, d'ajouter au budget. Elle divisa celui-ci en deux catégories : dans l'une sont les services dont les allocations sont fixes, et pour lesquels il ne pourra jamais y avoir de crédits supplémentaires; dans l'autre, viennent se placer les dépenses essentiellement variables. Pour la première catégorie, l'administration n'a plus la faculté d'étendre les services de sa propre autorité; et, en effet, cette faculté ministérielle enlevait au budget son caractère de loi, et mettait au néant l'une des plus hautes prérogatives des chambres. Quant à la seconde catégorie, puisqu'il est reconnu que le chiffre des services qui la composent est variable, puisque les événements peuvent rendre inexacte l'évaluation qui a été faite, il est naturel de laisser à l'administration le droit de dépasser ses crédits, sauf à elle à justifier. Dépasser le crédit quand la dépense est autorisée, et que l'allocation est réellement insuffisante, c'est obéir à la loi, et non la violer, car le commandement législatif est ici dans le vote de service, qui doit être exécuté, et non pas dans la dépense, qui n'est qu'appréciée. Dans la séance du 24 avril

1834, la chambre des députés a donc adopté l'article suivant : « La faculté d'ouvrir, par ordonnances du roi, des crédits supplémentaires accordés par l'article 3 de la loi du 24 avril 1833, pour subvenir à l'insuffisance dûment justifiée d'un service porté au budget, n'est applicable qu'aux dépenses concernant un service voté, et dont la nomenclature suit. » — Le lendemain, on établit et on vota cette nomenclature, et il fut décidé qu'elle serait révisée tous les ans, augmentée ou réduite, selon le nombre et la nature des chapitres qui composeront la loi des dépenses. — L'expérience prouvera s'il n'y a plus rien à faire pour compléter la législation des budgets additionnels. Nous la croyons complète ; nous regrettons seulement qu'au lieu de la disséminer dans une demi-douzaine de lois de finances, on n'en ait pas fait un tout homogène. Les lois ont bien plus de force, et on les oublie bien moins quand toutes leurs dispositions sont groupées en faisceau. P. Doublet de Persan.

Crédit (Lettres et droit de). En droit commercial, les *lettres de crédit* forment un contrat de change qui est nominatif ou au porteur, suivant que la lettre missive qui le constitue en porte la déclaration. Par ce contrat, une personne qui a un crédit ouvert chez un banquier ou tout autre négociant dispose de son compte en faveur d'un tiers, en sorte que le mandataire indiqué ou le porteur ont le droit de se faire remettre au nom du mandant, souscripteur de la lettre de crédit, les fonds qui lui seront nécessaires. Ce contrat, étant tout de confiance, ne doit être formé qu'avec les plus grandes précautions, à raison de l'abus facile que l'on en peut faire : ainsi, le mandant qui souscrit la lettre de crédit met en circulation une véritable lettre de change qui aura pour lui les mêmes conséquences, car il sera tenu au remboursement de tout ce qui aura été donné sur le vu de sa lettre comme s'il l'avait reçu lui-même ; ce sont des ordres qu'il transmet à son correspondant, c'est donc surtout à lui de veiller à ce que ses intérêts ne soient pas compromis, soit en limitant la somme à laquelle il veut restreindre le crédit, soit en désignant nominativement pour quelle nature d'affaire le crédit est accordé. Dans ce dernier cas, celui sur lequel la lettre est tirée n'est plus soumis à une exécution passive du mandat ; il devient juge du contrat, qui est en quelque sorte laissé à sa prudence, car il ne doit pas remettre les fonds si au moment de la présentation les choses sont dans un état tel que l'affaire indiquée ne puisse plus être consommée. Il en est de même lorsque le crédit, sans être rigoureusement limité, énonce qu'il est ouvert pour les besoins d'une personne ; il ne serait pas permis, en présence d'une semblable énonciation, de dépasser de justes bornes. — Au reste, il est toujours prudent de donner un avis direct de l'émission de la lettre, ou d'y joindre toutes les instructions nécessaires. Quant à celui qui est chargé d'exécuter l'ordre donné, son principal devoir est de s'assurer de la vérité de la signature qui lui est présentée, et comme à son égard la lettre forme le seul titre qui lui permette de porter en compte les sommes par lui fournies, elle devient la pièce justificative, qui doit demeurer annexée au compte. — On nomme aussi *lettres de crédit*, en langage diplomatique, les missives remises à tous les agents employés dans les relations extérieures pour une mission à l'étranger ; le crédit ne porte plus dans ce cas sur des sommes d'argent, mais sur une part de la puissance publique, et ces lettres sont alors destinées à *accréditer* un fonctionnaire auprès d'un gouvernement étranger, à lui *donner crédit* auprès de lui. — Sous la dénomination de droit de crédit, on désignait autrefois un de ces droits féodaux qui prêtaient aux abus les plus graves. Dans la plupart des seigneuries, on accordait au seigneur la faculté de prendre à crédit tout ce qui pouvait se trouver à sa convenance, c.-à-d. que le seigneur s'était attribué ce droit, auquel les habitants avaient bien été forcés de se soumettre. Le seul remède que l'on

avait pu apporter était de limiter le crédit à un certain temps, en sorte qu'à défaut de paiement dans le délai prescrit, on pouvait, non pas exercer des poursuites, mais refuser de livrer de nouveau à crédit. Le terme du crédit variait suivant les lieux, les circonstances et particulièrement suivant les qualités des personnes : ainsi, le roi avait généralement le privilége de jouir d'un terme beaucoup plus long que tous autres seigneurs; cependant il y avait encore telle localité où le seigneur particulier était traité à cet égard plus favorablement que le roi. Bientôt, les gens attachés à la personne du roi et des seigneurs en vinrent à mésuser tellement de ce droit de prise que certaines coutumes imposèrent l'obligation de donner gage pour le paiement au moment même de la prise, jusqu'à ce qu'enfin les abus furent si nombreux que le droit se trouva entièrement aboli par diverses ordonnances.— On a aussi appelé *droit de crédit* une affirmation d'usage autrefois en matière civile et criminelle. Dans le principe, il fallait, avant d'introduire une instance, que le demandeur déclarât par serment sur les saints Évangiles, après interpellation du juge, qu'il croyait sa cause bonne : c'était ce qu'on appelait, suivant les anciennes ordonnances, répondre par la locution latine *credit vel non credit.* — En matière criminelle, le temoin qui ne voulait ni affirmer ni dénier un fait avait le droit de déclarer qu'il le croyait vrai : c'était encore ce que l'on nommait, à son égard, le *droit de crédit.* TRULET, a.

CRÉDULITÉ. C'est ce penchant de l'esprit qui le porte à admettre comme vraie, sans examen et avec la plus grande facilité, toute proposition avancée par un autre. L'étymologie latine du mot est parfaitement conforme à sa signification, et elle vaut une définition à elle seule, puisque les deux idées, *facilité à croire*, y sont clairement exprimées. — La crédulité n'est pas synonyme de *superstition;* elle diffère encore plus de la *confiance.* Nous la distinguerons successivement de ces deux idées analogues. La superstition consiste dans ce penchant qu'ont les hommes à croire au merveilleux, au surnaturel; elle est donc une espèce particulière de crédulité; le mot crédulité a un sens beaucoup plus large, il signifie la facilité de l'esprit à admettre toute espèce de faits, qu'ils soient ou non merveilleux. Ainsi, on peut être taxé de crédulité, si l'on admet sans examen les récits d'un voyageur qui, sans rapporter des faits surnaturels, peut néanmoins débiter des mensonges sur la nature d'un pays, sur les mœurs, les usages d'un peuple, sur les aventures qui lui sont arrivées : on ne sera point pour cela superstitieux. On poussera au contraire la crédulité jusqu'à la superstition, si l'on croit à des récits miraculeux, à des visions, à des apparitions, si l'on admet, par exemple, qu'un crucifix tombé à la mer a été dévotement rapporté à son maître par un habitant du liquide manoir.— La crédulité n'est pas non plus la confiance. La confiance consiste à se fier aux sentiments d'une personne, à se reposer sur son amitié, sur sa loyauté, sur sa bonne foi, à se persuader qu'elle agira envers nous comme nous serions prêts à agir envers elle; en un mot, la confiance est la crédulité du cœur. La crédulité proprement dite ne s'adresse pas aux sentiments, mais bien aux idées, et aux faits qu'elles représentent. Ce n'est pas un penchant du cœur, c'est une disposition de l'esprit. Dans l'homme crédule, c'est l'intelligence qui accepte comme des vérités les paroles d'autrui; dans l'homme confiant, c'est le cœur qui aime à supposer dans autrui les sentiments qui l'animent lui-même. Mais cette différence que nous nous attachons à faire ressortir devient bien plus évidente si l'on considère que la crédulité est un travers de l'esprit, une grave défectuosité intellectuelle, tandis que la confiance est au contraire la preuve d'une ame belle et naïve, qui, toute pleine de nobles sentiments, ne peut en supposer d'autres à personne, ni se résoudre à croire au mal, à soupçonner la trahison, la bassesse, en ceux qu'elle ne

juge que par elle-même. En un mot, la confiance est le propre d'un cœur sensible et généreux, la crédulité est le fait d'un esprit faible et étroit. — On sera facilement convaincu que la crédulité porte ce caractère, si l'on remonte à son origine : or, il est aisé de prouver qu'elle a sa source dans l'ignorance et dans le manque de jugement. N'est-elle pas le partage de l'enfance, qui, dans sa faiblesse et son dénuement intellectuel, admet avidement et en aveugle tout ce qu'elle entend, jusqu'aux fables les plus grossières, pourvu qu'on les lui débite avec un peu de gravité et d'assurance? N'est-elle pas le partage de ces villageois ignorants, si attentifs aux contes de la veillée, si aisément dupes des récits mensongers d'un vieux soldat, si prompts à admettre toute croyance superstitieuse? N'est-elle pas le partage de la société dans son enfance, de ces peuples d'où nous sont venues tant de traditions fabuleuses, et tous ces dogmes religieux où l'erreur et le merveilleux dominent, et qui étaient pour eux l'objet d'une foi si vive, d'une vénération si profonde? N'est-elle pas enfin le partage de ces intelligences que nous taxons vulgairement d'imbécillité et de niaiserie, qui, par l'effet d'une paresse naturelle ou d'un défaut de sagacité, s'attachent aux premières opinions qui leur sont présentées, et semblent ne vivre que par l'esprit et les idées des autres? — La crédulité nous paraît mériter de l'indulgence si nous la considérons relativement à son principe; car, puisqu'elle naît de l'ignorance et de la faiblesse, il semble que c'est par elle qu'a dû naturellement débuter l'esprit humain. Mais elle va nous apparaître sous un jour plus défavorable et plus odieux, si nous l'envisageons dans son caractère constitutif, et surtout dans ses conséquences. Or, le caractère essentiel de la crédulité est d'être une espèce d'abnégation que l'homme fait de sa raison et des facultés que la nature a départies à chacun de nous. L'homme crédule ne peut mieux se comparer qu'à un individu qui fermerait les yeux et se boucherait les oreilles pour ne plus voir et ne plus entendre que par les yeux et les oreilles d'un autre. La crédulité est une véritable lâcheté intellectuelle, une honteuse renonciation aux droits dont nous a investis le Créateur, et dont il veut que nous fassions usage. Ce qui prouve combien l'exercice de ce droit est précieux, et impérieusement commandé par la nature, ce sont les maux auxquels sont exposés l'individu ou la société qui y renoncent, ce sont, en d'autres termes, les conséquences funestes de la crédulité. L'homme crédule est livré à la merci de ses semblables; il ne s'appartient plus, car ce sont nos idées et nos croyances qui nous gouvernent, qui déterminent nos actions et décident de notre destinée. Or, celui qui adopte en aveugle les idées et les croyances d'un autre homme est malgré lui et fatalement entraîné dans sa sphère : abdiquant toute personnalité, toute indépendance, il est souvent son jouet ou sa victime, quelquefois son séide. Si la vérité est le bien le plus réel de l'homme, si son organe le plus fidèle, je dirai même son seul interprète, est la raison qui éclaire chaque homme venant en ce monde, à quels dangers et à quelles infortunes n'est pas réservé celui qui dédaigne la lumière dont la clarté frappe ses yeux, pour s'attacher aux pas de son semblable, que l'erreur ou la passion ont pu si facilement égarer, et que l'intérêt porte si souvent à vouloir égarer les autres? L'ignorance est moins funeste à l'homme que la crédulité. L'ignorance a une certaine méfiance d'elle-même, elle s'arrête dans son incertitude, ou bien ne marche qu'à tâtons comme l'aveugle. La crédulité marche sans hésitation à sa perte, et court tête baissée dans le précipice. — Ce qui est vrai pour l'individu l'est également pour la société; et ici les déplorables résultats de la crédulité se présentent sous un aspect plus effrayant encore : là elle était un mal; ici elle devient un fléau. Elle consacre les coutumes ridicules et barbares, écrit les lois iniques, enseigne les dogmes bizarres et insensés, allume les guerres san-

glantes et implacables, et livre toute une nation à la fourberie et à la scélératesse de quelques hommes qui exploitent à leur profit les stupides croyances des peuples, et ont grand soin d'entretenir et de fortifier leurs erreurs, pour s'engraisser plus à loisir de leur sang et de leurs dépouilles. C.-M. Pappe.

CRÉMAILLÈRE. Il n'est pas seulement question ici de l'instrument appelé *crémaillère* qui s'attache sur le *contre-cœur* (*v*) d'une cheminée de cuisine, et qui supporte le crochet de la marmite : toute barre dentée, ondée ou crénelée sur sa longueur est une *crémaillère ;* elle se meut par l'engrenage d'un pignon ou d'une roue dentée. Le *cric* (*v.*), par exemple, ne fonctionne qu'à l'aide d'une *crémaillère*. Ce mécanisme fort simple est le plus convenable et le plus facile pour transformer un mouvement de rotation donné en rectiligne ou mouvement de translation. Pelouze père.

CRÈME. Le lait se compose de trois substances principales : le *petit-lait*, le *lait caillé* et la *crème;* celle-ci est la moins abondante, la plus légère et la plus précieuse de ces trois matières. C'est de la crème battue dans un vase qu'on extrait le beurre; mêlée avec le lait caillé, elle entre dans la composition des fromages dits *à la crème.* — Pour conserver la crème, on la sale, et, après lui avoir fait subir quelques bouillons dans une chaudière, on l'enferme dans des pots ou dans de petits barils. — Les chimistes qui ont décomposé la crème ont trouvé que 100 parties de crème, dont le poids est à celui de l'eau distillée comme 1,0244 sont à 1, contiennent :

beurre,	4, 5 parties
fromage,	3, 5
petit-lait,	92, 0

Les 92 parties de petit-lait renferment 4, 4 de sucre de lait et de sels.

Moyen de reconnaître la quantité de crème que contient une mesure de lait.

La crème, étant spécifiquement plus légère que les autres composants du lait, monte à la surface du bain et y forme une couche plus ou moins épaisse, suivant la qualité et la pureté du lait; il suffit donc de trouver un moyen simple pour mesurer l'épaisseur de cette couche, en prenant pour terme de comparaison du lait dont on connaît la pureté et la qualité : ce moyen est facile et à la portée de tout le monde. — Sur le goulot d'une carafe ou d'une bouteille mastiquez un tube de verre de 10 à 12 pouces de long, et dont la grosseur soit telle qu'il remplisse à peu de chose près le goulot de la bouteille; divisez une bandelette de papier en millimètres ou en parties égales encore plus petites; collez cette bandelette sur le côté du tube, dont elle doit avoir la longueur; remplissez tout l'appareil de lait pur et de bonne qualité : toute la crème s'élèvera dans le tube, et vous noterez la division de la bandelette, qui répondra au sommet de la colonne de lait, point où commencera celle de la crème : cette division vous servira comme de point fixe dans les expériences que vous ferez avec du lait de médiocre qualité et mélangé d'eau; quatre expériences faites dans ce but ont donné les résultats suivants :

	hauteur de la colonne de crème :
lait pur,	8 1/2 divisions
lait et 1/3 d'eau,	6 1/4
lait et 1/2,	5
lait et 2/3,	3

Teyssèdre.

CRÈME DE TARTRE (*v.* Tartre).

CRÈMES (art du liquoriste). C'est un nom hyperbolique donné par les liquoristes aux produits dont ils vantent l'excellence, pour le moelleux, l'heureuse combinaison des ingrédients, etc., etc.; ils comparent ainsi leurs liqueurs alcooliques à de la crème; et, comme il ne fallait pas s'arrêter en si beau chemin, ces messieurs ont inventé bien d'autres épithètes encore; je citerai seulement la dernière parvenue à ma connaissance. Je suis cependant loin de prétendre poser des bornes à cette enthousiaste et emphatique nomenclature; mais déjà je suis dans les *rococos*, et je me suis arrêté au *velours en bouteille* (*v.* Liquoriste).

Crémier-Glacier (art culin.).(*V.* Glaces.) Le crémier-glacier est le cuisinier du dernier service de table ou *dessert*. De même qu'à l'article Confiseur et Confitures, nous avons ingénument avoué que notre science était en cette matière presque toute d'emprunt, nous nous bâtons ici de mettre notre responsabilité sous l'égide des illustres maîtres Cardelli et consorts. Nous ne pouvons offrir qu'un seul exemple du travail du crémier, mais il pourra suffire aux esprits diligents. — Fromages a la glace. Dans une chopine de crème double mettez un demi-setier de lait, un jaune d'œuf, trois quarterons de sucre; faites faire cinq à six bouillons, et retirez du feu : vous pouvez, *ad libitum*, aromatiser avec la fleur d'orange, de bergamote, de citron; mettez ensuite dans votre moule de ferblanc, et faites prendre à la glace. Pour cela, placez votre moule dans un seau proportionné à la grandeur du moule. Dans le fond du seau, vous aurez d'abord placé de la glace pilée avec une poignée de sel marin et de salpêtre; vous continuerez à mettre de cette décomposition tout autour du moule jusque dans le haut. Pour enlever le fromage glacé, à l'instant de servir, il faut détacher du moule en plongeant celui-ci rapidement dans de l'eau bouillante. Pelouze père.

CRÉNEAU, nom donné dans le moyen âge à la construction en maçonnerie formant l'entre-deux des *archières*: celles-ci étaient la partie vide, les créneaux étaient la partie pleine d'un rempart.— Des écrivains qui se trompent (et ils sont nombreux) croient qu'un créneau était une échancrure de muraille. C'est le contraire. On appelait *châteaux crénelés* ceux dont les défenses s'entrecoupaient de créneaux. Quelquefois on tendait d'un créneau à l'autre un *hourdis*, c.-à-d. un *clayonnage* (*v.*), qui protégeait l'archer combattant sur l'archière. La fortification à créneaux différait du moderne système à embrasures, en ce qu'ils étaient intérieurement évasés, tandis que les merlons des batteries à feu ont plus de largeur à leur face intérieure qu'à leur face extérieure. Un droit seigneurial consistait à couronner de créneaux le mur auquel tenait la porte de l'habitation. L'image des créneaux s'est conservée dans les symboles qu'on nomme *meubles de blason*.—Louis XII, dont l'histoire a vanté la mansuétude, fit pendre aux créneaux de Peschiera le gouverneur et son fils, qui s'étaient noblement et bravement défendus contre l'armée française. Gal Bardin.

CRÉNEQUIN, outil en forme de pied de biche, qui servait à tendre la corde d'une petite arbalète; de là le nom de Crénequiniers donné aux corps de cavalerie qui se servaient d'arbalètes et portaient le crénequin pendu à la droite de leur ceinture. Charles VII comptait dans sa garde vingt-cinq crénequiniers allemands. La maison militaire des souverains a compris des arbalétriers à cheval portant cette dénomination jusqu'au règne de François Ier. L'histoire cesse de mentionner les crénequiniers depuis la bataille de Marignan. Gal Bardin.

CRÉOLE. On a coutume de donner ce nom, soit aux individus de l'espèce humaine, soit même aux animaux qui naissent dans les colonies européennes, entre les tropiques surtout, bien que leurs parents soient originaires de l'ancien monde. Ainsi, l'on appelle *créoles* tous les blancs nés dans les deux Indes, et originairement étrangers. On donne également le nom de créoles aux nègres dans les colonies où les Européens les ont transportés. Ainsi, ce terme ne désigne que la naissance dans les Amériques et les Indes orientales d'individus originaires d'une autre contrée : en effet, il a pour étymologie le verbe *creare*, d'où sans doute est formé le nom de *criado*, jeune garçon, en langue espagnole. — Quoiqu'un Européen puisse produire des enfants créoles aux États-Unis d'Amérique et au Canada, il semble que ce nom soit plus particulièrement réservé ou attribué aux personnes nées sous les climats chauds, car les premiers diffèrent peu de leurs pères européens, à cause de la ressemblance d'un climat tempéré ou

froid. Il en est autrement du créole blanc né sous les cieux ardents des tropiques.— Le créole blanc est en général bien développé ; sa taille mince est proportionnée convenablement, sa constitution plutôt maigre que grasse, plutôt délicate que robuste, et plutôt svelte que trapue. Il se montre vif, ardent, passionné, fier, et d'ordinaire impérieux, parce que né au milieu d'une foule d'esclaves noirs, toujours prêts à prévenir ses moindres besoins, à exécuter ses ordres, à suivre ses volontés, et même ses caprices, il contracte l'habitude de se croire fait pour commander, pour être partout obéi. Il semble regarder les autres hommes comme autant de serviteurs empressés à courir au-devant de ses désirs. Cette espèce de despotisme, cette affectation présomptueuse de supériorité le rend odieux en Europe, où nos mœurs, plus sociales, rejetant cette arrogance, mettent une sorte d'égalité entre les personnes d'un rang et d'une fortune analogue. Toutefois, cet orgueil des créoles les rend ordinairement incapables de commettre une bassesse : il leur inspire plutôt une noble générosité, les détache de l'avarice, les rend hospitaliers et braves par ostentation, si ce n'est par caractère. Comme ils méprisent l'abjection de leurs esclaves, ils croiraient se ravaler jusqu'à eux s'ils contractaient la souillure de leurs vices : ils se jettent plutôt dans un excès opposé. C'est pour cela qu'ils ne peuvent souvent supporter aucune contrainte, et dédaignent quelquefois même celle des lois et de la raison ; aussi, l'impétuosité de leur naturel égale l'inconstance de leurs goûts, excités surtout par la chaleur du climat, et par la satiété de leurs désirs trop facilement assouvis. Les créoles des pays froids de l'Amérique septentrionale ou méridionale ne sont pas toutefois différents des autres Européens par leur constitution et leurs habitudes, parce qu'ils ne vivent pas au milieu d'esclaves nègres.—Cette ardeur du climat que les créoles habitent exalte à l'excès la sensibilité de leurs organes, leur attribue cette imagination fougueuse qui les précipite de jouissances en jouissances. Plusieurs sont nés pour chanter les délices de l'amour, comme Parny et Bertin, ou les aimables épicuriens de la *table ovale* de l'Ile-de-France. Leur courage est intrépide, mais momentané ; ils ne vivent que par élans. Leurs membres sont souples et minces. La mobilité de leurs fibres et l'agacement de leurs nerfs les portent à tous les genres de voluptés avec une fureur insurmontable ; ils s'immolent tout entiers aux jouissances, et ne comptent jamais le lendemain. Ils aiment le luxe et les jeux de hasard jusqu'au délire. Ils déploient sans doute beaucoup de pénétration et de facilité dans leurs études dès l'enfance ; mais leur inconstance naturelle les rend trop souvent incapables d'une attention suivie, d'une discipline exacte, si nécessaire aussi à la guerre. Leurs passions, que rien ne limite, deviennent excessives : leurs amours ne connaissent guère ces nuances délicates d'attachement moral, de sensibilité douce, qui préparent à de plus vives jouissances ; ils passent sans intermédiaire de l'indifférence à la dernière faveur, et, pour la plupart, ne recherchent, dit aussi Raynal, que le physique de l'amour.— Leurs autres penchants ne sont ni moins violents, ni moins désordonnés. Les boissons spiritueuses, les délices funestes de la bonne chère, l'ambition, la vengeance, la jalousie, les dominent tour à tour, tyrannisent leurs faibles ames, empoisonnent fréquemment leurs jours, et les plongent souvent dans les plus cruels malheurs. C'est cette ardente impétuosité de leurs sens qui rend toutes leurs affections immodérées.—L'exaspération de leur genre nerveux paraît donc due à cette constitution exaltée par la chaleur du climat. En Europe, les hommes ont les organes des sens imbibés d'humeurs, de sang, et enveloppés d'un tissu cellulaire spongieux et gonflé, ce qui encroûte les nerfs, et rend leurs extrémités moins épanouies, moins accessibles au contact des corps extérieurs. Dans les régions méridionales, au contraire, les liquides s'évaporent par la chaleur ; les corps perdent leur embonpoint ; le tissu cellulaire s'affaisse, et

les extrémités sentantes des nerfs restent plus à nu, plus exposées aux impressions externes, plus fortement affectées. Il n'est donc point étonnant de voir les sensations et les passions devenir plus impétueuses à mesure que les nerfs sont moins enveloppés, moins abreuvés de liquides, ou que les corps sont plus grêles. Cette extrême sensibilité est aussi la source d'une vive mobilité, ou plutôt, de cette inconstance perpétuelle: on conçoit que des sensations très pénétrantes fatiguent beaucoup, et obligent sans cesse à les varier.— Ce qui confirme la cause que nous assignons à cette sensibilité, c'est que les hommes sont communément plus secs de constitution sous des cieux brûlants que dans les pays froids. Aussi, tous les Européens passant aux Indes ou dans les colonies méridionales, y éprouvent, plus ou moins, suivant leur complexion, un acclimatement qui s'opère par une maladie inflammatoire. En effet, dans nos régions, il s'établit un équilibre proportionnel entre les liquides et les solides de notre corps; mais, sous des climats ardents, ces liquides se dilatent par la chaleur, tandis que les solides se crispent et se resserrent; l'équilibre est donc rompu, les humeurs ne peuvent plus être toutes contenues dans le corps; il s'opère une ébullition générale, une turgescence, hâtée surtout par les boissons spiritueuses ou aromatiques et irritantes, dont on use fréquemment avec excès en ces pays. De là résulte encore la pléthore biliense, qui se développe chez ces individus. De nombreuses saignées, la diète, opèrent la diminution des humeurs, rétablissent l'équilibre nécessaire dans de semblables températures. Telle est la cause première de cette pâleur, de cette teinte livide et plombée de la plupart des créoles. Jamais ils n'offrent ces couleurs vives, roses ou fleuries du sang européen; car, l'action augmentée de l'appareil biliaire et la diminution du sang en est la principale raison (*v.* Aug. Lebrecht Muller, *De causâ palloris cutis hominum sub zonâ torridâ habitantium.* Erlang, 1765, in-4°).— Ce n'est pas seulement le soleil qui hâle et jaunit leur peau, puisque les parties de leur corps qui sont toujours couvertes n'offrent jamais la fraîcheur, l'éclat et l'embonpoint potelé des membres des Européens. Ceux-ci ne s'acclimatent même qu'en perdant cette surabondance de liquides qui rendait leur corps pléthorique, robuste, chaleureux. Aussi les créoles qui viennent en Europe s'y trouvent faibles, énervés, frileux, jusqu'à ce que leur corps ait reconquis un tempérament analogue au climat de cette partie du globe, et lorsqu'ils retournent ensuite dans leur pays natal, ils ont besoin de reperdre cette surabondance d'humeurs, trop contraire à la nature d'un climat chaud.— Cette diminution du sang et des autres liquides est encore prouvée par la modicité des règles chez les femmes créoles, à moins que cette excrétion menstruelle ne devienne excessive, par la crispation spasmodique de l'organe utérin. Aussi sont-elles indolentes, faibles et timides. Mais, comme le système nerveux devient encore plus sensible chez elles que dans les hommes, à cause de la délicatesse de leurs fibres, elles subissent des passions extrêmes. Leur jalousie s'emporte jusqu'à la rage: incapables de tout travail, et oisives à l'excès, despotes pour leurs esclaves, capricieuses, volontaires, dans leur indolence, rien n'égale quelquefois la fureur de leurs désirs. Transportées pour la danse, pour tous les exercices de volupté, les glaces de l'âge semblent n'y apporter aucune diminution. Pour elles, l'amour devient la plus impérieuse des nécessités. Quoique très compatissantes aux malheurs d'autrui, elles sont excessivement cruelles et vindicatives envers leurs domestiques; elles infligent aux nègres des châtiments horribles pour la moindre faute; d'autant plus inexorables qu'elles n'entendent ni ne voient les tourments, les cris déchirants de ces infortunés, dont elles ne pourraient soutenir l'aspect. Rien de plus exigeant et de plus despote dans leurs volontés que ces êtres indolents ou faibles et inactifs, parce qu'ils ont plus besoin des bras et du travail d'autrui. Cependant, par la même exaltation de la sensibilité

morale, les plus généreuses affections éclatent chez ces mêmes femmes; elles sont capables de porter les vertus jusqu'à l'enthousiasme. — Au reste, les femmes créoles deviennent plutôt pubères que celles d'Europe, à cause de la chaleur de ces régions, qui imprime beaucoup d'activité aux fonctions vitales. Cette même excitabilité les expose maintes fois à de fréquentes et dangereuses hémorrhagies de l'utérus, surtout lorsqu'elles abusent des voluptés de l'amour, ou font un usage excessif d'aliments âcres, épicés, de boissons spiritueuses, irritantes, abus trop fréquents sous ces climats brûlants. Aussi, les femmes créoles sont très exposées aux avortements et fournissent peu de lait. Par ces mêmes raisons, elles chargent du soin d'allaiter leurs enfants les négresses, qui ne les emmaillotent jamais. Ces jeunes créoles, libres, dès la naissance, de tous leurs mouvements, ne deviennent jamais boiteux, disloqués, bossus ou estropiés. C'est que leurs membres peuvent se déployer sans contrainte et sans efforts par cette liberté. — On sait que beaucoup d'Anglais, d'Écossais surtout, blonds, et aux yeux bleus, passant aux Antilles, ou en d'autres colonies des pays chauds, avec des femmes d'Europe, également blondes, auraient, en Europe, des enfants blonds comme eux naturellement; toutefois, on a remarqué qu'en général les enfants blancs, sans aucun mélange de sang étranger, prennent, dès leur naissance, sous ces régions chaudes, des cheveux plus noirs, des yeux à iris plus foncé et brun, de même qu'un teint plus hâlé, sans avoir toutefois été beaucoup exposés aux ardeurs du soleil. Sans méconnaître la puissante influence de cet astre, on croit s'être assuré que le lait des négresses contribuait à brunir le teint de leur nourrisson de race blanche. On a pensé de même que l'usage des viandes noires, des aliments fortement colorés, du café, du chocolat, des épices, etc., brunit davantage les humeurs, donne plus d'activité contractile à la fibre, que l'emploi du laitage, des pâtes, des farineux, et autres nourritures molles, humectantes. Ainsi, les Flamands, les Hollandais, et autres flegmatiques septentrionaux, à chair flasque, à fibres pâles, à teint si blond et fade, qui les distinguaient jadis, ont pris plus d'activité, une carnation plus brune et plus ferme, par l'emploi des vins rouges et toniques du Midi, et à l'aide des nourritures fortifiantes, aromatiques, tirées des régions chaudes. La chevelure est plus brunie, les prunelles des yeux sont moins éteintes et moins grises, l'allure est devenue plus vive, l'esprit plus prompt. Ainsi, les productions du Midi ont transporté avec elles, au Nord, une partie de leurs attributs et de leur énergie. — Telles sont donc également les qualités dont héritent les blancs créoles. On dit aussi que leurs femmes deviennent très fécondes, et souvent mères de 10 à 12 enfants; ce qui nous semble exagéré, car, les habitants des pays méridionaux sont rarement aussi féconds que ceux des régions froides. L'ardeur trop précipitée dès le jeune âge cause d'ordinaire des avortements, des efforts de précocité, suivis d'une stérilité anticipée. Ainsi, en France, les familles sont plus nombreuses dans les provinces du nord que dans celles du midi. D'ailleurs, les mœurs se dépravent à mesure que les contrées plus ardentes rendent les individus passionnés; rien n'apporte plus d'obstacles à la multiplication de l'espèce que la licence des mœurs. Toutefois, l'abondance des nourritures, l'ardeur de l'amour, la douceur et la fertilité du climat, invitent à une plus grande multiplication de tous les germes de vie que sous des cieux tempérés ou froids. Sans doute, ce même tempérament de l'atmosphère et du sol influe sur les maladies et la santé de leurs habitants. Les créoles américains ne connaissent presque pas les affections dépendantes de l'abondance ou de la pléthore des liquides, les apoplexies, les hydropisies, les pleurésies, les catarrhes ou fluxions, et même la goutte et la gravelle; mais ils éprouvent les affections résultant de l'activité de la fibre et de la grande mobilité des nerfs. Leur vieillesse est plus précoce, mais moins infirme que chez nous, par l'u-

niformité plus grande d'un climat exempt des rigueurs du froid et de l'hiver. Leur vie usée pendant une turbulente jeunesse leur laisse une végétation tranquille dans leurs vieux jours. Énervés de bonne heure par l'amour, ils traînent le reste de leur existence dans l'apathie, dans une faiblesse d'autant plus sage, plus heureuse, peut-être, qu'elle est plus inutile et plus impuissante.—Dès l'enfance, la complexion nerveuse, très impressionnable, des jeunes créoles, les dispose au tétanos, au trismus des mâchoires et à d'autres affections spasmodiques analogues, surtout par les vents plus froids du Nord et dans les températures humides des bords de la mer, selon les observations de Bajon, de Pouppé-Desportes, de Lind, de Poissonnier-Desperrières, Richard-Towne, Gilbert-Blane, etc. Les Indiens préservent leurs enfants de ces accidents mortels en les frottant d'huile, laquelle empêche le contact de l'air à nu.—Les femmes créoles sont aussi, par leur indolence et leur genre de vie, très sujettes aux maux d'estomac et aux flueurs blanches, comme à de grandes irrégularités dans la menstruation. Elles tombent d'ordinaire alors dans la *chlorose*, le *pica* (*v.*) ou les appétits dépravés, qui les portent à l'abus des aliments épicés et salés, et les disposent aux obstructions des viscères abdominaux, aux gonflements de rate, à la jaunisse. Cet état d'atonie cachectique est tellement commun parmi les créoles des deux sexes qu'à peine le quart de leur population en est exempt, suivant plusieurs médecins des colonies, et il en résulte aussi des hydropisies. Les vers, les mauvaises digestions qui les accompagnent, contribuent encore à d'interminables affections chroniques des intestins, à des fièvres hémitritées (demi-tierces). Cependant, on les dit moins exposés à prendre la fièvre jaune que les Européens arrivant de l'ancien monde. L'affection vénérienne passe aussi pour plus bénigne parmi les créoles; ils ont presque toujours la peau en sueur, et cette moiteur perpétuelle les rend moins impressionnables aux commotions électriques, par l'effet de l'évaporation. Les femmes, devenant mères de très bonne heure, ne prennent pas toujours tout le développement de taille qu'elles pourraient avoir, ce qui contribue à l'abâtardissement de l'espèce. J.-J. Virey.

CRÉOSOTE. Ce nom, formé de deux mots grecs qui expriment l'idée d'une propriété conservatrice des chairs, sert à désigner une substance nouvellement découverte en Allemagne par M. Reichenbach, chimiste honorablement connu. C'est un liquide incolore et transparent, d'une consistance analogue à celle de l'huile d'amandes, d'une odeur désagréable, qui rappelle celle des viandes fumées. Elle a une action éminemment caustique : appliquée sur la langue, elle cause un sentiment de brûlure très douloureux; sur la peau, elle détruit l'épiderme; elle est enfin un poison pour les animaux et les végétaux. Mais si elle est redoutable à fortes doses, elle offre, quand elle est mitigée, des avantages signalés qui rendent cette découverte importante, tant pour la médecine que pour l'économie domestique, comme on le verra ci-après. C'est en examinant les produits de la distillation des végétaux, particulièrement de l'acide pyro-ligneux, que M. Reichenbach a distingué la créosote, et plus tard il la trouva dans tous les goudrons. Elle forme à 20 degrés avec l'eau deux combinaisons différentes, dont l'une est une solution d'une partie et un quart dans 100 parties d'eau, ce qui fait une partie de créosote sur 80 de ce liquide; l'autre, au contraire, est une solution de 10 parties d'eau dans 100 de créosote. L'acide acétique (vinaigre) la dissout complètement. Elle forme diverses combinaisons qu'il serait superflu d'exposer ici; nous nous bornerons à faire connaître les avantages qu'on peut en retirer.—Comme la créosote coagule énergiquement l'albumine fourni par le blanc d'œuf, M. Reichenbach crut qu'elle agirait également sur l'albumine du sang, et l'épreuve justifia sa prévision. Il reconnut qu'en raison de cette propriété on peut tarir promptement les hémorrhagies causées par les blessures qui di-

visent les vaisseaux capillaires. L'eau chargée de créosote produit mieux cet effet hémostatique que la préparation appelée *eau de Benelli* ou *eau artérielle*, dont on a fait un secret, et qui probablement n'a pas d'autre base. La propriété reconnue de l'acide pyro-ligneux et de l'eau empyreumatique pour préserver les chairs de la décomposition putride lui fit aussi présumer que la créosote produirait le même effet, ce que l'expérience a démontré. Après avoir fait macérer des viandes fraîches dans une eau chargée de créosote, pendant une heure et moins, et en les faisant ensuite sécher au soleil, le chimiste allemand les fit passer à un état comparable à celui des viandes fumées; il reconnut en même temps que si la fumée de bois est un agent conservateur des chairs, c'est qu'elle contient de la créosote. M. Reichenbach s'adonna aussi à quelques recherches afin de découvrir si la propriété antiputride de la créosote n'en rendrait pas l'application utile pour la pratique de la médecine. Il parvint, dit-il, à guérir avec l'eau créosotée des plaies sanieuses et avec carie des os, des ulcères chancreux et carcinomateux, même une phthisie pulmonaire parvenue à un degré extrême, des brûlures plus ou moins profondes, des douleurs de dents, des dartres, des gerçures de la peau, dont les enfants sont affectés. — La découverte d'un agent thérapeutique aussi puissant a vivement appelé l'attention des médecins de notre pays: MM. Lemire et Billard, chimistes, leur ayant fourni de la créosote extraite du goudron, d'après le procédé enseigné par M. Reichenbach, plusieurs se sont empressés de l'éprouver dans leur pratique. Voici sommairement les résultats qu'ils ont obtenus. Des brûlures plus ou moins profondes, pansées avec du coton imbibé d'eau créosotée, ont été cicatrisées en peu de jours, la suppuration a été prévenue, et la douleur a été très modérée; des dartres qui avaient résisté à différents traitements ont cédé à des applications de la même eau, ou d'un onguent composé de deux onces d'axonge de porc et de seize gouttes de créosote pure.— Des ulcères sanieux, cancéreux, ont été guéris par ce même moyen, ainsi que des tumeurs squirreuses. Les cataplasmes émollients arrosés d'eau de créosote sont un autre moyen facile pour employer ce médicament. La créosote a même été employée avec avantage dans des cas de cancers utérins, et elle a procuré promptement la guérison des engelures par des pansements semblables à ceux des brûlures. — La créosote paraît être le meilleur remède antiodontalgique : appliquée sur les dents cariées, elle a calmé promptement les douleurs. — Dans des cas de blessures par des instruments tranchants, et dans diverses expériences tentées sur des animaux, on a constaté que l'eau de créosote arrête tout de suite l'hémorrhagie, et que la plaie est promptement cicatrisée. Enfin, dans des cas de phthisie pulmonaire et de catarrhes chroniques, on a administré l'eau créosotée en vapeur, et on en a retiré quelque avantage. Nous devons ajouter que, dans différents cas, la créosote a procuré des améliorations qui ne se sont pas soutenues : l'expérience du temps est donc nécessaire pour apprécier convenablement ce médicament, dont la pharmacie vient de s'enrichir. — Les découvertes nouvelles engagent à chercher dans le passé s'il est apparu quelque chose de véritablement neuf sous le soleil : à l'occasion de l'annonce de M. Reichenbach, on a compulsé de vieux livres, et on a trouvé dans le *Dictionnaire de médecine* de James l'indication d'une huile extraite du goudron, possédant des propriétés médicales très actives, et qui est désignée par le nom de *baume de poix ;* de plus, le signalement d'une espèce d'acide qu'on extrait de la térébenthine, en la distillant à un feu doux, efficace pour traiter diverses maladies, et propre à préserver de la pourriture. A ce sujet, on peut donc répéter jusqu'à un certain point ce qu'on disait du temps de Salomon. Ces substances étaient tombées dans l'oubli, et peut-être injustement, car il y a dans

l'homme, pour la généralité des choses, une disposition à accorder une confiance extrême comme à croire trop peu, et cette disposition est surtout remarquable en médecine. — L'avis parti de l'Allemagne a fait aussi reporter l'attention des médecins français sur l'eau de goudron, qu'un évêque anglais, G. Berkeley, préconisa il y a plus de cent ans avec une exagération qui lui fit manquer son but. Aujourd'hui, on en étudie les effets dans un grand nombre d'affections chroniques, et déjà plusieurs praticiens en ont fait l'éloge. Il faut que cette boisson, dont l'efficacité s'explique par l'existence de la créosote dans le goudron, ait une puissance réelle, car on n'a jamais cessé d'en faire usage, surtout en Angleterre, aux États-Unis et dans les diverses colonies. — La difficulté d'obtenir la créosote pure par le procédé chimique, qui est trop compliqué pour que nous puissions l'indiquer ici, a fait imaginer de la suppléer par la suie des cheminées où l'on brûle du bois, comme devant contenir des principes analogues à ceux du goudron, qui provient de la même combustion. Une pommade composée avec cette substance pulvérisée et avec le saindoux a suffi pour guérir des affections dartreuses et des teignes contre lesquels différents médicaments avaient échoué. On a aussi préparé un extrait de suie en la faisant bouillir dans de l'eau que l'on filtre et que l'on réduit ensuite par l'ébullition. On dissout cet extrait dans du vinaigre bouillant : quelques gouttes de ce liquide dans un verre d'eau composent un collyre dont on a éprouvé l'efficacité dans quelques cas d'ophtalmie. — D'après ces notions, on voit que la créosote présente des avantages qui en rendent la découverte importante. Avec cet agent, il sera possible d'abréger la préparation des viandes qui servent à l'approvisionnement des vaisseaux, des forteresses, etc. Les naturalistes pourront l'utiliser pour conserver les animaux qu'ils se procurent dans leurs voyages. Elle offre un moyen facile de conserver les pièces d'anatomie pathologique, dont les collections doivent se grossir considérablement d'après la tendance actuelle des études médicales. Elle offre encore un moyen de momifier les cadavres. On se munira probablement à l'avenir dans chaque ménage d'une provision d'eau créosotée pour panser les blessures légères, telles que les brûlures, les engelures et les gerçures, comme aussi pour arrêter les hémorrhagies occasionnées par les piqûres des sangsues, qui sont quelquefois mortelles, surtout chez les enfants, et souvent très difficiles à tarir. Si l'avenir ne réalise pas tout ce que les médecins attendent aujourd'hui de la créosote, on peut cependant croire qu'ils en retireront des effets salutaires, surtout dans les cas de chirurgie. — En nous félicitant de la découverte que nous faisons connaître, nous devons rappeler que la créosote pure est un poison énergique, et dont on ne doit pas faire usage sans l'avis d'un médecin. Son action vénéneuse doit même éveiller l'attention sur les viandes long-temps exposées à la fumée, surtout sur celles de cochon, dont les préparations sont si usitées. Plusieurs exemples d'empoisonnements par des jambons, des saucisses, du fromage d'Italie, ont été recueillis dans ces derniers temps, tant en Allemagne qu'en France, sans qu'on en ait découvert la cause. Aujourd'hui qu'on connaît la créosote, il est rationnel de lui attribuer ces effets délétères, et de se défier des préparations de charcuterie qui auraient subi une longue exposition à la fumée. CHARBONNIER.

CRÉPI (part. de CRÉPIR, fait de *crispare*, friser); couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou un balai. Le crépi diffère de l'*enduit* proprement dit, en ce qu'il n'est pas lissé, aplani, comme ce dernier, avec la truelle ou l'épervier. On laisse le crépi raboteux, soit pour donner de la variété à la surface d'un mur, soit afin que ses aspérités saisissent et retiennent mieux l'enduit qui doit le recouvrir. T.

CRÉPIDE, en latin *crepida*, espèce de chaussure. C'était chez les Grecs celle

des philosophes, et chez les Romains celle du petit peuple. On ferrait les crépides, et elles se nommaient alors *crepidæ ceratæ*. Elles ne couvraient pas tout le pied. Les femmes les portaient dans la ville (*v.* Chaussures). E.

CRÉPIN (Saint). *Crépin* et *Crépinien*, qu'on dit avoir été frères, vinrent de Rome en France vers le milieu du IIIe siècle. Quoiqu'ils fussent d'une famille distinguée, ils choisirent par humilité, dit-on, la profession de cordonniers, et, prêchant aux ouvriers la foi nouvelle, ils en convertirent un grand nombre. L'empereur Maximien-Hercule les fit conduire à Rictius Varus, préfet du prétoire, qui leur fit trancher la tête vers l'année 287 ou 288. Leurs noms se trouvent dans les anciens martyrologes de *St. Jérôme*, de *Bède*, de *Florus*, d'*Adon*, d'*Usuard*. On bâtit à Soissons, dans le VIe siècle, une grande église sous leur invocation, et saint Éloi enrichit la châsse qui contenait leurs dépouilles. — Ce ne fut qu'en 1645 qu'un certain Michel *Buch*, cordonnier allemand, connu sous le nom du *bon Henri*, institua la société des cordonniers et lui donna saint Crépin pour patron. Un gentilhomme normand, nommé le baron de *Renty*, et le docteur en Sorbonne *Coquerel*, dressèrent sous les auspices de la religion chrétienne les réglements de cette association philanthropique, qui comptait plusieurs établissements en France et en Italie, et dont le fondateur mourut le 9 juin 1666. L. R. de L.

CRÉPITATION (en latin *crepitatio*, de *crepitare*, pétiller, craquer). Ce nom est usité dans le langage usuel et en chimie pour désigner le bruit de la flamme qui pétille, ou celui que produisent certains sels lorsqu'on les jette dans le feu (*v.* Décrépitation). On s'en sert aussi en chirurgie pour signifier 1° les bruits que produisent par leur frottement mutuel les fragments d'un os fracturé; 2° celui qu'on observe dans l'emphysème, et dans certains mouvements articulaires. — La crépitation des os fracturés peut n'être sensible qu'au toucher, ou bien elle est appréciable à l'oreille appliquée immédiatement sur le membre malade, ou médiatement à l'aide du stéthoscope, ou bien encore à distance. Pour produire la crépitation, signe de l'existence d'une fracture, on imprime au membre des mouvements très légers en diverses directions dans lesquels les fragments frottent les uns contre les autres, et à l'aide de l'habitude et de l'exercice on distingue aisément ce bruit léger qui, joint à tous les autres signes, ne laisse plus aucun doute sur le diagnostic de ce genre de blessure. On entend très distinctement la crépitation des articulations des pieds pendant la marche des élans, des rennes, lorsqu'on n'en est éloigné que de quelques pas. L—T.

CRÉPUSCULE (astronomie phys.), passage gradué de l'éclat du jour à l'obscurité de la nuit *fermée*; le retour de cette obscurité à la lumière du jour, en observant les mêmes gradations, est l'aurore. Dans le langage ordinaire, ces deux époques de la journée et les modifications de lumière qui les accompagnent, devaient porter des noms différents: pour l'astronome et le physicien, elles ne sont qu'un seul et même phénomène observé de deux stations opposées, et qui dépend de l'atmosphère terrestre, de son étendue, de sa nature et de la densité de ses couches depuis la surface supérieure jusqu'à la terre. Pour bien concevoir comment le fluide dont notre globe est environné modifie la distribution de la lumière à sa surface, il faut supposer d'abord que ce fluide n'existe point. Dans cette hypothèse, en considérant les rayons solaires comme parallèles, ce qui ne s'écarte qu'extrêmement peu de la vérité, le jour ne commencerait que lorsque le soleil s'élèverait au-dessus de l'horizon; la lumière serait très faible, la nuit ne cesserait que par l'addition successive de teintes lumineuses parfaitement *adoucies*, à mesure que le soleil serait plus élevé. A midi, l'éclat du jour aurait atteint son *maximum*, déclinerait d'abord lentement, et précipiterait ensuite de plus en plus sa marche vers la nuit, com-

mencerait même avant que l'astre lumineux fût au-dessous de l'horizon. On verrait beaucoup trop clair à midi, et pas assez durant quelques heures du matin et du soir. Répandons maintenant autour de la terre un fluide élastique pesant, dont la couche supérieure abandonnée à son élasticité soit prodigieusement dilatée, d'une densité presque nulle, au lieu que les couches inférieures chargées du poids de celles qui sont au-dessus deviennent plus denses à mesure qu'elles sont plus près du globe solide qui attire et retient cette masse fluide : suivant les lois de la propagation de la lumière à travers les corps transparents, les rayons solaires dirigés vers la terre éprouveront avant d'y arriver des réflexions et des réfractions si multipliées que tout le fluide traversé deviendra lumineux, et de là cette lumière de la *voûte céleste* qui éclaire uniformément, à toutes les heures du jour, les objets qui ne reçoivent pas la lumière directe du soleil.—Voilà donc le premier service que nous rend l'atmosphère par rapport aux modifications de la lumière. Si nous en étions privés, nos yeux ne pourraient supporter l'éclat des surfaces éclairées par la lumière directe du soleil, et celles qui seraient dans l'ombre ne pourraient être aperçues ; nous n'aurions donc aucune notion exacte et complète des objets qui nous environnent, si ce n'est par des études longues, difficiles et peut-être au-dessus de la portée commune. Outre ce grave inconvénient, on éprouverait celui d'une variation continuelle de l'intensité de la lumière, depuis le matin jusqu'à la nuit. C'est à la même cause que nous devons la prolongation du jour aux dépens de la nuit, le *crepuscule* et *l'aurore*. En effet, comme le grand cercle de l'atmosphère déborde de quinze à seize lieues au moins le grand cercle de la terre, tous les rayons solaires qui traversent cette zone ambiante subissent des réfractions qui les courbent vers la terre, et lui portent leur lumière jusqu'à ce que leur courbure devienne seulement *tangente* à la terre, et qu'après un simple contact ils poursuivent leur route en remontant dans l'atmosphère. La suite des points de contact de ces rayons extrêmes forme sur la terre une circonférence de cercle qui, rigoureusement, serait le *cercle crépusculaire*, limite de la *nuit fermée*, fin des *crépuscules* du soir et commencement des *aurores* du matin. Mais la difficulté de déterminer la position de ce cercle d'après des données assez précises a décidé les astronomes à la fixer conformément à des observations faites sur la portée de la vue. Alhazen, l'un de ces Arabes qui avaient rapporté les sciences en Europe par la conquête de l'Espagne, estimait que la nuit était close lorsque le soleil était abaissé de dix-neuf degrés au-dessous de l'horizon, parce qu'il pouvait alors apercevoir certaines étoiles très petites, qu'une faible lumière répandue sur la voûte céleste rendait invisibles jusqu'à ce moment. D'autres astronomes, appliquant la méthode d'Alhazen au pays qu'ils habitaient, ont quelque peu avancé ou reculé la limite du *crépuscule*, et en prenant une moyenne entre ces estimations, on fixe généralement cette limite au moment où le soleil est à dix-huit degrés au-dessous de l'horizon. Ainsi, la *zone crépusculaire* est l'espace compris entre le grand cercle perpendiculaire au rayon vecteur de la terre, limite de l'hémisphère terrestre qui peut recevoir les rayons directs du soleil, et un petit cercle parallèle tracé à dix-huit degrés de distance sur l'hémisphère obscur, et qui est le *cercle crépusculaire*. Sur toute cette zone, les cercles parallèles aux deux limites sont uniformément éclairés, et les arcs de grands cercles passant par le rayon vecteur et compris entre les mêmes limites, tous de dix-huit degrés, offrent, suivant la définition du crépuscule, *le passage gradué de l'éclat du jour à la nuit close*. Le tracé de la zone crépusculaire donne les moyens de résoudre toutes les questions relatives à la durée du crépuscule pour chaque lieu de la terre et pour chaque époque de l'année ; on voit sur-le-champ pourquoi cette durée est constante et la plus courte possible dans la *sphère*

droite, la plus longue dans la *sphère parallèle*, et variable dans la *sphère oblique*.—Ainsi, l'atmosphère sans laquelle notre globe ne serait pas orné de sa magnifique parure végétale, ni peuplé de cette prodigieuse variété d'animaux dont elle entretient la respiration et la vie, ce fluide, qui est une condition nécessaire de notre existence, n'est pas moins indispensable pour nous faire jouir du beau spectacle qui nous environne. Si les phénomènes qui s'y manifestent étaient mieux connus des gens de lettres, ils y trouveraient certainement des images pour la poésie la plus sublime, des pensées de la plus haute philosophie. Si Delille avait eu plus de connaissance de physique et d'astronomie lorsqu'il composa son poème des *Eléments*, s'il avait bien compris ce que c'est que le crépuscule et l'aurore, il n'aurait pas prostitué ses vers à la mesquine conception de l'aurore *boréale* et l'aurore *orientale* plaidant par-devant Jupiter au sujet de la préséance, ni à la grave décision du juge. Les faits réels, si grands et si variés dans l'univers, surpassent tellement tout ce que l'imagination de l'homme pourrait créer que nos forces intellectuelles réunies ne suffisent pas même pour en saisir l'ensemble. Aux poètes qui ont la prétention d'agrandir et d'embellir la nature qu'ils connaissent mal ou qu'ils ignorent totalement, on répondrait volontiers par un vers de Perse, en y changeant un seul mot :

Naturam videant, intabescantque relictâ!

FERRY.

CRÉQUI (Maison de), l'une des plus anciennes et des plus illustres du pays d'Artois, d'où elle a passé en Picardie, et dans plusieurs autres provinces de France. Elle tire son nom de *Créqui*, village d'Artois. Les anciennes généalogies lui donnent pour tige ARNOUL, sire de Créqui, dit *le Vieil* ou *le Barbu*. La Morlière dit qu'il vivait en 857, et l'on prétend qu'il mourut en 897, dans un combat où il défendait la cause du roi Charles-le-Simple. Le même écrivain lui donne pour fils ODOACRE, sire de Créqui, qui fut père d'ARNOUL II, dit *le Borgne*, parce qu'il perdit un œil en combattant, l'an 937, pour *Arnoul Ier*, dit *le Vieil*, comte de Flandre.—Cette maison a donné deux maréchaux de France, un cardinal et plusieurs évêques.—RAMELIN II, sire de Créqui et de Fressin, vivait en 986. BAUDOUIN, sire de Créqui et de Fressin, peut-être fils de Ramelin, se trouva en 1007 avec l'armée française, que commandait le comte de Flandre Baudouin IV, dit *à la belle barbe*, au siége de Valenciennes, contre l'empereur d'Allemagne Henri-le-Boiteux. On lui attribue pour devise, *Nul ne s'y frotte*, et son cri de guerre était *à Créqui, le grand baron*, parce qu'après l'expédition de Valenciennes, il avait été baron en Artois. Cette branche a donné cinq évêques et un cardinal : 1° ENGUERRAND DE CRÉQUI, chanoine de Furnes, puis évêque de Cambrai, ensuite évêque de Térouanne en 1306, se trouva au concile de Senlis en 1317, et mourut vers 1326 ; 2° CHARLES DE CRÉQUI, seigneur de Fléchin, de Blecourt, etc., grand doyen de Tournai, puis évêque de Térouanne, fit son testament en 1527; 3° FRANÇOIS DE CRÉQUI, élu évêque de Térouanne, abbé de St-Pierre de Selincourt; 4° ANTOINE DE CRÉQUI, le dernier de cette branche, évêque de Nantes, abbé de St-Julien de Tours, qu'il échangea avec le cardinal de Pellevé, pour l'évêché d'Amiens, en 1561, chancelier de l'ordre de St-Michel, abbé de Valoire et de Selincourt après ses oncles, et créé cardinal du titre de St-Tryphon par le pape Pie IV, en 1565. Il devint héritier de ses frères, obtint, par permission du roi, de faire porter à son neveu, fils de sa sœur, le nom, les armes et le cri de Créqui. Il mourut en 1574. Cette branche a fourni celle des seigneurs de Bierback, de Torchy et de Royon, de Raimboval, de Heilly, de Bernieulles, de Blequin et de Riccy. — PHILIPPE DE CRÉQUI, surnommé *le Sage*, auteur des seigneurs de Berniculles, était troisième fils de JEAN IV, sire de Créqui, de Fressin et de Canaples, et de Françoise de Rubempré, dame de Bernieulles. Il eut

en partage les baronies de Bernieulles, de Blequin et de Wicquinhem, et fut capitaine de cent hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi. Cette branche a fait la tige des seigneurs de Hemont, et a fourni Alexandre de Créqui, comte de Créqui-Bernieulles et de Cléri, et chef du nom et des armes de Créqui, de la seconde branche, devenue aînée depuis 1574. Né en 1628, il mourut en 1702, sans enfants. Il eut pour héritier Gabriel-René, marquis de Maillot, son neveu, depuis comte de Cléri, etc., mort sans enfants en 1724. Alors Claude-Lidie de Harcourt se fit adjuger le comté de Cléri-Créqui.—Claude de Créqui, dit *le Jeune*, second fils de Claude de Créqui, seigneur de Bernieulles, donna origine aux seigneurs de Hemont et d'Auffeu, dont la lignée ne présente pas de personnage intéressant. — Les seigneurs de Ricey, qui ont commencé à Georges de Créqui, seigneur de Ricey-le-Haut-et-le-Bas et d'Amboise, conseiller et chambellan du duc d'Anjou, et lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Vaudemont, fils de Jean VI, seigneur de Créqui, ont fini à Urbain de Créqui, seigneur de Ricey et de Bagneux, tué en duel par le baron de Roger-Périon.— Philippe de Créqui, second fils de Baudouin IV, sire de Créqui, et d'Alix de Heilly et de Rumilly, est la tige de la branche des seigneurs de Heilly. La succession de sa mère lui étant échue, il prit le surnom et les armes de Heilly. Jacques III, seigneur de Heilly et de Pas, dit *le maréchal de Guienne*, fut l'un des principaux chefs de l'armée du duc de Bourgogne, qui alla en 1408 contre les bourgeois de Liége, lesquels avaient chassé leur évêque. Il eut la garde du seigneur de Montagu, grand-maître de France, lorsqu'il fut arrêté en 1409, et, l'année suivante, il commanda les troupes de Picardie que leva le duc de Bourgogne contre les princes ligués en faveur de la maison d'Orléans. En 1411, le roi de France l'envoya en Poitou, contre le duc de Berri. Le maréchal de Guienne, de concert avec les sires de Parthenai et de Ste-Sévère, réduisit sous l'obéissance du roi, Poitiers, Chisay, Niort, et plusieurs autres places de cette province. En 1412, au siége de Bourges, il exerça la charge de maréchal de France, à la place de Boucicaut. En 1413, le roi le nomma son lieutenant-général en Guienne, où il l'envoya pour l'opposer aux Anglais. Dans une rencontre qu'il eut avec le capitaine du château de Soubise, il devint le prisonnier de celui-ci, et fut conduit à Bordeaux. Lorsqu'après sa délivrance les Anglais descendirent à Calais, il alla sur les frontières pour les observer avec le connétable et le sire de Rambures. Il y resta jusqu'en 1415, époque où il se trouva à la bataille d'Azincourt. Il fut fait prisonnier dans cette journée, et tué, sous prétexte que, faussant sa parole, il s'était échappé de sa prison deux ans auparavant.—Les seigneurs de Raimboval, éteints dans la personne de Jean III de Créqui, qui vivait dans le XVIe siècle, avaient pour auteur Huon ou Hues de Créqui, second fils de Philippe, sire de Créqui, et d'Élis de Pecquigny, mort en 1296. Charles de Créqui, second fils de Louis de Créqui, seigneur de Raimboval, a donné naissance à la branche des seigneurs de Rouverel et de Vrolant. François de Créqui (vers 1549), fut l'auteur des seigneurs de Langles. A son fils puîné, Pierre de Créqui, commencent les seigneurs de Saucourt. Hector de Créqui (1581) est la tige des seigneurs de Frahans.—Baudouin de Créqui, d'où sont sortis les seigneurs de Torcby et de Royon, vivait en 1241. Oudart de Créqui, mort au combat de Montlhéry en 1465, est le dernier de ce rameau.—Henri de Créqui a fait la branche des seigneurs de Bierback, qui ont fini à Henri de Créqui. Celui-ci fit le voyage de la Terre-Sainte avec saint Louis, et y fut tué devant Damiette en 1240.

Créqui (Jean de), seigneur de Canaples, fut l'un des 24 premiers chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, institué en 1429 par le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon. Cette année même, il contribua à la défense de Paris contre l'armée de

Charles VII, que conduisait Jeanne d'Arc. En 1430, il était au siége de Compiègne, où Jeanne tomba au pouvoir de l'ennemi. A son tour, il fut fait prisonnier à l'affaire de Germigny. Il se signala encore dans tonte cette guerre, et mourut en 1473. Charles-le-Téméraire le regardait comme nn des chefs les plus habiles de son armée.

Créqui (Antoine de), seigneur du Pont-de-Remi, près d'Abbeville, commandait l'artillerie française à la bataille de Ravenne en 1512. L'année suivante, avec des forces bien inférieures à celles des assaillants, il défendit glorieusement Térouanne contre le roi d'Angleterre Henry VIII et l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier. Après la bataille de Guinegate (*v.* ce mot), il eut ordre de capituler, et obtint les conditions les plus honorables (*v.* Térouanne). En 1515, Créqui se distingua à la bataille de Marignan, et, en 1523, au siége de Parme, puis à la malheureuse journée de la Bicoque.—La Picardie était envahie par les Anglais et les Espagnols. Créqui s'y rend avec ses hommes d'armes, bat l'ennemi, et tient la campagne pendant deux ans. Il mourut victime d'un piége qu'il avait tendu à l'étranger, qui voulait surprendre Hesdin (*v.* Hesdin). Du Bellay lui rend ce témoignage que *jamais il ne trouva entreprise trop hasardeuse.*

Créqui de Blanchefort et de Canaples (Charles Ier de), était fils d'Antoine de Blanchefort, qui fut institué par le cardinal de Créqui, son oncle maternel, héritier de tous les biens de la maison de Créqui, à condition qu'il en porterait le nom et les armes. En 1611, Charles de Créqui épousa Madeleine de Bonne, fille de François, duc de Lesdiguières, connétable de France, et la même année, la seigneurie de Lesdiguières fut érigée en duché-pairie en faveur du connétable et de son gendre. Celui-ci fit ses premières armes en 1594, au siége de Laon, et se distingua, en 1597, dans la guerre de Savoie. Son nom ne tarda pas à devenir fameux par la longue querelle qu'il eut au sujet d'une écharpe avec De Philippin, bâtard de Savoie, qui fut tué par Créqui dans un combat singulier (*v.* Philippin de Savoie). En 1605, après la démission de Crillon, Créqui obtint le régiment des gardes françaises. Durant la guerre de Louis XIII contre les mécontents et contre la reine-mère (1620), il soutint le parti de la cour. En 1622, il fut fait maréchal de France après la prise de Montpellier, et battit, en 1625, le duc de Féria en Piémont. Il se distingua également dans les campagnes de 1629 et 1630. Il fut nommé ambassadeur à Rome en 1633. Dans les guerres de 1635 et 1636, il ne démentit pas sa réputation. Il fut tué dans une reconnaissance en 1638. On conserve ses lettres et ses négociations à Rome à la Bibliothèque royale de Paris. Il avait aussi été ambassadeur à Venise en 1634.

Créqui (François de Bonne de), fils du précédent et duc de Lesdiguières, se distingua en 1667, par la victoire qu'il obtint sur le comte de Marsin et le prince de Ligne : ceux-ci voulaient délivrer Lille, assiégée par Louis XIV. En 1668, il fut fait maréchal de France, et, deux ans après, enleva au duc de Lorraine ses états. En 1670, il refusa de servir en Allemagne sous les ordres de Turenne : ce refus, qu'il partagea avec les maréchaux de Bellefonds et d'Humières, donna lieu à plusieurs intrigues dont le résultat fut l'exil des trois maréchaux récalcitrants. En d'autres occasions, Créqui montra encore de la jalousie contre Turenne. Lorsque celui-ci eut été tué, Créqui se trouva le plus ancien des maréchaux de France. Il n'avait qu'un corps de troupes faible et en mauvais état, lorsqu'il subit sa glorieuse défaite du pont de Consarbrück. Il se sauva dans Trèves, où il fut bientôt assiégé, et qu'une odieuse trahison livra à l'ennemi. Les campagnes de 1677 et 1678, dans lesquelles Créqui lutta de la manière la plus brillante contre le jeune duc Charles V de Lorraine, sont admirées des militaires. Elles furent signalées par la journée du Kochersberg, près de Strasbourg, par la prise de Fribourg, par l'affaire du pont

de Rhinfeld et celle de Gegenbach, par la prise du fort de Kehl, etc. Elles furent immédiatement suivies de la paix de Nimègue. En 1679, Créqui battit deux fois, près de Minden, l'électeur de Brandebourg. Il prit Luxembourg en 1684, et mourut en 1687.—Son fils, François, marquis de Créqui, fut tué en 1702, à la bataille de Luzara, et ne laissa point de postérité. C'est pour lui que fut faite cette chanson :

Si j'avais la vivacité
Qui fait briller Coulange ;
Si j'avais aussi la beauté
Qui fit régner Fontange ;
Ou si j'étais, comme Conti,
Des grâces le modèle,
Tout cela serait pour Créqui,
Dût-il m'être infidèle.

Créqui (Charles, duc de), frère aîné du précédent, et prince de Poix, était ambassadeur à Rome lorsque les Français y furent insultés par la garde corse en 1662, outrage dont Louis XIV (*v.* ce nom) exigea une si éclatante réparation. Le duc de Créqui, qui fut aussi gouverneur de Paris, mourut dans cette ville en 1687, quelques jours après le maréchal son frère. A. Savagner.

CRESCENDO. Ce mot italien signifie *en croissant*, *en augmentant*. Le *crescendo* consiste à prendre le son avec autant de douceur qu'il est possible, et à le conduire, par degrés imperceptibles, jusqu'au plus grand éclat. Cet effet est fort beau, et termine bien une symphonie. Beaucoup d'ouvertures d'opéra arrivent à leurs dernières phrases par un *crescendo* sur la tonique gardée en pédale. On écrit plusieurs fois le mot *crescendo*, ou son abréviation *cres*, sous le trait qui doit être rendu avec une augmentation graduée de force, autant pour marquer les divers degrés du *crescendo* que pour rappeler à l'exécutant l'intention du compositeur : il pourrait bien la perdre de vue pendant une très longue période. On ajoute quelquefois ces mots : *a poco a poco*, peu à peu.—S'il y a plusieurs *crescendo* à la suite l'un de l'autre, comme dans l'ouverture du *Jeune Henri*, ce n'est qu'à la fin du dernier que l'on devra déployer tout l'éclat de l'orchestre. — On produit le *crescendo* avec ses modifications sur toute espèce d'instruments. L'effet du dernier *forte* est toujours relatif au point d'où l'on est parti : on l'emploie aussi dans les compositions vocales et surtout dans les chœurs. La grande scène finale du second acte d'*Otello* renferme deux *crescendo* magnifiques. — A l'accroissement de la force du son se joint quelquefois l'accélération du mouvement ; alors on ajoute *stringendo* (en serrant, en pressant), ce qui fait un double *crescendo*, puisque la vigueur du son et la marche du morceau reçoivent un accroissement progressif. — Le *crescendo* ne consiste pas seulement à présenter un trait commencé avec une grande douceur, et terminé avec le plus grand éclat. On donne à certains passages une nuance plus ou moins forte d'augmentation ; et le *crescendo*, placé de cette manière, étant un agrément d'exécution, un renflement produit sur un petit trait, un groupe de notes, sur une seule ronde, on revient à l'extrême douceur sans avoir porté le son au-dessus du *messo forte*, et même sans l'avoir atteint. Castil-Blaze.

CRESCENTINI (Girolamo), est né à Urbania, près d'Urbino, patrie de Raphaël. Ce célèbre sopraniste a brillé sur les principaux théâtres et dans les différentes cours de l'Europe. En 1804, il était à Vienne : à une représentation de *Romeo e Giulietta*, après avoir chanté d'une manière ravissante l'air *Ombra adorata*, deux colombes descendirent et lui apportèrent une couronne. Napoléon rencontra ce virtuose à Vienne et lui fit proposer un engagement. Dans ce temps de guerres continuelles, l'Autriche payait ses soldats et ses chanteurs avec un papier-monnaie dont le crédit se perdait de jour en jour, et Crescentini paraissait très sensible à l'harmonie des écus. Lorsque M. de Rémusat lui adressa des propositions de la part de l'empereur, ce chanteur fut tellement charmé par la certitude d'empiler des napoléons au lieu de plier des assignats qu'il borna modeste-

ment à 6,000 fr. le prix de ses services annuels. M. de Rémusat, le duc de Bassano, lui firent remarquer l'inconvenance d'une telle demande. « Je vous accorde les 6,000 fr., dit le duc à Crescentini, et vous ordonne, au nom de l'empereur, d'en accepter 24,000 encore pour l'honneur de votre talent et du souverain qui sait l'apprécier. » Crescentini se soumit respectueusement aux volontés de son nouveau maître. Cet excellent chanteur fit une telle sensation à Paris, où il ne chanta qu'au théâtre de la cour, que Napoléon lui envoya la croix de l'ordre de la Couronne-de Fer.— Crescentini s'est retiré à Milan, où il a formé des élèves d'un grand talent, parmi lesquels Mme Pisaroni tient le premier rang. Il a publié à Paris un recueil de vocalises. Un son admirable, une puissance de moyens, une mise de voix merveilleuse, une expression pleine de charme et d'entraînement, un style d'exécution large et plein de noblesse, telles étaient les qualités les plus remarquables de ce virtuose.

CASTIL-BLAZE.

CRESPY (Traité de). Le traité de Crespy mit fin à la guerre qui, en 1542, avait éclaté entre François Ier et Charles-Quint, et dans laquelle ce dernier, de concert avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, avait envahi la France. Elle avait duré deux ans. La disette se faisait sentir dans l'armée de Charles-Quint; d'autre part, le dauphin (depuis Henry II) évitait constamment la bataille; l'empereur n'osait l'attaquer dans son camp avec des troupes harassées et beaucoup diminuées; il renouait les conférences qui avaient été interrompues. La paix n'était pas difficile à conclure entre deux princes dont l'un la désirait ardemment, et l'autre en avait le plus grand besoin. Elle fut signée à Crespy, petite ville près de Meaux, le 18 septembre 1544. Les principaux articles furent que des deux côtés on se restituerait toutes les conquêtes faites depuis la trève de *Nice* (*v.* NICE [Trève de]); que l'empereur donnerait en mariage au duc d'Orléans, second fils de François Ier, sa fille aînée, ou la seconde fille de son frère Ferdinand; que si c'était la sienne, il lui céderait, à titre de dot, les provinces des Pays-Bas en toute souveraineté, pour passer aux enfants mâles qui naîtraient de ce mariage; que, s'il préférait donner sa nièce, elle apporterait à son mari l'investiture du duché de Milan avec ses dépendances; que l'empereur déclarerait dans l'espace de quatre mois le choix qu'il aurait fait entre les deux princesses, et que les conditions respectives pour la conclusion du mariage auraient lieu dans un an, à compter du jour de la date du traité; qu'aussitôt que le duc d'Orléans serait en possession des Pays-Bas ou de Milan, François Ier rendrait au duc de Savoie tout ce qu'il lui avait pris, excepté Pignerol et Montmélian; que ce monarque renoncerait à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples, ou sur la souveraineté de la Flandre et de l'Artois; et que Charles à son tour abandonnerait les siennes sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais; que François ne donnerait aucun secours au roi de Navarre dans sa retraite; enfin, que les deux monarques feraient conjointement la guerre aux Turcs, et que pour cet objet le roi fournirait, quand il en serait requis par l'empereur et l'empire, six mille gendarmes et dix mille hommes d'infanterie. — Charles-Quint et Henry VIII étaient convenus de ne point traiter l'un sans l'autre. Au moment d'entamer des négociations avec la France, Charles avait prévenu Henry, et l'avait invité à lever le siége de Boulogne-sur-Mer et de Montreuil, dont il était près de s'emparer. Le roi d'Angleterre s'y étant refusé, l'empereur se crut quitte envers lui de toutes les conditions de leur traité, et libre de ne consulter que son intérêt. Du reste, le traité de Crespy ne fut pas beaucoup mieux observé que ceux qui avaient été conclus précédemment.

A. SAVAGNER.

CRESSERELLE. C'est une espèce de la tribu des faucons, très commune dans toute l'Europe, vulgairement connue en France sous le nom d'*émouchet*,

dont le mâle a, dans son état adulte, 14 pouces de longueur, et 2 pieds d'envergure. Elle est rousse, tachetée de noir en dessus; marquée en dessous de taches longitudinales d'un brun pâle; la tête et la queue du mâle sont cendrées. La cresserelle, dit Buffon, est l'oiseau de proie le plus commun dans la plupart de nos provinces... Il n'y a point d'ancien château ou de tour abandonnée qu'elle ne fréquente et qu'elle n'habite; et c'est surtout le matin et le soir qu'on la voit voler autour de ces vieux bâtiments, et on l'entend encore plus souvent qu'on ne la voit; elle a un cri précipité : *pli pli pli*, ou *pri pri pri*, qu'elle ne cesse de répéter en volant, et qui effraie tous les petits oiseaux, sur lesquels elle fond comme une flèche, et qu'elle saisit avec ses serres : si, par hasard, elle les manque du premier coup, elle les poursuit sans crainte du danger jusque dans les maisons. Lorsqu'elle a saisi et emporté l'oiseau, elle le tue et le plume très proprement avant de le manger; elle ne prend pas tant de peine avec les souris et les mulots, elle avale les plus petits tout entiers, et dépèce les autres. Toutes les parties molles du corps de la souris se digèrent dans l'estomac de cet oiseau : mais la peau se roule et forme une petite pelotte qu'il rend par le bec. Quoique cet oiseau fréquente habituellement les vieux bâtiments, il y niche plus rarement que dans les bois, et lorsqu'il ne dépose pas ses œufs dans des trous de murailles ou d'arbres creux, il fait une espèce de nid très négligé de bûchettes et de racines sur les arbres les plus élevés des forêts; quelquefois il occupe aussi les nids que les corneilles ont abandonnés. Il pond plus souvent cinq œufs que quatre, et quelquefois six, et même sept. — Les petits, dans le premier âge, ne sont couverts que d'un duvet blanc; il les nourrit d'abord avec des insectes, et ensuite il leur apporte des mulots en quantité. DEMEZIL.

CRESSON, en latin *nasturtium*, *cardaminum*, *sisymbrium* (bot. et méd.) On donne ce nom à plusieurs plantes de la famille des *crucifères* (*v.*) de Jussieu, ou de la classe tétradynamie siliqueuse de Linné. Les espèces sont nombreuses et ne peuvent être toutes signalées que dans un livre spécialement destiné à la phytographie : on ne fera mention ici que des suivantes, parce qu'elles sont d'une notoriété commune et d'un emploi fréquent. La principale est le *cresson de fontaine* (*N. aquaticum supinum*). Les tiges de cette plante sont nombreuses, hautes d'un pied à peu près, vertes, creuses, cannelées, rameuses; les feuilles sont ailées avec impaire, sessiles, divisées en plusieurs folioles cordiformes, dont la terminale est plus longue que les autres; les racines, blanches et filamenteuses, partent des nœuds de la tige, qui plonge dans l'eau ou dans la terre; les fleurs, blanches et disposées en corymbes, s'élèvent très peu au-dessus des feuilles; les fruits sont des siliques longues, à deux valves, renfermant des graines arrondies et nombreuses. — Toutes les parties de cette plante ont une saveur piquante et agréable; aussi la recherche-t-on pour la manger en salade ou pour l'associer à des viandes rôties. — Le cresson vit préférablement autour des sources d'eau vive; sa présence est même l'indice de la pureté de ce liquide. On le trouve aussi sur les rives des ruisseaux limpides ou le long des fossés remplis d'une eau claire. La grande consommation de cresson qu'on fait à Paris, soit comme aliment, soit comme médicament, a engagé plusieurs personnes à en tenter la culture dans les jardins maraîchers : on y est parvenu en le semant dans des baquets remplis de terre aux deux tiers, et dont la surface est couverte d'eau qu'on renouvelle chaque jour; en le semant même en pleine terre, qu'on arrose journellement, il faut autant que possible le cultiver à l'abri du soleil, pour que sa saveur ne soit pas trop forte. Quelle que soit la culture du cresson, celui qui provient des jardins ne vaut jamais celui qui croît aux lieux où une eau transparente comme le cristal sort d'un terrain sablonneux : c'est là que ce végétal brille

de tout son éclat, et qu'il possède la saveur la plus agréable. — Le cresson des prés, qui a été décrit au mot *cardamine* (*v.*), est beaucoup moins employé. Ses fleurs, qui concourent avec les primevères à émailler les prairies aux premiers jours du printemps, servent à orner les salades de cette saison, comme dans l'été on fait usage des fleurs de capucine, appelée cresson d'Inde.—Une autre espèce, habituellement cultivée dans les jardins, est celle qu'on appelle *cresson alénois*, surnom tiré du verbe *alere*, nourrir (c'est à tort que le vulgaire le nomme cresson *à la noix*). Ce végétal appartient à l'espèce *passe-rage*. La culture lui a fait acquérir une saveur agréable, et on l'associe aux herbes appelées *fournitures* dans les cuisines. — Il y a peu de plantes auxquelles on ait accordé plus de propriétés favorables pour la santé qu'au *cresson de fontaine* : il jouit d'une estime dans le public si générale qu'on ne peut attaquer cette réputation sans courir le risque de quelque défaveur. Mais, ayant l'avantage d'élever la voix devant des auditeurs éclairés, on n'hésite point à consigner ici quelques remarques sur les propriétés alibiles (nourrissantes) et médicales du cresson de fontaine, afin de les réduire à leur juste valeur, et de ne présenter que des notions d'accord avec la raison et la vérité. — En qualité d'aliment, le cresson est réputé comme étant très sain, et même comme rafraîchissant. C'est une assertion qu'on peut contester hardiment ; il suffit à cet effet de citer combien peu de personnes peuvent user de cette plante sans que l'estomac en renvoie la saveur à la bouche longtemps après le repas, ce qui n'arrive pas quand un aliment est digéré facilement. Pour s'en convaincre encore, il suffit de regarder le visage de ceux qui ont mangé du cresson ; on le voit souvent s'animer, rougir jusqu'à devenir pourpre ; et plusieurs femmes se voient, pour ce seul motif, contraintes de s'en abstenir. Non, certes, le cresson n'est point un aliment rafraîchissant ; il est au contraire un échauffant très actif : il rafraîchit comme la moutarde ou comme le poivre : aussi cette dernière substance a-t-elle une réputation égale et aussi peu fondée chez le vulgaire. Les personnes qui ont l'estomac sain, ce qu'on reconnaît à l'excellence de leur digestion, peuvent en user comme d'un mets ou d'un assaisonnement agréable, n'ayant pas plus d'inconvénients que d'autres stimulants culinaires ; mais celles chez lesquelles la digestion est pénible, qui ont des dispositions aux congestions sanguines, qui ont des affections de la peau, qui sont sujettes aux hémorrhagies, doivent s'en abstenir rigoureusement. — C'est sous le rapport des propriétés médicales du cresson qu'il existe encore dans le public des préjugés qu'il convient de combattre : il est, dit-on, le remède *antiscorbutique* par excellence. Cette renommée lui fut acquise par des navigateurs qui, durant de longues traversées de mer, ayant été affectés du scorbut, furent guéris après un séjour de quelque temps à terre, où ils s'étaient nourris de viandes fraîches, de végétaux, au nombre desquels figure principalement le cresson : on en a conclu que leur rétablissement était dû à cette dernière substance. Cette déduction parait plausible au premier aperçu ; mais, en l'examinant avec la sévérité qu'on exige aujourd'hui, on ne peut l'accepter sans douter. Les causes qui engendrent le scorbut sont une alimentation insuffisante et de mauvaise qualité, des eaux impures, des fatigues excessives, l'influence d'un air froid et humide ; enfin, toutes les misères inséparables de la condition des matelots, une des plus dures de la vie humaine. Quand ces hommes, relâchant sur une côte, prennent du repos, substituent des viandes fraîches et des végétaux à des chairs préservées de la putréfaction à force de sel et à des légumes secs, souvent avariés ; enfin, quand ils respirent un air moins chargé d'émanations de chlore, on conçoit comment leur santé se restaure et que le cresson n'y a concouru que secondairement. Cette plante, d'ailleurs, ainsi que le *cochlearia* (*v.*), est beaucoup moins âcre

dans les régions froides que dans nos climats tempérés ; elle peut y servir d'aliment avec beaucoup moins d'inconvénients que chez nous. Quand on a voulu traiter le scorbut dans les hôpitaux avec le cresson et les autres plantes antiscorbutiques, on a reconnu combien peu il faut compter sur leur action. On a vu que toutes les substances d'une digestion et d'une assimilation facile sont de véritables antiscorbutiques, parce qu'elles réparent les solides et les fluides, si notablement altérés dans cette maladie. On a reconnu en même temps que dans le scorbut, dont la débilité du corps est un des principaux caractères, des aliments et des boissons excitantes sont indiqués, et c'est comme tel que le cresson est convenable, comme aussi divers acides végétaux. — Le vulgaire considère en outre le cresson, non seulement comme propre à purifier le sang, il lui accorde encore la propriété de prévenir et même de guérir la phthisie pulmonaire : cette croyance est appuyée par un conte traditionnel. Un phthisique, dit-on, parvenu au dernier degré du marasme et abandonné par son médecin, se mit à vivre exclusivement de cresson de fontaine : sous l'influence de cette alimentation, il ne tarda pas à recouvrer ses forces et une santé des plus robustes. On ajoute que le médecin, qui avait désespéré de cette cure, en fut tellement étonné qu'il ne put résister à la tentation d'examiner les poumons du ressuscité; que, dans ce but, il l'assassina et trouva les poumons dans une intégrité complète. D'après une pareille autorité, on essaie souvent de nourrir avec du cresson les personnes dont la poitrine est malade, et on ne discontinue de l'employer que lorsque l'état du malade est empiré ; mais ce n'est jamais la faute du remède, c'est toujours celle du mal, et la coutume se conserve : rien de plus commun dans le peuple que ces croyances sans examen, et rien de plus difficile à détruire. C'est par de pareils motifs qu'on fait un usage aussi fréquent du cresson et qu'on est obligé de prévenir ici de ne point le donner aux personnes valétudinaires, et surtout aux phthisiques, chez lesquels il attise fortement la fièvre hectique. Sans le bannir de nos tables, il faut l'y admettre seulement comme un stimulant analogue à ceux dont on fait usage pour exciter l'appétit, et non comme un moyen de prévenir les maladies et comme un sacrifice qui puisse satisfaire Hygie. En définitive, celui qui écrit ces lignes ne nie pas formellement que *la voix du peuple* ne soit quelquefois *la voix de Dieu ;* mais sa profession lui a prescrit d'appeler la défiance sur la recommandation de ceux de nos honorables concitoyens qui préconisent à si haute voix le cresson sous le nom de la *santé du corps.*

CHARBONNIER.

CRÉSUS (*Kroïsos*), fils d'Alyatte, fut le dernier et le plus célèbre des rois de Lydie. Il dut cette illustration à sa grandeur d'ame, à sa générosité, à ses richesses, à son orgueil, à sa vanité même, à l'éclat de ses prospérités, à ses malheurs, à ses rapides conquêtes, à sa chute plus rapide encore, et à l'insigne renommée de son vainqueur. Il naquit vers l'an 591 avant l'ère chrétienne. L'or, ce nerf de la puissance, ne contribua point peu à l'éclat de son règne. C'était à cette époque que le Pactole roulait en abondance ce précieux métal, qu'il chariait des entrailles du Tmolus, mont voisin, dont il tirait sa source. Ses richesses et ses armes soumirent à Crésus toutes les provinces de l'Asie-Mineure, la Lycie et la Cilicie exceptées ; cette dernière surtout, avec les îles de l'Archipel, ne lui offraient que la chance d'une guerre de pirates, sans gloire et sans fin. Ce fut contre un plus digne ennemi qu'il tourna son esprit guerrier, contre Cyrus, dont les conquêtes étaient l'effroi et l'admiration de toute l'Asie. Crésus fit de grands préparatifs pour l'attaquer : ce roi imprudent alors oublia de prendre conseil de deux sages célèbres qu'il avait à sa cour, de Solon, du sang des rois, et d'Esope l'esclave. — Cependant, la fortune, par un de ces jeux et une de ces ironies qui lui sont ordinaires, l'avertissait, par d'amers

chagrins dont elle mêlait ses dons inouïs, du revers terrible qu'elle lui réservait; elle lui donna à cet effet deux fils : l'un était muet, et l'autre, nommé Atys, jeune prince de la plus brillante espérance, fut tué par mégarde à la chasse, d'un javelot lancé par Adraste, son ami, son compagnon d'enfance, auquel Cyrus avait donné l'hospitalité à sa cour. Adraste, inconsolable, se perça de son épée sur le tombeau d'Atys. Son expédition contre Cyrus put seule distraire le roi de Lydie de si noires douleurs. Il envoya particulièrement consulter l'oracle de Delphes, au temple duquel il fit des offrandes d'une valeur de vingt millions, parmi lesquelles étaient des briques d'or tirées des mines du Tmolus, et que la Pythie accepta au nom de son dieu, qui, interrogé « si Crésus devait passer l'Halys et marcher contre les Perses, » répondit, par la bouche de sa prêtresse, que « lorsque le roi de Lydie aurait traversé ce fleuve, il détruirait un grand empire. » L'aveugle Crésus, trompé par l'ambiguité de l'oracle, traversa l'Halys, à la tête de 420,000 hommes, dont 60,000 de cavalerie, et fut aussitôt défait par le roi des Perses, à la bataille de Tymbrée. Apollon, qui y avait un temple, ne se ressouvint pas des 20 millions qu'il reçut à Delphes; il accomplit son oracle et ne le sauva pas. Crésus prit la fulte, et avec les débris de son armée courut se renfermer dans Sardes, sa capitale : Cyrus l'y suivit, l'y assiégea, et le prit lui et ses trésors, l'an 545 avant J.-C. Hérodote raconte qu'un bûcher fut aussitôt dressé en présence de Cyrus, qui commanda d'y attacher le monarque vaincu et de l'y brûler vif. Crésus, voyant monter la flamme, se serait par trois fois écrié : « Solon! Solon! Solon! » Le vainqueur lui aurait demandé la cause de cette exclamation, et l'illustre Lydien lui aurait répondu « qu'un jour, faisant parade de ses prospérités devant Solon, ce philosophe lui aurait dit que nul avant sa mort ne devait être appelé grand et heureux. » Et, toujours au rapport d'Hérodote, le roi des Perses, touché de compassion, et frappé de l'instabilité des choses humaines, aurait fait détacher le monarque vaincu, et par la suite en aurait fait son conseiller et son ami. Le goût dominant des Orientaux, même de nos jours, pour les contes sententieux, et la haute moralité de cette scène, nous portent à ranger cet événement au nombre de ces fables philosophiques dont Hérodote, ami du merveilleux, se serait avidement emparé.—Le caractère de Cyrus, l'admiration de Xénophon, son éducation, le modèle de l'éducation des rois, repoussent une pareille barbarie; Xénophon se tait sur ce drame; il dit que Cyrus traita en roi le roi vaincu, qu'il en fit son ami et le maître de son fils Cambyse, tâche que rendaient difficile la violence et la cruauté naturelles de ce jeune prince. Comme l'ancien roi de Lydie les lui reprochait, Cambyse voulant se débarrasser d'un maître importun, commanda qu'on l'en défît en secret. On suspendit ses ordres sous quelque prétexte. Sa colère étant appaisée, il sut gré à ceux qui lui ramenèrent vivant son vieux conseiller. Est-ce encore un apologue oriental? L'épisode d'Atys et d'Adraste, cité plus haut, est-il un roman? Dans tous les cas, nous avons puisé ces faits dans l'histoire. Crésus fournit une longue carrière : il survécut à Cyrus et à Cambyse; on ignore quelle fut sa fin. Sa vie se partage en deux moitiés bien distinctes : l'une fut tout éclat, l'autre tout obscurité. DENNE-BARON.

CRÈTE. (*V.* CANDIE)

CRÊTE. Ce nom, dérivé du latin *crista*, qui a la même signification, appartient à la fois au langage usuel et à celui des sciences naturelles et anatomiques. Il signifie, en général, une saillie longitudinale et aplatie sur les côtés, dont la nature et la forme sont très variables. On en jugera facilement par l'énumération des principales parties du corps des animaux auxquelles on l'a appliqué. Chacun sait que la *crête du coq* est une excroissance ou *caroncule* charnue, plus ou moins rouge ou blanchâtre, qui est tantôt simple, tantôt double, tantôt

droite et redressée, tantôt tombante. On donne aussi le nom de *crête*, 1° à la huppe, de certains oiseaux; 2° à un appendice que quelques serpents ont sur la nuque; 3° à une sorte de membrane qui surmonte le dos de certains reptiles, en particulier, des iguanes et des tritons; 4° à une saillie qui divise longitudinalement le front de quelques poissons, comme les coryphènes. Nous indiquerons ailleurs ce que sont ces sortes de *crêtes* (*v.* Lophioderme) En ostéologie, des éminences ou des bords plus ou moins saillants ont été aussi appelés *crêtes*; telles sont la crête de l'ethmoïde ou apophyse *crista galli*, la crête iliaque ou le bord supérieur de l'os des hanches, la crête du tibia ou le bord antérieur du grand os de la jambe. Le mot *crête* reçoit encore toutes les acceptions suivantes : 1° pièce de fer élevée sur un habillement de tête, *crête d'un casque*; 2° le haut de la terre relevée sur le bord d'un fossé ou le long d'une plate-bande; 3° en termes de fortification, la partie la plus élevée du glacis qui forme le parapet du chemin couvert; 4° en termes de marchand de blé, le tas de blé élevé dans un bateau, en forme de pyramide; 5° crête de morue signifie morceau de morue de dessus le dos.—Enfin, le mot *crête* a passé du langage positif et direct des sciences dans la langue plus ou moins détournée des grammairiens, des poètes et des gens du monde. — *Crête de coq*, *crête de paon* et *crête marine* sont des noms vulgaires de plantes. Certains coquillages du genre des huîtres ont été appelés aussi *crêtes de coq*, à cause de leur forme. En termes de couvreur, on nomme *crêtes* les arêtières de plâtre dont on scelle les tuiles faîtières. Dans la science du blason, ce nom sert à désigner, ou les parties du dessus de la tête des animaux dont la couleur est différente de celle du corps, ou les crêtes proprement dites des poissons et des oiseaux en général. — En entomologie, on nomme *crête* ou *carène du corselet* (*v.* Carène et Corselet) la saillie médiodorsale de cette partie du corps des insectes.—En géologie, on a aussi appliqué le nom de *crête* au sommet d'une chaîne ou d'un rameau de montagne qui ne correspond point à un plateau.—On dit figurément et familièrement *lever la crête*, pour s'enorgueillir; *baisser la crête*, perdre de son orgueil; *rabaisser la crête à quelqu'un*, *lui donner sur la crête*, pour rabattre son orgueil, le mortifier, etc. L—T.

CRÉTINS et **CRÉTINISME**. Ce mot dérive originairement de *chrétien* (*v.*), parce que les individus affectés de cette difformité physique et d'idiotisme ont paru, dans leur simplicité humble et bonace, de bons hommes bien soumis, religieux; on les a nommés aussi *cagots* (*v*) en certains pays; ils sont encore révérés comme des personnages très pieux dans le Valais et les gorges des montagnes du Tyrol, des Alpes, etc. Les Turcs honorent les idiots comme des saints, par les mêmes motifs, comme si par toute la terre la bêtise était bonté, ou si la bonté était classée parmi la bêtise, même sous les religions les plus diverses. — Le crétinisme est une sorte de cachexie dépendante d'un engorgement lymphatique et strumeux des glandes sous-maxillaires; elle se caractérise par un bronchocèle ou des goîtres plus ou moins volumineux, pendant en fanons le long du col, par une peau flasque, ridée, livide, comme nous en avons vu en assez grand nombre dans le Valais. L'affaissement général des systèmes musculaire et nerveux rend l'individu presque inhabile à tout mouvement, et le plonge dans la stupidité la plus complète. Ce sont d'ordinaire les tempéraments lymphatiques, à cheveux blonds et aux yeux gris, les corps mous des enfants et des femmes, qui en sont le plus fréquemment atteints, et même la plupart des Valaisannes ont des mammelles énormes. Richard Clayton, Fodéré, Ackermann et autres auteurs observent qu'ils ont rarement plus de quatre pieds deux pouces de hauteur, qu'ils sont la plupart sourds et muets, parce que les tumeurs strumeuses de leur col obstruent, compriment les nerfs glosso-pharyngiens, et les nerfs auditifs; aussi

ne parlent-ils et n'entendent-ils qu'avec la plus grande difficulté. Ils paraissent comme privés de sensibilité, et vieillissent promptement, quoiqu'ils végètent quelquefois long-temps dans l'apathie. Leurs membres sont en général mal proportionnés; leur ventre paraît tombant comme une besace, tandis que leurs jambes et leurs bras sont courts : *latamque trahunt inglorius alvum.* Leurs membres restent pendants et abaltus; leur peau est très mollasse, leur figure ignoble ou insignifiante, hideuse; leur regard hébété. Ils ne peuvent ni se soutenir long-temps debout, ni parler; ils restent accroupis ou couchés pendant toute leur vie; il faut les soigner, les nourrir, les habiller; à peine ont-ils l'intelligence de la brute. Nous les avons vus, insensibles à leur malheur, nonchalamment étalés au soleil et délaissés, la bouche béante, d'où pend une langue épaisse, et d'où s'écoule une salive gluante, la tête penchée d'un air idiot, ne pensant à rien, et tellement insensibles qu'ils lâchent leurs excréments sous eux sans s'émouvoir; il faut les nettoyer comme des enfants; aussi les hommes crétins portent des jupons, au lieu de culottes; tel est l'aspect dégoûtant qu'ils présentent. — Cependant ils sont excessivement gloutons et lascifs, car les fonctions digestives et génératrices gagnent en activité tout ce que perdent leurs autres facultés; aussi, dans leur vie animale et somnolente, ils se livrent à des turpitudes infâmes et solitaires. Quoique ces êtres dégradés puissent se reproduire et se marient, soit entre eux, soit avec des personnes bien conformées, ils ne propagent pas nécessairement le crétinisme; seulement ils peuvent prédisposer à cette affection sans la rendre héréditaire. — On juge qu'un enfant deviendra crétin s'il est bouffi, épais et tardif dans ses mouvements, assoupi et dormeur, avec une tête conique, un visage plat, des tempes enfoncées, un occiput peu saillant, le regard hébété, une poitrine étroite, des pieds largés et plats. Bientôt sa démarche devient chancelante. Quoique pubère fort tard, il a des parties génitales volumineuses et une lubricité sale. Du reste, inepte, vorace, imbécille dans son inertie, inaccessible presque à la douleur comme au plaisir, avec des sens obtus, ces êtres bruts, gisants dans la crasse et leurs excréments, périraient de faim par stupidité si l'on n'en prenait pitié. La plupart, muets de naissance, ne s'expriment que par certains hurlements ou glapissements aussi bizarres que leurs gesticulations sont désordonnées et singulières. — Aussi a-t-on regardé ces individus comme tellement sacrés et inspirés par la Divinité, jusque chez les sauvages des îles Sandwich (selon Cook, 3e *voyage*, t. IV, p. 60, trad. fr. in-4°), qu'on les laisse libres de leurs actions. Ainsi, les dévots mahométans vénèrent ces imbécilles, surtout parmi les calenders, les derviches, les santons, les marabouts, etc., à tel point qu'ils leur permettent la faculté, inouïe à tout autre dans l'Orient, de jouir même des femmes; celles-ci se croient ainsi honorées par la Divinité : tel est ce privilége des pauvres d'esprit qu'on leur envierait en d'autres climats. Les anatomistes qui ont le mieux observé les crétins ont vu que leur crâne se termine d'ordinaire en pointe comme celui de quelques bonzes japonais idiots. Il est aplati par derrière; les sutures lambdoïdes des os temporaux sont larges; les trous déchirés, à la base du crâne, près l'apophyse basilaire de l'occipital, et la portion dure du temporal, demeurent presque obturés; ce qui comprime les paires du nerf vague, des glosso-pharyngiens et l'accessoire de Willis. Les sinus latéraux de la dure-mère paraissent plus vastes que d'ordinaire; la tente du cervelet est plus épaisse; aussi le cervelet se trouve bien plus à l'étroit et plus resserré que chez les hommes bien constitués, ce qui doit nuire à ses fonctions. En effet, Malacarne, qui a compté jusqu'à 780 lamelles au cervelet des hommes de bon sens, n'a trouvé qu'un nombre plus de moitié moindre chez les idiots et les crétins; car ce nombre de lamelles et de scissures, d'ailleurs,

diminue progressivement de l'homme jusqu'aux rongeurs, selon la remarque de Tiedemann. Le cerveau des crétins est également affaissé et peu développé. M. Schiffner, qui a fait aussi l'autopsie de plusieurs crétins, remarque que si leur encéphale reste faiblement développé, le système nerveux ganglionnaire est en revanche plus considérable que chez les hommes doués d'intelligence complète. — Toutefois, ces crétins manifestent une dégoûtante lubricité, malgré le rétrécissement du cervelet; il en résulte que l'opinion de Gall et des autres anatomistes qui placent la protubérance de l'amour physique dans la saillie d'un vaste cervelet, se voit ici démentie. Au reste, chez plusieurs crétins, la moelle alongée se trouve également comprimée par l'obliquité de l'apophyse basilaire dans ses articulations avec les os voisins et les vertèbres du cou; il s'ensuit un resserrement nuisible aux fonctions de ce cordon médullaire. — On remarque que si les enfants ne sont pas crétins avant l'âge de dix ans, ils ne le deviennent guère par la suite; le moyen d'empêcher le développement de cette maladie consiste à les envoyer respirer un air vif et pur sur les montagnes, selon Saussure, et comme l'avait observé déjà Haller. — Deux causes principales contribuent à produire cet état chez les individus à fibres molles, en certains lieux de la terre. C'est d'abord l'air épais, stagnant, chargé de vapeurs, de brouillards débilitants avec le froid, dans des vallées étroites, des gorges obscures, de grandes chaînes de montagnes où l'humidité domine, où des bois et des hauteurs empêchent l'action des vents, comme l'a bien démontré Fodéré, dans son *Traité sur le goître et le crétinisme;* tous les auteurs qui ont écrit ensuite sur le même sujet n'ont fait que fortifier cette opinion. Aussi celle qui attribuait la formation des strumes et du bronchocèle, dans les Alpes, soit à l'usage des eaux de glaces fondues, soit à certaines eaux tophacées, ou charriant une matière crayeuse propre à obstruer les canaux étroits des glandes, n'a presque plus conservé de partisans. Les animaux qui boivent ces mêmes eaux n'éprouvent jamais d'obstructions glandulaires. On sent, à la vérité, en buvant ces eaux presque glaciales, une légère constriction à la gorge, mais elles sont généralement très pures, très peu chargées de particules de bicarbonate de chaux en dissolution, car elles roulent sur des cailloux et sur un terrain peu solubles. Enfin, les sommets des montagnes, arrosés des mêmes eaux n'ont jamais donné naissance aux goîtres, tandis que les seules gorges humides, renfermées et tièdes des vallons, relâchent les constitutions des hommes, ainsi que des autres productions vivantes, et débilitent l'organisme, comme celui qu'on observe dans les crétins. — En effet, abritées de toutes parts contre les vents, ces sinuosités creuses présentent une atmosphère épaissie par les vapeurs qui s'élèvent sans cesse en brouillards de ces chaudes profondeurs, où les eaux croupissent dans des marécages. Les rayons du soleil concentrés dans ces concavités y maintiennent une humidité si prédominante qu'elle ramollit, détrempe tous les êtres vivants et végétants de ces lieux. Aussi les plantes y deviennent hautes et molles, les quadrupèdes lourds et massifs; les hommes épais y prennent des chairs engorgées de fluides, un tissu cellulaire spongieux, et des glandes gonflées d'une lymphe pâle et indolente. De là s'amassent le goître et les affections scrofuleuses, augmentées encore par la mauvaise qualité des eaux croupissantes dont on fait usage. La chaleur est parfois si intense dans ces vallées, pendant l'été, qu'elle détermine de violents délires et la frénésie, la méningite, chez divers individus qu'on est obligé de transporter sur les sommets froids des monts, où ces maladies cessent. De même les crétins, les strumeux des gorges de toutes les hautes montagnes voient s'exempter de ces engorgements glanduleux leurs enfants ou les personnes qui habitent des élévations moins humides et moins étouffées. — Tous les territoires bas, marécageux, sont plus

ou moins soumis à ces brouillards stagnants, qui détendent tant les fibres ou rendent flasque l'organisme, lorsqu'il s'y joint une tiède température. Telle est la Hollande, tels sont les rivages des mers du nord de l'Europe, exposés aux vents humides de l'ouest et du sud, lesquels apesantissent les corps, alanguissent les sens et toutes les fonctions vitales.— La seconde cause du crétinisme trop peu remarquée est la nature des aliments. Considérez en effet ces êtres encroûtés d'une épaisse matière, formés d'*atomes bourgeois*, ces espèces de brutes voraces qui ne vivent que pour manger, et qui traînent avec peine un lourd abdomen. Leur estomac, farci sans relâche de pâtes insipides, de graisse, de chairs, de laitage, lard, beurre, fromage, pommes de terre, racines, farineux réduits en bouillies visqueuses et gluantes, de pâtisseries pesantes, ont leurs intestins gorgés encore de mucosités par des boissons mucilagineuses comme la bière; leur corps est nécessairement pesant, autant que leur esprit, obrué sous ce poids, devient stupide et grossier. Une élaboration imparfaite de ces aliments difficiles à digérer et empâtants développe des acides dans les premières voies, cause le ramollissement des os, ainsi que chez les rachitiques; on reconnaît, en effet, entre le rachitisme et le crétinisme des rapports d'analogie déjà entrevus par Boerhaave. De là naissent également la stupidité et la difformité. Les jeunes crétins offrent souvent, comme les rachitiques, un esprit d'abord précoce et éclatant pendant les premières années (selon la remarque de Fodéré, de Andreæ, *De cretinismo*, Berolini, 1815, in-4°), mais suivi bientôt d'un incurable idiotisme. — On connaît les aliments lourds des habitants de ces contrées, renfermées entre les vallons des montagnes, comme les nourritures des Flamands, des Hollandais et de tous les peuples des territoires bas, comme la polenta de la Lombardie et du Bergamasco, les *noudles* des Suisses, des Allemands, etc. Aussi l'on peut remarquer combien ces individus restent lents, pesants dans leurs pensées et dans leurs actions, auprès des peuples vivants d'aliments plus légers, plus digestibles, plus assaisonnés ou aromatisés, et dont les boissons se composent de vin, de café et autres liquides excitant, avivant davantage par leur stimulation les facultés de l'appareil nerveux, des systèmes fibreux et musculaire. Enfin, si l'on ajoute l'état d'isolement, le peu de civilisation, l'ignorance ténébreuse et insouciante dans lesquels les habitants des vallées croupissent, l'on reconnaîtra combien ces causes contribuent à produire ces engorgements squirrheux de la glande thyroïde et des autres, avec une dégénération physique et morale chez les individus les plus mollasses, inertes et humides, comme les femmes et les enfants. — A cet égard, nous donnerons de nouveaux éclaircissements sur diverses castes de misérables déformés, à demi-rachitiques ou scrofuleux, goîtreux, cagneux, boiteux, bossus, etc., qu'on a désignés non seulement sous le titre de *crétins*, mais encore sous celui de *cagots* (*v.*), de *capots*, soit dans le Béarn et la Haute-Gascogne, soit dans les Navarres, la Bigorre, l'Armagnac, Marsan, Comminges, Chalosse, la vallée de Luchon, où ils s'appellent tantôt *gaffos* ou *gahets*, tantôt *gezits* ou *gezitains*. On trouve aussi des *gahets* en Guienne (dép. des Landes), dans l'Anjou (Mayenne), et surtout près des marais de l'Aunis (Charente-Inférieure); on les y nomme *capons*; tels sont encore les *coliberts* de La Rochelle, de l'île de Maillezais, des terrains marécageux du Brouage, etc. On reconnaît ces individus dégénérés dans les *cacous* de la Basse-Bretagne, ou les *canuts* de Lyon, les *cagneux*, et cette foule de misérables chargés de travaux, mal nourris, courbés, rompus sur des métiers qui les contournent, les déforment, dans des cases étroites, dans un air renfermé, humide, malsain; la plupart infectés de gale, de dartres et de vermine, réduits par l'indigence aux plus grossiers aliments, souvent vagabonds, sans vêtements suffisants, sans domicile, sans feu

durant la rigueur des hivers, à peine couvrant leur nudité crasseuse de sales haillons, rarement renouvelés, couchant dans la malpropreté d'un chenil de paille. On les reconnaît à leur figure have et livide : la plupart estropiés, ou perclus de leurs membres rabougris, et rachitiques, ils sont encore un objet d'horreur et de pitié aux yeux des peuples, ou considérés comme voleurs et pillards, en butte aux injures, détestés comme indignes de vivre. Ces malheureux, en effet, réprouvés par la haine et le mépris public, rendent à la société qui les repousse souvent guerre pour guerre; s'ils ne peuvent vivre de proie et de vol, ils mendient et préfèrent l'indolence au travail ; dépourvus d'éducation, abrutis, parce que rien ne peut réhabiliter leur dignité morale, ils se plongent dès le jeune âge dans les vices honteux du libertinage, et la propagation de la maladie vénérienne parmi eux accroît encore les causes de leurs difformités. Dans les siècles de superstition, ils se sont vus répudiés du commerce du monde ; on les accusait de se livrer entre eux aux plus brutales débauches ; voués à une éternelle infamie, on les poursuivait comme criminels des plus exécrables vices dont puisse se souiller la race humaine; on les a séquestrés comme lépreux, maudits comme hérétiques, abhorrés comme anthropophages et pédérastes ; on voulait leur percer les pieds d'un fer; on les obligeait de porter une patte d'oie sur leurs vêtements pour les reconnaître ; ils ne devaient entrer dans les églises que par une porte séparée; il en fallait sept au moins pour valoir un témoin ordinaire en justice. On les reléguait dans les forêts pour les employer à couper du bois. On ne daignait pas même en faire des valets. — Les noms qu'on leur infligeait marquent bien l'extrême opprobre dans lequel ils rampaient. *Cagot* vient, dit-on, de *canis gottus*, selon Scaliger, ou chien de Goth. Les noms de *gezits* ou *gezitains*, dérivent de Giezi, serviteur lépreux du prophète Élizée, ou du mot corrompu de sarrasin, car on les a crus le débris infortuné des Sarrazins, défaits dans les plaines de Poitiers, par Charles-Martel, lorsque leur prince Abdérame les fit traverser les Pyrénées. Le nom de *colibert* dérive, dit-on, de *quasi libertus*, c'est-à-dire demi-affranchi, et le mot espagnol *gabacho*, les noms de *cagnards*, *cagneux*, *canuts*, *canaille*, et autres termes semblables, qui tous signalent des êtres frappés de mépris ou déformés, annoncent bien le sceau de l'anathème qu'on imprime à tous ces misérables conspués comme l'écume impure de l'espèce humaine. — N'est-ce pas de l'état de souffrance par la disette, les mauvais aliments, lorsque autrefois l'agriculture était si peu avancée, et qu'on voyait des nuées de mendiants, de lazzaronis, de bohêmes, traverser les campagnes, que se sont multipliés ces êtres difformes? Et d'où pouvait venir ce profond état d'abjection, cette malédiction descendue sur ces classes d'hommes, dont il reste encore quelque trace au sein des nations les plus policées de l'univers? Sont-ils, comme on l'a supposé, le reste de ces Goths, de ces Vandales féroces qui dévastèrent l'Europe au moyen âge? D'où viennent, jusque du fond de l'Asie, à l'époque des ravages de Timour-Lengh, ces bandes de bohémiens, originaires des parias, et autres castes impures de l'Inde, ces *gitanos*, échappés au fond des forêts et dans les montagnes, à l'horreur des peuples, mais portant encore jusque dans leurs descendants, le châtiment de leur barbarie? ou bien sont-ce des *Alains*, comme le pensait Gébelin, ou des Wisigots, selon le sentiment de Belleforêt (*Sur les villes de la France*), de Ramond (*Voyage aux Pyrénées*), etc.? On ne croit plus que ce soient des Juifs ou des Sarrasins (d'après l'opinion de Marca, évêque de Conserans (*Recherches*, liv. 1, ch. 16), quoiqu'on soit parti de cette supposition pour expliquer la lèpre ou ladrerie dont on les a crus infectés, et l'odeur fétide qu'ils répandaient par leur malpropreté. Ce ne sont pas, au moins, des restes de ces infor-

innés Albigeois, accusés d'hérésie dès 1180, et massacrés vers 1215, puisque les *cagots* étaient déjà connus dès l'an 1000, selon un ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Luc, et qu'ils sont nommés dans un *for* du royaume de Navarre compilé en 1074, au temps du roi Ramirez. On peut encore moins les croire descendants des bohémiens, des *gitanos* ou *zingari*, et autres vagabonds accusés de vol, d'anthropophagie, de sorcellerie, etc., puisque ceux-ci n'ont été connus en France, selon Pasquier (*Recherches sur la France*, liv. I), que vers 1520 environ. Il est présumable, d'après la plupart des auteurs et l'abbé Grégoire, qui s'est occupé de ces recherches, que les *cagots* ou *gahets* sont les descendants de quelques-unes de ces hordes de barbares du Nord qui ont émigré vers l'Europe australe, dans le IIIe et le IVe siècle. Le même savant observe que des Cimbres, postérité de ceux que vainquit Marius, peuplent encore vingt villages du Véronais et du Vicentin. Les *agotes* de la Navarre espagnole sont semblables aux *cafos* ou *cagots* des Pyrénées. Les *maragatos* du royaume de Léon paraissent une ancienne peuplade maure qui a conservé ses mœurs et son costume, ainsi que les *vaqueros*, les *batuecas* des vallées entre Salamanque et Ciudad-Rodrigo, etc. Ces peuplades, méprisées et chargées d'absurdes accusations, s'adonnent au métier de muletiers. En Allemagne, dans la Silésie, on connaît les *wendes*, qui forment une race séparée, et sont regardés comme bien inférieurs aux autres hommes. Tels étaient encore les *limigantes* des anciens Polonais ou Sarmates, traités comme d'indignes esclaves. Millar parle (dans son *Traité de la distinction des rangs*), des *colliers*, ou *salters*, mineurs des houillières de l'Écosse; des *scalags*, véritables serfs de la glèbe dans cette contrée, et qu'on peut assimiler aux précédents. — Mais il semble que ces préjugés barbares soient répandus sur toute la surface de la terre. Assez de voyageurs ont parlé des *parias*, caste infâme et malheureuse du Malabar, des *bedahs* ou *vaddahs* de l'île de Ceylan, etc. : on évite leur contact, leur approche et jusqu'à l'haleine qu'ils exhalent en parlant, ou les objets qu'ils ont touchés, comme s'ils étaient des pestiférés. Soumis à toutes les avanies, déshonorés éternellement, eux et toute leur postérité, sans pouvoir sortir de cet état, excommuniés, ils fuient dans les forêts. Parkinson cite de même des individus réprouvés de la société à Otahiti, et souvent exposés à servir de victimes humaines à la Divinité parmi ces peuples sauvages. Les Indiens, dans les mines du Nouveau-Monde, les nègres dans les colonies européennes, montrent encore des races dégradées, avilies, sous le dur joug de l'esclavage et du mépris. — Si, comme le dit Homère, le jour qui met un homme libre dans les fers lui ôte la moitié de son esprit et de son courage, on ne doit pas être surpris de voir ces hommes malheureux tomber dans l'abrutissement et les vices de la misère, triste dédommagement des biens dont ils se sentent exclus; et leur mauvaise nourriture, l'exposition aux injures de l'air, leurs travaux forcés, ne doivent-ils pas détériorer leur constitution? Les maladies de peau les attaquent fréquemment dans la malpropreté, la puanteur, l'incurie où ils croupissent : de là vient que leur seul aspect repousse. Toutefois, il n'est point prouvé qu'ils soient attaqués de lèpre; ce qui a été même constaté, dès le XVIIe siècle, par le rapport de Noguez, et d'autres médecins du roi d'Espagne, qui ont trouvé une santé vigoureuse dans les cagots. Il est vrai que, situés la plupart entre des gorges de montagnes où stagne un air humide et brumeux, comme dans le Valais, plusieurs de ces individus sont affectés de goîtres et ressemblent aux crétins; leur teint est plombé et livide par suite de mauvaises digestions : mais si, plus juste envers des malheureux que l'orgueil flétrit d'opprobre, on les tirait de cet état d'abandon; si d'injurieux et absurdes préjugés ne les repoussaient pas de la société, on en obtiendrait d'utiles services : formés à la

rude école de l'adversité, endurcis aux travaux, sentant la nécessité de sortir, par des actions louables, de l'abjection où ils vivent, sans doute ils deviendraient des hommes capables de remplir une carrière honorable dans le monde. — Quoi qu'il en soit de ces moyens de guérison pour les crétins et autres êtres analogues, il s'en trouve un grand nombre dans toutes les gorges des grandes chaînes de montagnes, sous quelque climat que ce soit. Ainsi, les Alpes, les Pyrénées, les monts Carpathes, le Caucase, la chaîne de l'Oural, du Thibet, l'Himalaya, le Boutan, et même les montagnes de l'île de Sumatra, des Cordilières et des Andes en Amérique, en offrent des exemples. On ne doit point en chercher la raison dans la nature particulière de certaines eaux ni du sol. Les causes précédemment exposées semblent bien suffisantes; elles agissent plus ou moins sur tous les habitants de ces vallées, selon la constitution des individus, car les tempéraments humides, mollasses, des enfants et des femmes, se trouvent beaucoup plus disposés à subir le goître et le crétinisme que les complexions sèches, brunes, bilieuses et tendues. — Ce n'est même pas uniquement dans ces vallons humides et l'air épais des sinuosités des Alpes que se remarque la dégénération du crétinisme. Barton l'a signalée en plusieurs régions de l'Amérique septentrionale, au Connecticut, chez les Oneidas, en Pensylvanie, au Scioto, enfin partout où s'étendent des lacs, des marécages, comme vers les lacs Érié et Ontario, à Montréal, au Saint-Laurent, de même que dans le Derbyshire, le Tyrol, la Carinthie, etc. Dans l'état de New-York, les moutons et autres bestiaux sont également exposés à ces strumes, et aux monts Alleghanys, chez les Creeks, on rencontre un goîtreux sur dix personnes; toutefois, l'idiotisme paraît moins fréquemment uni au bronchocèle en Amérique, tandis qu'il y est presque constamment lié dans les Alpes, au rapport de Saussure. L'Amérique méridionale offre aussi des exemples de strumes, au Pérou, à Guatémala, Santa-Fé, d'après Garcilasso de la Véga; aux Indiens des Cordilières, d'après Clavijero, Mutis, etc. M. de Humboldt a vu dans la Nouvelle-Grenade (république de Colombie), en suivant le cours de Rio de Magdalena, et sur le plateau de Bogota, plus élevé de six mille pieds, sur des terrains très secs, exposés à des vents impétueux, des crétins portant des goîtres énormes et hideux; ils boivent des eaux très pures et jamais celles de neige. Il est même particulier que ces goîtres se propagent aux habitants des lieux les plus froids et les plus élevés, en des régions voisines de la ligne équinoxale. Sans doute cet effet résulte de nourritures empâtantes. — Dans les Cordilières, les goîtreux sont aussi nombreux que difformes, selon M. Boussingault, mais il existe une grande quantité de mines de sel contenant de l'iode. Un fait remarquable est que, depuis plus d'un siècle, les eaux mères de ces salines passent pour un spécifique puissant contre les goîtres, en ces régions. En effet, on n'observe pas ces strumes dans les lieux riches en ces mines de sel, à cause de l'usage des eaux mères contenant de l'iode, bien que les circonstances puissent également causer les engorgements scrofuleux des glandes. — Les goîtreux et crétins existent encore dans beaucoup d'autres lieux du globe. Staunton en a rencontré dans les vallées de la Tatarie chinoise; il en existe d'énormes, surtout entre les montagnes du Népaul, du Boutan, et dans l'Hindoustan même, au rapport de Saunders. On en a rencontré en divers régions de Bambarra en Afrique, selon Mungo-Park et les frères Lander, etc., le long du fleuve Niger, où certainement il n'existe point d'eaux glacées. — Les terrains argileux donnent des eaux croupissantes plus capables de procurer les strumes que des terrains sablonneux. On a dit encore que les mêmes eaux tophacées qui pouvaient obstruer, par leur dépôt pierreux, les canaux capillaires des glandes, et ainsi les gonfler en vastes goîtres, étaient capables d'ob-

turer également les vaisseaux les plus déliés qui traversent la masse cérébrale; que de cette obstruction devait naître une sorte de pétrification commencée de la cervelle des idiots, et devenir la cause palpable de leur imbécillité. Cependant, tel n'est point l'état de l'encéphale des crétins et des idiots; il est, au contraire, d'une mollesse et d'une diffusion remarquable, comme un fromage mou; mais il est resserré et mal développé pour l'ordinaire; il semble que la boîte osseuse ait subi une compression naturelle, soit par les grosses glandes qui se développent vers sa base, soit par l'usage trop long-temps continué chez les jeunes crétins de rester couchés et appuyés ainsi sur des lits durs. — Chez les Turcs, on sait que les princes sont souvent privés de la raison artificiellement, pour des motifs politiques. Ainsi, les frères d'un sultan sont rendus idiots, afin de ne lui porter aucun obstacle ni concurrence, comme on le voit par ces vers de la tragédie de *Bajazet* dans Racine :

> L'imbécille Ibrahim, sans craindre sa naissance,
> Traîne au fond du sérail une éternelle enfance;
> Indigne également de vivre et de mourir,
> Il s'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.

Pour rendre exprès crétins et idiots certains personnages de haut rang parmi les Osmanlis, déjà Bernier avait vu, dans son voyage au Grand-Mogol, qu'on donnait aux enfants une composition narcotique nommée *poust*, qui les engourdit et les plonge dans l'imbécillité; mais, plus récemment, le docteur Oppenheim a reconnu qu'on emploie aussi diverses compressions, soit autour du col, soit sur la tête, afin de retenir le sang noir dans l'encéphale, et de gorger les sinus veineux pour appeler le coma et un état de somnolence pareil à celui des crétins. C'est par ces procédés qu'on met ces personnes hors d'état de gérer leurs affaires, soit pour s'emparer de leur fortune, soit afin de se débarrasser des compétiteurs dangereux dans les plus hauts postes du gouvernement.— Ainsi, l'on a trouvé les moyens d'ôter l'esprit, mais non pas encore ceux d'en donner. J.-J. VIREY.

CRETONNE, toile blanche, qui porte le nom de celui qui en fabriqua le premier. La chaîne de cette toile est en fils de chanvre et la trame en fils de lin (*v.* TOILE.) T.

CREUSE (Départ. de la). Ainsi nommé de la principale rivière qui l'arrose, département méditerranée, région du centre de la France, est formé de la Haute-Marche et d'une partie du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin, du Berri et de l'Auvergne. Il est borné au nord par les départements de l'Allier, du Cher et de l'Indre, à l'est par l'Allier et le Puy-de-Dome, au sud par la Corrèze, et par la Haute-Vienne à l'ouest. Sa plus grande longueur du nord au sud est de 18 lieues, et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest de 20. On évalue sa superficie à 532,234 arpents métriques, et sa population à 252,982 hab. Il se divise en quatre arrondissements communaux (*Guéret*, préfecture, *Aubusson*, *Bourganeuf*, *Boussac*), 25 cantons et 290 communes. Il fait partie de la 15e division militaire, et de la 23e conservation forestière, ressortit de la cour royale, de l'académie et de l'évêché de Limoges, paie 848,774 fr. de principal des trois contributions foncières, sur un revenu territorial de 6,812,000 fr., et envoie trois députés à la législature. — *Aspect et disposition du sol.* — Le sol du département de la Creuse se compose de terres sablonneuses et peu propres à la végétation; il est presque partout hérissé de montagnes ou sillonné par d'étroites et profondes vallées. On y trouve très peu de plaines étendues. Comme dans la Haute-Vienne, les terres se divisent en terres sèches et humides; les terres humides situées au fond des vallées et enrichies par les détritus qu'amènent les eaux des montagnes sont les seules qui puissent être cultivées. Les montagnes de la Creuse sont des embranchements de celles de l'Auvergne; elles s'appuient à une chaîne qui, courant de l'est à l'ouest, sépare le département de ceux du Puy-de-Dome et de la Corrèze, et qui, par le plateau de *Mille-Vaches*, se prolonge

jusque dans la Haute-Vienne. Leurs ramifications principales se dirigent ensuite du sud-ouest au nord-ouest, et forment les vallées de la Creuse et du Cher. Leur noyau est schisteux ou granitique; on trouve cependant dans certaines localités des traces volcaniques, telles que des scories et des basaltes. La hauteur commune de ces montagnes et des plateaux qui forment leurs sommets est de 250 à 300 mètres au-dessus du fond des vallées. La plus haute est celle de *Sermur*, qui a servi aux signaux de Cassini lorsqu'il mesurait le méridien de Paris. Son élévation au-dessus du niveau de la mer est évaluée à 740 mètres. Le département de la Creuse ne reçoit les eaux d'aucun département voisin. Il renferme un grand nombre de rivières et de ruisseaux qui tous ont leur source dans ces montagnes. Parmi les rivières on remarque la *Creuse*, le *Cher*, le *Taurion*, le *Chavanon* et la *Gartempe :* aucune n'est navigable. La Creuse, le Taurion et le Cher sont flottables sur une longueur d'ensemble 40,000 mètres. La Creuse, qui a donné son nom au département, paraît tirer le sien de l'espèce d'encaissement dans lequel elle coule. Elle est en effet toujours resserrée entre des hauteurs et des rochers. Sa source se trouve dans la commune d'Artiges, à peu de distance du plateau de Mille-Vaches. En sortant du département, elle traverse celui de l'Indre et va se réunir à la Vienne, dans le département d'Indre-et-Loire. On a cru long-temps que la position élevée du département l'empêcherait de profiter du système général de canalisation projeté pour toute la France, mais depuis quelques années on a reconnu qu'il était possible d'opérer la jonction de la Dordogne à la Loire par le Chavanon, la Tarde, le Cher et le canal du Berri. — *Productions naturelles.* — Le fond du sol dans le département de la Creuse se compose de granit, de schiste micacé, d'amphibolite et de quartz. Cette première couche est recouverte, principalement dans le bassin des rivières, d'un grès houiller dans lequel on rencontre quelquefois du fer carbonaté lithoïde. Des terrains d'alluvion formés généralement de sable et d'argile existent sur plusieurs points. Le bassin de la Creuse entre Aubusson et Ahun, présente un terrain houiller dont les limites ne sont point encore connues. La houille se montre aussi aux environs de Bourganeuf. La plaine de Lussac offre du gypse et de l'argile plastique de bonne qualité. Le département renferme encore du plomb argentifère, de l'antimoine et de la magnèse. On n'y exploite que des mines de houille, quelques carrières de granit, de pierre de taille et de terre à poterie. Les forêts y occupent une superficie de 38,156 hectares. Les arbres dont elles se composent principalement sont le chêne, le hêtre, l'orme, le peuplier et l'aune. Le châtaignier est d'une grande ressource pour la nourriture des paysans. Les arbres fruitiers, et principalement ceux qui donnent des fruits à pepin, y sont très multipliés. Le cerisier et le mérisier croissent naturellement dans le pays. On les trouve dans les forêts, dans les haies, dans les champs; ils y présentent un grand nombre de variétés. Les agarics et les lichens sont communs dans les bois; on y recueille aussi en quantité des champignons d'espèces diverses et très bons à manger. Le département de la Creuse est abondant en gibier de toute espèce. Les loups et les renards y sont assez multipliés. Outre toutes les espèces de poisson d'eau douce, les rivières renferment des lamproies et des saumons. L'*ombre*, espèce de truite, petite, mais excellente, se pêche dans le Taurion. Les pharmaciens de Paris tirent des sangsues des environs de la Souteraine.—*Agriculture.*—L'industrie agricole est en général fort arriérée dans le département de la Creuse. Le pays, peu fertile de sa nature, privé de communications faciles, ne se prête pas à l'introduction de la grande culture. Aussi compte-t-il à peine 360,000 hectares de terres mises en rapport, dont les trois quarts restent annuellement en jachères, et qui ne fournissent pas en céréales une récolte suffisante à la consom-

mation des habitants. Les landes et les marais y convrent environ 160,000 hect. On n'y cultive pas de vignes. Cependant, on dit que sur plusieurs côtes pierreuses et exposées au sud, dans les cantons de Chambon et d'Ahun, elles prospéraient autrefois. La culture du murier, introduite dans le siècle dernier, n'a pas encore produit de résultats satisfaisants. En revanche, l'éducation des abeilles y est fort bien entendue. Le miel est d'un grain fin et parfumé et la cire d'une qualité supérieure. L'engrais des bestiaux et des porcs forme une des grandes ressources du département, et on compte le beurre et le fromage au nombre des produits qui alimentent son commerce. On y élève aussi un grand nombre de bœufs pour le trait. L'espèce chevaline, qui s'y est améliorée depuis quelques années, fournit des chevaux ponr la remonte de la cavalerie. Cependant, on peut dire, en général, que toutes les races d'animaux domestiques sont d'une qualité médiocre dans le département de la Creuse.

Villes. Les quatre chefs-lieux du département de la Creuse sont d'une si faible importance qu'on nous pardonnera la rapidité avec laquelle nous allons les parcourir.—*Guéret*, chef-lieu de la préfecture, est bien bâti et arrosé par des fontaines (*v.* Guéret). A 19 lieues sud-est de cette ville, au milieu d'une contrée aride et inculte, dans une gorge formée de rochers granitiques et nus, *Aubusson*, ville de 4,000 habitants, traversée par la Creuse, se compose d'une seule rue assez bien bâtie. C'est cette ville que Louis XIV céda au maréchal de Lafeuillade, seul rejeton de ses anciens vicomtes, en échange de Saint-Cyr. Les tapis de sa belle manufacture royale sont depnis long-temps célèbres dans les fastes de l'industrie française; quinze autres fabriques particulières de semblables tissus répandent l'aisance parmi les habitants. Les lieux de délassement qu'elle renferme consistent en trois cafés, une salle de spectacle et un cercle littéraire. — *Felletin*, petite ville de 3,000 ames, à 2 lieues d'Aubusson, rivalise avec celle-ci dans le même genre de fabrication. — *Bourganeuf*, à 7 lieues et demie sud-ouest de Guéret, qui renferme deux manufactures de porcelaine et une fabrique de papiers, conserve une tour d'un grand diamètre, bâtie, suivant la tradition, par Zizim, fils de Mahomet II, qui se réfugia en France sous le règne de Charles VIII. Population, 1,687 habitants. — Enfin *Boussac*, près du confluent du Véron et de la Petite-Creuse, le moins peuplé de tous les chefs-lieux de France, occupe un rocher presque inaccessible aux voitures, et compte à peine 750 habitants. Environnée de murailles flanquées de tours, dominée par un vieux château crénelé, d'où l'œil plane sur une gorge formée de montagnes d'un aspect aride et sauvage, cette ville est le plus triste séjour que l'on puisse imaginer.—*Industrie commerciale.* — Les établissements industriels sont peu nombreux dans le département de la Creuse, mais quelques-uns sont de la plus haute importance: en première ligne nous citerons les manufactures de tapis d'Aubusson, qui livrent annuellement au commerce une valeur de 7 à 800,000 fr.; celles de Felletin, qui occupent de 3 à 400 ouvriers, et produisent une valeur de 3 à 400,000 fr.; la manufacture de porcelaine de Bourganeuf, la scierie mécanique de Gartempe. Le département renferme aussi quelques papeteries, des tanneries, des chapelleries, des verreries, des filatures hydrauliques, une manufacture de *chapeaux de plumes de volailles* à Rougnac, et une fabrique de *gilets en feutre*, à Aubusson. Ces divers produits, joints à quelques milliers de bœufs, de porcs gras et de bêtes à laine, et à quelques industries particulières, telles que le commerce des cheveux, que les jeunes filles du pays échangent à des marchands des environs de Vallière contre des fichus et des morceaux d'étoffes, forment tout le commerce d'exportation du département de la Creuse. Malgré l'importance de quelques-uns de ces produits, les importations en surpassent de beaucoup la valeur, et la balance du commerce à cet

égard est tout-à-fait au détriment du département de la Creuse. En effet, il est obligé d'emprunter aux départements voisins presque tous les objets de première nécessité : le vin, qui forme la seule boisson de ses habitants, le blé froment, le sel, les denrées coloniales, les chevaux, les laines, les soies, les drogues qu'emploient ses manufactures ; les ustensiles de fonte indispensables à tous les ménages, les fers, les cuirs, les toiles, les chanvres, etc. La perte du numéraire se trouve compensée par le transit, et surtout par les produits de l'émigration, qui forme l'un des caractères distinctifs des habitants du département de la Creuse, et sur laquelle nous donnerons quelques détails en terminant notre article. — Ce département est celui d'où sort annuellement le plus grand nombre d'ouvriers. Chaque année, 22 à 23,000 maçons, paveurs, charpentiers, tailleurs et scieurs de pierres, tuiliers, couvreurs, peintres en bâtiments, peigneurs de chanvre ou de laine, scieurs de long, etc., s'éloignent pour revenir à des époques fixes. Les scieurs de long et peigneurs de chanvre partent en septembre et en octobre pour revenir en juin et juillet. Le départ des autres est généralement fixé aux premiers jours de mars, et leur retour en décembre. Sauf quelques rares exceptions, les ouvriers de la Creuse sont d'un naturel paisible et peu adonnés à la débauche. Le désir d'amasser, qui les fait souvent travailler les dimanches et fêtes, et leur avarice en quelque sorte instinctive, sont une garantie de leurs bonnes mœurs. C'est ce que prouvent d'ailleurs les documents officiels adressés par les tribunaux à l'administration du département, où l'on voit que sur 23,000 émigrants il n'y en a pas annuellement 50 qui soient frappés d'amendes ou de condamnations à des peines plus graves. Le département de la Creuse trouve dans les bénéfices résultant de ces émigrations les moyens de réparer la perte en numéraire que les importations lui enlèvent. Il résulte du travail de M. Partouneaux (ancien secrétaire-général de la Creuse), que le nombre des maîtres dans le département est à celui des ouvriers comme 1 est à 23 ; que le bénéfice moyen de la campagne d'un maître est de 380 fr., et celui d'un ouvrier de 164 ; enfin, que 876 maîtres et 21,612 ouvriers ont rapporté dans le département, pour bénéfice de la campagne d'une année, la somme de 3,872,194 fr., qui balance, à une différence d'environ 140,000 fr., la totalité des impôts du département de la Creuse. Malheureusement, toutes les années ne sont pas aussi productives. A. Teulet.

CRÉUSE, fille de Priam et d'Hécube, fut la première épouse d'Énée et la mère d'Ascagne ou Iule, dont Jules-César se vantait de tirer son nom. Plus heureuse que ses sœurs Polyxène et Cassandre, lâchement égorgées, et que sa mère, esclave d'Ulysse, elle ne tourna point le fuseau au pied du lit des princesses grecques. Comme elle suivait avec peine, à travers les rues de Troie embrasée, son époux pieusement chargé de son père et de ses dieux, et tenant d'une main le petit Ascagne, elle s'égara. Parvenu sur la hauteur où était le temple de Cérès, Énée s'aperçoit, alors seulement, de l'absence de Créuse. Éperdu, il laisse, dans une vallée profonde, à la garde des dieux, son père, son fils et ses pénates, reprend le chemin de Troie, l'épée à la main, s'élance de nouveau à travers les flammes, pénètre jusqu'au palais de Priam, et là, fait vainement retentir du nom de Créuse les portiques encombrés de femmes tremblantes. Il parcourt à grands pas des rues brûlantes, quand un fantôme lugubre, et d'une taille au-dessus de la taille humaine, se présente à ses regards : c'était l'image de Créuse : « Pourquoi, cher époux, cette peine inutile? dit-elle, l'auguste mère des dieux me retient à jamais sur ces bords. Adieu ! chéris toujours le gage mutuel de notre amour. » Puis, cette ombre s'évanouit dans les airs. C'est Virgile qui fait ce récit, peut-être d'après d'anciennes chroniques latines. — D'ailleurs, dans son poème il avait besoin d'isoler Créuse d'Énée, qui, sans une

séparation éternelle, n'eût pu épouser Lavinie, ni fonder l'empire romain. Seulement, on doit reprocher à Virgile d'avoir fait apparaître Créuse sous l'image d'une ombre sépulcrale, et avec une taille gigantesque; ce simulacre lugubre était spécialement celui des morts: Créuse, devenue une des nymphes de Cybèle, n'appartenait point aux dieux infernaux. Là, le chantre de Didon a manqué à son goût ordinaire; il eût mieux fait de présenter la jeune épouse d'Énée sous la forme d'une nymphe, mais d'une nymphe désolée et les cheveux épars. Vainement les Français, nés malins, ont épuisé tous les genres de plaisanterie sur ce groupe d'Énée, d'Anchise, d'Ascagne, de Créuse, et de pénates traversant Troie en flammes: en dépit des railleries, il sera regardé de tout temps comme la conception la plus attendrissante et la plus vénérable; c'est un pieux tableau au milieu des massacres et des sacrilèges, qui repose un moment l'âme des cruautés humaines. Des peintres et des sculpteurs célèbres se sont emparés avec peu de bonheur de ce sujet si beau et si difficile à traiter. DENNE-BARON.

CREUSETS (chim. et arts indust.). — Beaucoup de gens ne se doutent guère de l'immense importance de cette fabrication, à la perfection de laquelle tient le succès d'une multitude d'opérations qui seront profitables en employant de bons creusets, et qui ne manquent presque jamais de devenir ruineuses quand ces instruments ne remplissent pas les conditions de leur appropriation spéciale. Cela est rigoureusement vrai pour les travaux de l'industrie; et, de leur côté, les chimistes savent combien il y a eu d'expériences manquées à cause de l'imperfection des creusets, combien d'essais utiles à faire et auxquels on a renoncé par la même raison. Aussi les gouvernements éclairés et protecteurs, et les sociétés savantes, n'ont pas négligé, d'époque en époque, d'offrir des prix et des récompenses de toute espèce pour le perfectionnement des creusets. Plusieurs fois ces prix ont été gagnés, les récompenses ont été accordées; mais il faut plutôt les considérer comme des excitatifs et des encouragements toujours utiles, qui sont cependant encore bien loin d'avoir fait atteindre le but qu'on s'était proposé. Il reste malheureusement encore beaucoup à faire pour y arriver. — Les matières employées pour les creusets sont presque aussi variables que les formes qu'on leur donne. Pour les laboratoires de chimie, on fait principalement usage de creusets de platine, d'argent, de fonte, de fer forgé; on en a aussi en grès dur, en porcelaine, en plombagine (*percarbure* de fer). Les creusets en platine exigent un haut degré de purification de ce métal, d'un prix fort élevé, et cette purification ajoute encore beaucoup à leur prix. L'argent pour les creusets doit également être à un très haut titre; on y emploie ordinairement le métal réduit du chlorure d'argent. Ces derniers creusets sont spécialement réservés pour attaquer par les alcalis les pierres alumineuses et siliceuses. Les creusets de fonte, et quelquefois de fer battu sont les instruments généralement employés dans les ateliers monétaires. Les premiers ont la préférence en Angleterre, et les seconds en France et en Allemagne. Quant aux creusets en platine, que leur haut prix écarte toujours des opérations en grand, ils offrent surtout de l'avantage, quand à l'aide d'une haute température il s'agit d'attaquer quelques substances réfractaires ou d'autres substances par des acides. Les creusets de plombagine, dont la presque totalité se tirent de Passau et d'Ypse, ont quelques appropriations spéciales, cependant assez rares, car ces creusets sont mous, poreux et friables; mais ils supportent on ne peut mieux les changements brusques de température, et sous ce rapport ils sont utiles pour la fusion des métaux: les sels traversent leurs pores et se perdent. La composition des creusets de plombagine est un mélange de cette substance réduite en poudre avec des terres réfractaires cuites et crues. Leur mollesse permet d'en entailler les bords au cou-

teau pour y ajuster les couvercles. — Les creusets en grès durs, en porcelaine, en terres réfractaires, remplissent assez bien plusieurs indications, mais ils ont l'inconvénient d'être promptement et profondément attaqués par la potasse, la soude, les oxydes vitrifiables de plomb, de bismuth, qui se combinent à une température élevée avec la terre du creuset. Ces creusets sont en général réservés pour les ateliers des orfèvres, et dans les laboratoires de chimie, pour la réduction des sulfates en sulfures au moyen du charbon; ils conviennent pour l'essai des mines; les fondeurs de matières d'or et d'argent, les fondeurs en cuivre, en bronze, en font usage. Ils servent encore dans la fabrication des fleurs de zinc et d'antimoine, dans la distillation du soufre, la réduction des oxydes métalliques par le charbon, etc. Dans cette dernière classe de creusets, ce sont ceux dits de *Hesse*, et qui nous viennent d'Allemagne, qu'on doit généralement préférer. Les creusets de terre sont toujours d'autant plus réfractaires qu'ils contiennent moins de chaux et d'oxyde de fer. — Les deux conditions principales qui pourraient rendre les creusets parfaits semblent malheureusement se repousser mutuellement: c'est la compacité, l'imperméabilité d'une part, et de l'autre la propriété de passer brusquement d'une haute à une basse température sans se briser. Voilà la pierre d'achoppement dans cette fabrication. PELOUZE père.

CREUX. Ménage dérive ce nom du latin *scrobs*, fosse. Roquefort (*Dict. étymol.*) rapporte à ce sujet l'opinion de Jauffret, qui considère le son de la lettre C prononcée de la gorge comme le mimologisme des objets creux, tels que *cave*, *coupe*, *cuve*, et la forme de cette lettre comme le mimographisme des objets creux, parce que le C représente une main cintrée. Les dérivés du mot *creux* sont CREUSAGE et CREUSEMENT, action de creuser; CREUSER, rendre creux, caver fouiller, approfondir. CREUSET (*v.*), vase de terre pour fondre les métaux; au figuré, épreuve morale, intellectuelle. Sa vertu, ou son intelligence a été mise au creuset. En raison de son sens propre, les allusions nombreuses que ce mot excite dans l'esprit l'ont fait employer sous trois formes grammaticales : 1° *adverbialement : songer creux*, signifie rêver profondément à des choses vaines et chimériques; 2° *adjectivement :* CREUX, CREUSE, est au propre, l'antithèse de *saillant*, comme *concave* est opposé à *convexe* et *plein* à *vide*, et employé quelquefois comme synonyme de *profond* et de *vide*, ainsi qu'on le reconnaît dans les locutions suivantes, *ventre creux*, *fossé bien creux*, *colonne creuse*; au figuré, l'équivalent de chimérique, visionnaire, *pensée creuse*, *esprit creux*. Cette signification adjective se reproduit fréquemment au figuré dans le langage familier : *drap creux*, c.-à-d. mal fabriqué, dont le tissu est trop lâche; avoir les *yeux creux*, au lieu de enfoncés dans l'orbite; *trouver buisson creux*, signifie ne plus trouver dans l'enceinte la bête qu'on avait détournée ou ne pas trouver la personne ou la chose qu'on demandait; *n'en avoir pas pour sa dent creuse* se dit proverbialement ou d'un grand mangeur à qui l'on sert peu de chose, ou d'un homme avide à qui l'on n'offre qu'un petit gain; *se repaître de viandes creuses* reparaît encore comme synonyme de vaines espérances et d'imaginations chimériques; 3° *substantivement*, *creux* signifie *cavité :* dans cette acception générale, il est très usité usuellement et dans le langage des arts et des sciences : *faire un creux*, *tomber dans un creux*. — En termes de marine, 1° profondeur d'un vaisseau, 2° enfoncement d'une voile enflée par le vent. — En architecture, l'espace vide d'une colonne. — En termes de fondeur, moule pris sur un modèle, et qui doit servir à mouler quelque figure semblable à ce modèle. On ne se sert du mot *creux* que pour désigner les moules en plâtre; on ne dit pas un *creux de potée*, mais un moule de potée. *Creux* ne se dit donc pas de toutes les empreintes que l'on tire sur les figures ou autre chose en relief. Tous les *creux* des plus

belles figures antiques de Rome, les *creux* des figures de la colonne Trajane ont été apportés à Paris. L'instrument le plus ingénieux et le plus propre à donner promptement le *creux* des figures de l'homme, des animaux, etc., est, sans contredit le physionomotype qui vient d'être inventé tout récemment et exécuté à Paris. — On dit d'un chanteur dont la voix est une basse-taille qui descend fort bas : *il a un beau, un grand creux*, ou *c'est un bon, un beau creux*. — CREUSER, signifie, 1° en gravure, rentrer une taille pour qu'elle soit plus profonde ; 2° *figurément* approfondir; *creuser* a plus de rapport au travail et à la progression lente des découvertes, *approfondir* désigne mieux le terme et le succès du travail. « On doit (dit Beauzée), d'autant moins *creuser* les mystères de la religion qu'il est impossible de les approfondir. Familièrement, *se creuser le cerveau* est l'équivalent de se fatiguer à approfondir une matière ; *creuser son tombeau*, se dit au propre en parlant des religieux de la Trappe, et au figuré, d'une personne qui est elle-même la cause de sa mort par son inconduite et ses excès. *Creuser* se montre quelquefois comme verbe neutre : *creuser bien avant, creuser dans une matière, jusqu'au fond d'une affaire*. — En anatomie on désigne sous le nom de CREUX diverses parties du corps qui présentent une dépression plus ou moins grande. On dit dans ce sens, le *creux de l'aisselle* et le *pli de l'aîne* (et non le *creux de l'aîne*), le *creux du jarret* et le *pli du bras* (et non le *creux du bras*), le *creux de l'estomac* ou l'*epigastre*, le *creux* ou la *paume de la main*, la *voûte* et non le *creux* de la plante du pied. En anatomie philosophique, CREUX du *cavité* s'applique à tous les espaces, soit les plus petits, soit les plus étendus, qui contiennent des fluides ou des parties molles. Ces cavités sont désignées sous des noms spéciaux auxquels nous devons renvoyer nos lecteurs (*v.* les mots CANAL, CELLULE, FOSSE, GOUTTIÈRE, ORBITE, RAINURE, SILLON, SINUS, etc.) LAURENT.

CREVAN (Bataille de), livrée en 1423. (*V.* BOURGOGNE).

CREVASSE (du latin *crepare*, crever). On appelle ainsi une déchirure plus ou moins grande qui s'est opérée avec violence sur le côté d'un mur, le flanc d'une colline, d'une montagne ; la crevasse a toujours une certaine largeur : aussi ne doit-on pas la confondre avec la *fente*, la *lézarde*, dont les bords peuvent être très rapprochés. T.

CREVETTES. Ces petits animaux, dont Fabricius a fait un genre distinct sous le nom de *gammarus*, avaient été confondus par Linné avec les *crabes*. Ils appartiennent à la classe des *crustacés*, et sont placés par Latreille dans son ordre des *amphipodes*. Les crevettes ont le corps alongé, ordinairement arqué et comprimé ; leurs quatre pieds antérieurs sont terminés par une main comprimée, pourvue d'un fort crochet ou doigt mobile ; les quatre suivants finissent par un article simple, ainsi que les six derniers, qui sont plus longs ; des filets bifides très mobiles existent de chaque côté du dessous de la queue, qui est terminée par trois paires d'appendices alongés, bifurqués, ciliés, étendus dans la direction du corps, et constituant une sorte de ressort dont l'animal se sert pour exécuter des sauts très considérables. L'espèce type de ce genre est le petit crustacé d'eau douce, vulgairement appelé *crevette des ruisseaux* ou *chevrette*, qui abonde dans les fontaines, les bassins de sources, les filets d'eau des cressonnières. Cet animal, long de quelques lignes, nage toujours au fond, couché sur le côté ; son principal moyen de progression consiste dans la détente rapide et souvent répétée des appendices de sa queue. La chevrette se nourrit de la chair des poissons morts, et souvent même de celle des individus de sa propre espèce ; elle mange aussi les petits vers et les larves d'insectes que l'on trouve dans l'eau. La femelle garde ses œufs jusqu'au moment où ils éclosent ; elle les porte sous sa queue, entre les lames latérales qui la composent. Les petits, après qu'ils sont nés, viennent encore quelque temps chercher un abri entre ces lames. —

Parmi les autres espèces qui composent le genre crevette *gammarus*, il en est qui ont offert aux entomologistes de nos jours des caractères assez tranchés pour qu'on ait pu les rapporter à plusieurs genres distincts : ce sont les *atyles*, les *mélites*, les *amphiloés*, les *dexamines*, etc. P. Gervais.

CRI. Le cri est une sorte de voix inarticulée commune aux hommes et aux animaux, et produite par des efforts particuliers et des contractions exagérées des organes vocaux. Le double son qui constitue le cri est assez difficile à apprécier. C'est pour cette raison que toutes les intonations qui en résultent ne peuvent être notées et calculées d'une manière bien précise. Nous pensons cependant, comme on le verra bientôt, que lorsque le diapason variable des différents cris peut être à peu près connu, il n'est pas impossible d'exprimer approximativement, par des chiffres et des signes de musique, les intervalles des doubles sons qui forment les cris propres à chaque douleur. En général, le ton des cris est beaucoup plus intense que celui de la voix modulée ou articulée, et il offre toujours quelque chose d'aigre, de bruyant et de susceptible de mille nuances. Chaque animal a un cri qui lui est propre, et qui offre un caractère particulier, compris seulement par les animaux de son espèce. Nous n'avons à nous occuper ici que du cri humain ; nous renverrons à l'article de chaque animal en particulier pour l'appréciation du cri qui lui est particulier.—Les cris sont éminemment propres à appeler du secours et à fixer sur ceux qui les poussent l'attention de ceux qui les entendent ; ils commencent à la naissance de l'homme, et forment alors le seul langage de l'enfant, ou voix *native*, appelée *vagissement*, qui seul peut faire connaître les besoins sans cesse renouvelés du premier âge. Ce genre de cri, qui n'est propre qu'à l'enfance, se prolonge seulement jusqu'à l'époque où, associé à la langue articulée qui se forme sous l'influence de l'éducation, il finit par disparaître tout-à-fait en prenant un caractère nouveau, qui constitue le cri de l'adulte. Ajouté à la voix articulée, le cri forme chez l'homme une partie importante de son langage, et devient un moyen supplémentaire de la parole, qui, quoique accidentel et temporaire, est néanmoins le plus énergique et le plus rapide pour exprimer les grands mouvements de l'ame et toutes les douleurs physiques et morales. L'espèce de langage que le cri établit, quoique étant instinctif et naturel, est donc par cela même le plus puissant de tous ; c'est lui qui nous ébranle le plus fortement, qui excite en nous les sentiments les plus vifs ; enfin, c'est lui qui provoque les déterminations les plus soudaines. —Par le caractère de leur intonation et de leur accent distinctif, les cris font connaître, de manière à ne pas les confondre, les impressions et les sentiments qu'ils sont destinés à exprimer. C'est ainsi que les cris de la douleur et ceux qui sont le résultat de l'effroi causé par un péril imminent, etc, émeuvent d'une manière bien diverse ceux qui les entendent : les uns inspirent la compassion, ceux-ci commandent la défensive et animent les combattants ; enfin ceux-là donnent l'épouvante et engagent à prendre la fuite ; les cris bruyants du plaisir nous rendent joyeux, tandis que les cris du désespoir nous navrent le cœur et nous remplissent de tristesse. Ceux qui résultent des douleurs physiques contribuent à les rendre plus supportables, et deviennent alors un mouvement de la nature, qui cherche à se soulager en produisant une expansion générale, et la fièvre qu'elle détermine concourt à généraliser le mal pour en diminuer l'intensité. C'est ainsi qu'une couleur s'affaiblit lorsqu'on l'étend dans un liquide. Chaque douleur a son intonation particulière : les cris des douleurs physiques diffèrent de ceux des douleurs morales, et les uns et les autres sont différents entre eux selon l'expression à laquelle ils se rapportent. Le mécanisme de la formation des cris ne diffère pas essentiellement de celui des autres phénomènes vocaux. Il peut se rapporter tout à la fois à la for-

mation des sons graves de la voix, et en même temps, et surtout à celle des sons aigus du fausset. Nous allons essayer de faire connaître le résultat de nos recherches et de nos observations sur ce sujet. Selon nous, c'est par des efforts particuliers et des contractions exagérées, et plus ou moins fatigantes des organes vocaux, que les cris sont produits ; la voix est d'abord grave ou du premier registre, et se termine par un son prolongé et aigu du fausset ou second registre. Il y a donc deux mécanismes simultanés, car on entend d'abord un son laryngien très bref, qui peut être représenté par son octave basse, et le second qui est plus prolongé, par son octave correspondante dans le fausset. Pour qu'on puisse concevoir comme nous ce double mécanisme de la formation des cris, nous renvoyons nos lecteurs aux articles Fausset et Voix de cet ouvrage. — Comme le cri est souvent un des symptômes de certaines maladies, et qu'il peut quelquefois aider les médecins à porter un diagnostic plus juste, et à se garantir de bien des erreurs de jugement, nous pensons qu'il serait utile aux praticiens et aux chirurgiens opérateurs, de bien étudier et d'avoir toujours présentes à l'esprit les différentes intonations de la douleur, suivant les maladies, le genre d'opérations et les circonstances. — Pour faire mieux comprendre les observations que nous avons faites sur les différents cris, nous allons prendre pour diapason ou point de départ, l'*ut* au dessous des lignes, en prévenant nos lecteurs que cette note choisie pour tonique peut changer selon les individus, mais qu'une fois que ce point de départ est connu, les intervalles résultant des doubles sons qui produisent les cris sont presque toujours les mêmes, et peuvent être notés approximativement. Ainsi, nous avons observé que les cris causés par les applications du feu sont graves et profonds, et que le double son qui en résulte peut être représenté par l'*octave basse* et la *tierce*, par exemple l'*ut* que nous venons d'indiquer, et le *mi* sur la première ligne. Les cris arrachés par l'action d'un instrument tranchant, pendant une opération, sont aigus et perçants, et peuvent être exprimés d'abord par un son rapide ou une *double croche de l'octave du medium*, qui serait à peu près le *sol* sur la seconde ligne, et ensuite et presque en même temps par un son très aigu et prolongé ou une *ronde* de l'*octave du fausset*, qui donne le *sol au-dessus de la portée*. Les cris qui résultent des douleurs occasionnées par une affection aiguë, et n'ayant pas pour cause une action extérieure, sont représentés de même par deux sons presque d'égale durée, l'*octave* et la *sixième*; le premier correspond à l'*ut* pris pour diapason, et le second au *la* dans la portée ; ce genre de cri est celui que l'on désigne ordinairement sous le nom de *gémissement*. Le double son résultant du cri causé par une frayeur vive et subite, ou par un péril imminent, est le plus discord de tous; on peut l'exprimer par l'*octave* et la *neuvième*, l'*ut* sous les lignes et le *ré* dans la portée ; enfin, les cris arrachés par les douleurs déchirantes de l'accouchement sont encore plus aigus et plus intenses que tous les autres, et ils ont une expression particulière bien connue et plus remarquable. Le double son qui en résulte peut être représenté par l'*octave basse* et la *dix-septième*, par exemple l'*ut* et le *ré* suraigu du second registre. Il semble que les douleurs atroces de l'accouchement élèvent le diapason naturel de la voix et augmentent en même temps son étendue. Nous pourrions encore parler des cris de joie et des sanglots : les premiers, formés également par deux sons, l'un bref et l'autre prolongé, présentent un intervalle d'une note seulement, par exemple le *ré* et le *mi*. Les sanglots ou pleurs sont formés par trois notes saccadées ou trois sons semblables produits pendant l'inspiration, et ensuite par un son prolongé pendant l'expiration. Le cri du sanglot ou du chagrin peut être représenté par trois *noires* et une *blanche*. — On voit, d'après ce que nous venons d'exposer, qu'il serait approximativement possible de tracer la gamme de toutes nos passions, et

Digitized by Google

de faire une échelle diatonique des cris arrachés par la douleur. Il paraît même que l'esprit d'invention qui tourmente les hommes et leur fait souvent concevoir les choses les plus bizarres les a déjà portés à former avec les cris des animaux des orgues vivantes, sur lesquelles on est parvenu à exécuter différents airs, ce qui tendrait à prouver que les cris divers sont formés d'intervalles appréciables. *V.* t. XIII, p. 368-370, l'art. *Concert de chats*, où se trouvent rapportés plusieurs faits de ce genre. — Nous ajouterons encore avant de terminer, que le mot CRI est employé souvent dans des acceptions que nous avons dû négliger : tels sont les cris des marchands, des crieurs publics (*v.* ci-après), des personnes qui se disputent, etc., etc.; dans tous ces exemples, nous ne trouvons pas de véritables cris dans le vrai sens qu'on doit attacher à ce mot, mais seulement la voix articulée sur un ton haut et forcé.

COLOMBAT (de l'Isère).

CRI PUBLIC. Cette expression a eu plusieurs applications, mais la plus générale appartient à la procédure civile et criminelle. C'étaient par des cris publics que se faisaient, dans l'origine, toutes les citations à comparaître devant le juge : l'officier chargé d'assigner les parties devant les tribunaux faisait entendre publiquement son cri; il appelait à haute voix la personne citée, qui était tenue d'obéir; il n'y avait point d'autre forme dans la citation; cette coutume s'est même conservée assez long-temps dans plus d'une circonstance. A cet égard, l'ordonnance de 1670, tit. 17, art. 9, portait que le cri devait se faire à son de trompe, suivant l'usage, à la place publique et à la porte de la juridiction et encore au-devant du domicile de la personne citée. A cet effet, le crieur ou l'huissier se faisait accompagner de *jurés-trompettes* qui appelaient le peuple par leurs fanfares pour entendre la lecture de l'assignation. Nous avons encore conservé l'assignation par *cri public* dans la procédure qui se fait contre les *contumax* (*v.*). Le cri public s'est aussi employé dans le sens de *clameur publique* : c'est sur le cri public qu'en cas de flagrant délit tout homme signalé comme coupable peut être à l'instant arrêté par la foule pour être immédiatement conduit devant un magistrat. C'est également encore par le *cri public* que l'autorité porte à la connaissance de tous les faits qu'elle veut divulguer, comme les proclamations, les bans et les publications; le crieur, après avoir amassé le peuple à son de trompe ou de tambour fait la publication ordonnée; c'était même là autrefois le seul moyen de promulgation légale de toutes les lois et ordonnances; l'usage des affiches n'a été introduit en France que fort tard; on croit qu'il ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. — Parmi les cris publics qui méritent une mention particulière, nous ne devons oublier ni le *cri de guerre* ni le *cri de fête*. Le cri de guerre ou *cri d'armes* paraît tenir plus spécialement aux mœurs des nations barbares qui ont envahi l'empire romain; il était en usage chez les Germains; on l'a retrouvé chez une foule de peuplades sauvages, et il est encore en grand honneur chez certaines nations. Les soldats indisciplinés ont besoin en courant sur l'ennemi de s'assurer qu'ils sont en nombre suffisant pour l'attaque, et c'est autant pour se donner à eux-mêmes plus de confiance que pour inspirer à l'ennemi plus de terreur qu'ils accompagnent toujours leurs charges d'un *hourra* qui est leur cri de guerre. — Dans le moyen âge, aux beaux temps de la chevalerie, le cri de guerre avait pris un caractère tout particulier; ce n'était plus un hourra composé de clameurs confuses, c'était une devise, un cri de ralliement destiné à faire reconnaître les amis dans la mêlée. La devise était inscrite sur les drapeaux sur les cottes d'armes, et paraissait tout aussi bien dans les tournois que dans les batailles. Le cri de guerre était alors attaché au droit de bannière, en sorte que nul gentilhomme n'avait droit de cri, s'il ne pouvait pas lever un nombre de gens d'armes suffisant pour composer une bannière; et lorsque l'armée était en ligne, il y avait autant de cris de guerre

qu'il se trouvait de bannières ou d'enseignes. Mais à ces cris particuliers, qui formaient la devise de chaque seigneur banneret, venait se joindre la devise générale de l'armée, qui était pour la France le fameux cri *Montjoie Saint-Denys*. L'usage du cri d'armes s'est perdu lors de l'établissement des troupes régulières formées par Charles VII sous le titre de compagnies d'ordonnances; il ne s'est plus conservé dès lors que dans les armoiries. — Le *cri de fête* avait pour objet d'annoncer dans chaque localité que la fête du lieu allait s'ouvrir; le crieur, en annonçant une si bonne nouvelle, exigeait une rétribution au profit du seigneur qui permettait la fête; de là le droit féodal connu dans plusieurs coutumes sous le nom de *cri de la fête*. TEULET, a.

CRI-CRI, nom vulgaire du *grillon domestique* (*v.*). Cet insecte, d'une couleur jaunâtre, mélangée de brun, habite les fentes de l'intérieur des maisons, et recherche de préférence le voisinage des lieux où l'on fait le plus habituellement du feu, et qui lui fournissent des vivres, tels que les cheminées, les fours, etc.; c'est aussi dans ces lieux qu'il se multiplie. Le mâle seul produit le bruit aigu et désagréable qui a valu à cette espèce son nom. En Espagne et dans le midi de la France, le *grillon* ou *cri-cri domestique* est affectionné par quelques personnes, qui en élèvent dans de petites cages accrochées aux foyers des maisons pendant l'hiver, et aux fenêtres durant l'été. Une espèce d'oiseau, le *bruant proyer*, est aussi appelé vulgairement *cri-cri*. L—T.

CRIC, nom indien d'une espèce d'arme à manche, dont la lame est plate, large de trois doigts, longue comme une petite baïonnette, et ordinairement empoisonnée jusqu'au milieu, à partir de la pointe. Il y a des crics à tranchant flambloyant ou ondulé et dont le talon se hérisse en crochets. Il y a tels de ces poignards dont le manche se termine en pointes d'échelle, afin que le pouce appuie entre elles pendant que la main porte le coup. — On a rangé le cric au nombre des armes déloyales; quelques écrivains l'ont confondu avec le *candgiar*. Il est, quant à la forme, l'arme la plus terrible après le stylet en fourchette, dont se servaient des Romains modernes. — L'usage du cric est répandu dans la presque-île du Gange, à Pégu, dans les îles de Java et de Sumatra, et le long des côtes de la Chine. Quand des pélerins indiens ou mahométans, ivres d'opium et de fanatisme, revenaient de la Mecque ou des pagodes, ces énergumènes s'excitaient quelquefois l'un l'autre à immoler à coups de cric les incirconcis qu'ils rencontraient. Il y avait encore des exemples de cette frénésie dans le siècle dernier; mais elle s'est tempérée depuis que les Anglais, maîtres de l'Indoustan, passent par les armes les pélerins armés de crics. Gal BARDIN.

Le CRIC est aussi une machine ainsi appelée, par onomatopée, à cause du bruit que produit le *cliquet* (*v.*) quand on tourne la manivelle. Le cric dont les charretiers, les maçons, etc., font usage pour soulever, déplacer des fardeaux, se compose d'une crémaillère (barre de fer dentée sur l'un de ses côtés), d'une roue dentée, de deux pignons, d'une manivelle portant un rochet.

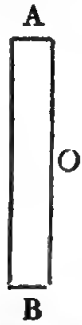

Soit AB (*fig.* ci-dessus) une barre de fer, plus large qu'épaisse, taillée en dents sur l'un de ses côtés: dans ces dents, engrène un pignon *c*, dont l'arbre porte une roue dentée de 6 à 7 pouces environ de diamètre; dans cette roue engrène un pignon taillé ou porté sur l'arbre de la manivelle. — Pour calculer les avantages qu'on peut obtenir au moyen d'un cric, il faut connaître les diamètres de la roue, celui des deux pignons et la longueur du levier de la manivelle. — Sup-

posons que le rayon de chaque pignon est de 2 centimètres, celui de la roue de 12 centimètres, et que le levier de la manivelle ait 32 centimètres de long. — L'homme qui agira sur la manivelle aura en sa faveur un levier représenté par 32; celui que représente le rayon du pignon, n'étant que le seizième de 32, la force de l'homme deviendra 16 fois plus grande, c.-à-d. qu'il produira un effort égal à celui de 16 hommes. — Le levier de la roue étant 12 et le rayon du pignon qui engrène dans la crémaillère étant six fois plus court, la force 16 de l'homme sera sextuplée, tellement qu'il pourrait soulever à lui seul un fardeau qui, pour être déplacé dans le même sens, demanderait le concours de 96 hommes de même force que lui. — Dans le développement qui précède, on ne tient pas compte de la force qui peut être neutralisée par le frottement. On n'a pas encore fait, que nous sachions, de crics hydrauliques. TEYSSÈDRE.

CRIÉE, expression synonyme de *cri public* ou de *crierie*, mais qui a été prise dans un sens particulier; elle s'applique aux ventes faites publiquement, soit par autorité de justice, soit par l'intermédiaire d'un officier chargé de recevoir les *enchères* et de présider à l'*adjudication*. Toute vente ordonnée par justice des biens d'un débiteur pour parvenir au paiement de ses créanciers doit se faire à la suite d'une procédure publique assujettie à des formes particulières, qui ont pour objet de garantir que les biens saisis seront portés à leur juste valeur. Il faut donc annoncer la vente et appeler tous ceux qui peuvent y mettre ce juste prix : de là ces proclamations que les huissiers ou sergents étaient tenus de faire, pour annoncer la mise en vente; on déclarait qu'au jour fixé les biens saisis seraient *criés*, et que la propriété en serait acquise à celui qui offrirait le prix le plus élevé; de là ces locutions *clamer les biens*, *les crier*, pour exprimer qu'ils étaient saisis ou mis en vente, et bientôt le terme de *criée* est devenu lui-même synonyme de *poursuite* ou de *saisie*. Autrefois, les criées, surtout en ce qui concernait la vente des immeubles, étaient assujetties, suivant les coutumes locales, à mille formalités diverses, qui se trouvent remplacées aujourd'hui par la procédure beaucoup trop ruineuse encore de l'*expropriation forcée*. Comme c'était là l'objet le plus important des criées, les anciens édits, que l'on nommait les *édits des criées*, et les ouvrages de droit qui existent en foule sous le titre de *Traités des criées*, ne concernaient que les ventes d'immeubles; et bien que cette dénomination, prise dans ce sens, ait été rayée de nos codes, nous avons conservé encore l'*audience des criées* : c'est celle qui est consacrée au palais à l'adjudication des immeubles, sur *expropriation forcée* ou sur *vente volontaire*. L'expression est restée cependant pour les ventes de meubles et de marchandises, qui se font encore *à la criée* par l'intermédiaire d'un officier public, tels que les *commissaires-priseurs*, les *courtiers de commerce*, les *huissiers*, les *notaires*; mais ici il s'agit plutôt de ventes volontaires que de ventes forcées : c'est le propriétaire des meubles ou des marchandises qui, voulant s'en défaire, appelle les enchérisseurs (*v.* ENCHÈRES). Les annonces qui étaient antrefois faites par *cri public* (*v.*) sont généralement remplacées aujourdhui par des affiches; néanmoins, on a conservé dans beaucoup de localités l'usage de faire proclamer ces ventes à son de trompe ou de tambour. TEULET, a.

CRIERIES. C'est l'expression la plus familière pour désigner le *cri* distinctif que font entendre dans nos rues les petits marchands de tout genre qui débitent leur marchandise en plein air. Cet usage remonte dans Paris à une époque très reculée. Guillaume de Villeneuve, écrivain du XIVe siècle, nous a laissé une pièce de vers dans laquelle il a conservé les différentes manières dont les marchands annonçaient leur venue. Moins dédaigneux que de nos jours, un grand nombre de ceux qui se contentent d'écrire leur nom et leur profession sur leur

porte ne dédaignaient pas alors d'encourager et d'exciter, d'appeler les pratiques par leurs cris. Ainsi l'*étuviste* ou baigneur criait aussitôt le jour: « Allons! seigneur, allons baigner. » Ainsi, le tailleur: « Vestes et manteaux à vendre », etc. Il est à remarquer cependant que tous ces petits objets nécessaires à la vie commune, les herbes, les légumes, le fromage, l'huile et tous les fruits des différentes saisons se vendaient dans la rue, comme on le voit aujourd'hui; des marchandises qui forment à présent des établissements considérables se débitaient alors en plein air, et Guillaume nous dit : en voici qui crient : « Qui a des manteaux, des pelisses à raccommoder? il fait bien froid. » D'autres : « Chandoile de coton, chandoile qui plus art cler que nule estoile (qui éclaire mieux que les étoiles).—Le bon vin fort à trente-deux, à seize, à douze, à six, à huit sous. » Outre ces marchands, dont nous ne citons ici qu'un très petit nombre, il y avait encore une foule de pauvres qui, chacun avec un cri particulier, annonçaient leur passage. Les mœurs dévotieuses de cette époque avaient multiplié les gens de toute espèce qui vivaient de la charité publique; et notre poète chroniqueur nous en a conservé le nom : « Du pain pour les frères St.-Jacques, dit-il, pour ceux de St.-Augustin; du pain aux Carmes, aux pauvres écoliers et aux frères Cordeliers. Ce sont là de bons preneurs, dit Guillaume; puis viennent les aveugles des Quinze-Vingts, les croisés de Terre-Sainte, les Filles-Dieu, qui sevent bien dire : *Du pain pour Jhesu nostre sire.* Enfin, de cette pauvre engeance les rues sont encombrées. » — L'auteur de ce tableau fidèle de l'état des rues de Paris au XIVe siècle termine enfin son *Nouviau dit*, en assurant qu'il y a dans Paris tant de marchands de friandies, tant de loteries à *plaisirs*, à *oublies*, qu'il a mangé ainsi tout son argent (*v.* p. 145, du volume publié par M. Crapelet, et intitulé : *Proverbes et dictons populaires, etc.* Paris, 1831; in-8°.) — Une autre petite pièce assez rare (in-8° gothiq.), imprimée dans les vingt premières années du XVIe siècle, contient aussi quelques renseignements sur les *cris de Paris*. On lit au *recto* de l'avant-dernier feuillet, colonne 2me : *Le cry ioyeulx des marchandises que lon porte chascun iour parmi Paris.* Ce sont à peu près les mêmes que ceux de la pièce citée plus haut; seulement ils sont beaucoup moins nombreux, et semblent n'être plus proférés que par gens d'un petit commerce. Ainsi on y trouve :

A gens de diverses manières
Orres crier des allumettes
Auquel mestier ne gaignent gueres.

Et autres traits semblables à ce dernier. On s'aperçoit que le temps était changé, et que les différentes branches de commerce avaient pris assez d'étendue pour procurer à ceux qui les exerçaient les moyens de s'établir, et de ne plus aller colporter eux-mêmes leurs marchandises. LE ROUX DE LINCY.

CRILLON, famille illustre et ancienne, dont le nom primitif est *Balbe*, et qui prétend descendre des *Balbus*, famille patricienne de l'ancienne Rome, dont une branche fonda, au VIe siècle, dans le Piémont, la ville et la république de Chieri, qui, subjuguée par Charlemagne, recouvra son indépendance sous ses successeurs, et fut soumise, en 1455, par Louis II, duc de Savoie. Gilles de Berton, qui, par sa mère, était allié aux Visconti, ducs de Milan, et au duc d'Orléans, cousin du roi de France Charles VII, voyant sa famille déchue des honneurs dont elle avait joui dans sa patrie, alla s'établir, l'année suivante, à Avignon. Louis de Berton, son fils, acheta dans le comtat Venaissin la terre de Crillon, dont le nom, illustré par son petit-fils, a été adopté par sa postérité.— LOUIS DE BALBE DE BERTON DE CRILLON, l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle, né en 1541, au château de Murs, dans le comtat Venaissin, était le huitième fils de Gilles II de Berton, et fut reçu chevalier de Malte dès le berceau. Après avoir fait ses études à Avignon, en s'exerçant à la lutte, à l'équitation et

au maniement des armes, il devint aide-de-camp du duc de Guise en 1557, et contribua par sa valeur à la reprise de Calais sur les Anglais. L'année suivante, présenté à Henri II, comme un brave sans fortune, il obtint de ce prince un bénéfice, et dans la suite il reçut l'archevêché d'Arles, quatre évêchés et une abbaye. Capitaine de 50 hommes d'armes dans la légion du baron des Adrets, il ne put sympathiser avec ce terrible baron. En 1560, trop dévoué au duc de Guise, il attaqua les conjurés d'Amboise, qui furent tous tués, pris ou dispersés. On le vit se signaler successivement à la prise de Rouen, aux batailles de Dreux, de Saint-Denys, de Jarnac et au siége de Poitiers, qu'il força Coligni de lever. Dans les plaines de Moncontour, tandis qu'il poursuit les fuyards, il est blessé au bras d'un coup d'arquebuse par un soldat calviniste embusqué. L'assassin qu'il va percer de son épée se jette à ses pieds : « Rends grâce à ma religion, dit le héros, et rougis de n'en être pas; je t'accorde la vie. » Au siége de Saint-Jean-d'Angely, il monta le premier à l'assaut, et reçut de Charles IX l'épithète de *brave*, qui devint inséparable de son nom. Pendant la courte paix de Saint-Germain-en-Laye, Crillon court se signaler à la bataille navale de Lépante, gagnée en 1571, par don Juan d'Autriche sur les Othomans. C'est lui qui commence l'action, qui reprend sur les corsaires d'Alger et de Tripoli le vaisseau monté par le commandant des galères de Malte, et qui va porter à Rome la nouvelle de la victoire. — Crillon était trop honnête homme pour que la cour l'initiât dans le secret du massacre de la Saint-Barthélemy (1572) : il blâma hautement ce crime d'état. Il venait de se couvrir de gloire au siége de La Rochelle, lorsqu'il suivit le duc d'Anjou, élu roi de Pologne — En revenant de ce pays avec Henri III, Crillon est inscrit sur le livre des nobles vénitiens, en reconnaissance de ses exploits à Lépante. A Lyon, il est nommé par le roi gouverneur du Boulonnais, et mestre de camp d'un régiment qui prit le nom de Crillon. Vainement il veut réveiller la valeur que ce prince avait montrée avant de porter la couronne, et ne retire d'autre fruit de son zèle que l'indifférence de son maître, et la haine des favoris. Henri avait juré de faire mourir Fervaques, accusé d'intelligences avec le roi de Navarre, ainsi que celui qui avertirait ce traître pour le faire évader. Le vertueux Crillon, voulant épargner un crime de plus à son maître, fait échapper Fervaques, et ne craint pas de l'avouer au roi, qui n'ose le punir, et lui pardonne. Marguerite de Valois ayant été soupçonnée d'avoir favorisé l'évasion du duc d'Alençon, qui s'était joint au roi de Navarre, Henri III la tint renfermée dans son appartement, et défendit aux gardes, sous peine de la vie, de laisser entrer personne chez la princesse. Tous les courtisans s'éloignèrent. « Crillon seul, dit cette princesse dans ses mémoires, méprisant toutes les défenses et les défaveurs, vint cinq ou six fois dans ma chambre, étonnant tellement les cerbères que l'on avait mis à ma porte qu'ils n'osèrent jamais le dire, ni lui refuser le passage. » Pendant la guerre de la ligue, Crillon se distingua par son courage et ses vertus. Nommé sergent-général de bataille au siége de La Fère (1580), il décida par son courage la reddition de la place. En 1581, Henri lui donna le régiment des gardes, et l'ordre du Saint-Esprit. Il fut bientôt admis au conseil du roi, et nommé lieutenant-colonel de l'infanterie française, charge créée pour lui, et supprimée après sa mort. En 1586, il commanda sous d'Epernon l'armée royale en Provence, et eut tout l'honneur de la soumission de cette province. Frappé par un soldat ligueur, il méprisa l'assassin et le laissa s'échapper. A la fameuse journée des barricades, il proposa d'opposer la force à la sédition ; mais la pusillanimité du roi ayant laissé avancer la populace jusqu'à cinquante pas du Louvre, un regard de Crillon fit rougir et déconcerta le duc de Guise, qui venait dicter la loi à son souverain. Henri sortit de Paris avec

4,000 Suisses et 500 gardes françaises, seule armée qui lui fût restée. Mais Crillon était avec lui. Arrivés à Étampes, les Suisses veulent se retirer, et leur exemple peut ébranler les gardes. Crillon harangue ses soldats, qui jurent de ne jamais l'abandonner. Alors, s'avançant vers le colonel des Suisses : « Il faut, lui dit-il, jurer fidélité au roi, ou vous battre à l'instant contre moi. » Les Suisses jurent de ne point abandonner la cause de Henri, et ce prince embrasse son libérateur. Mais le faible roi fait la paix avec la ligue, nomme Guise généralissime, et bientôt veut le faire assassiner aux états de Blois. Crillon refuse avec indignation de se souiller d'un crime qui trouve des exécuteurs plus dociles. Henri, forcé de se retirer à Tours, y est attaqué par le duc de Mayenne. Crillon soutient le combat pendant six heures et fait des prodiges; son exemple rend au roi le courage de sa jeunesse. Engagé dans la mêlée, il allait périr d'un coup de pertuisane; un neveu de Crillon, le jeune chevalier de Berton, sauve son maître et reçoit le coup mortel. Enfin, l'arrivée du roi de Navarre force Mayenne à la retraite. Crillon, dangereusement blessé, est visité par les deux monarques, et gagne l'amitié du roi de Navarre. Ses blessures le retiennent dix-huit mois à Tours. Dans cet intervalle, Henri III est assassiné : Henri IV, parvenu au trône, remporte sur les ligueurs la victoire d'Arques, et assiège vainement Honfleur, que défendait un frère du héros, le commandeur Gérard de Berton, qu'il ne peut gagner par l'offre du bâton de maréchal. Crillon reçoit quatre lettres et deux visites du roi : la plus fameuse et la plus courte de ces lettres est celle qui ne contient que ces mots : « Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques, et tu n'y étais pas. Adieu, brave Crillon, je vous aime à tort et à travers. » Mais Crillon convalescent combattit à Ivry, en veillant sur la personne du roi. Au premier siége de Paris, il enleva le faubourg Saint-Honoré, et se fortifia dans le quartier des Tuileries. L'arrivée du duc de Parme avec une armée l'obligea de suivre Henri devant Rouen. Au siége de cette ville, Biron fit des fautes qu'il lui imputa, et l'accusa même d'avoir quitté son poste. Crillon, furieux, l'accabla du poids de sa colère, sans être retenu par la présence du roi. Le lendemain il reconnut sa faute, se jeta aux pieds de Henri, qui l'embrassa, et qui réconcilia les deux guerriers. Peu de jours après, Crillon entra dans Quillebœuf, avec une barque chargée de provisions. André de Villars assiégeait cette place, qui n'était défendue que par 45 hommes et 10 gentilshommes. A ses sommations, le héros répondit : « Villars est dehors, mais Crillon est dedans. » En effet, sa vigoureuse résistance fit bientôt lever le siége, et lui mérita les éloges d'Henri IV. Ce prince, ayant été sacré roi (1591), ne fit rien pour Crillon, dont il était sûr, et tâcha de gagner les rebelles par ses bienfaits. Mais Crillon se trouvait assez payé par l'amitié de son roi. Il venait d'entrer dans Marseille avec le jeune duc de Guise, gouverneur de Provence. Une flotte espagnole croisait devant le port, lorsque Guise et quelques jeunes seigneurs, par une plaisanterie bien déplacée, réveillèrent Crillon, au milieu de la nuit, en criant que les Espagnols étaient maîtres du port et de la ville. Le héros se lève, s'arme à la hâte, refuse de fuir, et veut mourir en combattant. Détrompé par un éclat de rire du duc de Guise : « Jeune homme, lui dit-il, en lui serrant le bras, ne te joue jamais à sonder le cœur d'un homme de bien! *Harnibieu*! (c'était son juron) je te poignarderais si tu m'avais trouvé faible. » Après la destruction de la ligue, Crillon commanda, en 1600, une armée en Savoie, ayant Sully pour général d'artillerie; il en conquit presque toutes les places et mérita le titre de *brave des braves*, que Henri IV lui donna. Il fit plus, il gagna dans cette campagne l'amitié de Sully, dont il n'avait que l'estime. Il se trouvait à Lyon, lorsque le roi y étant venu pour recevoir Marie de Médicis, dit à ses courtisans, en mettant la main sur

l'épaule de Crillon : « Voilà le premier capitaine du monde. — Vous en avez menti, sire, c'est vous, » répliqua vivement Crillon. Il aurait été fait maréchal de France sans la duchesse de Beaufort (Gabrielle), que le duc de Sully et lui avaient empêchée d'être reine, et par la marquise de Verneuil, qui trouvait en eux des censeurs trop sévères. L'âge et les infirmités, non moins que son caractère, rendant peu agréable à Crillon le séjour de la cour, lui faisaient désirer le repos. Il obtint la permission de céder son régiment des gardes à Créqui, comme au plus digne, et retourna vivre à Avignon comme un citoyen simple et modeste. Il y apprit la fin déplorable de son maître, dont il ne prononça plus le nom sans verser des larmes, et sa douleur ne finit qu'avec sa vie. Il rendit à l'église quatre évêchés, et partagea sa fortune avec les pauvres, auxquels il distribuait secrètement mille francs par mois, non comprises les aumônes publiques. Il trouvait des consolations dans la religion. Un jour qu'il entendait prêcher la passion dans une église, ému par le tableau des souffrances du Christ, il se leva brusquement en portant la main sur son épée, et s'écria : « Où étais-tu Crillon ? » Il refusa les offres de Marie de Médicis, persuadé que la disgrâce de Sully et la faveur de Concini rendraient sa présence inutile à la cour. Sentant sa fin prochaine, il consola ses parents et ses amis, et mourut le 2 décembre 1615, à 75 ans, avec le même courage que s'il eût marché au combat. Son corps était couvert de 22 blessures et son cœur était d'une grosseur extraordinaire. Les soldats l'appelèrent *l'homme sans peur*, et l'on a dit que sa valeur approchait plus de la vanité des romans que de la vérité de l'histoire. Tant de vertus n'étaient pas sans défauts : il portait la franchise jusqu'à la rudesse; il était pointilleux et prêt à mettre l'épée à la main pour un mot équivoque; il était jureur, et jurait encore en promettant au pied des autels de ne plus jurer. Il fut inhumé dans l'église cathédrale d'Avignon, quoiqu'on vît son épitaphe dans une chapelle de l'église des Cordeliers, détruite depuis la révolution. H. A.

CRIME. On désigne par ce mot, en philosophie, tout acte commis librement, qui constitue une violation grave de la loi morale. Et, en effet, toute violation de la loi morale ne pourrait pas être qualifiée de crime. On transgresse la loi quand on ment, quand on injurie, quand on commet un dégât, quand on manque de retenue dans l'usage des plaisirs, etc., et pour cela l'on n'est point criminel. Mais peut-on déterminer d'une manière bien certaine la limite qui sépare la faute du crime? car s'il y a des fautes légères, il y a aussi des fautes graves et à différents degrés. Comment apprécier ces degrés de gravité de manière à savoir à quel point un acte cesse d'être une faute et devient un crime? Il faut bien qu'on puisse saisir ce point, cette différence, car elle existe, et ce n'est point sans raison que la langue possède un mot tout exprès pour désigner cette espèce particulière d'actions. J'ai long-temps réfléchi à cette difficulté, et je crois avoir remarqué le caractère essentiel qui distingue le crime de la faute. Tous deux ont de commun d'être une violation de la loi, mais le crime a cela de particulier que la perturbation qu'il cause dans l'ordre moral est complète et irrémédiable, et que le mal qu'il produit n'est pas momentané, mais définitif : ainsi, l'homme qui frappe son semblable n'est que coupable, et celui qui lui ôte la vie est criminel. On sera répréhensible si l'on porte à sa santé des atteintes momentanées par des excès en quelque genre que ce soit; mais si, malgré les avis et les leçons qu'on reçoit de la nature, on répète ces excès de manière à détruire complètement sa santé et à laisser éteindre ces nobles facultés dont notre Créateur nous a confié le précieux flambeau, alors on devient criminel. Le tyran qui priverait pendant quelques jours un homme de sa liberté n'aurait pas commis à proprement parler un crime; il en commettrait un s'il le laissait mourir dans sa prison, ou s'il l'y retenait assez long-temps pour compro-

mettre sa fortune, son avenir, le bonheur de sa famille. Tous ces exemples, que j'ai choisis au hasard, mettent dans tout son jour et confirment la distinction que j'ai faite plus haut entre la faute et le crime. Ainsi, pour qu'on ait commis un crime, dans la véritable acception du mot, il faut que les conséquences de cette action soient un désordre irréparable, un mal sans remède, comme une existence détruite, un bienfait de la nature enlevé et anéanti. Ne soyons pas étonnés que les hommes aient créé une expression particulière pour désigner de semblables actes, et qu'une action qu'on qualifie de ce nom excite si vivement l'indignation. Cette indignation est bien légitime, car qu'y a-t-il et que peut-il y avoir de plus odieux qu'un acte libre, en opposition formelle avec les desseins manifestes de Dieu, et qui met un obstacle invincible à l'accomplissement de ses desseins? Dieu crée un être pour jouir des avantages propres à sa nature, pour prendre un certain développement, accomplir une certaine destinée; un autre homme se lève et dit: « Non, il ne jouira pas des biens que lui a accordés son auteur; non, il ne se développera pas; non, il n'accomplira pas sa destinée, mais il périra, et par mes mains! »—Qu'est-ce autre chose qu'une révolte ouverte de la créature contre le Créateur, une guerre de destruction que l'homme déclare à l'œuvre divine. Et qui mérite plus la haine des hommes et le courroux de son Dieu que celui qui, pour satisfaire quelque folle et misérable passion, ne craint pas, dans son aveugle audace, de faire avorter la réalisation d'une pensée infinie en grandeur, en sagesse, en bienveillance? C'est ce qui doit excuser ou expliquer du moins la rigueur des supplices par lesquels la justice des hommes a de tout temps puni les criminels.—Y a-t-il plusieurs espèces de crimes, et comment pourrons-nous établir entre eux des différences? Quoique le crime soit un, comme la loi divine, comme le devoir, cependant, de même qu'on distingue plusieurs espèces de devoirs en considérant les différents objets envers lesquels l'homme est tenu d'accomplir la loi, de même nous distinguerons plusieurs espèces de crimes, en les considérant d'après les différents objets à l'égard desquels il peut la violer. L'homme est tenu de respecter la loi à l'égard de lui-même, à l'égard de ses semblables, à l'égard de Dieu, avec lequel il se trouve en rapport direct par la connaissance qu'il a acquise de son être et de ses attributs, enfin à l'égard des objets matériels eux-mêmes, qui ont été créés par Dieu ou rassemblés par les hommes dans une vue d'utilité quelconque pour l'espèce humaine. Or, comme par cela même que dans tous ces cas il est tenu d'observer la loi, il peut aussi dans tous ces cas la méconnaître, il y a lieu à distinguer autant d'espèces de crimes que d'espèces de devoirs, et nous les classerons de la même manière. L'homme pourra commettre des crimes par rapport à lui-même, par rapport à ses semblables, par rapport à Dieu, enfin par rapport aux objets matériels que la loi l'oblige à respecter.—1° *Crimes à l'égard de soi-même.* L'homme est criminel envers lui-même quand il met volontairement obstacle au développement de sa nature et des facultés qu'il a reçues de son Créateur. Ainsi, quand, par son inertie ou de tout autre manière, il laisse abrutir son intelligence et en paralyse les importants ressorts, quand il fait l'abandon de sa liberté, quand il ruine sa santé par des excès qui n'ont eu pour but qu'un plaisir passager, quand il compromet son existence par des dangers *inutiles*, ou enfin quand il en détruit le principe violemment ou même par des austérités directement contraires aux vues de la nature, dans tous ces cas, l'homme commet un crime. — *Crimes à l'égard de nos semblables.* Quand nous violons à l'égard des autres la loi que nous étions tenus de respecter envers nous-mêmes, quand nous attentons à leur propriété, à leur liberté, à leur honneur, à leur vie, tous biens inaliénables qui leur ont été concédés par la nature ou par la loi écrite, qui en est l'expression imparfaite, mais

sacrée, nous nous rendons coupables d'autant de crimes. De plus, comme l'homme n'a pas seulement action sur les individus, mais quelquefois aussi sur la société entière au milieu de laquelle il est placé, cette circonstance nouvelle constitue un nouvel ordre de crimes envers nos semblables, toutes les fois que nous portons une grave atteinte aux droits et aux intérêts de la société. Ainsi, des gouvernants seront criminels quand, pour satisfaire leur ambition ou des prétentions injustes, ils entreprendront des guerres désastreuses, quand ils accableront leurs peuples d'impôts, quand ils chercheront à arrêter le développement des intelligences, quand ils priveront les citoyens de la liberté qui leur est nécessaire pour améliorer leur condition, en un mot, quand ils s'opposeront à dessein aux progrès de leur bien-être matériel ou moral. Des fonctionnaires seront criminels lorsqu'ils dilapideront les deniers publics, lorsqu'ils abuseront de l'autorité qui leur a été confiée, pour opprimer leurs administrés ou pour s'enrichir de leurs dépouilles. Des citoyens seront criminels lorsque, dans des vues intéressées, ils chercheront à renverser l'ordre existant de la société, lorsqu'ils fomenteront la guerre civile pour arriver, au milieu du désordre et de la ruine générale, aux places, aux honneurs et à la fortune. — Ne confondons pas toutefois avec ces crimes des actes qui ont été semblablement qualifiés parce qu'ils ont immédiatement les mêmes conséquences, et qu'ils procèdent à peu près par les mêmes moyens, mais qui en diffèrent essentiellement par l'intention qui les a inspirés. Les premiers n'ont d'autre motif que l'intérêt personnel; les derniers ont pour but de faire triompher des principes et des théories que l'on croit plus favorables au bien-être de la société : leur motif généreux leur sert d'excuse et empêche de les placer dans la même catégorie que ceux dont nous avons parlé plus haut. Pourquoi cependant leur a-t-on conservé le même nom? pourquoi, tout en les excusant sous ce rapport, sommes-nous souvent forcés de les condamner? c'est que leurs auteurs emploient pour les accomplir une violence que la société réprouve, et qui lui fera toujours horreur; c'est qu'on peut leur reprocher d'avoir fermé les yeux sur les maux de toute espèce où ils entraînaient leur patrie, sur le sang dont ils rougissaient leurs mains, et qu'ils n'auraient pas eu besoin de verser peut-être s'ils n'avaient pas obéi à leur aveugle impatience, s'ils avaient cherché à arriver à leur but par de plus légitimes moyens. — 3° *Crimes envers Dieu.* Celui qui croit à l'existence de la Divinité, dont la raison est assez éclairée pour reconnaître la sainteté des devoirs qui nous lient envers elle, et qui ne craindrait pas de l'outrager volontairement dans ses discours et par ses actions, ou de se parjurer en la prenant à témoin, celui-là commettrait le crime de sacrilége. Nous qualifions cette action de crime, car on ne peut concevoir une rébellion plus formelle et plus directe de la créature envers le Créateur. Hâtons-nous d'ajouter que cette espèce de crime, qu'on doit peut-être qualifier plutôt de folie, est très rare et me paraît presque impossible, si ce n'est dans le cas du parjure : car, comment supposer qu'un homme à qui sa raison a révélé l'existence d'un Dieu et de ses perfections infinies aille gratuitement l'outrager et s'élever ainsi contre ses propres croyances? Il est bien entendu que je ne regarde pas comme sacrilége celui qui insulte une religion à laquelle il ne croit pas, car assurément l'outrage est dirigé alors non contre la Divinité, mais contre ceux qui l'adorent d'une certaine manière. — 4° Enfin, nous avons reconnu une quatrième espèce de crimes relatifs aux objets matériels que nous sommes tenus de respecter, non pas précisément pour eux-mêmes, mais pour les idées qu'ils représentent ou pour l'usage auquel ils sont destinés : ainsi, celui qui, par quelque motif de vengeance ou d'intérêt personnel, détruirait un monument ou un objet d'art qui excite l'admiration des hommes, celui-là serait à nos yeux coupable d'un grand crime,

Digitized by Google

plus coupable encore celui qui incendierait une bibliothèque précieuse, et qui détruirait volontairement les ouvrages des génies qui ont apparu à la terre pour l'éclairer de leurs bienfaisantes lumières. Au reste, j'aurais eu grand tort de ne point faire une catégorie particulière pour cette sorte de crimes, quand notre époque les a depuis long-temps reconnus et nommés, en les qualifiant de *vandalisme*. C.-M. Paffe.

Crime, Criminel, Criminalité. Sous le rapport du droit, le *crime* est un fait signalé par la loi comme étant de nature à porter à l'ordre social une atteinte tellement grave qu'il est nécessaire, pour le punir, d'user de tous les pouvoirs dont la société s'est réservé la disposition. Il n'y a donc de crime que l'acte qui est qualifié tel par une disposition de loi précise, dans laquelle doit se trouver tout à la fois et l'énonciation du fait et le châtiment établi pour la punition du coupable; c'est au législateur de faire une énumération de tous les crimes; et si lui-même se rend coupable d'une omission, l'erreur ne peut être réparée que pour l'avenir dans une disposition législative nouvelle. — Bien que le mot *crime* soit générique, et qu'il puisse s'appliquer à tous les actes qui appellent la vindicte publique, en réclamant contre le coupable l'application de peines corporelles, cependant, il ne sert communément à désigner que les actions les plus atroces qui entraînent avec elles une note d'infamie : on distingue alors les crimes des *simples délits*, que nous nommons aujourd'hui *correctionnels*, parce qu'ils sont punis d'un emprisonnement infligé à titre de correction, mais qui n'emporte pas l'infamie, au moins dans le sens légal. — C'est au législateur à faire à cet égard la classification des actes, en consultant à la fois les règles du droit naturel, les exigences sociales, et les mœurs particulières à chaque peuple; de là ces contrastes sans nombre qui résultent de la comparaison que l'on peut faire des diverses législations pénales, non seulement chez différents peuples, mais dans le sein de la même nation. — Il suffit pour connaître l'état de civilisation auquel un peuple est arrivé de consulter sa législation pénale, et de vérifier la classification des crimes qu'il admet comme le programme de la sociabilité. Toute législation qui met au rang des crimes un fait qu'une autre législation considère comme innocent mérite le reproche de barbarie, et cependant il n'est pas une seule nation au monde qui puisse résister à un semblable examen. Il faut donc s'en tenir au principe, que toute législation criminelle, quelque reproche qu'elle puisse mériter, est respectable par cela seul qu'elle existe, sauf tous les efforts légitimes que l'on peut faire pour en obtenir le changement : c'est la condition sans laquelle nul ne peut être admis dans une société constituée; elle forme la sanction de l'organisation sociale, et force est bien de s'y soumettre. La première règle de conduite que tout homme doit se proposer de suivre est donc de s'abstenir de tous les faits qui sont qualifiés *crimes* par la loi de son pays, encore bien qu'à ses yeux ces faits, appréciés sainement, ne lui paraissent pas avoir le caractère d'une action blâmable. Que si, comme il arrive encore trop souvent, une législation monstrueuse met au nombre des crimes ce qui pourrait être considéré, nous ne dirons pas comme un droit naturel, mais comme un impérieux devoir, alors un combat s'élève dans lequel la société ne triomphera pas toujours, et il y aura révolte de la raison contre la loi; c'est là surtout ce qu'un législateur prudent doit prévenir. Car, du moment que les exemples d'une pareille révolte se réitèrent, la législation perd toute son autorité, et bientôt l'incertitude s'étend même aux actions les plus blâmables. — Il serait donc de l'intérêt bien entendu de tout gouvernement, quel qu'il soit, sur quelque principe qu'il prétende se fonder, d'établir avant tout la meilleure classification des crimes : ce serait là peut-être la plus sûre garantie de sa durée. — Les divisions qui ont été successivement ad-

Digitized by Google

mises entre les crimes sont innombrables; généralement on les rangeait autrefois sous quatre classes : en première ligne on plaçait les crimes contre Dieu et la religion : c'étaient les crimes de *lèse-majesté divine*; ensuite les crimes contre la puissance établie, qui tirait son origine de la Divinité même : c'étaient les crimes de *lèse-majesté humaine*; puis les crimes contre la morale publique et ceux contre la sûreté et la tranquillité des citoyens. C'est encore la division admise chez la plupart des peuples ; mais chez nous, la révolution, en frappant de mort la puissance religieuse, qui a présidé à la création de presque tous les états, et qui s'est fait en tous lieux large part dans la législation pénale, a rayé de nos codes les crimes de *lèse-majesté divine*, et tous les efforts de la restauration dans sa toute-puissance n'ont pu parvenir qu'à une vaine inscription qui n'était plus comprise de personne. On ne sait plus en France ce que c'est qu'un *sacrilége*, ce crime qui frappait d'effroi nos ancêtres, et contre lequel on ne croyait pas pouvoir invoquer de châtiments trop terribles. — Dans notre organisation actuelle, les crimes se divisent en deux classes : ceux qui paraissent en première ligne sont les crimes que l'on nommait autrefois de *lèse-majesté humaine*, et qui sont beaucoup mieux définis sous le titre de *crimes contre la chose publique*, c.-à-d. *contre la sûreté de l'état et des pouvoirs légalement établis*, ou *contre l'organisation sociale*. Mais, dès ce premier pas, nous avons encore à signaler le *crime de non-révélation*, qui est resté inscrit dans nos codes, bien qu'assurément il soit difficile d'en donner une définition exacte, et de concevoir ce que c'est qu'un crime qui consiste dans le seul fait de la non-révélation, détaché de toute participation quelconque à l'acte réputé criminel. Mais nous n'avons ici qu'à donner quelques indications, et ce n'est pas l'occasion d'entrer dans la critique de notre législation criminelle, qui demande une révision complète ; toutefois, la classification serait bonne à conserver. — La seconde classe comprend les crimes contre les particuliers, et se subdivise en *crimes contre les personnes* et *crimes contre les propriétés*, c'est le véritable siége de la législation pénale ; mais on ne place pas indifféremment tous les attentats au nombre des crimes : cette dénomination ne convient, comme nous l'avons déjà dit, qu'aux attentats les plus graves, caractérisés par des circonstances particulières, et que pour cette raison on nomme des *faits qualifiés*. C'est ainsi que le vol simple ne constitue qu'un délit, mais il se change en *crime* du moment qu'il est accompagné de certaines circonstances aggravantes ; il devient alors *un vol qualifié*. — Les crimes se divisent également eu égard à la pénalité qu'ils entraînent : c'était ainsi qu'autrefois on distinguait les *crimes ordinaires* et les *crimes extraordinaires*, les *crimes privés* et les *crimes publics*, les *crimes graciables* et ceux qui ne l'étaient pas ; mais, de toutes ces dénominations, il n'en est resté qu'une seule en usage, c'est le *crime capital*, qui entraîne avec lui perte de la vie ; tout crime qui emporte la mort civile est un crime capital. — Après avoir bien précisé la définition des crimes, et après les avoir classés suivant leur nature particulière, se présente la plus grande de toutes les difficultés, l'application de la loi pénale : c'est dans l'établissement des peines, dans leur gradation, dans leur juste relation avec la gravité du crime, que doit se montrer toute la sagesse du législateur. Appliquer les châtiments les plus forts à tout fait punissable indistinctement, c'est l'œuvre de la barbarie, et pourtant il n'y avait pas d'autre système de pénalité en France avant la révolution : à tout propos et pour tous les crimes, et même pour les délits, on ne parlait que du dernier supplice ou de peines arbitraires. Si nous avons encore laissé subsister la peine de mort, au moins est-elle aujourd'hui séparée de tortures corporelles accessoires, et restreinte aux crimes les plus atroces, tels que l'assassinat ou au-

tres forfaits de même nature. C'est là tout au moins un premier progrès qui finira sans doute par conduire à l'entière abolition de la peine capitale; les autres crimes, suivant leur nature ou la déclaration du jury, qui peut dans quelques circonstances modérer la peine, conduisent le coupable *aux travaux forcés à perpétuité*, *aux travaux forcés à temps*, *à la réclusion*, *à la déportation*, *au bannissement* ou *à la détention*. Notre système pénal, établi sur ces bases, a besoin encore d'une réforme complète; mais c'est plutôt à raison de la mauvaise organisation intérieure de nos bagnes et de nos prisons que de l'établissement même des pénalités en ce qui concerne du moins les peines temporaires : car, il est difficile de savoir à quoi peuvent servir les peines perpétuelles. — Dans l'application des châtiments, il faut surtout avoir pour but de ramener le coupable à des sentiments meilleurs; mais que veut-on de celui que l'on condamne à perpétuité ? on peut bien supposer, ce qui n'est pas confirmé toutefois par l'expérience, que la vue d'un supplice capital doit effrayer la foule, et faire une impression profonde sur quelques esprits; mais qu'attendre pour l'exemple de l'application d'une peine perpétuelle qui échappe nécessairement à la connaissance des hommes? Il n'y a donc plus ici qu'un acte de vengeance exercé au nom de la société; mais, lorsque la société punit, elle ne doit faire que ce qui est rigoureusement nécessaire à sa sûreté, et il est fort douteux que cette sûreté soit jamais intéressée à ce que l'on fasse application, même aux plus grands criminels, soit de la peine de mort, soit d'une peine perpétuelle : sans doute certains crimes réclament un châtiment de longue durée, mais croit-on que vingt ans de prison, de douleurs et de pénitence, ne suffisent point pour changer un homme, et tous ces crimes, qui sont d'ordinaire le résultat d'une effervescence désordonnée de la jeunesse, ne trouvent-ils pas dans le nombre même des années le palliatif le plus certain ? — Il y a long-temps d'ailleurs que l'on a dit que pour avoir moins à punir, c'était à l'éducation du peuple qu'il fallait avant tout travailler : mieux vaut *prévenir* que *réprimer*. Mais les législations sont riches en tortures, en supplices, en peines éternelles; on a des cachots, des bagnes en grand nombre, et pas une n'offrira un seul établissement dans lequel on enseigne gratuitement au peuple ce qu'il doit faire pour éviter ces cachots et ces bagnes auxquels il est prédestiné; pas une n'offre même dans l'intérieur des prisons le développement d'un système pénitentiaire qui permette au criminel un retour dans la bonne voie qu'il n'aurait peut-être jamais quittée si l'on eût pris un peu plus de soin de son instruction première. — La connaissance des crimes ne peut appartenir qu'aux tribunaux du pays; mais il est facile de s'apercevoir que celui qui fait office de juge est bientôt malhabile à apprécier les faits : l'habitude de voir partout et toujours des coupables lui endurcit le cœur et ferme ses yeux à la vérité. Aussi l'institution du jury serait-elle déjà le plus grand des bienfaits, alors même qu'elle n'aurait d'autre avantage que d'appeler des hommes nouveaux pour statuer sur chaque crime; ces hommes, étrangers aux habitudes du palais, seront toujours plus justes appréciateurs des faits que celui qui se fait par état une habitude involontaire de considérer toujours les actions des hommes sous le jour le plus défavorable. Partout où le jury est en vigueur, c'est à lui seul qu'appartient de déclarer si le crime existe, s'il a été commis par l'accusé; et les juges ne font plus alors que l'office d'assesseurs chargés de faire à la déclaration du jury l'application de la loi pénale. La juridiction des jurés s'étend ainsi à tous les crimes, tandis que les délits sont soumis à la connaissance des tribunaux correctionnels, qui jugent sans intervention de jurés : c'est là le principal caractère qui permet de distinguer dans notre législation actuelle les crimes et les délits. Il n'y a en effet que les délits politiques et de presse qui soient aujourd'hui dans les attri-

Digitized by Google

butions des jurés. Mais, par compensation, tous les crimes ne sont pas toujours soumis à l'appréciation d'un jury, et nous ne manquons pas de tribunaux exceptionnels, depuis les conseils de guerre jusqu'à la chambre des pairs, qui sont en possession d'appliquer toutes les lois pénales. Ce sont encore là autant d'abus contraires aux véritables principes : il ne doit y avoir dans un état qu'une seule juridiction du haut criminel qui étende ses pouvoirs indistinctement sur tous les membres de la société, petits ou grands, quelle que soit d'ailleurs la différence du rang, de la fortune, de la dignité ou de la position sociale. — Quant à la manière dont les crimes doivent être poursuivis, c'est à la procédure particulière à chaque législation qu'il faut se reporter ; il nous suffira de rappeler qu'en France des officiers sont établis, n'ayant d'autre charge que d'exercer la vindicte publique, et de réclamer devant les tribunaux la punition de tous les crimes (*v.* MINISTÈRE PUBLIC). — L'adjectif CRIMINEL, qui se prend aussi substantivement, a diverses significations, suivant les idées différentes qu'on y attache ; si on le fait rapporter à l'action elle-même dans ses relations avec celui qui a commis l'attentat, on dira qu'il s'est rendu coupable d'une *action criminelle;* mais, si on ne considère l'action que sous son rapport judiciaire, en prenant ce mot comme synonyme d'instance ou de poursuite, on dira que le ministère public, par exemple, a intenté contre telle personne *une action criminelle;* dans cette dernière locution, le mot *criminel* est pris comme indicatif de la juridiction chargée de juger les crimes, et que l'on nomme en effet la *juridiction criminelle;* de là ces autres locutions, le *juge criminel* pour désigner celui qui est attaché à cette juridiction, c.-à-d. à un *tribunal criminel;* de là encore ces autres expressions *le grand et le petit criminel*, qui désignent également les juridictions qui sont chargées de connaître des crimes ou des délits ; *les cours d'assises* constituent *le grand criminel*, et *le petit criminel* est représenté par nos tribunaux correctionnels. Enfin, le mot CRIMINEL pris encore substantivement désigne celui qui s'est rendu coupable d'un crime ; mais sous ce rapport il n'y a de criminel dans le sens légal que celui qui a été déclaré tel par jugement, en sorte que dans cette acception, le mot *criminel* est synonyme absolu de *condamné* (*v.*) — La CRIMINALITÉ se rapporte à l'essence même du crime, et exprime plus spécialement la circonstance particulière qui constitue l'attentat. Un fait, dépouillé de toute criminalité n'est plus qu'un fait innocent, et quelque déplorable qu'il soit, on ne doit plus lui appliquer la qualification de crime. C'est surtout à l'égard des jurés qu'il est de la plus haute importance d'appeler toute leur attention avant tout sur la *criminalité* du fait qui leur est dénoncé ; toute leur investigation doit en effet se porter exclusivement sur deux points, la *criminalité* et la *culpabilité* (*v.*), mais en première ligne, c'est à vérifier d'abord la criminalité qu'ils doivent s'attacher, car si le fait n'a point en lui-même le caractère du crime, il serait bien inutile de rechercher si l'accusé est coupable. Du reste, cette question première est d'ordinaire d'une solution plus facile que la seconde, parce qu'elle a pu être appréciée par l'instruction, les chambres d'accusation prenant beaucoup plus de soin pour vérifier la criminalité du fait que pour s'assurer de la culpabilité du prévenu, recherche qui n'est point à vrai dire de leur compétence, puisqu'elles n'ont à prononcer que sur de simples présomptions. Mais, ce n'est pas là une raison suffisante pour que les jurés se dispensent de faire eux-mêmes une seconde vérification, en recherchant si en effet l'action reprochée leur paraît avoir ce caractère de criminalité sans lequel aucune loi pénale ne peut être appliquée. Or, il est des affaires en grand nombre dans lesquelles il y a erreur sur la qualification du fait, et c'est aux jurés qu'il appartient de rectifier l'erreur, car du moment qu'en appréciant eux-mêmes l'action, ils viennent à reconnaître qu'elle

n'est point en réalité criminelle, leur tâche est remplie ; ils ne doivent pas aller plus avant, et ils sont dans l'obligation rigoureuse de rendre un *verdict* (*v.*) d'absolution, sans rechercher si en effet l'accusé a ou n'a pas commis le fait qui lui était reproché. TEULET, a.

CRIMÉE. (*V.* KRIMÉE.)

CRIN, filament d'une composition chimique fort analogue à celle de la corne et des ongles, qui vient au col et à la queue des chevaux, des bœufs et d'autres animaux. Les crins, comme tous les poils, ont une bulbe radicale, à l'aide de laquelle ils pompent les sucs nécessaires à leur accroissement. Le commerce de Paris tire beaucoup de crins de la Russie, de l'Amérique et de certaines parties de la France. Les meilleurs, entre ces derniers, sont ceux des provenances de Picardie, du Soissonnais et de la Champagne ; on fait peu de cas des crins de la Lorraine et de la Bretagne.—Les crins sont de diverses couleurs ; leur forme est un cône excessivement alongé qui croît par sa base. La structure intérieur du brin est un assemblage de filaments faciles à séparer, réunis dans une seule gaîne, qui paraît cannelée. Au centre du brin se trouvent un ou deux canaux qui contiennent une sorte de moelle. Le crin a beaucoup d'élasticité, et jouit d'une force assez grande ; ceux qui proviennent de la queue du cheval principalement supportent un poids assez lourd, et s'alongent d'environ un douzième avant de rompre. Le crin sert à fabriquer des tamis ou cribles, des pinceaux, une étoffe d'une grande durée. Les tapissiers, matelassiers, carossiers, en font une consommation considérable. — Le crin dit *de France*, à échantillon frisé, est un mélange de déchets des crins de queue, des crinières entières du cheval, des queues de bœufs. Ce crin est beaucoup plus court et plus faible que celui *pure queue*. On ne s'en sert que pour sommiers de lit et garnitures de meubles et voitures. Il nous vient beaucoup de cette sorte inférieure de Buenos-Ayres. Le crin de Russie est en général encore moins estimé. Ses brins sont fins, mous, et exhalent une odeur fort désagréable. On nous apporte encore des peignures de Russie ; c'est la sorte la plus inférieure. — Les bons crins sont ceux de la queue du cheval. Ceux-ci sont carrés ; on les vend en mèches séparées. Ils sont réservés à la fabrication des tissus, et pour les archets d'instruments à cordes.—Il y a aussi des crins blancs, choisis exprès, et qui sont recherchés pour les tissus de couleur vive. — Le *crin crépi* est celui qui a été filé en corde, puis bouilli pour le faire friser. —Un habile industriel français (feu Bardel) a fait voir quel parti on pouvait tirer du crin dans la fabrication des tissus. Il y a appliqué des procédés parfaits de teinture. Aujourd'hui on a introduit dans le tissage des tissus de crin ce qu'on avait prétendu impossible, c.-à-d. les grands dessins damassés, les bouquets, etc. etc. Nous avons à cet égard laissé loin derrière nous les Anglais et les peuples de l'Allemagne.

Des métiers à fabriquer l'étoffe de crin.

Ces métiers ne diffèrent que par la *tempe* et la *navette* des métiers ordinaires que l'on emploie pour les étoffes en soie ou en coton. *Composition de l'étoffe.* La chaîne est en fort fil de chanvre ou de lin, teint en noir, qui se tire de Lille et de Bailleul. La trame est en crin. L'ouvrier passe la navette d'une main entre les fils de la trame lorsque le pas est ouvert ; un enfant est placé sur l'un des côtés du métier, et présente un brin de crin à l'ouvrier près de la lisière qui est de son côté ; l'ouvrier saisit ce brin avec le crochet de la navette, et en le tirant dans le sens de la largeur, il le fait passer dans l'étoffe. Le crin est placé en paquet, du côté du métier où se tient l'enfant, dans une boîte dans laquelle il y a de l'eau pour le tenir humide ; c'est ce qui donne au crin la souplesse nécessaire pour qu'il soit bien frappé dans le tissu. — L'étoffe étant fabriquée, on lui donne le lustre par le moyen d'un laminoir ou cylindre composé d'un rouleau de papier, et d'un autre rouleau en fer creux dans lequel on a introduit des

boulons de fer chauffé. L'étoffe passe entre les deux rouleaux, soumis à une forte pression. PELOUZE père.

CRINIÈRE. En langage usuel, on désigne sous ce nom, 1° l'espèce de crête (*v.*) formée par les poils longs ou crins qui sont sur le cou et entre les oreilles du cheval; 2° le long poil qui couvre le cou du lion. — On nomme aussi *crinière* la partie d'un caparaçon qui couvre le cou et la tête du cheval. — En histoire naturelle, on a recours à ce nom pour désigner la masse de poils plus ou moins longs ou de plumes effilées qui garnissent une étendue plus ou moins grande de la ligne dorsale ou toute la région antérieure du cou. En outre des crinières composées de vrais poils ou crins qu'on observe chez le cheval et le lion, les naturalistes ont constaté l'existence de semblables crinières dans plusieurs mammifères, savoir : 1° parmi les carnassiers, chez les civettes, les hyènes et une espèce de phoque, qui est le lion marin de Steller; 2° dans les rongeurs, chez les porcs-épics et les agoutis; 3° parmi les ongulés dans toutes les espèces de solipèdes, chez les sangliers, les pécaris, la giraffe, plusieurs espèces d'antilopes, les buffles et les ovibœufs. Les poils de ces crinières sont en général susceptibles d'être relevés ou hérissés beaucoup plus que ceux des autres parties du corps, par l'action des muscles peauciers. Les hippotomistes ou anatomistes du cheval regardent la *crinière* de cet animal si utile à l'homme comme un ornement et un signe caractéristique de courage, de force et de fierté. Ils donnent le nom de *toupet* aux crins qui terminent la crinière en avant et descendent du sommet de la tête. — Les ornithologistes ont étendu la signification du mot crinière en l'appliquant, 1° à une crête formée par des plumes hérissées sur l'occiput et le long du cou (calao à crinière, ou *buceros jubatus*); 2° à une huppe de plumes effilées sur la tête (canard chevelu ou *anas jubata*). — Les auteurs latins ont employé le nom *juba* dans plusieurs acceptions. Ils lui ont fait signifier tantôt crin des chevaux (Cicéron), tantôt crinière, perruque, jube d'un lion, *juba leonis* (Pline); d'autrefois plumes du cou des gallinacés, *juba gallinaceorum* (Columelle), tantôt encore crête de certains reptiles ou dragons (Virgile), et enfin, figurément, feuillage des arbres, *juba arborum* (Solinus). — Ces notions sur l'emploi du mot *crinière*, évidemment dérivé de *crin* (*v.*) ou poil long et raide, soit dans les sciences, soit usuellement, suffisent pour faire connaître les crinières proprement dites, et les distinguer, soit des crêtes ou huppes formées par des plumes ou des prolongements de la peau, soit des parties plus ou moins touffues des végétaux qui en ont l'apparence.

LAURENT.

CRIQUET, genre d'insectes de la famille des *acridiens*, section des *orthoptères sauteurs*. Latreille a aussi désigné sous le nom de *criquets* toute la famille des acridiens, qui renferme les genres pneumore, proscopie, truxale, gomphocère et tétrix. — Les criquets proprement dits ont la tête ovoïde et les antennes filiformes. Leurs ailes sont souvent agréablement coloriées de rouge et de bleu, comme on le voit dans les espèces de notre pays. Le corselet des espèces des pays étrangers offre des formes très bizarres. Un organe qui exerce quelque influence, soit dans le vol, soit dans la stridulation, et qui consiste en une grande cavité fermée en dedans par un diaphragme membraneux, très mince et d'un blanc nacré, existe de chaque côté près de l'origine de l'abdomen dans beaucoup d'espèces de criquets. Latreille, qui le considère comme une sorte de tambour analogue à celui des cigales, l'a décrit dans les mémoires du Muséum. — Sous le nom de sauterelles de passage, les voyageurs désignent certaines espèces de criquets qui se réunissent en troupes innombrables, paraissent dans les airs comme un nuage épais, et font de longs voyages. Les lieux sur lesquels ces insectes destructeurs s'arrêtent sont d'abord ravagés et convertis en désert, ensuite infectés par la quantité effroya-

Digitized by Google

ble de leurs cadavres restés sur le sol. MM. Miot et Latreille pensent que les tas de cadavres de serpents ailés vus par Hérodote dans son voyage en Égypte étaient formés par des amas de ces espèces de criquets : c'est surtout en Afrique et en Égypte qu'on redoute le double fléau (la famine et les maladies par infection) produit par l'arrivée de ces nuages de criquets. Plusieurs parties de l'Europe sont souvent ravagées par le criquet de passage (*gryllus migratorius*, Lin.). Le corps de cet insecte, commun en Pologne, est long de deux pouces et demi, ordinairement vert, avec des taches obscures, mandibules noires, étuis d'un brun clair, tachetés de noir, une crête peu saillante sur le corselet : œufs enveloppés d'une substance écumeuse et gluante, couleur de chair, et formant une coque que l'insecte colle aux plantes. Les habitants de diverses contrées de l'Afrique mangent plusieurs espèces de criquets. Ils en font des provisions pour leur propre usage ou pour le commerce. En Barbarie, on ôte les élytres, les ailes, et on conserve le corps dans de la saumure. Les indigènes du Sénégal les font sécher, les réduisent en poudre, et l'emploient comme de la farine. — En langage familier, on appelle *criquet* un petit cheval faible et de vil prix : *il est monté sur un criquet*. C'est, suivant Huet, une comparaison hyperbolique, et dépréciative d'un petit cheval, avec l'espèce de grillon appelée *criquet*.

LAURENT.

CRISE (méd.). Dans sa signification la plus générale, ce nom s'applique à tous les changements qui s'effectuent d'une manière plus ou moins rapide dans la constitution physique des corps organisés. Les résultats que ces changements amènent, étant favorables ou nuisibles à l'existence de ces corps, ont dû de bonne heure exciter l'attention des observateurs. Le mot *crise* est applicable aux phénomènes de la santé, autant qu'à ceux des maladies, mais on s'en sert plus particulièrement pour indiquer les changements qui amènent une solution quelconque de l'état morbide, dans la science qui traite des maladies aiguës de l'homme et des animaux domestiques. Quoique forcé de s'en tenir, dans la pratique, à l'observation des phénomènes des âges critiques, et des crises dans les maladies de l'espèce humaine, et des autres espèces animales que nous cultivons pour nos besoins, l'esprit philosophique n'en découvre pas moins le vaste champ de tous les changements qui surviennent dans l'état normal ou anormal de tous les autres animaux, et même des végétaux pendant les diverses phases de leur existence, et qui produisent de même des solutions quelconques d'une manière plus ou moins appréciable. — En raison de sa valeur étymologique, le mot *crise* (du grec, *krisis*, de *krinó*, juger, trier, séparer), se prête merveilleusement à la double interprétation qu'en ont donnée les premiers pathologistes. En effet, la *crise* était à leurs yeux tantôt la décision, ou le jugement, ou l'issue d'un combat qui avait lieu entre la nature et la cause morbifique, tantôt les efforts d'une prétendue force médicatrice pour expulser la matière morbifique. Les notions médicales sur la doctrine des *crises* sont exposées avec tous les développements historiques et scientifiques dans les traités généraux de pathologie. Nous ne pouvons en donner ici qu'une indication très succinte. *Définition*. Il y a *crise* dans une maladie lorsqu'il y a augmentation ou diminution considérable, ou transformation, ou cessation complète des phénomènes morbides. — *Phénomènes*. Les divers états du pouls, les divers degrés de la chaleur ou de la souplesse da la peau, les traits de la physionomie, surtout ceux de la face, fournissent des signes critiques ou indicateurs des *crises*. Les hémorrhagies, les flux d'humeurs, soit glandulaires (salive, urine, bile, crachats), soit transpiratoires (sueurs); les gonflements des diverses parties du corps (parotides, tuméfactions de la face, des mains, des pieds, etc., etc.); diverses éruptions cutanées (furoncles,

charbons, érysipèles, dartres, etc.), des abcès ou dépôts purulents, sont autant de phénomènes morbides considérés comme critiques, lorsque leur apparition produit la solution de la maladie. — *Jours.* On les distingue en *décrétoires* ou *critiques*, et en *non décrétoires*. Les premiers sont ceux dans lesquels on observe, soit les changements appelés *crises*, soit une simple indication de ces changements. On les a subdivisés en, 1° *jours indicateurs* ou *contemplatifs*, où se manifeste la première tendance aux *crises* (le 4°, le 11°, le 17°, etc., après l'invasion); 2° *jours critiques proprement dits*, ou ceux pendant lesquels les *crises* ont lieu le plus souvent (le 7°, le 14°, le 20°, le 27°, etc., etc.; les *crises* ne se comptaient plus ensuite suivant les semaines, mais suivant les mois et les années); 3° *jours intercalaires*, ou *incidents*, ou *provocateurs*, dans lesquels les *crises* arrivent quelquefois, mais rarement (le 3°, le 6°, le 9°). — *Résultats et modes.* Les *crises* ont été distinguées sous ces deux rapports, en 1° *salutaires*; 2° *mortelles*; 3° *rapides* (*crises* proprement dites); 4° *lentes* (*lysis*); 5° *régulières*; 6° *irrégulières*; 7° *complètes* ou *incomplètes*. — Lorsque l'humorisme était la doctrine médicale dominante, on admettait trois temps dans une maladie, qui correspondaient à trois états de l'humeur ou matière morbifique, désignés sous les noms de *crudité*, de *coction*, et d'*évacuation* ou *crise*. — Les diverses manières dont ces évacuations tendent à s'opérer obligent de rapprocher certains phénomènes critiques des *métastases* (*v.* ce mot). Une *crise* qui amène la transformation d'une maladie en une autre a été appelée *deutéropathie* (*v.*). — En physiologie, on donne le nom d'*années climatériques* (*v.* t. II, p. 341) à celles dans lesquelles s'opèrent des changements dans la constitution organique du corps humain, et celui de *temps* ou *âge critique* à l'époque de la vie où la disparution progressive du flux menstruel amène la stérilité. La pratique médicale démontre que, pour un grand nombre d'individus, l'époque de la dentition, celle de la croissance, celle de la puberté, sont aussi des temps critiques qui exigent les soins éclairés d'un habile médecin. — Depuis les progrès de la physiologie et de la thérapeutique moderne, on pense avec raison qu'il vaut mieux, dans le plus grand nombre de cas, enrayer de bonne heure la marche des maladies, et les guérir le plus promptement possible que d'en attendre la solution ou la *crise* naturelle, quelque favorable qu'on puisse la supposer. LAURENT.

On entend par CRISE, en morale, le moment où, dans l'homme qui se forme, les passions fermentent et peuvent produire de grands vices, de grandes vertus, de grands malheurs. Il faut plaindre les hommes qui n'ont point éprouvé, au moment du feu de la jeunesse, la *crise* des passions : c'est un tribut que plus tard ils doivent payer à la nature. Aussi n'est-il pas rare de voir un jeune homme sage avant le temps tomber en son âge mûr dans des égarements qui n'ont plus désormais l'excuse de la jeunesse. — Dans l'art dramatique, on peut aussi appeler *crise* le jeu, la complication des ressorts qui amènent la catastrophe. — En politique, *crise* signifie une situation telle qu'il est impossible qu'il ne s'ensuive pas un changement dans les hommes ou dans les choses. Le moment où j'écris semble donner un intérêt tout particulier à cette acception. L'Orient est dans un état de *crise* politique qui doit amener de grands bouleversements; *crise* également en Espagne; *crise* en Angleterre; enfin, en France, pour la seconde fois depuis quatre mois, nous sommes dans une *crise ministérielle*. A l'aspect de tels faits, on pourrait dire que le temps présent est gros de l'avenir, si depuis quatre ans on n'était accoutumé en Europe à marcher de *crise* en *crise* sans résultats. — Une *crise* politique appelle quelquefois des *coups d'état* (*v.* ce mot), mais quand ce sont les gouvernements eux-mêmes qui, par leur impéritie, leur despotisme et leur entêtement, ont fait éclore cette *crise*, il est rare que ces

mesures décisives ne tournent pas au détriment et à la confusion de ceux qui se sont mis dans la nécessité d'y recourir. Les *crises* politiques sont fréquentes sous les mauvais rois, témoins les règnes de Charles IX et de Henri III. Pendant quarante ans, depuis la mort de Henri II jusqu'à l'avénement de Henri IV, la France fut constamment dans un état de *crise*. Il en fut de même depuis la convocation des états-généraux jusqu'à l'avénement de Bonaparte au pouvoir consulaire; mais que dire d'une époque où la politique de nos hommes d'état est tellement ravalée que les *crises* auxquelles ils nous exposent ressemblent à un calme plat?

Ch. du Rozoir.

Crises commerciales. Toutes les fois que la régularité du mouvement d'échange qui constitue le commerce (*v.* ce mot) se trouve détruite, suspendue ou restreinte, il y a *crise commerciale*: les symptômes précurseurs en sont, d'ordinaire, l'avilissement de certains produits qui arrivent sur le marché, lorsque les acheteurs s'en sont retirés; la hausse de l'intérêt et la difficulté des escomptes, une stagnation et même une diminution générale de la consommation, qui s'arrête et se ralentit de proche en proche, tant qu'enfin les plus faibles, les plus malheureux, les plus imprudents, se trouvent hors d'état de faire face à leurs affaires. Alors les faillites éclatent et s'engendrent, jusqu'au moment où la liquidation s'opère, où la perte définitive du plus grand nombre et parfois le scandaleux enrichissement de quelques-uns se trouvant consommés, le mouvement commercial reprend un nouvel élan si la cause perturbatrice n'existe plus, ou se traîne maigre et languissant si elle persiste. — Le résultat universel et général de toute crise commerciale étant de restreindre à la fois la production et la consommation, c.-à-d. d'alanguir et de paralyser momentanément la vie économique des nations, s'il était possible de prévoir avant d'en sentir les premiers effets, l'approche et l'imminence de ces crises; si l'on pouvait d'avance et simultanément enrayer graduellement la production et la consommation, diminuer l'offre aussi promptement que la demande, et répartir ainsi proportionnellement sur tous les individus la gêne universelle, on n'arriverait pas sans doute à supprimer les crises industrielles que l'état général de nos sociétés rend pour longtemps encore inévitables, mais on adoucirait beaucoup leurs résultats désastreux. En effet, prise en masse et vue de haut, une crise commerciale n'est autre chose qu'un temps d'arrêt dans le développement industriel d'un peuple; temps d'arrêt favorable souvent, comme on le verra dans un instant, aux progrès futurs de ce peuple, et qui ne marque dans son histoire que par un ralentissement et une gêne passagère. Mais, dans l'état d'inassociation où se trouvent toutes les parties de l'industrie, dans l'ignorance forcée où elle vit des conditions générales de sa prospérité et de ses ressources actuelles, les crises commerciales, au lieu de frapper solidairement tous les industriels, tombent d'abord tout entières sur quelques-uns qu'elles écrasent, et dont la ruine immédiate et totale entraîne une série de chutes et de désastres qui s'arrête plus ou moins loin, selon les forces et le nombre de ceux que rencontre cette espèce d'avalanche. — On peut ramener à deux les causes générales des crises commerciales: ou bien elles proviennent d'un changement brusque et imprévu, soit dans les conditions et les procédés de la production, soit dans les besoins de la consommation; ou bien elles naissent de la perturbation générale qu'amènent ordinairement les révolutions politiques ou sociales dont l'histoire présente de nombreux exemples. — Un perfectionnement subit dans les procédés et les conditions de la production ruine de fond en comble et jette dans une gêne, momentanée sans doute, mais effroyable et souvent mortelle, les producteurs dont la fortune ou l'existence dépendaient des procédés anciens: ainsi, l'invention de l'imprimerie mit la détresse parmi les copistes de manuscrits; ainsi, les machines à filer le

coton, inventées par Hargraves, perfectionnées par Arkwright, Crompton et Cartwright, furent une cause de souffrances pour ceux et celles qui vivaient de la filature à la main ; ainsi, dernièrement, le chemin de fer de Liverpool à Manchester a ruiné ceux qui faisaient entre ces deux villes les transports par terre. Nous avons vu en France un exemple frappant de cette sorte de crise. Le blocus continental, en fermant nos ports et ceux de l'Europe continentale à tous les produits non continentaux avait placé toutes nos industries dans un état d'isolement et de concentration factice qui ne devait évidemment durer que jusqu'à la défaite de l'un ou de l'autre des deux adversaires qui venaient ainsi de se prendre corps à corps ; tous nos efforts pour arracher à notre sol et à notre climat les produits qu'enfante sans peine la fécondité des régions tropicales, admirables si les nations étaient faites pour l'isolement, si la loi des peuples et des individus n'était point l'association, et si le continent européen avait dû garder la position antisociale que lui avait faite Napoléon, devaient tourner à la ruine de nos industriels, le jour où le monde rentrerait dans ses conditions naturelles d'équilibre : tout le commerce maritime et côtier que des corsaires faisaient à coups de canon et des contrebandiers à coups de fusil devait tomber avec sa cause et le fol espoir qui la veille même de sa chute l'agrandissait encore. Aussi, dès les premières années de la restauration, une grande gêne commerciale se fit sentir ; non seulement les conditions générales de la production se trouvaient subitement changées, non seulement la France s'épuisait à payer les frais de l'invasion et de l'occupation étrangère, mais encore les débouchés qu'assuraient à plusieurs grandes industries l'équipement et la fourniture des armées vinrent à se fermer brusquement : telles furent les causes de la crise commerciale qui en 1819 se manifesta par 8,333 faillites déclarées au tribunal de commerce de Paris. — La restauration, qui comprit à la vérité l'impossibilité de passer brusquement de la serre chaude où l'empire avait factice-ment développé des industries contre nature, dans l'atmosphère plus difficile d'une pleine et entière liberté, ne comprit pas en même temps que cette liberté écrite dans l'avenir des peuples ne devait être qu'ajournée : si à l'intérieur elle respecta le principe de la libre concurrence, assez pour faire sentir par une douloureuse expérience la nécessité de pondérer ce principe par celui de l'association, la restauration, en ce qui concerne les relations extérieures, revint au système de l'ancien régime ; on continua le système restrictif de l'empire : au lieu de faciliter la liquidation des fausses entreprises qu'avait enfantées le blocus continental et de ne protéger que celles dont quelques années devaient assurer la réussite, elle ne sut apprécier la situation ni des hommes ni des choses, en sorte que les crises industrielles que nous avons vues se succéder depuis 1827 jusqu'au 1830 ont eu leur cause à la fois dans l'application illimitée à l'intérieur du principe de la concurrence, et dans le maintien d'un système douanier absurde qui étouffait nos forces et paralysait nos relations extérieures. Quant à la crise qui suivit immédiatement la révolution de juillet 1830, elle a sans doute, on vient de le voir, sa cause principale dans la mauvaise gestion des années précédentes, mais elle fut accrue et prolongée par la gêne et la panique que firent naître alors l'attitude politique de l'Europe et la crainte d'une guerre que l'on crut imminente. — Les révolutions politiques et sociales produisent presque toujours des crises commerciales, 1° d'abord parce qu'elles déplacent ordinairement les fortunes et les existences ; 2° parce qu'elles mettent souvent en hostilité avec les nations voisines le peuple qui en est le théâtre ; 3° parce qu'elles détournent, soit par la voie de l'impôt, soit par celle de l'emprunt, les capitaux vers des emplois improductifs, tels, par exemple, que l'organisation et l'entretien d'une force armée considérable ; 4° parce que souvent

elles font éclater un désaccord et une lutte entre les divers classes de producteurs. Il suffira de rapporter quelques exemples : le plus frappant nous est offert par la convention, lorsque assaillie à l'extérieur et à l'intérieur, grandissant par le danger, audacieuse par le péril, appelant la nation à se lever en masse, transformant les rues et les places en manufactures d'armes et d'équipements militaires, les citoyens en soldats ou en armuriers, frappant de désertion tous les ateliers pacifiques, de stérilité toutes les professions qui font la richesse des états, elle suscitait quatorze armées, et, bientôt, fière de quatorze victoires, annonçait à la nation appauvrie, mais non pas épuisée par une crise si violente, le triomphe de la liberté et le salut de la patrie ! A tous les maux que l'infortunée Pologne s'est attirés de nos jours pour avoir voulu reconquérir son indépendance et sa nationalité il faut joindre encore la destruction de ses plus riches industries : avant la révolution la fabrication des draps avait pris un tel essor que l'on estimait la valeur de ces produits, qui passaient annuellement dans le commerce avec la Chine, à 75,000,000 de florins polonais. Mais alors ces draps n'étaient soumis qu'à un léger droit pour traverser la Russie. Depuis la révolution, la vengeance de Nicolas ayant élevé ce droit à 45 p. 010 de la valeur, cette branche de commerce a complétement cessé, et le plus grand nombre des ouvriers qu'elle nourrissait se trouvent aujourd'hui sans aucune ressource ; il ne leur est même point permis de passer en Russie.—Quant à la dernière des causes que nous avons assignées aux crises commerciales nées des révolutions sociales, elle agit constamment au sein de notre propre société. Les affreux désastres de Lyon sont encore présents à la mémoire de tous les citoyens, et la crainte de les voir renaître à la première occasion se cache au fond de bien des cœurs. Or, quelle est la cause de ces douloureuses convulsions ? N'est-ce pas, en définitive, les efforts que renouvelle chaque année la classe la plus nombreuse pour conquérir dans les cadres sociaux une place plus digne, pour obtenir par la coalition une répartition des fruits du travail plus avantageuse à cette partie des travailleurs ? — L'énumération précédente et le détail des causes principales qui engendrent les crises commerciales suffisent à montrer combien il est difficile de garantir contre elles l'industrie des nations. Organiser l'industrie, créer entre la consommation et la production des moyens constants de relations, d'équilibre, d'harmonie ; assurer le crédit sur des bases assez larges pour que la société en recueille tous les fruits sans être exposée aux catastrophes qu'entraîne son assiette inconsistante et imparfaite, c'est déjà une œuvre immense, et que de longs et prudents essais doivent préparer. Quant aux crises qui ont leur cause moins dans le défaut d'organisation industrielle que dans les révolutions politiques et sociales qui semblent destinées à marquer par de grandes douleurs et de grands bienfaits le siècle dans lequel nous vivons, personne ne peut dire comment ni à quel terme finira cette série d'épreuves initiatrices : c'est déjà beaucoup qu'au sein d'une paix qui semble définitivement acquise, l'antagonisme sous sa forme la plus brutale, la guerre, se trouve repoussée d'un accord commun ; tout ce que la prévision la plus éclairée et la plus hardie peut faire, c'est d'indiquer dans le lointain le but unitaire et pacifique vers lequel les sociétés gravitent, et les moyens d'adoucir le plus possible les pentes parfois âpres et rudes qui les en séparent encore !

CH. LEMONNIER.

CRISPATION, du latin *crispare*, rider, crêper, resserrer, friser, boucler. Dans son sens propre, ce nom signifie resserrement des choses qui se replient sur elles-mêmes et se racornissent quand on les approche du feu. Tous les tissus animaux combinés avec de grandes proportions d'eau se crispent, se resserrent, lorsque pendant la vie ou après la mort on les soumet à l'action énergique des agents physiques qui vaporisent

l'eau très rapidement et à celle des agents chimiques qui ont une très grande affinité pour ce liquide. L'action de l'air sec et chaud, et celle de l'alcool plus ou moins concentré et des dissolutions salines, produisent aussi, d'une manière plus ou moins lente, cette sorte de resserrement des tissus souples et flexibles. Les arts anatomiques tirent un parti très avantageux de ces divers agents de crispation des solides organiques, soit pour mettre en évidence les fibres les plus déliées, soit pour en obtenir la conservation, qui exige une soustraction lente et graduelle de l'eau des tissus, surtout lorsqu'on veut ménager et respecter les formes. Quoique le sens propre du mot crispation s'applique exactement au phénomène physique que nous venons d'indiquer, cependant les histologistes, c.-à-d. les anatomistes qui s'occupent plus spécialement de l'étude des tissus (de *istos*, toile, tissu, et *logos*, discours, science), se servent plus habituellement du terme *racornissement*, qui, dans le langage usuel, signifie état des parties qui deviennent dures comme de la corne. Il est vrai de dire que la densité des tissus crispés augmente beaucoup ; mais, attendu qu'elle n'atteint point dans tous les cas la dureté de la corne, l'emploi du mot *crispation* devrait être préféré. Les mêmes agents qui crispent les solides coagulent les liquides des corps organisés. Mais il ne faut pas confondre la crispation avec la *coagulation*(*v*).—En pathologie, dans toutes ces locutions, crispation des vaisseaux capillaires d'une plaie, *vaisseaux crispés*, *peau crispée* (vulgairement *ratatinée*), *crispation de nerfs*, on désigne sous ce terme commun le resserrement spasmodique qui se manifeste dans ces parties, soit spontanément, soit sous l'influence d'une cause morbifique ou d'un agent thérapeutique. Quoiqu'on observe fréquemment dans les maladies la crispation des traits de la face, l'usage, qui ne permet point de dire *face crispée*, a consacré l'expression *face grippée* (*v.* Face). A l'article Spasme (*v.*) se rapportent les indications sur ce qu'on entend en médecine par *crispation des vaisseaux*, *de la peau* et *des nerfs*. En langage usuel, le verbe actif *crisper* signifie au propre causer des crispations de nerfs, et au figuré inquiéter, vexer ; tourmenter. — En botanique, les termes *crispatif*, *crispiflore*, *crispifolié* et *crispé* sont employés adjectivement, le premier dans cette locution : *préfoliation crispative*, les autres pour caractériser diverses plantes. Le 4me est aussi usité en zoologie comme synonyme de *crépu*. Laurent.

CRISTAL. (*V.* Verre.)

CRISTALLIN, ou crystallin, en latin *crystallinus*, fait du grec *krustallinos*, qui signifie clair, transparent comme le cristal. Employé adjectivement dans ce sens, on dit *humeur cristalline*, *corps cristallin*. Sous le premier de ces noms on désigne l'humeur renfermée dans une grande cellule de l'intérieur de l'œil, qui est appelée, à cause de sa transparence, *capsule cristalline* ou bien encore *capsule du cristallin*, parce que l'humeur, presque liquide d'abord, se condense de plus en plus au centre de sa capsule et se convertit en un corps dur et transparent comme le cristal, qu'on a dû nommer pour cette raison *corps cristallin*, ou simplement *le cristallin*. L'étude de ces parties, humeur et capsule cristallines, et du cristallin, qui présentent des modifications nombreuses, soit suivant les âges, la constitution saine ou les maladies de l'œil chez l'homme et les espèces d'animaux soignés par les vétérinaires, et suivant les mœurs et les habitudes de tous les autres animaux pourvus d'yeux, appartient à cette partie de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie comparée de l'organe de la vue qui mérite d'être indiquée dans plusieurs articles de notre dictionnaire (*v.* Cataracte, Humeurs, Œil, Vision et Vue).—En pathologie, le mot cristalline, pris substantivement et au féminin, signifie vésicule ou phlyctène remplie de sérosité et développée autour des ouvertures sexuelles ou anales, et entourée d'une auréole rougeâtre échymosée. On dit en

minéralogie, *système cristallin*, *texture cristalline* d'un minéral, *roches cristallines*. En botanique, l'épithète *cristalline* est appliquée à plusieurs plantes d'un aspect *cristallin* ou offrant des vésicules remplies de liquide. L—T.

CRISTALLISATION. Lorsqu'un corps passe plus ou moins lentement de l'état liquide ou gazeux à l'état solide, il est souvent susceptible de prendre des formes régulières qui portent le nom de *cristaux* : le nombre de ceux que la nature nous présente ou que nous pouvons obtenir par des actions chimiques est très grande, mais ces formes si variées, si compliquées quelquefois, peuvent être ramenées à un petit nombre de formes simples, que l'on a appelées *primitives*; ainsi, les 120 variétés de formes du *carbonate de chaux* peuvent être ramenées à une forme unique, le rhomboëdre, en enlevant successivement, par des moyens convenables, des portions du cristal sur les angles ou les faces : c'est l'opération que l'on appelle *clivage* (v.), et que les ouvriers travaillant le *diamant* mettent en usage pour lui donner diverses formes. La nature de cet article ne nous permettrait pas d'entrer, au sujet de la cristallisation, dans des détails étendus; nous devrons nous borner à exposer brièvement ce qu'il est le plus important de connaître sur cette matière. — La nature nous présente à l'état cristallin un grand nombre de substances que nous ne pouvons ni fondre, ni liquéfier : pour expliquer leur formation, diverses théories ont été proposées par les géologues. Les expériences récentes de M. Becquerel sur l'emploi de petites forces électriques, ont prouvé que sans y avoir recours on pouvait facilement rendre compte de ces cristallisations, et l'on doit à cet ingénieux physicien une série de faits d'où il résulte que l'on peut obtenir sous formes régulières un grand nombre de substances qui affectent tellement les apparences de celles que l'on rencontre dans la nature qu'il n'est pas possible de les en distinguer : nous aurons occasion de nous occuper de ce sujet à l'article ÉLECTRICITÉ A FAIBLE TENSION. — Comme ces moyens sont tout particuliers, qu'ils ne sont susceptibles d'être appliqués que dans des circonstances données, et qu'ils ne peuvent être mis encore en usage que pour un petit nombre de substances, on a presque toujours recours à ceux que nous allons indiquer. — Un certain nombre de corps sont susceptibles de passer par les trois états physiques, et par conséquent, s'ils sont à celui de vapeur, de se liquéfier avant de prendre l'état solide; ceux-là ne peuvent être ordinairement amenés à l'état cristallin par la sublimation, tandis que ceux qui de l'état gazeux deviennent immédiatement solides peuvent, dans beaucoup de cas, cristalliser lorsqu'on refroidit leur vapeur : tels sont, par exemple, l'arsénic, divers acides végétaux, comme l'acide benzoïque, etc. — Lorsqu'un corps peut être fondu par l'action de la chaleur, et qu'après l'avoir abandonné à lui-même, jusqu'au point où il commence à se solidifier, on fait écouler la partie encore liquide, on trouve fréquemment la cavité remplie de cristaux plus ou moins réguliers; le soufre et un grand nombre de métaux sont dans ce cas. — Beaucoup de substances se dissolvent dans l'eau ou dans d'autres liquides, et peuvent se séparer avec des formes régulières des liqueurs qui les renferment, soit par un abaissement de température, soit par l'évaporation; les sels sont plus particulièrement dans ce cas. Ceux qui sont plus solubles à une température élevée qu'à une température basse, étant dissous à chaud, se déposent par le refroidissement; c'est ainsi qu'ils se conduisent pour la plupart; mais quelques-uns sont à peine dissous en plus grande quantité à chaud qu'à froid, et alors il est nécessaire de diminuer par l'évaporation la quantité de dissolvant pour qu'ils puissent s'en séparer sous forme régulière. Le sel marin ne peut être obtenu que par ce moyen. — Généralement, lorsqu'une dissolution est très concentrée et qu'une grande proportion d'un sel se dépose brusquement du sein d'un liquide dans lequel il était

dissous, les formes qu'il affecte sont moins régulières ; mais quand le dépôt se produit en petite quantité, mais d'une manière continue, les cristaux offrent une grande régularité. On doit faire observer cependant que s'ils se déposent sur les parois d'un vase, quelques-unes de leurs faces manquent toujours : aussi, lorsqu'on veut avoir des cristaux très réguliers, a-t-on le soin de placer dans le liquide des fils ou des baguettes minces, sur lesquelles se déposent les cristaux, qui, s'ils sont isolés les uns des autres, présentent alors des formes remarquables par leur régularité : on voit souvent chez les pharmaciens des masses de divers cristaux de ce genre. — Pour les sels même plus solubles à une température élevée qu'à une plus basse, l'évaporation spontanée que l'on obtient en abandonnant leur dissolution concentrée à l'air, donne lieu à de beaucoup plus beaux cristaux, parce que la quantité de sel qui se dépose à chaque instant étant très petite, les petites molécules qui se séparent du liquide sont dans les circonstances les plus convenables pour se grouper d'une manière très régulière. On peut profiter surtout de ce genre d'action, comme l'a fait Leblanc, pour se procurer des cristaux d'un très grand volume : pour cela, on recueille de petits cristaux très réguliers, que l'on place au fond d'un vase plat et large, dans une liqueur saturée du même sel à la température ordinaire, c.-à-d. en renfermant autant qu'elle en peut prendre à cette température, et on l'abandonne à l'évaporation spontanée, en ayant soin de retourner fréquemment ces cristaux sur toutes leurs faces : le dépôt de sel qui se fait ainsi successivement leur procure un accroissement que l'on peut rendre aussi considérable que l'on veut, en n'altérant en rien la régularité de leurs formes ; il faut seulement changer de temps à autre la liqueur, parce qu'après quelque temps elle aurait perdu assez de sel pour devenir apte à en reprendre aux cristaux qui diminueraient de volume. — Le plus ordinairement, les sels qui se cristallisent au sein de l'eau en retiennent une plus ou moins grande proportion, mais qui peut y exister à deux états différents : tantôt cette eau est seulement interposée entre les parties du sel ; tantôt elle existe en combinaison avec le sel lui-même, et un fait remarquable dont chaque jour on observe un plus grand nombre d'exemples, c'est que les cristaux d'un même sel peuvent retenir en combinaison une plus ou moins grande proportion d'eau suivant la température à laquelle ils se sont formés et même dans certaines circonstances le sel peut se déposer en cristaux ne renfermant pas d'eau, tandis que dans d'autres ils en contiennent une grande proportion. Ainsi, le sulfate de soude, qui, cristallisé par le refroidissement d'une dissolution saturée à chaud, renferme une quantité d'eau qui s'élève à plus de la moitié de son poids, tandis que, si l'on maintient à la température de 33° centigrades une dissolution saturée à cette température, il s'en dépose des cristaux qui ne contiennent pas d'eau. Ainsi encore le sel marin, qui se sépare d'une dissolution soumise à l'évaporation, ne renferme que de l'eau interposée, tandis que les cristaux que l'on obtient à une température de 10° au-dessous de zéro, contiennent de l'eau combinée. Lorsqu'un sel se sépare d'une dissolution pour prendre l'état solide, la température s'élève, et quelquefois d'une manière très sensible. — Arrivée au point de cristalliser, une liqueur ne dépose pas toujours de cristaux, mais si on lui imprime le plus léger mouvement, elle peut en produire une si grande quantité qu'elle se prenne en masse : le nitrate d'argent est particulièrement dans ce cas. — Placée dans le vide, une dissolution saturée, à chaud, de sulfate de soude ne laisse, même en l'agitant, précipiter aucune portion de sel, ou quelquefois elle donne seulement quelques cristaux isolés, tandis que si on la laissait refroidir à l'air elle se prendrait en masse, ou produirait du moins une cristallisation abondante : si on la met alors en contact avec l'air, la cristallisation s'y détermine

immédiatement. Il semblerait que l'on dût conclure de ce fait que c'est à la pression de l'air qu'est dû le passage du sel de l'état solide à l'état liquide, mais le contraire peut être facilement prouvé en plaçant la même dissolution dans un vase ouvert et le recouvrant d'une couche d'huile qui n'empêche pas la pression de l'atmosphère de se faire sentir : la cristallisation s'opère, au contraire, immédiatement à l'instant où l'on met la liqueur en contact avec la plus petite bulle d'air, et se propage dans toute la masse avec une grande rapidité et un dégagement de chaleur assez considérable.—Ces propriétés connnes, nous allons examiner le plus brièvement possible les questions les plus dignes de fixer l'attention relativement au sujet qui nous occupe. — Frappé de la constance d'un fait qu'il avait observé sur un assez grand nombre de substances qui offraient une *forme primitive* semblable, mais avec des angles d'une valeur différente, un des plus célèbres minéralogistes de notre époque, Haüy, en avait tiré des conséquences qui devinrent la base de son système de cristallographie : il avait admis que chaque substance présente une forme primitive particulière, d'où dérivaient par des accroissements particuliers toutes les formes secondaires que cette substance pouvait présenter : son système s'était vérifié à un tel degré, sur un très grand nombre de corps, qu'il avait pu prédire, par l'examen des formes cristallines de minéraux non encore analysés, la nature de leurs principes. Cependant, quelques cas particuliers s'étaient offerts qui n'avaient pu rentrer dans la loi générale : l'un des plus remarquables, et qui avait exercé la sagacité des minéralogistes et des chimistes, la différence de forme primitive du carbonate de chaux et de l'aragonite, composés des mêmes éléments, l'acide carbonique et la chaux n'avaient pu recevoir d'explication : ces faits isolés étaient regardés comme des anomalies, lorsque Mittscherlich vint à découvrir un fait qui était destiné à renverser le système d'Haüy, en donnant l'explication des exceptions apparentes de la loi qu'avait établie celui-ci, c'est que le même corps peut se présenter sous deux formes qui dérivent d'un système cristallin différent : c'est sur le soufre que cette importante observation fut faite; elle s'étendit bientôt à un grand nombre de substances et conduisit le savant allemand à cette conséquence, que la même forme cristaline peut être affectée par des substances de natures différentes, mais d'une composition atomique semblable, de telle sorte que ces substances peuvent être substituées les unes aux autres, sans changer la forme cristalline. Mittscherlich a nommé cette propriété *isomorphie ;* elle se résnme en ces termes : que des composés du même ordre peuvent se substituer les uns aux autres sans que la forme cristalline du composé soit changée, ainsi qu'un certain nombre d'autres propriétés. Pour bien faire comprendre cette loi, nous dirons seulement que la potasse et la soude, par exemple, sont *isomorphes*, que l'oxyde rouge de fer, l'oxyde de chrôme, l'alumine, etc., le sont également, et qu'en faisant entrer l'un de ces oxydes dans une combinaison, on peut le remplacer par son isomorphe sans affecter les caractères cristallins du composé. Ainsi l'alun, formé d'acide sulfurique, d'alumine et de potasse, cristallise en octaèdres réguliers. On peut remplacer la potasse par la soude et obtenir encore un *alun* affectant la même forme. De la même manière, on peut substituer à l'alumine l'oxyde de fer, celui de chrôme, etc., en laissant la potasse ou la soude dans la combinaison, et obtenir toujours des sels de même forme cristalline, de véritables *aluns* qui ne renfermait plus d'alumine. La découverte de Mittscherlich a conduit à expliquer de nombreux faits qui ne peuvent rentrer dans le système cristallographique : on connaissait, par exemple, des minéraux, comme les grenats, que leurs formes cristallines obligeaient à réunir, mais que l'analyse chimique prouvait être formés d'éléments différents et variables : tantôt c'était l'albumine qu'on y rencontrait,

d'autres fois, l'oxyde rouge de fer; tantôt la magnésie y remplaçait le protoxyde de fer, etc. Les minéralogistes ne savaient comment classer ces substances, et la chimie, qu'ils avaient d'abord regardée comme indispensable pour les aider à découvrir la véritable nature des composés naturels, devenait pour eux une occasion de difficultés inextricables; l'isomorphie rend parfaitement compte de tous ces faits, qui en sont des conséquences naturelles. — Une autre propriété plus récemment découverte, et qui déjà a été observée dans un grand nombre de corps, l'*isomérie*, offre cela de remarquable, que des corps de même composition chimique peuvent présenter des caractères entièrement différents sous divers rapports : le carbonate de chaux à forme primitive rhomboëdrique et celui que l'on connaît sous le nom d'*ara gonite*, et dont la forme est un prisme à base carrée, présente le premier exemple d'*isomérie* dans les substances naturelles : parmi les nombreux exemples qui se sont présentés à l'observation des chimistes, nous nous contenterons de signaler l'acide *racémique isomère* de l'acide tartrique que l'on rencontre dans le vin, et qui forme un grand nombre de composés, dont les propriétés sont différentes de celles que forment ce dernier et l'acide *para-phosphorique*, qui diffère de l'acide *phosphorique* par des caractères très distincts et qui peut être ramené à volonté à l'état d'acide phosphorique, ou revenir à l'état *isomère* par la simple action de la chaleur ou l'action quelque temps prolongée de l'eau, et qui présente les mêmes modifications dans ses combinaisons avec les bases.

H. Gaultier de Claubry.

CRISTALLOGRAPHIE. (*V.* Cristallisation, ci-dessus p. 220.)

CRISTAUX (Art de tailler les). Cet art nous vient de Bohême; il fut importé en France, il y a environ soixante-dix ans, par un nommé Bucher, qui se fixa à la verrerie de Saint-Quirin, dont les produits étaient alors plus en usage que le cristal. — Aujourd'hui l'on grave et l'on taille les cristaux avec plus de promptitude depuis la découverte de l'acide fluorique, trouvé par Scheele en 1771, perfectionné par MM. Gay-Lussac et Thenard.

CRITERIUM, mot venu du grec *krinomai* (juger), et qui signifie le caractère auquel on peut reconnaître la vérité, ou, comme dit Cicéron, *insigne veri*. La science du raisonnement fournit de ces *criteria* qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'établir, sont une garantie *positive* de la légitimité des idées quant à leur valeur *subjective*, mais seulement *négative* quant à leur valeur *objective* ou matérielle. Les logiciens ont posé les quatre règles suivantes : 1° *la loi d'exclusion de milieu* (lex exclusi medii sive tertii); 2° *le principe de contradiction* (*v.* Contradiction); 3° *la loi de convenance ou d'identité*; 4° *le principe de la raison suffisante*. La première s'énonce ainsi : — « Quel que soit l'objet d'une idée déterminée de deux attributs *contradictoires* (*v.* ce mot), l'un étant exclu, l'autre doit convenir. — La troisième, puisque nous nous sommes déjà spécialement occupé de la seconde : — « Ce qui est identique peut, en tant qu'identique, être réuni par la pensée. » — La quatrième enfin : — « Rien n'existe sans qu'il y ait une cause suffisante pour que la chose soit ainsi plutôt qu'autrement, quoique très souvent nous ne puissions connaître cette cause. » — Voltaire, que le formalisme de Wolf fatiguait, n'a pas manqué de jeter du ridicule sur cette législation logique, toute réelle qu'elle est. Il la faisait entrer dans la *métaphysico-théologo-cosmolo-nigologie*, science sublime enseignée par le sublime philosophe Pangloss. « Remarquez bien, disait le précepteur de Candide, remarquez bien que les nez ont été faits pour porter des lunettes, aussi avons-nous des lunettes; les jambes sont visiblement instituées pour être chaussées, et nous avons des chausses; les pierres ont été formées pour être taillées et pour en faire des châteaux, aussi monseigneur a un très beau château.... » Avouons-le, il n'est rien qui puisse tenir contre cette

Digitized by Google

formidable ironie ; mais convenons aussi qu'elle n'est pas toujours si frivole que le soutiennent tant de raisonneurs, appliqués à grimacer le sérieux, et qui débitent gravement, mystérieusement, solennellement, de misérables trivialités, de pitoyables sophismes.

De Reiffenberg.

CRITIQUE. Zoïle, qui s'était fait nommer *Homeromastix*, c.-à-d. le *fléau d'Homère*, étant venu de Macédoine à Alexandrie, fit lecture au roi Ptolémée-Philadelphe des livres qu'il avait écrits contre l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Ptolémée fut indigné qu'on osât ainsi attaquer le père des poètes et le maître du bien dire en toutes choses pendant son absence, et blâmer celui dont les écrits étaient l'objet de l'admiration universelle : mais alors il ne répondit rien. Cependant Zoïle ayant prolongé son séjour en Egypte, pressé par le besoin, finit par demander au roi qu'il lui fût alloué quelque provision. « Quoi ! répondit Philadelphe, Homère, mort depuis dix siècles, fait vivre encore des milliers d'hommes, et celui qui se croit plus habile que lui ne trouve pas moyen de se nourrir lui seul ! » Et finalement il lui infligea le supplice des parricides, c.-à-d. qu'il le fit mettre en croix, à moins qu'on n'aime mieux croire que les Chiotes le lapidèrent, ou que ceux de Smyrne le brulèrent vif. Tant il y a, ajoute Vitruve, auquel nous empruntons ce récit, qu'il avait bien gagné le supplice le plus rigoureux : *et en effet, rien de plus horrible au monde que de critiquer ceux qui ne peuvent plus répondre en rendant compte de leurs intentions.*—Ce Zoïle, dont le nom stigmatise encore les méchants critiques, était tout simplement un homme de mérite, d'un esprit froid et exact, sorti sans doute de l'école d'Aristote, et qui le premier s'était avisé de croire qu'on pouvait soumettre au creuset de l'analyse les beautés des anciens poètes. Zoïle, qui tenait à Athènes une école de rhétorique très fréquentée, et qui même compta Démosthènes au nombre de ses élèves, n'avait fait que suivre l'exemple de Platon; ce dernier, avec une organisation bien autrement sympathique aux beautés d'Homère, n'en avait pas moins combattu l'erreur de ceux qui faisaient du poète, non seulement un dieu, mais un monde : le dialogue d'Ion ne passa sans doute que pour une inconvenance, mais le pauvre Zoïle devint le bouc émissaire des péchés de la critique. Vico, dans sa *Scienza nuova*, a prétendu prouver de la façon la plus ingénieuse qu'Homère, pour écrire l'*Iliade* et l'*Odyssée*, avait dû vivre au moins deux cents ans, tant les mœurs du second poème diffèrent de celles du premier. Pour que le maître de Démosthènes pût devenir la victime des susceptibilités littéraires de Philadelphe, il eût fallu que sa vie se prolongeât jusqu'à 180 ans : d'où il suit que le critique n'est guère moins fabuleux que son modèle.—Zoïle est le nom des critiques bêtes et haineux; Aristarque a donné le sien aux critiques impartiaux et intelligents. Aristarque, excellent grammairien, et qui paraît avoir possédé au plus haut degré ce sens investigateur que nous nommons aussi le sens critique, n'a pourtant jamais été un critique dans l'acception la plus généralement reçue : il a jugé le plus ou moins d'authenticité des vers attribués à Homère; il ne s'est point prononcé sur le mérite de ces vers. La profession d'Aristarque a un côté fort utile, il est aussi rare qu'on s'y distingue à un certain degré que dans toute autre carrière; mais, enfin, c'est une profession prudente, et qu'il est aisé de concilier avec le besoin qu'éprouvent tant de personnes de cacher leur vie : le critique à la manière d'Aristarque peut représenter l'homme le plus méticuleux de la société; le Zoïle est nécessairement un don Quichotte de conscience ou un chien hargneux. — Ce qui porte néanmoins, par le temps qui court, au métier de critique dans le bon et le mauvais sens de Zoïle (car l'impartialité nous oblige à suspendre l'arrêt prononcé par l'antiquité), c'est que le critique a cessé de courir les risques d'être mis en croix, lapidé, brûlé vif, ou précipité des roches scirroniennes, version que négli-

ge Vitruve, mais qui offre tout autant de probabilité que les autres. Nous en sommes à peu près arrivés au point où l'on peut être impunément Lamotte-Houdart ou Bettinelli : n'oublions pas toutefois, qu'il y a soixante ans, le seul critique du premier ordre que l'Italie ait encore possédé, Baretti, faillit être assassiné dans Venise pour avoir manié un peu trop rudement *le fouet littéraire*. Il ne manquait alors à la sérénissime république qu'un pédant couronné, tel que Ptolémée-Philadelphe, pour donner une apparence légale à cette exécution à huis clos.—Nous n'avons point ici la prétention de tracer des règles à la critique verbale, telle qu'Aristarque l'a faite : ce genre de critique a reçu de nos jours une dénomination scientifique beaucoup plus exacte, on l'appelle *philologie*, et c'est sous cette rubrique qu'on pourra chercher l'examen des difficultés que présente l'art des Casaubon, des Bentley, des Boeckh et des Letronne. La critique dont il est ici question a pour base le sentiment intime, la recherche et la conscience du beau, le goût enfin; la critique est l'exercice actif, aventureux, journalier, du principe que l'on nomme *esthétique*. La critique est restée incertaine et subordonnée, tant qu'elle n'a pas marché d'un pas plus rapide que les livres eux-mêmes; la périodicité a centuplé ses forces : peu s'en faut maintenant qu'elle n'abolisse les écoles, et que dans son ardeur versatile elle ne tienne lieu de tout précepte et de toute loi. Il suit de là que, pour apprécier aujourd'hui les devoirs et les bornes de la critique, les exemples anciens sont devenus hors d'application. Le développement immodéré de la critique a été prévu, il y a déjà long-temps, par les meilleurs esprits, et les chances de ce développement les ont effrayés par avance. Un homme dont tout le talent se résume dans l'idée du sens critique le plus fin et le plus sûr, La Bruyère, s'indignait, au milieu du XVIIe siècle, qu'un journal prétendît à autre chose qu'à donner le titre et le sujet d'un livre nouveau, en ajoutant l'adresse du libraire. Aujourd'hui La Bruyère n'aurait plus le choix : il lui faudrait être ou journaliste audacieux ou philologue timide. — Depuis que la critique a conquis cette grande influence, elle est devenue l'objet des reproches les plus graves et souvent les plus fondés. Il ne s'agit point ici de la critique qui se jette à corps perdu dans ce qu'elle ne sait pas, qui peint à *larges traits* les époques dont les faits lui sont complètement inconnus, qui se confie aveuglément à elle-même, ou se laisse remorquer à la queue d'une vanité particulière : une pareille critique, si l'homme qui la fait a reçu de la nature quelques qualités de style, peut bien éblouir quelque temps, et passer aux yeux de certaines personnes pour de la critique de bon aloi; mais son sort étant ou de se démentir sans cesse ou de se répéter à l'infini, la satiété du public fera bientôt justice de ce qu'elle renferme de faux et d'incomplet. Le mal est que la critique plus éclairée porte en soi des inconvénients essentiels; d'où il suit que, pour trouver le bon critique, l'idéal du critique, il faudrait faire autant de chemin que pour rencontrer un homme de génie. Car enfin, il est presque contre nature qu'un homme soit mis au monde uniquement pour faire le métier de critique. Il y a d'abord essentiellement dans toute critique une position parasite ou accessoire qui en exclut tous les esprits créateurs. Un esprit réellement créateur manque à sa vocation s'il critique les autres au lieu de produire : il peut, à de certains intervalles, jeter de vives lumières sur l'horizon du jugement; c'est aux critiques de profession à recueillir ces lumières, et à repousser de leurs rangs ceux dont la force productrice réclame un aliment plus substantiel. Pour critiquer en sûreté de conscience, il faut donc avoir la conscience de sa propre stérilité: sous ce rapport le Γνῶθι σεαυτὸν est d'une application tout-à-fait nécessaire. L'examen de conscience doit commencer par les facultés en quelque sorte matérielles de l'esprit. La mémoire est la base essentielle de la critique. Un homme dont l'oreille sera dure pourra juger très sai-

nement de la musique ; la perception des arts du dessin n'est refusée ni au myope ni au presbyte. Le critique dont la mémoire est chancelante, le critique qui ne peut travailler sans notes, est un homme perdu. Les meilleures mémoires ne se ressemblent pas entre elles : telle garde les mots, telle autre s'applique aux lieux, une troisième aux noms et aux dates. Qui n'a pas la mémoire des mots doit s'abstenir de la critique littéraire ; qui pèche par celle des lieux est impropre à la critique d'art; celle des noms et des dates est capitale et nécessaire à toute espèce de critique.—De l'usage réglé de la mémoire résulte le classement et la comparaison : ici chacun doit s'interroger avec soin; les facultés sont aussi diverses qu'inégales; et de la diversité des facultés critiques naissent les différentes espèces d'applications. Il est tel esprit auquel les choses se présentent toujours par grandes divisions, qui gagne à prendre de la reculée, et dans lequel les faits se cristallisent naturellement en systèmes; tel autre, auquel la nature a refusé les vues d'ensemble, est admirablement doué pour l'analyse et l'appréciation des détails ; un troisième ne juge bien et profondément qu'un ordre de choses, et qu'un seul côté de ces choses ; un quatrième saisit si nettement et si également le pour et le contre qu'une décision lui serait à tout jamais impossible ; l'un a le sentiment intime de la résistance ; il ignore le respect qu'on doit au génie : il n'accepte aucun joug, pas plus celui d'Homère que celui de Raphaël; l'autre est attiré vers un talent supérieur par un attrait aussi irrésistible que celui de l'aimant, ce talent le charme, et à l'aide de cet attrait, il voit plus clair au dedans que tout autre : la nature l'a créé comme le gui pour trouver son aliment dans les fibres du chêne. Il en est chez lesquels domine le sentiment admiratif en général ; le mal seul est ce qui affecte les autres, et leur désolante analyse trouve à dissoudre les plus inconstestables beautés.... Rien de tout cela n'est ni sans remède, ni sans ressource, pourvu que chacun connaisse sa tendance naturelle et la propriété de son talent. — Le premier devoir du critique est donc une perpétuelle défiance de lui-même, et une lutte constante contre l'abus de ses dispositions naturelles. Le systématique doit se rompre aux faits, l'éplucheur de détails s'élever à la puissance des systèmes ; l'indocile apprendra à faire sa cour aux grands génies ; le satellite se fera violence pour graviter dans un autre orbite que celui de son soleil. Mais, quel que soit le résultat de ce travail intérieur, les places n'en sont pas moins assignées d'avance; il est bon qu'il existe des critiques d'ensemble et des critiques de détails : l'admiration des uns vous éclaire tout autant que le dénigrement des autres; le critique universel, c'est le phénix. — Il est une classe de critiques qui se rapprochent de la philologie, et dont le sens esthétique n'est que relatif. Sous ce rapport, les philologues ont tous besoin du sens esthétique, surtout en ce qui concerne le caractère historique des littératures. Pareille nuance existe en matière d'art, où la critique historique devient l'auxiliaire indispensable de l'appréciation et de l'expertise. Il ne s'agit pas ici de pénétrer avant dans l'essence et les causes des beautés ; il s'agit tout aussi peu de rendre compte de ces beautés et de les faire percevoir aux autres par une expression claire et ardente. Dans cet horizon, chaque temps, chaque homme est un tout, qui existe par lui-même, qui a ses signes de reconnaissance, bons ou mauvais : le critique philologue ou expert vous met le doigt sur les différences saillantes; s'il se passionnait pour une chose plus que pour une autre, sa judiciaire courrait risque de s'obscurcir : les choses n'ont pas besoin de l'affecter, il suffit qu'elles l'éclairent. — Un pareil critique, admirable pour dresser un catalogue ou deviner une interpolation, éprouve d'ordinaire un grand malaise devant les œuvres contemporaines. Comme à certains suppliciés que décrit le Dante, la nature lui a retourné le visage vers le passé ; la facilité même avec la-

quelle il pénètre dans l'esprit des âges écoulés exclut chez lui le besoin et l'intelligence du progrès ; le combat que l'époque ne cesse de rendre en marchant ne le préoccupe ni ne l'intéresse. — La tendance contraire à celle-ci consiste à tout rapporter au temps présent, à ne chercher dans le passé que des raisons qui appuient nos préoccupations actuelles : le sort accoutumé des critiques qui suivent cette voie est de s'enrôler aveuglément sous une bannière, d'épouser une coterie, de combattre pour un nom : parti qui facilite le succès, qui couvre les défaites, qui adoucit singulièrement par les caresses de l'amitié ce que le métier de critique a d'âpre et de périlleux. — C'est qu'au fond, après les lumières naturelles, après la connaissance de soi-même, la qualité la plus essentielle au critique, c'est le courage; je n'appelle pas courage ce monstrueux besoin de dénigrement que les talents élevés inspirent à l'envie, ni ce désir de se singulariser qui porte les gens nouveaux à s'en prendre aux réputations établies. Le seul courage que le critique ait à s'imposer, le plus difficile à obtenir sur lui-même, c'est le sacrifice de son amour-propre : on ne voudrait à aucun prix avancer une opinion qu'il fallût ensuite rétracter ; on a la conscience exacte d'une qualité ou d'un défaut dans ce qu'on examine, mais avant de produire ses observations, on tiendrait à prévoir la fortune qu'elles feront dans le monde ; et comme en définitive la critique est bien plus alimentée par l'envie que par l'amour du prochain, on trouvera toujours des gens disposés à attaquer, rarement des critiques qui se sacrifient d'avance en risquant une opinion tranchée au profit d'un talent inconnu : c'est là un grelot que personne ne se soucie d'attacher, si ce n'est quelques étourdis qui ne voient rien devant eux et se jettent tête baissée dans les sonricières. — Il est donc vrai de dire que la plupart des critiques se respectent bien plus eux-mêmes qu'ils ne se connaissent. Avec cette exubérance de vanité, justifiée par l'importance du rôle qu'ils jouent aujourd'hui dans le monde, ils auraient beau cumuler tous les mérites du style et de l'imagination qu'ils n'en mériteraient pas moins les reproches dont on les accable en expiation de leur influence et de leurs succès. Vénimeuse ou idolâtre, la critique égorge ceux qu'elle hait, étouffe ceux qu'elle admire : ainsi se trouve justifié l'arrêt qu'elle s'est prononcé à elle-même depuis assez long-temps, de contribuer pour une bonne moitié à la stérilité dont le monde est menacé en fait d'art et de littérature. — Le seul remède à cela, c'est que la critique ait un but, car toujours c'est le but qui fait le courage. Quiconque embrasse cet attrayant, mais rude métier, doit être convaincu qu'il n'est après tout qu'un dissolvant, un acide dans le monde, et qu'un dissolvant, naturellement destructeur, peut néanmoins, dans une certaine combinaison avec les éléments contraires, contribuer à la conservation et au développement des choses : dans l'ordre général de l'humanité, le conseil est l'auxiliaire de l'action ; quand les forces du corps sont retranchées par l'âge, l'expérience des vieillards dirige le bras des jeunes : un critique n'est bon que comme peut l'être un vieillard ou un eunuque. Il faut qu'il veuille passionnément une chose, qu'il a conscience de ne pouvoir par lui-même accomplir; alors il s'adresse à l'homme d'action, puissant par lui-même, mais souvent aveugle; il le dirige, le soutient, ou simplement l'encourage; il a le temps surtout d'expliquer à la foule ce que l'homme d'action, absorbé par son travail, ne lui dirait jamais : il peut être le pilote, mais jamais le vent, le truchement, et non l'orateur. — La plus agréable émotion qu'éprouve l'homme qui ne s'est livré à la critique que par l'impuissance de rien créer par lui-même, c'est de rencontrer chez un autre une force capable d'accomplir le résultat que le critique a rêvé. De là l'association toute naturelle de l'homme de conseil et de l'homme d'action : cette association doit inspirer au critique le courage de se commettre pour celui qui réa-

lise ses utopies; mais malheur à qui, après le premier élan, se repose dans la confiance de l'amitié! car la vie du critique est essentiellement une vie de désappointements et de déboires : l'artiste ou le poète dans lequel il a mis ses espérances, et dont il a prôné d'avance les succès, lui échappe souvent tout à coup : il voit s'éteindre, sous mille influences diverses, la flamme du génie; il faut qu'il brûle lui-même le dieu qu'il adorait la veille; il faut qu'il avoue son erreur ou avertisse publiquement de sa méprise celui qu'il comblait de louanges. Cette absolue nécessité dans laquelle se trouve le critique, *de n'avoir point d'amis*, devrait retenir bien des gens sur le bord de la carrière si, d'une part, presque tous ceux qui s'y aventurent ne se résignaient d'avance à accepter des amis *quand même*, et si de l'autre, quelques-uns ne cédaient à un penchant de satire, qui n'est pas un crime comme le dénigrement injuste, qui n'est qu'un penchant malicieux et presque excusable, quand il sait se contenir dans certaines bornes. — Après avoir dit en quoi consiste les devoirs du critique, je devrais peut-être analyser le talent de la critique; mais ici j'arrive sur un terrain presque aussi variable que l'organisation même des individus. Il est peu d'écrivains de talent qui n'aient écrit quelques pages de critique; et, comme je l'ai fait entendre plus haut, ces pages sont les meilleures ou au moins les plus instructives. Toutefois, il existe cette grande différence entre l'utilité de ce que les grands poètes ou les grands artistes ont écrit sur leur art, et de ce que produisent les critiques proprement dits, que les idées avancées par les hommes de pratique n'ont pas besoin d'être justes pour être utiles, tandis que les méprises de la critique ne peuvent se racheter à aucun prix. Les faces de l'art sont tellement multiples et variées, il y a tant de moyens de voir la nature et de l'exprimer, qu'un homme qui envisagerait toutes les faces de l'imitation avec une égale impartialité se réduirait par cela même à l'impuissance d'agir. Pour réussir dans une partie de l'art, l'homme a besoin de convictions fortes et en partie aveugles : Rembrandt n'aurait pas trouvé la route qu'il a si glorieusement parcourue, s'il avait eu les idées de Raphaël; Michel-Ange n'aurait pas été Michel-Ange, s'il eût compris le mérite, inappréciable sous un certain rapport, des maîtres plus anciens que lui. Ainsi, si je découvrais un traité de Michel-Ange sur la peinture, et que j'y lusse une critique acerbe ou dédaigneuse de Ghirlandajo, son maître, de sa sécheresse, de sa raideur perpendiculaire, de son ignorance de la perspective et des raccourcis, les fresques de Michel-Ange m'apprendraient à rabattre de ces reproches; je me rappellerais le point auquel Buonarotti a trouvé l'art, ce qu'il lui a donné sous le rapport de la science et du mouvement, et l'exagération même de Michel-Ange dans le style qu'il a créé me ferait deviner la voie juste entre la simplicité gothique de Ghirlandajo et la force exubérante de Michel-Ange. — Il y a plus, les artistes ou les poètes, préoccupés d'autres pensées, et ne parlant guère qu'à leurs pays, disent en général les choses à demi-mot; leur expression revêt facilement une forme accusée : c'est au discernement du lecteur à retrancher ce que la conviction du moment a donné de trop au langage. Enfin, le dirai-je? dans un talent énergique, la meilleure part de la production est à l'instinct, la réflexion n'en a que la moindre : voudrez-vous que l'artiste vous explique les procédés de son instinct? il racontera bien comment il s'y est pris; mais pourquoi il s'y est pris ainsi, l'artiste ne saurait le faire. A moins que ce ne soit une grande exception, comme Reynolds : un homme qui s'est senti la force de se créer un talent et de créer une école par la réflexion seule, un homme doué d'une organisation assez sensible pour réussir dans l'art, et pas assez brûlante toutefois pour que le raisonneur ne vaille pas encore mieux que le peintre. Mengs a voulu faire la même chose en Allemagne; mais

Mengs est resté artiste froid et médiocre, écrivain obscur : les autres exemples qu'on pourrait citer sont encore bien au-dessous de Mengs.—Nous n'accepterons donc la critique des poètes et des artistes, même leurs théories, que comme des mémoires. Je ne vois qu'une combinaison dans laquelle l'artiste écrivant lui-même dispenserait à tout jamais de la critique : je suppose que la paralysie des mains qui interrompit Poussin à moitié de sa carrière eût été complète. Voilà bien l'homme qu'il nous faut pour juger parfaitement la peinture ! car il a pratiqué long-temps et avec succès ; il connaît tous les secrets de la profession ; il est de plus doué du sens philosophique le plus élevé : quelle merveille de raison et de génie ne produira pas cet accord des facultés les plus rares dans un homme qui ne trouve plus le moyen de les mettre en pratique ! Tout cela est incontestable; et pourtant souscririez-vous d'avance au jugement que Poussin porterait de Rubens ou de Murillo ? — On me passera ce petit plaidoyer en faveur de la critique : on ne me reprochera pas du moins d'avoir dissimulé les misères du métier. CH. LENORMANT.

CROASSEMENT, mot fait par onomatopée, c.-à-d. imitant le cri naturel des oiseaux du genre *corbeau*, et particulièrement de la *corbine*, qu'on ne doit point confondre avec COASSEMENT (*v.*), ou voix des grenouilles. CROASSER signifie, au figuré, crier, criailler, chanter mal. L—T.

CROASSEMENT et CROASSER viennent évidemment du verbe latin *crocitare*, qui a la même signification, comme COASSEMENT et COASSER sont faits de *coaxare*. Plusieurs auteurs ont confondu à tort ces expressions différentes de deux cris ou voix différentes des corbeaux et des grenouilles. La Fontaine a écrit dans sa fable *Les deux taureaux et une grenouille* (liv. II, f. 4).

Deux taureaux combattaient à qui possèderait
Une génisse avec l'empire :
Une grenouille en soupirait.
Qu'avez-vous? se mit à lui dire
Quelqu'un du peuple *croassant*.

Sans doute, comme le dit un de ses modernes éditeurs (M. Crapelet : *Fables de La Fontaine*, édition parisienne), si cette distinction eût été aussi rigoureuse du temps de La Fontaine qu'elle l'est aujourd'hui, il n'aurait pas manqué de faire le changement, car les éditions de ses fables faites par lui sont très correctes, comparativement aux autres impressions de la même époque, et font voir qu'il apportait beaucoup de soin à la révision des épreuves. Le grand Frédéric, dans une lettre à Voltaire, a employé le verbe *croasser*, au lieu de *coasser*, en parlant des grenouilles ; mais cette faute est très excusable dans un étranger. Il paraît moins aisé de justifier Voltaire, qui, dans des stances adressées à ce même roi de Prusse, est tombé dans la même erreur, et a dit, en parlant des ennemis de Frédéric et des siens propres :

Il eut des ennemis, il les dissipa tous,
Et la troupe des miens dans la fange *croasse*.

Cette même faute se retrouve dans ces vers d'une épître de Voltaire à d'Alembert :

Vainement de Dijon l'impudent écolier
Croasse contre lui du fond de son bourbier.

Ce qui pourrait faire croire que ce sont là des fautes qu'il faut attribuer, non pas à Voltaire lui-même, mais à ses éditeurs, c'est qu'il paraît ailleurs avoir saisi parfaitement la distinction qu'il faut faire entre ces deux expressions, et que, dans son *Dictionnaire philosophique*, il s'est fort bien servi du mot *coassement* pour indiquer le cri des grenouilles, et que, dans l'avant-propos de l'*Essai sur les mœurs*, on trouve celui de *croassement* appliqué au cri des corbeaux. E. H.

CROATES, soldats qui tirent leur nom de celui de la nation dont ils font partie, la *Croatie* (*v.* ci-après), pays sauvage, dont les habitants menant une vie dure, et se livrant à un continuel exercice de la chasse, sont les meilleurs corps légers des armées autrichiennes. Le territoire était distribué déjà en cercles mi-

litaires au temps de Gustave-Adolphe, et fournissait un contingent qui figura à la bataille de Leipzig.— Considérés comme troupes légères à cheval, les Croates sont antérieurs aux hussards, et s'acquittaient du même genre de service dans les pays allemands.—Louis XIV a tenu sur pied des Croates commandés par un colonel général, et divisés en compagnies franches, servant isolées les unes des autres. Il fut formé ensuite un régiment de Croates dont le roi était mestre-de-camp. Il figurait encore de la cavalerie croate sur l'état militaire de France au milieu du dernier siècle. — Les Croates de la maison d'Autriche lui ont rendu dans les guerres de 1741 et de 1756 des services signalés, et ont concouru puissamment à prévenir sa destruction.—Maintenant on appelle *Croates* les colons militaires des états d'Autriche; ils habitent le long des confins de la Bosnie turque, et comptent au nombre des troupes frontières. Ils sont regardés comme des soldats excellents, et ne désertant point. Dix-sept bataillons croates étaient employés, en 1831, en Italie. Gal BARDIN.

CROATIE, royaume qui, ainsi que la Hongrie (*v.*), est uni à la monarchie autrichienne. Il contient 173 milles carrés, avec 441,800 habitants, 7 villes, 17 bourgs et 1827 villages, formant trois comitats (*v.*), savoir, Agram, capitale, Warasdin et Kreutz, vers la côte ou le littoral de Hongrie, où l'on remarque Fiume. La Croatie est arrosée par la Drave, la Save, la Kupa et l'Unna, et bornée par la Hongrie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Illyrie. Les frontières militaires de la Croatie comprenaient autrefois 288 milles carrés; mais elles n'en ont plus aujourd'hui que 231. Ce pays est presqu'uniquement habité par les indigènes; on ne trouve parmi eux qu'un très petit nombre d'Allemands et de Hongrois. Les Croates sont d'origine esclavone, professent la religion catholique, et sont bons guerriers (*v.* l'article ci-dessus). Sous le rapport des sciences et du commerce, ils sont très bas placés sur l'échelle politique; ils ne sont pas même très familiarisés avec les travaux manuels. Ils parlent un idiome qui tient de l'esclavon et d'un autre dialecte. Dans la Croatie turque (sur l'Unna et sur le Bihatsch), ils professent la religion grecque. La *Croatie provinciale* est passablement fertile. La *Croatie militaire*, située au sud, possède de son côté de hautes montagnes sur les frontières de la Bosnie et de la Dalmatie; elles ont jusqu'à 5,400 pieds d'élévation; elles s'étendent jusque dans l'intérieur du pays, où l'on remarque particulièrement la Kapella et le Kleck. Le climat est aussi sain que dans l'Esclavonie, voisine de la Croatie; il est très doux: le pays produit spécialement du vin, du tabac, des grains, du maïs, des fruits, du duvet, du bois, des bêtes fauves, des chevaux, des brebis, des porcs, du gibier, du poisson, des abeilles, du fer, du cuivre et du soufre. Cette partie de la Croatie a 55 lieues de longueur sur 34 de large. — La *Croatie provinciale* ou *civile* a 265 lieues carrées de superficie; elle est située entièrement au nord de la Save; ses trois comitats de Warasdin, d'Agram et de Kreutz ou Kôrôs, sont subdivisés en *marches* ou *yaras*. — Le comitat de Warasdin est borné au N.-O., et à l'O. par la Styrie, ou N.-E. par la Hongrie, à l'E. par le comitat de Kôrôs, au S. par celui d'Agram. Warasdin, chef-lieu, ville sur la rive droite de la Drave, est assez bien bâtie, avec une forteresse et un gymnase. On trouve des eaux thermales dans ses environs. —*Agram*. Ce comitat est borné au N. par celui de Warasdin, à l'E. par celui de Kôrôs et la Croatie militaire, au S. par cette dernière, au S.-O. et à l'O. par l'Illyrie. Agram, chef lieu, ville libre royale, près la rive gauche de la Save, dans une position très pittoresque, est bien fortifiée, et se divise en deux parties, la ville royale et la ville épiscopale. C'est le siége d'un évêque et des autorités judiciaires pour le Bannat, la Croatie, l'Esclavonie et le comitat d'Agram, et la résidence d'nn gouverneur-général des deux Croaties. Elle a une académie, un gymnase, un cou-

Digitized by Google

vent de franciscains, un bureau de poste, un entrepôt général de marchandises, et fait un commerce considérable, favorisé par la navigation de la Save. On y tient de grands marchés, où se vendent une grande partie des blés et tabacs de la Hongrie, ainsi que les porcs de la Bosnie. — *Kreutz* ou *Körös*. Ce comitat est borné au N. par la Hongrie, à l'E. par la Croatie militaire, au S. par le comitat d'Agram, à l'O. par celui de Warasdin. *Kreutz* ou *Körös-Vasarhely*, chef-lieu, chef d'un évêché de Grecs-Unis, ville royale, située dans une plaine, près la source de la *Golkonicza*, a deux églises catholiques, une de Grecs-Unis, et une haute école. *Kopreinicza*, ville située sur la *Kaproucza*, a un superbe château, une église catholique, et une autre de Grecs-Unis. C.

CROC, verge de fer recourbée dont le bout est pointu. Il y a des crocs à plusieurs branches; il y en a même en bois.

CROCHE, note de musique qui ne vaut en durée que le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire; il faut par conséquent huit croches pour une ronde ou pour une mesure à quatre temps (*v.* Mesure.)

CROCHET, fil ou verge de métal recourbé, qui entre dans un anneau, une agrafe, pour tenir rapprochées deux parties d'un vêtement, les deux bouts d'une ceinture. — On appelle *crochet* une espèce d'échelle sur laquelle les porte-faix placent les fardeaux qu'ils doivent transporter d'un lieu dans un autre peu éloigné. — Les mécaniciens appellent *crochet* un outil recourbé avec lequel ils tournent le fer, l'acier, la fonte de fer, etc. — En termes d'imprimerie, on appelle *crochets* les caractères qui ont la figure [ ]. — Les voleurs, les serruriers font usage de *crochets* pour faire jouer le pène d'une serrure dont ils n'ont pas la clé. — Les menuisiers appellent *crochet* la patte de fer dentée contre laquelle butte la planche qu'ils rahotent. — *Crochet* est souvent synonyme de *croc*. — On dit proverbialement *être aux crochets de quelqu'un* pour dire qu'on vit à ses dépens: cette locution fait probablement allusion aux crochets de porte-faix.

Crochetable (serrure), qui peut être ouverte avec des crochets ou de fausses clés. — Depuis une vingtaine d'années on est parvenu à faire des serrures *incrochetables*, qu'on ne peut ouvrir, sans les briser, à moins d'avoir la clé.

Crocheteur, commissionnaire qui, dans les grandes villes, transporte des marchandises sur des crochets. On dit d'une profession que c'est un métier de *crocheteur*, pour dire qu'elle est grossière et pénible. *Crocheteur* est un mot injurieux, qui est synonyme de *grossier*, *brutal*. T.

Crochets (sc. méd. et nat.). Les divers objets indiqués ci-dessous, quoique de nature très variable et d'usages très différents, sont tous désignés sous ce nom commun, parce qu'ils ont la forme d'un *petit croc*. — En chirurgie, les *crochets* sont des instruments de fer ou d'acier, les uns aigus, les autres mousses, tantôt nus, ou à gaîne, dont on se sert pour l'extraction d'un fœtus; d'autres instruments, en forme de crochets, servent à saisir les artères pour en faire la ligature (*tenaculum* des Anglais), ou sont employés aux dissections (érignes). — En ostéologie, certaines éminences osseuses recourbées sont ainsi nommées (*crochet* de l'apophyse ptérygoïde, *crochet* de l'os unciforme). — Les médecins vétérinaires donnent le nom de *crochets* aux dents canines des chevaux et des ânes, qui sont au nombre de quatre, deux pour chaque mâchoire, et n'existent communément que dans les mâles, et très rarement chez les femelles. Les juments qui offrent ces crochets ordinairement très petits, ayant été à tort considérées comme infécondes, sont appelées pour cette raison *bréhaignes*. Entre les crochets et la première dent molaire est l'espace vide où l'on place le mors. Les crochets des juments qui en sont pourvues n'éprouvent aucune usure; mais ceux des chevaux s'usent en frottant les uns contre les autres; ou bien, le crochet inférieur frotte contre la dent du coin de la mâchoire supérieure, et le

crochet supérieur reste intact et devient très long.—Plusieurs animaux vertébrés ont aussi des dents, des becs, des griffes, etc., en forme de *crochets;* mais ces parties n'ont point été spécifiées sous ce nom usuel, tandis que les naturalistes s'en sont servi fréquemment pour désigner : 1° deux protubérances qui, dans les coquilles bivalves, couronnent la charnière et se recourbent l'une vers l'autre ; 2° les mandibules des insectes aptères masticateurs; 3° des pinces dont l'anus des forficules ou perce-oreilles est armé; 4° un prolongement très fort qui termine la jambe des mantes; 5° des appendices crochus placés à l'extrémité des tarses de quelques hyménoptères ; 6° des pièces recourbées qui fixent l'aile inférieure à la supérieure de certains lépidoptères ; 7° à l'extrémité crochue des soies de certains annélides; 8° en botanique, des divisions crochues de l'extrémité des poils de certaines plantes.—En minéralogie, on entend par *cassure crochue* celle dont la surface présente de petites aspérités pointillées et contournées. On donne aussi l'épithète de *crochues* à des parties de plantes ou d'animaux qui ont la forme de crochets. LAURENT.

CROCODILE, proprement dit, genre de reptiles, de la famille des *crocodiliens*, qui ont le museau déprimé et oblong, les dents inégales, les quatrièmes d'en bas passant dans des échancrures (et non pas dans des trous, ce qui contribue à les distinguer des caïmans) de la mâchoire supérieure. Ils ont, du reste, tous les autres caractères des gavials. On en trouve dans les deux mondes. C'est à ce genre qu'appartient le CROCODILE VULGAIRE ou du *Nil*, si célèbre dans l'antiquité par le culte que lui rendaient les Égyptiens. Il a tout le long du dos six rangées de plaques carrées à peu près égales; il est en dessus d'un vert de bronze plus ou moins clair, piqueté et marbré de brun ; d'un vert jaunâtre en dessous. On le trouve dans les deux continents; il habite le Nil, le Sénégal, probablement aussi les autres fleuves d'Afrique, ainsi que les lacs et les savanes noyées de l'Amérique méridionale. Il ne se rencontre aujourd'hui dans le Nil que vers la région supérieure de l'Égypte, où il fait très chaud, et où il ne s'engourdit jamais; tandis qu'autrefois il descendait dans les branches du fleuve qui arrosent le Delta, où il passait, selon le rapport des anciens, quatre mois d'hiver engourdi dans des cavernes. Sa taille atteint jusqu'à 25 et quelquefois 30 pieds. Il pond en deux ou trois fois, à des distances rapprochées, une vingtaine d'œufs à coque blanchâtre, qu'il enterre dans le sable, à quelques pouces de profondeur. Il exhale une odeur de musc qu'il communique aux eaux qu'il fréquente, et que conserve sa chair quand il est mort. Cependant, les nègres la mangent volontiers, et ses œufs, qui ont la même odeur, sont un mets assez recherché. « La nature, dit Lacépède, en accordant à l'aigle les hautes régions de l'atmosphère, en donnant au lion pour domicile les vastes déserts des contrées ardentes, a abandonné au crocodile les rivages des mers et des grands fleuves des zones torrides. Cet animal énorme, vivant sur les confins de la terre et des eaux, étend sa puissance sur les habitants de la mer et sur ceux que la terre nourrit. L'emportant en grandeur sur tous les animaux de son ordre, ne partageant sa subsistance, ni avec le vautour, comme l'aigle, ni avec le tigre, comme le lion, il exerce une domination plus absolue que celle du lion et de l'aigle, et il jouit d'un empire d'autant plus durable qu'appartenant aux deux éléments, il peut échapper d'autant plus aisément aux pièges; qu'ayant moins de chaleur dans le sang, il a moins besoin de réparer des forces qui s'épuisent moins vite ; et que, pouvant résister plus long-temps à la faim, il livre moins souvent des combats hasardeux..... Le crocodile fréquente de préférence les rives des grands fleuves, dont les eaux surmontent souvent les bords, et qui, couvertes d'une vase limoneuse, offrent en plus grande abondance les testacés, les vers, les grenouilles, les lézards, dont il se nourrit. Il se plait surtout dans l'Amérique méridionale, au milieu des lacs marécageux et des sa

vanes noyées..... C'est dans ces terrains fangeux que, couvert de boue, et ressemblant à un arbre renversé, il attend, immobile, le moment favorable de saisir sa proie. Sa couleur, sa forme alongée, son silence, trompent les poissons, les oiseaux de mer, les tortues, dont il est avide. Il s'élance aussi sur les bélicrs, les cochons, et même sur les bœufs. Lorsqu'il nage en suivant le cours de quelque grand fleuve, il arrive souvent qu'il n'élève au-dessus de l'eau qne la partie supérieure de sa tête. Dans cette attitude, qui lui laisse la liberté des yeux, il cherche à surprendre les grands animaux qui s'approchent de l'une ou de l'autre rive, et lorsqu'il en voit queiqu'un qui vient pour y boire, il plonge, va jusqu'à lui en nageant entre deux eaux, le saisit par les jambes et l'entraîne au large ponr l'y noyer. Si la faim le presse, il dévore aussi les hommes..... Les très grands crocodiles surtout, ayant besoin de plus d'aliments, pouvant être aperçus et évités plus facilement par les petits animaux, doivent éprouver plus souvent et plus violemment le tourment de la faim, et par conséquent être quelquefois très dangereux, particulièrement dans l'eau. C'est en effet dans cet élément que le crocodile jouit de toute sa force, et qu'il se remue avec agilité, malgré sa lourde masse, en faisant souvent entendre une espèce de murmure sourd et confus. S'il a de la peine à se tourner avec promptitude, à cause de la longueur de son corps, c'est toujours avec la plus grande vitesse qu'il fend l'eau devant lui pour se précipiter sur sa proie..... Lorsqu'il est à terre, il est plus embarrassé dans ses mouvements, et par conséquent moins à craindre pour les animaux qu'il poursuit; mais, quoique moins agile que dans l'eau, il avance très vite quand le chemin est droit et le terrain uni; aussi, lorsqu'on veut lui échapper, doit-on se détourner sans cesse.» DEMEZIL.

CROCUS PRINTANNIER, *crocus vernus* ou *safran printannier*. Les crocus sont des fleurs charmantes, de mille couleurs et nuances, qui appartiennent à la famille des iris, elles-mêmes si distinguées par la beauté des fleurs. On plante les ognons ou bulbes de crocus en pleine terre, en bordure, et dans les appartements, où ils fleurissent toujours bien; le plus grand emploi de ces ognons est de les faire fleurir dans l'intérieur des habitations, sur les croisées, les cheminées, les marbres, etc., dans des soucoupes ou assiettes remplies à moitié d'eau, où ils fleurissent parfaitement, soit posés à nu dans l'eau, soit enveloppés de mousse ou de coton mouillé; les crocus se plantent aussi très abondamment dans les caisses dites jardinières d'appartement, avec les narcisses, jacinthes, tulipes odorantes, dites *duc de Thot*, *iris de Perse*.

C. TOLLARD aîné.

CROISADES *en Orient*. Considérés dans leurs causes et dans leurs résultats, ces immenses pélerinages armés, qui, pendant deux siècles, précipitèrent sur l'Asie des générations entières de chrétiens d'Europe, non pour y visiter, mais pour y conquérir les saints lieux, sont l'événement le plus remarquable de la fin du moyen âge. Long-temps avant les prédications de Pierre l'hermite, toute l'Europe connaissait la déplorable situation des chrétiens de la Palestine et les persécutions incessantes dont ils étaient victimes. Si le saint-siége, si les monarques d'Occident n'avaient eu pour but que d'enlever aux infidèles la possession de Jérusalem, ils se seraient associés aux expéditions de Jean Ier, empereur d'Orient, à la fin du xe siècle. Cet empereur, plus connu sous le nom de *Zimiscès*, si célèbre par sa piété, sa valeur et ses succès, peut être considéré comme l'auteur de la première croisade. Il avait fait peindre sur ses drapeaux l'image de la sainte Vierge, lui avait attribué le succès de son entreprise, et, plaçant sa statue sur un char magnifique, il lui avait accordé à Constantinople tous les honneurs du triomphe. Mais on ne compte point cette croisade, à laquelle aucun prince d'Occident ne prit part, au nombre de celles que l'histoire qualifie ainsi, bien que le but ait été le même, la conquête des saints lieux, et qu'elle ait été conçue et exécu-

sous le patronage de la sainte Vierge. — Tout concourut au prodigieux succès des prédications qui provoquèrent les croisades parties d'Occident. Les grands vassaux guerroyaient entre eux ou contre le roi, qui ne pouvait sans danger hasarder la moindre excursion hors de sa résidence. Son escorte était une armée; les seigneurs, à l'exemple des grands vassaux, avaient toujours les armes à la main pour ou contre leurs voisins. Les populations serves arrosaient les campagnes de leur sang et de leurs sueurs. Ces guerres intestines, qui menaçaient sans cesse toutes les existences et toutes les propriétés, étaient alimentées par des bandes que commandaient de nobles aventuriers, et toutes se sont rendues fameuses sous les noms d'*escorcheurs*, *retondeurs*, *malandrins*, *routiers*, *tardvenus*, etc. La France comme les autres états de l'Europe, était infestée de ces bandes, qui faisaient métier de brigandage, et dont la misère des populations grossissait sans cesse les rangs. Le roi Philippe Ier, par les conseils du sage Suger, avait affranchi les serfs de ses domaines. Mais le reste de la France restait sous le joug du plus abrutissant, du plus intolérable servage. Le clergé, qui, acquérant toujours et n'aliénant jamais, possédait une grande partie des terres, lançait en vain des anathèmes contre les bandes de pillards qui portaient partout la dévastation et l'épouvante. Les trésors de l'église n'étaient pas plus respectés que les épargnes du pauvre. Épuisés par des combats continuels, par le faste de *leur cour*, les tournois, les seigneurs avaient vendu à leurs vassaux des chartes d'affranchissement; mais ces affranchissements étaient encore très rares et se bornaient aux habitants des villes et des gros bourgs; les paysans étaient trop pauvres pour acheter leur liberté, trop ignorants, trop abrutis pour en apprécier les conséquences. Tel était l'état de notre vieille France lorsque l'empereur Alexis Comnène, effrayé par les succès des Turcs, déjà maîtres d'une partie de ses états, supplia le pape Urbain II d'engager les princes d'Occident à se liguer contre les infidèles. Le pape avait favorablement accueilli les envoyés de l'empereur de Constantinople, et leur avait fait les plus brillantes promesses, mais il ne se hâtait pas de les exécuter, et pendant ces délais l'empereur, tentant un dernier effort, était parvenu à repousser ses ennemis, et ses alarmes changèrent d'objet. Il craignit que les princes dont il avait sollicité l'intervention armée ne devinssent de redoutables rivaux et ne missent à trop haut prix leurs services. Il avait cessé de solliciter leur appui dès qu'il crut pouvoir s'en passer. — Quelques années après, Pierre l'hermite, que les uns font gentilhomme, d'autres moine, revint d'un pélerinage qu'il avait fait en Palestine en 1093.

Première croisade (1095).

Urbain II, continuant le système de monarchie universelle de Grégoire VII, qui rendait toutes les couronnes feudataires de la tiare, saisit avec empressement cette occasion de signaler l'omnipotence du saint-siége et de reculer les limites de son empire. Il chargea Pierre l'hermite de parcourir successivement l'Italie, l'Allemagne et la France. L'extérieur du missionnaire pontifical n'était rien moins qu'imposant : il était petit, maigre, mal vêtu, sans chaussure, et n'avait dans ses longs et pénibles voyages qu'un âne pour monture. Mais sa mission était d'exciter la pitié, et partout il réussit. Sa voix retentit dans les palais, dans les chaumières. Le pape se hâte de traverser les Alpes. Arrivé au Puy en Velai, il convoque un concile à Clermont (Auvergne), pour l'octave de la Saint-Martin. A cette assemblée, qu'il présida lui-même, se trouvèrent réunis plusieurs cardinaux, 14 archevêques, 225 évêques, un grand nombre d'abbés chefs d'ordre ou de monastères, de docteurs, de moines, de prêtres de toutes les classes. — Urbain II, revêtu des insignes du suprême pontificat, et accompagné de tous les membres du concile, se rendit sur la grande place de Clermont, et, placé sur un trône, il appela tous les fidèles à la déli-

vrance des saints lieux. « Tournez, s'écria-t-il, tournez contre les ennemis irréconciliables du nom chrétien ces armes que jusqu'à présent vous avez souillées du sang de vos frères. O vous, qui vous êtes si souvent rendus coupables d'incendies, de pillages, de meurtres, et qui par tant de crimes avez allumé contre vous les vengeances du Seigneur, profitez d'une si belle occasion pour obtenir votre pardon. Pour vous encourager à une guerre si juste, nous déclarons que tous ceux qui prendront les armes et feront ce saint pélerinage obtiendront la remise des peines qu'ils auront encourues, et que ceux qui périront, soit dans le voyage, soit dans les combats, vivront éternellement, si toutefois ils meurent avec un repentir sincère de leurs fautes. Nous déclarons en même temps que, dès l'instant qu'ils auront pris ce saint engagement, ils seront placés sous la protection de la sainte église et des apôtres saint Pierre et saint Paul, et que nous emploierons tous les moyens qui sont en notre pouvoir pour mettre en sûreté leur personne et leurs biens. Nous voulons même que quiconque aura la témérité de les inquiéter, de quelque manière que ce puisse être, soit frappé d'excommunication par l'évêque du lieu. » (*Tableau des croisades*, t. 1er, p. 14 et 15). Cette allocution, qui résume les mœurs politiques et religieuses, de l'époque, et dont je n'ai cité qu'un fragment, a été omise par la plus grande partie des historiens des croisades. Urbain ordonna que tous ceux qui prendraient les armes portassent sur l'épaule gauche une croix d'étoffe rouge. Un cri général s'éleva, *Diex li volt* (Dieu le veut) : ce fut le cri de guerre de tous les seigneurs croisés. Tous se prosternèrent et reçurent d'un cardinal l'absolution de leurs péchés. — Le lendemain, le concile, présidé par le pape, nomma chef de la croisade Adhémar, évêque du Puy, avec le titre et toutes les prérogatives de légat du saint-siége, et chaque prélat reçut l'ordre de se retirer dans son diocèse pour prêcher la croisade. Bientôt l'allocution du saint-père eut du retentissement dans toutes les églises de France. Partout une foule de fidèles demandèrent la croix; tout fut en émoi, le foyer domestique des familles, les couvents, les palais, les châteaux. L'entraînement fut général et spontané. Toutes les routes furent couvertes de croisés, nobles, roturiers, moines, religieuses. Des femmes suivirent leurs époux, d'autres leurs amants; des filles qu'on appelait alors *folles de leur corps* ou *ribaudes* grossirent les groupes, ayant à leur tête un *moine noir*, leur aumônier. Ces masses bruyantes, indisciplinées, étaient conduites par des chefs sans expérience militaire et sans autorité réelle. Chaque troupe, réunie sous la bannière de sa paroisse, marchait précédée d'un groupe de musiciens. Aux chants pieux se mêlaient les profanes accents de la débauche la plus effrénée. Leur armement présentait la plus bizarre confusion: c'était un pêle-mêle de lances, de javelots, de hallebardes, de casques, de cuirasses, de pertuisanes, d'arbalètes, de haches d'armes, etc. — Le camp des princes et des seigneurs présentait un tableau tout-à-fait différent; tous avaient de riches tentes, des pavillons dorés, et sous leur lit des monceaux d'or et d'argent, une riche vaisselle, et, à leur chevet, des armes brillantes d'or et d'acier. Des varlets portaient des faucons pour la chasse, des filets pour la pêche. Les chefs des plus puissantes maisons de l'Europe rivalisaient de dévouement, de galanterie et de magnificence; aucun roi ne marcha dans cette première croisade. Il fut d'abord impossible de désigner un général en chef parmi les princes, les grands seigneurs qui se croisaient. Des fils de roi auraient-ils voulu marcher sous les ordres d'un grand seigneur, et quel grand seigneur aurait reconnu pour chef son égal ou son inférieur? On distinguait Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, fils de Henri, roi de France, et frère de Philippe Ier, régnant; Étienne, comte de Blois et de Chartres, petit-fils de France et gendre du roi d'Angleterre; Robert, comte de Flandre, l'un des plus beaux hommes de son temps, et qui avait pour

gendres les rois de France et d'Angleterre; Raimond, comte de Toulouse, l'un des plus riches princes de l'Europe; Godefroi de Bouillon, comte de Boulogne et duc de la Basse-Lorraine, et les preux descendants de ces braves Normands, conquérants et fondateurs des royaumes de Naples et de Sicile; Bohémond, prince de Tarente, fils de Guiscard, duc de la Pouille; le sage et valeureux Tancrède, dont le génie du Tasse a immortalisé le nom et les exploits. Les princes et les seigneurs croisés formaient une armée. La tourbe tumultueuse et fanatique que conduisait Pierre l'hermite n'était qu'une cohue. Tous les croisés se mirent en route à des époques et à des distances différentes. L'armée des princes et des seigneurs sentit la première le besoin d'élire un chef unique : l'intérêt commun l'emporta sur les exigences du rang et de la naissance, et Godefroi de Bouillon fut proclamé chef par une partie des seigneurs; l'autre se plaça sous les ordres de Hugues-le-Grand. On évaluait à 300,000 ces premières masses de croisés. Il eût été prudent de n'admettre dans les rangs que des hommes en état de combattre et de laisser en France cette foule de femmes, de moines, de filles, de vagabonds. Mais qui eût osé alors détourner un croisé de sa route eût été considéré comme hérétique, comme ennemi de Dieu et de l'église; il eût payé de sa vie sa *témérité*. Godefroi, pour écarter tout soupçon de mésintelligence entre les croisés, laissa porter sa bannière par Pierre l'hermite. Mais celui-ci n'en conservait pas moins le commandement exclusif de ce qu'il appelait son armée. Il crut cependant devoir associer à son commandement un brave guerrier, mais qui n'avait que la cape et l'épée, et que sa pauvreté avait fait surnommer *Gauthier-sans-Avoir*. Il partit le premier avec ses colonnes, traversa l'Allemagne, la Hongrie, la Bulgarie. Parvenu à Bellegarde, l'arrière-garde s'était arrêtée pour piller; les Bulgares marchèrent contre les pillards et en firent un horrible carnage. Gauthier-sans-Avoir rallia les débris de son armée. Il les fit traverser les forêts jusqu'à la capitale, où il obtint des vivres en payant, et parvint enfin jusque sous les murs de Constantinople, dans l'état le plus déplorable. L'empereur lui permit de camper loin de la ville, jusqu'à l'arrivée de Pierre l'hermite. La marche de ce chef avait été marquée par les mêmes excès et les mêmes revers, et par des désastres encore plus grands. — Il avait rallié 40,000 autres croisés dans la Lorraine, la Franconie, la Bavière et l'Autriche. Il en avait perdu la plus grande partie; les Hongrois et les Bulgares, pour se venger des pillages et des dévastations de ces hordes indisciplinées, en avaient tué 10,000 dans une seule bataille; un plus grand nombre avaient été faits prisonniers. Tous les bagages avaient été pris. Pierre l'hermite et sa troupe n'arrivèrent sous les murs de Constantinople qu'après avoir éprouvé tous les genres de calamités; tous étaient harassés de fatigue, de misère et de faim. — Une troisième troupe, commandée par Godescale, moine allemand, avait suivi la même route, commis les mêmes imprudences, les mêmes excès, et éprouvé les mêmes désastres. Le roi de Hongrie avait été obligé de marcher contre eux : investis de toutes parts, Godescale et ses bandes avaient déposé les armes, et demandaient humblement la vie; mais les Hongrois, à qui les croisés avaient fait éprouver tous les genres d'outrages et de dévastations, se précipitèrent sur eux et les massacrèrent; quelques-uns échappèrent, et purent annoncer la destruction de l'armée de Godescale. — Une quatrième armée, encore plus nombreuse et plus indiciplinée, marchait sous les ordres du comte Émicon, aventurier sans talent et sans pudeur. Cette armée traînait à sa suite une foule de femmes perdues. Cette horde de bandits féroces et fanatiques préluda dans son expédition par le massacre des Juifs de Cologne, de Spire, de Worms. Ils se disposaient à prendre d'assaut Mersbourg, place forte sur le Danube, quand, saisis d'une terreur panique, ils se dispersèrent dans le plus grand désor-

Digitized by Google

dre. Une partie furent massacrés par les troupes de la garnison, et presque tout le reste périt sous les coups des paysans; le Danube fut couvert de cadavres. Leur chef parvint à s'échapper; quelques autres se sauvèrent en Italie, où ils s'embarquèrent pour la Grèce.—Trop faible, pour comprimer les bandes réunies sous les ordres de Pierre l'hermite et de Gauthier-sans-Avoir, qui avaient fait leur jonction sous les murs de Constantinople, l'empereur Alexis avait fait à Pierre l'hermite l'accueil le plus gracieux, et l'avait renvoyé dans son camp chargé de riches présents, et avec une somme considérable pour acheter des vivres. Mais les environs de Constantinople n'en furent pas moins dévastés, pillés, incendiés. Alexis, réduit à l'impuissance de réprimer d'aussi grands brigandages, s'estima trop heureux de les éloigner. Il mit à la disposition de Pierre l'hermite et de Gauthier-sans-Avoir toutes ses embarcations. Arrivés près de Nicomédie, les Allemands et les Italiens se séparèrent des Français, et se donnèrent pour chef le comte Renaud, noble aventurier. — Cette première campagne fut aussi courte que honteuse. Renaud s'était enfermé avec les siens dans une petite place que les habitants avaient abandonnée, et tandis qu'ils s'occupaient du pillage, ils furent investis par le jeune Soliman. Renaud se rendit, et apostasia avec une partie de sa troupe; le reste fut égorgé. Soliman poursuivit sa marche; il atteignit, dans une plaine au-delà de Nicée, les croisés commandés par Gauthier-sans-Avoir. La mêlée fut horrible, et la victoire longtemps indécise; Gauthier mourut en brave. Soliman resta maître du champ de bataille (octobre 1096). — De cette multitude de croisés que Pierre l'hermite avait conduits au-delà du Bosphore, il ne restait plus que 3,000 hommes, retranchés dans une petite ville ruinée sur les bords de la mer. Attaqués par les Turcs, ils opposèrent une vive résistance, et purent enfin s'embarquer sur des vaisseaux de l'empereur de Constantinople : arrivés dans cette ville, ils furent désarmés et congédiés sans secours. — La véritable armée d'expédition était celle que commandait Godefroi de Bouillon ; il ne s'était mis en marche que trois mois après Pierre l'hermite et Gauthier-sans-Avoir. Il suivit la même route, et devait rencontrer plus d'obstacles. Cette armée trouvait partout les populations mal disposées. Les croisés qui les avaient traversées avaient marqué leur passage par la dévastation et par les excès de la plus scandaleuse immoralité. Godefroi l'avait prévu, et s'il ne lui fut pas possible de faire cesser les orgies, l'insubordination, il avait pu du moins en diminuer l'intensité. Parvenu aux frontières de Hongrie, il fit faire halte, et envoya demander le passage au roi de Hongrie, dont les campagnes et les villes offraient encore les traces sanglantes des premières colonnes de croisés. Il sollicita et obtint une audience de ce monarque. Godefroi donna pour otages son frère Baudouin, sa femme et ses enfants, et défendit sous peine de mort aux seigneurs et aux soldats de rien enlever sans payer. Le roi de Hongrie renvoya à Godefroi ses otages, avant même que les croisés eussent passé la Save.— Hugues-le-Grand, frère du roi de France, était parti en septembre avec Robert, duc de Normandie. Étienne, comte de Blois, et d'autres princes, avait été arrêté avec tous les seigneurs de sa suite par le gouverneur, qui les avait envoyés à Constantinople, suivant l'ordre qu'il avait reçu de l'empereur. — Godefroi, informé de ce triste événement, marcha sur Constantinople, en ravageant tout le pays. Alexis, effrayé, se hâta de mettre en liberté tous les prisonniers, et ordonna à Godefroi de se rendre à son palais. Godefroi refusa d'obéir à cet ordre; Alexis défendit à ses sujets de porter des vivres aux croisés, qui se vengèrent en dévastant les environs de la capitale. La plaine de Constantinople fut le théâtre d'un terrible combat de nuit entre les croisés et les Grecs : ceux-ci furent contraints de rentrer dans la ville. Toutes les campagnes, dans un rayon de 20 lieues, furent impi-

Digitized by Google

toyablement dévastées. Alexis demanda et obtint une trève. Il donna en otage son fils Jean-Porphirogénète: alors seulement Godefroi consentit à se rendre à Constantinople ; son entrée fut magnifique ; Alexis le décora de tous les insignes de l'empire, et l'adopta pour fils. Il fut convenu que l'empereur se mettrait à la tête de ses troupes et marcherait avec les croisés, et qu'il fournirait leur armée de vivres ; les croisés s'engagèrent à lui remettre les places dont ils se rendraient maîtres en Asie. Quant à Jérusalem et aux domaines à conquérir, ils en feraient faire hommage à l'empereur, et, par une dernière clause, les princes croisés se déclaraient affranchis de leurs engagements si l'empereur cessait d'être fidèle à ceux qu'il avait pris (1057). Cinq mois s'étaient écoulés depuis ce traité, et chaque semaine Alexis avait envoyé au camp des croisés autant d'or que deux hommes pouvaient en porter, et deux grosses barriques de monnaie de cuivre. Il est vrai que toutes ces sommes rentraient au trésor impérial : Alexis, sous les noms de divers marchands, faisait le monopole des fournitures. — Informé que de nouvelles colonnes de croisés approchaient, il pressa Godefroi de passer en Asie, et mit à sa disposition tous ses vaisseaux de transport pour porter l'armée et ses bagages à Nicomédie. — Assiégée le 8 mai, Nicée capitula après une résistance de six semaines. Alexis avait fait prévenir les habitants de ne se rendre qu'à lui, et la ville fut remise à ses délégués. — De 600,000 croisés qui avaient pénétré en Asie, plus de la moitié avaient péri de faim et de misère, étaient tombés sous le fer musulman, ou avaient été réduits en esclavage. Les chefs des principaux corps de l'armée de Godefroi s'étaient séparés de lui après la prise de Nicée ; Bohémond avait traversé l'Euphrate ; le prince d'Édesse, Théodore, l'avait adopté pour fils et pour successeur ; mais Bohémond souleva contre lui ses propres sujets. Le malheureux Théodore fut égorgé, et Bohémond se fit proclamer prince d'Edesse. — Ainsi s'établit la première principauté des croisés dans l'Orient. — L'exemple de Bohémond devint contagieux pour les autres chefs : chacun d'eux ne fit plus la guerre que pour son compte. Dès lors il n'y eut plus d'ensemble, plus d'unité de vues, de plan et d'intérêt, et les pays conquis, attaqués successivement par les infidèles, retombèrent en leur pouvoir. Mais rien n'avait été prévu pour l'avenir de ces expéditions. — Godefroi de Bouillon s'empara d'Antioche, après un siége long et pénible. L'armée avait appris la mort du prince de Danemarck, surpris par les Turcs, sur les côtes de l'Asie-Mineure. Sa fiancée l'avait suivi dans cette expédition lointaine. Tous deux avaient péri sur le champ de bataille. Nulle précaution n'avait été prise pour assurer la possession d'une aussi importante conquête ; nulle communication n'existait avec les autres armées des croisés. Trois jours après l'entrée de Godefroi dans Antioche, il s'y trouva bloqué par 60,000 Turcs ; le principal corps des ennemis s'établit sans obstacle dans la plaine, entre la ville et l'Oronte. Quelques seigneurs croisés s'échappèrent en descendant des remparts avec des cordes. Toute l'armée chrétienne renfermée dans Antioche sortit en ordre de bataille, et vint prendre position entre l'Oronte et la mosquée. Hugues-le-Grand, le comte de Flandre et le duc de Normandie prirent la gauche, Godefroi la droite, l'évêque du Puy et Tancrède formèrent le centre. L'attaque fut terrible ; le vaste champ de bataille fut bientôt couvert de morts et de mourants. Les croisés victorieux rentrèrent dans la ville, où la plupart périrent victimes de leur imprévoyance. — Des monceaux de cadavres étaient entassés dans les campagne, et au pied des murs, sous un ciel de feu ; on ne respirait dans la ville qu'un air empoisonné. La contagion fit de rapides et désastreux progrès. Guillaume de Tyr assure que toutes les femmes périrent. Cet historien évalue à 50,000 le nombre des victimes. Les seigneurs croisés qui s'étaient évadés d'Antioche à l'approche de l'armée

Digitized by Google

turque avaient jeté l'alarme dans le camp de l'empereur Alexis, alors en Phrygie; ce prince s'était hâté de retourner avec ses troupes dans sa capitale; et après la bataille, tous les princes croisés, qui s'étaient séparés de l'armée principale pour se procurer des vivres et faire des conquêtes dans les provinces voisines, rejoignirent Godefroi. Toutes ces troupes réunies s'élevaient à 100,000 hommes. L'empereur Alexis refusa de rentrer en campagne, et resta dans sa capitale. Hugues-le-Grand avait été chargé de lui faire cette invitation, mais il n'avait accepté cette mission que pour préparer son retour en France. — L'armée partit le 1er novembre pour la Palestine; Bohémond et le comte de Toulouse, qui l'avaient précédée, s'étaient arrêtés dans leur marche pour attaquer Marra, près d'Apamée; mais les soldats, continuellement exposés aux feux gregeois des assiégés, et sans attendre les ordres de leurs chefs, s'élancèrent sur les remparts; leur courage triompha de tous les obstacles et de tous les dangers. La ville fut enlevée d'assaut; Bohémond et le comte de Toulouse se disputèrent la souveraineté de cette conquête. Les soldats terminèrent ces scandaleux débats, et, maîtres des remparts et des forts, ils déclarèrent qu'ils choisiraient d'autres chefs si les deux prétendants à la souveraineté de Marra refusaient de les conduire sans délai à Jérusalem. Raimond fit mettre le feu à la ville, et en sortit, le 13 janvier 1099, nu-pieds, pour se rendre à Caphardar, où il se réunit à Tancrède et au duc de Normandie. — Les rivalités de commandement, une ambition plus avide qu'éclairée, l'ardeur du pillage, dont l'urgence du besoin était plus souvent le prétexte que l'excuse, détournaient les chefs du but de leur pieuse entreprise. Tout devenait l'objet de déplorables débats; on contestait à Raimond, comte de Toulouse, et au prêtre Barthélemy, l'honneur d'avoir découvert la lance qui avait percé le côté de Jésus-Christ sur la croix. Barthélemy offrit de justifier sa révélation par l'épreuve du feu, et, armé de la lance sacrée, il s'était précipité au milieu des flammes; il ne survécut que quelques jours à cette terrible épreuve. — La prise de quelques places signala la marche des croisés; ils arrivèrent enfin sur les hauteurs d'Emmaüs. La cité sainte est devant eux: un cri spontané s'élève dans tous les rangs: *Jérusalem! Jérusalem! diex li volt! diex li volt!...* Tous s'arrêtent et se prosternent. Bientôt la trompette les rappelle au combat, qu'ils croient devoir être le dernier. Une nombreuse armée d'infidèles leur présente un vaste rempart de fer et de feu; les murs de la cité sainte sont couverts de soldats; Godefroi, après quelques jours de repos, a fait avancer toutes les machines de siége alors en usage, les tours mobiles, les catapultes; la plus haute de ces tours a atteint les murs, le pont a été jeté, et Godefroi, à la tête des siens, s'est élancé sur les assiégés. Tancrède, d'autres chefs, attaquent d'autres points. La victoire est vivement disputée; les assiégeants sont forcés de se replier; leurs chefs les rallient, et le combat continue; enfin, les infidèles fuient en désordre; les combattants et toute la population se réfugient dans les mosquées. Les croisés s'y sont précipités après eux; ils ne combattent plus, ils égorgent: femmes, enfants, vieillards, guerriers, sont frappés sans pitié; tous périssent; et sous le péristile de la grande mosquée, dit un historien, témoin de ces horribles scènes, le sang s'élevait jusqu'au frein des chevaux. Godefroi veut arrêter le carnage, sa voix n'est plus entendue. Il dépouille son armure, et entre pieds nus dans le sanctuaire. A cet aspect le carnage est suspendu: chefs et soldats tous se prosternent, et, aux cris de fureur et de rage ont succédé les humbles accents de la prière; et ce même jour de deuil et de triomphe, l'étendard de la croix est arboré sur les remparts de Jérusalem (15 juillet 1059). — L'armée était réduite à 25,000 hommes de pied et à 5,000 chevaux. Ces forces suffisaient à peine pour conserver la conquête, et pour pouvoir attendre de nou-

veaux renforts ; cependant, quelques princes et seigneurs se disposaient à retourner en Europe avec les débris des troupes qu'ils avaient amenées. Mais tous s'accordèrent sur l'urgente nécessité d'organiser un gouvernement politique et religieux. Les principaux chefs étaient déjà assemblés pour élire un roi de Jérusalem, quand on apprit la mort du patriarche de cette ville. Les prélats d'Occident qui s'étaient croisés prétendirent qu'avant tout il fallait procéder à l'élection d'un nouveau patriarche ; la cabale dirigée par un évêque calabrois, qui protégeait le chapelain Arnould, l'emporta. Mais les chefs croisés, fort indifférents sur ce choix, n'en persistèrent pas moins dans leur résolution. La couronne du nouveau royaume de Jérusalem fut successivement offerte au comte de Toulouse et au duc de Normandie, et sur leur refus, Godefroi de Bouillon fut élu. — C'est une chose remarquable que cette élection à cette époque, sans l'intervention des rois d'Occident, et surtout du saint-siége, qui depuis Grégoire VII s'était arrogé le droit de disposer des couronnes. — Le nouveau roi, à peine assis sur le trône, fut contraint de reprendre l'épée, et de marcher contre le soudan d'Égypte, qui s'avançait sur Jérusalem, à la tête d'une puissante armée. Le 15 d'août, les deux armées se trouvèrent en présence ; les croisés commencèrent l'attaque ; leur impétuosité jeta le trouble dans l'armée ennemie, bien supérieure en nombre, mais mal organisée ; la déroute fut complète ; cette multitude se dispersa dans toutes les directions ; le soudan eut peine à s'échapper et à rejoindre ses vaisseaux, encore chargés des machines de guerre destinées au siége de Jérusalem. Godefroi permit le pillage du camp ennemi : le butin fut immense. Ce fut une grande faute : les croisés, jaloux de conserver leur part du butin, demandèrent à retourner en Europe, et, malgré les instances de Godefroi, chefs et soldats, tous se disposèrent à partir. — Maître de Tibériade et d'une partie de la Galilée, Godefroi se vit réduit à l'impuissance de conserver ses nouvelles conquêtes ; à peine avait-il assez de soldats pour la défense de sa capitale. — D'autres états avaient été fondés pendant le cours de cette première croisade. Les principautés d'Édesse, d'Antioche, de Tripoli, de Tibériade, étaient les plus considérables ; chaque chef de ces principautés ne songeait qu'à s'en assurer la possession ; leur intérêt bien entendu rendait indispensable un système commun de défense ; mais chacun d'eux espérait de nouveaux renforts, et cette espérance était en quelque sorte justifiée par les nouvelles colonnes de croisés qui arrivaient successivement d'Occident, mais dont le nombre allait toujours en diminuant. Les papes suivaient avec une inflexible persévérance le système de monarchie universelle ; les rois luttaient contre leurs grands vassaux, et contre les prétentions exorbitantes du saint-siége. Au milieu de cette conflagration générale, les revers ou les succès des croisés d'Orient n'excitaient plus qu'un intérêt de curiosité. — Ce n'était plus qu'un souvenir ; un demi-siècle s'était écoulé depuis le départ des premiers croisés ; une autre génération s'était élevée ; de nouvelles institutions avaient créé de nouveaux intérêts. Cependant, à la voix d'un seul homme, tout l'Occident s'émeut, et de nouvelles armées vont se précipiter sur l'Orient, pour défendre et agrandir les conquêtes des premiers croisés.

Deuxième croisade (1143).

Cette croisade fut moins remarquable par les événements qui se sont passés en Orient que par les funestes conséquences de ces événements sur la France. Les faits faux ou vrais reprochés à Eléonore ou Aliénor de Guienne, épouse de Louis-le-Jeune, et qui l'avait suivi dans cette aventureuse expédition, ont coûté à la France plusieurs provinces et cette longue suite de guerres avec l'Angleterre, qui ont duré deux siècles. Nul doute que l'évêque de Zabulon, ambassadeur du roi de Jérusalem, n'eût pu parvenir à déterminer Louis-le-Jeune à se mettre lui-

même à la tête de cette seconde croisade, s'il n'eût été soutenu par Bernard, fondateur et abbé de Clairvaux, considéré comme un saint, l'un des hommes les plus éloquents et les plus influents de son siècle. Louis-le-Jeune, poursuivi sans cesse par le souvenir du pillage et de l'incendie de Vitry, avait imploré les secours spirituels et les conseils de saint Bernard pour se délivrer du remords qui empoisonnait tous ses instants, absorbait toutes ses pensées, et saint Bernard lui présenta comme l'unique moyen d'appaiser la colère divine une nouvelle croisade : il ne pouvait espérer son pardon que sur le saint sépulcre et qu'en affranchissant pour jamais la cité sainte du joug des infidèles. Vainement le sage Suger représentait à Louis les dangers d'une expédition lointaine et aussi hasardée et la nécessité de ne pas quitter ses états. Il lui rappelait l'exemple de son aïeul et de son père, qui, fidèles à leurs serments, à leurs devoirs de rois et de chrétiens, n'avaient point abandonné l'administration que Dieu leur avait confiée, et n'en secondaient pas moins de tous leurs vœux, de toute leur puissance, les efforts de l'Europe chrétienne pour la conquête des saints lieux. Louis-le-Jeune était coupable d'un grand crime : il avait fait mettre le feu à une église de Vitry, où s'étaient réfugiés treize cents habitants : la ville, l'église, les malheureux qui s'y étaient enfermés, tout avait péri dans les flammes. Il n'était pas au pouvoir de l'auteur de cet horrible désastre de rendre la vie à ces nombreuses victimes; mais il pouvait au moins rendre aux veuves, aux orphelins une autre cité, et les moyens de réparer leurs pertes matérielles. Rien ne put détourner Louis-le-Jeune de sa résolution ; la voix de Suger ne fut pas entendue : Bernard l'emporta. Une deuxième croisade fut proclamée. — Louis-le-Jeune convoqua un grand parlement à Vézelay, petite ville de Bourgogne. L'assemblée se tint en pleine campagne. Le roi et saint Bernard s'étaient placés au centre sur un échafaud richement décoré. Un énorme ballot de croix, que l'abbé de Clairvaux avait fait apporter, ne put suffire, et il fut obligé d'en faire couper d'autres avec ses vêtements. La reine voulut se croiser, et un grand nombre de nobles dames l'imitèrent. Elles se divisèrent en escadrons dont la reine prit le commandement. Saint Bernard écrivit à Conrad, empereur d'Allemagne, et à tous les princes du Nord. Il répétait dans ses circulaires ce qu'il avait dit dans ses sermons. Il promettait aux croisés de grandes et infaillibles victoires. Il parcourut bientôt la Flandre et l'Allemagne, et, le 16 février 1147, il rejoignit le roi à Etampes, où se trouvait assemblé un autre *parlement*, pour régler la marche des troupes et pourvoir à l'administration de la France pendant l'absence du roi. Suger fut nommé régent. Le pape Eugène III se rendit en France, donna au roi le bourdon de pélerin et l'oriflamme déposée à l'abbaye de St.-Denys. Le commandement général de l'armée fut d'abord déféré à saint Bernard, qui refusa. Il ne voulut pas même être le témoin des succès miraculeux qu'il avait si souvent prédits dans ses sermons et dans ses lettres, et se retira dans son abbaye de Clairvaux. L'empereur Conrad partit de Nuremberg avec les croisés du Nord le 29 mai 1147. Louis-le-Jeune ne quitta la France que le 14 juin suivant. Dans la première croisade, à l'appel d'un simple pélerin (Pierre l'hermite), plus de 600,000 Français avaient pris la croix : tous étaient partis pour l'Orient, et dans la seconde, le roi, son frère, comte de Dreux; Henri, fils de Thibaut, comte de Champagne; Guy, comte de Nevers, son frère Renaud, comte de Tonnerre ; Yves, comte de Soissons; Archambault de Bourbon, un grand nombre de princes, de seigneurs, de prélats, avaient pris la croix. Tous les prélats de France, les chefs des monastères, avaient secondé de tous leurs moyens le zèle et l'éloquence de saint Bernard, et cependant le nombre des croisés ne s'éleva pas à plus de 80,000 hommes. Cette énorme différence dans le nombre des croisés s'explique par les faits mêmes. L'affranchissement des com-

munes avait attaché la nouvelle génération à ses institutions : la première croisade n'avait trouvé que des serfs abrutis par une longue servitude, et la seconde trouva cette même France peuplée d'hommes libres : des citoyens avaient remplacé des esclaves. L'armée des croisés du Nord n'était pas plus nombreuse que celle des croisés de France : elle la précéda. Louis-le-Jeune, après des marches pénibles, était arrivé à Constantinople. Il y fut accueilli avec une pompe extraordinaire. L'empereur d'Orient voyait cependant avec peine les croisés de France prolonger leur séjour dans ses états. Il imagina, pour hâter leur départ, de faire courir le bruit que l'empereur Conrad et ses Allemands avaient signalé leur entrée en Palestine par d'éclatantes victoires. Louis-le-Jeune, jaloux du succès de son rival, pressa son départ. Vainqueur des infidèles sur les bords du Méandre (janvier 1148), il fut mis en pleine déroute dans la Pamphilie : il n'arriva qu'avec peine à Jérusalem. Parvenu à rallier les débris de son armée, il se mit en campagne et entreprit le siége de Damas : une dernière défaite mit sa liberté et sa vie en danger. Il avait rempli son vœu de chrétien, il s'était prosterné devant le saint sépulcre, mais il n'avait plus d'armée. Il s'embarqua pour l'Europe. Pris dans la traversée par les infidèles, il dut son salut à un capitaine génois. L'empereur Conrad n'avait pas été plus heureux : il avait repassé les mers. Il ne lui restait de sa fastueuse entreprise que le souvenir de ses revers. Si le roi et l'empereur eussent réuni leurs armées, combiné leurs opérations, leur expédition n'eût pas été sans gloire pour eux et sans utilité pour les chrétiens d'Orient. Mais les deux monarques avaient agi séparément : Conrad ne voulait pas recevoir d'ordres de Louis, ni Louis de Conrad. Fier de son titre d'empereur, Conrad se croyait au-dessus d'un roi de France, et celui-ci le regardait à peine comme son égal. Réunis, ils pouvaient vaincre ; séparés, ils ne pouvaient échapper à une double défaite. — Une des principales causes de tant de revers fut la défection des seigneurs français établis en Orient depuis la première croisade. Nés en Orient, ils en avaient contracté les mœurs et les usages. Plus occupés de leurs plaisirs que de leurs devoirs de chrétiens, ils désiraient à tout prix se maintenir dans leurs principautés et leurs seigneuries, et n'étaient nullement disposés à compromettre leur présent et leur avenir en s'alliant franchement aux vœux et aux efforts des croisés, qui ne pouvaient leur garantir ni l'un ni l'autre. L'élite de la noblesse de France et d'Allemagne avait péri dans cette funeste expédition. Un cri général d'indignation s'élevait dans toute l'Europe contre l'abbé de Clairvaux, qui, au nom du ciel, avait annoncé un avenir de gloire et de bonheur aux princes, aux seigneurs, aux populations entières, qu'il avait appelés en Orient. Saint Bernard ne rétracta point ses prédictions : il rejeta sur les *péchés* des croisés la honte de leurs revers. Il leur reprochait leurs débauches et leurs brigandages de tout genre, et les faits ne manquaient pas pour justifier ses paroles. — Les aventures galantes de la reine Eléonore avec son oncle, prince d'Antioche, et le jeune Saladin, l'un des chefs des infidèles ; les incidents remarquables qui ont signalé le voyage et les expéditions de Louis-le-Jeune en Palestine, en Syrie, à Damas ; les principales circonstances de l'expédition de Conrad et de ses bandits allemands, appartiennent aux articles biographiques de *Louis-le-Jeune*, d'*Eléonore de Guienne* et de l'empereur *Conrad* (*v.* ces mots).

Troisième croisade (1187 à 1193).

La rivalité de Raimond II, comte de Tripoli, et de Guy de Lusignan, parvenu au trône de Jérusalem, du chef de Sibyle sa femme, et sœur de Baudouin IV, fit perdre aux chrétiens d'Orient ce trône toujours chancelant, et pourtant toujours envié. Raimond II s'était allié à l'ennemi de la croix ; il avait abjuré la religion de ses pères, et livré la cité sainte, la Palestine, le roi, Guy de Lu-

signan et sa famille, à l'heureux Saladin, qui usa de sa victoire avec une magnanimité dont les chrétiens ne lui avaient pas donné l'exemple. — A la nouvelle de la prise de Jérusalem et de la désastreuse bataille de Tibériade, toute l'Europe chrétienne fut consternée. Le pape Urbain III en mourut, dit-on, de douleur. Grégoire VIII, son successeur, ordonna des prières et des jeûnes. « Les cardinaux jurèrent de renoncer à tous les plaisirs, de ne recevoir aucun présent, de ne point monter à cheval tant que la cité sainte serait au pouvoir des infidèles; enfin, de se croiser les premiers, d'aller à pied en Palestine, de se mettre à la tête des pélerins, et de demander l'aumône par les chemins. » Ces promesses fastueuses furent bientôt oubliées. Ce beau dévouement ne fut qu'un vain bruit. Les cardinaux interrompirent à peine leurs douces habitudes de luxe et de mondaines jouissances, tout en gémissant en public sur les malheurs des chrétiens de la Terre-Sainte. — Clément III fit publier une troisième croisade avec la plus grande solennité; il envoya Guillaume, archevêque de Tyr, et le cardinal Henri, évêque d'Albano, aux rois de France et d'Angleterre, alors en guerre l'un contre l'autre. Les deux rois se réconcilièrent dans une conférence tenue entre Tic et Gisors. Les princes, les principaux seigneurs de leurs cours, se croisèrent avec eux. Cette paix jurée n'était qu'une trève que le moindre incident pouvait rompre. Philippe-Auguste, roi de France, et Richard-Cœur-de-Lion, fils et héritier du roi d'Angleterre; les princes, les grands vassaux, les seigneurs de leur cour, se croisèrent; ce fut alors que l'on adopta une couleur différente pour les croisés de chaque nation. Les Français portaient la croix *rouge*, les Anglais *blanche*, les Flamands *verte*, les Allemands *noire*, les Italiens *jaune*. — Pour subvenir aux frais de cette croisade, les deux rois ordonnèrent que ceux de leurs sujets qui ne partiraient pas pour cette croisade paieraient *une fois pour toutes* le dixième de leur revenu, sans distinction de laïques et d'ecclésiastiques. Cependant les chartreux, les bernardins, le moines de Fontevrault, en furent exemptés. Ces divers ordres passaient pour les plus riches de France. Cette dîme fut appelée *saladine*. Il avait été déclaré qu'elle ne serait payée que pour une seule année, et néanmoins le fisc continua de la percevoir pendant long-temps dans les deux royaumes. Une nouvelle guerre éclata entre Richard-Cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, et faillit faire échouer l'entreprise à peine commencée. L'intervention des prélats détourna l'orage, et Richard resta fidèle à ses premiers engagements. Son armée vint débarquer sur la côte de Normandie; il alla rejoindre Philippe-Auguste à Vézelai, d'où il se rendirent tous deux à Lyon, et de là Philippe-Auguste prit la route de Gênes, et Richard celle de Marseille. — Les deux flottes d'expédition devaient se rencontrer à Messine: Philippe-Auguste y arriva le premier; la flotte de Richard avait été retardée par les ouragans. Le roi de France et son armée partirent de ce port, en mars 1191, et, arrivés devant Ptolémaïs, l'armée en forma le siége, qui fut converti en blocus jusqu'à l'arrivée de Richard-Cœur-de-Lion, avec lequel Philippe-Auguste voulait partager l'honneur d'une si importante conquête. Richard ne parut devant Acre que le 1er juin suivant, et il se rendit le 8 au camp de Ptolémaïs. On évaluait à plus de 200,000 hommes les deux armées réunies. Saladin n'eût pu résister à des forces aussi considérables, si les deux rois eussent agi de concert; mais ils ne purent s'entendre sur la priorité du commandement, et Guy de Lusignan et le marquis de Montferrat se disputaient le trône de Jérusalem, qui était encore au pouvoir des infidèles. Les divers partis se rapprochèrent pour reprendre Jérusalem. On pressa le siége de cette ville, qui capitula le 11 juillet 1191. — Philippe-Auguste tomba malade et revint en France, après avoir laissé une partie de ses

troupes sous les ordres du duc de Bourgogne. Il s'embarqua avec le reste de son armée vers le milieu du mois d'août. Il passa à son retour par Rome, et arriva dans ses états à la fin de décembre. Richard resta encore un an dans la Palestine, et après une campagne aventureuse, mêlée de succès et de revers, il signa avec Saladin une trève qui devait durer trois ans, trois mois et trois jours, à compter de Pâques lors prochain. L'année ne commençait alors qu'au jour de cette fête. Cette trève laissait Saladin maître de la Palestine, à l'exception des places maritimes, depuis Jaffa jusqu'à Tyr, et assurait aux chrétiens la liberté du passage pour entrer à Jérusalem, mais en petites troupes.—Les préparatifs de cette croisade avaient duré plus d'un an. L'empereur Frédéric Barberousse et ses Allemands, qui s'étaient croisés les derniers, étant arrivés les premiers en Palestine, ce prince et son armée avaient traversé l'empire grec en ennemis. Il avait pénétré en Thrace dès 1189. Il mourut en Syrie en 1190. Son fils Frédéric, duc de Souabe, avait conduit son armée au siége d'Antioche, et survécut peu de temps à son père. Les croisés allemands, désespérés d'avoir perdu leur empereur et son fils, retournèrent en Europe: il ne resta qu'un petit nombre de troupes sous les ordres de Léopold d'Autriche. — Au lieu de garantir la possession de Jérusalem par des établissements de défense et d'utilité, et de fixer les limites de ce royaume dans un rayon proportionné aux besoins de sa sûreté, les monarques chefs de cette croisade avaient épuisé leurs armées dans des conquêtes lointaines, et sans utilités réelle pour le but de leur expédition. Les mêmes désordres s'étaient manifestés dans les armées; vainement on avait, par une ordonnance, éloigné les femmes de l'armée, proscrit les lieux de débauche, les jurements, les blasphèmes, le pillage. On avait vu se renouveler les mêmes excès, les mêmes scandales que dans les croisades précédentes. Alors, comme auparavant; les chefs s'étaient engagés à maintenir l'empereur d'Orient dans la suzeraineté des états qui seraient fondés par les croisés. Sans égard pour cette suzeraineté, les provinces de l'empire étaient traitées en pays conquis. A tous ces éléments de désordre et de misère se joignaient les intrigues de l'intérieur du palais impérial. De brillants faits d'armes avaient signalé le courage des croisés et des princes qui les commandaient; mais 200,000 hommes avaient perdu, dans moins de deux années de combats et de siéges, la vie ou la liberté. La cité sainte avait été reconquise. Que de batailles, que de siéges inutiles avaient précédé et suivi cette conquête, but unique de cette immense et dispendieuse expédition! mais les chrétiens et les infidèles étaient encore en présence: l'intervention armée des plus puissants monarques de l'Europe n'avait fait que suspendre les hostilités locales.

Quatrième croisade (1195 à 1198).

Saladin était resté fidèle au traité conclu avec Richard-Cœur-de-Lion. La trève subsistait encore. La foi due aux traités, les principes d'une saine politique, l'humanité, la religion, ne permettaient pas de les enfreindre. Aucun danger ne menaçait les chrétiens d'Orient. Rien ne peut justifier la cour de Rome d'avoir pris l'initiative pour une nouvelle guerre en Orient.—Le pape Célestin III, convaincu que la France et l'Angleterre refusaient de s'associer à cette nouvelle expédition d'outre mer, qui n'était ni juste, ni nécessaire, ne s'adressa qu'à l'empereur d'Allemagne Henri VI, qui convoqua une diète générale à Worms. Il annonça sa résolution de conduire une armée en Palestine. A son exemple, un grand nombre de princes et de seigneurs se croisèrent, et bientôt un grand corps d'armée partit de ses états; il était commandé par Conrad, archevêque de Mayence; six autres prélats se joignirent à lui. Cette armée prit la route de terre en se dirigeant sur Constantinople. Marguerite de France, veuve de Bela, roi de Hongrie, et sœur de Philippe-Auguste, leva

une seconde armée, et se réunit avec de nouvelles troupes aux princes allemands, arrivés sans obstacle à Constantinople. Ces nouveaux croisés furent transportés à Antioche sur les vaisseaux que leur fournit l'empereur Alexis III, et vinrent prendre terre à Saint-Jean-d'Acre. —Une seconde armée partie des Pays-Bas rejoignit la première en Orient. Une troisième, forte de 60,000 hommes, marcha sous les ordres de l'empereur, et s'arrêta en Italie. Ce prince s'empara du royaume de Naples, et noya dans des flots de sang la dynastie de Tancrède de Hauteville, qui, depuis 150 ans, gouvernait ce royaume qu'elle avait fondé. Après ces sanglantes et injustifiables exécutions, il fit embarquer à Messine son armée d'expédition, dont il confia le commandement à l'évêque de Wurtzbourg, son chancelier. Cette armée rejoignit les deux autres à Saint-Jean-d'Acre. Les infidèles se faisaient alors la guerre entre eux. Les chrétiens, protégés par le traité de Richard et de Saladin, jouissaient de la paix que leur garantissait ce traité, quand Valeran de Limbourg, arrivé en Palestine à la tête d'un autre corps d'armée de croisés allemands, donna le signal des hostilités. Les Sarrasins suspendent leurs querelles, et se réunissent contre l'ennemi commun. Saphardin, l'un de leurs chefs, irrité de la violation de la trève, fit massacrer tous les chrétiens qui étaient en son pouvoir, et vint assiéger Jaffa, où Richard-Cœur-de-Lion avait laissé une forte garnison. Il prit la place d'assaut, et 20,000 chrétiens furent passés au fil de l'épée.—Les croisés allemands obtinrent quelques succès, mais sans résultat utile. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour abandonner une expédition commencée sous les plus sinistres auspices. Et, à la première nouvelle qu'une guerre avait éclaté dans leur pays après la mort de l'empereur, ils abandonnèrent l'Orient et revinrent en Europe.—Cette expédition ne peut être considérée que comme une entreprise de flibustiers, elle ne pouvait qu'être préjudiciable aux chrétiens d'Orient. Il faut en chercher la cause hors des intérêts de la religion. Elle avait été imposée par le pape Célestin III à l'empereur d'Allemagne pour l'éloigner de ses états. Pourquoi cette incursion aussi injuste qu'imprévue sur le royaume de Naples? La politique de la cour de Rome, cette prétention de disposer des trônes, d'agrandir sa puissance temporelle, prétention que Célestin III porta plus loin que Grégoire VII lui-même, a seule provoqué cette guerre impie de chrétiens contre chrétiens. Célestin III voulait faire de Naples un nouveau fief du saint-siége, et l'empereur d'Allemagne n'avait été appelé en Italie que pour exterminer la dynastie française d'origine, qui avait fondé ce royaume. Le voyage en Orient n'était qu'un prétexte. Aucune autre nation chrétienne ne fut associée à cette entreprise, et beaucoup d'historiens n'admettent pas cette expédition des Allemands au nombre des croisades.

Cinquième croisade (1198 à 1204).

Les croisés allemands n'avaient pas encore quitté la Palestine, lorsque le pape Innocent III publia une autre croisade. Il envoya des cardinaux à Venise, à Pise, à Gênes, pour engager ces trois républiques à équiper tous leurs vaisseaux disponibles, pour transporter les nouveaux croisés en Orient, et pour attaquer les Sarrasins par mer. Il fit un appel aux prélats, aux seigneurs, aux peuples de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Sicile et de Naples. Et, pour joindre l'exemple au précepte, il fit fondre sa vaisselle d'or et d'argent, se taxa lui-même, et tous les cardinaux, au 10e des revenus, et tout le reste du clergé au 40e. Il fit construire un vaisseau de premier rang qu'il envoya à Messine sous la conduite d'un templier, d'un hospitalier et d'un moine.—L'année suivante (1199), Foulque, curé de Neuilly-sur-Marne, appela les rois, les princes, les seigneurs et tous les Français, à la défense des lieux saints. Prédicateur intrépide, il reprochait aux rois, aux nobles, leur ambition, les scandales de leur vie politique et privée; il parlait avec toute la liberté, toute

l'énergie d'un apôtre inspiré d'en haut. L'infatigable missionnaire du saint-siége parcourut la France et l'Allemagne, et partout il excitait le même enthousiasme. Mais ses prédications, les lettres pressantes du saint-père, les instances du cardinal de Capoue, ne purent déterminer les rois de France et d'Angleterre à se croiser, et ces deux monarques, devenus plus irréconciliables depuis leur expédition d'Orient, étaient toujours en guerre. On ne put obtenir d'eux qu'une trève de cinq ans; ils déclarèrent hautement leur refus de prendre personnellement aucune part dans la nouvelle croisade, et se bornèrent à permettre à leurs sujets de se croiser. Il n'y eut que deux seigneurs anglais qui acceptèrent la croix. Le pape et son missionnaire, le curé de Neuilly, obtinrent plus de succès en France. Les comtes et les barons, réunis pour un fameux tournoi, au château d'Escy en Champagne, prirent la croix, après avoir terminé leur fête chevaleresque. Thibaut, comte de Champagne, et Louis, comte de Blois et de Chartres, se croisèrent les premiers, et leur exemple fut bientôt imité par Geofroi, comte du Perche; Matthieu de Montmorency, Gui, chatelain de Coucy, Geofroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, qui a écrit l'histoire de cette croisade; les évêques de Troyes, d'Amiens, de Soissons et de Nevers. — Au commencement du carême de l'année suivante (1200), Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, prit la croix avec Marie, sa femme, sœur du comte de Champagne. Ses frères Henri et Eustache, Hugues, comte de Saint-Paul, et Renaud, comte de Boulogne, et mille chevaliers, s'associèrent à leur pieux dévouement. Deux Anglais, les seigneurs de Norwich et de Northampton, plusieurs gentilshommes italiens, quelques seigneurs et deux évêques allemands, se réunirent à ces croisés. On comptait dans cette armée 4,500 chevaliers; chacun d'eux avait ses hommes d'armes et deux écuyers. L'Espagne catholique, aux prises avec les Sarrasins, leur disputait pied à pied la possession de la Péninsule; elle ne fournit aucun contingent dans cette croisade. — Les principaux croisés se réunirent à Soissons, puis à Compiègne. Le comte de Champagne, âgé de 84 ans, fut élu chef de l'expédition. Il fut décidé de se rendre en Palestine par mer. Six commissaires furent chargés de traiter avec les Génois et les Vénitiens pour l'équipement d'une flotte. — Ces commissaires n'arrivèrent à Venise qu'en 1201. Le doge Dandolo leur promit, au nom de la république, un nombre suffisant de transports pour 4,500 chevaux, 9,000 écuyers, 4,500 chevaliers, 20,000 hommes de pied, et des vivres pour neuf mois. Le prix fut fixé à 85,000 marcs d'argent. Le traité, fait pour un an, à compter du jour où la flotte sortirait du port de Venise, conclu par le sénat, et ratifié par les magistrats de la république, fut confirmé par le peuple assemblé dans l'église et sur la place Saint-Marc. — Villehardouin, au nom des croisés de France, s'adressant aux Vénitiens: « Les très hauts et très puissants barons de France, dit-il, nous ont envoyés vers vous pour vous prier d'avoir pitié de Jérusalem, qui gémit sous la cruelle oppression des musulmans, et de vouloir bien les accompagner pour venger les outrages qu'ils ont faits et ne cessent pas de faire à Jésus-Christ. Ils vous ont considérés comme la nation la plus puissante sur mer. Ils nous ont ordonné de nous jeter à vos pieds, et d'y rester prosternés jusqu'à ce que vous leur ayez octroyé leur demande, et promis de secourir la Terre-Sainte. » A ces mots, l'orateur et les cinq autres commissaires se prosternent; le doge et tous les assistants répondent d'une voix unanime : *Nous y consentons, nous le promettons.* Il fut décidé que l'on ouvrirait la campagne en Égypte, pour faciliter par cette première conquête celle des autres états des musulmans. Le rendez-vous général des croisés fut indiqué à Venise pour le jour de la Saint-Jean de l'année suivante, époque où la flotte devait être prête à recevoir l'armée. Le traité fut envoyé au pape pour recevoir sa sanction. Il l'accorda, mais à condition que les croisés n'entre-

prendraient rien contre des nations chrétiennes *sans son autorisation*. Les Vénitiens refusèrent d'accepter cette condition. Les commissaires réclamèrent aussi des secours et des vaisseaux aux républiques de Gênes et de Pise. Ils ne purent rien obtenir. En traversant le mont Cenis, ils rencontrèrent les comtes de Brienne et de Montbelliard, qui se dirigeaient vers la Pouille avec une troupe assez nombreuse. Gautier de Brienne se disposait à reconquérir le royaume de Sicile, qu'il prétendait lui appartenir du chef de sa femme, fille du roi Tancrède; il promit aux commissaires de se rendre en Orient aussitôt qu'il aurait pris possession de son royaume; il mourut dans cette première expédition. Le comte de Champagne, Thibaut, mourut aussi avant de quitter ses états. Le commandement des croisés fut offert successivement au duc de Bourgogne et à Thibaut, comte de Brie. A leur refus, Boniface, marquis de Montferrat, fut élu. Il passait pour un des meilleurs capitaines de son temps; il était frère de Conrad, prince de Tyr, qui avait été assassiné par les émissaires du Vieux de la Montagne. Le nouveau chef des croisés reçut la croix à Soissons des mains de l'évêque de cette ville, et ensuite de Foulque, curé de Neuilly. Les préparatifs de cette croisade, commencée depuis 1199, n'étaient pas encore terminés à la fin de 1201. Les croisés ne se mirent en chemin qu'au printemps (1202). Une grande partie d'entre eux ne se rendit pas à Venise, pour s'exempter de payer leur cote-part du fret promis aux Vénitiens, et s'embarquèrent dans d'autres ports d'Italie ou à Marseille. Une grande flotte, commandée par Jean de Nesle, châtelain de Bruges, et partie des côtes de Flandre, manqua aussi au rendez-vous. Les autres croisés, qui s'étaient rendus à Venise, furent obligés de vendre leur vaisselle, et jusqu'à leurs anneaux, pour acquitter les sommes convenues par le traité. Il manquait encore près de 40,000 marcs. L'expédition ne paraissait plus possible, quand le doge proposa aux chevaliers croisés la remise de cette somme, à condition qu'ils aideraient la république à soumettre la ville de Zara, en Dalmatie, qui s'était insurgée. L'offre fut acceptée, la flotte mit à la voile. Zara fut assiégée et prise. Un autre incident plus grave vint suspendre la marche des croisés. —Alexis l'Ange, fils de l'empereur Isaac, qu'Alexis III avait détrôné et jeté dans un cachot après lui avait fait crever les yeux, était arrivé en Italie; il avait imploré l'appui du souverain pontife et des croisés contre l'usurpateur. On lui avait imposé des conditions auxquelles il s'était soumis. Il s'était engagé à faire accepter par l'église grecque la suprématie du pontife romain, à payer aux croisés deux cent mille marcs d'argent, et à se joindre à l'armée chrétienne avec un corps de dix mille hommes. Cette expédition en faveur du jeune Alexis est l'événement le plus remarquable de cette croisade. Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi cette révolution de l'empire grec occupent une grande place dans l'histoire; je n'en indiquerai que le résultat. La dynastie régnante fut renversée par ceux-là mêmes qu'elle avait appelés à son secours, et l'empire fondé par Constantin fut donné à une famille française: Baudouin, l'un des chefs des croisées, fut élu par ses compagnons d'armes empereur d'Orient. Ainsi, cette croisade, entreprise pour la délivrance des saints lieux, eut pour principal résultat la chute d'une dynastie chrétienne; et cette nombreuse armée de croisés, qui avait juré d'affranchir l'Orient ou de mourir, ne quitta pas même le littoral de l'Europe. Cependant d'autres corps d'armée avaient suivi leur pieuse destination; mais les mêmes fautes furent commises; elles devaient avoir les mêmes conséquences. Le pape attachait plus de prix à la suprématie de la tiare sur l'église grecque, à *la gloire* d'éteindre ce qu'on appelait le schisme de l'église d'Orient, qu'à la délivrance de la cité sainte. — Telle fut la véritable cause de cette étrange expédition contre Constantinople. La ville et la plus

grande partie de l'empire d'Orient tombèrent au pouvoir des croisés ; une antique dynastie fut détrônée ; des flots de sang inondèrent Constantinople ; un nouveau trône s'éleva au milieu de tant de ruines, mais les populations, fidèles à la croyance de leurs pères, refusèrent de subir cette suprématie que Rome voulait leur imposer. — Pendant le cours de cette sanglante révolution dynastique, les croisés qui avaient marché directement en Palestine tentèrent vainement de reconquérir la Terre-Sainte. La flotte commandée par Guillaume de Flandre était arrivée à Ptolemaïs. Simon de Montfort, Renaud de Dampierre et d'autres nobles de France, qui s'étaient séparés des autres croisés, étaient déjà arrivés en Orient. Beaucoup de Bretons s'y étaient rendus sous la conduite du moine Herloin. Ces forces réunies auraient pu, avec succès, tenter la conquête de Jérusalem. Mais une partie périt par la peste, l'autre reprit le chemin de l'Europe. Les princes établis en Orient étaient en guerre entre eux. Les croisés restés en Orient prirent parti dans ces funestes divisions ; le soudan d'Alep n'eut qu'à se présenter avec une armée pour les vaincre. Et en 1204, Simon de Montfort, le dernier des chefs croisés restés en Orient, fut contraint de revenir en France. Ainsi, cette croisade, dont les seuls préparatifs avaient duré près de trois ans, furent dispersés, anéantis dans une seule campagne.

Sixième croisade (1213 à 1240.)

Elle fut la plus longue et la plus désastreuse de toutes. Le pape Innocent III avait appelé tous les fidèles au secours des chrétiens d'Orient. Mais il avait mis l'Europe chrétienne dans l'impuissance de répondre à son appel. Il avait lancé des excommunications contre tous les rois, et allumé partout les brandons de la guerre civile et religieuse. Les princes et les peuples, préoccupés de leurs propres intérêts, de leurs malheurs et de leurs dangers, restèrent indifférents aux exhortations pontificales, et protestèrent ainsi contre l'intolérable et injuste tyrannie de l'auteur de tous les troubles qui agitaient l'Europe. Quelques prêtres et quelques moines du Nord, plus zélés que prudents, s'imaginèrent d'organiser une croisade d'enfants : cette illusion funeste, autant qu'inconcevable, fit de rapides progrès en Allemagne et en France. « C'était, disaient les nouveaux missionnaires, à des mains innocentes, aux plus faibles de ses créatures, que Dieu avait réservé la miraculeuse conquête des saints lieux, et qu'il avait refusée aux puissants, aux hommes forts, qui s'en étaient rendus indignes par leurs péchés. » En France, plus de trente mille enfants partirent sous la direction de quelques prêtres ou clercs ; vingt mille autres *petits croisés* en Allemagne quittèrent leurs foyers paternels. Ceux-ci, périrent presque tous en route, ou furent dépouillés par des voleurs. Ceux de France furent embarqués à Marseille, et confiés à deux scélérats, qui, affectant la plus fervente piété et le dévouement le plus désintéressé, s'engagèrent à conduire ces troupeaux d'enfants en Palestine. Deux vaisseaux sur sept périrent dans un naufrage. Les cinq autres arrivèrent en Égypte. Leurs perfides conducteurs vendirent aux Sarrasins les enfants qui leur avaient été confiés. Aucune voix ne s'éleva pour demander justice et vengeance contre les auteurs d'un crime si horrible, et pour livrer leurs noms à l'infamie. — Innocent III décréta une croisade dans le concile de Latran, 1215. Ce second appel à l'Europe chrétienne resta comme le premier sans réponse. Honoré III, qui lui succéda en 1216, envoya des légats à tous les princes chrétiens ; et bientôt des milliers de croisés se dévouèrent. L'empereur Frédéric II avait pris la croix le premier. Son rang l'appelait au commandement suprême, mais la cour pontificale s'y opposa, parce qu'il n'avait pas été couronné par le pape. Le commandement fut déféré au roi de Hongrie, André, le seul roi qui eût pris la croix, à l'exemple de l'empereur Frédéric. A ce prince se joignirent les ducs

d'Autriche, de Bavière, de Moravie, de Brabant, de Limbourg; le comte palatin du Rhin, les comtes de Juliers, de Hollande; le marquis de Bade, l'archevêque de Mayence, les évêques de Bamberg, de Passaw, de Strasbourg, de Munster, d'Utrecht, et la plus grande partie des prélats de Hongrie. Le rendez-vous fut indiqué à l'île de Chypre, d'où les croisés partirent à la fin de septembre 1217. Ils débarquèrent au port d'Acre, après avoir traversé la Syrie. Hugues de Lusignan, roi de Chypre, les avait accompagnés, et Jean de Brienne, roi de Jérusalem, parut bientôt avec de nouveaux renforts de troupes et de chevaliers du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem et de l'ordre teutonique. L'armée resta quelque mois sans faire aucun mouvement. Le roi de Hongrie retourna dans ses états en 1218, sans avoir tiré l'épée. Il avait ramené avec lui une grande partie de ses troupes. Ce vide fut bientôt rempli par un puissant renfort d'autres chrétiens du Nord, commandés par le comte de Hollande, et par d'autres troupes de croisés partis d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Le cardinal Albano, légat du pape, prétendit s'arroger l'autorité suprême, mais les princes croisés maintinrent le roi de Jérusalem dans le commandement qu'ils lui avaient conféré. Saint François d'Assise avait aussi rejoint les croisés pour prêcher la foi aux infidèles. Damiette assiégé ne capitula qu'après une résistance de 18 mois, le 15 novembre 1219. L'armée en prit possession au nom du roi de Jérusalem. De nouveaux renforts arrivèrent l'année suivante. Tous les chefs réunis délibérèrent sur la question de savoir si on livrerait bataille à Mélédin, soudan d'Égypte, qui s'avançait à la tête d'une armée formidable. Les plus sages opinèrent pour se diriger sur Jérusalem. Mais le cardinal légat, qui était d'un avis contraire, l'emporta. L'armée chrétienne se mit en marche contre Mélédin, mais elle fut forcée de s'arrêter un peu au-delà de Damiette; l'opiniâtreté du cardinal légat coûta cher aux croisés; ils furent réduits à accepter du soudan une trève de huit ans, et de lui abandonner Damiette. L'empereur Frédéric arriva avec une nouvelle armée en 1228; l'année suivante, il conclut une trève de dix ans. Le soudan cédait à l'empereur Jérusalem, Nazareth, Thoron et Sidon; mais les infidèles restèrent maîtres du temple de Jérusalem. Frédéric retourna en Europe sans avoir rien fait pour s'assurer la possession des villes qui lui avaient été cédées, et dont les infidèles restèrent réellement les maîtres.—Dans une assemblée extraordinaire tenue par Grégoire IX, en 1234, et à laquelle assistèrent les patriarches d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem, il fut décidé que la nouvelle armée de croisés commencerait la guerre dans la Palestine. Thibaut, comte de Champagne, commanda cette armée, mais sa destination fut encore changée. Le pape appela les croisés au secours de Baudouin II, empereur de Constantinople. Cette diversion rendit le succès impossible. Les débats du pape avec l'empereur Frédéric, les factions des guelfes et des gibelins, qui en furent la conséquence; les divisions qui s'élevèrent entre les chefs des divers corps de croisés, appelèrent de nouvelles calamités en Europe et dans l'Orient. Richard, comte de Cornouailles, père d'Henry III, roi d'Angleterre, ne parut en Palestine, à la tête d'une armée, que pour être temoin des scandaleux débats des templiers et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qu'on appelait alors *hospitaliers*. Il repartit avec sa flotte en 1241. Un danger commun rallia tous les croisés en 1244. Les Corasmins, peuples descendants des anciens Parthes, chassés de la Perse, étaient venus demander des terres au soudan d'Égypte, qui leur céda la Palestine. Tous les chrétiens se réunirent pour s'opposer à l'irruption des Corasmins. Mais il furent mis en pleine déroute à la bataille de Gaza, et à peine quelques chevaliers, quelques prélats et un petit nombre de soldats échappèrent au fer de l'ennemi; les deux grands-maîtres du temple et des cheva-

liers teutons restèrent sur le champ de bataille; le grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, et Gautier de Brienne, comte de Jaffa, furent conduits enchaînés à Babylone.

Septième croisade (1245 à 1254).

A la première nouvelle du désastre de Gaza, le pape convoqua un concile général à Lyon. Une nouvelle croisade contre les Sarrasins fut proclamée. Si le sang chrétien avait coulé dans l'Orient, si tant de dévouement n'avait été qu'une pieuse, mais inutile démonstration, il ne fallait en accuser que la politique passionnée du saiut-siége. La cause de tous les revers était bien connue. La sixième croisade n'avait été malheureuse que par la dispersion de ses forces. Et à peine la septième est elle publiée que le pape en provoque une autre contre l'empereur Frédéric. Les chrétiens de France prirent seuls part à l'expédition d'Orient. De tous les rois de l'Europe, Louis IX se dévoua pour la délivrance de la cité sainte. Et, s'il faut en croire Joinville, le pieux roi y fut déterminé par un incident imprévu. « Advint, dit Joinville, que le roy cheut en une grande maladie, et tellement fut au bas qu'une des dames qui le gardoient en sa maladie cuidant (croyant) qu'il fut oultre (mort), lui voulut couvrir le visage d'un linceul, et de l'autre part du lit y eust une aultre dame qui ne voulut souffrir. Or, nostre seigneur ouvra (opéra) en luy, et luy donna la parolle, et demanda le bon roy, qu'on luy apportât *la croix*, ce qui fut faist. Et quand la bonne dame, sa mère, sceut qu'il eust recouvré la parole, elle en eust si grande joye que plus ne se pouvoit, mais quand elle le vist *croisé*, elle feust aussi transie comme si elle l'eust veu mort. » Le roi pressa les préparatifs de son voyage, confia la régence du royaume à la reine Blanche, sa mère, et s'embarqua à Aigues-Mortes, le 15 août 1248. Une partie de sa flotte l'attendait dans ce port; l'autre était à Marseille. Toute l'armée fut dirigée sur Chypre, le roi et tous les seigneurs n'en partirent que l'année suivante. Il semblait qu'un vertige héréditaire ramenait chaque génération des croisés aux mêmes fautes, aux mêmes erreurs. Damiette fut encore le but de la première opération de cette campagne. La ville fut prise sans beaucoup d'efforts; les croisés marchèrent ensuite sur Babylone; les Sarrasins, campés près de Massoure, arrêtèrent sa marche; quelques combats affaiblirent l'armée chrétienne; bientôt la peste ravagea les camps des chrétiens. Saint Louis ordonna la retraite, qui ne put s'effectuer sans la plus grande confusion; harcelés sans cesse par les Sarrasins, les croisés succombèrent. Le roi et les principaux chefs des corps furent faits prisonniers (1250). Un traité, dont le vainqueur dicta les conditions, stipulait une trève de 10 ans; que le roi paierait 800,000 *besans* d'or pour la rançon des prisonniers, et que pour la sienne, il rendrait Damiette. — Ainsi, après une campagne pénible et meurtrière, et 32 jours de captivité, saint Louis, les princes et seigneurs croisés furent délivrés et prirent congé du roi, qui s'embarqua au port d'Acre, et arriva en France en 1254, après une absence de plus de 5 années.

Huitième et dernière croisade (1255 à 1291).

Dans cette croisade, comme dans celles qui l'avaient précédée, les chrétiens d'Europe, en arrivant en Orient, semblaient ne s'être éloignés de leur patrie que pour guerroyer entre eux : en 1255, les Vénitiens et les Génois s'entr'égorgeaient en Syrie; les princes croisés et leurs troupes, et les chevaliers d'outre-mer intervinrent dans ces déplorables querelles pour les rendre encore plus vives et plus meurtrières; ils avaient épuisé leur force et leur énergie dans ce long conflit, quand Bendocdar, soudan d'Égypte, arriva devant Ptolémaïs à la tête de 62,000 combattants; il en dévasta les faubourgs, et, marchant de succès en succès, il s'empara des places qu'occupaient les chrétiens et entra vain-

Digitized by Google

queur dans Antioche en 1268. — Le pape Clément IV envoya le cardinal de Sainte-Cécile en France, le cardinal Ottoboni en Angleterre, en Portugal et en Espagne; il ordonna aux moines de Saint-Dominique et de Saint-François de prêcher la croisade. — Mais ces légats et ces missionnaires n'obtinrent de succès qu'en France : saint Louis se croisa avec ses trois fils. — A leur exemple, les princes, les seigneurs, prirent la croix, et le saint roi se trouva à la tête d'une belle et nombreuse armée.—Son nom, ses exploits se rattachent à tous les incidents extraordinaires de ce dernier acte du grand drame politique et religieux qui, depuis deux siècles, couvrait de deuil, de sang et de ruines les populations d'Europe et d'Asie. — L'histoire de cette croisade, si féconde en événements, n'est qu'un épisode de l'histoire de saint Louis. Les retracer ici serait s'exposer à d'inévitables répétitions (*v.* Louis [Saint]).— Le saint roi et un de ses fils, avec une foule de chrétiens, y perdirent la vie. Plusieurs papes ont tenté depuis d'appeler les chrétiens d'Europe sur cette terre inhospitalière arrosée du sang de plusieurs générations. Les incessantes émigrations d'Occident en Orient ont eu d'utiles résultats politiques. — « C'était la barbarie marchant, à son insu, à la civilisation. » Ces mots résument toute l'histoire des croisades. Il me suffira d'en signaler sommairement les résultats : concession progressive des chartes d'affranchissement, établissement des *communes* et des *coutumes* (*v.* ces mots), réhabilitation de la royauté, jusqu'alors dignité nominale, sans pouvoir réel, souvent sans honneur et jamais sans danger; changement dans les mœurs, les usages, opéré par ces migrations continuelles d'Occident en Orient pendant plus de 2 siècles. Origine et progrès de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, par ces longues et incessantes communications de peuples à peuples qui jusqu'alors ne se connaissaient pas même de nom. — Les Français allèrent chercher eux-mêmes en Orient ces belles étoffes de l'Inde et les épiceries qu'ils recevaient auparavant des Vénitiens et des Génois. La navigation extérieure devint une nécessité. La marine marchande se forma; les populations, jusqu'alors parquées, isolées, ne restèrent plus étrangères les unes aux autres. — Les Français furent une nation et leur royauté une puissance. La plupart des grands vassaux avaient aliéné leurs fiefs. Les guerres intestines furent suspendues; la féodalité avait perdu toute sa force; elle s'était suicidée en Orient. Ces guerres extérieures, qui avaient duré deux siècles, ont décimé plusieurs générations; mais ces pertes, bien déplorables sans doute, étaient du moins compensées par les bienfaits d'une civilisation naissante. La féodalité eût dévoré plus de victimes, sans gloire et sans utilité. DUFEY (de l'Yonne).

CROISÉE. Ce mot est synonyme de *fenêtre;* il désigne indifféremment les ouvertures par lesquelles l'air et la lumière pénètrent dans un appartement ou les cadres de bois, de métal, qui soutiennent les carreaux des vitres qui ferment la fenêtre. Il vient de *croix* (*v.*), parce qu'autrefois on divisait souvent l'ouverture des fenêtres par une croix faite ordinairement en pierre; on voit encore de ces sortes de fenêtres ainsi divisées en quatre ouvertures dans de vieux châteaux, et même dans certaines maisons de plusieurs anciennes villes de province. T.

CROISIÈRE (terme de marine); action de *croiser*, de parcourir dans toutes les directions, et pendant un temps donné, des parages déterminés, soit pour y découvrir, signaler, intercepter des bâtiments ennemis, soit pour y donner la chasse aux corsaires (*v.*), et les capturer; pour assurer en un mot la liberté de la navigation des bâtiments de commerce. Il ne faut pas confondre les mots *croisière* et *course :* le premier indique la mission donnée à un bâtiment de guerre; le second est le nom de l'autorisation accordée à des particuliers d'armer des bâtiments pour attaquer les convois et les bâtiments ennemis. Une fré-

Digitized by Google

gate, un brick, etc., *établit sa croisière dans le golfe de..., tient la croisière, revient de croisière, etc.*; une lettre de marque, un corsaire, etc., *est armé en course, fait la course, etc.* — Si, depuis la révolution française, les efforts de nos amiraux ont été rarement couronnés de succès dans les batailles rangées, n'en accusons ni le patriotisme ni surtout le talent, si cruellement et si injustement contesté, de nos officiers de marine, ni la bravoure de nos équipages. L'histoire doit des pages immortelles à nos *croisières* de l'empire; aucune nation maritime ne saurait offrir dans ses annales des attaques plus hardies, des combats plus héroïques et des succès plus glorieux que ceux qui illustrèrent les *croiseurs* français au commencement du XIXe siècle. Dans l'Inde, les noms de Duperré, Bergeret, Hamelin et autres, se transmettront d'âge en âge avec les générations. — On n'a pas oublié, non plus, les prises faites à la marine militaire d'Angleterre, et les pertes immenses causées au commerce maritime de cette nation, par les *corsaires* de la Guadeloupe, de 1795 à 1810. Pendant cette période de 15 années, c'est presqu'uniquement aux succès de ces braves que la France fut redevable de la conservation de cette intéressante colonie. MERLIN.

CROISSANCE, en latin *crescentia*. Ce mot doit être pris, selon son acception propre, pour le résultat de l'*accroissement*, dont l'*accrétion* est le moyen. La croissance suppose que le terme du développement peut être accompli : ainsi, l'on dit d'un homme adulte qu'il a pris toute sa croissance, soit en hauteur, soit en largeur ou épaisseur, et qu'il ne peut plus que décroître. Mais l'*accroissement* reste vague et indéfini. Par *accrétion*, l'on entend une accession de particules pour l'augmentation du corps, qui acquiert plus de volume, et ce terme peut s'appliquer à un cristal, un sel, une pierre dans la vessie, à toute substance inorganique, comme aux êtres organisés, vivants. Mais le véritable accroissement de ceux-ci s'opère par une *intussusception*, c.-à-d. que pour qu'un animal, une plante, croissent, il faut qu'ils absorbent dans leur intérieur une nourriture ou des sucs alimentaires, lesquels doivent s'élaborer, s'assimiler, se transformer dans les mêmes éléments (chair, sang, ou bois, sève, etc.) de ces animaux ou végétaux, afin de s'y incorporer, d'en augmenter la taille, le volume, la force. Au contraire, les minéraux, les pierres, n'ont pas de véritable croissance, puisque ce sont plutôt des superpositions de parties, des additions ou couches supérieures, ou sur un noyau central, sans qu'il y ait une assimilation nécessaire, ni une incorporation réelle. C'est ainsi que de petits cubes de sel ordinaire (hydrochlorate de soude) peuvent se superposer en constituant un plus gros cube, par *accrétion*, mais non par *croissance*. Ce terme ne s'applique donc exactement qu'aux êtres organisés. — Or, pour qu'un être organisé s'accroisse, il faut que le tissu qui constitue primitivement son corps soit composé de mailles plus ou moins extensibles, dilatables, afin que les particules alimentaires puissent s'y introduire et s'y incorporer. En effet, tous les germes naissants des animaux comme des végétaux sont d'abord très mous, glaireux, presqu'à l'état liquide, en sorte qu'ils absorbent facilement les nourritures qu'ils aspirent de toutes parts; les embryons, les jeunes fœtus, comme les graines qui germent, pompent par tous leurs pores, pour ainsi dire, leur aliment; ce sont des sortes d'éponges qui attirent à elles les nourritures et sont dans un travail continuel de croissance; l'enfant ne songe qu'à téter et à dormir, pour se fortifier. Plus un être vivant se montre voisin de l'époque de sa naissance, plus il a besoin de manger, plus sa croissance est rapide, toutes choses égales d'ailleurs; mais à mesure qu'il avance en âge, que ses tissus se remplissent, ou se sont épaissis, fortifiés, durcis par l'accession d'une nourriture abondante, long-temps continuée, le corps n'a plus le même appétit; ses mailles sont moins extensibles; elles arrivent à l'état de distension le plus grand qu'elles étaient

susceptibles d'atteindre ; alors elles n'admettent plus de nourriture que pour réparer leurs pertes journalières. L'homme, à l'époque de sa décroissance, mange beaucoup moins ; le vieillard, dont les fibres des séchées et racornies ne se prêtent qu'avec peine à l'extension, n'éprouve presque plus le besoin de prendre de la nourriture ; il est dégoûté de tout ; loin de croître et de pouvoir réparer ses organes, il voit ceux-ci s'ossifier, perdre leur activité vitale ; ne pouvant plus se réparer suffisamment, ces organes s'atrophient et meurent par degrés, de même qu'on voit le cœur durci des troncs des vieux arbres se dessécher par l'obstruction des vaisseaux qui y charriaient la sève réparatrice, puis se pourrir et tomber en poussière. On a dit que l'homme commence par être de la glaire et finit par devenir un os. Tel est le terme inévitable de la vieillesse, car cette progression est la marche universelle de tous les corps organisés, chacun selon sa nature et son espèce.—En effet, il s'ensuit de ce concours de phénomènes vitaux, que les êtres naturellement mous, durant toute leur existence, doivent s'accroître promptement, facilement, et jusqu'à des limites plus étendues que les êtres originairenairement plus secs ou plus durs. Cela est manifeste en général : ainsi les arbres à bois poreux, blanc, léger, tels que le saule, le peuplier, croissent plus rapidement que le chêne, le buis ; on sait que les bois de fer et d'ébène sont lents à s'accroître. Pareillement, les arbres des dimensions les plus énormes, le céiba, le baobab, sont excessivement poreux et du tissu le plus mou, le plus lâche ; on les coupe fort aisément.—Quoique Adanson ait pensé que de vastes baobabs (*adansonia digitata*) vivaient depuis six mille ans, il est trop manifeste que leur croissance est prompte, et qu'ils n'ont qu'une durée proportionnée à cette rapidité vitale, comme toutes les malvacées de cette même famille.—La même extensibilité des tissus dérive chez les plus gros animaux d'une existence aquatique, comme les baleines et autres cétacés, les phoques et amphibies ; les hippopotames, rhinocéros et éléphants, aiment aussi les marécages ; tels sont encore les cochons, les tapirs, etc. Ces animaux mangent beaucoup et peuvent prendre un volume extraordinaire. — On a dit que la plupart des reptiles, des poissons, n'avaient aucun terme fixe d'accroissement, parce que leurs fibres mollasses, toujours humectées par leur séjour aquatique, conservaient une extensibilité indéfinie. Ce serait accorder à des êtres bornés une vie sans limites, que ne comporte pas une organisation périssable. Mais il est avéré que nous ne connaissons pas bien jusqu'à quel degré de grandeur, de grosseur et de durée peuvent s'étendre plusieurs races de ces animaux. Personne n'ignore qu'on a trouvé des ossements d'éléphants fossiles d'environ le double de la taille de nos plus forts éléphants actuels ; les mastodontes, les anoplotherium, les paleotherium, et autres pachydermes gigantesques, les teleosaurus et steneosaurus, ou ces monstrueux crocodiles enfouis dans des carrières de schistes maritimes, attestent la puissance d'une nature bien autrement vigoureuse que celle de nos temps actuels. Pline cite des baleines de plusieurs centaines de pieds de longueur. Malgré les exagérations de ces relations de l'antiquité, l'on a, par les glossopètres, les bufonites, etc., des preuves qu'il existait des requins, des brochets, des carpes, etc., de dimensions extraordinaires également. D'ailleurs, l'homme ne laisse plus arriver à leur complet développement, pendant de longs âges, ces vastes monstres de la mer et de la terre ; il porte ses ravages sur eux principalement, comme sur la proie la plus digne de son immense cupidité.—C'est surtout à l'aide de la chaleur et de l'humidité qu'on voit se déployer sur les plages maritimes de la Tauride, ou près des rivages des lacs et des fleuves, tant de brillants végétaux, les fougères arborescentes, les orgueilleux palmiers, les fleurs les plus éclatantes et les plus amples, des aristoloches, des *rafflesia*, les larges feuillages des figuiers, des bananiers, des la-

Digitized by Google

taniers en parasols, les forêts de mangliers, les lianes immenses, les bambons et rotins, hautes graminées. Parmi ces terres fangenses pullulent d'énormes tortues, de hideux caïmans et autres grands crocodiles, de puissants boas et pythons rampants, tandis que l'hippopotame, le rhinocéros et le tapir broient sous leurs larges molaires ces hautes herbes que la température ardente et humide nourrit et multiplie sans cesse. Les mousses mêmes s'élèvent en arbustes.—Aussi est-ce sous le soleil, et pendant le jour, que toutes les végétations, la croissance des animaux, obtiennent le plus rapide essor, si l'humidité la favorise. On a calculé, d'après l'expérience, que la végétation prend alors le double de son développement pendant le jour, à moins que la sécheresse de l'air ou la délicatesse de certaines plantes n'y portent obstacle. Tous les individus de haute taille dans leur espèce, ou les géants, doivent donc cet élancement de taille ou de volume à l'humidité, plus ou moins sollicitée par le concours de la chaleur. — Au contraire, c'est la sécheresse et le froid qui s'opposent éminemment à la croissance : voyez ces arbustes épineux, si rabougris, des arides déserts du Bilédulgérid et du Saara, ou des steppes sablonneuses et glacées de la Haute-Asie; nos chênes y restent en buissons; les grands pins ressemblent à d'humbles bruyères; le samiel, le kamsin brûlant, ou d'autres vents secs, endurcissent leurs tiges, arrêtent l'essor de leur sève, abrègent leurs sommités, la terminent en pointe aride; le végétal, comprimé dans son développement, se ramasse en boule, qui ose à peine s'élever au dessus du sol. Tout y devient grêle, raccourci, ratatiné, comme le Lapon dans la Laponie, le Samoïede et le Tonngouse trapus, sous leurs iourtes enfumées et souterraines de la Sibérie. Aussi, à l'exception des grands animaux marins ou maritimes des rivages de la mer Glaciale, on ne trouve que de faibles races de rongeurs, de rats, d'écureuils, se nourrissant ou des semences bien encloses des arbres, ou des bulbes des plantes qui poussent plus sous terre qu'au dehors. Il en est à peu près ainsi dans les brûlantes solitudes d'Afrique, où le défaut d'eau rend toutes les herbes noueuses, velues, ligneuses, coriaces, presque sans feuilles; les hommes y sont secs, décharnés comme les anciens Lybiens acridophages, les Bedouins; les plus grands animaux sont même arides, comme les chameaux, les agiles gazelles, les gerboises sauteuses. — Mais si les animaux et les végétaux restent la plupart nains de taille, noirs et rapetissés, par défaut d'humidité, si nécessaire pour toute croissance, dans ces âpres déserts, leurs sucs acquièrent plus de concentration, leurs chairs ont des saveurs plus fortes; les fruits, les produits végétaux jouissent de propriétés plus énergiques; les poisons montrent une plus funeste activité; les passions s'exaltent jusqu'à la rage parmi les lions, les tigres, les léopards, et les hommes noirs, qu'une bile âcre enflamme dans leurs entrailles. Au contraire, rien n'est plus bénin, plus mou, plus fade et innocent que ces grands corps flasques des géants blonds, que ces herbes aqueuses, insipides, gonflées d'humidité, ou ces bois blancs, ces plantes malvacées, et ces cucurbitacées énormes, qui ne contiennent qu'un flegme insipide. —Bien qu'il existe ainsi des causes extérieures capables de favoriser comme d'entraver la croissance des êtres organisés, chacun d'eux conserve une limite nécessaire et dépendante de son organisation primordiale. Les minéraux, n'ayant point de véritable croissance, ne sont jamais bornés dans leur volume. Au contraire, animaux et plantes sont terminés par des formes ordonnées par leur nature; ils sont enveloppés dans une peau, ou écorce, ou coque, ou tunique, ou chlamyde quelconque. L'extensibilité de leurs fibres ne peut s'alonger que jusqu'à un certain point, et les animaux multipares ne peuvent égaler la taille des unipares. Les nains, *homunciones*, *pumiliones*, les raccourcissements, les obstacles à la croissance, par la disette et le défaut de nutrition, ou par les causes qui endurcissent

et dessèchent l'organisme, semblent plus puissantes que les causes excitantes de la végétation et de l'agrandissement, soit des animaux, soit des plantes. Les nains restent plus en-deçà de la taille moyenne que les géants ne s'avancent au delà. On a pu dire et penser que la puissance de la nature va se détériorant; car, quoique les hommes aient aujourd'hui certainement la même taille que les antiques momies d'Egypte, âgées de quarante siècles, on jugera sans doute d'après la grandeur des débris des animaux antédiluviens que le monde n'a peut-être plus autant d'énergie productive,

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepultis.

Il est certain toutefois que chaque espèce, soit dans les plantes annuelles ou vivaces et leurs semences, soit parmi les insectes et autres animaux enveloppés d'un étui corné ou testacé, ou d'une coque, est presque toujours d'une taille uniforme. Cela est vrai à tel point que des entomologistes ont donné des mesures précises comme des caractères sûrs pour déterminer les espèces. Si les lieux secs ou humides font varier ces déterminations, on peut dire, néanmoins, que la croissance relative des membres et de toutes les parties chez la plupart des animaux se maintient parfaitement dans des rapports réciproques. Chez l'homme même, l'un des êtres les plus sujets aux variétés de croissance et de difformité par les diversités de ses genres de vie, il y a des mesures nécessaires, constantes, entre les différents organes, tellement que les peintres et sculpteurs établissent ces mesures canoniques ou ces relations proportionnelles pour obtenir des formes normales. Tel fut le fameux *canon* ou la statue de Polyclète, représentant l'homme dans toute sa perfection corporelle. — Mais cette égalité parfaite, cet équilibre de croissance entre tous les organes chez un homme adulte, n'est plus exactement le même pour le corps de la femme ni pour celui de l'enfant. Il est certain que chez tous les animaux, la tête est l'organe qui s'accroît et se forme le premier; aussi est-elle d'abord très prédominante en grosseur et grandeur pendant le jeune âge, tandis que les membres inférieurs ou postérieurs sont d'autant plus faibles et imparfaits que le jeune individu demeure plus voisin de sa naissance. L'accroissement se porte ensuite sur les régions inférieures; les cuisses et les pieds s'alongeant, le nombril n'est plus placé à la moitié de la taille dans l'adolescence, comme chez le fœtus et le nouveau-né.— D'ailleurs, la croissance s'opère inégalement aussi selon les sexes et les âges. A l'époque de la puberté, le développement se manifeste sur les organes sexuels; le bassin de la femme et des femelles d'animaux acquiert plus d'ampleur et d'action pour la menstruation, la génération, comme les mamelles pour la production du lait, etc. Les croissances partielles, les renouvellements des dents, la sortie de la barbe, les développements d'attributs des mâles, crinières, cornes, ergots, crêtes, etc., se déclarent aussi par un effort spontané de la nature.—Si les croissances sont irrégulières ou entravées, il en peut résulter des difformités monstrueuses; les boiteux, les bossus, les individus à crâne rétréci, ou démesurément renflé (chez les hydrocéphales), les rachitiques, etc., offrent divers exemples morbides d'une vicieuse croissance; c'est encore ainsi que des *pædarthrocaces* nourrissent par excès telle partie aux dépens de telle autre, par un effort insolite des puissances organiques; on peut y rapporter la formation originelle des sexdigitaires ou individus ayant six doigts. —Il est facile d'expliquer, d'après ces divers transports de la croissance sur certaines régions du corps au détriment des autres, les équilibres différents des organismes. Ainsi, l'autruche a de fortes et grosses jambes aux dépens de ses ailes; ainsi, le train antérieur de la giraffe semble accru de toute la faiblesse du train de derrière; c'est le contraire chez les kangurous, chez les gerboises. De même, les longues ailes de l'hirondelle, de l'oiseau frégate, de l'oiseau de paradis, semblent avoir empêché la croissance de leurs pattes. Mille exemples semblables

chez d'autres animaux annoncent la même cause des balancements d'organes.—Les animaux à sang froid et à texture molle sont doués de la faculté de régénérer leurs membres amputés, par une nouvelle végétation. C'est le même mode de croissance qui constitue les bourgeons charnus pour refermer les plaies et cicatriser des ulcérations avec perte de substance. Chez les végétaux, rien de plus fréquent que ces régénérations spontanées, car ils perdent tous les ans leurs parties de fructification et leurs feuilles pour les reproduire au renouvellement de la saison. Il y a donc des temps de repos de croissance, déterminés par le froid, l'inactivité de la sève, chez ces êtres soumis aux vicissitudes de l'atmosphère; il y en a d'analogues chez plusieurs animaux à sang froid, qui passent le temps de l'hivernation dans l'engourdissement; la croissance est tellement suspendue qu'une tortue ou un serpent, alors immobiles, ne mangent rien, ne perdent presque rien de leur poids. — Au contraire, quand le printemps réveille par sa chaleur les animaux engourdis, ils mangent, ils dévorent; il en est dont la croissance se manifeste par de soudaines métamorphoses, comme chez les larves d'insectes. L'enfant qui passe à la puberté se développe presque tout à coup; il éprouve parfois une fièvre de croissance; ses glandes se gonflent; les membres éprouvent des tiraillements, des engourdissements; il peut survenir des distorsions dans l'épine dorsale; il faut veiller alors à ce que des déviations nuisibles de la puissance vitale n'entravent pas le développement organique, comme chez les jeunes individus abusant prématurément des plaisirs. Ainsi les filles mariées trop jeunes, avant leur parfaite nubilité, restent de courte taille. Souvent le bassin et les organes utérins ne pouvant acquérir tout leur déploiement, la femme n'accouche désormais qu'avec danger, et les embryons, trop resserrés dans le sein maternel, ne procurent que de tristes avortons, portant pour le reste de leur existence la peine de ces alliances prématurées de leurs parents. — C'est par le moyen de cette prématurité surtout qu'on est parvenu à se procurer de petites races de chiens. Ils deviennent pubères de bonne heure et se reproduisent bientôt, mais leur vie devient aussi plus courte; leurs périodes sont plus rapides. De même les hommes de trop courte taille sont avancés de bonne heure; leur croissance est sans doute précipitée; on admire la précocité de leur intelligence, la vivacité d'esprit et de mouvements qui les distinguent, mais ils ne fournissent point, d'ordinaire, une carrière d'homme; leurs conceptions sont courtes et avortées fort souvent; ils n'ont ni la plénitude, ni la maturité du génie qui, pour condition de son développement, exige aussi une croissance parfaite de l'organisme. VIREY.

CROISSANT. Ce substantif participe tire son origine de la première phase de la lune, phase qui conséquemment se reproduit au décours de cet astre; il dérive du mot latin *crescere*, croître, parce que cet arc lumineux va toujours en augmentant et finit dans l'espace d'environ quatorze jours pour accomplir un disque parfait; alors il y a pleine lune. Toutefois, faisons observer que la dernière phase de cette planète est mal appelée; le nom de *décroissant* lui eût mieux convenu que celui de *croissant*, puisqu'elle est alors dans son décours. Mais ici on n'a considéré que sa forme parfaitement semblable à celle de la première phase. Les astronomes l'ont bien senti, car ils opposent *décours* à *croissant*, et les gens de la campagne, d'après eux, ont appelé *croissant* le temps qui s'écoule depuis la lune nouvelle jusqu'à la pleine lune. Le *croissant* est d'abord un filet de lumière blanc et pâle, à cause du jour douteux du crépuscule, et qui se dessine nettement sur le ciel, le soir, à l'occident. Il est courbe; sa concavité est tournée vers l'orient avec ses pointes effilées, ce qui chez les Latins lui fit donner le nom de *bicornis*. Il ne se montre que le troisième ou le quatrième jour de la nouvelle lune, qui, graduellement, dans l'espace d'environ quatorze révolutions de la terre au-

Digitized by Google

tour de son axe, nous présente son hémisphère entièrement éclairé; alors il diminue et redevient un croissant semblable à la première phase, si ce n'est qu'il paraît dans le ciel à l'orient un peu avant le lever du soleil, et que ses cornes, pâlissant par degrés, sont tournées vers l'occident; puis, mince filet de lumière, presque effacé sur le ciel, cette planète finit par disparaître et se perdre dans les feux de l'astre du monde, passe avec lui au méridien à midi sous nos yeux, qui ne peuvent la voir, et s'appelle alors nouvelle lune ou *néoménie*; enfin, le troisième ou quatrième jour, cet astre reparaît au couchant sous la forme d'un croissant délié, fournissant ainsi éternellement la même carrière et offrant les mêmes phases. Dès le moment que la courbe lumineuse du disque de cette planète se dessine sur le ciel, on aperçoit le reste du globe de la lune, que remplit une lumière cendrée, ainsi nommée de son peu d'éclat, sombre et amorti, comme celui d'une lampe allumée derrière un transparent grisâtre; c'est qu'alors la partie éclairée de la terre, étant presque tout entière tournée vers la lune lui renvoie une certaine quantité de lumière qui de nouveau est réfléchie par cette planète, et renvoyée à la terre.—Les deux positions du croissant dans le ciel ont été aussi clairement que poétiquement décrites par M. de Châteaubriand dans ses *Natchez*: «Salut, dit le Grand Chef, épouse du Soleil! tu n'as pas toujours été heureuse! lorsque contrainte par Athaënsic de quitter le lit nuptial, tu sors des portes du matin, tes bras arrondis, étendus vers l'orient, appellent inutilement ton époux. Ce sont encore ces beaux bras que tu entrouvres, lorsque tu te retournes vers l'occident, et que la cruelle Athaënsic force à son tour le Soleil à fuir devant toi.» La forme du croissant parut si gracieuse aux anciens qu'ils ne mirent pas, ou du moins rarement, le globe entier de la lune sur la tête des divinités qui président à cette planète; c'est d'un croissant horizontalement placé et les pointes en haut qu'ils ont décoré le front d'Astarté, la Vénus syrienne et celui de Phébé ou Diane, la sœur du Soleil. Les dames romaines affectionnaient aussi cet ornement dans leurs cheveux. — A Athènes, un *croissant* d'ivoire ou d'argent retenait les liens du cothurne chez les nobles. — De toute antiquité le CROISSANT avait été le symbole de Byzance; des médailles byzantines, frappées en l'honneur d'Auguste, de Trajan, de Julia Domna, de Caracalla, l'attestent. Les Turcs, ennemis du paganisme et ardents innovateurs alors et maîtres de Constantinople, s'empressant de changer son nom en celui de Stamboul, conservèrent ce gracieux symbole, dont sans doute l'allusion à leur empire naissant les frappa; bien plus, leurs poètes allèrent jusqu'à l'appeler l'*empire du croissant*. C'est le blason du grand-seigneur; il brille au bout de la hampe de ses drapeaux; il est brodé sur le pavillon de ses flottes; il resplendit sur les mosquées:

Her emblem sparkles o'er the minaret.
Sur les hauts minarets son image étincelle,

dit Byron. — Le CROISSANT est aussi le nom d'un ordre militaire, institué par René d'Anjou en 1448. Il se composait de cinquante chevaliers portant sur le bras droit un croissant émaillé, duquel pendait autant de petits bâtons travaillés en forme de colonnes que le chevalier s'était trouvé de fois à une bataille ou dans des occasions périlleuses. Les deux principaux articles du serment qu'ils prêtaient furent ces deux vers:

Fête et dimanche doit le *croissant* porter,
La messe ouïr ou pour Dieu tout donner.

Nul n'était reçu de cet ordre, « s'il n'était duc, prince, marquis, comte, vicomte, ou issu d'ancienne chevalerie, et gentilhomme de ces quatre lignées, et que sa personne fût sans vilain reproche. » DENNE-BARON.

CROIX (du latin *crux*), figure formée par deux lignes, deux règles...., qui se coupent à angles droits (d'équerre). La *croix* est le signe, l'étendard du culte des chrétiens. On distingue plusieurs sortes de croix: 1° la *croix grecque*; c'est celle dont les quatre bras sont égaux

entre eux ; 2° la *croix latine*, dont un des quatre bras est plus long que chacun des trois autres ; 3° la *croix de Saint-André* ; c'est une croix grecque qui repose sur deux de ses bras : le chevalet sur lequel on scie les bûches en travers, les pieds pliants d'une table, sont des croix de Saint-André, qui, du reste, sont bien représentées par la lettre X. — Le plan de presque toutes les églises représente une croix grecque ou latine : celui de l'église de Ste.-Geneviève (Panthéon) à Paris est une croix grecque ; celui de la cathédrale de la même ville est une croix latine. T.

Les chefs de sectes religieuses, comme ceux des partis politiques, adoptèrent toujours des signes extérieurs pour se distinguer de la foule, rallier et multiplier leurs partisans. Ces mêmes signes servirent ensuite à caractériser, dans la religion, plus spécialement un culte public ou celui de divinités. Ainsi, les dieux égyptiens se reconnaissent toujours à la *croix ansée* (ou T surmonté d'un anneau), symbole de la vie divine, qu'ils tiennent d'une main : c'est le signe que l'on a désigné jusqu'à présent sous le nom de *tau*, et que l'on croyait mal à propos caractériser spécialement la déesse Vénus du Panthéon égyptien. Les découvertes nouvelles ont prouvé que ce signe est un des attributs généraux communs à toutes les divinités. — Dans l'antique Rome, le mot de *croix* était pris pour désigner toute sorte de supplices, et comme ce fut l'instrument du supplice que les Juifs firent souffrir au Christ, les chrétiens l'adoptèrent comme le signe de leur religion. A partir de l'établissement de cette religion, on le trouve sur tous les monuments chrétiens, d'abord déguisé sous la figure de quelques instruments, qui en ont à peu près la forme, et ensuite sûrement exprimé, surtout depuis l'époque où Constantin fit mettre la croix sur les enseignes impériales, en commémoration de la croix qu'il avait aperçue dans l'air au moment de combattre Maxence. Dès lors, la croix se trouve dans le monogramme du Christ, sur une foule de médailles et d'autres monuments ; elle est placée dans les mains de la Victoire ; et le globe, qui, à partir d'Auguste, devint le signe de l'empire du monde, fut surmonté d'une croix ; le signe du christianisme remplaça ainsi celui de la Victoire, qui l'avait occupé si long-temps. La croix fut employée comme ornement sur les casques, les cuirasses, le bonnet impérial ; puis elle passa sur les vêtements, les plats, les verres, les lampes, etc. ; mais ce signe fut placé principalement sur les sarcophages et les tombeaux, en y joignant des attributs tels que l'*alpha* et l'*oméga*. La croix placée entre deux agneaux, ou portée par un agneau, indique le sanctuaire consacré à renfermer le vase aux hosties ; la croix sur une élévation désigne la montagne des Oliviers. Dans le principe, la croix ne pouvait être mise sur le pavé, pour que le signe de la rédemption ne fût point foulé aux pieds ; plus tard, cette défense ne subsista plus, et c'est alors que le pavé de nos églises fut parsemé de croix, principalement sur les tombes plates. Cette même croix devint, dans le moyen âge, le signe sous lequel se rallièrent une infinité de preux chevaliers pour aller combattre les infidèles et les hérétiques. Ceux qui y prenaient part s'appelaient *croisés* : une croix d'étoffe rouge était cousue sur leurs vêtements. C'est à cette époque aussi que la croix devint un signe héraldique, mais sa forme varia beaucoup : on l'appela *ancrée*, *chargée*, *dentelée*, *crénelée*, *fleurdelisée*, etc. Comme signe du christianisme, la croix est placée dans les cimetières, dans les places, aux piliers des églises, dans les chapelles, et principalement sur les autels. Ces croix se font en fer, en bois ou en pierre, et elles servent ordinairement d'amortissement au faîte des bâtiments ; elles s'élèvent habituellement sur un globe de cuivre, et ce dernier métal est celui que l'on emploie le plus souvent. — Enfin, la forme de la croix sert à distinguer une secte de l'église chrétienne, dissidente de l'église de Rome. La croix de l'église grecque diffère de la croix de l'église la-

tine, en ce que, dans la croix grecque, les quatre croissillons sont égaux, et que la latine en a un de plus alongé que les trois autres. Cette différence dans la forme des croix des deux églises grecque et romaine, que l'on emploie souvent comme ornement d'architecture dans des bâtiments religieux pour les caractériser, n'est pas toujours observée par nos architectes. Aussi voit-on quelquefois des églises ou des édifices consacrés à la religion chrétienne romaine ornés de croix de l'église grecque. C'est une faute que les artistes érudits ne commettent pas. On sait que dans le moyen âge, et encore dans les départements du midi, les hommes illettrés, et ils étaient communs, même parmi les grands seigneurs, ne pouvant pas écrire leur nom au bas des actes publics ou privés, traçaient une croix à l'encre à la place de leurs noms. Aujourd'hui même, un particulier souscrit un billet en *faisant sa croix* au bas: ce signe a l'autorité de la signature même. Du reste, la forme de la croix, deux lignes se coupant à angles droits, se retrouve constamment dans les sculptures de tous les peuples et de tous les temps. Avec les idées chrétiennes, on voit ce qu'a pu devenir dans l'opinion des hommes ce signe très indifférent. C.-F.

Croix de Jérusalem (*lychnis chalcedonica*). Cette plante, encore connue sous les noms de *lychnis de Chalcedoine*, de *croix de chevalier* et de *croix de Malte*, est l'une des plus belles plantes vivaces. Elle s'élève à trois pieds, et porte des fleurs en forme de croix de Malte, et d'un rouge éclatant: elle a une variété à *fleurs roses*, une autre variété à *fleurs blanches*, et une troisième à *fleurs doubles*, de couleur écarlate, et qui est une de nos plus belles plantes de pleine terre. Les *lychnis de Chalcédoine* se multiplient par leurs graines; et la variété à fleurs doubles se multiplie par pieds éclatés. Tollard a.

Croix de Saint-Jacques (*amaryllis formosissima*), connue sous les noms de *croix de Calatrava*, d'*amaryllis à fleurs en croix*, et plus communément sous celui de *lis St.-Jacques*; la croix de St.-Jacques est sans contredit l'une des plus belles fleurs de la famille des narcisses.— Du sommet de plusieurs hampes uniflores de 12 à 15 pouces d'élévation, droites, fortes, et sorties d'un seul bulbe ou ognon, s'épanouissent de grandes fleurs bilabiées, d'un rouge pourpre foncé et velouté, inclinées avec élégance, et dont les lobes imitent les épées rouges brodées sur les habits des chevaliers de St.-Jacques-de-Calatrava; fleurs dont les étamines inclinées elles-mêmes paraissent être autant de filaments d'or transparents et tubulés, dans lesquels coulent la pourpre et l'or, spectacle admirable, surtout quand cette plante fleurie est placée au soleil, car l'illusion est alors telle qu'on voit cette sève d'or, si j'ose m'exprimer ainsi, couler ou s'arrêter sous la forme de *gouttes d'or*, selon que les rayons solaires dardent avec plus ou moins de force sur la corolle de l'*amaryllis de St-Jacques*. — Le lis St-Jacques est un ognon ou bulbe d'orangerie, mais qu'on conserve facilement dans tout autre lieu où il ne gèle pas: on le cultive en pot ou bien on le plante en pleine terre au printemps; mais il faut le lever en automne pour le conserver, soit en pot dans la serre, soit dans un appartement, ou bien tout simplement comme les jacinthes et les narcisses sur des tablettes sèches, où il peut rester plusieurs mois sans souffrir; cet ognon fleurit facilement, soit en pot, soit en pleine terre, et même en carafe, comme les narcisses et les jacinthes: on le multiplie par caïeux.— Le mot d'*amaryllis* ayant été omis, et cette omission étant une perte réelle pour les amateurs, toutes les espèces et variétés du genre amaryllis étant de très belles plantes, nous allons indiquer les plus belles fleurs de ce genre: ce sont les *amaryllis ondulée*, *amaryllis divariquée*, *amaryllis de Virginie*, *amaryllis des Moluques*, *amaryllis de Broussonnet*, *amaryllis à réseau*, *amaryllis à longues feuilles*, *amaryllis orientale* ou *girandole*, *amaryllis écarlate*, *amaryllis du Mexique*, *amaryllis à ru-*

bans, *amaryllis belladone*, et l'*amaryllis de Guernesey*, plus connue en floriculture sous le nom de *grenesienne*, qui sont toutes des ognons ou bulbes, comme le *lis* ou croix de *St-Jacques*, et se multiplient comme lui. TOLLARD a.

CROMWELL (OLIVIER).—Dans les histoires modernes, aussi bien que dans les récits de l'antiquité, il m'a semblé reconnaître que la puissance des gens d'action découle le plus souvent du mépris qu'il font des hommes et des choses. A force de tenir peu de compte de leur vie et de celle d'autrui, des biens et des honneurs, qu'ils jouent incessamment, de leur conscience, qu'ils hasardent ou troquent même sans réserve contre la plus légère chance, ils gagnent promptement la partie contre ceux qui ne mettent au jeu que la moitié de leur vie, de leur fortune ou de leur conscience. Bientôt, tandis que leur audace s'accroît avec le succès, ils voient le courage de leurs adversaires s'affaiblir dans la même proportion, et alors ils tirent de leur bonne fortune une telle hardiesse, une telle confiance en soi, que les fatalités mêmes du sort n'offrent plus rien qui les effraie. Mais si cette observation est applicable en général à tous les conquérants, à tous les rois fameux, à tous les usurpateurs que la Providence a jetés, ainsi que les pestes et les famines, parmi les annales du monde, je n'en vois pas à qui elle s'adapte plus justement qu'à Cromwell. Entre toutes les histoires, aucune, selon nous, n'établit plus clairement que celle d'Olivier Cromwell cette instructive vérité, que le genie d'action n'est rien que le mépris de soi-même et des autres.—Que voyons-nous, en effet, dans la vie de cet homme? Un hobereau de Huntingdon, né la dernière année du XVIe siècle, développe dès l'enfance un esprit de bizarrerie et de dévergondage; son père, assez noble de titres, mais sans patrimoine, veut du moins donner au jeune Olivier une éducation qui puisse un jour réparer sa fortune. Le fils se joue de l'université et de toutes ses belles-lettres, comme de son propre avenir. Il commence une vie déréglée. Bientôt la débauche et l'ivrognerie ont ruiné son faible héritage; il lui faut arrêter ses excès. C'est le moment où l'Angleterre, livrée à toute l'anarchie du libre arbitre protestant, tombe, d'épurements en épurements religieux, dans un abîme de désordres. Cromwell voit cette pente fautive, mais rapide, entraînante; il s'y précipite; il se livre à l'esprit de réforme, encore tout échauffé des fumées du vin, et, changeant seulement le nom de ses ardeurs indomptables, il en prétend faire un pieux encens. Car, on le devine aisément, Cromwell ne perdit dans sa conversion rien de son exaltation; seulement, au lieu de libertins, ce fut avec des ministres; au lieu de débauches, ce fut en pratiques *illuminées* qu'il continua de manger le peu de bien échappé à ses orgies. En vain chercha-t-il quelque remède à sa gêne dans l'exploitation de la ferme de Saint-Yves, l'embarras de ses affaires le serra bientôt de si près qu'il se résolut avec Hambden, lié à lui de parenté comme de doctrines, de se retirer dans la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, le voilà, ce profond politique, cet esprit supérieur, si prompt à deviner son avenir, le voilà décidé à fuir le sol où la Fortune lui réserve une couronne; si l'on ne se hâte pas d'arrêter ces deux hypochondriaques, c'en est fait du futur protecteur de la Grande-Bretagne. Mais Dieu, qui recherche les cœurs avilis quand il a besoin de grands instruments pour châtier les nations, ne le laissera pas échapper, et comme déjà Cromwell est embarqué, un ordre du conseil le force à regagner son pays.—Là, il trouve le comte de Bedfort occupé à dessécher les marais du pays de Fey. Il voit en face de ce seigneur des habitants si violemment opposés à cette œuvre d'amélioration qu'on fut obligé de nommer des commissaires royaux pour prêter main forte aux travailleurs; Cromwell prend aussitôt parti pour les opposants, « et, dit un historien, il fit éclater dans cette occasion tant de zèle factieux et d'opiniâtreté de caractère que l'on con-

çut de lui dès lors une haute opinion, et ce ne fut pas son moindre titre à l'élection de Cambridge, qui, par hasard et par intrigue, le fit membre du long parlement. » — Dans cette assemblée mémorable, est-ce la force de l'éloquence ou des conceptions qui dévoileront Cromwell? nullement; c'est à peine s'il peut se faire comprendre; les idées qui l'agitent sont si violentes qu'elles ne savent point se faire passage l'une à l'autre, et qu'elles s'embarrassent à ses lèvres comme une cohue. Le seul mérite qui se décèle en lui, c'est de vouloir en furieux ce qu'il veut, et de ne rien ménager. Aussi le voit-on toujours se ranger aux mesures les plus extrêmes. Nul ne se montra plus ardent à provoquer la fameuse remontrance par où le parlement donna le signal de la révolution anglaise. Lorsqu'après de longues discussions, cette adresse eut passé à une majorité de quelques voix, Cromwell dit à Falkland que si cette affaire eût manqué, il était résolu de convertir en argent les débris de sa fortune, et de quitter immédiatement le royaume. Ainsi, sans la secousse imprimée à tout un ordre social, Cromwell ne pouvait pas vivre en sa patrie. — Une fois la partie engagée, il chercha le meilleur moyen d'en tirer parti, et, convaincu que dans une crise politique où toutes les turpitudes du haut et du bas de la société s'entre-choquent la force brutale demeure toujours la dernière en possession de la puissance, il se hâta de prendre son rôle dans la guerre. — Cromwell comptait alors 43 ans; mais, pour les hommes de sa trempe, il n'y a jamais de temps perdu. En quelques semaines, il lève une troupe de cavalerie, s'établit à Cambridge, et se fait reconnaître d'une part aux rigueurs qu'il déploie contre l'université de cette ville, et de l'autre à la sévérité de discipline qu'il maintient parmi ses soldats. Le parlement, qui a remarqué les fruits de cette double force de volonté, lui confie ses meilleures troupes; alors, Cromwell entame sa carrière militaire. A Gainsborow, le brave Cavendish, tué dans l'action, lui livre un premier avantage; à Korncastle, il aide Fairfax et Manchester à compléter leur victoire; puis, avec ce dernier général, il se répand dans les provinces de l'association orientale, où il lève 14,000 hommes. Son nom dépasse promptement les enceintes de l'armée. A Marston-Moor, il s'assure la célébrité, en défaisant successivement Rupert, à l'aile gauche des royalistes, et Lucas à l'aile droite. Après cette action brillante, sa réputation paraît déjà tellement solide qu'à la seconde bataille de Newbury, quand l'audace du roi déconcerte le succès des parlementaires, c'est Manchester qu'on accuse de l'échec; si Cromwell eût conduit l'armée, le triomphe eût été définitif; aussi est-ce lui qui retira tout l'honneur de la bataille de Naseby, où se résolut définitivement la question de guerre civile en faveur des parlementaires. — On sait comment, après cette bataille, le roi, assiégé dans Oxford, se vit obligé de chercher un refuge, et vint se livrer à la foi des Écossais, qui le vendirent au parlement pour 400,000 livres sterling. — Il est donc vrai de dire que la victoire de Naseby, décidée par Olivier Cromwell, décida à son tour du destin de la couronne. Après ce triomphe, c'en était fait du roi; le parlement n'avait plus de glaive suspendu sur sa tête; mais, en revanche, combien s'agitaient alors sous ses pieds! Toutes les passions que cette imprudente assemblée avait appelées à son aide, lancées par elle sur une pente trop rapide, ne pouvaient plus remettre leur mouvement à son pas, et continuaient leur course, prêtes à l'écraser elle-même si elle voulait s'opposer à leur précipitation. Le libre arbitre et l'illumination religieuse, devenus des armes acérées aux mains de l'aristocratie rebelle, se tournaient contre elle maintenant; et, comme le remarque un historien anglais, après que l'esprit de fanatisme eut obtenu tant d'honneurs et d'encouragement qu'il ouvrait le plus court chemin à toutes sortes de distinctions et de préférences, il était impossible de mettre un

frein à ces pieuses ferveurs, ou de renfermer dans des bornes naturelles ce qui se rapportait à un objet infini et surnaturel. Aussi, mille sectes écloses ensemble, comme les vers qui naissent d'un cadavre, rongeaient à l'envi le pouvoir : presbytériens, amis de l'épiscopat, indépendants de toute nuance, s'en disputaient les débris dans chacune de ces coteries publiques. Chacun, en particulier, suivant l'ardeur de son tempérament, ou son degré d'émulation, ou l'habitude qu'il avait de l'hypocrisie, s'efforçait de se distinguer entre ses rivaux, et d'arriver au plus haut point de sainteté et de perfection. Les masses luttaient d'exagération non moins que les individus, et le pouvoir semblait le prix proposé aux plus grands excès du fanatisme. Aussi, entre les deux principaux partis qui se trouvaient alors en présence, les presbytériens et les indépendants, ceux-ci ayant le plus d'enthousiasme, étaient le moins capables de retenue et de modération. De cette distinction, dit encore Hume, comme d'un premier principe, dérivaient, par une conséquence nécessaire, toutes les autres différences de ces deux sectes. — Les indépendants rejetaient tous les établissements ecclésiastiques, et ne voulaient admettre ni cours spirituelles, ni gouvernement entre les pasteurs, ni participation du magistrat aux affaires de religion, ni faveur pour aucun système de doctrine ou d'opinions. Suivant leurs principes, chaque congrégation, unie volontairement, et par des liens spirituels, composait en elle-même une église séparée, avec le droit d'exercer une juridiction sur son pasteur et sur ses propres membres, mais sans aucun engagement temporel. L'élection seule de la congrégation suffisait pour conférer le caractère sacerdotal ; et, comme on ne reconnaissait aucune distinction essentielle entre les laïques et le clergé, on supposait que, pour donner droit au saint ordre, il n'était pas besoin, comme dans toutes les autres églises, de cérémonies, d'institution, de vocation et d'imposition des mains. — L'enthousiasme des presbytériens les conduisait à secouer le joug des prélats, à rejeter la contrainte des liturgies, à supprimer les cérémonies, à limiter les richesses et l'autorité de l'office sacerdotal ; le fanatisme des indépendants, plus exalté, abolissait tout gouvernement ecclésiastique, dédaignait les formules et les systèmes de foi, rejetait toute espèce de cérémonies, et confondait tous les rangs et tous les ordres. Le soldat, le négociant, l'ouvrier, se livrant aux transports de son zèle, et guidé par l'émanation de l'esprit saint, s'abandonnait à sa direction intérieure, et se trouvait consacré, en quelque sorte, par une communication immédiate avec le ciel. Les catholiques, qui reconnaissaient une autorité infaillible, justifiaient par ce principe la doctrine et la pratique de la persécution ; les presbytériens, s'imaginant que des maximes aussi claires, aussi certaines que celles qu'ils avaient adoptées ne pouvaient être rejetées que par une criminelle obstination, avaient poussé jusqu'alors au dernier excès contre leurs adversaires la doctrine et la pratique de la persécution ; d'un zèle non moins extrême, les indépendants étaient conduits aux principes plus doux et plus humains de la tolérance. Leur ame, comme lancée dans la vaste mer de l'inspiration, ne pouvait s'assujettir à des bornes fixes, et la même indulgence qu'un fanatique de cette classe avait pour ses propres variations, il était porté naturellement à l'avoir pour celles d'autrui. De toutes les sectes chrétiennes, celle-ci est la première qui, dans sa prospérité comme dans ses disgrâces, ait adopté constamment le principe de la tolérance ; et c'est une observation assez singulière, ajoute l'historien protestant, qu'une doctrine si raisonnable doive son origine, non au raisonnement, mais au comble de l'extravagance et de l'enthousiasme. — La religion romaine était la seule que les indépendants fussent portés à traiter avec rigueur, parce qu'ils supposaient que son génie tendait à la superstition. Ils croyaient aussi que les

Digitized by Google

doctrines de la fatalité et de la destinée étaient essentielles à toutes les religions. On observe qu'au milieu de toutes leurs différences, tous les sectaires s'accordaient dans ces deux opinions. — Le système politique des indépendants allait de pair avec leurs principes religieux. Ils ne se contentaient pas de resserrer dans des bornes fort étroites le pouvoir du souverain, et de réduire le roi au rang de premier magistrat, comme les presbytériens se le proposaient ; plus ardents à la conquête de la liberté, ils aspiraient à l'abolition totale, non seulement de la monarchie, mais de l'aristocratie même; et leur vrai plan renfermait une entière égalité de rang et d'ordre dans une république absolument libre et indépendante. Ce système les rendait ennemis déclarés de toutes les propositions de paix, à moins qu'elles ne fussent telles qu'ils jugeaient impossible de les obtenir ; et leur maxime, assez politique et prudente en elle même, était « que celui qui tire une fois l'épée contre son souverain doit en même temps jeter le fourreau. A force d'épouvanter les autres, en leur faisant redouter la vengeance du prince outragé, ils s'étaient fait beaucoup plus de partisans dans leur opposition à la paix que dans leurs autres principes de gouvernement et de religion ; et les derniers succès des armes du parlement, soutenus par l'espérance prochaine d'en obtenir de plus grands encore, les confirmaient de jour en jour dans cette obstination. — Parmi ces divers instruments, quel est celui dont s'emparera Cromwell ? S'il veut manier les royalistes, ils ont encore, il est vrai, de vastes ramifications dans le pays ; mais des deux puissances auxiliaires, l'Irlande et l'Écosse, le roi n'a pour lui que l'Irlande papiste ; l'Écosse covenantaire appartient au parlement. Dans l'armée du peuple, l'habileté mène au grade; dans celle du roi, c'est la naissance qui décide des rangs ; enfin, le droit d'injurier, de donner des sobriquets, est par le fait réservé au peuple; dès lors la cause que Cromwell doit épouser n'offre plus de doute à sa pensée. C'est au peuple qu'il faut s'allier, et parmi les partis populaires, c'est toujours au plus outré qu'il doit se joindre.—Du reste, Cromwell n'était pas le seul à sentir que les modérés n'avaient ni le ressort ni le mouvement nécessaire pour servir des desseins politiques de quelqu'élévation ; et tandis que les ambitions vulgaires flottaient encore entre les presbytériens et les indépendants, les hommes d'action véritable, Henry Vane, Nathaniel-Fiennes, Olivier-Saint-John, s'étaient, aussi bien que Cromwell, promptement emparés de la tête des indépendants, et ce concours même, il faut le reconnaître, devint un moyen pour le futur protecteur, qui sut se tenir à l'abri derrière Fairfax à Londres, derrière Henry Vane au camp, jusqu'à ce que les chances de succès se fussent clairement dévoilées. Mais cette façon de se mettre à couvert n'empêchait pas Cromwell d'agir comme le premier intéressé à chacun des actes politiques, et quand, par l'arrêt de *self-denying*, les indépendants eurent poussé leurs adversaires à se demettre de leurs charges pour se les approprier, ce fut Cromwell qui sut insinuer à ses collègues de déserter le parlement pour établir au sein de l'armée le siége de leur influence. Comment, dans ces temps de corruption, aurait-il préféré le pouvoir civil au pouvoir brutal du soldat ? Il jugeait bien que la force morale est le seul contre-poids par où le premier puisse imposer au second, et la force morale, en même temps que la morale elle-même, avait disparu de l'état.— Cependant, pour détruire jusques aux derniers vestiges de la hiérarchie politique, les chefs du corps armé prirent le soin hypocrite d'allumer en chaque soldat un enthousiasme religieux, le plus aveugle et le plus vaniteux. Sous couleur de suivre la voix du ciel, le plus vil maraudeur se détourna de toute autorité, ne reconnut plus rien de sacré, et se fit le bras insensé d'un fanatisme sans limite. — Le parlement ne put voir sans terreur ces ferments de dis-

corde entre la grande majorité de ses membres, qui demeuraient presbytériens, et cette troupe d'illuminés indépendants. Il n'osa pas cependant prononcer hautement la dissolution de l'armée; mais, pour marcher au même but par une voix moins dangereuse, la division, il résolut d'envoyer une partie des régiments en Irlande, et fit prendre à cet effet des engagements aux plus modérés et dociles d'entre les officiers. Soudain, l'armée, instruite des sourdes vexations qui se préparent contre elle, gagne de l'arrogance à voir la crainte qu'elle inspire, et commence d'adresser au parlement des représentations et des pétitions exigeantes, dignes préliminaires de révolte. La circonstance se présentait ainsi trop avantageuse aux gens d'action pour qu'Olivier Cromwell ne cherchât pas à en tirer profit. Aussi que ne fit-il pas! avec quelle dissimulation, quelle double perfidie n'envénima-t-il pas cette querelle de la toge et de l'épée révolutionnaire! — C'est lui-même qui naguère a jeté dans l'armée le levain de son fanatisme; l'heure est venue d'en user, et d'abord il en reprend comme la levure pour aigrir le parlement. La chambre, au contraire, persuadée de trouver en lui une main vigoureuse, toute prête à châtier, lance contre les rebelles d'imprudentes menaces. La sédition s'en augmente. Il faut que des commissaires soient envoyés parmi les troupes pour rechercher les causes de cette nouvelle guerre intestine. Qui choisit-on pour cette mission délicate? Skippon, Ireton, Fletwood et Cromwell. Après l'arrivée de tels pacificateurs, la paix devint immédiatement impossible. Ces hommes sont, qu'on me passe cette figure, la fleur de la mutinerie, et bientôt on en verra les fruits. Car, tandis que le parlement attend avec impatience le résultat de son enquête, grâce aux insinuations de Cromwell et de ses partisans Ireton et Fletwood, un parlement de soldats s'élève au quartier-général, vis-à-vis celui de Westminster; sans retard, cette nouvelle législature se met à déchirer du bout de sa pique le bill d'injonction du parlement, et sa première parole d'arrangement, c'est qu'il faut que l'autre chambre, je veux dire celle de Westminster, révoque sa déclaration. Certes, c'est là se poser hautement sur le terrain de la rébellion. Cependant, Cromwell, qui a prévu cette demande, en a ressenti de la crainte; il a craint que les chambres n'eussent la lâcheté d'y accéder. Aussi a-t-il changé subitement la direction de ses manœuvres. Comme il s'était montré le plus empressé à venir présenter à l'armée les réclamations du parlement, il montre la même hâte de reporter celles de l'armée aux chambres. De cette façon, il ne redoute plus de conciliation, car il a poussé l'exigence du camp à son extrémité, et déjà il est à Londres prêt à conseiller la rigueur. — Les suites d'une pareille tactique se prévoient aisément. Avant peu de temps, il faudra bien que Cromwell se déclare; et quand il aura levé le masque, lançant l'armée de toute sa puissance contre l'assemblée législative, il aura promptement renversé de fond en comble cette dernière base de l'édifice politique; alors le champ du pouvoir s'ouvrira libre devant lui. Mais, avant d'arriver à ce but, il est un obstacle à détruire qui l'inquiète plus que toute la tourbe de ses séditieux adversaires. Cet obstacle, c'est le roi : le roi vaincu, pauvre, livré pour une somme d'argent, prisonnier de ses sujets, le roi ainsi dénué de tout, hormis son nom, tourmente plus l'ambitieux général que toute la nation qui l'a vaincu, que toute la nation avec son orgueil républicain, le fanatisme audacieux de ses soldats, le récent triomphe de ses chambres; parce que tout cela est vain et méprisable, tandis que ce nom de roi est une chose sacrée, et qu'une couronne même brisée dans la poussière conserve encore je ne sais quoi de son divin éclat. Il faudra donc que Cromwell arrache le roi au parlement pour lui ôter l'envie de se garantir derrière cette sainte égide; il s'en emparera de vive force, et quand il le tiendra sous sa main, il le fera tuer par

la main des parlementaires. Mais il aura soin surtout que ce rapt du roi, son jugement, son exécution, soient accomplis, de telle sorte que la royauté et tous les corps délibérants soient précipités ensemble dans un abîme de mépris, la royauté par cette preuve sanglante de sa faiblesse, la chambre par cette lâche condescendance d'un crime. Après cela, Cromwell n'aura plus rien qui dépasse la hauteur de sa main. — Il faut lire dans Hume avec quelle brutalité cet homme exécuta son projet d'enlèvement.—Tandis que le parlement ordonnait aux troupes de se rendre en Irlande, dit l'historien anglais, et que de son côté le conseil de l'armée commandait un rendez-vous général de tous les régiments, on vit paraître à Holdenby un corps de 500 chevaux, sous la conduite de Joyce, autrefois tailleur de profession, mais actuellement avancé au rang de cornette, et connu dans l'armée pour un de ses plus actifs agitateurs. Joyce, sans aucune opposition de la garde, qui était dans les mêmes intérêts, pénétra jusqu'à la chambre du roi, se présenta devant lui, armé de pistolets, et lui déclara qu'il fallait partir à l'heure même. « Pour aller où? dit le roi. — A l'armée, répliqua Joyce. — Par quel ordre? » demanda le roi. — Joyce montra de la main quelques cavaliers qui l'avaient suivi, grands, bien faits et bien équipés. « Votre ordre, dit Charles en souriant, est écrit en beaux caractères, qui se font lire sans épeler. » Les commissaires du parlement, qui n'avaient pas quitté Holdenby, vinrent dans la chambre, et demandèrent à Joyce s'il avait des ordres du parlement? « Non.— Du général?— Non.—Par quelle autorité il était venu? » Il leur montra ses cavaliers, comme il avait fait au roi. « Nous en écrirons au parlement, dirent-ils, pour savoir ses intentions. —Ce qu'il vous plaira, répliqua Joyce; mais, en attendant, il faut que le roi parte avec moi. » La résistance était inutile. Charles, après avoir différé autant qu'il l'avait pu, monta dans son carosse, et fut conduit à l'armée, qui était en mouvement pour se rendre à Triplo-Heath, près de Cambridge. Cet événement, dont le parlement fut aussitôt informé par ses commissaires, y répandit la plus grande consternation.— Après ce coup d'audace le parlement trembla devant Cromwell; l'armée, au contraire, enivrée d'un chef si hardi, le nomma généralissime; la couronne resta suspendue au bout de son épée. Maintenant Cromwell peut s'en saisir à son heure; rien ne le presse: il en est sûr. La première moitié de ses actes a comme forcé la fortune, et l'on peut dire que le reste de sa carrière n'offre qu'un complément presque fatal du temps que nous en avons parcouru. Mais si nous avons étudié avec quelque soin les généralités de cette éclatante existence, parce que les généralités échappent toujours au plus grand nombre, les faits qui la terminent sont trop connus pour que nous en fassions plus qu'une simple mention. Qui ne sait en effet les derniers événements de cette histoire? le parlement cherchant à se servir du roi et de son autorité restaurée, pour opposer un contre-poids à la force militaire; l'armée poussée par ses chefs à demander la tête de son roi; les communes, donnant à cette occasion, par leur résistance à une exigence aussi criminelle, leur premier exemple d'une action loyale et courageuse; et, par cette action même, déshonorées devant le peuple et vaincues par deux régiments; enfin, Cromwell maître de la cité comme du pouvoir; le roi mis en jugement et décapité; le protectorat élevé sur les ruines entassées en un seul amas du trône et de la république. Qu'avons-nous besoin d'examiner plus en détail la fin de cette gaude vie politique, qui, commencée dans une taverne, vint expirer sous des lambeaux de pourpre sanglants. Qu'y trouverons-nous de plus, je le répète, que le même mobile de la première moitié? un mépris abondant de tout ce qui vaut quelque estime, un dédain perpétuel de la bonne opinion comme du bien-être des hommes. On offre à Cromwell le titre de roi, il le refuse: c'est un pouvoir fait à sa guise qu'il veut, et non

pas un vain titre qu'il vient de démonétiser : un parlement cherche à prévenir ses desseins ambitieux, il lui fait faire des remontrances par les officiers de sa garde ; le parlement résiste et se révolte contre un tel opprobre, trois cents soldats envahissent la salle, et lui, le hobereau d'Huntingdon, s'adressant aux premiers de l'Angleterre : « Retirez-vous, misérables, leur dit-il, retirez-vous, vous n'êtes plus un parlement. Non, vous dis-je, vous n'êtes plus un parlement. Le Seigneur a choisi de plus honnêtes gens que vous ; allez-vous-en. » Puis il les prend un à un ; il les injurie, les met dehors, ferme la porte sur eux, en prend les clés, et se retire tranquillement. Le lendemain, il refait une autre chambre, ramassée dans la lie du peuple, et qui bientôt elle-même, lasse de ses mépris, résigne entre ses mains ses semblants d'autorité. Cependant, quelques guerres extérieures, soutenues avec succès, suffirent à compenser pour les Anglais l'humiliation d'un pareil joug ; car, tel est la misère de l'homme qu'il n'est point de honte à laquelle on ne l'asservisse, pour peu que l'on prenne le soin de flatter l'un de ses orgueils. — Chacun, hormis les rivaux personnels du protecteur, s'arrangea de ce règne, qui mettait fin à des guerres cruelles ; on s'en contenta faute de mieux ; on se convainquit que le changement n'aurait rien de plus favorable, si bien que Cromwell fut peut-être bientôt celui qui souffrit le plus du succès incontesté de sa cause. Car, pour lui, il est certain qu'il ne trouva pas dans cette haute position les joies que sans doute il s'en était promises : malgré le grand éclat qui ne cessa point de l'environner, malgré ses triomphes de toutes parts, malgré les Écossais et Charles II défaits, les Hollandais contraints à solliciter la paix, Mazarin se pliant à son alliance, il ne rencontra plus, à partir de son avénement, un seul jour de sécurité. Il avait élevé lui-même l'échafaud à la hauteur du trône ; il craignit incessamment qu'une secousse ne le poussât de l'un à l'autre ; il avait avili tous ses instruments d'ambition, démoralisé tous les hommes sur lesquels il s'était appuyé ; la méfiance fut le fruit du mépris qu'il avait semé : nul d'entre les siens ne pouvait l'approcher que soudain il n'en redoutât la trahison ou le poignard même ; toute l'agitation enfin qu'il avait suscitée dans le pays, il la ressentit dans son cœur. Et cette émotion continuelle alluma chez lui une fièvre violente qui le tua seule, sans atteinte étrangère, et sur la pourpre de son trône. Dieu l'y laissa mourir, pour prouver aux hommes que rien d'extérieur n'adoucit une agonie coupable. Olivier Cromwell avait cinquante-neuf ans quand il expira, le 3 septembre 1658, emportant avec lui l'admiration et le dégoût, la haine et le regret de l'Europe. Singulier assemblage, mais digne en tout point de ce bizarre génie d'action !

G. Olivier.

CRONIES, *Cronia*, fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Saturne, au mois *hecatombéon*. Les *Cronies* des Grecs étaient la même chose que les *Saturnales* des Romains. On prétend qu'à Rhodes on réservait un malfaiteur pour l'immoler à Saturne dans cette espèce de solennité. — Ces fêtes avaient été ainsi appelées du nom grec de Saturne, *Cronos*.

E.

CRONSTADT, ville forte et maritime, située dans une petite île du golfe de Finlande, nommée Codlin (ou Ketusari, ou Kessel), bâtie à l'embouchure de la Néva en 1710 par Pierre Ier. C'est là qu'est conservé le trésor de l'empire. Elle a des rues droites ; elle possède trois ports, placés l'un près de l'autre. Ils sont grands, sûrs et commodes. Dans un de ces ports, on équipe et on démonte les vaisseaux de guerre. C'est là que se trouve la plus grande partie de la flotte russe. Ce dernier port, qui a 25 pieds de profondeur, est sans doute le plus sûr, mais les deux autres sont plus profonds, bien qu'ils ne présentent pas les mêmes garanties contre tout vent. Les vaisseaux sont à flot à l'entrée du port, et on peut le fermer d'un côté. Une citadelle située sur une roche au milieu de la mer, et de

Digitized by Google

l'autre le fort *Cronslot* en défendent l'entrée. Ce fort ferme entièrement l'abord de la Néva, qui a 2,000 pas en largeur, depuis qu'on a barricadé avec des vaisseaux enfoncés dans la mer l'embouchure septentrionale du fleuve pour donner plus de profondeur à celle du midi. Les vaisseaux de ligne ne s'y conservent qu'environ 20 ans, parce que les eaux sont trop peu salées. Le dock pour radouber les vaisseaux, avec le canal de Pierre-le-Grand, est un grand ouvrage, unique en son genre. La ville, très régulièrement bâtie, a toutes ses rues larges et bien pavées; plusieurs places publiques, au nombre desquelles on distingue la place de parade; six églises, dont quatre grecques, une luthérienne et une anglicane. Cette ville, siége de l'amirauté, renferme une école pour les pilotes, entretenue aux frais de l'état, de bonnes casernes et des hôpitaux pour la marine. A deux petites lieues de Cronstadt, stationnent les bâtiments de douane, chargés de visiter les navires allant à St.-Pétersbourg. C'est en outre à Cronstadt qu'on charge et qu'on décharge les bâtiments destinés pour la capitale. — Cette ville est divisée en deux parties principales, l'amirauté et la place; elle a, en outre, un faubourg situé sur une langue de terre. On remarque encore à Cronstadt le palais de Pierre Ier, la maison où il se tenait incognito, la bourse et le grand bureau de douane. Les habitants vivent en grande partie des bénéfices qu'ils retirent de la flotte et des vaisseaux marchands qui entrent dans le port : mais la ville est aussi animée en été qu'elle est triste et déserte en hiver. Le canal de Cronstadt se couvre tous les ans de glace. Il est admirable, et s'étend à 388 toises dans la mer; il en a 1,050 en longueur sur 100 en largeur; il est revêtu en grosses pierre carrées; sa profondeur est de 24 pieds. Les fortifications de Cronstadt ont été considérablement augmentées par les empereurs Paul Ier et Alexandre. La population de cette ville est de 40,000 habitants, y compris 10,000 matelots. Elle est située au 59e d. 59 m. de lat. nord, et au 27e d. 29 m. de long. est. C.

CROQUANT, expression injurieuse, qui désigne le plus ordinairement un gueux, un misérable, un pauvre diable. C'est dans ce sens que La Fontaine l'a employée dans sa fable de la *Colombe et la Fourmi :*

> Elle se sauve (la colombe), et là-dessus,
> Passe un certain *croquant*, qui marchait les pieds nus.

— *Croquant* signifie encore un sot, un fat, un personnage sans consistance et sans considération :

> Ce *croquant* qu'à l'instant je viens de voir sortir.

Ainsi s'exprime le marquis en parlant de Dorante, oncle du *Joueur*, dans la pièce de ce nom. Ce mot appliqué à Dorante veut dire seulement que c'est un homme de rien, un inconnu sans importance et sans appui dans le monde. — Quant à l'étymologie de *croquant*, d'Aubigné en rapporte l'origine à un soulèvement de paysans arrivé en 1597, et qui commença dans la paroisse de *Croc*, située dans le Limousin, causé par les vexations des collecteurs. La révolte s'étendit dans le Périgord, le Quercy, l'Agénois et l'Angoumois. Non contents d'attaquer les agents du fisc, les paysans se ruèrent aussi sur les gentilshommes, qu'ils massacrèrent, et dont ils pillèrent les châteaux. Mais la désunion se glissa bientôt dans leurs rangs, composés de catholiques et de protestants. Les premiers se séparèrent de leurs associés et ne tardèrent pas à déposer les armes volontairement; les autres, atteints en rase campagne par les troupes royales, furent vaincus et dispersés. — Le père Daniel, en rapportant ce même événement, assure au contraire que les insurgés furent nommés *croquants* parce qu'ils croquaient, c.-à-d. parce qu'ils mangeaient et buvaient tout ce qu'ils trouvaient à manger et à boire dans les maisons des gentilshommes. Un érudit, le célèbre Ménage, prétend de son côté que ces paysans furent nommés *croquants*, non à cause de la paroisse de *Croc*, où commença l'insurrection, mais parce que, ne sachant pas écrire, ils se bornaient à tracer sur les actes un crochet ou une croix (*v.*) pour leur tenir lieu de signature: de là vient, ajoute-t-il, qu'on

dit d'un billet marqué de la sorte, qu'il n'est que *croeheté*. Enfin, le *Dictionnaire de Trévoux* affirme pour sa part que *croquant* servait à désigner les soldats, lesquels en temps de guerre n'avaient pour toutes armes qu'*un eroc*, ce qui ferait remonter l'invention de ce mot à l'époque féodale, où l'infanterie, formée d'une multitude confuse, n'avait pour se défendre que des fourches, des erocs et des bâtons. Quoi qu'il en soit, *croquant* n'a plus aujonrd'hui d'autres significations que celles que nous avons indiquées au commeneement de cet artiele. S. Prosper.

CROQUIS. C'est, en termes d'art, la première idée jetée précipitamment sur le papier, soit au crayon, soit à la plume, et sans chercher ni l'effet ni la pureté des formes, mais dans le but seulement de rendre l'agencement d'une on de plusieurs figures qu'un artiste veut faire entrer dans sa composition. — Les eroquis des grands maîtres sont fort recherchés; les enrieux poussent même souvent cette vénération trop loin, puisqu'ils mettent des prix assez élevés à des croquis que, véritablement on ne peut considérer qne comme des griffonnés plus ou moins informes; lorsqn'un eroquis est plus arrêté, il reçoit le nom d'*esquisse*. — Cette expression a passé des arts dans la littérature, et l'on dit, le *croquis* d'une pièce littéraire commencée et restée imparfaite. Duchesne aîné.

CROTALE, du grec *krotalon*, dérivé de *kroteó*, frapper, faire du bruit. On désigne sous ce uom un instrument de musique des anciens, représenté sur les médailles dans les mains des prêtres de Cybèle. Cet instrument, que nous connaissons sous la dénomination de *castagnettes*, était composé de deux lames d'airain qu'on fait choquer l'une contre l'autre. Dans le midi de la France, les enfants se font des castagnettes ou erotales avec des morceaux d'ardoise, d'os ou de bois (*v.* Castagnettes, t. xi, p. 302). — Les serpents à sonnettes, si célèbres par l'atrocité de leur venin, ont été anssi appelés *crotales*, paree qu'ils ont an bont de leur queue un instrument bruyant, formé de plusieurs cornets écailleux lâchement emboîtés les uns dans les antres, qui résonnent quand ce reptile rampe ou remue la queue. Le nombre de ces cornets crotales qui composent la sonnette augmente avec l'âge, puisqu'il s'en forme un de plus à chaque formation d'un nouvel épiderme, et que ce nonveau cornet persiste et reste emboîté dans les autres à chaque mue, quoique réellement séparé et détaché de la peau. Nous renvoyons à l'article Serpents venimeux l'indication de quelqnes détails très eurieux de l'anatomie des crotales (*v.* aussi Dents et Venin). L—r.

CROUP (médecine). Cette dénomination, empruntée en ces derniers temps à la langue anglaise, sert à désigner une affection inflammatoire de la membrane muqueuse qui revêt les premières voies par lesquelles l'air pénètre dans les poumons. Cette inflammation n'est point intense, mais n'en est que plus dangereuse, parce qn'elle n'est point accompagnée de douleur à son débnt, sensation qui a l'avantage d'avertir d'un changement morbide. L'affection dénature senlement la vitalité de la membrane qui en est le siége, au point que la sécrétion de cette surface forme une couche blanchâtre, plus on moins épaisse et tenace, se moulant sur les conduits aériens, et les oblitérant tellement que l'air n'a plus accès dans la poitrine. Si cette maladie n'est désignée sous la dénomination de *croup* que nouvellement, elle n'était pas moins connue depuis long-temps des médecins sous les noms d'angine *trachéale*, *polypeuse*, *suffocante*, ete. Ce n'est point une maladie récente en Europe et apparue avee la vaecine, comme quelques personnes le prétendent. Méconnaissant sa nature, on la distinguait rarement quand nn événement vint la signaler à l'attention publique: ce fut la mort, par suite du *croup*, du fils de Louis-Napoléon, alors roi de Hollande. L'empereur des Français stimula en cette oecasion le zèle des médecins, en ouvrant un concours mémorable, dont le résultat a été fructueux et s'est perfectionné au point qu'on possède aujourd'hui des notions satis-

faisantes sur l'étiologie ainsi que sur le traitement de cette redoutable affection. — Le croup est propre à l'enfance, surtout depuis la première année jusqu'à la septième; néanmoins, on le rencontre chez les adultes, même dans un âge avancé : un exemple en a été offert par Washington, cet homme illustre, dont la renommée grandira de siècle en siècle, parce que, loin d'asservir son pays après l'avoir défendu victorieusement, il concourut à fonder le plus sage des gouvernements sur la liberté et sur la raison.— Il est indispensable d'esquisser ici la série d'accidents dont le croup se compose, des causes qui l'engendrent et du traitement convenable pour tenter de le guérir, afin de concourir au but de ce livre. — Le début de la maladie est ordinairement analogue à celui des rhumes ou de la coqueluche; aussi le considère-t-on comme tel, et on y fait peu d'attention. La santé ne présente aucune altération notable; la toux revient par quintes et est assez forte pour interrompre brusquement le sommeil. La voix cependant devient rauque et prend un accent insolite, et son timbre commence à différer de l'enrouement. En même temps la respiration devient bruyante, et on entend dans l'inspiration comme dans l'expiration un sifflement qui rappelle celui d'une oie qu'on irrite; la toux devient alors éclatante et enrouée, comparable à l'aboiement d'un jeune chien ou aux cris d'un jeune coq; le pouls est vif et fréquent; durant la toux, le visage se gonfle et rougit fortement; les enfants portent instinctivement la main au col. — Les malades jouissent de quelques intervalles d'un calme plus ou moins long, qui inspire une sécurité qui n'est pas de longue durée; la fièvre s'allume manifestement, et on la reconnaît à la vélocité du pouls, à la rougeur de la face et à la chaleur du corps. La toux devient ensuite plus aiguë et plus sonore, tandis que la gêne de la respiration s'accroît: c'est surtout durant la nuit qu'on remarque la fréquence des accès et l'aggravation des accidents. On dirait que le sommeil favorise le développement de cette affection catarrhale. L'oppression de la poitrine est alors remarquable, et on distingue déjà des menaces de suffocation. Communément, on a déjà vu s'effectuer une expectoration de matière muqueuse mêlée de stries sanguinolentes; maintenant on y remarque des portions de fausses membranes; il n'est plus possible de méconnaître la maladie. Durant les accès, les enfants témoignent une anxiété extrême, leurs regards sont étonnés, leur visage devient livide; ils renversent la tête en arrière, raidissent le tronc et les membres comme pour élargir leur poitrine; d'autres fois ils se redressent tout à coup sur leur lit ou prennent un élan pour courir. La voix, qui était éclatante, s'éteint et devient comparable à celle des ventriloques. L'air ne pénètre plus que très difficilement dans la poitrine; enfin, on voit se succéder les tristes scènes qui accompagnent la mort par suffocation ou asphyxie. Quelques sujets échappent cependant à cette dangereuse période du croup : les fausses membranes sont expulsées par les efforts que la toux et les vomissements occasionnent.— Certaines conditions prédisposent à cette maladie ou la causent, tels sont : l'enfance, en raison de la grande irritabilité du système muqueux à cet âge; le tempérament sanguin et lymphatique, une éducation trop sédentaire, qui n'habitue pas les enfants aux vicissitudes atmosphériques; des vêtements insuffisants, surtout autour du col; les exercices du corps accompagnés de cris, surtout dans un courant d'air; la température froide et humide, certains états de l'atmosphère, qu'on ne peut déterminer, et qui engendrent les épidémies; enfin, diverses maladies, telles que la scarlatine, la rougeole, la coqueluche. — Ces notions suggèrent les précautions qu'il est nécessaire de prendre pour prévenir le croup. Quand il a été impossible d'en garantir les enfants, on ne saurait trop s'empresser de faire avorter l'inflammation, car c'est dans cette période que l'art est puissant. A cet effet, les saignées locales et généra-

les, les vomitifs, les purgatifs, les révulsifs, etc., sont indiqués; mais ce n'est point ici le lieu de tracer l'emploi raisonné de ces moyens, il est de la seule compétence des médecins. Nous devons nous borner à exposer les premiers soins à donner aux malades, en attendant ceux que dicte l'instruction médicale.— Lorsque les enfants sont enrhumés, il faut les tenir à la maison, et les observer attentivement, surtout pendant la nuit; si la voix, la respiration, la toux, offrent les changements qui ont été signalés ci-dessus, on doit craindre le croup et appeler tout de suite un médecin. En l'attendant, il convient de placer le malade dans un bain chaud ou au moins dans un demi-bain; en le retirant, il est utile d'enfermer les pieds dans des cataplasmes de farine de graine de lin, auxquels on ajoute de la farine de graine de moutarde. Si les signes du croup continuent à se manifester, et si le médecin doit tarder à arriver, il est urgent d'appliquer des sangsues sur le col; on les placera à la partie supérieure et sur les côtés de cette éminence que le vulgaire appelle *pomme d'Adam*. Deux à droite et à gauche suffisent chez les enfants d'un à trois ans, et l'on augmente ce nombre quand ils sont plus âgés. On doit laisser couler le sang en abondance, sans cependant pousser cette pratique à l'excès. Quand la saignée a été considérable, il faut arrêter l'hémorrhagie avec des morceaux d'amadou qu'on place sur les piqûres ou avec de la poudre de colophane. Si ces moyens ne suffisaient pas, il faudrait tenir chaque piqûre pincée par un petit bâton fendu qui agit à la manière des épingles de bois dont les blanchisseuses font usage. Dans les cas où ce moyen viendrait encore à faillir, on toucherait les piqûres saignantes avec l'extrémité d'une aiguille à tricoter qu'on aurait fait rougir au feu. Mais l'eau de *créosote* (*v.* ce mot) fournira probablement un moyen prompt et facile pour tarir ces hémorrhagies. En général, on ne saurait trop surveiller les enfants après ces saignées capillaires, car on en a vu plusieurs se vider entièrement de sang par les piqûres de sangsues, qui deviennent un point d'attraction très forte. Quand bien même cette saignée locale serait pratiquée sans urgence et même par une peur mal fondée, elle ne peut avoir d'inconvénients graves, car la perte du sang se répare avec beaucoup de promptitude; il y aurait au contraire des inconvénients plus grands à ne point l'employer dans les cas d'urgence. Une déplétion de sang loin du siége de la maladie n'aurait pas la même efficacité: quelques médecins en ont jugé autrement, pensant que les sangsues appliquées autour d'un foyer d'inflammation avaient l'inconvénient d'y attirer le sang. Ce jugement n'est pas dépourvu de rationalité, mais il ne peut s'appliquer qu'aux saignées insuffisantes. Cette médication a effectivement l'inconvénient qu'on lui reproche quand on n'ose pas appliquer des sangsues en assez grand nombre. Mais mesurée convenablement, elle est l'arme la plus puissante du médecin, et avec laquelle on éteint souvent le croup dès son origine. Quand la formation des fausses membranes n'a pu être prévenue, le traitement se réduit à en favoriser l'expulsion, comme à faire cesser l'anomalie vitale qui les engendrait; le médecin seul peut en prendre la direction, et comme nous supposons maintenant sa présence auprès du malade, nous nous bornerons ici à des informations thérapeutiques qui sont seulement appropriées au but de ce dictionnaire. Toutefois, il est une ressource extrême que nous devons indiquer pour les cas désespérés: c'est la *trachéotomie*, ou l'ouverture du conduit aérien, par laquelle on livre un passage artificiel à l'air, on retire les fausses membranes, on applique des topiques pour modifier directement la vitalité de la membrane affectée, comme aussi par laquelle on peut tenter de rappeler la vie éteinte par des insufflations d'air. Comme chez les noyés, cette opération n'est point très difficile à pratiquer, elle n'est pas très douloureuse; elle l'est même beaucoup moins que les souffran-

Digitized by Google

ces que la suffocation fait éprouver ; enfin, elle offre encore une chance de salut, nous devons donc la recommander ici comme ayant conservé la vie à plusieurs enfants durant ces dernières années. Nul doute que le nombre des guérisons n'eût été plus considérable si, d'une part, les parents connaissaient mieux la nécessité et la valeur de l'opération, comme d'une autre si les médecins avaient plus généralement la hardiesse de l'entreprendre. Un fait démontrera mieux que des paroles l'importance de notre recommandation. Un de nos confrères, le docteur Scoutetten, résidant à Metz, eut, il y a quelques années, un de ses enfants attaqué du croup avec une telle violence qu'aucun secours ne put prévenir la suffocation. Des médecins qui avaient assisté le père voulant l'entraîner loin d'un lit où il ne voyait plus qu'un cadavre : « Non, dit M. Scoutetten, je veux tenter la trachéotomie. La vie n'est pas pour moi un être abstrait, mais de la matière qui a besoin d'être stimulée. Je vais extraire les fausses membranes, insuffler de l'air dans les poumons ; rien ne me gêne ; l'enfant ne remue pas ; je vais tâcher de l'opérer de sang-froid. » Il accomplit ce courageux dessein, et après une heure trois quarts d'efforts soutenus, l'enfant fut ranimé, et se porte aujourd'hui très bien. Son père lui a donné une seconde fois la vie.

CHARBONNIER.

CROUPIER. Ce mot, dérivé de *croupe*, est le nom que l'on donne à tout homme qui, monté en croupe derrière un cavalier, devient nécessairement son compagnon d'aventures. C'est par suite de cette allusion qu'on nomme *croupier* l'associé d'un joueur qui tient les cartes ou les dés. Ainsi l'on dit : cet homme ne jouerait pas si gros jeu s'il n'avait pas derrière lui des *croupiers*. En termes de jeux de hasard, le *croupier* est le compère du banquier de pharaon, de trente-et-un, de roulette, etc. ; il l'avertit des cartes qu'il oublie, et l'aide à payer les gagnants ou à retirer l'argent des perdants. Quelquefois aussi, le croupier est intéressé à la banque. — *Croupier* se dit encore d'un associé secret dans un traité, dans une ferme, dans une entreprise quelconque, qu'il laisse mettre sous le nom et la régie d'un autre et dont il partage les bénéfices ou les pertes, en proportion de sa mise de fonds. Les directeurs de certains spectacles, les éditeurs de quelques journaux et de plus d'un ouvrage littéraire, les entrepreneurs de fournitures civiles ou militaires, de diverses voitures *Omnibus*, de constructions et d'embellissements, de bateaux à vapeur, etc., ont des *croupiers* qui se plaignent quelquefois de subir les pertes sans participer aux bénéfices. Sous le ministère de l'abbé Terray, on appelait *croupiers* les gens de lettres, les artistes et les comédiens dont les pensions furent hypothéquées, en 1774, sur la ferme-générale. On trouve dans les *Mémoires de Bachaumont* une lettre fort plaisante à ce sujet, qu'on dit ou qu'on suppose adressée à ce ministre trop fameux par la spirituelle Arnoult de l'Opéra. La compagnie des Indes, la caisse des comptes courants, et autres associations financières, ont ruiné à diverses époques leurs *croupiers*. Quelques députés conventionnels, Fabre d'Églantine, Bazire, Chabot, Lacroix, Julien de Toulouse, Delaunay d'Angers, furent, dans les dénonciations dirigées contre eux par leurs collègues de la *montagne*, et dans l'acte d'accusation qui les conduisit à l'échafaud en 1794, signalés comme les *croupiers* des agioteurs, des banquiers et des financiers, auxquels ils avaient, dit-on, vendu leur bienveillance et leur protection. — La Bourse de Paris n'étant plus aujourd'hui qu'une maison de jeu protégée et soutenue par le gouvernement, et l'agiotage scandaleux qu'on y exerce n'étant réellement qu'un jeu de hasard plus dangereux, plus ruineux et plus lent dans ses angoisses que la *rouge et la noire*, les agents de change, banquiers brevetés de ce jeu, ne pouvaient pas manquer d'adopter le mot *croupier*. Lorsqu'à la table de jeu, qu'on appelle parquet de la Bourse, ils achètent, ils vendent à

Digitized by Google

prime, à terme, à marché ferme, soit à la hausse, soit à la baisse, du cinq pour cent, du quatre et demi, du trois, ou des fonds étrangers, tels que les rentes de Naples, l'emprunt des cortès ou l'emprunt Guebhart, ils ont presque toujours un ou plusieurs *croupiers* qui, à l'époque de la livraison et de la liquidation, paient ou reçoivent leur portion incombante sur les différences subies par le cours des effets publics. Ces croupiers s'enrichisent avec les agents de change ou font naufrage avec eux. On prétend qu'aujourd'hui certains *croupiers* hant placés, maîtres de diriger la hausse ou la baisse, en hâtant ou en retardant la publication des nouvelles politiques les plus importantes, endoctrinent leur agent, leur associé, et sont toujours sûrs de gagner à cet infâme jeu, sans s'inquiéter de la douleur, de la misère où ils plongent une foule de familles qui ne sont pas initiées dans leurs odieux mystères. Si un abus aussi criant existe, faut-il s'étonner de ce que certaines gens tiennent tant à des places dont les revenant-bons sont incalculables? et ne doit-on pas s'affliger et s'indigner en même temps quand on voit de tels *croupiers* courtisés, prônés et encensés par de lâches adulateurs? — En termes de jurisprudence canonique, le *croupier* est un confidentiaire qui prête son nom à celui qui, plaidant pour un bénéfice et se défiant de la bonté de son droit, fait postuler un dévolu sur lui-même, afin de l'obtenir sous le nom d'un *croupier*. H. Audiffret.

CROUTE. On donne ce nom à la superficie d'une matière qui, étant naturellement plus ou moins tendre, acquiert une certaine dureté, soit par la cuisson, soit par l'impression de l'air. Ainsi, on dit la croûte de la terre, la croûte que forme la lymphe en s'épaississant, sur une écorchure. Le sucre, en se refroidissant, forme sur la bassine une croûte d'assez bon goût. La croûte d'un pâté est la partie du pâté dans laquelle est enveloppée la viande que l'on fait cuire au four. La croûte du pain acquiert, par la cuisson, une dureté et une couleur plus ou moins rousse. — Cette dernière acception est la plus répandue, et c'est de là sans doute qu'elle aura été transportée dans le langage des beaux-arts. Quelque vieux tableau bien enfumé, sans autre mérite que sa vétusté, s'étant trouvé offert à la curiosité publique comme un objet précieux, un connaisseur, considérant, et sa couleur sombre, et les parties de couleur qui s'enlevaient par écailles, aura bien pu se récrier et faire apercevoir qu'une telle peinture ne pouvait être vendue comme un tableau, puisque son aspect n'offrait rien que quelques *croûtes*. Cette expression hasardée une fois, elle aura été bientôt admise pour désigner d'abord les tableaux vieux et sans valeur, puis ensuite tous les tableaux, même les tableaux modernes, quand ils étaient tout-à-fait mauvais sous le rapport de l'art; puis enfin les peintres sans talents, qui ne sont capables que de faire de mauvaises croûtes, ont été rangés tous sous la triste dénomination de *croûtons*. Duchesne aîné.

CROYANCE. Si l'on prend ce mot dans son acception philosophique la plus large, on pourra le définir « l'adhésion ferme et complète de l'esprit à la vérité ou à ce qu'il prend pour la vérité. » Le mot *croire* s'emploie quelquefois pour exprimer une espèce de doute plus voisin de l'affirmation que de la négation. Mais le mot *croyance* n'a jamais cette signification; il exprime au contraire l'assentiment le plus complet de l'esprit à telle ou telle proposition. La croyance est pour ainsi dire cette sympathie intelligente, ce lien qui unit intimement l'homme par la pensée à ce qui existe au dehors de l'homme. La *certitude* diffère de la croyance en ce qu'elle sert à caractériser l'état de l'esprit quand il porte un jugement dans un cas particulier plutôt que quand il se prononce sur un vaste ensemble de connaissances. Ainsi on dira : *J'ai acquis la certitude de ce fait*, et non *la croyance*. On dira aussi *mes croyances*, et non pas *mes certitudes*. La conviction se distingue de la croyance en ce qu'elle a le raisonnement pour base, en ce qu'el-

le est produite uniquement par des démonstrations ou des preuves irrécusables. La croyance peut avoir une autre base que le raisonnement, le sentiment, par exemple. L'*opinion* diffère aussi de la croyance en ce qu'elle est pour l'esprit l'objet d'un attachement moins profond et moins énergique. De plus, on l'emploie dans des occasions moins importantes que le mot *croyance*, et pour des questions qui ne nous touchent pas d'aussi près. On dira : « Mon opinion sur le caractère de telle personne, sur telle époque de l'histoire, sur telle théorie relative au monde physique. » Cette distinction nous conduit à remarquer que le mot *croyance* est le plus ordinairement pris dans un sens plus restreint que celui que nous lui avons donné en commençant: ainsi, on pourra bien dire en philosophie: la croyance aux faits, la croyance à l'existence des corps, etc. Mais on emploie plus généralement ce mot pour désigner la croyance aux vérités qui intéressent le plus vivement l'homme, et qui ont le plus d'importance à ses yeux, c.-à-d. aux vérités du monde moral, celles qui ont rapport à son origine, à sa nature, à sa fin dernière, à l'existence et aux attributs de Dieu, à ses rapports avec la créature, etc. Or, comme ce sont ces vérités vers lesquelles il se porte avec le plus d'ardeur, et auxquelles il s'attache avec le plus de force, on désigne alors l'état de l'esprit par le mot *croyance*, qui exprime le mieux cet attachement énergique de l'esprit à la vérité. Ainsi, on se garderait bien de dire : les *croyances* de l'homme relatives à la lumière, aux corps simples, aux propriétés chimiques. On dira ses *connaissances*, parce que ce genre de vérités le touche de moins près; et quoiqu'elles soient pour lui l'objet de la conviction la plus entière, comme il n'a pas le même empressement, le même amour pour elles, et qu'il n'en sent pas si vivement le besoin, il n'exprime pas dans ce cas sa foi avec autant d'énergie. — Si nous envisageons nos croyances sous le point de vue de leur fondement, nous serons amenés à établir une distinction importante. Leur fondement, en effet, n'est pas le même pour tous les hommes. D'abord, les croyances aux vérités du monde moral s'appuient sur les inspirations spontanées de la conscience, sur les suggestions naturelles de la raison; la réflexion n'y a pris aucune part ; elles sont uniquement l'œuvre du sens commun. Dans ce cas, elles sont appelées croyances *naturelles*.—Mais les croyances naturelles ne suffisent point aux hommes. Les jugements vagues de la conscience n'ont point assez de permanence et de force pour subsister long-temps au milieu de tous les faits extérieurs qui assiègent les sens, et pour lutter contre le torrent des mauvaises passions. Cependant le besoin de ces croyances est vivement senti. Quelques hommes, doués par la nature d'une intelligence forte et poétique, s'éprennent d'enthousiasme pour les vérités que leur raison leur révèle. Ils chantent, et quoique leur imagination les entraîne souvent hors des bornes de la vérité, privés qu'ils sont de la réflexion, et tout entiers sous l'empire du sentiment, le peuple les écoute avec avidité, et, incapable d'apercevoir les erreurs que l'enfance de sa raison ne lui permet pas de distinguer encore, tout émo, au contraire, d'admiration pour ce sentiment qui l'électrise, et cette imagination qui le captive et l'éblouit, il croit ces hommes de génie; c'est Dieu qui les inspire, c'est lui qui les a envoyés à la terre, c'est peut-être Dieu lui-même qui est descendu au milieu des hommes ; car un Dieu seul peut tenir ce langage ; il accorde donc une foi aveugle à leurs paroles ; il abaisse sa raison devant leurs inspirations sublimes ; eux seuls à ses yeux ont mission de répandre la vérité. Les croyances alors ont pour fondement la foi religieuse, foi aveugle, qui admet sans examen la vérité et l'erreur, et qui a son principe dans le sentiment que l'esprit a de sa faiblesse, et dans son besoin de s'appuyer sur l'autorité du génie. Ces croyances prennent le nom de *religieuses*.—Mais quelques esprits peuvent sentir aussi le besoin de secouer cet escla-

vage de la pensée. Les erreurs de la religion ont pu les frapper, ils ont pu les comparer avec les suggestions de la raison. Accordant alors à cette dernière toute leur confiance, ils l'interrogent à l'aide de la réflexion, écoutent ses oracles et s'attachent uniquement aux vérités qu'elle leur a révélées. Cette nouvelle espèce de croyances a pour fondement la réflexion appliquée aux données des lumières naturelles de la raison; elles prennent le nom de croyances *philosophiques*. — Après avoir considéré les croyances sous le point de vue de leur fondement, il ne sera pas moins intéressant de les envisager dans leurs conséquences.—Les croyances sont la vie morale de l'homme. Elles influent sur lui à chaque moment de son existence, déterminent ses actions les plus importantes, modifient son caractère, ses passions, président à tous ses ouvrages, et y marquent profondément leur empreinte. Et de même que c'est la pensée qui conduit le bras et en dirige les mouvements, de même notre conduite est réglée et gouvernée par nos croyances; et il existe entre elles et notre activité une corrélation si intime qu'étant données les croyances d'un individu, on peut prédire la manière dont il agira dans telle circonstance. Mais c'est dans la vie d'une nation que leur influence se manifeste de la manière la plus évidente. Les croyances pénètrent et se montrent dans les lois d'un peuple, dans ses mœurs, dans ses arts, dans sa littérature, dans ses moindres usages. Ce sont elles qui lui donnent sa physionomie, causent ses phases diverses et décident de son sort. Les nations païennes, qui avant tout croyaient en la matière, périrent pour avoir adoré la matière, entraînées par le débordement de toutes les passions et de tous les vices. La croyance à la fatalité a plongé l'Orient dans un sommeil léthargique dont il ne sortira qu'à la condition de secouer en même temps les dogmes qui l'enchaînent et l'abrutissent. Le christianisme, par son spiritualisme outré, inspira les dévouements, le mépris de la mort, foula aux pieds les intérêts matériels, et, dans sa préoccupation exclusive pour le salut des ames, oublia la justice et l'humanité dont il était venu enseigner les préceptes. Luther et après lui Descartes prêchent la liberté d'examen, et tout à coup, autant on avait vu d'unité dans les croyances, autant on voit se multiplier les dogmes, les sectes, les systèmes. En même temps, la pensée affranchie prend son essor, et s'empare de la science. Les peuples, sortant d'un long esclavage, brisent leurs chaînes, et ne reconnaissent plus d'autre maître que la loi. La réaction contre les croyances religieuses entraîne un moment dans leur ruine les croyances naturelles qu'elles contenaient: aussi l'on voit le crime hideux présider à cette réaction sanglante. Puis les croyances naturelles, qui ne peuvent jamais disparaître entièrement, renaissent d'autant plus promptement qu'elles avaient été plus violemment froissées, et tout rentre dans l'ordre. Bientôt (car les croyances ne peuvent rester à cet état) elles ramènent les croyances religieuses et les croyances philosophiques. Les premières ont un règne de courte durée; c'était plutôt leur ombre qui apparaissait qu'elles-mêmes. Descartes et le XVIIIe siècle les avaient tuées; les croyances philosophiques restent seules maîtresses du terrain. Or, quand les croyances religieuses reparaissent, ne voit-on pas ceux qui les professaient se précipiter dans les mêmes erreurs et les mêmes fautes qui avaient déjà perdu le christianisme? Et qui soutient alors la société, qui lui prête son appui et sa force, à défaut des croyances religieuses? les croyances philosophiques, qui se réveillent plus vives que jamais, et qui envahissent de nouveau la politique et les lois, sans qu'on puisse maintenant assigner un terme à leur empire. Mais, pour être en droit d'avancer cette proposition un peu hardie, c'est ici le cas d'élever et de résoudre ces questions, qui se seront déjà présentées à la pensée du lecteur: d'abord, s'il est vrai, comme on le dit vulgairement, que notre époque soit dépourvue de croyances; en

second lieu, si des croyances religieuses quelconques pourront jamais se relever et régner de nouveau sur l'esprit humain; enfin, si les croyances philosophiques ont réellement cet avenir que nous venons de leur promettre, et si elles peuvent remplacer avec avantage les croyances religieuses, c.-à-d. répondre suffisamment aux besoins religieux de l'humanité. La solution de ces questions pourrait être l'objet de travaux immenses : mais on conçoit que dans les limites qui me sont imposées, je ne puis que présenter ici d'une manière abrégée les résultats de mes réflexions à cet égard. Et d'abord, est-il vrai que notre époque soit dépourvue de croyances? Les esprits qui partagent cette opinion s'imaginent que le christianisme ayant été attaqué et vaincu dans ses dogmes et dans son principe, qui est l'autorité, toutes les croyances qu'il renfermait, vraies ou fausses, ont été entraînées dans sa ruine, et que là où il n'y a plus de chrétiens, il n'y a plus de croyants. Or, voilà précisément où, selon moi, gît l'erreur. Si l'on y regardait de plus près, on verrait qu'il est impossible que le christianisme, malgré la fausseté de sa base et les erreurs dont la superstition des premiers siècles l'a encombré, ait apporté au monde tant de vérités sublimes et conformes aux lumières naturelles de la raison sans que ces vérités y aient jeté de profondes racines; on verrait également qu'il est impossible que tant de travaux philosophiques aient été produits depuis trois siècles, soit à l'appui des vérités que contenait le christianisme, soit pour détruire ses erreurs, sans que l'esprit humain en ait recueilli aucun fruit. Je ne veux pas nier qu'il y ait encore certains esprits en proie au doute, mais ce scepticisme est restreint, et je ne crois pas qu'il domine notre époque. Assurément les croyances philosophiques n'ont point encore assez d'unité, de netteté et de clarté pour être actuellement reconnues et proclamées souveraines; mais, à leur état actuel, il est facile de juger de leur avenir. Maintenant, elles existent pour ainsi dire à l'état latent, s'élaborent en secret dans la pensée des peuples, et tendent de plus en plus vers cette unité qui leur est nécessaire pour établir glorieusement leur empire. Remarquons, en effet, que les croyances qu'on peut appeler négatives s'affaiblissent tous les jours à mesure que grandit l'esprit philosophique. Où sont maintenant les partisans de la sensation? et qui pense à ressusciter leurs doctrines? qui conteste la science psychologique, ses faits, sa méthode, les inductions évidentes qu'on en tire sur l'existence de l'ame, sur sa nature, sur sa destinée, sur le fondement de nos croyances? Qui songe à réfuter les principes de religion naturelle si victorieusement établis et développés par les philosophes anglais, et par les fauteurs même du christianisme, Bossuet, Fénelon, etc., qui ont travaillé, sans le savoir, à l'œuvre qui devait remplacer celle dont ils croyaient affermir la durée? Il faudrait donc être aveugle pour nier qu'il y ait des croyances, et que ces croyances soient établies sur des bases philosophiques. Ce qui leur manque maintenant, c'est une synthèse, et il est peut-être à souhaiter qu'elle leur manque encore quelque temps; elle leur manquera tant que l'analyse ne sera pas terminée, et cette analyse ne l'est pas encore, grâce à la sagesse de l'esprit philosophique, qui ne veut point synthétiser avant qu'il en soit temps, parce qu'il sait quel est le sort des synthèses prématurées, qui avortent faute d'une analyse assez complète, et qui, de science qu'elles voulaient être, ne sont devenues que des systèmes. Cette synthèse sera une espèce de *credo* que la philosophie nous a donné le droit d'attendre d'elle. C'est là notre Messie à nous, dont nous ne verrons peut-être pas la venue, mais que nous annonçons avec confiance.--Cependant, beaucoup de gens encore, faute d'avoir examiné d'assez près la philosophie, en méconnaissent les ressources et la puissance; ils lui refusent le pouvoir de créer des dogmes et de les faire accepter par les masses. Mais, comme ils ont remarqué néanmoins que jusqu'à présent les peuples n'avaient pu

se passer d'un symbole de foi écrit, d'un ensemble de dogmes tout fait qui répondit à ses besoins intellectuels et moraux, et que ce symbole leur avait toujours été apporté par la religion, c.-à-d. par la voie d'une révélation vraie ou supposée, ils pensent que la société ne pourra jouir du bienfait d'un tel symbole que par la même voie, c.-à-d. en se soumettant de nouveau à l'autorité d'un révélateur qui lui imposera les croyances après lesquelles elle soupire. Or, une pareille supposition est-elle possible, ou bien, pour parler en termes plus vulgaires, est-il possible de faire encore des religions? Si la philosophie n'avait pas encore fait les progrès auxquels elle est parvenue aujourd'hui, si elle était limitée comme autrefois à un petit cercle de penseurs, qu'elle ne pourrait franchir faute de moyens d'expansion et de propagation, si elle ne s'était pas encore nettement distinguée de la religion, si elle n'avait pas encore assis sa base, si la psychologie ne s'était pas encore manifestée comme science, peut-être alors serait-il permis d'admettre que l'esprit humain, se jugeant encore trop faible pour croire à lui-même, acceptât de nouveau le joug de l'autorité. Mais comment supposer qu'après avoir acquis, comme il l'a fait, la conscience de ses forces, après avoir découvert la méthode unique qui le conduit à la vérité, et rougi des erreurs qui avaient si long-temps égaré sa raison, il consente à déposer l'arme de la réflexion qui lui a valu sa liberté et ses conquêtes, à abdiquer sa raison, dont il vient de reconnaître la légitimité, pour se remettre en tutèle, pour retourner volontairement de la virilité à l'enfance : et cela au moment où ses conquêtes et sa liberté s'affermissent, au moment où il a en son pouvoir des moyens si puissants et si faciles de répandre la vérité qu'il a découverte, de la faire pénétrer dans les masses, et d'asservir l'humanité tout entière à l'empire de la raison? Non, l'esprit humain ne reculera pas jusque là; il a ouvert les yeux, et il voudra continuer à voir; il a entendu, et il voudra continuer à entendre, il a appris à croire par l'intelligence, il ne voudra plus croire par le sentiment, parce qu'il sait combien le sentiment l'a trompé. Il n'est plus même en son pouvoir de se dérober au jour qui l'éclaire, et de renoncer à prendre pour guide le flambeau de la raison. Cette lumière est devenue trop vive pour qu'il puisse se dérober à l'éclat de ses rayons. Croire à sa raison, et ne plus croire qu'à elle est devenu une loi impérieuse de sa nature, loi à laquelle il ne dépend plus de lui de se soustraire. Qu'un homme qui se prétend inspiré, et ayant mission de révélateur, vienne annoncer ce qu'il dit être la vérité, ce n'est plus des miracles qu'on lui demandera, mais des raisonnements et des preuves. On ne s'inclinera plus devant des mystères, on exigera des démonstrations évidentes. Les plus minces intelligences se mettront à l'œuvre pour examiner, discuter, critiquer ses doctrines, et quand il sortirait victorieux de cette rude épreuve, les peuples ne l'adoreraient plus comme un Dieu, ils le vénèreraient comme un grand homme. Voyez ce qui s'est passé de nos jours. Comment les apôtres d'une prétendue religion nouvelle ont-ils essayé de l'établir? Ils ont compris qu'ils ne pouvaient s'y prendre qu'en livrant leurs doctrines à la discussion : tant qu'ils ont suivi cette voie, on les a écoutés avec intérêt, et parce qu'ils se conformaient à la loi de l'esprit, et aussi parce qu'ils disaient de grandes choses. Mais du moment où ils ont voulu s'entourer des voiles du mysticisme, et que, vaincus sur plusieurs points, ils se sont retranchés dans l'orgueilleuse prétention d'une révélation expresse, ils ont perdu tout crédit, et la foule s'est retirée, en prononçant, injustement sans doute, les noms de *fous* et d'*imposteurs*. Le retour aux croyances religieuses, c.-à-d. aux croyances qui consistent dans une foi aveugle, et qui ont pour base le principe de l'autorité, est donc désormais impossible : la question n'est donc plus de savoir si ces croyances peuvent succéder encore aux croyances philosophiques, mais si ces

dernières peuvent suffire aux besoins religieux et moraux des sociétés, pour remplacer avec avantage les croyances passées, qu'elles ont chassées devant elles. Les principales objections qu'on élève contre elles, sous ce rapport, sont tirées de leur insuffisance, à une époque antérieure, à répondre aux besoins des peuples, de leur défaut d'unité, et enfin, des obstacles qu'elles rencontreraient pour être comprises par les masses. — Si les croyances philosophiques ont été insuffisantes pour remplacer le paganisme, si elles se sont laissé dépasser par une religion, c'est que l'humanité n'était point encore sortie de son enfance; c'est qu'elle était encore à l'époque du sentiment, de l'enthousiasme et de la crédulité; c'est que la philosophie était elle-même au berceau comme l'humanité, et que ses pas n'étaient point encore affermis; c'est qu'elle n'avait pas à son service des moyens assez prompts et assez efficaces pour répandre la lumière au loin, et se faire connaître et adopter par les peuples. Malgré les travaux prodigieux des philosophes grecs, elle n'avait pas encore assis sa véritable base, puisque les sciences physiques en manquaient elles-mêmes, et n'étaient pas constituées. Mais, depuis, les choses ont bien changé pour elle. La voix puissante de Descartes et de Bacon a fait sortir les sciences du chaos, a enseigné aux hommes la seule route qui conduise à la vérité et a posé les fondements inébranlables de la philosophie. Appliquant à la connaissance du monde moral la méthode qui avait si heureusement conduit l'esprit dans l'étude du monde physique, les philosophes écossais ont érigé la psychologie en science aussi légitime que les autres sciences naturelles, et dès lors la philosophie, s'appuyant sur ces bases, a cessé d'être un assemblage de systèmes incohérents; son autorité est devenue incontestable, et elle s'est fait accepter comme la seule source légitime de nos croyances relatives au monde moral. Ce n'est pas sans raison que Descartes a été nommé le père de la philosophie : car avant lui elle n'existait pas encore, à proprement parler; elle était en embryon, en germe; l'esprit humain l'avait conçue, c'est à Descartes qu'on en doit l'enfantement. Ajoutons que l'inappréciable découverte de l'imprimerie l'a placée sous la sauvegarde de l'immense majorité des intelligences, et qu'il lui serait maintenant aussi impossible de périr qu'aux découvertes des sciences physiques. — Mais la philosophie est-elle susceptible d'unité? Peut-on supposer qu'il sortira un code uniforme de croyances de tous ces systèmes divers et opposés, qui même, si l'on doit en croire la loi de l'histoire, doivent se reproduire à toutes les époques avec ces caractères d'antagonisme? — Nous avons déjà remarqué que la philosophie tendait de plus en plus vers l'unité, et que tous les jours voyaient s'effacer la différence des écoles philosophiques. Or, cette tendance nous paraît très naturelle, et s'explique facilement, malgré l'induction qu'on prétend tirer de l'état antérieur de la philosophie. Il n'est point étonnant, en effet, que lorsque sa méthode n'existait pas encore, lorsque chacun marchait presque au hasard, en partant d'un point de vue exclusif et incomplet, les systèmes fussent nombreux, et ne s'accordassent pas ensemble. Ces dissidences ont dû continuer et se prononcer même davantage, tant que l'absence de méthode permettait ces écarts. Pourquoi cessent-elles maintenant? C'est que la méthode philosophique est découverte, prouvée, acceptée; c'est que cette méthode est une, invariable, facile à suivre, et qu'il n'est plus permis de procéder par une autre que par elle. L'histoire des sciences physiques ne nous présente-t-elle pas le même spectacle? Avant que ces sciences eussent trouvé leur méthode, n'avaient-elles pas, comme la philosophie, donné naissance à de nombreux systèmes? Et maintenant, ne sont-elles pas parvenues à l'unité la plus grande qu'on puisse exiger d'un ensemble de connaissances? Tout le monde n'est-il point d'accord sur les principales vérités qu'elles consacrent, sur leur ba-

se, sur leurs procédés? La science du monde moral a suivi les mêmes phases, et arrive au même résultat. Elle a dû tarder plus qu'elle à se régulariser, parce que les faits dont elle s'occupe sont d'une autre nature, et moins facilement accessibles. Mais elle ne pouvait pas ne point suivre leur glorieux exemple, et, malgré toutes les difficultés qu'elle avait à surmonter, elle s'est enfin constituée. — Mais, dit-on, la philosophie, même arrivée à l'état de science régulière, trouvera toujours d'invincibles obstacles à être comprise des masses. Les faits dont elle s'occupe sont d'une observation trop difficile, et les peuples ne pourront jamais se nourrir de pareilles abstractions. — D'abord, j'ignore pourquoi on se fait un si grand épouvantail des abstractions de la psychologie, vu qu'elles ne sont en définitive que des faits dont tout le monde s'occupe tous les jours sans y faire attention, que chacun nomme à chaque instant, qui ont une dénomination dans toutes les langues, et que par conséquent le bon sens de tous les hommes a toujours compris, par la raison que tous les hommes sont eux-mêmes le théâtre de ces faits, et que la conscience les leur révèle en même temps qu'ils se passent. Or, si ces phénomènes de conscience sont accessibles à chacun, pourquoi ne pourraient-ils être distingués, analysés, éclaircis? Ils sont susceptibles de démonstrations aussi simples que les phénomènes extérieurs, et s'ils ont le désavantage de ne point tomber sous les sens, ils ont l'avantage d'être moins nombreux, et celui non moins précieux d'habiter et de résider continuellement en nous-mêmes. Assurément, ils ne pourront jamais être aussi finement analysés par le peuple que par le philosophe. Mais celui-ci ne peut-il pas simplifier sa science, la mettre à la portée du peuple, et l'exposer avec clarté, surtout lorsqu'il n'est pas obligé de créer une langue nouvelle, et que, pour s'exprimer, il peut et doit parler le langage de tous? Quoique l'expérience n'en ait point encore été faite, je ne mets pas en doute qu'on ne puisse expliquer clairement les principales vérités de la psychologie, de la théologie naturelle et de la morale, et que le peuple ne les saisisse pas avec plus de facilité même que les vérités physiques et mathématiques. Mais, on a dû le remarquer, l'œuvre est déjà commencée, et les principales difficultés aplanies. La confiance du peuple est déjà acquise à la philosophie; ses principes ont pénétré et circulé dans les masses; on leur a trop souvent répété qu'elle est la seule source légitime de la vérité pour qu'elles puissent désormais en reconnaître une autre; elles savent tout le respect qu'elles doivent à la raison humaine; ses oracles sont les seuls qu'elles respectent, et si elles ont abandonné les sorciers et les magiciens pour les savants qu'elles ne comprennent pas, mais qu'elles croient, elles ne sont pas moins disposées à quitter celui qui prétend leur parler de la part de Dieu, pour le philosophe qui parle au nom de la raison commune à tous les hommes. Tel est, à mon sens, l'avenir des croyances philosophiques. C.-M. Pappe.

CROYANTS. (*V.* Albigeois.)

CRU et CRUDITÉ. Le premier de ces deux mots, signifiant usuellement *qui n'est pas cuit*, est employé au figuré dans les locutions suivantes : excréments *crus*, ou matières *crues*, c.-à-d. qui n'ont point subi l'élaboration digestive; *métaux crus*, ou tels qu'ils sortent de la mine. Crudité exprime non seulement la qualité opposée à la *coction* ou à la *cuisson*, mais encore l'état des matières contenues dans l'estomac et les intestins, et non digérées, et celui de la matière morbifique, qui, dans le langage des médecins humoristes, n'a pas encore été modifiée, ni subi la coction qui précède la crise ou l'élimination de cette matière (*v.* Coction, Cuisson et Crise.) L—t.

Cru (Monter à), ou *monter à poil*, c'est monter un cheval sans selle ni couverture. Quelques instructeurs de cavalerie s'imaginent donner plus de solidité à leurs soldats en les faisant ainsi monter à cru; ils sont dans l'erreur : la conformation bizarre de certains chevaux, qui

ont l'échine saillante, ou qui sont bas du devant, rendent la position du cavalier difficile et défectueuse. A défaut de selle, il vaut mieux encore prendre une couverture pliée en quatre, qui force l'élève à ne pas employer les jambes pour rester uni au cheval. B.

CRUAUTÉ, vice du cœur, et qui se compose de ce qu'il y a de plus bas, de la force qui torture pour se venger, et de la victoire qui manque de pardon. La cruauté ne se présente pas toujours sous le même aspect. Elle n'est pas constamment armée de supplices, elle ne se nourrit pas sans cesse de larmes et de sang : elle a, suivant les circonstances, la politesse des formes et les ressources de l'hypocrisie; mais si elle change et modifie ses moyens, c'est pour arriver plus sûrement au but. A une époque de publicité comme la nôtre, il est impossible qu'un homme revêtu du suprême commandement se montre long-temps cruel : ses actions sont trop éclairées, et mille voix le dénonceraient bien vite au monde entier. La base de toute puissance en Europe, c'est l'opinion publique : dès qu'elle vous réprouve, il faut tomber. Mais il n'en est pas de même des assemblées délibérantes, elles peuvent quelquefois s'avancer loin dans la carrière de la cruauté, parce que la responsabilité, loin de s'attacher à un seul, va s'éparpillant entre mille. Cependant, à moins qu'il ne s'agisse d'une crise où la nationalité soit compromise, une assemblée délibérante se retire à jour fixe devant les souvenirs sanglants qu'elle a laissés : on la répudie dès que le salut public est assuré. Dans la société si brillante qui a précédé la révolution française, il était rare que le pouvoir usât de cruauté; mais, dans les rapports ordinaires de la vie, il arrivait que les classes supérieures tenaient par des nuances infinies les autres classes à distance : de là des blessures continuelles qui déchiraient la susceptibilité si tendre des femmes des rangs ordinaires. C'est une des causes qui expliquent les terribles réactions qui ont ensanglanté notre première révolution : la vanité avait de vieux comptes à régler. Aujourd'hui encore, où nous parlons tant d'égalité, la même guerre intestine existe entre les classes intermédiaires et les classes inférieures. Il peut donc y avoir un véritable genre de cruauté au sein d'une civilisation qui compte déjà de longues années. Au reste, ceci n'est pas une affaire de lois, mais bien de mœurs, et l'éducation, lorsqu'elle sera plus généralement répandue, pourra produire avec le temps une espèce de conciliation. — Dire, dans un certain sens, d'une femme qu'elle n'est pas cruelle est la condamnation la plus complète de sa conduite : c'est une manière décente de la déshonorer.

SAINT-PROSPER.

CRUCHE (de l'allemand *krug*, d'où le flamand *cruyicke*), vase de terre, de grès, d'une forme en général peu élégante, portant tantôt une anse, tantôt deux. On fait usage de ces vases pour puiser, porter de l'eau; quelquefois on les remplit de bierre, d'huile, de vin. La cruche figurait noblement sur la table des chanoines de la sainte chapelle. Le prélat ayant rempli sa coupe,

> Il l'avale d'un trait; et chacun l'imitant,
> Le *cruche* au large ventre est vide en un instant.
> (BOILEAU, *Le Lutrin.*)

— Le mot CRUCHE, au figuré et familièrement, est synonyme de *sot*, *stupide*, *gauche*. On dit proverbialement : *tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle y reste*, pour faire entendre que l'homme qui s'expose souvent à un danger finit par en être la victime. — CRUCHON, petite cruche. T.

CRUCHES DE DAME JACQUELINE, appelées en hollandais *jakoba's kanetjes* ou *kruikjes*. En voici l'origine : Jacqueline de Bavière, héritière des comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, avait épousé Jean IV, duc de Brabant, de la maison de Bourgogne, après être restée veuve du dauphin de France. Jamais union ne fut plus mal assortie. Jean était indolent, énervé, sans ressort; Jacqueline, impétueuse, hardie, excessivement portée à l'amour, mêlait aux faiblesses de Marie Stuart un peu de la virilité de Catherine II de Russie. Irritée de voir ses charmes

dédaignés, honteuse de l'incapacité de son époux, qui avait abandonné pour dix ans la Hollande, la Frise et la Zélande à Jean de Bavière, fatiguée de sa tracassière tyrannie, elle s'adresse au peuple, auquel il faut toujours en revenir, et au pape, qui rejette son appel et refuse de rompre ses liens. Rebutée par Martin V, elle a recours à l'anti-pape Benoît XIII, qui lui accorde une dispense pour s'unir à Humfroy, duc de Glocester, frère de Henry V, roi d'Angleterre. Philippe de Bourgogne, surnommé *le Bon*, feint d'être gravement offensé d'un événement qui lui permet de hâter la ruine de sa nièce. Il prend si bien ses mesures que Glocester, après s'être montré sur le continent, et y avoir fait quelques bravades, s'enfuit en Angleterre, laissant sa femme au pouvoir du duc de Bourgogne. Elle s'échappe cependant, déguisée en homme, et va confier sa défense aux *hameçons*, un des partis qui agitaient la Hollande (*v.* au mot CABILLAUDS). Son mariage avec Humfroy ayant été déclaré nul, elle épousa en secret François de Borselen, qui lui avait généreusement offert son appui, et pour lequel elle avait conçu une passion violente. Philippe, qui n'avait rien à redouter de Borselen, apprit cet hymen avec joie, parce qu'il y trouvait un prétexte à dépouiller définitivement Jacqueline. Il fit arrêter son mari et le menaça du dernier supplice. Jacqueline, pour le sauver, renonça à des états qu'elle ne possédait déjà plus, à des titres qui trompaient du moins ses regrets, et ne se réserva que quelques seigneuries, avec la grande-maîtrise des forêts et l'intendance des digues de la Hollande. A ces conditions, Philippe fit grâce à Borselen, le créa comte d'Ostrevant, en Hainaut, et lui donna le collier de la *Toison-d'Or* (*v.* TOISON-D'OR). Alors Jacqueline chercha à se consoler en faisant éclater publiquement sa tendresse pour un homme qui, au surplus, n'en était pas indigne; mais elle ne put survivre à la perte de toutes ses grandeurs, et mourut, à la fleur de l'âge, au château de Teilingen, dans le Rhinland, désabusée même de l'amour, qu'elle avait mal compris, et consumée de langueur. Là, dit une tradition dont A. Loosje, auteur du roman de *Frank van Borselen en Jacoba van Beijeren*, aurait pu tirer un parti plus heureux, elle s'amusait, après avoir tiré au perroquet, à vider une *cruche*, et à la lancer par-dessus sa tête dans les étangs du vieux manoir. D'autres ont cru qu'elle s'occupait à fabriquer elle-même les vases qui portent son nom. — Quelques auteurs racontent qu'au XVIIIe siècle on montrait encore l'appartement de *dame Jacqueline* parmi les ruines du château de Teilingen. Plusieurs de ces cruches furent alors retirées des fossés, et l'on assure que l'une d'elles présentait dans un cercle l'inscription suivante, que nous traduisons du hollandais, et qui semble avoir été faite après coup : *Sachez que dame Jacqueline, après avoir bu une seule fois dans cette cruche, la jeta par-dessus sa tête dans ce fossé, où elle disparut.*—On ajoute que de pareilles cruches ont été trouvées entre Leyde et La Haie, et dans les fossés du château de Zand, qu'habita cette princesse.—En 1827, lors de la démolition de l'aile droite de l'hôtel du gouvernement à Gand, M. Armand de Bast aperçut un de ces vases dans les décombres et l'offrit à l'université.—Cette tradition a inspiré un *huitain* au poète hollandais Oudaan, et une ballade à l'auteur du livre publié à Bruxelles, en 1832, sous le titre de *Ruines et souvenirs*. DE REIFFENBERG.

CRUCIFÈRES. On désigne par ce nom, en botanique, une famille de végétaux herbacés, appartenant à la classe des *monocotylédonés*, et qui, pour la plupart, se rencontrent dans nos contrées. Les crucifères, que Tournefort appelait *cruciformes*, ont surtout été étudiés par R. Brown et P. de Candolle; ils ont pour principaux caractères leur corolle à quatre pétales, disposés en *croix* (d'où le nom de *crucifères* : *crux*, *crucis*, croix, et *fero*, je porte). Leur calice a quatre sépales caduques, et six étamines tétradynames (c-à-d. dont quatre grandes et deux plus petites). On partage les genres de cette famille en

deux groupes distincts, caractérisés par la forme de leur fruit, qui est en *silique*, c.-à-d. biloculaire et alongé, ou bien en *silicule*, et alors court et de forme assez variable. Parmi les crucifères à silique, nous citerons les *moutardes* ou *sénevés*, les *roquettes*, les *radis* ou *raiforts*, qui ont une sorte de corne ou languette surmontant leur fruit, et les *choux*, les *giroflées*, les *juliennes*, ainsi que les *cressons*, qui sont privés de la languette, ou n'en offrent qu'un rudiment. Les principaux genres à fruit siliculeux sont les *lunaires*, les *cransons* ou *cochlearia*, les *tabourets* ou *thlaspis*, et les *pastels* ou *guèdes*. Nous renvoyons pour chacun d'eux à l'article qui en traitera plus amplement.—Les propriétés médicinales sont à peu près les mêmes pour toutes les plantes crucifères, et se retrouvent dans chacune d'elles plus ou moins prononcées : elles sont surtout excitantes, et se distinguent en générales et spécifiques, selon qu'elles agissent sur l'économie tout entière, ou paraissent s'adresser plutôt à tel ou tel organe en particulier. Dans ce dernier cas, on dit qu'elles sont *emménagogues*, *sudorifiques*, *diurétiques*, etc., suivant que leur action stimulante se porte à l'utérus, à la périphérie du corps, et provoque les sueurs, ou bien sur les organes sécréteurs de l'urine. Plusieurs crucifères sont usités dans les arts, et fournissent des huiles de plusieurs sortes. D'autres, tels que le chou, le navet, etc., sont depuis long-temps placés au nombre des substances nutritives les plus ordinaires, et ont éprouvé, par suite de la culture, un grand nombre de variations.

P. Gervais.

CRUCIFIX, de *crucifigo*, j'attache à la croix, est l'image de Jésus-Christ attaché à la croix. Les bons catholiques en ont dans leurs maisons, ou en portent sur eux, pour se rappeler les devoirs du chrétien et s'exciter à les remplir, en se pénétrant, à la vue de la croix de Jésus-Christ, de ce qu'il a fait pour sauver les hommes. Jésus-Christ étant le modèle que doivent imiter tous ceux qui veulent être ses disciples, l'église leur met souvent sous les yeux l'image de Jésus-Christ crucifié, et la liturgie donne tant d'importance à cette pratique qu'elle défend aux prêtres de célébrer le saint sacrifice de la messe sur un autel devant lequel ne serait pas placé un crucifix. Les protestants, au contraire, en interdisent l'usage et ont banni les crucifix de leurs temples comme toutes les autres images, en adoptant les motifs des iconoclastes, dont ils suivent en cela les erreurs. L'histoire même nous apprend que dans la révolution d'Angleterre la reine Élisabeth n'en put conserver un dans sa chapelle qu'avec beaucoup de peine. La révolution de juillet, qui les a fait disparaître de tous les lieux où se rend la justice, ne les a remplacés par rien ; et ce n'est plus devant le signe sacré de leur foi que les hommes appelés en témoignage prêtent leur serment. Ce n'était pas là le moyen de les rendre plus circonspects et plus réservés ; c'était, au contraire, les accoutumer à regarder le serment comme une formalité de procédure, peut-être comme une de ces vieilleries dont on conserve l'usage parce qu'on le trouve établi et généralement répandu. Celui des chrétiens est de se découvrir la tête devant le signe sacré de leur rédemption. Les Israélites, qui s'éloignent, autant qu'ils le peuvent, dans leur culte, des cérémonies usitées chez les chrétiens, se couvrent la tête dans leurs synagogues. C'est là un des principaux signes auxquels ils veulent qu'on reconnaisse qu'ils ne sont pas chrétiens. Dans ce sens, c'est pour un chrétien catholique manquer à sa religion et à sa foi que d'entrer dans une synagogue, et donner cette marque d'adhésion à la croyance des hébreux.

Négrier.

CRUSCA (Académie de la). (*V.* l'art. Académie, t. 1, p. 46.)

CRUSTACÉ, en latin *crustaceus*, de *crusta*, croûte. Ce nom est employé, soit adjectivement, soit comme substantif, dans les sciences des corps organisés ; on s'en sert pour désigner les parties de ces corps, ou ces corps mêmes. Dans l'histoire naturelle des animaux,

Digitized by Google

on donne le nom de *crustacés* à une classe du règne animal qui comprend tous les animaux articulés, à membres articulés, et respirant par des branchies. Linné les plaçait parmi les insectes aptères, et les divisait en trois genres, savoir : les *monocles*, les *crabes* et les *cloportes* (*v.* ces mots). Les travaux de Lamarck, Cuvier, Duméril, Leach et Latreille ont beaucoup contribué aux progrès de la *crustacéologie*, c.-à-d. de l'histoire spéciale de ces animaux. Le rang que les naturalistes leur assignent dans la série animale n'est point encore déterminé rigoureusement; la divergence des opinions sur ce point tient aux diverses manières d'envisager leur organisation. Les uns les placent entre les poissons et les mollusques, les autres après les annélides et avant les arachnides et les insectes, et d'autres après les insectes, entre les arachnides et les myriapodes. Les anciens connaissaient les crustacés sous le nom de *malacostracés*. Aristote a parlé dans un chapitre particulier des espèces qu'il connaissait. Athénée a énuméré celles que l'on mange. Celles qui sont susceptibles d'être employées en médecine ont été mentionnées par Hippocrate. Les crustacés sont ainsi nommés à cause de la nature de leur peau, qui est plus calcaire que celle des insectes, des arachnides et des myriapodes. Le volume de leur corps offre beaucoup de différences, depuis ceux qui sont microscopiques, jusqu'aux dimensions d'un à deux pieds, en passant par tous les degrés intermédiaires. Il y a aussi beaucoup de variations dans leurs formes. Les uns sont globuleux et ovoïdes, les autres plus ou moins alongés, et même filiformes, quelques-uns comprimés, d'autres enfin déprimés, aplatis et minces comme une feuille de papier. Leur peau ou enveloppe extérieure, quoique généralement encroûtée de substance calcaire et très solide, offre aussi chez quelques-uns une diminution de sa consistance, jusqu'à la mollesse d'une membrane. Elle est recouverte chez quelques-uns d'une production assez semblable à des poils, ou d'une sorte d'épiderme mince; elle offre des couleurs variées, plus ou moins vives, et très bien nuancées. Ces couleurs s'enlèvent avec les couches les plus superficielles du test. Quoique leur corps soit souvent composé d'une tête, d'un thorax, et d'un abdomen ou ventre, cette division en trois parties ne peut pas toujours être faite. Chez le plus grand nombre de crustacés la tête est soudée ou confondue avec le thorax; c'est ce qui a lieu chez les crabes, les homards, les écrevisses; tandis que les crevettes et les cloportes ont une tête bien distincte, et nettement séparée du tronc. C'est avec le thorax que sont articulées les pattes, qui offrent aussi des différences nombreuses sous le rapport de leurs formes, de leurs dispositions et de leurs fonctions. Ces différences, qui doivent être ici notées, consistent en ce que ces pattes sont propres à la marche, pieds ambulatoires, à la respiration, pieds respiratoires, et à la mastication, pieds-mâchoires (*v. Bouche des crustacés*, t. VII, p. 433). Les pattes sont aussi quelquefois terminées par des espèces de tenailles, et portent le nom de *pattes-pinces*; ou bien elles sont aplaties, et ressemblent à une nageoire. L'abdomen ou ventre des crustacés, que l'on désigne improprement sous la dénomination de *queue*, est aussi plus ou moins long, et porte des appendices appelées *fausses pattes*, à l'aide desquelles les femelles retiennent leurs œufs sous le ventre. Les principaux détails anatomiques et physiologiques relatifs aux organes des sens, aux systèmes nerveux, musculaire, vasculaire et viscéral des crustacés devant être indiqués succinctement dans plusieurs articles généraux de notre *Dictionnaire*, nous nous en abstenons ici à dessein (*v.* l'article BRANCHIES). — Les mouvements des crustacés sont très variés : les uns ne sont propres qu'à nager; plusieurs sont pourvus d'organes pour sauter à des distances assez grandes; il en est qui, à l'aide de pattes longues et crochues, grimpent facilement jusqu'à la

cime des arbres les plus élevés (le pagure voleur); d'autres sont organisés pour la marche, qui a presque toujours lieu de côté. Cette marche est si rapide chez quelques-uns (ocypodes) que si l'on en croit Bose, ils ne pourraient être atteints à la course par un bon cheval, ou bien elle peut être soutenue long-temps, puisqu'il en est qui, vivant dans l'intérieur des terres, entreprennent de longs voyages pour se rendre à la mer. Les crustacés sont ovipares ou ovovipares; les uns portent leurs œufs entre les appendices de leur ventre, où ils sont fixés au moyen d'une matière gluante; les autres les déposent dans des poches qui existent, soit sous leur abdomen, soit à la base de cette partie. Tantôt aussi, les œufs sont placés dans une cavité située sur le dos de l'animal, ou bien, chez quelques-uns, ils sont immédiatement pondus à l'extérieur. — Les crustacés sont presque tous carnassiers, et se nourrissent de substances animales en décomposition. On les rencontre sous toutes les latitudes dans des lieux très variés: les uns vivent dans les mers, et à des profondeurs très grandes, ou entre les rochers, ou entre les valves de certains coquillages marins et sur les plages; les autres habitent les eaux douces; plusieurs sont terrestres et se creusent des terriers; d'autres sont parasites. — La classification des crustacés a été perfectionnée, surtout par Latreille, qui en a formé sa première classe des animaux articulés, à pieds articulés. Il l'a divisée en deux grandes sections: les *malacostracés*, et les *entomostracés*. Les premiers, dont les téguments sont généralement très solides, ont de dix à quatorze pieds, ordinairement onguiculés, se subdivisent en cinq ordres, savoir: les *décapodes*, les *stomapodes*, les *amphipodes*, les *lœmopodipodes*, et les *isopodes*. Les quatre premiers correspondent au genre *écrevisse* (cancer) de Linné, et le dernier au genre *cloporte* (*v.*) du même naturaliste. Les *entomostracés* qui comprennent le genre *monocle*, et quelques espèces de *lernées* sont distingués en *dentés*, qui forment l'ordre des branchiopodes, et en *édentés*, ou ordre des *pœcilopodes*. Les entomostracés ont les téguments cornés, très minces, et un test en forme de bouclier d'une à deux pièces, ou bien en forme de coquille bivalve. — Les *trilobites* (*v.* ce mot et FOSSILES) sont aussi considérés comme des crustacés voisins des entomostracés. — Plusieurs espèces de crustacés sont servis sur nos tables comme aliments. Les plus connus sont le crabe-tourteau, les chevrettes, les écrevisses, les homards, les langoustes. La chair des crustacés est peu nutritive et assez difficile à digérer. Quelques personnes éprouvent de fortes coliques, ou des éruptions à la peau, lorsqu'elles mangent des écrevisses et des homards.—Les procédés relatifs à la préparation et à la conservation des crustacés dans les laboratoires d'anatomie comparée et dans les collections zoologiques sont relatifs à l'objet qu'on se propose, et qui est, ou de les disséquer, ou de les disposer pour la démonstration des espèces groupées en genres, en familles, etc. On les renferme, dans le premier cas, dans des vases appropriés à leur forme et à leur volume, et contenant de l'alcool affaibli. Dans le second cas, on les place dans des boîtes d'un à cinq pouces de profondeur, plus ou moins, selon la grosseur des individus, et recouvertes par des vitres. On les y fixe au moyen de fil de fer, s'ils appartiennent à de grandes espèces, ou simplement avec des épingles, s'ils sont petits. On visite souvent les boîtes pour enlever la poussière, et de temps à autre, on passe avec un pinceau un peu d'essence de térébenthine sur les ligaments de leurs articulations. Les *coroplites*, dont M. d'Orbigni père a fait connaître les mœurs, favorisent la pêche des moules, qui se fait dans les communes de Mandes et de Charon, près La Rochelle. On peut utiliser la voracité des petits crustacés, en leur livrant les os plus ou moins dépouillés de leur chair, pour en faire des squelettes naturels ou artificiels. — On a donné aux crustacés fossiles le nom de

CRUSTACITES. — M. de Blainville a appelé CRUSTODERMES les poissons branchiostéges, à cause de l'enveloppe dure qui les recouvre. — Certaines arachnides trachéennes, dont le corps est écailleux, ayant été considérées comme formant le passage de ces animaux aux crustacés, ont été nommées CRUSTACÉENNES par Lamarck. En botanique, l'épithète CRUSTACÉ s'applique à des parties qui sont dures, fermes et fragiles, ou à une plante qui est étendue sur les corps en forme de croûte mince. Les lichens qui affectent la forme de croûte ont été désignés par Schultz sous le nom de CRUSTACÉES (*v.* les articles CRABE, CREVETTE, ÉCREVISSE, HOMARD, etc.). LAURENT.

CRYPTE. Ce mot, qui vient du grec *kruptô* cacher, désigne en effet un lieu que l'on ne peut trouver que difficilement. Le nom de *crypte* a donc pu être donné d'abord à quelque caverne naturelle, à quelque lieu souterrain creusé par la main des hommes; mais bientôt il reçut une acception différente, et c'est ainsi que l'on nomma les lieux cachés où se retiraient les premiers chrétiens, soit pour célébrer leurs mystères, soit pour honorer leurs martyrs, soit enfin pour donner la sépulture à leurs morts. De là vient que l'on cite encore à Rome les cryptes de Saint-André, de Sainte-Petronille; et dans les environs, celles de Saint-Paul et de Saint-Laurent, qui sont de vastes souterrains plus généralement désignés sous le nom de *catatombes* (*v.*). — Lorsque les persécutions des chrétiens eurent cessé, et qu'ils purent faire bâtir des églises, souvent ils les élevèrent sur l'emplacement même où se trouvaient enterrés des martyrs; la crypte se trouva donc conservée, et fit partie du nouveau monument. Plus tard encore, lorsque l'on éleva de grandes basiliques, on chercha à imiter les premières églises, et les constructeurs eurent soin d'y ménager quelques parties souterraines, par conséquent d'un abord moins facile, et qui reçurent aussi le nom de *crypte*. C'est actuellement l'acception la plus usuelle de ce mot, et par *crypte* on entend le plus ordinairement les chapelles ou églises souterraines qui existent dans nos plus anciens temples. DUCHESNE aîné.

CRYPTO-CALVINISTES. Les disciples rigides de Luther stigmatisaient de ce nom ceux qui, à l'exemple de Melanchton, auraient désiré un rapprochement entre les réformateurs de Genève et ceux de l'Allemagne. Plusieurs persécutions sanglantes signalèrent cette funeste dissention, et les crypto-calvinistes comptèrent d'illustres martyrs. Luther avait lui-même commencé la guerre par ses déclamations violentes contre Zwingli et Calvin, au sujet de la sainte cène et de la grâce. L'illustre réformateur de Wittenberg, qui le premier eut le courage d'affranchir la théologie de la polémique scolastique et de ramener la religion à sa pureté première, s'aperçut trop tard qu'il travaillait contre son propre ouvrage, en attaquant sans ménagement ceux qui marchaient avec lui au même but, bien qu'ils suivissent parfois des routes différentes. G. HESSE.

CRYPTOGAMES, *plantes cryptogames* (du verbe *kruptô*, je cache, et de *gamos*, mariages, noces). Camerarius (Rud. Jac.), qui vivait dans le XVIIe siècle) avait prouvé l'existence des sexes dans les plantes. Néanmoins son opinion ne fut pas généralemet adoptée; certains botanistes admettaient des organes sexuels dans toutes les plantes, et d'autres en niaient absolument l'existence.—Il était réservé à Linné, au commencement du XVIIIe siècle, de démontrer, par des expériences directes, que le concours des organes sexuels est nécessaire, indispensable, pour le développement des graines à l'état normal, c.-à-d. pour qu'elles possèdent la faculté de reproduire les plantes (*v.* ORGANES SEXUELS). Mais, comme ces organes ne sont point visibles dans un assez grand nombre de végétaux, le célèbre botaniste suédois en admettait cependant l'existence dans tous indistinctement, et les supposait invisibles ou cachés; de là les termes de *mariage* ou de *noces cachées*, de *plantes cryptogames*,

de *cryptogamie* (*v.* Botanique). — Il considérait comme plantes cryptogames les fougères, les mousses, les algues et les champignons. — Dans l'état actuel de la botanique, les végétaux, considérés sous le rapport de leurs organes sexuels, se divisent : 1° en *phanérogames*, ou ayant les organes sexuels visibles (tous les cotylédonés et la presque totalité des monocotylédonés); 2° en *cryptogames*, ou ayant les organes sexuels très peu visibles ou cachés (une partie des monocotylédonés, tels que les characées, les équisitacées, les fougères, les marsiliacées, les lycopodiacées, et peut-être les mousses et les hépatiques; 3° en *agames*, ou n'ayant point d'organes sexuels (les végétaux cellulaires, tels que les mousses, les hépatiques, les lichens, les hypoxylées, les champignons, les lycoperdacées, les urédinées, les mucédinées et les algues ou plantes marines.

Cryptogamie, nom de la 24e classe du système sexuel, dans laquelle Linné a réuni toutes les plantes à *noces* ou *mariages cachés*. — Il y a encore d'autres considérations qui se reprodniront avec plus d'étendue et plus rationnellement aux mots *étamines*, *pistils*, *semences*, *séminules*, *sporules* et *mésophytes* (*v.* ces mots). Clarion.

CUBA, la plus considérable des Antilles, est située à l'entrée du golfe du Mexique, entre les 19° 48′ et 23° 11′ de latitude nord, et entre les 76° 30′ et 87° 18′ de longitude ouest, à 38 lieues de Guatemala et 20 d'Haïti. Elle est bornée au nord par le golfe du Mexique, le détroit de la Floride et le canal de Bahama; à l'est par ce même détroit et le canal *Passe-du-Vent*, qui la sépare d'Haïti; au sud, par la mer des Antilles, qui la sépare de la Jamaïque et de Guatemala; à l'onest par le canal de Yncatan, qui la sépare de la confédération mexicaine. Sa forme alongée se termine par deux caps, *Maysi* et *Sant-Antonio*; elle a 310 lieues de l'est à l'ouest, et 57 du nord au sud; elle est presque entièrement environnée d'îlots, de rochers et de bancs de sable, appelés au nord *Jardins du Roi*, et au sud *Jardins de la Reine*; une chaîne de montagnes la traverse dans sa longueur, prenant successivement les noms de *las Cuchillas*, *Sierras del Cobre*, *Tarquiro*, *Carcamissa*, *Camarioca*, *del Rosario*. De ses flancs s'échappent plusieurs rivières dont le cours est trop borné pour être utile au commerce intérieur; le lit de la plupart est à sec dans les grandes chaleurs. Le *Rio-Canto*, le plus considérable de tous, prend sa source sur le versant septentrional de las Sierras del Cobre; il doit la longueur de son cours de près de 150 milles, à sa direction tortueuse; après avoir fertilisé le département oriental, il débouche quelques milles au-dessous de *Manzanillo*. Le *Rio de Guines* ne doit son renom qu'au projet qu'on a eu en 1798 de l'unir au canal de petite navigation qui devait traverser l'île dans le méridien de *Batabano*. Le *Ay* ou le *Rio de los Negros*, s'élance de la caverne *del Sumidero* par cascades de 60 à 65 varas de hauteur, passe sous un pont naturel gigantesque, et reprend son cours paisible au-dessous de *Pueblo-Viejo*, au milieu des scènes agrestes les plus admirables de tout l'Archipel. Après ces trois rivières, on cite encore la *Trinidad*, le *Maximo*, la *Sagua*, la *Chica*, la *Grande*, la *Palma*. Si tous ces cours d'eau sont peu utiles au commerce intérieur de la Havane, son commerce extérieur tire un grand avantage des baies sûres et commodes de *Bayano*, de *Xagua*, de *Batabano*, de *Honda* et des ports de *Sant-Iago*, *Huvane*, las *Nuevitas*, *Matanzas*, *del Principe*, *del Padre*, de *Gibara*, de *Nipe*, de *Tanamo* et de plusieurs autres; le sol, dont la superficie est de 9,600 lieues carrées, varie considérablement; les terres voisines de la mer, généralement basses, restent inondées dans la saison pluvieuse quand le soleil est vertical; les montagnes sont couvertes de cèdres, d'acajous, de palmiers; on y trouve le gaïac, la grenade et l'ébène; partout des fruits savoureux et des fleurs odoriférantes; leurs entrailles recèlent des mines d'or, de cuivre, d'aimant et de fer qui ne sont pas exploitées; quelques rivières,

Digitized by Google

quelques ruisseaux charrient des grains d'or; les eaux thermales ne sont pas rares, et l'on trouve sur les côtes des salines abondantes. L'île est peuplée de perroquets, de perdrix et de tourterelles; les côtes et les rivières sont poissonneuses; le climat est chaud et sec, plus tempéré cependant que celui d'Haïti par les vents et les pluies; la saison pluvieuse règne de juillet en septembre; c'est aussi celle de la fièvre jaune, qui exerce souvent d'affreux ravages dans le pays; le choléra-morbus l'a visité pour la première fois en 1833, et a fait main basse sur les malheureux habitants, particulièrement sur les nègres; certaines plantations ont été presque dépeuplées. La terre de Cuba est d'une fertilité remarquable; elle donne communément deux récoltes par année; ses productions principales sont le sucre, le café, le tabac, dont la renommée est européenne, et de la belle cire blanche, qui vaut celle de Venise; ces denrées, jointes à la mélasse, au tafia, aux bois d'ébénisterie, aux confitures et à quelques autres articles, font l'objet d'un commerce considérable. Il faut ajouter à ces diverses productions toutes celles des îles voisines, le manioc, le maïs, l'indigo, le coton, le cacao, le gingembre, le poivre-long, tous les légumes, tous les fruits de l'Europe et des tropiques; on y élève une grande quantité de gros et de menu bétail, et beaucoup d'abeilles; l'île est exempte d'animaux venimeux et féroces. — Cuba fut découverte par Colomb à son premier voyage: après avoir traversé les Lucayes, il reconnut la côte septentrionale de cette île, mais il cingla vers Haïti, où il espérait trouver de l'or. En 1508, Ocampo cotoya toute sa circonférence pour s'assurer si ce n'était pas un continent. Les Espagnols s'y établirent en 1511, et l'ont conservée depuis. Les indigènes qu'ils y trouvèrent étaient doux et timides; ils détestaient le vol et ne se nourrissaient pas de chair humaine; leur race a complètement disparu; celle qui la remplace, blancs, hommes de couleur, libres ou esclaves, se livre avec délices à la paresse, au jeu et aux plaisirs; ses manufactures de tabac, ses distilleries de sucre, forment toute son industrie; le *montero* ou paysan regarde comme le comble du bonheur d'avoir quelques vaches et un lopin de terre. Un pantalon, une chemise de toile peinte, voilà tout son habillement. Celui des femmes est presque aussi simple: c'est une chemise et un jupon court; elles y ajoutent la mantille quand elles sortent. L'ameublement des cabanes consiste en hamacs, fauteuils de cuir, bahuts, calebasses et quelques vases de terre. Les deux sexes sont également passionnés pour la danse et l'exercice du cheval. Dans la haute classe, l'hospitalité est affectueuse et désintéressée. Il y a de l'affabilité et de la franchise chez les hommes; de la vivacité, de l'esprit, de la coquetterie chez les femmes; il n'est pas rare d'en trouver de jolies, et presque toutes chantent et jouent de quelque instrument. — Cuba, réduite, dit M. de Humboldt, à puiser, pendant les deux derniers siècles, dans les caisses du Mexique les sommes nécessaires aux frais de son administration intérieure et à la solde de sa nombreuse garnison, s'est vue depuis en mesure et de suffire à ses propres besoins, et de venir même au secours de la métropole hispanique dans sa lutte contre les républiques américaines. Ce changement est dû, non seulement à l'étendue de sa surface, à la fertilité de son sol, aux trois cinquièmes de sa population, composés d'hommes libres, à son voisinage d'Haïti, de la Jamaïque, des États-Unis, du Mexique, mais plus encore à la levée des inconcevables entraves qui arrêtaient son commerce et son industrie, à l'introduction de la canne à sucre de Tahiti, au surcroît de population blanche fuyant les massacres de St.-Domingue et les guerres civiles du continent américain, au nouvel essor imprimé à l'agriculture par les colons venus de la Louisiane et des Florides, au grand nombre d'esclaves enfin importés pendant les dix dernières années. Cuba, eu égard à son étendue, à sa population, est la colonie la plus florissante, la plus riche de l'Amérique et même du globe. Sa population, qui en

1775 n'était que de 170,370 ames, s'était élevée à 272,140 dès 1791, à 551,998 en 1817, et à 730,562 en 1827. Dans cette dernière évaluation, les esclaves ne figurent que pour 286,942 ; leur nombre n'était en 1775 que de 44,336. L'agriculture a fait des progrès encore plus rapides; l'exportation du sucre, qui de 1790 à 1800 n'était, année moyenne, que de 110,091 caisses, s'est élevée, de 1800 à 1820, à 207,696, et de 1820 à 1825, à 250,384. Celle du café, qui en 1804 n'était que de 50,000 *arobas*, monta à 320,000 en 1809, et à 1,221,609 en 1826. La douane de la Havane, qui en 1817 ne rapportait que 2,110,000 piastres, en rapporta 3,733,000 en 1826, et 4,389,262 en 1827. Dans la même année, le mouvement général de tous les ports de l'île a été de 1,841 navires entrés et de 1,649 sortis; le montant des importations, d'après les relevés de la douane, a été de 17,352,854 piastres, et celui des exportations de 14,286,192, dans lequel la valeur des produits indigènes figure pour 10,724,577 piastres. Toutes ces évaluations sont bien au-dessous de la vérité; la douane estime fort bas, et les entrées et sorties en fraude sont nombreuses. Les revenus de l'île ne montaient en 1778 qu'à 885,358 piastres et à 1,136,918 en 1794. En 1827, ils étaient de 8,469,973 piastres, environ 45 millions de francs, recette brute qui dépasse de beaucoup celle de tous les états du Nouveau-Monde, à l'exception des États-Unis, du Mexique, du Brésil et de la Colombie ; qui est de peu inférieure à celle de la monarchie portugaise; dépasse celle de la Suède, de la Pologne, du Danemarck; égale celle des états du pape, presque celle des royaumes réunis de Wurtemberg et de Hanôvre, ou du royaume de Saxe, ou du grand-duché de Bade, et l'emporte enfin sur celles des deux grands-duchés de Bade et de Hesse réunis à la Hesse électorale. Tout cela dans une seule île dont la septième partie est à peine cultivée! On n'y connaît aucune espèce de dette publique. On ne sait ce qu'on doit y admirer le plus, de la conduite prudente des habitants, si voisins des commotions du continent américain, ou de la modération des officiers de la couronne et des concessions réitérées de la métropole. Malgré ces continuels échanges de politesse, il est aisé de s'apercevoir que l'épidémie républicaine s'y infiltre chaque jour dans le corps social, et que le temps n'est peut-être pas éloigné où la colonie tout entière sera appelée à de nouvelles destinées. Elle est administrée en ce moment par une junte provinciale composée du gouverneur et de l'intendant, nommés par la métropole, et de sept membres élus par le peuple; c'est presque un gouvernement représentatif. — Cuba est divisé en trois département : le département occidental, chef-lieu *la Havane*; celui du centre, chef-lieu *Puerto-Principe*, et le département oriental, chef-lieu *Sant-Iago de Cuba*. La capitale de l'île est *La Havane* ou *San-Cristoval de la Havana*, située au 23e d. 12′ de latit. nord, et au 84e d. 34′ de longit. ouest, sur la côte septentrionale, à l'embouchure de la *Lagida*; elle fut prise par les Français en 1536, par les Anglais en 1762, et restituée, l'année suivante, aux Espagnols par le traité de Versailles. C'est une ville grande, forte, bien peuplée, et dont le port, un des plus beaux du monde, pourrait contenir mille vaisseaux. Il est défendu par de nombreuses fortifications, qui ont coûté des sommes énormes; on a dépensé 700,000 piastres pour le seul chemin couvert du *comte de Santa-Clara*. Le *Moro*, qui, avec le fort de la *Punta*, protège l'entrée du port, exige 800 hommes de garnison; la *Cabana*, qui en contient 2,000, est une superbe citadelle avec de vastes casemates. On cite encore le *fort* à l'est de la *Cabana*, les châteaux de *Atarès* et *del Principe*, et la batterie de *Santa-Clara*. L'arsenal est un des plus beaux de l'Amérique; les superbes vaisseaux qui sortent de ses chantiers sont, sans doute, plus chers que les nôtres, mais la supériorité du bois des tropiques leur assure une longue durée. De 1778 à 1827, cet arsenal a fourni à la marine militaire espagnole 22 frégates, 7 paquebots, 9 bricks, 14

Digitized by Google

goëlettes, et 49 petits navires. — La Havane est la résidence du capitaine général, de l'intendant civil du département et de l'évêque, qui jouit d'un revenu de 110,000 piastres. Vue de l'entrée du port, sans avoir la sauvage majesté des côtes du Brésil, elle unit à la nature cultivée de nos climats la vigueur végétale de la zone torride. C'est un coup d'œil vraiment pittoresque que ces rochers couronnés de châteaux forts, ce bassin environné de villages, ces pavillons de tous les peuples mêlés aux flèches des églises, aux bouquets des palmiers, aux faîtes rougeâtres des maisons, frappés par un beau soleil d'été; mais l'intérieur est loin de répondre à cette apparence. Qu'on en excepte la douane, l'hôtel des postes, le palais du gouverneur, la maison du *comte de Fernandina*, qu'il a payée 1,500,000 fr., sept ou huit autres hôtels, qui ont coûté cette somme, et dont les nobles habitants étalent un luxe sans frein, enfin la *plaza de Armas*, la principale de la ville, bordée par les palais du gouverneur et de l'intendant, ornée de statues, de vases, de fleurs, coupée de jolies allées sablées, entourée de bancs de pierres à dossiers en fer, et très bien éclairée le soir; le reste est un amas informe de maisons basses, plus solides qu'élégantes, dont l'entrée est toujours obstruée par des balles, des caisses, des tonneaux, un labyrinthe de rues étroites, mal pavées, parcourues en tout sens par des portefaix et des esclaves chargés, où les *volantes* (espèce de cabriolets sans ressorts) couvrent le passant de poussière et de boue; où l'odeur du *tasajo* (viande salée) le suffoque enfin sans relâche. Même mouvement, même activité sur les quais et dans le port, mais sans le luxe, sans le *confort* de nos villes commerçantes d'Europe. Seulement le soir, de délicieuses *alamedas* (promenades) sont envahies par les deux sexes, rivalisant d'élégance et de toilette, ou bien les belles Havanaises vont faire admirer leurs grâces à la représentation de l'opéra de quelque maestro fameux, dans une salle assez vaste pour contenir 1,800 spectateurs. — Parmi les institutions scientifiques et littéraires de cette capitale américaine, on remarque: l'*université* avec ses chairs de théologie, de jurisprudence, de médecine, de mathématiques, établies depuis 1728 dans le couvent des *padres predicatores*, la *chaire d'économie politique*, fondée en 1818, celle de *botanique agricole*, le *musée* et l'*école d'anatomie descriptive*, ouverts par don Alexandro Ramirez, la *bibliothèque publique*, l'*école gratuite de dessin et de peinture*, l'*école nautique*, les *écoles lancastriennes*, le *jardin botanique* et la *société patriotique*, établie en 1793, ayant des sucursales à *Espiritu-Santo*, à *Puerto Principe* et à la *Trinidad*. Elle se distingue depuis quelques années par l'activité qu'elle imprime à la presse périodique. En 1830, on publiait à la Havane sept journaux, dont un en anglais, et un mensuel, intitulé : *Annales des sciences*, rédigé par le savant Ramon de la Sagra. Cette feuille a fait faire des pas immenses à la géographie et à la statistique du pays. A la demande de M. Humboldt, la société patriotique s'occupe de la construction d'une *maison magnétique* semblable à celles qu'il a fondées à Pékin, Kazan, Pétersbourg, Berlin, Paris, etc., sur une longueur de 198° méridien. — La Havane est une des villes les plus riches, les plus peuplées et les plus commerçantes du Nouveau-Monde. Sa population, en y comprenant celle des faubourgs, était, en 1827, de 112,023 âmes, dont 22,830 esclaves. On y comptait alors 2,651 voitures de maîtres ou de louage. Le montant annuel des importations s'élevait à 60 millions de fr., celui des exportations à 50 millons, le mouvement du port égalait enfin et surpassait peut-être celui de Bristol, de Nantes, de Bordeaux, d'Anvers, de Riga, d'Odessa, de Porto, de Boston, de Philadelphie et de Baltimore. — Les villes les plus considérables de l'île de Cuba sont, après la Havane : *Puerto-Principe* (*Ciudad de Santa-Maria del Puerto-Principe*), chef-lieu du département du centre, et siége de la *real audiencia* ou cour d'appel de l'île; population : 49,000

ames; *Sant-Iago de Cuba* (*Ciudad maritima de Sant-Iago de Cuba*), chef-lieu du département oriental, d'une division maritime, et siége d'un archevêché; population : 27,000 habit.; *Matanzas*, dans le département occidental; population : 14 mille ames; enfin, la *Ciudad de la Trinidad*, chef-lieu d'une division maritime, et la *villa de Espiritu-Santo*, toutes deux dans le département du centre, lesquelles comptent 13 et 11 mille habit. — *Puerto-Principe*, située dans l'intérieur des terres, présente un aspect misérable; ses rues étroites, tortueuses, sont dégoûtantes par leur saleté; elles forment des mares infectes, au-dessus desquelles on est obligé d'élever les maisons de trois à quatre pieds. On y publie une gazette. — *Sant-Iago*, une des plus anciennes villes de l'Amérique, fondée en 1514 et considérée comme la capitale de l'île jusqu'en 1589; son port, un des plus beaux du Nouveau-Monde, a pour défense le fort *del Moro*. Elle est dépourvue d'eau potable et exposée à la réverbération du soleil par la nature crayeuse de son sol et le voisinage des montagnes; aussi l'air qu'on y respire est suffocant : les miasmes qui s'exhalent des lagunes qui l'environnent et de la baie au fond de laquelle elle s'élève en amphithéâtre, rendent son séjour malsain; les habitants aisés, pour respirer un air plus pur et plus frais, se retirent, de juillet à octobre, dans leurs maisons de campagne, situées sur de riants coteaux au milieu de plantations de caféyeres et de cannes à sucre. Depuis 1778, époque de l'ouverture de son port, Sant-Iago a pris une grande extension. En 1827, elle a vu ses exportations monter à 7,637,554 fr., et ses importations à 6,734,105. On y publie une gazette. — *Matanzas*, dans un site pittoresque, quoique marécageux, à l'est de la Havane. Ce n'était en 1762 qu'un point sans importance, sans population et sans commerce; mais, depuis l'ouverture de son port en 1793, elle est devenue la seconde place importante de l'île. En 1827, on a vu s'élever ses exportations à 9,101,939 fr., et ses importations à 7,353,750 fr. — La *Trinidad*, ville assez bien bâtie, une des plus peuplées et des plus commerçantes de l'île. On y publie une gazette. — *Espiritu-Santo*, petite ville dans l'intérieur, remarquable par sa population. (*V.* Mac-Carthy, Malte-Brun, Eyriès, A. Balbi, Humboldt, Galiberti, Eugène Ney, etc., etc.). EUGÈNE DE MONGLAVE.

CUBAGE, action de *cuber*, ou d'évaluer en pieds, toises, mètres... cubes, le volume d'un corps. Quand un solide, tel qu'un prisme, un cylindre, une pyramide, un cône, une sphère, est régulier, il est très facile d'évaluer son volume en pieds, mètres... cubes. Mais, lorsque les corps, et ce sont les plus nombreux, ont une forme irrégulière, il est impossible d'en faire exactement le cubage par le calcul. Cependant, si le corps peut être mouillé sans inconvénient, on aura assez exactement son volume en s'y prenant ainsi : on plongera le corps dans un bassin rempli d'eau jusqu'aux bords, il est évident qu'il sortira du bassin une quantité de liquide égale en volume au corps qui l'aura déplacée; ayant recueilli cette eau répandue, on la mesurera, et, sachant que la capacité d'un litre équivaut à un décimètre cube, on comptera autant de décimètres cubes pour le volume du corps qu'on aura de litres d'eau, etc.; l'on compterait un décimètre cube par kilog. de poids, etc. — *Règle générale*. Pour évaluer en pieds, mètres... cubes le volume d'un corps, multipliez ses trois dimensions (longueur, largeur, épaisseur) par elles-mêmes. Soit, par exemple, demandé de calculer le nombre de pieds cubes de pierres que contient un mur de 35 pieds de long, 15 pieds de haut, et de 1 pied 4 pouces d'épais. — Je multiplie 35 par 15 : il vient 525, que je multiplie par 1 pied 4 pouces, ou par $1\frac{1}{3}$; le produit 700 qui vient indique la quantité de matières que contient ce mur; il indique aussi la quantité de matières qu'il faudrait réunir pour construire un mur qui aurait les mêmes dimensions.

CUBAGE DES BOIS. Les marchands de bois, les charpentiers, avaient adopté autrefois une méthode particulière pour

se rendre compte de la quantité de bois que peut contenir un arbre, soit rond, soit équarri ; l'unité de mesure était la *pièce*, son volume équivalait à 3 pieds cubes, ou bien on pouvait la considérer comme un chevron de 12 pieds de long sur 6 pouces, tant en largeur qu'en épaisseur. — La pièce se subdivisait en pieds, pouces et lignes ; un pied était le 12me de la pièce, valant un prisme ayant 1 pied de long et 6 pouces d'équarrisage ; 1 pouce de bois était la 72me partie de la pièce, etc. — Dans le nouveau système métrique, l'unité de mesure des marchands de bois, c'est le *stère*, ou le mètre cube, valant un peu plus de 27 pieds cubes (3 pièces anciennes). Les subdivisions du stère sont le décistère, le centistère, etc. Un décistère de bois peut être considéré comme une planche ayant un mètre de long, autant de large, et un décimètre d'épais. Si la même planche n'avait qu'un centimètre d'épais, elle représenterait le 10me d'un décistère, ou un centistère de bois. — Dans les livres qui traitent du cubage des bois, on trouve diverses méthodes arbitraires plus ou moins expéditives et commodes ; mais, comme elles sont basées sur des principes erronés, nous n'en dirons rien ici. — Telle est la vraie méthode que fournit la géométrie : si l'arbre est rond, ajoutez les diamètres de ses deux bouts ; prenez la moitié de la somme, considérant cette demi-somme comme le diamètre moyen de l'arbre ; calculez la circonférence de ce diamètre pour avoir la surface du cercle que présenterait la section de l'arbre coupé en travers sur le milieu de sa longueur ; multipliez la surface trouvée par la longueur de l'arbre ; le résultat indiquera le nombre de stères, de pièces, etc., contenus dans l'arbre. — Si ce dernier est équarri, prenez sur le milieu de sa longueur sa largeur et son épaisseur ; multipliez les deux quantités l'une par l'autre ; multipliez encore ce produit par la longueur de l'arbre. Ce dernier produit indiquera son cubage en pièces ou stères, suivant qu'on aura adopté l'ancienne ou la nouvelle méthode. T.

CUBE (de *kubos*, dé à jouer). C'est le nom du prisme à base carrée, dont les six faces sont des carrés égaux entre eux. Le cube est aux autres prismes ce que le carré est aux autres parallélogrammes. On le prend pour terme de comparaison dans l'évaluation de tous les volumes ou solides en général. Comme il y a des pieds carrés, des mètres carrés, etc., il y a aussi des pieds cubes, des mètres cubes, etc. ; tout cube a la forme d'un dé à jouer. Pour en concevoir la génération, il faut se représenter un carré se mouvant parallèlement à lui-même, le long d'une ligne égale à l'un de ses quatre côtés (*v.* Prisme.)

Cube, en arithmétique, est le produit du *carré* (*v.*) d'un nombre multiplié par ce nombre, ou bien la troisième puissance d'un nombre. Soit le nombre 3, son carré ou $3\times3=9$; multipliant ce dernier produit 9 encore par 3, il viendra 27, produit qui est le cube ou la 3me puissance du nombre 3, puisqu'il est le résultat de $3\times3\times3$. — Si l'on représente les unités d'un nombre par des objets matériels, on pourra les arranger de manière que le volume qu'elles formeront ait à peu près la forme d'un cube : soit le nombre 3 : représentons ses unités par des boules o ; son carré présentera la figure,

o o o
o o o
o o o

Son cube ou $9\times3=27$, ou 3 étages de 9 o chacun. — Si l'on représente par a les dixaines d'un nombre quelconque, et par b ses unités simples, son carré égalera $(a+b)\times(a+b)$ ou

$$a^2+2ab+b^2$$

son cube sera donc

$$(a^2+2ab+b^2)\times(a+b)$$

le résultat définitif est

$$a^3+3a^2b+3ab^2+b^3$$

De cette formule on tire la règle suivante : le cube de tout nombre contient, 1° le cube de ses dixaines (a^3) ; 2° 3 fois le carré de ses dixaines (a^2), multiplié par les unités (b) ; 3° 3 fois les dixaines (a), multipliées par le carré des unités

(b^2); 4° le cube des unités (b^3). — En effet, soit le nombre 14 qu'il s'agit de cuber ou d'élever à la 3me puissance: représentons ses dixaines par a, et ses unités 4 par b, nous aurons pour

$$a^3 \ldots\ 10\times10\times10=1000$$
$$3a^2b \ldots\ 3\times10\times10\times4=1200$$
$$3ab^2 \ldots\ 3\times10\times16=480$$
$$b^3 \ldots\ 4\times4\times4=64$$

La somme 2,744 de tous ces résultats est égale au produit de (14×14×14). Les cubes des nombres exprimés par un seul chiffre sont pour

1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8,	9,
1,	8,	27,	64,	125,	216,	343,	1512,	729

Le nombre qui, élevé à la 3me puissance, produit un cube s'appelle la *racine cubique* de ce cube : ainsi 3 est la racine cubique de 27 ; 10 est la racine cubique de 1,000. — La racine cubique n'est pas toujours un nombre entier ; celle des nombres 2, 3, 4, 5, 6, 7 est entre 1 et 2, dont les cubes sont 1 et 8 ; au reste, on approche de la racine cubique d'une quantité numérique quelconque d'aussi près qu'on le veut (*v.* Racine et Carré).

Teyssèdre.

CUBIÈRES (Michel, chevalier de), qui se donna tour à tour les surnoms de *Dorat* et de *Palmézeaux*, est un de ces hommes auxquels est échu le triste bonheur d'échapper à l'odieux par le ridicule. On se rappelle plutôt, à ce nom, le fécond faiseur de drames burlesques et de poèmes bizarres que le courtisan de Chaumette, le panégyriste de Marat, et le membre de l'anarchique commune de 1793. — Né à Roquemaure (Gard), en 1752, et cadet d'une famille noble de ce pays, il avait, suivant l'usage du temps, été destiné à l'état ecclésiastique, mais quelques vers érotiques adressés par lui à l'*Almanach des Muses* le firent renvoyer du séminaire. Son frère aîné, écuyer du roi, le fit alors entrer dans la même qualité chez la comtesse d'Artois. Sa passion pour la littérature (passion malheureuse s'il en fut jamais) le dégoûta bientôt de ses fonctions, et il obtint la permission de vendre sa charge. Ce fut chez lui l'époque d'un débordement d'ennuyeux romans, de soi-disant comédies, de prétendus recueils poétiques, dont l'un était burlesquement intitulé *Les Hochets de ma jeunesse*. Pour achever sans doute de se créer un fâcheux renom, il publia une *Lettre sur la funeste influence de Boileau*. En revanche, il se créa une trinité littéraire, composée du prétentieux Dorat, du dramaturge Mercier, et du cynique Rétif de La Bretonne : ce furent là pour lui les grands hommes du siècle. Aussi, Rivarol, qui fit une si plaisante justice des *grands hommes* de cette trempe, n'oublia-t-il pas le chevalier-poète dans son fameux *Almanach;* de plus, il lança contre lui cette charade épigrammatique, qui n'était peut-être pas du meilleur goût, mais qui n'en divertit pas moins tout Paris aux dépens du pauvre *Cubière* (auquel il avait, pour cause, enlevé son s final) :

Avant qu'en mon dernier mon tout se laisse choir,
Ses vers à mon premier serviront de mouchoir.

Le fait est qu'il suffisait bien déjà de nombre de vers plus que singuliers du chevalier pour le ridiculiser ; et, comme on ne prête qu'aux riches, un mauvais plaisant prétendit avoir trouvé dans son *Éloge de Voltaire* le distique suivant :

Il n'est point d'indigent, même d'homme à son aise,
Qui n'ait la Henriade, et qui n'en soit bien aise.

Ce fut dans ce temps qu'il adopta le nom de *Palmézeaux*, d'abord pour écarter le souvenir de l'impertinente charade, puis pour narguer l'académie française et autres, qui lui avaient refusé, dans leurs concours, des *palmes* que, suivant lui, il avait si bien méritées. — Cubières était déjà à la tête d'une douzaine de volumes mort-nés, lorsque la révolution devint pour lui une nouvelle Muse qui lui inspira une foule de mauvais poèmes, entre autres ses fades plaisanteries rimées ayant pour titres : *Les États-généraux du Parnasse*, de l'*Église*, de *Cythère*, etc. : heureux encore s'il ne leur avait pas fait succéder plus tard des odes en l'honneur de Carrier, et l'*Éloge de Marat*! A l'occasion de ce dernier, et comme il avait, suivant l'u-

sage du temps, remplacé le nom de son patron par celui de *Dorat*, on annonça malignement qu'il allait, pour troisième métamorphose, se faire appeler *Marat-Cubières*. Un tort plus grave sans doute fut d'accepter une place dans cette commune de Paris, de sanglante mémoire, dont il devint le secrétaire. Disons pourtant, avec justice, que, malgré les lignes acérées dont l'a stigmatisé Mme Roland dans ses mémoires, Cubières n'était point un méchant homme; qu'il se fit, comme quelqnes autres, *terroriste* par terreur, et que, dans cette assemblée, il se borna à des discours, et des déclamations. On peut même supposer que le poète musqué paraissait encore un peu *suspect* à ces rudes républicains, d'après la réponse assez brusque de Chaumette, auquel il offrait de dédier un recueil de vers à sa femme : « Ma femme n'est pas une femme de lettres comme une autre : voilà ses œuvres dans ma commode. » C'était de vieux bas auxquels elle faisait des reprises. — Obligé plus tard, par la loi sur les ex-nobles, de donner sa démission, Cubières rentra alors pour toujours dans la vie privée, et l'on n'entendit plus guère parler de lui qu'en 1803, où il trouva un nouveau moyen d'amuser le public à ses dépens. Il imagina de refaire la *Phèdre* de Racine, qui pourtant n'*était pas mal*, snivant l'expression malicieusement plaisante d'un vaudeville de l'époque, et sa tragédie d'*Hippolyte* fut jouée sur un théâtre secondaire, au milieu des sifflets. Voici un échantillon de cette œuvre vraiment curieuse; c'est l'entrevue de Thésée et d'Hippolyte mourant : Pardonne-moi, lui dit Thésée,

Pardonne-moi, mon fils, un moment de colère.

A quoi Hippolyte répond, en excellent enfant :

Mon père, embrassez-moi, je ne sais point haïr,
Et vous lègue mon ame à mon dernier soupir.
Puissiez-vous désormais, vous dont l'ame est si tendre,
Ne point juger vos fils avant de les entendre !

— Protégé de nouvean dans sa vieillesse par un frère qui avait suivi une ligne politique toute différente de la sienne, Dorat-Palmézeaux-Cubières obtint, après la restauration, malgré ses peccadilles révolntionnaires, un petit emploi à la poste. Il l'a occupé jusqu'à sa mort, qui eut lieu au mois d'août 1820. *Chamousset*, ou *La Poste aux Lettres*, poème plus innocent que ceux qui lui avaient autrefois été inspirés par d'antres fonctions, fut son dernier onvrage. Ousby.

CUBITAL, cubitus. (*V.* Coude et Bras.)

CUCURBITACÉES, mot fait du latin *cucurbita*, qui signifie *courge* (*v.*), et qui est un genre de la famille des plantes à laquelle il a donné son nom, plantes dicotylédones diclines, irrégulières, et presque toutes remarquables par leurs propriétés médicales ou alimentaires, plantes herbacées, rampantes ou grimpantes, et munies de vrilles qui naissent à l'aisselle des feuilles. Leurs fleurs sont généralement nnisexuelles et monoïques; elles ont un calice et une corolle soudés entre eux par leur base : les mâles ont cinq étamines, dont quatre sont sonvent réunies, deux à deux, par les filets; les femelles ont un ovaire infère, couronné par un disque épigyne. Le fruit est un *pépon*, c.-à-d. qu'il est charnu, qu'il renferme un grand nombre de graines aplaties, nichées dans la pulpe, et que son centre est occupé par une cavité. — Outre les *courges*, dont nous avons parlé plus haut, et parmi lesquelles on distingue comme espèces les *calebasses* (*v.*), dont le fruit a tantôt la forme d'une poire, tantôt celle d'une massue, avec nne enveloppe extérieure assez dure, remplie d'une pulpe aqueuse, nous devons citer encore au nombre des genres qui appartiennent à cette famille, 1° les *pastèques* on *melons d'eau*, qui fournissent une nourriture saine et rafraîchissante; 2° les *potirons* ou *citrouilles*, dont le fruit est remarquable par son volume; 3° les *cucumères* ou *concombres*, auxquels se rapportent la *coloquinte*, le *melon*, le *concombre* proprement dit, dont les fruits encore jennes et confits dans le vinaigre portent le nom de *cornichons*; 4° enfin la *bryone*, dont une espèce (la blanche) est fort commune dans les haies et tous

les lieux incultes. — On a rapproché aussi des *cucurbitacées* le genre *passiflore* ou *grenadille*, dont une espèce est répandue dans nos jardins sous le nom de *fleur de la passion* (*v.* ces différents noms). Z.

CUILLÈRES ET FOURCHETTES. Nous ajouterons peu de mots à ce que nous avons déjà dit au mot Couvert (*v.*) sur ces deux meubles de table. Quant à l'origine du premier, nous lisons dans quelques monuments latins du moyen âge qu'on nommait *cochlea* ou *cochlear* un instrument qui servait de mesure, et qui fut en usage parmi les ecclésiastiques pour retirer l'hostie du vase sacré. Flodoard compte douze cuillères parmi les ustensiles d'argent appartenant à l'église de Reims : ce fut même un usage consacré dans les premiers siècles de ne retirer l'hostie du calice qu'avec une cuillère. Du reste, ce meuble était généralement adopté vers le commencement du XIVe siècle. L'usage des fourchettes fut introduit plus tard, et nous ne les trouvons mentionnées que dans un inventaire de la vaisselle du roi Charles V, daté de l'année 1379. Nous avons vu dans le cabinet de quelques amateurs des fourchettes-cuillères curieusement travaillées : le dernier de ces meubles n'avait pas de manche, il était fixé aux 2 dents de la fourchette et s'enlevait à volonté. Ces jolis bijoux en ivoire, en bois, et parfois en argent, ne remontaient pas au-delà du XVIe siècle. Le Roux de Lincy.

CUILLERON. Ce nom, dérivé de *cuillère* (*v.*), signifie 1° la partie creuse de la cuillère qu'on met dans la bouche en mangeant ; 2° pétale ou autre partie d'une fleur ou plante qui a la forme d'une cuillère ; 3° deux petites pièces membraneuses, disposées comme les deux valves d'une coquille, situées au-dessous de la racine des ailes des insectes diptères (mouches) et à la base des élytres de certains coléoptères. Les cuillerons des insectes, qu'on désigne aussi sous le nom d'*ailerons*, sont au nombre de deux sur chaque côté. Ils sont très étendus chez les mouches, et rudimentaires chez les cousins et les tipules. Ils ne contribuent pas à produire le bourdonnement (*v.* t. VIII, p. 100). Leurs fonctions se bornent à faciliter et à modifier le vol. L—T.

CUIR, peau de différents animaux qui a reçu une préparation pour la rendre imputrescible. Cependant, dans la langue du commerce, on dit aussi, en parlant des peaux fraîchement enlevées de dessus les animaux, *cuirs verts*.—La majeure partie des peaux, et principalement celles de bœufs et de vaches, de veaux, de chevaux, est soumise au procédé du *tannage*. Cette préparation a pour effet principal de produire une combinaison du *tannin* (*v.*) avec la substance propre du cuir, combinaison éminemment imputrescible, et qui d'ailleurs est beaucoup moins perméable aux liquides et plus résistante aux chocs et aux frottements que la peau fraîche. Pendant bien long-temps, on a attribué l'effet du tannage à une simple crispation des fibres de la peau, causée par l'astriction ou propriété astringente du tan. Ce n'est que depuis peu d'années que Séguin observa et démontra la combinaison chimique du tannin avec la gélatine contenue dans les peaux, d'où résultait un composé insoluble. Cette vue était exacte, mais encore imparfaite ; car la combinaison du tannin n'a pas lieu seulement avec la gélatine, mais encore plus abondamment peut-être et plus efficacement pour produire l'effet désiré, avec la peau vraie ou les fibriles entre-croisées qui en forment le tissu. Ceci a été récemment démontré d'une manière incontroversible par M. Jules Pelouze fils, dans son beau travail sur le tannin, approuvé et publié par l'académie des sciences. — Tanner une peau, c'est la changer en cuir, c-à-d. en un tissu plus pesant, plus solide, sans être sec et cassant ; plus coloré, beaucoup moins altérable par les intempéries de l'air, et peu perméable à l'humidité. — Le tannage des cuirs est précédé de bien des opérations préparatoires, qu'il ne nous est possible que d'indiquer ici très sommairement ; ces opérations sont : 1° le *lavage* ou la *trempe* des peaux ; 2°

l'*écharnement* ou l'*écolage* ; 3° le *planage à la chaux* ; 4° la *dépilation* ou *débourrement* ; 5° enfin le *gonflement*, opération des plus importantes, très variée dans les procédés qu'on y applique.—Le *tannage* proprement dit, c'est la *mise en fosses*. Cette dernière opération consiste à mettre la peau, convenablement préparée, en contact, pendant un temps plus ou moins long, soit avec de la poudre de tan humectée, soit avec une dissolution de tan dans l'eau.—Les peaux de bœufs, de buffles, etc., sont particulièrement propres pour la préparation des cuirs forts à semelles et grosses bottes ; avec les peaux de petites vaches, de veaux, de chevaux, etc., on prépare les cuirs doux pour tiges de bottes fines et les escarpins, pour certains ouvrages de sellerie de carosserie et d'ameublement ; en un mot, tout ce qui est connu sous le nom de *molleterie*.—Les peaux qu'emploient les tanneurs sont ou sèches et non salées, comme celles qui viennent de Buenos-Ayres et autres pays, ou salées comme celles qui sont envoyées de Bahia, Fernambouc, etc., ou tout-à-fait fraîches, comme celles qui sont vendues par les bouchers de Paris et des grandes villes. On tire des peaux sèches de Russie, de Turquie, etc. — Lorsque les peaux ont été convenablement lavées et assouplies, on procède au *dépilage* par une opération qui varie souvent dans ses procédés, mais qui atteint dans tous les cas le même but. — On soumet les peaux préparées et gonflées au procédé du tannage, soit par la méthode dite à la *jusée* (méthode ou façon de Liége), soit par la méthode à poudre sèche de tan. Les détails de manipulation nous sont ici interdits. Nous résumons : par le procédé à la *jusée*, la peau plonge successivement dans des dissolutions de tan de plus en plus saturées ; par le procédé à sec, beaucoup plus long, mais qui, en général, donne des résultats plus certains, la peau n'enlève le tannin à la poudre de tan que par l'effet du contact prolongé. Dans ce dernier procédé, le tannage se pratique dans des fosses circulaires en maçonnerie, ou des cuves en bois cerclées de fer, ayant 6 pieds de diamètre et autant de profondeur ; ces cuves sont enfoncées en terre, et elles peuvent contenir de 50 à 60 grandes peaux. Avant de coucher les peaux, on place au fond de la fosse une couche d'environ 6 pouces de *tannée* (tan qui a déjà servi), que l'on recouvre d'une autre couche de tan neuf, de 1 à 2 pouces d'épaisseur, suivant la force des peaux. On étend dessus une peau, puis une couche de tan, et ainsi de suite alternativement, jusqu'à ce que la fosse soit remplie. On remplit exactement de poudre de tan tous les vides restés à la circonférence de la fosse, et enfin on couronne la fosse avec ce qu'on appelle un *chapeau* de vieille tannée, et on assujettit dessus des planches pour maintenir les peaux ; on charge ces planches avec des pierres. Au bout de trois mois, on retire les peaux pour leur donner une seconde *poudre* dans une nouvelle fosse. Assez ordinairement, les cuirs forts reçoivent quatre *poudres* semblables avant d'être suffisamment tannés. Il faut donc, terme moyen, un cours d'opérations de tannage qui dure au moins un an. Anciennement, le tannage durait jusqu'à trois ans, et les cuirs n'en étaient que meilleurs. — On reconnaît qu'un cuir est suffisamment tanné à l'examen de la tranche nouvellement coupée : l'intérieur doit être luisant, comme marbré, et ne doit pas présenter dans le centre une raie blanche, qu'on nomme la *corne* ou *crudité des cuirs*. Ce dernier signe est toujours l'indice que le tannin n'a pas assez pénétré la peau : c'est alors un *cuir creux*, qu'il faut rejeter comme d'un mauvais emploi. — Les manipulations que nous venons de décrire concernent principalement la préparation des *cuirs forts* ; mais l'art du tanneur s'exerce aussi dans la fabrication des petits cuirs, dits *cuirs à œuvre*. Pour ceux-ci, on emploie les peaux de petites vaches, de veaux, etc. Ces cuirs, en général moins épais et moins solides que les cuirs forts, se distinguent par une plus grande souplesse. Parmi ces derniers, on doit comprendre ceux que l'on tanne par

Digitized by Google

une méthode particulière, principalement en usage dans les pays du Nord, et à laquelle on donne le nom de *sippage* ou *apprêt à la danoise*.—Les petites peaux, après avoir été suffisamment lavées et ramollies, sont plongées dans un *plain neuf* de chaux, et on les y laisse environ un mois. Après le débourrement, le lavage de rivière et le travail sur le chevalet, on les plonge dans un passement rouge; il ne s'agit plus ensuite que de les soumettre au tannage. On y procède de la manière suivante : on coud les peaux sur leurs bords pour en faire des espèces de sacs, auxquels il ne faut laisser qu'une seule ouverture, par laquelle on introduit du tan neuf et de l'eau, puis on bouche l'ouverture, en achevant la couture. Ainsi disposées en boules, les peaux sont placées dans des fosses ou cuves remplies de dissolution de tan : elles doivent y rester entièrement submergées et même comprimées. Tous les deux jours, les sacs sont retirés des cuves : on les bat fortement pour égaliser les contacts. L'opération ne dure, dit-on, que deux mois. Le cuir qui en provient est très souple, d'une couleur jaune clair : c'est à proprement parler un *cuir à œuvres*. Jamais il ne remplace le cuir fort. — On prépare encore des *petits veaux* à l'usage des relieurs par une méthode assez semblable. On y emploie de préférence et par économie les peaux de veaux mort-nés. — *Cuir façon de Hongrie*. C'est une peau qui n'a point été tannée : elle ne doit sa conservation et son inaltérabilité qu'aux matières salines et graisseuses dont elle a été imprégnée. Ce mode est prompt et ne dure que quelques mois. Le cuir de Hongrie est d'un blanc sale. Chacun connaît l'usage qu'en font principalement les bourreliers. Les sels employés dans cette fabrication sont le muriate de soude et l'alun. — Plusieurs autres arts s'occupent aussi de la préparation des peaux sans tannage : le chamoiseur, le mégissier, ne tannent point leurs peaux. Le chamoiseur, qui opère sur toutes les sortes de peaux, depuis celles de buffles et de daims jusqu'à celles de chèvres, les *passe en huile* : on entend par-là qu'à l'aide de manipulations multipliées il parvient à les pénétrer de matières huileuses, qui, sans altérer leur force, leur communiquent du moelleux et de la souplesse. — Quant au maroquinage, c'est une complication du tannage et du passement en huile (*v.* MAROQUIN). — Le mégissier, au contraire, n'emploie que des peaux très minces, telles que celles de chevreaux, moutons, agneaux et animaux mort-nés. Il les *passe au blanc*, ce qui consiste, 1° à plonger les peaux lavées, enchaussées et dépilées dans un confit ou bain d'eau de son aigrie; 2° à les faire chauffer dans une solution d'alun et de sel marin, nommée *étoffe*, jusqu'à ce qu'elles soient complètement imprégnées de ces substances salines; 3° à les enduire d'une pâte faite avec de la farine et des jaunes d'œufs délayés dans la même étoffe. Cette double manipulation blanchit les peaux, les dessèche et les rend faciles à se déchirer, comme on le remarque dans les peaux de gants.— On ne tanne pas non plus les peaux de chèvres et de moutons avec lesquelles on fabrique le parchemin pour l'écriture, ni les peaux de veaux, de chevreaux et d'agneaux, destinées à la fabrication du vélin, ni les peaux de boucs et de loups pour les tambours, ni les peaux d'ânes dont on se sert pour les timbales. Ces peaux lavées, écharnées, passées aux plains à la chaux, pelées et lavées de nouveau, sont séchées sur la herse, afin qu'elles ne se contractent pas. Lorsque la peau est bien sèche, on l'écharne à sec, jusqu'à ce qu'il ne reste plus du tout de chair, et que ce côté soit semblable à celui de *fleur* ; puis on procède au *ponçage* avec de la chaux éteinte, en passant dessus fortement la pierre-ponce.

Des cuirs teints.

La teinture des peaux est une des parties de l'art sur laquelle il a été le moins écrit. Anciennement, les peaux en maroquin, teintes de diverses couleurs et surtout d'un beau rouge, se tiraient du Levant. Peu à peu cette fabrication est

devenue indigène en France : on a d'abord commencé à Marseille, puis cette industrie s'est étendue à beaucoup d'autres localités. Dans ces dernières années, on a teint de forts beaux maroquins à Choisy-sur-Seine. On estime beaucoup le maroquin fabriqué à Nicosie, dans l'île de Chypre, et celui du Diarbekir. A Nicosie, les maroquiniers, après le dernier lavage des peaux, les font tremper dans une bouillie extrêmement épaisse de poudre de feuilles de Sumac. Les peaux y restent environ 30 heures dans des réservoirs carrés, où l'on continue constamment le foulage aux pieds, et le tordage des peaux à l'aide des mains. C'est ce qu'on appelle un *coudrement*. En France, on a substitué avec avantage la noix de galle au sumac. — Vient ensuite la mise en couleur proprement dite. Pour 40 peaux de grandeur moyenne, on emploie à Nicosie 25 onces du plus beau kermès, qu'on réduit d'abord en poudre très fine, et qu'on fait bouillir dans huit pintes d'eau la plus pure. L'eau de pluie est toujours préférée ; à défaut, celle de rivière. On trempe du coton dans la décoction éclaircie, et on en frotte la peau du côté de *fleur*. Lorsque les 40 peaux ont été ainsi traitées, on recommence sur la première, que l'on teint une seconde fois. On répète jusqu'à cinq et même six fois. Ensuite, on fait digérer à froid dans 6 pintes d'eau 15 livres de belle noix de galle, réduite en poudre très fine. On tire à clair au bout de quelques heures, et on trempe les peaux teintes. Après l'immersion dans le bain de galle, on laisse modérément sécher, puis on lave à l'eau bien nette, jusqu'à six fois de suite. Les peaux sont ensuite étendues sur des pierres plates dans un magasin, et on les y passe à l'huile de *sésame*. On en frotte chaque peau du côté de fleur. Finalement, on laisse sécher à l'ombre dans un lieu aéré. A Nicosie, pour le maroquin jaune, au lieu de faire un coudrement après l'application de la couleur, le coudrement précède cette application. Pour 40 peaux destinées à la couleur jaune, on fait infuser à froid, pendant 24 heures, 18 livres de noix de galle dans 18 ou 19 pintes d'eau bien pure. Il faut observer qu'il n'y ait tout juste qu'assez de liqueur pour mouiller et imbiber complètement les peaux, et qu'il n'en surnage pas. Au sortir de ce trempage, les peaux sont lavées à l'eau fraîche, puis séchées au grand air, puis lavées de nouveau et séchées. Ensuite on fait une décoction, à feu très lent, de 5 livres de graine d'Avignon et d'une livre et demie de bel alun exempt de fer, le tout finement pulvérisé. La liqueur ne doit pas bouillir. Ce dosage suffit pour 40 peaux. — Pour le *maroquin beau noir*, on ne se sert pas de noix de galle, mais seulement de sumac. On emploie ensuite la solution de couperose verte, ou sulfate de fer. En France, on préfère à la couperose la dissolution de fer dans le vinaigre de bois. — Les peaux, en général, sont susceptibles de recevoir toutes les couleurs qui réussissent sur la laine et la soie. Nous ne pouvons décrire toutes ces teintures. — *Lissage et lustrage des peaux teintes*. On se sert pour cela d'une espèce de pommelle en verre, de forme lenticulaire. La peau est d'abord étendue sur un chevalet en bois, recouvert d'une languette bien polie de bois de poirier, qui porte quelques lignes de saillie. On suspend du côté de la peau un poids avec un hameçon fort délié qui la tire vers le bas, tandis que le lisseur la retient et la gouverne en s'aidant de sa cuisse, sur laquelle il fait couler la peau autant qu'il convient, à mesure qu'il avance dans son travail. On lisse deux fois chaque peau, c.-à-d. qu'après en avoir parcouru la surface entière avec la lisse, on retourne sur ses pas afin que les interstices et les raies qui auraient pu s'y faire soient effacées par le lissoire. Ceci est commun à toutes les peaux ; mais pour le maroquin, comme le grain, quand il est bien égal et bien uniforme, constitue une des principales qualités recherchées, on tâche de faire revenir ce grain par le moyen d'une pommelle de liége avec laquelle on frotte de nouveau la peau. — La cochenille a été substituée

avec beaucoup d'avantage au kermès pour la teinture des peaux en beau rouge. L'addition du sel d'étain (*deuto-chlorure*) a perfectionné cet emploi, de même que l'écarlate sur laine.

On nomme Cuir de Russie une peau préparée par un procédé qui lui communique une odeur forte et très durable, d'un caractère facile à reconnaître, mais vive sans être précisément désagréable, et qui défend tout-à-fait ce cuir de la piqûre des insectes, qu'elle éloigne même des lieux où il est placé. Cette propriété, dont le cuir de Russie jouit au plus haut degré, en rend l'emploi précieux dans la reliure des livres, si sujets aux attaques des bruches (genre d'insectes de l'ordre des *coléoptères*) et des vers de plusieurs espèces. Ce moyen de repousser les insectes nuisibles consiste dans l'imprégnation du cuir avec une huile extraite de l'écorce extérieure du bouleau par la distillation. Voici le procédé pour obtenir cette huile. On choisit de préférence les feuillets blanchâtres qui se détachent spontanément ou par le plus léger effort de l'écorce des vieux boulcaux. En Russie, les forêts qui bordent la Kama en fournissent abondamment, et nous n'en manquons pas non plus en Franco. Après avoir soigneusement séparé de ces feuillets légers tout le ligneux de la grosse écorce, qui ne donne pas ou presque pas d'huile empyreumatique à la distillation, on introduit ces follicules dans une chaudière en fer; on les y presse et on remplit autant que possible le vase; on pose dessus un couvercle bombé de dedans en dehors et muni d'une espèce de tuyère ou buse, qui va plonger jusqu'à une petite distance du fond dans une autre chaudière également en fer. Les deux chaudières se lutent bien exactement bord sur bord. Ensuite, on renverse tout cet appareil sens dessus dessous, en sorte que maintenant ce soit à la moitié supérieure que se trouve l'épiderme de bouleau. On enterre cet appareil jusqu'à moitié à peu près de sa hauteur. La partie libre est ensuite exactement lutée avec de l'argile mêlée à de la paille courte. Cela fait, on recouvre le tout de fagots qu'on enflamme. On voit qu'il va s'opérer une distillation *per descensum*. L'expérience répétée sur des quantités connues d'écorce indiquera combien de temps il faut soutenir le feu pour que la distillation soit complètement achevée. On laisse refroidir, on délute, et l'on trouve dans la chaudière supérieure l'épiderme charbonnée. Le récipient inférieur contient une matière huileuse, très colorée en brun; elle est fortement empyreumatique, assez fluide, et il y a en mélange une espèce de goudron. Le produit surnage une petite quantité d'eau acide. Nous avons exactement décrit le procédé en usage en Russie; mais il est facile de voir que le travail de cette distillation, en y appliquant les connaissances que nous avons en France, est susceptible d'être beaucoup amélioré et rendu plus économique en obtenant d'ailleurs plus de produits. — Nous avons dit que c'est à la présence de l'huile empyreumatique de bouleau que le cuir de Russie doit la propriété d'éloigner les vers rongeurs des livres; mais pour masquer l'odeur repoussante, on a imaginé de mêler à cette huile quelque essence fragrante (odorante) et suave. — Les cuirs, avant d'être passés en huile, sont soumis à des opérations de débourrement, de gonflement et de tannage qu'il serait superflu de décrire ici : elles rentrent dans les procédés qui s'exercent en général sur les cuirs tannés (*v.* ci-dessus). — Quant à la coloration du cuir de Russie, les procédés en sont communs à toute autre teinture de ce genre (*v.* les articles Maroquin et Peaussier). — La principale difficulté qu'on éprouve dans la fabrication du cuir de Russie résulte de l'inégalité avec laquelle il s'imprègne de l'huile, qu'on a pour but de tenir seulement à la surface pour éviter les taches qui se manifesteraient si elle pénétrait profondément. On obtient cette uniformité dans l'imprégnation, en conservant aux peaux qu'il s'agit d'huiler un degré voulu et constant d'humectation. L'eau, en s'évaporant, est remplacée par l'huile. — En général, une *grande vache* exige,

pour être convenablement imprégnée, de 400 à 500 grammes d'huile, et les petites à proportion. Il faut de 150 à 200 grammes d'huile pour une peau de veau. — On peut *passer* à l'huile de bouleau les maroquins du commerce, en huilant en *chair* seulement, et en ménageant beaucoup l'huile à chaque application, pour éviter qu'elle ne traverse jusqu'à la *fleur*. PELOUZE père.

CUIR CHEVELU (anat.). La portion des téguments du *crâne* (*v.*) couverte de cheveux a été désignée sous ce nom, en raison de sa texture plus serrée et de sa densité, quoique n'ayant aucune autre analogie avec les peaux préparées qu'on appelle *cuir*. La région de la peau du crâne dans laquelle s'implantent les poils plus ou moins longs, et plus ou moins frisés et bouclés naturellement, s'étend ordinairement de la limite du front jusqu'à la partie supérieure de la nuque, et d'une oreille à l'autre. Les lignes qui sur chaque côté du crâne marquent la limite entre le cuir chevelu et la peau non chevelue sont ondulées; elles se réunissent en avant, en formant une pointe sur le milieu du haut du front. Le cuir chevelu se continue en arrière avec la peau velue du haut du cou, et au-devant de chaque oreille avec la partie des poils de la face qui, sous le nom de favoris, va se joindre à la barbe. Les parties qui entrent dans sa composition sont le derme, la couche vasculaire et nerveuse, siége de sa sensibilité, le pigment et l'épiderme, auxquels il faut joindre, 1° les bulbes nombreux et très serrés les uns contre les autres qui renferment la racine des cheveux, et 2° un tissu cellulaire très serré, qui ne contient que peu ou point de graisse. Le cuir chevelu recouvre les muscles peauciers du crâne et des oreilles, et l'aponévrose qui les réunit. — Chez les individus de divers âges, des deux sexes et des diverses races, le cuir chevelu offre de nombreuses variétés, dont l'étude se rattache à celle des poils en général. Sous les points de vue physiologique et hygiénique, on doit avoir égard, 1° à la transpiration ou sueur de cette partie de la peau, dont le résidu forme une couche plus ou moins épaisse, surtout dans le très jeune âge; 2° à la quantité de cheveux qui forment le vêtement naturel et l'ornement de la tête de l'homme. Les soins de propreté, les précautions utiles contre les vicissitudes atmosphériques qui ont rapport à l'hygiène de cette portion des téguments de la tête sont indiqués aux articles *canitie*, *chauveté*, *coiffure* (*v.* ces mots). Toutes les inflammations et éruptions cutanées qui ont leur siége au cuir chevelu sont plus douloureuses, en raison de la grande quantité de nerfs qui s'y ramifient, et de sa texture serrée. Les lésions physiques, plaies, contusions, piqûres, y sont fréquemment accompagnées d'érysipèle, et réclament des pansements faits avec soin, et un traitement convenable pour prévenir et combattre les maladies du cerveau ou du foie, qui peuvent les compliquer. Les loupes, les croûtes laiteuses, les teignes, la plique polonaise, sont d'autres maladies du cuir chevelu. — Les peuples orientaux et mahométans, qui laissent croître leur barbe, rasent presque entièrement le cuir chevelu, et n'y laissent qu'une touffe. On conçoit facilement que cet usage de dénuder la tête entraînait l'adoption du turban pour coiffure. Les prétendues têtes de rebelles vaincus par le grand-seigneur ou ses pachas, qui sont exposées au public dans des auges en pierre adossées aux murs extérieurs du sérail, ne sont autre chose que le cuir chevelu, et la peau de la face, qui, après avoir été détachés des os, sont préliminairement salés et pliés en profil. On les fait sécher ensuite, et c'est dans cet état de conservation que ces trophées du despotisme oriental sont étalés. LAURENT.

CUIRASSE, mot provenant de l'italien *corazza*, venu lui-même du latin *corium*. — Depuis l'an 1300 environ, le mot cuirasse donne, en général, l'idée d'une espèce de *corset* en métal battu, et consistant en deux plaques s'ajustant ensemble au moyen d'*épaulières*, de *fremaillets*, de *courroies* latérales; l'une

de ces plaques ou pièces se nommait *mamelière*, *pectoral*, *pancière* ou *plastron*; l'autre s'appelait *dos*, *huméral* ou *musquin*. Le tout était couronné par le *hausse-col*. — Le terme *cuirasse*, ou ses analogues en latin ou en bas latin, ont eu d'abord, et avant 1300, une signification tout autre, comme le témoigne le mot *cuir*, qui en est la racine. Les idiomes du Midi, où abondent des dépréciatifs et des augmentatifs, ont fait du mot *corio* (cuir) le mot *coraccio* (gros cuir, cuir le plus commun, le plus épais), pour signifier *chemise de cuir*, ou vêtement de guerre, ou *jaque*. Bientôt l'industrie a garni extérieurement ces vêtements, au moyen de mailles de fer, de lames d'airain, d'écailles de métal. — Les cuirasses à mailles s'appelaient *cuirasses annelées*; celles à écailles s'appelaient *crevisses*, ou *écrevisses*: ainsi, les cuirasses primitives ne ressemblaient à notre cuirasse actuelle que par une destination pareille. — La cuirasse est une arme défensive portative de toute antiquité. Le père Amyot donne la description, et trace la figure de celles que les Chinois portaient depuis des milliers d'années, et qu'ils ont conservées. — La Grèce antique nommait la cuirasse *égide*. Les Perses se servaient de ce genre d'arme. Hérodote parle de cuirasses formées d'un tissu de diverses matières souples. Pausanias dit que, dans les temps héroïques, la cuirasse se composait de deux plaques d'airain, et que le plastron se nommait *gyalon*, et l'huméral *proségon*. Homère donnait à l'ensemble de ces deux parties le nom de *gyalothorax*, et c'est la même cuirasse que Valère-Maxime appelle *cuirasse double*, c.-à-d. à dos et à plastron. — Varron dit que les Gaulois inventèrent les cuirasses de fer; avant eux, on ne les avait fabriquées qu'en peau, en tissus divers, en airain, en corne taillée en lames, ou en écailles minces, comme celles que décrit Ammien. — Dion de Nicée prétend que la cuirasse d'Alexandre-le-Grand était de lin, et que de là était venue la désignation donnée à une troupe cuirassée de cette même manière et nommée *alexandrini*. Ce même usage était commun à d'autres milices grecques. Suétone décrit la cuirasse de Galba. L'*Encyclopédie* croit que ce qu'on appelait *subarmale*, était une cuirasse de dessous, qui était d'étoffe et servait de doublure à la cuirasse de métal; c'eût été ainsi un *gambeson*. — M. Roquefort appelle *theumule* une cuirasse de général, et donne le nom de *panchière* à un plastron. — Les Romains, leurs vélites exceptés, eurent des cuirasses de plusieurs espèces; elles étaient une peau grossière, en lin rembourré en feutre; d'abord, elles s'appelèrent des noms grecs et latins *lorica*, *lareca*, *pectorale*, *corium*, parce qu'elles étaient faites de bandes de cuir nommées *lorei*; *de corio crudo pectoralia faciebant*. Les Romains se plastronnaient de cuir cru, a dit Varron; Tacite en dit autant de l'armure des chefs des Sarmates. — En se perfectionnant, les cuirasses des légions prirent le nom de *thorax*, de *pectoral*, de *ventrale*, de *cataphracta*, mots qui, tous, signifient *plastron*, *ceinture*, *cataphracte*. Les plus pesantes de ces cuirasses étaient de quarante mines ou de dix kilogrammes. — Les écrivains ont appelé *clibanarius* le soldat perse cuirassé de fer; cette désignation perse devint grecque et romaine. — Depuis les empereurs, les cuirasses qui étaient par bandes, ou par lames de fer poli, rangées horizontalement les unes au-dessus des autres, s'appelaient *loricæ leminiscatæ*; elles paraissent être les mêmes que celles que Végèce appelle *thoracomachus*, et qui ne régnaient que depuis la poitrine jusqu'au ventre; tandis qu'il semblerait que le garde-cœur était une plaque qui garnissait les pectoraux (*pectoralia*). — A la fin du IIe siècle, la loi défendait au soldat de vendre ou d'aliéner sa cuirasse ou ses grèves; cette précaution était l'indice d'un relâchement marqué, et de la fréquence de l'infraction. — Sous Gratien, vers 380, les Romains-Byzantins abandonnent la cuirasse. M. le colonel Carrion-Nisas prétend qu'ils la con-

Digitized by Google

servèrent jusqu'en 500; mais elle ne fut portée jusqu'à cette époque que par des corps de cavalerie. — La cuirasse était une pièce d'armure presque inconnue des Germains, suivant Tacite; des Francs, suivant Agathias; et des Français sous la première race. Leurs princes et leurs généraux avaient pourtant des *cottes de mailles* (*v.*), comme le dit Grégoire de Tours. — Faute de cuirasses, les Français coururent risque d'être vaincus à Poitiers, en 732, dans la grande bataille livrée par Charles-Martel. — L'usage de la cuirasse se répandit lentement dans les troupes françaises; les capitulaires de la seconde race commencent à en faire fréquemment mention : c'étaient des cottes d'une matière souple. — A partir de ces époques, les guerriers français prennent généralement des cottes de mailles qui couvrent le corps et les cuisses, et qu'on nomme *broigne*, *brugne*, *brunie* (en latin, *brunia*). — A mesure que l'art du forgeron et celui du ciseleur se perfectionnent, les chevaliers du moyen âge adoptent les cuirasses de métal plein. Celles qu'ils revêtirent d'abord furent d'une fabrication riche, parce qu'elles n'étaient portées que par un petit nombre de puissants seigneurs, qui se les faisaient vêtir ou lacer par des écuyers exercés et adroits. — Pour conserver le brillant à ces armes, on les tenait recouvertes ou cachées par la cape, excepté en parade, ou quand il faisait beau temps. — Il y avait des cuirasses auxquelles le heaume tenait par une chaîne. — La cuirasse que décrit et dessine Carré, et qu'on attribue, mais sans beaucoup de vraisemblance, au paladin Roland, qui vivait dans le IXe siècle, est en fer plein; telle fut aussi la cuirasse qu'on croit avoir appartenu à Godefroi de Bouillon, dans le XIe siècle. Ces suppositions ne sont rien moins que fondées. — Un capitulaire de Charlemagne avait défendu de vendre des cuirasses (*bruniæ*) aux Saxons, ce qui prouve que les cottes commençaient à devenir communes, dans quelques-uns des lieux soumis à la domination de ce monarque. — Les demi-cuirasses ou plastrons, nommées *plates* ou *platines*, se laçaient au moyen d'aiguillettes, ou se boutonnaient par-dessus le *gambeson*; elles étaient d'un travail et d'une matière simples, parce que la cotte d'armes ou l'armure à haubert cachait entièrement et habituellement cette cuirasse. — Le nom de *lorica*, donné aux cuirasses, était devenu au moyen âge la dénomination d'une certaine nature de fief, comme le témoigne un réglement de l'échiquier de Normandie, rendu en 1276. Ce genre de domaine ou de prérogatives a été connu sous le titre de fief à haubert (*feudum loricæ*). — Au temps où la cotte de mailles était en usage, peut-être quelques princes, quelques chefs avaient-ils de riches cuirasses de fer plein; mais il paraît certain que le commun des guerriers ne s'en revêtit que depuis le XIVe siècle, époque de l'abandon de la cotte de mailles. — La cuirasse devint généralement *cuirasse pleine*, vers le temps de Charles VII, parce qu'elle pouvait seule résister à des estocades et à des couteaux d'armes de nouvelle mode, qui étaient très effilés, et propres à trouver le joint de la cuirasse, ou l'interstice des mailles; d'ailleurs, les arquebuses à feu se multipliant, le haubert ne pouvait résister à leurs coups; ainsi, la poudre, qui devait un jour faire abandonner les armures, commença par concourir à faire inventer ou revivre l'armure plate. — Lorsque la cuirasse se mettait par-dessus un vêtement long, ou un pourpoint, la partie inférieure et prolongée de l'habillement ou les basques du pourpoint se nommaient *girel*; ce nom était surtout usité en Italie. Quelquefois des *faltes* en métal cachaient le *girel* ou bien le remplaçaient, le représentaient. Si le guerrier ne portait qu'un vêtement sans basques, les pans de la cuirasse répondaient, en ce cas, à des basques. — Lorsque l'usage des cuirasses commença à devenir plus général, et qu'elles cessèrent d'être un droit exclusif de la chevalerie, quelques-unes de ces armes prirent le nom de *brigandines*, et l'on disait indifféremment *une cuirasse* ou

un homme cuirassé. — Au XIVe et au XVe siècle, la ville de Milan est renommée pour la fabrication des cuirasses ; de là vient qu'elles sont appelées *coraces* dans les traités français écrits jusqu'en 1600. — La ville d'Autun avait été renommée jadis pour la fabrication des cuirasses, mais Louis XI tirait des manufactures d'Italie les coraces de son armée. — Lorsque les écuyers, et surtout les infanteries des milices allemandes, firent usage de cuirasses, ces armes prirent le nom de *halecrets* et de *corselets*. On appella *galèches* des cuirasses légères. — A la bataille de Pavie, en 1515, François Ier reçut, dit Brantôme, « harquebusade en sa cuirasse. » — Sous Henri III, les cuirasses de la cavalerie française cessèrent d'être accompagnées de cuissards et de brassards de fer plein. Depuis ce règne jusqu'à celui de Louis XIII, on voit dans toute l'Europe une fraise riche, ample et soigneusement plissée, enjoliver le haut de la cuirasse des militaires d'un rang élevé. — En 1628, on trouva à Paris, en faisant des fouilles dans l'emplacement où est située la rue Vivienne, et à la proximité du Palais-Royal, neuf cuirasses de femmes ; deux proéminences arrondies qui étaient ménagées au haut de la partie antérieure de ces armures ne permettaient pas de douter du sexe des guerriers à qui elles étaient destinées. Ce point d'antiquité, ou plutôt cette question d'antiquaires, paraît difficile à expliquer. Il est sûr que maintes femmes ont porté la cuirasse; mais il faut se garder de croire aveuglément ce qu'on a écrit sur ce sujet. — Depuis Louis XIII, l'infanterie quitta la cuirasse pour le justaucorps. — Louis XIV revêtait la cuirasse à toutes les tranchées ; sous ce prince, les enseignes et les sapeurs sont armés de cuirasses. — L'ordonnance de 1703 donne la cuirasse à tous les officiers de grosse cavalerie ; ils la quittent bientôt ou négligent de la porter. — L'ordonnance de 1733 leur ordonne de la reprendre, et elle la donne même aux officiers supérieurs d'infanterie. — L'ordonnance de 1750 veut que les officiers de cavalerie la portent même en temps de paix, dans tous les exercices et dans toutes les marches. — Les généraux, à ces mêmes époques, la portent également; elle forme avec leur habillement, leur fraise et leur perruque à la brigadière, une disparate grotesque. — Dans la guerre de 7 ans, la cuirasse de la cavalerie française ne consiste qu'en un plastron ; c'est également comme plastron qu'il faut concevoir le mot cuirasse, que mentionne le réglement d'exercice de 1766, réglement qui dispose qu'en temps de guerre et sous les armes, tous les officiers de grand état-major de l'infanterie doivent être en cuirasse ; elle était une espèce de marque distinctive. — Dans la guerre de 1775, les généraux français renoncent spontanément en Amérique, à l'usage de la cuirasse. — Depuis le milieu de la guerre de la révolution, la cuirasse est devenue l'arme défensive de presque toute la grosse cavalerie. Gal BARDIN.

On se sert, en zoologie, des mots CUIRASSE et *cataphracte*, du grec *kata phrassô*, cuirasser, pour désigner des revêtements formés par des écailles de certains poissons, qui, bien que distinctes, sont serrées et unies de manière à ne constituer qu'une seule pièce. M. Ehrenberg a étendu la signification de ce nom à toute enveloppe protectrice quelconque de ceux des animaux infusoires qui n'ont pas la peau nue. Les épithètes de *cuirassés*, *cataphractés*, *loriqués* ou *loricaires* (du latin *lorica*, cuirasse), ont été données à des animaux vertébrés, les uns mammifères, les autres reptiles, et surtout à des poissons, sans beaucoup de discernement, puisqu'on a confondu évidemment les sortes d'armures naturelles de ces animaux appelées *cuirasses* avec les boucliers, ceintures ou bandes, et même avec les carapaces. Il semble bien difficile, dans l'état actuel du langage zoologique, de nuancer la signification de tous ces noms, les uns empruntés au langage usuel, les autres purement scientifiques, de manière à dissiper complètement la confusion de leur synonymie. Néanmoins,

nons ferons les remarques suivantes : les *boucliers* (*v.* ce mot) ne sont que des portions de la cuirasse. *Cataphracte* et *cuirasse* semblent exprimer rigoureusement la même idée, qui ne doit s'appliquer qu'aux enveloppes protectrices formées par la peau ou le derme, ou par ses dépendances, telles que des écailles de diverses natures, des plaques, des encroûtements des pièces osseuses plus ou moins pierreuses, et saillant à la surface. Enfin, nous pensons qu'on doit en distinguer la *carapace*, qui est formée non seulement par un derme plns ou moins solidifié, mais encore par les voûtes osseuses dorsales, et les côtes du squelette, qui sont devenues plus ou moins soucutanées, ainsi qu'on le voit dans les tortues et les crapauds éphippifères. Il est facile de reconnaître que tous ces noms expriment une idée commune, celle d'une disposition protectrice et défensive, à laquelle concourent des parties plus ou moins étendues dans l'organisme bornées à la peau, ou avec la participation du squelette. Les cuirasses ou cataphractes des animaux doivent être rapprochées en anatomie comparée des *casques*, des *corselets* (*v.* ces mots); et après les avoir considérés comme moyens naturels servant à la défense, il est utile de les faire contrasteer avec les instruments divers dont les animaux sont pourvus ponr l'attaque. Par cet examen comparatif des plus petits détails de l'organisation des êtres animés, on est conduit rationnellement à reconnaître la variété innombrable des moyens que la nature emploie pour arriver à ses fins. L—T.

CUIRASSIER, on CORACE, cavalier servant dans une tronpe spéciale, et tirant son nom de la *cuirasse* (*v.*) qu'il porte. Il y a eu anssi des *cuirassiers à pied*, puisqu'il s'est vu des armures pédestres. — Le mot *cuirassier* a quelquefois été pris, dans les récits historiques, comme signifiant *gens d'armes*, *soldats à cheval*, ou *lance garnie*; c'est en ce sens que Hallam dit, en parlant de certains aventuriers commandés par des *condottieri* (*v.*), « qu'ils se composaient en grande partie de *cuirassiers*. »—Les anciens cuirassiers portaient le casque comme le portent encore, dans notre armée, les cuirassiers de notre cavalerie de bataille; mais le régiment français que l'on appelait spécialement *les cuirassiers*, régiment dont le roi était mestre-de-camp, ne portait point le casque. — En 1831, les 10 régiments de cnirassiers composaient 9,320 hommes. — Un cuirassier de la ligne coûtait, en 1830, y compris remonte, fourrage, harnachement, 879 fr. Le cuirassier de la garde coûtait plus de 1,100 fr. Gal BARDIN.

CUISSARDS, portion d'armure dont le nom explique l'emploi. Les cuissards ont remplacé les *chausses de mailles* (*v.*), et sont en usage depuis l'an 1300, environ. Cependant le moine de Saint-Gall parle des cuissards en lames de fer dont se servait Charlemagne; mais cet historien ajoute que les guerriers de la garde de ce prince n'avaient pas de cuissards, afin de monter plus aisément à cheval. Les cuissards formaient le prolongement antérieur de la cuirasse, et garnissaient le devant des grègues ou longues culottes de peau. Quelquefois, ils étaient formés en partie d'nne platine verticale ou d'nne braconnière; ils se joignaient aux *faltes* (*v.*); ils se terminaient à la genouillère, et s'y unissaient à la jambière ou à la grève. D'autres étaient formés de lames cambrées et horizontales; d'autres, enfin, n'étaient que des demi-cuissards et sans genonillère. Les cnissards des armures pédestres régnaient devant et derrière la cuisse, et n'eussent pas permis de se tenir à cheval : tels étaient ceux de l'armure attribuée à Jeanne-d'Arc. L'usage des cuissards a cessé en France, vers le règne de Henri III; mais les Suisses, qui servaient ses successeurs, en portaient encore au commencement du XVIIIe siècle. Des corps entiers de cavalerie russe ont conservé, des derniers, les cuissards. Gal BARDIN.

CUISSE, dn bas latin *cossa*, usité dans le moyen âge pour *coxa*, cuisse, haut de la cuisse ou hanche. Dans son acception la plus usuelle, ce nom signifie la partie

du membre inférieur chez l'homme, et postérieur chez les autres vertébrés, qui est située entre la hanche et la jambe. La cuisse est en général chez tous ces animaux pourvus de ces membres plus volumineuse en haut qu'en bas; la cuisse de l'homme a la forme d'un cône renversé et tronqué, légèrement déprimé de dehors en dedans. Ses limites sont : 1° *en haut* et en avant le pli de l'aîne; 2° en arrière le pli qui circonscrit la région fessière; et 3° en dedans la région du périnée; *en bas*, la saillie du genou, qui est en avant, et le creux du jarret qui est en arrière. On divise la cuisse en quatre régions ou faces distinguées entre elles, en crurale antérieure, crurale postérieure, crurale interne et crurale externe. Les contours arrondis de la cuisse ne permettent pas d'assigner des limites même artificielles à ces quatre régions. Quoique les noms latins qui correspondent au nom français *cuisse* soient *crus*, *femur* ou *femen* et *coxa*, l'usage a consacré l'adoption de l'adjectif *crural* pour signifier, en anatomie, tout ce qui a trait à la cuisse. On se sert aussi des mots fémoral et fémur dans cette science et même en poésie.—Les parties qui entrent dans la composition de la cuisse sont : 1° un os unique, le plus long de tous ceux du corps humain, appelé fémur ou l'os crural; 2° la masse des chairs ou muscles qui s'implantent sur lui, soit pour le mouvoir, le porter en quatre directions principales, savoir : en avant (fléchisseurs), en arrière (extenseurs), en dedans (adducteurs), en dehors (abducteurs), et lui faire exécuter des mouvements de rotation en dehors ou en dedans sur son axe (rotateurs); soit pour y prendre leur point fixe, et fléchir ou étendre la jambe sur la cuisse; quelques-uns de ces muscles correspondant plus ou moins à certains muscles du bras reçoivent des noms qui indiquent cette correspondance; tels sont les muscles biceps crural, triceps crural, comparables analogiquement au biceps et au triceps brachial, de même que le fémur correspond à l'humérus ou os du bras.; 3° une couche fibreuse enveloppe tous ces muscles, les bride, les favorise dans leur mouvement, et fournit des insertions à leurs fibres : on lui donne le nom d'*aponévrose crurale*, et on reconnaît l'analogie de sa structure et de ses fonctions avec celles de l'*aponévrose brachiale*; 4° l'enveloppe aponévrotique de la cuisse, qui peut être tendue en dehors par un muscle particulier, est elle-même recouverte par les téguments communs ou la peau, qui est ordinairement plus blanche et plus fine en dedans et en arrière qu'en dehors et en avant; 5° toutes ces parties sont vivifiées par les *vaisseaux* et les *nerfs cruraux*, les uns allant à la cuisse et s'y terminant, les autres se prolongeant jusqu'à la jambe et au pied, où ils changent de nom. Les vaisseaux sont l'*artère et la veine crurale* et toutes leurs ramifications, plus la veine saphène, les vaisseaux lymphatiques, superficiels et profonds, et les ganglions situés dans l'aîne. Des troncs de nerfs qui vont à la cuisse, celui qui est antérieur a seul reçu le nom de *nerf crural*; le deuxième, beaucoup plus grand, qui est situé en arrière, et se prolonge à la jambe, en se divisant en deux autres troncs, est appelé *grand nerf sciatique*; c'est celui dans lequel on ressent les douleurs connues sous le nom de *névralgies sciatiques*.—Il existe entre l'aponévrose de la cuisse et celle de l'abdomen un espace appelé *canal crural*, que traversent les viscères dans les hernies crurales, qui sont bien plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes. On donne le nom d'*arcade crurale* au rebord aponévrotique, qui forme en haut la limite antérieur de ce canal, sous lequel passent les vaisseaux et les nerfs, qui, du bassin, vont à la cuisse.—Les maladies nombreuses dont la cuisse est le siége réclament les secours de la médecine et de la chirurgie appropriés à leur nature, et de plus, à la profession, à l'âge et au sexe des individus qui en sont atteints. C'est surtout dans le traitement des luxations, des fractures et du rachitis, affectant les os de la cuisse, que l'art chirurgical et l'orthopédie déploient tout l'appareil de leurs

Digitized by Google

moyens mécaniques pour prévenir ou pour guérir les difformités et la claudication, qui reconnaît pour cause l'une de ces maladies plus ou moins curables de la cuisse. En raison des nombreuses communications vasculaires et nerveuses de la cuisse avec le bas-ventre, on applique fréquemment des ventouses et des sangsues, des vésicatoires, des sétons et cautères sur la cuisse, dans les maladies abdominales aiguës et chroniques. En anatomie comparée, après avoir exclu tous les animaux vertébrés entièrement dépourvus de membres (serpents et certains poissons), ceux qui n'ont point de membres postérieurs (cétacés et lamantins), on examine d'abord tous les animaux vertébrés, qui, ayant quatre membres (mammifères, oiseaux, tortues, crocodiles, sauriens, amphibiens), ont évidemment une cuisse et une jambe distincte à leurs membres postérieurs, et on constate que ces deux parties (cuisse et jambe) n'existent point dans les nageoires abdominales des poissons, qui représentent les membres postérieurs des autres vertébrés. Après avoir indiqué l'existence ou le manque de la cuisse, dans les diverses classes de la série des animaux à vertèbres, il est utile de faire remarquer que, quoique la cuisse existe dans tous les animaux articulés, à membres articulés, tels que les insectes, les arachnides et les crustacés, on ne donne pas toujours à ce mot une acception aussi précise que chez les vertébrés et les insectes, puisqu'on désigne sous ce nom, tantôt la deuxième et tantôt la troisième partie du membre, en procédant de la hanche vers l'extrémité.—Les dérivés du mot *cuisse* sont en très petit nombre, contrairement à ce qui a lieu pour ceux du mot *bras*. Nous avons déjà eu l'occasion plusieurs fois de faire remarquer que toutes les fois qu'une partie quelconque du corps humain (*v.* Bouche, Bras, Coude) joue un grand rôle pour la manifestation des phénomènes de l'intelligence ou pour agir sur le monde extérieur, le nom de ces parties est la source ou l'origine d'un nombre considérable de mots par l'extension ou la modification de l'idée mère exprimée par le radical, ou par les allusions nombreuses qu'il suggère naturellement.—Les fonctions de la cuisse se bornant à la station et à la progression, on conçoit facilement pourquoi ce nom n'a fourni que les dérivés suivants : 1° *cuissard* (*v.*), partie de l'ancienne armure qui couvrait les cuisses; 2° *écuisser*, rompre une branche en taillant ou en replantant un arbre ; 3° *cuissot*, termes de chasseur, cuisse d'un cerf ou de quelque autre bête fauve, rôtie ou mise en pâte.—Le mot *cuisse* est employé dans les arts sous deux acceptions : en architecture, il signifie la côte qui est entre deux gravures ou canaux d'un triglyphe, et en termes de verrerie, la matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four.—En conchyliologie, *cuisse* est le nom marchand des espèces de coquilles du genre *Perne*.—*Cuisse-madame* est le nom d'une variété de poire qui est une espèce de rousselet. Les jardiniers-fleuristes ont appelé *cuisse de nymphe* une variété de rosier blanc dont les fleurs sont couleur de chair. La mode avait renchéri sur cette épithète, en vulgarisant la couleur, *cuisse de nymphe émue*, comme elle le faisait pour les variétés de gris de *souris effrayée* ou d'*éléphant malade*. — Dans la nomenclature de l'art culinaire et de l'économie domestique, le mot *cuisse* figure avec son sens usuel dans les locutions suivantes : cuisse de volaille, de dindon, de poulet, etc. endaubage de cuisses d'oies pour les voyages de long cours. Il faut laisser aux gastronomes le soin d'analyser les différences des saveurs des chairs des cuisses des divers animaux servis sur nos tables, en les comparant à celles des chairs, de l'aile et des autres parties du corps, désignées souvent par eux sous des noms spéciaux qui n'appartiennent point à la science. Laurent.

CUISSON. (*V.* Coction.)

CUIVRE. L'histoire des plus anciens peuples de la terre donne des preuves que ce métal était connu et employé par eux à un grand nombre d'usages; chez tous, son alliage avec l'étain servait à la

confection d'armes et d'ustensiles divers, et ce n'est qu'à une époque plus rapprochée que le fer a commencé à lui être substitué dans beaucoup de cas. — Le cuivre existe très rarement à l'état natif, tandis qu'on le rencontre abondamment à divers états de combinaison. Uni à l'oxygène, il forme un minerai riche et facile à traiter, que l'on ne rencontre qu'assez rarement, mais particulièrement dans les mines de Sibérie; à l'état de carbonate, il constitue deux variétés différentes, l'une *bleue*, appelée *azur de montagne*, l'autre *verte*, formant la *malachite*, recherchée pour la confection des meubles et d'objets d'arts, et que l'on ne rencontre encore abondamment que dans les mêmes localités. Il y a quelques années, la mine de Chessy, près de Lyon, a fourni une assez grande quantité d'oxyde et de carbonate de cuivre, mais ces deux minerais sont entièrement épuisés. — Le cuivre combiné avec le soufre forme le minerai le plus abondant, mais qui existe rarement à l'état de pureté; le plus ordinairement, on rencontre une combinaison de sulfure de fer et de cuivre, d'où le métal est beaucoup plus difficile à extraire par la présence du fer.—Cette dernière combinaison se trouve presque toujours en amas dans des terrains primitifs, comme le gneiss ou le micaschiste; on l'observe cependant quelquefois en filons, comme en Suède, en Norwége et à Saimbel, près Lyon; elle existe aussi dans des terrains intermédiaires, comme les schistes argileux et la serpentine, et enfin dans les grès et les schistes bitumineux à empreintes de poissons, comme en Angleterre et dans l'Amérique méridionale.—Le traitement du minerai de cuivre est difficile pour procurer un métal pur, et quelquefois singulièrement compliqué par la nature des substances qui l'accompagnent, comme le spath-fluor, l'oxyde d'étain, les pyrites arsénicales, les sulfures de plomb et d'antimoine, et quelquefois le sulfure d'argent.—Si le cuivre ne se trouvait pas mêlé avec du fer, le traitement en serait beaucoup moins difficile, mais la nécessité de séparer entièrement ce dernier, qui procurerait au cuivre des propriétés nuisibles, oblige à fondre le minerai, convenablement préparé, avec du quartz, qui doit être en quantité telle qu'il enlève tout le fer et n'entraîne pas sensiblement de cuivre dans les scories, ce à quoi on ne peut parvenir que par des dosages faits avec soin, et que l'on n'obtient bien qu'en traitant des minerais sensiblement de même nature; mais comme ceux que l'on exploite offrent souvent des différences assez considérables dans leur composition, on a l'habitude, en Angleterre, de les jeter par couches horizontales, dont on fait ensuite des coupes verticales, qui représentent sensiblement la moyenne du tas. — Le traitement du cuivre oxydé et du carbonate rentre dans celui des minerais pyriteux dont la séparation du fer a été effectuée, et se réduit à passer le minerai préparé dans le fourneau à manche, pour l'affiner ensuite comme nous l'indiquerons; nous ne nous occuperons donc pas de ce traitement en particulier. —Le minerai pyriteux doit toujours être grillé, pour en séparer la plus grande partie du soufre: quelquefois on pratique cette opération dans des fours à réverbères, ce qui est indispensable quand il y existe des pyrites arsénicales; d'autres fois, le grillage s'opère entre des murs; mais très fréquemment il s'exécute sur des tas qui renferment jusqu'à 5,000 quintaux de matière. Sur un lit de bois, on place des couches de minerai de grosseur décroissante, en ménageant des issues pour la flamme, et une cheminée centrale à laquelle ils aboutissent, et qui sert à la fois à allumer le combustible et à produire une ventilation. Après un certain temps, la masse s'embrase, et la conduite de l'opération consiste à couvrir de minerai en poudre les points où la combustion serait trop rapide, et à procurer, au contraire, des courants d'air dans les parties trop étouffées. Une partie du soufre brûle et se répand dans l'atmosphère sous forme d'acide sulfureux; une autre se volatilise et vient se condenser dans des cavités disposées à cet effet sur la partie supérieure du tas, où il

est recueilli. Dans cette opération, les sulfures se transforment en oxydes, du traitement desquels nous parlerons dans un instant. — Nous avons dit que quand le minerai renferme des pyrites arsénicales ou du spath-fluor, le grillage ne peut avoir lieu à l'air libre, à cause du danger qui accompagnerait le dégagement des vapeurs : malgré les perfectionnements apportés aux appareils, cette opération offre encore de grands inconvénients, et les fabriques sont obligées de ne travailler que l'hiver, lorsqu'aucune moisson ne se trouve sur terre. L'appareil condensateur qui a procuré de véritables avantages consiste en un fourneau dont la cheminée horizontale communique avec des chambres divisées par des murs alternatifs, qui forcent les vapeurs à un grand contact avec l'eau qui tombe en pluie de la partie supérieure.—Quand le grillage a converti les sulfures en oxyde, on porte la matière dans un fourneau à manche, dont la température est élevée par de forts soufflets ; en y mêlant des quantités convenables de quartz, l'oxyde de fer se combine avec la silice pour former des scories, tandis que le cuivre se réduit; mais, pour arriver à cette séparation complète, il faut griller une dizaine de fois la masse obtenue et la fondre alternativement avec du quartz ; on obtient enfin une matière qui porte le nom de *cuivre noir*, que l'on affine dans un fourneau à réverbère, en portant à la surface une grande quantité d'air par le moyen de soufflets puissants. La difficulté de l'opération consiste à bien saisir le point où l'affinage est opéré, et où le cuivre ne s'est point combiné ni oxygéné, ni carbonné. Pour juger de sa nature, le fondeur retire fréquemment des *gouttes* du bain, et par la manière dont elles se conduisent à divers essais, il détermine le moment où la coulée doit être faite, soit en petits lingots, soit en grenailles, en faisant tomber le métal dans l'eau, soit en rosettes. Cette dernière opération offre un admirable spectacle. Deux bassins coniques, communiquant ensemble par un conduit, pour éviter les graves accidents qui pourraient survenir du déversement du métal, si l'un était trop rempli, sont chauffés jusqu'au rouge, et l'on y conduit, par un canal découvert bifurqué le métal en fusion ; on enlève de la surface des bassins une petite quantité de scories, et après l'avoir un peu refroidi par une insufflation d'air, on y jette, au moyen d'un seau, une certaine quantité d'eau qui produit la solidification d'une couche de métal qui se trouve criblée de boursouflures. Cette couche retirée avec des crochets et jetée dans l'eau, on en produit une nouvelle, et on continue ainsi jusqu'à épuisement. On se figure difficilement l'éclat que présente une coulée de 3,000 kilogrammes de cuivre, sortant ainsi d'un fourneau dans un espace de temps très court, et se précipitant dans les bassins où il doit être recueilli ; c'est surtout la nuit qu'elle produit un effet surprenant.—Le cuivre est refondu pour divers usages, soit lorsqu'il doit être employé seul, soit quand il s'agit de l'allier avec divers métaux pour obtenir le BRONZE, le LAITON, le PACKFONG, etc. Dans un grand nombre de cas, particulièrement pour la chaudronnerie, grande et petite, et le doublage des vaisseaux, il doit être laminé. Pour cela, après l'avoir coulé en lingots d'une dimension convenable, on le fait passer au laminoir pour lui donner les dimensions voulues. — A l'état de pureté, le cuivre est d'un jaune un peu rougeâtre ; il pèse un peu plus de 8 fois autant que l'eau ; il donne une odeur désagréable au contact des doigts. Ce métal est très ductile, quoique moins que l'or et l'argent ; on peut cependant l'obtenir en fils assez fins ; sa malléabilité est très grande, et on peut, par les procédés qu'emploie le *batteur d'or*, le réduire en feuilles aussi minces que celles de l'or, et qui sont employées à beaucoup d'usages semblables. — On emploie beaucoup dans les arts, sous le nom de *clinquant*, des feuilles de cuivre couvertes de vernis de diverses couleurs, que l'on prépare de la manière suivante : le cuivre étant laminé à l'épaisseur voulue, toujours fort petite, on le fait tremper dans de l'eau contenant un 20e d'a-

cide nitrique, et on lave; on l'essuie avec un linge doux, et on y passe une couche de colle de poisson en gelée tremblante, puis on y donne la teinte cherchée. Le *bleu* se prépare en dissolvant du bleu de Prusse dans 1 partie 1/2 d'acide hydrochlorique, et étendant ensuite avec 8 à 10 parties d'eau; le *vert* avec du verdet ou acétate de cuivre cristallisé; le *rouge* avec une dissolution de cochenille ou de santal dans l'alcool, obtenue en traitant la matière tinctoriale par l'eau, évaporant en extrait et reprenant par l'alcool; le *violet* avec une décoction d'orseille; le *lilas* avec le résidu de l'orseille, ne donnant plus que du *rose*, que l'on fait bouillir avec de nouvelle eau; le *rubis* avec le carmin dissous dans l'eau ammoniacale; le *rose* avec la même teinte dégradée; le *ponceau* en passant sur le *rubis* une couche de décoction de carthame dans l'eau; le *brun* avec une couche de vert ou de bleu sur le lilas. On donne ensuite une couche de vernis à l'alcool très siccatif, et souvent on passe les feuilles au laminoir pour leur procurer plus de poli. — A la température ordinaire, l'air sec n'a aucune action sur le cuivre, mais lorsqu'il est humide, le métal s'y altère promptement, et se recouvre d'une couche verdâtre, produite par l'absorption de l'oxygène et de l'acide carbonique. Les alliages de cuivre éprouvent la même altération, qui sur le BRONZE produit la *patine antique*, que l'on n'a pu imiter jusqu'ici qu'imparfaitement.— Lorsqu'il est en contact avec les acides, même les plus faibles, le cuivre attire bientôt l'oxygène de l'air, et se dissout, quoique les acides ne fussent pas susceptibles de l'attaquer directement, et cette propriété, il la conserve même dans l'état de combinaison avec un grand nombre de métaux, lors même que ceux-ci sont en grande proportion: ainsi, l'argent allié à 1/10e de cuivre ne préserve pas ce métal de l'oxydation; c'est ce qui oblige à ne pas laisser séjourner de vinaigre, de moutarde et d'autres préparations alimentaires acides dans des vases d'argent, de vaisselle, parce qu'il y entre du cuivre.—L'acide nitrique et l'acide sulfurique sont les seuls qui agissent directement sur le cuivre, le premier même à la température ordinaire, le second seulement à celle de l'ébullition. — Le cuivre forme avec l'oxygène deux combinaisons, le protoxyde, qui est rouge, et ne forme directement aucun composé avec les acides; quand on le met en contact avec eux, il passe à l'état de deutoxyde, qui s'unit à l'acide, et il se précipite du cuivre. Cet oxyde est d'un assez beau rouge, et forme un hydrate jaune; c'est à lui qu'est due la belle teinte rouge des vitraux; nous nous occuperons de cet objet quand nous parlerons du VERRE: un moyen simple d'obtenir cet oxyde consiste à chauffer de l'acétate de cuivre avec du sucre.—Le deutoxyde est noir; il se dissout facilement dans les acides, et donne des sels qui sont ordinairement bleus, mais qu'un excès d'acide rend souvent verts, et qui, desséchés, perdent ordinairement leur couleur: lorsqu'on le précipite d'une dissolution, il se présente sous forme d'une gelée bleue, qui devient brun-noir à l'air, au bout d'un certain temps, et qui, prend immédiatement cette teinte au-dessous de 100°. L'ammoniaque dissout en précipité gélatineux et forme une superbe liqueur bleu-violacée, dont les pharmaciens se servent fréquemment pour garnir les vases placés dans leurs officines. Cet oxyde colore le verre en vert. Nous ne dirons rien des sulfures de cuivre; parmi les chlorures, il en est un que l'on trouve au Pérou sous forme de sels d'une belle couleur verte que l'on imite en imprégnant des feuilles de cuivre avec de l'acide hydrochlorique et du sel ammoniac. Après quelque temps, on verse de l'eau dessus, et il s'en sépare une poudre d'une belle teinte. — Plusieurs sels de cuivre sont d'une grande importance pour les arts, à cause des usages auxquels ils peuvent être employés; nous ferons seulement connaître ceux qui offrent le plus d'intérêt. — *Acétates*. Il y en a deux que l'on prépare en grande quantité pour les besoins des arts, dans le midi de la France, en plaçant des la-

mes de cuivre dans du marc de raisin, et les grattant ensuite pour en séparer la croûte d'acétate qui s'est formée : c'est le vert-de-gris. Pour le convertir en verdet cristallisé, on fait bouillir le premier sel avec du vinaigre, et on place dans les liqnenrs des morceaux de bois fendus en quatre, snr lesquels le verdet vient se déposer en beaux cristaux. On obtient aussi ces sels en traitant de l'oxyde ou du carbonate de cuivre par l'acide acétique purifié, provenant de la distillation du bois, ou en imprégnant des copeaux de cuivre avec du vinaigre et les laissant exposés au contact de l'air.—*Arsénites*. Ce sel, connu dans les arts sous le nom de *vert de Scheele*, est employé en grande quantité pour la fabrication des papiers peints. On le prépare en mêlant ensemble des dissolutions d'arsénite de potasse et de sulfate de cuivre ; il doit offrir une teinte verte pure. — On fabrique depuis assez longtemps en Allemagne, et depuis quelques années en France, une autre couleur très belle connue sous le nom de *vert de Schweinfurt*, *vert métis* ou *vert de Vienne*, que l'on obtient en faisant bouillir du vert-de-gris dissous dans du vinaigre avec de l'acide arsénieux ; il se précipite une poudre d'un vert sale ; on la dissout dans du vinaigre et on fait bouillir ; elle se précipite alors sous forme d'une poudre grenue d'un vert extrêmement brillant. Il y a quelques années des confiseurs avaient employé cette substance pour colorer des bonbons ; l'éclat de sa coulcur frappait les yenx, mais sa nature la rendait susceptible de produire de graves accidents ; l'autorité en a prohibé l'emploi, même pour les *pastillages* qui ne sont pas destinés à être mangés, mais que les enfants portent sonvent à leur bouche en jouant avec, et veille avec soin à ce qn'il ne soit pas renouvelé.—*Carbonates*. Il en existe deux variétés remarquables par leur couleur, et que nous avons précédemment indiquées. On prépare facilement le carbonate vert en mêlant un sel de cuivre avec un carbonate, mais cette poudre n'imite pas la teinte brillante de la *malachite* ; mais Becquerel est parvenu à imiter artificiellement cette dernière substance en plaçant un fragment de calcaire dans une dissolution de nitrate de cuivre. Après quelque temps, on plonge la pierre dans de l'eau contenant du carbonate de soude ; bientôt il s'y forme une couche de carbonate vert de cuivre d'une belle teinte ; qui offre tont l'éclat du minéral qnand la pierre a été polie. — On prépare en Angleterre, par un procédé qui est resté secret, du carbonate bleu que l'on y emploie sous le nom de *cendres bleues* ; on l'imite, en France, en mêlant de la chaux éteinte avec une dissolntion de snlfate de cuivre, et avivant la couleur avec un peu de sel ammoniac. On consomme une grande qnantité de cette substance pour la préparation des papiers peints ; celle de France est de beaucoup inférieure à la cendre blene d'Angleterre, elle change beauconp.—*Sulfate*. On le prépare par divers procédés, particulièrement en grillant des sulfures de cuivre naturels ou artificiels, et en traitant le cuivre par l'acide sulfurique ; on en obtient, par exemple, une grande quantité, quand on affine l'argent aurifère par l'acide sulfurique.—Le sulfate de cuivre est d'un beau bleu, en cristaux quelquefois très volumineux ; on le fait souvent cristalliser sur des baguettes minces, auxquels on donne la forme de paniers, de vases, etc. ; on le rencontre sous cet état dans l'étalage des pharmaciens.—Le cuivre forme un grand nombre d'alliages importants ; nous avons déjà parlé du BRONZE, nous traiterons du LAITON, du PACKFONG et des *alliages monétaires* dans des articles spéciaux.

H. GAULTIER DE CLAUBRY.

CUJAS (JACQUES), né à Toulouse en 1520. Ses parents, soit insouciance, soit défaut de moyens, ne firent aucuns frais pour son éducation. Il n'eut point d'autres maîtres que lui-même. La langue latine était alors la base de l'enseignement. Parvenu à traduire exactement les auteurs les plus difficiles, il se livra sans retenue et sans relâche à l'étude du droit romain. La génération actuelle, qui jouit

de l'inappréciable bienfait d'une législation unique, uniforme pour toutes les parties du territoire français, ne pourrait comprendre tout ce qu'il fallut à un seul homme de patience, de courage et de haute sagacité, pour oser débrouiller l'effrayant chaos de ce qu'on appelle le droit romain, mélange confus de lois positives, de lois transitoires, de rescrits impériaux toujours arbitraires, de décisions du prétoire, et des opinions si compliquées, si contradictoires, des praticiens romains. Que d'obstacles à vaincre pour en interpréter consciencieusement l'esprit et la lettre, étudier, interroger la pensée de tant de législateurs, appartenant à toutes les époques, à toutes les phases politiques des rois de Rome, de Rome république et de Rome empire; appliquer ces lois aux convenances, aux besoins d'un peuple d'un autre temps, d'un autre pays, et qui ne pouvait avoir ni les mêmes mœurs, ni la même organisation sociale, ni les mêmes relations politiques, religieuses ou privées! — Le système d'étude de Cujas se composait, dit Vigneul de Marville, de deux choses, de l'analogie des mots et de la connaissance de l'histoire, suivant la méthode des anciens jurisconsultes (*Mélange de litt. et d'hist.*, t. 1er, p. 39). Il avait pour le droit ancien suivi quelque temps les leçons d'Arnould Ferier, mais bientôt le disciple surpassa le maître, et ses progrès furent d'autant plus rapides qu'il abandonna les règles routinières de l'école et n'adopta pour règle de ses travaux que sa raison. — Les partisans du *statu-quo* ont toujours été en majorité dans toutes les corporations enseignantes. Cujas avait pour lui l'opinion. Une chaire vint à vaquer: l'esprit de corps dominait dans les universités, comme dans les cours et les tribunaux; Étienne Forcadel ne pouvait lui être comparé en érudition et en talents. Il fut préféré. — Cujas était pauvre, sans protection. Sa supériorité comme jurisconsulte était incontestable; ses compatriotes lui refusèrent une chaire et du pain. D'autres villes lui offrirent spontanément ce que lui avait refusé son ingrate patrie. Il n'avait professé à Toulouse qu'en sous-ordre. Il fut appelé successivement comme professeur en titre à Cahors, à Bourges, à Valence (Dauphiné), à Turin, et revint enfin à Bourges. Il avait été appelé à Valence par Bertrand de Simiane, seigneur de Gardes, lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné, qui obtint du roi pour l'illustre professeur l'honorable privilége de siéger avec voix délibérative avec les conseillers au parlement de Provence. Cujas n'usa jamais de ce droit, qui ne fut pour lui qu'honorifique. La réputation de Cujas s'étendit à l'étranger. Le duc de Savoie, Emmanuel-Philippe, l'avait appelé à Turin, où il aurait voulu le fixer pour toujours; il le traitait avec la considération la plus distinguée; mais Cujas aimait sa patrie avant tout. Le pape Grégoire XIII lui fit faire les propositions les plus brillantes pour accepter une chaire à l'université de Boulogne; Cujas refusa tout, et préféra le modeste traitement dont il jouissait à Bourges, et qui était toute sa fortune. Il vivait dans la plus intime familiarité avec ses élèves, et allait souvent partager leur repas. Sa bourse et sa bibliothèque étaient ouvertes aux plus nécessiteux. Ses nombreux élèves lui tenaient lieu de famille. Il s'était marié deux fois. Un fils, né de son premier hymen, mourut fort jeune. Il avait eu du second une fille nommée *Susanne*, qui fut la honte et le tourment de sa vie. C'est de cette fille que Gui-Patin a dit:

Ingenio haud poterat tam magnum æquare parentem,
Filia quod potuit corpore fecit opus.

« J'ai appris, dit le même auteur, que quand les écoliers de ce grand homme allaient *badiner* avec sa fille, ils appelaient cela *commenter les œuvres de Cujas*. » La vie de ce savant jurisconsulte fut une étude continuelle. Il n'avait, disait-il, jamais lu de livre où il n'eût appris quelque chose, excepté Arnobe sur les *Psaumes*. Comme l'Hôpital, Jean de Monluc, La Boëtie, Claude Despence, Ramus, et tous les savants de son

époque, Cujas était pour la religion réformée; mais, sans oser manifester son opinion, il répondait à ceux qui l'interrogeaient à cet égard, et lui proposaient quelques-unes de ces questions politico-religieuses, alors si vivement controversées: *Nihil hoc ad edictum prætoris.*—Le P. Maldonat, qui tenait le premier rang parmi les professeurs de théologie, alla voir Cujas. L'illustre professeur lui rendit sa visite, accompagné de 800 écoliers de droit. Il ne dictait pas ses leçons, il les improvisait avec une extrême clarté. Ses élèves, et surtout les Allemands, écrivaient ce qu'ils pouvaient. Ils se communiquaient ensuite leurs cahiers, et rétablissaient ainsi le texte de chaque leçon. C'est sur ces extraits collationnés qu'ont été d'abord imprimés les *Cours* de Cujas. La moindre interruption lui était intolérable. Il exigeait de ses nombreux auditeurs le plus absolu silence. Au moindre bruit, il descendait de sa chaire, et se retirait chez lui.—Deux hommes se sont posés au premier rang dans la science du droit, Cujas pour le droit romain, Dumoulin pour le droit coutumier. Le premier n'appartient plus qu'à l'histoire de notre ancienne jurisprudence; l'autre, en débrouillant le chaos de la législation du moyen âge, en explique les mœurs, les usages, avec une précision consciencieuse et éclairée. Leurs ouvrages occuperont toujours une place dans les bibliothèques. — Les œuvres de Cujas ont été réunies en un seul corps dans une 1re édition, par Sébastien Nivelle, cinq vol. in-folio. Commentateur de toutes les parties du droit romain, Cujas fut aussi commenté; plusieurs n'ont surchargé de leurs annotations que quelques parties spéciales des œuvres de Cujas. Ch.-An. Fabrot a réuni ces compilations en 10 vol. in-fol., (Paris, 1658 et 1659). Cette édition est la plus complète et la plus estimée. J. Cujas mourut à Bourges le 4 oct. 1590, âgé de 70 ans. De Thou affirme que Cujas, en cas qu'il mourût sans enfants, avait choisi Scaliger pour son unique héritier.—Papire-Masson a écrit la *Vie de Cujas*. Les Ferrier, Sainte-Marthe et d'autres annalistes ont fait son éloge. Pasquier, dans ses *Recherches sur l'histoire de France* (liv. IX, ch. 39), ne le nomme jamais qu'avec l'épithète *de grand*: « Il n'eut, selon mon jugement, dit-il, il n'a et n'aura par adventure, jamais son pareil. »

DUFRY (de l'Yonne).

CUL-DE-LAMPE. On voit encore dans les églises de grandes lampes en métal, suspendues au moyen de trois chaînes, et qui offrent l'apparence d'un *cône* (*v.*) renversé, plus ou moins chargé d'ornements. Lorsque, dans les églises aussi, on a demandé à un sculpteur de faire, à la naissance d'une voûte en arête, un *encorbellement* (*v.*), pour servir de base à un arceau, il a dit qu'il ferait un ornement en cul-de-lampe, c.-à-d. ayant une forme semblable à celle de la lampe qui brûlait sans cesse devant le sanctuaire.—Dès les premiers temps de l'imprimerie, au lieu de déterminer les volumes, et même les chapitres, comme on le fait maintenant, on eut le singulier goût de diminuer graduellement chacune des lignes de la fin, de sorte que la dernière n'était composée que d'un seul mot, quelquefois même il n'était pas entier. Cette disposition offrait à l'œil la figure d'un triangle, dont le sommet se trouvait placé au bas de la page. La gravure sur bois, se trouvant appelée à orner des ouvrages typographiques, elle fit pour les titres un fleuron composé quelquefois d'une simple fleur, ou bien d'un bouquet, puis même d'un arbre. En tête de chaque chapitre, on plaça une vignette, formée d'abord d'une petite branche de vigne, ou bien de tout autre enroulement d'arabesques, puis quelquefois de petits paysages avec des figures. Le triangle de la fin fut remplacé par un ornement dont la forme offrit quelque ressemblance avec celui déjà employé dans l'architecture sous le nom de *cul-de-lampe*; et ce nom prévalut, malgré tout ce qu'il présentait d'inconvenant. C'est avec raison que Voltaire a blâmé l'usage d'une expression aussi ridicule; mais elle est facilement comprise par tout le monde, et on ne saurait par quoi la remplacer, pour que les *culs-de-lampe*

ne soient pas confondus avec les *fleurons* et les *vignettes*. DUCHESNE aîné.

CULINAIRE (Art). LES GOURMANDS CÉLÈBRES. — *Cuisiniers* : Laguipierre et Carême.

Cuisine des anciens. — C'est un vieil art que la cuisine, car il remonte jusqu'à Adam. — L'homme est un animal omnivore : ses dents incisives tranchent facilement les fruits ; ses dents molaires broient les graines, et les dents canines déchirent les chairs. C'est en Orient que furent donnés les premiers grands festins. Les productions de ces belles contrées, associées aux épices que le ciel y a semées partout, excitèrent et favorisèrent les premières envies du palais et de l'imagination. — Avec les primitives, les légères ivresses de la table vinrent le besoin très rationnel, la vive passion des tapis, des parfums et des fleurs. — Ce fut là, en Orient, que Dieu déposa le berceau de la civilisation.—Athènes en sortit, et devint, aussitôt née, le point culminant d'où partirent les véritables lumières. Un peuple spirituel, gai, actif d'esprit, inoccupé complètement des nécessités matérielles de la vie dont ses esclaves l'affranchissaient, y ouvrit l'école de la première civilisation polie ; ensuite sa lumière projeta sur tous les siècles. — L'entraînement de ces charmantes nouveautés mondaines d'Athènes fut grand ; il fit tout dévier : rois, législateurs, sages, les grandes écoles de morale et de philosophie, et toute l'espèce humaine fatiguée par la pensée. — Les premiers beaux dîners, les Grecs les donnèrent. C'étaient des fêtes : on dînait sur des tables ciselées avec un goût élevé et brillantes d'or, et les convives se rangeaient dans leur longueur sur des lits couverts d'étoffes blanche et pourpre. — Dans la généralité des grandes maisons, les tables étaient longues, et fort longues, vu la place destinée à chaque invité : d'adroits serviteurs plaçaient devant eux les viandes dépecées. — On servait très chaud. D'abord, et fort naturellement, l'occupation des convives était de manger, mais lentement, de vider leur coupe. Au second service, l'entretien n'était encore qu'un léger lien, un fil. — A la fin du repas, on enlevait les tables et les lits latéralement placés, qui étaient remplacés par des siéges. On se resserrait alors, on formait des groupes pour causer. C'est dans ces réunions que surgit la conversation grecque, cette conversation que copièrent tous les siècles policés. C'est ici, à table, qu'elle prit son vol ; c'est ici qu'elle s'éleva avec facilité si haut, et qu'une verve rapide découvrit ces mots simples, sentis, qui résument souvent tant d'idées et de faits ; ils étaient dits et jetés dans les festins : c'était le jet, le feu des vins de Corinthe.—Avec leurs vins un peu sucrés, dont nos habiles feraient fi, les Grecs se grisèrent délicieusement. Mais notre palais fin et raisonneur ne les accepterait plus avec enthousiasme, et les regarderait comme les ennemis d'une digestion rapide, car nous avons vieilli et fléchi.— A cause de cela, nous voulons des vins secs et les vins qui disposent le plus à causer. — La science de causer est athénienne et de cette époque, celle d'un des plus magnifiques développements de la raison humaine savante et écrite. Quand cette science fut faite, les Romains allèrent la chercher à sa source féconde; mais n'anticipons pas. — La philosophie pratique fut donc discutée et définie à l'élégante table de la ville de Minerve. Il s'y fit plus : d'heureux esprits improvisèrent des chansons qui en expriment les maximes sous des formes vives et colorées, et ces chansons quittèrent ce coin pour aller civiliser les mœurs du monde. — De jeunes et jolies femmes venaient à ces festins : elles y arrivaient très parées et les cheveux remplis de fleurs. Déguisant déjà leurs pensées, elles feignaient de venir pour écouter les oracles de la sagesse ; et ces oracles, qui ne quittaient ordinairement la salle qu'au milieu de la nuit, avaient grand soin de les enlever à la leçon et de s'enfuir avec elles : ce n'étaient plus des maîtres austères, mais des amants. — *Platon*, *Athenée* et nombre

d'autres prêchèrent cette furtive retraite dans les ombres de la nuit. — Vous voyez ! ces vrais sages n'étaient pas toujours froids et rigides : ils honorèrent tous la gastronomie comme l'une des plus douces jouissances qui existent, et surtout comme la plus durable des excitations : ils écrivirent sur elle, célébrèrent ses *traités* et ses maîtres, et surtout ce spirituel *Archetraste*, ce *Carême* d'Athènes, qui fit beaucoup pour la théorie culinaire et avança rapidement l'exécution. — Il avait parcouru à pied les contrées les plus heureuses du monde ancien, pour voir de près les produits de la terre des différents pays. — Mille assimilations précieuses pour le goût et la santé furent trouvées. — On découvrit dès lors, dans le moral, la disposition qu'avaient tous les peuples brillants à l'aurore et à l'apogée de la civilisation, à prendre la gastronomie comme une boussole pour s'avancer sur les mers inconnues, pour porter cette civilisation au loin. — Ce Grec savant avait donc couru sur les terres et les mers pour rapporter à Athènes, à ce beau foyer grec, toutes les possibilités culinaires. Ses *biographes* parlent beaucoup de son esprit délicat et prompt, de son appétit tout primitif : il mangeait considérablement et digérait excessivement vite. — Quel homme ! Que de bonheur ! Et, arrangez cela, c'était l'être le plus chétif de la fédération, puisque, suivant *Polybe*, on pouvait voir, à toute force, le jour à travers son corps. Voilà le plus ancien professeur ; et bien que le premier, et pour l'éternel honneur de la science, il réunit en lui un appétit d'enfer à un estomac d'acier et à une conversation étincelante d'esprit. Malgré ces heureux essais, Athènes n'eut jamais la *grande cuisine*, et la raison, c'est qu'elle sacrifia trop aux choses sucrées, aux fruits, aux fleurs ; c'est qu'elle n'eut ni les pains de farine fine de la Rome des Césars, ni ses épices italiennes, ni ses sances savantes, ni ses vins blancs du Rhin. — Rome mangea mieux, et souvent elle n'eut pas moins d'esprit. Ses premiers festins, imités des Grecs, faits par des cuisiniers qui avaient étudié à Athènes, furent charmants, mais excessivement sensuels. Les modèles grecs y furent effacés. Au temps de *Sylla*, puis de *Pompée*, de *Lucullus* et de *César*, la gastronomie romaine parut à la tête de la science en progrès, et la fumée des cuisines de Rome et de ses maisons de campagne s'éleva comme un baume nouveau et vivifiant dans l'atmosphère limpide de Rome. — On y mangea dès lors habilement et splendidement. Ceux qui mangèrent, il est vrai, auraient pu manger toute la terre dont ils étaient les ravageurs, les propriétaires, les despotes, les hommes d'état ; et il faut poser ceci comme un fait incontestable, malgré l'opinion contraire, c'est que ces maîtres, sérieux au sénat, terribles à la guerre, devinrent délicats, polis dans les délassements de la table, et qu'ils ne causèrent pas moins bien qu'on n'avait causé à Athènes : l'esprit, chez eux, eut même un tour plus positif, plus hardi, plus original : on y remarqua l'avancement des temps et la maturité des idées sociales. La cuisine, et ceci est sérieux et vrai, vint donner à quelques intervalles halte et paix, mais seulement la rapide paix des camps, à cette nation née pour la conquête, et jetée dans les plus vastes travaux qu'aient entrepris les hommes. — Vous concevez tout le charme que ces Romains âpres, tous les jours profondément fatigués, aigris par l'ambition, et sur-excités par les difficultés de leur tâche ou à cause d'elle, que ces Romains, dis-je, morts à l'enthousiasme par suite d'une longue pratique des hommes, vous concevez le charme qu'ils durent trouver dans des réunions intimes, où la vie publique, ses retentissements violents, ses irritations, disparaissaient, et où les enchantements du palais et de tous les sens leur rendaient artificiellement les sensations de leur jeunesse. — Notez-le bien, la table est le point de halte où ils viennent se distraire quelques instants et parler positivement de sagesse humaine ; où ils viennent jouir de leurs richesses, de leur esprit, de leurs jeunes fem-

mes, de leur luxe, et concevoir, en limitant l'intimité à ce cercle étincelant, le bonheur qu'il y a dans ce monde à être puissant, opulent, aimable et spirituel. A table, en sablant nos vins des Gaules, en mangeant le faisan, ils se rattachaient à tous les liens de la vie. — Nous devons aux Romains les échansons, les écuyers tranchants : ces officiers étaient très estimés. Ceux de Lucullus recevaient jusqu'à vingt mille francs. Ces convives romains n'avaient pas moins d'instruction que les Grecs, et la leur était d'un ordre plus varié ; elle était plus réelle et plus élevée. Quand les vins qu'on leur servait, plus piquants et plus secs que ceux de *Chios* et des côtes du cap de Misène, les avaient suffisamment animés, la conversation avait la physionomie très vive, très puissante et véritablement romaine : ils vivaient au milieu d'un grand luxe de meubles, de dorures, de tapis; ils aimaient à manger à l'éclat des bougies, assis aussi, comme les Grecs, près des plus belles femmes de l'Italie. Vingt services renouvelés tout entiers suspendaient à peine la conversation. Chaque mangeur avait ses parfums et ses esclaves qui le servaient. Le service était très détaillé, rigoureusement élégant ; les fleurs étaient renouvelées à chaque service ; puis un héraut de table proclamait à voix haute la qualité des mets servis. De moments en moments, les parfums étaient ranimés, on renouvelés dans la salle ; la musique jouait par intervalles. Chez Lucullus et Pompée, les officiers de bouche avaient des secrets pour ranimer les appétits, relever le ton et la marche des estomacs. Ces fêtes étaient extrêmement dispendieuses : les poissons et les oiseaux rares y étaient servis à profusion. Lucullus dépensait sur sa table les rapines magnifiques qu'il avait faites dans le cours de ses conquêtes ; ses inépuisables dîners furent presque tous donnés dans le salon appelé *Apollon*. — Il avait fallu un travail immense pour atteindre au point de manipulation alimentaire où l'on était parvenu à la fin de la république ; des générations, presque toutes d'origine grecque, s'y étaient usées. Les maîtres de la science étaient fort considérés : *Apicius* fit secte pour avoir trouvé le moyen de conserver les huîtres fraîches. Rome, après la cuisine grecque, reçut avec tous les dieux étrangers, les différentes cuisines du monde ; toutes vinrent s'y réfugier comme au giron, et par leurs cuisines enfin, les nations civilisées, mais vaincues, mais abattues, gardèrent un souffle de vie dans la métropole : témoin Carthage, que les Romains rebâtirent sous Auguste avec le nom de *seconde Carthage*, et à côté de son premier emplacement, et rétablirent uniquement, a dit Érasme, à cause de sa cuisine ancienne et du goût exquis qu'avaient montré ses artistes dans le travail des pièces ciselées, or et argent, du service, de leur léger dessin et des élégantes façons de leurs meubles et de leurs tables incrustées. — La gastronomie reçut d'insignes honneurs sous presque tous les Césars. Vous avez lu le récit de la fameuse séance de Domitien, racontée si incisivement par les vers de Juvénal, et vous vous la rappelez avec vivacité. Vous y voyez le fils de Vespasien, le frère de Titus, le maître du monde connu, assemblant en toute hâte au milieu de la nuit, les pères conscrits, encore effrayés par l'injonction qui vient de leur être adressée, de se rendre au palais pour conférer avec l'empereur. — Il s'agit de savoir de quelle manière on fera cuire un beau turbot qui est arrivé d'Ischia. Sur ce point, César a incliné l'initiative impériale devant la science. Le turbot fut, après discussion, assaisonné le lendemain à la sauce piquante ; c'est là le fait historique ; on n'a pas conservé malheureusement la recette de cette sauce. — Suétone dit aussi qu'un jour l'époux de la Messaline des bateliers du Tibre, d'Agrippine, Claude, étant sur son tribunal et faisant plaider devant lui une cause importante, prit en peu d'instants l'air très occupé, grave, et fit un signe pour demander le silence : à ce signe, chaque auditeur se tut, les avocats mêmes s'arrêtèrent. L'em-

pereur réfléchit encore quelques moments. On attendit, on écouta : quelles pouvaient être ses profondes réflexions ! A quoi pensait-il ? Qu'allait-il dire ? C'étaient les questions qu'on se faisait autour de lui. Mais les incertitudes cessèrent ; il prit la parole, et dit avec feu : « O mes amis, l'excellente chose que les petits pâtés ! nous en mangerons, n'est-ce pas, à dîner? » Ce détachement subit du charme d'une longue plaidoirie d'affaires est si vrai et si joli qu'on voudrait qu'il fût retiré à ce stupide Claude, qui n'était pas digne d'être une fois seulement un gourmand spirituel. — Autre fait curieux : Antoine ayant été content d'un dîner, donna une ville à son cuisinier. Quel temps ! autant valait-il alors être cuisinier qu'homme d'état ! — Au ve siècle, au temps de saint Jean-Chrysostome, cette cuisine qui avait donné tant de beaux jours à l'empire s'éteignit; sa fumée ayant éveillé du plus loin possible l'appétit des Barbares, ceux-ci vinrent investir Rome et ses cuisines splendides; tout fut perdu : il n'y eut plus une étincelle qui pût les rappeler. Les Barbares mêlèrent à tout les affreux ragoûts de leurs contrées natales et des *marches* où ils s'étaient arrêtés dans leur course conquérante ; et ce fait de la marche irrésistible des races barbares vers les contrées policées et culinaires est le fait même qui conduit les populations depuis la création, car l'histoire n'offre, à parler exactement, qu'un continuel tableau des déplacements causés par la faim et la sensualité. Les Barbares se succédèrent long-temps comme des torrents, et après les cohues du Nord vinrent les Arabes, les hommes des cieux étincelants, mais le Coran leur défendait l'usage du vin ; ils ne purent toujours tenir pied dans nos contrées du Midi, et furent contraints de retourner sur leurs pas. — « Ces incursions consécutives pendant des siècles, établissent, de fait, une nuit profonde : lorqu'il n'y a plus de cuisine dans le monde, il n'y a plus de lettres, dit Carême, d'intelligence élevée et rapide, d'inspirations, de relations liantes ; il n'y a plus d'unité sociale. » Heureusement que les parcelles de la *recette* générale furent jetées, comme par les vents, des dépôts de manuscrits dans les cloîtres. Là, ce feu d'intelligence ne sommeille pas long-temps : les bons moines l'attisent et allument de nouveaux phares, et ceux-ci jettent toute leur lumière sur les nouvelles sociétés ; ils les fécondent. Gênes, Venise, Florence, Milan, qui retentissent de nobles passions d'arts, qui sont devenues des cités opulentes, ressuscitent la belle gastronomie. — La Méditerranée et l'Adriatique revoient briller ses clartés sur leurs flots, et lui offrent leurs poissons. Cette cuisine-ci est celle du *moyen âge riche de l'Italie* ; de l'Italie, redevenue la maîtresse de l'Orient. Ce n'est plus une imitation grecque ou romaine ; ce n'est pas non plus la cuisine fade, à épais coulis de Byzance, ses insupportables sucreries, ses vins liquoreux ; c'est une science nouvelle, et infiniment étendue. Cette science connaît le palais de l'homme et son estomac ; de l'homme d'alors, placé au dernier terme de la Barbarie, et au premier de la réforme moderne. C'est l'époque de la solidité et de l'élasticité des fonctions digestives. — L'Italie mange de rechef au milieu d'admirables fêtes. Les seigneurs opulents, les marchands chargés des affaires de l'Europe et de l'Asie, les puissants de l'église, appellent cette science de la table dans leurs fastueuses demeures, et cette science y entre à la suite des lettres et des habitudes polies : on la voit reparaître tout à coup comme l'éloquence, la poésie, les beaux-arts : témoins les maisons d'*Est*, des *Médicis*, de *Léon X* et des cardinaux; et la cuisine, comme la parole, renaît agrandie ; ses procédés et ses recettes signalent la profondeur et la puissance du cerveau chrétien. Parmi les gourmands du xvie siècle, vous voyez venir à vous *Léonard de Vinci*, *le Tintoret*, *le Titien*, *Paul Véronèse*, *Baccio*, dit *Bandinelli*, *Raphaël*, *Guido-Reni*. Remarquez aussi que dans ce xvie siècle, les hauts esprits conçoivent l'homme supérieur et différent

de ce qu'il a été jusque là : ils créent, ils dessinent un luxe plus grandiose que les précédents, plus artiste et plus riche en détails. Le luxe délicat réalisé par Carême sur nos tables du XIXe siècle, ces grands artistes le pressentent et l'indiquent dans leurs dissertations, leurs lettres ; sur leurs tableaux et leurs cartons. Les usages qu'ils contribuent à introduire dans la société italienne passent chez nous et en chassent ceux de nos ancêtres, qui apprennent à s'asseoir à table, à ranger les convives, à manger et à causer en mangeant, ce qui n'est pas facile. — C'est sous Henri III que les élégantes délicatesses des tables italiennes parurent sur les nôtres : la nappe était plissée et frisée comme les collerettes depuis François Ier ou l'invention de la diplomatie, faits contemporains. Ensuite, le dessin fut appelé pour régulariser le service : on dessinait d'abord son dîner.—Quand, à cette époque, la nappe était tout à coup tranchée par un convive, c'est que celui-ci donnait un défi en combat particulier à un autre convive. C'était un affront sanglant et l'épée seule pouvait le laver.— Sous la 3e race, le luxe de l'argenterie de la table passa toutes les bornes, et il fallut qu'une ordonnance de *Philippe-le-Bel* vînt le refréner. D'autres ordonnances, sous ses successeurs, essayèrent aussi de limiter la spécialité du luxe, mais on ne réussit pas. — La cuisine était tout naturellement au diapason de ce luxe-là, et elle devenait succulente en dépit des ordonnances royales. — Les heures des repas en France ont très souvent changé. — Au commencement du XVIe siècle, on dînait à dix heures ; à 4 heures on soupait. — Dans les beaux jours, on allait se promener après le dernier repas; plus tard l'heure du dîner fut portée à 11 heures. — Dans le XVIIe siècle, on dînait à midi, on soupait à 7 heures. Le cor, dans les grandes maisons, annonçait le moment du dîner; on se lavait les mains avant que d'aller prendre place à table ; et en s'en retirant, on allait recommencer cette ablution dans une salle voisine. — Si le maître voulait honorer particulièrement un convive, il lui faisait passer sa propre coupe pleine : nos pères aimaient le vin et étaient les hommes de l'Europe qui le buvaient le mieux. Ils portaient avec plaisir un grand nombre de santés, et celles-ci étaient rendues scrupuleusement par les personnes nommées, si elles étaient présentes, ou par des parents ou des fondés de pouvoir, qui se désignaient eux-mêmes, par amitié pour l'absent ; cela s'appelait *pléger*. — Nos pères disaient qu'il fallait, pour affermir la santé, s'enivrer au moins une fois par mois ; ils aimèrent fort long-temps les défis de table, la lutte de verre à la main. Ces luttes causèrent souvent des indispositions mortelles, et elles furent poussées si loin qu'on dut les défendre. La première ordonnance sur cette importante matière est de François Ier. Cette habitude assez fâcheuse finit par tomber dans le mépris, en tant que défi.—Je ne procède pas didactiquement, je ne vous fais pas une histoire, je reproduis simplement quelques traits. — La découverte du Nouveau-Monde a compté pour beaucoup dans le développement nouveau de l'art culinaire. Non seulement elle a augmenté nos productions, mais elle a fourni des épices bien supérieures aux épices anciennes. Les mixtions, grâce à elles, eurent des principes plus vifs et devinrent dans l'estomac d'une décomposition plus facile. De là encore une action plus rapide des mets sur les facultés. Du moins Carême croyait cela, et l'expliquait curieusement. — Les facultés purent s'élever par l'impulsion des épices à une plus longue sur-excitation, laquelle allait faire éclore tant de chefs-d'œuvre, donner ce XVIe siècle italien, le plus beau des siècles modernes, accomplir par l'enthousiasme, et à longue haleine, le travail de l'organisation sociale et politique de l'Europe centrale, et y féconder les belles semences retrouvées par quelques populations assises au bord de l'Adriatique. — Cette sur-excitation passa, affaiblie pour quelques moments,

aux deux siècles suivants : mais la cuisine la maintint assez haut pour continuer à se développer ou pour se jeter dans des voies variées et des tentatives hardies. — Le schisme de Luther eut surtout, sérieusement, pour cause essentielle les jeûnes et les punitions de cette espèce, infligées aux croyants de l'Allemagne. Il ne fallait donc pas que le pouvoir spirituel touchât à la cuisine ! Par suite de cette faute, la situation de l'église fut changée en Europe. — Les découvertes qui enrichissent la science ne nous vinrent plus des Vénitiens, des Génois, des Florentins, mais des Portugais, des Espagnols. Alors Bayonne, Mayence et Francfort nous envoyèrent leurs délicieux jambons ; Strasbourg fit fumer ses saucisses et son lard, et nous en approvisionna ; Amsterdam nous envoya ses petits harengs ; Hambourg, son bœuf. Ces faits, qui se suivent et se lient même, marquent les premiers temps de la première extrême diffusion du bien-être matériel. — Par suite, et de toutes parts, l'aristocratie féodale s'affaiblit et fit eau et ruine ; avec le sentiment confus de la faim universelle, on jeta les yeux, des yeux avides, sur les biens et sur les jouissances rares et variées qui remplissaient sa vie. De là, envies profondes de son bien-être, examen de son droit, récriminations, coalitions avec les rois pour la renverser ; mais l'aristocratie conserva ses biens en pliant sous la main des rois, et essaya de tout effacer à la cour, dans la société, par le luxe de sa vie, de ses vêtements, de sa représentation. Mais, en faisant ainsi, elle augmenta ses charges et remplit les coffres de la bourgeoisie : avec des richesses, celle-ci rivalisa avec le privilége et l'attaqua avec son esprit actif et le fait des écus : elle devint *aristocratie elle-même*, et le privilége de la naissance expira de confusion. Il n'y eut plus absolument de rangs supérieurs, puisque ceux-ci furent obligés de dissiper ou d'entamer leurs richesses. Quand les contendants furent au moment de s'entre-choquer, l'âme humaine de Henri IV s'émut, et vint proposer au peuple, comme terme moyen, la *poule au pot le dimanche*. Allons donc ! répondit-on, et la transaction n'eut pas lieu ; seulement de fait, le sort des classes inférieures fut adouci et rendu plus supportable. — Mais les classes nombreuses ne quittèrent pas le combat et le poursuivirent diversement, comme il fut possible, et achevèrent par degrés leur sociabilité : ces faits remontent au temps de Richelieu. — Les mêmes goûts, les mêmes sentiments, les mêmes tendances continuèrent de les réunir contre la noblesse battue, abâtardie et éclipsée dans les salons des châteaux du roi. — Le cabaret, qui fut le café primitif, quand le *café* même n'était connu encore, ni comme boisson, ni comme un charmant repas du matin, adoucit les mœurs ; il apprit aux Français à vivre en *frères*, en paix, eux qui sortaient de si longues luttes. — Les esprits se tranquillisèrent par les effets des riantes communications du cabaret ; on en sortit meilleur, sociable et souvent plus instruit. — Le caractère national s'y perfectionna : je parle ici de l'intervalle qui se trouve entre François Ier et Louis XIV, et sur tout cela je ne puis laisser que quelques lignes. — La cuisine du siècle de Louis XIV fut soignée, somptueuse, assez belle, et presque très délicate chez Condé. — A la cour, on mangea bien et avec éclat ; cependant, ce fut plutôt l'époque du décor de la table que du sensualisme épicurien. Seulement, les riches bourgeois, les gens de lettres, les artistes, apprirent à manger, à boire, à rire avec convenance. — *Vatel*, dont on a tant parlé, n'eut qu'un dévouement fort tendu : vous ne voyez en lui, consciencieusement, que l'homme du devoir et de l'étiquette ; sa mort frappe, mais ne touche pas : ce serviteur n'avait pas aperçu les hauteurs de son art. — Vous ne pensez pas, vous qui lisez, qu'aucun de nos cuisiniers élèves de Carême pût jamais tomber dans sa faute. Quoi, laisser manquer le rôti !!! ils ont toujours, constamment, à l'exemple des deux grands maîtres (Laguipière et

Carême), des réserves imposantes; un jour de gala, si c'est à la cour, 50 gigots, on 50 dindes, ou 200 poulets, 50 pâtés, des jambons rôtis pleins de saveur. Il y a ici ce principe éternel, qu'il en est d'une *fête gastronomique* comme d'une armée, on ne sait jamais au juste ce que l'on aura sur les bras : il faut avoir de splendides réserves! — C'est à la douce autorité du *bon régent qui gâta tout en France*, à l'éclat de ses petits soupers; c'est aux cuisiniers qu'il fit naître; qu'il paya et traita si royalement et si poliment, que les Français durent l'exquise cuisine du XVIIIe siècle. Cette cuisine, tout à la fois savante et simple que nous possédons perfectionnée, fut un développement immense, rapide et inespéré. Tout le siècle, ou plutôt toute sa partie délicate et spirituelle, fut séduite par elle. Loin d'arrêter ou d'obscurcir l'intelligence, cette cuisine pleine de verve l'éveilla : toute affaire sérieuse et féconde fut discutée et faite à table. — La conversation française, ce modèle qui fit lire partout nos bons livres, trouva sa perfection à table, dans quelques soirées charmantes. Philosophiquement, quelques heures de paisibles débats chaque soir, entre des hommes très polis et instruits, firent plus avancer l'esprit humain que toutes les conférences des académies : le bon sens de tous affermit encore l'élan des esprits élevés. — Quel temps que celui-ci, où les grandes questions sociales, remuées dans les siècles précédents avec le plus de raison et de lumières, étaient reprises à table, avec profondeur, par une parole rapide, lucide et légère; où vous entendiez poser et résoudre en quelque sorte les difficultés les plus grandes des sociétés; et cela dans de spirituelles et simples conversations. — L'exquise cuisine née chez l'illustre régent, passée ensuite aux Condés, aux Soubises, prêta souvent, à Paris, une vivacité piquante à la parole de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot, d'Helvétius, de d'Alembert, de Duclos, de Vauvenargues, etc. Mais leur génie a payé ces soupers par l'immortalité. Quelles soirées délicieuses on passait alors, toujours trop courtes, bien que prolongées dans la nuit! Quelle douce et aimable civilisation! et que de jolis vers, de vues et d'idées elle a semées! Oui, c'est au XVIIIe siècle que la société française a effacé toutes les sociétés civilisées!! — De nos jours, la cuisine a retrouvé cet éclat dans les cuisines de M. le prince de Talleyrand, chez Mme Pauline Napoléon-Borghèse, chez le prince Murat, MM. de Fontanes et le duc d'Abrantès, etc.

Chapitre II. — 1er *service*. Pain, Potage.

La table. Donnez des ordres précis, détaillés; ne laissez qu'exécuter. Adoptez dans le service le genre de l'empire, qui était mâle et élégant; pas trop de raffinement, ni trop d'élégance. Dites-vous bien, règle invariable : Je ne veux pas *table de roi*, qui est souvent une mauvaise table, mais table de Syracusain, de Corinthien. Pour cela, il faut un bon potage, quelques mets simples et savants; des viandes apprêtées par un travail délicat : voyez-vous, les meilleures viandes sont celles qui sont le moins *viandes*, comme les poissons exquis sont ceux qui sont le moins *poissons*; soyez convaincu de ce principe. Les anciens disaient : La gastronomie, c'est l'art aux mille ressources. — Les Grecs firent 72 sortes de pain; les Romains adoptèrent quelques-uns de leurs procédés pour le pain et la pâtisserie : ce sont les Parthes qui mangèrent les premier le pain mollet. Quoi qu'on dise, l'antiquité n'avait pas la boulangerie délicieuse de Paris. Si vous faites mettre des huîtres sur la table, tirez ces truffes de la mer, de *Cancale*, ou d'*Étretat*, où elles sont vertes, ou de Hollande. — Les bons potages abondent : choisissez dans les recettes de Carême : il y en a 500, gras et maigres; il y a décrit 200 entrées, 50 garnitures et purées, 500 grosses pièces de poissons, 1,000 pièces de boucherie, de volailles, de jambon, de porc frais, et encore 1,000 préparations délicieuses, de végétaux, de fruits, de gâteaux : c'est innombrable; *cette surabondance fabuleuse* peut être de la réalité pour le riche

et le convié à ses fêtes; mais pour celui qui est dénné d'argent et d'invitation, c'est un roman, et un roman, je pense, fort attristant : c'est à se faire ennemi des riches. — Carême a prodigué les beaux noms à ses potages : potages *Condé*, *Boïeldieu*, *Broussais*, *Roques*, *Ségalas* (savants et aimables médecins); *Lamartine*, *Dumesnil* (l'historien), *Buffon*, *Girodet*, et, pour être juste avec tout le monde, le grand praticien que l'art culinaire a perdu, n'avait point oublié avant de mourir de donner à l'un de ses meilleurs potages le nom de *V. Hugo*, et à une matelote de poisson celui de M. *Delavigne*. Il avait donné le nom de son médecin, M. *Gaubert*, à un plat de *perches* de Seine. — Je recommande les potages, mais légers, en petite dose, si le dîner est long. Il y aurait dans ce cas des objections fort graves contre de fortes portions de potages, qui n'excitent plus, qui ne conduisent plus l'estomac, mais qui enraient ou ralentissent ses fonctions. Si vous faites route en grand dîner avec un bon potage en avant, vous aventurez tout : c'est folie des folies. Mais il n'y a plus d'objections contre une bonne assiette de potage, si vous n'attaquez après qu'un ou deux plats. Médecins soigneux, n'est-ce pas? vous ordonnez les potages, même au dîner, cette nourriture des femmes, des enfants et des vieillards. Quand on a faim, c'est quelques poignées de bonne terre jetée à la surface du sol où vous allez semer : Vous leur devez votre premier bien-être. Grande généralité; estomacs neufs, exercés ou délicats, point d'exclusion du potage. Pris en petite quantité, c'est la base du dîner, et ce n'est pas une préface sotte ou barbare, comme on l'a dit, interposée fatalement entre les huîtres, le madère et le commencement du dîner. — « J'ai vu, disait Carême, et j'ai vu mille fois à table, les rois, les empereurs; et tous mangeaient le potage avec délices; j'ai connu tous les gastronomes de mon siècle, et nul n'a attaqué cet aliment. Seulement n'en prenez pas beaucoup dans un grand dîner, et assez seulement, assez pour humecter et exciter le tube digestif. Pour défendre cette arche sainte, il y a ce fait simple : que l'enfant, le paysan, le soldat, l'ouvrier, vivent presque uniquement de soupe.—Est-ce à dire que la vie humaine vacille et pâlisse le plus souvent de ce côté; non, assurément; mais le potage est tout le repas pour eux : c'est la moitié de leur vie; c'est alors que le potage est rationnel. » — Carême nous a dit avoir exécuté personnellement 196 sortes de potages français et 103 potages étrangers; il a fait imprimer d'exactes recettes sur cette partie.— Le potage est l'introduction. Après, viennent les fines et différentes jouissances de la table. Je n'ai nul besoin de vous dire que les sens du gastronome, que le goûter de son palais, sont des choses aussi sûres, aussi nettes, que des formules mathématiques, et des impressions aussi entraînantes que celles qui jaillissent des belles études, ou du sentiment le plus vif et le plus intime de la vie. Questionnez à ce sujet MM. Talleyrand, de Cussy, Gilbert des Voisins, gens d'esprit s'il en fut jamais. —Nous nous rappelons encore les vives disputes qui eurent lieu entre Carême et M. de Cussy au sujet de l'opportunité des potages dans les grands dîners. Ces habiles ne s'entendaient pas. *L'ancien préfet du palais* attaquait l'abus : on en mangeait trop, ou on le mangeait inattentivement : il fallait y veiller. Carême recommandait seulement l'usage du potage. S'il combattait les limitations de M. de Cussy, c'est qu'il croyait y voir du dédain. La querelle s'anima et devint réelle. Carême me disait au lit de mort : « M. de Cussy a un mérite bien distingué; il a beaucoup de goût; c'est, je dirai même, un maître, mais pourquoi fait-il cette guerre au potage? pourquoi est-il si leste sur ce chapitre? Il y a dans le potage tout un monde pour la santé et la gastronomie. Je ne suis pas classique, moi; j'ai, Dieu merci, assez brisé et refait, mais je ne puis comprendre un dîner sans quelques cuillerées de bon potage. Soyez sincère, et convenez que M. de Cussy aime le paradoxe; c'est une face pour son esprit : il

a trop d'esprit. Moi, je soutiens que le potage est le bien-aimé de l'estomac. » Ces messieurs concluaient de même, comme vous voyez, avec des termes qui n'étaient pas peut-être identiques. Que de controverses ressemblent à la leur! posez-vous simplement les faits, il n'y a plus de litige.—Le bon bœuf rôti, suintant, doré, bien brun, est une pièce indispensable et admirable. Les habiles recommandent de le manger par tranches effilées, larges, trempées dans le jus; ils recommandent spécialement le bœuf de Normandie, de Nantes, de Charolais, et surtout le bœuf fumé de Hambourg.—Le *turbot* est aussi une des clés de voûte d'un grand dîner. Il n'y a pas sans lui de somptuosité culinaire. — C'est le *prince* de l'Océan suivant les Grecs, et suivant les Vénitiens le *faisan*. Comme il se tient près de la mer, à l'embouchure des fleuves dans leur vase, la saveur de sa chair participe du goût des eaux douces, et d'un léger mucus de mer : c'est une chair délicieuse. Carême s'est rendu compte par l'analyse qu'il avait les plus bienfaisantes propriétés.—Les truffes peuvent venir se joindre à tous les plats qui suivent celui-ci. Vous déployez avec elles un sentiment élevé de la gastronomie. Avec les truffes et quelques condiments d'Amérique, judicieusement employés, et avec quelques-uns de ces excellents champignons, si admirablement analysés par M. Roques, vous refaites la cuisine; vous en avez une du moins qui ne vieillit jamais, même pour vous.—On servait beaucoup de pâtés sur les tables romaines : ils venaient de Picardie. Arrière les pâtés au *dîner*! mais qu'ils viennent au *déjeuner* et au *souper* nous offrir leurs flancs de volaille.—Le *froid* est en quelque sorte une invention moderne, et quelle invention, si l'on songe que l'on est parvenu à conserver à la viande froide la saveur et le suc qu'elle avait au moment de la cuisson à point! Pour exécuter ce froid-là les praticiens ne sont pas communs. MM. Lasne et Carême ont fait des merveilles dans cette spécialité. Le froid était insipide chez les Grecs, chez les Romains et chez nos pères, qui ne l'épiçaient pas, ou avec des piments doux. Le vrai froid est suave comme une sauce veloutée!

Chapitre III. — *Pâtisserie.*

Fait constant : les mets bien achevés sont suaves.—La pâtisserie a toujours été la partie des dîners destinée aux femmes, aux enfants et aux vieillards. Je l'aimerais mieux dans les *collations*, les *goûters*, les *soupers*. Les habiles n'y touchent que peu à la table du dîner. C'est un principe de prudence et de goût : ces pâtes croquantes ont besoin d'être mangées à part.—Avice, surnommé Le Grand, est le premier pâtissier très habile de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci. Carême est après et bien au-dessus de lui un des praticiens qui ont le plus influé sur le perfectionnement de la pâtisserie : il a rendu ses petits gâteaux populaires. Il dit, dans un chapitre de ses *Mémoires* : « Lorsque, pour oublier les envieux, je vais promener mes regards dans Paris, je remarque avec joie l'accroissement et l'amélioration des *boutiques de pâtissier*. Rien de tout cela n'existait avant mes travaux et mes livres! Comme je l'ai prédit, les pâtissiers sont devenus très adroits et très soigneux; les boutiques se sont embellies avec la venue des commandes; plus de consommateurs et plus de commerce et d'aisance! »—A l'époque de sa jeunesse, il inventa les *gros nougats* et les *grosses meringues*, les *croquantes*, qui sont si belles quand on les regarde et si bonnes quand on les mange! Ce qui les égalait, c'étaient les *babas*, ces *poupelins* exquis et ses *solitemmes* : cette dernière composition n'était que retrouvée et perfectionnée. Peut-être qu'il faut en faire remonter l'idée première à un feu chanoine normand, rempli d'esprit, oncle de M. de Cussy. — Il n'y avait de bons pâtissiers avant lui, à Paris, que les Gendrons, Rouget, Montaste, Bailly, Laforge, Lozet et Thomas; maintenant le nombre en est grand; mais à leur tête est placée la maison de M. Allain, successeur

de M. Lozet : sa maison est, sans contredit, la première de Paris : on y trouve réunis bon goût, élégance et délicatesse. Il y a eu un praticien dont Carême a exalté la perspicacité et la gloire, c'est l'humble pâtissier de Bordeaux, qui a imaginé le procédé du cornet de papier qui sert à décorer et meringuer l'entremets moderne. « Idée charmante, s'écrie-t-il, invention éminemment raisonnée, qui doit réunir le nom de son auteur à celui des hommes les plus ingénieux. Les hommes ordinaires n'y trouvent rien d'étonnant ; j'y trouve, moi, du génie, et celui d'un observateur bien fin. » Après avoir expliqué nettement ce moyen, il ajoute : « L'homme ne crée pas, ou rarement, il observe et reproduit ce qu'il a observé. Plusieurs fois l'envie a voulu renvoyer cette découverte au hasard, mais c'est impossible, il n'y a pas une idée suivie dans un hasard ! »— Carême est le premier praticien qui ait porté la précision de l'architecture dans la pâtisserie : les formes légères imprimées à sa pâtisserie, ses découpures, son feuilletage, ont charmé les yeux ; et sa suavité fondante a augmenté la quantité des mangeuses de gâteaux. — Carême a laissé de précieux dessins des pièces destinées à être servies dans les festins royaux, sur les tables officielles, diplomatiques, etc., etc. Là, il s'est révélé plein de l'art et du goût des *Vignole*, *Palladio* et *Scamozzi*. Avant [de réformer la pâtisserie chez nous, il avait voulu étudier celle qui était faite en Europe, et il était allé pour cela en partie, à Vienne, à Varsovie, à Saint-Pétersbourg, à Londres, à Rome, à Naples, en Suisse. Carême a cherché partout les formes qui peuvent attirer agréablement les regards, et n'a pensé qu'à être finement travaillé et élégant. « J'ai voulu rajeunir, corriger, plutôt que refaire. J'ai refait, ou fait cependant ; et, grâces au ciel, de quoi laisser ma trace. Voici mon titre à l'intérêt : né gourmand, je n'ai jamais risqué ma santé dans les luttes où j'ai entraîné, et au bout du compte, fortifié celle de mes contemporains ; j'ai été prudent, non par goût, mais par un sentiment profond de mon devoir : je sentais si bien ma vocation que je ne voulais pas la manquer, en m'arrêtant à manger ; ma tâche, messieurs les rieurs, a été belle ; j'ai voulu renforcer la vie des vieilles sociétés, toujours un peu grêle, et j'y suis parvenu. J'en appelle au témoignage de mes savants amis, Broussais père, Joseph Roques, Gaubert. » — Carême recommandait sa légère pâtisserie pour le café au lait du matin, et n'a point négligé, au milieu de ses vastes occupations, le modeste gâteau des familles, ce superflu si nécessaire, qui renoue nos relations les plus aimables. Carême a laissé les recettes de plusieurs.—Le feuilletage est la partie très difficile de la pâtisserie. Carême battait long-temps et vivement sa pâte, pour que l'air y vînt et alongeât ses tissus et ses fils légèrement beurrés. Ces choses sont faites, à présent, fort habilement d'après ses prescriptions. Il aurait désiré, quand son imagination l'emportait, que la pâtisserie fût restée, comme au temps de la chevalerie, l'office des jeunes femmes : « Et les gourmands de pâtisseries le deviendraient bien davantage ! » — Les pâtés froids de Carême appelés *timballes* étaient succulents ; ses pâtés chauds de poissons et de légumes, servis aux *relations extérieures*, étaient encore plus fins et meilleurs : nos vieux diplomates ne les ont pas oubliés. —La *tourte* est aujourd'hui un plat grossier ; originairement, elle n'était qu'un pain de forme ronde. Les dames châtelaines étaient les premières pâtissières ; et la pâtisserie est nommée une première fois dans une charte de Louis-le-Débonnaire, en 802.— Les *échaudés* datent de 1202. Je le répète, je parcours les faits et ne les décris pas.—La pâtisserie est fort difficile à travailler et fort dangereuse : en conséquence, disait Laguipière, la profession est honorable ! c'est un combat continuel. — « Le charbon nous tue, ajoutait Carême, mais qu'importe, Avice, moins d'années et plus de gloire ! » — Carême était plein de la lecture d'Homère, et son imagination en rêvait

fréquemment les merveilleuses fictions. —L'âge d'or de la *pâtisserie* simple a été, suivant Carême, l'époque du traité d'Utrecht. « Les pâtissiers faisaient alors les délices de la cour du plus galant des rois, et jouaient un rôle dans la société. On y remarquait leur bonne tenue : ils se répandirent aussi en Europe, dès que la diplomatie devint une science consentie, après les haltes des batailles. »—Cet artiste nous raconte que sa plus belle pièce de pâtisserie fut servie à Neuilly : c'était un *pain bénit*, et il avait été pétri pour Mme P. Borghèse.« Lorsqu'il fut dévoilé à l'église, poursuit Carême, j'ai trouvé qu'il avait quelque chose de grand et de religieux, en rapport avec l'encens qui brûlait dans de petites cassolettes et dans la coupe d'or ; sa douce odeur parfuma un moment la voûte sacrée, et entra dans nos têtes! » — Quel meurtre d'avoir fait ce pâté pour une église de village ; il était digne de Saint-Roch et de son curé, M. Olivier, l'un des prêtres les plus polis, les plus charitables et les plus experts en cette science-ci du clergé de Paris. Il est vrai qu'à cette petite église de Neuilly se rendait autrefois, le dimanche, en été, M. de Fontanes. Son souvenir méritait bien ce sacrifice. — N'avait-il pas écrit vingt ou trente ans avant des vers admirables sur une église de village?

Chapitre IV.— *Rôti ; grosses pièces ; filet mignon, grand filet du rein ; rosbif d'aloyau à la française, à la parisienne*, etc., etc., etc. (*V.* surtout Carême, *Traité de la cuisine au* XIXe *siècle.*)

Rôtir est tout à la fois rien et l'immensité. — Le talent des sauces est peut-être au-dessus ; il s'y lie. On ne rôtit bien qu'à Paris ; nos broches, avec le feu à la française, nous permettent de tourner légèrement et souvent le rôti et de l'arrêter à un point précis ; seulement nous avons, à chaque intervalle de 30 à 40 minutes, à relancer le tourne-broche. En Angleterre, la chaleur du charbon modifie cette viande en la pénétrant rapidement dans toute son épaisseur et en y demeurant intensivement.—Vérité classique : le *bœuf* est l'ame des préparations ; le *veau* en est seulement une partie très utile. Il y a : veau de Pontoise, veau du pâturage de Rouen, qu'on nomme *veau de rivière*. La cuisse est particulièrement recherchée pour les préparations. On prend pour le service de la table la *longe*, le *carré*, la *noix*, le *quasi*, la *tête*, les *riz*, les *noisettes tirées des épaules*, la *langue*, la *cervelle*, la *tétine* et les *pieds* pour les gelées, etc., etc. — En Espagne, en Italie, en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Russie (je parle d'après les autorités), la boucherie est mal faite et la viande mal saignée ; il n'y a qu'un pays qui convienne complètement au *mangeur*, c'est la France, et surtout Paris. — *Rôti de volaille.* —La Vallée des Augustins à Paris est le premier entrepôt du rôti de cette espèce et de la viande d'agneau. Ce marché tire son nom de *Vallée* de cette particularité-ci. Le peuple, toujours bon, voyant tuer sur ce lieu les petits agneaux, les moutons, et les volailles que mangea le *Paris* de nos pères, le nomma dans sa pitié la *Vallée de misère*. J'ai vu ce marché sur le quai près de la rivière. — Le premier dindon qui parut sur nos tables fut servi aux noces de Charles IX. Montluc dit que le jeune roi mangea l'aile gauche. Cette belle espèce de volaille fut apportée du Paraguay par les jésuites.

Grandes sauces de la cuisine en maigre. — C'est dans la cuisine du *carême* que l'habileté du cuisinier peut jeter un grand éclat ; cette spécialité a manqué d'être engloutie dans nos révolutions assez incrédules en fait de pratiques pieuses. C'est à l'Élysée-Impérial et par les exemples des fameux *Laguipierre* et *Robert* que je fus initié au travail de cette fine branche et il est inexprimable. 93 et 94, dans leur cours terrible et dévastateur, avaient respecté ces fortes têtes. — Quand tout eut disparu, la noblesse, le clergé, la capitale élégante, la vive et robuste gourmandise des provinces, et notre première et jeune et âpre *démocratie*, la spécialité du *maigre*

se retrouva, comme tout ce qui était nécessaire, sous la main du vaillant premier consul. Quand donc il parut aux affaires, nos misères et celles de la *gastronomie* finirent. Il fit rechercher les habiles praticiens de l'ancien régime, et leur prescrivit pour les estomacs de ses officiers et de ses hommes du civil la cuisine du *sacerdoce*, de la *monarchie;* il fallut, de tout point, et en reproduire les hautes œuvres et les rajeunir. Il ordonna, et nous marchâmes comme ses soldats; nous cédâmes comme céda l'Europe entière. — Lorsque vint l'empire, on entendit parler de *potages et d'entrées maigres :* chaque année on saisit l'abstinence du carême comme une occasion de fêtes gourmandes pleines de charme et d'éclat. Le beau *maigre* reparut d'abord chez Mme la princesse Caroline Murat. Ce fut là le sanctuaire de la bonne chère, et Murat fut un des premiers à faire pénitence, mais quelle pénitence, M. Cussy!... — Malheureusement, cette splendeur renaissante, digne du glorieux teneur d'épée qui la voulait, n'eut qu'une bien courte durée. — Le prince Murat partit pour Naples, où il fut envoyé régner.—La succulence, la variété et la recherche de sa table, il les voulut bien, mais il les dut à notre grand Laguipierre, qu'il aimait. Quel travail était le sien! — Cette glorieuse maison, qui avait la grandeur des chefs de races royales, fut tendrement aimée par les vrais gastronomes. On n'en sortait que plus fier d'être de notre pays, et la figure rayonnante de fierté et de jubilation.—Les causes de son éclat étaient : la grandeur du prince, les beaux talents amis et associés de M. Robert, son contrôleur, et du fameux Laguipierre, son chef de cuisine. — Moi qui parle, mes élèves, j'ai eu le bonheur d'être pendant deux ans le premier aide de Laguipierre et son ami. Pendant deux années, nous refîmes cette grande cuisine *maigre;* nous rendîmes le beau maigre à l'église! — J'ai des impressions vraiment ineffaçables de ces belles époques. Me voilà arrivé à 48 ans, et j'ai vu 40 révolutions! Étrange ou héroïque concours d'événements, qui ont laissé derrière moi dans l'histoire tant de grands hommes! et dans l'oubli tant de charmantes amitiés finies par la mort. Oh! qu'elles étaient belles moralement ces générations sur-excitées par un grand but, sitôt moissonnées et disparues! Mes yeux, mes pauvres yeux désenchantés n'aperçoivent plus rien, à cette morne époque où je suis arrivé (3 mai 1830), des hommes immortels que j'ai vus, César à leur tête, aux dîners et aux grands bals de Paris, de St-Cloud, de Trianon, de Compiègne, de Fontainebleau, de Neuilly; à ces fêtes brillantes où vous n'aviez autour de vous que des orateurs et des généraux célèbres, et ces femmes gracieuses, qui suivaient notre bonne et belle impératrice Joséphine, la grâce même, l'ange qui endormit sous la tombe nos dernières agitations civiles.

Feu Carême, (*Mém. inédits*).

Suite. — Note de Laguipierre rapportée par Carême.

« J'ai connu dans ma jeunesse le cuisinier d'un *couvent de Chartreux*, grands amateurs du *maigre;* je tiens ceci de lui : il avait l'habitude de mêler à ses sauces maigres de bon consommé et du blond de veau. Sa cuisine avait en conséquence onction et succulence. Les sauces ainsi faites n'étaient précisément ni celle des jours gras ni celle des jours maigres : elles étaient le juste milieu d'Horace. — Ces pieux Pères, gens habiles en leur état, vivaient d'accommodements délicieux, mais effaçés, silencieux, inostensibles; ils vivaient parfaitement et avaient raison ; ce fait était d'ailleurs ignoré du monde dévot. S'ils soupçonnèrent eux-mêmes quelquefois en plein carême, en plein jeûne, que leurs repas touchaient au gras, ils se gardèrent bien de la plus légère question sur ce point. Le supérieur affectait aussi traîtreusement une aveugle confiance en son chef; celui-ci était donc légalement le seul coupable. — « Maître, lui dis-je, (c'est Carême qui parle) vous pensez, je vois, que l'homme de bouche peut employer ces procédés sans d'extrêmes scrupules. Non,

non! il peut les employer pour les amphitryons qui les désirent, sans oser le dire et en fermant les yeux. Cette infraction serait grave à l'égard des personnes pieuses qui ont préciaé leurs ordres: là, point de subterfuge, obéissez et ne servez que les comestibles relatifs au travail du maigre.» La cuisine en maigre devient très simple dans l'exécution des petites sauces, la plupart d'entre elles se composant d'essences de poisson et de racines; et ces essences ne doivent pas rester long-temps au bouillon du feu. Il est essentiel de peu les mouiller afin d'éviter les réductions difficiles. »

Chapitre V. — *Friture; légumes; poissons.*

Je ne traite rien à fond, je ne fais que jeter des notes, bien rapides. — « Les gourmands assignent d'immenses différences de goût et de saveur entre une perche de lac ou de fleuve, entre un *vin vieux* de certain crû, et un *vin vieux* aussi du même crû. — Que de sensations perdues pour nous, mangeurs ordinaires! (*Montesquieu*).» — Le poisson fournit quelques-unes des fusions les plus délectables. Les efféminés le recherchent; ils vivent de poissons. — *Poissons de mer, de fleuves et d'étangs.* Presque tous ont des vertus cachées et grandes. La laitance de carpe, la carpe du Rhin, d'Offenbourg, etc. sont des mets délicieux.— La carpe de Seine est excellente. La France est riche en poissons de fleuves. A Paris, on n'a mangé à bon marché le poisson de mer qu'au xiiᵉ siècle. C'est alors que s'est faite la distinction éteinte des *harengères* et des *poissonnières*. Les moines châtraient les poissons pour les rendre plus délicats. Que leur gourmandise était active et ingénieuse! et c'est certainement la race d'hommes qui a le mieux digéré, et d'abord le mieux mangé. — *Champignons.* — Arrière toutes les déclamations de *Sénèque*, de *Pline*, et de quelques autres écrivains! il faut assurément que ces plantes aient des principes et des effets bien délicats, puisque les gastronomes éclairés de tous les temps les ont mangées et paternellement recommandées. Je trouve, chez les Romains, Apicius. Il a publié un livre où il traite de la *Préparation des ceps et des oranges*. Les sénateurs de son temps les épluchaient eux-mêmes avec des couteaux à manche d'ambre, pour savourer leur premier et vif parfum. — Chez nous, c'est Danton qui aimait à chercher les morilles sur la lisière des bois; ensuite le directeur Barras, qui se faisait envoyer de l'Isère et des Bouches-du-Rhône ces jolis mousserons dont le parfum s'envole avec le plus léger souffle de l'air. D'Aigrefeuille, que Cambacérès a fait si honteusement jeûner, pleurait de joie lorsqu'on lui parlait de ces jolis champignons qu'on mange à Montpellier, sa patrie! — Brillat-Savarin, qui a mis tant d'esprit dans son livre, chante les champignons et leurs vertus; Grimod de la Reynière, mort à présent pour nous, rayonnait en cueillant le *cep* à la robe d'ébène; et le spirituel et gracieux marquis de Cussy fait sauter les *morilles* dans la casserole: il endosse même le tablier pour nous les assaisonner à nous initiés, et il réconcilierait avec elles M. Véron, si celui-ci voulait bien prêter quelque attention à ce charmant légume. M. Véron, que je crois avoir connu dans ma jeunesse, a, dit-on, le feu sacré spécial, mais il vise plus haut et rêve à devenir homme d'état, comme *Sheridan*: est-ce pour être plus heureux? —Je m'écarte du sujet; je reviens donc à l'*espèce*, comme on dit sèchement au *conseil d'état*; j'y reviens pour rester dans les convenances culinaires. — On a trouvé grand nombre de manières de préparer les *champignons*.—Voyez: cette espèce a le tissu épais et ferme, vous lui donnez longue cuisson. — Celle-ci a la chair fine et tendre; vous la faites cuire à petit feu doux dans un vase fermé hermétiquement, afin que ses légères molécules, pleines de vie et d'une senteur si friande, ne se dissipent pas comme un souffle. Si vos *champignons* contiennent une matière fixe, résineuse, asperges-les avec un vin sec pour dissoudre le principe sapide. Vous pouvez faire avec ces

plantes d'enivrants mélanges, d'uniques fusions! Ouvrez Carême, il vous guidera et vous dira quel vin convient à telle et telle espèce : si c'est le *Pomard* au goût franc, ou le *St-Georges;* si c'est l'*Aï* délicat et gazeux, ou bien le stomachique *Haut-Brion.* (Voir surtout Carême, *Maître d'hôtel;* le *Cuisinier Parisien; l'Art de la Cuisine au dix-neuvième siècle*). — Lisez aussi les pages spirituelles et élégantes, de M. Joseph Roques. — Néron, qui avait le palais fin, très fin, mais le plus mauvais estomac de Rome, appelait le champignon *chère des dieux.* Une seule chose est indispensable : les choisir, d'après les indications précises de la science; c'est très facile; les mauvaises espèces firent périr la femme et les enfants d'Euripide, et Tibère, Claude, le pape Clément VII, Charles VI de France, le fou, etc. — Les *choux* nous ont été transmis par les Romains. Les gens du Nord ont apporté en Europe les *choux-blancs,* mais on n'a su les faire pommer qu'au temps de Charlemagne. Cet empereur aimait beaucoup les légumes, et en particulier la laitue pommée, le cresson, la chicorée, le persil, le cerfeuil. Ses vastes jardins d'*Aix-la-Chapelle* étaient ornés de ces plantes utiles. — C'est le grand Ralegh, l'auteur d'une rapide *Histoire universelle*, qui a rapporté d'Amérique, sous le règne d'Élisabeth, dont il avait été précédemment le ministre, la succulente pomme de terre, la plante qui se prête à tant de transformations aimables; le légume de la cabane et du château. — Le persil, qui compte si essentiellement dans la confection des sauces, nous vient des monts sardes. La première *échalotte* fut envoyée d'Egypte à Athènes par Alexandre de Macédoine. —Les harieots sont originaires des Indes : on les assaisonne depuis Alexandre.—La grande *friture* date d'un peu avant saint Louis.

Chapitre VI. — *Vins.* — *Dessert.* — *Fromage; du fromage vieux, et toujours du fromage!!!*

Les anciens n'avaient pas, dit-on, de bouteilles, mais des amphores de terre cuite, et aussi de peau de bouc; ceci n'est pas un point tout-à-fait éclairci (Carême). La vigne fut apportée dans les Gaules par un Toscan. — Nous comptons plus de soixante sortes de vins; nous les avons en France. *Scientifiquement,* pour l'*analyse chimique*, il n'y en a que trois : les vins secs, les vins mousseux et fabriqués, les vins sucrés. Le vin de Champagne, on son type, se fait distinguer au xive siècle, et prend place au premier rang, en quelques semaines. On le connut, par hasard, dans les dîners donnés à Reims par Charles VI à Venceslas, roi de Bohême et des Romains, qui était venu négocier un traité : c'était en mai 1397. — Les princes et leur cortége se grisèrent comme il faut pendant près d'un mois.—Le Madère est excellent après la soupe; buvez-en un verre, et recommencez au découper du *rôti*; après le dessert, prenez du café : *Bourbon* ou *Moka*; prenez le café à table : le café est froid au salon, et vous n'êtes plus dans la zone du dîner. Le banquier veut prendre le café près du piano de sa fille. Qui nous délivrera du piano après le dîner? à moins que vous n'ayez Mlle Josephine Rebourg au piano, et surtout à la *harpe.* — La vieille eau-de-vie, ou du rum. — Le kirsch-wasser charme et secoue l'estomac satisfait. — S'il y a abus, il peut l'énerver.— Risquez-le quand il y a chez vous pesanteur, aigreurs, quand le travail est lent.

Chapitre VII. — *Bals.* — *Buffets.* — *Soupers.*

Le froid est tout par lui-même, ou il n'est rien. Le talent seul en fait ressortir la suavité fraîche et les beautés. — Un cuisinier médiocre appauvrit les viandes, et les rend insipides. Dans les bals, il ne suffit pas, si vous voulez sincèrement faire souper, que les entrées froides soient très brillantes et bien dressées, il faut qu'elles soient suaves et bien coupées. « Ménagez vos gelées, dit aussi Carême à ses confrères; ayez des réserves, et quand vos froids tirent à leur

fin, que le manque de gelée ne vienne pas le dire aux convives. — Ainsi, que vos dernières entrées ne soient pas pauvres de bordures. Un bon dîner n'est pas celui où l'on *mange tout*, mais celui où l'on fait halte au milieu de *nouvelles* richesses. — Puisque nous parlons de *bals*, je vais vous retracer un grand bal, qui fut véritablement modèle. Napoléon le donna à l'*Élysée impérial*, à l'occasion du mariage du prince Jérôme et de la princesse de Wurtemberg. Ce fut lui qui le voulut, et qui indiqua ses dispositions principales ; vous allez reconnaître sa main.—«Les salons et les jardins, tout fut comme enchanté. L'illumination était des plus brillantes et du meilleur goût ; des ponts, des chaumières, des pavillons et des grottes avaient été improvisés en quelques jours. On marchait et on dansait au son de l'orchestre de l'*Académie de musique ;* les airs étaient pleins d'une douce harmonie, et un ballet où l'on remarquait, avec des femmes charmantes, les plus beaux hommes de la cour et des rangs élevés de l'armée, était exécuté sur la pelouse ; le fameux Forioso vint faire ensuite une ascension au milieu du feu d'artifice. Mais ce n'est pas tout. — Ce grand bal fut un des mieux servis et des mieux commandés que j'aie vus pendant ma vie. — M. Robert y était contrôleur, et le fameux Laguipière chef des cuisines. » — (1) Riquette et moi, nous fûmes chargés du froid. Voici à peu près ce que nous fîmes porter sur les tables : vingt-quatre grosses pièces ; quatorze socles portant six jambons, six galantines et deux hures de sanglier ; six longes de veau à la gelée ; plus, soixante-seize diverses entrées dont six de côtes et de filets de bœufs à la gelée ; six de noix de veau, six de cervelles de veau dressées dans des bordures de gelée moulée ; six de pain de foie gras ; six de poulets à la reine en galantine ; six d'aspics garnis de crêtes et rognons ; six de salmis de perdreaux rouges chaud-froid ; six de fricassée de poulets à la reine chaud-froid ; six de magnonnaises de volaille ; six de darnes de saumon au beurre de Montpellier ; six de salades de filets de soles ; six de galantines d'anguilles au beurre de Montpellier. — Nos bordures furent ainsi composées pour les darnes de saumon : des bordures de beurre, rose très tendre ; pour les tronçons d'anguilles, des bordures de beurre à la ravigote, vert tendre ; pour les salades de filets de soles, des bordures d'œufs, et pour les magnonnaises de volaille des bordures de même sorte ; pour les chauds-froids de poulets et de gibier, de bordures de racines et de truffes. Toutes ces bordures étaient ornées de gelée. La décoration des entrées était en gelée seulement ; de manière que le reste de nos entrées et nos grosses pièces furent étoffées et étincelantes de gelée à diverses nuances. — De mâles croûtons de gelée en formaient les bordures, et notre froid fut d'un beau fini, d'un beau idéal ! — J'ai imaginé nos nouvelles *suédoises* vers 1804. Les formes qu'on leur donnait avant moi étaient sans grâce et sans élégance. Mon essai eut un plein succès à un grand *extra* de bal que les maréchaux offrirent à leur maître. Le bal fut magnifique : on le donna dans la salle de l'*Opéra*, décorée de tentures ; il était alors rue de Richelieu. M. Richaud cadet en dirigea les travaux, et M. Bécar, le chef de l'entremets de sucre, m'avait appelé pour le seconder. Il me confia les suédoises ; je lui en fis trente-six, et on ne parla que de ces suédoises pendant plusieurs jours, depuis les cuisines jusqu'aux salons de Paris. Heureux temps ! aimables travaux !» (Carême, *Mémoires inédits*.)

(1) M. Riquette, alors un jeune Parisien ; cuisinier distingué, qui a fait depuis une fortune considérable chez l'empereur Alexandre. Il parlait et écrivait si remarquablement que ses émules le surnommèrent le *beau parleur*.

CHAPITRE VIII. *Gastronomie considérée en elle-même* pour sa fin, *après le dessert.—De la table considérée chez tous les peuples.— Office du maître-d'hôtel ; de l'officier de bouche ; du cuisinier, de ses aides*, etc.

Je vais donner dans ce chapitre quelques faits qui pourront ajouter plus de

physionomie à la partie historique de cette notice; je parlerai un peu de la théorie administrative.—Carême réunissait à ses talents spéciaux comme cuisinier ceux d'ordonnateur, de directeur et le talent très difficile du maître-d'hôtel. Le cuisinier à *idées larges* contient toujours en lui ce mérite d'*administrateur*, mais il faut qu'il soit cet homme-là. Quand Carême eut acquis les études de sa profession, quand il eut ses secrets, il en déduisit une complète théorie de service, tirée de son expérience et de ce qu'il avait lu. Il composa, corps et système de *menus*, suivant les saisons, et précisa la comptabilité des achats, les règles de la conservation, les devoirs des officiers et des aides: il fit son *Maître-d'hôtel*.—Ecoutez, ceci est neuf : Le maître-d'hôtel *cuisinier* doit *avoir ensemble* des qualités qui ne sont que peu souvent départies, même isolément. Il sera cuisinier avant tout; sa tête sera forte, vive, productive; il sera trempé pour le commandement, actif, et animé d'une invincible ardeur de travail. —Au signal du service, il sera, au-delà de toute expression, un homme d'ensemble, de direction; enthousiaste et attentif jusqu'à la minutie; vigilant, il verra tout, il saura tout. Il ne différera jamais l'instant décisif, sous peine de perte de bataille et de collision entre les services. Le maître-d'hôtel n'est jamais malade, jamais! il préside à tout, à partir de trois heures. Il agit partout de son impulsion puissante; seul il a le droit d'élever la voix et tout doit plier.—Vous l'entendez comme un général au moment de l'action. A son commandement, chaque service est servi, enlevé, debout; chaque brigade est en marche : 300 personnes à mener du feu des cuisines à la table ne l'embarrassent pas plus que 12 convives, s'il a son plan tout fait, sauf les détails. Il faut qu'il soit assez instruit pour rédiger à l'occasion, sans livres, les principales parties de ses menus : c'est de l'improvisation, et il en faut pour conduire des hommes!—Le cuisinier maître-d'hôtel garde une copie de ses menus : c'est le livre de ses ressources, c'est le journal de ses fatigues et de ses victoires. Hélas! ce qu'il ne laisse pas dans cette copie, c'est le feu spontané et le tact rapide qu'il a déployé sur ses fourneaux : cela est mort au moment même comme un élan. — Le cuisinier doit pouvoir décomposer à la manière de Vauquelin; ses recettes seront scientifiques. Il faut qu'il soit en état de répondre immédiatement à toute question essentielle de *chimie* alimentaire. Il porte, lui, très souvent l'habit noir et l'épée de l'office.—La *pyrotechnie*, envisagée philosophiquement, se réduit donc, comme fait général, à savoir manger des choses saines et bien faites, comme le génie culinaire véritable est dans l'instinct vif, net du moment du service. Nous allons ici, vous voyez, d'un fait à un autre, sans ordre, et comme la mémoire nous pousse.

Instruments de la table ou les diverses parties du couvert.

Une serviette, une assiette, une fourchette, une cuillère, un couteau à lame fine et pliante, un verre long, très clair, et un double verre pour le Madère. L'usage des assiettes n'est pas des plus antiques. Avant les Grecs, on faisait des assiettes avec des tranches de pain serré, coupées en rond, sur lesquelles les mets étaient servis. — Servez-vous d'assiettes chaudes à la *Cussy*, même en été.—Le cuisinier puise les productions à toutes les sources, dans l'air, l'eau, les bois et la terre; son esprit est varié comme ce grand théâtre qu'il fouille incessamment, comme les caprices des sensuels, et Dieu sait! comme les fantaisies de l'estomac, toujours contraire à ce qu'il a été et sans bride ni raison. — Si vous avez ce cuisinier, il vous enlèvera votre goutte comme vous retirez vos gants, comme Carême enleva la goutte à Georges IV, roi spirituel éminemment, maître généreux, gentilhomme gourmand, goutteux s'il en fut au monde. Riches raisonnables, votre vrai médecin, c'est votre maître-d'hôtel cuisinier. Demandez à M. de Talleyrand, qui va visiter tous les matins son office. Soyez sûr qu'à un terme de l'étude, il sait assez son art pour pouvoir prolonger vos jours, et

les prolonger dans les joies d'une mastication active. Il ne tue jamais ; il vous console et vous relève plein de verve; je redirai ces vieilles vérités : il n'y a qu'un mauvais dîner qui indigère ; il n'y a qu'un Caraïbe qui mange trop. Ne franchissez pas cette limite charmante où vous avez mille illusions, où vous jouissez de vous sentir affermis; sentez toujours vos papilles nettes et libres, ou vous n'avez plus d'esprit ou vous descendez à l'indigestion. Les légers dîners, les dîners bien faits, donnent de la puissance à la verve, ils augmentent les forces de l'esprit et disposent au travail.—Si l'on a mieux mangé dans la Rome de Sylla, de César, d'Auguste, qu'à Athènes au temps de Périclès et d'Alcibiade, c'est qu'on y servait moins de douceurs, moins d'entremets, de fruits sucrés, de sauces et de boissons sucrées. La cuisine de Lucullus et d'Auguste était supérieure à la précédente dans sa partie mangée. Vous avez lu qu'une grande partie de cette cuisine, et la partie qui était follement dispendieuse, n'était que luxe stérile; qu'elle n'était ni mangée, ni mangeable. — La cuisine ne peut projeter ses douces lumières que sur les vieilles sociétés civilisées : celles-ci seules sont gourmandes, comme un gourmet est, en général, un vieillard : à sa science, toutes les sciences viennent aboutir, comme les eaux à la mer. — Le luxe officiel des festins des Romains (j'en ai déjà dit quelque chose) était extrême, chez Cicéron, Lucullus, César; et le conquérant du royaume de Pont avait fait bâtir douze vastes galeries qui étincelaient d'or, et où il traitait magnifiquement ses amis. A l'heure du dîner, les convives se rendaient ensemble au vestiaire, où ils quittaient leurs habits, qu'ils remplaçaient par une simple tunique, laquelle était fermée par une agrafe d'or; ensuite ils se lavaient les mains, et des esclaves leur épongeaient les pieds, qu'ils couvraient d'essences; de jeunes filles apportaient des couronnes de fleurs, qu'elles entrelaçaient avec leurs cheveux; puis elles les leur parfumaient avec une huile fort légère, qui venait de l'archipel grec. Ces préparatifs achevés, on passait rieusement et bruyamment à la table. La musique faisait alors retentir sa mélodie : on l'entendait dans les commencements, dans les intervalles et à la fin des repas.—Les anciens se couchaient le long des tables, bien qu'ils fussent assis dans les cercles et les assemblées ; et, notez ceci : ils ne mangeaient assis que quand ils avaient éprouvé une profonde affliction : Caton ne mangea plus qu'assis quand il fallut désespérer du salut de la liberté romaine! — Cet autre fait est curieux : les femmes invitées étaient jeunes et jolies, quand cela était possible ; elles faisaient chez elles ces préparatifs et franchissaient le seuil toutes parées, pour saisir vivement les cœurs et les illusions des convives. — Les coupes n'étaient distribuées que quand tout le monde était à table. La magnificence du service romain, ses étoffes éblouissantes, commandaient une foule de précautions. — Les *parasites* à Rome et à Athènes étaient, dans la généralité, comme toujours, des avocats sans causes, mais gais, faisant des dettes; des poètes à la suite ou des affranchis, qui faisaient habituellement cortége dans la ville. — Les tables des Romains, quelquefois ovales, mais le plus souvent longues, étaient mobiles et roulantes. On en changeait à chaque service : il en fallait au moins trois pour un beau repas : une pour les *viandes*, l'autre pour les *poissons*, et la troisième pour les *fruits* et les *fromages*. Au temps des empereurs, on aimait ces changements : ils étaient de la propreté. Ces princes, la plupart à moitié fous, eurent à leurs ordres des légions de virulents cuisiniers. Ce furent eux qui ramenèrent l'emploi immodéré des épices et des piments : ce n'étaient pas les admirables épices d'Amérique.—L'excès de luxe qui présidait à ces repas ne peut pas être retracé, c'est impossible. — L'empereur Auguste, comme son oncle le grand *Jules*, était sobre. Il aimait la magnificence de la table comme influence politique et pour recevoir dignement ses amis. Les mêmes motifs avaient attaché

d'abord Alexandre à la cuisine, et tant qu'il vécut de l'ame, poussée par ses grandes idées, il mangea assez peu.—César mangea peu et constamment. Auguste, ce type de Louis XIV pour certain faste de grandeur, faisait faire ses vêtements par ses filles, se mettait le dernier à table, ne buvait que trois fois, malgré les opinions d'Horace sur ce point. Il préférait à tout un morceau de vieux fromage qui a bien son prix avec une bouteille de *Bousi*. — Alexandre, en Asie, se faisait fricasser des haricots blancs, et les trouvait délicieux, dit gravement Athénée ou Plutarque, l'un ou l'autre, je ne sais plus : ils étaient une découverte toute récente, et celle de son cuisinier. — Sous les empereurs, on montrait à l'étranger, parmi les prééminences industrielles de l'Italie, non seulement ces cuisiniers à sauces dures et impériales, mais une autre espèce d'habiles : ceux qui enseignaient à marcher, à danser, à mâcher, à nettoyer ses dents et ses ongles. Diogène, rencontrant un enfant qui mangeait extrêmement vite, donna un soufflet à son précepteur, ce qui était un peu fort, même pour Diogène. — Ce Marc-Antoine, que nous connaissons depuis la rhétorique, ne fut si bien battu par Auguste que parce qu'il oubliait tout à table, sa compétition à l'empire, les affaires de l'Asie, de l'armée, parce qu'il préférait à la fin, étant devenu fou probablement, un officier de bouche à un général. — Napoléon mangeait sans beaucoup manger ; c'était surtout sans choisir : il mangeait pour se sustenter et non par goût, mais il concevait le goût de la gastronomie : la vie sensuelle eût été incompatible avec sa vie morale si active. — César mangeait sans vivacité de goût; Charlemagne ne prenait aussi que de simples et légers repas, malgré sa force, sa taille et son activité physique. Il préférait les légumes aux viandes. Il aimait la laitue pommée et les jeunes femmes : à ce sujet, que n'a-t-on pas dit de lui! — Newton n'était pas gourmand, mais il n'aimait ni les laitues ni les femmes. — Toutes les demi-grandes intelligences ont aimé la table, mais celles-là seulement. Voyez Périclès, Lucullus, Pompée, Cicéron ; à grande distance de là chez nous, et en Europe, le bon et spirituel régent, Louis XV, Frédéric II, Mirabeau, M. de Talleyrand, Danton, Barnave, Fontanes, Portalis, etc. etc., étaient des gourmands consommés. — Quand à la fin, la haute raison d'Alexandre voulut prendre ses licences à Persépolis et à Babylone, elle vint s'éclipser dans ces soupers dont le bruit d'orgie a franchi deux mille ans. Alexandre ne pouvait pas faire de légères folies. — Une nuit, il proposa un prix pour celui qui boirait le plus : 36 personnes moururent le lendemain. — Les Athéniens gourmands, dont l'élève d'Aristote avait ambitionné si passionnément les battements de mains, étaient bien plus délicats : ils ne se grisaient pas, ou légèrement, dînaient au nombre de 10, et mettaient quatre heures d'intervalle entre les repas : ils avaient pour arriver de l'un à l'autre des collations légères, usage qui s'est conservé dans tout le Nord, et surtout en Prusse, où vous faites quatre repas.— La viande était servie, en hiver, à Rome, sur des foyers portatifs, ce qui a lieu encore dans le Nord. — Les Romains avaient des cuisines ambulantes qui les suivaient dans leurs voyages. Le vieux roi de Prusse actuel les a conservées ; sa cuisine le suit partout. En été, les Romains faisaient couler de l'eau limpide et fraîche au bas des murs de leurs galeries. — Lorsque les têtes s'échauffaient, on faisait sortir les femmes mariées.— C'est ma mémoire que j'écoute et non un ordre didactique, impossible dans ces matières. — *Nous*, nous devons la saveur de notre cuisine aux épices d'Amérique : la canelle de Ceylan, la vanille du Mexique, le girofle et la muscade des îles Molucques, le poivre de Java, les capres de Barbarie, le piment des îles Caraïbes, etc., etc. Les anciens épiçaient avec le cumin, la menthe, le safran, l'oxymel, le vieux fromage et la pistache, que Vitellius rapporta de Syrie. — Charlemagne se faisait faire une lecture pendant son dîner, bon usage quand

on est seul : c'était habituellement dans un livre de religion, dans une des annales historiques. Il aimait à entendre la douce parole de ses filles, qui étaient de belles et tendres personnes. Elles lui faisaient ensuite un peu de musique. Le premier orgue qui parut en France fut envoyé d'Orient pour sa salle à manger. La mode de formuler les *toasts* vient du Nord. — Tous les gourmands ont mangé à des heures régulières : sans cela, vous n'êtes sûr de rien, l'estomac vous manque. L'heure, quelle chose importante pour le cuisinier ! il faut qu'elle soit précise, elle est fatale à qui retarde. Jay, l'un des plus brillants élèves de Carême, refusa une augmentation de 1,000 f. d'appointements et la conversion de son traitement en pension chez le marquis de Wellesley; la cause était celle-ci : que sa seigneurie faisait servir le dîner une heure avant de se mettre à table. Appelé au milieu du dernier coup de feu, le chef met quelque distance entre le goûter des mets; il n'y a pas de cuisinier sans un palais très fin très rapide à juger : s'il n'y avait pas cet intervalle, la sensation précédente de la langue rendrait celle-ci confuse. Il faut qu'un bon cuisinier vive très sobrement; sans quoi il n'est jamais sûr de son affaire : le talent consiste à être sûr toujours; d'excellents praticiens même échouent quand leurs organes ou leurs membres sont fatigués. — Les sauces sont l'écueil du cuisinier; il faut pour elles un tact admirable, les faire à point et les conserver très chaudes sur le *bain marie*. Rôtir et bien assaisonner les sauces sont, en général, des qualités qui s'unissent logiquement. Le bon cuisinier étudie séparément chaque fait pour bien posséder la connaissance de l'ensemble, pour bien prévoir le résultat; avant tout, il faut qu'il ait des connaissances chimiques sur les effets nutritifs des fusions. — Voici les plats fondamentaux de la cuisine de l'Europe. *En Angleterre*, le roshif, le bifteck, le poudding, la venaison, le porter; en *Hollande*, le fromage et le *bœuf salé*; en *Allemagne*, la *choucroute*, les keniffes; en Russie, le caviar; Turquie, le pilau; Italie, la polenta, le macaroni; Espagne, l'ollapodrida.—Après avoir mangé dans tous ces pays, il faut reconnaître que la meilleure table du monde est la petite fine table bourgeoise de Paris. A Paris, chez les experts, le dîner est chose importante, malgré nos progrès philosophiques, malgré notre vie morale, que nous croyons posséder plus développée que celle de nos pères. Le dîner médité, profond, abrite tout ce qu'on veut, ou un système de parlement, ou de judicature, ou un système d'émulation militaire; c'est le nerf de la vie sociale. Un brave colonel doit donner à dîner à ses officiers, comme un chef d'administration, comme un banquier à ses commis. C'est dans les réunions du dîner que se remontent les ressorts des affaires, et les idées d'une noble ambition.—Le gouvernement anglais, que nous copions, si positif, si puissant et si vivace, a gagné considérablement d'influence sur le parlement par les dîners : on a beau sourire; les raisons, fatiguées par le travail de l'étude ou des affaires, viennent se reposer à table de ces affaires, des marches et des combats, et y réparer leurs forces. Les liaisons refroidies s'y resserrent aussi : l'esprit de votre ami a-t-il l'air de s'affaiblir sous le coup d'un malheur ou d'une préoccupation; amenez-le à cette table bien servie, au feu de ces conversations et il reviendra à quelque fermeté, presque honteux d'avoir chancelé.—A Londres, cet art est même la base du gouvernement représentatif, à partir de Walpoole. C'est un moyen de direction d'Opéra, comme un grand moyen de lien politique, comme le feu auquel se réenchantent toutes les idées. Avec l'extinction de ses sucs dans la machine, le froid vous regagne rapidement : Locke, Addison, Clarke, Hume, Gibbon, étaient dîneurs; ils dînaient chez milords Holland, Chatam, North, chez M. Addington, et chez Pitt lui-même, ce sévère chancelier de l'Échiquier. — Par des dîners ces hommes d'état donnaient le branle à leur grand pays; par eux, du milieu de la vapeur

du charbon de terre qui enveloppe Londres, ils remuaient le monde. Si vous prenez ces considérations au sérieux, il s'ensuit que l'inventeur d'un mets nouveau a travaillé à l'affermissement des gouvernements actuels autant que les protocoles. Ainsi, nous n'avons pas eu de prédécesseurs et de concitoyens plus intéressants de nos jours, après les incomparables maîtres, Laguipierre et Carême, que Lacour, Mécilier, Sauvant, Sabatier, Dalègre, Mécier, Beauvilliers, Boucher, Avice, Lasne, Richard, Robert, Riquette, Allain (rue Gaillon), héritiers naturels des faiseurs et gourmands grecs, Numenius d'Héraclée, Hégémon de Thasos, Philoxène de Leucade, Actidès de Chio, Tyndaricos de Sicyone; puis le grand poète gastronomique Archetraste, qui mangeait tant et qui était si maigre que l'on disait que le vent pouvait l'enlever.

Frédéric Fayot.

Chapitre IX. — *Nouvelles Tuileries. Dynastie d'Orléans.*

La cour est brillante, très brillante, mais avec modestie et simplicité: c'est du goût et celui du roi. Quelquefois elle est fastueuse; elle est toujours charmante. Quelques-uns de ses hôtes sont brillants de jeunesse, de bonnes manières; ils ont le goût, l'élégance et l'éducation de leur siècle, et lisent attentivement un bon livre en s'occupant fort sérieusement d'un beau dîner: tout ce qui est élégant et brave suit leurs pas. — M. le duc d'Orléans a déjà maison montée, et bientôt il éclipsera les familles princières actuelles; et cela avec du luxe certainement, mais beaucoup plus avec du goût et de l'urbanité. — Oh! pourquoi Carême n'a-t-il pas vu ce qui arrive? ces lueurs naissantes qui colorent l'horizon, lui qui croyait la cuisine perdue dans les officines de quelques pères jésuites! — Puisque j'ai dit quelques mots de la maison du jeune duc, je complèterai mes indiscrétions. — M. le duc organise un beau service de table: 38 pieds de long et 5 1/2 ou 6 de large! Cette table portera, dit-on, *cinquante couverts*. — L'opinion que l'on a en cour de notre dernier marquis, M. le baron impérial de Cussy, a fait que l'on a réclamé ses avis pour tout ce qui tient à l'ordonnance et à l'application. M. de Cussy a accepté cette tâche. — Les *matières* employées dans le *surtout* seront: l'or, l'argent, les pierres fines; le rubis et le diamant sont seuls exceptés. Tout le service sera en harmonie avec ce *surtout*, depuis la fourchette jusqu'à la tasse à café. Ce bel ouvrage égalera, s'il n'efface pas tout ce que les Romains ont fait de mémorable dans ce genre, tout ce que le luxe artiste des Médicis a inspiré. — M. Chenavard dirige la confection des pièces: il est bien habile, mais qu'il écoute l'expérience du témoin d'une grande époque. — La princesse Marie a composé, dessiné et fait modeler un *groupe*; M. le duc de Nemours en a composé et dessiné un autre. Mais personne, ni les frères, ni les sœurs, ne connaît le projet général du service; il est confié au sceau de quelques promesses sûres. — Ce *surtout* n'est qu'une partie du service, qui coûtera, dit-on, trois millions; il ne sera bientôt plus question du *surtout* si admiré de M. le comte Pozzo di Borgo, regardé comme un fort bel ouvrage, et qui a coûté à peu près 100,000 francs; il y a pourtant beaucoup de goût dans ce travail. Il n'y avait que deux hommes qui pussent mener cette tâche à fin, dans les dessins et la réalisation, et c'est à eux justement que le prince s'est adressé. Il a jeté le bâton de grand maréchal culinaire au dernier de nos gastronomes et de nos marquis.

Chapitre X. — *Conclusions.*

A mon sens, l'une des vives douleurs que l'on puisse sentir, c'est de cesser de manger quand on a encore faim; c'est de poser la fourchette et le couteau quand l'estomac exige encore. Il n'y a qu'une chose qui puisse faire cesser cette douleur: c'est de boire plusieurs verres de vieux vin, léger, pétillant, sans mousse, mêlés à quelques fragments d'une croûte bien cuite et cassante. Vous détournez ainsi la

sensation restante de la faim, vous la tuez, en réveillant tout le moral; en échange d'une privation instantanée vous retrouvez vos facultés. Que de bien-aise, que de joies vous vous donnez! que de facilités vous offrez à votre estomac chancelant! Grâce à ces palliatifs, vous avez encore l'ardeur de la jeunesse, et vous sentez en vous tous les parfums du dîner que l'appétit appaisé et non assouvi vient colorer, et vous n'avez pas ces pesanteurs, l'éclipse de l'intelligence pendant trois heures: vous êtes assez surexcité, et êtes resté vous-même, vous tout intellectuel, capable de reprendre la plume en quittant la table, et de trouver des pensées. Ne croyez pas que la jouissance de la table n'existe que pour les personnes bien portantes: c'est une erreur. Ses jouissances, et les plus intimes peut-être, sont pour les faibles; car, eux seuls, quand une habile modération les dirige, ont le privilége de garder, avec plus d'esprit des sensations excitées par l'abstinence et l'imagination.— Carême mangeait très peu et ne buvait pas; il parlait fort bien; Brillat-Savarin mangeait copieusement et mal; il choisissait peu, causait lourdement, sans vivacité dans le regard, et était absorbé à la fin d'un repas.—Carême, en verve, était étincelant et léger. Il ne buvait au plus qu'un peu de Champagne.—Cambacérès mangeait beaucoup et des aliments lourds. Son esprit, qui était si lumineux au conseil d'état, était épais à table, et surtout à la fin du dîner.— Grimod de la Reynière était charmant dans ses belles années; mais il a trop causé dans les dernières, et sur toutes choses; c'étaient force lieux communs; on ne pouvait rien entendre de plus impatientant. Il ne rappelait plus son premier esprit. Tout finit, et surtout la faculté de bien causer; l'ardeur s'éteint, et la voix tombe.—M. de Cussy, qui donne à ses amis des dîners si délicats, des dîners parfaits, mange peu, et possède à merveille la conversation de la table. Son entretien a quelque chose du dernier feu de l'ancienne conversation française, comme c'est aussi à table notre dernier marquis.—Il saisit avec dextérité vos idées, et les développe en phrases incisives et brisées, avec un léger coloris; il faut, pour être heureux, l'entendre raconter quelques anecdotes des Tuileries de Napoléon. —Mais résumons les difficultés: les bons cuisiniers sont rares: il n'y en a jamais eu en Europe plus de 20.—Gourmand qui me lisez, contentez-vous de la cuisinière picarde, mais instruisez-la!—Voici mon grand dîner modèle: 1° potage; 2° quelques mets à sauces grandes et petites, à purées; 3° essences à couches de légumes, réductions, glaces; 4° les pâtés chauds; 5° rôtis, grillades, salades; 6° légumes, entremets sucrés, grosses pièces froides: ces pièces sont là pour la forme; excluez-les si vous pouvez, ou n'y touchez pas au dîner; c'est un guet-apens.— Appelez ici les vins fins, secs, simples, nets, fumeux pour le cerveau: rien de sucré, pas un filet de vin sucré!—Mais tout ce que je vous ai raconté est surpassé en réalité pour un habile par les quatre riches entrées de M. de Cussy: c'est la perfection; il n'y a rien au-delà que Turcaret: sa table a 10 couverts, et à grande joie 9; vous êtes chassé si vous venez, vous, 11°, malgré sa charmante hospitalité.—Danton a donné des dîners à 400 fr. par tête; on peut recommencer, mais on n'a pas donné, on n'en donnera pas de meilleurs que ceux de M. de Cussy. Il a vaincu la magnificence par la fortune du pot, et c'est là une solution!— Oh! si Mécène et Horace avaient connu l'ancien préfet du palais, son nom serait un des grands noms retenus par les vers!—Et ces fêtes charmantes, où nous sommes conviés, ne périraient pas! Elles ne présentent jamais le danger des indigestions. S'il y avait à cela, à la longue, certaines difficultés, de légers calculs de gravelle, ne vous effrayez pas; rappelez-vous ces paroles de Carême, que M. de Cussy confirme à voix haute: « Vous avez à votre disposition le *brise-pierre*, qui est toute la lithotritie, et l'habile main de notre savant ami, M. le docteur Ségalas: et est guéri qui veut. » (1) F.

(1) Ouvrages de Carême: *Le Maître-d'hôtel français*, 2

Observations sur quelques parties de la Physiologie du Goût, *de feu le professeur Brillat-Savarin.*

Faire apercevoir quelques légères taches au soleil, ce n'est point chercher à affaiblir l'éclat de ses rayons. Au milieu d'une série de méditations frappées au coin de l'esprit et de l'érudition, il est bien permis de laisser échapper quelques incorrections ; le professeur en était tellement convaincu que lors de notre première conférence, vive et prolongée, il me proposa d'établir entre nous une controverse, une polémique de l'art, dont, disait-il avec une extrême politesse, il voulait enrichir sa seconde édition. Hélas ! la mort vint bientôt anéantir ce projet, qui souriait à mes goûts et flattait mon amour-propre ; 32 jours après (le 1er février 1826), l'érudit et spirituel physiologue du goût avait cessé d'être ; il ne vivait plus que dans les regrets de ses nombreux amis, et dans le souvenir et l'admiration de ses lecteurs. En publiant quelques observations sur cet immortel ouvrage, je ne répondrai qu'un mot à ceux qui trouveraient cette entreprise hardie, téméraire même : *J'obéis aux volontés de l'auteur ; je suis l'exécuteur de son testament oral; peut-être aurais-je dû m'acquitter plus tôt de ce soin.* J'ajouterai que plusieurs de ces observations avaient été reconnues par le professeur comme fondées. Je remplirai donc avec confiance cette haute mission, toujours avec le respect dû à la mémoire du grand homme. A Dieu ne plaise que je porte une main impie sur ces méditations toutes philosophiques ! le classique est le centre dans lequel je me renfermerai; partie plus substantielle que brillante, et beaucoup trop négligée, sans néanmoins mériter de l'être.

Aphorismes.

Presque tous sont exprimés d'une manière concise et spirituelle, parfaitement juste de pensée ; ils iront à la postérité à côté de ceux d'Hippocrate ; le dernier surtout peint la belle ame de son auteur. —Le viiie ne nous paraît pas aussi positif que les autres. Ne pourrait-on pas y substituer ou y ajouter cette variante, et qu'a dite un ancien (je ne sais lequel) : « L'appétit est le plus grand des ingrats, plus vous faites pour lui, plus tôt il vous abandonne. » Pensée hygiénique, gastronomique et philosophique tout à la fois, dont nous tirons cette conséquence : tout vrai gourmand doit rester sur son appétit. C'est ainsi que vous échappez à l'anathème prononcé dans le xe aphorisme. —Le xve aphorisme fut l'objet d'une vive et longue discussion entre le professeur et moi ; elle se termina d'une façon qui flatta doublement mon amour-propre. J'obtins dans cette escarmouche d'avant-poste deux grands avantages, l'estime bienveillante de l'auteur et le don d'un exemplaire de son ouvrage enrichi d'un mot de sa main. Autographe précieux !!! — L'article 15 controversé est celui qu'on voit encore, la mort ayant surpris le professeur si promptement qu'elle ne lui laissa pas le temps de substituer à une idée originale, bizarre, piquante, la vérité, si bien reconnue que, dans son cabinet, de son aveu et sous ses yeux mêmes, je l'inscrivis dans l'exemplaire dont m'avait honoré le professeur. Voici le texte primitif : *On devient cuisinier, on naît rôtisseur.* Parodie de ce qu'a dit un illustre auteur latin : On naît poète. *Nascuntur poetæ, fiunt oratores.* —Voyons maintenant la variante, qui ne fut adoptée qu'après un long débat, car déjà nous préludions à cette polémique qui devait s'établir entre nous : On devient cuisinier, on devient rôtisseur, on naît saucier. Qu'est-ce en effet qu'un rôtisseur ? un manipulateur, un routinier, dont tout l'art consiste dans l'observation, et qui n'a de point de contact avec les sciences exactes que par quelques idées superficielles de physique pour calculer le combustible propre à chaque rôt ; ne pas confondre l'action du charbon de terre avec celle du charbon de bois, et substituer à celui-ci le bois lui-

vol. in-8, avec 9 planches ; — *Le Patissier royal*, 2 vol. in-8, avec 41 pl. ; — *Le Cuisinier parisien*, 1 vol. in-8, avec 16 pl. ; — *Le Patissier pittoresque*, 1 vol. grand in-8, avec 126 pl. ; — *L'Art de la cuisine*, 3 vol. in-8, avec 24 pl.

même, soit dans l'état de carbonisation, soit comme le feu clair produit par le très-menu bois ; chacun de ces genres de feux était applicable à tel ou tel rôt ; on ne conduit pas une broche armée d'un rosbif de vingt livres comme celle qui présente au feu trois graux ou 12 ortolans, ou, pour mieux dire encore, des *rouges-gorges*, des *bec-figues* ou des *mauviettes*. — Qu'est-ce que le saucier ? le chimiste éclairé, le génie créateur, la pierre angulaire du monument de la cuisine transcendante (pour me servir de l'expression aussi juste qu'ingénieuse du professeur). Point de sauce, point de salut, point de cuisine : où en serions-nous si les grandes sauces, les petites et les sauces spéciales, qui ont illustré l'école française, n'avaient point été découvertes par des hommes du génie le plus élevé ? la vie d'un seul n'aurait pu y suffire. Quelle brillante échelle à parcourir que celle qui, partant du dernier échelon, la sauce *pauvre homme*, va se perdre dans les nues avec le *velouté*, la *grande* et la *petite espagnole*, et les *réductions*. Les seules que nous connaissions presque aujourd'hui sont celles inventées par l'économie et la mesquinerie ; c'est ce mauvais goût qui a fait triompher le colifichet (la cuisine moderne, ces entrées de filets créés pour flatter l'œil et tromper le palais), qui a usurpé le sceptre qui appartenait de droit à la cuisine de fond (l'ancienne cuisine, où vous mangiez 20 liv. de viandes en avalant un plat d'œufs au jus), dont les délicates et somptueuses élaborations consommaient cent livres de viande, quand aujourd'hui pour chercher les mêmes résultats on n'en emploie que dix. Ce genre de travail culinaire, grandiose dans ses moyens, parfait dans ses produits, est hors de nos mœurs actuelles, de nos penchants, de nos habitudes, je dirai plus, de nos moyens : quelques étrangers seuls n'ont point oublié ces belles traditions que quelques-uns de nos chefs de cuisine distingués ont importées chez eux. En France, un homme de quarante ans traiterait de fabuleux ce que vous lui raconteriez des soupers des petits appartements vers la fin du règne de Louis XV, des menus de Chantilly, lors du voyage de Paul Ier, comte du Nord, en 1780 ; et à une époque plus rapprochée, ce qu'étaient les maisons-bouche du prince de Condé, du duc de Penthièvre, du prince Soubise, des Beaujon, des Douet de la Boulaye, des Laborde, etc. Cet homme, toujours de 40 ans, aurait peine à vous croire si vous lui disiez que dans certaine saison de l'année on consommait dans les cuisines du prince de Condé jusqu'à 120 faisans par semaine, et qu'un maître d'hôtel faisait entrer dans son menu, à l'article hors-d'œuvre de cuisine, des croquettes de cervelles de faisans : et pourtant rien de plus vrai, comme il est vrai que M. le duc de Penthièvre, partant pour aller tenir et présider les états de Bretagne, était précédé de 152 hommes de bouche (cuisine, cave et office).

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.

Il y a néanmoins d'honorables exceptions : nous ne nommerons pas le Nestor de la diplomatie française, dont la somptuosité et l'élégance de la maison a fait, tant à l'étranger qu'en France, exemple et même autorité ; nous ne nommerons pas non plus le plus ancien de service des premiers officiers attachés à la personne du roi Louis-Philippe, digne héritier d'un oncle premier ministre sous Louis XV, et des vertus gastronomiques de son père, amphitryon aussi aimable qu'éclairé. C'est à M. le marquis de L. B.... que nous devons l'usage introduit parmi nous de faire offrir entre le premier et le second service le sorbet au rum, tonique puissant, dont l'effet est tel que vous vous trouvez, en commençant le rôt, avec un appétit frais comme si vous vous mettiez à table. Honneur, trois fois honneur aux mânes de ce digne gourmand !

Le marquis DE CUSSY,
Ancien préfet du palais de l'empereur Napoléon.

CULLODEN (Bataille de). (*Voy.* ÉDOUARD).

CULMINANT (de *culmen*), faîte d'un toit). Ce qualificatif s'applique au point le plus élevé d'une montagne, d'un

édifice, etc. En termes d'astronomie, un astre est à son *point culminant* ou *culminé* quand il passe au méridien. T.

CULOTTE. Ce vêtement, que la pruderie anglaise défend de nommer, cet *inexpressible*, comme on dit aux bords de la Tamise, était à l'usage des anciens Gaulois, chez qui il avait la forme d'un caleçon, et portait le nom de *broeck*, d'où les Romains firent *bracca*, les Français *braie, brayette* et *braguette* (*v.* Braies). Lampridius, Vopiscus, Ammien-Marcellin, parlent de ce haut de chausse, qui donna occasion d'appeler la Gaule Narbonnaise *Gallia braccata*. Une ancienne épigramme rapportée par Suétone, dans la vie de Jules-César, contenait ce trait de satire :

Gallos Cæsar in triumphum ducit, iidem in curiâ Galli braccas deposuerunt, latum clavum sumpserunt.

Le Gaulois, par César emmené comme esclave,
Quitte au sénat sa braie et prend le laticlave.

Depuis, la culotte a subi de nombreuses révolutions, sous le rapport de la forme et de la matière. Pendant long-temps, les bas furent attachés à la braie. L'usage de les séparer s'établit en même temps que celui de distinguer la veste du justaucorps, grande et importante révolution, qui paraît appartenir au XVIe siècle. Sous François Ier, les hauts de chausse n'allaient qu'au-dessus du genou, et l'on peut en prendre une idée dans la description de celui de *Gargantua* par Rabelais. Pendant le règne de Charles IX, ils étaient extrêmement bouffants, ornés de bandes ou tailladés, et d'une forme tout-à-fait indécente. Les chausses ou bas couvraient les deux tiers de la cuisse, et demeuraient fixés en dessous de la *trousse* par des *canons* (*v.* t. X, p. 312) de rubans de différentes couleurs. A la braguette s'attachait un cornet ou tuyau qui remplaçait ce qu'on appelle maintenant le *pont-levis*, et sur lequel le luxe trouvait moyen de s'exercer d'une façon toute particulière. Les anciens portraits de Henri III montrent que son haut de chausses était extrêmement court, mais que les canons, aujourd'hui partie intégrante de la culotte, couvraient complètement les cuisses jusqu'au-dessous du genou. Vers 1096 Shakspeare raillait l'exiguité des culottes françaises au milieu des scènes terribles de son *Macbeth* : « Who's there? faith, here's an english taylor, come hither for stealing out of a french hose. » Les culottes, du temps de Henri IV, s'élargirent, s'enflèrent et se couvrirent d'une multitude de rubans et d'aiguillettes. Celles qu'on portait au commencement du règne de Louis XIII étaient aussi fort larges et descendaient jusqu'au-dessous du genou, où elles s'attachaient avec des rubans, dont les extrémités formaient des rosettes ; elles se boutonnaient des deux côtés en dehors, depuis la hanche jusqu'en bas. M. de Paulmy, initié à toutes ces coutumes, remarque que pendant la minorité de Louis XIV l'usage des grandes culottes subsista encore quelque temps, et que peu à peu on s'accoutuma à les porter très étroites et seulement serrées par d'élégantes jarretières, d'abord au-dessus du genou, sur le bas même ; ensuite au-dessous, le bas rentré dans les canons. La culotte fut assujettie sur les reins successivement par des lacets, des boucles et des bretelles. Le velours et le satin en formaient l'étoffe ordinaire au temps de Louis XV. Madame Geoffrin, en femme expérimentée, donnait chaque année une culotte de velours à chacune de ses *bêtes* (c'était le sobriquet dont elle gratifiait les gens de lettres qui composaient son cercle habituel). Un des amis de cette dame, l'abbé Galiani, de folâtre mémoire, appelait son *cher marquis aux culottes mouillées* ce bon M. de Croismare, qui donna créance entière à la fable de la *Religieuse* de Diderot. Ces sobriquets étaient du ton de la bonne compagnie. Vers cette époque, la dynastie de Hanôvre, qui régnait en Angleterre, et qui voulait mettre à la raison les montagnards d'Écosse, crut trouver pour cela un moyen infaillible, en leur ordonnant de porter des culottes. L'ordre parut tyrannique aux compatriotes de Walter-Scott ; ils firent tout ce qu'ils purent pour l'éluder, et les moins récalcitrants, fidèles

à la lettre des réglements, portèrent leurs culottes..... au bout d'un bâton. Sans doute que les révolutionnaires de 89 attachaient aussi à ce vêtement des idées de dépendance, puisque les plus intrépides champions de la liberté adoptèrent le nom de *sans-culottes*, expression heureuse, que l'on consacra dans le calendrier de la république, par l'institution des *sans-culotides*! Plusieurs de ces Publicola, devenus courtisans de l'empire, ne se firent pas prier pour reprendre la culotte, qui, malgré les empiétements du *pantalon* doctrinaire, garde son caractère monarchique, et devient même le passeport obligé pour aborder la *monarchie populaire*! Voilà où en est notre siècle. La culotte tiendra-t-elle ou faudra-t-il qu'elle disparaisse après avoir été inutilement *restaurée*? L'avenir a seul le mot de ces mystères : attendons. — La culotte a été chantée plus d'une fois par les poètes. Parmi les fabliaux publiés par Barbazan et Méon, et dont Legrand d'Aussy a fait des extraits, on lit celui des *Braies au Cordelier*. Ce sujet a été bien souvent reproduit, ainsi que l'observe M. Noël, inspecteur général des études, qui a toujours eu une innocente prédilection pour l'érudition érotique. *Le Brache di san Griffone* est un des plus jolis contes de Casti : il y a joint la naïveté de La Fontaine à la finesse de Voltaire. Avant lui, un poète de l'Allemagne, Eutieins Cordus, avait tourné en vers latins cette anecdote tant soit peu grivoise, recueillie à ce titre par Henri-Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, dans les *Nouvelles* de Fr. Sacchetti, de Sabadino et de Masuccio de Salerne, ainsi que dans les *Lettres juives* du marquis d'Argens et le *Passe-partout de l'église romaine*. Le chevalier de la Tour, faisant un conte de morale à ses filles, n'oublie pas la même historiette, mise en œuvre plusieurs fois sous le titre de la *Culotte de S. Raymond de Pennafort*. Le fonds de tous ces récits semble être pris du neuvième livre des *Métamorphoses* d'Apulée. Mais, dans cet auteur, c'est d'une *tunique* et non d'une *culotte* qu'il est question. — On appelait autrefois *culottes d'Aristote* l'espèce d'épitoge que portaient sur l'épaule gauche les docteurs ès-arts quand ils étaient en robe. Ceux qui ignoreraient ce que c'est qu'une *culotte de bœuf* ou de *pigeon*, la *culotte d'un pistolet*, la *culotte de chien*, la *culotte de suisse*, etc., sont invités à recourir aux lexicographes et aux naturalistes. DE REIFFENBERG.

BILL DES CULOTTES. Le parlement d'Angleterre joua devant toute l'Europe une farce politique dans la discussion qui s'éleva à l'occasion du costume des milices américaines. Ces soldats de nouvelle levée portaient un habillement qui déguisait assez mal leurs formes ; une caricature, que l'on vendait de tous côtés à Londres, avait fait remarquer que cette presque nudité leur donnait beaucoup de ressemblance avec le corps des montagnards écossais au service de l'Angleterre. Cette troupe rustique et valeureuse n'avait, comme elle n'a encore aujourd'hui, pour tout habillement, depuis les hanches jusqu'aux pieds, que des brodequins à la grecque, et un tonnelet qui flottait autour de la ceinture. Très scandalisés que des sujets de S. M. Britannique eussent quelque chose de commun avec les rebelles, plusieurs membres du parti de la cour proposèrent au parlement, pour remédier à cet inconvénient, un bill que les plaisants nommèrent le *Bill des culottes*. Depuis la fameuse discussion ouverte dans le sénat romain, pour savoir à quelle sauce on mettrait le turbot de Domitien, aucune assemblée délibérante ne s'était occupée d'un aussi grave objet. Seulement on doit remarquer que nous n'avons qu'un poète, et un poète satirique pour garant du premier fait, tandis que les journaux anglais attesteront l'autre à la postérité. — Sir Philips Jenning Clerke fut un des orateurs qui appuyèrent le plus fortement le bill proposé. Il rappela que déjà, sous le règne de Georges II, un autre bill avait ordonné aux montagnards écossais de porter des culottes ; mais comme en Angleterre on n'est jugé

que sur la lettre de la loi, les montagnards portèrent leurs culottes sous le bras ou sur leur épaule, et bientôt le bill fut oublié. Sir Clerke représenta vivement la nécessité de le remettre en vigueur. Il invoqua, dans sa péroraison, la morale, la décence, et demanda enfin que, « si l'on jugeait que l'habitude de voir des gens si peu vêtus mettait suffisamment à l'abri la pudeur des dames écossaises, du moins en-deçà de la Tweed (rivière qui sépare l'Écosse de l'Angleterre), rien ne devait blesser les plus chastes regards. » — L'avocat des culottes fut vigoureusement réfuté par le marquis Graham. Ce seigneur attaqua le bill comme contraire *au privilége acquis aux anciens Calédoniens par la prescription la plus immémoriale*. Il fit valoir l'aversion innée de ce peuple fier pour toutes sortes d'entraves; il démontra combien cette mesure était impolitique, et quelles révoltes, dans beaucoup de pays, avaient suivi les changements qu'on avait voulu établir dans les costumes ou les vêtements de leurs habitants. — Cette fois, l'expérience des siècles ne fut point perdue, et, après plusieurs séances, où toutes les raisons pour ou contre furent mûrement examinées, au grand scandale des rigoristes, et malgré les vœux secrets des tailleurs, le *bill des culottes* fut rejeté, et les montagnards écossais maintenus dans l'antique privilége de combattre presque *in naturalibus* les ennemis de la Grande-Bretagne.

CULPABILITÉ, COUPABLE, du latin *culpa*, faute, dont nous avons fait le vieux mot *coulpe*(*v.*), qui n'est pas resté dans la langue, et dont l'adjectif *culpabilis* a donné à peu près sans aucun changement les mots *culpabilité* et *coupable*. — La culpabilité exprime l'action qui se rattache à l'adjectif coupable, et s'applique en effet constamment à ce terme, en sorte que le fait de la culpabilité se rapporte toujours à un individu, et n'est jamais applicable, soit à un acte, soit à un événement quelconque. Ainsi, il y a abus de terme toutes les fois que l'on parle de la culpabilité d'un fait, il ne peut y avoir aucune relation réelle entre ces deux expressions, et la raison en est que la culpabilité n'est jamais matérielle, mais toujours intellectuelle; et ce n'est pas là une vaine distinction, car, malheureusement plus d'un homme innocent expie dans les prisons ou dans les bagnes l'ignorance des jurés à cet égard. La confusion que l'on fait trop souvent entre la *culpabilité* et la *criminalité* est la source de cette erreur déplorable. — La *criminalité* (*v.*) caractérise le fait; elle détermine la nature de l'action, et devient la base de toute poursuite criminelle: la *culpabilité* ne s'attache qu'au prévenu; elle est entièrement indépendante de la criminalité; seulement elle constitue, comme elle, l'un des points de la vérification criminelle; mais il n'y a, entre ces deux circonstances, aucune relation nécessaire, si ce n'est qu'il n'y a plus de culpabilité possible en l'absence de toute criminalité. Mais, lorsque la criminalité du fait a été invinciblement établie, il n'y a rien à conclure contre la culpabilité; et cependant nous voyons chaque jour que des jurés confondent tellement ces deux termes qu'ils ne recherchent autre chose dans leurs délibérations qu'à vérifier la criminalité du fait reproché, lorsque d'ailleurs l'imputation de ce fait au prévenu est justifiée par des preuves positives. — C'est là un des reproches les mieux fondés que l'on puisse adresser à l'institution du jury, institution qui n'est pas encore assez comprise chez nous, et qui a besoin d'ailleurs d'être mise long-temps en pratique avant que l'on saisisse bien la pensée intime qui doit la dominer toujours. Les difficultés les plus graves trouvent quelquefois leur solution dans la juste interprétation d'un mot; c'est ce qui arrive ici, car on peut dire avec vérité que la magistrature exercée par le jury se trouve résumée tout entière dans ce seul mot, la *culpabilité*; le jury n'est en effet institué que pour répondre, *oui* ou *non*, sur cette simple question, qui doit lui être adressée dans toutes les affaires qui lui sont soumises: telle personne prévenue d'un

tel fait est-elle *coupable* ? Y a-t-il *culpabilité* de sa part dans l'acte qui lui est imputé? — Il faut donc bien prendre garde de confondre dans des fonctions aussi importantes ce qui doit être soigneusement divisé ; quelque simple que soit la question posée, elle sera toujours complexe, et on ne doit pas se laisser entraîner à appliquer au tout la réponse qui ne conviendrait qu'à une partie du tout. Il faut toujours avoir devant les yeux cette réflexion, que c'est sur le mot *coupable* et sur le fait de la *culpabilité* que doit porter la réponse ; tout le reste n'est qu'accessoire ; ce sont bien des circonstances nécessaires pour déterminer l'application de la peine pour le cas où la culpabilité est reconnue et déclarée, mais elles deviennent toutes indifférentes, quelles que soient d'ailleurs les preuves établies, si en effet il n'y a point culpabilité. — Ainsi, lorsqu'on pose à des jurés cette question : Tel prévenu s'est-il rendu coupable de tel fait? on ne lui demande pas si le fait est en lui-même criminel ; on ne lui demande pas davantage si le prévenu a commis le fait criminel, car l'affirmation sur ces deux questions n'entraînerait pas nécessairement l'idée de culpabilité, et n'imposerait pas l'obligation d'appliquer la loi pénale. Il arrive en effet bien souvent qu'un individu commet un acte criminel, classé même parmi les crimes les plus importants, sans qu'il y ait de sa part aucune intention coupable ; et alors il y a bien un malheur à déplorer, qui pourra même, suivant les circonstances, donner lieu à des réparations civiles, mais il n'y aura point de coupable à frapper, et le jury ne doit point hésiter à prononcer un *verdict* de *non-culpabilité*. C'est ce qui arrive toutes les fois qu'un acte criminel peut être imputé, soit à un insensé, soit à un enfant. Mais cette idée de culpabilité, qui se sépare d'elle-même de toutes les autres circonstances accessoires, lorsqu'il s'agit d'un fait imputé à une personne qui se trouvait, au moment de l'acte, privée de la raison, reste confondue avec elle dans les cas ordinaires, et l'on a quelque peine alors à concevoir que celui qui a commis un acte criminel puisse n'être pas coupable. Cependant, la loi elle-même ne manque pas d'avertissement, car elle admet diverses excuses qui font disparaître la criminalité du fait lorsqu'elles ont été reconnues, et nous ne voudrions même que cette preuve de l'abus que peut produire l'ignorance des jurés, puis qu'il ne devrait pas même être besoin d'indiquer dans ce cas qu'il y a lieu à excuse, car la vérité est qu'il n'y a pas *culpabilité*. C'est ainsi qu'en cas de légitime défense il est dérisoire de dire que le crime est excusable ; il y a absence de toute culpabilité dans celui qui ne fait qu'exercer un droit aussi légitime. — La *culpabilité* réside donc toute dans l'intention de celui qui a agi, et après avoir reconnu que les éléments d'une accusation criminelle se trouvent réunies, et que la partie publique a fait la preuve, et que le fait était criminel, et que le prévenu était l'auteur du crime, il reste encore aux jurés à remplir leur mission tout entière, car c'est alors qu'ils doivent rechercher la culpabilité du prévenu, et vérifier si, en effet, l'acte criminel a été par lui commis *dans une intention coupable*. C'est pour résoudre cette question qu'ils doivent descendre dans leur conscience et répondre, sans prendre d'autre conseil que de leur conviction : *oui*, le prévenu est coupable ; *non*, le prévenu n'est pas coupable. Lorsqu'on sera bien pénétré en France que c'est à cette seule idée de la culpabilité intentionnelle du prévenu que le jury doit s'attacher, on s'étonnera moins d'apprendre que, dans les pays où cette institution s'est développée depuis long-temps, il arrive tous les jours que des jurés donnent un verdict de non-culpabilité sur les accusations justifiées par les preuves les plus positives, et que souvent même ils ne font porter leur verdict de culpabilité que sur des valeurs monétaires, qu'ils fixent arbitrairement, afin d'atténuer l'application de la loi pénale, parce qu'il leur paraît, dans leur conviction intime, que l'intention de la

culpabilité n'a point en effet dépassé cette valeur (*v.* Jury). Teulet, a.

CULTE et CULTES. — On rend un *culte* à tout ce qui paraît vénérable : à ce titre, qui plus que la Divinité aurait droit à nos hommages ? Nous nous sentons sous l'ascendant d'une puissance suprême, à qui tout dans la nature doit son origine : un instinct primitif lui rapporte l'ordre qui nous frappe dans l'univers, le bienfait de notre existence, et tous ceux qui tendent à la conserver ou à l'embellir. Nous l'invoquons pour qu'elle nous délivre de tout ce qui nous fait souffrir. Ces sentiments sont inhérents à la nature de toute créature humaine, depuis le nègre, qui adore son fétiche, ou le sauvage, qui implore le grand Manitou, jusqu'à Pascal et à Newton. L'homme est une créature religieuse. Ce pieux instinct et la faculté de perfectionner sa raison, jusqu'à comprendre et pratiquer la loi du devoir, sont les attributs qui l'élèvent au-dessus des animaux. Sa beauté, son adresse, n'y sauraient suffire ; sa force morale, seule, fait sa prééminence, et imprime à tous ces dons un sceau divin. Le culte de la Divinité est donc le premier de ses devoirs et de ses besoins. Ainsi, l'origine de tout culte est dans notre cœur ; l'amour et l'adoration sont des mouvements spontanés de notre ame. — On confond souvent dans le langage le *culte* et la *religion* (*v.* ce mot). Ce sont cependant deux choses différentes : la religion, c'est la croyance ; le *culte*, c'est l'hommage. On adore Dieu parce que l'on y croit ; mais ces deux actes étant inséparables, ou du moins le plus souvent simultanés, l'usage, qui les réunit, par une expression commune à tous deux, n'a rien que de naturel et de légitime. L'adoration suppose la foi, et *vice versâ*. On a cherché bien loin l'origine des cultes, parce qu'on a voulu l'attribuer à des causes purement humaines ; des poètes et des philosophes ont prétendu que la crainte avait fait les dieux :

Primus in orbe deos fecit timor.....

Pour nier le sentiment religieux, pour repousser l'idée et l'instinct innés d'une puissance suprême, on a invoqué tour à tour toutes les maladies et les infirmités de l'esprit humain, les stupides hommages rendus par les noirs de l'Afrique, ou par des tribus sauvages et barbares de l'ancien et du nouveau monde, à des fétiches de toute espèce ; les erreurs plus relevées du culte des astres (le sabéisme), les illusions plus nobles encore du culte professé par une reconnaissance aveugle pour les hommes d'un ordre supérieur (l'anthropolâtrie, trop souvent dégénérée en idolâtrie) : un érudit célèbre n'a voulu voir que le sabéisme dans tout l'Univers (Dupuis, *Origine des cultes*). Pour lui, l'astronomie est l'explication unique de toutes les croyances, et le Napoléon égyptien, Sésostris, devient le soleil. Que de sciences et d'efforts consumés en recherches, qui n'aboutissent qu'à la pire de toutes les erreurs, la négation de toute religion et de l'homme même ! — Sans doute la superstition est une maladie de l'esprit humain, permise, comme les maux physiques, par l'ordre providentiel qui régit le monde. Que la barbarie soit une lèpre inhérente à l'enfance des sociétés, ou que, suivant les plus antiques traditions, les peuples soient tombés d'un état de prospérité et d'intelligence dans les ténèbres de l'ignorance et d'une grossièreté farouche, toujours est-il qu'à l'exception d'un seul, l'histoire nous les montre se débattant au milieu de ces ténèbres, ne s'arrachant qu'avec peine à de stupides et honteuses pratiques, et ne parvenant qu'à l'aide de progrès plus ou moins lents et pénibles, à épurer leurs croyances et leurs cultes. Mais, comme la maladie, toujours accidentelle et passagère, atteste l'état normal du corps humain, la santé, de même les infirmités de l'esprit et de l'ame, les superstitions, servent à la fois de preuves et de transition pour l'état régulier de l'homme moral, une religion pure, et un culte raisonnable. — Au fond de chaque superstition, il y a toujours, en effet, un sentiment religieux qui s'égare ; c'est la Di-

vinité dont les antiques peuplades de la Grèce, et les Gaulois nos ancêtres, croyaient sentir la présence lorsqu'ils adressaient leurs hommages aux montagnes, aux fleuves et aux forêts, quand ils plaçaient leurs dieux sur l'Olympe, le mont Ida, le mont Cyllène; quand ils écoutaient les chênes fatidiques de Dodone, les oracles d'Apollon au pied du Pinde; lorsque les navigateurs hellènes invoquaient le trident de Neptune, dominateur des mers, le vieux Protée, pasteur prophète des troupeaux marins, Amphitrite et Thétys, reine des eaux; les Tritons, les Néréides et tous ces dieux, toutes ces déesses, à qui l'imagination riante des Grecs donna les urnes d'où l'onde s'épanchait en fleuves et en rivières. Quand il implore son fétiche, le noir Africain ne fait aussi rien moins que lui attribuer la toute-puissance éternelle, dont il a l'instinct confus, et dont la protection est pour lui aussi un besoin de tous les moments. Tout au moins, cet instinct stupide décerne-t-il à son informe idole une part à l'omnipotence divine. Plus intelligent que le nègre, le sauvage de l'Amérique s'élève jusqu'à l'idée du grand esprit qui règle le monde. S'il est quelques tribus malheureusement placées au plus bas degré de l'échelle du genre humain, telles que les peuplades farouches de la Nouvelle-Hollande, et si ces agrégations de créatures déshéritées, rares et peu nombreuses, sont assez abruties par une férocité compagne de l'extrême misère pour n'avoir pu sentir aucune étincelle de l'instinct religieux, ni éprouver le besoin d'aucun culte, comme le prétendent quelques voyageurs, peut-être prévenus, que conclure de ces anomalies contre des sentiments universels, dans tous les âges, et chez tous les peuples connus? Parce qu'il existe quelques faibles races de crétins et d'idiots, parce que des circonstances accidentelles et locales arrêtent chez quelques individus et sur quelques points l'essor du sentiment et de l'intelligence, en conclura-t-on que ces facultés ne sont point l'apanage de l'homme? Ce n'est donc pas la pierre, le bois, la hache auxquels ils rendent un culte, qu'adorent encore les noirs et les sauvages, comme autrefois les Pélasges, les Germains et les Celtes. Le talisman dont l'Indou ou le Musulman croient s'approprier la vertu, la relique et l'amulette que le paysan portugais, espagnol ou calâbrois vénère et conserve précieusement comme des préservatifs certains contre tous les dangers et tous les maux, ne sont pas les objets réels de leur foi, ni de leur culte; ce qu'ils honorent dans ces impuissants simulacres, c'est la toute-puissance de la Divinité, dont leur faiblesse réclame l'appui, et que leur folle superstition a incorporée dans ces idoles. C'est toujours vers la Divinité que remonte le culte le plus grossier. — Par malheur, le fétichisme, ou l'adoration des objets inanimés, qu'un aveugle instinct rend dépositaires du pouvoir divin, n'est pas seulement une infirmité des sociétés dans leur enfance primitive. Ce culte, inventé par une crédulité insensée, s'est propagé jusqu'à nous. Il faut des miracles absurdes à qui ne comprend pas les merveilles de l'univers. Aussi, ce ridicule fétichisme maintient-il son empire au milieu des sociétés en apparence les plus civilisées; il s'y montre au sein des classes livrées par l'ignorance et la peur à l'ascendant des vieilles traditions et des anciens préjugés. Sans parler des deux péninsules, où la lumière a encore fait si peu de progrès dans la multitude, combien de superstitions empreintes de cette lèpre se retrouvent encore aujourd'hui en Allemagne, en France et dans la Grande-Bretagne? Qui ne connaît les pratiques demenrées en vigueur parmi nos cultivateurs bas-bretons? ces pratiques d'un déplorable abrutissement ne sont pas plus rares parmi les paysans de l'Irlande, de la principauté de Galles, et du comté de Cornouailles. — Quant au fétichisme, généralisé dans le culte de la nature, ou de l'Univers-Dieu, ce panthéisme, quoi qu'en ait dit Dupuis, ne pouvait être et n'a pas été en effet un culte pri-

mitif. Le temps seul a pu faire arriver les peuples à cette espèce d'idolâtrie, qui divinisait la nature entière. Avant de s'arrêter à cette illusion, destinée à se reproduire plus tard avec un appareil philosophique, lorsque l'esprit s'obstine à nier tout ce qui ne tombe pas sous les sens, il avait fallu commencer par apercevoir l'ensemble des choses, par saisir les rapports qui lient entre eux tous les phénomènes. Alors seulement l'imagination, dominant le sentiment intérieur, dominée elle-même par une contemplation stérile, et entraînée par une aveugle admiration à l'aspect de l'univers visible, a pu croire sentir l'impression de la toute-puissance dans cette immense agglomération, dans cette multitude infinie et si variée des objets semés au milieu de l'espace, sans s'élever à l'idée d'un créateur. — Le panthéisme ne fut donc d'abord que le rêve d'une philosophie encore dans l'enfance, puisqu'elle n'adresse réellement son hommage qu'à un effet sans cause; mais des peuples naissants ne marchent pas si vite. Ils s'arrêtent aux phénomènes qui les frappent davantage. Ils commencent par éparpiller, pour ainsi dire, la toute-puissance, et reconnaissent une divinité pour chaque phénomène dont ils n'aperçoivent pas la raison. Ainsi procédèrent l'antique Égypte, la Phénicie, et ensuite la Grèce. Chaque œuvre éclatante, utile ou bienfaisante de la nature, eut, pour l'accomplir ou la diriger, un dieu ou une déesse : Apollon guida le char du soleil; Diane présida au cours de la lune; l'Aurore ouvrit les portes de l'Orient; Cérès, l'institutrice de Triptolème, régla les moissons; Pomone, les vergers; Bacchus, les vendanges; chaque fleuve s'écoula de l'urne d'un dieu, et chaque fontaine fut alimentée par sa naïade. Ainsi se constitua par des fables ingénieuses la gracieuse mythologie des Hellènes. Remarquons toutefois que les astres, les phénomènes, les œuvres de la nature, n'étaient pas non plus les vrais objets de leur culte. Ce furent les divinités à qui leur pensée en avait déféré la surveillance qu'ils adorèrent. Si leur fantaisie créa des dieux qu'elle multipliait à l'infini, elle ne décerna la divinité qu'à l'intelligence, et elle lui donna la bienfaisance pour principal attribut. Ce peuple spirituel n'oublia pas non plus qu'à tant de puissances égales et secondaires il fallait un régulateur suprême, et Jupiter fut proclamé le père et le maître des dieux. — En vain Dupuis et d'autres savants se sont-ils épuisés en conjectures plus ou moins plausibles; en vain ont-ils accumulé des masses de faits plus ou moins habilement interprétés et tordus pour leur système; en vain se sont-ils efforcés de rapporter les mythes et les cérémonies de tous les cultes anciens au cours du soleil et de la lune, à l'action incessante du soleil sur notre globe, et aux harmonies naturelles des phénomènes astronomiques avec les travaux de l'agriculture. Sans doute on reconnaît dans les allégories phéniciennes, égyptiennes et grecques, dans les fêtes, les jeux et les actes d'adoration, institués en l'honneur des principales divinités de ces temps antiques, la vive empreinte de la vénération populaire pour les astres, dont la marche régulière dans l'espace, présidant à celle de l'année et des saisons, semble destinée à diriger les labeurs de notre vie. Le soleil surtout, ce moteur puissant de notre système planétaire, cette immense fournaise d'où jaillissent et se répandent de toutes parts le feu, la chaleur et la lumière, sources fécondes et éléments vivificateurs de toute existence physique, devait être célébré par les peuples primitifs comme l'astre bienfaisant qui entretient la vie sur la terre par la fertilité qu'il y alimente. Mais si ces peuples décernaient des hommages aux sphères célestes, il ne s'ensuit nullement, comme on a voulu le faire croire, que la saison des chaleurs fût à leurs yeux le bien unique, et l'hiver le mal absolu. Leurs idées s'étendaient plus loin, et leurs allégories, comme les prescriptions de leurs cultes, avaient des relations bien plus intimes avec les grands mys-

tères de la vie humaine, le bien et le mal moral qu'avec le bien-être et les souffrances de la nature organique. La fable d'Osiris et de Typhon, chez les Égyptiens, les mythes de Pandore et de Prométhée, celui d'Apollon et du serpent Python, les Euménides, vengeresses des crimes, la résignation au destin et à ses arrêts inflexibles, chez les Grecs, ont une tout autre portée que celle où prétend les renfermer un système d'interprétation qui ne séduit souvent par une apparence de clarté que parce qu'il s'arrête sux superficies. Le vice radical de ce système, qui a l'air de tout expliquer, est de ne tenir aucun compte, ni des sentiments naturels à tous les hommes affranchis de la barbarie, ni des grands problèmes et des hauts intérêts dont notre ame est constamment préoccupée. — Deux religions seules ont consacré le culte exclusif du soleil, ou plutôt le culte du feu, principe vivifiant du monde, et dont cet astre semble être la source. Ces religions sont celles de Zoroastre ou des Mages, et celle des Incas.—Le culte du feu et du soleil, son emblème, fut adopté par les Perses, dont les descendants, vaincus et persécutés par les disciples de Mahomet, se sont disséminés dans l'Asie, et, sous le nom de Guèbres et de Parsis, conservent encore les traditions de leurs ancêtres avec les livres et les préceptes de Zoroastre. Toutefois, le prophète législateur de l'antique Iran avait reconnu l'intelligence éternelle et suprême ordonnatrice de l'univers. La puissance d'Oromase, vainqueur d'Ahrimane, le génie du mal, était le fondement de sa loi. Le législateur du Pérou, Manco-Capac, s'annonçant à des peuples enfants qu'il voulait civiliser comme le fils du soleil, préparait ainsi des imaginations susceptibles de vives et douces émotions à recevoir ses bienfaits et à honorer dans le sceptre tutélaire de ses descendants une émanation du roi des sphères célestes, dont la chaleur fécondante rend la terre prodigue de ses dons. Le culte donné aux Péruviens par les Incas consacrait en eux la double autorité du sacerdoce et de la royauté, en faisant remonter leur origine au soleil, qu'ils leur présentaient comme le père visible de la nature. Mais ce grand astre, chez les Péruviens, n'était l'objet des hommages populaires, ainsi qu'autrefois chez les Perses, que comme personnifiant aux yeux de ces peuples les principaux attributs de la Divinité, l'intelligence, la bonté et la toute-puissance éternelles.— Après avoir doué de l'omnipotence divine, d'abord, d'informes idoles, puis le soleil, les étoiles et les planètes, puis enfin la nature entière, il ne restait plus à l'homme, dans ses erreurs, qu'à diviniser l'homme même. Au moins cette illusion nouvelle de la reconnaissance eut-elle un caractère de générosité et de noblesse. Qu'y a-t-il en effet qui se rapproche plus de la Divinité que la vertu et la bonté, et qui, après elle, a plus de droit à nos hommages? Le génie, la force, le courage, les talents, qui se dévouent pour le bien des peuples, n'ont-ils pas quelque chose de divin, et le culte décerné à ceux par qui la Divinité semble s'être fait représenter sur la terre n'atteste-t-il pas un sentiment pieux? Les sages, les héros, les législateurs, les chefs des nations, instituteurs et protecteurs des sociétés humaines, n'ont-ils pas puisé dans leur commerce avec la Divinité ces inspirations sublimes, sources de lumières et de prospérités nouvelles? Si donc la toute-puissance divine les a signalés à l'admiration du monde, en leur prodiguant ses dons les plus précieux, comment s'étonner de voir ces bienfaiteurs de l'humanité obtenir des autels? Toutefois, l'enthousiasme pour ces grandes ames ne s'est pas toujours complètement égaré, et chez presque tous les peuples la raison universelle a su imposer des bornes à la reconnaissance. Rarement a-t-on confondu dans les hommages publics les honneurs rendus aux bienfaiteurs des nations avec l'adoration qui n'est due qu'à la Divinité. Si dans l'Inde et dans l'Égypte des héros et des rois furent élevés au rang des dieux, la Grèce, plus éclairée jusque dans

ses apothéoses, ne plaça qu'à un degré inférieur Hercule et ses émules de gloire : elle se contenta de les honorer comme des demi-dieux. Rome, tant qu'elle fut libre, chérit et vénéra la mémoire de ses grands citoyens; mais elle n'en déifia aucun. Les honneurs divins décernés aux empereurs furent l'œuvre de la flatterie, compagne de la servitude. La sagesse des Chinois, en consacrant un culte à Confucius, pour avoir fondé parmi eux la morale et le respect des lois, ne l'a point proclamé l'égal du *Tien*. Mahomet, l'objet de la vénération des musulmans, n'est cependant à leurs yeux que le prophète inspiré par Allah, qui l'a choisi pour être l'interprète de ses volontés, comme autrefois Moïse avait été l'élu du Dieu d'Israël. Ce fut sous le même aspect que le Christ fut offert aux hommages des nations par Arius et Socin, et il s'en fallut de peu que cette croyance ne devînt celle de l'église. On sait pendant combien de temps la doctrine d'Arius partagea le monde chrétien. Quant au culte que les anciens rendaient à leurs demi-dieux, il est impossible d'en méconnaître l'analogie avec celui que les églises chrétiennes rendent aux saints. — Tandis que toutes les nations s'abandonnaient aux illusions de l'idolâtrie et du polythéisme, un peuple nous apparaît qui, dès la plus haute antiquité, s'élève à l'idée d'un seul Dieu créateur, ordonnateur et conservateur de l'univers. Selon les traditions de ce peuple, le premier de ses ancêtres, sorti de la Chaldée pour s'établir avec sa race dans le pays de Chanaan, a fait alliance avec l'Éternel. Le pacte s'est conclu entre le pasteur chaldéen et l'ange du Seigneur, organe des volontés divines. Ce père des Hébreux, qui le vénèrent sous le nom d'Abraham, et que tout l'Orient révère encore sous celui d'Ibrahim, a juré au Seigneur fidélité pour lui et ses descendants. L'ange, en retour, a promis, au nom du Seigneur, protection spéciale pour Abraham et son peuple. L'objet de ce pacte entre la toute-puissance divine et sa créature, c'est la foi à *celui qui est* (*ego sum qui sum*), au Dieu unique, éternel; à l'intelligence sans bornes et souveraine de la nature : c'est le culte pur et exclusif du Tout-Puissant, et la répudiation de tout culte idolâtre. La fidélité de la race d'Abraham, sa persévérance dans sa foi et dans ses hommages, sont les gages et les conditions de la protection divine. Ainsi, dans la religion des patriarches est fondée la plus simple et en même temps la plus sublime des croyances. Elle se maintiendra désormais, et, triomphant de tous les obstacles, elle se perpétuera à travers les siècles. Par la volonté divine, la pureté, la simplicité de cette croyance, qui en fait la grandeur, est confiée à tout un peuple, et non pas, comme en Égypte et dans la Grèce, à un petit nombre d'initiés et à quelques sages. En Israël, et là seulement, l'Éternel est le Dieu populaire, le Dieu des puissants et des faibles, des savants et des ignorants, et le culte des Hébreux est aussi simple que leur croyance. Des cantiques, des prières, l'offrande des prémices de l'agriculture, des sacrifices, qui ne sont que la consécration de la chair destinée à la nourriture de l'homme, voilà les rites, symboles de la foi et de la reconnaissance publique dans le culte patriarcal. Une tradition qui remplit l'un des livres sacrés des Hébreux, l'antique narration des épreuves, des malheurs et de la pieuse résignation de Job, ce magnifique et touchant tableau des merveilles de la création et des misères de la vie, où la plus ancienne et la plus ardue des questions qui troublent l'esprit humain, l'origine du bien et du mal, est si nettement exposée et débattue, achèvent l'édifice du culte des patriarches. C'est là qu'en est posée la pierre angulaire, la soumission si pénible, mais commandée par la conscience et la raison, aux rigueurs passagères de l'ordre universel, et aux vues cachées de la toute-puissance divine. Le culte des Hébreux fut donc, dès la plus haute antiquité, destiné à une protestation perpétuelle contre les aberrations des autres peuples. Ce fut un monument

conservateur des croyances nécessaires au genre humain, et des manifestations les plus simples de sa piété. Ce fut enfin le drapeau autour duquel toutes les nations devaient un jour se rallier dans leurs hommages à l'Éternel. L'ordre de ce monde ayant imposé pour condition à la découverte et à la propagation des plus hautes vérités, le progrès, qui ne s'accomplit qu'à l'aide du temps et d'efforts pénibles, il fallait bien que le vrai par essence se rencontrât quelque part : car, ainsi que l'a dit Pascal, toutes les vérités sont dans le monde ; il ne s'agit que de les y trouver. Il était donc nécessaire, dans le système régulateur du genre humain, qu'un peuple reçût le dépôt d'une croyance pure et d'un culte admirable dans sa simplicité, qui fût offert en exemple aux autres peuples. Aussi n'avons-nous jamais compris la valeur de l'objection qui fait à l'ordre providentiel un reproche d'une nécessité. C'est reprocher à la Divinité de n'avoir pas créé tous les hommes parfaits comme elle; c'est se plaindre de n'être pas Dieu. Le dépôt confié à la race d'Abraham ne fut point d'ailleurs, comme on l'a prétendu, un privilége. Pour le lui accorder à ce titre, il eût fallu que l'éternel élevât tout à coup cette race entière à un degré de perfection morale qui la plaçât au-dessus de toutes les autres races. Par la sanction d'une croyance pure, il ne lui fut donné qu'un puissant moyen de perfectionnement, et ses annales n'attestent que trop combien peu elle sut en profiter.—Toutefois, la vérité des croyances et la pureté du culte impriment aux hommes supérieurs de la race de Jacob un caractère de grandeur sublime dans sa simplicité, qui se manifeste dans tous leurs actes. Deux hommes nourris dans ces croyances, et qu'anime l'esprit de ce culte sincère, sont jetés sur la terre d'Égypte par la main du pouvoir qui dirige tout. Conservant dans leur cœur le trésor de leur foi, ils ont éclairé leur esprit au flambeau de la sagesse et de la science égyptiennes. Leur haute intelligence, rejetant ce qu'il y avait de faux dans cette science, s'en est approprié les lumières. L'un, Joseph, demeuré célèbre dans l'Orient, comme son ancêtre Abraham, arrachant sa race au fléau de la famine, et lui conciliant l'appui du Pharaon, l'a établie pour un temps dans une contrée fertile, afin qu'elle se multipliât en paix dans cet asile; mais ses regards sont toujours tournés vers la terre natale, qu'il ne doit plus revoir, et il veut au moins que ses os, reportés par ses descendants, en reprennent possession. L'autre, Moïse, sauvé de la proscription par la fille des rois, initié aux mystères d'un sacerdoce habile et puissant, instruit dans les sciences du peuple alors le plus civilisé de la terre, reste fidèle aux croyances et au culte de ses pères. Inspiré par cette foi, supérieure à toutes les lumières qu'il a acquises, c'est au profit de ses frères qu'il veut les consacrer. Indigné de l'oppression qui les humilie, il conçoit le projet hardi de les y soustraire. Sa colère éclate par le châtiment d'un Égyptien maltraitant un Israélite. Forcé de fuir, il médite et prépare long-temps dans l'exil ses grands desseins. Il ne s'agit pas de moins que d'arracher une population nombreuse, mais esclave, à des maîtres puissants. Il faudra ensuite, avec une multitude encore meurtrie et flétrie par ses fers, constituer une nation capable de reconquérir le territoire où vécurent ses aïeux, et d'y affermir son indépendance. Combien cette œuvre était plus difficile que celles de Lycurgue et de Numa ! En nous racontant la longue attente et les hésitations de Moïse, l'Écriture atteste les périls et les difficultés de cette gigantesque entreprise. Pour l'accomplir, ne fallait-il pas être réellement animé et constamment soutenu par l'esprit divin ? Non, le législateur des Hébreux ne les trompait pas en leur annonçant les révélations de l'Éternel : l'homme vertueux et grand est inspiré par la Divinité. C'est dans son commerce avec l'intelligence et la bonté suprêmes qu'il puise la force et la sagesse. La foi et le dévouement font les vrais miracles. Aussi, la législation de Moïse est-elle restée la plus

puissante des œuvres opérées par les enfants des hommes, même après l'établissement du christianisme, puisque le divin législateur des chrétiens a proclamé qu'il n'était venu que pour accomplir la loi. Quant au culte mosaïque, c'est le culte patriarcal, avec plus de grandeur et de pompe, avec des formes plus fixes, des rites plus multipliés ; c'est le culte d'une tribu appliqué à une nation, à l'aide d'un sacerdoce héréditaire, de symboles plus variés, de cérémonies mieux ordonnées, plus imposantes et plus fréquentes. L'arche sainte est le signe destiné à rappeler sans cesse au peuple hébreu le pacte de l'alliance formée par Abraham, Isaac et Jacob avec l'Éternel. Tous les rites institués par Moïse ont leur signification. Son culte, comme celui des patriarches, est le culte exclusif du Dieu unique et tout-puissant, le culte de *celui qui est*. La loi mosaïque, en rappelant à tous les moments les bienfaits de ce Dieu protecteur d'Israël, prescrit l'horreur pour l'idolâtrie et ses symboles. Ce précepte est la barrière qui sépare Israël de toutes les nations en proie aux illusions du polythéisme. Cependant, elle ne le constitue pas, comme on l'a dit, l'ennemi de l'humanité, puisqu'elle lui commande la bienveillance et l'hospitalité envers l'étranger. Le sacerdoce héréditaire n'est établi que pour la conservation du culte, et Moyse se garde bien de lui conférer le pouvoir politique qu'il avait vu exercer au détriment de la nation égyptienne par son hiérarchie théocratique. C'est le peuple hébreu qu'il appelle à veiller sur ses intérêts. Ce sont les anciens, les hommes choisis par les tribus, qui gouvernent. — L'esprit du culte patriarcal, rendu plus solennel et corroboré par la loi de Moyse, s'il ne put triompher constamment de la dureté native du peuple hébreu, lui donna au moins des hommes vertueux, de grands hommes et des prophètes dont le génie poétique a puisé dans des inspirations vraiment divines une sublimité de sentiments et d'idées, une grâce naïve et une touchante mélancolie qui l'élèvent autant au-dessus des autres poètes que le culte du cœur et de l'intelligence est au-dessus des cultes enfantés par les rêves d'une imagination en délire. Josué, conquérant de la Palestine; David roi, général habile, prophète et poète plein d'élévation, de force et d'onction religieuse; Salomon, à qui les vieilles traditions et les fables orientales ont déféré le sceptre du pouvoir fondé sur la science et sur la sagesse ; Isaïe, Daniel, Jérémie, se sont placés au premier rang parmi les plus hautes renommées, soit par leurs actions, soit par les œuvres de leur esprit. Quelles histoires offrent plus d'intérêt, de charme, de grandeur simple et naïve que les narrations des livres sacrés? — Ici, nous arrivons à la croyance et au culte les plus parfaits. La foi chrétienne, telle que nous la présente l'Évangile, se résume tout entière dans ces paroles du maître : « Aimez Dieu par-dessus toute chose, et votre prochain comme vous-même ; voilà la loi et les prophètes. » Et l'évangile du Samaritain nous apprend que notre prochain, c'est le genre humain tout entier. La Divinité est le premier objet de notre amour; les hommes sont tous égaux devant elle, et tous solidaires les uns pour les autres. Voilà les lois de la nature morale, qu'aucune religion, aucune philosophie, n'étaient encore venues nous révéler d'une manière aussi précise et aussi complète. Nulle secte religieuse, nulle école de sages, n'avait encore prescrit ces lois avec autorité, comme les premières règles de notre vie, comme les conditions essentielles de notre moralité. Et quelle sanction le Christ donne-t-il à sa loi? la plus puissante de toutes, son exemple, une vie d'innocence, de bienfaisance et de dévouement : *Transiit bene faciendo;* une abnégation complète de tout intérêt humain, une sagesse admirable, un courage inébranlable dans la prédication de la vérité et dans la censure des vices et des oppresseurs publics; une patience à toute épreuve pour toute arme contre l'injustice, le dédain, les malédictions insensées, la persécution; enfin la mort

la plus ignominieuse et la plus cruelle, précédée de tous les genres de souffrance. Comment, à tous ces traits, ne pas reconnaître un caractère divin? Certes, l'esprit de Dieu était dans l'ame de celui qui a pu dire de lui-même avec vérité : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur »; et une autre fois, en s'adressant aux Juifs : « Qui de vous me convaincra de péché? » Seul, sur la terre, le Christ a eu le droit de concilier deux déclarations, en apparence si contradictoires, et de se proclamer en même temps humble et parfait. Après l'amour de la Divinité et de nos semblables, et comme corollaire, le dogme fondamental du christianisme est que l'ordre violé dans ce monde s'accomplit dans un autre. C'est la foi à l'immortalité de l'ame et à la nécessité de tous les sacrifices pour la purifier. Voilà la doctrine de l'Évangile dégagée de toute controverse. Le premier de ces deux grands préceptes oblige les hommes à tout faire pour accomplir l'ordre autant qu'il est possible, même dans ce monde. Le second assure un dédommagement légitime à quiconque aura souffert injustement, sans se laisser ébranler dans sa foi. Ainsi, le christianisme éclairé est d'accord avec la philosophie; ainsi, le progrès de son application loyale au régime des sociétés humaines doit être la mesure et l'instrument de tous les progrès. Il ne faut plus que le culte des chrétiens reste en dehors de la vie sociale; il faut qu'il pénètre au dedans et qu'il l'anime tout entière. Que pourrait-il y avoir au-delà et en dehors d'une religion parfaite? Ce qui est nécessaire, c'est qu'elle soit mieux comprise, et que la pratique en soit plus large et plus vraie. — A une croyance épurée il fallait un culte sincère. Aussi le Christ déclare-t-il qu'il est venu pour faire adorer Dieu *en esprit et en vérité*. C'est le culte du cœur qu'il recommande. Il poursuit de ses censures vigoureuses tous ceux qui croient satisfaire à la loi, en s'attachant à la lettre et aux formes, sans s'inquiéter de son esprit, et en négligeant les sentiments et les œuvres qu'elle exige. Son blâme sévère frappe surtout ceux « qui imposent aux autres de lourds fardeaux qu'ils ne voudraient pas toucher du bout du doigt; » il prédit malheur à ceux qui substituent l'hypocrisie des pratiques extérieures à l'adoration franche et modeste. La raison est ici d'accord avec le vrai culte. — Il est des erreurs innocentes qui se lient à une foi sincère. Pourquoi envier aux cœurs simples des illusions qui ne portent aucune atteinte à la morale? Qui nous prouve d'ailleurs que tout, dans les croyances repoussées par une raison dédaigneuse, soit pure illusion? Que savons-nous de l'ordre établi hors de ce monde et de ses relations possibles avec celui-ci? L'idée que des êtres vénérés s'intéressent à nous dans un monde extérieur, et nous protègent de leurs vœux et de leurs prières, cette idée, que l'on retrouve partout et dans tous les cultes, est-elle donc si choquante pour notre orgueilleuse intelligence qu'elle ne puisse au moins être tolérée? La toute puissance divine est pour nous à une distance incommensurable. L'essence de la Divinité confond la pensée la plus audacieuse et la plus profonde, lorsqu'elle cherche à s'en rendre compte. Comment s'étonner si les esprits d'une portée commune, pénétrés d'un saint respect, ne croient pouvoir s'élever jusqu'à elle que par des intermédiaires? Qui pourra blâmer l'invocation des saints, que la pureté de leur vie, une bienfaisance inépuisable, la pratique des plus difficiles vertus, une abnégation complète d'eux-mêmes, un dévouement héroïque aux périls et à la mort, pour accomplir les deux préceptes de la loi évangélique, l'amour de la Divinité et du genre humain, ont rendus les objets d'une vénération immortelle? Les hommes les plus éclairés ne s'honorent-ils pas d'un culte pieux et fervent pour la mémoire des grands hommes de l'antiquité qu'ont illustrés leurs vertus? Quel front ne s'incline pas devant les bustes d'Aristide, de Socrate, de Phocion, de Paul-Emile, d'Epictète et de Marc-Aurèle? Qui ne se sent point meil-

leur après avoir lu la vie et les écrits de ces hommes de bien ! Faudra-t-il refuser nos hommages à leurs émules, parce qu'ils ont été chrétiens? Les Louis IX, les Charles Borromée, les François de Sales, les Vincent de Paule, perdront-ils leurs droits à nos respects parce que l'église a consacré le souvenir de leurs bienfaits? Les femmes grecqnes et romaines s'encourageaient à la pudeur et à la chasteté en contemplant les images de Pénélope et de Lucrèce. Pourquoi une jeune vierge ne fortifierait-elle pas son cœur contre les sédnctions? pourquoi ne trouverait-elle pas une incitation à la bienfaisance, à l'aspect des traits de Geneviève, de Bathilde et de Cécile? —Les chants religieux, les rites symboliques, la splendeur des temples, la richesse des ornements et des vêtements sacerdotaux, la pompe des cérémonies, tout ce qui agit puissamment sur les sens et sur l'imagination, tend sans doute à exalter la dévotion, quand tout cet appareil extérieur s'adresse à une multitude pénétrée d'une foi vive et sincère. Autrement, tout ce faste n'est plus qu'un vain spectacle. On a reproché aux communions chrétiennes dissidentes la sécheresse de leurs cultes; et en effet, des temples sans ornements, le chant des psaumes, des dissertations morales, ou des improvisations pieuses, à la manière des quakers, lorsqu'ils se sentent inspirés, n'ont rien de ce qui peut produire des impressions fortes. Cependant, il faut d'abord prendre garde que l'exaltation causée par les pompes et par les cérémonies du culte ne devienne dangereuse en excitant le fanatisme, ou que l'accessoire, les formes du culte, n'en fassent oublier l'objet, qui est l'adoration *en esprit et en vérité*. Il ne faut pas non plus que les ministres du Seigneur s'emparent de l'attention et de l'esprit des fidèles, au point de leur faire perdre de vue l'hommage dû nniquement au maître de l'univers, et les croyances pour lesquelles le culte a été institué. Une autre condition essentielle, c'est que les fêtes et les cérémonies pompeuses ne soient, ni de trop longue durée, ni trop fréquentes. Trop longues, elles fatiguent l'attention des fidèles et la livrent aux distractions, ou ne sont plus qu'une distraction elles-mêmes; trop fréquentes, elles les détournent du travail, la première des lois imposées à l'homme, et qui, suivant le grand apôtre Paul, prime même la prière.—Quant aux pratiques de dévotion, ou aux croyances évidemment superstitieuses, le culte dirigé par un esprit vraiment religieux rejette les premières, dès qu'elles veulent se substituer à la sincérité de la foi et à l'efficacité des œuvres. Il condamne également les autres, si elles tendent à égarer l'intelligence, à abrutir l'esprit, à inspirer de vaines terreurs et à pervertir la conscience. Il n'est pas rare de croire que les superstitions doivent être ménagées, parce qu'elles se confondent avec la religion, dans l'esprit d'une multitude ignorante. En arrachant l'ivraie, comme parle l'Evangile, on court, dit-on, le risque d'arracher en même temps le bon grain. Il est trop vrai que de la superstition à l'athéisme il n'y a souvent qu'un pas. Celui qui croyait à tout ce qu'il y a de plus absurde, si sa foi aveugle lui est ôtée, ne croira bientôt plus à rien. Ne lui enlevez pas, ajoute-t-on, le bandeau sur le bord du précipice, de peur que l'éclat d'une lumière trop soudaine ne l'y fasse tomber. Ici s'applique encore la distinction entre les illusions innocentes et celles qui faussent la conscience, après avoir égaré la raison. Indulgence pour l'espoir et la confiance des faibles, leur croyance reposât-elle sur des fondements peu solides, mais sévérité inflexible pour les erreurs corruptrices. Car il n'y a rien à gagner avec celles-ci : il y a au contraire tout à perdre pour l'humanité. L'histoire est remplie des perfidies, des fureurs et des cruautés d'une superstition fanatique. Défiez-vous aussi d'une crédulité stupide ; elle incline au vice et au crime. Ceux qui en la perdant renoncent à toute croyance avaient déjà l'esprit faux et le cœur gâté. Peut-être des terreurs superstitieuses retiendront-elles la main prête à accomplir un vol déjà commis par la

volonté. Mais si c'est assez pour le propriétaire qui conserve son bien, ce n'est pas assez pour la société, toujours menacée par l'homme sans morale, que la crainte ne retient pas toujours. Malheur à elle, toutes les fois que sa passion l'emportera sur ses terreurs! Le paysan de l'une des deux péninsules que la peur de l'enfer empêchera de dérober l'argent du propriétaire de son champ attendra le voyageur inconnu, ou son ennemi, dans un défilé, pour le poignarder, et se croira quitte envers la justice éternelle, quand il aura récité son rosaire au pied d'une madone. Les nœuds sacrés qui unissent ensemble la conscience, la bonté du cœur et la raison, sont indissolubles. Détachez un anneau, la chaîne est rompue. La raison, qui fait comprendre à l'homme tous ses devoirs, et qui ouvre son esprit à toutes les lumières, n'est-elle pas d'ailleurs son plus beau privilége? n'est-elle pas l'apanage du genre humain tout entier, et l'œuvre de la civilisation ne consiste-t-elle pas à en étendre toujours la jouissance? Il faut sans doute approprier peu à peu le bienfait de la lumière à des yeux malades : mais il faut aussi travailler constamment au progrès de l'opération qui doit les guérir, et comment y réussir si l'on ne fait pas tomber le voile qui les retient dans les ténèbres! La grande œuvre qu'il faut accomplir, c'est l'union de la philosophie et de la morale avec le christianisme. Un homme de bien et de génie, Antoine Dingé, auteur dont le nom n'est guère connu que par un excellent *Discours sur l'histoire de France*, publié en 1790 avec la 15e livraison des gravures historiques de Moreau jeune, enlevé par l'épidémie en 1832, et mort, comme il l'avait prédit, *sans avoir déplié*, avait coutume de dire que ce qu'il restait à faire, c'était *de ramener le prêtre à la philosophie et le philosophe à la religion*. Pendant soixante ans, il avait travaillé à cette grande œuvre, et nous croyons qu'elle était accomplie dans sa pensée. Il l'a emportée avec lui dans la tombe, et il n'en reste que d'immenses matériaux avec quelques fragments. La tâche est réservée à d'autres. Ainsi l'a voulu l'ordre providentiel qui gouverne le monde. L'une des vérités sur lesquelles insistait le plus cet ami éclairé de l'humanité, c'était le droit de toutes les convictions sincères au respect des unes pour les autres. Il n'exceptait que les opinions qui, suivant son expression rude, mais énergique, *mettent la main dans le sac et dans le sang*. C'est sur ce droit des convictions sincères qu'est fondée la tolérance des cultes, ou plutôt la liberté de toute foi religieuse et de toute forme d'hommage et d'adoration en commun, qui respectent les lois fondamentales de la nature et de la société. L'appel à une croyance, à un culte, n'est légitime que par les voies de la conviction et de la persuasion. Tout moyen coërcitif, toute violence, sont désormais réprouvés par la raison publique. A moins de perturbations effroyables, qui semblent peu à craindre aujourd'hui, l'on ne verra plus la flamme des bûchers dévorer des victimes humaines, ni la prison et les tortures tourmenter ou punir, dans l'intérêt d'un culte, la pensée et la conscience. Chacun professera sa croyance en toute liberté. Heureux présage pour le triomphe définitif de la vérité! AUBERT DE VITRY.

CULTIVATEUR, CULTIVER, CULTUAR (grammaire, littérature, économie publique). Quoique ces trois mots soient de même origine, le sens de chacun est plus ou moins étendu, restreint, fixé avec précision. Le premier ne désigne point, comme on serait tenté de le croire, tout homme dont la profession est de cultiver la terre; s'il n'est pas propriétaire du sol qu'il cultive, il n'est tout au plus que *fermier*, lorsqu'il entreprend à ses frais une exploitation rurale pour laquelle il paie au propriétaire un revenu; et s'il donne son travail en échange d'un salaire, c'est un *journalier*, *manœuvre*, *laboureur*, *jardinier*, etc., mais ce n'est pas un CULTIVATEUR. Il y a plus : le propriétaire d'un petit terrain qui cultive lui-même ce sol nourricier, qui l'arrose de ses sueurs et recueille avec délices

les fruits d'un labeur assidu, intelligent et pénible, n'a pas encore le droit de prétendre au titre de CULTIVATEUR; pour qu'il soit élevé à cette dignité, on exige qu'il puisse rétribuer le travail d'autrui, qu'il ne se réserve que la direction, sans se livrer aux opérations manuelles. Veut-il s'élever encore plus haut, et devenir *agronome*? qu'il renonce à toute pratique, même pour la diriger; qu'il généralise les préceptes, qu'il remonte aux principes et rédige des théories. Heureusement pour les sciences agricoles, la métaphysique ne s'en est pas emparée sous le titre de *philosophie :* espérons que le génie des sciences nous préservera de ce danger, qui nous menacera jusqu'au temps où la *philosophie* ne sera plus une profession lucrative, mais une méthode de raisonnement ou le recueil des préceptes de la sagesse. En attendant cette époque de bon sens, dont nous paraissons encore éloignés, tâchons au moins de perfectionner notre langage, et de donner aux mots une valeur qui s'accorde mieux avec l'empreinte dont nous les avons marqués. Pour qu'une langue soit un bon instrument de logique, il faut que sa grammaire se conforme toujours aux règles du raisonnement, et que l'on reconnaisse dans les signes qu'elle emploie les analogies qui sont dans les idées. Partout ailleurs qu'en agriculture, l'ouvrier est désigné par le genre de travail auquel il se livre : par quelle bizarre exception l'homme qui cultive la terre n'est-il pas un *cultivateur*? Si on veut que sa profession soit honorée, qu'on ne le confonde pas avec les hommes dont le travail n'exerce que les bras, et n'exige aucune instruction. L'agriculture est un art savant; on y réussit mieux à mesure que l'on possède une plus grande partie des connaissances dont elle profite. Si la plupart des hommes livrés à la culture des champs ne sont considérés que comme des *manœuvres*, rien ne leur inspirera le désir d'acquérir ces connaissances, à moins que l'intérêt privé, plus clairvoyant que la législation et l'autorité publique, ne leur en révèle l'utilité. En mettant l'enseignement agricole à la portée de tous ceux qui en ont besoin, on forme en même temps des cultivateurs plus habiles et des citoyens; on augmente la richesse et la force de l'état. Un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de nos institutions suffit pour faire apercevoir que l'on est encore loin d'avoir acquitté la dette de la société envers l'agriculture. — Le mot CULTIVATEUR ne peut être employé métaphoriquement; il n'en est pas ainsi du mot CULTIVER, dont le sens moral est d'un usage si fréquent; mais il faut l'appliquer à un objet particulier : on *cultive* l'amitié de *quelqu'un*, et s'il est question de l'amitié considérée comme sentiment, c'est notre *culte* qu'elle obtient, mais nous ne la *cultivons* pas. On peut recommander la *culture* des sciences, des lettres, de l'esprit, de toutes les facultés de l'homme; mais les expressions *culture* de l'amitié des hommes vertueux, de la bienveillance des hommes puissants, etc., ne sont pas admises, quoique dans ce cas on prescrive très à propos de *cultiver* ce dont on n'oserait prescrire la *culture*. Au reste, si ce mot est forcé de renoncer à quelques emplois qui lui appartiennent *grammaticalement*, il s'en dédommage dans son domaine spécial, où une plante peut recevoir plusieurs *cultures* successives, quoiqu'elle ne soit *cultivée* qu'une seule fois. Quelques-unes de ces opérations partielles ont reçu des noms particuliers; mais lorsqu'on en parle collectivement, chacune n'est désignée que par le mot qui exprime leur ensemble, et l'incorrection du langage fait qu'une *culture* peut être la somme de cinq à six cultures. — En prenant le mot *culture* dans son acception la plus ordinaire, comme exprimant l'ensemble des travaux agricoles, on demandera s'il est utile que cet art soit exercé en grand, si le travail peut y être subdivisé comme dans les manufactures, et jusqu'à quel point cette division serait profitable? En pesant ainsi la question, la réponse est toute prête : aucun résultat de l'expérience n'est mieux constaté que les avantages des travaux

en grand et réduits, pour chaque travailleur, à la plus grande simplicité. Une manufacture bien ordonnée réunit au plus haut degré l'abondance et la bonté des produits, et l'économie de la fabrication. Mais si l'on cherche comment la terre sera mise en état de nourrir la population la plus nombreuse sans refuser aux arts les matières sur lesquels ils s'exercent, la question ne peut être résolue que par d'autres séries d'observations dont on n'a qu'un petit nombre; elles n'étaient sollicitées que par l'intérêt de l'humanité, passion des ames généreuses et fortes, luttant sans cesse contre la foule immense des intérêts privés, et n'obtenant que des succès contestés et trop souvent douteux. Cependant, la vérité se laisse découvrir peu à peu; on sait déjà qu'il s'agit d'obtenir le *maximum* de produits, quelle que soit la somme de travail employée pour élever le sol jusqu'à ce degré de fertilité; que cette production excessive en apparence n'épuise point la terre, qu'une circulation bien dirigée répare toutes ses pertes. On sait aussi qu'aux lieux où les propriétés territoriales sont très divisées, la population est ordinairement plus nombreuse, l'aisance plus générale, et la qualité de l'impôt plus grande, sans que la perception en devienne plus difficile. Si quelques localités ne présentent pas des résultats aussi satisfaisants, il est facile d'assigner les causes de cette différence, et la législation préparera les moyens de la faire disparaître; la propagation des connaissances agricoles achèvera cet heureux changement. Ceux qui se livrent à l'étude si importante de l'économie publique peuvent recueillir, sur les effets de la grande division des propriétés territoriales, des faits très instructifs dans le canton de Liancourt: cette petite partie du département de l'Oise a totalement changé d'aspect depuis la révolution de 1789; l'aisance s'y est répandue; de nouvelles cultures ont été introduites; les plantations se sont multipliées sur son territoire, prodigieusement subdivisé, sous l'influence du nouveau régime, et par les soins du vénérable duc de Larochefoucault. Cet heureux coin de terre peut être cité comme un objet d'observations pleines d'intérêt et un modèle bien digne d'être imité, car on y a fait un bien durable, mis désormais sous la protection des lois, et qui ne peut être détruit que dans le cas où les dernières traces de la révolution de 1789 seraient effacées. — Sur la culture des végétaux qui peuvent être l'objet d'une exploitation agricole, voyez l'article spécial consacré à chacun (*v.* aussi les articles Agriculture, Charrue, Irrigations, Labourage, Prairies, etc.).—On a donné le nom de cultivateur à une charrue destinée à faire les *binages* (*v.* ce mot). Elle est plus légère que celles qui servent à labourer, et le soc y est disposé de manière qu'il ne retourne pas la terre, mais la laisse retomber dans le sillon qu'il a creusé. Cette charrue est quelquefois munie de deux socs, et devient alors un *double cultivateur*, instrument qui peut *ameublir* la terre sur une largeur de deux pieds sans qu'il soit nécessaire d'y atteler plus d'un cheval. Quoique son emploi soit recommandé par d'imposantes autorités agronomiques, il est encore trop rare en France; l'exemple de l'agriculture anglaise devrait engager à l'adopter dans tous les pays de *grande culture*; on convient généralement que les champs *binés* produisent avec plus d'abondance que ceux qui n'ont pas reçu cette *culture*. Ferry.

CUMANIE, CUMANS. Jean du Plan Carpin, au chap. II de ses *Voyages*, appelle Comanie toute l'étendue de pays qui est arrosée par les quatre grands fleuves: le Dnieper, le Tanaïs, le Volga et l'Iaïk. Rubruquis donne la même étendue à la Comanie, qu'il traversa en 1253, et lui assigne la Russie pour frontière du côté du Nord. Selon lui, les Comans s'appelaient eux-mêmes *Kaptchaks*.— La *Petite Cumanée* ou *Cumanie* se trouvait dans une partie de l'ancienne Dacie, aujourd'hui la Moldavie et la Valachie. — La *Cumanie* qu'on trouve dans la Hongrie prit son nom de

différentes colonies de Cumans, introduites dans ce pays au XIIIe siècle.—Les Cumans qui habitaient l'ancienne Comanie paraissent avoir été les mêmes que les Polovtsiens, les Uzes, les Turcs ou Turcomans, les Kaptchaks. Après plusieurs variations de domicile, ils établirent la *Petite Comanie*. Au XIIIe siècle, les Cumans, bouleversés par les Mongols, furent reçus dans la Hongrie par le roi Béla IV, qui prit même le titre de roi des Cumans, et étendit depuis sa domination sur la Cumanie ou Moldavie actuelle. A. S—R.

CUMES fut une des villes les plus célèbres de l'Italie par sa haute antiquité, et l'oracle de sa Sibylle, la quatrième des dix Sibylles dont il est fait mention. Elle fut fondée 1,000 ans avant l'ère chrétienne, par des Grecs sortis de l'île d'Eubée, aujourd'hui Négrepont, sous la conduite de Phérécyde, auquel s'étaient joints d'autres Grecs, colonie de Cumes, ville de l'Asie-Mineure sur les côtes de l'Éolide : cette dernière devait son origine aux Amazones. Cette colonie ne fit d'abord du rivage dont elle s'empara qu'une espèce de port pour quelques vaisseaux qu'elle avait amenés; mais bientôt elle y construisit des habitations qu'elle appela Cumes, par deux raisons, des vagues qui venaient s'y briser (en grec, *kuma* signifie flot), et de Cumes de l'Asie, dont en partie elle était venue; car, par un accord aussi raisonnable que fraternel et digne de la simplicité des temps antiques, pour immortaliser leur double origine, ces colons convinrent que la ville s'appellerait Cumes, et les habitants chalcidiens, de Chalcis, capitale de l'Eubée. Cependant les fondateurs s'aperçurent bientôt qu'à trois lieues de là était une baie riante et profonde, où une ville à l'abri des tempêtes, quoique aux bords des flots, dominerait toute la mer de Tyrrhène; ils allèrent y jeter encore les fondements d'une ville qu'ils nommèrent dans leur langue *Néa-Polis* Kumaiôn, la Nouvelle-Ville des Cuméens, aujourd'hui Naples, sans toutefois déserter entièrement Cumes, où les retenaient leurs pénates, leurs dieux et leurs temples. Soumise dans la suite par les Campaniens, Cumes, avec ces derniers, passa au pouvoir des Romains. Dans la suite, abandonnée pour Baïes, qui venait de s'élever à une demi-lieue d'elle, Baïes, le rendez-vous des riches et des voluptueux de la maîtresse du monde, elle devint déserte. Ses eaux thermales cédèrent à celles de sa voisine, mais elle avait encore sa grotte prophétique et son antiquité, qui la rendait respectable. Tarquin-le-Superbe y mourut l'an 493 avant J.-C. Ses environs étaient appelés champs Phlégréens, champs de feu, de son sol volcanique; Aristote parle de la caverne de la Sibylle comme d'un lieu très curieux. Virgile fait mention d'un temple magnifique dédié à Apollon, qu'aurait élevé Dédale sur la grotte de la Sibylle. — D'après le témoignage de Virgile, de Cicéron, de Varron, on ne peut nier qu'il ait existé une femme exaltée par la solitude, les privations, le jeûne, et possédée d'un esprit de frénésie, qui, sous les grottes souterraines de cette ville célèbre, ait rendu des oracles. Ils étaient les seuls qu'on tînt secrets à Rome; ils étaient confiés à la garde de quinze personnages choisis, des quindécemvirs. On ne consultait les livres sibyllins que dans les événements importants et avec le plus grand appareil. Au rapport de Virgile, c'était sur des feuilles d'arbres volantes que cette pythie traçait l'oracle qu'elle rendait : elle les rangeait en ordre à l'entrée de sa caverne; heureux si celui qui la consultait s'en saisissait promptement avant que le vent les brouillât ou les emportât. C'est de vive voix qu'elle prédit de si hautes destinées à Énée, auquel elle donna un rameau d'or magique, dont l'aspect enchaînait la fureur des monstres infernaux. Ce rameau d'or, cette descente du prince troyen chez les mânes, ne doivent point être rangés au nombre des fables : qui ne reconnaît là le mystère et les initiations venus d'Égypte dans le sein de l'Asie et sur les côtes de l'Europe? Mais on rit d'Héraclite, qui,

cité sérieusement par Plutarque, prétend que la Sibylle avait déjà 700 ans quand elle reçut Énée dans son antre. Ovide, en sa puissance de poète, lui donne encore 300 années d'existence après cette époque; elle passe pour être morte avec sa virginité. — Dans la suite des temps, Cumes, dévastée par les Goths, les Vandales et les Sarrasins, ne fut plus qu'un monceau de décombres. En 1207, les grottes de la Sibylle, jadis sacrées et si redoutables, servirent de repaire à des bandits, à des vagabonds allemands et aux pirates; il ne fallut rien moins qu'une armée napolitaine pour les en déloger; elle en rasa la forteresse, ouvrage moderne d'une ville antique. Les ronces, les arbrisseaux épineux, qui gardent pour ainsi dire l'entrée de la grotte de la Sibylle, ne rebutent point les *touristes* infatigables de tous les pays; ils y pénètrent par une ouverture de 12 pieds de haut et de 10 de large, sous une voûte de 250 pas de long, au bout de laquelle, tournant à droite, ils en rencontrent une autre, où 80 pas plus loin est creusée dans le roc une cellule dont les murs, encore revêtus çà et là de stuc, semblent avoir été peints, ainsi que le sol paraît avoir été pavé en mosaïque. On leur montrait autrefois, dit-on, les bains de la Sibylle, son tombeau, et bien plus le siége sur lequel elle rendait ses oracles. Des éboulements ne permettent pas d'aller plus loin; sans doute, ils bouchent le passage qui conduisait de l'antre de la Sibylle, dont la direction est du côté de Baïa, au souterrain, dont la bouche est sur le lac Averne. Ces obscures galeries de rochers sont bordées de niches, et paraissent avoir été dans des temps plus rapprochés un lieu de sépulture. Aux environs de Cumes, il y a encore plusieurs chambres souterraines. Saint Justin dit avoir vu une grande et belle basilique construite sous ces roches célèbres. On heurte encore sur le sol de Cumes quelques pierres du temple des géants, de la voie desquels parle Properce; et l'on y admire un autre temple d'ordre corinthien, presque tout entier debout, dédié à Auguste par Agrippa, et plusieurs grosses tours.—Des décombres de cette ville antique s'est enrichie depuis Pouzzol (autrefois *Puteoli*), sur le golfe de Gaète. DENNE-BARON.

CUMIN, *cuminun*, *cyminum*, plante originaire d'Afrique, cultivée dans l'Orient pour ses graines, dont l'odeur forte, mais agréable, et la saveur aromatique, sont très estimées par les peuples qui habitent ces contrées. Les Orientaux mettent des semences de cumin dans tous leurs ragoûts, et les Hollandais les font entrer dans la composition de leurs fromages. Dans toute l'Allemagne, ces semences font partie de la fabrication du pain. Bosc rapporte que dans l'Orient on en mêle les semences avec de la terre salpétrée, dont on fait des masses qu'on place dans les colombiers pour y fixer les pigeons, qui en sont très friands. Cette plante est un objet de grande culture à Malte, où ses graines sont d'un commerce considérable. Les bonnes graines de cumin doivent être verdâtres, bien nourries et d'une odeur forte; elles sont une des quatre semences chaudes. Le cumin est de la famille des *ombellifères*. TOLLARD aîné.

CUMUL, CUMULARD, du verbe latin *cumulare*, entasser, réunir, dont nous avons fait *accumuler*. Le *cumul* exprime en effet, au propre, l'action de réunir plusieurs choses en tas, mais il n'est guère d'usage en ce sens, et il s'applique, pour ainsi dire, exclusivement à des locutions figurées; il se rapporte alors aux emplois publics, et exprime la réunion de plusieurs fonctions entassées sur une même tête qui ne courbe jamais sous le poids, par la raison bien simple que le cumul ne marche jamais sans les *sinécures* (*v.*). Le cumul dans les fonctions publiques est la marque la plus certaine d'une mauvaise organisation sociale; là où toutes les charges sont accumulées sur les mêmes têtes, il ne peut y avoir une administration établie dans des intérêts généraux: c'est l'exploitation de la chose publique dans l'intérêt exclusif d'une coterie; les faveurs ne peuvent

pas sortir du cercle étroit que trace la coterie autour du pouvoir, et comme partout les mêmes hommes se présentent avec une avidité toujours croissante, que seuls ils se proclament les hommes habiles, les hommes capables, les hommes nécessaires, c'est justice que tout leur soit dévolu. Le cumul n'est donc qu'une conséquence naturelle et nécessaire de tout gouvernement placé en dehors des intérêts généraux d'une nation. On peut même le considérer comme un thermomètre certain du degré de liberté dont jouit un peuple; partout où le cumul prend faveur, l'on marche au despotisme, soit monarchique, soit oligarchique; dans un pays de véritable égalité politique, jamais deux fonctions permanentes ne seront réunies dans les mêmes mains: ou l'une des fonctions est inutile, et il faut alors la supprimer; ou elles sont l'une et l'autre indispensables et nécessaires, et le même homme ne peut pas suffire à toutes deux; lorsqu'il ne satisfait pas à ce qui lui est imposé par l'une, ayant toujours à invoquer pour excuse la nécessité où il est de satisfaire à l'autre, il s'ensuit qu'il n'en remplit aucune; et l'on n'a même alors aucun reproche à lui adresser, car la faute n'en est pas à lui, qui fait métier d'exploiter à son profit, dans un intérêt d'argent et d'ambition, les vices de l'organisation sociale. Malheureusement, le cumul a pu s'autoriser de noms célèbres, et, comme tous les autres abus, il n'a manqué ni de prôneurs ni de raisons plausibles: n'a-t-on pas même poussé l'impudeur jusqu'à le présenter sérieusement, publiquement et officiellement comme une voie d'économie, parce qu'il permettait de faire une retenue sur une partie des appointements attachés à l'une ou à l'autre des places cumulées? Invoquer de telles raisons, c'est porter loin le mépris du bon sens public, mais à cet égard quelles seraient donc les bornes que l'on pourrait respecter, lorsque de nos jours nous avons vu de telles accumulations que l'on a quelque peine à en croire les preuves les plus manifestes. Dans aucun cas et sous aucun prétexte, le cumul ne devrait être toléré, pas plus pour les fonctions honorifiques que pour les fonctions lucratives, pas plus par exception que par principe. Et cependant le mal paraît tellement enraciné qu'il n'est pas probable, suivant le cours naturel des choses, que de longtemps encore on puisse espérer un remède efficace, parce qu'en effet il n'y en a pas d'autre que de couper courageusement dans le vif, en frappant de prohibition absolue tout cumul quelconque. La révolution l'avait tenté, mais bientôt l'abus s'est reproduit avec plus de violence peut-être que jamais, et tout ce que la législation a pu faire, ç'a été de s'efforcer de lui opposer quelques limites qui ne sont pas toujours respectées. On a cru avoir fait beaucoup en déclarant qu'il y aurait incompatibilité dans la réunion de certaines fonctions qui confèrent des droits opposés; mais les dispositions les plus précises à cet égard tombent trop souvent en désuétude: c'est le résultat que l'on doit attendre lorsqu'on prend pour première règle de conduite les considérations de personne. Quand tout le monde participe aux abus, nul n'a plus le droit d'en poursuivre la répression, même alors que l'abus dans les excès a dépassé toutes les bornes. — Quelques gens timides s'étaient ingérés d'abord d'accumuler sans bruit deux places lucratives, et si leur ambition pouvait parvenir à en accumuler trois, ils agissaient au moins dans l'ombre, et, parvenus au comble de leurs vœux, ils avaient la pudeur de ne pas marcher la tête haute, contents de prendre en secret deux ou trois fois leur part à la curée générale du budget. Mais bientôt s'est produite une espèce d'hommes qui a considéré le cumul comme un droit, qui s'en est fait gloire, qui a vu dans toutes les places de l'état un patrimoine nécessaire, qui a dit: le budget est mon revenu annuel; et toute honte a été mise de côté. Ces gens sont les titulaires nés de toutes les places; ils se les attribuent eux-mêmes, et attachent leur considération au nombre des emplois qu'ils se donnent; ils en accumu-

leront douze ou quinze sur leur tête ; ils ne s'arrêteront même pas à une impossibilité, nous ne dirons pas légale, que leur importe la loi ? elle n'est point faite pour eux, mais à une impossibilité matérielle et physique ; alors ils soutraitent : c'est un petit parent qui, sur la foi de l'avenir qu'on lui promet, reçoit l'investiture officielle d'un titre dont les émoluments ne parviendront jamais jusqu'à lui. Il fallait une dénomination nouvelle pour flétrir aux yeux du pays une engeance aussi vile, et pour eux on a créé dans la langue un terme de mépris de plus, celui de CUMULARD : mais qu'importe le mépris à qui ne connaît et n'apprécie que l'argent ? TROLET, a.

CUNÉGONDE, fille de Sigefroi comte de Luxembourg, et sœur de Henri IV, duc de Bavière, épousa l'empereur d'Allemagne Henri II : elle fut couronnée avec lui à Rome, par le pape Benoît VIII, en 1014. Après la mort de son mari (1024) elle se retira dans l'abbaye de Kauffung, près de Cassel, qu'elle avait fondée. Elle mourut en 1033, et fut enterrée à Bamberg. — On prétend que son mariage avec Henri II ne fut jamais consommé, et qu'elle mourut vierge. Le pape Innocent III le dit expressément dans la bulle de sa canonisation, de l'année 1201. — Toutefois, cette circonstance de la vie de ces deux *saints* époux est révoquée en doute par quelques auteurs. Ceux-ci rapportent, pour appuyer leur opinion, que Henri, dans une diète tenue à Francfort, se plaignit aux états de la stérilité de l'impératrice, comme s'il eût voulu les sonder sur un divorce projeté. Cette opinion, du reste, paraît assez fondée, si l'on songe aux terribles préventions que l'empereur eut ou feignit d'avoir contre la vertu de sa femme, à ce point qu'il la soumit à la plus rigoureuse épreuve qui fût alors en usage. En effet, il l'accusa formellement d'adultère, et, pour se justifier, il fallut qu'elle marchât pieds nus sur un soc de charrue rougi au feu. Elle le fit sans se brûler, dit on, et l'empereur, honteux, montra, selon la chronique, le plus sincère repentir de s'être laissé emporter envers Cunégonde à une telle extrémité.

A. S—R.

CUNETTE, mot emprunté du bas latin et de l'italien *cunetta*, qui était un diminutif du latin, *cuna*, *cunæ*, *cunarum*, berceau ; de cette même source provenait aussi *cuniculum*, canal souterrain, et *cunicularius*, sapeur, mineur, fossier. — Quelques auteurs ont, par corruption, écrit *cuvette* pour *cunette* ; ces noms ont été donnés à un canal large de six à sept mètres, profond de deux, et plein de cinq à six pieds d'eau. — La cunette est pratiquée dans le fond d'un fossé de fortification, ordinairement fossé sec, ou bien destiné à devenir, au besoin, ou à être en tout temps, fossé inondé ; elle a pour objet de rendre d'autant plus difficile le passage du fossé, vers l'ouvrage attaqué, de s'opposer au placement des échelles d'escalade, de mettre obstacle au cheminement de la mine vers la forteresse. — Leblond approuve surtout l'usage de la cunette si elle peut être garantie et enfilée par des *caponnières*. Gal BARDIN.

CUPIDITÉ, soif insatiable d'argent, maladie de notre époque, et que tout tend à rendre générale : institutions politiques, mœurs et lois. La cupidité restera donc, en définitive, le cachet particulier de notre temps : c'est la tache indélébile qui le fera reconnaître. A part la naissance, la richesse et les emplois, il existait jadis une puissance devant laquelle quiconque avait une position était tenu de s'abaisser : je veux parler de la considération publique. Sans doute, elle pouvait quelquefois se tromper, mais enfin elle exerçait une influence morale toujours en action. Aujourd'hui, c'est l'intérêt personnel qui a remplacé la considération publique. On dédaigne ce qui honore pour ne courir qu'après ce qui rapporte ; en un mot, la société est matérialisée. On ne la regarde plus que comme un vaste bazar où il s'agit de s'enrichir au plus vite, et de palper cette masse d'argent indispensable pour s'assurer de grossières jouissances. C'est le

citoyen réduit aux proportions de la brute: ruse, perfidie, violence, la cupidité invente tout, pour engloutir tout. Sous son empire, les sentiments généreux, pure niaiserie; les opinions indépendantes, fausse monnaie; les richesses, toujours les richesses, voilà le but essentiel, le but unique de la vie. D'un autre côté, comme la hiérarchie des rangs n'existe plus, et qu'à beaux deniers comptants on devient électeur et éligible, c'est-à-dire maître du pays, la cupidité s'est revêtue du manteau du patriotisme; elle veut sauver la France pour mieux gonfler ses poches. Jadis, les maîtres du monde étaient retenus par la pudeur de leur propre élévation; les artistes et les gens de lettres avaient l'instinct de la gloire; ils vivaient plutôt pour la postérité que pour eux-mêmes; maintenant ils battent monnaie avec leur génie. A leur suite est venue la race des *entrepreneurs*, qui, enrégimentant pêle-mêle la main d'œuvre et le talent, pressurent leur sueur, pour en tirer un lucre toujours croissant; puis, artistes, gens de lettres, quittent et reprennent le joug, se vendent et se revendent au plus offrant et dernier enchérisseur. Enfin, les fonctionnaires, depuis ce qu'il y a de plus haut jusqu'à ce qu'il y a de plus bas, font trafic et marchandise de leur fraction de pouvoir. Il y a les émoluments réglés de la place : c'est peu; ils servent à créer et à couvrir les *pots de vins* et autres avantages; ceux-ci ne se comptent plus. En dernière analyse, la cupidité règne, souveraine absolue, dans un pays qui a commencé il y a 45 ans la plus étonnante des révolutions par un désintéressement sans bornes. SAINT-PROSPER.

CUPIDON. Cicéron, dans son livre de *la Nature des dieux*, distingue Cupidon de l'Amour, quoique tous deux fussent attachés à la suite de Vénus. Il écrit que le premier était fils de la Nuit et de l'Erèbe, et le second fils de Jupiter et de Vénus. Les Grecs nommèrent l'un *Erôs*, l'Amour, et l'autre *Homeris*, le Désir, que les Latins traduisirent par *Cupido*. L'Amour allumait dans l'ame des passions violentes, Cupidon échauffait les cœurs de sentiments tendres et modérés. Communément ces deux divinités étaient confondues, ainsi que leur culte : nous les confondrons aussi. Il n'en est pas de même de l'origine de ce dieu, chaque auteur de théogonie, chaque philosophe, chaque poète de l'antiquité, varie sur ce point : ce n'est pas inconséquence ou bizarrerie de leur part, c'est raison; car l'Amour est contemporain du Chaos, et par conséquent sa naissance était difficile à débrouiller. Un poète a dit :

> Amour, ange du ciel, principe, ame du monde,
> Dès la création, sur la terre inféconde,
> Tu descendis; soudain, à tes germes brûlants,
> Mère fidèle et tendre, elle entr'ouvrit ses flancs.

Ces vers expliquent une des opinions diverses que les anciens avaient sur l'origine de ce dieu, que quelques-uns regardent comme le premier né des immortels, et leur père à tous, ainsi que de tout ce qui respire. Le sage Hésiode le dit fils du Chaos et de la Terre; Aristophane, qui semble adopter les idées du Phénicien Sanchoniaton sur le principe des êtres, dit, dans sa comédie des *Oiseaux*, que la Terre pondit un œuf qu'elle avait conçu de Zéphyre, et que l'Amour naquit de cet œuf : Zéphyre signifie en grec le souffle *qui porte la vie*. C'est là le *rouakh*, le vent, l'esprit de Dieu, qui était porté sur les eaux dans Moyse, le premier jour de la création. L'Amour, toujours selon le poète comique, se mêla au Chaos, et les cieux, et la terre, et les dieux immortels sont nés de son souffle ardent. Orphée aussi le fait naître avant tous les êtres animés. Sapho, dont le cœur concevait et sentait toute l'immensité et toute la puissance de ce dieu de feu, l'a dit enfant du ciel et de la terre. Ces opinions, qui remontent vers le berceau du monde, appartiennent à la cosmologie et à la haute théogonie; celles qui vont suivre ne sont que des espèces d'allégories. Ainsi, le poète Alcée fait naître l'Amour de Zéphyre et d'Eris ou la Dispute; Platon de Pénia, la pauvreté, et de Poros, l'abondance, parce que cette passion rend égaux les deux cœurs

qu'elle embrase, et que sa fougue ne lui donne pas le temps du choix; Sénèque de Vénus et de Vulcain, de la beauté et du feu générateur dont ce dernier est l'emblème; Simonide d'un adultère de Mars et de Vénus, la violence et la beauté : c'est l'opinion la plus généralement reçue. Jupiter, à l'aspect de ce dieu nouvellement né, aurait déjà vu dans les yeux de cet enfant tous les maux qu'il méditait contre les hommes et les immortels même. Le maître du tonnerre l'eût anéanti si Vénus, qui lut dans l'ame du digne fils de Saturne, n'eût caché, nouvelle Rhéa, le fruit de son adultère dans l'épaisseur d'un bois. Là, ce petit dieu suça le lait des bêtes féroces, et, grandissant, se fit un arc de frêne et des flèches de cyprès, dont il perçait au cœur les monstres des forêts, adresse qu'il exerça depuis sur les hommes et les habitants de l'Olympe, où, toléré enfin par Jupiter, qu'il brûla de ses plus vives flammes, il se fit fabriquer par Vulcain un carquois et des traits d'or. Ovide a rempli ce carquois avec deux sortes de flèches, les unes dorées et aiguës, qui allument dans l'ame une passion indomptable, et les autres émoussées et armées de plomb, qui y laissent un froid glacial qui va jusqu'à l'antipathie. Il conserva dans l'Olympe sa forme enfantine, quoique souvent il soit représenté sous celle d'un adolescent.

Ce n'est point un enfant, mais il sort de l'enfance.

—Voici les principaux attributs qu'il reçut de l'antiquité : le plus beau d'entre les immortels et toujours nu, il a tantôt des ailes d'or, de pourpre, d'azur, et tantôt des ailes de vautour et d'aigle : une cornaline à Rome, portant le nom du graveur Phrygillus, le représente avec ces dernières. Quelquefois il est peint aveugle ou un bandeau sur les yeux; il porte aussi un flambeau allumé ou tient une lyre, et porte une couronne de roses sur la tête; quelquefois il est à cheval sur un dauphin ou sur une panthère, ou un lion, dont la crinière lui sert de rênes. Il se joue avec la lance et le casque de Mars son père; il embrasse un bélier qui regarde un autel flamboyant, ou baise un cygne avec lequel il folâtre; il est monté sur le dos d'un centaure qu'il mène, ou sur les épaules d'Hercule. Le sens de ces allégories est trop clair pour être expliqué. Parfois, il tient d'une main une rose, et de l'autre un dauphin, symbole de sa puissance sur les ondes et sur la terre.— Les temples de l'Amour étaient communs avec ceux de Vénus sa mère. Cependant, à Thespis et en quelques autres lieux, ce dieu en avait de particuliers.—Il y avait aussi un autre dieu frère de l'Amour, et fils aussi de Vénus et de Mars : il se nommait *Antérôs*, contre-amour, mais pris dans l'acception de l'amour mutuel et réciproque. Quoi qu'il en soit, il était honoré et invoqué à Athènes et à Rome, comme le vengeur d'une passion méprisée. Ainsi, Cupidon ou l'Amour avec Antérôs seraient deux frères ennemis, car nous devons nous en rapporter sur ce point aux cultes de ces deux grandes cités, dont la religion et les lois étaient dominantes à l'époque de leur splendeur.

DENNE-BARON.

CUPULE, mot fait du latin *cupula*, diminutif de *cupa*, coupe (*v.*), et qui sert à désigner en botanique une espèce de petit godet ou d'enveloppe qui renferme les fleurs femelles et accompagne le fruit. La châtaigne, la noisette, le gland, etc., sont renfermés dans des cupules; les fruits du cyprès, du genévrier, du cèdre, du sapin, offrent également des cupules; enfin les organes de fructification de plusieurs lichens sont contenus dans des cupules. Z.

CURAÇAO, la plus importante des Antilles hollandaises, est placée vis-à-vis les départements colombiens de Zulia et de Venezuela, par le 12e dégré de latitude nord, et le 70e deg. 50 minutes de longitude ouest, dans cette chaîne d'îles qui borde le continent d'Amérique, et dont la Marguerite et Cubagua font partie. C'est un rocher aride de 26 lieues de long sur 3 à 7 de large, et dont la superficie est de 30 lieues carrées; privé de rivières et même de ruisseaux, n'ayant d'autre eau que celle de la pluie, il sembla long-temps condamné à une stérilité

perpétuelle : on y creusa enfin un puits, dont l'eau se vendit au poids de l'or. Le sol était léger ou rocailleux ; l'industrie hollandaise essaya de le fertiliser, et l'on y recueille aujourd'hui du sucre, du tabac, du coton, du manioc, du maïs, des figues, des noix de coco et de muscade ; on y élève du gros bétail, des chevaux, des mulets, des ânes, des porcs, des moutons, des chèvres, de la volaille, qui sont un objet d'échange avec les îles voisines ; les salines donnent encore un produit assez considérable ; mais c'est au commerce interlope avec la côte de Colombie, Cuba, Haïti et Porto-Rico que Curaçao doit surtout sa prospérité. Ses magasins sont constamment fournis de marchandises d'Europe et des Indes, de toiles, de dentelles, d'eau-de-vie, d'étoffes de soie, introduites souvent d'une manière illicite, et dont la valeur est acquittée en lingots, cacao, vanille, quinquina, cochenille, etc. L'île est traversée par une chaîne de montagnes qui la divise en deux districts, appelés, l'un le *quartier supérieur*, l'autre le *quartier inférieur*, lesquels communiquent par une route qui n'est praticable que pour les piétons et les bêtes de somme. Curaçao possède plusieurs baies sûres, entre autres celles de Piskaderies, de St-Michel, Ballak, St-Crou, Porte-Marle, et le beau port de Willemstad. Sur ses côtes surgissent de petites îles qui élèvent du bétail, et parmi lesquelles on distingue Aruba et Aves, sans habitants permanents, et Bonnaire (Buen-Ayre), avec des salines et un petit établissement. On a récemment découvert, dit-on, une riche mine d'or dans la première. Curaçao est administrée par un gouverneur-général, assisté d'un conseil. Prise deux fois par les Anglais, en 1798 et en 1806, elle a été rendue à la Hollande en 1814. On évalue sa population à 12,858 habitants, dont 2,780 blancs, 2,160 mulâtres libres, 1,872 nègres libres, 690 mulâtres esclaves, et 5,356 nègres esclaves. — Willemstad, capitale de l'île et siége du gouvernement, est une des villes les plus belles et les plus commerçantes de l'Amérique ; sa population est de 8,000 ames. Son port, protégé par un fort, est spacieux et sûr ; l'entrée, il est vrai, en est étroite, mais les Hollandais se gardent bien de l'élargir. Outre de vastes magasins, il renferme de magnifiques chantiers sur lesquels les vaisseaux sont construits, radoubés, et d'où peu de bras les lancent au moyen de machines fort ingénieuses. La ville est ornée de superbes édifices et d'une jolie synagogue ; les rues sont propres, les maisons bien distribuées. C'est, de tous les comptoirs d'Amérique, celui où la vie est la plus douce et la plus tranquille. Ses heureux habitants, sous leurs orangers embaumés, ne s'aperçoivent pas qu'ils foulent un roc aride, vomi par l'Océan dans sa colère, long-temps abandonné, et que l'industrie batave a pu seule rendre habitable, comme jadis en Europe, à l'aide de quelques digues, elle arracha à la mer de quoi se faire une patrie. Pauvre peuple ! qu'est devenue ton ancienne gloire ? Amoindri par la rupture insurrectionnelle de tes frères d'un jour, miné avec persévérance par tes ennemis, servi froidement par tes amis les plus dévoués, il ne te reste, pour faire face à tant de maux, que l'opiniâtreté vraiment nationale de ton roi Guillaume. E. DE MONGLAVE.

CURATEUR, CURATELLE. Le CURATEUR, ainsi que l'indique le mot latin *curare*, est un homme commis, par la justice ou par la loi pour prendre soin des biens et des intérêts d'autrui. Il y a, entre les fonctions de *curateur* et celles de *tuteur* une grande analogie ; quelquefois même elles sont identiques : du moins est-il certain qu'elles dérivent du même principe, de la même nécessité, et qu'elles appartiennent, les unes et les autres, au droit public. L'intérêt de la société exige, en effet, que ceux qui ont besoin de secours pour guider leurs personnes et conserver leurs biens trouvent un appui et une protection dans le zèle de leurs proches, dans l'humanité même des étrangers, et qu'au besoin la loi contraigne à remplir ce devoir les personnes auxquelles la nature l'impose. — Le nombre

des cas où l'intervention d'un curateur est nécessaire est considérable : ainsi, il y a lieu d'y pourvoir lorsqu'il s'agit de minorité, d'interdiction, de succession vacante, de biens vacants ou déguerpis, de bénéfice d'inventaire, d'absence, de banqueroute, de faillite ou de cession de biens, de grossesse existant à la mort d'un père, et enfin de condamnation à une peine afflictive. — Lorsqu'un enfant mineur reste sans père ni mère, ni ascendants, ni tuteur élu par ses père et mère, un conseil de famille pourvoit à l'administration de sa personne et de ses biens, et lui nomme un tuteur; et comme les intérêts de ce tuteur peuvent se trouver quelquefois en opposition avec ceux de son pupille, on lui donne un adjoint, qui portait autrefois le nom de *curateur*, et qui, depuis la promulgation du code civil, a reçu le titre de *subrogé-tuteur*. — De même, lorsque, pour cause de fureur, de démence ou d'imbécillité, il y a lieu de prononcer l'interdiction d'un majeur, un tuteur et un subrogé-tuteur ou curateur lui sont nommés, dans la forme et suivant les règles adoptées en matière de minorité. — Si, après certains délais fixés par la loi, il ne se présente personne qui réclame une succession, qu'il n'y ait pas d'héritier connu, ou que les héritiers connus y aient renoncé, cette succession est réputée vacante, et le tribunal de première instance, dans le ressort duquel elle est ouverte, nomme un *curateur*, sur la demande des parties intéressées ou sur la réquisition du procureur du roi. — On donne aussi des curateurs aux biens délaissés par hypothèque, et qui, par-là, deviennent *vacants*; mais la loi qui attribuait de semblables administrateurs aux biens confisqués ne reçoit plus d'application, puisque la peine de la confiscation n'entre plus dans le système de la législation moderne. — Quand une succession n'est acceptée que *sous bénéfice d'inventaire*, c.-à-d. quand l'héritier présomptif juge prudent d'en faire constater les forces avant de prendre la qualité définitive d'héritier, il fait nommer un *curateur au bénéfice d'inventaire*, en la même forme que lorsqu'il s'agit d'une succession vacante. — Si un individu est *absent*, c.-à-d., suivant la définition de la loi, s'il a cessé de paraître au lieu de son domicile ou de sa résidence, et que, depuis quatre ans, on n'en ait point en de nouvelles, son absence peut être *constatée*, *déclarée* par le tribunal de 1re instance, qui commet un notaire ou curateur pour le représenter dans les inventaires, comptes, partages et liquidations qui peuvent le concerner. — Autrefois, et dans certaines provinces, il était nommé des curateurs dans les cas de faillite ou de cession de biens : ces curateurs n'avaient pas d'autres fonctions que celles qui sont attribuées par les lois actuelles aux syndics, et nous nous abstiendrons d'en rien dire de plus que ce qui a été rapporté précédemment au mot *banqueroute*. — Il arrive fréquemment qu'une femme se trouve enceinte à la mort de son mari : dès ce moment, la loi prend sous son égide l'enfant qui doit naître; elle lui donne un protecteur qu'on appelle *curateur au ventre*, et qui doit veiller à ses intérêts. — Quelquefois même les héritiers du mari défunt, lorsqu'ils ont de justes raisons de craindre une supposition de *part* (ou d'accouchement) qui les frustrerait de la succession, font créer ce curateur pour s'assurer tout à la fois de la naissance de l'enfant et de l'état où il se trouvera au moment de son arrivée au monde. Si cet enfant est né viable, on lui donne un tuteur auquel le curateur rend compte de son administration pendant la grossesse; mais ce même curateur peut être continué dans sa gestion en qualité de tuteur. — C'est des Romains que nous est venu l'usage de nommer des *curateurs au ventre*, et cet usage a été confirmé par l'article 393 du code civil, en ces termes : « Si, lors du décès du mari, la femme est enceinte, il sera nommé un curateur au ventre par le conseil de famille. A la naissance de l'enfant, la mère en deviendra tutrice, et le curateur en sera, de plein droit, le subrogé-tuteur. » Enfin, l'article 25 du même code porte que le condamné à une

peine à laquelle est attachée la mort civile, « ne peut procéder en justice, ni en défendant ni en demandant, que sous le nom et par le ministère d'un *curateur* spécial qui lui est nommé par le tribunal où l'action est portée. » Il est encore une autre espèce de *curatelle* que nous ne devons pas omettre, c'est celle qui résulte de l'art. 513 du code civil : Il peut être défendu aux *prodigues*, dit cette loi, de plaider, de transiger, d'emprunter, de recevoir un capital mobilier et d'en donner décharge, d'aliéner, ni de grever d'hypothèques leurs biens, sans l'assistance d'un conseil qui leur est nommé par le tribunal. Cette sage disposition est moins odieuse à celui qui en est l'objet que l'interdiction proprement dite, et, par cette raison même, elle doit rencontrer moins d'obstacles dans son application.—Il existe enfin un cas où l'homme, quoique dégagé des liens de la tutèle, est privé par la loi de la capacité d'aliéner ou de dissiper sa fortune, c'est celui de l'émancipation : quand un mineur est *émancipé*, c.-à-d. quand il a contracté mariage, ou lorsque, resté sans père ni mère, il est parvenu à l'âge de 18 ans et a été jugé capable, par le *conseil de famille*, de gérer ses affaires, il cesse d'être sous l'autorité d'un tuteur ; mais il demeure encore incapable de certains actes à raison desquels il lui est donné un *curateur;* et c'est, notamment, avec l'assistance de celui-ci qu'il reçoit le compte de sa tutèle. — Régulièrement, on ne peut intenter en justice une action contre un mineur, ou contre tout autre individu qui ne peut lui-même exercer ses droits, sans assigner en même temps son tuteur ou son curateur. A plus forte raison le mineur, l'insensé, etc., ne peut-il se porter *demandeur* sans l'assistance de celui que la loi lui a donné pour guide. Toutefois, comme l'émancipation a pour but principal de remettre entre les mains du mineur l'*administration* de ses biens, celui-ci peut se passer en justice de l'assistance de son curateur, quand il ne s'agit que d'intenter une action *mobilière* où d'y défendre. — Par une conséquence de cette règle, et toutes les actions en réparations civiles ou dommages-intérêts étant mobilières de leur nature, il s'ensuit que le mineur émancipé peut les exercer lui-même, sans être assisté d'un curateur.—Enfin, nous devons dire que le mineur qui a entrepris un commerce en son nom est réputé majeur pour les faits de ce commerce, et que dès lors il n'a pas besoin de l'intervention d'un tuteur ni d'un curateur. — Du reste, les causes qui rendent apte ou admissible aux fonctions de la curatelle, celles qui forment *dispense* ou motivent l'*exclusion*, sont les mêmes que celles indiquées par la loi en matière de tutèle. Les règles d'administration sont identiques ; les comptes se rendent en la même forme; en un mot, c'est dans les lois et dans les commentaires relatifs à la tutèle que l'on doit trouver tout ce qui concerne le curateur : c'est à cette source qu'il faut chercher les développements ; la curatelle ne forme, pour ainsi dire, qu'un chapitre accessoire. Ce serait donc anticiper sur ce qui devra être exposé plus tard avec le soin et l'étendue que le sujet comporte ; ce serait donner lieu à des redites et grossir, d'une manière superflue un ouvrage dont les consciencieux éditeurs ne veulent point augmenter inutilement le volume, que d'expliquer, dès à présent, des règles de droit sur lesquelles il faudrait nécessairement revenir, quand on traitera des devoirs et des obligations des tuteurs. Il a suffi, pour le moment, de faire connaître en abrégé le principe de la curatelle, et les lecteurs nous sauront gré peut-être de ne pas les fatiguer par une discussion prématurée. Il faut dire cependant, pour compléter la nomenclature des cas où il peut être fait mention des *curateurs*, qu'autrefois, c.-à-d. avant la première révolution, et l'établissement des codes de l'empire, on nommait des curateurs à certains individus poursuivis par la justice criminelle. Ainsi, lorsqu'il s'agissait de faire le procès à un accusé muet ou tellement sourd qu'il ne pût rien entendre, le juge, sans aucune réquisition, ni de la partie pu-

blique, ni de la partie civile, devait, aux termes de l'ordonnance de 1670, tit. 18, lui nommer d'office un *curateur* sachant lire et écrire ; et, dans le procès-verbal de nomination de ce curateur, on devait, à peine de nullité, faire mention du serment qu'il était tenu de prêter, de bien et fidèlement défendre l'accusé. — Cette manière de procéder indiquait, de la part du législateur qui l'avait établie, une prévoyance toute spéciale et un véritable respect pour les droits de l'humanité; mais elle a été abolie par la loi du 16 sept. 1791 sur le jugement par jurés, et les codes postérieurs en ont maintenu l'abolition. Les muets et les sourds, suivant la législation actuelle, n'étant pas exceptés de la règle générale, doivent être jugés comme les autres accusés, et, comme eux, ils doivent être aidés, dans leur défense, par des conseils qu'ils choisissent ou que le juge leur nomme d'office. — Lorsqu'une communauté, c.-à-d. un corps ou une association d'hommes habitant le même lieu et réunis dans un intérêt commun, lorsqu'une communauté, disons-nous, s'était rendue coupable de rébellion, de violence ou de quelqu'autre crime, et qu'il s'agissait de lui faire son procès, le titre 21 de l'ordonnance de 1670 voulait que cette communauté fût tenue de se nommer un syndic ou un député, à l'effet de la représenter dans le procès et de la défendre; et lorsqu'elle refusait de faire cette nomination, le juge était autorisé à lui nommer d'office un *curateur*. Ce curateur subissait les interrogatoires pour la communauté ; c'était avec lui que se faisaient les confrontations, et il était employé en cette qualité dans tous les actes de la procédure. Mais on ne le comprenait pas dans le dispositif du jugement qui se rendait seulement contre la communauté.—Un autre cas, en matière criminelle, où les fonctions d'un curateur étaient nécessaires, avait lieu lorsqu'il s'agissait de faire le procès à un cadavre, ou à la mémoire d'un défunt, soit pour crime de lèse-majesté divine ou humaine, soit pour duel ou pour homicide de soi-même, ou pour rébellion à justice avec force ouverte quand l'accusé était mort dans la chaleur de cette rébellion. Comme l'accusé n'était plus en état de se défendre, l'ordonnance voulait que le juge nommât d'office un *curateur* au cadavre ou à la mémoire du défunt, et qu'on prît par préférence un parent de ce dernier, s'il s'en offrait quelqu'un pour faire cette fonction. La procédure était suivie, contre ce curateur, de la même manière qu'elle s'instruisait contre celui qui était donné à une communauté. Tout cela résultait du titre 22 de l'ordonnance de 1670. — Enfin les lois nouvelles elles-mêmes avaient ordonné l'intervention des *curateurs* dans les procédures criminelles ; voici ce que portait la loi du 22 septembre 1790, sur les délits militaires, tit. 1er, art. 78 et 79 : « Lorsqu'un accusé n'aura pu être arrêté et constitué prisonnier en conséquence du rapport du juré de la plainte, le commissaire-auditeur requerra du commandant militaire qu'il nomme un *curateur* à l'accusé absent parmi les militaires de son grade ou de son état ; ce que le commandant sera tenu de faire. Le curateur ainsi nommé sera tenu de prendre un conseil. La procédure s'instruira avec le curateur, comme elle se fût instruite avec l'accusé en personne ; les dires et déclarations des témoins seront insérés tout au long dans le procès-verbal. » Les art. 50 et 51 du tit. 1er de la loi du 20 septembre 1791, relative aux cours martiales maritimes, renfermaient les mêmes dispositions pour les accusés justiciables de ces tribunaux. Mais tout cela est devenu sans objet par la suppression des cours martiales ordinaires et des cours martiales maritimes.— Terminons cette longue énumération des différents cas qui donnaient lieu à la nomination d'un curateur, en rapportant encore ce qui se pratiquait en matière de *substitution*. Disons d'abord ce que l'on entendait par le mot *substitution*, institution autrefois si importante, aujourd'hui presque totalement retranchée de nos usages, et qui est, pour ainsi dire, inconnue à la génération présente. On

appelait *substitution fidéi-commissaire* une disposition de l'homme, par laquelle, en gratifiant quelqu'un, on le chargeait de conserver la chose à lui donnée pour un tiers qu'on gratifiait en second ordre. C'était des Romains que nous venait, comme tant d'autres lois, cette institution dont le but était de conserver les biens dans les familles, de mettre obstacle à leur dissipation, et de favoriser ainsi l'aristocratie, qui ne peut subsister sans l'établissement de fortunes grandes et permanentes. — Dans la suite, et pour assurer d'autant mieux tout l'effet de la loi, on imagina, parmi nous, d'établir un *curateur à la substitution*, c.-à-d. un exécuteur des volontés du donateur; lequel était chargé de veiller à ce que les intentions de celui-ci fussent exactement remplies et à ce que les deniers fussent employés selon ses vues. De là résultaient des obligations nombreuses et des prescriptions législatives d'une application très souvent difficile, mais qu'il n'entre point dans notre plan d'énumérer. Il nous a suffi d'un simple énoncé ou d'une courte définition, pour faire connaître ce qu'on entendait, dans ce cas, par le mot *curateur*. D—D.

CURE, CURÉ. La *cure* est un bénéfice ecclésiastique du culte catholique, ayant territoire et charge d'ames. Le *curé* est le titulaire de ce bénéfice. Sous un autre rapport, la cure est le territoire dans l'étendue duquel le curé exerce ses fonctions. Nommer les curés, c'est rappeler l'un des grands titres de la religion à la reconnaissance des peuples, et l'une des classes d'hommes qui ont le plus constamment servi et honoré l'humanité par leurs vertus. L'objet d'une notice ne saurait être de faire leur éloge, d'ailleurs superflu; mais on n'a pas cru devoir commencer la courte analyse de leur histoire, de leurs devoirs et de leurs conditions d'existence civile et religieuse, sans rendre à ces hommes vénérables l'hommage qui leur est si bien dû. — L'institution des curés remonte au temps des apôtres. Ils représentent les disciples par qui les compagnons de Jésus-Christ se firent aider dans l'accomplissement de leurs mission. A ce titre, ils sont donc de fondation divine. Plus tard, ils rendirent les mêmes services aux évêques, eux-mêmes représentants des apôtres. Au commencement de la prédication de l'Évangile, et dans les siècles qui suivirent la naissance du christianisme, les fidèles étaient encore trop peu nombreux pour que le territoire pût être réparti en fractions commises chacune aux soins d'un prêtre résidant et exclusivement consacré à desservir la circonscription qui lui avait été assignée. Les campagnes demeurèrent fort long-temps idolâtres, d'où est venu, comme on sait, le nom de *paganisme* (de *pagus*), sous lequel l'idolâtrie a fini par être connue. Les curés alors étaient des prêtres attachés dans chaque ville aux évêques, et les soulageant dans les travaux de leur apostolat. — Plus tard, quand la religion se fut assise sur le sol, les curés se répandirent avec elle dans les champs. Alors se formèrent les paroisses, qui répondent aux cures d'aujourd'hui, et qui sont, dans l'ordre religieux, ce que sont les communes dans l'ordre civil. La mission du curé est l'administration des sacrements, l'enseignement des vérités de la foi, celui des principes de la morale, et le soulagement des adversités temporelles: mission sainte! à laquelle la philosophie elle-même n'a jamais pu refuser son admiration! — On divisait autrefois les curés en deux classes: *curés primitifs* et *curés-vicaires perpétuels*; distinction qu'il faut entendre, parce qu'on la retrouve souvent dans nos anciens annalistes, et qu'elle se rattache, d'ailleurs, à un point important de notre histoire. Voici son origine. — Dans les bas siècles, au milieu de l'anarchie féodale, la barbarie, avec la corruption et l'ignorance qu'elle manque rarement d'engendrer, avait atteint le clergé séculier. Qu'on ne le condamne point: ce serait demander à l'humanité plus qu'elle ne peut donner. Les mœurs générales d'une nation sont un torrent auquel on ne résiste point, à moins de sortir de son lit. Entourés chaque jour de

scènes de meurtre, de pillage, d'attentats violents aux mœurs; essayant, vainement le plus souvent, d'offrir à leurs ouailles, dans leurs églises, un asile contre la flamme, le fer et la brutalité des bandes des barons ou des aventuriers, comment auraient-ils pu conserver les habitudes studieuses, calmes et retenues, qui constituent le caractère essentiel de leur ministère? Ils faillirent avec leur siècle et par lui. Alors on imagina de les remplacer par des prêtres tirés du sein de ces corporations religieuses que leur clôture et les remparts de leurs couvents, transformés en forteresses, avaient préservé du contact trop immédiat des événements. Durant un assez long espace de temps, une grande quantité de cures furent donc desservies par des moines de différents ordres. Lorsque ensuite le retour de la paix eut permis au clergé séculier de reprendre l'exercice de ses fonctions, les religieux se renfermèrent de nouveau dans leurs couvents. Mais ces monastères soutinrent qu'ils devaient être désormais titulaires des cures que leurs Pères avaient remplies pendant la période étendue des calamités nationales, et qu'ainsi c'était à eux à les pourvoir de curés. Concession qui leur fut faite, et qui entraînait de grands avantages d'influence et d'argent, puisque le desservant nommé par eux était toujours acquis à leurs intérêts, et qu'ils jouissaient en outre de tous les revenus de la cure, moyennant un abonnement assez médiocre qu'ils faisaient, sous le nom de *portion congrue*, au prêtre qu'ils avaient choisi. De là vint qu'il y eut des *curés primitifs*, savoir, ceux dont les cures n'avaient point subi cette occupation avec ses conséquences; et des curés vicaires perpétuels, savoir, les représentants des monastères dont la situation vient d'être indiquée. On sait qu'autrefois les curés n'avaient point de traitement fixe, et ne recevaient rien de l'état. Ils vivaient du produit des dîmes, usage emprunté à la loi mosaïque, bon, et même indispensable à cause de la rareté du numéraire au temps de son institution, mais qui avait fini par dégénérer en abus. On sait aussi comment la révolution supprima les dîmes et les fonctionnaires ecclésiastiques qui les percevaient. Le concordat rétablit les curés, qui furent partagés en deux classes : une première, dans laquelle on rangea les titulaires des cures des villes de 5,000 habitants et au-dessus; une seconde, qui comprit ceux des localités dont la population était inférieure à ce nombre. A côté, ou, si l'on veut, au-dessous d'eux, se placèrent les desservants de succursales, véritables curés, moins l'inamovibilité et la confirmation royale. —Les curés sont nommés par l'évêque, mais sous l'approbation du roi, qui doit donner son agrément par une ordonnance, et qui, conséquemment, est le véritable collateur. Les succursalistes reçoivent exclusivement leur nomination de l'évêque, qui peut les révoquer *ad nutum*, tandis qu'il ne peut destitner un curé qu'après une information suivie dans les formes canoniques et une sentence qui doit être soumise à la sanction du roi. C'est encore l'évêque qui nomme les vicaires, ecclésiastiques chargés d'assister le curé dans les paroisses trop étendues ou trop populeuses.—Les curés étaient autrefois officiers de l'état civil. C'étaient eux qui dressaient acte des naissances, des mariages et des décès. Ces fonctions ont été transportées aux maires et adjoints, auxquels elles appartiennent plus naturellement. Les curés ont également perdu, non sans une juste raison, le droit de recevoir les testaments, qu'ils exerçaient dans de certains ressorts et à de certaines conditions. On a fait sagement de leur retirer une compétence étrangère à leur mission, et qui occasionnait quelquefois des abus dont la considération du clergé avait à souffrir. Réduite à ses limites naturelles, leur tâche est assez laborieuse et assez belle pour qu'on ne l'aggrave point en l'étendant. Il convient, d'ailleurs, que le prêtre ne soit que l'homme de la religion, et ne se mêle que le moins possible au maniement des intérêts temporels, dont il s'approche rarement sans dommages pour son caractère. J-J. Jamet.

CURE, en latin *cura*, qui, d'après les étymologistes latins, serait une contraction des mots *cor urens* (cœur brûlant). Ce nom, dans son acception la plus générale, et d'après son origine, signifie soin. Cette signification originelle se nuance et se modifie ensuite pour exprimer tout ce qui a rapport aux soins, c.-à-d. tout ce qui en résulte et toutes les idées accessoires qui s'y rattachent. Cette remarque générale se trouve confirmée par l'exposé de l'emploi de ce nom dans le langage usuel, dans celui des sciences médicales, et par l'indication de ses dérivés : *N'en avoir cure*, ne pas s'en soucier. *Sinécure* (*v.*). *Cure* est, dans cette locution, l'équivalent de soin, peine, souci, sollicitude et l'antithèse du mot *incurie*. *Cure*, signifiant, 1° bénéfice ayant charge d'ames et la conduite spirituelle d'une paroisse (*v.* ci-dessus); 2° logement du *curé*.—En termes de fauconnerie, peloton de chanvre, de coton ou de plume, qu'on fait avaler à un oiseau pour le purger ou dessécher son flegme.—En médecine, traitement ou guérison. Suivant l'abbé Girard (*Dict. syn.*), « la cure ou traitement a plus de rapport au mal ou à l'action de celui qui traite; la guérison (de *garire*, terme de la basse latinité, fait de *curare*) en a davantage à l'état du malade qu'on traite. » *Cure* entraîne toujours l'idée de soins, de traitement, et celle d'une solution quelconque, diminution, soulagement ou guérison plus ou moins difficile à obtenir. « Plus le mal est invétéré, plus la cure en est difficile. C'est souvent plus à la force du tempérament qu'à l'effet des remèdes qu'on doit sa guérison. On dit d'une cure qu'elle est belle; alors le succès fait honneur à celui qui l'a entreprise. On dit de la guérison qu'elle est prompte et parfaite ; c'est tout ce qu'on doit désirer dans la maladie. » En *thérapeutique* (*v.* ce mot) générale, on distingue plusieurs sortes de cures, savoir : 1° la *cure conservatrice* ou *vitale*, ou l'ensemble des soins nécessaires pour entretenir la santé ; 2° la *cure préservative* ou *prophylactique*, c.-à-d. l'emploi des moyens qui préviennent les maladies et nous en préservent ; 3° la *cure palliative* ou *mitigative*, dans laquelle on se propose de soulager simplement, dans la crainte qu'une guérison complète n'entraînât des accidents plus fâcheux que la maladie que l'on traite ; 4° la *cure radicale*, dont le but est de guérir complètement ; cette dernière a été distinguée en 1° *directe*, *perturbatrice* et *spécifique*, c.-à-d. consistant dans l'emploi de quelque remède dont l'effet est approprié au cas dont il s'agit, comme le quinquina pour les fièvres intermittentes, le mercure pour la siphilis, etc. ; 2° *indirecte et générale*, dans laquelle le médecin se borne à observer la marche de la nature dans les maladies et à prévenir ou dissiper les accidents qui viendraient les compliquer, et qui seraient un obstacle à la tendance vers une issue favorable. — *Dérivés*. *Curation* (traitement d'une maladie), *curatif* (remède ou traitement propre à guérir, indications curatives, méthode curative), *curabilité*, *incurabilité*, qualité de ce qui est ou n'est pas curable; *curable* et *incurable*, (avec double acception, qu'on peut ou qu'on ne peut pas curer, ou nettoyer, ou guérir), *curage*, action de curer, de nettoyer, de rendre propre ; *curer*, *écurer*, *récurer* (avoir soin, tenir propre, nettoyer ; *curer*, purger par la cure, faire la cure d'une maladie) ; *curatelle* (*v.* ci-dessus), *curateur*, *curatrice* (homme ou femme investi d'une curatelle) ; *cure* (de *curatus*, pour *curator*), prêtre chargé de l'administration d'une paroisse ; *curial*, droit, fonction qui concerne une cure, un curé; *cureur*, *écureur*, qui cure, qui nettoie ; *curette*, nom de divers instruments pour nettoyer, d'où les noms composés et spéciaux de *cure-dents*, *cure-oreilles*, *cure-pieds*, *cure-langue*; *curoir* ou *curon*, bâton avec lequel le laboureur cure la charrue ; *curie* (*v.*), subdivision de la tribu chez les anciens Romains ; *curion*, prêtre des Romains entretenu et nourri par chaque *curie* ; *curiosité* (*v.*), désir de connaître pris en bonne ou en mauvaise part ; *pédicure*, nom sous lequel on dé-

signe les personnes qui traitent les cors et les durillons des pieds. L—T.

CURÈTES, en grec *kourêtès* (les tondeurs), sont généralement connus comme les ministres de la religion sous les princes Titans; ils étaient contemporains de Saturne. A cette époque, on comptait trois dynasties de dieux, celles d'Ouranos (le Ciel), de Chronos (le Temps, et celle de Jupiter. Peuple ou prêtres, on a lieu de croire, avec quelque certitude, qu'ils étaient venus de Phénicie, sous la conduite de Cadmus, dont le nom signifie, en langue punique, l'*Oriental*. Les uns se répandirent dans l'Etolie et l'Acarnanie, à l'occident du fleuve Achéloüs, et y prirent, de leurs cheveux courts, dans l'idiome du pays, un nouveau nom, qu'ils y laissèrent. Denys d'Halicarnasse dit que de son temps encore les Curètes et les Lélègues étaient appelés Locres et Étoliens. Au temps de Méléagre, ils assistèrent à la chasse de Calydon; le véridique Homère en parle comme d'un peuple des environs de cette ville. Plusieurs de ces aventuriers, qu'avait emmenés à sa suite le frère d'Europe, descendirent dans l'île d'Eubée (Négrépont), où ils travaillèrent le cuivre dans sa capitale, appelée depuis Chalcis, nom de ce métal en grec. Ceux-ci abordèrent à Imbros, dans la Samothrace, et à Rhodes, île où ils s'appelèrent Telchines, et ceux-là à Lemnos, dans les antres de laquelle ils établirent des forges, ce qui les fit confondre, non sans raison, avec les cyclopes (*v.*). C'est à l'un des Curètes, nommé Hercule Idéen, que Pausanias, le grand historiographe de la Grèce, attribue la fondation des jeux olympiques en Élide. Mais ce fut principalement dans la Crète aux cent villes (aujourd'hui Candie), alors le centre de l'aurore de la civilisation en Europe, que le plus grand nombre des Curètes s'établirent. Il y en a qui prétendent que cette île leur doit son nom. Ce fut à eux que Jupiter, ou Zan, roi de Crète, dut son éducation. Avec eux, ils avaient apporté dans cette île la science de l'astronomie, originaire de la Chaldée, les arts de leur patrie, et celui surtout de travailler le fer, qu'ils tenaient par tradition de Tubalcaïn, le premier forgeron avant le déluge. Ce fut sous Minos Ier, roi des Crétois, 1350 ans avant l'ère chrétienne, que l'Europe reçut d'eux cette invention si précieuse et si funeste, car si les Curètes forgèrent le soc qui nourrit, ils forgèrent l'épée qui égorge; ils introduisirent aussi les systèmes religieux, les mystères, les pompes asiatiques, innovation qui leur fit autant d'admirateurs aveugles que d'ennemis grossiers et violents. Dans leurs mystères célébrés à Gnosse, capitale de la Crète, les symboles étaient les dés, la balle, la roue, la paume, le sabot, le miroir et la toison. Ils apprirent encore aux Crétois à parquer les brebis et les chèvres errantes, et à élever les mouches à miel; c'est pour cela, sans doute, qu'ils se disaient fils de la reine Mélissa, dont le nom en grec signifie *abeille*. Au rapport d'Hésiode, Jasion, un des Curètes, eut les faveurs de Cérès dans un champ fertile de la Crète, et la rendit mère de Plutus, le dieu des richesses, ce qui voudrait dire que ces prêtres enseignèrent à ces insulaires, demi-sauvages, l'art de l'agriculture. Tant de services rendus aux hommes, tant d'inventions merveilleuses, qu'ils n'avaient fait que de transplanter, persuadèrent aux uns que ce n'étaient que des enchanteurs, aux autres que c'étaient des génies, des puissances surnaturelles. Tels furent les druides dans les Gaules, les jongleurs en Amérique, en Laponie, et au Kamtchatka, si ce n'est que les Curètes étaient regardés comme des dieux. Dans la Messénie, ils eurent des autels où on leur sacrifiait toutes sortes d'animaux. Dans les traités, on jurait par eux. C'est à tort, je pense, qu'on les confond avec les Cabires et les Dioscures: sans doute, la raison de cette confusion avec les derniers, est l'identité de leur nom grec, qui signifie les *jeunes hommes de Jupiter* (Dios kouroi), en effet, comme on le sait, les Curètes, dont quelques-uns tirent l'étymologie de *kouros* (jeune homme), élevèrent ce dieu; et les Cabires aussi, étaient honorés dans la Samothrace, où descendirent les Curètes,

ainsi que nous l'avons dit plus haut. Plusieurs érudits pensent que ce collége de prêtres n'est qu'une division des dactyles et des corybantes de Phrygie, dont ils sont issus. Alors, ils font venir l'étymologie du nom de ces ministres religieux du grec *krouô* (je frappe, je fais du bruit), parce qu'à l'exemple des corybantes, mais avec plus de modération, ils agitaient des javelines dont ils choquaient leurs boucliers. On les dit inventeurs de la pyrrhique ou de la danse armée : alors ce sont plutôt les Curètes que les corybantes qu'imitèrent les Saliens à Rome. Les corybantes et les Curètes eurent leur office particulier : les premiers, en Phrygie, célébraient les mystères de Cybèle, et les derniers, en Crète, ceux de Jupiter; bien que Diodore dit avoir vu les restes d'un temple de Rhéa dans cette île. Ce qu'il y a de certain et de vraiment historique dans l'existence de ces prêtres, si révérés et si respectables d'abord, c'est que de l'Asie, alors dans la splendeur de la civilisation et des sciences, ils se répandirent, formant différentes sectes, dans la Grèce, à la suite de Cadmus et de Sésostris, qui laissa des colonies dans l'Asie-Mineure et la Thrace. Cela date à peu près de l'invasion de l'Égypte par les pasteurs. C'est à l'aide du flambeau de l'étymologie que nous jetterons la plus grande lumière sur ce sujet. Une division des prêtres-tourneurs de Vesta en Phrygie s'appelaient galles. On y reconnaît incontestablement la racine phénico-bébraïque *ghalal* (tourner) : voilà bien les ministres de Baal, l'idole de Babylone, dont nous avons parlé à l'article Corybantes (*v.*). Ainsi donc, les Curètes appartiennent plutôt à l'histoire qu'à la fable. — Sur les marbres antiques, ils sont représentés le plus souvent nus, un bouclier long au bras, une épée à la main, le casque en tête et la chlamyde sur les épaules. Denne-Baron.

CURIE (*curia*). Le mot de *curie* avait différents sens chez les Romains. D'abord, il désignait l'une des divisions du peuple. En effet, Romulus (disent les historiens qui regardent comme certains les faits racontés vulgairement sur les premiers temps de Rome) divisa les citoyens en trois tribus, et chaque tribu en dix *curies*, toutes composées d'un nombre égal de membres. Chaque tribu eut un prêtre qui présidait aux sacrifices de sa compagnie, et qui avait l'inspection sur tous les habitants de son quartier. Il s'appelait curion, devait être âgé de cinquante ans, irréprochable dans ses mœurs et bien fait de corps. Il était nommé par sa curie. Tous les curions particuliers étaient subordonnés au grand curion (*curio maximus*). Celui-ci était élu par toutes les tribus assemblées dans les comices, qu'on nommait *comitia curiata* (*v.* Comices). On appelait curionies les sacrifices célébrés par les prêtres de chaque curie. — On appelait curiatæ leges les lois que votait le peuple assemblé par curies. On les opposait aux lois faites dans les comices par centuries, appelées *leges centuriatæ*. (*V.* Lois romaines.) — Les Romains appliquaient aussi le nom de curia aux édifices publics, tant civils que religieux. Les uns étaient destinés aux assemblées des prêtres et aux cérémonies de la religion, les autres au sénat et aux affaires publiques. Une assemblée ne pouvait se tenir dans les curies que lorsque celles-ci avaient été consacrées solennellement par les augures. Il y avait à Rome trois édifices particulièrement désignés par le nom de *curie* : la curie hostilienne (bâtie par le roi Tullus Hostilius), la curie pompéienne (où César fut assassiné), et la curie d'Auguste, où cet empereur tenait sa cour. — Dans l'organisation municipale romaine, on appela curie une espèce de sénat à l'image de celui de Rome, et chargé de gouverner les villes. Dans ces villes, les curiales formaient une classe à part. Elle comprenait tous les habitants, soit qu'ils fussent nés dans la ville, soit qu'ils fussent venus s'y établir, possédant une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents, et n'appartenant pas à la classe des *privilégiés* (*v.* Municipes et Privilégiés). Les curiales, dans les cités, étaient les seuls citoyens véritables. Auguste prépara ce

fait lorsque, ayant permis aux municipes d'envoyer leurs suffrages écrits pour les élections de Rome, il n'étendit pas ce droit à tous les habitants, mais le restreignit aux décurions. Cette distinction dut cesser, il est vrai, quand, sous Tibère, toutes les élections passèrent du peuple au sénat. Mais le principe du privilége des curiales dans leurs cités n'en subsista pas moins : dès lors, le nom de municipes, donné dans l'origine à tous les habitants, fut presque toujours réservé pour les curiales. Ainsi, la condition de ceux-ci, loin d'offrir rien d'avilissant ou de servile, ne réveilla au contraire que des idées d'honneur, de dignité et de considération. Mais, quand le despotisme eut anéanti toute vie publique, le sort des curiales fut déplorable, et le principe destructeur qui minait Rome sous les empereurs chrétiens ne se révèle nulle part plus clairement que dans les nombreuses constitutions du code théodosien statuant sur les curiales. Nous allons résumer l'état de ce premier ordre des villes romaines au IVe et au Ve siècle de l'ère chrétienne. — On appartenait à cette classe, soit par l'origine, soit par la désignation. Tout enfant d'un curiale était curiale et tenu de toutes les charges attachées à cette qualité. — Tout habitant, marchand ou autre, qui acquérait une propriété foncière de plus de vingt-cinq arpents, devait être réclamé par la curie, et ne pouvait refuser. — Aucun curiale ne pouvait, par un acte personnel et volontaire, sortir de sa condition. Il leur était interdit d'habiter la campagne, d'entrer dans l'armée, d'occuper des emplois qui les auraient affranchis des fonctions municipales avant d'avoir passé par toutes ces fonctions, depuis celles de simple membre de la curie jusqu'aux premières magistratures de la cité. — Ils ne pouvaient entrer dans le clergé qu'en laissant la jouissance de leurs biens à quelqu'un qui voulait être curiale à leur place, ou en les abandonnant à la curie même. Comme les curiales s'efforçaient sans cesse de sortir de leur condition, une multitude de lois prescrivent la recherche de ceux qui ont fui ou sont parvenus à entrer furtivement dans l'armée, dans le clergé, dans les fonctions publiques, dans le sénat, et ordonnent de les en arracher pour les rendre à la curie. — Les curiales ainsi enfermés, de gré ou de force, dans la curie, voici quelles étaient leurs fonctions et leurs charges : — 1° Administrer les affaires du municipe, sa dépense et ses revenus, soit en délibérant dans la curie, soit en occupant les magistratures municipales. Dans cette double situation, les curiales répondaient, non seulement de leur gestion individuelle, mais des besoins de la ville, auxquels il étaient tenus de pourvoir eux-mêmes, en cas d'insuffisance des revenus. — 2° Percevoir les impôts publics, aussi sous la responsabilité de leurs biens propres, en cas de non-recouvrement. Les terres soumises à l'impôt foncier et abandonnées par leurs possesseurs étaient imposées à la curie, qui était tenue d'en payer l'impôt jusqu'à ce qu'elle eût trouvé quelqu'un qui voulût s'en charger. Si elle ne trouvait personne, l'impôt de la terre abandonnée était réparti entre les autres propriétés. — 3° Nul curiale ne pouvait vendre, sans la permission du gouverneur de la province, la propriété qui le rendait curiale. — 4° Les héritiers des curiales, quand ils étaient étrangers à la curie, et les veuves ou filles de curiale qui épousaient un homme non curiale, étaient tenus d'abandonner à la curie le quart de leurs biens. — 5° Les curiales qui n'avaient point d'enfants ne pouvaient disposer, par testament, que du quart de leurs biens ; les trois autres quarts allaient de droit à la curie. — 6° Ils ne pouvaient s'absenter du municipe, même pour un temps limité, sans en avoir reçu l'autorisation du juge de la province. — 7° Quand ils s'étaient soustraits à la curie, et qu'on ne pouvait les ressaisir, leurs biens étaient confisqués au profit de la curie. — 8° L'impôt connu sous le nom d'*aurum coronarium*, et qui consistait en une somme à payer au prince à l'occasion de certains événements solennels, pesait sur les curiales

seuls. — Les dédommagements accordés aux curiales accablés de telles charges étaient : 1° l'exemption de la torture, si ce n'est dans des cas très graves ; 2° l'exemption de certaines peines afflictives ou infamantes réservées pour la populace, comme d'être condamnés aux travaux des mines, mis au carcan, brûlés vifs, etc. — 3° Après avoir parcouru toute la carrière des charges municipales, ceux qui avaient échappé à toutes les chances de ruines dont elles étaient semées, étaient exempts de rentrer dans les fonctions municipales, jouissaient de certains honneurs, et recevaient assez souvent le titre de comtes. — 4° Les décurions tombés dans la misère étaient nourris aux dépens du municipe. C'étaient là les seuls avantages que possédassent les curiales sur le menu peuple, qui, en revanche, avait sur eux celui que toutes les carrières lui étaient ouvertes, et que, soit par l'armée, soit par les emplois publics, il pouvait s'élever immédiatement à la classe des privilégiés. — Il est bien constaté que la condition des curiales, comme citoyens et dans l'état, était une condition onéreuse et dépourvue de liberté. Il est clair que l'administration municipale était un service pesant auquel les curiales étaient voués, et non un droit dont ils fussent investis. Voyons maintenant quel était la condition des curiales, non plus dans l'état et à l'égard des autres classes de citoyens, mais dans la curie même et entre eux. — Ici subsiste encore les formes et même les principes de la liberté. Tous les curiales étaient membres de la curie et y siégeaient. La capacité de supporter les charges entraînait celle d'exercer les droits et de prendre part aux affaires. — Tous les noms des curiales de chaque municipe étaient inscrits dans un certain ordre déterminé d'après la dignité, l'âge et d'autres circonstances, sur un registre dit *album curiæ*. Lorsqu'il y avait lieu à délibérer sur quelque affaire, ils étaient tous convoqués par le magistrat supérieur du municipe, et donnaient leur avis et leur suffrage. — Tout se décidait à la majorité des voix. Aucune délibération de la curie n'était valable, si les deux tiers des curiales n'étaient présents. — Les attributions de la CURIE en corps étaient : 1° l'examen et la décision de certaines affaires ; 2° la nomination des magistrats et officiers municipaux. — On ne trouve nulle part l'énumération des affaires qui appartenaient à la curie en corps. Tout indique cependant que la plupart des intérêts municipaux qui exigeaient autre chose que la simple exécution des lois ou d'ordres déjà donnés étaient discutés dans la curie. L'autorité propre et indépendante des magistrats municipaux paraît fort restreinte : ainsi, il y a lieu de croire qu'aucune dépense ne pouvait être faite sans l'autorisation de la curie : elle fixait le temps et le lieu des foires ; elle accordait seule des récompenses, etc. — Il y avait même des occasions où l'autorisation de la curie ne suffisait pas, et où il fallait avoir celle de la réunion de tous les habitants, curiales ou non : par exemple, pour la vente d'une propriété communale, pour l'envoi à l'empereur de députés chargés de lui faire des représentations. — Mais, par une conséquence nécessaire des progrès du despotisme, le pouvoir impérial allait s'immisçant toujours davantage dans les affaires des municipes, et restreignant l'autorité des curies. Ainsi, elles ne pouvaient faire de constructions nouvelles sans l'autorisation du gouverneur de la province. La réparation des murs d'enceinte de la ville était sujette à la même formalité ; elle était aussi exigée pour l'affranchissement des esclaves et tous les actes qui tendaient à diminuer de quelque façon le patrimoine de la cité. — Par degrés aussi, les affaires même dont la décision définitive avait appartenu aux curies tombèrent, par voie de réclamation ou d'appel, sous l'autorité de l'empereur ou de ses délégués dans les provinces. Cela arriva par la concentration absolue du pouvoir judiciaire et du pouvoir fiscal entre les mains des officiers impériaux. La curie et les curiales furent réduits alors à n'être plus que les der-

niers agents de l'autorité souveraine. Il ne leur resta presque plus que le droit de consultation et celui de plainte. — Quant à la nomination aux magistratures municipales, elle fut long-temps, et avec réalité, entre les mains de la curie, sans aucune nécessité de confirmation du gouverneur de la province, si ce n'est dans des cas d'exception, et pour des villes qu'on voulait spécialement maltraiter ou punir. Mais ce droit lui-même devint bientôt illusoire par la faculté donnée au gouverneur de la province d'annuler les nominations de la curie, sur la réclamation des élus. Lorsque les fonctions municipales devinrent tout-à-fait onéreuses, tous les curiales élus à quelque magistrature qui avaient auprès du gouverneur quelque crédit purent, sous tel ou tel prétexte, faire annuler leur élection et se décharger ainsi du fardeau. — Le droit d'élection devint donc à peu près aussi nul que le droit d'administration. Sous ces deux rapports, les formes de la liberté et les apparences du droit subsistaient dans l'intérieur de la curie. La réalité n'y était plus (*v.* Décurion, Municipes, Duumvir, Édile, etc.) — La misère des curiales ne se montre nulle part plus à découvert que dans la *Novelle* que publia l'empereur Majorien, l'an 458 de J.-C. « Chacun sait, dit-il, que les curiales sont les serviteurs de la république, et la partie vitale des cités. Aussi, l'antiquité appelait-elle avec raison leur assemblée un sénat inférieur. Mais l'iniquité des juges et la vénalité punissable des exacteurs les ont réduits au point que plusieurs, désertant leur patrie, négligeant la splendeur de leur naissance, cherchent à se dérober à leurs fonctions, et se cachent dans des demeures serviles ou des juridictions étrangères. Ils ajoutent même à leur faute la honte de se souiller par le mariage de filles de colons ou d'eslaves, afin de se procurer ainsi la protection des hommes puissants à qui ces esclaves appartiennent. Ainsi, les ordres des villes périssent, en même temps que les fugitifs, en s'associant à des esclaves, perdent leur propre liberté... En conséquence, nous ordonnons, pour l'avenir, que si quelque régisseur de domaine, ou quelque procureur, accueille chez lui, à l'insu de son maître, un curiale, et ne le rend pas avant l'année écoulée à la ville à laquelle il appartient, ce régisseur, s'il est libre, soit dégradé et envoyé aux ateliers des artisans; que s'il est esclave, il périsse par le supplice du fouet... » Quel devait être l'état d'une société où l'on punissait de mort celui qui recélait un magistrat se dérobant à sa magistrature? Tout le reste de la loi aggrave encore la servitude de cet ordre, dont elle prétend relever la *splendeur*. Elle donne à la cité le droit de réclamer la fille d'un curiale qui veut s'éloigner, afin que, par son mariage, elle soutienne un ordre prêt à s'éteindre. Le fils du curiale qui veut entrer dans l'église, s'il est clerc seulement, est obligé d'y renoncer pour servir sa municipalité; s'il est ordonné prêtre, il perd la disposition de tout son bien, qui doit servir de garantie aux dettes de la curie. Dans cet état d'oppression, c'était une faveur insigne et rarement accordée par le monarque, que de rayer un homme du rôle des curiales pour le porter dans celui des simples possesseurs. Théodoric avait accordé cette grâce à un solliciteur, et Cassiodore, en la lui annonçant, au nom du roi, lui fait connaître, avec une éloquence déplacée, les charges attachées à la faveur qu'il avait obtenue, et la condition des citoyens qui se trouvaient rangés immédiatement au-dessous des curiales. Mais là ne devait point s'arrêter l'abaissement de cet ordre; on alla jusqu'à condamner les criminels à entrer dans les curiales, bien que les lois impériales l'eussent d'abord défendu. Les juifs et les hérétiques y étaient admis : ce ne fut que depuis Justinien qu'ils furent soumis aux obligations de cette charge sans en avoir les prérogatives. Du reste, des preuves nombreuses attestent que l'organisation des curies survécut, dans plusieurs contrées, à la domination romaine.

A. Savagner.

CURIOSITÉ, désir, besoin, volonté de connaître ; c'est un mouvement de l'ame qui suffirait à prouver son existence, et qui naît de la croyance, de l'espoir, de la crainte d'un avenir, et révèle la prévoyance, faculté éminemment intellectuelle, qui n'est point bornée dans l'homme, ainsi que dans les animaux, à certaines situations, à certains cas, lesquels, du moment qu'ils ne se reproduisent pas exactement semblables, laissent se consumer sans fruit les efforts de l'individu, et le forcent à agir d'après une influence étrangère à son choix et à sa volonté. C'est à la *curiosité* que l'homme doit toutes ses connaissances. Il fut créé avec un penchant à savoir si prononcé que les livres sacrés le montrent dès son origine aussi *curieux* qu'orgueilleux. Le travail, les maladies et la mort, résultats d'une connaissance obtenue, n'ont pu détruire cette inclination dont la direction est si importante. Désirer connaître pour faire une application utile des connaissances, c'est donner à la *curiosité* un but vraiment digne de l'homme, seule créature susceptible de perfectionnement ; c'est employer pour les étendre ses facultés morales et parvenir ainsi à la vérité en toutes choses, point vers lequel doit tendre une créature douée de la raison, par laquelle on compare et l'on juge.—La *vue*, l'*ouie*, le *tact*, ont un rapport avec nos facultés intellectuelles plus immédiat que l'*odorat* et le *goût*, et semblent destinés à satisfaire notre *curiosité* et nos besoins. C'est dans la jeunesse que l'on compare et que l'on juge. Pour s'assurer de la nature de la *curiosité* que l'on éprouve, il faut d'abord savoir l'usage que l'on se propose de faire de ses résultats : on peut alors la diviser en utile, superflue, et nuisible ; et nous observerons que la première est ordinairement un préservatif des deux autres. On ne voit guère les gens qui se consacrent à des découvertes importantes s'inquiéter de ce qui est étranger à leur travaux ; et l'on n'est pas à la fois *curieux* de grandes et de petites choses. C'est dans la jeunesse que l'habitude de considérer la fin des œuvres que l'on entreprend serait nécessaire. Que de temps perdu pour l'étude et même pour le plaisir, que celui qui s'est passé dans des recherches sans but ! dans l'audition des discours sans substance ! dans l'assistance des scènes sans intérêt ! La *curiosité* ne peut être inutile sans être en même temps nuisible, ne fît-elle que nous dérober le temps, cet insatiable consommateur des pensées, des actions et de la vie, dont le prix ne nous est révélé qu'au jour où nous voulons en faire usage. La *curiosité* sans but n'est que le besoin d'une ame dépourvue d'affections, et d'un esprit vide d'idées ; elle ne se satisfait guère qu'aux dépens de ceux qui l'éprouvent. L'épouse de Loth veut *voir*, et elle meurt : Dina veut *voir*, elle est déshonorée ; David n'est *mu* d'abord que par la *curiosité* : après l'avoir satisfaite, il devient adultère et homicide ; la reconnaissance et la peur de la mort ne l'emportèrent point sur la *curiosité* chez cet habitant de Coventry, qui jeta un regard sur la duchesse de Mercy quand elle se soumit à traverser, dépouillée de ses vêtements, les rues de cette ville, pour l'affranchir d'un impôt accablant. L'histoire est remplie de ces exemples d'une *curiosité* sans cause que l'on puisse avouer, et dont le moindre mal est d'exposer à la raillerie, ainsi qu'il arriva à la mère de Papirius, quand elle voulut savoir de son fils ce qui se discutait dans le sénat de Rome. La Fable n'est pas moins fertile que l'histoire en exemples de *curiosité* dangereuse : Pandore désira connaître ce que renfermait la boîte dont les dieux lui avaient fait présent ; et sa *curiosité* satisfaite valut à la terre tous les maux qu'une vengeance céleste pouvait y répandre. La *curiosité* d'Actéon ne fut pas punie avec moins de rigueur par la sévère Diane. Si la défiance guida Sémélé et Psyché, la *curiosité* aussi eut une grande part dans leurs actions : la première perdit la vie pour avoir voulu voir Jupiter dans sa majesté ; le bonheur de la seconde faillit lui échap-

per en considérant l'amour de trop près. Nous voyons tous les jours dans la société la *curiosité* se repentir après s'être contentée. Si, quand elle naît de la défiance, on se décidait à se conduire d'après ce qu'elle a fait découvrir, elle serait conséquente, et deviendrait la voie la plus sûre pour rompre avec une épouse ou des amis perfides. Mais on voit presque toujours les *curieux*, désespérés du succès de leurs démarches, maudire les connaissances qu'ils ont acquises. La vanité est un des plus grands mobiles de la *curiosité;* on veut savoir jusqu'où on est placé dans l'estime d'autrui, et l'on veut surprendre le secret de l'admiration qu'on inspire, sans considérer qu'elle n'est jamais proportionnée à l'opinion qu'on a de son mérite. La *curiosité* naît aussi d'une conscience inquiète : les avares, les grondeurs, les intrigants, les coquettes, écoutent volontiers aux portes les jugements dont ils sont l'objet, quittes à recevoir des leçons dont aucun respect humain n'adoucit l'acerbité. La crainte se manifeste aussi par la *curiosité* chez les criminels; et elle n'est alors qu'un moyen de plus de se soustraire au châtiment qu'ils appréhendent. La *curiosité* qui n'a pas pour objet le désir de s'instruire dans les sciences, dans les lettres ou dans les arts, rend les hommes importuns et les déconsidère; elle les rend aussi dangereux, parce qu'elle est ordinairement accompagnée d'indiscrétion; et comme, soit par impuissance ou par honte, un curieux ne parvient guère qu'à la connaissance imparfaite d'un secret, il peut, dans son erreur, compromettre les intérêts ou la vie de ceux qui lui sont le plus chers. — Les torts et les dangers de la *curiosité* ont été retracés de main de maître par Cervantes dans le *Curieux impertinent*, une des nouvelles de Don-Quichotte; par la comtesse de Genlis, dans son excellente comédie de la *Curieuse;* et dans l'admirable livre de Godwin, *Caleb Williams*, où la *curiosité* est présentée comme une des plus violentes passions qui puisse s'emparer du cœur de l'homme. — Le mot de *curiosité* ne signifie pas toujours une affection morale : on l'emploie aussi comme synonyme d'*objet rare* (*v.* ci-après); et alors il s'applique à un ouvrage d'art ou à une production naturelle. Les magasins de *curiosités* qui sont sur les quais de Paris renferment de vieux tableaux, des sculptures en ivoire, des bronzes, des porcelaines de la Chine, du Japon, de Saxe; on y trouve des madrépores, des stalactites, des singes et des oiseaux empaillés. Il suffit qu'une chose vienne de loin ou vienne d'un pays étranger pour être classée comme *curiosité*. Une pantoufle, si l'on pouvait prouver qu'elle a chaussé le pied de l'impératrice Poppée ou du grand lama, ferait un merveilleux effet dans un cabinet de *curiosités*. On nomme *curieux* ceux qui se complaisent à réunir ces sortes d'objets. Les sommes que les gouvernements consacrent aux collections leur permettent d'en faire de spéciales; c'est ainsi qu'ils forment des galeries de statues, de tableaux, d'armes, de productions naturelles, tandis que les particuliers n'arrivent guère qu'à former un cabinet de *curiosités*, encore voit-on fréquemment qu'ils n'y parviennent qu'en dérangeant leur fortune. Les connaissances, le bon goût et la prudence sont également nécessaires à un *curieux*, et sous tous ces rapports, le cabinet de M. Odiot, faubourg St-Honoré, est un de ceux que l'on peut visiter avec le plus de satisfaction : entre une infinité d'objets rares et de grand prix, on ne peut voir que là le masque pris sur le visage de Cromwell mort. — M. de Balzac, dans son roman intitulé : *La Peau de chagrin* a inventorié de la manière la plus originale un magasin de *curiosités*.

C^sse DE BRADI.

CURIOSITÉS. Ce mot embrasse toutes les choses rares et singulières que la science, la manie et le luxe peuvent rassembler. Quoique l'importance que l'on attache à la possession de ces objets ait dû croître avec le développement des lumières et de la richesse publique, elle était déjà

fort grande chez les anciens, surtout quand ils étaient sous la puissance des souvenirs qui relèvent ce qu'il y a de plus humble, et rendent précieux ce qui paraît le plus vil. Ainsi, Denys le tyran acheta les tablettes d'Eschyle, dans la persuasion qu'elles suffiraient pour l'inspirer, et pour garantir ses tragédies du rire insultant de Philoxène, dont il se vengeait en l'envoyant aux carrières. On se disputait la flûte de Timothée on d'Isménias, qui l'avait achetée lui-même sept talents à Corinthe. Néanthe, fils du tyran Pittacus, à qui l'on avait dit que la lyre d'Orphée avait rendu sensibles les animaux, les plantes et les pierres, gagna par argent le prêtre du temple d'Apollon à Lesbos, où on la conservait, et l'engagea à la lui livrer, en y mettant en place une lyre toute semblable. Du temps de Lucien, un particulier paya 3,000 drachmes la lampe de terre qui avait servi à Épictète. Le bâton que le philosophe Pérégrin avait déposé en montant sur son bûcher n'était pas moins estimé que, parmi nous, celui sur lequel s'appuyait Olden Barnevelt en allant au supplice, ou la canne de Voltaire. On montrait avec orgueil les ossements de Géryon à Thèbes, la dépouille du sanglier de Calydon chez les Tégéens, et les cheveux d'Isis à Memphis. Que n'eût-on pas offert pour les reliques de Troie, que Scarron énumère à sa manière grotesque?

La béquille de Priamus,
Le livre de ses *oremus*,
Un almanach fait par Cassandre,
Où l'on ne pouvait rien comprendre, etc.

Dût-on m'en blâmer, j'avoue que je partage cette espèce de superstition pour les restes du passé. Je voudrais être assez riche, et je ne oroirais pas faire un usage absurde de mes trésors s'ils me procuraient la robe de Rabelais, celle dont se revêtait Jean-Jacques lorsqu'il eut adopté le costume arménien, le coffre dans lequel se sauva Grotius, et qu'aux fêtes républicaines du château de Santhorts, situé entre La Haie et Leyde, et appartenant au célèbre professeur Burman-le-Second, on étalait jadis à la vénération des fidèles; le sabre du *Grand-Pierre*, les vraies cruches façonnées par Jacqueline de Bavière (*v.* Cruche), la chaîne de diamants et la chaise léguées par Rubens à l'académie de peinture d'Anvers, la plume de Juste-Lipse consacrée à Notre-Dame de Halle, le gobelet de bois dans lequel fut portée la première santé des *gueux*, de ces nobles gueux, qui donnèrent au monde le signal de la liberté, etc.— Quand je vins à Paris pour la première fois, comptant rencontrer un grand homme et une merveille monumentale à chaque pas, je me consolai de ma déconvenue par des visites fréquentes au bon et illustre Denon, qui accueillait ma jeunesse d'un air de bienveillance dont j'étais transporté. Parmi les curiosités qui encombraient élégamment sa somptueuse demeure, je remarquai sur sa cheminée l'écritoire que Voltaire avait donnée au grand Frédéric, que Napoléon avait prise à Postdam, et qu'il avait abandonnée ensuite au directeur de ses musées, à celui qui composait en médailles les fastes de son règne. On avait eu soin d'ouvrir à côté le volume où Voltaire, rendant compte de ses liaisons avec la cour de Berlin, ajoute avec causticité : « Il (le roi de Prusse) me traitait d'homme divin; je le traitais de Salomon; les épithètes ne nous coûtaient rien... Je pris la liberté de lui envoyer une *très belle écritoire de Martin*; il eut la bonté de me faire présent de quelques colifichets d'ambre, et les beaux esprits de Paris s'imaginèrent avec horreur que ma fortune était faite. » J'allai aussi saluer l'écritoire de Jean-Jacques Rousseau, dont était propriétaire M. Bouilly, qui eut la modestie de m'assurer qu'il ne s'en servait jamais. Au reste, cette écritoire en corne, comme celle des écoliers, atteste l'état voisin de la misère où s'obstinait à rester l'auteur d'*Émile*. — Pour en revenir à M. Denon, c'était un homme qui faisait avec une grâce charmante et toute moderne les honneurs de l'archéologie. Les femmes étaient surtout l'objet de ses délicates attentions, et il les mettait aussi à

l'aise au milieu des momies d'Égypte et des raretés du Japon et de la Chine que si elles avaient été dans un cabinet de toilette. Le sien n'était pas fermé pour elles, et il était rangé avec assez de coquetterie pour attirer leur attention. Sous verre était disposée galamment une multitude de bagues et de bijoux donnés à M. Denon par des souverains et de grands personnages. Là on admirait aussi la gracieuse imitation en cire d'une des belles mains de la princesse Pauline Borghèse. Le lit était d'une forme antique; des hiéroglyphes y étaient incrustés; une étoffe fabriquée au Mexique le couvrait, et une magnifique peau de lion à l'épaisse crinière servait de marche-pied. Le propriétaire me disait en riant, en présence d'Alexandre de Humboldt : « C'est la peau d'un lion de mes amis, qui eut la bonté de me la prêter au désert. » Que dirais-je de ce reliquaire gothique en cuivre doré dont les six compartiments renfermaient, 1° des fragments d'os du Cid et de Chimène, trouvés dans leur sépulture à Burgos; des fragments d'os d'Héloïse et d'Abailard, extraits de leurs tombeaux au Paraclet; 2° des cheveux d'Agnès Sorel, inhumée à Loches, et d'Inès de Castro à Alcaboca; 3° une partie de la moustache de Henri IV, roi de France, qui était entière lors de la violation des tombeaux de St-Denys, en 1793; 4° un fragment du linceul de Turenne, des fragments d'os de Molière et de La Fontaine, des cheveux du général Desaix; 5° une signature autographe de Napoléon; 6° enfin, un morceau ensanglanté de la chemise qu'il portait à l'époque de sa mort, une mèche de ses cheveux et une feuille du saule sous lequel il repose dans l'île de Ste-Hélène. — Je ne finirais pas si je voulais tout rappeler; mais Denon n'est plus, et ses collections, fruits de tant d'années laborieuses et de tant de sacrifices, sont dispersées! — Parmi les amateurs récents qui ont fait connaître eux-mêmes leurs richesses, on doit une mention à M. J. d'Huyvetter, de Gand, mort le 13 novembre 1833 d'un coup d'apoplexie, et qui a publié sa description sous le titre de *Zeldzaamheden* (Gand, 1829, in-4°). M. d'Huyvetter avait un nombre prodigieux de vases, de coupes, de verres et de plats du moyen-âge et de la renaissance, ainsi que de vitraux peints. — M. Gabriel Peignot, dont l'érudition a quelque chose d'ésotérique, a publié en 1804 un *Essai de curiosités bibliographiques*; et M. T.-P. Bertin, a traduit, en 1810, de l'anglais, de J. d'Israëli, les *Curiosités de la littérature*. Ces sortes de mélanges, que les bibliophiles affectionnent, sont appelés en latin par les savants, *amœnitates litterariæ*, titre qui rappelle un recueil intéressant de Jean-Georges Schelhorn, 1724-31; 14 tom. en 7 vol. in-8°. DE REIFFENBERG.

Le mot CURIOSITÉS dans les arts se prend pour désigner généralement ce que recherchent et réunissent des amateurs pour former leur cabinet, tel que des émaux, des porcelaines, des faïences, des étoffes, des armures ou différents objets de meubles, de costumes à l'usage des peuples sauvages ou des peuples anciens, ainsi que des coquilles ou autres échantillons d'histoire naturelle. Le commerce de ces curiosités a été fort étendu il y a 80 ans; presque tous les amateurs de tableaux et de dessins avaient aussi des *curiosités* dans leur cabinet. Ce goût avait passé de mode et se trouvait presque oublié; mais, depuis dix ans, il a pris de nouveaux développements. D'abord, on s'est contenté de rechercher les objets fabriqués lors de la renaissance; ensuite on a recueilli ce qui tenait aux règnes de Henri IV et de Louis XIV; maintenant on admet aussi dans la *curiosité* les bronzes dorés des chinoiseries et une foule d'objets plus remarquables par la bizarerie de leur forme et de leurs couleurs que par tout autre chose. M. Durand à Paris et M. Revoil à Lyon avaient formés de riches cabinets de curiosités qui, tous deux, ont été acquis par le gouvernement pour être placés au Louvre. — Parmi les autres cabinets de curiosités qui existent maintenant, on peut citer surtout, à cause du goût qui a présidé à leur formation, ceux de

MM. de Monville et Sauvageot. Les salles de ventes des commissaires-priseurs offrent aussi très souvent de très belles réunions d'objets de curiosités où les amateurs viennent avec empressement chercher ce qui leur manque. Duchesne, a.

CURTIUS (Metius), Sabin qui s'illustra par son intrépidité, lorsque Tatius, roi de Cures, à la tête de ses sujets outragés, vengeait, dans un combat sanglant, l'affront qu'il avait reçu des Romains, qui, au mépris de la bonne foi et des dieux qui président à l'hospitalité, avaient enlevé les plus belles et les plus jeunes femmes de la Sabinie et du Latium. S'étant fait jour l'épée à la main à travers l'armée ennemie, Curtius y jetait le désordre, quand enfin, blessé et repoussé par Romulus, il se précipita dans un marais formé des eaux du Tibre. Abandonné par Romulus, que la chaleur du combat appelait ailleurs, il parvint à se dégager des roseaux et du limon de ce lac, qui, mis à sec dans la suite, se nomma, du nom de ce Sabin, *Lacus Curtius*, et fit partie du Forum. Après le traité de paix et de fusion conclu entre les Romains et les Sabins, Metius Curtius fut un des trois habitants de distinction de la ville de Cures qui vinrent s'établir à Rome. Quelques auteurs prétendent que le lac Curtius dut son nom à Marcus Curtius (*v.* ci-après).

Curtius (Marcus), héroïque et jeune Romain, de famille patricienne, s'est immortalisé par une des plus belles actions qu'ait inspirées l'amour de la patrie, action si sublime que les grandes ames se défendent de la mettre au nombre des fables, où plusieurs l rangent. L'an de Rome 392 (362 ans avant J.-C.) il s'ouvrit tout à coup dans le Forum un abîme sans fond, précisément sur le lieu consacré par le nom de Metius Curtius. Vainement essaya-t-on, au rapport des historiens, de le combler par une immense quantité de terre, de pierres et de décombres. On consulta les dieux : « Si vous voulez que Rome porte à jamais le nom de la ville éternelle, répondirent les aruspices, jetez dans le gouffre ce qui fait la principale force des Romains. » Dès lors, le jeune Curtius ne cessait d'interroger ce qu'il y avait de plus brave et de plus illustre parmi les Romains sur la nature de cette force, « si ce n'était point la valeur et les armes. » Leur unanime assentiment ne lui laissant aucun doute sur ce point, bientôt on vit accourir vers le gouffre un jeune cavalier, couvert d'armes étincelantes, monté sur un cheval superbe et richement enharnaché, comme en un jour de fête : c'était le jeune Curtius, qui, arrivé au bord de l'abîme, se dévouant à haute voix aux dieux Mânes, les bras tendus vers le ciel, les yeux animés d'une joie surnaturelle, se précipita et disparut dans le gouffre, devant une multitude stupéfaite et ravie d'admiration. Dans cette tombe effrayante et héroïque, le peuple reconnaissant jeta des fleurs et des offrandes, et le gouffre, dit-on, se referma aussitôt. Les écrivains sensés s'accordent à dire qu'il fut comblé avec des décombres.—A la *Villa-Borghèse*, aux portes de Rome, un bas-relief consacre le souvenir de ce dévouement sublime. Denne-Baron.

CURTIUS (*Salon*, ou *cabinet de figures de*). Curtius, dont le véritable nom était probablement *Curtz*, artiste allemand de naissance, se naturalisa en France, où il vint vers l'année 1770. Il se fixa à Paris, et il y a passé toute sa vie, sauf quelques excursions temporaires dans les provinces et dans les pays étrangers. Il paraît que c'est à lui que l'on doit, non l'invention, fort ancienne (*v.* Cire), mais le perfectionnement des figures sculptées en cire, ou d'une composition particulière, et représentant de grandeur naturelle, avec leur costume et leurs habitudes ordinaires, et avec plus ou moins de ressemblance, des personnages morts ou vivants. Curtius établit deux salons, l'un au Palais-Royal, l'autre sur le boulevard St-Martin, et plus tard sur celui du Temple, après le théâtre de Nicolet. Tous les ans, il renouvelait les deux salons, et tous les mois il y changeait quelque chose. Le premier était plus spécialement consacré aux grands hommes, aux illustres notabi-

lités. Dans le second étaient rangés les grands scélérats, les individus qni s'étaient fait un nom dans les classes inférienres de la société. On pense bien qu'il n'oublia point son homonyme Marcus Curtius (*v.* ci-dessus). Comme le moderne Curtius faisait les bustes de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville, il gardait une copie des têtes les plus remarquables par leur caractère ou leur beauté, et il les exposait dans ses salons. Il modelait les rois, les grands écrivains, les jolies femmes et les voleurs. On y a vu Jannot et Desrues, le Cte d'Estaing et Lingnet, le grand Frédéric et Voltaire, Catherine II et J.-J. Rousseau, Hayder-Aly et l'aéronaute Blanchard, Francklin et Cagliostro, la Cnse de la Mothe-Valois et Mesmer, Buffon et Mlle Contat, la famille royale assise à un banquet et Louis XVI à côté de son beau-frère Joseph II, la réception des ambassadeurs de Tippon-Saïb, etc. L'aboyeur criait à la porte : *Entrez, messieurs et dames, venez voir le grand couvert ; entrez, c'est tout comme à Versailles.* Il n'en coûtait que deux sous ; pour douze sous, on approchait, on circulait près des figures; et, malgré la modicité des prix, Curtius faisait des recettes de 300 fr. par jour. On voyait aussi chez lui des objets précieux en peinture et en sculpture, des monuments antiques, des momies, des raretés telles que la chemise que portait Henri IV lorsqu'il fut assassiné, avec les certificats qui prouvaient l'authenticité de cette pièce; enfin, toutes les nouveautés qui firent sensation à diverses époques. Curtius se montra patriote dès le commencement de la révolution ; il exposa les figures de Lafayette, Bailly, Mirabeau et autres députés de l'assemblée constituante, celles des principaux détenus et vainqueurs de la Bastille, et deux modèles de cette forteresse-prison, l'un dans son état naturel, l'autre avec ses ruines. Mais Curtius devint girouette, comme bien des gens qui ne s'en vantent pas, et qui en ont fait comme lui un métier lucratif. Il offrit à l'hommage ou à l'horreur du public les grands hommes du jour, les grands hommes à la mode, triomphants ou victimes, et leur décernant l'apothéose ou le châtiment, suivant les circonstances. On vit ainsi tour à tour, dans ses salons, les girondins et les montagnards, Vergniaux et Danton, le duc d'Orléans et Philippe-Egalité, Marat et Charlotte Corday, le père Duchesne et Robespierre, madame Roland et le capucin Chabot, madame Tallien et Barras, Dumouriez et Talleyrand, Bonaparte, sa famille, ses maréchaux, ses favoris, et quelques-uns de ses chambellans et de ses sénateurs. Si sa mort ou celle de son héritier, il y a une vingtaine d'années, les a empêchés de montrer les effigies des rois, des héros de la restauration, des princes de la sainte-alliance, ils ont été suppléés dans cette noble tâche par leurs successeurs ou imitateurs des boulevards St-Martin et du Temple, qui, faute de mieux, ne font voir, il faut l'avouer, depuis quelques années, que des grands hommes bien petits. H. Audiffret.

CUSCUTE, *cuscuta* ; genre de la famille des *convolvulacées* (*v.*), et de la tétrandrie digynie, qui renferme des plantes parasites d'un aspect singulier. Elles ont, en général, des tiges grêles, filiformes, rouges ou blanches, entièrement dépourvues de feuilles, qui s'enlacent autour des herbes voisines sur lesquelles elles se cramponnent au moyen de petits suçoirs, et qu'elles ne tardent point à faire périr. La cuscute d'Europe (*C. Europæa*), et l'*épithyme* (C. epithymum), s'attachent communément au thym, à la bruyère, au chanvre, à la luzerne, au lin, et se répandent sur de grands espaces avec une effrayante rapidité, causant ainsi de grands dégâts dans les champs cultivés. Ces plantes ont passé autrefois pour incisives, apéritives et légèrement purgatives ; mais elles sont aujourd'hui inusitées. Z.

CUSTINE (Adam-Philippe comte de), général en chef, né à Metz le 4 février 1740. Comme les enfants d'extraction noble, il fut nommé officier dès son bas âge ; à sept ans, il était lieutenant en second au régiment de Saint-Chamans. Il

parut à la suite du maréchal de Saxe pendant la guerre des Pays-Bas. On le rappela du camp pour l'envoyer au collége à Paris. Ses études étant à peu près terminées, il entra dans le régiment du roi. Il fut successivement lieutenant-capitaine au régiment de Schomberg-Dragons, et à 21 ans colonel du régiment de Custine. Les voyages achevèrent son éducation militaire; il visita les cours du nord, séjourna assez long-temps à Berlin, et à son retour en France, il introduisit dans son régiment la discipline allemande. Il partit spontanément pour l'Amérique du Nord, échangea son régiment de dragons contre celui de Saintonge infanterie; au siége de New-Yorck, il gagna à la pointe de l'épée le grade de maréchal-de-camp. A son retour en France, il fut fait gouverneur de Toulon, et en 1589 la noblesse de Lorraine le nomma député aux états-généraux. Il se prononça pour le parti de la révolution. — Ses opinions politiques présentaient dès lors d'étranges contradictions. Il avait appuyé l'établissement des gardes nationales, demandé une déclaration des droits de l'homme et du citoyen; il s'était prononcé hautement pour le principe de la souveraineté nationale, et on le vit bientôt après contester à la nation le droit de disposer des biens du clergé, réclamer pour le roi le droit de paix et de guerre, la suppression des apanages, mais de fortes pensions pour en tenir lieu; proposer de contraindre tous ceux qui avaient reçu des dons et gratifications de la cour de les restitner, s'opposer à tous les décrets contre les émigrés, demander, dans le cas d'évasion du roi, la convocation d'une assemblée nationale. Admirateur du régime militaire des princes allemands, il en réclamait l'application aux troupes françaises, et citait comme général modèle Lawndon, qui dans un moment d'effervescence militaire avait tué deux soldats mutinés. Nul général n'avait signalé son entrée dans le commandement par des faits d'armes plus brillants et plus rapides, dans la campagne de 1792, par la prise de Spire, de Worms, de Mayence, de Francfort-sur-le-Mein; et en 1793, il abandonna toutes ses conquêtes et se replia en Alsace. Il pouvait être plus malheureux que coupable, mais il y avait de sa part injustice et maladresse à accuser de ses revers et Kellerman et Beurnonville. Il avait, de son chef, ordonné l'évacuation des postes importants qu'occupait dans les Vosges l'armée qu'il commandait. Il fut dénoncé à la convention comme l'un des chefs d'une faction qui prétendait rétablir la monarchie et placer le duc de Brunswick sur le trône de France. Custine repoussa avec succès cette grave accusation. La convention lui conféra le commandement en chef de l'armée du Nord. Ce général avait plus d'ambition que de talent, plus de pétulance que de fermeté; sa qualité de noble n'était alors qu'un obstacle pour se maintenir à la tête d'une armée toute républicaine. C'était peut-être pour écarter cette funeste prévention qu'après la chute des girondins il s'était hâté d'envoyer à la convention les arrêtés, la correspondance de Wimphen et autres chefs de ce parti. Il s'était fait beaucoup d'ennemis parmi les autres généraux par la légèreté de ses plaintes contre eux, et parmi les officiers et les soldats par sa hauteur et la dureté de ses procédés. Il n'épargnait pas même dans ses récriminations les représentants du peuple et le ministre de la guerre. Il crut n'avoir rien à craindre dès qu'il se vit rappeler par la convention à un nouveau commandement. A peine avait-il visité les postes qu'il fut mandé à la barre de la convention national pour y rendre compte de sa conduite. Il obéit; mais, au lieu de répondre aux griefs qu'on lui opposait, il ne parla que de ses services, de son patriotisme, de son dévouement sans bornes à la république; il fut décrété d'accusation et traduit au tribunal révolutionnaire. On lui reprochait d'avoir abandonné dans Francfort la garnison qu'il y avait mise, et qui fut massacrée par les habitants et par l'ennemi; 2° d'avoir laissé bloquer et prendre Mayence sans avoir rien tenté pour secourir cette place importante; enfin, d'avoir trahi la républi-

que ce dernier grief se rattachait sans doute à ses relations avec le duc de Brunswick, sur lesquelles on n'avait que des soupçons. Quatre officiers de son armée durent se présenter comme témoins à décharge, et persistèrent dans leurs déclarations avec la plus courageuse persévérance. Mme de Custine, sa belle-fille, osa seule implorer les juges du terrible tribunal. Elle ne cessa de donner tous ses soins au père de son époux. L'instruction du procès dura long-temps; Fouquier-Thinville insistait pour faire venir les témoins, même ceux demandés par Custine, et notamment le général Houchard : ces témoins ne furent pas appelés. Custine, en présence de ses juges, soutint avec courage l'épreuve des débats; il parla long-temps; à l'instant où le jugement allait être prononcé, quelques murmures s'élévèrent dans l'auditoire. « Custine, dit le président, n'appartient plus à la république, mais à la loi qui va le frapper. Comme homme, il feut le plaindre d'avoir encouru par sa conduite un pareil sort. » Custine entendit le jugement fatal avec une émotion profonde : « Je meurs innocent, » s'écria-t-il d'une voix brisée par la douleur. Dès ce moment, le guerrier intrépide ne parut qu'un être faible et timide, luttant contre une mort inévitable. Il demanda un confesseur, qu'il voulut retenir toute la nuit, et qui ne l'abandonna pas un instant; il passa ses derniers instants en prières; il n'interrompit sa pieuse préoccupation que pour écrire à son fils. — 17 août 1793, dix heures. « Adieu, mon fils, adieu. Conservez le souvenir d'un père; je n'emporte qu'un regret, c'est celui de vous laisser un nom qu'un jugement fera croire un instant coupable de trahison par quelques hommes crédules. Réhabilitez ma mémoire quand vous le pourrez; si vous obtenez ma correspondance, ce serait une chose bien facile. Vivez pour votre aimable épouse, pour votre sœur, que j'embrasse pour la dernière fois. Je crois que je verrai arriver avec calme ma dernière heure. Adieu! encore adieu! Votre père, votre ami. Custine. » Il fut traîné au supplice le lendemain. Tout son courage l'avait abandonné; son malheureux fils subit le même sort quelques mois après, et il montra jusque sur l'échafaud le plus grand calme, la plus impassible résignation. Il vécut trop peu pour satisfaire au dernier vœu de son père.

DUFEY (de l'Yonne).

CUSTODE. Ce terme appartient presque exclusivement au langage ecclésiastique, dans lequel il a plusieurs acceptions. Il se dit : 1° du saint ciboire, où l'on garde les hosties consacrées, et qui est couvert d'un petit pavillon; 2° du pavillon même qui couvre le saint ciboire; 3° des rideaux qui, dans quelques églises, servent d'ornements à côté du grand autel; 4° de quelques supérieurs de certains ordres religieux, tels que les capucins, cordeliers, etc., qui faisaient l'office du provincial en son absence. Chez les récollets, le *custode* était supérieur d'une petite maison où il y avait peu de religieux. — Au lieu de se servir du mot *custode*, on conservait le mot latin CUSTOS, pour désigner celui qui était pourvu de la *custodie* (*v.* plus bas) d'une église. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, il y avait encore des églises collégiales dans lesquels le *custos*, le sacristain ou le trésorier, à qui le droit attribuait presque les mêmes fonctions, était la première dignité du chapitre, quoique dans d'autres églises elle ne fût que la seconde, la troisième, quelquefois même la quatrième. Telles étaient l'église collégiale de Saint Nizier à Lyon, les saintes chapelles de Paris, de Vincennes et de Bourges. — Dans le chapitre de Lyon, il y avait un chanoine qui portait le titre de *grand custode*, et l'église de Ste-Croix, paroisse unie à la cathédrale, était desservie par deux curés qui portaient tous deux le nom de *custode* : on appelait CUSTODERIE la maison où ils logeaient. Anciennement, le chef de la collégiale de Windsor en Angleterre s'appelait *custode*. Henry VIII changea ce nom en celui de doyen. — A Rome, on appelle *custode* le président de l'académie des Arcadiens. — Les anciens Romains appelaient *custodes* des officiers chargés de

veiller à ce qu'il n'y eût point de fraude dans le vote pour l'élection des magistrats. — Le mot latin CUSTOS a encore été transporté dans notre langue en un autre sens, en usage jadis dans l'ordre des trinitaires. La mort du général arrivant, le prieur de Cerfroi était autrefois *custos* de plein droit, c.-à-d. que toute l'autorité du général lui était dévolue jusqu'à l'élection de son successeur ; mais, dans les derniers temps, on élisait le *custos* comme le général.

CUSTODE, dans notre vieux langage, désignait quelquefois les rideaux des lits des particuliers. En termes de sellier, *custode* désigne encore le chaperon ou le cuir qui couvre le fourreau des pistolets pour empêcher qu'ils ne se mouillent. En ce sens, ce mot est moins usité que chaperon. — En termes de sellier-carrossier, la *custode* est la partie garnie de crin qui est à chaque côté du fond d'un carrosse où l'on peut appuyer la tête et le corps. — On disait donner le fouet *sous la custode* (*sub custodiâ*), c.-à-d. en secret et en prison, pour épargner au criminel la honte d'un supplice public. Autrefois les confesseurs donnaient à leurs prisonniers la discipline *sous la custode*, c.-à-d. en secret; usage aboli sagement long-temps déjà avant la révolution.

CUSTODIE. L'ordre de St.-François était divisé en deux familles, la cismontaine et l'ultramontaine. Ces familles étaient divisées à leur tour en provinces, vicairies et *custodies*. Dans l'origine de l'ordre, on appelait *custodies* quelques couvents qui faisaient partie d'une province, laquelle, à cause de sa trop grande étendue, ne pouvant-être gouvernée par un provincial, était divisée en plusieurs *custodies*, gouvernées par des custodes. Ceux-ci toutefois dépendaient toujours d'un provincial de cette province, qui était obligé de les visiter tous les ans. Dans les derniers temps, les custodies avaient succédé aux vicairies, et celles qui ne dépendaient d'aucun provincial étaient immédiatement soumises au général. — Il y avait aussi des *custodes* et des *custodies* dans le tiers-ordre de St.-François. Dans un chapitre de cet ordre, tenu en 1608, il fut résolu de diviser les couvents de France en quatre *custodies*, gouvernées, la première par le gardien de Picpus près de Paris, la seconde par celui de Rouen, la troisième par celui de Lyon et la quatrième par celui de Toulouse. — CUSTODIE se disait encore d'un office et d'une espèce de supériorité établie en quelques églises. Hugues, frère de Louis-le-Débonnaire, et abbé de Saint-Bertin, obtint que l'abbaye de Saint-Bertin aurait la *custodie* de l'église de Saint-Omer, c.-à-d. qu'elle nommerait un de ses religieux pour en être le chef, sous le nom d'*æditus* ou de *custos*, avec le droit d'officier quatre fois l'année dans cette église. — La CUSTODIE s'appelle aussi quelquefois *coutrerie* ; mais alors elle est différente de la custodie dont nous venons de parler. — Le COUTRE avait, dans certaines églises, le soin de sonner les cloches et de garder les clés du temple.

CUSTODI-NOS, terme latin, employé dans la jurisprudence canonique, pour désigner un confidentiaire, titulaire d'un bénéfice, à charge de le remettre à un autre dans un certain temps, et qui lui prête son nom pour en recueillir les fruits. — *Custodi-nos* se dit encore de celui qui fait les fonctions d'un office pour celui qui en est pourvu, mais qui ne peut pas l'exercer à cause de son bas âge.

CUSTOTE est un vieux mot qui se disait des manches d'une robe, faites d'une certaine manière semblable aux manches d'un prêtre — Les différents mots que nous avons expliqués dans cet article viennent tous du mot latin, *custos*, *custodis*, gardien. A. SAVAGNER.

CUTANÉ, en latin *cutaneus*, fait de *cutis*, peau. Cette épithète, synonyme de *peaucier*, signifie qui a trait à la peau. On s'en sert fréquemment dans le langage des sciences médicales, pour désigner, soit les diverses parties qui entrent dans la composition de la peau, soit les fonctions et les maladies de cette enveloppe générale du corps des animaux. Sous le nom de *tissus cutanés*, subdivi-

sés en tissus cutanés externes et tissus cutanés internes, on comprend la combinaison des couches suivantes énumérées en procédant du dedans au dehors, savoir : 1° une couche charnue ou musculaire peancière, plus ou moins adhérente au derme, ou plus ou moins confondue avec lui ; 2° la couche dermeuse ou le derme à mailles plus ou moins serrées ou lâches, et plus ou moins pénétrée de graisse; 3° les couches vasculaire et nerveuse formées par les dernières extrémités des vaisseaux et des nerfs, qui se terminent dans la peau pour la vivifier ; 4° la couche de matière colorante, appelée *pigment de la peau ;* 5° la couche la plus superficielle de nature mucoso-cornée, connue sous le uom d'*épiderme*. Les parties annexées au tissu cutané et renfermées dans l'épaisseur de ces couches sont de petits organes diftingués en ceux connus sous les noms de *cryptes* ou de *follicules*, qui sécrètent les uns du mncus, les autres l'humeur sébacée ; et et en bulbes, qui servent à la pousse des poils ou à celle des dents (*v.* Dents et Poils). Cette indication des couches principales et des parties accessoires qui entrent dans la composition du tissu cutané envisagé d'nne manière générale est faite an point de vue de l'anatomie comparée. Les différences que présentent ces couches et leurs organes annexes dans les tissus cutanés externe et interne des diverses régions, sont relatives à la diversité des fonctions ; elles seront exposées succinctement dans plusieurs articles spéciaux. En anatomie générale, on entend par *système cutané* l'étude comparative des tissus cutanés envisagés dans toute la série animale. Eu anatomie spéciale, soit pittoresque, soit chirurgicale, on a égard anx veines superficielles, dont la couleur et la saillie sont plus on moins appareutes. Ces veines sont dites cutanées ou sous-cutanées, pour les distinguer de celles situées plus ou moins profondément. Les vaisseaux et gsnglions lymphatiques sous-cutanés ne sont ordinairement apercevables à l'œil ou sensibles sous le doigt que dans l'état pathologique. — Les nerfs, dont quelques-uns ont été appelés *musculo-cutanés* ou *cutanés*, en se distribuant à la peau, influent, ainsi que les vaisseaux, non seulement sur les divers genres de toucher (*v.* Contact et *sens du contact*), et sur les monvements d'expansion et de contraction, mais encore sur l'absorption et l'exhalation, et les sécrétions cutanées, et sur les phénomènes des organes érectiles et électriques, qui sont aussi des modifications toutes spéciales du tissu cutané. En outre de ces fonctions cutanées, plus ou moins énergiques, ce même tissu est souvent recouvert à l'extérieur par des plaques cornées et des matières calcaires de diverses formes qui leur ont fait donner divers noms (*v.* Bouclier, Coquille, Cuirasse, Écailles), et alors il est devenu impropre à la sensation, mais très favorable à la protection de l'animal. — On donne le nom de *maladies cutanées* à toutes celles qui attaquent l'enveloppe extérieure ou cutanée externe, et on désigne sous celui de maladies des membranes muqueuses toutes celles qui ont leur siége sur l'enveloppe intérieure ou cntanée interne. Laurent.

CUTTER. Vous avez entendu parler des *smugglers*, de ces andacieux contrebandiers de la Manche qui bravent les lois de la douane à la barbe des plus imposants navires de guerre ? Ils semblent se jouer des gros vaisseaux qui leur donnent la chasse, s'éloignent, s'approchent jusque sous le feu de leurs batteries, s'enfuient en bondissant comme des dauphins de vague en vagne, et souvent, avant de disparaître, lancent à travers les mâts de leur ennemi un boulet, dont le sifflement trace dans les airs le rire moqueur de l'heureux contrebandier. Ce léger navire, qui glisse sur les eaux, et que le vent emporte rapide comme l'écume de la mer, c'est le *cutter*. Semblable à l'alcyon, il étend ses larges voiles alors que gronde déjà la tempête, et, quand un ennemi redoutable est à ses trousses, il prend son *vol dans les dents du vent*, pour me servir de l'ex-

pression du vieux matelot qui tient la barre de son gouvernail. C'est qu'en effet nul navire n'est mieux construit et gréé pour la marche que le *cutter*. Ainsi que le smack du caboteur écossais, il n'a qu'un mât, mais ce mât est plus élevé et plus incliné sur l'arrière, et sa voilure, qu'il déploie comme d'immenses ailes, est bien plus haute et bien plus large. Outre les voiles carrées qu'il hisse en tête de son mât, il en porte encore trois grandes triangulaires qu'on nomme *focs*, et derrière, une plus grande que toutes les autres, en forme de trapèse : cette dernière, déjà presque démesurée, il l'augmente encore dans les beaux temps à l'aide d'allonges, ou *bouts dehors*, qui soutiennent de nouvelles voiles bien en dehors de la coque. Pour que le bâtiment ne soit pas submergé par la force que le vent exerce sur une pareille voilure, on donne beaucoup de creux à la carène; elle plonge à une profondeur considérable sous l'eau, et cette construction, combinée avec son système de voilure, lui permet de suivre une route très rapprochée de la direction du vent. — Tout dans ce joli navire est disposé pour lutter contre les éléments et l'ennemi. Il est extrêmement ras sur l'eau ; à la moindre brise, sa coque disparaît entre deux lames, et les boulets du garde-côte qui le chasse passent par-dessus son bois, ou ne rencontrent dans leur course qu'une voile au milieu de laquelle ils laissent une trace circulaire. Ses flancs sont armés de 6 ou 8 canons, et quelquefois encore il porte une longue coulevrine qui tourne sur pivot, dangereuse quand il combat en fuyant, car ses coups se font sentir à grande distance. — L'Angleterre entretient sur ses côtes, aux frais du gouvernement, quelques *cutters* pour arrêter les contrebandiers : elle en affecte généralement un ou deux à chacune de ses flottes pour le service des dépêches ou pour les communications pressées. — On conçoit quels avantages les corsaires peuvent retirer des *cutters* pour donner la chasse aux caboteurs ! aussi, en temps de guerre, nos côtes en sont-elles infestées. — Il est difficile de se faire une idée de l'activité et de l'audace avec lesquelles se poursuit la contrebande entre nos côtes et celles de l'Angleterre. La Manche est pourtant une mer féconde en tempêtes et en naufrages; chaque jour y est signalé par quelque nouveau sinistre : eh bien ! quand les *smugglers* savent qu'un *cutter* de l'état croise dans quelque parage, ils s'aventurent dans un simple canot armé de douze ou seize avirons, au milieu d'une mer affreuse, qui menace à chaque instant de les engloutir. Leur canot est peint en blanc ; dès qu'ils découvrent à l'horizon la voile blanchâtre du navire qui les surveille, ils amènent leurs mâts et leurs voiles, et se laissent bercer au gré des flots : de loin on les prendrait pour la crête d'une vague écumante. Aussitôt que l'ennemi est éloigné, ils appareillent de nouveau leurs voiles et reprennent hardiment leur route. — *Cutter* appartient à la langue anglaise : le mot français est *côtre*. T. Page.

CUVE (du latin *cupa*, ou du grec *kuphos*, creux). On appelle de ce nom des vases plus ou moins grands, en bois, terre ou métal. — La forme des cuves est assez variable ; il y en a qui ressemblent à un tonneau placé debout, et auquel manquerait le fond supérieur. Les grandes cuves ont ordinairement cette forme. Il existe dans quelques brasseries d'Angleterre des cuves en fonte de fer d'une capacité telle que 50 personnes peuvent s'asseoir autour d'une table dressée sur leur fond. — Quand une cuve est d'une capacité extraordinaire, il est prudent de l'enterrer, du moins en grande partie : car on a vu de très grandes cuves céder à la pression du liquide qu'elles contenaient, de sorte que ce dernier était entièrement perdu. — Il serait trop long d'énumérer les arts, les professions qui font usage de cuves : c'est dans ces vases qu'on fait fermenter le vin, les matières qui doivent être distillées, etc., etc.

Cuvette, petit vase en faïence, porcelaine, métal, verre, etc. ; il y en a dont la forme est ovale, d'autres sont rondes. Cuvier, sorte de cuve ordinairement en

bois, dont on fait usage pour la lessive (*v.* ce mot). T.

CUVIER (Georges). (*V.* ci-après, au Supplément.)

CYANÉE, du grec *kuanos*, bleu. Ce nom est usité dans les sciences naturelles. En zoologie, on le donne à un genre de la famille des *méduses* établi par MM. Péron et Lesueur, pour un certain nombre d'espèces, dont la plus remarquable, décrite par l'abbé Dicquemare sous le nom d'*ortie de mer*, présente un orbicule intérieur à seize pointes, du plus beau bleu d'outre-mer. Cette espèce se trouve sur les côtes du Hâvre. *Cyanée* est aussi le nom spécifique d'une couleuvre (*coluber cyaneus*, Linn.), que M. de Lacepède a appelée *verte et bleue*.—Un certain nombre de plantes à fleurs bleues ont été groupées sous la dénomination de *cyanées*, et forment la première section du genre *nymphæa*, d'après M. de Candolle. Renéaulme avait aussi donné ce nom à un genre établi aux dépens des *gentianées*. — En minéralogie, *cyanée* est considéré comme synonyme de *lazulite*, pierre d'Arménie et cuivre carbonaté bleu. L—r.

CYANOGÈNE (chimie), de *kuanos*, bleu, et *gennaô*, j'engendre. M. Gay-Lussac a donné ce nom à une combinaison gazeuse composée de deux volumes de vapeur de carbone et d'un volume de gaz azote, qu'il a découverte en 1815, parce qu'elle entre dans la composition du bleu de Prusse. On l'a aussi appelée *azoture de carbone*. On obtient le cyanogène en chauffant dans des vaisseaux fermés du cyanure de mercure neutre et parfaitement sec. Ce corps est gazeux, incolore, susceptible de se condenser à un très haut degré de froid en un liquide blanc, d'une odeur vive et pénétrante, et d'une saveur très piquante; il est indécomposable par la chaleur sans le contact de l'air 1 à 20 degrés, l'eau en absorbe 4 fois et demi son volume, et l'alcool 23 fois. L'essence de térébenthine et l'éther sulfurique le dissolvent dans une proportion au moins égale à celle où il est absorbé par l'eau. Le cyanogène jouit d'une faible acidité, puisqu'il rougit la teinture de tournesol. En raison de la manière dont ce corps s'unit à l'hydrogène et avec les alcalis, M. Chevreul (*Dict. des sc. naturell.*, Levrault) le considère comme un comburent doué de l'acidité à un degré remarquable, et comme établissant un passage entre les corps simples doués de la propriété comburente sans acidité, et les corps composés doués de l'acidité sans propriété comburente. — Le cyanogène est combiné avec un volume d'hydrogène dans l'acide hydrocyanique, avec deux volumes d'oxygène dans l'acide cyanique, et avec un demi-volume d'oxygène dans l'acide cyaneux (*v.* Bleu de Prusse, t. vi, p. 364, et Prussique ou hydrocyanique *acide*). L—r.

CYANOSE, mot fait du grec *kuanos*, qui signifie bleu. On a donné ce nom à une maladie rare, dont le symptôme le plus apparent est une *teinte bleue*, inégalement répandue sur toute la surface de la peau. De là les dénominations de *maladie bleue*, *d'ictère bleu ou violet* (*morbus cœruleus*, *icteritia*, *cœlestina seu cyanea*, *morbus rarissimus*), *de cyanopathie*, *de cyanodermie et de cyanodermose*. Cette dernière, tout incomplète qu'elle est, désigne mieux que les autres ce symptôme extérieur, provenant tantôt d'un vice de conformation du cœur ou de ses gros vaisseaux, tantôt d'une lésion considérable des poumons ou d'une aberration de leurs fonctions, et généralement de tous les obstacles qui gênent ou suspendent l'oxygénation du sang. — Lorsque la cyanose provient de naissance, il existe presque toujours une communication directe entre les cavités droites et les cavités gauches du cœur, soit par la persistance de l'ouverture inter-auriculaire, nommé trou de *Botal*, qui permet le passage du sang veineux de l'oreillette gauche dans la droite; soit au travers d'une perforation de la cloison des ventricules; soit par l'intermédiaire du canal artériel, dont l'oblitération ne s'est point opérée après la naissance; soit parce que l'aorte ou l'artère pulmonaire sont implantées, moitié sur

le ventricule droit, et mi-partie sur le gauche, pendant que leurs veines se terminent comme à l'ordinaire. Ce dernier cas est sans contredit un des plus graves, et un de ceux qni déterminent an plus haut degré la couleur bleue. — Qnoique la cyanose paraisse affecter plus spécialement l'enfance que tout autre époque de la vie, on l'a cependant vue survenir à un âge avancé, mais les exemples en sont rares. — Afin de bien résumer toutes les causes qui peuvent donner lieu à la coulenr blene de la peau, il convient de les diviser en deux classes : nous rattacherons à la première tous les obstacles à la circulation susceptibles de diminuer ou de suspendre la conversion du sang veineux en sang artétiel, et nous rapporterons à la seconde les nombreux vices de conformation du cœur, par suite desquels le mélange des deux espèces de sang a continuellement lieu. La coloration bleue de la peau, qui est le symptôme patbognomonique de la cyanose, est toujours très foncée aux membranes muqueuses, tissus qui reçoivent une grande quantité de sang, ainsi qu'aux endroits de la peau où le derme est assez translucide pour laisser apercevoir les vaisseaux capillaires, comme, par exemple aux paupières supérieures, aux lèvres, au nez, aux joues, aux oreilles, aux organes génitaux, et sous les ongles des doigts et des orteils. — On observe que les mouvements actifs et toute stimulation susceptible d'accélérer la circulation excentrique augmentent principalement la coloration bleue et la rendent presque livide. Le contraire a lieu par le repos, et surtout durant le sommeil. — Si la cyanose se déclare cbez un jeune sujet, on s'aperçoit que la couleur bleuâtre de la peau augmente durant les efforts de la succion ; la respiration devient gênée, haletante, et l'baleine reste froide ; souvent le repos n'est possible que dans la position assise ; quelquefois même certains cyanoïques éprouvent de l'aversion pour la situation horizontale, par la crainte qu'ils ont d'être suffoqués. La température de leur peau étant presque toujonrs au-dessous de l'état normal, ils se plaignent d'une sensation désagréable de froid qui les oblige à se couvrir nuit et jour de flanelle, ou de tout autre vêtement peu conducteur du calorique. La digestion se fait mal, et les accidents s'aggravent après chaque repas ; d'ordinaire, l'appetit est bon, mais il est accompagné d'nne soif continnelle qui dénote une irritation congestive, babituelle, de l'estomac, donnant lieu quelquefois à une gastro-entérite avec une légère chaleur à la peau, fréquence du pouls, gêne douloureuse à l'épigastre, etc.—Il est facile de comprendre que d'ordinaire la cyanose ne tarde point à se terminer par la mort, toujours bâtée par les désordres des voies digestives, qui compliquent constamment cette grave maladie, surtout à sa dernière période. Elle arrive quelquefois lentement et par degrés ; mais dans d'autres circonstances elle est si prompte qne les malades ne vivent que quelques heures ou peu de jours. Dans certaines circontances, elle peut être subitement causée par une bémorrhagie foudroyante du nez, des ponmons, de la vulve ou de l'anus.

Traitement.

Lorsque la cyanose provient d'un vice de conformation de l'appareil circulatoire, son traitement ne peut être que palliatif et presque entièrement basé sur l'hygiène, mais il n'en est pas de même si la teinte cyanoïque n'est que le résultat d'un trouble accidentel de la circulation, provenant d'nne supression de menstrues, de certaines affections spasmodiques du système pulmonaire, d'un épanchement considérable dans la poitrine, d'une forte compression déterminée sur l'aorte par une grossesse extra-utérine, etc.; et la médecine offre alors d'autres ressources que les palliatifs. Dans l'un et l'autre cas, il faut prescrire le repos, lorsque le moindre mouvement augmente la suffocation ; un air pur et cband, mais pas trop raréfié. Il faut conseiller anssi les frictions sècbes, chaudes et aromatiques, des vêtements de

laine, appliqués immédiatement sur la peau, un régime doux, nourrissant et facile à digérer, des bains tièdes, préparés avec une décoction de plantes amères. Il convient de préserver autant que possible les cyanoïques de toute émotion triste, surtout après les repas. Il faut enfin leur faire éviter toutes les secousses, physiques ou morales, susceptibles de déterminer un ébranlement considérable du système nerveux. A tous ces moyens, l'on peut adjoindre l'emploi d'une petite saignée, lorsque la suffocation est considérable, et les palpitations plus fortes que d'ordinaire. Ce genre d'évacuation sanguine est principalement applicable aux cyanoses compliquées de pléthore. Il ne faudrait pas balancer à appliquer quelques sangsues à l'épigastre s'il devenait douloureux. Il convient cependant d'en appliquer en petit nombre, à cause de la facilité avec laquelle les piqûres laissent couler le sang.— Lorsque les accès de suffocation se renouvellent trop fréquemment pour qu'il soit possible de les combattre chaque fois par l'emploi de la saignée ou des sangsues, il faut alors se borner à faire prendre au malade des *pédiluves* et des *manuluves* chauds et sinapisés, lui faire conserver la position assise, l'exposer au grand air, tout en ayant soin de le couvrir de vêtements de laine fortement chauffés. Enfin, si la dyspnée persistait ou se renouvelait malgré l'application de ces moyens, et surtout si d'autres symptômes nerveux venaient s'y adjoindre, il ne faudrait pas balancer à administrer les antispasmodiques ; il faut entretenir le bas-ventre libre lorsqu'il est disposé à la constipation. C'est dans ce cas que M. Gintrac prétend avoir retiré quelques avantages de l'administration des eaux gazeuzes de Spa, de Seltz, etc. — Qelques auteurs anglais et allemands ont conseillé l'emploi des purgatifs, et même des vomitifs ; mais ces moyens, le plus souvent inutiles, peuvent devenir d'une dangereuse application. — Un agent thérapeutique plus rationnel, et dont on pourrait peut-être recueillir d'heureux résultats, serait de faire respirer du gaz oxygène, qui, pour être convenablement affaibli, n'aurait besoin que d'être dégagé en petite quantité dans l'appartement du malade. — Nous ne nous occuperons point ici des moyens à employer pour faire cesser la cyanose lorsqu'elle est le résultat d'une asphyxie, d'un empoisonnement narcotique, de la morsure de certains ophidiens, d'une attaque de choléra, etc. ; cela sortirait entièrement de notre sujet, et rentre dans l'histoire particulière de chacune de ces affections, dont l'état cyanique n'est d'ailleurs qu'un phénomène accessoire. L. Labat.

CYANURE (chimie). Nom commun, sous lequel on désigne les corps composés de cyanogène et d'un métal ou d'un oxyde métallique. On distingue les corps en *cyanures métalliques* et en *cyanures alcalins*, c.-à-d. d'oxyde ou d'alcali ; on les spécifie ensuite par le nom du métal ou de l'alcali, et on dit *cyanure d'argent*, *cyanure de mercure*, *cyanure d'ammoniaque*, etc. Il y a aussi des cyanures doubles, résultant de la combinaison de deux cyanures simples. Les doubles sont beaucoup plus stables que les simples. Le *cyanure d'hydrogène*, ou acide hydrocyanique, et le cyanure de potassium, sont employés en médecine, le premier comme calmant dans les toux nerveuses et convulsives, et le second dans plusieurs névralgies. L—r.

CYBÈLE, une des grandes divinités du paganisme, était fille du Ciel et de la Terre, et femme de Saturne (le Temps). Cette théogonie, tradition des premiers hommes, est d'une admirable profondeur d'observation et de philosophie. Ce fut une admirable sagesse, bien voisine de la religion, d'avoir divinisé l'œuvre immense d'un Dieu unique, le ciel, la terre et le temps, cette trinité puissante et mystérieuse, mère des êtres, trinité qu'on appelle le monde. Cybèle, leur fille, et femme de Kronos, appelé aussi *Aiôn* (l'éternité), ou plutôt du Temps, par lequel tout ce qui naît parvient à sa croissance, prit du latin son nom d'*Ops* (le secours),

du grec celui de *Rhéa* (l'abondance), et comme sa mère celui de *Tellus*, et enfin le nom de *Vesta*, qu'il ne faut pas confondre avec Vesta la déesse du feu, que lui donna pour fille l'antiqnité, comme si ses sages avaient deviné le feu central qui brûle aux entrailles du globe, et dont il échauffe la surface, ainsi que l'ont prouvé nos géologues. Quant à l'étymologie de Cybèle, il est raisonnable de la rapporter au mot grec *kybos* (cube, dé), à cause de la stabilité apparente de la terre. Quelquefois cette déesse était appelée *Kybêbê*; alors ce nom lui serait venu de *kybêbô* (je jette la tête en avant), allusion à la danse de ses prêtres. Strabon veut que son nom ait été formé de celui de *Kybélos*, montagne de Phrygie. Mais le nom le plus doux que lui donnât le peuple était celui de la *Bonne-Déesse*, de la *Bonne-Mère*; en effet, mère naturelle de Jupiter (l'éther), de Junon (l'atmosphère), de Neptune (la mer), de Pluton (le feu central), elle était encore la nourrice des humains. Quelle sagesse dans cette combinaison généalogique, où les ignorants ne voient que folie! Il faut donc distinguer cette Cybèle, déesse, d'avec la Cybèle fille de Méon et de Dindyme, l'un roi et l'autre reine de Phrygie; le peuple et les poètes avec eux les ont tellement confondues entre elles, tant sous le rapport de leurs actions que de leur culte, qu'en de si profondes ténèbres nous les confondrons aussi; nous laissons à la raison à séparer ici la fable d'avec l'histoire.— Cette Cybèle, fille des rois, fut dès sa naissance exposée dans une forêt, où elle fut nourrie par des léopards; elle grandit et revint à la cour de Phrygie. Mais son violent amour pour Atys, jeune et beau berger, irrita et humilia si fort son père qu'il fit mutiler son amant; cette scène eut lieu sous un pin. Cybèle éperdue et désespérée, pleurant, battant du tambour, erra tout échevelée sur les montagnes, où elle expira de faim et de douleur. Alors une peste affreuse désola le pays: l'oracle consulté ordonna aux Phrygiens d'honorer Cybèle comme une déesse. Ils instituèrent donc en son honneur des fêtes et des mystères, et ils choisirent Pessinunte, une de leurs villes, pour lui élever un temple magnifique.— Nous devons le fond de cette histoire à Diodore de Sicile; il ajoute que cette princesse apprit aux hommes à fortifier leurs villes avec des tours, dont elle porte toujours une couronne dans ses statues. On lui donne encore pour amant Jasion, dont elle eut Corybas, qui transmit son nom aux *Corybantes* (*v.* ce mot), dont il fut l'archi-prêtre. On attribue à cette fille de Méon l'invention du tambour, de la flûte et de la cymbale. On fait remonter les mystères de Cybèle vers l'an 1580 ans avant Jésus-Christ. Ce qui ferait croire à la haute antiquité de son culte, c'est son nom de *Rhéa*, où l'on reconnaît le mot cananéen ou hébreu, *Eretz*, la terre. Ce mot, respecté des hommes, resta comme inviolable dans presque tous les idiomes; les Grecs disaient *era*, les Latins *terra*, où l'aspiration de la première consonne est seule ajoutée; les Anglais disent *earth*, et presque toutes les langues du Nord se servent d'un mot analogue. Enfin, son culte devint général en Phrygie, d'où il passa dans l'île de Crète; il était célébré par des prêtres nommés *corybantes*, *dactyles*, *galles*, *cabires*, *telchines* et *semivirs*; c'étaient les orgies de Bacchus: mêmes hurlements, mêmes fureurs, même licence, et de plus des danses étranges, des contorsions horribles et des mutilations. Avouons-le, on doit plutôt voir dans ces deux bruyantes fêtes, si identiques, une exaltation naïve, quoique cruelle, du peuple toujours sans frein dans ses joies les plus saintes, envers les dieux qui le nourrissaient, que de la barbarie et de la grossièreté! Nous lisons dans Grégoire de Tours qu'au IVe siècle, dans les Gaules, le culte de Cybèle était encore célèbre: on promenait sa statue sur un char, à travers les champs, le peuple autour, criant et chantant, et l'appelant la *Grand'mère*, lui demandant l'abondance. C'est aujour-

d'hui la fête plus paisible des *Rogations* en l'honneur du Dieu unique qui règle les saisons dans le ciel.—Le culte de Cybèle fut inconnu en Italie jusqu'au temps de l'invasion d'Annibal : à cette époque, vers l'an 550 de Rome, on consulta les dieux sur ce fléau ; leur volonté se manifesta par un passage des livres de la Sibylle, que l'on feuilleta, et par une réponse de l'oracle de Delphes, qui conseilla aux Romains de demander à Attalus, roi de Pergame, la mère Idéenne. Ce prince opulent en fut quitte à bon marché : il fit donner aux envoyés une grosse pierre tombée du ciel, sans doute un aérolithe, que l'on conservait à Pessinunte, et que les habitants osaient appeler la *mère des dieux ;* elle fut embarquée avec une grande pompe sur un vaisseau qui, parvenu à l'embouchure du Tibre, s'engagea si avant dans un banc de sable qu'aucune force humaine ne pouvait le mouvoir ; la légère ceinture d'une vestale, de Claudia, fut, dit-on, le câble miraculeux qui le fit glisser à pleines voiles dans le port. Cette pierre fut placée dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin. Tite-Live, Suétone et Strabon ont raconté cet événement. Tous les ans on faisait des sacrifices à ce bloc ; l'office en était confié à une prêtresse et à un prêtre phrygiens, habillés, selon l'usage de leur pays, avec des robes bigarrées ; d'autres prêtres subalternes, se frappant la poitrine, promenaient dans Rome cet aérolithe en demandant l'aumône. On faisait dépendre la stabilité de l'empire de la conservation de cette pierre informe. —Le rite des mystères et des sacrifices de Cybèle, ainsi que ceux de Cérès à Eleusis et d'Isis, avec lesquelles on l'a confondue, ayant été enveloppés d'un secret inviolable, nous ne pouvons les rapporter ; seulement on sait que l'on coupait un pin, au milieu duquel on liait la figure d'un jeune homme représentant Atys, qui se mutila sous cet arbre dans un accès de fureur dont l'avait transporté l'amour jaloux de la déesse. Mais cette cérémonie se faisait à la lumière du soleil, ainsi que les rites tout étrusques dont les Latins remplirent ses fêtes. En voici plusieurs : on lui sacrifiait une laie à cause de sa fécondité, on un taureau, ou une chèvre ; quand le prêtre frappait la victime, il touchait la terre avec la main et se tenait assis, image de la stabilité du globe ; on lui offrait le cœur des animaux, ce siége de la vie, dont la terre est l'emblème. Cybèle doit aux lieux où on l'adorait tous ses surnoms, qui sont : Bérecynthia, Dyndymène, Idéenne, Mygdonienne, Pessinuntienne, Phrygienne. Plusieurs médailles lydiennes portent Cybèle pour symbole.— Il nous reste à décrire ses attributs, dont la connaissance est indispensable aux artistes. Rarement on la représente sans une couronne de tourelles ou de créneaux et sans une clé à la main, signes de sa puissance sur toutes les cités du monde. C'est toujours une femme robuste, fraîche et dans l'embonpoint ; quelquefois on la peint enceinte avec plusieurs rangs de mamelles, couronnée de glands avec leurs feuilles, premier aliment des humains, et vêtue d'une robe verte, comme celle de la nature.—Sur des pierres antiques, on la voit assise, ou sur un trône ou sur un lion, et tenant un foudre, ou sur un char traîné par un couple de ces fiers animaux, image du respect et de l'amour que lui portent les bêtes les plus féroces, qu'elle nourrit, ainsi que les hommes. Elle agite d'une main un tympanum ou tambour de basque, dont la forme circulaire est le symbole de la rondeur de la terre. —Une statue antique, au capitole, la représente avec une longue robe, dont les manches sont serrées et froncées aux poignets, costume général des femmes et souvent des hommes chez les Barbares, et particulièrement chez les Phrygiens. Nous avons cru devoir nous étendre sur cette grande divinité du paganisme, parce qu'elle est une de celles qui sont les mystérieux symboles de la nature. DENNE-BARON.

CYCLADES. Elles sont ainsi nommées du mot grec *kyklos*, cercle, parce qu'elles forment à peu près dans les eaux de l'Archipel cette figure autour de Dé-

los, qui en est appelée la reine, non seulement par le poète Callimaque dans sa belle hymne sur cette île, mais par les géographes eux-mêmes. On les oppose aux Sporades (*les Semées*), ainsi nommées, parce qu'elles sont éparses sur la côte d'Europe et d'Asie. L'épithète de brillantes que donnent les poètes à ces dernières leur est due, à cause de la blanche argile dont elles sont formées. Dès l'origine, cinquante-trois îles de la mer Egée, depuis Ténédos jusqu'à la Crète, furent mises au nombre des Cyclades. Elles s'appelèrent d'abord *Minoïdes*, parce que Minos, le fils de Jupiter et d'Europe, envoya de Crète, dont il était roi, des colonies sur leur sol, jusqu'alors inhabité, colonies qui leur laissèrent des noms également communs aux villes qu'elles y allaient bâtissant. Dans la suite, Miltiade soumit ces îles aux Athéniens. Les anciens, qui ne conviennent pas de leur nombre, s'accordent à y comprendre comme les principales, Andros, Ténos, Myconos, Gyaros, Syros, Céos, Sériphos, Mélos, Paros, Amorgos, Astypalæa, Oléaros ou Antipares, dont Délos, la plus célèbre, est le centre. Dans la mythologie, ces îles sont autant de nymphes que Neptune changea ainsi pour avoir refusé de lui sacrifier. Elles ressemblent à de nombreux écueils qui surgissent de l'archipel grec, et qui en rendent la navigation périlleuse, attestant en cet endroit du globe une violente convulsion et un déchirement du continent. Les concrétions volcaniques, les marbres et le cristal de roche dont elles abondent, y annoncent un travail actif de la nature, surtout dans les temps reculés. L'archipel grec est une étude précieuse pour le géologue.

Cyclade est aussi une espèce de mantelet arrondi, brodé par le bas, que portaient les dames grecques par-dessus leur robe, et que les Romaines leur empruntèrent; le plus communément il était fait de deux morceaux cousus ensemble par le bas et boutonné sur l'épaule, de sorte qu'il y eût des ouvertures ménagées pour les bras. Denne-Baron.

CYCLE (chronologie). On appelle *cycle* (d'un mot grec qui signifie *cercle*) une suite d'un nombre déterminé d'années, après l'expiration desquelles on recommence à compter : c'est ce qu'on appelle aussi *période*. La plupart des *cycles* ont été imaginés pour coordonner les calendriers lunaires primitifs avec l'année solaire, en ajoutant le nombre de jours dont l'année solaire dépassait l'année lunaire au nombre de jours dont le calendrier fondé sur celle-ci se composait alors (*v.* Intercalation).

Cycles des Grecs. L'année lunaire attique était de 354 jours. Lorsque, par la suite, les Athéniens s'aperçurent qu'elle retardait de 11 jours sur le cours du soleil, ils intercalèrent tous les deux ans un treizième mois de 22 jours : deux années réunies ou ce cycle de deux ans s'appelait *diétéris* (*v.*). Il formait 730 jours, somme égale à deux années solaires, en négligeant les fractions.—Mais les Athéniens s'aperçurent bientôt que la différence entre l'année solaire et leur année civile ne faisait pas seulement un jour, mais près d'un quart en sus : ils ajoutèrent donc tous les quatre ans un 23e jour à leur mois intercalaire. Ce *cycle* de quatre ans est appelé *tétraétéris* : il était composé de 1,461 jours, somme égale à quatre années juliennes, dont une bissextile. Cette manière d'intercaler éprouva un nouveau changement. Pour ne pas avoir des mois de 22 et 23 jours, on doubla la tétraétéris, et l'on adopta un *cycle* de 8 ans (*oktaétéris*), dans lequel, à chaque troisième, cinquième et huitième année, on intercala un mois de 30 jours. Ce cycle forme 2,922 jours, comme 8 années juliennes, dont deux bissextiles. — Dans ce calcul, on avait admis que l'année lunaire est de 354 jours, tandis qu'en effet elle est de 354 j. 8 h. 48' 38" 12''' : par conséquent, un cycle de 8 ans lunaires fait presque 2,923 1/2 jours. On doubla donc encore ce cycle, et on forma l'*hexkaidekaétéris*, ou le cycle de 16 ans. Dans celui-ci, on laissa la première octaétéris de 2,922 jours, mais on porta la seconde à 2,925, en intercalant 3 jours

de plus que dans la première. Cette manière d'intercaler produisit un inconvénient : c'est qu'après dix hexkaidékaétérides, ou 160 ans, l'année civile anticipait de 30 jours sur l'année solaire. Pour rétablir l'égalité, on omettait, au bout de 160 ans, le mois intercalaire de 30 jours. — Dans tous ces *cycles*, l'année où l'on intercalait un mois s'appelait *eniautos embolimaios* (de *embolê*, qui vient d'*emballô*, jeter dedans). Méton, qui a vécu 432 ans avant J.-C., fit un changement notable dans le calendrier athénien, en faisant recommencer l'année vers le solstice d'été, ainsi que cela s'était observé à Athènes avant Solon. — Les auteurs parlent de trois corrections faites dans le calendrier attique par le même Méton, par Calippe (350 ans avant J.-C.), et enfin par Hipparque, deux siècles plus tard. Ces corrections ne se rapportent qu'à la manière d'intercaler, opération pour laquelle ces astronomes établirent divers *cycles*, savoir : Méton un cycle de 19 ans (*ennéadécaétéris*), composé de 6,940 jours ; Calippe un cycle de 76 ans, composé de 4 cycles de Méton, moins un jour ($4 \times 19 = 76$ années) et ainsi de 27,759 j. ($4 \times 6{,}940 - 1 = 27{,}759$) ; Hipparque enfin un cycle de 304 ans, ou de 4 cycles de Calippe, moins un jour ($4 \times 76 = 304$), ou de 111,035 jours ($4 \times 27{,}759 - 1 = 111{,}035$) (*v.* Hipparque, Méton, Période).

Cycle des générations, nom donné à la méthode de compter le temps d'après les générations. C'est d'après les générations seulement que les Grecs comptèrent pendant long-temps les années de leur histoire : Phérécyde et Cadmus de Milet ne connaissaient pas d'autre ère, et Hérodote calcule encore fort souvent d'après la suite des générations. Il a pour principe que trois générations forment un siècle. Denys d'Halicarnasse les compte quelquefois à 27 ans. — Les généalogies des familles illustres parmi les Grecs se conservaient avec soin : l'habitude de joindre au nom d'un homme célèbre celui de son père en facilitait la transmission. Les inscriptions nombreuses qu'on plaçait sur les monuments, sur les prix des vainqueurs dans les combats, perpétuaient la mémoire des hommes qui s'étaient distingués par quelque action mémorable. C'est ainsi qu'on connaît la généalogie des rois héraclides de Lacédémone, d'après la suite desquelles les anciens fixaient la guerre de Troie à une époque qui répond à l'année 1144 avant J.-C. (*v.* Ères, Générations).

Cycle chinois. Les Chinois n'ont pas d'ère d'années consécutives, mais une ère cyclique à l'instar des olympiades grecques. Leur cycle est composé de 60 années, dont chacune, dans leur langue, porte un nom particulier. De Guignes place le commencement de ce *cycle* à l'année 2697 avant J.-C., ce qui fait que la première année après J.-C. répond à l'année 58 du cycle 45.

Cycle des indictions. (*V.* Indiction.)

Cycle lunaire. C'est le cycle de Méton, resté sous ce nom dans nos supputations modernes. Nous ne ferons qu'indiquer ici quelques autres périodes proposées par des anciens, et dont il ne nous reste presque que le souvenir : telles sont celles de 59 ans, inventées par Philolaüs et Œnoppides ; de 82 ans par Démocrite, de 247 par Gamaliel, etc.

Cycle solaire. Il est composé de 28 ans, au bout desquelles l'année recommence par les mêmes jours, et il est fondé sur le nombre des jours de la semaine, relativement à celui des jours de l'année et à l'intercalation qu'amènent les 7 années bissextiles en 28 ans.

Le cycle dionysien ou victorien, attribué à Denys-le-Petit et à Victorius ou Victorianus, en 457, comprend 532 années : ce nombre est le produit des 19 ans du cycle lunaire, multipliés par les 28 ans du cycle solaire. On l'appelle encore *grand cycle pascal*, parce qu'il ramène les nouvelles lunes et les fêtes de Pâques aux mêmes jours de l'année julienne. Cassini avait proposé une période qu'il appelait *cycle luni-solaire de Louis-le-Grand*, et contenant 11,600 ans, après lesquels les nouvelles lunes reviennent au même jour et presque à la même heure dans l'année grégorienne

(*v.* Période chaldéenne, Période julienne, Epactes, Nombre d'or, Lettres dominicales, etc.). C'est dans ces différents articles que nous donnerons, relativement aux cycles, plusieurs explications qui seraient déplacées ici. A. Savagner.

CYCLIQUES (Poètes). Les Grecs les ont ainsi nommés du mot *kyklos*, cercle, par la raison suivante : les poètes cycliques sont de deux sortes : la première est celle où le poète part d'une époque, et, sans rompre la série des événements principaux, achève un *cercle* de faits jusqu'à une autre époque plus ou moins éloignée : ainsi, par exemple, serait un poème qui commencerait à la naissance de J.-C. et finirait à nos jours, ou au règne d'un des Pharaons d'Égypte jusqu'à Méhémet-Ali, son pacha actuel, de manière cependant que de la fin l'on pût remonter sans effort le cours des faits, et du commencement le redescendre avec la même facilité. Les *Métamorphoses* d'Ovide sont donc éminemment un poème cyclique de cette espèce, admirable modèle, que pour cela il appela *perpetuum*, perpétuel. « O Muses, dit-il dès le début de son ouvrage, conduisez vous-mêmes mon poème *perpétuel* depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours ! » L'autre sorte de poème cyclique est lorsque l'auteur s'empare d'un seul sujet, et d'une seule action, en y liant des épisodes, le tout d'une assez grande étendue : tel est le poème de l'*Iliade*, développé en 24 chants, que remplit l'unique colère d'Achille ; telle est l'*Enéide*, où le héros n'a qu'un but, qu'il atteint, une seule volonté, une seule action, qu'il accomplit, la fondation de Rome. Il y a même encore à la rigueur une troisième espèce de poème cyclique, c'est celle où l'auteur traite une histoire ou une fable depuis le commencement jusqu'à la fin, sans se permettre une seule omission des moindres événements qui tiennent à la vie de son héros. C'est un écrivain de ce genre que ridiculise Horace dans son *Art poétique*. L'exemple que nous pouvons donner de cette autre sorte de poème cyclique, c'est l'*Achilléide* de Stace, « car ce poète, dit Dacier, y a chanté Achille *tout entier*. Homère en avait laissé à dire plus qu'il n'en avait dit, mais Stace n'a voulu rien oublier. » Le chantre du fils de Pélée ne nous permet aucun doute sur l'espèce de son poème, puisqu'il s'écrie dès le début : « Bien que les actions que je chante aient été illustrées par le cygne de Méonie, ô Muse, il me plaît de raconter ce qu'il a omis, et de *parcourir* le héros tout entier. » — C'est cette dernière espèce de poème que blâme avec justice Aristote, à cause du tissu interminable d'événements qu'il offre, et que ne peut excuser l'unité du héros. Le style seul du poète peut sauver de l'ennui qu'apportent de semblables compositions. — On a également donné le nom de *poètes cycliques* à une série de poètes antérieurs à Homère, et qui récitaient leurs ouvrages sans jamais les transcrire ; la première série s'appelait *cycle mythique* ou fabuleux, et la seconde *cycle historique* : l'une traitait de la généalogie des dieux, l'autre de la guerre de Troie, jusqu'au retour des combattants dans leurs foyers. On a osé même avancer que l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne sont qu'un recueil de tous ces poèmes cycliques conservés chez les Grecs par la tradition orale. Denne-Baron.

CYCLOÏDE (mathématiques), courbe décrite par un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur une ligne droite. On lui donna d'abord le nom de *roulette*, puis celui de *trochoïde* ; mais le nom qu'elle porte maintenant est le plus fréquemment employé dans les ouvrages de mathématiques où il est question de cette courbe, et c'est par ce motif qu'on l'a préféré aux deux autres. — On peut se représenter aisément la forme d'une cycloïde si on imagine que le point *générateur* de cette courbe est d'abord le point de contact du cercle roulant avec la ligne droite directrice. Il y revient après une révolution complète, et alors la distance entre le départ et l'arrivée est la longueur de la circonférence du cercle roulant. On voit aussi que la plus grande distance du point générateur à la directrice est le diamètre du même cercle ; que si le mou-

vement continue après la première révolution, une seconde courbe, parfaitement égale à la première, viendra se placer à la suite, etc. Si on essaie de tracer cette courbe mécaniquement d'après sa génération, on verra qu'elle est assez semblable à une demi-ellipse, dont un des axes serait la demi-circonférence *rectifiée*, et l'autre le diamètre du cercle roulant.—Le P. Mersenne, jésuite, plus connu dans les sciences humaines qu'en théologie, fut le premier qui indiqua la cycloïde aux recherches des mathématiciens. Le temps était fort bien choisi pour donner cette extension aux domaines de la géométrie, car on se mit à l'œuvre sur-le-champ, et presque toutes les questions purement géométriques relatives à la nouvelle courbe furent promptement résolues. En France, Descartes, Roberval, Fermat, Pascal, trouvèrent dans ces recherches l'occasion de perfectionner de plus en plus l'analyse et ses applications à la géométrie; Toricelli les secondait en Italie, Wren en Angleterre, etc. Lorsque l'analyse infinitésimale vint ouvrir de nouvelles voies dans la carrière des mathématiques, la cycloïde fut considérée sous un nouvel aspect : on découvrit ses propriétés mécaniques. On démontra d'abord le singulier *isochronisme* (*v.*) de ses arcs, parcourus en temps égaux par un mobile pesant, et le célèbre Huyghens en fit l'application aux horloges avec moins de succès qu'il ne l'avait espéré. Mais la fin du XVIIe siècle fut l'époque de la plus grande illustration de la cycloïde. Les géomètres se proposaient alors des problèmes sous la forme de défis scientifiques, où celui qui ouvrait la lice s'engageait à payer au vainqueur un prix qu'il avait fixé d'avance : c'était l'auteur d'une découverte importante qui, avant de la publier, proposait comme sujet d'un concours la question qu'il avait résolue. Au commencement de l'année 1697, Jean Bernoulli (*v.*), professeur de mathématiques à Groningue, offrit aux géomètres, comme une *étrenne* qui devait leur plaire, de chercher la solution du problème suivant : *Deux points étant donnés sur une ligne droite inclinée, quelle route faut-il tracer à un corps pesant pour qu'il arrive dans le temps le plus court du point le plus haut jusqu'au plus bas? Ce n'est pas la ligne droite.* Bernoulli ajoutait : « Je n'offrirai point d'argent à celui qui aura complètement résolu cette question; mais dans mon estime je le placerai à la tête des géomètres de notre temps. » Plusieurs solutions furent envoyées : elles contenaient, sous diverses formes, l'*équation* de la ligne demandée, mais le professeur exigeait de plus que cette ligne fût nommée, si elle était déjà connue. Enfin, il reçut d'Angleterre une lettre sans signature et très laconique : « La courbe dont il s'agit, disait le géomètre anonyme, est une cycloïde qui passe par les deux points donnés. » *Je reconnais Newton!* s'écria Bernoulli. En effet, c'était cet immortel génie qui, suivant son usage, avait écrit pour l'intérêt des sciences et non pour accroître sa renommée. Ainsi, la cycloïde ajouta le titre de *brachystochrone* (ligne du temps le plus court) à tous ceux dont elle était en possession. On s'en occupe beaucoup moins aujourd'hui, parce qu'elle n'est pas employée dans les arts, et que l'horlogerie même y a renoncé. Cependant, elle ne cessera point d'occuper une place distinguée parmi les courbes *mécaniques*, et les applications d'analyse dont elle est l'objet seront toujours recommandées comme un exercice très utile pour l'étude des sciences mathématiques. On voit dans les cabinets de physique des instruments pour faire des expériences sur la propriété brachystochrone de la cycloïde : on prouve en effet par ce moyen que la ligne courbe, quoique plus longue, est parcourue en moins de temps que sa corde, quoique celle-ci soit plus courte. Mais les expériences n'ont pas le pouvoir de résoudre les questions de limites : cette fonction est exclusivement réservée à l'analyse mathématique, et nulle autre méthode ne peut la remplacer dans les recherches de cette nature. FRANY.

CYCLOPES. Ces êtres extraordinaires, que la Fable, Homère et les poètes après lui, ont dépeints comme des géants énormes qui n'avaient qu'un œil placé au milieu du front, furent les premiers habitants de l'antique Trinacrie ou Sicile. L'étymologie de leur nom vient de deux mots grecs *kyklos* (cercle), et *ôps* (œil). Nous allons d'abord les considérer sous le rapport théogonique et mythologique. Hésiode les fait enfants du Ciel et de la Terre, semblables aux autres immortels : Ce furent eux, dit ce poète, qui fournirent des armes à Jupiter lors de la guerre des Titans.—Jupiter, selon quelques mythologues, épouvanté sans doute de leur force, sitôt leur naissance, les précipita dans le Tartare, d'où il les retira à la prière de Tellus, leur mère, qui lui prédit le trône et l'empire de Saturne. Selon Homère, ils seraient fils de Neptune et d'Amphitryte; mais ni Hésiode ni Homère ne les représentent comme les forgerons de Vulcain : ce dieu du feu, Hêphaïstos, dans l'Iliade, travaille seul à la foudre, servi par des statues vivantes, toutes d'or; et sa forge est dans l'Olympe. Depuis, les poètes antiques et les créateurs d'hiéromythes (fables religieuses) ont fait des cyclopes des dieux forgerons, occupés sous les ordres de Vulcain à fabriquer toutes les foudres célestes : leurs forges furent principalement établies dans les cavernes de l'Etna, dont les mugissements imitaient le bruit du marteau sur l'enclume sous des voûtes profondes, et dont le cratère, vomissant des flammes, ressemblait à la vaste cheminée d'une fournaise, expression de Pindare lui-même. Les principaux d'entre ces forgerons étaient Brontès (le tonnerre), Steropès (l'éclair), Pyracmon (l'enclume enflammée), auxquels le poète Nonnus en ajoute six autres, en comptant Polyphème, le plus monstrueux d'entre eux. C'étaient ceux-ci qui donnaient la dernière main à la foudre, arme aérienne, qu'à chaque extrémité terminaient deux dards, sortant d'entre trois rayons tordus de grêle, de trois de pluie et de trois de vents, entremêlés d'éclairs, allusion aux phénomènes des orages : talent redoutable, qui leur coûta cher, car Apollon, irrité qu'ils eussent forgé la foudre avec laquelle Jupiter tua Esculape, dont il était père, les fit expirer sous ses flèches, quoiqu'ils fussent immortels; étrange contradiction, bien pardonnable aux poètes. Cette circonstance est rapportée par Euripide dans sa tragédie des *Cyclopes*, aujourd'hui perdue. Les cyclopes fabriquèrent deux chefs-d'œuvre, le trident de Neptune et le casque de Pluton ou d'Adès (celui qui n'est pas vu); il rendait invisible ce dieu, allusion à la Mort, invisible comme lui et qui frappe sa victime à l'improviste. Les cyclopes forgeaient aussi des armes pour les mortels, ce qui les fit quelquefois prendre pour les cabires et les corybantes, fameux métallurgistes. Les déesses et les dieux confièrent souvent à leurs talents la trempe des armes des héros, leurs fils ou leurs favoris : témoins Thétis et Vénus, l'une mère d'Achille et l'autre d'Énée. — Callimaque, Virgile et Ovide placent les forges des cyclopes dans l'île de Lipara, une des Éolides, sur les côtes d'Italie, toutes des volcans, ainsi que Lemnos, île dans la mer Égée, où tomba Vulcain, précipité du ciel; là il établit encore des forges : idées de poètes qu'éveillait chaque cratère en activité dans la mer Méditerranée. Pline indique une île des cyclopes sur la côte de l'Asie-Mineure : allusion aux volcans de la chimère en Lycie. — Considérons maintenant les cyclopes sous le rapport historique et géographique. Il paraît très probable qu'ils furent une colonie de quelques peuplades demi-sauvages de la côte occidentale de l'Asie, doués d'une haute stature, et portant un casque dont la visière était un trou circulaire dans le milieu. De là l'origine de leur nom et de leur œil unique. De monstrueux ossements humains, qu'on trouve encore en plusieurs endroits de cette île, déserte avant l'arrivée de ces navigateurs, confirment cette opinion. On fait aussi venir l'étymologie de leur nom du phénicien *chek-lub*, c.-à-d. *le golphe vers Lilybée*, parce que ce peu-

ple occupait la partie occidentale de la Sicile, près de Lilybée et de Drépane. Plusieurs leur donnent un seul œil circulaire parce que tous, pirates cruels, ils formaient un cordon sur les côtes de Sicile, et regardaient à la ronde si quelque proie se présentait à eux sur la mer. Mais laissons parler ici l'auteur de l'Odyssée lui-même : c'est la relation naïve d'un voyageur véridique, ce n'est point de la fable : « Nous sommes portés par les vents, raconte Ulysse au roi Alcinoüs, jusque sur les terres des Cyclopes, gens superbes qui ne reconnaissent point de lois, et qui, se confiant à la providence des dieux, ne plantent ni ne sèment, mais se nourrissent des fruits que la terre produit sans être cultivée. Ils ne tiennent point d'assemblée pour délibérer sur les affaires publiques, et ne se gouvernent point par des lois générales qui règlent leurs mœurs et leur police; mais ils habitent les sommets des montagnes, et se tiennent dans des antres. Chacun gouverne sa famille et règne sur sa femme et ses enfants, et ils n'ont point de pouvoir les uns sur les autres.» — Le chef ou le roi des Cyclopes était un énorme géant appelé Polyphème, nom qui veut dire en grec homme de grande renommée, ou qui fait beaucoup de bruit. Homère les représente comme des anthropophages. Plusieurs compagnons d'Ulysse assouvirent l'horrible passion de ces insulaires pour la chair humaine. De là sont nés les ogres des temps modernes, bons pères de famille, du reste, qui ne mangeaient que les enfants des autres. Ce Polyphème est le même qui devint si follement amoureux de Galatée, et dont la passion ridicule et insensée est si merveilleusement peinte dans une idylle célèbre de Théocrite. — Nous distinguerons trois espèces de cyclopes : la première, celle d'Hésiode, êtres allégoriques, météores personnifiés comme l'iris ou l'arc-en-ciel. Ce sont les volcans résultant des combinaisons atmosphériques et terrestres. Voilà les enfants du ciel et de la terre selon l'auteur de la théogonie, ou de Neptune et d'Amphitryte selon Homère, allusion alors aux volcans sous-marins. Les cyclopes de cette famille passent aussi pour être fils de Neptune et d'Europe, à cause de la position physique de la Sicile, le lieu de leur demeure ; quelques-uns substituent à Europe la nymphe Thoosa (la rapide). Partout où il existait des volcans, les poètes, et avec eux les peuples de l'antiquité, ont placé des géants monstrueux et terribles, image de la violence des convulsions souterraines. La seconde espèce est celle du chantre de l'Odyssée, elle est purement historique. Quant à la troisième, ce sont ces hommes robustes qui élevèrent des monuments et disposèrent, à la force de leurs bras, des pierres que deux bœufs peuvent à peine ébranler, monuments appelés de leur nom *cyclopéens* (*v.*). Le souvenir de cette dernière espèce s'était conservé dans l'Argolide ; elle avait un temple et des sacrifices à Corinthe. Ce sont les cyclopes auxquels une ancienne tradition, rapportée par Strabon, attribuait la construction des forteresses de Tirynthe et de Nauplis. Ces débris subsistent encore. Ces monuments datent de deux cents ans avant la prise de Troie; ils sont dus à sept cyclopes architectes d'Acrisius, aïeul de Persée. Sur un bas-relief du Capitole sont représentés des cyclopes presque nus, et leurs deux yeux sont bien exprimés; à la villa Albani, on voit sur un bas-relief, Polyphème : outre les deux yeux, il a encore son œil de cyclope très caractérisé au milieu du front. Les cyclopes sont souvent le type des médailles de Corinthe, où ils avaient des autels. — On appelait dans l'antiquité *Cyclopûm scopuli* (écueils des Cyclopes), trois petites îles sur la côte orientale de Sicile, au pied du mont Etna, et au voisinage de Catania. — Les îles des Cyclopes se nomment aujourd'hui *li Fariglioni*. Aristote place aussi une famille cyclopéenne en Thrace; il la confond sans doute comme les autres avec les corybantes (*v.*), qui y menèrent une colonie sous Cadmus. Enfin, selon d'autres, une peuplade indienne aurait aussi porté ce nom. DENNE-BARON.

CYCLOPÉENS (Monuments dits). La question archéologique relative aux constructions dites cyclopéennes ou *pélasgiques* occupe le monde savant depuis nombre d'années. M. Petit-Radel l'a proposée à l'investigation publique dès le premier mois de l'année 1804, ses mémoires relatifs aux préliminaires de cette question importante et toute nouvelle ayant été lus en 1802 à l'institut. Les énormes dimensions des pierres en polyèdres irréguliers et l'absence totale de ciment sont les caractères principaux de ce genre de construction. On les retrouve dans les plus anciennes portions des murs des villes antiques de la Grèce et de l'Italie; si le même mur s'y voit quelquefois bâti d'après divers systèmes qui forment sa hauteur totale, la portion qui se compose de polyèdres irréguliers y est toujours en substruction, ou servant de fondation à tout le reste. Des constructions faites dans des systèmes opposés et exclusifs doivent appartenir à des colonies différentes, et les travaux indiqués comme les plus anciens par leur situation même doivent être attribués aux colonies les plus anciennes. C'est ce principe incontestable qui a guidé M. Petit-Radel dans ses recherches, et il ne pouvait se tromper. Il en a conclu, avec toute raison, que, ces constructions se retrouvant aux assises inférieures des murs des plus anciennes villes de la Grèce, et des plus anciennes bourgades de l'Italie, et étant les mêmes partout où on les a observées, elles doivent provenir de la même influence, et être l'ouvrage des antiques dynasties auxquelles les traditions recueillies par Denys d'Halicarnasse attribuent la civilisation de ces mêmes contrées. Remarquons, enfin, que partout où des constructions de cet ordre sont retrouvées l'histoire écrite rattache ces lieux à des colonies pélasgiques; que dans l'Italie supérieure, par exemple, les limites du territoire où sont des monuments de ce genre sont rigoureusement tracées par celles mêmes que Denys d'Halicarnasse donne aux établissements des Pélasges dans cette contrée. — On en a conclu rigoureusement aussi l'unité d'origine de ces constructions, et l'unité de leur dénomination par le mot pélasgiques ou cyclopéennes. Un fait remarquable par sa généralité en est résulté aussi, et tel est le propre des principes qui sont le fruit d'observations bien faites, régulièrement coordonnées, universellement appliquées, c'est la division du monde ancien en deux zones caractérisées chacune par un genre spécial de constructions, savoir, en constructions pélasgiques; et en assises régulières, comme le firent les Égyptiens et tous les peuples de l'Orient. Ces résultats ont occupé les plus savants archéologues de l'Europe; des objections se sont produites publiquement en divers lieux, à divers intervalles: examinées consciencieusement, elles ont tourné à l'avantage de l'académicien français. Des faits nombreux et nouveaux, recueillis par les voyageurs de notre temps, ont apporté de nouvelles confirmations. Ce point de doctrine s'est donc trouvé établi par le résultat même de l'examen, et d'observations tout-à-fait désintéressées, faites par des explorateurs, ignorant pour la plupart toute l'importance de leur fidélité, à l'égard d'une question aujourd'hui jugée. Il ne restait donc plus qu'à constater, par ces observations mêmes, la certitude des principes proclamés, et des recherches sur les monuments de la Sardaigne ont corroboré les principales opinions. Aristote, ou l'auteur de l'ouvrage *De Mirabilibus*, qu'on lui attribue, parle de constructions existantes dans cette île, qu'on qualifie de grecques, et qu'on attribue à ses anciens habitants. Diodore de Sicile rapportait ces monuments à Iolas, neveu d'Hercule : celui-ci y avait conduit une colonie, mais, selon les mêmes rapports, 120 après une autre introduite par Aristée à la tête des Tyrrhéniens. On examina la chose de plus près, et dès l'année 1821 on avait déjà relevé par des dessins soignés et complets des monuments nommés les *nurages* ou *nuraghes* de Sardaigne. Ils ont 50 pieds de hauteur environ, dans leur intégrité; ils

sont 90 pieds de diamètre, mesurés en dehors et à la base du terre-plein sur lequel les plus considérables sont fondés. Le sommet, lorsqu'il est conservé, se termine en cône surbaissé ; l'état de ceux qui sont tronqués indique clairement la même disposition ; les matériaux tirés des roches voisines sont du calcaire, du porphyre trachytique, du granit ou des roches volcaniques cellulaires, et chaque bloc a un mètre cube environ ; les architraves plates qui surmontent les portes et lucarnes en ont deux de longueur sur un de hauteur ; la périphérie de chaque bloc est une ligne irrégulière, telle que doivent en produire les cassures faites par le marteau ; les parois sont sans ciment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Un mur, de 10 pieds de haut, et du même style de construction que l'édifice même, entoure, comme un rempart, le terre-plein qui porte le nuraghe : ce mur a quelquefois 120 mètres de circuit. Quelques nuraghes sont flanqués de cônes au nombre de 3 à 7, qui se groupent autour du cône principal : ce sont des espèces de casemates. Enfin, le mur d'enceinte est surmonté d'un parapet de 3 pieds de hauteur. Le mur des monuments coniques se compose de deux parements, dont les blocs s'ajustent par le simple approchement et sans ciment ; une rampe en spirale est pratiquée dans l'épaisseur totale, et sert de communication entre les trois chambres, qui forment les trois étages de chaque nuraghe ; la voûte de chaque chambre est en ogive ovoïde. L'entrée se termine en architrave plate ; quelquefois cette entrée est assez haute pour s'y introduire debout ; quelquefois il faut se traîner à plat ventre, à cause de l'exiguité de l'ouverture, qui s'élargit cependant à mesure qu'on s'y avance. Telle est la description générale des nuraghes. M. Petit-Radel a donné les descriptions spéciales des monuments de Borgiduet de Ploache, et il en résulte que des chambres basses offrent des cellules prises sur l'épaisseur des murs ; les chambres hautes ont 3 pilastres carrés plantés triangulairement dans la plate-forme même, élevée de 7 pouces seulement, et ayant 5 pouces de côté ; enfin, on a trouvé dans les cellules quelques ossements brisés mêlés à de la terre semblable à celle qu'on a tirée d'autres sépultures humaines. — Comme M. Petit-Radel, d'autres savants ont reconnu dans ces monuments singuliers des constructions pélasgiques, et des tombeaux de pasteurs nomades, c.-à-d. des premiers habitants de la Sardaigne. M. Mimaut, aujourd'hui consul général en Égypte, attribue ces constructions à la colonie grecque d'Iolas ; enfin, M. Manno, reconnaissant la haute antiquité de ces monuments, les attribue aux plus anciens habitants de la Sardaigne, et les rattache plutôt à des colonies orientales qu'à celles des Grecs ou des Espagnols. Un fait digne de remarque complique jusqu'à un certain point la difficulté présente : le nuraghe de Ploache est construit en blocs régulièrement quadrilatères : pourquoi cette différence de construction des monuments semblables et sur le même sol ? On répond à cette question, que les murs de l'antique Populonia, ceux de Resella, bâties l'une et l'autre, selon Strabon, Tite-Live et Pline, par les Tyrrhéniens, sont en blocs réguliers ; près de là, à Saturnia, bâtie par les Pélasges, selon Denys d'Halycarnasse, les murs sont en blocs irréguliers ; pourquoi les anciens Grecs et les Thyrrhéniens limitrophes en Sardaigne comme en Italie, n'auraient-ils pas fait dans ce pays ce qu'ils faisaient dans l'autre ? Les rapports de l'histoire prouvent qu'il en fut ainsi, et le savant que nous avons cité, M. Petit-Radel, est conduit à cette conclusion : « De toutes les conjectures qu'on a formées pour expliquer l'origine des monuments de la Sardaigne, et notamment celle des nuraghes, l'opinion qui les rapporte aux anciens Grecs est donc la plus probable, soit que, s'appuyant sur le seul reste des témoignages historiques, on examine de près les caractères de véracité qu'ils portent, soit qu'on y joigne des considérations tirées de la nature des monuments existants, et qu'on les compare avec ceux des plus

anciens temps historiques. » C'est donc à la colonie et aux temps d'Aristée que M. Petit-Radel s'arrête de préférence pour l'époque des nuraghes; les souvenirs historiques relatifs à Aristée, gendre de Cadmus, se renferment entre les années 1510 et 1470 avant J.-C.; et cette dernière époque est celle de la fondation de Saturnia, par le Pélasge Nanas. Une foule de considérations énoncées d'après les règles de la meilleure critique, et de nombreux passages d'auteurs anciens, appuient ces conclusions : c'est donc un procès jugé contre le scepticisme, plus commode que rationnel, de ceux qui ne veulent pas reconnaître des monuments contemporains de princes et de peuples dont d'ailleurs l'histoire écrite rapporte les actions. L'histoire de l'Orient s'étend vers le commencement du monde par l'autorité des monuments, et l'histoire de l'Occident ne peut récuser un semblable héritage. CHAMPOLLION-FIGEAC.

CYGNE, en latin *cygnus*, oiseau trop connu pour qu'on en place ici la description. C'est une ancienne conquête de l'homme, un des esclaves dont il s'est entouré, mais ce n'est pas le plus docile; il ne reste soumis qu'à certaines conditions : il lui faut une habitation conforme à ses habitudes, une pièce d'eau, surtout une grande sécurité. Cependant, il ne recherche pas la solitude; il paraît se plaire sur les bassins des promenades publiques, et lorsqu'elles sont bien fréquentées, l'oiseau ne manque pas de venir faire des quêtes qui ne sont jamais improductives. Il n'est peut-être aucun de nos lecteurs qui n'ait eu occasion de voir des cygnes, qui n'ait point admiré leurs formes si élégantes, leurs mouvements où les grâces sont unies à la majesté. Mais, ce que l'on voit rarement, ce sont les actes de vigueur dont, au premier coup d'œil, on ne soupçonnerait pas que cet animal fût capable. La violence de ses coups d'aile et les étreintes de son cou, nerveux autant que flexible, le font souvent triompher d'ennemis beaucoup plus forts et mieux armés : l'aigle même est quelquefois mis en fuite par ce paisible habitant des eaux, lorsqu'il ose l'attaquer pour en faire sa proie. Aussi, lorsque les beaux vers de Virgile nous représentent l'oiseau de Jupiter enlevant un cygne dans les airs, c'est une merveille que la sœur de Turnus fait apparaître aux yeux des Rutules pour exciter leur courage, et leur donner l'espoir de vaincre les Troyens :

> His aliud majus Juturna adjungit, et alto
> Dat signum cœlo quo non præstantius ullum
> Turbavit mentes italas, monstroque fefellit.

Ce prodige, qui fit tant d'impression sur les spectateurs, est l'enlèvement d'un cygne, le combat des oiseaux de rivage contre le ravisseur, leur victoire et la délivrance du malheureux captif.—Il paraît qu'au temps de Virgile les cygnes étaient beaucoup plus communs en Italie qu'ils ne le sont aujourd'hui. La même observation peut être faite dans toute l'Europe, et surtout en France. La race de ces beaux oiseaux serait-elle condamnée à disparaître, quoique mise sous la protection spéciale de l'homme? Il est certain que le *cygne domestique* ne peut plus revenir à son indépendance primitive; il a perdu, dans les entraves d'une longue servitude, les moyens d'aller chercher une nouvelle habitation dans quelque contrée lointaine, dont la rare population ne trouble point le repos dont il ne peut se passer. Malheureusement, ses destinées sont entre les mains de l'homme riche, car son entretien est plus dispendieux que profitable : on sait que le riche ne se pique point de constance dans ses goûts et ses affections, que la nouveauté le séduit, que la mode lui impose le jong de ses caprices; il n'est pas surprenant qu'en France, où ces causes morales ont plus d'action que partout ailleurs, le nombre des cygnes domestiques ait diminué considérablement, et que les produits de ces oiseaux, quoique devenus plus rares, soient moins recherchés qu'autrefois : un luxe plus moderne les a supplantés. Mais ils éprouvent moins de défaveur chez quelques-uns de nos voisins; leur espèce n'est pas encore menacée d'un abandon général, et si elle peut

être l'objet de nouvelles observations, on aura le temps de les achever, pourvu qu'il ne s'agisse point de son instinct, des facultés dont la nature l'a douée, et de la manière de vivre qui les développerait : la servitude ne réussit que trop à dénaturer, à rendre méconnaissable ce qu'elle n'a pu détruire. Que peut-on observer durant la vie séculaire d'un couple de cygnes confiné sur un bassin dans une promenade publique ou dans un parc? Rien de plus uniforme que cette longue existence; elle peut s'achever sans que ni l'un ni l'autre des deux reclus ait jeté un seul cri. Aucun besoin, aucune passion ne les sollicite à transmettre au loin l'expression de ce qui les affecte; la voix leur est inutile, et ses organes demeurent inexercés. — Il paraît que ces oiseaux réunis en bandes un peu nombreuses sont moins silencieux; mais leur voix *rauque*, selon Virgile, qui avait pu les entendre, ne peut être celle que la croyance populaire attribue au cygne mourant. Mais l'espèce qui a conservé son indépendance, et que par cette raison nous appelons *sauvage*, n'offense pas autant l'oreille lorsqu'elle fait retentir l'air de ses cris ou de ses *chants*, comme il plaît à quelques amateurs de les qualifier. Quelques couples de cette espèce, arrivés en France durant un rigoureux hiver du siècle passé, s'étaient fixés à Chantilly, sur les grandes pièces d'eau alimentées par le ruisseau de Nonette : ils s'accoutumèrent très bien à la vie sédentaire, mais sans changer les habitudes contractées au milieu des solitudes du nord de l'Europe et de l'Asie. On s'empressa de mettre à profit cette occasion d'observer commodément, aux environs de la capitale, ce que l'on croyait ne pouvoir trouver que dans des contrées fort éloignées et peu habitables : on avait à résoudre des questions intéressantes pour les lettres et pour l'histoire naturelle; ainsi, la littérature et la science eurent des observateurs à Chantilly. Les résultats ne furent pas d'accord : selon les savants, ces oiseaux pouvaient bien être de l'espèce de ceux dont Virgile avait entendu et qualifié les cris; les gens de lettres étaient plus satisfaits, et penchaient à croire qu'on ne pouvait reprocher aux anciens que d'avoir exagéré la beauté du chant du cygne. Mais n'ont-ils pas été séduits par leur imagination? Les pièces de cette sorte de procès ont été soumises au jugement du public, une nouvelle enquête n'est plus nécessaire pour décider en dernier ressort. Les *chants* du cygne sauvage entendus à Chantilly n'étaient point les derniers accents de l'un de ces oiseaux mourant, mais des appels d'amour, un dialogue entre le mâle et la femelle. Une même syllabe répétée sur les deux notes *mi fa* composait toute la phrase musicale du premier, et la seconde répondait par la même syllabe (couq, couq), répétée de même sur les deux notes *re mi*. Nulle variation dans ces discours, qui, heureusement pour les voisins, n'étaient pas de longue durée, car on les entendait jusqu'à la distance d'une lieue. Certes, si les accents de nos oiseaux chanteurs étaient aussi monotones que ceux du cygne sauvage, on s'empresserait peu d'assister à leurs concerts. Quelques naturalistes ont assimilé les cris du cygne à ceux du paon : cette comparaison ne manque pas de justesse; l'ensemble des témoignages vient à son appui. On peut donc regarder comme constant que les cygnes sauvages *crient*, et ne *chantent* point. Ce n'est probablement pas à cette espèce que la croyance populaire attribue la singulière faculté de faire entendre, en expirant, des accents mélodieux : s'il faut chercher l'origine de cette croyance dans quelques observations mal faites ou mal interprétées, il est au moins vraisemblable que le cygne domestique en fut l'objet; mais aucun fait positif n'a confirmé ni détruit ce préjugé, d'autant plus tenace qu'il trouvait des auxiliaires dans l'imagination et les penchants de l'homme. Et même de nos jours, cette ancienne erreur, quoique bien reconnue, n'a presque rien perdu de son crédit auprès des gens de lettres, et se présente encore avec la recommandation d'une imposante autorité; à la fin de l'article

consacré au cygne dans l'*Histoire naturelle des oiseaux*, publiée par Buffon, on lit ce qui suit au sujet du chant de mort entonné par cet oiseau : « Nulle fiction en histoire naturelle, nulle fable chez les anciens n'a été plus célébrée, plus respectée, plus accréditée; elle s'était emparée de l'imagination vive et sensible des Grecs : poètes, orateurs, philosophes même, l'avaient adoptée comme une vérité trop agréable pour vouloir en douter. Il faut bien leur pardonner ces fables; elles étaient aimables et touchantes, et valaient bien de tristes, d'arides vérités. C'étaient de doux emblèmes pour les ames sensibles : les cygnes, sans doute, ne chantent pas leur mort, mais toujours, en parlant des derniers efforts et des derniers élans d'un beau génie prêt à s'éteindre, on rappellera avec sentiment cette expression touchante : *c'est le chant du cygne.* » On sait que, pour écrire l'histoire des oiseaux, Buffon se fit aider par des collaborateurs d'un grand mérite, sans doute, mais dont chacun avait sa manière de voir et de peindre les objets, sa touche et son coloris; dans ce qu'on vient de citer, Buffon ne peut être reconnu; son style, plus correct et plus soutenu, n'avait point cet abandon, ce *laisser aller;* sa philosophie et sa logique étaient plus sévères. Eh quoi donc! un génie qui enrichit les sciences d'importantes découvertes, ou les lettres de nouveaux chefs-d'œuvre, vous comparez ses dernières productions aux accents d'un animal qui fut muet toute sa vie, et qui ne fait entendre sa voix qu'au moment de sa fin prophétisée par son chant! Laissons ces enfantillages, et revenons à l'histoire naturelle. — Les cygnes sauvages sont encore assez nombreux au nord de l'ancien continent, d'où ils se répandent quelquefois vers les régions tempérées, lorsque des hivers rigoureux les privent de subsistance dans leurs contrées natales. Les voyageurs ne manquent point de revenir au printemps, à l'exception de quelques jeunes couples, qui n'avaient pas encore fait choix d'une habitation d'été dans le Nord. Cette espèce diffère de celle du cygne domestique par la couleur du bec et de la *cire*, ou peau qui couvre la base du bec : dans le cygne sauvage, ces deux parties sont jaunes, au lieu que le cygne domestique a la cire noire et le bec rouge. Les deux espèces sont d'humeur également sociable, instinct qui leur est commun avec toute la grande famille des oiseaux qui fréquentent les eaux douces. Quoique ces associations recherchées avec empressement soient troublées de temps en temps par des querelles et même des combats, elles n'en sont pas moins chères; un penchant invincible rapproche les uns des autres les individus de chaque espèce, établit des confédérations entre des sociétés distinctes, dirige les masses et leur imprime un mouvement commun vers un but indiqué par la nature. Gouvernées suivant des lois d'une extrême simplicité, les peuplades ailées des canards, des oies, des sarcelles, des cygnes, etc., offrent à l'espèce humaine l'exemple d'efforts concertés et de leurs effets; il ne tient qu'à nous d'en conclure ce que nous pourrions être et faire, si l'intérêt des peuples était le seule mobile des gouvernements, et l'intérêt de l'humanité le seul régulateur des relations entre les peuples.—On ne peut s'empêcher d'exprimer le regret que tant d'intéressantes espèces volatiles soient condamnées à une diminution progressive, qui peut-être en fera disparaître quelques-unes : l'espace que la nature leur avait destiné se resserre de jour en jour; les desséchements naturels et artificiels font des progrès que rien ne contrebalance; partout où la culture s'établit, l'industrie des colons s'attache à procurer l'écoulement des eaux stagnantes, à redresser le lit des rivières, à opposer aux inondations des barrières qu'elles ne puissent franchir. Il faudra bien que les espèces volatiles habituées à fréquenter les eaux douces se contentent des terrains qu'on n'aura pu leur ôter, et le nombre des individus sera considérablement diminué. Les espèces moins bien pourvues de facultés conservatrices seront alors fortement menacées

d'une destruction totale, et les grandes espèces sont les plus exposées à ce danger (le cygne se présente ici en première ligne); au lieu que les petites espèces échapperont plus facilement, soit à la disette, soit aux attaques de leurs ennemis, dont le plus dangereux est l'homme, qui poursuit partout ces espèces inoffensives, et n'épargne que celles qu'il s'est assujetties. Il est probable que le cygne domestique sera conservé plus long-temps sur la terre que son congénère sauvage. — C'est un beau spectacle que celui d'un cygne volant : l'aigle lui-même ne se montre pas dans les airs avec plus de grandeur et de majesté. Mais il paraît que l'oiseau aquatique ne peut soutenir un vol prolongé durant plusieurs heures; il est donc confiné sur la terre où il est né; il n'a point franchi les mers pour répandre son espèce dans tout l'univers. On trouve pourtant des cygnes dans l'Australasie; mais, sur cette terre de phénomènes zoologiques tout-à-fait imprévus, l'oiseau célèbre ici par son éclatante blancheur est tout noir, à l'exception des grandes pennes, qui sont blanches. L'Amérique méridionale possède une quatrième espèce, plus petite que celle d'Europe, dont le cou noir, ainsi qu'une partie du corps, sont les caractères spécifiques. Ces deux espèces étrangères à l'ancien continent sont encore peu connues; on n'a point d'observations sur leurs cris, leurs habitudes, leurs migrations, en un mot sur tout ce qu'il faudrait pour les comparer aux deux espèces que nous connaissons le mieux. Ferry.

Ordre du Cygne (dans le duché de Clèves); ordre prétendu auquel on donne une origine fabuleuse. Favin dit qu'en 711 Théodoric ou Thierri, duc de Clèves, n'ayant qu'une fille unique nommée Béatrix, lui laissa ses états en mourant, et que les grands seigneurs du pays ayant voulu s'en emparer, cette princesse se retira au château de Neubourg, près de Nimègue. Il ajoute qu'étant un jour à la fenêtre, triste et mélancolique, à cause des persécutions qu'on lui suscitait, elle vit sur le Rhin un navire qui venait à voiles déployées, et dans lequel il y avait un chevalier armé de toutes pièces, et qui avait pour cimier un cygne blanc à la tête élevée et couronnée; d'autres, pour rendre la rencontre plus extraordinaire, disent que le navire était tiré par un cygne. L'inconnu, appelé Élie, ayant abordé au château, offrit à la princesse ses services, lui promettant de la défendre contre ses ennemis; il obtint sa main, et, à cause de son surnom de *Chevalier au Cygne*, institua l'ordre qui fait l'objet de cet article. Les amateurs de fables ont trouvé une origine plus reculée encore. Ils racontent que Silvius Brabo, qui, selon eux, a donné son nom au *Brabant*, et qui vivait du temps de Jules-César, voyant qu'il y avait une grande division entre les habitants de cette contrée et leurs voisins, et craignant qu'un jour ces fâcheuses dispositions ne vinssent à éclater, choisit quelques-uns des plus braves *seigneurs de sa cour*, auxquels il fit faire serment d'employer tous leurs soins pour étouffer ces divisions, et qu'en cette considération il les fit chevaliers, et leur donna pour marque distinctive un cygne attaché à une chaîne d'or. L'aventure du *Chevalier au Cygne* appartenait de droit aux romanciers. On y joignit l'histoire de Godefroi de Bouillon, et le tout forma un long poème d'environ 30,000 vers, commencé par un certain Renax ou Renaus, et achevé par Gandor de Douai. En 1499, Pierre Desrey, natif de Troye en Champagne, traita le même sujet en prose, en faisant usage, comme il le dit, du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. L'édition la plus recherchée de cet ouvrage est celle de Paris (Michel Le Noir, 1511, in-fol., gothique). On en a une traduction flamande imprimée à Harlem vers 1486, et une en anglais publiée par Caxton en 1481. C'est d'après Desrey que Contant d'Orville et l'auteur des *Nouvelles Archives historiques des Pays-Bas* ont fait un extrait de ce roman. — Quoi qu'il en soit, la tradition qui lui sert de fondement flattait l'orgueil de la maison de Clèves, dont les membres semblaient avoir adopté le

cygne pour emblème. En 1453, Adolf de Clèves, neveu de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, étant à Lille avec toute la cour, fit crier au nom du *Chevalier au Cygne*, serviteur *des dames*, que le jour que le duc de Bourgogne ferait son banquet, on le trouverait lui, duc de Clèves, *armé de harnois de jouste, en selle de guerre*, pour joûter à armes courtoises à l'encontre de tous ceux qui y voudraient venir; et que « celny qui, pour le jour, feroit le mieux, au jugement des dames, auroit et gagneroit un cygne d'or enchaisné d'une chaisne d'or; et au bout d'icelle chaisne, un riche rubis que les dames présenteroient à celuy qui l'auroit desservy. » Telles sont les paroles de Matthieu de Coussy. Un des entremets (*v.* Entremets) du festin donné quelques jours auparavant par Adolf de Clèves représentait toute l'histoire d'Élie et de Béatrix. — En 1615, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nemours, voulut rétablir cet ordre du Cygne, qui n'avait vraisemblablement jamais existé; ce projet n'eut pas de suite. Mais, en 1780, il fut renouvelé d'une manière grotesque par un prêtre flamand, qui commença par se décorer de l'ordre. Il a écrit un livre assez curieux, malgré son énorme ridicule, intitulé : *Histoire de l'ordre héréditaire du Cigne* (sic), *dit l'ordre souverain de Clèves, ou du Cordon d'or, par M. le comte* de Bar. (*A Bâle, et se trouve à Clèves, chez Hoffmann*, I vol., 1780, 1-93 pp., II vol., 1782, 95-305 pp.) Il faut y ajouter une *apologie* de cet ouvrage, publiée également en 1780 (XI pp., in-8°). Le comte de Bar n'était rien autre que l'honnête ecclésiastique, qui, aux pp. 139-226 de la première partie, ne manque pas de dresser sa généalogie, et prend sans façon les titres suivants : Antoine-François Le Paige, de Bar, comte titulaire de Bar-sur-Seine et du Saint-Empire, pair de Champagne, vicomte de Brogne, avoué de Saint-Gérard, etc., etc., né à Hérenthals, le 9 novembre 1731... Ce grand prince était, en réalité, curé de Laerne en Flandre! De Reiffenberg.

CYLINDRE, du grec *kulindros*, rouleau. On peut définir le cylindre un *prisme* (*v.*) a une infinité de faces (de pans), dont les bases parallèles sont par conséquent des cercles égaux entre eux. — On conçoit le cylindre comme engendré par un rectangle qui tournerait sur l'un de ses côtés à la manière d'une porte, qui, faisant un tour entier sur ses gonds, laisserait une trace après elle. — La forme cylindrique se rencontre partout; les tiges des arbres et des plantes l'affectent, car la plupart de ces tiges sont des cônes très alongés; un tube de verre, un bocal, etc., sont des cylindres plus ou moins imparfaits. — L'*axe* du cylindre est la ligne imaginaire qui passe par les centres des cercles qui lui servent de bases. — Le cylindre est *droit* quand son axe est perpendiculaire aux plans de ses bases. Dans le cas contraire, le cylindre est *oblique* (penché). — Le cylindre est dit *tronqué* lorsque ses bases ne sont pas parallèles entre elles. — La surface convexe d'un cylindre droit est exprimée par le produit de la circonférence de l'une de ses bases par sa hauteur. — Soit un cylindre de 25 décimètres de haut, et que sa base ait 11 décimètres de contour, le produit 275 de 11 par 25 exprimera en décimètres carrés la surface convexe du cylindre; on aura sa surface totale en ajoutant à 275 les surfaces des cercles qui servent de bases au cylindre. — La solidité ou le volume d'un cylindre est exprimée par le produit de la surface de l'une de ses bases par sa hauteur; la circonférence de la base étant de 11 décimètres, sa surface sera de 9,625 décimètres carrés. Multipliant 9,625 par 25, hauteur du cylindre, le produit 240,625 exprimera son volume en décimètres cubes.

Cylindrique, qui a la forme exacte d'un cylindre.

Cylindrique (machine à tourner). Les mécaniciens modernes ayant à construire avec la plus grande précision des machines puissantes, ils ont inventé divers appareils pour donner promptement aux pièces qui entrent dans la composition

de ces machines toute la régularité possible. Du nombre de ces appareils est le tour dit *cylindrique;* il ne diffère pas extraordinairement du tour à pointes ordinaire. Son banc se compose de deux jumelles ordinairement en fonte de fer parfaitement bien dressées, sur lesquelles coule un chariot (porte-outil), comme dans une coulisse. La ligne que parcourt l'outil en allant d'une pointe du tour à l'autre, est, autant que possible, parallèle à l'axe du cylindre ébauché, qui tourne entre ces pointes, et qu'il s'agit de rectifier. Une vis, une crémaillère, mise en mouvement par un système d'engrenages, fait aller et venir le chariot, ainsi que l'outil. On fait avancer celui-ci d'une certaine quantité, quand il a parcouru toute la longueur du cylindre, afin d'enlever une nouvelle couche de matière.

Cylindroïde, de *kulindros* et de *eidos*, forme, dont la forme approche de celle d'un cylindre : un bâton de chaise, un rouleau de toile, etc., sont des cylindroïdes. Teyssèdre.

CYMAISE, du grec *kymation*, petit flot. C'est le nom que l'on donne à toute machine ondulée qui termine une corniche ; son profil se compose de deux arcs de cercle présentant la figure de la lettre S. T.

CYMBALES. Instrument de percussion, composé de deux plaques circulaires d'airain, d'un pied de diamètre et d'une ligne d'épaisseur, ayant chacune à leur centre une petite concavité, et un trou dans lequel on introduit une double courroie. Pour jouer de cet instrument, on passe les mains dans ces courroies, et l'on frappe les cymbales l'une contre l'autre, du côté creux. Le son qu'elles rendent, quoique très éclatant, n'est point appréciable. — On réunit les frappements des cymbales à ceux de la grosse caisse, pour marquer le rhythme ou seulement les temps forts de la mesure, dans les marches militaires, les airs de danse, les ouvertures, les finales d'opéra, dans les cavatines brillantes, etc.

Castil-Blaze.

CYME. Ce mot, qu'il ne faut point confondre avec Cime (*v*), vient du grec *kuma*, dont les Latins ont fait *cyma*, et désigne la tige, le germe, la pousse des plantes et des herbes. Les botanistes donnent plus particulièrement ce nom à l'assemblage de deux pédoncules ou d'un plus grand nombre, qui partent d'un même point, comme dans l'ombelle, mais qui s'étalent presque horizontalement et se terminent par une ou deux rangées de fleurs. Z.

CYNIPS du grec *kunips*, mouche; genre d'insectes hyménoptères, de la famille des *diplolépaires*, qui causent des excroissances sur un grand nombre de plantes différentes, en piquant leur épiderme pour y déposer leurs œufs, et dont une espèce, le *cynips du figuier* (*C. psenas*), opère la caprification (*v.* ce mot), en transportant le pollen des fleurs mâles dans les fleurs femelles. Le cynips de la galle (*C. gallæ tinctoriæ*) fait venir dans le Levant, sur une espèce particulière de chêne, les noix de galle employées dans la teinture. On voit combien ces insectes sont précieux pour l'industrie. Z.

CYNIQUES (Philosophes). Ils tirent leur nom du mot grec *kuôn*, chien, d'un lieu à Athènes, selon les uns, où ils tenaient leur école, et appelé *Cynosarge* (le Chien-Blanc), appellation dont l'origine est étrangère à cet article, lieu sacré cependant, sur lequel Hercule avait un temple ; et selon d'autres de leur impudence, semblable à celle de cet animal aboyeur.—Leur secte était sortie de l'école de Socrate : Antisthène, zélé disciple de ce dernier, en fut le fondateur. La morale aisée du somptueux Platon déplut à ce philosophe d'une vertu rigide : il endossa le grossier *pallium* ou plutôt le manteau double, jeta bas l'élégante tunique athénienne, et prit le bâton, la besace et les sandales. Il affecta la pauvreté, qu'il embrassa le reste de ses jours, la préférant au gain que lui donnait sa première profession de rhéteur. Il y avait cependant un peu d'orgueil dans cette barbe épaisse et inculte ; le bon Socrate,

avec son ironie si naïve, lui disait : « Je t'aperçois, Antisthène, à travers les trous de ton manteau. » Néanmoins, on ne peut reprocher à Antisthène que le fanatisme de la vertu, si l'on accepte cet adage d'un sage : *in medio virtus*. Diogène, son disciple, le plus spirituel des Athéniens, dégénéra quelque peu de son maître, car celui-ci, dont l'austérité seule et l'exemple foudroyaient le vice et l'insolence du riche, ne frappait pas de son bâton la populace athénienne.—La morale de ces deux philosophes, que nous nommerons les *cyniques purs*, était admirable ; ils regardaient d'abord la vertu comme la véritable grandeur de l'homme: « Il y a, disaient-ils avec raison, un exercice de l'ame et un exercice du corps; le premier est une source féconde d'images sublimes qui naissent dans l'ame, qui l'enflamme et qui l'élève; il ne faut pas négliger le second, parce que l'homme n'est pas en santé si l'une des parties dont il est composé est malade. » Cette maxime était une réfutation du spiritualisme absolu de Platon. Une de leur belles pensées est celle-ci : « Il faut résister à la fortune par le mépris, à la loi par la nature, aux passions par la raison. » Et cette autre, si forte et si concise : « On doit plus à la nature qu'à la loi. » De si nobles maximes ne supposent pas les mœurs impures et les habitudes dégoûtantes dont la médisance, fille de la jalousie, a voulu les déshonorer. La consommation du mariage du cynique Cratès, laid et bossu, avec la belle et jeune Hipparchia, follement éprise de lui, sous le portique et à la vue des Athéniens, est une fable, sans doute inventée par leurs ennemis, car les deux époux, sur cet étrange lit nuptial, eussent été assommés à coup de pierres par la populace d'une ville aussi polie et aussi religieuse que l'était Athènes. Dans la suite, cette secte de philosophes dégénéra, comme toutes les autres : elle remplit toute la Grèce et toute l'Italie de si effrontés coquins qu'on les rejetait à l'égal des mendiants. — La philosophie, la morale franche de Diogène, et surtout son esprit délié, lui firent un grand nombre de prosélytes dans toutes les villes de la Grèce. Un riche Corinthien, appelé Xéniade, confia à ce cynique l'éducation de ses enfants : ils apprirent de lui à pratiquer la vertu, à manger des oignons, à marcher les pieds nus et à se moquer de tout. Les lieux publics, les portiques, étaient le théâtre où cette secte enseignait la morale, vivait et logeait. Toujours le vice se cache : le peuple eût chassé du parvis de ses temples des hommes impurs. Concluons donc de là que les premiers cyniques furent de vrais sages. A cela près de leur esprit railleur et de l'ironie dont ils se faisaient une arme, avec leur abnégation des choses humaines, leur sobriété, leur manteau, leur besace et leur bâton, ils étaient en tout semblables aux cénobites chrétiens qui depuis ont peuplé les antres de la Syrie, de la Thébaïde et du mont Athos, solitaires dont la barbe cachait un sourire si doux et la robe grossière un cœur si droit. Le cynique Antisthène semble les avoir dépeints dans cette maxime simple comme eux : « L'honnête homme seul est vraiment aimable. » — Nécessairement, les cyniques devaient mépriser les arts et les lettres, ces petits accessoires du bonheur que donne seule la vertu : ce dédain ne contribua pas peu à les faire dédaigner eux-mêmes de l'élégante Athènes, le centre des beaux-arts et de la philologie grecque ; mais l'esprit de Diogène le sauva du mépris du peuple le plus spirituel de la Grèce. Pouvait-il ne pas admirer un homme illettré, mais qui se servait de l'ironie avec tant de profondeur? Que celle-ci est admirable! Alexandre avait ordonné qu'on l'adorât sous le nom de *Bacchus indien* : « Et moi, s'écria Diogène, j'ordonne aussi qu'on m'adore sous celui du *Sérapis de la Grèce*. » Quelle satire muette dans cette action de Cratès de Thèbes! Il avait reçu un soufflet d'un certain Nicodromus; il fit écrire sur sa joue enflée : « C'est Nicodromus qui l'a fait. » Le premier des cyniques de l'école ancienne fut Antisthène, et le dernier Ménippe, philosophe indigne, mais écrivain plein de sel, qu'imita Lucien, et qui

laissa le nom de *Ménippée* à un genre de composition satirique. — Voici une série des cyniques qui vinrent après Diogène; d'abord Xéniade, dont il avait été l'esclave : il jeta les premiers fondements du scepticisme; il soutenait « que tout était faux, que tout ce qui paraissait de nouveau naissait de rien, et que ce qui disparaissait retournait à rien. » Onésicrite, homme puissant et considéré d'Alexandre; Phocion, surnommé l'homme de bien. Un jour que Phocion avait harangué en public, et comme il avait reçu de grands applaudissements du peuple: « Aurais-je dit des sottises? » demanda-t-il à ses amis. Stilpon de Mégare, homme d'état; Monyme de Syracuse, qui prétendait que nous étions trompés sans cesse par des simulacres; Cratès de Thèbes, dont nous avons parlé; Métrocle, frère d'Hipparchia, sa femme; Théombrote et Cléomène, disciples de Métrocle; Démétrius d'Alexandrie, disciple de Théombrote; Timarque, de la même ville, et Echècle d'Éphèse, disciple de Cléomène; Ménédème, disciple d'Echècle : le cynisme dégénéra chez lui en frénésie; il se déguisait en Tisiphone et courait dans les rues une torche à la main, au lieu d'une lanterne, pour discerner, par l'ordre du dieu des enfers, les bons d'avec les méchants; et enfin l'usurier Ménippe, qui se pendit de désespoir d'avoir perdu une forte somme d'argent. Là finit le cynisme ancien; il ne reparut que quelques années avant J.-C., mais entièrement dégradé et couvert de mépris. Dans cette secte moderne, les noms de Carnéade, de Musonius, de Démonax, de Démétrius, d'OEnomaüs, de Crescens, de Pérégrin, de Salluste, sont parvenus jusqu'à nous. Parmi eux, quelques-uns sont respectables, les autres sont infâmes. — Julien a loué la patience de Musonius, qui brava Néron, et fut envoyé aux travaux de l'isthme et y mourut. Démétrius fut admiré de Sénèque; il expira sur la paille, craint des tyrans et des méchants, et respecté des bons. Démonax vécut sous Adrien : il fut écouté, respecté et chéri pendant sa vie. Crescens, avare et rampant, fut couvert d'opprobre; Pérégrin, chrétien, apostat et fou, se brûla tout vif sur un bûcher; et Salluste, le dernier de l'école moderne, combattit le vice avec son éloquence athénienne, ainsi que l'hypocrisie des faux cyniques; il argumentait aussi contre la philosophie de Platon. Concluons de cet extrait des mœurs et des actions des cyniques que leur école fut pendant un temps respectable : ce n'était point une secte corrompue que celle qu'abandonna l'austère Zénon pour fonder sur les principes d'Antisthène l'école stoïcienne.

Cynisme, de l'école dégénérée des cyniques, est resté dans nos langues modernes ce mot, si commun dans toutes les bouches, qui est toujours pris en mauvaise part; il est synonyme de l'*impudence* et de l'*impudeur* dans les actions et les paroles. Le cynisme est chez nous le caractère dominant d'un homme qui s'est affranchi des bienséances; qui, comme Diogène chez Platon, salit de ses souliers boueux les tapis d'Aubusson, chez ses amis mêmes; qui hait la périphrase, qui nomme tout par son nom : mais la séduction, l'adultère, le viol, ne sont jamais entrés dans son ame; vous pouvez sans danger le laisser seul avec votre femme ou votre fille, car ce n'est point assurément un Lovelace, un serpent caché sous des roses. C'était bien plus que du cynisme, c'était de la corruption que les deux vieillards qui surprirent Suzanne avaient au cœur; c'était la lubricité qui rassasiait leurs regards de la blancheur de ce lis qui se baignait, car en hébreu Suzanne est le nom de cette fleur. Ce restant grossier de l'école de Diogène a beau dire que rien n'est souillé dans la nature, que tout ce qu'elle permet peut être fait à la face du soleil; on leur répondra par la voix de la nature elle-même, qui nous dit que le sentiment de la pudeur est entré dans le cœur de l'homme du jour qu'il perdit son innocence. La vieille *Génèse* nous peint Adam sortant du paradis terrestre : « Dès qu'il se vit, il eut honte de sa nudité, dit-elle, et il se couvrit. » — La na-

ture elle-même a sa pudeur : c'est dans l'ombre, c'est dans le silence qu'elle se reproduit. L'hymen des fleurs est invisible; la tendre tourterelle et les oiseaux se cachent dans l'épaisseur des bois vers la saison des amours; le lion rugissant et les bêtes sauvages s'enfoncent dans les antres les plus creux : l'amour est une religion qui a ses mystères ; les dévoiler au grand jour, c'est être sacrilége. Le chien est le seul impudique, il est vrai ; mais pourquoi l'homme ferait-il parade de l'unique défaut qu'ait ce bon animal : il lui conviendrait mieux d'imiter sa fidélité, son dévouement, son désintéressement, son courage, que les plus anciens et les plus beaux livres connus, la Bible et Homère, ont immortalisés ; car, au cynisme près, qui est leur nature, le chien de Tobie et d'Ulysse peuvent servir d'exemple aux hommes. DENNE-BARON.

CYNOCÉPHALE (mythologie égyptienne). Parmi les animaux sacrés de l'Égypte, le cynocéphale est un de ceux dont les images sont le plus multipliées sur les monuments d'ancien style; il fut le symbole de deux des principales divinités de ce pays. La ressemblance de la tête de cette espèce de singe avec celle du chien le fit nommer cynocéphale (*tête de chien*) par les Grecs, qui, peut-être, en cette occasion, traduisirent tout simplement le nom égyptien de cet animal. Le cynocéphale était l'un des emblèmes les plus connus du dieu Thôth, et il était consacré à ce dieu, l'Hermès égyptien, l'inventeur des lettres, parce que, disait-on, une certaine classe de ces animaux connaissait réellement l'usage des lettres. Cette croyance absurde semble s'être conservée fort long-temps en Égypte, puisqu'on lit dans un manuscrit copte-thébain, du musée Borgia, contenant le récit des actes de saint Barthélemi, que ce prédicateur de la foi quitta la religion des ichthyophages pour se rendre dans le pays des Parthes, accompagné de Christianus, homme-cynocéphale. — Aussitôt qu'un cynocéphale était introduit, comme symbole vivant du dieu, dans un temple de l'Égypte, un prêtre, dit Horapollon, lui présentait une tablette, un roseau et de l'encre, pour éprouver s'il était réellement de la race de ces cynocéphales qui connaissaient l'art de l'écriture. Quelque ridicule que soit cette assertion d'Horapollon, il n'en reste pas moins prouvé que tel était, en effet, le préjugé vulgaire, car les monuments offrent des représentations parfaitement analogues. On trouve, par exemple, parmi les sculptures qui décorent le grand temple d'Éfou, un bas-relief représentant un cynocéphale assis, dans l'acte de tracer des caractères sur une tablette, à l'aide d'un roseau. On crut trouver outre cela, dans ce même animal, des rapports marqués avec les individus composant la caste sacerdotale, puisque, comme ceux-ci, il était circoncis, et s'abstenait surtout de manger du poisson. Cette espèce de singe dut ainsi nécessairement devenir l'emblème de Thôth, l'instituteur et le prototype de la caste sacerdotale. — Ce dieu, créateur des sciences et des arts, est très souvent figuré sous la forme même du cynocéphale, dans les bas-reliefs symboliques et les peintures des rituels funéraires. Un des plus beaux manuscrits hiéroglyphiques de la Bibliothèque du roi offre un exemple curieux de cette particularité. Du reste, les figures du cynocéphale, en terre émaillée, en pierre ou en bronze, sont très communes, le culte du dieu dont il était l'emblème étant très répandu dans toutes les préfectures de l'Égypte. — Les rapports intimes établis par le système théogonique des Egyptiens entre le dieu Thôth (le second Hermès), et Pooh, ou le *Dieu-Lune*, firent choisir l'animal symbolique de Thôth pour celui du second de ces dieux ; aussi le cynocéphale se trouve-t-il indifféremment paré des insignes propres à l'un et à l'autre de ces personnages mythiques. — Horapollon dit expressément, en effet, que le cynocéphale représente la lune dans l'Écriture sacrée, et il en donne pour raison que cette espèce de singe est douée d'une certaine sympathie avec le cours de cet astre, qui exerce sur lui une singulière

influence : « Pendant la conjonction du soleil avec la lune, dit cet auteur, tant que ce dernier astre reste opaque et privé de lumière, le cynocéphale mâle ne voit point, se prive de nourriture, et, la tête tristement penchée vers la terre, il semble déplorer l'enlèvement de la lune. La femelle du cynocéphale est alors aussi privée de la vue, et éprouve non seulement le même effet que le mâle, mais encore est sujette à une perte de sang à cette même époque. » Enfin, si nous voulons en croire le même écrivain, dont l'ouvrage renferme d'ailleurs de si précieux documents, les Égyptiens avaient coutume, à l'époque même où il composa son livre, de nourrir des cynocéphales dans les hiérons, pour connaître le temps précis de la conjonction du soleil et de la lune. Quoi qu'il en puisse être de cette singulière méthode d'observation, il est certain que le préjugé de l'influence lunaire sur certains animaux, et sur l'espèce des singes en particulier, ne fut point seulement répandu en Égypte, mais qu'il obtint quelque crédit en Grèce, et même en Italie : le naturaliste Pline assure aussi de son côté que les singes sont tristes pendant l'opacité de la lune, *lunâ cavâ, tristes esse.* — Le cynocéphale, symbole du dieu Lune, se montre ordinairement soit debout et les bras élevés, pour exprimer le lever de la lune, soit accroupi, dans l'attitude même que lui donnaient les embaumeurs lorsqu'ils préparaient le corps d'un individu de ce genre, et la tête ornée du disque et du croissant lunaire combinés. — Une stèle du musée royal de Turin représente, confondus en un seul, le culte du dieu Lune et celui du dieu Thôth, connexion qu'on eût déjà pu soupçonner, à la vue des médailles gréco-romaines du nome d'Hermopolis Magna, la grande ville de Thôth, dont quelques-unes portent sur le revers un cynocéphale accroupi et la tête ornée du disque lunaire. Enfin le cynocéphale était aussi en rapport avec le soleil régulateur de la division civile du temps, et on l'appelait *urinator*, parce qu'on croyait qu'ils satisfaisait le besoin naturel exactement à toutes les heures. Il nous est parvenu des momies de cynocéphale assez bien conservées ; elles ne sont pas très rares dans nos musées.

CHAMPOLLION-FIGEAC.

CYNOGLOSSE, en latin *cynoglossum*, fait de deux mots grecs *kuôn*, chien, et *glossa*, langue ; genre de la famille des *borraginées* (*v.*) et de la pentandrie monogynie, qui renferme un assez grand nombre de plantes herbacées de diverses parties du monde. Le *cynoglossum officinale*, appelé vulgairement *langue de chien*, à cause de la forme de ses feuilles, et qui a donné son nom au genre, est commun en Europe, où il se rencontre sur les bords des bois et des champs. Il passe pour anodin et légèrement narcotique, et entre dans la composition des pilules auxquelles il a donné son nom. Z.

CYNOREXIE, en latin *cynorexia*, du grec *kuôn*, chien, et de *orexis*, faim, appétit (*v.* t. II, p. 433), terme de pathologie, sous lequel on désigne une maladie nerveuse de l'estomac, caractérisée par une faim excessive et par le vomissement de tous les aliments peu après leur ingestion. C'est, dit-on, la même maladie qu'on désigne vulgairement sous le nom de *faim canine* (*v.* t. X, p. 270), et en médecine sous celui de *boulimie* (*v.* t. VIII, p. 28). Mais ce que les anciens médecins ont voulu signifier avec raison par le terme *cynorexie* est évidemment l'augmentation morbide de l'appétit, accompagnée de vomissement de tous les aliments peu après qu'ils ont été portés dans l'estomac, tandis que dans la boulimie ou faim canine, ce vomissement n'a point lieu ordinairement. Il est facile de reconnaître dans ce nom l'allusion de l'appétit vorace d'un homme à celui du chien, qui vomit avec beaucoup de facilité après s'être gorgé d'aliments. Les mots *cynorexie*, *boulimie*, *faim canine*, peuvent être considérés comme antithèses du terme *anorexie* (de l' a privatif et de *orexis*, appétit), qui signifie perte de l'appétit ou inappétence. Il ne faut

pas confondre l'anorexie avec le dégoût qui consiste dans une aversion pour les substances alimentaires. L—T.

CYNORRHODON, espèce de rose sauvage, appelée vulgairement *rose de chien*, qui est la traduction littérale de son nom grec, formé de deux mots : *kuôn*, chien, et *rhodon*, rose. C'est le nom générique de l'églantier et de son fruit, qu'on recueille en automne quand il est bien rouge, pour le faire entrer dans des tisanes ou des conserves apéritives, et auquel on donne vulgairement un nom trivial qu'il serait bien temps de remplacer par le mot *cynorrhodon*, comme on l'a déjà proposé avant nous, et comme Voltaire voulait qu'on remplaçât l'ignoble et ridicule mot de *cul-de-sac*, par le mot plus euphonique et plus rationnel d'*impasse*. E. H.

CYNOS. Ce génitif du nom grec *kuôn* signifiant chien, et correspondant au mot latin *canis*, est ici indiqué comme un radical très important à connaître, en ce qu'il est l'origine d'une foule de mots usités dans le langage usuel et dans celui des sciences. C'est sous deux acceptions générales qu'il est employé : tantôt il fait allusion aux mœurs du chien prises en bonne ou en mauvaise part, et tantôt il exprime le rapport des formes comparables à celles du corps entier ou de quelqu'une des parties de cet animal. L'énumération simple des mots suivants : *cynisme*, *cynique*, *cynite*, *cynancie*, *cynanthropie*, *cynocéphale*, *cynocrambe*, *cynoglosse*, *cynorexie*, *cynorrhodon*, *cynosiens*, *cynorchis*, *cynosure*, *cynographie*, *cynomolge*, *cynomorphe*, *cynophile*, qu'on trouve dans tous les lexiques usuels ou scientifiques, vient à l'appui de notre remarque. L—T.

CYNTHIE ou Cynthia, et Cynthius ou Cynthien, surnoms de Diane et d'Apollon, qu'ils doivent au mont Cynthus, qui s'élève non loin de la mer, vers le milieu de la côte orientale de Délos, où Latone, disent les poètes, mit au monde ces deux divinités fameuses. — Le Cynthus est remarquable comme sont tous les rochers de l'Archipel par sa formation ; il est tout de granit. Plusieurs degrés de marbre servaient autrefois à parvenir à son sommet; depuis sa base jusque à ceux-ci, les autres étaient taillés dans le roc. La ville de Délos s'appuyait au pied de cette montagne consacrée à Apollon.

Cynthie, Romaine distinguée par sa beauté, ses talents et surtout par l'illustration que lui a transmise un des poètes élégiaques les plus célèbres de l'Italie antique, Properce, mérite d'avoir place ici. Son véritable nom était Hostia ou Hostilia ; elle dut naître plusieurs années après Properce, dont la naissance date de l'an 702 de Rome, 52 ans avant J.-C. C'était l'usage des poètes élégiaques de donner dans leurs vers à leur maîtresse un nom de fantaisie, mais doux et sonore; Cynhie fut celui que choisit l'ami de Tibulle. Quelques commentateurs prétendent qu'elle descendait de Tullus Hostilius, troisième roi de Rome : alors il n'y eut eu chez les Romains que Jules-César, qui descendait d'Enée, qui eût pu l'emporter sur elle par l'ancienneté et l'illustration de la naissance. On croit avec plus de raison qu'elle fut fille d'Hostilius, écrivain érudit, qui composa une histoire de la guerre d'Istrie. L'éducation brillante de Cynthie, sa supériorité dans tous les beaux-arts, viendraient à l'appui de cette opinion. Elle comptait parmi les admirateurs de ses talents et de sa beauté Cornelius Gallus, Horace et Virgile, qui ne dédaignaient pas de la consulter sur leurs immortels ouvrages. Properce ne nous a rien laissé ignorer de la personne et du caractère de sa maîtresse : « Elle était, dit-il, d'une taille majestueuse, avait les cheveux blonds, la main fort belle, avec des doigts merveilleusement effilés. — Quant à son caractère, il était très inégal; elle se montrait quelquefois tendre, quelquefois indifférente et froide, quelquefois pieuse à l'excès, quelquefois désordonnée, violente et jalouse jusqu'à la fureur. Un jour qu'elle surprit Properce aux Esquilies avec Phyllis et Teïa, vidant les coupes de Lesbos, que la première tarissait d'un trait, elle entra dans une telle colère à

cette vue qu'elle arracha les cheveux et mit en pièces les robes des courtisanes, qui n'eurent que le temps de fuir; puis, revenant à son amant, elle lui déchira le visage de ses mains tremblantes, et d'un bras fatigué des coups qu'elle lui avait donnés, enleva l'esclave Lygdamus aux colonnes du lit qu'il tenait embrassé. Cette scène tant soit peu scandaleuse, décrite dans une des élégies de Properce, donne une idée des mœurs romaines à cette époque; il n'est point indifférent de la rapporter ici.— Properce eut la douleur de voir mourir avant lui, à la fleur de l'âge, la compagne de ses travaux, l'inspiratrice de son génie, le charme de sa jeunesse et l'ornement de Rome. Il déposa ses cendres dans un tombeau au bord de l'Anio, non loin des cascades de Tibur, dans un des sites les plus riants des environs de Rome. Il composa sur la mort de sa maîtresse une élégie qui est un chef-d'œuvre, tant la passion et la douleur s'y marient admirablement.

DENNE-BARON.

CYPÉRACÉES ou CYPÉROÏDES. Ces deux noms, qui pourraient paraître s'appliquer à des plantes analogues au CYPRÈS (*v.*) ou lui appartenir à lui-même, ont été donnés par les botanistes à une famille de végétaux tout à fait différents, appartenant à la classe des *monocotylédones* (*v*), et dont le type est le SOUCHET, en latin *cyperus*. Le cyprès n'a d'autre nom en latin que celui de *cupressus*.

P. GRAVAIS.

CYPRE (en grec *Cupros*, en turc *Kibris*, et en arabe *Kubrous*), île fameuse et l'une des plus grandes de la Méditerranée, fut connue sous ce nom dès les temps les plus anciens, soit qu'elle l'ait reçu à cause de ses mines de cuivre, soit qu'elle l'ait donné à ce métal. Il est donc d'autant plus ridicule d'écrire *Chypre*, d'après la prononciation italienne, en opposition sur ce point avec la nôtre, qu'on appelle encore *Cypriotes*, et non *Chypriotes*, les insulaires anciennement nommés *Cypriens*, et qu'on a désignés par le nom de *poire de Cypre* un fruit que La Quintinie a mis au rang des mauvaises poires.—Cypre est située sous le 31e degré de longitude et le 35e de latitude, à 25 lieues ouest de la côte de Syrie, à 18 sud de celle de Caramanie, et à 80 lieues nord des côtes d'Egypte. Sa longueur est de 57 lieues de l'est à l'ouest, sa plus grande largeur de 26 du nord au sud, et sa circonférence d'envion 180 lieues. L'abondance et l'excellence de ses vins, la richesse de ses mines la firent nommer jadis *Macaria* ou *Fortunée*. Elle a porté aussi d'autres noms, tels que *Paphos*, *Amathonte*, *Idalie*, appartenant aux trois villes dont l'une fut la métropole et les deux autres les succursales du culte de Vénus. Les mythologistes prétendent en effet que cette déesse y aborda sur une conque marine en sortant de la mer, et que son culte, exclusivement établi dans cette île, dont elle prit le surnom de *Cypris* (*v.*), n'y fut en concurrence qu'avec celui de Bacchus. — Quant au nom de *Cythère*, où Vénus était aussi adorée, et que portait anciennement l'île de Cérigo, c'est par erreur que certains auteurs l'ont attribué à Cypre, et que d'autres ont parlé d'une ville de Cythère dans cette dernière île.— Outre les trois villes déjà citées, Cypre en contenait plusieurs autres : *Salamine*, ruinée par un tremblement de terre et rétablie sous le nom de *Constantia* (Costanza) au IVe siècle de l'ère chrétienne ; le *Pœdius* ou *Pedio*, la principale rivière de l'île, y avait son embouchure ; *Citium*, patrie de Zénon, chef de la philosophie stoïcienne (aujourd'hui Chitti); *Curium*, maintenant Piscopia, sur la côte septentrionale ; *Arsinoé* (aujourd'hui Poli); *Solæ* ou *Solia* ; *Lapethus* ou *Lapito* ; *Chitrus* ou *Citria*, à l'extrémité orientale ; *Carpesia*, *Ledra*, depuis *Lefcosia* (aujourd'hui Nicosie); *Trimithus* ou *Trimitusa*, et *Amagoste* (maintenant Famagouste), près de Salamine et d'une côte sablonneuse nommée *Ammochostos*. — Cypre fut découverte et peuplée par les Phéniciens. Dans la suite, les Athéniens, les Arcadiens, les Macédoniens, les Éthiopiens, s'y établirent et y portèrent leurs différentes mœurs. De ces peuples divers ré-

sultèrent sans doute les nombreuses souverainetés qui se partagèrent l'île. On en compta jusqu'à neuf à la fois, dont l'histoire est à peu près inconnue. Je citerai au hasard quelques-uns de leurs princes : Bélus, qui régnait avant la guerre de Troie; Tencer, qui, après s'être distingué au siége de cette ville, fut chassé d'Égine et de Salamine par son père Télamon, pour n'avoir pas vengé sur Ulysse la mort de son frère Ajax, vint en Cypre, et y bâtit une autre Salamine, où il eut pour successeur son fils Ajax, de qui descendirent plusieurs autres princes. Parmi les rois de Paphos, la Fable nomme Pygmalion, qui, par le secours de Vénus, anima une statue ou plutôt une femme froide et insensible, qu'il épousa : il fut père de Paphos et aïeul de Cyniras, qui, de son inceste avec sa fille Myrrha, eut Adonis, amant de Vénus. — Tous ces rois de Paphos ne sont mentionnés que pour leurs désordres et leurs vices : c'étaient les mœurs de tous les pays où la déesse des plaisirs et des amours fut adorée : tout y respirait la mollesse. Le sang d'aucune victime ne coulait sur ses autels : on n'y brûlait que de l'encens, on n'y respirait que l'odeur des parfums. Affables envers les étrangers, les jeunes filles sacrifiaient leur virginité dans le temple de la déesse. Plus tard, on vit des rois de Solia, ville bâtie du temps du législateur Solon, qui s'y retira et y mourut vers l'an 559 avant J.-C. Vers le même temps une dynastie régnait à Salamine, dont on ne connaît que les 13 ou 14 derniers princes, à commencer par Evelthon, qui, vers l'an 535, fut forcé de se soumettre au roi d'Egypte Amasis, et bientôt à Cambyse, roi de Perse. Onesyle Ier, le quatrième de ses successeurs, forma une ligue avec tous les autres rois de l'île pour résister aux Perses, mais il fut vaincu et tué l'an 502. Sous son neveu Nicocrate Ier, les insulaires de Cypre et de l'Archipel recouvrèrent leur indépendance par le secours de Pausanias et d'Aristide, commandants de la flotte des Grecs. Son fils, Evagoras Ier, reprit Salamine sur les Perses; mais, malgré le secours des Égyptiens, des Arabes et des Tyriens, il fut battu par Artaxerce-Mnémon et redevint tributaire. Il donna asile à l'Athénien Conon, et le seconda dans ses démarches à la cour de Perse pour négocier la paix d'Antalcide, qui releva pour un moment la puissance d'Athènes en humiliant la Grèce. Il fut assassiné en 374, et son fils Nicoclès Ier, détrôné par le phénicien Ardymon, que soutenaient les Perses pour fomenter la division et les troubles dans l'île. Evagoras Ier et Nicoclès Ier ont été loués outre mesure par l'orateur Isocrate, dont le second avait été disciple. Evagoras II, fils de Nicoclès, recouvra le trône et régna en tyran. Chassé par son oncle Protagoras, il trouva un asile à la cour d'Artaxercès-Ochus, qui lui donna un gouvernement plus étendu; mais, s'y étant rendu odieux à cause de ses vices, il revint secrètement en Cypre, où il fut découvert et mis à mort. Protagoras soutint avec succès la guerre contre le roi de Perse, et força la flotte ennemie, commandée par le célèbre Phocion, par Idriée, roi de Carie, et par Evagoras, fils et petit-fils des deux rois de ce nom, à lever le siége de Salamine en 352; mais bientôt, après quelques négociations, il obtint la paix en payant tribut. Nicocréon II fut obligé de se soumettre à Alexandre-le-Grand, en 333, et prit part à ses expéditions. Il passait pour un tyran impitoyable. Signalé comme tel par le philosophe Anaxarque à la table du roi de Macédoine, il se vengea, après la mort du conquérant, en faisant piler le philosophe dans un mortier. Nicoclès III, son fils, roi de Paphos et de Salamine, se soumit, en 320, à Ptolémée-Soter, l'un des co-partageants de l'empire d'Alexandre, mais, ayant depuis embrassé le parti d'Antigone, il encourut la vengeance de Ptolémée, qui, maître de sa personne en 313, le força de se donner la mort. La femme de Nicoclès égorgea ses filles et se poignarda elle-même, et les frères de ce prince mirent le feu à leur palais et périrent dans les flammes avec toute leur famille. — Cypre fit alors partie de la monarchie

égyptienne, bien que conquise deux fois par Démétrius, fils d'Antigone, et plus tard par Antiochus IV et Démétrius Ier, rois de Syrie, qui la perdirent presque aussitôt. Elle formait depuis peu un royaume particulier démembré de la couronne d'Égypte, en faveur d'un prince bâtard de la race des Lagides, lorsque les Romains s'en emparèrent, l'an 58, sous prétexte qu'elle avait été léguée à la république par un des derniers Ptolémées. — Cette île demeura sous la domination romaine et fit partie de l'empire d'Orient. L'an 647 de J.-C., Moaviah, gouverneur arabe de Syrie, avant de devenir khalife, s'empara de Cypre, mais il se contenta de lui imposer un tribut, qui ne fut payé que durant 2 ans. Elle continua d'être soumise au bas-empire et gouvernée par des ducs, jusqu'en 1182, qu'Isaac-Comnène s'y étant fait recevoir sous ce titre, sur de fausses lettres de l'empereur Andronic, s'érigea bientôt en souverain et se conduisit en tyran. Trois vaisseaux de Richard-Cœur-de-Lion ayant échoué sur les côtes de Cypre, Isaac, allié du sultan Saladin, fit dépouiller et mettre aux fers tous les naufragés, et refusa de recevoir le navire qui portait la sœur et l'épouse future du roi d'Angleterre. Ce prince opéra une descente, l'an 1191, tailla en pièces les troupes d'Isaac, le força de se rendre à composition, le fit charger de chaînes d'argent et s'empara de ses trésors et de ses états. Isaac parvint à s'évader et fut empoisonné dans l'Asie-Mineure, où il cherchait à exciter une révolte contre l'empereur Alexis-l'Ange. Les templiers, à qui Richard avait vendu l'île de Cypre pour 25,000 mares d'argent, ne purent s'y maintenir contre l'esprit haineux et remuant des habitants. Ils la rendirent, l'année suivante, à Richard, qui la céda à Gui de Lusignan, en échange de ses prétendus droits au royaume de Jérusalem, qu'il venait de perdre, et à la charge de rembourser les templiers. L'île s'était dépeuplée par l'émigration d'un très grand nombre de familles grecques. Gui les remplaça par des seigneurs que les musulmans avaient dépouillés de leurs biens en Syrie et en Palestine, par des aventuriers, des veuves et des filles de chevaliers; il leur distribua tant de terres qu'il ne lui resta rien. Il fut le premier de 17 rois de sa race qui occupèrent le trône de Cypre pendant près de trois siècles. Amauri, frère et successeur de Gui, se fit restituer par ses sujets une partie des largesses que son prédécesseur leur avait faites. Pour prévenir les suites du mécontentement qu'excita cette mesure inique, il se rendit vassal de l'empereur d'Allemagne, et se fit couronner par un évêque allemand. Ayant épousé la dernière reine de Jérusalem, il établit un gouverneur dans l'île de Cypre et fixa sa résidence à St.-Jean d'Acre, où il mourut en 1205. Son fils, Hugues, après une minorité orageuse, s'efforça de rétablir la paix et le bon ordre, secondé par sa femme. Il mourut en 1219, au retour d'une tentative infructueuse pour s'emparer du château de Thabor. Henri Ier lui succéda sous la régence de sa mère, qui, peu d'années après, fut obligée de se retirer à Tripoli. L'empereur Frédéric II prend sa défense, aborde en Cypre, fait arrêter le nouveau régent et le jeune roi, établit un autre gouvernement, et laisse des troupes dans l'île. En 1232, le régent, devenu libre, y revient avec le roi son neveu, sur une flotte équipée à St.-Jean d'Acre, met en déroute les impériaux, les chasse entièrement et rétablit Henri sur le trône. Après sa mort, en 1236, la reine-mère voulut ressaisir le pouvoir, mais son fils parvint à contenir son ambition. Ce prince suivit saint Louis en Égypte, y fut fait prisonnier avec lui en 1250, le suivit aussi en Palestine et décéda en 1253. Hugues II, roi dès le berceau, mourut encore enfant, en 1267. Hugues III, dit le Grand, petit-fils par sa mère de Hugues Ier, et par son père de Boémond IV, prince d'Antioche, se mit en possession du royaume par droit d'hérédité. Il avait fait, en qualité de bayle du royaume, une campagne maritime contre Bibars, sul'an d'Égypte: il conti-

nua de lui faire la guerre sans succès, et conclut avec lui, en 1272, un traité par lequel le titre qu'il avait pris de roi de Jérusalem se trouva réduit à la possession de St.-Jean d'Acre. Ce titre même le mit en guerre avec Charles, roi de Sicile, qui s'empara de cette place. Jean Ier son fils lui succède en 1284 et meurt l'année suivante. Henri II, frère et successeur de Jean, reprend St.-Jean d'Acre, en 1286, avec le secours des templiers et des hospitaliers. Mais en 1291, il ne sait pas la défendre, et elle lui est enlevée par le sultan d'Égypte, Khalil-Aschraf; en 1304, il se laisse dépouiller de toute son autorité par son frère Amauri; quatre ans après, il fait de vains efforts pour la recouvrer et demeure quelque temps prisonnier en Arménie. Sur ses réclamations, deux nonces du pape viennent tenter de rétablir la concorde entre les deux frères; mais ils échouent dans leur négociation. Amauri, décidé à se faire proclamer roi, est assassiné en 1310, et le connétable Gui, son frère, héritier de son ambition, est traversé par la reine sa mère, qui rappele Henri. Sa clémence ne peut toucher Gui, qui périt sur l'échafaud comme conspirateur en 1311. Henri meurt épileptique en 1324. Quoiqu'il eût perdu les restes du royaume de Jérusalem, il avait continué d'en porter le titre, qu'il transmit à ses successeurs. Hugues IV, fils de Gui, régna après son oncle, et fit avec le pape, les Vénitiens et les chevaliers de St.-Jean, une ligue contre les Turcs, dont le seul résultat remarquable fut la conquête passagère de Smyrne, en 1344. Hugues abdique en 1360 et meurt l'année suivante. Pierre Ier son fils signale aussitôt sa haine contre les musulmans. Il fournit des secours au roi d'Arménie, qu'ils avaient attaqué, se ligue avec les Catalans et les chevaliers de Rhodes, rend tributaires tous les petits princes de Cilicie, reprend Smyrne et la démentèle. En 1363, il vient trouver le pape Urbain V à Avignon, y détermine Jean, roi de France, à une croisade qu'il va provoquer ensuite en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, et retourne par la France et l'Italie dans ses états. Avec les secours qu'il amène en hommes et en vaisseaux, il attaque l'Égypte en 1365, prend, pille et brûle Alexandrie, qu'il ne peut conserver, et revient chargé de butin. Les représailles que les Égyptiens font éprouver aux chrétiens, et surtout aux Vénitiens, décident Pierre à terminer la guerre par une paix honorable et avantageuse. Elle est bientôt rompue, et ce prince, secouru des Génois et des Rhodiens, emporte Tripoli et brûle plusieurs autres places sur la côte de Syrie; puis, abandonné par ses alliés, renouvelle la paix avec le sultan Schaban. Pendant qu'il est à Rome pour solliciter de nouveaux secours, il est nommé au trône vacant d'Arménie. De retour en Cypre, il est poignardé, en janvier 1369, dans son lit, auprès de sa femme, par plusieurs seigneurs, en punition d'un châtiment infâme qu'il avait fait subir à la fille et au fils d'un de ses vassaux. Pierre II, son fils, règna sous la régence de son oncle Jean, qu'il fit égorger dans la suite en sa présence, comme le principal auteur de la mort de son père. Une dispute de préséance entre le bailli de Venise et le consul de Gênes ayant été jugée à la cour en faveur du premier, les Génois s'emparèrent en 1373 de l'île de Cypre et de la personne du roi, qui n'obtint sa liberté qu'en cédant Famagouste jusqu'au paiement d'un million de ducats, qu'il promit pour sa rançon. Pierre mourut en 1382. Son oncle Jacques Ier revint de Gênes, où il était en otage, et fut couronné en 1384. Il fut aussi roi titulaire de Jérusalem et d'Arménie, et mourut en 1398. Jean II ou Janus, son fils, tenta, en 1402, de reprendre Famagouste; mais le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes qui était alors sous la protection de la France, engagea ce prince à conclure la paix. Janus ayant fait avec succès plusieurs incursions sur les côtes de Syrie et de Palestine, et insulté impunément celles d'Egypte, le sultan Barsebaï, irrité de ses pertes, débarqua en 1424 dans l'île de Cypre, où il prit et pilla Famagouste, qu'il abandonna.

Il revint deux ans après, ravagea toute l'île, vainquit le roi dans une sanglante bataille, l'emmena prisonnier, et ne lui rendit la liberté, l'année suivante, que moyennant une rançon de 12,000 besans, et un tribut annuel. Janus mourut de chagrin en 1432. Jean III, son fils, prince faible, régna sous la régence de sa mère, puis de sa femme Hélène Paléologue qui, par sa prédilection pour le rit grec, causa bien des troubles et des soulèvements. Les deux époux moururent en 1458, ne laissant qu'une fille, Charlotte, qui fut reconnue reine. Veuve de Jean de Portugal, que sa mère Hélène avait fait empoisonner, elle épousa Louis de Savoie, prince faible d'esprit et de corps. Jacques, frère naturel de Charlotte, soutenu par une flotte du sultan d'Égypte, suzerain de Cypre, vint disputer la couronne de cette île à sa sœur en 1460; elle se réfugia à Rhodes en 1464, après que son époux se fut retiré en Savoie. Jacques II, à qui la reine Hélène avait fait couper le nez, devint roi de Cypre et conquit même Famagouste, dont les Génois étaient maîtres depuis 90 ans. Ingrat envers les musulmans d'Égypte, auxquels il devait le trône, il les fit tous exterminer en un jour. Mais il fut assassiné lui-même en 1473 à cause de son mauvais gouvernement. Jacques III, son fils posthume, étant mort en 1475, deux reines se disputent le trône de Cypre. Catherine Cornaro, mère du dernier roi et fille d'un sénateur vénitien, y est maintenue par le secours de la république de Venise. Charlotte, après avoir cédé ses droits en 1482 à Charles Ier, duc de Savoie, va mourir à Rome en 1487. Catherine s'étant laissé attirer à Venise en 1489, y fait donation de ses états à la république. Cypre demeura au pouvoir des Vénitiens jusqu'en 1571. L'ivrognerie de Sélim II la fit alors passer sous une autre domination. Ce sultan, passionné pour le vin de Cypre, s'imagina qu'il en boirait plus à son aise s'il était maître du pays qui produisait ce nectar. — L'île avait considérablement déchu sous l'aristocratie vénitienne. De trente villes très peuplées, il en restait à peine cinq à six, dont deux seulement, Nicosie, la capitale, et Famagouste, étaient susceptibles d'opposer quelque résistance. Le despotisme et l'avidité des agents du gouvernement avaient détruit l'émulation et l'industrie. Les insulaires, qui jadis cultivaient sans efforts un sol naturellement fertile et produisant tout ce qui était nécessaire aux besoins et à l'agrément de la vie, craignaient d'étaler une abondance qui les exposait à l'envie et aux vexations du fisc. Ravis de changer de maîtres, ils facilitèrent le débarquement d'une armée othomane à Cerino, et accueillirent comme des libérateurs des soldats qui devaient être leurs bourreaux. Ils ne furent détrompés que par les cruautés que commirent les vainqueurs, au mépris du droit des gens et des capitulations, après la prise de Nicosie en 1570, et celle de Famagouste en 1571; tout y fut passé au fil de l'épée ou réduit en esclavage, et le butin y fut immense. Cypre a gémi deux siècles et demi sous le joug othoman et sous la verge d'un pacha, puis d'un muhassil, fermier du grand-vizir. En 1764, elle fut le théâtre d'une terrible révolte, qui ne fut assoupie qu'en 1767. Neuf ans après, elle fut ravagée par une peste horrible. Sa décadence et sa ruine ont été complètes. Ce pays délicieux, capable de nourrir plus d'un million d'habitants, en contient à peine aujourd'hui 70 mille, dont 30 mille Grecs, 30,000 Turcs et 10,000 Maronites, Arméniens ou Européens. Les premiers seuls payant la capitation, et cet impôt ayant été fixé d'une manière invariable, il en est résulté que les malheureux qui sont restés ont continué de payer pour ceux qui s'expatriaient ou qui mouraient de misère; d'ailleurs, les frais de représentation du gouverneur et du prélat grec de Nicosie, ainsi que les dépenses du clergé, sont les mêmes qu'au temps de la prospérité de l'île. C'est dans cet état que la Porte a cédé Cypre en 1833 à son vassal Méhémet-Ali, vice-roi d'Égypte, sous lequel il est probable que le pays n'empirera pas s'il ne prospère point. — L'île de Cypre est traversée de l'E. à l'O.

par une chaîne de montagnes parmi lesquelles se trouve un troisième mont Olympe (Ste.-Croix), nom primitivement donné aux plus hautes montagnes. Si elle n'a aucune rivière qui ne se dessèche en été, au point de ne pouvoir conduire ses eaux jusqu'à la mer ; il y a des lacs, des étangs, des marais, qui rendent l'air humide et insalubre, mais qui, en raison de la chaleur de la température, contribuent à la fertilité du sol. Le pays produit abondamment soie, coton, garance, térébenthine, goudron, cire, laudanum, coloquinte, soude, kermès, bois de construction, grains, oranges, olives et fruits de toute espèce et de la meilleure qualité. Ses montagnes sont couvertes de jacinthes, d'anémones et autres fleurs charmantes. Outre les mines de cuivre, il y en avait autrefois d'or, d'argent et d'émeraudes. On appelle *diamant de Paphos* une sorte de cristal de roche qu'on trouve près de Baffa. Non loin de là sont des carrières d'amiante, de talc, d'agate, de jaspe rouge, etc. Les bestiaux et le gibier abondent en Cypre, et l'on y vend des peaux de bouc, de mouton, d'agneau et de lièvre. On confit dans le vinaigre, et mieux encore dans le vin, des bec-figues, des cailles et autres petits oiseaux plumés et bouillis, qu'on envoie en Europe dans des pots de terre. On fabrique des maroquins et des toiles de coton de différentes sortes. Avant la fin du dernier siècle, le principal commerce de cette île était entre les mains des Français et des Vénitiens; aujourd'hui les Anglais y ont la plus grande part. *Nicosie*, ville de 15,000 ames, est agréablement située presque au milieu de l'île, dans une plaine fertile et arrosée; moins grande qu'autrefois, elle est bien bâtie, et l'on y voit quatre églises anciennes, qui sont devenues mosquées. Sur la côte orientale, *Famagouste*, port le plus voisin de la côte de Syrie et la seule place forte de l'île, est à moitié ruinée. *Larneka*, ville de 2,000 habit., presque tous européens, près des ruines de Citium, avec un faubourg sur la rade, où l'on débarque. C'est à cette rade assez sûre, qu'el le doit d'être l'entrepôt du commerce avec l'Europe, et la résidence des consuls de diverses nations. On y vit à l'européenne. L'air y est malsain, à cause du voisinage d'une saline. Sur la côte septentrionale *Cerino*, autrefois Ceraunia, n'est plus qu'un village de 2 à 300 habitants, quoiqu'elle ait un petit port. Non loin de là, à l'ouest, sont des catacombes taillées dans le roc, et à l'est les ruines de Lapithos. Cette partie de l'île est la plus fertile et la plus riante. *Limisso* ou *Limassol*, petite ville avec un port sur la côte méridionale, et dans la meilleure partie de l'île, pour la qualité du vin, l'abondance des muriers et le bon marché des vivres; aussi les vaisseaux viennent-ils s'y ravitailler. On y voit les ruines d'Amathus ou Amathonte. *Baffa*, bourg sur la côte occid.le, est près des restes de la Nouvelle-Paphos ou Vieux-Baffa, et de celles de l'ancienne Paphos. En résumé, Cypre, malgré la richesse de ses productions naturelles, offre plus de ruines que de traces de population et de prospérité. On peut l'appeler, avec plus de raison que la Provence, *la gueuse parfumée*. Comme la misère y est extrême, la main d'œuvre y est à vil prix, et ce sont les femmes qui fabriquent les toiles de lin et de coton, les mousselines et les mouchoirs. Le commerce de cette île est peu considérable, parce que la rareté des bras résultant de la dépopulation y a diminué les produits du sol et la consommation des denrées étrangères. Les Cypriotes sont généralement beaux, grands et bien faits; la beauté des femmes a perdu de son antique réputation et se borne à peu près à l'extrême vivacité de leurs yeux. Les deux sexes ont conservé leur passion effrénée pour le faste et pour le plaisir; leur costume ressemble à celui de Constantinople, mais les vêtements sont plus étroits, et la coiffure des femmes, remarquable par sa hauteur, se compose de plusieurs mouchoirs, qui forment une espèce de casque flottant par derrière. La langue de Cypre est un mélange de turc et de grec. Toutes les religions y sont tolérées. Les Turcs y ont un mollah, les Grecs un archevê-

que et trois évêques, les Arméniens un évêque, les Maronites un archi-prêtre et les Latins deux curés, un français et un italien. Il y a probablement aujourd'hui un ministre anglican. H. Audiffret.

CYPRÈS. Tout le monde connaît les cyprès, qui, suivant la fiction des poètes grecs, naquirent des cendres de la nymphe *Cyparisse*, métamorphosée pour avoir osé résister aux désirs d'Apollon. Chez les anciens, les cyprès étaient consacrés au dieu des morts, parce que, comme l'a dit Théophraste, leur tige une fois coupée ne porte aucun rameau ; à Rome, on plaçait, ainsi qu'on le fait encore chez nous, une branche de cyprès, ou le plus souvent un arbre entier de cette espèce, auprès des tombeaux ; lorsqu'on brûlait les corps des guerriers, c'était sur un bûcher fait de ce bois, et lorsqu'on recueillait leurs cendres on les plaçait dans une urne qui en était également faite. Aujourd'hui encore, ces arbres sont plantés dans les cimetières de préférence à tout autre, et, bien qu'on les voie aussi dans les jardins, leur aspect rappelle toujours quelque triste souvenir. Leur bois est dur et très recherché à cause de la résistance qu'il offre à l'humidité et aux autres causes de destruction ; sa durée est, comme on l'a remarqué, sept fois plus grande que celle des chênes et des ormes. — Le cyprès, aujourd'hui répandu par toute l'Europe, paraît être originaire du Levant; c'est surtout dans cette partie, et principalement dans les îles de l'Archipel, qu'on s'adonne à sa culture. Il paraît qu'il était d'usage chez les habitants de l'île de Crète (aujourd'hui Candie) qu'un père, lorsqu'il mariait sa fille, lui donnât pour dot un certain nombre de ces végétaux, et ils portent encore aujourd'hui dans le pays un nom vulgaire qui rappelle cette ancienne coutume. La culture du cyprès demande, sous notre climat, et à plus forte raison dans les contrées du nord, des soins nombreux et indispensables. On conseille de le semer sur couche, et on ne le plante qu'à la seconde année. Comme sa tige est encore tendre, on doit la préserver du froid, car il arrive souvent que pendant les hivers rigoureux il en périt un grand nombre ; même de ceux que leur âge paraissait avoir placés hors d'atteinte.—Les fruits du cyprès ont été quelquefois employés en médecine comme astringents, mais ils paraissent aujourd'hui entièrement abandonnés ; les fleurs sont mâles et femelles, les premières jaunâtres et longues de trois lignes, les secondes plus rares, verdâtres, et apparaissant sur le bois âgé de deux années; elles sont arrondies, bosselées, et n'ont acquis toute leur maturité qu'au printemps, qui est aussi l'époque de la floraison.—Le cyprès est devenu pour les botanistes le type du genre *cupressus*, qui prend place dans la famille des *conifères* (*v.* ce mot). Son nom systématique est *cupressus sempervirens*. Parmi les principales espèces qu'on lui a données pour congénères, nous citerons le cyprès glauque (*C. glaucus*), qui croît naturellement en Asie, et se trouve acclimaté en Portugal; le *cyprès distique* (*C. disticha*), originaire d'Amérique, et le *cyprès à feuille de thuya* (*C. thuyoïdes*), qui tous acquièrent des dimensions considérables. Le dernier croît dans les terres humides du Canada, du Maryland et de la Pensylvanie. On dit que l'emplacement de Philadelphie était couvert d'une forêt de cette espèce de cyprès, qui a servi à la charpente des maisons de la ville. P. Gervais.

CYPRIEN (Saint), fils d'un des principaux sénateurs de Carthage, se livra de bonne heure à l'étude des lettres, et enseigna long-temps la rhétorique dans sa patrie avec beaucoup de succès. Il avait été élevé dans les superstitions du paganisme ; de fréquentes conversations avec un prêtre, nommé Cecilius, avec lequel il était lié d'amitié, l'amenèrent insensiblement à embrasser la religion chrétienne. Dans son *livre à Donat*, son prédécesseur sur le siége de Carthage, il décrit lui-même l'histoire de sa conversion, les combats qu'il eut à soutenir contre son propre cœur; difficultés qui s'évanouirent lorsqu'il eut reçu le bap-

tême. Il ajouta, depuis ce moment, le nom de Cecilius au sien, en reconnaissance du service qu'il avait reçu de son ami. Devenu chrétien, Cyprien apporta à l'étude de la religion toute l'ardeur qu'il avait eue pour les sciences profanes; les livres saints, dont il dévorait les maximes; les récits de Tertullien, son compatriote, qu'il appelait son maître, devinrent sa lecture journalière. Il écrivit bientôt lui-même plusieurs ouvrages pour démontrer la vanité des idoles, et pour recueillir les preuves de la religion chrétienne. La réputation de ses talents, jointe à l'éclat de ses vertus, déterminèrent Donat à l'élever au sacerdoce, peu de temps après son baptême. Donat étant mort un an après cette ordination, Cyprien fut forcé de consentir à devenir son successeur: cette élection, qui eut lieu en 248, rencontra cinq ou six opposants, entre autres un nommé Félicissime, homme turbulent et d'une conduite équivoque; mais la bonté du nouveau prélat lui gagna une partie de ceux qui s'étaient déclarés contre lui, et sa fermeté maintint, au moins pour un temps, les autres dans le devoir. — L'avénement de Dèce à l'empire, en 249, ralluma le feu des persécutions, qui s'était ralenti depuis plusieurs années. Cyprien, personnellement menacé, se cacha pour échapper à l'orage; mais de sa retraite il ne cessa de pourvoir aux besoins de ses ouailles, en leur adressant de fréquentes lettres, pour les exhorter, les consoler et les reprendre. Tous les chrétiens ne montrèrent pas un égal courage dans cette persécution: quelques-uns sacrifièrent aux idoles; on les appela *lapsi* (tombés); d'autres, accommodant leur conscience à leur faiblesse, obtinrent à prix d'argent des certificats (*libelli*) portant qu'ils avaient sacrifié, quoiqu'ils ne l'eussent pas fait; ils eurent le nom de *libellatici*. Les uns et les autres, d'après les canons, ne devaient rentrer en grâce dans l'église qu'après avoir passé par les épreuves plus ou moins longues de la pénitence canonique. Souvent ces pénitents allaient se jeter aux pieds des martyrs qu'on menait au supplice, ou des confesseurs qui étaient en prison, et imploraient avec larmes leur intercession; ils en obtenaient des billets en considération desquels on leur remettait une partie de leur pénitence. Cette indulgence dégénérant en abus, Cyprien crut devoir réclamer le maintien de l'ancienne discipline, et reprocher aux confesseurs leur trop grande facilité. Ce Félicissime, dont il a déjà été parlé, prit de là occasion de déclamer contre ce qu'il appelait la sévérité de son évêque; profitant de l'absence de Cyprien, il fit donner le titre d'évêque à un nommé Novat, prêtre menacé de déposition pour différents crimes, et il reçut de lui l'ordre du diaconat. Ces deux intrigants, se constituant ainsi en état de schisme, se formèrent un parti dans lequel, par une fausse indulgence, ils attirèrent un grand nombre de ceux qui s'étaient montrés lâches dans la persécution. La fermeté de Cyprien étouffa en peu de temps ces germes de discorde. Novat, abandonné, s'enfuit à Rome; et Félicissime, après de longs efforts pour perpétuer le schisme, se vit condamné par un concile que Cyprien convoqua à Carthage, lorsque la fin de la persécution lui permit de quitter sa retraite. Novat, qui s'était montré si tolérant en Afrique, donna dans l'excès à Rome, et soutint avec Novatien, contre le pape Corneille, qu'on ne devait ni absoudre ni même recevoir à la pénitence ceux qui avaient sacrifié, quelque douleur qu'ils fissent paraître: de là de nouvelles disputes, puis un nouveau schisme, à l'extinction duquel Cyprien contribua par son zèle et par ses écrits (*v.* Novatiens). C'est à cette occasion qu'il fit paraître son livre *de l'Unité de l'Église*, ouvrage qui confondra toujours le schisme et l'hérésie. — Vers le même temps éclata la peste qui, après avoir parcouru les diverses parties de l'empire, vint fondre sur l'Afrique et y exercer d'horribles ravages. Ce fléau, qui, d'après la description qu'en donne le saint évêque, aurait eu les symptômes du choléra-morbus, fit périr des milliers de personnes, et des familles

entières. Alors, comme de nos jours, on cherchait par la fuite à se garantir de la contagion; les malades étaient abandonnés sans secours; les païens les chassaient de leurs maisons, croyant aussi chasser la mort. Cyprien adressa de touchantes exhortations aux chrétiens, et, donnant lui-même l'exemple de la charité et du dévouement, il procura d'abondantes ressources et de nombreux soulagements aux malheureux que l'égoïsme abandonnait. — Cette peste put être regardée comme un double fléau, car elle ramena la persécution. Le superstitieux Gallus crut appaiser les dieux, qu'il supposait irrités, en immolant les chrétiens. Cet événement, que Cyprien avait prévu, lui dicta son *Exhortation au martyre*, qu'il adressa à ses diocésains pour les préparer à cette épreuve. Il s'attendait lui-même à être enlevé par la persécution. : « Que celui de nous qui sera le premier enlevé, écrivait-il au pape Corneille, continue d'aimer ses frères dans le ciel, et qu'il ne cesse d'offrir des prières pour eux! » Ce fut Corneille qui fut appelé à remplir cette mission de charité. Lucius, qui le remplaça, ne fit que paraître sur la chaire pontificale, et mourut en exil. En 253, fut élu Étienne, sous le pontificat duquel s'éleva la fameuse dispute sur le baptême. Cyprien, croyant pouvoir maintenir l'usage introduit dans son église par Agrippin, l'un de ses prédécesseurs, et suivi d'après lui, par plusieurs évêques d'Afrique, réitérait le baptême donné par les hérétiques, qu'il regardait comme nul; Étienne, consulté, répondit qu'il ne fallait rien innover, mais s'en tenir à l'ancienne tradition, et par conséquent admettre le baptême des hérétiques, pourvu qu'il eût été conféré selon la forme usitée dans l'église. Cyprien, et surtout les évêques qui soutenaient son opinion, montrèrent plus que de l'opiniâtreté dans cette dispute; les choses en vinrent au point que le pape pensait à les excommunier; mais, dit saint Augustin, la paix de Jésus-Christ l'emporta dans les cœurs. On voit dans le livre qu'il écrivit *sur le bien de la patience*, que saint Cyprien se repentit de l'ardeur qu'il avait montrée dans cette occasion; et cette faute, si on doit la lui imputer, il l'effaça bientôt dans son sang. Arrêté dans la persécution de Valérien, il fut d'abord exilé à Curube. Ramené l'année suivante à Carthage, il y fut décapité le 14 septembre 258.—Saint Cyprien a laissé plusieurs ouvrages qui l'ont fait placer parmi les docteurs de l'église. Suivant Fénelon, le langage de ce Père se ressent du génie âpre des Africains, et n'est pas toujours exempt de cette sublimité recherchée qu'on reproche aux auteurs du même temps; mais pour la simplicité du style, ses lettres sont des modèles qu'on peut en toute sûreté admirer et imiter. « Saint Cyprien, dit Lactance, a une invention facile, variée, agréable, et, ce qu'il y a de plus essentiel, beaucoup de clarté et de netteté dans les idées, c.-à-d. la principale qualité qu'on exige dans un écrivain. Sa narration est ornée, et devient encore plus intéressante par la facilité de l'expression. Ses raisonnements sont forts et serrés; en sorte qu'il réunit tout ce qui fait l'orateur : il sait plaire, instruire et persuader. On ne pourrait même décider lequel de ces trois talents il posséda dans le plus haut degré. » L'abbé C. Bandeville.

CYPRIN, en latin *cyprinus*, dérivé du grec *kuprinos*, qui signifie *carpe* (poisson, *v.* t. XI, p. 158), genre de poisson qui sert de type à la famille des *cyprinoïdes* de Cuvier et Latreille. Cette famille a pour caractères : une bouche peu fendue; des mâchoires faibles, le plus souvent sans dents, dont le bord est formé par les os intermaxillaires; des os pharyngiens fortement dentés, qui compensent le peu d'armure des mâchoires; des rayons branchiaux peu nombreux; un corps écailleux sans dorsale adipeuse; estomac sans cul-de sac et sans appendices cœcales. Les cyprynoïdes sont les moins carnassiers des poissons. L—T.

CYPRIS, ou Cypaine. C'était un des divers surnoms de Vénus chez les Grecs; elle le dut à l'île de Cypre (*v.*), dans les parages de laquelle elle était née de l'écume

de la mer, circonstance à laquelle elle dut de plus celui d'*Aphrodite*, d'*Aphros*, écume, et de *Diô* (je surgis, j'échappe). Elle peut aussi avoir été surnommée *Cypris*, des temples fameux et des bocages sacrés qu'elle avait dans cette île, voisine de la Phénicie, où respirait l'objet de son aveugle passion, Adonis, ou le *prince*, car en langue cananéenne, c'est ce que signifie *adon*, auquel, par leur euphonie continuelle, les Grecs ont laissé une des terminaisons usitées dans leur idiome. DENNE-BARON.

CYR (SAINT-), village situé sur la grande route de Chartres, à 1 lieue environ à l'ouest de Versailles, et à 5 lieues de Paris. Population 1000 habitants. — Dans les premiers temps du christianisme, un chef païen, n'ayant pu séduire la belle Julithe, lui fit couper la tête; son fils, âgé de trois ans, refusa d'abjurer sur le cadavre de sa mère, et le juge irrité le précipita du haut d'un rocher. Quelques chrétiens épars s'établirent sur le sol encore fumant du sang du jeune *Cyrus*. La colonie, dit la légende, prit le nom de Saint-Cyr. — Ce ne fut longtemps qu'un chétif village, au milieu duquel s'élevait le château du seigneur, remplacé aujourd'hui par l'auberge de l'*Ecu de France*. Il y avait aussi un convent de filles de l'ordre de Cîteaux. Mais Saint-Cyr acquit surtout une grande importance par l'établissement du *monastère de Saint-Louis*, dont le roi Louis XIV fut le fondateur, et la veuve de Scarron, Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, la protectrice et l'institutrice. — Françoise d'Aubigné, avant son élévation, avait connu à Montchevreuil une religieuse ursuline, nommée Mme Brinon, dont la vie ferait un roman. Son couvent ayant été ruiné, cette religieuse s'était retirée chez sa mère. Après la mort de celle-ci, elle trouva un asile dans le couvent de Saint-Leu, où elle demeura deux ou trois ans, et où elle se lia d'amitié avec une autre religieuse appelée Mme de Saint-Pierre, native comme elle de Rouen. Forcées toutes deux d'en sortir par suite de mauvaises affaires de la communauté, elles louèrent une maison à Auvers, et prirent de petites filles en pension pour subsister. D'Auvers elles transportèrent leur établissement à Montmorency. — La cour était alors à Saint-Germain; Françoise d'Aubigné commençait à jouir d'une grande faveur. Mme Brinon, qui n'avait pas cessé de correspondre avec elle, alla la voir. Mme de Maintenon loua sa persévérance, et lui confia d'autres petites filles. Bientôt elle fit venir les deux amies plus près d'elle, à Ruel, les établit dans une maison spacieuse et commode, leur fit construire une chapelle et leur donna un chapelain. Le nombre des pensionnaires s'éleva à soixante, qui furent nourries et entretenues aux frais de la favorite; mais, comme elle ne trouvait pas encore les deux institutrices assez à sa portée, elle songea à les approcher d'elle, c.-à-d. de Versailles, et elle obtint du roi le château de Noisy pour cette bonne œuvre. La communauté y fut installée en 1684, et le roi ordonna qu'on y élevât à ses dépens cent jeunes filles de nobles sans fortune, *ces personnes*, disait-il, *étant plus à plaindre que toutes les autres quand elles se trouvent sans bien et sans éducation*. Mme de Maintenon les divisa en quatre classes, la bleue, la jaune, la verte et la rouge, ainsi appelées des rubans qui les distinguaient. Leur costume était d'étamine brune, leur coiffure de toile blanche avec une dentelle. Les dames de la cour disaient au roi tant de bien de la communauté qu'il voulut en juger par lui-même. Il s'y rendit un jour au retour de la chasse sans être attendu. Tout ce qu'il vit le charma. Mme de Maintenon et le jésuite La Chaise, profitant de ses bonnes dispositions, le déterminèrent à faire quelque chose de mieux. Il résolut de porter sur leur demande le nombre des demoiselles à 250. L'entrée fut fixée de 7 ans à 12, la sortie à 20 ans accomplis; la pension continua d'être gratuite. Pour être admise, il fallut faire preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel. Outre les pensionnaires, il y eut 80 dames, sœurs conver-

ses ou domestiques, et on affecta, entre autres ressources, aux dépenses de l'établissement la mense abbatiale de Saint-Denys, alors vacante par la mort du cardinal de Retz. Le roi pensa d'abord à transférer la maison à Versailles; mais Mme de Maintenon s'y opposa à cause de la grande affluence de monde qui venait à la cour, et de la dissipation qui en résulterait pour les élèves. En conséquence, il chargea Louvois et le célèbre Jules-Hardouin Mansard de chercher aux environs de cette résidence un lieu commode; et ils indiquèrent Saint-Cyr, mieux pourvu d'eau que Noisy. Le roi voulait prendre le couvent des filles de Cîteaux, qui se trouvait dans ce village; il leur offrait un autre lieu près de Paris, la construction d'un monastère et d'amples indemnités pour ce déplacement; mais les religieuses firent comme *le Meunier de Sans-Souci*, et le grand monarque fut forcé de respecter leur asile. Il se rabattit sur un fief appartenant à Ségnier de Saint-Brisson, qui fut estimé et payé 90,000 livres au nom du maréchal de La Feuillade. Jules-Hardouin Mansard fit tous les plans de l'édifice; on commença la construction le 1er mai 1685, et par ordre du roi 2,500 soldats y furent employés. Sur ces entrefaites, Mme Brinon, par ordre de la favorite, rédigeait la constitution de la communauté; elle puisait largement dans la règle des ursulines, dans les intentions de Louis XIV, et dans celles de Maintenon. Ce n'étaient point précisément des religieuses qu'elle cherchait à dresser, mais des filles pieuses auxquelles elle se proposait d'imposer des vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et un quatrième vœu, d'élever et d'instruire les demoiselles de la maison. Le roi voulut que ces dames eussent un habit particulier, grave et modeste, qui cependant n'eût rien de monacal; qu'elles ne s'appelassent ni *ma mère*, ni *ma sœur*, mais *madame*, avec le nom de famille; qu'elles eussent chacune au cou une croix d'or parsemée de fleurs de lis gravées, avec un Christ d'un côté et un saint Louis de l'autre; que les sœurs converses portassent des croix d'argent, gravées de la même manière. Leur costume fut d'étamine noire; elles avaient un manteau de chœur avec une queue de trois quarts de long, un bonnet de taffetas noir avec une gaze noire tout autour, un nœud de ruban au-dessus, et un voile par derrière tombant jusqu'aux coudes.—La maison fut en état d'être meublée le 15 mai 1686. Le roi s'en réserva la dépense et laissa Maintenon maîtresse d'y employer telle somme qu'elle jugerait nécessaire; l'ameublement coûta 50,000 écus. L'édifice avait été payé par le roi 1,400,000 liv. Longtemps les marais et les arbres qui entouraient le village et la maison en rendirent le séjour malsain; on doit à M. Atoche la salubrité dont ils jouissent depuis que les marais ont été desséchés et les arbres coupés en partie. La communauté demeura à Noisy jusqu'au premier août suivant. Pendant qu'on s'occupait du déménagement, le roi et Maintenon continuaient à réviser les statuts. Voulant faire participer toutes les familles nobles aux bienfaits de cette fondation, ils confirmèrent la disposition prise de n'exiger que quatre degrés de noblesse du côté paternel, n'obligeant à rien du côté des mères, afin que les mésalliances ne portassent aucun préjudice. D'Hozier fut nommé par Louis XIV pour faire ces preuves. D'abord, ce fut le roi qui le paya; plus tard la fondation en fut chargée, et on les régla à 6 louis par personne. Les parents étaient libres, s'ils le voulaient, de pousser leurs preuves au-delà du quatrième degré, mais c'étaient eux alors qui payaient le surplus. Le roi, par une distinction particulière, ordonna que les domestiques de cette maison porteraient sa livrée, et par lettres-patentes de décembre 1694, enregistrées au parlement en août 1701, il gratifia la communauté d'armes d'azur à une croix haussée d'or, sommée d'une couronne royale aussi d'or, et fleurdelisée aux trois autres extrémités. Le 4 août, deux grands vicaires de l'évêque de Chartres vinrent bénir l'église, et la dédier sous

l'invocation de la sainte Vierge et de saint Louis ; puis ils mirent les dames en clôture. Mme de Saint-Pierre refusa de faire partie de la nouvelle communauté, et se retira avec une pension de 500 liv. Mme Brinon avait été comblée des bienfaits du roi, et nommée supérieure à vie au mépris des statuts. La faveur dont l'honorait Louis XIV parut suspecte à la jalouse Maintenon ; et la supérieure, disgraciée, alla chercher un asile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle recevait de la maison de Saint-Cyr une pension viagère de 2,000 livres. Mme de Loubert fut élue à sa place. On appela dans la communauté des prêtres de la mission de saint Lazare, chargés de desservir l'église, d'administrer les sacrements et de faire des missions aux alentours. Enfin, Mme de Maintenon, dont la dévotion augmentait avec l'âge, résolut de faire changer en vœux solennels les vœux simples de la maison, laissant toutefois aux religieuses qui le préfèreraient la liberté de demeurer dans les vœux simples. Le plus grand nombre recommença le noviciat. La maison devint un monastère de l'ordre de saint Augustin. Le roi fit pour elle l'acquisition de Chevreuse ; les coiffures furent changées, les manches alongées, les queues des manteaux réduites à demi-aune, et de nouvelles constitutions rédigées par l'abbé Tiberge, des missions étrangères. Mme de Loubert n'avait pas voulu passer aux vœux solennels; Mme de Fontaines fut élue à sa place. — Cependant, Maintenon était informée que la plupart des demoiselles à leur sortie de Saint-Cyr se trouvaient fort embarrassées de leur avenir. Elle demanda donc au roi qu'il leur fût donné au départ de la maison une petite somme qui pût suffire à leurs besoins les plus pressants, ou leur servir de dot si elles voulaient se marier ou se faire religieuse. Le roi, approuvant cette pensée, assigna 20,000 écus tous les ans, à prendre sur les fiefs et aumônes, pour doter les demoiselles de 1000 écus chacune : la maison leur donnait encore, lorsqu'elles s'étaient distinguées par leur conduite, un petit trousseau propre et décent. Mais une autre idée tourmentait la favorite : depuis qu'elle avait fait faire des vœux solennels aux dames de Saint-Cyr, elle sentait que son bonheur ne serait complet que lorsqu'elle leur aurait fait prendre l'habit religieux. Par déférence pour Louis XIV, qui n'aimait pas cet habit, elle avait ajourné ce nouveau changement. En 1707, trouvant le roi mieux disposé, elle revint sur sa proposition, et le roi y consentit. L'habit religieux de ces dames consistait en une robe d'étamine et un scapulaire, des manches retroussées deux ou trois fois, de manière qu'elles descendaient à trois doigts au-dessus du poignet pour n'être abattues qu'au chœur et au chapitre; deux ceintures à effilés attachant la robe et retenant le scapulaire par devant et par derrière. Un chapelet noir tombait de cette ceinture ; il se terminait par un crucifix, une tête de mort et quelques médailles. Pour coiffure, elles avaient un bandeau, une guimpe ronde, un petit voile de toile blanche, une autre d'étamine noire, et par dessus un troisième grand voile de même étoffe et de même couleur. Il n'y eut aucun changement dans la croix d'or ni le manteau.—Telle est en abrégé l'histoire de la fondation des dames et des demoiselles du monastère de Saint-Louis-de-Saint-Cyr. Voici maintenant la description de l'édifice que Louis XIV fit bâtir pour cette communauté : il était divisé en 12 corps de bâtiments principaux, qui formaient 5 cours, la cour longue, la cour de l'église, la cour royale, la cour des cuisines et la cour verte. Cette distribution est la même aujourd'hui ; quelques noms seuls ont changé. Le tout forme, avec les jardins et autres dépendances, un polygone de 140,000 mètres de surface. La cour longue est la cour d'entrée ; parallèle aux trois autres qu'elle égale en longueur, elle longe la façade principale du côté du sud. La cour de l'église donne entrée dans la chapelle, où l'on remarque plusieurs beaux tableaux, entre autres la guérison du lépreux par Jouvenet. Les jardins appellent aussi l'attention : on y

remarquait autrefois 16 bassins avec leurs jets d'eau. Dans le fond, à l'angle du nord-est, est un petit pavillon destiné aux visites mystérieuses de Louis XIV à Mme de Maintenon. Il y arrivait par une avenue d'arbres qui partait de la grille du parc de Versailles, et aboutissait à une petite porte pratiquée à quelques pas du pavillon dans le mur d'enceinte de la communauté. La partie du jardin comprise entre le pavillon et le corps de logis était plantée de sycomores et de frênes. Dans les bâtiments de la cour verte, en présence de Louis XIV et de Mme de Maintenon, fut représentée par les jeunes pensionnaires la tragédie d'Esther, où, sous les noms de Vasthi et d'Esther, Racine fait allusion à Mme de Montespan et à Mme de Maintenon. Deux ans plus tard, on y jouait Athalie. Dans une chambre voisine de la chapelle, Pierre-le-Grand visita la favorite, alors alitée, et écarta spontanément les rideaux des croisées pour contempler celle qui 15 ans avait gouverné la France. Ce fut là encore qu'elle mourut. Elle avait demandé à être inhumée dans le cimetière de la communauté; les religieuses ne suivirent pas ses dernières volontés, et placèrent ses dépouilles mortelles dans le chœur de l'église. On y grava sur une pierre de marbre blanc une très longue épitaphe latine et française, dont je ne rapporte que quelques lignes : « Ici repose très illustre dame Mme Françoise d'Aubigné, marquise de Maintenon, dame d'atour de Christine-Victoire de Bavière, dauphine de France. Aussi persévéramment que *sagement* chère à Louis-le-Grand; femme excellente au-delà de toutes les femmes de son siècle, et de plusieurs siècles précédents... Illustre par sa naissance, plus illustre par son esprit, par la droiture de sa raison et par sa prudence, mais surtout recommandable par *sa solide vertu* et par sa sincère piété...Seconde Esther par la manière dont elle a su plaire au roi; seconde Judith par l'amour de la retraite et de l'oraison... Humble au comble de la gloire par son affection pour la modestie chrétienne; vraiment austère dans le séjour des délices et des plaisirs..., etc., etc.» — J'ai dit ce que fut Saint-Cyr tant qu'il conserva sa destination primitive. Le couvent, supprimé en 93, devint une succursale du prytanée français. Il fut aussi métamorphosé en hôpital militaire et en caserne. L'empereur Napoléon ordonna la translation à Saint-Cyr de l'école militaire qu'il avait fondée en 1802 à Fontainebleau. Louis XVIII y remit en vigueur les réglements de Louis XV; et son ordonnance du 26 juillet 1814 ressuscita de vieilles distinctions aristocratiques qui ne sont plus de notre siècle; mais la restauration (chose rare) ne tarda pas à reconnaître ses torts, et l'école devint bientôt ce qu'elle est aujourd'hui. Sa véritable fondation remonte à 1816. L'ordonnance royale de 1831 l'a encore réorganisée. Une partie des jardins a été transformée en champ de Mars pour les manœuvres des élèves; le bosquet de sycomores et de frênes est resté intact; le pavillon mystérieux est la demeure du colonel; des militaires adolescents sortis de tous les rangs de la société remplacent les nobles demoiselles, et le bruit du canon a succédé aux chants religieux. L'établissement est sous la direction du ministre de la guerre. Le nombre des élèves est ordinairement de 300. Ils ne peuvent entrer à l'école qu'à 18 ans au moins et à 20 au plus. Il n'y a d'exception que pour les jeunes gens qui, ayant 2 ans de service dans un régiment, ne dépassent pas 25 ans. En entrant, tous signent un engagement volontaire pour un des corps de l'armée. On n'est pas admis dans l'école si on ne sait pas le français, le latin, les principes de l'allemand, l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre jusqu'aux équations du 2e degré, la géométrie descriptive jusqu'aux plans tangents, les éléments de physique, l'histoire ancienne et la géographie ancienne, l'histoire moderne jusqu'à Henri IV, les éléments de cosmographie et le dessin. Les élèves qui ne sont pas placés par le gouvernement paient 1,500 francs de pension par

an. Les boursiers viennent pour la plupart de l'école de la Flèche ; ils reçoivent en sortant de Saint-Cyr une première mise de 300 fr. Les élèves sont distribués en 4 compagnies commandées chacune par un capitaine. Les grades inférieurs, depuis celui de caporal jusqu'à celui de sergent-major, sont accordés aux élèves par le général gouverneur, sur la présentation du colonel commandant en second. Dans les exercices militaires, l'émulation est excitée par la récompense d'épaulettes de grenadier ou de voltigeur ; tous ceux qui subissent la prison, le cachot et le piquet, perdent leurs épaulettes et ne peuvent les recouvrer que par de nouveaux efforts. Elles procurent la faveur d'une sortie tous les dimanches. Les autres élèves ne sortent qu'une fois par mois. — L'école est commandée par un général ayant sous lui un colonel commandant en second et directeur des études. L'état-major se compose d'un lieutenant-colonel et de quatre capitaines ; et quatre lieutenants d'infanterie, qui commandent les compagnies, exercent les élèves et font régner l'ordre dans les dortoirs, les cours et les salles d'étude. Il y a chaque jour deux officiers de service et un corps-de-garde composé d'un caporal et de cinq à six hommes, tous élèves. L'école forme deux divisions subdivisées en quatre compagnies. Ces compagnies sont régies comme celles des régiments. Elles ont chacune un sergent-major, deux sergents, quatre caporaux et un fourrier, grades donnés aux meilleurs sujets de la 1re division seulement. Les cours de la 2e division ou première année sont l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie analytique, la géométrie descriptive, l'astronomie, l'administration militaire, la littérature générale, l'histoire moderne jusqu'à Louis XIV, la géographie générale, la langue allemande, la physique, la statique, le dessin de la figure, bosse, lavis. — Les cours de la 1re division ou deuxième année sont l'application de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la construction des cartes géographiques, la topographie avec application au levé des plans et des reconnaissances militaires, la géographie physique et militaire avec application à la construction des cartes, la fortification, l'artillerie, avec exercices sur le terrein ; l'art et l'histoire militaires, le droit militaire, l'histoire depuis Louis XIV jusqu'en 1830, la langue allemande et la chimie. — Pour ces cours, il y a 2 professeurs de mathématiques, 2 d'histoire et de géographie, 2 de physique et de chimie, 2 d'allemand, 3 de dessin, 2 de littérature (tous ceux-ci ne sont point militaires), et 1 de topographie capitaine d'état-major, 1 d'administration, art, droit militaire, capitaine d'état-major, 1 de fortification colonel du génie, 1 d'artillerie capitaine dans cette arme, enfin, 7 répétiteurs pour les mathématiques, la topographie, la fortification, l'histoire, la physique et la chimie. — Le corps enseignant a pour chefs le commandant en second, directeur des études, et un capitaine d'état-major pour sous-directeur. Le conseil d'instruction est chargé de la direction générale, des améliorations à introduire, de l'examen des candidats aux places de professeurs et de répétiteurs, enfin, de l'examen des élèves qui passent de la 2e division à la 1re. Ce conseil se compose du général, du directeur des études, du sous-directeur, d'un capitaine d'infanterie et de quatre professeurs alternant tous les ans. Les élèves jugés incapables de passer à la 1re division sont renvoyés dans un régiment, ou admis à faire une deuxième année dans la 2e division. La sortie de l'école après avoir achevé les cours de la 1re division est déterminée par une commission nommée par le ministre, et composée d'un lieutenant-général, de deux maréchaux-de-camp et de trois colonels, tous appartenant à des armes spéciales. Les 15 ou 20 premiers numéros sont aptes à entrer à l'école d'état-major, mais ils doivent subir un nouvel examen devant le conseil de cette école, en concurrence avec tous les sous-lieutenants de l'armée qui se présentent. Les 10 ou 12 numéros suivants sont destinés à la cavalerie, et vont

passer 2 ans à l'école de Saumur. Tout le reste est pour l'infanterie. — Outre les conseils et commission dont j'ai parlé, il y a dans l'école un conseil d'administration composé d'un général, du colonel, d'un capitaine, d'un trésorier quartier-maître, d'un économe, d'un secrétaire et d'un bibliothécaire, lesquels rendent compte de leurs opérations au sous-intendant militaire. Il y a aussi un conseil de discipline composé de tous les officiers. — Les élèves sortent en corps et en armes, tambours en tête, tous les dimanches. Ils ont un aumônier, un médecin, deux aides-majors, huit adjudants, un tambour-major et huit tambours. L'infirmerie est séparée de l'école et desservie par cinq sœurs et deux infirmiers. L'établissement possède un gymnase considérable fondé par le colonel Amoros. Les élèves y sont instruits par un maître de gymnastique et deux tambours, moniteurs-élèves de l'école de Paris. Il est à regretter qu'ils ne prennent aucune leçon d'équitation ni de natation. Le polygone est magnifique : il y a 4 obusiers, 4 mortiers, 4 pièces de siége, 8 pièces de campagne, et une poudrerie où les élèves sont exercés à la fabrication des cartouches et des artifices. Le capitaine d'artillerie a sous ses ordres un garde du génie chargé des bâtiments, un garde d'artillerie et un garde-polygone. Les études ont beaucoup gagné depuis 1830, et l'on peut prévoir l'époque prochaine où cette école rivalisera avec l'école polytechnique, si ce n'est pour les sciences exactes, du moins pour le système complet d'instruction, mieux approprié peut-être à la destination des élèves.

EUG. DE MONGLAVE.

CYRANO DE BERGERAC (SAVINIEN) naquit, vers 1620, au château de Bergerac, en Périgord. Il fit ses études chez un pauvre curé de campagne, s'y distingua par son humeur hargneuse, persécuta la *bonne* du curé, estropia plusieurs enfants du village; puis, ses études faites, il vint à Paris, y mena quelque temps une vie folle et dissipée, et finit par entrer comme cadet dans le régiment des gardes, où la fougue et l'audace de son caractère lui acquirent une grande réputation de bravoure. A peine enrégimenté, il ne fut plus question que de ses duels et de ses aventures; les duels étaient l'illustration d'alors : cette illustration ne manqua, dieu merci, à aucun des gentilshommes de cette époque, et moins à Cyrano qu'à tout autre. Ses compagnons, tous braves comme leur épée, l'avaient surnommé le *Démon des braves*. Il était difficile en effet de saisir avec plus d'empressement que ne le faisait notre poète toutes les occasions de mettre flamberge au vent, et de prêter avec plus d'habileté aux intentions les moins offensives toute la gravité de l'offense : il était à la piste d'un mot équivoque, d'un sourire hasardé, et quiconque osait considérer son nez, que des balafres innombrables avaient rendu étrangement difforme, se mettait dans le cas de ne plus le revoir à moins qu'avec une balafre de plus. Une journée sans combat était pour Cyrano ce qu'était autrefois un jour sans bienfait pour Titus, *une journée perdue*. Mais, plus heureux que l'empereur romain, le poète français ne la perdait jamais qu'à demi, car lorsqu'il ne trouvait pas à se battre pour lui, toujours trouvait-il à se battre pour les autres. A ce propos, on raconte de son intrépidité des faits d'armes qui feraient honneur aux héros de La Calprenède et du seigneur de Gomberville. M. de Linière, dont l'esprit était plus brave que le cœur, et la parole plus aiguë que l'épée, apprit un soir (il soupait en compagnie de Cyrano) qu'un grand seigneur avait aposté une centaine d'assassins sur sa route. Comme, à cette nouvelle, le sieur de Linière hésitait fort prudemment à aller coucher chez lui, le sieur de Bergerac se lève de table, et, tendant une lanterne allumée à son ami. — « Par Dieu! s'écria-t-il, prends ceci, de Linière, je veux aller t'aider moi-même à faire la couverture de ton lit. » A ces mots, il s'élança, le sabre au poing, par la porte ouverte, précédé du sieur de Linière, qui éclairait sa route. Cyrano renversa neuf des assaillants et mit le reste en fuite

Certes, l'amant de la belle Alcidiane accomplit moins de merveilles pour entrer dans la conche de sa maitresse que Cyrano pour mettre son ami dans la sienne. — Ayant eu querelle avec le comédien Montfleury (il en avait avec tout le monde), il lui défendit de paraître sur le théâtre : « Je t'interdis pour un mois, lui dit-il. » Montfleury, n'en ayant tenu compte, s'avisa de paraître le lendemain sur la scène. Cyrano était au parterre : « Retire-toi, lui cria-t-il aussitôt qu'il l'aperçut, retire-toi, si tu ne veux que je t'assomme! » L'acteur se retira, et fit bien. C'est de ce même Montfleury qu'il disait : « Parce que ce coquin est si gros qu'on ne peut le bâtonner tout entier en un jour, il fait le fier. » — Ayant reçu deux blessures graves à la tête, il se retira du service et cultiva les lettres. Il mourut, en 1655, des suites d'nn conp qu'il s'était donné au front. Ses ouvrages, imprimés à Paris en 1677; à Amsterdam, Paris, Trévoux 1699 (2 vol. in-12), l'ont été ponr la dernière fois à Paris, 1741 (3 vol. in-12.)—Notre époque, qui a vu mourir tant de célébrités, qui a dévoré tant de réputations, englouti tant de popularités, époque féconde en désenchantements, où pas une gloire ne s'est conservée pure, que pas un nom n'a traversée sans tomber bientôt flasque et sans vie, de fort et de vigoureux qu'il était, notre époque, dis-je, après avoir souillé toutes ses admirations et répudié toutes ses sympathies, s'est prise dernièrement d'amour pour les réhabilitations; lasse de condamner dans le présent, elle s'est retournée vers le passé pour absoudre : elle a rajeuni de vielles admirations, réveillé des sympathies éteintes, et vengé des gloires méconnnes de l'injustice de leur siècle, laissant aux époques à venir le soin d'agir avec elle comme elle agissait elle-même avec celles qui l'avaient précédée. Jusqu'ici tout est bien : qu'un siècle revise les jugements de son devancier et qu'il en répare les oublis et les erreurs, rien de mieux : loin de nous donc l'intention de blâmer les hommes qui ont ranimé quelques célébrités éteintes et les ont fait jaillir de leurs cendres plus éclatantes et plus jeunes qu'elles n'avaient jamais été aux plus beaux jours de leur jeunesse. Mais, si vous n'y prenez garde, la justice des réhabilitations dégénèrera bientôt en manie : chacun voudra bientôt avoir son grand homme à lui, le grand homme qu'il aura fait ou refait; la mode viendra de casser tous les arrêts de Boileau, et ses condamnations à mort deviendront des conditions d'existence; chaque génie vivant n'ira plus qu'en compagnie du mort qu'il aura ressuscité, et comme tout médecin célèbre, tout poète, tout écrivain aura sa cure merveilleuse à citer. A moi Cotin, à toi d'Assouci, à vous Brébeuf! il n'y en aura pas pour tout le monde. Ce n'est pas d'ailleurs que Boileau n'ait jamais failli; notre foi en la parole du grand satirique a singulièrement baissé, comme toutes nos nos croyances, et nous savons aujourd'hui que cet apôtre du goût a plus d'nne fois renié son maître. Témoins Ronsard et Quinault, et bien d'autres, injustement flétris par sa plume; témoins aussi Cyrano de Bergerac, dont il n'a parlé qu'une fois :

J'aime mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ces vers où Cotin se morfond et nous glace.

Nos lecteurs ont pu juger déjà de la justice de l'arrêt sur Cotin (*v.*); disons ici, que le jugement sur Cyrano est faux et incomplet : ce jugement est pourtant resté et resterait toujours peut-être, s'il n'avait été cassé par nn homme de talent et de cœur, qui a fait beaucoup pour sa gloire, et dont la gloire a beaucoup fait pour celle de ses amis. — « Ce qu'il convenait de voir et de juger dans Cyrano, a dit M. Ch. Nodier, c'était le contemporain de Corneille et le précurseur de Molière : *Agrippine* est antérieure aux chefs-d'œuvre de Corneille, qui s'en est souvenu plus d'une fois. Cyrano avait trop de titres et de prétentions à l'originalité ponr être le plagiaire de personne; et il n'y avait pas de raison au contraire pour que Corneille se gênât plus avec Cyrano qu'avec Diamante, Guilhen de Castro et Calderon. *Agrippine* n'est pas une bonne tragédie, il s'en faut de beau-

coup; c'est un tissu de méprises et de fausses ententes, qui touchent à la parodie. Racine aurait pu, toutefois, y dérober quelque chose de mieux que la scène aux *ecoutes*, qui gâte *Britannicus*. Le principal défaut de Bergerac est celui de son temps, cette enflure espagnole, qu'on croyait romaine, et qui avait été en effet introduite chez les Romains par l'Espagnol Sénèque. Aucun de nos auteurs n'en était exempt, et Corneille pas plus qu'un autre. Si jamais poète fut excusable de s'y abandonner, c'est Cyrano, l'homme de guerre, Cyrano le duelliste, Cyrano, né Bergerac. Quand il tombe dans l'enflure, il enchérit sur les hyperboles qu'on a tant reprochées à la première scène de *Pompée*; mais personne n'a mieux exprimé les idées simples, en les relevant par une sorte de magnificence naturelle qui lui est propre. » — Voici quelques vers tirés d'Agrippine; il n'est pas un de nos grands poètes qui voulût les désavouer.—Séjan va mourir: Agrippine cherche à torturer son ame de toutes les appréhensions qui précèdent le supplice; Séjan reste calme et impassible. Alors Agrippine cherche à l'effrayer en lui parlant de la justice des dieux et des châtiments d'une autre vie :

Mais cette incertitude nû mène le trépas?

SÉJAN.

Etais-je malheureux, lorsque je n'étais pas?
Une heure après la mort, notre ame évanouie
Sera ce qu'elle était une heure avant la vie.

. . . . . .

J'ai beau plonger mon ame et mes regards funèbres
Dans ce vasta néant et ces longues ténèbres,
J'y rencontre partout un état sans douleur
Qui n'élève à mon front ni trouble ni terreur;
Et puisque l'on ne reste après ce grand passage
Que le songe léger d'une légère image,
Puisque le coup fatal ne fait ni mal ni bien,
Vivant parce qu'on est, mort parce qu'on n'est rien,
Pourquoi perdre à regret la lumière reçue,
Qu'on ne peut regretter après qu'elle est perdue?

Cyrano fut soupçonné d'impiété, et ce soupçon n'avait pas d'autre fondement que sa tragédie d'*Agrippine*. Il y a en effet des passages d'une excessive hardiesse, mais ils se trouvent dans la bouche de Séjan, dont Cyrano a fait un athée. En voici un qui peut donner encore une idée du talent poétique de Bergerac :

TERENTIUS.

Ces dieux renverseront tout ce que tu proposes.

SÉJAN.

Un peu d'encens brûlé rajuste bien des choses.

TERENTIUS.

Qui les craint....

SÉJAN.

Ne craint rien; ces enfants de l'effroi,
Ces beaux riens qu'on adore, et sans savoir pourquoi,
Ces altérés du sang des bêtes qu'on assomme,
Ces dieux que l'homme a faits, et qui n'ont point fait l'homme,
Des plus fermes êtes ce burlesque soutien,
Va, va, Terentius, qui les craint ne craint rien.

TERENTIUS.

Mais s'il n'en était point, cette machine ronde...

SÉJAN.

Oui, mais s'il en était, serais-je encore au monde?

Un jour qu'on jouait Agrippine, de bonnes gens, prévenus qu'il y avait des endroits dangereux, les laissèrent tous passer sans s'en apercevoir; mais, au moment où Séjan, décidé à immoler Tibère, dit :

Frappons, voilà l'*hostie*, et l'occasion presse...

« Ah! le méchant! s'écria-t-on de toutes parts, ah! l'impie! ah! l'athée! comme il parle du saint-sacrement! — L'ouvrage le plus connu de Cyrano, c'est le *Pédant joué*; c'est la première comédie qui soit écrite en prose, et où un paysan parle son jargon. Ce paysan, nommé *Gareau*, a servi de modèle aux Lubin et aux Pierrot que Molière a mis en scène. Molière a fait mieux encore; il a pris à Cyrano les deux meilleures scènes des *Fourberies de Scapin*, le conte de la *Galère turque*, le récit fait ensuite à Géronte lui-même du bon tour qu'on lui a joué. La plaisante répétition de *Que diable allait-il faire dans cette galère*? est toute dans le *Pédant joué*. — « Tant que la langue française subsistera, dit M. Ch. Nodier, on se souviendra de ce proverbe en action, si heureusement inventé, et répété avec tant de tact et de finesse : *Que diable allait-il faire dans cette galère*? — En général, l'homme qui donne un proverbe au peuple a fait preuve de génie. Une pareille sympathie d'esprit avec une nation entière n'est jamais du fait d'un écrivain médiocre. J'ai connu tel auteur à qui Molière aurait pris aussi de bonnes scènes, et qui a laissé deux ou trois phrases proverbes plus durables que je ne sais combien

d'immortalités littéraires qui surgissent tous les matins des journaux. » — Fontenelle dans ses *Mondes*, Voltaire dans *Micromégas* et Swift, dans les *Voyages de Gulliver*, se sont approprié plusieurs idées du *Voyage dans la lune*, et de l'*Histoire comique des états et empires du soleil*. — Il semble qu'un homme qui a tout deviné, tout pressenti, qui, selon l'heureuse expression de M. Ch. Nodier, a dérobé Corneille et Molière à l'avance, devrait avoir attaché quelque gloire à son nom. Ce nom pourtant serait perdu peut-être si Ch. Nodier ne l'avait retrouvé.

JULES SANDEAU.

CYRÉNAÏQUE, vaste contrée de la Libye maritime, située à l'orient de l'Égypte, occupait, selon Ptolémée, de l'est à l'ouest, tout l'espace qui est depuis la Chersonèse jusqu'au golfe de la grande Syrte. Pline lui donne encore plus d'étendue : il lui assigne pour limites à l'est le mont Catabathmus, et à l'ouest la petite Syrte. Il ajoute qu'elle a 60 milles de largeur du nord au midi, et 800 de longueur de l'est à l'ouest. Verdoyante, et tout à la fois triste et fertile, cette lisière de l'aride Libye renfermait 5 villes grecques, qui lui firent donner le nom de *Libye pentapole*, et parmi lesquelles on distinguait *Bérénice*, antérieurement *Hesperis*, aujourd'hui *Bernik*, située dans l'antiquité non loin d'un bosquet riant appelé *Jardin des Hespérides*; *Barcé*, avec son port nommé *Ptolémaïs*, qui conserve encore le nom de *Tolometa* (Malte-Brun, *Hist. de la géographie*); enfin *Cyrène*, qui devint la métropole de la Libye. Hérodote, dans le 4e livre de son histoire, comprend dans la Cyrénaïque une foule de peuples, dont la plupart avaient disparu au temps de Pline et de Strabon. Les plus remarquables étaient les Adyrmachides, les Giligammes, les Albystes, les Auschises, les Lotophages, etc., le long de la mer, de l'est à l'ouest, depuis la frontière d'Égypte jusqu'au lac Tritonis; dans l'intérieur, les Nasamons, les Garamantes, les Ammoniens. Les triples moissons qu'offrait la Libye, selon le mouvement différent du terrain, les troupes de gazelles, d'antilopes, de moutons à cornes, de vaches de Barbarie, de chacals, de porcs-épics, de belettes, de gerboises communes, qui peuplaient ses monts et ses plaines; enfin le *silphium* (plante aromatique et hygiénique), qui croissait sur les côtes de la Syrte, mais qui du temps de Néron avait presque disparu : toutes ces richesses naturelles, remarquées déjà par Hérodote, prouvent, suivant Malte-Brun, que cette contrée était mieux connue des Grecs qu'elle ne l'est de nous. — CYRÈNE (auj. *Kuren*, en ruines) était située à 4 lieues de la mer, sur laquelle elle avait un port nommé *Apollonie*, qui servait de débouché aux marchandises de l'Afrique. Cyrène avait la forme d'un trapèze; elle était dans une plaine fertile en grains, abondante en fruits, et arrosée d'agréables fontaines. Elle fut la patrie d'Aristippe, chef de la secte cyrénaïque; de Callimaque, d'Ératosthènes, de Carnéades, etc. — Cyrène fut fondée par une colonie venue de Théra (631 avant J.-C.). On voit par les détails que donne Hérodote combien les Grecs obéirent avec peine à l'oracle qui leur ordonnait de s'établir en Libye. Un voyage vers ces côtes si rapprochées de la Grèce paraissait alors l'entreprise la plus périlleuse. Battus Ier, du sang de Mynias, qui avait été l'un des Argonautes, fut le fondateur de Cyrène. Les battiades régnèrent à Cyrène pendant 200 ans : cette dynastie donna huit rois, quatre Battus et quatre Arcésilas. Arcésilas IV cessa de régner l'an 432. Son fils Battus alla finir ses jours dans le pays des Hespérides. Les Cyrénéens eurent d'abord pour rivaux les Egyptiens : la bataille d'Irasa, donnée l'an 573, décida à la fois de la supériorité des Cyrénéens et de la perte du roi d'Égypte Apriès. Sous Arcésilas II, surnommé *le Mauvais*, une partie des Cyrénéens révoltés fonda la ville de Barcé, qui devint le siége d'un royaume particulier. Lors de la conquête de l'Égypte par Cambyse, roi de Perse, Arsésilas III se déclara son tributaire, et cette soumission volontaire souleva contre lui ses sujets : Cyrène fut

désormais comprise dans la grande satrapie d'Égypte. Le joug des Perses lui fut toujours peu pesant. Par l'activité de sa marine, cette cité rivalisait avec les plus commerçantes du monde ; et tandis qu'en Asie Milet avait presque seule, entre toutes les villes grecques, le monopole du commerce de la mer Noire, et que son commerce intérieur suivait la grande route militaire que les Perses avaient tracée jusqu'en Susiane, Cyrène partageait avec Carthage le commerce des côtes et de l'intérieur de l'Afrique. Nous avons indiqué dans l'article Carthage (t. xi, p. 196) combien fut acharnée la lutte entre les Carthaginois et les Cyrénéens, lutte nationale, lutte de commerce. Cyrène demeura assez étrangère à la politique de la Grèce. Lorsque, l'an 401 avant J.-C., les Spartiates, après avoir détruit Messène, chassèrent les Messéniens de tout le territoire de l'antique Hellade, 3,000 proscrits firent voile vers la Cyrénaïque, seul pays qui fût hors d'atteinte de la puissance lacédémonienne. Les Cyrénéens, souvent déchirés par la guerre intestine, furent quelquefois opprimés par des tyrans. Quoique constamment exposés aux incursions des Carthaginois et des Libyens indépendants, ils surent toujours conserver l'intégrité de leur territoire : jamais ils ne furent subjugués par aucun barbare « et, dit Gillies, leur liberté survécut aux républiques de leurs frères d'Europe, puisque leur premier acte de sujétion fut en faveur d'un des généraux d'Alexandre (Ptolémée Ier), qui, dans le partage des conquêtes de ce chef, obtint pour sa part la riche et fertile Égypte. » — Cyrène, sous les Lagides, devint le siége d'un royaume détaché, jusqu'à ce que Ptolémée-Apion léguât au peuple romain la Cyrénaïque, qui comprenait alors une très vaste portion de la Libye. Le sénat déclara libre la Cyrénaïque grecque (97 avant J.-C.). C'est à cette époque qu'elle demanda des lois à Lucullus. Bien que les Cyrénéens eussent désiré d'avoir Platon pour législateur, il ne paraît pas qu'ils aient jamais eu une bonne constitution. Les avantages commerciaux que la fondation d'Alexandrie avait fait perdre à Cyrène furent compensés par la destruction de Carthage, sa rivale. Cyrène ne perdit rien de son éclat dans le moyen âge. Les conquêtes des Arabes la firent oublier. L'an 771 après J.-C., un lieutenant du calife Moaviah bâtit, non loin de l'emplacement qu'occupait l'antique Cyrène, la ville nouvelle de Kairwan ou Caïroan. Les tribus africaines applaudirent à cet établissement : la sauvage Libye était enfin vengée de la colonie grecque. — On peut consulter pour l'histoire de la Cyrénaïque et de Cyrène Hardion, *Mémoires de l'acad. des inscrip. et belles lettres*, t. III; Malte-Brun, *Histoire de la géog.*; Heeren, *De la politique et du commerce des peuples de l'antiquité* (passim), aux articles concernant l'Afrique. Ch. Du Rozoir.

CYRILLE (Saint), docteur de l'église, fut élu, en 412, pour succéder à son oncle Théophile sur le siége patriarcal d'Alexandrie. Les commencements de son pontificat furent marqués par quelques actes d'intolérance qu'il serait difficile d'excuser. Il fit fermer l'église où s'assemblaient les novatiens, s'empara de leurs vases sacrés, et dépouilla leur évêque de tous ses biens. Quelque temps après, les Juifs ayant massacré des chrétiens dans une émeute, Cyrille les fit attaquer dans leur synagogue, les chassa de la ville, et livra leurs biens au pillage. On a dit, pour expliquer cette conduite, que les patriarches d'Alexandrie avaient reçu des empereurs un pouvoir extraordinaire pour protéger les chrétiens contre les violences des juifs et des païens, qui abondaient à Alexandrie. Cependant, Oreste, gouverneur de la ville, ne vit pas d'un bon œil des actes d'autorité qu'il regardait comme une usurpation de ses droits ; il porta ses plaintes à l'empereur ; Cyrille écrivit aussi de son côté, et il paraît qu'il fut approuvé, puisque les Juifs ne rentrèrent pas à Alexandrie. Quoi qu'il en soit, Oreste rompit ouvertement avec le patriarche, et, quelques efforts que fît ce-

lui-ci pour amener une réconciliation, l'animosité s'accrut de jour en jour, et causa bientôt de graves désordres. Les habitants, prenant part à cette querelle, se divisèrent en deux partis. Oreste, rencontré par une troupe de moines, fut d'abord insulté par eux, puis blessé d'une pierre que lui lança un certain Ammonius. Ce fanatique, saisi par les partisans du gouverneur, périt au milieu des tortures. Cyrille se compromit dans cette circonstance, en voulant faire d'Ammonius un martyr; il ne tarda pas à sentir le tort qu'il se donnait, et chercha à faire oublier cette malheureuse affaire; mais le meurtre d'Hypatie lui fit perdre tout le fruit de ses efforts. Cette fille, qui s'était fait une haute réputation dans l'école d'Alexandrie, où elle donnait des leçons publiques de philosophie, était païenne, et passait pour exercer quelque influence sur l'esprit d'Oreste. Il plut à certains esprits de rejeter sur elle l'opiniâtreté du gouverneur; il n'en fallut pas davantage pour jurer sa mort. Hypatie fut arrêtée sur le chemin de l'école, arrachée de sa voiture et mise en pièces par une troupe de furieux, qui traînèrent ses membres dans les différents quartiers de la ville, et se réunirent pour les livrer aux flammes. Quelque étranger que fût le patriarche à cet horrible assassinat, dont il gémissait le premier, ses ennemis ne manquèrent pas de le lui imputer, parce qu'il avait été commis par ses partisans; et l'historien Socrate, qui ne lui pardonnait pas l'expulsion des novatiens, a trop écouté son ressentiment en accréditant cette imputation odieuse; mais la conduite du saint prélat repousse une aussi atroce calomnie, et l'approbation de l'église universelle l'en a hautement vengé. — Le reste du pontificat de saint Cyrille fut assez paisible, jusqu'au moment où l'hérésie de Nestorius commença à faire du bruit parmi les moines d'Égypte (*v.* Nestorius). Dans une lettre à ces solitaires, Cyrille réfuta l'erreur, et exposa la foi catholique; il écrivit plusieurs ouvrages dans le même sens sans condamner, ni même nommer Nestorius; il s'adressa à l'hérésiarque lui-même, et tâcha de le ramener à la vérité par les voies de la douceur; ne pouvant rien obtenir, il déféra la question au pape saint Célestin, auprès duquel Nestorius avait déjà cherché à se justifier. La nouvelle doctrine fut examinée et condamnée dans un concile que Célestin réunit à Rome: l'auteur fut menacé d'excommunication s'il ne se rétractait dans les dix jours. Cyrille, délégué par le pape pour faire exécuter cette sentence, proposa à Nestorius douze articles (*anathematismi*), que celui-ci devait souscrire pour prouver son orthodoxie. Tout fut inutile. — Enfin, un concile général fut convoqué à Éphèse pour prononcer d'une manière définitive; et Cyrille reçut la commission d'y présider au nom du pape. Ce concile s'ouvrit au jour indiqué, le 22 juin 431. Nestorius s'était rendu l'un des premiers à Éphèse; mais comme les évêques sur lesquels il comptait le plus n'étaient pas arrivés, il refusa de comparaître, malgré les citations qui lui furent faites. Dans la première session, on condamna ses erreurs, et dans la seconde on prononça contre lui la sentence de déposition et d'excommunication. Jean, patriarche d'Antioche, et les évêques de sa province, n'arrivèrent au concile qu'après cette décision. Secrètement prévenus pour Nestorius, ils condamnèrent tout ce qui s'était fait sans eux; et, à leur tour, ils excommunièrent et déposèrent le patriarche d'Alexandrie, dans les écrits duquel ils prétendirent trouver l'hérésie contraire à celle de Nestorius. Ce fut à cette occasion que Cyrille écrivit l'explication de ses anathématismes, qui étaient spécialement attaqués. L'arrivée des légats du pape changea l'état des affaires: ils approuvèrent la conduite de Cyrille; Jean d'Antioche, reconnaissant qu'il avait été trompé, se réconcilia avec lui, et se réunit aux autres évêques pour condamner Nestorius (*v.* Éphèse [*Concile général d'*]). — De retour dans son diocèse, Cyrille écrivit contre l'erreur des anthropomorphites; il travailla aussi à réfuter les livres de Julien-l'Apostat contre

le christianisme ; il s'occupa encore de plusieurs autres ouvrages jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de juin 444, dans la 32me année de son pontificat. — Les ouvrages du saint docteur ne sont pas tous des modèles de style : quelques-uns pourraient être plus clairs, d'autres moins diffus ; mais tous sont remarquables par la justesse avec laquelle sont expliquées les vérités de la foi. Ceux qui paraissent écrits avec le plus de soin sont les livres contre Nestorius. On cite avec éloge les dix livres de l'*Adoration en esprit et en vérité* ; des *Lettres*, dont plusieurs ont été adoptées par des conciles-généraux ; des *Homélies sur la Pâque*, etc. Les œuvres de saint Cyrille ont été publiées, en grec et en latin, par J. Aubert, chanoine de Lyon, en 1638 (4 vol. in-f.°). L'abbé C. Bandeville.

CYRUS, l'un des plus illustres conquérants de l'antiquité, fut roi des Perses, des Mèdes et des Assyriens. Son nom, altéré par les Grecs, selon leur usage, était Koresch, en langue persique. Ctésias, auteur contemporain de Cyrus le jeune, et son médecin, dit que ce mot signifie *soleil*. La naissance, la vie et la mort de ce prince sont entourées de ces fables et de ces merveilles dont les Orientaux sont si avides encore aujourd'hui qu'ils les préfèrent à la vérité. L'opinion la plus raisonnable, celle de Xénophon, d'accord avec l'Écriture, ce flambeau de l'histoire et de la chronologie, est qu'il fut fils de Cambyse, roi des Perses, et de Mandane, fille d'Astyage. Il naquit l'an du monde 3405. Nous n'avons d'historiographe de ce conquérant que Ctésias, Hérodote et Xénophon, lequel vivait environ 150 ans après Cyrus. Tout rapprochés de son règne que soient ces auteurs, ils ne s'accordent pas. Ctésias, bien que près de la tradition historique, est encore plus merveilleux et moins digne de foi qu'Hérodote ; Xénophon, qui s'en éloignait davantage, est le plus croyable. C'est dans ces deux derniers que nous tâcherons de démêler la vérité. Hérodote raconte qu'Astyage, aïeul de Cyrus, fut averti par un songe que le fils de sa fille serait un jour roi des Mèdes ; que Cyrus (le soleil) naquit, et qu'aussitôt il le fit secrètement ravir à son berceau, avec ordre de le faire périr, et qu'Harpalus, chargé de cette exécution, ayant horreur de baigner ses mains dans le sang de ses souverains l'abandonna à un berger qui l'éleva. Ces assassinats, ces expositions de nouveau-nés, ne sont que trop communs dans l'antiquité, mais plusieurs doivent être mis au rang des fables. Néanmoins, jusqu'ici personne n'a observé la coïncidence qu'il y a de ce récit merveilleux d'Hérodote avec ce passage si connu d'Isaïe, qui vivait cent années avant Cyrus : « C'est moi, le Seigneur, qui dis à Cyrus : Vous êtes le pasteur de mon troupeau, et vous accomplirez ma volonté en toutes choses ! qui dis à Jérusalem : Vous serez rebâtie, et au temple : Vous serez fondé de nouveau. » Là, le roi de Perse y est nommé par son nom, et, fils adoptif de berger et berger lui-même jusqu'à 10 ans, sa profession première y est clairement exprimée. Est-ce un trait de lumière dans les ténèbres? Dans la suite, toujours selon Hérodote, Cyrus devenu grand se serait mis à la tête des Perses, aurait détrôné Astyage son aïeul et réuni la Médie à son empire, jusqu'alors dans la dépendance des rois d'Ecbatane. Abandonnons ce merveilleux aux Orientaux voisins des Indes, et acceptons la tradition de la Bible et de Xénophon : ils s'accordent à dire que Cyaxare, appelé dans l'Écriture, Darius-le-Mède, fils d'Astyage, frère de Mandane et oncle de Cyrus, n'ayant point d'enfants, céda son empire à son neveu, qui y ajouta encore l'Assyrie, qu'il avait conquise après avoir détrôné Baltazar, le roi de cette riche contrée, et dont la cour était à Babylone depuis la destruction de Ninive. Cet empire alors s'étendait fort avant dans la haute Asie. L'Asie-Mineure vint s'offrir comme d'elle-même aux armes du conquérant. Crésus, roi puissant de Lydie, vint présenter, avec plus de 400,000 hommes, la bataille à Cyrus, dans la plaine de Thymbrée, en Cappadoce : l'agresseur fut défait, et, prisonnier, passa, lui et ses provinces sous la domination

du vainqueur, après la prise de Sardes, capitale de son royaume, l'an 548 avant J.-C. L'empire de Cyrus finit par avoir pour bornes du côté de l'orient la mer Rouge, au nord le Pont-Euxin; à l'Occident l'île de Cypre et l'Égypte, et au midi l'Éthiopie. Hérodote dit qu'il entreprit de soumettre les Massagètes, peuple scythe qui habitait les pays situés au-delà de l'Araxe, fleuve que l'on croit le même que l'Iaxarte (ou le Sirr), qui se jette dans la mer d'Aral, à l'est de la mer Caspienne. Il remporta plusieurs avantages sur eux, mais tomba dans une embuscade, où il périt avec toute son armée. Tamyris, reine des Massagètes, qui avait perdu son fils dans une des batailles précédentes, fit chercher le corps de Cyrus: l'ayant trouvé, elle lui coupa la tête et la mit dans une outre remplie de sang, en disant : « Rassasie-toi de ce sang que tu as tant aimé. » Ctésias assure qu'il mourut d'une blessure qu'il avait reçue à la cuisse. Diodore de Sicile le fait expirer en croix. Plutarque, Arrien et Aristobule, cité par Strabon, disent qu'il mourut tranquillement à l'âge de soixante-dix ans à Pasagarde en Perse, sa patrie. Alexandre, au rapport de Quinte-Curce, y trouva son tombeau ouvert et vide des richesses dont on l'avait rempli, et qu'on avait commises à la garde des mages. Son cercueil était d'or massif, et le mausolée portait cette inscription :

Je suis Cyrus, fils de Cambyse, le fondateur de l'empire des Perses, le maître de l'Asie. Ne m'envie point le monument où reposent mes os.

Les pillards avaient jeté son corps à la voirie. Tous les mois, sur son mausolée, on immolait un cheval, sacrifice en usage chez les Perses, habiles cavaliers. Ils ne pouvaient offrir rien de plus précieux, car ils se faisaient un ami de ce courageux animal. — Aristobule fut chargé par Alexandre de réparer ce tombeau magnifique. Aux belles qualités de l'ame Cyrus joignait une constitution robuste, un air noble, un abord gracieux, une conversation agréable, des manières obligeantes et un cœur bienfaisant. Il passait l'hiver à Babylone; là, il quittait sa simplicité naturelle, commune aux Perses, pour s'entourer de tout le luxe des rois d'Assyrie. Des sarims ou eunuques gardaient l'entrée de son palais; dix mille Perses, richement armés, veillaient sur sa personne; les satrapes se prosternaient devant lui à son lever, et venaient prendre ses ordres : ceci est rapporté par Xénophon, et là il est aussi d'accord avec le livre d'Esther. Les trois mois du printemps, il les passait à Suze en Perse, et les deux mois les plus chauds de l'année à Ecbatane dans la Médie. Cyrus épousa Nitétis, fille du roi d'Égypte : elle était d'une rare beauté; ce prince l'aima par-dessus toutes ses femmes; elle le rendit père de Cambyse. Cyrus signala le commencement de son règne et son entrée à Babylone par le fameux édit en faveur des Juifs captifs, et qu'on ne peut révoquer en doute. Il leur rendit Jérusalem et leurs vases d'or, et permit aux lévites de rebâtir le temple de Dieu. C'est à Cyrus que l'on doit l'invention des postes et des relais. La mort de Cyrus arriva à la fin de l'an 530 avant l'ère chrétienne, après un règne de trente ans; il laissa deux fils, Cambyse, qui lui succéda, et Smerdis. Son règne est la première époque fixe que nous ayons pour l'histoire des anciens empires de l'Asie. La Perse honora sa mémoire; elle respectait son nom à l'égal du soleil, qui s'appelait comme lui. — Cyropédie. C'est un traité de Xénophon sur l'éducation du grand Cyrus, qui en est le héros. Son titre signifie en grec *éducation de Cyrus*. Là, le disciple guerrier de Socrate s'est plu à exposer toutes ses idées sur l'éducation, la discipline militaire et la politique. On peut regarder cet ouvrage, tout parfumé du miel de l'abeille attique, comme un roman où le fonds est historique, et dont le Télémaque serait une imitation. Platon conjecture, dans le second livre des lois, que Cyrus, grand capitaine d'ailleurs, et plein d'amour pour son peuple, ignorait les vrais principes de l'éducation des enfants et de l'économie poli-

tique. Scaliger avance hardiment qu'il ne voit pas nne ombre de vérité dans la *Cyropédie*. Méfions-nous des jugements de ce critique emporté : le plus sage est de prendre un juste milieu : le philosophe guerrier eût rougi de ne présenter qu'une fable à la crédulité de la Grèce et de la prendre pour dupe. La *Cyropédie* est une trame historique et solide sur laquelle il a brodé quelques détails et fait ressortir avec une éloquence athénienne les belles maximes de Socrate son maître. DENNE-BARON.

CYRUS le *Jeune*, était le second fils de Darius-Nothus et de Parysatis, et frère aîné d'Arsace, appelé depuis Artaxerce-Mnémon. Dès l'âge de 16 ans, Darius lui donna la satrapie de l'Asie-Mineure, où sa bonne grâce et son naturel généreux le firent chérir des Grecs, avec lesquels il avait tous les jours des relations. A la mort de son époux, Parysatis eût désiré placer sur le trône ce second fils, qu'elle aimait de prédilection; mais l'ordre de successibilité y mit de droit Artaxerce. Malgré ses rares qualités, Cyrus, dévoré d'une ambition démesurée, se ménageant l'amitié des Grecs, et surtout des Lacédémoniens, dans leur général Lysandre, tramait un noir complot contre Artaxerce, son frère et son roi. Il alla, dit-on, dans sa haine contre son propre sang, jusqu'à faire punir de mort deux de ses cousins, qui s'étaient présentés devant lui sans se couvrir les mains, sentiment secret du respect anticipé dont il voulait qu'on entourât sa royauté future. Son père, irrité de cet assassinat, le fit mander près de lui. Cyrus, avant d'obéir, remit des sommes considérables à Lysandre, pour équiper une flotte, et il arriva à la cour dans le temps où son père venait de mourir. C'est alors qu'il résolut de frapper de sa propre main son frère, au moment qu'il devait se faire sacrer par les prêtres du Soleil. Son horrible dessein fut découvert; les larmes et les prières de Parysatis sa mère le sauvèrent seules du dernier supplice, qui était affreux chez les Perses. Le magnanime Artaxerce alla jusqu'à le rétablir dans sa satrapie. La haine contre son frère était innée dans l'ame de Cyrus; il dévora l'humiliation du pardon, et, sous différents prétextes, sous celui surtout de la guerre contre Tissapherne, il équipa une flotte de 60 vaisseaux, rassembla 100,000 Barbares, solda 13,000 Grecs, sortit de Sardes, et, à la tête de cette armée, il pénétra dans la haute Asie. Artaxerce ne douta plus des intentions de son frère; il vint à sa rencontre à Cunaxa, dans la plaine de Babylone, avec 800,000 combattants, et 150 chariots armés de faux. La haine, l'ambition, non moins que son courage naturel, firent faire à Cyrus des prodiges de valeur; déjà il avait pénétré jusqu'aux derniers rangs des 6,000 Perses, bataillon sacré qui entourait son frère, quand il s'écria : *Je le vois!* Se précipiter l'un sur l'autre, le fer à la main, fut l'instant d'un éclair. Le cheval du roi fut tué sous lui; mais ce prince perça son frère au cœur d'un javelot; le jeune Cyrus, dont quelques belles qualtiés méritaient un meilleur sort, expira à ses pieds. Ce fait arriva vers l'an 401 avant Jésus-Christ. Tous ceux qui étaient près de sa personne se firent tuer sur son corps. Les Grecs le pleurèrent : si ce n'est la frénésie de l'ambition et sa haine inexplicable contre nn frère si généreux, Cyrus était digne de leur amour et de l'amitié de Xénophon. Nul ne tenait plus religieusement sa parole; nul n'était plus libéral. Voilà nne admirable parole, qui le peindra mieux que tous les éloges écrits : comme Cléarque le suppliait de ne point s'exposer de si près aux traits de l'ennemi. « Quoi! dit le jeune prince, quand je veux me faire roi, tu veux que je me montre indigne de l'être! » DENNE-BARON.

CYSTE, en grec *kustis*, vessie, d'où dérive aussi *kyste* (*v.*). La vessie urinaire a été appelée *urocyste* (de *ouron*, urine), celle de la bile ou du fiel *cholécyste* (de *cholé*, BILE [*v.*]). On peut étendre l'application de ce nom à tous les organes qui, ayant la forme d'une poche, sont placés sur le trajet d'un canal. En raison de cette forme, ces organes, dont les anciens avaient reconnu la fonction

générale, qui consiste à retenir pendant un certain temps les substances qui s'y accumulent, font l'office de réservoirs pour des liquides qu'ils doivent rejeter plus tard, ou de sacs ou cellules, dans lesquels les aliments ou l'air doivent séjourner pour y être élaborés et être ensuite expulsés de leur cavité. Cette forme générale de poche étant très commune dans le règne animal et dans les plantes, un grand nombre de mots sont composés en botanique et en zoologie du terme *cyste* et d'un autre nom. — En pathologie, les maladies de la vessie urinaire, *cystite* (inflammation de la vessie), *cystirrhée* (catarrhe vésical), *cystirrhagie* (hémorrhagie de la vessie, etc.), et des opérations pratiquées sur cette vessie, sont les seules spécifiées sous ce nom. En anatomie, les termes *artère cystique*, *bile cystique*, *canal* ou *conduit cystique*, *calculs cystiques*, se rapportent à toutes les parties qui ont trait à la vésiculaire biliaire. L—T.

CYSTITE, en latin *cystitis*, fait du grec *kustis*, vessie. — C'est le nom sous lequel les médecins désignent *l'inflammation de la vessie*. — La cystite peut être superficielle ou profonde, être bornée à la membrane muqueuse de la vessie, ou bien s'étendre plus loin, au tissu cellulaire sous-muqueux, aux fibres musculaires et même jusqu'à la couche péritonéale. Elle est aiguë ou chronique; mais, dans les deux cas, et surtout dans le dernier, elle provoque ordinairement une abondante sécrétion de mucosités. De là le titre de *catarrhe vésical* sous lequel elle est connue généralement. — Le liquide auquel la vessie sert de réservoir est une cause fréquente de la cystite. Il le devient par son accumulation et la distension qui en résulte pour les parois vésicales; il le devient aussi par son séjour prolongé et la décomposition qu'il subit en ce cas. Ainsi, toute rétention complète de ce liquide, et même toute rétention incomplète, alors qu'elle dure long-temps, est une circonstance propre à amener l'inflammation de la vessie : partant, la paralysie et la faiblesse de cet organe, l'engorgement de la prostate, les rétrécissements inflammatoires ou organiques de l'urètre, doivent être rangés au nombre des causes de la cystite. — Le liquide dont il s'agit peut être encore cause de l'inflammation de la vessie par les principes irritants que l'absorption externe et les sécrétions morbides y mêlent accidentellement. C'est probablement là la manière dont opèrent, pour provoquer cette maladie, les cantharides appliquées sur la peau ou portées dans l'estomac, ainsi que les fluides purulents, sanieux ou autres, venant des reins, de la prostate et de l'urètre. — Une cause fort ordinaire de l'inflammation de la vessie, et qui émane encore du liquide qu'elle est destinée à contenir, c'est la précipitation des matières salines de ce liquide, c'est leur réunion en concrétions de forme et de volume divers; c'est la *gravelle*, c'est la *pierre*. Ces corps, on le conçoit bien, agissent mécaniquement, et déterminent souvent des catarrhes qui durent autant que leur séjour dans la vessie. — Il en est de même de tout corps étranger tombé ou porté dans cet organe, comme cela s'est vérifié bien des fois pour des balles, des bougies et des fragments d'instruments. — Le froid et l'humidité exercent ici une influence analogue à celles qu'ils ont sur les autres affections catarrhales. Les excès de tout genre, et particulièrement les excès de table, ont une action qui s'explique facilement. Il en est de même de la suppression d'un exanthème, d'une dartre, par exemple, et de la disparition brusque d'une douleur rhumatismale. Ce sont là des causes connues de la cystite. — Parlerai-je des opérations pratiquées sur ou dans la vessie, telles que la *taille* et la *lithotritie*? On prévoit qu'elles peuvent être et qu'elles sont souvent des causes de cystite. Mais il est nécessaire de faire remarquer que, si l'incision de la vessie pour en extraire la pierre amène fréquemment une inflammation grave de cet organe, les manœuvres du broiement, quand elles sont

faites avec prudence, ont quelquefois un effet opposé. C'est ce que j'ai observé chez plusieurs calculeux, et notamment chez M. Crété, maire actuel d'Étampes, chez M. Bégat, ancien recteur de Bourges, et chez M. Géry, colonel retiré à Chartres. Le catarrhe symptomatique de la pierre a diminué sitôt après la première séance de lithotritie; puis, il a disparu entièrement, bien avant la destruction complète du corps étranger. MM. les docteurs Bossion, Côme, D'Iard, Patissier et Vinache ont vu le fait avec moi. — La cystite s'annonce ordinairement par des douleurs dans la région de la vessie, douleurs qui augmentent dans les efforts faits pour vider cet organe, ainsi que par la pression exercée au-dessus du pubis. Mais quelquefois ces douleurs existent à peine, et ce n'est guère que sous une pression forte, et au moment où elle se vide, que la vessie se montre sensible. — Le plus souvent les besoins d'excrétion sont bien plus rapprochés que dans l'état de santé, et le liquide qui sort est chargé de mucosités; parfois, il n'est que trouble; les glaires se forment, plus tard, au fond du vase. — Le dépôt peut être blanc, verdâtre, puriforme, sanguinolent. Il peut constituer le quart et même le tiers du liquide émis. Je l'ai vu y entrer pour près de la moitié plusieurs jours de suite, puis diminuer peu à peu en quantité, et finir par disparaître tout-à-fait. Le père d'un écrivain distingué, M. Berg, juge de paix de Pantin, a présenté à M. le docteur Lartet et à moi un exemple remarquable de ce flux. — La cystite se reconnaît facilement quand on tient compte de l'état du liquide émis, de la fréquence du besoin de le rendre, et du siége des douleurs. Mais, pour obtenir un diagnostic complet, c.-à-d. pour remonter à la veritable cause de l'affection, il est nécessaire de procéder à une exploration attentive, avec des instruments appropriés. La vessie se vide-t-elle? Y a-t-il un corps étranger? La prostate est-elle engorgée? L'urètre est-il libre? Ce sont là autant de questions qu'il faut se faire, et que l'on résout ordinairement sans peine. — Le pronostic de cette affection est moins grave qu'on ne le croit communément dans le monde. On peut, dans la plupart des cas, combattre sa cause avec succès, et, une fois celle-ci enlevée, on voit la cystite céder très promptement. C'est ainsi que les catarrhes qui tiennent aux rétrécissements de l'urètre disparaissent presque toujours avec ces rétrécissements, auxquels, comme on sait, on remédie facilement aujourd'hui par diverses méthodes, notamment par l'application du nitrate d'argent. C'est encore ainsi qu'en combattant la paresse ou la paralysie de la vessie, et même en suppléant au travail de la nature par une sonde introduite avec régularité, on prévient l'accumulation et le séjour prolongé du liquide vésical, et l'on voit le catarrhe disparaître graduellement. C'est ainsi enfin qu'en brisant et retirant la pierre, on met fin à l'irritation continuelle qu'elle produisait sur les parois de la vessie, et, par suite, à l'inflammation qu'elle y entretenait depuis long-temps. Jetez les yeux sur mon *Traité des rétentions* et des maladies qu'elles produisent, sur mes publications au sujet des *rétrécissements* de l'urètre, et sur le mémoire que j'ai donné cette année dans les fascicules de l'académie de médecine, sous ce titre : *Opérations de lithotritie pratiquées avec un brise-pierre à pression et à percussion* : vous y verrez des preuves nombreuses de ce que j'avance ici. — Quant au traitement, je viens d'indiquer ce qu'il y a à faire d'abord. Il faut commencer par enlever la cause du mal. Il faut combattre la rétention d'urine, si elle existe, et, pour cela, introduire une sonde dans la vessie, détruire les rétrécissements de l'urètre par le caustique, réveiller l'action musculaire par les rubéfiants. Il faut diviser et extraire la pierre, si c'est elle qui entretient l'inflammation; il faut chercher à rappeler sur la peau les exanthèmes qui ont disparu, reproduire les suppurations externes qui ont été supprimées, rentrer dans les condi-

tions hygiéniques dont on s'est écarté. — Il convient de faire concourir avec ces moyens l'emploi des boissons délayantes, d'un régime adoucissant, des lavements émollients, des bains chauds, des frictions sèches, des injections d'abord mucilagineuses, puis résolutives, et, dans les cas rebelles, l'application de la flanelle sur toute l'habitude du corps, et l'établissement d'un ou plusieurs exutoires. — Les cautères, les sétons et les moxas sont préférables ici aux vésicatoires. Ceux-ci, tels qu'on les pose et entretient généralement, avec les cantharides, ont l'inconvénient d'irriter directement la vessie. Dans la pommade ammoniacale, cette action sur la vessie se retrouve encore, mais à un degré moindre. Je m'en suis assuré avec l'auteur de cette pommade, M. le docteur Gondret. J'aimerais mieux faire usage de l'eau bouillante pour produire la vésication, et de la pommade au garou pour les pansements. — Un moyen de révulsion qui répugne bien moins aux malades, et qui m'a réussi, c'est la pommade stibiée. Employée en frictions sur les parties voisines de la vessie, elle y fait promptement venir des boutons, et cette éruption, que l'on active ou modère à volonté, contribue à diminuer l'irritation intérieure. — L'administration, par les voies digestives, de la térébenthine, sous différentes formes, a souvent un heureux effet. M. Dupuytren y avait recours fréquemment. — Les narcotiques, notamment l'opium et la belladone, sont des palliatifs fort utiles dans les cas, heureusement rares, de douleurs très vives. SÉGALAS.

CYSTOTOMIE (du grec *kustis* vessie, et *temnein*, inciser); incision de la vessie. — Dans un temps; on a employé ce mot pour indiquer l'incision de la vessie, pratiquée dans le but d'en faire sortir le liquide qu'elle contient, et on se servait du mot *lithotomie*, pour désigner l'incision de la vessie faite dans le but d'extraire la pierre. Plus tard, Deschamps a appliqué le mot *cystotomie* à l'incision de la vessie, faite sans intéresser son col ni l'urètre, comme dans le haut appareil et dans l'appareil latéral. — Aujourd'hui, CYSTOTOMIE, LITHOTOMIE et TAILLE, sont considérés presque comme synonymes (*v.* ces deux derniers mots). S.

CYTHÈRE, aujourd'hui CERIGO, est une île de l'Archipel, au sud-est du Péloponèse (auj. la Morée), au nord occidental de Crète (auj. Candie), et au midi du promontoire Malée (auj. St.-Angelo). Dans cette situation, elle forme deux canaux qui donnent entrée dans l'Archipel, lorsqu'on vient de l'occident. Aujourd'hui, espèce de rocher bleu et rougeâtre, dont le pied, battu des vagues, est seul recouvert de terre, on y cherche vainement ce séjour enchanté tant de fois décrit par les poètes de l'antiquité, et que la déesse de la volupté préférait, disaient-ils, à Cypre même, dont le climat et les frais bocages faisaient une retraite délicieuse. Cependant, Héraclide de Pont assure que Cythère était fertile en miel et en vin, quoique les habitants ne s'y nourrissent que de fromage et de figues. Sans doute leur avarice était la seule cause de telles privations, car on ne peut concilier cette pauvreté de leur vie avec ce temple magnifique, le rendez-vous de toute la Grèce, dont il était le plus ancien, et où arrivaient de toutes parts tant de riches offrandes. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette île abonde aujourd'hui en lièvres, en cailles, en faucons, et surtout en tourterelles, oiseaux dont la déesse des amours aimait, disent encore les poètes, à atteler son char: preuve évidente du culte particulier qu'on lui rendit dans cette île, dont elle emprunta son surnom de *Cythérée* ou *Cythéris*. Ce culte y avait été apporté par les Phéniciens, qui adoraient Vénus de temps immémorial, sous le nom d'*Astarté*. Ce fut, selon la Fable, sur les rivages de cette île que, dans une conque d'une nacre éblouissante, elle aborda nue sitôt qu'elle fut née de l'écume des flots. L'épithète d'*uranie* (la céleste), que les habitants de cette île ajoutèrent à son nom, montre clairement son origine phénicien-

ne, car en Phénicie on l'appelait, alors qu'on l'invoquait, *Baalath-Shamaïm* (la reine des cieux). Son temple s'élevait au snd de l'île, dans une ville dn même nom. Ainsi qu'à Lacédémone, Vénus y était le plus souvent représentée tout armée dans ses statues. — Cythère avait un port assez remarquable ponr que Thucydide l'ait appelé *Polis* (la ville), parce que ce grand arsenal, plein de constructeurs de navires, était peuplé comme une cité. Ce port se nommait *Scandée* · les Lacédémoniens y entretenaient une garnison, et tous les ans ils y envoyaient un magistrat, comme les Vénitiens l'ont fait de nos jours. La désolation et la stérilité présentes de cette île fameuse ont frappé tous les voyagenrs. « Qu'est devenu le temps, dit l'un d'eux dans nn style brillant de poésie et d'élégance, où, dans cette région fortunée, on connaissait le charme du sourire et des doux entretiens; les habitants passaient leurs jours dans l'abondance : comme ce temps est changé! » Ce savant voyageur, (M. Le Chevalier), dans son *Voyage en Troade*, a observé sur ce rocher trois cratères qui avaient vomi des flammes. Cythère fut sans doute un volcan qu'une convulsion des entrailles de la terre en ce coin du globe fit surgir du fond des flots. Les habitants y montrent aujourd'hui une grotte où ils assurent qu'habita sainte Sophie. Vers le milieu de l'île, on trouve une montagne d'ossements pétrifiés, ressemblant à des débris humains : leur nombre surpasse ceux que pourrait fournir la cité la plus populeuse. Le célèbre Spalanzani les prenait pour des os d'homme. M. Le Chevalier conclut avec raison, d'après Ælien, qui assure qu'une foule innombrable de dauphins avaient vécu jadis dans ces parages, M. Le Chevalier, dis-je, conclut que ce sont les ossements de ces cétacés, dont le squelette ressemble à celui de l'homme. Enfin, Cythère est encore une des îles de l'Archipel qui offrent nn vaste champ aux études des géologues. — Il y avait aussi dans l'île de Cypre une ville de Cythère: on pense que c'est aujourd'hui le village de *Konuka*. Denne-Baron.

CYTISE (*cytisus*). Le genre cytise appartient à la famille des *légumineuses* (*v.*), l'une des plus riches en belles fleurs. On cnltive comme arbuste d'ornement le *cytise des Alpes* (C. laburnnm), encore connu sous les noms d'aubonr et de faux ébénier, indigène, s'élevant à une trentaine de pieds, et se couvrant chaque année d'une innombrable quantité de fleurs jaunes en grappes, elles-mêmes si nombreuses et tellement rapprochées que cet arbre en est tout couvert et produit un coup d'œil admirable. Cet arbre a pour variétés, le *cytise à larges feuilles* (*C. laburnum latifolium*); le *cytise panaché* (*C. laburnum variegatum*); le *cytise à feuilles de chêne* (*C. laburnum quercifolium*); le *cytise odorant*, (*C. odoratus*), dont les fleurs sont plus grandes et odoriférantes, les feuilles luisantes et plns larges que dans le cytise des Alpes; le *cytise à épis* (*C. nigricans*), qui ne s'élève qu'à cinq pieds et donne de longues grappes de fleurs odorantes et de couleur d'or. Le *cytise à feuilles sessiles* (*C. sessilifolius*), connu sous le nom de *petit cytise* et de *trifolium* des jardiniers, à fleurs en épis jaunes; très belle espèce qu'on voit partout, dans les massifs, soit franc de pied, soit en boule et greffé sur le cytise des Alpes. On doit posséder également dans les jardins le *cytise à fleurs en têtes* (*C. capitatum*), dont les fleurs sont d'nn jaune aurore et les feuilles persistantes; le *cytise d'Autriche* (*C. Austriacus*), à feuilles blanchâtres et à fleurs ou têtes jaunes, et le *cytise pourpre* (*C. purpureus*), à grandes fleurs rouges. Tous ces cytises sont de pleine terre et se multiplient avec facilité par leurs graines ou par la greffe des uns sur les autres, et particulièrement sur le cytise des Alpes ordinaire. — Le *cytise des Alpes*, plus connu sous le nom d'*ébénier* ou *faux ébénier*, est non seulement l'un des plus beaux arbres d'ornement, mais c'est encore un arbre de grande culture et fores-

tier : on le cultive en grande superficie pour en obtenir des échalas et des cercles, qui sont les meilleurs connus ; ou pour employer dans divers arts son bois flexible et très dur, qui a servi autrefois à faire des arcs. Le cytise des Alpes cultivé dans l'intention d'en obtenir le bois, soit pour en faire des cercles et des échalas, ou pour être employé dans les arts, soit seulement, et ainsi que plusieurs le font, pour occuper des terres incultes, se sème sur un labour au printemps ou à l'automne, dans la proportion de 15 à 20 kilog. par hectare, comme on sème le bouleau, le pin sylvestre, le pin de Riga, le pin d'Écosse, le pin laricio, l'épicea de Norwége, le mélèse, le sapin, etc. On peut aussi, au lieu de semer la graine d'ébénier, employer le plant qu'on confie à la terre, soit en automne, soit au printemps. La culture en grand de l'ébénier a pris beaucoup de faveur. M. de St.-Amant, l'un des zélateurs agricoles les plus ardents, annonce que le cytise des Alpes ou ébénier est le *cytise des anciens*, mais ce sentiment est hors de toute probabilité ; il est, au contraire, certain que le *cytisus* des anciens ou *cytise de Virgile* est le *medicago arborea* ou *luzerne en arbre* (*v.* Luzerne).

C. Tollard aîné.

CZAR (*V.* Tsar.)

CZÈCHES ou TSCHÈQUES (en allemand *Zechen*, ou *Czechen*), peuple d'origine slave, s'établit dans la Bohême vers la fin du ve siècle de l'ère chrétienne, et, encore aujourd'hui, sa langue se parle dans quelques parties de ce royaume. Leur histoire est très incertaine ; c'est sur eux que régna le marchand franc Samo, qui les délivra, vers le milieu du viie siècle, de la servitude où les tenaient les Avares (*v.* l'article Bohême, t. vi, p. 421-423). A. S—r.

SUPPLÉMENT

A LA LETTRE C.

CAMBACÉRÈS (Jean-Jacques-Régis de), né à Montpellier en 1753 (18 octobre), d'une famille ancienne de robe, fut destiné aux fonctions de la magistrature, auxquelles il se prépara par une étude approfondie du droit et des lois. Pourvu de la charge de conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, il fut choisi, lors des élections pour les états-généraux de 1789, comme secrétaire-rédacteur des cahiers de son ordre (la noblesse), et élu, en second, député de cet ordre par la sénéchaussée de Montpellier; mais cette élection n'ayant point été admise, il fut appelé successivement à des fonctions administratives, et à la présidence du tribunal criminel de l'Hérault. En septembre 1792, ce département l'envoya à la convention.— Trois époques ont marqué la vie de cet homme célèbre, sa carrière de législateur comme conventionnel, la grande part qu'il eut au pouvoir pendant la durée de l'empire, et enfin sa proscription et sa retraite. Cambacérès n'appartient, ni à cette classe peu nombreuse de grands citoyens toujours prêts à se dévouer pour le bien de la patrie,

. . . . Nec civis erat, qui libera posset
Verba animi proferre et vitam impendere vero,

ni au petit nombre de ces génies élevés que la nature appelle à guider les peuples et à gouverner les états dans les temps de crise; mais, doué d'un esprit juste et lumineux, habile et savant jurisconsulte, il fut toujours ami de l'ordre et des lois. Politique éclairé et adroit, s'il n'entreprit pas de lutter contre les tempêtes qui bouleversèrent la convention, il fit souvent d'heureuses tentatives pour ramener le vaisseau public dans une meilleure route, et il chercha toujours à faire prévaloir des idées de justice et de modération. Doué d'une ame calme, qui laissait à son jugement toute sa liberté, il sut éviter de se compromettre avec la fureur des partis, et montrer plus d'une fois à propos de la fermeté. — Ainsi, dans l'odieux procès de Louis XVI, il ne s'éleva pas sans doute à l'impartialité consciencieuse, ni à la généreuse et saine politique des Lanjuinais et des Valady; mais, comme eux, quoiqu'avec bien moins d'énergie, il refusa à la convention le droit de juger un prince malheureux, et, en prononçant sur la peine, à travers l'ambiguité apparente de son vote perce l'intention évidente de le sauver au moyen d'un ajournement indéfini. Il se montra dans cette grande occasion plus fidèle à sa conscience et même plus courageux que les chefs de la Gironde, qui, convaincus de l'iniquité du procès, et voulant réellement sauver le roi, ne surent employer qu'une cauteleuse politique, et votèrent avec ses ennemis.— Le vote de Cambacérès avait été compté comme équivalent à un refus de condamner. Sa proscription comme régicide en 1816 fut donc l'œuvre d'u-

ne vengeance iniqne. — La législation devint l'occupation principale de Cambacérès dans les comités et à la tribune. Sa pensée dominante fut la rédaction d'un *code civil;* il en présenta le projet en esquisse dès les mois d'août et d'octobre 1793. Il en développa de nouveau les bases dans les séances des 6 et 9 décembre (16 et 19 frimaire an II), et le reproduisit dans la suite au conseil des 500. Si la gloire d'avoir accompli cette grande et belle œuvre est l'un des plus beaux titres de Napoléon, c'est à Cambacérès qu'en appartient la conception ; sa persévérance à en reproduire le projet en assnra l'exécntion, et ses travaux antérieurs la dirigèrent. Ce serviee éminent rendu à son pays et à l'Europe suffirait à sa renommée. — Plusienrs actes remarqnables honorèrent la première partie de sa carrière politique. Chargé de communiquer à Louis XVI la décision qni lui accordait le choix de ses défenseurs, il insista ponr l'entière liberté des communications entre l'accusé et ses conseils, et la fit sanctionner par un décret. Il combattit la proposition d'obliger les représentants à déclarer l'état de leur fortune. Ce n'eût été qu'une inquisition et une déception. Le seul contrôle raisonnable de la probité d'un mandataire, c'est l'élection, et c'est à la loi d'en assurer la franchise. Cambon se réunit à l'opposition de Cambacérès, mais en présentant son bilan, pour caution de son désintéressement. Pour faire cesser d'atroces vengeances, Cambacérès demanda qu'une loi fixât le sens de la qualification de *chefs de brigands*, appliquée aux Vendéens, et désignât clairement les individus qni pourraient être considérés comme tels. Après la mort de Robespierre, il voulut que l'on retirât aux comités de gouvernement le pouvoir de faire arrêter les représentants. Quelle liberté, en effet, pouvait conserver une assemblée toujours menacée dans chacun de ses membres? C'était à l'aide de cette dictature vénitienne que les comités avaient exercé leur épouvantable tyrannie. Lors du rappel dans l'assemblée des 73 députés emprisonnés après le 31 mai, Cambacérès invoqua l'amnistie pour tous les faits révolutionnaires non prévus par le code pénal. Il rouvrait ainsi la porte de la convention aux débris de la Gironde qui avaient snrvécn à la proscription. Ce fut lui qui, après le 9 thermidor, présenta le projet d'adresse au peuple français, où l'assemblée, affranchie dn joug de démagogues frénétiques, et animée d'un meillenr esprit, professait des principes de modération et de justice. Opposé à toute réaction, il fit repousser la proposition de mettre en jngement les membres des comités et des tribunaux révolutionnaires. Rentré au comité de salut public, il fit remplacer par le bannissement la peine de la déportation, que l'on proposait contre les prêtres qui troubleraient l'ordre public. Le commandant dn château de Ham, où l'on détenait des individus prévenus de *terrorisme*, les avait traduits devant l'officier de police jndiciaire, qui les avait rendus à la liberté. Cambacérès s'opposa à l'emprisonnement de ce militaire dénoncé pour ce fait. — Si, pendant la durée de la convention, il concourut à faire maintenir ou adopter quelqnes mesures rigourenses, et qui ponvaient faire peser sur des particuliers, et même sur des classes de citoyens, des souffrances imméritées, c'est moins à lui qu'il faut imputer ces rigueurs qu'anx difficultés et à la dureté des temps. Après tant d'écarts et de désastreux événements, lorsque la fureur des partis était plutôt assoupie que calmée, mettre tout d'un coup un terme à tous les maux, rétablir soudainement dans les lois et dans le gouvernement la balance exacte de la justice, n'était point nne tâche facile, ni peut-être même d'une exécution praticable. En appréciant en masse les actes et la conduite politique de Cambacérès à la convention, il s'y montre plus digne d'éloge que de blâme. La direction des affaires après la chute de Robespierre reposa long-temps snr le député de l'Hérault, comme président du comité de salut public. Il avait en cette qualité la vérifi-

cation et la signature de tous les actes de gouvernement. Il était en quelque sorte le président de la république, et la direction qu'il imprima, plus éclairée et plus sage que celle des gouvernements antérieurs depuis la révolution, tendit constamment au retour de l'ordre. La réputation de modération et d'habileté qu'il sut s'acquérir alors le signala depuis à l'œil clairvoyant de Bonaparte, comme le premier de ses auxiliaires dans l'exercice du pouvoir. — Vers la fin de sa carrière conventionnelle, le futur second consul fut écarté du directoire, où il allait être appelé, et le fut par une circonstance fâcheuse pour son crédit sur l'opinion républicaine. Une lettre du comte d'Antraigues, agent des Bourbons à l'étranger, contenait ces mots : « Je ne m'étonne pas que Cambacérès soit un de ceux qui désirent le retour de la royauté; je le connais, etc. » Il eut beau se disculper; en vain la publication de sa justification fut-elle ordonnée ; l'impression était produite, et ne s'effaça pas. — La seconde époque de la vie de Cambacérès, sous la constitution de l'an III et sous l'empire, n'ayant laissé à ses talents éminents qu'une influence secondaire, il suffira d'une revue rapide des faits principaux. Nommé membre du conseil des 500, il y signala principalement sa présence par deux mesures remarquables qu'il fit adopter, la création d'une commission pour l'examen des actes du directoire susceptibles de porter atteinte au pouvoir législatif, précaution qui ne put prévenir le coup d'état du 18 fructidor an V, et l'institution de la contrainte par corps en matière civile, décretée le 27 février 1797. Sorti du conseil, le 20 mai suivant, il fut réélu à Paris, par l'assemblée électorale réunie à l'Oratoire : mais la loi de floréal an VI annula son élection. Il ne fut promu au ministère de la justice qu'après le mouvement politique de prairial an VII, qui, faisant triompher les républicains les plus ardents, avait expulsé du directoire Merlin et Treilhard. — Appelé au gouvernement comme second consul par Bonaparte, en décembre 1799, après la chute du directoire, il fut chargé d'organiser tous les pouvoirs judiciaires. Ce travail important, son concours à la préparation de toutes les lois, et surtout de ce code civil, qu'il avait si long-temps appelé de ses vœux et élaboré d'avance, furent l'œuvre principale de sa carrière d'homme d'état pendant la durée du consulat et de l'empire. Napoléon avait constamment recours aux lumières et à la sagesse de Cambacérès. Il lui confiait les rênes de l'administration pendant ses absences. Quand l'empire fut constitué, le second consul fut élevé à la dignité d'archichancelier, et décoré de la grande croix de la Légion-d'Honneur (mai 1804, et 1er février 1805); presque tous les ordres de l'Europe lui furent successivement conférés. On assure qu'il donna souvent au chef de l'empire d'excellents avis, malheureusement négligés. Il s'opposa, dit-on, dans le conseil, au meurtre du duc d'Enghien, aux guerres d'Espagne et de Russie, et au mariage de l'empereur avec une archiduchesse. Mais si, dans le cabinet, il parlait en ami du pays et de la vérité, il prêtait un appui public à tous les actes de la volonté impériale. Il en fut à peu près constamment l'organe et l'apologiste auprès du sénat. Nommé président du conseil de régence en 1814, au départ de Napoléon pour l'armée, en conformité de ses ordres, il fit décider la translation de l'impératrice et du gouvernement à Blois. Ce fut après l'enlèvement de cette princesse et de son fils que, le 7 avril, il envoya, comme sénateur, son adhésion à la déchéance de l'empereur. Rappelé par celui-ci, à son retour, à la dignité d'archichancelier, avec les fonctions de ministre de la justice, il se borna à signer les actes du ministère, et les fonctions ministérielles furent exercées par le conseiller d'état Boulay de la Meurthe, sous le titre de directeur de la correspondance et de la comptabilité. L'archichancelier ne s'installa même pas à l'hôtel du ministère. Investi de la présidence de la chambre des pairs et de l'assemblée centrale des députés des colléges électoraux,

il porta la parole à l'empereur au nom de ces deux corps. — Après le retour de Louis XVIII, il fut compris comme régicide au nombre des bannis par l'art. 7 de la loi qui amnistiait tous ceux qui n'étaient pas proscrits. Il se retira à Bruxelles, où il vécut jusqu'en mai 1818, époque à laquelle ses droits civils et politiques lui furent restitués par décision royale du 13 du même mois. Il revint à Paris, où il mourut en 1824. — L'adhésion successive de Cambacérès, et la part qu'il prit aux différents pouvoirs qui s'établirent en France depuis la révolution de 1789, prouve qu'aucune passion, aucune conviction politiques ne l'attachaient à un mode spécial de gouvernement et à une doctrine constitutionnelle. Il fut du nombre de ces hommes d'état qui admettent tous les faits accomplis et s'y plient, en s'efforçant de contribuer par leurs lumières et leurs travaux à introduire dans la gestion des affaires le plus de justice et d'ordre qu'il leur paraît possible d'espérer dans une situation donnée. Dans cette classe d'hommes politiques, on peut le compter comme l'un des plus éminents par leurs talents et leurs services.

AUBERT DE VITRY.

CHAPTAL (JEAN-ANTOINE), comte de Chanteloup, membre de l'institut (académie des sciences), pair de France, membre du conseil-général des hospices, etc., né le 5 juin 1756 à Nozaret, dans le département de la Lozère, mort à Paris le 29 juillet 1832. Voici l'un de ces hommes privilégiés dont la vie fut toujours heureuse, parce qu'elle fut toujours utilement occupée; exemple encourageant pour ceux qui se sentiront en état de le suivre. Chaptal avait déjà bien mérité de sa patrie, des sciences et des arts, lorsque les tempêtes de la révolution firent écrouler l'antique édifice de la monarchie française : attaquée sur ses frontières et menacée d'être envahie par des armées étrangères, tandis que la guerre civile la déchirait au dedans, la France fit un appel à tous les talents qui pouvaient contribuer à sa défense, et sa voix fut entendue. Chaptal accourut au poste qui lui fut désigné; il servit la république, telle qu'elle était alors, avec un zèle que l'ancienne Grèce eût loué dans les plus beaux temps de l'ardeur civique, lorsqu'elle avait sous les yeux tant d'exemples de généreux dévouements. La république française disparut, mais la France restait avec de nouveaux besoins, attendant de nouveaux services; le savant professeur, le manufacturier, dut se laisser charger de fonctions plus importantes; ce fut encore à sa patrie que son temps et son travail appartinrent sans réserve jusqu'à la grande catastrophe de 1814. La restauration le méconnut d'abord, même après les salutaires avertissements que le retour de l'île d'Elbe et l'expérience des cent-jours lui avaient donnés; mais enfin il y a des lumières dont on ne peut se passer, des renommées qu'on ne néglige point sans inconvénient; Chaptal, qu'on n'avait pas osé bannir de l'institut, redevint pair de France, et quelques fonctions gratuites lui furent confiées. Tel est l'exposé sommaire de cette vie de soixante-seize ans, où l'on n'aperçoit point de lacunes, où l'activité des fonctions publiques succède immédiatement à celle des travaux industriels et de la rédaction d'importants écrits : essayons de caractériser chacune de ses périodes successives par des traits qui fassent reconnaître dans le jeune homme ce que l'on vit plus tard dans le citoyen, au milieu des orages politiques, dans le ministre, dans l'homme public, suivant l'emploi qu'il avait à remplir, ou le simple particulier, le savant, l'écrivain. — Le jeune Chaptal fut destiné par ses parents à la profession de médecin. Cependant, ses premières études furent plus littéraires que scientifiques, suivant les méthodes de ce temps. L'écolier fut bientôt l'objet de l'affection et des soins particuliers de ses professeurs; il la mérita par des progrès rapides et de précieuses qualités morales qui n'excluaient pas la bruyante vivacité de son âge. Lorsqu'il fut temps de commencer son instruction médicale, le

jeune étudiant ne perdit pas le goût des succès littéraires, et parmi les diverses connaissances dont il devait se munir, la balance pencha fortement du côté de la chimie et de l'histoire naturelle; mais enfin rien ne fut négligé, les études furent achevées, et il ne fut plus question que de passer à la pratique. Le futur médecin fut dirigé dans ses débuts par un guide très habile : c'était un de ses oncles, médecin à Montpellier, où, depuis un demi-siècle ses succès inspiraient aux malades une confiance sans réserve. Les nouvelles occupations du jeune Chaptal ne lui firent pas négliger la chimie; tous ses loisirs étaient consacrés à cette science de prédilection; il en parlait avec un enthousiasme que ses auditeurs ne pouvaient s'empêcher de partager, avec une lucidité, une justesse d'expression qui, sans qu'il le soupçonnât, répandaient autour de lui des connaissances dont il ne faisait encore provision que pour lui seul. Mais plus il apprenait, plus il éprouvait le besoin d'apprendre encore davantage, et pour le satisfaire il vint à Paris. Des séductions dont il ne se doutait pas faillirent enlever le jeune savant aux études qui étaient le but de son séjour dans la capitale; la littérature fut sur le point de triompher de la chimie, fortement assistée comme elle l'était par l'abbé Delille, Roucher, Fontanes, et même Cabanis, qui n'était cependant étranger à aucune des sciences médicales. Heureusement, une chaire de chimie fut instituée à Montpellier par les états de Languedoc; Chaptal fut nommé professeur, et, touché de la confiance que ses compatriotes lui témoignaient, il revint à Montpellier, où son auditoire fut nombreux. Bientôt après, il goûta les douceurs d'une union conjugale qui fixa dans ses foyers le bonheur de la vie privée. Ses disciples avaient exprimé le désir que les leçons du professeur fussent imprimées; les *Eléments de Chimie* ne tardèrent pas à paraître, et furent promptement répandus en France, adoptés et traduits par nos voisins. Dès cette époque, Chaptal s'attacha spécialement à diriger les sciences vers leurs applications, et l'influence de son enseignement fut assez remarquable pour que l'administration publique crût devoir récompenser des efforts couronnés par d'aussi grands succès. La décoration de Saint-Michel était alors décernée au mérite industriel; on y joignit pour Chaptal des titres de noblesse, et il n'avait que trente ans lorsque ces honneurs non sollicités venaient le trouver au milieu de ses travaux scientifiques. L'oncle du professeur, cet appui de sa jeunesse, ce témoin de ses premiers essais, fut enlevé à une population qui l'avait surnommé *le guérisseur :* il laissait toute sa fortune à son neveu, qui se vit ainsi possesseur de plus de cent mille écus, et en état de fortifier l'enseignement des arts chimiques en joignant l'exemple au précepte. Chaptal éleva des manufactures de produits chimiques dont l'industrie française était encore mal pourvue. Cependant, la révolution approchait, et dès qu'elle fut déclarée, on dut s'attendre à ce qu'elle produirait chez un peuple comprimé depuis long-temps, et qui ne se pique point de modération. On ne sait que trop jusqu'à quel degré de violence il avait été poussé en 1792 et l'année suivante; des Français très dignes d'estime avaient cherché un asile hors de leur patrie; Chaptal ne les imita point, quoiqu'il reçût à la fois les pressantes invitations de trois états, l'Espagne, le royaume de Naples et les États-Unis d'Amérique. Le sage Washington lui écrivit avec une cordialité qui honore également les sentiments de l'homme et les pensées du chef d'une grande république. La reine de Naples ne dédaigna point d'écrire elle-même au professeur de chimie, et l'Espagne promettait de se charger de tous les frais d'établissement de nouvelles manufactures, offrait au savant français un traitement aussi avantageux qu'honorable, etc.; mais le citoyen ne fut pas ébranlé; il voulut partager les souffrances et les périls de sa patrie. Appelé à Paris en 1793 par le comité de salut public, il partagea les travaux de

Berthollet, Monge, Guyton-Morveaux, etc., et cette réunion d'hommes éminents opéra des prodiges : dans l'espace de quelqnes mois, les arsenaux, qui étaient presque vides, furent abondamment pourvus d'armes et de munitions de guerre. Tandis que l'on préparait ainsi les moyens de résister aux ennemis du dehors, la république française s'organisait et fondait ses institutions. L'école polytechnique assura la propagation des connaissances qui avaient contribué si efficacement au salut de la patrie, à la conservation de l'indépendance nationale; l'institut remplaça les anciennes académies ; la place de Chaptal ne pouvait plus être hors Paris, il vint s'y fixer en 1798. Bientôt de nouvelles manufactures de produits chimiques s'élevèrent par ses soins près de la capitale, tandis que le frêle édifice de la république tombait en ruine. Bonaparte, maître de la France sous le nom de consul, voulut attacher Chaptal à sa fortune en le rendant encore plus utile à son pays; il l'appela d'abord au conseil d'état, puis il lui confia le ministère de l'intérieur. Mais l'homme qui convenait au premier consul pouvait n'être pas aussi propre à seconder les vues de l'empereur Napoléon; le ministre de l'intérieur fut remplacé en 1804, nommé sénateur, puis trésorier du sénat. A cette époque, Chaptal avait déjà publié ses deux plus grands ouvrages, la *Chimie appliquée aux arts*, et le *Traité de la culture de la vigne, de la fabrication du vin*, etc.; une nouvelle édition de ses *Eléments de Chimie* avait été mise au niveau des acquisitions que la science avait faites, et l'*Art de faire le vin* répandait nne instruction qne malheureusement on s'est peu hâté de mettre en pratique. Ces importantes publications furent appréciées et convenablement récompensées à l'époque de la distribution des prix décennaux. Mais la fortune allait abandonner Napoléon ; le vainqneur de la Moskova ne put se défendre dans les plaines de la Champagne; l'empire disparut, un nouveau trône s'éleva. Chaptal ne fut pas du nombre des sénateurs admis dans la chambre des pairs, renouvelée de l'ancienne monarchie. Les fautes du nouveau gouvernement royal ayant amené l'épisode des cent-jours, quelques hommes condamnés précédemment à une retraite qul ne leur était nullement pénible furent ramenés malgré eux sur la scène politique; Chaptal fut de ce nombre : on sait qu'il fut bientôt rendu aux sciences et aux arts. Mais plusieurs parties de l'administration publique avaient fréquemment besoin de ses lumières; on se lassa de tenir à l'écart ce flambeau dont on ne pouvait se passer ; la cour et le ministère furent d'accord pour sacrifier qnelques répugnances, et le savant, toujours prêt, dès qu'il s'agissait de faire du bien, se chargea volontiers de celui qu'on lui permettait de faire. Sa complaisance fut reconnne par une nomination à la chambre des pairs. Depuis cette époque (1819), jusqu'à la fin de sa carrière, l'uniformité de sa vie fut l'image de son caractère, de la paix intérieure dont il jouissait pleinement. La révolution de 1830 ne pouvait le troubler; l'avenir de sa patrie s'embellit à ses yeux; il put se livrer encore à des espérances qu'il croyait tout-à-fait perdues. C'est au milieu de ces consolations d'une ame pure que sa vie s'est terminée. Heureux dans sa jeunesse, à la maturité de son âge, à l'époque de sa vieillesse, il le fut encore à sa mort : on citerait difficilement une vie plus remplie de bonheur que celle de Chaptal. FERRY.

COQ (*étymologie et dérivés*). Ce nom, le seul de la langue française qui soit terminé par la lettre *q* (qu'il faut prononcer fortement, comme un *k*), peut être regardé comme une véritable onomatopée, nne imitation de la première syllabe ou émission de voix que fait entendre le chant du coq, et que l'on exprime par le mot COQUERICO. Dans une ancienne pièce dn *Théâtre de la Foire*, intitulée : *Les Animaux raisonnables*, on trouve ce rondeau fait pour la poule :

Coquerico !
J'entends sitôt que je coquette
Coquerico !

Autour de moi mon joli *coq*,
Toujours ardent pour sa poulette,
A chaque moment me répète
Coquerica !

« Vous vous dressez sur vos ergots (dit Cyrano de Bergerac) pour lui chanter des satires. Vous voyez bien peut-être que ce n'est pas là parler en termes de poule ; mais je comprends bien aussi que les airs que vous entonnez à sa louange ne sont pas des *coquericos*. » —Quelques étymologistes, entre autres Borel, font venir le mot *coq* du latin *coccus*, qui signifie *cochenille* (*v.*), à cause de la crête de cet oiseau, qui a la couleur rouge de l'insecte ainsi nommé : ce serait alors la partie qui aurait donné son nom au tout, ce qui arrive quelquefois dans les langues. Ce mot a donné naissance aux suivants : Coquarde, que l'on écrit aujourd'hui cocarde (*v.*), sorte d'ornement ou d'insigne qui se met aux chapeaux et aux bonnets, et dont la forme est imitée de la crête du coq.—Coquart, ancien mot appliqué jadis par dérision aux vieillards qui veulent faire les jeunes coqs ou les jeunes gens. — Coquardeau, vieux mot, pris pour galant, diseur de douceurs, comme le témoignent ces vers d'un ancien poète :

S'un (si un) *coquardeau*
Qui soit nouveau,
Tombe en leurs mains,
C'est un oiseau
Pris au glaau,
Ne plus, ne moins.

Il signifiait aussi jeune sot, étourdi, ignorant (*stultus*, *ignarus*), mais on employait plus habituellement dans ce sens le mot coquart, que l'on trouve dans Marot :

Vrai est qu'il faut être secret,
Et seroit l'homme bien *coquart*
Qui voudroit appeler un quart.

—Coquardie, vieux mot, pris pour aventure :

Devers la Lève, en Picardie,
Avint une grand' *coquardie*.

— Coquatre, coq à demi-châtré (*gallus malè castratus*). — Coquatris ou cocatrix, animal fabuleux qu'on faisait naître d'un œuf de coq ; ancien nom du basilic, donné aussi par corruption au crocodile. — Coquefredouille, vieux mot, bas et comique, par lequel on désignait un sot, un fat, un homme sans esprit, un pauvre hère, un misérable, un malôtru. On lit dans les poésies de Mme Deshoulières :

L'Espagnol, ce *coquefredouille*,
Va toujours à l'école et perd toujours bredouille.

L'auteur de la *Fulminante* s'est servi de ce terme (p. 56) en parlant des démêlés des rois Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel avec les papes : « C'était, dit-il, un temps où la religion catholique était florissante ; mais la France portait des hommes mâles, et non des *coquefredouilles* embéguinés.—Coquelicot (*v.*), qu'on a écrit jadis *coquelicoc* et même *coquelicoq*, plante ainsi nommée de sa couleur rouge, qui est semblable à celle de la crête d'un coq. — Coqueliner (*v.*), chanter comme le coq. — Coquet, homme qui a les mœurs du coq, principalement sa fierté et son inconstance en amour ; qualificatif qui a passé des hommes aux choses, et qui s'applique à tout ce qui est paré ou agaçant : un habit *coquet*, un esprit *coquet*, un air *coquet*, une mine *coquette*.— Coquette, au féminin, pris substantivement, signifie proprement une poule qui se pavane devant le coq ; et par allusion, par analogie, une femme qui recherche les compliments des hommes, et qui fait tout pour les attirer dans ses chaînes. Les Italiens donnent à cette espèce si commune de femmes le nom de *civette* (chouette), et celui de *civettone* aux hommes *coquets*. — Coquetter, être coquet, ou coquette, faire le coquet, ou la coquette, courir de belle en belle, cajoler les belles, ou se plaire à écouter les fleurettes des hommes, à être cajolée par eux. On trouve dans les poésies de Sarrasin (écrivain du XVIIe siècle), publiées par M. Delangle et Nodier, dans la *Collection des petits classiques français* (in-12, p. 1826), ces vers où le verbe *coqueter* est employé sous la forme neutre, puis sous la forme active :

Eva aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable
Que d'être femme, et ne pas *coqueter*,
. . . . . .

Et si Jason n'eût *coqueté* Médée,
Il n'eût jamais en Grèce rapporté
Cette toison si fièrement gardée.

— Coquetterie (*v.* ce mot, t. xvii, p. 160). — Coquetier, ustensile de table, qui sert à recevoir l'œuf que l'on a fait cuire pour le manger *à la coque*; — nom (peu usité) des marchands d'œufs et de volaille en gros. — Cocasse, que l'on a d'abord écrit coquasse, et qui, après avoir été synonyme de *coquemar* (*v.* Coquin), est devenu, nous ne savons par quel détournement de sens, le synonyme et le qualificatif familier et même un peu trivial de tout ce qui est plaisant et ridicule. — Coccinelle (*v.*). — Cochet, jeune coq. — Parmi les dérivés ou composés du mot *coq*, nous avons enfin à citer le coq-a-l'ane, discours interrompu, sans suite et sans liaison, ou dont la suite n'a aucun rapport avec le commencement, tel que serait, par exemple, celui d'une personne qui, ayant commencé à parler de son *coq*, en viendrait brusquement et sans transition à vous entretenir de son *âne*, comme on le reproche dans ces vers du *Loyer des folles amours*, ouvrage du xve siècle :

De moi vraiment
Vous vous raillez;
Trop vous faillez
Car vous *saillies* (sautez)
Du coq à l'asne.

Ménage dit que Marot a été le parrain ou plutôt le père de cette façon de parler, ayant fait une épître burlesque, ainsi dénuée de suite et de liaison, qu'il intitula du *Coq à l'Ane*, et qui fut imitée ensuite par bon nombre d'auteurs. Un poète italien, *Burchiello* (*v.* ce nom), a excellé dans ce genre de poésie, et a eu pour commentateur Fr.-Maria Doni, qui a voulu enchérir sur le texte par ses extravagances. Un écrivain du commencement du xviie siècle, Guillaume du Sable, qui avait vécu dans la domesticité de sept rois, François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, a laissé une satire sur les affaires du temps, présentée sous la forme d'un *coq-à-l'âne*, qui est une histoire abrégée de la ligue et de quelques événements particuliers, surtout depuis la mort de Henri II. Il y parle avec une liberté souvent cynique, non seulement du pape et de la Sorbonne, mais des personnes qui étaient le plus en crédit à la cour, tels qu'Albert de Gondi, le chancelier Birague, et de Catherine de Médicis elle-même.

Allégories et emblèmes dans lesquels figure le coq.

Le *coq*, que les Gaulois, a-t-on dit, avaient pris pour emblème, sans doute à cause de l'analogie de son nom latin (*gallus*) avec le leur, assertion qui a été niée depuis (*v.* t. xvii, p. 151), est le symbole général du courage, de l'activité et de la vigilance. Selon la Fable, un jeune confident des amours de Mars et de Vénus, nommé *Alectryon* (ou surnommé sans doute par la suite ainsi, du grec *alektôr*, qui signifie *coq*), ayant reçu du dieu de la guerre la mission de veiller pour empêcher que ces amants heureux ne fussent surpris, s'endormit, en sorte qu'ils furent aperçus par le dieu du jour, qui les dénonça à Vulcain. Celui-ci, type de tous les maris indiscrets et imprudents, les enveloppa d'un filet et les donna ainsi en spectacle à tous les dieux, qui rirent encore plus sans doute de l'infortune du pauvre Vulcain. Néanmoins, Mars, irrité de la négligence d'Alectryon, le métamorphosa en coq. C'est pour cela, dit-on, que cet oiseau, se souvenant de la faute d'Alectryon, ne manque plus d'annoncer chaque jour par son chant le retour du soleil :

Lorsque du jour l'aurore apportant les prémices
Blanchit de sa lumière et les monts et les toits,
Du héraut du soleil vous entendez la voix.
Il l'appelle, il l'annonce et lui rend son hommage.
Des heures de la nuit son chant fait le partage;
Il en marque le cours et celui du soleil;
Il fixe le travail, le repos, le réveil,
Il est du temps qui fuit la mesure vivante.
(Rosset, *Géorgiques françaises.*)

Les anciens immolaient le *coq* aux dieux Lares et à Priape. C'était aussi la victime du sacrifice offert à Esculape lorsqu'on guérissait d'une maladie par son intervention. Enfin, les statues de Bacchus le montrent quelquefois avec un coq à ses

pieds, parce qu'on lui sacrifiait cet oiseau pour la conservation de la vigne (*v.* aussi, *loco citato*, l'article consacré au *Coq considéré comme emblème*). — Quant à l'admission du *coq* comme emblème sur les clochers des églises catholiques, voici à quelle circonstance les auteurs du *Nouveau Dictionnaire des origines* la rapportent. Ils racontent qu'Andronic de Cyrrha fit élever à Athènes une tour octogone, et fit graver sur chaque côté des figures qui représentaient les huit vents principaux. Un triton d'airain tournait sur son pivot, au haut de la tour, tenant une baguette à la main, et la posait sur le vent qui soufflait. « On prétend (ajoutent-ils) que c'est ce triton qui a donné l'idée des coqs et des anges que les chrétiens ont placés depuis à la pointe des donjons et des clochers. » On peut voir à l'article auquel nous renvoyons l'énoncé de plusieurs autres opinions, au moins aussi probables.

Sens figuré du mot COQ.

Coq, dans le sens figuré, se dit du chef, du seigneur, du maître, du premier en titre ou en considération d'un lieu quelconque, principalement d'une paroisse ou d'un village. Hauteroche fait dire à un de ses personnages parlant d'un autre, dans une de ses comédies :

Il est le *coq* du bourg, connu pour un Crésus.

On dit proverbialement : mauvaise maison où le *coq* se tait et la *poule* chante, pour dire que tout ménage où la femme est la maîtresse est un mauvais ménage. Jean de Meung, poète qui vivait au XIIIe siècle, a dit, dans ce sens :

C'est chose qui moult me déplaist,
Quand poule parle et *coq* se taist.

Molière, dans une de ses comédies, *Les Femmes savantes*, a reproduit mot pour mot le même proverbe, tel qu'il avait été formulé depuis, en disant :

La poule ne doit pas chanter devant le *coq*,

ce qui ne veut pas dire que la femme ne doit point parler en présence de son mari, mais qu'elle ne doit prendre la parole qu'après lui, *devant* étant pris ici pour *auparavant*. — On dit encore, en faisant allusion aux soins amoureux que le sérail d'un coq exige de cet oiseau, que *bon coq ne fut jamais gras*. — On dit enfin, proverbialement et familièrement, d'un homme qui vit fort commodément, fort à son aise dans un lieu quelconque, qui est entouré de soins, et auquel surtout on fait faire bonne chère, qu'il y est *comme un coq en pâte*.

Diverses acceptions du mot COQ, *dans les arts.*

Les serruriers appellent *coq*, dans une serrure, la partie dans laquelle se ferme le pêne ou la gachette. En termes d'horlogerie, le *coq* est, dans les pendules, une sorte de pièce de laiton attachée sur la platine de derrière, et qui sert à suspendre la pendule; dans les montres, c'est une petite platine qui conduit le balancier. En histoire naturelle, on donne le nom de *coq* à une espèce de poisson du genre *zée*, et à un autre du genre *tétrodon*. C'est aussi le nom d'une coquille fossile du genre des *térébratules*, qu'on appelle aussi plus communément *poule* ou *poulette*. Enfin, le mot *coq* entre dans l'appellation de plusieurs plantes, telles que le *coq des jardins*, la *menthe-coq*, l'*herbe au coq*, qui sont autant de noms vulgaires d'une espèce de *tanaisie* (*v.* ce mot). E. H.

COQUELUCHE, COQUELUCHON, sorte de capuchon (*v.*), dont le nom vient du latin *cucullus*, dont on avait fait aussi le mot CUCULLE, qui a la même signification. Ce nom est devenu plus tard (en 1414, sous le règne de Charles VI) celui d'une maladie ou d'un rhume violent qui exigeait que l'on se tînt chaudement et que l'on portât le *coqueluchon* (*v.* t. XVII, p. 156). — Un bénédictin, dom Cajot, a publié en 1762, sous le voile de l'anonyme, une *Histoire critique des coqueluchons*; mais il n'a fait que glisser sur l'emploi de cette coiffure dans les rangs civils, le capuchon monastique étant son principal objet. Ce capuchon, dom Cajot l'appelle un méchant couvre-chef; il pense qu'avec de légères différences le costume des prêtres séculiers peut de-

venir celui des moines. « Le chanoine régulier, dit-il, ne raillera plus les oreilles béantes des bénédictins, et près de ceux-ci le frère mineur cessera de rougir, en jetant les yeux sur le nouvel habit qui lui assurera les douceurs de l'égalité... Je mets en parallèle tout moine qui vante les *saintes livrées* de son instituteur avec les sœurs de Jésus, accoutumées à faire baiser les *saintes verges* aux fillettes indociles, qu'elles envoient ensuite dans le bénit coin. » — Par un détournement du sens de ce mot *coqueluche*, appliqué à l'idée exprimée déjà par cette autre façon de parler : *se coiffer, être coiffé* de quelqu'un (*v.* Coiffe), on dit figurément des personnes qui sont courues, fêtées, prônées, recherchées par une coterie, par un parti, ou qui ont beaucoup de partisans dans une ville ou dans un lieu quelconque, qu'elles en sont *la coqueluche*. La Bruyère s'en est servi en ce sens au chapitre *de la Société* (dans ses *Caractères*), où il dit : « Si, à votre âge, vous êtes si vif et si impétueux, quel nom, Théobalde, fallait-il vous donner dans votre jeunesse, et lorsque vous étiez la *coqueluche* ou l'entêtement de certaines femmes qui ne juraient que par vous et sur votre parole? » Quelques commentateurs ont pensé que La Bruyère avait voulu faire ici allusion à Boursault (*v.* ce nom); mais il est beaucoup plus vraisemblable que le Théobalde de ce portrait est Benserade (*v.*) qui fut effectivement la *coqueluche* de la cour pendant plus de quarante ans, et qui défendait ses ouvrages avec un tel entêtement que ceux mêmes qu'il consultait ne pouvaient lui dire leur sentiment sans s'exposer de sa part à d'étranges emportements. E. H.

COQUIN, coquine, coquinerie; termes injurieux, qui ont été formés du latin *coquus*, cuisinier, ou plutôt du qualificatif *coquinus*, qui s'entend de tout ce qui concerne la cuisine, et que l'on a d'abord appliqué à ceux et à celles qui allaient mendier les restes des repas des riches aux portes des cuisines. Puis, comme ceux qui font métier de mendier, qui prennent l'habitude du vagabondage, sont par cela même enclins à toutes sortes de vices, bientôt ce nom de *coquin* est devenu l'appellation des gens sans aveu ou exerçant une profession peu honnête, et on l'a employé comme synonyme de *fripon*. Quant à l'origine première de ce mot, elle ne peut être douteuse; on a même appelé jadis, en vieux français, un pot, une marmite, coquine, et le mot coquemar, usité encore aujourd'hui, et par lequel on désigne, soit une espèce de pot de terre vernissé, soit un vase de cuivre, d'étain ou d'argent ayant une anse et servant ordinairement à faire bouillir ou chauffer de l'eau, de la tisane ou autres choses semblables, n'a pas d'autre origine. Il paraît bien prouvé qu'originairement ce mot *coquin* (fait de *coquinus* ou *coquus*) fut l'appellation des plus bas officiers de la cuisine, et qu'il devint ensuite celle des gens les plus vils et les plus méprisables (voy. *Acta SS. Maii*. t. IV, p. 546). Cette application du mot n'était pas du reste nouvelle, puis qu'au témoignage de Plaute les Latins donnaient le nom de *cocus* à un larron; Du Cange dit aussi que, dans la basse latinité, on appelait *cocciones* les vagabonds qui hantaient les foires pour voler, pour couper les bourses. *Coquin* s'est dit ensuite d'un poltron, d'un homme coupable ou capable de quelque lâcheté (*ignavus*); mais son acception la plus générale est celle de gueux, misérable, homme de néant, homme de rien, d'un homme enfin *qui n'a ni bien ni naissance*, comme disent les riches et les nobles, ce qui ne prouverait pas absolument que ce mot dût être toujours pris en mauvaise part; car, si la basse extraction exclut trop souvent les bonnes manières et la politesse, ce qui tient plus spécialement au défaut d'éducation, elle n'exclut pas d'une manière absolue l'honnêteté, la probité; et plus d'une fois on a eu occasion de réclamer contre la fausse application de cette épithète de *coquin*, si légèrement décernée par certaines gens à ceux qui valent mieux qu'eux,

témoins ces vers d'un vieux poète français du XVIIe siècle, Patrix, dont les poésies ont été insérées dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes français*, publié à Paris, chez Barbin, en 1692 (5 vol. in-12), que n'eût pas désavoués Boileau :

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé;
Mais, ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire-toi, *coquin*, va pourrir loin d'ici!
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes *coquins* ailleurs, *coquin* toi-même.
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien.
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

— COQUIN se prend quelquefois dans un sens moins défavorable, et s'adoucit même comme son synonyme *fripon*, au point de devenir aimable quand cette épithète passe par la bouche d'une jolie femme, qui l'adresse en badinant à un homme; et l'on dit de celui qui est favorisé par les dames que c'est un *heureux coquin*. Il n'en est pas de même du qualificatif COQUINE, qui est toujours pris en mauvaise part, du moins relativement aux personnes. E. H.

COR, instrument de musique à vent et à embouchure. Consacré dès son origine et pendant plusieurs siècles aux nobles jeux de Diane, après avoir fait redire aux échos des montagnes le bruyant *halali*, le chant triomphal de la curée, le cor, appelé à de plus hautes destinées, a passé des mains du chasseur dans celles des favoris d'Apollon. Cette voix rauque et sauvage, la terreur des hôtes des bois, s'est adoucie au point de nous ravir par des sons flatteurs. L'art des Punto, des Duvernoy, des Dauprat, des Gallay, lui donnant une nouvelle existence, l'a enrichie d'une multitude de tons que la nature semblait vouloir lui refuser. Brillant et sonore dans tout ce qui rappelle sa destination primitive, le cor est tendre et pathétique dans le *cantabile* : le miel n'est pas plus doux, le jour n'est pas plus pur que sa délicieuse mélodie. Quoique dans le *solo* il parcoure avec agilité tous les degrés de la gamme, on lui reproche le peu de variété de ses traits d'orchestre, dans lesquels les tons artificiels ne se font presque jamais entendre. Ces traits se reproduisent souvent, il est vrai, mais sont-ils moins agréables pour cela? Ces accents simples et pleins de candeur, cette fraternité constante entre les deux cors, ces *tierces*, ces *quintes*, riches, harmonieuses et redondantes, ont des charmes toujours nouveaux. Nous les avons entendus mille fois ces traits, et quand nous les entendons encore nous éprouvons les mêmes sensations : se lasse-t-on jamais de voir les roses printanières et de respirer leur délicieux parfum!—Le cor étant un tuyau sonore, ouvert par les deux bouts, et privé des trous qui, dans le hautbois et dans la clarinette, servent à modifier les sons, c'est au moyen de la pression plus ou moins forte des lèvres sur l'embouchure que l'on parvient à rendre des sons différents; mais comme par cette manière on ne peut faire résonner que la tonique et ses aliquotes, on se verrait réduit à demeurer constamment dans le même ton, si l'on n'avait recours à divers corps de rechange, qui, en s'adaptant à l'instrument, servent à élever ou à abaisser son intonation. Ces variations étant produites par un moyen physique qui tient au mécanisme de l'instrument, et consiste à raccourcir ou alonger ces tuyaux dans des proportions données, la mélodie doit rester immobile : aussi les parties de cor ou de trompette sont-elles toujours notées en *ut* (certains solos exceptés), et cet *ut* devenant successivement un *ré*, un *mi*, un *fa*, etc., tout le système des aliquotes change en même temps que la tonique. L'exécutant voit sans cesse *ut*, *mi*, *sol* sur le papier, et l'oreille entend *ré fa la*, *mi sol si*, *fa la ut*, *si ré fa*, selon que l'instrument se trouve disposé d'après les indications qui se trouvent en tête des morceaux de musique.—Le système harmonique du cor est pareil en tout à celui de la trompette; mais ses tuyaux, du double plus longs, et terminés par un grand pavillon, donnent l'octave basse de cet instrument. Ce pavillon est disposé de manière à recevoir la main, qui réunit son artifice au pouvoir de l'embou-

chure, pour maîtriser la colonne d'air et la forcer à articuler les tons que la résonnance multiple ne fait point entendre, et que l'on nomme vulgairement *tons bouchés*.—Comme la faculté d'obtenir sur le cor les sons très élevés ou très bas provient d'une disposition particulière que l'exécutant reçoit de la nature, et que les exercices qui ont pour objet d'apprendre à monter contrarient ceux que l'on prescrit pour faire résonner les sons graves, un élève doit se destiner de bonne heure à la première ou à la seconde partie : la qualité de son embouchure, les conseils des professeurs, lui serviront de règle pour son choix, et dès lors il travaillera exclusivement les tons élevés ou les basses. Quand on a entendu exécuter l'*adagio* en *mi bémol* de la 4e symphonie de Haydn par M. Kenn ou M. Dauprat, on peut dire qu'il y a autant de mérite à jouer le second cor que le premier. Dans les pièces de pupitre, on rencontre des accompagnements figurés, des traits propres à faire briller un bon second autant que son premier. Quelques maîtres fameux, tels que M. F. Duvernoy, ont un genre mixte, qui tient de l'un et de l'autre.—Comme la partie des cors est toujours mise en *ut* majeur, il est nécessaire d'indiquer en tête de chaque morceau le mode dans lequel ils doivent jouer. Par exemple *corni in B* ou *cors en si bémol*, *in C* ou *en ut*, *in D* ou *en ré*, *in E* on *en mi*, *in ES*, *in E la fa* ou *en mi bémol*, et non pas *in dis* ou *ré dièse*, *in F* ou *en fa in G* ou *en sol*, *in A* ou *en la*, *in B alti* ou *en si bémol haut*, *in C alti* ou *en ut haut*.—La musique de cor se note sur la *clé de sol*; on se sert néanmoins de la *clé de fa quatrième ligne* pour quelques notes graves. Autrefois on avait soin de changer la *clé* toutes les fois que le cor changeait de ton, et de lui donner celle qui pouvait mettre la partie de cet instrument en rapport avec le reste de l'orchestre. Par exemple, la *clé de sol* ne servait que pour le mode d'*ut*, celle de *fa* pour celui de *mi*, celle d'*ut troisième ligne* pour le ton de *ré*, celle d'*ut quatrième ligne* pour celui de *si*, etc., etc. : la transposition se trouvait ainsi toute faite. Cet usage s'est perdu, et l'on écrit maintenant toute la musique de cor sur la *clé de sol*, ce qui est plus simple. — Il nous reste à parler maintenant de diverses espèces de cors particulières.

Cor anglais, instrument à vent et à anche, qui, dans la famille du hautbois, tient la même place que la viole dans celle du violon : c'est la quinte du hautbois. Le cor anglais a la forme de cet instrument, dans des proportions plus fortes ; il est un peu recourbé, et son pavillon se termine en boule, au lieu d'être évasé comme celui du hautbois. Les sons du cor anglais ne sont guère propres qu'à l'expression de la tendresse, de la mélancolie et de la tristesse; son diapason est de deux octaves, qui commencent au troisième *fa* grave du piano. Le cor anglais n'est pas considéré comme instrument d'orchestre; il n'y est admis que pour l'exécution de quelques solos.— La musique destinée au cor anglais se note sur la *clé d'ut* seconde ligne. — Le cor anglais est toujours joué par un hautboïste : l'embouchure et le doigté sont les mêmes dans les deux instruments. — Les Italiens appellent le cor anglais *corno inglese*, et *voce umana*.

Cor de basset, *corno di bassetto*, ou *basset-horn*, instrument de musique, à vent, à bec et à anche. Le cor de basset est de la nature de la clarinette, et n'en diffère qu'en ce qu'il est un peu plus recourbé et qu'il descend une tierce plus bas. C'est le plus riche de tous les instruments à vent. Son diapason comprend quatre octaves, qui commencent au second *ut* grave du piano. — La musique destinée au cor de basset se transpose à la quarte ou à la quinte. Ainsi, le mode de *sol* et de *fa*, qui sont les plus usités dans cet instrument s'écrivent, l'un et l'autre en *ut*. On se sert de la clé de *sol* pour le premier cor de basset, et de la clé de *fa* pour les passages bas qui se rencontrent dans les parties du second et du troisième. Cet instrument n'est

en usage qu'en Allemagne, où il a été perfectionné par Antoine Stadler. Mozart l'a employé avec succès dans son *Requiem*, où il le fait figurer comme instrument à vent principal.

Cor de chasse. (*V.* Trompe.)

Cor russe. Les Russes ont une musique de cor dont les effets sont surprenants. Vingt, trente, quarante musiciens ont chacun une espèce de grand cor ou de trompe qui ne doit rendre qu'un seul son ; ces cors sont tellement accordés qu'ils fournissent, comme les tuyaux de l'orgue, toutes les notes nécessaires pour exécuter un morceau de musique et ses accompagnements : ainsi, l'un des musiciens fait tous les *ut* de telle ou telle octave qui se rencontrent dans ce morceau, un autre tous les *ré*, etc., et la précision de leur exécution doit être telle que ces différents sons paraissent partir d'un même instrument. Comme il y a tels tons qui ne se rencontrent presque jamais près les uns des autres, ou qui reviennent plus rarement, on peut charger de deux ou trois cors quelques-uns de ces exécutants, ce qui diminue le nombre de ceux-ci. — Cette espèce d'orchestre rend des sons plus forts, plus nerveux, plus pleins que nos instruments à vent, ces instruments étant limités, soit par la nécessité où l'on est de leur donner un certain diapason, soit pour qu'ils ne couvrent pas les voix et les autres instruments avec lesquels on les emploie ordinairement. — Un habile orchestre russe peut exécuter des quatuors, des symphonies, des concertos de Haydn, Mozart, Pleyel, etc., et rendre jusqu'aux trilles et aux roulades avec la plus grande précision. Dans un temps calme, cette musique a souvent été entendue à la distance d'une lieue et demie ; et même pendant une nuit tranquille et d'un lieu élevé, on a pu l'entendre jusqu'à la distance de deux lieues. De près, ces cors produisent l'effet d'un grand orgue, sur lequel ils ont le précieux avantage de pouvoir enfler, diminuer, laisser expirer les sons ; de loin on croit entendre un harmonica. — En 1763, on employa cette musique avec succès dans une fête qui fut donnée à Moscou : un immense traîneau de 40 toises de tour, et tiré par 22 bœufs d'Ukraine, portait les musiciens. — L'inventeur de cette musique de cors est J.-A. Maresch, né en Bohême en 1719. C'est vers 1750 qu'il s'en occupa avec le prince Narichkin. On l'a perfectionnée ensuite, et les musiciens chargés des parties aiguës gouvernent maintenant des cornets à clés qui donnent trois sons.

Cor a pistons, instrument du genre de la trompette. Au moyen de deux pistons que l'exécutant presse tour à tour, la colonne d'air renfermée dans l'instrument est raccourcie dans des proportions calculées de manière à faire obtenir le plus grand nombre des tons et demi-tons que le cor ordinaire refuse. Le *ré* de la première octave et le *sol dièze* sont encore rebelles à l'artifice des pistons. Les solos de cor à pistons sont d'un effet très agréable : cette mélodie mordante et légèrement cuivrée se dessine bien sur les masses de la symphonie. — M. Meifred, corniste d'un grand talent et mécanicien très adroit, a perfectionné l'emploi des pistons au grand cor d'orchestre ; les Allemands en avaient déjà fait l'essai. L'ancien système des cors n'a point été abandonné ; si l'instrument est moins riche, s'il est borné dans les notes qu'il peut librement articuler, leur son en est plus puissant et surtout plus flatteur.

Castil-Blaze.

COURIR et **COURRE**. Ces deux verbes viennent du latin *currere*, d'où a été fait aussi le substantif latin *currus*, char (*v.*), si ce dernier même n'est pas le chef de la famille, comme le veut M. de Roquefort, dans son *Dictionnaire étymologique*. Quoiqu'ayant la même origine et la même signification, on ne doit pas les confondre dans l'usage. Le premier, qui est à la fois verbe neutre et verbe actif, entre très fréquemment dans le langage de la conversation, surtout sous la première de ces deux formes ; le second, qui ne prend guère que la forme active, est très borné dans son emploi,

surtout aujourd'hui. On s'en sert principalement en parlant de la chasse, où l'on dit *courre le cerf*, *courre un lièvre*. *Laisser courre les chiens*, c'est les découpler (*copulas solvere*). On appelle aussi (substantivement) *laisser-courre* le lieu même où on les découple. On dit d'un pays commode pour la chasse que c'est un beau COURRE. On dit *courre un cheval*, pour dire le faire courir à toute bride étant monté dessus : voulez-vous *courre* votre cheval contre le mien? En termes de jurisprudence *courre* ou *courir sus* signifie courir après quelqu'un, se jeter sur quelqu'un pour l'arrêter ou le maltraiter. On dit encore *courre la bague* et *courre la poste*. On a dit enfin *courre* la fortune, *courre* un risque, et familièrement *donner à courre* à quelqu'un, pour dire le faire courir, le mettre dans la nécessité de faire bien des pas, de se donner bien du mouvement, bien de la peine pour une affaire; mais, dans ces dernières façons de parler, on peut se servir également du verbe *courir*, employé dans la forme active, et, comme l'observe fort bien le *Dictionnaire de Trévoux*, il vaut mieux avoir recours à ce dernier lorsqu'on a le moindre doute sur le bon emploi du premier : en disant *courre*, on peut se tromper et faire une faute; en disant *courir* on n'en fait jamais. *Courre la bouline* est un châtiment employé sur mer, et qui consiste à faire passer le coupable, au milieu de tout l'équipage rangé en haie des deux côtés, de l'avant à l'arrière, pour que chacun lui donne un coup de corde (*v.* BOULINS).

Dérivés du verbe COURIR.

ACCOURIR (en latin *accurrere*), verbe qui marque l'action de venir vers quelqu'un ou en quelque lieu avec empressement et en *courant*. Il se conjugue comme le verbe *courir*, excepté qu'il prend indifféremment, dans ses temps composés, l'un ou l'autre des verbes auxiliaires. On dit également bien : *j'ai accouru* ou *je suis accouru*. — COURAMMENT (adv.), rapidement, vivement, facilement : lire *couramment*, faire les choses *couramment*, c'est lire et faire les choses sans s'arrêter. Cet adverbe se prend donc en bonne part, tandis que lire et faire les choses *à la hâte* se prend, au contraire, en mauvaise part. — COURANT (adj. et subst., en latin *currens*), ce qui *court* ou ce qui *coule*; en un mot, ce qui a COURS (*v.* ce mot); fil de l'eau, etc. On appelle *courant d'eau* un petit ruisseau tel que ceux qui suffisent à mettre en mouvement les roues des moulins. La Fontaine a dit, dans sa fable *le Loup et l'Agneau* :

> Un agneau se désaltérait
> Dans le courant d'une onde pure.

Le *grand courant* de la rivière se dit du bras de la rivière le plus large et le plus rapide (*v.* ci-dessus, p. 5, l'article COURANT [géogr. et marine], et pour le COURANT ÉLECTRIQUE l'article ÉLECTRICITÉ). *Courant*, en termes de charpentier, se dit de la longueur du comble (*v.*), du comble considéré dans sa longueur lorsque celle-ci est beaucoup plus grande que sa largeur. On dit figurément le *courant du marché* pour dire le *cours*, le prix que se vendent les denrées. On appelle *le courant des affaires* les affaires ordinaires, par opposition aux affaires extraordinaires qui peuvent survenir. Quand on se destine au commerce, il faut savoir le *courant des affaires*. Être *au courant des affaires*, c'est les bien connaître. On se sert aussi de cette expression en parlant des affaires et des nouvelles de la politique : *être au courant des affaires et des nouvelles*, en ce sens, c'est savoir ce qui se passe et les nouvelles qui se débitent. On dit aussi *le courant du monde*, pour dire *le train du monde*, la manière ordinaire dont les choses se passent dans le monde. Le sage se gouverne selon *le courant du monde*, se laisse aller *au courant du monde*, sans s'abandonner aveuglément et entièrement à son torrent. Il peut bien blâmer quelquefois les façons d'agir du monde, mais il se gardera bien de le heurter de front, et n'essaiera jamais de le corriger sans être à peu près sûr de réussir. En matière de rentes, on appelle *courant* le ter-

me qui *court*. On dit le *courant* des intérêts, pour désigner les intérêts *courants* ou du jour, à la distinction des arrérages anciens. — Ce mot COURANT se prend aussi, comme on voit, dans la forme adjective; on dit l'*intérêt courant*, le *prix courant*, le *terme courant*, pour l'intérêt, le prix, le terme commun, ordinaire, qui a *cours* ou qui *court*. On dit aussi le mois *courant*, pour dire le mois qui est commencé; et, par syncope, on se sert même, en style d'affaire ou de commerce, de ces expressions : le premier, le quatre, le dix, etc., du *courant* (pris alors substantivement), pour dire, le premier, le quatre, le dix du mois dans lequel on se trouve. On appelle *chien courant* (en latin *canis cursor*) celui que l'on emploie à forcer le gibier. *Courant* est enfin un terme de blason, et il se dit de tout animal qui est représenté courant (*currens*) : N*** porte d'azur à deux cerfs *courants* d'argent, c.-à-d. qu'il a, dans ses armes, qui sont de couleur d'azur, deux cerfs d'argent qui sont représentés dans l'action de la *course*. — TOUT COURANT (adv.) se dit dans le sens de vite ou *couramment* (*v.* ci-dessus), et ci-après le mot COURANTE (adjectif). — COURANTE (subst.), terme de musique et de danse (*currens saltatio*). C'était une danse vive qui s'exécutait rapidement sur un air d'une mesure triple ou à mouvement ternaire, noté ordinairement de blanches triples, avec deux reprises que l'on recommençait chacune deux fois. Elle se composait ordinairement d'un temps, d'un pas, d'un balancé et d'un coupé, quelquefois aussi on en sautait le pas. Il y avait des *courantes simples* et des *courantes figurées*, qui se dansaient toutes à deux personnes. La *courante* et la *sarabande* (*v.*) sont les deux danses qui ont eu le plus *cours* autrefois en France. Molière, quelque part, a fait entrer ce mot dans une expression comique et burlesque, en faisant dire au personnage d'une de ses comédies : *ma franchise a dansé la courante*, pour dire : j'ai perdu ma franchise. Cette danse est passée de mode aujourd'hui; mais, par analogie, on en a transporté le nom dans le langage bas et populaire, pour exprimer ce que les médecins appellent *flux de ventre* ou *diarrhée* (*v.* ces mots). — COURANTE (adj.). On joint ce qualificatif à toute mesure quelconque, toise ou aune, avec laquelle on mesure un objet en longueur sans avoir égard à la hauteur. On achette les étoffes à l'*aune courante*; on fait prix pour un travail de maçonnerie à la *toise courante*; on dit aussi une monnaie *courante*, pour indiquer celle qui a *cours* dans les transactions commerciales. — COUREUR (*cursor*), proprement celui qui est léger à la *course*, qui se pique de bien courir. Aux jeux olympiques, il y avait des lutteurs, des coureurs et autres athlètes qui se livraient à toutes sortes d'exercices physiques, généralement trop négligés chez les peuples modernes. En termes de guerre, on appelle *coureurs* ou *éclaireurs* des cavaliers détachés pour battre l'estrade, pour aller aux nouvelles et à la découverte de l'ennemi. On applique aussi cette épithète, mais en mauvaise part, à ceux qui sortent de la garnison pour aller à la *picorée* (*v.*) En termes de manége, on appelle *coureur* un cheval de selle propre pour la *course*, et plus particulièrement encore pour la chasse (*equus cursor*). On dit qu'un chasseur a tant de *coureurs* dans son équipage de chasse. On appelle aussi un *coureur de bague* celui qui court la bague. On donne encore ce nom à celui qui ne saurait rester en place ni demeurer dans sa maison; on dit, en ce sens, qu'un homme est un *coureur*, qu'il est toujours en voyage, en course, qu'on ne le rencontre jamais au logis. Il prend même quelquefois alors l'acception de vagabond ou de libertin (*erro*, *vagus*) En affaires d'amour et de cœur, *coureur* devient synonyme d'inconstant (*levis*, *inconstans*, *varius*). Une dame qui se respecte et qui s'apprécie ne saurait aimer un *coureur*; s'attacher à un *coureur*, c'est se préparer de grands chagrins. *Coureur* se dit généralement de celui qui *court* avec empressement, avidité, après certaines choses

qu'il souhaite, qu'il désire ardemment. Il y a des *coureurs d'aventures*, des *coureurs* de bonnes fortunes, de femmes, d'héritages, de bals, de concerts, de sermons, de bénéfices. On a remarqué généralement que les hommes ne *courent* pas seulement après les choses qui conviennent à leur tempérament et à leurs facultés, et auxquelles, par conséquent ils sont le plus propres, mais souvent aussi, par un travers d'esprit inexplicable, ou, du moins, *inexplique* jusqu'à ce jour, après les choses qui peuvent le plus leur nuire, et où ils peuvent apporter le moins d'aptitude et de dispositions heureuses. Quant aux *coureurs de places* et *de bénéfices* spécialement, ils avaient donné lieu au proverbe suivant : *Ce sont les chevaux qui courent les bénéfices, et les ânes qui les attrapent.* On m'assure qu'aujourd'hui ce proverbe est de toute fausseté, et qu'il n'y a plus lieu aucunement d'en faire l'application ; je ne demande pas mieux que d'y croire. En termes d'histoire naturelle, on donne le nom de *coureurs* à un genre d'oiseaux de l'ordre des *palmipèdes*, composé d'une seule espèce, et à une famille d'insectes de l'ordre des *orthoptères*, composée des genres *blatte* (*v.*), *empuré*, *forficule*, *mante*, *phyllie* et *spectre*, qui ont tous les pieds semblables et propres à la *course*. Dans les mines de charbon de terre, on appelle *coureurs de jour* les filons qui viennent mourir à la superficie de la matière (*v.* aussi l'art. Coure-vite ci-dess., p. 12). Enfin, le soin de *courir* à pied pour faire un message ou devant la voiture du maître, pour annoncer sa venue, a constitué long-temps un emploi sur lequel on trouvera les détails désirables à l'art. Coureur (*v.* ci-dessus, p. 12). — Courreuse, proprement une femme qui court : on peut dire d'une personne qui court vite : c'est une *bonne coureuse*, comme on dit de celle qui marche bien : c'est une *bonne marcheuse ;* mais, vulgairement, on donne ce nom aux filles et aux femmes de mauvaise vie, à celles enfin que les Latins appelaient *vagæ*. — Courier et mieux Courrier (*cursor*), celui qui court la poste, qui porte des dépêches (*v.* ci-dessus p. 23). — Courrière se dit en poésie de l'Aurore (*lucis prænuntia*) et de la lune, qu'on appelle la *courrière des mois* et l'*inégale courrière des nuits*. Le P. Lemoine a dit de cette dernière :

> Déjà des sombres nuits le changeante courrière
> Trois fois avait fourni son obscure carrière.

Malherbes :

> Des mois l'inégale courrière

et Delille :

> Le jour ne brillait plus ; la nocturne courrière
> Sur son char inconstant poursuivait sa carrière.

Millevoie a dit de la première (l'*Aurore*) :

> L'ombre s'enfuit : la courrière du jour
> Va de ses feux colorer le nuage.

On l'appelle aussi l'*avant-courrière du soleil*, l'*avant-courrière du jour*, et M. Tissot la qualifie ainsi dans ce vers :

> Du jour naissant brillante avant-courrière.

On dit de même, dans le style figuré, *avant-coureur*, pour tout ce qui précède et annonce une chose : le frisson et la pâleur sont les *avant-coureurs* de la fièvre et de la mort. — Cours (en latin *cursus*, en italien *corso*, et en espagnol *curso*) ; au propre, flux, course, direction d'un fluide qui suit sa pente, lieu où on se promène ; au figuré, temps consacré à une étude quelconque (*v.* les articles Cours, Cours d'eau, et Cours publics et gratuits). — Course (*cursus*), action de *courir*, assaut de vitesse (*v.* les articles Course [physiologie], Course en mer ci-après, et Course de chevaux). — Coursier (*cursorius*), cheval de course (*v.* ci-dessus, p. 40) ; c'est aussi, en marine, le nom des canons de chasse des galères et des chaloupes canonnières. En termes d'hydraulique, c'est le chemin pratiqué entre deux rangs de pilotis, pour conduire l'eau sur les aubes d'une roue de moulin (*v.* l'article Coursier de moulin). — Coussière, pont-levis qui, pendant un combat sur mer, sert à communiquer d'une partie d'un vaisseau à l'autre. On nomme aussi, en marine, coursie, et mieux coursive, l'espace du pont compris entre les deux gaillards, et qu'on

appelle encore *grand'rue*, et par corruption, *grand run*. Du reste, tout passage dans le sens de la longueur du vaisseau, entre des fentes ou des compartiments quelconques formés par des fronteaux est appelé *coursive*, ainsi que la galerie de combat. — Courson (terme d'agriculture), branche d'un arbre fruitier, principalement de la vigne, taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux, pour l'empêcher de courir, de s'étendre, et de s'énerver. — Corridor, longue galerie étroite, souvent sombre, et quelquefois éclairée par en haut, qui sert de passage, de communication et de dégagement aux principales pièces d'un appartement, ainsi appelé, sans doute, parce qu'ordinairement on le traverse rapidement et sans s'y arrêter. Réservés particulièrement aux grands édifices, qui doivent recevoir un grand nombre de personnes, tels que les couvents, les colléges, etc., les corridors devraient être éclairés par des motifs de commodité, de salubrité, et même d'ordre et de surveillance.—Corsaire (*v.* ce mot, t. XVII, p. 286).—Curseur, terme de mathématiques), partie d'un instrument de mathématiques, petit corps, petite lame, règle ou pointe de métal, qui glisse dans une fente ou *coulisse* (*v.*), pratiquée au milieu d'une lame ou d'une règle, qui coule ou *court* sur une autre, s'avance et se recule à volonté. En termes d'astronomie, fil mobile par le moyen d'une vis, qui, dans un *micromètre* (*v.*), sert à renfermer les deux bords d'un astre, pour mesurer son diamètre apparent. En termes de marine, contre-poids mobile qu'on fait glisser à volonté sur un corps qu'on veut tenir en équilibre. — Cursif, qui court. — Cursive, adjectif qui ne s'emploie qu'au féminin et dans ces phrases du style diplomatique : *lettres cursives*, écriture *cursive*, c.-à-d., lettres et écriture *courantes*. — Courtier (*v.* ce mot), entremetteur, qui *court* pour les affaires des autres, qui fait les démarches, les *courses* nécessaires pour les mener à bien, et dont la profession, ainsi que le salaire, se nomme Courtage. — Concourir (*concurrere*), concours (*concursus*), concurremment, concurrence, et concurrent (*v.* ces mots). — Décours (*decursus*); peu usité aujourd'hui, et qui s'employait autrefois dans le sens de ses synonymes ralentissement, décroissement, déclin. — Décurrent (*decurrens*), terme de botanique. On appelle *feuilles décurrentes* celles dont les bords se prolongent inférieurement sur la tige : telles sont celles du bouillon blanc. Lorsque les feuilles sont décurrentes la tige est ailée. — Décursif (*decursivus*). On appelle *feuille décursive*, en botanique, celle dont la nervure seule est *décurrente* (*v.* ci-dessus). Le *style* (*v.*) est *décursif* lorsque sa base descend en rampant sur un des côtés de l'ovaire, comme dans le *rivinia*. On nomme décursive-pennée (*folium decursivè pennatum*) toute feuille pennée dont les folioles sont *décurrentes* comme dans le *melianthus*. — Discursif, discursive (terme de logique), qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. L'homme a la faculté *discursive*. — Discursion, course, écart. — Encourir (*incurrere*) : il se conjugue comme *courir*, et se prend toujours en mauvaise part), action d'attirer sur soi des reproches, des malheurs, et autres choses fâcheuses : un citoyen qui enfreint les lois de son pays, qui contrevient aux lois de son pays, *encourt* les peines portées par les lois; un catholique, un sujet du pape ou de l'église, qui contrevient aux volontés de ces deux puissances spirituelles, peut *encourir* les censures ecclésiastiques, et même l'excommunication. Il faut craindre d'*encourir* la colère de Dieu, la malédiction d'un père, la haine d'un homme puissant et vindicatif, le déshonneur, l'infamie et le mépris public. Quant à la haine des partis, il ne faut pas, sans doute, la provoquer, la rechercher; mais on peut s'en consoler quand on a le sentiment de sa force, de sa justice, et surtout du bien que l'on a fait, ou qu'on a voulu faire à son pays. —Excursion (*excursio*), course, irruption sur le pays ennemi ou sur des terres étrangères, promenade au loin : il se

prend aussi, au figuré, dans le sens de *digression*. En termes d'astronomie, on nomme *cercles d'excursion* les cercles parallèles à l'écliptique, et placés à une telle distance de ce grand cercle qu'ils renferment ou terminent l'espace des plus grandes *excursions* ou *déviations* des planètes par rapport à l'écliptique (*v.*). — INCURSION (*incursio*), course à main armée dans un pays avec lequel on est en guerre ou que l'on veut envahir. Les *incursions* des Barbares en Europe ont retardé pendant long-temps l'heure de sa civilisation. Il y a cette différence entre les synonymes INCURSION et IRRUPTION que, par le premier de ces mots, on marque seulement l'action de faire une *course*, de se jeter dans une voie ou sur un objet étranger quelconque pour en rapporter quelque avantage ou une satisfaction quelconque, tandis que par le second on entend plus spécialement l'action de *rompre*, de forcer les barrières et de fondre avec impétuosité sur un nouveau champ, une nouvelle terre, un nouveau pays, un nouveau territoire pour y porter et y répandre le ravage et la désolation. — PARCOURIR (*percurrere*), verbe fait de deux mots, c.-à-d. de la préposition PAR (*per*) et du simple ou primitif COURIR (*currere*), action de courir çà et là, de visiter rapidement un lieu. Le soleil parcourt le zodiaque en un an. *Parcourir une carrière*, c'est la traverser rapidement d'un bout à l'autre. On dit, au figuré, *parcourir la carrière des lettres, des arts, du théâtre*, etc. On dit, par analogie, *parcourir* quelque chose des *yeux*, un livre, un écrit, etc., pour dire qu'on ne fait qu'y jeter un coup d'œil rapide, sans y donner une attention suivie. On s'en sert aussi en l'appliquant non plus aux personnes, mais aux choses, et l'on dit que l'œil *parcourt*, que la vue *parcourt* un objet. — PARCOURS (*v.* ce mot), droit de *parcourir*, de mener paître les troupeaux de canton en canton. — PARQUER (au neutre *faire parquer*), mettre, renfermer des moutons, des bœufs dans un PARC, mot que Ménage dérive du celtique. — On *parque* également les huîtres pour les engraisser et les rendre vertes. En termes de guerre, on dit aussi *parquer* ou *faire parquer* l'artillerie. — PARCAGE (*v.* ce mot), action de *parquer*, et tout à la fois le lieu, l'endroit où l'on met, où l'on enferme les animaux que l'on veut faire *parquer*. — PARQUET, lieu fermé, *petit parc*. Les *parquets* des juges (*v.* PARQUET JUDICIAIRE), c.-à-d. le lieu où ils se tiennent pour juger les affaires, étant garnis de bois et de balustrades avec compartiments, on en a pris l'habitude d'appeler *parquet*, en menuiserie, le plancher des appartements, et l'on a nommé PARQUETAGE un ouvrage fait *en parquet*, et PARQUETER l'action de mettre du *parquet* dans un appartement, dans une chambre. On appelle aussi *parquet* la partie d'une salle de spectacle plus basse que le théâtre et où l'on est assis (le parquet renferme donc les stalles ou fauteuils et le parterre.) En termes de marine, le *parquet* est un petit retranchement fait sur le pont avec un bout de câble et où l'on met des boulets de canon pour les avoir tout prêts quand on en a besoin. — PRÉCURSEUR (*præcursor*, fait de la préposition *præ* et de *cursor*), celui qui vient avant un autre, pour annoncer sa venue. — RECOURIR (*recurrere*, au propre, *courir* de nouveau (peu usité); au figuré, implorer quelqu'un, avoir recours à quelqu'un, pour en obtenir aide, secours, assistance ou une grâce quelconque; d'où les substantifs RECOURS et SECOURS, l'adjectif SECOURABLE et le verbe SECOURIR (*succurrere*), enfin le terme SUCCURSALE employé pour désigner une église qui sert d'*aide* à une paroisse trop étendue pour le service des ecclésiastiques et les besoins spirituels des paroissiens. (*V.* ces différents mots).

Acceptions diverses du verbe COURIR.

Le verbe COURIR emporte avec lui, en général, l'idée de vitesse et d'impétuosité : *courir*, c'est aller plus vite que le pas ordinaire, c'est cesser de *marcher*, c'est prendre sa *course* pour arriver plus vite au but. Le guerrier *court au feu*, tout citoyen doit *courir aux armes* lorsque la

patrie est menacé. On *court au médecin* quand on est malade, et l'on médit de la médecine quand on est en bonne santé. Sans doute Boileau était dans ce cas quand il n'a pas craint d'écrire les deux vers suivants :

> Que dit-il quand il voit, avec la Mort en trousse,
> *Courir* chez un malade un assassin au housse ?

De nos jours, bien certainement, il eût été plus juste, et nous devons reconnaître que le plus grand nombre des médecins modernes doivent obtenir grâce pour la médecine, et qu'ils la font respecter s'ils ne la font aimer. Souvent l'ambitieux, le mondain, l'avare et l'homme cupide *courent après l'ombre, après des fantômes*, ou, ce qui est pis encore, *courent à leur perte, à leur ruine, à l'hôpital*, en *courant* après la gloire, les richesses, la fortune, les plaisirs ou les honneurs. — Ce verbe s'emploie dans une foule d'acceptions propres ou figurées, sous la forme neutre ou sous la forme active, et quelquefois même sous la forme impersonnelle. Nous allons réunir ici les principales de ces acceptions, en procédant par ordre logique et scientifique, comme nous avons coutume de le faire dans ces sortes d'énumérations, et en commençant par le sens direct, pour passer ensuite au sens moral ou figuré. D'un homme qui *court* bien et vite, on a coutume de dire qu'*il court comme un Basque*, parce que les gens de ce pays sont renommés pour la *course* et l'agilité; d'un homme qui *court* au hasard, et qui ne sait où il va, on dit qu'*il court comme un fou*, ou (vulgairement) *comme un perdu;* d'un homme, dont le cerveau est un peu fêlé, un peu dérangé, on dit qu'*il est fou à courir les champs*. On dit d'un homme qui paraît bien pressé, ou qui est poussé, incité par un grand intérêt, qu'*il court à toutes jambes*, ou *à bride abattue* (c.-à-d. comme un cheval échappé). — On dit encore vulgairement et dans le même sens, *courir la pretantaine*, pour dire, courir çà et là, et cette expression se prend en mauvaise part quand on l'applique aux femmes. M. de Roquefort est le seul qui donne (dans son *Dictionnaire étymologique*) l'explication de ce mot *pretantaine*, que quelques dictionnaires, notamment celui de l'*Académie*, écrivent *pretentaine*. Il prétend, avec assez d'apparence de raison, que c'est une onomotapée du bruit (*pretantran*), que font les chevaux en galopant, et que Virgile avait déjà essayé d'imiter dans ce vers de l'*Énéide* :

> Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum.

On dit encore, dans le même sens, *courir le guilledou*, et l'on peut donner deux étymologies de cette façon de parler, dont on ne trouve l'explication dans aucun dictionnaire usuel : 1° l'anglais *gelding* (en français corrompu *guilledin*), qui signifie un cheval hongre qui va l'amble ; 2° un autre terme anglais *guild*, qui signifie société, et que les Russes ont introduit, sans altération, dans leur langue, en l'appliquant à la division des marchands en classes distinctes (*v.* Russie). Le verbe anglais *do* (que l'on prononce *dou*), et qui signifie *faire*, aura servi à compléter notre mot *guilledou*, qui est toujours pris en mauvaise part, et qui signifie *courir*, hanter les mauvaises sociétés. — On a dit des Français qu'ils *courent* au feu et aux dangers avec autant de joie qu'à une fête ou qu'à la noce, ce qui peint bien, en effet, leur caractère, et montre quels sont les deux principaux mobiles de toutes leurs actions, la gloire et le plaisir. Vaugelas a dit cependant de la mort : « Qu'étant la dernière de toutes les choses, c'est bien assez qu'on aille à elle d'un pas assuré, sans que l'on y *coure*. » — Du Loir rapporte (p. 78 de son *Voyage au Levant*), que quand les officiers de la Porte vont prendre séance au divan, ils n'en approchent qu'en *courant*. « Y ayant (dit-il), des capidgis qui crient à ceux qui marchent d'un pas trop lent : *seghyrt*, qui signifie *cours*, voulant faire entendre, par cette précipitation avec laquelle tous les valets en Turquie approchent leurs maîtres quand ils sont appelés, la prompte obéissance qu'on doit aux commandements de la justice. » — Courir s'emploie dans le sens de *poursuivre* (*insequi*,

persequi) : il faut *courir* après ces voleurs. Il fut *couru* long-temps l'épée dans les reins par son ennemi. — Courir se dit dans le sens d'*incursion*, d'hostilités, de ravages, qui se font à main armée (*prædari*) : cette garnison vient de *courir* jusqu'à nos portes. Les *corsaires* (*v.*) vont *courir* les mers pour piller et pirater. Il a été enjoint de *courir sus* à ces paysans révoltés. — Courir se dit aussi des *courses* qui se font par manière de jeu ou d'exercice, dans les lices ou tournois (*decurrere*, *stadium currere*) : Alexandre ne voulut pas *courir* aux jeux olympiques, à moins que les rois n'y *courussent*. Dans les *carrousels* (*v.*), on *court* la lance, la bague, les têtes, le faquin, etc. Le P. Lemoine, jésuite, a dit dans ses poésies :

> Dix pas devant leurs rangs, Osmegor avancé,
> Sur un barbe de pourpre et de clinquant houssé,
> Fait montre en voltigeant d'adresse et de vaillance,
> Et provoque vos chefs à *courir une lance*.

En Espagne, on *court* les taureaux. — Courir ou courre, en termes de chasse, signifie encore *poursuivre* (*persequi*, *sectari*) le cerf, le lièvre, le chevreuil, etc. (*v.* ci-dessus, p. 444). Le même auteur que nous venons de citer dit quelque part :

> Ainsi, le *chien courant* veut partir de la main,
> Au premier vent qui sort d'une corne d'airain.
> Il chasse de la voix, il sente, il se tourmente,
> Et ses yeux devant lui *courent* la bête absente.

Courir, en termes de manége, signifie *faire galoper* un cheval de toute sa force (*equum exercere*). On dit : vous avez trop *couru* ce cheval, c.-à-d. vous l'avez fait *courir* trop vite et trop long-temps; vous l'avez fatigué, éreinté. — Courir, appliqué aux hommes, signifie encore *voyager*, aller çà et là (*peregrinari*, *errare*, *vagari*). Cet homme a bien *couru* par mer et par terre. Il a *couru* les quatre coins du monde. On dit dans ce sens, au figuré, qu'un homme a bien *couru le monde*, pour dire qu'il a bien appris à vivre, qu'il est expérimenté. Un poète, La Fontaine, a dit toutefois :

> Rarement à *courir le monde*
> Devient-on plus homme de bien.

On dit aussi des gens inquiets qu'ils *courent* de tous côtés, et cependant qu'ils ne viennent d'aucun endroit et ne vont nulle part (La Bruyère). « L'insensé qu'il était (a dit Boileau) :

> S'en alle follement, et croyant être un dieu,
> *Courir* comme un bendit qui n'a ni feu ni lieu.

Courir, en termes de marine (M. Ohier de Grandpré : *Répertoire de la marine*), se dit dans une foule d'acceptions, et marque généralement un mouvement progressif en avant. *Courir au nord ou au sud*, c'est faire du chemin vers le nord ou vers le sud, sous quelque allure que ce soit; on en dit autant des autres aires (position) du vent. *Courir au plus près*, c'est faire du chemin au plus près du vent. *Courir à terre*, c'est se diriger vers la terre. *Courir au large*, c'est, au contraire, s'éloigner de terre, avoir le cap au large, gouverner au large, soit au plus près, soit sous toute autre allure. *Courir vent-arrière*, c'est gouverner dans la direction du vent, placer la quille du vaisseau dans la direction du vent, de manière qu'il souffle dans la poupe. *Courir la grande bordée* : on désigne ainsi le service des quarts à la mer, lorsqu'ils sont distribués de telle sorte qu'il n'y en ait que deux; moitié de l'équipage est de quart, et l'autre moitié est couchée (*v.* aussi Bordée). Un vaisseau *court sur son ancre* quand, n'étant pas affourché (amarré avec deux câbles), le vent ou la marée le poussent sur son ancre sans qu'il se répande à l'appel de son câble. Le résultat immanquable de cette manœuvre est de surjoualer l'ancre, c.-à-d. de la faire passer par-dessous le jouail, et la forcer ainsi à prendre une direction oblique, qui la fait chasser. Un vaisseau *court sur son câble* quand, ayant beaucoup de mou (c.-à-d. ses haubans étant lâches) dans ses amarres (tous les câbles sur lesquels un vaisseau est amarré), pendant un coup de vent, le ressac (réaction de la vague, qui retourne au large après s'être brisée sur le rivage), le ramène de l'avant. Le câble alors, par son élasticité, prend du mou après son effort et se détord, s'imbibe plus facilement et subit une sorte de trituration qui le fatigue, et peut à la longue le faire casser. Il faut

alors un peu raidir l'affour (l'espace compris entre les câbles d'un vaisseau à l'ancre); mais, si on est sur une ancre, le mal est sans remède d'un temps forcé. On dit aussi *courir à grasses écoutes, à grasses boulines* (*v.* ces mots). *Faire courir* les garants (partie du cordage d'un *palan* [*v.* ce dernier mot]), d'un appareil, c'est les affaler (les faire descendre, les abaisser). *Fais courir* est un commandement au timonier pour lui dire de porter plein, de donner, par cette raison, de l'air au vaisseau, de ne pas serrer le vent aussi près qu'il le pourrait. *Laisse courir* est une expression, un commandement indéterminé, qui s'applique à tout. Ainsi, quand on court la bordée de terre, un pilote dira : « *laisse courir*, il y a de l'eau »; si l'on double un danger, on dit : « *laisse courir*, nous sommes parés; » si l'on conseille une précaution que l'on ne veut pas prendre, on répond : « *laissez courir*, il n'y a point de soin; « c.-à-d., laissez aller, il n'y a pas sujet de s'inquiéter. On voit combien le langage employé sur mer est concis, et cela devait être, car ici cette qualité est encore plus nécessaire peut-être que pour le commandement des armées de terre. — Le verbe COURIR (*vergere*, *protendi*), se dit, par analogie ou par supposition, en termes de géographie, des terres, des rochers, des côtes, etc. On dit fort bien : cette côte *court* est-ouest, c.-à-d. va droit d'orient en occident. Ces rochers *courent* sud-ouest environ trois lieues, ou pendant trois lieues. Le *Caucase* (*v.*) est une longue suite de montagnes qui *courent*, par le milieu de l'Asie, du couchant à l'orient. — COURIR se dit encore par analogie du mouvement naturel des choses fluides, dans le sens de *couler* (*fluere*, *diffluere*) : un grand nombre de ruisseaux *courent* dans la plaine. Le sang et les humeurs *courent* dans le corps. Il a un rhumatisme qui lui *court* dans les membres, une dartre qui lui *court* sur le visage. — En termes de manufacture de drap, on dit que les fils d'un étoffe *courent* lorsqu'elle n'a pas assez de trame et n'est pas suffisamment battue. — En termes de négoce d'argent, on dit *courir franc* lorsque les banquiers ou les agents de change ne prennent aucun droit de commission pour la remise qu'ils font à qu'elqu'un de lettres de change contre de l'argent comptant. — COURIR se dit aussi du temps et des choses qui se succèdent, qui *coulent* ou qui s'*écoulent* l'une après l'autre (*fluere*, *volvi*). On dit le mois qui *court*, l'année qui *court*, pour dire le mois ou bien l'année dans lesquels on est. *Par le temps qui court* est une expression fort en vogue aujourd'hui, et que nos écrivains et nos orateurs emploient quelquefois d'autant plus mal à propos que le temps ne *court* pas toujours en les lisant ou en les écoutant. Heureux ceux qui font dire que le temps, que les heures *volent* auprès d'eux ou avec eux! On dit familièrement qu'un homme *court* sa quarantième année ou sur sa quarantième année, quand il approche de quarante ans. On dit des intérêts qu'ils *courent* à partir du jour où une obligation a été contractée. — COURIR signifie aussi être à la mode, être en vogue, être reçu ou approuvé (*in usu esse*, *recipi ab omnibus*). La mode qui *court* est toujours la plus jolie et la plus suivie. La louange est la monnaie qui *court* le mieux dans le monde. On dit également d'un livre, d'un spectacle rare et curieux, d'un homme aimable en société, d'un orateur, d'un prédicateur éloquent, de leurs discours ou de leurs sermons, qu'ils sont fort *courus*, c.-à-d. très recherchés, très suivis. COURIR se dit encore de ce qui se publie, de ce qui se répand, de ce qu'on sème dans le monde, de ce qu'on fait enfin par l'entremise d'une ou de plusieurs personnes, soit par leurs mains, soit par leur bouche. On a fait *courir* un manifeste sur cette prétention de l'Autriche. On fait *courir* un libelle contre l'honneur de votre client, de votre partie. Les couplets qui ont *couru* sur cette aventure scandaleuse sont on ne peut plus piquants. — On se sert aussi, dans ces

diverses occasions, du verbe courir à l'impersonnel. Molière a dit :

> *Il court* parmi le monde un livre abominable,
> Et de qui la lecture est même condamnable,
> Un livre à mériter le dernière rigueur.

On dit, dans le même sens : il *court* un bruit sourd, de sourdes rumeurs, de bonnes ou de mauvaises nouvelles. Aujourd'hui, grâce à l'activité de la presse journalière, une nouvelle qui *court* les salons *court* bientôt toute la ville. Les méchantes gens, ou quelquefois seulement les méchantes langues, aiment à *faire courir* et à répandre de mauvais bruits, qui occasionnent, comme ils l'ont voulu, calculé, prémédité, ou bien sans qu'elles y aient réfléchi, des troubles et des désordres dont elles sont souvent les premières victimes. On dit encore : *il court* cette année bien des fièvres, bien des maladies, pour dire que les fièvres sont communes, et que beaucoup de gens en sont attaqués. On dit, d'après l'*Académie*, que les billets d'un homme *courent sur la place* quand on veut dire qu'ils n'inspirent point de confiance et qu'on cherche à s'en défaire. Nous avouons que nous aurions cru le contraire, et que nous aurions pensé qu'un homme dont les billets ou dont la signature court *sur la place*, c.-à-d., selon nous, *a cours sur la place*, est un homme investi de la confiance et du crédit de ses concitoyens. On *fait courir* des billets, des circulaires pour assembler les membres d'une société, pour transmettre un ordre, un avis, etc., ou recouvrer une chose perdue. On dit *faire courir les voix*, pour dire opiner sur une proposition; *faire courir une santé*, pour dire faire boire à la ronde à la santé de quelqu'un (*propinando cuipiam pateram circumferre*). — Courir, au propre, et surtout en parlant des hommes et des animaux, manque de noblesse et de poésie. Aussi les poètes ont-ils coutume de remplacer cette expression par une périphrase, comme celle-ci : hâter sa marche, précipiter ses pas, diriger sa course vers un lieu quelconque. Cependant, Boileau a dit :

> Cette mer où tu *cours* est fameuse en naufrages,

et Racine dans *Phèdre* (act. 1er, sc. 1re):

> J'ai *couru* les deux mers qui séparent Corinthe.

« *Courir les mers*, dit Geoffroy dans les *Commentaires sur Racine*, est une expression vulgaire qui s'ennoblit ici par la manière dont elle est employée. » — Courir, dans les temps composés, se construit avec le verbe *avoir*. Racine a donc eu tort de dire, dans les *Frères ennemis* (act. v, sc. 1re) :

> J'y *suis courue* en vain, c'en était déjà fait,

et dans *Bérénice* (act. 1er, sc. 1re) :

> ..... J'ai couru chez la reine;
> Dans son appartement ce prince avait paru;
> Il en était sorti lorsque j'y *suis couru*

« *J'y suis couru* (dit Geoffroy, *loco citato*) est répréhensible comme répétition du mot *courir*, et comme faute contre la langue. L'abbé d'Olivet remarque très bien qu'on peut dire *je suis accouru*, et non pas *je suis couru*. L'abbé Desfontaines voudrait qu'on abolît ces misérables bizarreries de notre langue, qui n'ont aucun mérite, et dont il ne résulte aucun agrément. C'est vouloir une chose impossible. » — Courir se dit figurément des choses morales, dans le sens de *hanter*, de fréquenter certains lieux, de s'y plaire et de ne point les quitter (*sequi*, *sectari*). Les amateurs de curiosités *courent* les ventes de tableaux, de bijoux, etc; les devots *courent* les églises et les sermons; les galants *couraient* autrefois les ruelles, les jeunes gens *courent* le bal; les concerts, toutes les réunions enfin où ils peuvent espérer du plaisir. Il ne faut pas s'étonner que tant de gens *courent* après la fausse gloire, puisqu'il en est si peu qui connaissent la véritable.

> Combien de gens voit-on, d'une erreur non commune,
> Par le chemin du ciel *courir* à leur fortune!

On dit qu'un homme *court* à l'évêché, au bâton de maréchal, au chapeau de cardinal, pour dire qu'il est sur la voie ou sur le point de les obtenir. Deux hommes *courent la même fortune* quand ils ont les mêmes intérêts, qu'ils sont amis ou rivaux de gloire et de plaisir. On dit qu'un homme *court une belle fortune* pour dire qu'il est dans une belle passe, dans une belle

situation, en position enfin d'avancer, de réussir dans ce qu'il a entrepris, ou, au contraire, qu'il *court le risque* d'échouer et de tout perdre. Quand le résultat d'une affaire est encore douteux, on dit qu'on *court la chance* de gagner ou de perdre. On disait aussi autrefois, dans le même sens, qu'on *courait hasard:*

Votre honneur avec moi *ne court point de hasard*,

a dit Molière,

Et n'a nulle disgrâce à craindre de ma part.

On dit encore qu'un homme veut bien *courir risque* (et mieux *courir le risque*) d'une chose, quand il en fait son affaire, qu'il la prend à son compte, et qu'il veut bien consentir à ce que la perte, s'il y en a, retombe sur lui. On dit qu'un homme a bien *couru* des fortunes en sa vie, pour dire qu'il a bien essuyé des périls, des dangers. On *court sur le marché* d'autrui quand on enchérit sur un autre, quand on offre plus que lui, ou un prix plus élevé que le sien d'une marchandise quelconque. On *court sur les brisées* (*v.* ce mot) d'un autre quand on cherche à lui enlever ce qu'il a ou à obtenir la chose à laquelle il prétend. On dit aussi, dans ce sens, dit l'*Académie*, ou plutôt, on disait autrefois (*v.* La Fontaine, fab. 7, liv. IX): il ne faut pas *courir après son éteuf*, pour dire qu'il ne faut pas le défaire, se priver d'une chose dont on peut avoir besoin quelque jour. On appelle ÉTEUF (ou *esteuf* (ne prononcez point l' *f.*), au jeu de longue paume, une balle fort petite, fort dure, remplie de son ou d'étoupe (*stupa*) et couverte de cuir, et qui a donné lieu à cet autre proverbe: *repousser ou renvoyer l'éteuf*, c.-à-d. répliquer vertement, repousser une injure par une autre injure plus forte. On disait encore à un homme *ne nous faites pas de ces éteufs-là*, c.-à-d. de ces coups-là, en parlant de choses contraires à la règle et aux convenances. Enfin, par une autre façon de parler adverbiale, on dit qu'il ne faut pas *courir deux lièvres à la fois* pour dire qu'il ne faut pas poursuivre deux affaires, deux carrières, deux choses à la fois. C'est cependant ce que font bien des gens, dont la liste serait trop longue à donner, surtout s'il fallait y ajouter nos spéculateurs en tout genre, et nos hommes politiques du jour, qui prétendent cumuler les honneurs et les profits, les faveurs de la cour et les douceurs de la popularité, toutes choses malheureusement un peu contradictoires dans le siècle où nous vivons. EDME HÉRBAU.

COURSE EN MER. En donnant à ce mot la signification la plus étendue qu'il puisse comporter, on définirait la *course* « l'expédition d'un navire *armé en guerre* contre les ennemis de l'état. » Mais on restreint généralement son acception pour l'appliquer aux « campagnes des navires *armés en guerre pour les particuliers avec permission du gouvernement.* » C'est donc l'état de guerre qui provoque la *course*: mais entre la *course* et la *piraterie* la différence est souvent si faible que, pour éviter leur confusion, j'ai besoin de définir ces deux mots parallèlement. La *piraterie*, j'emploie ici l'expression de tous les jurisconsultes depuis Cicéron jusqu'à nos jours, la piraterie est la guerre maritime contre le genre humain; la *course* est la guerre maritime contre le commerce d'une nation ennemie: par conséquent, l'écumeur de mer pille et vole amis et ennemis; le corsaire fait la guerre en *honnête homme* (Répert. de Jurisprudence); il ne pille et détrousse que les marchands ennemis. A quelque haute antiquité que je remonte, quelle que soit la nation que j'interroge, monarchie ou république, sur les plages romaines ou sur les rives de l'océan Indien, je trouve la course reçue et honorée. Visitez tous nos ports de Calais à Antibes, consultez les matelots, les armateurs, les officiers de marine, recueillez les voix, tout le monde réclame le maintien de la course. C'est dans la guerre de course que se sont formés nos plus illustres marins; Duguay-Trouin, Jean Bart, Tourville, Duquesne, furent d'abord des corsaires. Comment donc s'élever contre la voix des siècles et lutter

contre de si vives sympathies? J'avoue que si l'assentiment général des peuples était toujours la raison suprême, la philosophie de l'humanité prêcherait en vain pour redresser les plus grandes erreurs, et dans ce cas-ci, le pillage devrait être révéré, car la course n'est qu'un pillage, une piraterie légalisée; mais je suis convaincu que si ce genre de guerre est resté en honneur jusqu'à nos jours, c'est que les peuples modernes ne s'en sont pas encore occupés attentivement, et que du moment où la civilisation lui demandera ses titres de créance, la course ira se perdre dans la barbarie d'où elle est sortie. Comme j'attaque ici une opinion généralement reçue, consacrée par un énorme chaos de lois, j'ai besoin de m'affermir dans ma propre conviction: je vais retracer son origine, ses progrès et sa sanction légale.—Dès que les nations maritimes eurent fondé leur commerce extérieur, l'appât d'un gain facile attira les pirates dans les parages fréquentés par les navires marchands; les gouvernements n'étaient ni assez bien organisés, ni assez puissants, pour accorder une protection suffisante à ceux de leurs sujets qui couraient les risques de la mer, et ces risques étaient grands, car dans ces siècles barbares la piraterie s'exerçait avec férocité: ainsi, sur la côte du Malabar et de Guzurate, les écumeurs de mer étaient si rapaces qu'ils forçaient les marchands à avaler des drogues pour leur faire rendre les perles et les diamants qu'ils auraient pu avaler pour les soustraire à leurs perquisitions. Les intéressés s'associèrent pour une mutuelle défense; ils se réunirent en convois ou caravanes maritimes, entassant des armes sur leurs vaisseaux, et souvent, comme on le pratiquait dans le golfe Arabique, louant des hommes de guerre pour résister aux attaques inopinées, puis la cupidité s'en mêla: les particuliers, excités par l'espoir des richesses, offrirent aux gouvernements de faire la guerre navale à leurs propres frais, guerre qui consistait à harceler les convois ennemis, et cette permission fut si bien regardée comme un droit naturel qu'il n'y a pas une seule nation maritime qui ne l'ait admis et successivement exercé: on en trouve des traces chez les Phéniciens; à Carthage, la course était un moyen de signaler son patriotisme, car la république avait basé sa puissance sur le monopole du commerce, sur la domination des mers, et toutes ses guerres étaient féroces. Dans l'Athènes de Périclès, aux beaux jours de la civilisation grecque, on tenait à honneur de parcourir avec des vaisseaux armés les îles de l'Archipel, et depuis le Bosphore jusqu'aux embouchures du Nil, pour butiner sur l'ennemi. On ne peut s'étonner que de pareils principes fussent admis pour la guerre maritime quand on considère l'espèce de droit des gens qui régnait parmi ces nations de l'antiquité. Les Phéniciens auraient coulé au fond de la mer le navire étranger assez audacieux pour suivre la route qui conduisait aux îles Cassitérides, et Carthage faisait noyer tous les étrangers qui trafiquaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule. Aujourd'hui que nous avons répudié comme barbares les traditions antiques sur le droit des gens, nous conservons encore dans la guerre de course cette formule: « La nature me donne le droit de piller, puisque la guerre me donne le droit de tuer. » Pendant le moyen âge, le droit maritime se forma sous le patronage des républiques d'Italie, au milieu des guerres acharnées que les petits états du littoral de la Méditerranée se faisaient continuellement. Quelle espèce de droit des gens pouvait-il sortir de la politique jalouse des marchands de Venise et de Gênes? Le théâtre qu'elles occupaient était assez vaste cependant pour suffire à leur ambition; seules elles approvisionnaient tous les marchés de l'Europe, elles étaient en possession du commerce de l'Asie et de l'Afrique jusqu'à l'Atlas; mais de toutes les passions humaines la cupidité est la plus basse et la plus cruelle: la soif des richesses, la jalousie de la domination absolue sur les mers, sur le commerce du monde pour le monopole, toutes les rivalités d'intérêt et

de vanité, se heurtèrent et souvent s'unirent pour inscrire dans leur droit maritime la férocité qui fait horreur dans celui de Carthage. Chacune se proposait pour premier but l'anéantissement de sa rivale; tout moyen d'y arriver parut bon : elles provoquaient les révoltes, appelaient à leur secours les plus déterminés forbans, et favorisaient la piraterie pour se harceler mutuellement; les pirates trouvèrent au milieu de ces haines réciproques des asiles assurés ; ils purent même s'établir et s'organiser sur un littoral assez étendu. La course alors était un droit sacré ; mais invoquer le témoignage de ces siècles et de ces peuples pour soutenir un pareil droit, c'est prendre son point d'appui sur la fange. Cependant, tandis que l'intérêt commercial soulevait tant de haines et de discordes entre les républiques italiennes, sur les bords de la mer Baltique une puissante et glorieuse association se fondait sur le même intérêt. Quelques villes s'établirent qui devinrent les entrepôts des marchandises que le commerce distribuait en Allemagne et dans le nord de l'Europe; sans chercher à s'entre-détruire pour s'élever sur leurs mutuelles ruines, elles s'unirent pour se protéger contre les pirates ; leur union fit leur force et leur grandeur; elles formèrent cette fameuse ligue anséatique, dont les statuts sont encore aujourd'hui la base de nos codes maritimes de l'Europe.—Dès le XIIe siècle, la civilisation chrétienne avait fait justice de cet esprit de brigandage et de pillage qui avait long-temps subsisté parmi les seigneurs féodaux, mais dans la Méditerranée il se maintenait toujours; la navigation ne devait pas obtenir aussi facilement des garanties ; sa sécurité ne pouvait reposer que sur une convention générale entre les puissances maritimes; et quelle moralité publique eût assuré un contrat assiégé par toutes les passions avides et cruelles? Chrétiens et sarrasins s'étaient juré guerre à mort. Rhodes et Malte furent, sous la domination des chevaliers de Jérusalem, des nids d'audacieux corsaires; la catholicité a fait passer leurs actions jusqu'à nos temps avec le vernis d'exploits glorieux; ils combattaient et pillaient des infidèles ; la religion sanctifiait leur pillage ; mais nous avons trouvé d'autres mots pour désigner les régences barbaresques de l'Afrique : Alger, Tunis et Tripoli étaient pour nous des repaires d'infâmes pirates ; et cependant ils se contentaient de faire la course contre le commerce de la chrétienté. Il est donc facile de concevoir comment la course devint le droit naturel de la guerre maritime. Quand la France et l'Angleterre entrèrent au rang des grandes puissances, elles usèrent du droit établi ; d'ailleurs, ne l'eussent-elles pas trouvé admis, leurs haines, leurs rivalités, leurs continuelles guerres, n'eussent pas manqué de le leur révéler. Ces états ne formaient pas un tout compacte, ils étaient divisés en petites provinces enchaînées l'une à l'autre par un faible lien ; les rois n'avaient en propre que peu de vaisseaux; quand une guerre navale éclatait, les ports et les villes maritimes se cotisaient pour en offrir au chef de l'état, on recevaient de l'argent pour les armer et les équiper, car les navires de guerre n'étaient alors que des bâtiments marchands sur lesquels on embarquait accidentellement des armes et des soldats. Sous Philippe de Valois, la France était obligée de tirer des vaisseaux de la Norwége et souvent de Gênes. Aussi, après avoir sommé les divers ports de leur domination de leur fournir les navires dont ils pouvaient disposer, nos rois devaient-ils se trouver fort heureux lorsque des particuliers se proposaient d'en armer, à leurs propres frais, pour venir grossir leurs flottes. La même chose avait lieu en Angleterre ; Henry VIII lui-même se trouva dans ce cas. Il était donc permis à qui voulait de faire construire des vaisseaux, les princes ne se montraient pas récalcitrants pour accorder cette permission ; l'état en tirait profit : en temps de paix, ils servaient au commerce ; en temps de guerre, plus il y avait de vaisseaux dans le royaume, plus l'armée navale du roi était considérable.

On concevra facilement que dans les temps de troubles et de désordre social, l'action des lois devait être bien faible sur ces marins volontairement enrôlés, qui ne voulaient reconnaître de discipline que celle qu'ils s'étaient eux-mêmes imposée, et souvent se rendaient justice et se soldaient de leurs propres mains par le pillage, que l'autorité n'osait pas punir. C'était dans leurs rangs que la piraterie se recrutait, car ces hommes, habitués à une vie d'excès, ne déposaient pas toujours leurs armes aussitôt que la paix ou une trève était conclue ; il fallait quelquefois employer contre eux toute la rigueur des lois : ainsi, en 1242, saint Louis se vit contraint d'avoir recours à la force pour arrêter les excursions des corsaires bretons, long-temps après que leur duc avait signé une trève avec les Anglais. Voilà l'origine de ce *droit de course* qui s'est conservé jusqu'à nos jours, et dont on peut suivre pas à pas les progrès dans les ordonnances de nos rois. Car, dès que les gouvernements eurent solennellement accepté de pareils auxiliaires, il fallut leur imposer une vigoureuse organisation ; le commerce des puissances alliées et neutres devait être respecté, et le pillage d'un navire ami pouvait entraîner une déclaration de guerre. Ce fut sur l'examen de la validité des prises que reposa le *droit de course;* on désigna des juges spéciaux pour en décider. — Ce droit se trouve parfaitement fixé avec ses conditions et restrictions dans une ordonnance de Charles VI en date du 7 déc. 1400 : « Art. 3. Se aucun, de quelque estat qu'il soit, mettoit sus aucun navire à ses propres despens pour porter guerre à nos ennemis, ce sera par le congé et consentement de nostre admiral, lequel aura la cognoissance, correction et punition de touts les faicts de ladicte mer, criminellement et civilement... Art. 6. Que doresnauant, ledict admiral s'informera deuement aux preneurs de la manière de la prinse, verra et fera veoir les marchandises et les nefs par les gens cognoissants à ce, et par bonne et meure délibération, regardera s'il y a vraye apparence qu'elles fussent de nos ennemis, et si lesdictes prinses sont des pays de nos alliés, icelles en ce cas seront mises en seure garde. » On désigne ensuite les peines qu'encouraient les capteurs quand ils avaient violé les formalités. Deux réglements de François Ier, l'un de 1517, l'autre de 1543, confirment ce droit et presque dans les mêmes termes. La guerre des Huguenots fit limiter ces permissions d'armer en course, car les révoltés en tiraient grand avantage. Louis XIII, après avoir soumis la Rochelle, eut grand soin de tenir tous les ports sous sa dépendance ; il se rendit maître des magasins, de l'artillerie, et empêcha, sous de sévères peines, que nul n'armât un vaisseau sans son expresse permission. — Cette partie du droit des gens suivit la même marche en Angleterre qu'en France, il me suffira donc de la retracer dans notre histoire. Dès qu'il y eut une espèce de tribunal chargé de juger de la validité des prises, on forma un recueil d'arrêts rendus qui fixa la coutume, jusqu'à ce que Louis XIV l'assujettît à un code régulier par sa fameuse ordonnance de 1681. Ce code, qui reconnaît les bases posées par l'ordonnance de Charles VI, impose à la course de grandes restrictions, rendues nécessaires par les nouvelles relations qui s'étaient établies entre les divers peuples. Mais la morale de nation à nation n'est que la science qui apprend jusqu'à quel point on peut violer la justice sans froisser ses intérêts ; aussi, malgré les lois reconnues, les flibustiers trouvèrent-ils un appui dans les cours européennes; ils se réunirent en un corps organisé, ainsi que quelques siècles auparavant les pirates vitalliens s'étaient constitués, dans la mer Baltique, sous la protection de la ville de Mecklembourg. Les flibustiers basèrent leur droit de faire la guerre à l'Espagne sur l'avidité de cette nation, qui ne voulait pas leur permettre de chasser dans ses îles : mais ce n'était là que le prétexte ostensible de leur pillage, le mot de ralliement de cette fameuse société était « le butin ». — De tout temps, comme nous l'avons vu, on avait encou-

ragé la course, on accordait des gratifications aux corsaires. Louis XIV fixa réglementairement la part qu'ils auraient dans le butin, il alla même, au temps de sa décadence, jusqu'à céder aux particuliers ses propres navires pour faire la course; la célèbre expédition de Duguay-Trouin contre Rio-Janéiro eut lieu sur des navires de cette espèce. La police à bord des corsaires dut être la même qu'à bord des vaisseaux de la marine royale. Louis XV adopta les mêmes mesures, et sous ces deux règnes la guerre de course fut souvent glorieuse pour nos armes; nos plus braves marins se formèrent à cette école et lui donnèrent du relief. Louis XVI la rendit nationale par sa déclaration du 24 juin 1778. « ... La protection que les armateurs ont toujours méritée et les services qu'ils ont rendus nous ont engagé à, etc... Art. 4. Pour encourager l'armement des grands bâtiments corsaires, qui sont à la fois plus propres à la course et d'une meilleure défense, il sera fourni de nos arsenaux des canons.... Art. 11. Nous nous réservons d'accorder aux capitaines et officiers desdits corsaires qui se seront distingués des récompenses particulières, même des *emplois dans le service de notre marine*, selon la nature des combats qu'ils auront soutenus. » — Tous les décrets de la convention nationale, du directoire, de l'empire, ont reconnu et consacré ces principes, et provoqué une foule de réglements et de décisions qui rendent aujourd'hui le code des prises un indéchiffrable chaos. — On nomme *lettres de marque* les commissions en course accordées aux particuliers : il ne faut pas les confondre avec les lettres de *représailles*. Les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui relativement aux États-Unis me font un devoir de parler de ces dernières, car, si l'on n'en a pas une idée claire, il est impossible de comprendre la menace du président Jakson renfermée dans le mot représailles (*reprisals*). De temps immémorial, quand les motifs de plaintes d'un état contre un autre ne consistaient que dans la violation de quelque propriété particulière, dans le pillage de quelques navires marchands, sans recourir à une déclaration de guerre générale, on se permettait une sorte de guerre particulière. Le gouvernement accordait aux particuliers lésés la permission de faire *main-basse* sur les propriétés ou les navires appartenant aux sujets de l'autre état, jusqu'à concurrence de la valeur qui leur avait été ravie; et cela ne constituait pas une déclaration de guerre. C'est sur ce droit singulier et si peu connu aujourd'hui en France, quoique exercé sous les règnes antérieurs, que s'appuie le président des États-Unis, pour les engager à se *faire justice par leurs propres mains*. — Les États-Unis eux-mêmes, nation toute nouvelle et fondée sur la raison humaine, ont reconnu dès leur origine, et proclamé la course comme un droit naturel de la guerre. En France, l'espoir d'une prompte fortune, le caractère des habitants, la haine nationale contre les richesses commerciales de l'Angleterre, les exploits d'un grand nombre de vaillants corsaires, l'ont rendue populaire. Je lutte donc contre bien des intérêts, contre d'antiques et glorieuses traditions : cependant il me semble que ce système, qui permet aux particuliers de s'armer, et qui lance la marine militaire aux trousses des navires marchands sans défense, est une barbarie. Dans l'enfance des monarchies de l'Europe, quand les rois ne pouvaient disposer des forces de l'état qu'en suivant le bon plaisir des chefs féodaux dont ils étaient les suzerains, alors qu'il n'existait ni marine, ni armée nationale, il fallait, pour la guerre, emprunter des navires au commerce comme des compagnies d'hommes d'armes aux seigneurs ; les particuliers rendaient service au prince en allant pirater sur les côtes de l'ennemi. Mais aujourd'hui que la marine de l'état est puissante, la course n'est plus qu'une piraterie; dans notre civilisation, ce genre de guerre devrait être aboli : une gloire qui n'est acquise que par le pillage est une flétrissure pour une gran-

de nation. Que dirait-on de nos jours si, dans une guerre continentale, un peuple permettait l'organisation de bandes d'aventuriers dont le but serait de dévaster le paysennemi? Mais une nation seule ne peut pas prendre l'initiative, il faut une convention générale. J'ajouterai une raison peut-être plus concluante que toutes les précédentes pour accréditer chez nous ce principe : c'est qu'un simple relevé statistique de nos pertes comparées à celles de l'ennemi pendant les guerres de 1756, de la révolution et de l'empire, démontre clairement que la course nous a été plus nuisible que profitable, et que toujours elle doit tourner à la ruine de la marine la plus faible, parce qu'un corsaire finit toujours par être pris, et, comme son équipage se compose d'excellents matelots, en peu de temps la marine de l'état se trouve dépourvue de ses plus braves défenseurs. — Du reste, en écartant les réclamations de l'humanité, c'est une carrière pleine d'attraits et bien séduisante que le métier de corsaire pour les hommes à passions énergiques : nulle autre existence n'est semée de plus de périls, de plus de plaisirs, de plus de contrastes; aujourd'hui ils regorgent d'or et se plongent dans les voluptés, demain c'est la détresse, la vie dure, la lutte contre les éléments et la haine des hommes, car leur nom seul fait horreur à toutes les villes commerçantes qu'ils menacent du pillage. Il y a quelques années, la course se ranima, comme aux beaux temps des flibustiers, dans le golfe du Mexique, la baie de Honduras et le grand banc de Bahama; les révolutions des républiques de l'Amérique du sud avaient rallié tous les corsaires de Saint-Domingue et de la Guadeloupe contre le commerce espagnol. J'ai connu un de ces Français qui, dans une seule campagne, avait pris ou coulé 80 navires aux Espagnols : aussi était-il en exécration à la Havane; il donnait à son équipage un aspect effrayant; ses matelots portaient une énorme barbe et les cheveux hérissés; il comptait sur la terreur pour aider à ses succès. THÉOGÈNE PAGE.

CROTON. A l'article CASCARILLE (*v.*), nous avons donné les caractères botaniques du genre *croton*. Deux autres espèces du même genre offrent encore plus d'intérêt. La première est celle qui fournit une graine dont on extrait aux Moluques une huile à laquelle on a reconnu des propriétés médicamenteuses assez énergiques. — La plante qui porte cette graine est indigène des Moluques et de la plus grande partie de la péninsule indique. Elle a une tige arborescente, couverte d'une écorce unie et noirâtre. Les feuilles sont ovales-acuminées, dentées en scie et lisses, avec deux glandes à leur base; elles sont portées sur des pétioles plus courts que l'expansion de la feuille. Les fleurs sont en grappes terminales; les semences, qui sont renfermées dans des capsules triloculaires, sont oblongues, de la grosseur d'un grain de café, coupées à quatre pans, aplaties sur deux des côtés, et convexes des deux autres, avec quatre côtes élevées qui se prolongent à égale distance, de la base au sommet de la graine. La coque de la semence est noire, mais couverte d'un épiderme uni, d'un brun jaunâtre pâle. — Les graines de croton nous sont ordinairement apportées dans des boîtes, et à cause du frottement et de la destruction de l'épiderme à laquelle ce frottement donne lieu, quand les caisses ne sont pas complètement garnies, souvent ces graines ont l'apparence vermoulue. Elles portaient autrefois dans le commerce de la droguerie le nom de *graines des Moluques*. Depuis, elles ont été bannies de la pratique de la médecine à cause de leurs propriétés drastiques trop violentes, et c'est uniquement de l'huile qu'on en extrait par expression dans l'Inde qu'on fait actuellement usage comme purgatif. — L'huile de croton-tiglium est de couleur brune rougeâtre pâle. Sa saveur est âcre et chaude, et elle laisse une impression désagréable dans la bouche et dans la gorge; cette sensation dure pendant plusieurs heures. — La deuxième espèce est une plante dont les botanistes avaient long-temps ignoré le

genre et la famille. Cet arbre est une des riches acquisitions de la compagnie des Indes anglaises ; elle la doit aux soins du Dr W. Roxburgh, botaniste écossais, et l'arbre est actuellement cultivé avec le plus grand avantage dans les établissements anglais du Bengale. L'occupation des côtes d'Alger par les Français et les projets de colonisation de ce pays doivent appeler beaucoup d'intérêt sur toutes les plantes d'une grande utilité qu'on sait prospérer sous des climats à peu près semblables. — L'arbre dont il est ici question croît naturellement dans les montagnes du Rajah-Mundy, situées vers le 17e degré de latitude nord, à quelque distance de la mer, et à l'entrée de la baie de Bengale. — Son tronc acquiert jusqu'à deux pieds de diamètre ; mais il ne dépasse jamais vingt pieds de hauteur. Le bois de cet arbre est presque aussi blanc que l'ivoire. L'arbre est très rameux ; les branches sont étalées, les feuilles elliptiques ou ovales, lancéolées, opposées, acuminées, entières, d'un vert pâle, et elles ont quelquefois jusqu'à six pouces de long sur trois de large. Les fleurs sont blanches et ressemblent beaucoup à celles du *nerium oleander* (laurier-rose). Le bois est très bon pour le chauffage, et les naturels s'en servent généralement à cet usage.—De temps immémorial, les Indiens connaissaient la propriété tinctoriale de ce croton, et ils s'en servaient pour leurs étoffes bleues. Il paraît cependant qu'à l'époque où Roxburgh soumit cette plante à des expériences, il ignorait le parti que les naturels savaient en tirer.—Pour extraire la fécule colorante des feuilles, il n'est pas nécessaire de laisser prendre à l'arbre son entier développement. Il convient mieux même de le tenir bas pour faciliter la cueillette des feuilles et pour donner lieu d'ailleurs à la pousse de nombreux jets. Mais il ne faut récolter les feuilles que lorsqu'elles ont atteint à leur entière croissance, ce qui a lieu vers la fin d'avril. C'est en mai et juin que la fécule colorante qu'elles contiennent est plus abondante et de la plus belle teinte. Dans l'Inde, ces deux mois sont les plus chauds. Ordinairement à cette époque le thermomètre de Réaumur est à 29° à l'ombre, et à 45° au soleil. Si l'on attend jusqu'à la fin d'août pour récolter les feuilles, elles produisent moins, et le produit est sensiblement détérioré.— La fécule bleue ne s'extrait pas, comme celle de l'*anis indigofera*, par la fermentation dans l'eau froide. Quelle qu'ait été la qualité de l'eau dont on a fait usage à froid, on n'a obtenu qu'une fécule noirâtre, dure, qui brûlait à peine et répandait une fumée blanchâtre, tandis qu'en faisant fermenter à l'eau chaude, la fécule extraite des feuilles brûle facilement avec une fumée violette comme celle de l'indigo, et en répandant une odeur forte et pénétrante. — Il est à propos de faire la cueillette des feuilles en peu de jours et de les mettre le plus promptement possible dans les cuves à fermenter; si on les laisse se faner avant de les soumettre à la fermentation, la qualité et surtout la quantité de fécule est réduite à peu de chose. Les feuilles tout-à-fait sèches ne donnent plus qu'un peu de fécule de couleur rouillée : voilà en quoi cette plante diffère principalement de l'indigotier.—Les feuilles ayant été cueillies un jour d'avance tout au plus, on les met dans de grandes chaudières que l'on en remplit à peu près, mais sans les presser. On verse par dessus de l'eau froide jusqu'à trois pouces environ des bords ; alors on allume le feu : il faut le soutenir vivement jusqu'à ce que la liqueur ait acquis une couleur verte foncée étant vue dans la cuve, et d'un jaune vert pâle lorsqu'elle a été transvasée. Les feuilles dans ce moment commencent à prendre une couleur jaune : la chaleur doit être maintenue à 45°. Quelquefois il se forme tout de suite une écume verte. Quand la liqueur s'est colorée, comme il vient d'être dit, il faut éteindre le feu. Le reste du procédé est le même que celui qu'on suit dans la fabrication de l'indigo ordinaire.—Le docteur Roxburgh avait imposé à l'arbre qui vient d'être décrit le nom *writhia tinc-*

toria, parce que ne l'ayant pas vu en fleurs, il ne savait pas qu'il dût être rapporté au genre croton. PELOUZE p.

CURARE, suc végétal épaissi par l'évaporation sur le feu, dont se servent les Indiens pour empoisonner leurs flèches de chasse. C'est le produit du *bejuco de mavacure*, que l'on recueille abondamment à l'est de la Mission, sur la rive gauche de l'Orénoque, au-delà du Rio-Omaguaca, dans les terrains montueux et granitiques de Guanaya et de Yumariquina. On n'a pu encore rapporter d'une manière certaine la plante qui fournit le curare à aucune famille botanique; mais il y a de fortes raisons de croire qu'elle appartient, comme tous les poisons analogues, aux *strychnées*. Il paraît que le *rouhamon* d'aublet, qu'on trouve dans la forêt de Pimichin, en est très voisin. — On emploie indifféremment le mavacure frais ou desséché depuis plusieurs semaines; le suc de cette liane ou plante sarmenteuse récemment cueillie n'est pas regardé comme vénéneux: peut-être n'agit-il d'une manière sensible que lorsqu'il a été fortement concentré par la chaleur. C'est l'écorce et une partie de l'aubier qui renferment ce terrible poison. On racle avec un couteau les branches du bejuco de mavacure, qui ont quatre à cinq lignes de diamètre; l'écorce enlevée est écrasée et réduite en filaments très minces sur une pierre qui ordinairement sert à broyer la racine du manioc. Le suc vénéneux étant jaune, toute cette masse filandreuse prend la même couleur. On la jette dans un entonnoir de neuf pouces de haut et de quatre pouces d'ouverture. On commence par faire une infusion à froid, en versant de l'eau sur la matière filandreuse. Il filtre une eau jaunâtre pendant plusieurs heures goutte à goutte, à travers l'*embudo* ou entonnoir, qui est de feuillage. Cette eau filtrée est la liqueur vénéneuse, mais elle n'acquiert de la force que lorsqu'elle est concentrée par l'évaporation dans un grand vase d'argile: on juge, d'après un goût plus ou moins amer si la concentration a été poussée assez loin. Il n'y a aucun danger dans cette dégustation, le curare n'étant délétère que lorsqu'il entre immédiatement en contact avec le sang; aussi les vapeurs qui se dégagent de la chaudière ne sont-elles pas nuisibles, quoiqu'en aient dit les missionnaires de l'Orénoque. Fontana, dans ses belles expériences sur le poison des sauvages *Ticunas* de la rivière des Amazones, a prouvé depuis long-temps, en effet, que les vapeurs que répand ce poison lorsqu'on le projette sur des charbons ardents peuvent être respirées sans crainte, et qu'il est faux, comme l'a annoncé M. de la Condamine, que des femmes indiennes condamnées à mort pour adultère aient été tuées par les vapeurs des poisons des Ticunas. — Le suc plus concentré du *bejuco de mavacure* n'est pas assez épais pour s'attacher aux flèches qu'on veut empoisonner. Ce n'est donc que pour donner du corps à cet ingrédient que l'on verse dans l'infusion concentrée un autre suc végétal extrêmement gluant, et tiré d'un arbre à larges feuilles appelé *kiracaguero*. Comme cet arbre croît à un très grand éloignement de l'Esmeralda, et qu'à cette époque il était tout aussi dépourvu de fleurs et de fruits que le *bejuco de mavacure*, il a été impossible aux observateurs de le caractériser botaniquement. Au moment où le suc gluant de l'arbre *kiracaguero* est versé dans la liqueur vénéneuse bien concentrée et tenue en ébullition, celle-ci noircit et se coagule en une masse de la consistance du gondron ou d'un sirop fort épais. C'est là le curare que les Indiens renferment dans des calebasses (fruits du *crescentia cujete*). Mais comme sa préparation est entre les mains seulement d'un petit nombre de familles, et que la quantité de poison qui reste attachée à chaque flèche est extrêmement petite, le curare de première qualité, celui de l'Esmeralda et de Maridavaca, se vend à un prix extrêmement élevé. Desséchée, cette substance a l'aspect de l'opium; mais elle attire fortement l'humidité de l'air. Son goût est

d'une amertume d'ailleurs très agréable. On peut sans danger en avaler, si l'on est bien sûr que l'on ne saigne pas des lèvres ou des gencives : dans ce cas, l'effet serait mortel. Les Indiens regardent le curare pris intérieurement comme un excellent stomachique. Le même poison, composé par les Indiens *Piraoas* et *Salivas*, quoiqu'assez célèbre, n'est pas aussi recherché que celui de l'Esmeralda. Les procédés de fabrication paraissent être partout les mêmes à peu près ; mais il n'y a aucune preuve que les différents poisons en usage sous le même nom à l'Orénoque et à l'Amazone soient identiques et tirés des mêmes plantes. On connaît, en fait de ces poisons, le *woorama* de la Guiane hollandaise, le *curare* de l'Orénoque, le poison des Ticunas de l'Amazone. — Sur les rives de l'Orénoque, on ne mange guère de ponle qui n'ait été tuée par la piqûre d'une flèche empoisonnée. Les missionnaires prétendent que la chair des animaux n'est vraiment délicate qu'autant qu'on a employé ce moyen. — De grands oiseaux, par exemple un *guan* (pava de monte) ou un *hocco* (alector), piqués à la cuisse, meurent en deux ou trois minutes. Pour tuer un cochon ou un pécari, il faut quelquefois dix ou douze piqûres. — Les upas, poisons terribles dont se servent les naturels des îles de l'Archipel indien, et qui pendant long-temps n'ont été connus que par les relations fabuleuses de quelques voyageurs, paraissent avoir, dans leur origine, beaucoup d'analogie avec le curare de l'Orénoque. Voyez aux articles *upas anthiar* et *upas ticuté* les nouvelles observations qui semblent devoir faire rapporter tous ces poisons à des espèces du genre *strychnos*.

Pelouze père.

CUVIER (Georges). Plus savant et plus difficile à convaincre, et cependant moins philosophe qu'Aristote ; meilleur physicien et auteur plus véridique que Pline, mais écrivain moins élégant et moins nerveux ; naturaliste aussi méthodique que Linné, avec un esprit d'un ordre au-dessus du sien ; plus exact et d'un génie plus étendu, mais moins élevé, moins majestueux que Buffon, Cuvier fut le premier naturaliste des temps modernes, quoiqu'il comptât parmi ses contemporains Lamarck, Blumenbach, Kielmeyer, Lacépède et Humboldt. Il fut le premier des écrivains parmi les savants ses confrères, et de tous les écrivains le seul qui, à une mémoire enrichie de connaissances universelles, joignit une parole puissante et toujours écoutée ; le seul qui, méprisant également les caresses et le courroux des partis, prêta constamment secours à un pouvoir chancelant, sans presque rien perdre de sa popularité ; le seul qui sut embrasser la science de tous en même temps qu'il se créait une science à lui, dans laquelle il n'eut que des disciples et pas un émule. Il illustra par des éloges funèbres ceux de ses collègues qui le précédèrent dans la tombe, après les avoir tour à tour surpassés par ses succès, et il fit de ces notices individuelles autant d'ouvrages mémorables, en y mêlant l'histoire des temps orageux que ces hommes célèbres avaient traversés. Il eut des milliers d'élèves, fit interroger en son nom toutes les parties connues du globe, remplit à la fois, durant 15 ans, jusqu'à 10 places ou magistratures, composa près de 200 ouvrages, eut de nombreux admirateurs ; mais il n'eut de rivaux que pour les vaincre, de contradicteurs que pour en triompher, et, quant aux ennemis, je ne sache pas qu'il s'en soit montré plus d'un, et celui-là, le dédain silencieux de Cuvier le bannit loin de Paris, et abrégea ses jours. — Sciences diverses, art du dessin, langues mortes et vivantes, aptitude à tout savoir, à tout exprimer avec bonheur, à tout classer avec méthode, à tout débrouiller, tout agrandir, voilà Cuvier. Il était savant anatomiste, naturaliste sans pareil, professeur érudit, administrateur habile : son activité était inconcevable, sa science quasi universelle, sa mémoire un prodige. Il dissèque le matin, ensuite il compose, ensuite il professe, et ne quitte la chaire que pour la tribune, puis c'est un rapport ou un mé-

moire à l'académie, un discours au conseil d'état, un arrêté en Sorbonne, une saillie dans le tête-à-tête, et le soir, une facile causerie dans un salon. Que d'hommes dont une vie de 60 années offre moins d'activité qu'un pareil emploi de 24 heures! — Nous parlerons de M. Cuvier avec justice et respect, sans sévérité ni complaisance. Nous avons eu soin de consulter attentivement ce qu'on a publié sur cet homme illustre après sa mort, car il nous était impossible de connaître ses premières années aussi bien que M. Duvernoy, son collaborateur et son parent ; aussi bien sa vie entière que M. Laurillard ou Mme Lee, ses commensaux et ses amis; ni aussi bien ses actes politiques que M. Pasquier, son collègue au conseil d'état et à la chambre des pairs. Quant à ses ouvrages et à ses talents, quant à sa vie publique et à quelques traits de son caractère, ce serait notre faute si ce que nous dirons de M. Cuvier manquait de vérité, car peu de personnes le connurent mieux que l'auteur de cet article. Et, même à ce sujet, nous devons le dire, il nous reste un scrupule : peut-être paraîtrons-nous donner trop de place à quelques circonstances qui nous furent personnelles, et faire à l'égard de Cuvier ce que fit M. Aude, il y a près de 50 ans, à l'égard de Buffon, qui venait de mourir. Mais au moins promettons-nous d'être toujours sincère.

I. *Enfance de Cuvier. — Ses études. — Sa jeunesse.*

Georges-Léopold-Chrétien-Dagobert Cuvier, naquit à Montbéliard le 23 août 1769, la même année que Canning, Walter-Scott, Brougham, Humboldt, Mackintosh et Napoléon-le-Grand. — Quelques personnes ont paru rechercher dans des circonstances contemporaines une cause commune à cette origine simultanée de tant d'hommes remarquables, mais cette recherche nous paraît vaine : si tant de noms illustres à divers titres datent de l'année 1769, c'est que ces hommes, âgés tous de 20 ans en 89, se trouvèrent accessibles à l'influence électrique de la révolution française. — Montbéliard, à l'époque dont nous parlons, faisait encore partie de l'empire germanique : là se trouvait le chef-lieu d'une principauté appartenant aux ducs de Wurtemberg, et ce ne fut qu'en 1796, après l'occupation des troupes républicaines, que ce pays fut régulièrement cédé à la France : nous conquîmes ainsi Cuvier en même temps que Montbéliard, et, juste à la même époque, Cuvier, récemment arrivé à Paris, commençait par de grands travaux à conquérir la renommée. Le père de Cuvier, après 40 ans de services distingués dans un régiment suisse à la solde de la France, n'avait reçu pour récompense que la croix de chevalier de l'ordre du mérite militaire (un protestant d'alors ne pouvant prétendre à la croix de Saint-Louis), et une modique pension de retraite composait l'unique ressource de sa famille. La mère de Cuvier et celle du général comte Walter étaient sœurs, et cela même répandit plus tard Cuvier parmi la haute finance de Paris, à cause des dames André et Bartholdi, filles du général Walter. — Le jeune Cuvier montra dès la première enfance une aptitude parfaite aux travaux de l'esprit, une mémoire puissante, une ardeur extrême pour l'étude : à 4 ans, il savait lire, et son écriture était belle. Son père lui ayant donné quelques leçons de dessin, dès l'âge de 10 ans il copiait les figures d'oiseaux de Buffon, et il lisait le texte de l'ouvrage avec avidité, afin d'enluminer naturellement ses dessins d'oiseaux. A 14 ans et demi, il avait terminé toutes ses études classiques; et, toujours le plus fort et le plus assidu, il avait presque constamment occupé la première place. Heureusement pour Cuvier la dernière de ses compositions parut moins bonne à son maître; car c'en était fait de sa destinée, si ce jour-là, comme de coutume, il eût été proclamé le premier de sa classe. Il eût alors obtenu une bourse gratuite au séminaire de Tubingue, et fût devenu ministre protestant à l'exemple de son aïeul, et selon le vœu de son père, alors trop malaisé pour le produire dans une carrière

autre que le ministère évangélique.—Cet insuccès d'un jour eut pour le jeune Cuvier l'avantage inespéré de le faire adopter par le duc Charles de Wurtemberg, qui le plaça aussitôt à l'académie de Stuttgard, sorte d'école polytechnique, d'où sortirent tour-à-tour, pour briller dans des carrières diverses, Schiller, Kielmeyer et vingt autres. Ce fut là que Cuvier étudia la littérature, la philosophie et les mathématiques, l'histoire de la nature et l'histoire des nations, la physique et les beaux-arts, les sciences administratives, la médecine et le droit. Il composa même dès cette époque un *Journal zoologique*, d'où furent extraits, en 1792, (l'auteur n'ayant alors que 23 ans) ses deux premiers mémoires, l'un sur les *mouches*, l'autre sur les *cloportes*, préludant ainsi pendant ses heures de récréation à ces magnifiques études sur les révolutions de la terre qui immortaliseront son nom. — Sorti de l'école Normale et Militaire de Stuttgard, Cuvier pouvait également prétendre à un brevet d'officier ou de professeur, à un diplome d'avocat ou de médecin; il pouvait mener la séduisante vie d'artiste, grâce à son crayon, ou attendre des bontés du prince une place d'administrateur; mais, trop prudent pour tenter un long stage sans fortune, trop judicieux pour asseoir son avenir sur des protections incertaines, et plus pressé de vivre que de briller, il commença modestement par être précepteur d'un jeune gentilhomme protestant, fils d'un riche propriétaire de Normandie, le comte d'Héricy. Cette place lui avait été proposée, puis cédée, par l'un de ses compatriotes et condisciples, M. Parrot, qui aujourd'hui est recteur de l'université de Dorpat, et membre de l'académie de St-Pétersbourg.—M. d'Héricy habitait ordinairement le château de Fiquainville, situé à deux lieues de la mer, circonstance propice aux études favorites de Cuvier : ce fut en effet dans cette commode résidence qu'il ébaucha ses travaux sur les vers, sur les mollusques et les poissons. — Le château du comte d'Héricy, rendez-vous ordinaire de la noblesse des environs, eut un autre et très grand avantage pour Cuvier : dans ce cercle distingué, ainsi que le remarque une femme de mérite, il put aisément acquérir l'usage et les formes de la meilleure société : ce fut là qu'il apprit cette science de vivre que n'enseigne aucune académie, et que les académiciens eux-mêmes ne devraient point ignorer. Ceux qui connurent Cuvier dans le commerce journalier de la vie ont pu juger si ces premières habitudes furent indifférentes à sa haute fortune. — Admirez par quel enchaînement de conjonctures en apparence insignifiantes ou malheureuses la Providence conduisit le jeune Cuvier vers sa destinée ! Une santé délicate le rend studieux et de bonne heure appliqué ; une mauvaise composition de collége le dissuade du sacerdoce et lui concilie l'amitié d'un prince puissant ; le défaut de fortune le préserve du séjour énervant et corrupteur des villes, et l'impatience d'un de ses condisciples lui fait trouver à propos, dans une campagne voisine de la mer, un stimulant pour ses souvenirs classiques, un air salubre pour sa faible santé, un nouveau véhicule pour sa grande intelligence, de précieux matériaux pour ses études favorites, en même temps qu'une école de mœurs, et un asile assuré contre les orages politiques et les sanglantes calamités d'alors : car remarquez que Cuvier habita la Normandie depuis 1788 jusqu'en 1795, époque de son arrivée à Paris et de son accession aux emplois publics. Cuvier resta donc caché dans sa studieuse retraite pendant sept années, et ce fut M. Tessier, savant abbé dont les études agronomiques ont rendu le nom célèbre, qui l'y découvrit et l'en fit sortir. — A l'époque mémorablement désastreuse dont nous parlons, la petite ville de Valmont, voisine du château de Fiquainville, possédait comme tant d'autres villes sa société populaire. Le jeune Cuvier, qui avait manifesté adroitement beaucoup de zèle lors de la formation de ce club champêtre, y eût bientôt acquis une grande prépondérance, et il usa de son

ascendant pour transformer cette réunion d'origine démagogique en paisible société d'agriculture, dont il fut tout à la fois le secrétaire nominal, le président réel et le principal orateur. On peut dire que ce fut là son noviciat d'homme public. L'abbé Tessier, on ne sait par quelle défiance ou pour quelle mission mystérieuse, arriva vers la fin de 1794 à Valmont, et il eut hâte d'assister aux séances de la société populaire que gouvernait Cuvier. — Peut-être l'abbé avait-il dit son nom, peut-être connaissait-on ses emplois, mais chacun à Valmont ignorait son titre essentiel. Toutefois, M. Tessier parlait souvent; il dissertait même volontiers, principalement quand il s'agissait d'agriculture. « Il parlait avec tant de facilité sur la matière et paraissait la posséder si parfaitement que le jeune secrétaire de la société, Cuvier, devina que cet étranger inconnu était l'auteur des articles d'agriculture du *Dictionnaire de l'Encyclopédie méthodique*. Il s'approcha de lui et lui dit à voix basse : « Salut à M. l'abbé Tessier ! » M. Tessier, que son titre d'abbé pouvait rendre suspect, s'écria, tout consterné : « Me voilà découvert, je suis perdu ! — Perdu ! répliqua Cuvier ; au contraire : vous allez devenir désormais l'objet de nos soins les plus empressés. » — A compter de ce jour, il s'établit entre M. Tessier et Cuvier des relations de confiance et d'intimité parfaite. Cuvier, enchanté d'avoir rencontré dans un village un homme qui pût l'instruire et le comprendre, conduisit l'abbé Tessier au château, le présenta à ses hôtes, après quoi il l'entraîna dans son cabinet, dont il lui fit voir un à un tous les trésors. Il lui montra d'abord ses dessins et ses préparations sur les mollusques, sa collection de coquillages, ses journaux de botanique, de cristallographie et d'entomologie, ses copies coloriées des oiseaux de Buffon, et les centaines de poissons dont il avait esquissé les formes dans le musée d'un curieux de Caen. Il lui montra ensuite, dans son bel herbier, les deux plantes qu'il avait découvertes pendant ses études à Stuttgard, et qui l'avaient fait citer honorablement, à l'âge de 17 ans, par l'un de ses professeurs, M. Kerner. Il mit surtout une coquetterie de jeune homme à lui décrire, à lui montrer une raie nouvelle, qu'il avait envoyée quelques années auparavant à M. le comte de Lacépède, et que celui-ci par reconnaissance a depuis publiée sous le nom de *raie-Cuvier*. Après cela il offrit à l'abbé Tessier trois petits mémoires imprimés dès 92 dans le *Magasin encyclopédique* et la *Décade philosophique*, les deux seuls journaux scientifiques d'alors. — A la vue de tant de richesses dues à l'activité d'un même jeune homme livré aux seules ressources de ses yeux et de son esprit, M. Tessier conçut aussitôt une haute opinion de Cuvier. Il parla de lui du ton le plus admiratif dans ses lettres à MM. de Jussieu et Parmentier, avec lesquels il le mit en correspondance ; il lui fit également connaître MM. Olivier, Lamétherie, Millin et E. Geoffroy ; ce dernier, dès cette époque, était professeur au Jardin des Plantes. Tous ces hommes recommandables à divers titres convièrent Cuvier à venir partager leurs travaux à Paris, tandis que l'abbé Tessier les sollicitait de créer près d'eux une position sortable pour son jeune ami. Quant à Cuvier, il avait signifié au digne abbé Tessier la détermination où il était de ne quitter le château de Fiquainville qu'autant qu'on lui assurerait à Paris, alors moins agité, une indépendance qui le mît à l'abri des sollicitations comme des sollicitudes. C'est en effet ce que firent ses amis, qui ne laissèrent ainsi à M. Cuvier aucun motif pour rester désormais éloigné d'eux.—Nous dirons à cette occasion que les progrès du jeune d'Héricy ne répondirent pas absolument à la supériorité des leçons qu'il avait dû recevoir; et même les mauvais plaisants du lieu, en apprenant la vocation finale de Cuvier, exprimèrent au sujet de son élève quelques malignités ingénieuses dont les beaux esprits de Caen ont gardé le souvenir. Peut-être, au reste,

n'appartient-il point à des intelligences de premier ordre de donner l'enseignement élémentaire le plus profitable; elles sont trop occupées d'elles-mêmes et trop progressives pour que l'esprit d'un jeune homme puisse les comprendre et les suivre.

II. *Vie scientifique de Cuvier, ensemble de ses travaux.*

Cuvier arriva à Paris, il y a juste 40 ans, en avril 1795, époque où l'on s'occupait de relever les établissements littéraires, que trois années de révolution avaient détruits. Alors plus que jamais il devait être facile à un homme comme Cuvier d'employer utilement ses facultés et de donner carrière à ses talents. Secondé par Millin de Grandmaison, le directeur du *Magasin encyclopédique*, il fut bientôt nommé membre de la commission des arts, puis professeur à l'école centrale du Panthéon. Ensuite, grâce à d'autres amis, et notamment par l'intervention d'Ét. Geoffroi et de Lacépède, l'incapable et vieux Mertrud, espèce de prosecteur émérite, qu'on venait de nommer professeur d'anatomie comparée au muséum d'histoire naturelle, eut le désintéressement très méritoire d'agréer Cuvier en qualité d'adjoint. Une fois possesseur de ces places, Cuvier songea avant tout à ses affections, à sa famille, et il s'empressa d'appeler près de lui son vieux père et son digne frère *Frédéric*, les deux seuls parents qui lui restassent. C'est alors qu'il commença cette magnifique collection d'organes d'animaux, ce musée incomparable quant à l'ostéologie, qui, aujourd'hui, est devenu si utile aux savants de toutes les nations. Il prit soin, dit-il lui-même, d'aller chercher dans les mansardes du muséum les vieux squelettes autrefois réunis par Daubenton, et que Buffon, dans un moment d'humeur, y avait fait entasser *comme des fagots*. C'est en poursuivant cette entreprise, « tantôt, dit-il, *secondé* par quelques professeurs, tantôt *arrêté* par d'autres, que Cuvier parvint à donner à cette collection assez d'importance pour que personne n'osât plus s'opposer à son agrandissement. » — Occupé donc des moyens d'enrichir à toute heure ce musée naissant, et attentif à classer chaque nouvel objet, non seulement dans une case précise, mais encore dans sa mémoire; vivifiant ses études de jeune homme par la conversation des savants, qui déjà le courtisent alors même qu'ils l'éclairent; trouvant le bonheur sans l'aller chercher bien loin de ses collections, grâce à sa famille, sitôt comblée de ses bienfaits, sitôt et si généreusement payée de quelques sacrifices, ce fut alors que Cuvier essaya ses forces, et il en put voir aussitôt la puissance. — Son cours à l'école centrale du Panthéon, ses leçons d'anatomie comparée au muséum, ses communications verbales, ses dessins, ses feuilles volantes, et jusqu'à ces modestes cahiers d'étudiant, réceptacles précieux de tant de germes d'idées, riches filons d'où sortirent tant d'ouvrages, tout fut à la fois applaudi, également admiré; et sa personne plut; on l'aima. Il avait alors le corps si frêle, une santé si fragile, et sa douce urbanité tempérait si parfaitement les vives lumières de son esprit, qu'il se vit adopté dès les premiers jours par les élèves du Panthéon, comme Bichat le fut lui-même par ceux de la faculté, et Bonaparte par ses glorieux soldats. — Malgré l'apparente froideur inhérente à son tempérament, peu d'hommes plus que lui excellèrent à captiver un jeune auditoire. On fut surtout enthousiasmé de sa première leçon au Jardin des Plantes. Il disait à ses élèves, après quelques lieux communs sur les hommes illustres qui l'avaient précédé dans cette chaire : « Peut-être, messieurs, avez-vous entendu parler du Pérugin? c'est un peintre dont les œuvres eurent peu d'éclat, mais il fut le maître de Raphaël!... Sans doute, bientôt d'entre vos rangs sortira plus d'un homme illustre, et je serai fier de mes fatigues. » Hélas! Cuvier avait devant lui le Pérugin en personne! c'était le respectable Mertrud, présent à la séance, et qui, de ses mains tremblantes, applaudissait à Raphaël. —

Un des grands avantages de Cuvier lui vint de cette pénurie de livres dont il se plaignait si tristement dans ses lettres à ses amis durant son séjour à Fiquainville. Avec une bibliothèque, ou conseillé à souhait par des maîtres, Cuvier eût fait comme le grand nombre de ses contemporains : au lieu d'étudier à sa manière, de peindre d'après ses excellents yeux, d'interpréter avec sa raison, il eût copié, imité, tout au plus modifié les œuvres de ses devanciers; et dès lors adieu cette nouveauté de vues qu'il répandit dans plusieurs de ses ouvrages, adieu cette rareté d'examen qui le rendit sans contestation le chef européen des sciences! — Il ne faut pas s'étonner si un homme d'esprit a dit de Cuvier, voulant parler de son arrivée à Paris : « Qu'il devint à l'instant l'égal de ses maîtres et le maître de ses égaux. » Alors, en effet, il n'existait qu'un petit nombre de maîtres quant à celles des vocations qui exigent du calme et de la patience. Alors, d'ailleurs, on ne reconnaissait guère d'autorité magistrale autre que la force, et les emplois les plus enviés devinrent souvent le prix d'un patriotisme outré et cruellement démonstratif. En l'accusant de peu de civisme, on était sûr d'évincer un rival; et si ce rival n'était qu'exilé, c'est qu'on était généreux ou qu'on le croyait peu redoutable. Trop heureux, à cette triste époque, celui qui rachetait ses jours et sa liberté au prix d'une candidature dès long-temps préméditée! — Telle ne fut point, il faut le dire, la position de Cuvier. Au temps où il vint à Paris, la tempête politique avait cessé : la république était paisible, et déjà comme consternée de ses cruautés inutiles; mais enfin, c'était encore la république, il lui fallut vivre avec des républicains, et ceux-ci durent être surpris tout d'abord en voyant ces formes monarchiques qu'on croyait pour toujours bannies, ce ton de convenance et de politesse que Cuvier apportait dans ses relations. Toutefois, il se montra d'abord si discret qu'il fit presque oublier sa supériorité et taire toute jalousie. Les jeunes savants se pressèrent autour de sa personne, poussés par l'instinctif désir de l'imiter. D'autres savants, qu'il proclamait hautement ses protecteurs ou ses maîtres, parurent fiers de grossir cette espèce de cour d'un pareil protégé. D'autres, qu'il avait priés de souffrir son nom près du leur dans des écrits dus à sa plume, se flattèrent sans doute de partager avec lui toute cette belle destinée que lui présageaient les inappréciables dons de la méthode, de la parole et du style. Enfin, le corps entier des savants parut enorgueilli d'une semblable conquête, et cela même préserva toute sa carrière de la concurrence et des encombres. — Remarquons toutefois que cet empire intellectuel que Cuvier posséda durant près de 40 années, il mit autant d'habileté à l'obtenir que s'il ne l'eût point mérité, et que, depuis lors, il ne se passa point d'année sans qu'il ajoutât quelque nouveau titre à ceux qui le lui avaient acquis. Observons également que si ses découvertes furent importantes et précoces, promptes et dignes en furent les récompenses : il avait déjà trouvé l'idée fondamentale des fossiles quand vint la campagne d'Égypte; mais aussi, lors du consulat, il était secrétaire de l'institut. — Dès cette époque, il unissait une grande prudence à beaucoup de sagacité. Par exemple, sans nuire à son avancement, il sut résister à une dangereuse tentation qui lui fut suscitée par Berthollet, chargé par Bonaparte de recruter de jeunes talents pour l'expédition d'Orient. Berthollet proposa à Cuvier de faire partie de la commission des savants d'Égypte; mais ce dernier allégua ses travaux commencés, ses cours, et surtout sa santé, qui, alors, était assez chétive pour motiver toutes sortes de *dispenses*. Le vrai motif de son refus, Cuvier ne le disait pas. C'est qu'en effet les hommes de sa trempe n'ont nul besoin des merveilles du Nil et des pyramides pour intéresser tout un siècle à leurs travaux. Il suffit à Cuvier d'un voyage bien court pour rendre son nom impérissable, puisque les plus solides fondements de sa renommée datent de ses premières visites

aux souterrains de Montmartre. — Mais nous voici arrivés au moment de dire l'ordre et la succession de ses idées, l'enchaînement et la subordination de ses travaux; et si cette partie de son histoire n'en paraît pas la plus intéressante, ce sera la faute de l'historien. — Lorsqu'il partit de Fiquainville, non seulement Cuvier n'avait pas encore arrêté le plan définitif de ses travaux ultérieurs, mais il lui restait trop de choses à apprendre, trop de doutes à éclaircir, pour que ses connaissances d'alors formassent système. A la vérité, dans sa longue retraite, il avait beaucoup vu et bien vu, beaucoup décrit, lu, disséqué, peint, colligé; il avait de plus beaucoup réfléchi, mais parmi ses découvertes, lesquelles étaient inédites? mais, parmi ses réflexions, lesquelles paraîtraient nouvelles? Cuvier ne le savait pas. Le monde dans lequel il vivait était étranger aux études sérieuses : à quoi eût servi à Cuvier d'entamer là chaque jour des discussions? Consulter par lettres ses amis, c'eût été une imprudence dont le préservait sa raison. Cuvier, d'ailleurs, ne connaissait encore qu'une faible partie des plantes et des insectes, et peu de quadrupèdes, peu d'oiseaux et de reptiles, peu de poissons même, nonobstant les collections d'amateurs qu'il avait souvent visitées; il ignorait en outre la géologie. Alors donc il n'avait encore rien d'arrêté : tout au plus avait-il projeté et déjà préparé des objections contre les vues de Buffon, et des améliorations aux ordres systématiques de Linné. Mais à Paris, et profitant avec zèle, avec habileté, de ce vaste enseignement mutuel de tant d'intelligences éclairées, les doutes de Cuvier furent bientôt dissipés, et les lacunes de son esprit bientôt remplies. Il put dès lors publier celles de ses recherches qui avaient échappé à ses devanciers, et que ses confrères trouvaient nouvelles. Il s'essaya par quelques-uns des travaux fragmentaires qu'il avait composés dans sa retraite, et commença par des monographies relatives à ses études antérieures ou à ses devoirs nouveaux. — Après quelques courtes descriptions d'insectes et de mollusques, il osa aborder l'anatomie. Son mémoire sur le *larynx inférieur des oiseaux* parut neuf et fut goûté : il l'avait presque entièrement composé au château d'Héricy, où, sans doute, on l'avait souvent questionné sur les causes du chant mélodieux du rossignol et de la fauvette. Il avait entendu crier, comme auparavant, des oiseaux bruyants, dont il avait coupé le tiers et la moitié du cou; cela même lui donna à penser que ces animaux ont un double larynx ou *orioir*, et cette conjecture, son scalpel ensuite la vérifia. En cela, Cuvier avait agi comme ces enfants curieux qui brisent une vielle ou un violon afin d'en voir le mécanisme intérieur : plus heureux qu'eux, il l'avait découvert. — Peu après, il publia avec son ami Geoffroy, doublement fier de son alliance avec un rival qu'il s'était donné, des considérations sur une *nouvelle classification des animaux*. Là se trouve l'ébauche de cette belle loi de subordination et de coexistence, ce principe essentiel de ses autres ouvrages et le nœud commun de ses découvertes : nous en parlerons plus loin. Il joignit à ce mémoire, et cette fois sans collègue, la nouvelle distribution en six classes des animaux inférieurs; Linné les avait presque tous entassés pêle-mêle sous le nom de *vers*. A ces premiers travaux de zoologie et de zootomie, il ajouta deux pages bien faites sur ce que des esprits inattentifs ont cru pouvoir appeler le *sixième sens des chauves-souris*, animaux dont le tact exquis et très étendu offre toute la finesse d'une seconde vue. Un ingénieux abbé avait surabondamment démontré le même fait; mais Cuvier alors n'avait pas lu Spallanzani. — Cuvier en était là de ses travaux : ses deux cours publics, quelques fragments de mémoires lus à l'institut, de continuelles dissections, ayant pour résultat d'agrandir ses connaissances comme d'enrichir ses collections, voilà de quelles occupations se remplissaient ses jours. Cependant, quelques ossements fossiles qu'il dut comparer à des os récemment dénudés, donnè-

rent tout à coup à ses études une tendance précise vers un but déterminé. Des restes fossiles rassemblés sans ordre par Daubenton, réunis à d'autres ossements pétrifiés que Cuvier se fit apporter des carrières de Montmartre, furent confrontés attentivement avec les différents squelettes non fossiles de sa collection; et il put s'assurer qu'il existait entre ces débris pétrifiés et les os récents des espèces les plus analogues des différences presque constantes et souvent capitales. Je ne sais si Cuvier s'attendait à ce résultat; je ne sais si c'était là l'un des sujets de ses méditations de jeune homme ou l'un des thèmes favoris des causeries de Fiquainville : mais il est certain que cette dissemblance des os pétrifiés et des os des espèces maintenant existantes firent une profonde impression dans son esprit. Toutefois il se garda bien de rien conclure de ces premières comparaisons, que Camper et Daubenton avaient faites avant lui; il sentait qu'elles étaient beaucoup trop restreintes pour l'autoriser à asseoir sur elles un système. Plus léger, plus impatient, Cuvier aurait prématurément énoncé à cette occasion une de ces hypothèses éphémères dont l'ordinaire destinée est de partager les croyances de quelques contemporains; mais, trop judicieux et trop sévère pour proclamer vraie une idée sans certitude, il se livra de nouveau à des recherches si attentives et si multipliées qu'il en est résulté une découverte irrécusable. Buffon l'avait déjà dit : « La patience est la compagne et l'auxiliaire du génie. »—Cuvier comprit aussitôt qu'il ne saurait pertinemment si les ossements fossiles proviennent d'espèces aujourd'hui perdues qu'autant qu'il connaîtrait les espèces encore existantes; et non seulement ces espèces, mais aussi leur structure exacte, leur anatomie. Aussi s'empressa-t-il de publier son *Tableau élémentaire des animaux*, et ses *Leçons d'anatomie comparée*. Le premier de ces ouvrages n'est qu'une esquisse assez imparfaite du *Règne animal*, dernière composition, qui ne parut que 8 ans plus tard, en 1817. Il ne divisait pas encore les animaux en quatre embranchements: en *vertébrés* (d'après une distribution lumineuse due au célèbre Lamarck); en *mollusques* (animaux privés de squelette, mais pourvus de nerfs, de cœurs, d'organes respiratoires et d'un foie, quoique sans pattes articulées); en *articulés* (ayant des nerfs, et tous au moins six pattes, tandis que les vertébrés n'en ont jamais plus de quatre); enfin, en *radiaires* (dont le corps, comme étoilé, ne se divise point symétriquement à la manière des trois autres classes, en partie droite et partie gauche). Quant à l'*Anatomie comparée*, cet ouvrage fut divisé comme celui de Bichat, d'après les fonctions de la vie; et, à l'occasion de chaque série d'organes, Cuvier passait en revue les différentes classes d'animaux. Toutefois, ce furent MM. Duméril et Duvernoy, ses disciples et ses amis, qui rédigèrent cet ouvrage; et, tous les deux étant médecins, il en résulta pour l'anatomie de Cuvier une apparence presque médicale. Disons cependant que Cuvier se réserva quelques pages d'idées générales, de même que les deux lettres servant de préliminaires au 1er et au 3e volume : l'une de ces lettres s'adressait à Mertrud, l'autre au comte de Lacépède. Le but essentiel de cet ouvrage était de faciliter les déterminations précises des ossements fossiles, aussi bien que de fournir à la zoologie de nouvelles bases de classifications. La physiologie, quoiqu'elle parût présider à son ordonnance, avait peu d'acquisitions et de progrès à en espérer. Constant dans ses vues, Cuvier en effet insiste toujours sur les dissemblances des organes beaucoup plus que sur leurs similitudes; lui en faire reproche, c'est ne l'avoir pas compris. Il semble que Cuvier se soit proposé dans ce livre si imparfait, quoique estimable, d'apprécier l'importance respective de chaque organe des animaux, et de faire ainsi pour la zoologie ce qu'Adanson avait tenté quant à la botanique. Semblable en effet était son but: il voulait distribuer naturellement les animaux comme Jussieu avait distribué les plantes, non sur des motifs frivoles et

capricieux comme Linné, mais d'après l'état des organes les plus significatifs. Or, pour se donner le droit de ranger les animaux d'après les organes, il est obligé d'assigner aux organes eux-mêmes un ordre de suprématie, et il les subordonne entre eux. En conséquence, il assigne le premier rang à ceux qui sont les plus constants dans la chaîne animale, à ceux qui en ont d'autres manifestement sous leur dépendance, à ceux dont la soustraction serait mortelle et la lésion vivement sentie. La charpente osseuse tient la première place : les animaux sont vertébrés ou invertébrés. Les organes de la circulation viennent ensuite : l'animal a une circulation sanguine ou il en est privé; il respire par des poumons comme nous, ou par des branchies comme les poissons, par des trachées comme les insectes, ou par la peau nue comme les polypes. Après cela vient la reproduction : les animaux sont vivipares et mammifères, ou bien ils sont ovipares; il en est même qui naissent par bourgeons : les gemmipares. Après viennent les nerfs, réunis en un même centre chez les vertébrés, éparpillés chez les mollusques, plus simples dans les insectes, nuls dans les polypes. Les organes de la nutrition ont de même une grande importance aux yeux du classificateur : l'animal qui se nourrit de chair n'a ni les dents, ni l'estomac, ni les intestins organisés comme les animaux herbivores: il n'y a pas jusqu'à son crâne et jusqu'à ses pieds qui ne diffèrent assez pour faire reconnaître sa nature et ses besoins. Le vrai carnassier non seulement a les intestins plus courts et moins complexes que l'herbivore, non seulement il a l'estomac plus étroit et pourvu de parois moins épaisses et plus faibles, mais encore ses machoires sont armées de dents propres à dévorer la chair récente; ses pattes ont des griffes pour la saisir et pour la déchirer; ses reins et ses membres des muscles puissants pour la poursuivre et pour l'atteindre; il a de même des sens assez parfaits pour l'apercevoir de loin, sans parler de l'instinct de la patience et de la finesse, toujours joint en lui à l'instinct de la cruauté.— Tandis que Cuvier exécutait ses grands travaux, dont la plupart de ses confrères n'envisageaient que les minces détails sans en deviner ni le but ni l'admirable corrélation, il annonçait aux savants de tous les pays, dans un prospectus dont l'institut avait ordonné l'impression, qu'il croyait avoir constaté que les ossements fossiles ont appartenu à des espèces qui n'existent plus de nos jours, races qui sans doute ont été détruites par une de ces catastrophes dont l'enveloppe de la terre porte encore les traces. Sans rien leur dire sur le principe dirigeant ses recherches, Cuvier invitait les savants à lui transmettre tous les documents qu'ils pourraient se procurer, promettant à son tour de leur envoyer l'exacte copie des pièces qu'il avait lui-même réunies : il offrait en outre de les défrayer; mais tel est le désintéressement des savants, qu'une proposition semblable ne dut pas l'induire à des sacrifices fort onéreux.—Ce prospectus fit sensation en Europe, et Cuvier dès lors eut commerce avec toutes les académies du monde; cette circonstance, qui profitait à ses lumières comme à sa renommée, eut aussi pour résultat d'enrichir son musée. Rien alors ne se découvrit en Europe sans qu'il en reçut aussitôt la nouvelle; souvent même on lui fit hommage de l'objet découvert. Il se trouva ainsi possesseur de la collection de fossiles la plus riche qui existât. Cependant il y avait toujours d'extrêmes difficultés à préciser l'espèce ou même le genre des animaux dont Cuvier possédait les ossements fossiles. Les os de plusieurs espèces étaient souvent mêlés et confondus; souvent aussi il n'existait qu'un fragment de l'une, qu'une parcelle de l'autre : comment les distinguer ou les assimiler? il n'existe plus de poils, point d'écailles ni de plumes pour fixer les incertitudes; autant d'ossements, autant d'obscures énigmes que, sans Cuvier, personne n'eût peut-être jamais devinées. —C'est alors que pour sortir de ce laby-

rinthe, Cuvier recourut à cette belle loi de corrélation dont nous parlions tout à l'heure. Puisque chaque être organisé forme un système unique dont toutes les parties se correspondent mutuellement, puisque chaque animal offre un ensemble plein d'harmonie, aucun des organes ne saurait changer sans que les autres changent : par conséquent, on peut juger de tout un animal par un de ses organes, et du tout ensemble par une de ses parties. Nous avons déjà dit comment on peut juger, d'après le seul examen des dents et des pieds, si un animal est carnassier ou herbivore : or, Cuvier possédant des squelettes de tous les quadrupèdes connus jusqu'à lui, il lui fut possible de vérifier de laquelle de ces espèces existantes tel ossement fossile paraissait le plus se rapprocher, en quoi il en différait. Si des griffes et des dents déchirantes désignent un animal carnassier, un pied à sabots et des dents à couronne plate doivent appartenir à un animal herbivore ; plus occupé de soutenir sa lourde masse que de chercher sa pâture, ce dernier animal ne peut avoir ni les mêmes membres que le carnivore, ni les mêmes jointures, ni les mêmes mâchoires, ni des muscles aussi puissants pour mouvoir celles-ci, ni des empreintes aussi profondes pour attacher ces muscles : d'ailleurs, cet animal rumine, et dès lors sa mâchoire doit se mouvoir horizontalement, et le condyle dès lors en devra être aplati. Ainsi donc, il suffira de la dent meulière ou du pied fourchu d'un animal à sabots pour conclure que cet animal était herbivore, qu'il ruminait, qu'il avait quatre estomacs, des cornes au front, et nulle dent incisive à la mâchoire supérieure. Et, comme tous les organes du même être se trouvent associés d'après des règles constantes et invariables, il suffira d'une seule facette osseuse de sa charpente pour découvrir à quel animal actuel cette espèce perdue ressemblait. — C'est par des moyens analogues, et grâce à beaucoup de patience et de sagacité que Cuvier sembla ressusciter et fit les histoires de plus de 160 espèces d'animaux perdus : sans presque sortir de son cabinet, il fit ainsi plus de découvertes dans les siècles passés que n'en font de nos jours les voyageurs les plus habiles. — Cependant, pour répondre aux critiques de quelques savants, et pour ne conserver lui-même aucun doute, Cuvier résolut de faire visiter par de jeunes naturalistes élevés à son école les parties les moins connues du globe. Il était possible en effet que plusieurs des espèces qu'il décrivait comme perdues habitassent quelque île déserte ou peu visitée. Il projeta à cette occasion une école de jeunes naturalistes destinés à confirmer ses assertions, ou à corriger ses erreurs ; et la protection que le gouvernement donna à ses desseins, Cuvier s'en montra reconnaissant par sa docilité et son infatigable dévouement. En même temps, et dans le même but, Cuvier relut attentivement les vieux auteurs, il attira chez lui par des procédés délicats et par de nobles séductions les voyageurs célèbres des autres pays ; il visita les musées célèbres, étudia les médailles les plus anciennes, les momies et les hyéroglyphes de l'Égypte : il voulait ainsi s'assurer si quelqu'un n'avait pas rencontré sur un point du globe, peint ou décrit dans ses ouvrages les animaux qu'il avait crus perdus depuis le dernier déluge. — Mais comme on objectait encore qu'il n'était pas impossible que ces espèces regardées par lui comme perdues eussent servi d'aïeux aux espèces actuelles que le temps et le climat aurait sensiblement modifiées, Cuvier fit de nouvelles recherches pour démontrer que les animaux des temps historiques ressemblaient parfaitement à ceux d'aujourd'hui. En effet, les espèces décrites par Aristote ou par Elien vivent encore absolument les mêmes sous nos yeux ; l'ibis embaumé dans les tombeaux d'Égypte il y a environ 2 ou 3,000 ans ressemble bien à l'ibis qui vit à présent. Il est à la vérité certaines espèces, par exemple celle du chien, que l'ascendant de l'homme, c.-à-d. l'esclavage, a excessivement modifiées, mais comme on ne trouve nul fossile

humain mêlé aux fossiles des espèces que Cuvier croit perdus, tout semble démontrer que, bien loin d'avoir produit ces modifications de structure qu'on voudrait lui attribuer, l'homme, son espèce, n'existait même pas à l'époque, ou du moins dans les lieux où ces animaux furent détruits, puis pétrifiés. — Cependant, pour mieux juger des limites où s'arrêtent les variétés, ainsi que des obstacles que l'instinct de l'amour apporte naturellement à la confusion des espèces, Cuvier décrivit avec soin les animaux qui au temps de sa jeunesse se trouvaient réunis au Jardin des Plantes. A leur signalement extérieur, il joignit l'histoire de leurs mœurs, de leurs instincts, de leur structure; et il prit soin également de les comparer aux animaux d'espèces analogues que les anciens avaient décrits. Ce livre, qui portait pour titre : *La ménagerie de Paris*, le peintre Maréchal en composa les belles figures, ainsi que les dessins accessoires retraçant les caractères, le genre, la nourriture et la patrie de chaque animal décrit. Lacépède en composa la préface, M. Geoffroy aussi y mit son nom, et Cuvier lui-même en écrivit presque toutes les descriptions. Si Cuvier s'adjoignit ainsi deux confrères pour un ouvrage utile, mais d'une exécution médiocre, ce fut sans doute dans la crainte judicieuse qu'on ne lui reprochât d'avoir composé seul un ouvrage populaire, ou peut-être par l'appréhension de paraître rivaliser Buffon sans l'atteindre. Certes, Cuvier avait trop de goût pour ignorer combien les magnifiques tableaux de Buffon sont inimitables: comme écrivain, il le reconnaissait pour maître ; mais il songeait à substituer des vérités aux séduisantes erreurs qui déparent plusieurs de ses pages. Quant à l'opinion de Cuvier sur les animaux détruits par quelque grande et soudaine catastrophe, il en fit d'abord l'application spéciale aux ossements fossiles d'éléphants. Or, il ne tarda pas à s'apercevoir que ces os énormes qui, même de nos jours, ont été si faussement attribués à des géants, et que les Russes croient encore la dépouille d'un animal souterrain qu'ils nomment *mammouth*, il s'assura, disons-nous, en rapprochant ses recherches personnelles des savants travaux de Camper et de Blumenbach, que ces grands ossements fossiles ont appartenu à un ancien genre d'éléphants dont il croit l'espèce perdue. La seule inspection de cette masse d'ivoire dont les dents mâchelières sont formées le conduisit à penser que ces dents fossiles d'éléphant n'ont appartenu ni à l'espèce d'Afrique, dont l'ivoire est marbré en losanges, ni à l'espèce des Indes, dont les bandes d'ivoire sont moins nombreuses et moins serrées. Il conjectura aussi, d'après la longueur des alvéoles des défenses, que la trompe de cet éléphant fossile devait être énorme. Ensuite, examinant l'éléphant qu'Adams, dans le siècle dernier, trouva frais et entouré de glaçons sur les bords de la mer glaciale, Cuvier pense qu'il a dû appartenir à la même espèce, ajoutant que tous les deux, l'un imprégné de sucs calcaires endurcis, l'autre constamment environné d'eau glacée préservant ses chairs de toute putréfaction, durent à la même époque, selon Cuvier environ 6,000 ans avant nous, être témoins et victimes de la dernière révolution du globe. Et comme cette espèce fossile avait la peau couverte de poils et de laine, l'auteur en conclut que sans doute elle habitait sous un climat moins chaud que les climats actuellement familiers aux espèces encore vivantes : car, si Cuvier juge des besoins et des instincts d'après les instruments destinés à les satisfaire, s'il juge des fonctions d'après la charpente, des mouvements d'après les leviers, du régime alimentaire d'après la structure des pieds et des mâchoires, c'est de même d'après le pelage qu'il augure des climats. Et remarquez que ses conjectures sont si judicieuses qu'elles le conduisent presque toujours à des découvertes : plus d'une fois l'exhumation inattendue d'un squelette fossile entier n'a fait que confirmer l'exactitude de la description qu'il venait de faire de

tout l'animal sur le simple examen de quelques fragments d'un de ses os. Partant des faits qui précèdent, Cuvier ajoute : « Il n'y a donc, dans les faits connus, rien qui puisse appuyer le moins du monde l'opinion que les genres nouveaux que j'ai découverts parmi les fossiles, non plus que ceux qui l'ont été par d'autres naturalistes, les *palæothériums*, les *anoplothériums*, les *mégalonyx*, les *mastodontes*, les *ptéro-dactyles*, les *ichthyausaure*, etc., aient pu être les souches de quelques-uns des animaux d'aujourd'hui, lesquels n'en diffèreraient que par l'influence du temps et du climat; et quand il serait vrai (ce que je suis loin encore de croire) que les éléphants, les rhinocéros, les élans, les ours fossiles, ne diffèrent pas plus de ceux d'à présent que les races des chiens ne diffèrent entre elles, on ne pourrait pas conclure de là les identités d'espèces, parce que les races des chiens ont été soumises à l'influence de la domesticité, que ces animaux n'ont ni subie ni pu subir. — Au reste, continue Cuvier, lorsque je soutiens que les couches superficielles du globe contiennent les os de plusieurs genres et de plusieurs espèces qui n'existent plus, je ne prétends pas qu'il ait fallu une *création nouvelle* pour produire les espèces aujourd'hui existantes; je dis seulement qu'elles n'existaient pas dans les mêmes lieux, et qu'elles ont dû y venir d'ailleurs. — Supposons, par exemple, qu'une grande irruption de la mer convre d'un amas de sable on d'autres débris le continent de la Nouvelle-Hollande : elle y enfouira les cadavres des kanguroos, des phascolomes, des dasyures, des péramèles, des phalangers-volants, des échidnés et des ornithorhinques, et elle détruira entièrement les espèces de tous ces genres, puisqu'aucun d'eux n'existe maintenant en d'autres pays. — Que cette même révolution mette à sec les petits détroits multipliés qui séparent la Nouvelle-Hollande du continent de l'Asie, elle ouvrira un chemin aux éléphants, aux rhinocéros, aux buffles, aux chevaux, aux chameaux, aux tigres, et à tous les autres quadrupèdes asiatiques, qui viendront peupler une terre où ils auront été auparavant inconnus. Qu'ensuite un naturaliste, après avoir bien étudié toute cette nature vivante, s'avise de fouiller le sol sur lequel il vit, il y trouvera les restes d'êtres tout différents. — Ce que la Nouvelle-Hollande serait dans la supposition que nous venons de faire, l'Europe, la Sibérie, une grande partie de l'Amérique, le sont effectivement, et peut-être trouvera-t-on, un jour, quand on examinera les autres contrées et la Nouvelle-Hollande elle-même, qu'elles ont toutes éprouvé des révolutions semblables, je dirais presque des échanges mutuels de productions; car, poussons la supposition plus loin : après ce transport des animaux asiatiques dans la Nouvelle-Hollande, admettons une seconde révolution, qui détruise l'Asie, leur patrie primitive : ceux qui les observeraient dans la Nouvelle-Hollande, leur seconde patrie, seraient tout aussi embarrassés de savoir d'où ils seraient venus qu'on peut l'être maintenant pour trouver l'origine des nôtres... J'applique cette manière de voir, dit Cuvier, à l'espèce humaine. » Et remarquez que dans ces glorieuses études sur les ossements fossiles, Cuvier a judicieusement choisi la partie la plus difficile, mais aussi la plus décisive du problème : ses recherches, en effet, ne sont relatives qu'aux débris pétrifiés des animaux quadrupèdes, et il ne s'occupe ni des poissons, ni des madrépores, ni des mollusques à coquilles. Cependant, plusieurs de ces fossiles abondent dans les terrains d'addition récente, dans les couches peu profondes de la terre. D'ailleurs, il eût trouvé toutes classées d'abondantes collections de ces derniers objets dans tous ces musées d'histoire naturelle où d'oisifs et de riches curieux les ont vaniteusement rassemblés sans la moindre prévision de leurs futurs témoignages touchant les événements des premiers âges du monde. D'où vient donc que Cuvier a dédaigné cette source de preuves, si propres à confirmer ses opinions? il est pourtant bien plus aisé de distinguer en-

tre eux deux coquillages, même fussent-ils ressemblants, que les fragments osseux de deux quadrupèdes congénères! Faut-il donc croire que Cuvier connaissait mal les coquilles, lui qui a composé 22 beaux mémoires sur les animaux qui les habitent, grand ouvrage illustré de figures magnifiques, que lui-même avait dessinées? Peut-on penser qu'il eût peu étudié les poissons, lui qui, plus tard, décrivit, pour un ouvrage en 20 volumes, jusqu'à 5,000 espèces de ces animaux, tandis que Lacépède, leur précédent historien, en avait à peine connu le tiers, et Linné à peine le dixième? Non; cette préférence marquée pour les animaux de terre ferme ne provenait point de son ignorance quant aux habitants des eaux, mais, aussi ingénieux à pressentir les objections qu'à découvrir des vérités, Cuvier avait parfaitement jugé que ce n'était point parmi des êtres aquatiques qu'il lui serait permis d'admettre des espèces éteintes ou détruites chaque fois qu'on exhiberait une coquille fossile ou un poisson pétrifié dont l'espèce paraît ne plus exister; il sentait qu'on pouvait répondre : « C'est que la température des eaux a changé, c'est que la composition chimique n'en est plus la même, c'est que des courants se sont déplacés. Ou bien : cette espèce a pu émigrer; cherchez bien! peut-être habite-t-elle aujourd'hui les profondeurs de quelque abîme. » Toutes objections, comme on voit, qu'on ne peut raisonnablement faire quand il s'agit des quadrupèdes.— Disons plus : on ne voit pas comment des êtres aquatiques auraient pu être détruits par une grande irruption de la mer ou par un déluge. Tout au plus, quand les eaux se retirent, quand le sol reste à sec, beaucoup d'individus de diverses espèces doivent-ils perdre la vie. Mais, soit que la mer et les grands fleuves aient été violemment et tout à coup transvasés, soit que l'abondance des eaux du ciel les ait fait sortir momentanément de leurs lits, on ne conçoit pas qu'aucune espèce aquatique ait pu être entièrement détruite : fleuves et mers ont toujours dû conserver quelques descendants directs de leurs hôtes primitifs, et, pour retrouver avec certitude l'image fidèlement transmise d'êtres créés à l'origine du monde, c'est dans l'eau des mers qu'il faut chercher.—Cuvier se borna donc à l'étude des ossements fossiles ayant appartenu à des quadrupèdes. Il en réunit; on lui en communiqua de toutes les parties du globe habitées ou visitées par des observateurs ; de sorte qu'il put tour à tour écrire et méditer sur le palæothérium et sur le didelphe trouvés à Montmartre, comme sur la baleine de la rue Dauphine et l'éléphant du canal de l'Ourcq; sur le mégalonyx de la Virginie, sur les tortues de Maëstricht et le pangolin de la Hesse, de même que sur le lézard d'Oxford (long de 45 pieds), et sur le fabuleux ichthyosaure, dernier animal aussi gigantesque que l'éléphant, et non moins paradoxal que le sphinx ou la chimère. Il réunit ainsi jusqu'à 170 espèces d'animaux perdus, et sur ce nombre total de 170 espèces, il en existait pour le moins 60 qu'aucun naturaliste n'avait décrites. Plusieurs même appartenaient à des genres tellement différents des genres connus qu'elles eussent pu donner l'idée d'une autre création.— Cependant, encore peu satisfait de tant de découvertes, redoublant d'active curiosité, et toujours plein de zèle, après avoir éclairé l'histoire des fossiles par la zoologie et amélioré la zoologie par l'anatomie comparée, Cuvier forma le projet de faire servir les connaissances des fossiles aux progrès de cette partie de l'histoire de la terre qui a reçu le nom de *géologie*. Ce fut alors qu'après beaucoup de promenades et de recherches, il publia, conjointement avec son ami, M. Alexandre Brongniart, l'important ouvrage sur les *Terrains des environs de Paris*. Là sont décrites et soigneusement représentées les couches les plus superficielles de la terre: il a de plus indiqué dans ce livre lesquels de ces terrains superposés renferment tels ou tels ossements fossiles. Si de pareilles études n'eussent été entreprises que pour le bassin de Paris, sans doute que Cuvier se serait abstenu de toute induction gé-

nérale à leur sujet; peut-être seulement en eût-il osé conclure que cette partie du globe avait dû être submergée alternativement, et à plusieurs reprises, par les eaux douces de fleuves ou de lacs et par les eaux salées de la mer, tant cette double circonstance semble attestée par les débris fossiles de corps organisés des deux espèces; peut-être aussi que... Mais comme ses premières observations furent confirmées par les recherches ultérieures que MM. Brongniart et Ménard de la Groye, imités depuis par d'autres, tentèrent pour diverses régions de l'Europe, cette analogie de résultats et ce concours de preuves autorisèrent toutes ces inductions de Cuvier. D'autres savants, la plupart ses contemporains, avaient d'ailleurs préparé son travail par la publication de recherches antérieures aux siennes: Saussure et Deluc avaient déjà pour ainsi dire anatomisé les Alpes, et surtout le Mont-Blanc; Pallas avait bien étudié la stratification des monts Ourals; Werner avait soigneusement décrit la succession des couches incisées mises en évidence dans les profondes minières du Hartz; et M. Alex. de Humboldt, le plus illustre voyageur des temps modernes, avait également scruté les Cordilières et le Chimboraçao. Tant de matériaux tout près réunis, et beaucoup d'autres que j'omets, entre autres les beaux *Mémoires* de Camper sur les os fossiles, permirent à Cuvier de poser les premiers principes de la géologie, science fort romanesque à l'époque dont nous parlons. Or, voici quelques-unes de ses idées à ce sujet.—Trois couches d'époques différentes, 3 grandes classes de roches paraissent s'être déposées successivement pour former le globe terrestre tel qu'il est aujourd'hui. Je dis cependant que ce n'est là qu'une *apparence*; car, enfin, nous ne connaissons de la terre que les éminences qu'on nomme montagnes et les excavations ou souterrains dans lesquels s'exploitent les mines: or, même en réunissant toute l'élévation du Chimboraçao à l'étonnante profondeur des minières du Hartz ou de l'île d'Elbe, on n'aurait pas encore la millième partie d'un rayon de la terre; de sorte que, juger de toute la terre d'après une aussi faible partie de son diamètre, c'est à peu près comme si l'on décrivait l'intérieur d'une orange d'après une de ces petites aspérités qui hérissent la surface de ce fruit sphérique. A la vérité, les supputations des astronomes reposent sur des bases tout aussi étroites, puisque le célèbre Laplace lui-même, dans son *Système du monde*, n'augure de la liquidité primitive du globe qu'en raison de l'aplatissement de ses pôles, une goutte d'eau lancée dans l'espace affectant, dit-il, une forme semblable: de même, les calculs de Cavendish sur la densité moyenne de la terre ne sont pas étayés de faits beaucoup plus probants. Convenons donc qu'il est dans la destinée de l'homme d'augurer des choses qui lui sont cachées d'après le petit nombre de celles que ses sens trouvent accessibles: d'ingénieuses probabilités le dédommagent de la certitude qui le fuit... Mais, revenant aux idées de Cuvier sur la constitution du globe terrestre, nous disons que, selon lui, trois espèces de roches semblent la composer. Et d'abord nous citerons les *roches crystallines* ou *primordiales*: celles-là, croit-on, occupent le centre de la terre; on les voit du moins se relever en crêtes saillantes pour former le sommet des plus hautes montagnes. Le quartz ou cristal de roche, le mica ou poudre d'or, le feld-spath ou terre à porcelaine, voilà déjà trois substances qui s'associent diversement entre elles pour composer les différents granits, cette base essentielle de ces hautes chaînes de montagnes, formant en quelque sorte l'imposant squelette de la terre. A ces masses gigantesques de granit se trouvent adossés des schistes grossiers, du grès, des marbres à gros grain, du gneiss et du talc, dernière roche qui rend si glissante la pente des grandes montagnes. Or, contrairement à l'opinion de ceux qui assignent à ce noyau crystallin une origine ignée, Cuvier pense qu'il s'est primitivement précipité du sein des mers, et des mers alors sans habitants; puisque ces roches crystallines ne présentent nuls

vestiges de corps organisés, aucun fossile. Et si même on les désigne par le noms de *roches primitives*, c'est afin d'exprimer qu'elles durent préexister à toute création d'êtres vivants.—Remontant ensuite de ces roches de premier ordre ou de premier dépôt vers des couches moins profondes et plus modernes, on trouve le calcaire olitique, le calcaire nommé jurassique, les bancs de craie, si superficiels à Meudon, etc. Ces derniers terrains, regardés comme *secondaires*, sont formés de couches ou de zones, et ces couches durent être parfaitement horizontales dans l'origine, toutes brisées et obliques qu'elles apparaissent maintenant en beaucoup de lieux. Ces zones, à en juger par leur arrangement, de même que par l'extrême différence de leur composition, furent sans doute déposées par une mer souvent tourmentée; les eaux de cette mer durent fréquemment changer de nature, ainsi que l'attestent les dépôts successifs qu'elles laissaient se précipiter; et des corps vivants fort différents des nôtres existaient certainement alors au sein de ces eaux, ainsi que le certifient les débris de zoophytes, de coquillages et de poissons, qu'on trouve répandus çà et là dans ces roches. Cependant, on ne trouve encore dans les terrains de cette époque ni végétaux compliqués ni quadrupèdes terrestres; nuls animaux vivipares, aucune plante dicotylédone : d'où Cuvier conclut que la création des êtres vivants a été successive et graduelle, de même que la composition du globe que ces êtres habitent. Néanmoins, il se garde bien de dire que la création ait commencé par les êtres les plus imparfaits, sachant bien que tout être vivant est parfait, puisqu'il a en soi tous les éléments d'existence et de conservation, autant d'organes, autant de facultés et d'instincts qu'en comportent ses besoins : Cuvier dit seulement que les premiers êtres furent les moins complexes, les plus simples. Lamarck, cependant, concluait différemment : suivant ce grand naturaliste, les êtres vivants, d'abord très simples à l'origine du monde, se compliquèrent graduellement de proche en proche, et de telle manière que le polype s'éleva enfin jusqu'à la condition d'oiseau ou de quadrupède, après s'être successivement transformé en mollusque, en poisson ou reptile, etc. Le même Lamarck n'éprouve pas plus d'embarras à expliquer la formation des terrains postérieurement sur-ajoutés au noyau crystallin primitif; car il attribue sans scrupule tout ce qui est calcaire à la décomposition chimique des premières générations d'animaux. M. Adolphe Brongniart, le fils d'Alexandre, lui dont Cuvier adopta les *Mémoires sur les végétaux fossiles*, a aussi émis son opinion, fabriqué son système. Jugeant du monde d'alors d'après les végétaux peu complexes dont il retrouve les débris fossiles, du degré de chaleur et de l'abondance du gaz acide carbonique d'après leur taille gigantesque, de l'excès d'azote d'après les animaux à sang froid et à respiration imparfaite, qui, seuls, alors, habitaient la terre, selon M. Adolphe, l'atmosphère, à cette époque, ne ressemblait nullement à l'atmosphère d'aujourd'hui ; et voilà comment il explique pourquoi les êtres qui existaient dans ces temps reculés étaient si différents des corps organisés d'à présent. Plus réservé, et respectant toujours les traditions sacrées, les anciennes croyances, Cuvier rend compte de tout par l'irruption des eaux, par leur séjour et leur retraite, et c'est ainsi qu'il explique l'addition graduelle de terrains nouveaux, de même que la succession progressive d'êtres vivants de plus en plus complexes : il en revient toujours pareillement à la création, et s'il admet qu'elle dut être graduelle et successive, c'est que des faits démonstratifs l'y contraignent.—Quand, par exemple, il en vient à examiner les terrains de troisième ordre, le sable vert, le calcaire grossier ou pierre à bâtir, les lignites, le gypse ou plâtre, la pierre à meule, etc., ces divers terrains, plus horizontaux que les précédents, lui paraissent aussi plus modernes : les débris organiques fossiles qu'il y rencontre lui semblent appartenir à une création ultérieure, en même temps

qu'ils témoignent à sa raison que tantôt les eaux douces et tantôt les eaux salées ont tour à tour submergé les terrains nouveaux qui les recèlent. Il remarque avec une prédilection complaisante que les débris fossiles des quadrupèdes dont l'espèce est perdue se trouvent dans les couches immédiatement superposées à la pierre à bâtir, tandis que les ossements pétrifiés d'espèces plus ressemblantes aux nôtres ne se rencontrent que dans des terrains plus irréguliers et beaucoup plus modernes.— « Ainsi, dit Cuvier, les diverses catastrophes de notre planète n'ont pas seulement fait sortir par degrés du sein de l'onde les diverses parties de nos continents, mais il est arrivé aussi plusieurs fois que des terrains mis à sec ont été reconverts par les eaux, soit qu'ils aient été abîmés, ou que les eaux aient été seulement portées au-dessus d'eux; et le sol particulier que la mer a laissé libre dans sa dernière retraite avait déjà été desséché une fois, et avait nourri alors des quadrupèdes, des oiseaux, des plantes, et des productions terrestres de tous les genres; il avait donc été envahi par cette mer, qui l'a quitté depuis. — « Les changements arrivés dans ces productions des couches terrestres n'ont pas seulement dépendu d'une retraite graduelle et générale des eaux, mais de diverses irruptions et retraites successives, dont le résultat définitif a été cependant une diminution universelle de niveau. Et ces irruptions, ces retraites répétées, n'ont point été lentes, ne se sont point faites par degrés; la plupart des catastrophes qui les ont amenées ont été subites; et cela est surtout facile à prouver pour la dernière de toutes, celle dont les traces sont le plus à découvert. Elle a laissé encore dans les pays du Nord des cadavres de grands quadrupèdes que la glace a saisis, et qui se sont conservés jusqu'à nos jours avec leur peau, leur poil et leur chair. S'ils n'eussent été gelés aussitôt que tués, la putréfaction les aurait décomposés. Or, cette gelée éternelle n'a pu s'emparer des lieux où ces animaux vivaient que par la même cause qui les a détruits : cette cause a donc été subite comme son effet. » — Si maintenant vous osiez demander à Cuvier quelle a pu être cette cause, l'œil au ciel, il s'inclinerait en silence. Montrant la vanité de tous les systèmes, lui-même il n'en a fait aucun. Il se contente d'analyser les différentes causes qui agissent encore sur le globe pour le détruire ou le modifier; il passe successivement en revue les éboulements des montagnes, les alluvions des fleuves, les amas de sables marins qui ont reçu le nom de dunes, les rochers battus par les flots ou falaises, les sédiments des eaux mortes ou courantes, les lithophytes et les stalactites, les incrustations, les volcans, et aussi les révolutions astronomiques compatibles avec la durée de l'univers et le cours régulier des saisons; et parmi ces causes d'action lente, aucune ne lui paraît capable d'avoir relevé ou renversé les couches du globe, d'avoir revêtu de glace de grands quadrupèdes, ni d'avoir pétrifié d'anciens ossements, ou mis à nu des bancs entiers de coquillages. — Surtout ne demandez pas à Cuvier quelle dût être l'époque où l'homme commença d'exister, ni s'il fait dater son origine de la dernière irruption des eaux, ni s'il pense qu'existant déjà, son génie lui ait suggéré des moyens de salut dans ce commun déluge ! A cet égard, Cuvier ne répondrait rien de précis : il abandonne ces conjectures téméraires à des érudits tels que Huet, dom Calmet ou Latreille, eux qui ont cherché à dépister les premiers individus de l'espèce humaine jusque dans le paradis terrestre inclusivement. — Cependant, mille preuves diverses attestant le dernier déluge, Cuvier voudrait préciser la date de ce grand événement; cette date, il la croit récente, mais comment l'établira-t-il? Les astronomes ont bien franchi les limites de l'espace ! pourquoi ne franchirait-il point les limites du temps ! Le chronomètre dont il a besoin, il en trouvera l'équivalent dans les additions annuelles des atterrisse-

ments limoneux du Nil, dans la progression calculable des dunes, dans la retraite graduelle des mers loin de leurs anciens rivages, de même que dans les premiers établissements des peuples, dans les annales de l'antiquité, dans les poèmes, dans les religions. Et afin de vérifier ces premiers résultats, il les compare l'un après l'autre avec la chronologie de chaque peuplade, avec la liste de ses rois ou la date de ses inventions, avec ses monuments astronomiques, ou le souvenir de ses conquêtes: or, tant de savants calculs sont merveilleusement confirmatifs du texte de la *Genèse*, ouvrage qui ne compte pas moins de 33 siècles d'existence. Et comme cette œuvre de Moïse, d'après de vénérables traditions, serait d'environ 20 siècles postérieure au déluge, c'est en conséquence de 5 à 6,000 qu'il convient de dater l'époque la plus probable de cette grande catastrophe, et tel est précisément le terme auquel Cuvier s'arrête. A la vérité, il ne tient aucunement compte ni des 70 siècles d'existence que Champollion assigne aux pyramides d'Égypte, ni des 150 siècles au-delà desquels Dupuis voudrait faire remonter l'origine du zodiaque de Denderah; il fait de même abstraction des 40,000 ans de durée dont certains observateurs s'imaginent trouver l'attestation dans les mines de l'île d'Elbe, et voici comment il énonce sa conclusion finale : —«Je pense, dit-il, avec Deluc et Dolomieu, que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution, dont la date ne peut remonter beaucoup au-delà de 5 à 6000 ans; que cette révolution a *enfoncé* et fait disparaître les pays qu'habitaient les hommes et les espèces des animaux aujourd'hui les plus connus; qu'elle a, au contraire, mis à sec le fond de la dernière mer, et en a formé les pays aujourd'hui habités; que c'est depuis cette dernière révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement mis à sec, et par conséquent, que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive; qu'elles ont formé des établissements, élévé des monuments, recueilli des faits naturels, et combiné des systèmes scientifiques. Mais ces pays aujourd'hui habités avaient déjà été habités avant la dernière révolution qui les a mis à sec, *sinon par des hommes*, du moins par des animaux terrestres; par conséquent, une révolution précédente, au moins, les avait mis sous les eaux; et si l'on peut en juger par les différents animaux dont on y trouve les dépouilles, ils avaient peut-être déjà subi jusqu'à deux ou trois irruptions de la mer. » — Tel est l'ensemble des grands travaux de Cuvier : la connexion en est si parfaite qu'il semble avoir pris pour modèle une de ces créatures vivantes qu'il a classées et décrites. Pour résumer complètement ses ouvrages, il faudrait passer en revue l'univers, de même que toutes les sciences qui en exposent les merveilles.—Nous venons de le voir respecter les croyances, aussi nécessaires à la moralité des actions qu'au bonheur; nous le verrons maintenant donner l'appui de ses talents au pouvoir, le seul garant de toute sécurité.

III. *Vie publique de Cuvier.—Ses fonctions administratives et politiques. — Ses services et ses récompenses.*

A l'époque où Cuvier fut nommé membre de l'institut (en 1796), Bonaparte faisait également partie de ce corps savant, et Cuvier occupait déjà les fonctions de secrétaire annuel de cette illustre assemblée, alors que le général, à son retour d'Égypte, en fut nommé par scrutin le vice-président. Bonaparte, l'année suivante, eût donc été par droit d'élection préalable président titulaire de cette compagnie; mais cette année-là fut marquée par son avénement au consulat, et dès lors plus de loisirs littéraires. Cependant, le jeune général s'était assis assez longtemps près de Cuvier pour avoir pu ap-

précier les talents administratifs et la haute capacité du secrétaire, et voilà sans doute d'où vint primitivement la fortune politique de ce dernier.—Cuvier était né pour les académies. Dès son enfance, il en avait formé une au gymnase de Montbelliard : là, les séances hebdomadaires se tenaient dans sa cellule d'écolier; c'était lui qui présidait, lui qui dirigeait les travaux, et ce président si précoce transformait sans cérémonie le pied de son lit en chaise curule. A Stuttgard, quelques années après, il était membre d'une académie déjà plus relevée, puisque plusieurs professeurs allemands s'y trouvaient confondus avec leurs disciples : c'était une espèce de société philomathique. Enfin, même à Valmont, nous avons vu comment Cuvier était parvenu à rendre scientifique un club révolutionnaire de bourgade. Il avait donc acquis de bonne heure une grande habileté dans le genre de devoirs qu'imposent les fonctions de secrétaire d'académie.—Toutefois, Bonaparte avait particulièrement remarqué dans Cuvier celles des habitudes qu'il avait lui-même contractées. Comme lui, Cuvier parlait avec clarté et précision, et toujours d'une manière explicite, mais rarement, et jamais sans avoir à énoncer quelque idée d'ordre ou d'utilité. Il pouvait, comme lui, travailler au milieu du bruit sans en être troublé; comme lui, parcourir des yeux tout un volume sans manquer la page essentielle, être préoccupé d'une pensée ou d'un projet sans paraître singulier ni même distrait, et ne prêter son attention à un orateur diffus que tout juste à l'endroit intéressant du discours, sans s'inquiéter avec ennui du reste; en outre, et, de même que Bonaparte, Cuvier était patient pour l'étude, impatient dans l'action.—Une fois premier consul, Bonaparte se souvint de Cuvier, mais il voulut d'abord l'éprouver dans des rôles secondaires. Méditant de reconstituer l'université, comme tant d'autres institutions anciennes dont huit années d'aveugle prévention avaient causé la ruine, Bonaparte comprit Cuvier parmi les six inspecteurs-généraux auxquels il donnait mission d'établir des lycées dans 30 des principales villes de la France; et Cuvier se trouva plus spécialement chargé des lycées de Marseille et de Bordeaux. Dès 1800, deux années plutôt, Cuvier avait dû remplacer Daubenton au Collége de France, et faire son éloge funèbre à l'institut, dont il ne devint le secrétaire-perpétuel que trois années plus tard (en 1803). Échangeant ensuite son titre d'inspecteur-général contre celui de conseiller de l'université, Cuvier fut successivement chargé par Napoléon d'organiser les académies de l'Italie et de la Hollande, de même que l'université de Rome; et comme récompense de tant de zèle, de tant de travaux, le grand rémunérateur d'alors le nomma maître des requêtes au conseil d'état, après lui avoir décerné le titre de chevalier de l'empire. Ces diverses promotions, dont Cuvier n'était nullement ébloui, excitaient pourtant l'envie. On l'accusait, dès cette époque, de sacrifier les progrès de la science à son avancement personnel, à son ambition; mais ce tort si grave, il en était innocent. En Italie comme en France, et à Amsterdam comme à Rome, Cuvier consacrait à l'histoire naturelle tous les instants que ses devoirs administratifs ne remplissaient pas. Libre d'une assemblée universitaire, il visitait les musées, les bibliothèques, les savants spéciaux; il se faisait apporter les animaux du pays, les poissons et les mollusques pêchés sur le prochain rivage, et vite il demandait à ses scalpels, à ses crayons, de le distraire de ses autres travaux. En Toscane, il réunissait les ossements fossiles d'éléphants, et il s'appliquait à suivre les traces d'Annibal depuis la Trebbia jusqu'au lac Thrasymène, inquiet de vérifier si tant de débris pétrifiés qui jonchent le sol de cette province peuvent être sérieusement attribués aux 36 éléphants que le général carthaginois perdit pendant sa feinte retraite. En outre, et comme noble vengeance envers les rivaux qui l'enviaient, il faisait connaître leurs travaux à l'Europe savante dans des analyses annuelles, qui depuis se sont

associées à l'immortalité de l'ouvrage de Buffon, dont ils forment aujourd'hui, par ses soins, le plus digne supplément; et ces remarquables analyses, qu'il a régulièrement continuées durant 30 ans, et qui, maintenant, ne le sont plus par personne, comprenaient les progrès de toutes les branches de l'histoire naturelle, depuis la météorologie jusqu'à l'art vétérinaire.—C'est, au reste, une remarque générale, que la plupart des plus grands hommes ont activement participé à l'histoire qui leur réservait une place glorieuse : par exemple, nous pourrions citer Napoléon, de même que César et Frédéric, Xénophon et Machiavel, comme Montesquieu et Bossuet, et Haller ainsi que Pline. Inspiré sans doute par ce noble instinct d'avenir, Cuvier présenta à l'empereur Napoléon, au sein même du conseil d'état, un *Rapport historique sur les progrès des sciences depuis* 1789 *jusqu'à* 1808 ; travail immense autant qu'impartial, et pour la composition duquel les plus célèbres d'entre ses confrères lui avaient remis des notes spéciales: Biot et Laplace, sur la *physique;* Fourcroy, Berthollet, Chaptal et Vauquelin, sur la *chimie ;* Decandolle et Jussieu, sur la *botanique;* Ramond et Brongniart, sur la *géologie;* l'abbé Haüy sur la *crystallographie :* Corvisart, Hallé et Pinel, sur la *médecine;* Gay-Lussac, sur la *météorologie;* Lamarck sur la *zoologie;* et Humboldt sur les *voyages*. Napoléon écouta attentivement le discours général dans lequel Cuvier avait eu soin de résumer toutes les parties de son ouvrage; il prêta l'oreille à tout, et même à ces éloges magnifiques dont quelques personnes ont fait un reproche à l'historien, en les déclarant excessifs et trop imprégnés d'encens. « V. M. nous a souvent demandé, disait-il, comment elle pourrait accélérer les progrès des sciences, et quelles récompenses seraient les plus propres à multiplier les découvertes:.... Un de vos regards, sire, l'espoir d'être un jour cité dans l'histoire impérissable de votre règne, parmi tant de merveilles qui exciteront l'admiration, et, sans doute aussi l'incrédulité des nations, voilà la plus haute récompense où puissent aspirer ceux dont je suis aujourd'hui l'interprète... Un ordre, un simple mot de votre bouche, sire! et *bientôt les sciences de votre siècle seront autant au dessus des sciences du temps d'Aristote que les victoires de V. M. l'emportent sur celles d'Alexandre.* »—Il est permis de croire que ce *Rapport* de Cuvier ne fut pas étranger à la création des prix décennaux, cette grande fièvre d'émulation qui sévit en 1810, et qui, pour un seul accès, exaspéra tant d'amours-propres, et produisit tant d'inimitiés et tant d'injustices. Dans ce mémorable concours, où chaque genre de mérite avait sa couronne, où Pinel obtenait le prix de médecine, Andrieux le prix d'art dramatique, et où les *Sabines* de David l'emportaient par ordre du maître sur le *Déluge* de Girodet, Cuvier, alors en Italie, eut le même sort que David : après coup, un prix fut adjugé, mais non décerné, à l'*Anatomie comparée;* couronne, puisqu'il s'agissait d'anatomie, dont il eût fallu décorer la tombe encore récente de Bichat, en mémoire de l'*Anatomie générale.*—Il paraît certain que Napoléon destinait sérieusement son *Aristote* à diriger l'éducation du roi de Rome, et peut-être ce dessein, dès long-temps prémédité, influa-t-il sur le choix qu'il fit de lui, à plusieurs reprises, pour des missions en Italie. L'empereur voulait sans doute que le précepteur de son fils fût en état de lui faire connaître le pays et les peuples dont sa volonté, alors toute puissante, réservait à ce fils le gouvernement suprême. Déjà Cuvier étant à Rome, Napoléon l'avait chargé de dresser la liste des ouvrages qui devraient servir à l'instruction du jeune prince, liste précieuse! dont nous regrettons la perte. Mais, à cette époque, la retraite de Leipzig vint à sonner: d'affreux désastres succédèrent aux conquêtes, et telle était alors l'extrême disette d'hommes de mérite ailleurs qu'à l'armée que Cuvier ayant écrit à l'empereur pour lui offrir son dévouement en toutes choses, Napoléon chargea

l'illustre anatomiste d'organiser la défense des frontières menacées; et ce fut à cette occasion qu'il le nomma conseiller d'état.—Vint bientôt la défaite d'un seul par la ligue de tous ceux qu'il avait vaincus, humiliés ou protégés; vinrent l'abdication de Fontainebleau et l'heureux retour des Bourbons ; et Louis XVIII, roi philosophe, adopta la gloire de l'institut comme la gloire des camps. Cuvier fut nommé par lui conseiller d'état, conseiller de l'université, et, beaucoup plus tard, grand-maître des cultes dissidents, puis baron et grand-officier de la Légion-d'Honneur, dernier terme, quant à Cuvier, de la munificence de deux rois... Je me trompe : le gouvernement de la restauration lui offrit à plusieurs reprises l'intendance du Jardin des Plantes, ancien privilége des archiâtres, que Buffon avait si glorieusement usurpé. Mais, sans doute par prévoyance plutôt que par modestie, Cuvier refusa constamment les fonctions d'intendant ou de gouverneur, qu'au reste il pouvait chaque jour exercer sans brevet; et cet habile refus intéressait vivement ses successeurs, et peut-être aussi sa propre vieillesse, car les faveurs de cour sont bien versatiles ! il préservait ainsi le muséum du sceptre rigide d'un autre Buffon, de l'ignorance impertinente d'un régent grand-seigneur, ou du joug importun d'un médecin favori du prince. Grâce donc à la prudence de Cuvier, le Jardin des Plantes est resté tel qu'il était en 95; et, s'il existait quelque Français qui désirât étudier de près une vraie république, une république sans anarchie ni tumulte, je l'engagerais à s'aller établir rue de Buffon.—Ce refus, au reste, ne fut pas le seul qu'eut à exprimer Cuvier : il refusa également le ministère de l'intérieur, haute magistrature dont le duc de Richelieu le trouvait digne. Cependant, Louis XVIII n'avait point contredit cette candidature; mais quelques journaux l'eussent blâmée; le parti dévot, surtout, eût jeté les hauts cris; et voilà pourquoi Cuvier s'abstint. Il était dès lors trop sûr de la gloire pour vouloir livrer son nom à la scandaleuse intolérance des partis, et d'ailleurs trop habitué à maîtriser ses travaux pour accepter des fonctions qui l'eussent lui-même dominé. Il eut la sagesse de juger qu'il ne convenait point à un anatomiste protestant d'accepter la responsabilité ministérielle dans un gouvernement catholique, quand, surtout, l'aveugle fanatisme reprochait à ce gouvernement son *indifférence religieuse*, sa tiédeur... Cuvier, à l'époque dont nous parlons, disséquait un éléphant que la ménagerie venait de perdre; et cette double circonstance fournit matière à beaucoup de jeux de mots qu'accueillirent certaines gazettes, mais sans que Cuvier s'en montrât courroucé. —Certes, Cuvier ne manquait point de cette ambition qui désire avec tempérance, et sait se produire ou s'effacer à propos. Quand arriva le gouvernement des cent jours, il quitta silencieusement le conseil d'état, attendant pour y rentrer qu'une grande bataille eût tracé un code de droits et de devoirs; car, le lendemain d'une victoire, la trahison des vainqueurs eût usurpé le nom de fidélité. A son retour, Louis XVIII, trouvant Cuvier simple conseiller de l'instruction publique, lui rendit aussitôt ses autres emplois avec une confiance plus entière. Et, à partir de ce jour, Cuvier n'a jamais cessé de servir avec dévouement les Bourbons. Depuis 1815 jusqu'à 1820, peu de lois d'organisation intérieure furent présentées aux chambres délibérantes sans que le ministère, alors moins riche en talents qu'aujourd'hui, ne chargeât Cuvier de soutenir ses projets, et d'en exposer les motifs. Ceux à qui l'on confiait de pareilles attributions portaient le titre de commissaires du roi, et ces orateurs officiels avaient pour prérogatives de siéger au banc des ministres et d'obtenir comme eux la parole chaque fois et aussitôt qu'ils en exprimaient le vœu. Mais, à ce même banc du roi, siégeait aussi parmi les hommes du pouvoir (et plusieurs s'en épouvantèrent) une puissance ennemie et souvent délirante. Je veux parler de l'impopularité, ce cri sug-

géré, cet unanime cri de la foule contre ceux qui osent lui donner des lois sans chercher à lui plaire. Cette vive clameur d'un peuple passionné pour l'imitation, quand il croit l'être pour la liberté, avait, au-dedans comme au-dehors des chambres, autant d'échos que d'instigateurs, et plus d'une fois elle obéit à des suggestions opposées. Sans cependant jamais attiser ni mériter ses colères, Cuvier essuya fréquemment ses injures, quelquefois même ses calomnies : sa conviction d'honnête homme le rendit courageux et persévérant, et, quant au reste, il en appela sans crainte à sa conscience et à l'histoire, cette conscience de l'avenir.—A cette origine du gouvernement représentatif, marquée par tant d'orages, Cuvier eut tour à tour à défendre l'institution du conseil d'état, les priviléges de l'université, toutes les lois universitaires, des budgets, etc. : mais les projets de loi sur la censure, sur le sacrilége et sur les élections furent ceux qui excitèrent le plus contre lui l'animadversion publique, la loi électorale, surtout. Dès 1816, Cuvier avait concouru à l'organisation du système électoral, système dont la charte promettait l'établissement, sans en avoir toutefois posé les bases; mais, en vertu d'un autre article de cette charte, reconnaissant l'égalité des citoyens, le cens électoral, fixé par la loi de 1816, était le même pour tous les électeurs français. Cette loi, cependant, n'eut pas les résultats qu'on s'en était promis : elle composa le sénat populaire ou d'ennemis si déclarés des Bourbons, ou de partisans tellement outrés, que ces derniers, formant alors majorité, arrachèrent au gouvernement des lois antipathiques aux vœux du grand nombre, lois vicieuses en ce sens qu'elles semblaient favoriser ceux qui les avaient votées. Louis XVIII ne tarda pas à s'apercevoir que cette première loi, trop souple à l'action des partis, n'avantageait pas au même degré la grande propriété foncière, cette constante amie de l'ordre et de la stabilité. Il décida en conséquence qu'il fallait créer pour les plus grandes fortunes un collége électoral supérieur, qui devrait siéger au chef-lieu de chaque département. Mais, comme ces électeurs de *grand collége* appartenaient en outre à un collége d'arrondissement ou *petit collége*, c'était admettre en faveur des riches un *double vote*, c'est-à-dire une sorte de privilége, qui démentirait cette promesse d'égalité si hautement proclamée par la charte. Or, vous remarquerez qu'on n'avait jamais tant exalté le mérite de cette charte qu'à partir du moment où l'on se crut le droit de la dire *violée*.— Cependant Cuvier fut consulté, et il paraît que ce fut lui qui devint le principal auteur de cette loi, qu'il défendit, au reste, avec un grand talent. Il ne se dissimulait pas toutefois ce qu'elle renfermait de contraire à la constitution du pays. Et, s'il la défendit, c'est qu'il voyait dans une loi d'élection beaucoup plus qu'une constitution et plus qu'une charte : je veux dire des éléments de révolution, un acheminement redouté vers une autre dynastie, peut-être même vers un gouvernement d'une autre forme. Si donc il changea la loi précédente, celle de 1816, ce fut dans l'intérêt, non seulement de la dynastie d'alors, mais encore par sollicitude pour le gouvernement monarchique lui-même. Or, Cuvier avait raison quant à l'importance qu'il attribuait à une loi électorale; mais il est maintenant manifeste qu'il se méprenait quant aux entraves qu'il avait espérées de la sienne, soit contre les réactions du moment, soit contre les rébellions de l'avenir.—A l'occasion de cette loi, Cuvier fut accusé d'agir contre l'esprit de la charte et contre sa propre conviction; on lui reprocha d'avoir ainsi présenté, à quatre années de date, deux lois électorales aussi formellement opposées l'une à l'autre; on l'accusa de complaisance ambitieuse et de servilisme. Et cependant, il voulait, tout comme ses adversaires, d'une liberté sans priviléges; seulement il l'aurait voulue sans excès. Il eût aisément consenti à lui donner vaste carrière si on l'eût assuré qu'elle ne franchirait jamais certaines

bornes. Désirant lui donner pour frein la stabilité d'une dynastie héréditaire, il la voulait avec les Bourbons; et comme il croyait le règne de ces princes nécessaire à la France, il l'eût souhaité éternel; il l'espérait durable. Assez clairvoyant pour augurer de l'extrême inconstance de la nation la possibilité d'une nouvelle catastrophe, il aurait voulu que la vétusté des rênes, que l'expérience héréditaire du maître, rendît le coursier plus docile, et la main qui le guide plus douce.—Au reste, il est probable que les accusateurs de Cuvier ignoraient quels sages amendements lui durent les lois exceptionnelles de 1815. Les *cours prévôtales*, sans lui, auraient peut-être renouvelé les horreurs des tribunaux révolutionnaires; elles auraient du moins causé des transes mortelles, comme la *loi des suspects*. Ce fut lui qui s'opposa à ce que la justice d'alors pût exercer une vengeance rétroactive, et il fut de même assez heureux pour empêcher la recherche des *complots secrets*, c.-à-d. une espèce d'inquisition politique. A la vérité, deux autres hommes d'état d'un grand mérite, MM. de Serre et Royer-Collard, eurent part à cette victoire de modération. — Cependant, d'autres travaux de Cuvier lui attirèrent de nouveaux reproches, tout dignes qu'ils sont d'une haute estime... En 1815, lorsque la restauration succéda définitivement à l'empire, c.-à-d. la paix à la guerre, et l'hérédité à la conquête, les Bourbons durent être préoccupés des moyens d'assortir l'éducation publique avec le nouvel ordre de choses. L'impatience guerrière des lycées, on songea à la remplacer par des habitudes plus compatibles avec le calme des fonctions civiles. Même, pour maintenir l'esprit de subordination, il n'était plus rigoureusement besoin ni des uniformes ni de la discipline de régiment : de sorte qu'à ce culte exclusif de la gloire, il fallut substituer avec mesure la résignation à d'humbles destinées, mais surtout des croyances. Comme on ne songeait plus à conquérir, mais seulement à conserver, on dut faire prévaloir la fidélité sur le courage, la conscience sur la force, et l'opinion sur la capacité, comme la piété sur les lumières, et les intérêts du ciel sur ceux du monde. Or, pour changer ainsi la France, il était nécessaire de commencer par cette partie distinguée de la nation qui vient chercher dans les écoles publiques des moyens d'influence et de supériorité; encore était-il fort douteux qu'on réussît dès la première génération. On commença toutefois par changer les lycées en colléges, et, dans ces colléges, la plupart des livres et des maîtres.—Du moment où la restauration fit intervenir les croyances dans l'enseignement universitaire, elle se fût montrée inconséquente si elle n'eût pas réuni dans une seule administration les études classiques et les cultes. Aussi ces deux espèces d'attributions furent-elles confiées au même ministre aussitôt que l'abbé Frayssinous prit part aux affaires gouvernementales, c.-à-d. vers 1822. Mais, jusqu'à l'avénement de cet évêque, ce fut Cuvier qui se trouva implicitement chargé de cette fusion, tantôt comme chancelier ou comme le membre en réalité le plus influent du conseil royal de l'instruction publique, et tantôt comme grand-maître de ce conseil, dernière place qu'il occupa provisoirement pendant près de deux années, à deux reprises différentes. Certes, il fallait que le gouvernement eût une grande confiance en lui pour déposer ainsi entre ses mains protestantes l'avenir et les secrets d'une organisation qu'on regardait alors comme fondamentale. C'est qu'en effet Cuvier avait l'ame trop élevée, je ne dis pas pour trahir la confiance du monarque ou de ses ministres, mais pour ne pas respecter les croyances du pays. Il n'était pas homme à profiter de sa position et de son ascendant pour faire du prosélytisme personnel au détriment de la foi publique. Telle était même sa tolérance (et le gouvernement ne l'ignorait pas) que, même dans sa propre maison, il laissait sa femme inculquer librement aux enfants nés de leur mutuelle union des principes religieux

opposés aux siens. Et notez que cette sage impartialité d'homme public était de sa part d'autant plus méritoire qu'il resta chargé pendant près de 10 années de la direction des écoles et des affaires de tous les cultes dissidents. Or, rien assurément ne lui eût été plus facile, en sa qualité de grand-maître et d'administrateur des cultes non catholiques, que d'introduire dans les colléges royaux quelques professeurs distingués d'entre ses co-religionnaires. Mais il en était incapable.—Cette grande tolérance de Cuvier, il serait également injuste de l'attribuer, soit à l'indifférence religieuse, soit à des intérêts d'ambition. Car, dans ses efforts pour atteindre le but politique que le gouvernement des Bourbons se proposait, non seulement il imposa silence à ses inspirations de protestant, il sut lutter aussi contre l'influence occulte qu'exerçait alors une congrégation puissante. A l'époque malheureuse où les jésuites s'emparèrent des affaires après s'être emparés de l'esprit de Charles X, plusieurs fois il fut question dans le conseil de l'instruction publique d'introduire ces habiles sectaires au sein même de l'université. Et bien plus, quelques-uns de leurs protecteurs, ou plutôt de leurs protégés (car, grande alors était leur puissance), proposèrent de leur confier entièrement l'instruction publique du royaume. Ces prêtres célèbres avaient plusieurs partisans dans le conseil universitaire; ils avaient de même de solides appuis dans l'administration supérieure, et l'assentiment royal ne pouvait leur manquer. Qui donc put empêcher leur accession définitive?... Hé bien! ce fut le même homme qu'on a longtemps présenté comme si docile au pouvoir, comme si ambitieux et si courtisan : ce fut Cuvier! et qu'on ne s'imagine pas cependant que, pour repousser les jésuites, Cuvier rendît sa voix plus retentissante ou plus émue que de coutume : non! mais il annonça tout simplement, sans morgue comme sans faiblesse, que le jour de leur admission, ce jour-là, lui, Cuvier, il se démettrait de ses fonctions; et dès lors on n'en parla plus. Au reste, si ce n'eût été par raison de conscience, Cuvier aurait pu repousser les jésuites par motif d'intérêt, tant sa place fût devenue étroite après l'adventon d'une société si essentiellement envahissante. — Resté maître du terrain universitaire, et chargé des intérêts du corps enseignant, non pas uniquement comme membre, comme chancelier ou grand-maître temporaire du conseil royal, ni même comme grand-maître des facultés protestantes, mais encore comme président du comité de l'intérieur au conseil d'état, mais aussi comme commissaire du roi près des chambres, Cuvier introduisit dans l'enseignement public plusieurs des améliorations qu'il avait puisées, soit dans ses voyages en Italie et en Hollande, soit dans son expérience comme professeur, soit dans ses relations journalières avec ses confrères de l'académie française et de l'académie des inscriptions, soit dans ses fonctions de secrétaire perpétuel de la section des sciences physiques à l'académie des sciences, soit enfin dans ses rapports continuels avec les professeurs des facultés de Paris, et dans les communications bénévoles des hommes instruits du monde entier. C'est à lui, en particulier, que l'enseignement élémentaire fut redevable des *comités cantonnaux*, conseils composés, à l'imitation de ceux de la Hollande, du juge de paix, du curé et du maire du chef-lieu de canton, comme aussi de quelques propriétaires lettrés et notables. Les facultés lui doivent également l'institution des *agrégés*, sorte de pépinière pour le professorat. Cette dernière création, dont Cuvier avait puisé l'idée dans les universités de l'Italie, nommément dans celle de Turin, est aussi profitable à l'émulation de la jeunesse que nuisible à ces hommes supérieurs qui dédaignent les grades intermédiaires et les prompts succès... Cuvier, en outre, recomposa la faculté des sciences de Paris, fit réparer pour elle les magnifiques bâtiments de la Sorbonne, et l'enrichit de collections et de laboratoires. Quelquefois même il pré-

sida au choix de ses professeurs, et poussa le désintéressement et la justice jusqu'à préférer le plus ardent de ses antagonistes à un des vieux amis qui le tutoyaient. Il établissait en même temps dans les colléges royaux des chaires d'histoire, d'histoire naturelle et de physique, et il rendit à la jeunesse de ces derniers temps l'immense service de lui faire apprendre les langues vivantes et la géographie, connaissances sans comparaison plus usuelles que l'étude des langues mortes de Rome et d'Athènes.—Se souvenant toujours avec reconnaissance de tout ce qu'il devait à l'académie de Stuttgard, Cuvier aurait souhaité (et c'était là un de ses projets de prédilection), qu'on le laissât établir à Paris une école spéciale pour les affaires publiques, sorte de *faculté d'administration*, d'où les fonctionnaires fussent sortis avec des connaissances acquises et des grades. Selon lui, c'eût été un sûr moyen de classer les capacités et de les parfaire, de modérer le trop grand essor des ambitions et d'accorder moins à la faveur. Mais malheureusement Cuvier s'adressait à des administrateurs trop prévenus contre les innovations pour en projeter, ou trop éphémères pour en accomplir. Sa vie d'ailleurs fut trop courte, ses occupations trop multipliées. Toutefois, il trouva le temps d'élaborer de nombreuses lois et de les défendre, de fonder des institutions durables, de débrouiller environ 150,000 affaires dans le seul conseil d'état, de doter les ministres de son culte des moyens d'instruction qui avant lui leur étaient refusés, de diriger le muséum d'histoire naturelle, et enfin de servir activement sa patrie sous quatre rois. Déjà, nous l'avions vu publier 10 principaux ouvrages formant ensemble 33 volumes, louer publiquement, dans autant de discours, 40 de ses confrères défunts, former une collection anatomique composée de plus de 15,000 différentes pièces, écrire et professer l'histoire des sciences, doubler les collections d'animaux, et les classer par familles aussi méthodiquement que dans ses livres, c'est-à-dire beaucoup mieux que la nature ; déjà aussi nous avons dit ses découvertes. Il ne nous reste donc plus qu'à faire connaître son caractère et ses mœurs.

IV. *Vie intime de Cuvier.—Son caractère et sa physionomie, ses mœurs, ses opinions, ses talents.*

La première fois que je vis Cuvier, j'étais fort jeune, et l'impression que fit sur moi sa présence ne s'est jamais effacée de mon souvenir. C'était en 1819; je venais de publier un premier mémoire de physiologie, et j'en avais réservé un exemplaire pour lui. Cette mince brochure, je l'avais remise aux mains d'une personne de sa maison, et m'en allais, quand je vis cette personne m'aborder. Elle me priait de revenir sur mes pas; son maître avait, disait-elle, quelque chose à me dire. J'allais donc le voir!... Déjà ému par cette idée, en ma qualité d'étudiant vivant loin du monde, je le fus davantage à sa vue. Et cependant, le grand homme n'avait ni la taille très-élevée ni le port majestueux, ni décorations, ni rien d'*éblouissant* ou de magnifique : ailleurs qu'au conseil d'état, ailleurs qu'aux chambres, à la cour ou à l'institut, son extérieur était toujours d'une extrême simplicité. Ce qui me frappa donc soudainement, ce fut cette grande physionomie, cette figure calme, grave, franche et recueillie, sur laquelle la vérité semblait écrite en gros caractères.—Son accueil fut parfait. Tout en parcourant ma brochure, qu'avant de me quitter il connaissait presque aussi bien que moi, il me regardait, me félicitait, m'interrogeait : « Avez-vous, me disait-il, étudié l'histoire naturelle? vous serait-il agréable de voyager, de faire partie d'une école dont les élèves, destinés tous à parcourir les régions encore peu connues du globe, vont être choisis au concours? » Je lui répondis que je voulais bien..... Je ne saurais dire à quel point j'étais ému. J'ai connu, depuis cette époque, des personnages beaucoup plus élevés ou plus puissants, mais jamais aucun ne m'a autant imposé. Il m'aurait

dit : Voulez-vous descendre avec moi dans le cratère embrasé du Vésuve? je crois, en vérité, que j'eusse répondu *oui*. On s'étonne quelquefois des tergiversations des hommes d'état, de leurs complaisances, du moment où ils approchent du maître! mais si les rois et leurs ministres ressemblaient tous à Cuvier, de pareilles séductions me sembleraient naturelles, au point de me les faire envisager comme irrésistibles. — Cependant, Cuvier avait dans sa jeunesse un extérieur fort chétif; il était maigre, faible, et comme valétudinaire; il toussait et crachait le sang. De plus, il était si laid, m'a souvent dit une femme célèbre, que quand il allait rendre visite à son père, elle se trouvant à son piano dans les salons qu'il avait à traverser, vite elle quittait son tabouret et sa musique pour courir se renfermer, tant elle craignait, disait-elle, qu'il ne prît goût à sa personne et ne la demandât à son père. Alors, en effet, il avait les cheveux d'un blond roux, la voix quasi éteinte, le menton proéminent et les dents trop croisées. Mais, quelques années après, une conduite régulière et l'exercice assidu de la déclamation et de l'équitation ayant fortifié sa santé, le caractère de sa figure changea jusqu'à le rendre méconnaissable. Ses cheveux mêmes prirent une nuance plus foncée, et ils se conservèrent si bien dans la suite que Cuvier se trouvait être, dans les dernières années de sa vie, du petit nombre des membres de l'institut dont la tête fût abritée de cheveux naturels. — Ses yeux, d'un bleu céleste, n'étaient ni blessants, ni faux, ni distraits. Il les dirigeait vers vous, et souvent au-dessus de vous, mais plutôt pour saisir votre pensée actuelle sur vos lèvres ou dans vos regards, que pour chercher à pénétrer plus profondément. Cuvier n'avait ni ce coup d'œil investigateur qui préoccupe ou déconcerte, ni ce sourire équivoque qui dément s'il n'applaudit. Son nez était fort grand et recourbé, et sa voix s'y engouffrait quelquefois d'une manière désagréable. Le volume de sa tête était énorme; et comme Cuvier avait coutume de déposer son chapeau sur l'un des meubles du salon d'attente, plus d'une fois il est arrivé à des professeurs et à des maîtres des requêtes d'en faire l'essai, et ce chapeau leur descendait tout naturellement jusqu'au-dessous des yeux. Cuvier néanmoins ne croyait nullement au système de Gall, quelque flatterie qu'y trouvât sa vanité, ce dont il est facile de s'assurer à la lecture du rapport qu'il fit, vers 1812, sur les travaux anatomiques de Gall et de Spurzheim. En résumé, l'ensemble de sa figure était plein de noblesse, et digne en tout de sa haute intelligence; mais ses bras étaient trop longs, sa taille un peu épaisse, et sa démarche, toujours pénible et décélant la lassitude, n'avait nulle grâce. Aussi ne le rencontrait-on presque jamais à pied: il en fût résulté pour lui trop de fatigue, et ses travaux de cabinet en eussent souffert. Il n'aurait plus eu dès lors cette attention si fervente qui lui permettait de tout voir, de tout entendre et de tout résumer. — Je note ici, comme singularité, non pourtant sans exemple, qu'un parent de Cuvier assure que celui-ci ressentit vivement l'amour dès l'âge de huit ans. Sa maison et ses habitudes offraient le même ordre que ses ouvrages, et ses collections autant d'harmonie que sa figure; et cet esprit méthodique fut pour beaucoup dans cette grande aptitude aux affaires que peu de personnes lui dénient. — A l'âge de trente-quatre ans (en 1803), venant d'être nommé secrétaire perpétuel de l'institut, il avait songé au mariage. Il aurait pu choisir entre les plus jeunes et les plus belles, fières qu'elles eussent été d'ombrager de leur chevelure virginale les lauriers promis à son noble front. Mais sûr alors de son avenir, et le voulant sans nuages, il fixa son choix sur une femme raisonnable, veuve d'un de ces 28 fermiers-généraux dont la Convention avait décrété l'assassinat, afin de s'attribuer leurs trésors. Mme Duvaucel connaissait le grand monde sans s'y plaire, l'infortune sans se l'être attirée, mais sans faiblir sous ses

coups : elle avait 30 ans, et pour dot quatre enfants en bas âge. Heureusement, Cuvier attachait plus de prix à la sécurité qu'aux richesses ; et d'ailleurs, il avait dès cette époque, seize mille fr. de revenu : cinq mille fr. au Muséum, cinq mille au Collége de France, et six à l'institut, sans même compter le produit de ses ouvrages. C'était alors plus de fortune que de besoins. — Cette famille étrangère, à laquelle Cuvier voua sa protection et sa tendresse, s'appliqua constamment à le rendre heureux, à le seconder, et surtout à le glorifier. Son attachement pour le grand homme semblait un culte. On avait pris à tâche de reproduire son image sous mille formes : dessins, bas-reliefs, médailles, miniatures..., Mlle Duvaucel avait pour ainsi dire transformé le salon en chapelle ou temple, et ce temple n'avait qu'une idole pour mille adorations. Mais là aussi, on adressait peu de demandes, peu de prières, dans la crainte de déplaire ou d'être refusé. — De ces nombreux portraits de Cuvier, deux seulement sont d'une ressemblance frappante : le bas-relief d'Aug. Schuler est le plus vrai, mais le dessin de Maurin, celui dont les yeux sont au ciel, est le plus animé, le plus vivant. Celui-ci fut composé pendant que Cuvier prononçait son discours de réception à l'académie française (en 1818). Tous les deux sont de la même époque : Cuvier avait alors près de 50 ans. Le sculpteur David a également exécuté son buste en bronze pour la société royale de Londres, ouvrage magnifique, quoiqu'imparfaitement ressemblant, dont Mme Cuvier possède une copie en marbre. Le plus beau portrait de Cuvier est sans contredit celui de Pickersgill : mais la France lui doit une statue. — On pense bien que Cuvier dut mettre un ordre admirable dans le classement de ses travaux et la distribution de son temps : jamais existence ne fut mieux ordonnée pour exclure l'oisiveté et l'ennui, sans toutefois préjudicier à un sommeil réparateur. D'ordinaire, il entrait au lit vers minuit, et n'en sortait guère qu'à neuf heures ; son lever même était plus tardif, lorsque la veille il avait assisté à une réunion nombreuse chez lui, chez Mme de Rumfort (la veuve de Lavoisier), chez le marquis de Pastoret ou ailleurs. Cuvier connaissait trop bien le prix de la santé et du travail pour ne pas payer ample tribut au sommeil, sans lequel il n'est ni travail fructueux ni santé durable ; il ne veilla donc presque jamais. Trop de devoirs remplissaient ses journées pour qu'il se permît de veiller la nuit, réservant le jour au sommeil. Peut-être cette extrême régularité nuisit-elle à la profondeur et à la perfection de ses écrits ; mais elle fut, par compensation, très profitable à la constance de ses études. — Levé à neuf heures, il déjeûnait à dix, et il consacrait cet intervalle à dresser le plan de sa journée, à donner des ordres, à lire sa correspondance, et aussi à ranger sur son bureau les matériaux de ses travaux. Ce bureau offrait quelquefois un curieux spectacle : on y voyait, rangés avec ordre, des livres ouverts à un chapitre précis, et tous au même ; des planches gravées, des figures superbes, des animaux empaillés, des squelettes, des mâchoires, des crânes ; quelquefois une pièce à demi disséquée, et quelquefois, à côté d'un ossement fossile un discours ébauché ou un éloge, des esquisses et des épreuves, des crayons, des plumes, un compas, et même un burin, car il gravait aussi. Mais ses dessins étaient admirables. M. Alex. de Humboldt, voulant louer, avec la grâce qui le distingue, ceux du *Tableau élémentaire*, disait qu'ayant ouvert et oublié ce livre sur les bords de l'Orénoque en Amérique, les oiseaux du pays avaient pris les insectes figurés de Cuvier pour des insectes véritables, et qu'ils avaient endommagé le livre. Presque tous les ouvrages de Cuvier renferment de ses dessins, le *Règne animal*, les *Fossiles*, le *Tableau élémentaire*, mais surtout les *Mémoires sur les mollusques* ; et les figures de ce dernier ouvrage, toutes de sa main, offrent cette particularité,

qu'elles ont été dessinées au moyen de l'espèce d'encre de Chine que fournissent les animaux dont elles retracent la forme ; c'est ce qu'on nomme aujourd'hui dessins à la *sepia*. — Au déjeûner, il se faisait apporter les journaux, et ne prenait ordinairement aucune part active à la conversation, quoi qu'on fît pour le distraire. A peine récompensait-il d'un regard ou d'un sourire les soins attentifs de Mme Cuvier, les naïfs quiproquos de madame Bowdish (madame Lee), Anglaise commensale et amie de la famille ; les causeries étincelantes de Mlle Duvaucel, ou le gracieux enjouement de Mlle Clémentine, cette fille si merveilleusement accomplie, et dont la mort précoce, huit jours avant son mariage (elle avait 22 ans), jeta tant d'amertume sur les dernières années de Cuvier (sept., 1827). Comme il la chérissait, sa Clémentine ! il en était plus glorieux (c'est une justice à lui rendre) que d'aucun de ses ouvrages. Il avait pour elle des bontés qu'il n'aurait eues pour personne. On l'a souvent vu mettre un habit de cérémonie uniquement par complaisance pour elle, tant elle aimait à voir étinceler sur la poitrine de son père cette grande croix des braves dont on avait eu raison de récompenser son génie, car le génie c'est aussi du courage. Il lui donnait quelquefois d'autres marques de tendresse : tantôt, n'ayant pas d'éloge à faire en séance publique d'académie, elle lui disait qu'elle voulait pourtant l'entendre, et pour la contenter, il composait aussitôt quelque discours. D'autres fois, quelle que fût son insurmontable aversion pour la musique, il lui permettait d'aller à son piano pendant qu'il déjeûnait, et, tout crispés alors qu'étaient ses nerfs, il ne montrait à sa fille que des yeux aimants et satisfaits. — A la sortie du déjeûner, repas pour lui toujours frugal, Cuvier donnait des audiences improvisées, et pour lesquelles il n'exigeait pas, comme tant d'insignifiants personnages, qu'on lui écrivît d'avance. Jamais il ne faisait attendre. Les intimes, il les recevait à son bureau, devant sa table à la Tronchin (car toujours, étant chez lui, il écrivait debout). Quant aux étrangers, il les recevait dans son salon ; et presque toujours sans les faire asseoir, il les écoutait et leur répondait en se promenant : il était péripatéticien dans toute l'extension du mot. Il était rare qu'il ne comprît pas aussitôt ce qu'on voulait dire, de quelque obscurité qu'on embarrassât son discours. Tout en se promenant, il écoutait admirablement ; ensuite, il précisait le discours, et alors il s'arrêtait fixément en face de son interlocuteur, comme pour le rendre juge de l'exactitude de l'interprête : après quoi, il analysait votre pensée et la résumait. Enfin, son avis une fois énoncé, il s'arrêtait de nouveau, mais sans rien dire, et tel était le signal du départ. Il reconduisait alors d'un air imposant, ouvrait lui-même une issue, et l'audience était close. — Autant il était bon et caressant pour les jeunes gens, pour ses élèves, autant il était dur et quelquefois impitoyable pour les intrigants et les solliciteurs surannés. J'aurai toujours présent à la mémoire un vieux professeur de Toulouse, venant disputer, disait-il à Cuvier, une chaire de droit civil que l'école de droit de Paris venait de mettre au concours. Ce concurrent de Dupin, qui lui même ne fut pas vainqueur, conjurait Cuvier d'ordonner qu'on le dispensât de toute connaissance quant au *droit romain*. — « Bah ! Monsieur, lui dit Cuvier, votre aveu peindrait trop l'ignorance et la paresse pour que je ne l'attribue pas à la modestie : prétendant à une chaire de droit civil, et compatriote de Cujas, vous savez le droit romain ! »... Et en disant ces mots, il saisissait avec vivacité le loquet du couloir pour éconduire le Toulousain. La confusion de ce professeur dut être bien grande, car il avait commis la faute d'amener son fils avec lui : à la vérité, Cuvier ne savait pas son nom. Mais avec les hommes studieux, avec les jeunes gens surtout, il était toujours plein d'aménité : court d'entretien, il est vrai, mais bon et serviable, il aimait à suivre leurs progrès,

et il leur prodiguait ses conseils. Livres, collections de toute sorte, cabinets et bibliothèque, toutes ces richesses étaient à leur disposition. Mais il fallait n'être pour lui plaire, ni paresseux, ni parleur, ni théoricien, ni solliciteur, ni médisant, ni indocile. La moindre infraction à l'un de ses désirs ou de ses conseils suscitait en lui des vivacités bruyantes; mais ces colères soudaines, souvent pleines d'éloquences, disparaissaient comme celles d'un père, sans laisser ni traces ni souvenirs. — Quand Cuvier se trouvait chargé par intérim des fonctions de grand-maître de l'université, tout changeait dans sa maison, excepté lui. On rencontrait alors à la porte de son cabinet un grand homme noir, huissier décoré d'une chaîne d'acier brillante; et cette espèce de cerbère stupéfiait chaque survenant, en lui demandant effrontément l'*honneur de son nom*! mais, malgré cette innovation temporaire, le maître de céans conservait la même politesse et la même facilité d'accès. — Buffon, avec ses familiers, avait coutume d'user d'une phrase parasite qui semblait les avertir qu'il renonçait en leur faveur à toutes les pompes de son style. Les mots suivants servaient souvent d'exorde à ses entretiens intimes: *Pardieu! sur cela, vous comprenez bien que*?.. Cuvier, lui, n'abordait jamais un intime ou un protégé sans proférer cette espèce d'exclamation : *ha*!... c'est comme s'il eût dit : « Je quitte tout pour vous entendre; les profondes pensées dont j'étais préoccupé, je les congédie.... » Après cela, mais sans espérer de réponse, et presque toujours sans en recevoir, il s'informait machinalement de la santé de l'intervenant, puis il l'écoutait avec attention. Je doute qu'il ait jamais existé d'homme plus accessible : il l'était partout, occupé des plus graves fonctions, comme dans le sanctuaire paisible de ses études. Plus d'une fois il quitta la présidence du conseil d'état pour aller écouter dans une pièce voisine un jeune homme qui, même sans alléguer de motifs, demandait à le voir! — Les audiences terminées, vers midi, Cuvier avait coutume de monter en voiture pour se rendre, soit au conseil d'état, soit au ministère de l'intérieur pour sa direction des cultes, soit à l'université, ou à l'une des trois académies dont il était membre. Toutes ces fonctions, il les remplissait avec ponctualité, avec amour, et toujours sans distraction; mais il était surtout inimitable à son secrétariat de l'académie des sciences. Aussi impartial qu'attentif, il lisait intrépidement les mémoires ou les lettres les plus illisibles, traduisait à la simple vue les textes étrangers, donnait l'équivalent de ce qu'un autre que lui aurait trouvé incompréhensible, écoutait chaque réclamation, et prenait note de toutes choses pour ses procès-verbaux comme pour ses analyses annuelles; de sorte qu'il écrivait ou lisait des yeux presque constamment durant les séances. Il agissait de même au conseil d'état, dans la conviction où il était que rien n'est plus vide et plus vain que la plupart des discussions et des discours. *D'ailleurs*, il n'écrivait nulle part aussi bien qu'en public; le bruit, la foule et l'apparat stimulaient sa froide imagination. Voltaire lui-même, tout Voltaire qu'il était, courait quelquefois à l'Opéra, uniquement pour raviver son esprit, et ce fut de ce lieu bruyant qu'il data ses lettres les plus spirituelles. — Il arrivait quelquefois à Cuvier, dans les plus beaux jours de l'année, de revenir à pied jusqu'au Jardin des Plantes. Mais, comme il craignait la fatigue, et qu'il avait peu d'expérience de la foule, sa livrée jaune et sa voiture le suivait toujours. Tantôt il entrait chez son libraire pour lui demander un ouvrage nouveau, que l'auteur, comme prospectus, venait d'adresser à l'institut; tantôt il promenait ses regards sur ces macédoines de vieux livres qui déparent et jonchent nos quais, et plus d'une fois il découvrit là de précieux ouvrages. D'autres fois il s'oubliait devant les caricatures publiquement exposées : il considérait ces sortes de dessins comme un spectacle plus instructif que beaucoup de nos modernes comédies,

outre qu'il professait en général plus d'estime pour un tableau que pour un livre. Lui, qui lisait si rarement un ouvrage entier, il passa souvent de longs instants à méditer sur des figures d'histoire naturelle : c'est qu'en effet les livres sont trop pleins de leurs auteurs, et le crayon peint mieux la nature. — N'aimant ni le jeu ni la musique, et fuyant la séduction des causeries frivoles, Cuvier consacrait à l'étude presque toutes ses soirées. Trop sobre pour se préoccuper de ses digestions, il travaillait en sortant de table, et même il préférait ce moment pour écrire. Rien effectivement ne sied mieux aux esprits froids que l'excitation nocturne; l'imagination devient plus vive à l'heure où brillent les bougies : alors, d'ailleurs, les devoirs de la journée sont tous accomplis. Mais, son grand jour de travail, contrairement aux mœurs des protestants, c'était le dimanche . le dimanche, il élaborait les diverses pensées que les célébrités de l'Europe, réunies comme en congrès sous sa présidence, avaient exprimées la veille dans ses salons. Ainsi, le jour où la foule se repose et s'amuse, ce jour de piété, de dissipation ou de paresse, fut le plus propice à ses travaux. Cuvier rédigeant la plupart de ses ouvrages le dimanche nous rappelle que l'illustre d'Aguesseau composa quatre gros volumes, uniquement pendant l'heure d'attente à laquelle le contraignait sa femme avant chaque dîner. C'était un curieux spectacle, ce jour-là, d'assister aux travaux de Cuvier : on le voyait parcourir ses vastes galeries, écrivant avec bruit sur une feuille volante, sans rien voir ni rien entendre, et ne faisant halte qu'aux deux limites de sa course, là où se trouvaient des écritoires et des matériaux. Ce fut ainsi qu'il composa ses nombreux discours, ses préfaces, ses rapports, ses meilleures pages et ses 40 éloges. — Mais peut-être cette manière de travailler nuisit-elle à ses écrits : toute pensée profonde a besoin de réflexion : or, sans repos, comment réfléchir? Certes, le style de Cuvier a de la clarté, du nombre, de la portée, de l'enchaînement surtout, et quelquefois beaucoup d'harmonie. Mais l'auteur est diffus quand il explique, obscur quand il abstrait, sans couleur dans ses descriptions, et ses peintures sont des esquisses plutôt que des tableaux. S'il est clair, c'est à force de mots, et il laisse dans l'oisiveté la pensée du lecteur en lui disant tout, comme à un enfant. Trop habitué à un auditoire d'amphithéâtre pour rien laisser à deviner, il négligea cet art délicat qui consiste à choisir entre dix idées celle d'où découlent naturellement les neuf autres; et, tout peintre qu'il est, sa plume n'a point d'images. Il est d'ailleurs peu moraliste : on ne retrouve presque jamais l'homme dans ses écrits, et peu d'allusions à nos vices, à nos destinées. Surchargé de devoirs, et trop pressé pour approfondir, il a étudié les fibres du cœur humain sans en lire les mystérieuses tribulations. Cependant, Cuvier revoyait ses ouvrages; mais, au lieu d'effacer ou d'améliorer, il ajoutait presque toujours. Enfin, et comme pour mieux contraster avec Buffon, il ne recopiait jamais. — Il dut résulter de ces défauts que les ouvrages de Cuvier comptèrent peu de lecteurs. Tout célèbre qu'il était, plus d'une fois il ne trouva que difficilement des libraires qui consentissent à l'éditer, et parmi ceux-ci plusieurs se repentirent; un ou deux se ruinèrent. C'est qu'en effet le *Règne animal*, l'*Anatomie comparée* et l'*Histoire des poissons* ne sont, pour ainsi dire, que des cahiers imprimés, des collections de notes moins utiles à l'instruction du gros public qu'à la confection du livre *sur les fossiles*, en vue duquel ces autres ouvrages furent tous composés. Ce dernier traité de Cuvier, de même que ses *Mémoires sur les mollusques*, a le défaut capital d'être tissu de morceaux tous détachés, qui déjà même avaient paru isolément dans divers recueils, et de n'offrir ni progression de l'un à l'autre, ni lien d'unité : le premier de ces documents serait tout aussi convenablement placé en dixième ordre, et lorsqu'on en a étudié

un, on pourrait sans scrupule se dispenser de lire les autres, tous n'étant que des pièces justificatives de la préface et méritant d'être crus sans examen. Cette préface, elle-même, est sans contredit le plus parfait des ouvrages de Cuvier, celui de tous qui obtint et mérita le plus de succès, le seul qui éternisera le nom de l'auteur; et pourtant elle offre encore, en de certains endroits, une surabondance de preuves, à la manière allemande, et des répétitions fatigantes. — Peut-être que Cuvier lisait trop inattentivement : car, où et comment lisait-il? en voiture, aux séances publiques, pendant son déjeûner; le soir, en outre, après tant de travaux, il écoutait quelques lectures frivoles, à demi assoupi sur le canapé de sa femme! Jamais il ne prenait de notes ni d'extraits, tant il avait confiance en sa puissante mémoire : comment donc cette abstinence de vraies lectures comme de méditations n'eût-t-elle pas appauvri son style, amaigri ses ouvrages? Aussi, et n'ayant pas su profiter des prédictions de Buffon concernant ses pareils, Cuvier restera un de ces auteurs qu'on pille et qu'on cite sans cesse, mais que la foule se dispense de lire, préférant les admirer sur parole, comme s'ils étaient géomètres. — Disons toutefois que Cuvier prisait infiniment l'art d'écrire. Il reconnaissait que cet art rend l'esprit plus judicieux et plus logique; de sorte que selon lui les lettres apprennent mieux à raisonner que les sciences : il est en effet plus difficile de retracer des nuances morales que d'énumérer ou de peindre des objets physiques. Malheureusement, Cuvier était pardessus tout orateur, et il savait mieux que personne combien les vrais écrivains sont rares parmi ceux qui ont l'habitude de haranguer la foule assemblée pour les entendre. — Sans posséder cette éloquence du cœur qui émeut la multitude et qui l'entraîne, Cuvier obtint de grands succès en public. Toujours lente et solennelle, sa parole était continue, attachante et accentuée; et il n'était personne dans l'auditoire qui ne l'écoutât et ne l'entendît, tant elle était harmonieuse et sonnante. Personne mieux que Cuvier ne sut tirer parti d'une longue période, en cadencer les repos, en nuancer les transitions et en graduer la marche, ni en lier entre eux tous les membres de manière à leur donner plus de puissance et plus de retentissement. Il était surtout admirable quand il lisait : sa forte voix, riche de tons variés et haute de *plusieurs* octaves, avait tantôt la douceur de l'adolescence, tantôt la gravité majestueuse de l'âge mûr, et d'autres fois les intonations glapissantes de l'enfance, tant une *voix de tête*, dont il avait contracté l'habitude, le servait à souhait. Peu prodigue de gestes, sans doute à cause de sa froideur, qui en eût pu démentir la justesse, il se bornait à faire osciller l'un de ses bras à la manière de Talma, et c'en était assez pour donner à sa voix une émotion imitative des passions de l'ame les plus réelles. Comme il avait assez de mémoire pour retenir partiellement chaque discours, ses yeux ne restaient jamais servilement attachés sur son manuscrit, et l'air plein de noblesse dont il relevait la tête pour assister aux applaudissements aurait seul fait deviner qui il était, et mérité qu'on l'applaudît. — Ce fut sans doute à cet art de dire que les éloges de Cuvier durent en partie leurs succès; car il n'avait, il faut l'avouer, ni cette fécondité d'aperçus, ni cette ingénieuse sagacité qu'on admire dans Fontenelle. Il n'était pas non plus aussi lucide peut-être que Vicq-d'Azir; mais nous nous hâtons d'ajouter qu'il n'avait ni le style outré de Thomas, ni l'aridité de d'Alembert, ni l'incrédulité décourageante de Condorcet. Il savait louer sans envie, mais sans complaisance; blâmer sans injustice ni courroux, et espérer pour tous sans intolérance ni faiblesse. — L'extrême facilité de ses discours fut appréciée dans maintes occasions, mais surtout dans les discussions politiques des deux chambres, dans ses allocutions au sein de l'université ou du conseil d'état, et dans ses harangues à l'académie. Son discours pour la réception de M. de Lamartine, sans approcher de celui de Buffon pour la Condamine, re-

çut toutefois d'unanimes applaudissements. Les jeunes gens, malgré le dénigrement des journaux, éprouvaient toujours un vif plaisir à l'entendre. Il était même si populaire dans les colléges que M. de Montbel, en 1829, le conjura de présider pour lui le grand concours, espérant ainsi désarmer la jeunesse, qui s'irritait de l'avénement du nouveau ministre. — Même ses procès-verbaux, on les écoutait en silence, genre de succès qu'assurément personne n'enviera, mais que nul ne partage. Quand il entendit Cuvier pour la première fois, Dupont de Nemours dit en souriant : « Enfin, nous avons donc un secrétaire qui sait lire et écrire ! » Eloge bizarre sans doute ! mais qui paraîtrait beaucoup moins banal, s'il n'était jamais accordé qu'à ceux qui le méritent. — Dans l'origine, Cuvier écrivait ses leçons, certain qu'il était de n'avoir besoin de son cahier que pour se mettre en haleine. Il se borna dans la suite à de simples notes, sorte de plan auquel il conformait toujours ses improvisations étudiées. S'il arrivait qu'il eût à décrire un animal, une plante, un organe, aussitôt il laissait courir sa craie sur le tableau, et tout en parlant, la représentation de l'objet devenait parfaite.—Malheureusement, Cuvier négligea long-temps les deux cours publics qui avaient signalé ses débuts : la politique condamna à un triste et long veuvage les deux chaires qu'il avait illustrées en s'illustrant lui-même, et puisque tel est le seul reproche qu'il ait véritablement encouru, peut-être serait-il mal de le taire. Disons donc qu'il ne fit son cours d'anatomie qu'environ 15 années sur 37, et celui du collége de France, que 16 ou 17 ans sur 32 : longues vacances dont les étudiants souffrirent beaucoup, car Cuvier choisissait ses remplaçants à peu près comme Louis XIV ses généraux, c.-à-d. de manière à accroître les regrets et les résultats de son absence. De là vint que lorsqu'il mourut, la science sembla s'éteindre avec lui tout entière, ses successeurs ne trouvant sur ses cendres vénérées ni élèves à parfaire, ni rivaux à redouter. — Il est donc vrai de dire que son accession à la politique nuisit à l'entier accomplissement de ses devoirs. Par bonheur, ses grands ouvrages étaient alors publiés, car peut-être ne leur eût-il pas prodigué les soins qu'en eût réclamés l'achèvement. Du moins peut-on remarquer qu'il effectua ses plus nombreux travaux depuis 1803 jusqu'à 1810, époque où il ne fut chargé d'aucun emploi étranger à ses études ; tandis qu'à dater de 1810, où commença sa carrière administrative et politique, jusqu'en 1830, où elle parut s'interrompre, peu d'ouvrages notables sortirent de ses mains : il était alors au bout de ses idées. Ce qui prouve toutefois que les sollicitudes exerçaient sur sa grande ame la même influence que sur des esprits moins puissants, c'est qu'en 1814 il ne produisit absolument rien. — Mais si les emplois politiques préjudicièrent à ses devoirs et à la science, ils accrurent sa réputation loin de la ralentir. La critique habituelle de l'homme d'état servit les intérêts du savant ; car, outre que la science acquiert de l'importance en frayant avec la politique, l'amour de la controverse suscita de chauds défenseurs à Cuvier partout où l'on condamnait en lui de fausses doctrines. Si 10 personnes l'attaquaient en petit comité, là surgissait aussitôt un homme de cœur, qui savait dire à cette foule envieuse : « Cuvier! politique médiocre si l'on veut : mais une tête pensante, et le premier naturaliste du monde! Savez-vous la longue liste et l'importance de ses ouvrages? Avez-vous ouï parler de ses découvertes, de l'ascendant de sa parole, de l'enchaînement de ses idées?..... » Et ce noble jeune homme employait ainsi sa faconde à couvrir de confusion cette foule de dépréciateurs que les gouvernements ainsi que la renommée laissent ordinairement si tranquilles. — J'ai souvent entendu répéter que même les ouvrages de Cuvier souffrirent de ses emplois publics, mais c'est une erreur. Ma preuve, c'est que, différant en cela de tant d'autres hommes fameux, il ne laissa après lui nul grand

ouvrage inachevé. Car son *Histoire des poissons*, M. Valenciennes la terminera tout aussi bien que lui : ce n'est là qu'une compilation savante à laquelle il eût fallu, non la plume de Lacépède, mais celle de Buffon. Les propres articles de Cuvier, on peut constater la chose, ne sont pas sensiblement supérieurs à ceux de son adjoint, toujours habile à l'imiter : c'est ainsi qu'on peut se souvenir que Gueneau de Montbelliard joignit sans trop de disparate l'histoire des Oiseaux à l'immortelle histoire des Quadrupèdes. Quant à son *Histoire des sciences*, on aurait dû voir qu'il en avait lui-même publié les parties essentielles dans la préface des *Fossiles*, dans le rapport de 1808, et dans le premier volume des *Poissons*, ainsi que dans plusieurs discours académiques. Citera-t-on cette *grande anatomie*, tant de fois promise? Mais on en trouve la seule partie importante dans les ossements fossiles, puis qu'il est certain que Cuvier ne connaissait très pertinemment que l'ostéologie. Cependant on en retrouve aussi quelques bribes détachées dans l'*Histoire des poissons*, dans le *Règne animal* et dans les *Mollusques*.—Nous dénions donc par avance tous les ouvrages posthumes que la cupidité tenterait d'attribuer à Cuvier, tant nous sommes convaincu qu'il n'en avait aucun même d'ébauché. Mais le plus grand reproche qu'on lui ait adressé est d'avoir servi indistinctement tous les pouvoirs de son temps. Et cependant, sans discuter la validité de ces pouvoirs, n'existe-t-il pas avant eux et par-delà leur durée probable, cette grande collection d'intérêts qu'on nomme patrie : or, que deviendrait la patrie si, aux jours de troubles et de désunion, les hommes capables et vertueux s'isolaient tous d'elle pour se combattre et la déchirer? Cuvier, en cela fort différent de Mme de Staël et de M. de Châteaubriand, n'avait point la prétentieuse pensée de se croire *né pour l'opposition*. Moins riche en imagination qu'en bon sens, il prisait aussi peu les théories politiques que les autres systèmes : en toutes choses, il s'en tenait aux faits, à la réalité. Or, à ses yeux, le point essentiel en politique, c'est la durée du pouvoir fondée sur sa force ; et afin que les gouvernements fussent plus forts et plus durables, il aurait voulu que tout homme capable leur donnât franchement le concours de ses lumières. Il pensait qu'il y a tout à la fois du courage et du mérite à porter au pouvoir le tribut de ses talents, surtout à ces époques *malheureuses* où la foule prêche le désordre et rêve la rébellion. Que d'hommes supérieurs, sans même parler de contemporains, ont pensé comme lui! Que d'autres, à sa place, aujourd'hui ses critiques, fussent devenus ses imitateurs! Certes, les gens obscurs parlent à leur aise de l'indépendance : mais demandez-leur de quelles séductions ils se sont rendus maîtres, et combien de refus ils ont fait entendre! J'en connais de ces esprits farouches, qui ne sont restés libres que pour n'avoir pu trouver des chaînes. — D'ailleurs, Cuvier n'avait il pas fait dès Stuttgard de vraies études administratives, et pourrait-on citer un emploi dans lequel il ne se soit montré supérieur à ses collègues et à ses devoirs? En outre, ennemi du repos comme il l'était, la diversité des travaux lui tenait lieu de relâche ; et tel fut même le motif qu'allégua Napoléon quand il appela Cuvier vers la politique. Ce sont en effet des choses si simples que les affaires humaines, quand on les compare à ces rouages inextricables dont le mystérieux mécanisme entretient la vie des êtres! Comparez donc une chétive administration avec un corps organisé! — Cuvier, d'ailleurs, n'aurait pu se passer du pouvoir. L'indépendance est l'apanage des petits ; mais la grandeur et la célébrité imposent de lourdes chaînes. Un savant comme Cuvier avait besoin de places, de puissance et de fortune: il lui fallait des aides, des livres, des collections, des voyageurs, des esclaves dociles : sa renommée même décuplait ses dépenses. Or, il n'avait ni comme Aristote les 10 mille soldats d'Alexandre à ses ordres, ni comme Buffon les somptueux tributs d'un public enthousiaste. — Cependant, son zèle resta toujours loin de la

servilité. Nous avons déjà dit de quelles places sa conscience lui prescrivit le refus : il s'exposa en outre, vers 1827, au vif courroux de Charles X, en repoussant les fonctions de censeur dont le *Moniteur* le déclarait investi. Mais il n'en condamna pas moins comme inconvenantes, les réclamations que MM. Villemain, Lacretelle et Michaud, irrités contre la censure, voulaient alors adresser au roi au nom de l'académie française. — Jamais homme ne fut moins intéressé que lui. On l'a vu sacrifier jusqu'à 40 francs pour un mince volume italien, et même en 1815 il avait des dettes. Généreux envers sa famille et ses amis, quand Louis XVIII le créa baron, il n'aurait su comment fonder son majorat si ce prince libéral ne lui en avait fait don. A la vérité, il cumula dans la suite jusque par-delà 50 mille francs de places; mais sa noble hospitalité l'induisait à de grandes dépenses; ses collections lui étaient onéreuses, et les vingt mille volumes dont se composait cette belle bibliothèque que le gouvernement vient d'acquérir au prix de 72,000 fr. absorbèrent long-temps ses épargnes. Il est vrai que l'*Histoire des poissons* fut achetée 90,000 fr. : mais il avait destiné le tiers de la somme à son digne collaborateur et ami M. Valenciennes; et les 60 autres mille fr. auraient dû servir de dot à cette fille chérie qu'il regretta jusqu'à la mort, jour de deuil public, dont cette porte si douloureuse hâta la venue. Tous les chagrins de Cuvier lui vinrent de sa famille, elle dont il avait espéré tant de bonheur! Il avait eu quatre enfants, et tous moururent avant lui : sa femme perdit semblablement presque tous les siens. Sans l'étude, sans l'histoire naturelle et ses consolantes distractions, il eût partagé les tristesses de Mme Cuvier; mais la science vint alléger ses douleurs, dissiper ses ennuis. Le jour même de la mort d'un de ses fils en bas âge, il composa sur les secours que l'histoire naturelle prête aux malheureux une page admirable que nous savons tous. Cette belle inspiration : *Elle n'est pas moins utile dans la solitude*, etc., est comparable au morceau si connu de Buffon : *Pourquoi les ouvrages de la nature sont-ils si parfaits?* etc. On la trouve dans l'introduction du *Règne animal*, et c'est le chef-d'œuvre de Cuvier. — Si la gloire tenait lieu de bonheur, la destinée de Cuvier eût été digne d'envie, car tel fut l'éclat de sa renommée qu'il n'eut lui-même rien à envier à la gloire des armes. — Oracle des académies, et prince avoué des savants, ses discours furent applaudis durant quarante années, et alors même qu'ils contrariaient des passions. Malgré la partialité assez justement reprochée au siècle présent, l'opinion fut partout unanime quand on parla de son génie; et il fut loué par tous les journaux, lui qui n'en fit jamais. Ne critiquant personne, presque aucun ne le critiqua. Ses idées furent généralement adoptées de même que son langage; et son nom, cité par tous les auteurs, le fut même dans les œuvres posthumes d'étrangers célèbres morts avant le commencement de ses études. Les poètes vantèrent ses ouvrages; Delille les expliqua de manière à léguer des épigraphes aux éditions postérieures à son poème des *Trois règnes*, et un évêque les cita en chaire évangélique, comme preuves de l'authenticité des saintes Écritures. Enfin, son nom est assez glorieux pour qu'on ose l'abréger sans crainte d'équivoque [CV.] : honneur jusqu'à lui réservé à Jésus-Christ [J.-C.], à J.-Jacques [J.-J.] et à Linné [L.]. D'autres n'obtiennent que difficilement et après de longues attentes le prix mérité de leurs travaux; tandis que lui, les récompenses allèrent le trouver loin de Paris. Il était en Italie ou en Provence quand il fut nommé secrétaire perpétuel de l'institut, chevalier, maître des requêtes; à Rome, quand on lui adjugea un prix décennal; et il était à Londres lorsque l'académie française le mit au rang des quarante. Fort près de l'époque où se termina sa vie, Cuvier reçut de nouveaux honneurs : la présidence de tout le conseil d'état et la pairie; derniers et splendides remerci-

ments de la France à l'un des hommes qui l'ont le plus illustrée. Le roi de Wurtemberg aussi, se souvenant du lycée de Stuttgard, essaya de rattacher le grand nom de Cuvier à l'histoire de son règne et de son pays, en le nommant commandeur de ses ordres. — Si pourtant ce n'étaient ses recherches sur les animaux perdus, et sa théorie des déluges, il serait difficile de trouver dans les découvertes anatomiques de Cuvier des motifs pour légitimer une existence aussi magnifique. Car, qu'est-ce que la découverte des vers à sang rouge, et celle des nerfs et des cœurs des mollusques ? qu'est-ce que le larynx inférieur des oiseaux, et la dissection des insectes (dissection, au reste, très incomplète en comparaison de celle du savant Strauss), quand il s'agit d'un homme comme Cuvier ? Les intelligences supérieures s'appliquent aux lois générales plutôt qu'à des phénomènes restreints : pour eux les découvertes matérielles sont presque insignifiantes. Le simple exposé de sa grande *loi des coexistences*, bien qu'il ait emprunté cette loi à la médecine, me semble donc mille fois préférable à toutes les ingrates vétilles dont on surcharge vainement la liste de ses productions. — Mais le plus digne auxiliaire de tous ses mérites fut son caractère plein de noblesse. Une modestie de bon goût induisait les plus susceptibles à lui pardonner ses rares talents. Je me souviens que, lui offrant un jour (vers 1820) l'hommage d'un de mes premiers écrits, après m'avoir cordialement serré la main (genre de caresse dont il était aussi avare qu'un roi), il demanda à lire ma dédicace. Mon épître était simple : je le comparais sans trop d'exagération à Aristote, et à cela il ne fit que sourire... Cependant, lorsqu'il fut arrivé au mot d'*admiration*, que j'avais inscrit vers la fin de la page, il me dit doucement, tout en saisissant son crayon, et m'inondant de ses regards : « Non !... vous ne m'admirez pas ?... Si vous voulez me... je vous en prie, faisons disparaître ce mot-là ! » et j'obéis... peut-être, il est vrai, sans avoir assez résisté. Cependant, il put juger que si l'admiration sortait de ma préface, c'était pour mieux s'enter dans mon cœur. Et si plus tard il me refusa le libre usage de ses collections pour ma *Physiologie comparée*, loin de m'en formaliser comme M. Desmoulins, je m'en serais plutôt enorgueilli, tant les motifs de ce refus étaient flatteurs et semblaient franchement déduits. — En toute occasion, sa conduite eut la même dignité, la justice et la franchise étant ses guides constants. Tantôt l'appréhension de desservir un homme de mérite, comme Blainville, l'empêchait d'influer en faveur de son propre frère ou d'un vieux camarade ; tantôt, et uniquement pour servir la science et l'un de ses martyrs, il ne dédaignait point de consacrer de longues heures à traduire et à annoter les œuvres botaniques de Théophraste, traduction restée manuscrite faute d'éditeur. D'autres fois il punissait l'ingratitude en accordant d'amples éloges aux travaux des ingrats, et plus d'une fois son généreux silence arrêta les scandales de l'envie. — Personne plus constamment que lui ne respecta toutes les puissances : Dieu, les religions, les gouvernements et les rois, et le génie comme la vertu, tiges jumelles d'un tronc sacré. Il marquait, entre autres, beaucoup de vénération pour ses devanciers : il avait fait décorer son cabinet de dissections des portraits de tous les anatomistes, ses prédécesseurs ; et l'on voyait quelques contemporains dans ce musée d'hommes célèbres. Son culte pour les grands hommes a même quelquefois profité à certains de leurs plus nuls descendants : on l'a vu prodiguer à l'un des subordonnés du Muséum, parce qu'il était fils naturel de Buffon, des égards qui s'assortissaient à son origine plutôt qu'à son mérite personnel. — Rien n'ulcérait son cœur autant que l'ingratitude. Il ne pardonna jamais à Desmoulins d'avoir dit que son *Anatomie comparée* n'était qu'un *Catalogue*, non que lui-même jugeât de ce livre plus complaisamment, puisqu'il le disait *tissu de simples énumérations*, mais parce qu'il apercevait un défaut de reconnaissance

dans cette sévérité d'un élève qu'il avait comblé de bontés. F. Meckel le blessa aussi très sensiblement en publiant avant lui l'image d'un squelette d'*aye-aye* dont Cuvier s'était réservé les prémices, ce que Meckel n'avait pu ignorer. Il m'a plusieurs fois retracé cette indélicatesse avec une vivacité pleine d'émotion. Voltaire disait un jour au jeune Lacépède qu'*il ne voulait pas se brouiller avec M. de Buffon pour des coquilles*; mais Cuvier se brouilla avec le célèbre Meckel pour un squelette, et c'était tout naturel. D'autres soucis lui furent donnés par M. de Blainville, soit que celui-ci, de même que l'Allemand Oppel, devançât ses publications en usant de ses matériaux, soit qu'il déguisât certains larcins sous des noms d'une nouveauté singulière. Sans doute il a prouvé mieux que personne que le bonheur de l'étude peut, comme il le disait lui-même, tenir lieu de tous les autres; mais de combien de tourments n'eût-il pas été préservé si tous ceux qui l'environnaient eussent imité les nobles qualités et le dévouement de M. Laurillard, l'auxiliaire et le confident de toute sa vie. —Cuvier se délassait souvent de ses études par le soin qu'il apportait à en diversifier les sujets. Il n'était pas rare de le voir passer de la dissection à des lectures de législation et d'histoire, et de la zoologie au dessin, à la géographie ou au blason : car toutes ces connaissances lui étaient également familières. Quelquefois aussi, il se promenait seul ou avec les siens; mais chaque fleur qui se trouvait sur son passage l'attirait à elle pour le replonger dans l'étude. Rarement il assistait au spectacle; et s'il arrivait qu'il vît représenter une bonne comédie, par exemple le *Voyage à Dieppe* ou le *Nouveau Pourceaugnac*, il s'abandonnait bientôt à des éclats de rire expansifs et bruyants. Invité par l'Italien Sgricci de présider à ses improvisations publiques (1820), il lui proposa le sujet de *Bianca Capello*, drame dont l'exécution pathétique l'intéressa vivement.—Souvent distrait au sein de sa famille, celle-ci lui en fit la guerre. Il le fut principalement à l'époque où il s'attachait à restituer à des espèces précises les ossements fossiles de Montmartre. Une fois entre autres, il employa plusieurs jours à retrouver le pied de devant d'un squelette fossile, et depuis lors, quand il revenait plus distrait que de coutume, Mlle Duvaucel lui disait avec esprit et en l'embrassant : *Eh bien! est-ce que tu cherches ton pied de devant?* »—A la fin, la santé de Cuvier s'altéra. Lui, dont la voix n'avait pris de la force qu'à 30 ans, et qui jusqu'alors avait conservé des cheveux roux et une grande maigreur, à 45 ans il prit de l'embonpoint, et quelques infirmités signalèrent sa cinquantaine. Vers cette dernière époque, des hémorroïdes volumineuses suscitèrent une fistule, et celle-ci l'obligea d'endurer une opération douloureuse. Alors aussi il éprouva la gêne d'un assez grand embonpoint, et l'habitude d'aller en carrosse et de se couvrir d'épaisses flanelles ajouta peut-être à cette sorte d'obésité. Cependant il conservait ses forces et vaquait religieusement à tous ses emplois et à ses travaux. Il eut jusqu'au dernier jour la vue excellente; seulement il était un peu myope depuis long-temps, ce qui l'induisait quelquefois à cligner : il se servait familièrement d'un lorgnon.—Le 8 mai 1832, il rouvrit au collége de France, pour la 3e fois depuis la révolution, et après une interruption de 15 années, ce cours sur l'histoire des sciences naturelles où se résumaient toutes ses connaissances, et qui cimenta si solidement sa gloire. Ce jour-là il peignit avec calme et grandeur l'état présent de la terre, il en retraça les révolutions probables, les déluges, fit le dénombrement de ses habitants; et ce beau résumé de la création attira ses regards vers le Créateur. Mais de cette cause suprême, mais de cette puissance infinie, de cette *durée sans bornes*, quand il vint à envisager sa propre faiblesse et sa fragilité, il parut comme saisi de la soudaine révélation du terme prochain de sa course. Sa voix alors, prenant tout à coup une expression de tristesse et d'incertitude, fit entendre le souhait qu'assez de force, de temps et de santé permissent au

grand homme d'achever cette histoire imposante dont plus de mille auditeurs enthousiasmés applaudissaient le sublime commencement. — A peine sorti de cette dernière séance, il éprouva de l'engourdissement dans les membres. Le soir, il mangea avec quelque difficulté, l'œsophage et le pharynx agissaient péniblement; et le lendemain, à son réveil, Cuvier s'aperçut que ses bras étaient paralysés, et que sa voix, si retentissante la veille, était devenue presque muette. Ses membres continuaient d'être sensibles, et cependant ils n'obéissaient plus à sa volonté qu'avec réticence et lenteur. On expliqua cette disparate, et lui-même en donna l'exemple, en admettant deux sortes de nerfs, les uns ne devant servir qu'à la sensibilité, tandis que les autres auraient pour toute mission de présider à l'accomplissement des mouvements volontaires; comme s'il existait dans le corps humain quelque nerf servant aux mouvements sans servir à la fois à la sensation! Cette explication des médecins est donc fautive, et la saine physiologie ne peut l'admettre. Si un homme paralysé conserve encore la sensibilité, même dans ceux de ses membres qui ont cessé d'agir, c'est que la sensibilité est une faculté toute simple et toute passive, qui n'a besoin ni d'un travail compliqué, ni d'efforts suivis; tandis que plusieurs conditions sont nécessaires pour que la volonté reste efficace. Il faut d'abord *sentir* avec quelque vivacité, il faut *vouloir* avec force et durée, il faut que cette volonté d'agir ait à ses ordres des membres obéissants, des nerfs intacts et attentifs, des muscles dociles. De plus, il faut même qu'il règne entre ces organes une assez parfaite intelligence pour qu'ils agissent avec ensemble, avec unité: or, cette œuvre est beaucoup trop complexe pour qu'un cerveau déjà malade puisse l'accomplir convenablement. Ni le nouveau-né, ni le moribond, ne peuvent marcher, et cependant ils ont de la sensibilité l'un et l'autre: dira-t-on que leur immobilité provient de ce qu'ils n'ont l'usage que des seuls nerfs du sentiment? Non; mais cela est dû à ce que la différence est aussi grande entre sentir et agir volontairement qu'entre comprendre une simple idée et créer un système. — La maladie de Cuvier ne dura que cinq jours, pendant lesquels il montra un courage et une sérénité dignes de toute sa vie. Alors même qu'il fût resté quelque espoir de guérison, le traitement qui lui fut prescrit en eût rendu la réalisation impossible: on lui donna de l'émétique!... Personne n'a retracé les circonstances de sa mort avec autant de talent ou plus de vérité que le président de la chambre des pairs, et c'est à ce noble orateur que nous empruntons les lignes suivantes: — «Il se laissa approcher, jusqu'à son dernier moment, par tous ceux dont les rapports avec lui avaient eu quelque intimité, et c'est ainsi, dit le baron Pasquier, que je me suis trouvé un des derniers témoins de son existence. Quatre heures avant sa mort, j'étais dans ce mémorable cabinet où les plus belles heures de sa vie se sont écoulées, et où il avait coutume d'être environné de tant d'hommages, jouissant de tant de succès si purs, si mérités; il s'y était fait transporter, et voulait sans doute que son dernier soupir y fût exhalé. Sa figure était calme, reposée, et jamais sa noble et puissante tête ne me parut plus belle et plus digne d'être admirée: aucune altération trop sensible, trop douloureuse à observer, ne s'y faisait encore apercevoir; seulement un peu d'affaissement et quelque peine à la soutenir. Je tenais sa main qu'il m'avait tendue, en me disant d'une voix difficilement articulée, car le larynx avait été une des premières parties attaquées: « Vous le voyez, il y a loin de l'homme du mardi (nous nous étions rencontrés ce jour-là) à l'homme du dimanche: et tant de choses cependant qui me restaient à faire! trois ouvrages importants à mettre au jour, les matériaux préparés; tout était disposé dans ma tête; il ne me restait plus qu'à écrire. » Comme je m'efforçais de trouver quelques mots pour lui exprimer l'intérêt général dont il était l'objet: « J'aime à le croire, reprit-il; il y a long-temps que je travaille

à m'en rendre digne. » — On voit que ses dernières pensées furent encore tournées vers l'avenir et la gloire ; noble besoin d'immortalité, précieux instinct de celle qu'il est allé chercher ! A neuf heures du soir de ce dimanche 13 mai, il avait cessé de vivre, n'étant âgé que de 63 ans, et appartenant à une famille de centenaires. Dirai je maintenant le deuil si profond dont fut aussitôt enveloppé ce vaste sanctuaire de la science, au sein duquel sa dépouille mortelle reposait encore ! Dirai-je ces funérailles où ni la préoccupation du mal affreux dont les ravages allaient toujours croissant, ni le danger d'affronter en une telle circonstance l'intempérie du jour qui les vit s'accomplir, ne purent empêcher dans tous les rangs, dans toutes les classes, cet immense concours de tant de citoyens que nous avons vus à la suite de son cercueil, et se faisant un devoir de porter jusqu'à sa tombe leur dernier hommage ? Mais le plus éclatant de ceux qui lui étaient réservés n'est-il pas sorti du vide qui s'est fait aussitôt sentir partout où il remplissait une fonction ? J'honore, comme je le dois, les mérites incontestés de ceux qui ont été appelés à lui succéder dans les différentes places qu'il occupait, et dont le nombre a trop souvent effarouché des esprits impatients de toutes les exceptions, même les mieux justifiées ; eh bien ! je veux supposer que ces places aujourd'hui sont toutes remises au concours ; Cuvier reparaît, et qui peut douter qu'elles ne lui soient toutes à l'instant rendues par acclamation ? Mais cette acclamation, n'y reconnaissez-vous pas l'infaillible voix de la postérité, qui déjà se fait entendre ? Je lui laisse avec confiance le soin d'achever ce que j'ai si faiblement commencé. — Quand on vint à ouvrir son crâne, on fut frappé du volume de son cerveau, et de la profondeur de ses sillons ou plicatures. Il pesait un peu plus de 3 liv. 10 onces, c.-à-d. environ un tiers au-delà des cerveaux ordinaires. — Les armoiries de Cuvier consistent en trois têtes d'oiseaux sur champ de sable, sous couronne de baron, avec croix, palmes, et guirlandes de laurier. Lui-même en avait composé le dessin sous les yeux de Louis XVIII. — Sa dernière récompense, Cuvier l'a obtenue depuis sa mort : je veux parler des 6,000 fr. de pension que la France, ingrate en tant d'autres occasions, a votés pour sa veuve. — Né, comme nous l'avons dit, la même année que Bonaparte, il avait, quand il mourut, près de 63 ans, comme Aristote.

ISID. BOURDON.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

C

Courage (physiol.). 1
Courant (géogr. phys.). 5
Courant électrique, renvoi à *électricité*. 8
Courbaril (bois de), renvoi à *bois*. »
Courbature. »
Courbe. 9
Courbement des bois. »
Courber et ses dérivés. 10
Courbette. 11
Courbure. »
Coureur. 12
Coure-vite. »
Courge. »
Courier, renvoi à *courrier*. 13
Courier (Paul-Louis). »
Courlande. 16
Courlis. 18
Couronne. »
Couronnement. 23
Courrier. »
Courroie. 26
Courroux. »
Cours d'eau. 27
Cours de la Bourse, renvoi à *Bourse de Paris*. 30
Cours publics et gratuits. »
Course et ses dérivés. 32
Course en mer, renvoi au SUPPLÉMENT. 48
Courses de chevaux. »
Coursier. 40
Coursier de moulin. »
Courtaud. »
Courtiers. 41
Courtiers-marrons, renvoi à *Bourse*. 43
Courtille. »
Courtillières. »
Courtine. 44
Courtisan, renvoi à *cour*. 45
Courtisane. »
Courtoisie. 48
Courtrai. 50
— (bataille de). 51
Cousin (degré de parenté). 53
Cousin (insecte). 54
Cousin-Jacques, renvoi à *Beffroy de Reigny*. 56
Cousin (Jean). »
Coussin. 57
Coussinets. 58
Coustou (Nicolas). »
— (Guillaume), frère du précédent. 59
—(Guillaume), son neveu. 60
Coût. 61
Couteau. »
Coutel (Antoine). »
Coutelier. 62
Couthon. 63
Coutil. 66
Coutras (bataille de). »
Coutre. 68
Coutume (jurisprud.). »
—*Coustumes* de France. Origine. 69
— 1re époque. 70
— 2e époque : rédaction générale des coutumes. 72
— division des coutumes. 73
Coutume de Paris. 75
Couvent. 77
Couver, couvée. 78
Couvert. 83
Couverte. 84
Couverture. 85
Couvre-feu. 86
Couvreur. »
Covenant. 87
Cowley. 93
Coxal(os), renv. *hanche*. »
Coypel (Noël). »
— (Antoine). 94
— (Noël-Nicolas). »
Coysevox (Antoine). »
Crabbe (Georges). 95
Crabe. 96
Crabeth (Thierry et Gautier). 97
Crac, ou craque et craquer. 98
Cracovie. 99
—mœurs des habitants de. 100
— arbre de. 101
Craie. 102
Crainte. »
Crambé, ou chou marin. 105
Crampe. 106
Crâne. 107
—(formation du). 108
— du crâne dans l'âge adulte. »
——dans la vieillesse. 109
——dans les maladies. »
——chez les animaux. 110
—crâniologie, crânioscopie. 111
Crapaud, commun, des joncs, brun, accoucheur, sonnant ou pluvial, de Roesel. 113
Crapaudine. 115
Crasse. »
Crassulacées. »
Cratère. »
Cratès, philosophe cynique. 116
— philosophe stoïcien et grammairien. »
Cravate (hygiène). »

Cravate de drapeau. 117
Crayon. 119
Créance. 120
Créancier. »
Création, créature et créateur. 122
Création, selon Moïse. 125
Crébillon (Prosper-Jolyot de). 129
Crébillon fils. 134
Crèche. 146
Crécy (bataille de). »
Crédence. 155
Crédeville, renvoi à *argot*. »
Crédit. »
— (système de). »
— supplémentaire et extraordinaire. 157
— (lettres et droit de). 161
Crédulité. 162
Crémaillère. 164
Crême. »
Crême de tartre, renvoi à *tartre*. »
Crêmes (liqueurs). »
Créneau. 165
Crénequin, crénequiniers. »
Créole. »
Crépi. 171
Crépide. »
Crépin (St). 172
Crépitation. »
Crépuscule. »
Créqui (maison de). 174
Crescendo. 177
Crescentini. »
Crespy (traité de). 178
Cresserelle. »
Cresson. 179
Crésus. 181
Crète, renvoi à *Candie*. »
Crête. »
Crétin, crétinisme. 183
Cretonne. 190
Creuse (dép. de la). »
Créuse. 193
Creusets. »
Creux. 195
Crevan (bat. de), renvoi à *Bourgogne*. 196
Crevasse. »
Crevettes. »
Cri. 197
Cri public. 199
Cri-cri. 200
Cric (arme). »
Crie (instrument). 200
Criée. 201
Crieries. »
Crillon. 202
Crime. 205
— criminel, criminalité. 208
Crimée, renvoi à *Krimée*. 212
Crin. »
Crinière. 213
Criquet. »
Crise (méd.). 234
— morale et politique. 215
— commerciales. 216
Crispation. 218
Cristal, renvoi à *verre*. 219
Cristallin. »
Cristallisation. 220
Cristallographie, renvoi à *cristallisation*. 223
Cristaux (art de tailler les). »
Critérium. »
Critique. 224
Croassement, croasser. 229
Croates (troupes). »
Croatie. 230
Croc. 231
Croche. »
Crochet, crochetable, crocheteur. »
Crochet (sc. méd. et nat.). »
Crocodile. 232
Crocus printanier. 233
Croisades. »
— 1re croisade (1095). 234
— 2e (1143). 240
— 3e (1187)—1193). 242
— 4e (1195—1198). 244
— 5e (1198—1204). 245
— 6e (1213—1240). 248
— 7e (1245—1254). 250
— 8e et dernière (1255 à 1291). »
Croisée. 251
Croisière. »
Croissance. 252
Croissant. 256
Croix. 257
— de Jérusalem. »
— de St-Jacques. »
Cromwell. 260
Cronies. 266
Cronstadt. »
Croquant. 267
Croquis. 268
Crotale. »
Croup. »
Croupier. 271
Croûte. 272
Croyance. »
Croyants, renvoi à *Albigeois*. 278
Cru et crudité. »
— (monter à). »
Cruauté. 279
Cruche. »
Cruches de dame Jacqueline. »
Crucifères. 280
Crucifix. 281
Crusca (acad. de la). »
Crustacé. »
Crypte. 284
Crypto-calvinistes. »
Cryptogames. »
Cryptogamie. 285
Cuba. »
Cubage. 289
— des bois. »
Cube. 290
Cubières. 291
Cubital et cubitus, renvois à *coude* et à *bras*. 292
Cucurbitacées. »
Cuillères et fourchettes. 293
Cuilleron. »
Cuir. »
— teints. 295
— de Russie. 297
— chevelu (anat.). 298
Cuirasse (art milit.). »
— (zoologie). 301
Cuirassier. 302
Cuissards. »
Cuisse. »
Cuisson, renvoi à *coction*. 304
Cuivre. »
Cujas. 308
Cul de lampe. 310
Culinaire. (art). 311
— chapitre 1er : cuisine des anciens. »
— chap. II : 1er service; pain, potage. 317
— chap. III : pâtisserie. 319
— chap. IV : rôti, grosses pièces, filet mignon, grand filet du rein, rosbif d'aloyau à la française, à la parisienne, etc. 321
— suite du même ch. :

note de Laguipierre; rapportée par Carême. 322
— chap. v : friture, légumes, poissons. 323
— chap. vi : vins, dessert, fromage. 324
— chap. vii : bals, buffets, soupers. »
— chap. viii : gastronomie considerée en elle-même pour sa fin, après le dessert; de la table considérée chez tous les peuples; office du maître d'hôtel, de l'officier de bouche, du cuisinier, de ses aides, etc. 325
— instruments de la table ou les diverses parties du couvert. 326
— chap. ix : nouvelles Tuileries, dynastie d'Orléans. 330
— chap. x : conclusions. »
— aphorismes. 332
Culloden (bataille de), renvoi à *Édouard*. 333
Culminant. »
Culotte. 334
— (bill des). 335
Culpabilité, coupable. 336
Culte et cultes. 338
Cultivateur, cultiver, culture. 347
Cumanie, Cumans. 349
Cumes. 350
Cumin. 351
Cumul, cumulard. »
Cunégonde. 353
Cunette. »
Cupidité. »
Cupidon. 354
Cupule. 355
Curaçao. »
Curateur, curatelle. 356
Cure, curé. 360
Cure (médecine). 362
Curètes. 363
Curie, curion, curionies, curia, curiales. 364
Curiosité. 368
Curiosités. 369
—dans les arts. 371
Curtius (Metius). 372
— (Marcus). »
—(salon, ou cabinet de figures de). »
Cuscute. 373
Custine. »
Custode, custodi-nos, custote. 375
Cutané. 376
Cutter. 377
Cuve, cuvette, cuvier. 378
Cuvier (Georges), renvoi au Supplément. »
Cyanée. 379
Cyanogène. »
Cyanose. »
Cyanure. 381
Cybèle. »
Cyclades. 383
Cycle. 384
—des Grecs. »
—des générations. 385
—chinois. »
—des indictions, renvoi à *indiction*. »
—lunaire. »
—solaire. »
—dionysien, ou victorien. »
Cycliques (poètes). 386
Cycloïde. »
Cyclopes. 38
Cyclopéens (murs). 390
Cygne. 392
—(ordre du). 395
Cylindre. 396
Cylindrique (machine à tourner). »
Cylindroïde. 397
Cymaise. »
Cymbales. »
Cyme. »
Cynips. »
Cyniques. »
Cynisme. 399
Cynocéphale. 400
Cynoglosse. 401
Cynorexie. »
Cynorrhodon. 402
Cynos et ses dérivés. »
Cynthie, Cynthia et Cynthius (surnoms de Diane et d'Apollon.) »
Cynthie (dame romaine). »
Cypéracées ou Cypéroïdes. 403
Cypre. »
Cyprès. 409
Cyprien (St.). »
Cyprin. 411
Cypris. »
Cyr (St.). 412
Cyrano de Bergerac. 417
Cyrénaïque. 420
Cyrille. 421
Cyrus et cyropédie. 423
Cyrus le jeune. 425
Cyste. »
Cystite. 426
Cystotomie. 428
Cythère. »
Cytise. 429
Czar, renvoi à *tsar*. 430
Czèches. »

SUPPLÉMENT

Cambacérès. 431
Chaptal. 434
Coq, étymologie et dérivés : coquarde ou cocarde, coquardie, coquâtre, coquefredouille, coquelicot, coqueliner, coquet, coquette, coqueter, coquetterie, coquetier, cocasse, coccinelle, cochet. 436
—coq à l'âne. 438
—(allégories et emblèmes dans lesquels figure le). »
—(sens figuré du mot). 439
—(diverses acceptions du mot) dans les arts. »
Coqueluche, coqueluchon. »
Coquin, coquine, coquinerie. 440
Cor (instrument de musique). 441
—anglais. 442
—de basset. »
—de chasse, renvoi à *trompe*. »
—à pistons. 443
Courir et courre. »
— dérivés : accourir, couramment, courant (adj. et subst.), tout courant (adv.), courante (subst.), courante (adj.), coureur, coureuse, coure-vite, courrier, courrière, cours, course, coursier, coursière, coursie ou coursive, cour-

son, corridor, corsaire, curseur, cursif, cursive, courtage et courtier; concourir, concours, concurremment, concurrence et concurrent; décours, décurrent, décursif, discursif, discursion; encourir, excursion et incursion; parcourir et parcours; parc, parcage et parquer; parquet, parquetage et parqueter; précurseur; recourir et recours, secourir et secours; succursale. 444

— acceptions diverses du verbe *courir*. 448
Course en mer. 453
Croton. 458
Curare. 460
Cuvier. 461

FIN DU SUPPLÉMENT.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome XVII, page. 124, col. 1, lig. 36, *les principes*, lisez : *ses principes*. *Ib.* col 1, lig. 13, *leurs spéculations*, lisez : *les spéculations*.

Page 125, col. 1, lig. 16, *Cooper a la même*, lisez : *Cooper a rendu même*. *Ib.* lig. 21, *non sous la simplicité*, lisez : *non sans la simplicité*.

Page 478, col. 2, lig. *Nostradamus*, lisez : *Nostradamus*.

Page 479, col 2, lig. 6, *on sait que LA tension*, lisez : *LA tension*; lig. 20, *à la fin desquels*, lisez : *à la fin desquelles*; lig. 36, *s'il faut*, lisez : *s'il fallait*.

Tome XVIII page 96, col. 1, lig. 4, *James Johnson*, lisez : *Samuel Johnson*. *Ib.* lig. 7, *lord Scharlow*, lisez : *lord Tharlow*

Page 233, article Chorsoz, au lieu de *Bohémond*, c'est *Baudouin Dubourg* qui devint prince d'Edesse.

. 465, col. 2, l. 9, *ensemble*, lisez : *ensemble* et *enchaînement*.
« « l. 24, *Geoffroi*, lisez : *Geoffroy*.
« col. 2 l. 41, *dans cette chaire*, lisez : *dans sa chaire*.

P. 466, col. 1, l. 15, *cette rareté d'examen*, lisez : *cette sûreté d'examen*.
« col. 2, l. 18, *près de 40 années*, lisez : *près de 30 années*.

P. 467, col. 1, l. 6, *la plus intéressante*, lisez : *la plus importante*.
« col. 2, l. 42, à la place de la phrase que termine le mot *Spallanzani*, et qui renferme une erreur mettez : Il publia aussi un mémoire sur la *Nutrition des insectes*, laquelle s'effectue sans cœur, sans circulation.

P. 468, col. 1, l. 46, après ces mots : *Tableau élémentaire des animaux*, ajoutez : (1799).
« « l. 50, *8 ans plus tard*, lisez : *18 ans plus tard*.

P. 469, col. 1, l. 6, *ordre de suprématie*, lisez : *ordre de sujétion et de suprématie*.
« col. 2, l. 30, *musée*, lisez : *museum*.

P. 471, col. 1, l. 2, *perdus*, lisez : *perdues*.
« col. 2. l. 20. *dans le siècle dernier*, lisez : *à la fin de siècle dernier*.

P. 473, col. 1, l. 25, *chaque fois qu'on exhibait*, lisez : *chaque fois qu'on obligeait*.
« col. 2, l. 42. *l'important ouvrage sur les terrains des environs de Paris*, lisez : *la Géographie minéralogique des environs de Paris*.

P. 475, col. 2, l. 7, *à expliquer*, lisez : *pour expliquer*.

P. 477, col. 2, l. 27, *les croyances nécessaires*, lisez : *les croyances qu'il proclame aussi nécessaires*.

P. 478, col. 2, l. 5, *de Marseille et de Bordeaux*, lisez : *de Marseille, de Nice et de Bordeaux*.
« « l. 20, *le titre*, lisez : *le vain titre*.

P. 479, col. 1, l. 14, *par exemple*, lisez : *pour exemple*.

P. 480, col. 2, l. 34, *depuis 1815 jusqu'à 1820*, lisez : *depuis 1815 jusqu'à 1828*.

RECTIFICATION.

Nous croyons devoir revenir encore une fois sur quelques faits relatifs au colonel Létang, qui ont été mal présentés à l'article CARON par l'un de nos honorables collaborateurs, induit en erreur par des documents inexacts, et dont la rectification n'a pas été faite à l'article COLMAR d'une manière assez explicite. C'est avec un vif sentiment de plaisir que nous nous empressons de déclarer que ce brave militaire ne figura en aucune façon dans les circonstances qui donnèrent lieu au second procès de l'infortuné Caron, et que c'est à tort que nous l'avons chargé d'un rôle que sa loyauté bien connue de l'armée lui eût fait repousser avec indignation. Ce fut par l'effet d'une fatale méprise que, dans leur première rencontre, le colonel Létang supposa en apparence avec raison, que le malheureux Caron était lui-même un agent provocateur, et qu'il dut alors agir en conséquence. Les explications qui eurent lieu par la suite entre ces deux militaires firent ressortir la vérité tout entière. Dans une lettre que nous avons sous les yeux, écrite par Roger, ami de Caron, à ses derniers moments, nous voyons que celui-ci reconnait la nécessité dans laquelle le colonel Létang était de se conduire comme il l'a fait après leur première rencontre, et rend hommage aux sentiments de patriotisme dont ce dernier est animé.

Rectifications pour les volumes précédents.

TOME Ier, p. 45, col. 2, on a dit par inadvertance que Charlemagne et son académie jetèrent les fondements de la *langue française*. C'est une erreur commise par La Ravalière et l'abbé Aubert. Charlemagne parlait la *francique* ou *a* langue des Francs; on ne trouve quelques traces du françois que plus tard.

T. V, p. 185, col. 2, Balthasar Bekker n'était pas un théologien *allemand*, mais *hollandais*.—*Ibid.* p. 215, col. 2, lig. 46, *le conseiller d'état Gabbelschroy*, lisez : *le ministre Van Gobbelschroy*.—Pag. 217, *De Van Meenen*, lisez *Van Meenen*.—Pag. 218, *la porte du Lion*, lisez : *la porte de Louvain*.—Pag. 219, *de la Moerdyks*, lisez : *du Moerdyk*.

T. VI, p. 192, col. 2, l'illustre *Bilderdyk*, dont on parle comme d'un homme vivant, avait cessé d'exister. Son article, inexact et incomplet, doit se compléter par celui que notre collaborateur M. de Reiffenberg vient d'insérer dans le tom. LVIII de la *Biographie universelle*.

T. VI, p. 466, il est question de l'*archevêque de Paris*, où il n'y avait encore qu'un évêque. Cet article *Bohémiens* sera complété au mot *Egyptiens*.

T. VIII, p. 274, col. 1, lig. 43, *jobilé de sept ans*, lisez : *de 700 ans*.

T. XVIII, p. 475, col. 2, lig. 26 et 27, *Duverdier*, lisez : *Du Radier*.—*Ibid. ibid.*, lig avant-dernière, *traduit*, lisez : *traduite*. (Cet article, *Fous de cour*, qui était beaucoup plus long, mais que les proportions de notre *Dictionnaire* nous ont forcé d'abréger, se trouve tout entier dans un ouvrage que vient de publier l'auteur sous le titre de *Lundi*).